



HAL
open science

LES CITES-ETATS SWAHILI DE L'ARCHIPEL DE LAMU, 1585-1810 DYNAMIQUES ENDOGENES, DYNAMIQUES EXOGENES

Thomas Vernet

► **To cite this version:**

Thomas Vernet. LES CITES-ETATS SWAHILI DE L'ARCHIPEL DE LAMU, 1585-1810 DYNAMIQUES ENDOGENES, DYNAMIQUES EXOGENES. Archéologie et Préhistoire. UNIVERSITE PARIS I CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES, 2005. Français. NNT : . tel-01243399

HAL Id: tel-01243399

<https://shs.hal.science/tel-01243399v1>

Submitted on 1 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES
UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON - SORBONNE**

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS I
Discipline : histoire

présentée et soutenue publiquement par

THOMAS VERNET

le 10 décembre 2005

**LES CITÉS-ETATS SWAHILI DE L'ARCHIPEL DE LAMU, 1585-1810
DYNAMIQUES ENDOGENES, DYNAMIQUES EXOGENES**

sous la direction de Jean-Pierre Chrétien (CNRS)



Jury :

Edward A. Alpers (UCLA)

Philippe Beaujard (EHESS)

Jean Boulègue (Université Paris I)

Randall L. Pouwels (University of Central Arkansas)

CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES
UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON - SORBONNE

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS I
Discipline : histoire



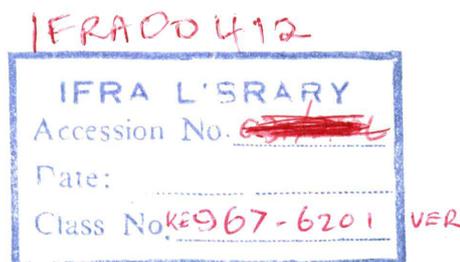
présentée et soutenue publiquement par

THOMAS VERNET

le 10 décembre 2005

LES CITÉS-ETATS SWAHILI DE L'ARCHIPEL DE LAMU, 1585-1810
DYNAMIQUES ENDOGENES, DYNAMIQUES EXOGENES

sous la direction de Jean-Pierre Chrétien (CNRS)



Jury :

Edward A. Alpers (UCLA)

Philippe Beaujard (EHESS)

Jean Boulègue (Université Paris I)

Randall L. Pouwels (University of Central Arkansas)

Photographie de couverture :

Lamu, 1902 :

la *sivwa* en ivoire de Pate (fin du XVII^e siècle ?) et le cadi de Shela

(« Autobiography of Alfred Claud Hollis », vol. 3,
Bodleian Library, Oxford, ms. Brit. Emp. s.295, p. 7)

*Wa wapi ziuli wa Pate Yunga
wenyi nyuso ali zenyi mianga ?
wangiziye nyumba za tangatanga
daula na ezi iwaishiye*

Where are the braves of Pate's Sultanate,
Those men of gallant looks and glorious deeds ?
They have been locked away in cells of sand
And yielded up their might and sovereignty

Sayyid Abdalla bin Ali bin Nassir, *Al-Inkishafi* (Pate, vers 1820)
Traduction J. de V. Allen, 1977

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Jean Boulègue et Bertrand Hirsch qui me firent découvrir l'histoire de l'Afrique et contribuèrent pour beaucoup à ma formation à l'analyse des textes. Je remercie sincèrement mon directeur de thèse, Jean-Pierre Chrétien, pour ses remarques stimulantes et, plus généralement, pour m'avoir fait partager son érudition et sa curiosité historique.

Malgré la distance considérable nous séparant, Randall Pouwels a toujours montré le plus vif intérêt pour mes travaux. Nos échanges électroniques furent particulièrement motivants et fructueux pour mes réflexions. Je lui en suis très reconnaissant.

De nombreuses personnes me portèrent d'une façon ou d'une autre assistance et contribuèrent à enrichir mes recherches : Edward Alpers, Pascal Bacuez, Jeff Fleisher, Jeremy Prestholdt, Claude Allibert, Anne-Marie Peatrik et Gilles Holder, Jean-Luc Ville, Hamad Omar (directeur des Zanzibar National Archives), Omar Khamis, Yahya Ali Omar et Ahmed Sheikh Nabhany. Parmi les membres du Centre de Recherches Africaines, mes remerciements s'adressent plus particulièrement à Marie-Laure Derat et Franck Raimbault, qui relirent certains de mes chapitres, ainsi qu'à Liliane Daronian pour son enthousiasme et sa mise à disposition de ce bel outil qu'est la Bibliothèque de Recherches Africaines.

Mon séjour à Nairobi fut grandement facilité par Paul Lane, directeur du British Institute in Eastern Africa. Mes missions de recherche à Lisbonne reçurent le soutien financier du laboratoire Mutations Africaines dans la Longue Durée (UMR 8054), et mon séjour au Kenya celui de l'Institut Français de Recherche en Afrique (Nairobi).

Mes plus vifs remerciements également à mes parents, Réjane Meaux et Robert Vernet.

Enfin ma gratitude envers Charlotte n'a pas de limites. Pour ses encouragements, ses relectures avisées et nos innombrables conversations. Son soutien de tous les instants et sa patience infinie furent déterminants. Sans ma femme, cette thèse ne serait pas ce qu'elle est.

Note sur l'orthographe

En raison des divergences entre les textes, et souvent au sein d'une même source, j'ai adopté une orthographe modernisée pour les noms de personnes d'origine portugaise. Il en est de même pour les noms d'origine swahili, pour lesquels j'ai également employé les formes du swahili moderne dit standard : par exemple le préfixe *m-* au lieu de la forme plus archaïque et plus dialectale *mu-*, *mfalme* au lieu de *mfalume*, *Bwana* pour *Bana*, ou encore *bin* plutôt que *bunu*. En revanche, je me suis attaché à respecter au plus près les noms de personnes, principalement en ne les arabisant pas à dessein : ainsi dans la *nasab* (généalogie), j'ai conservé *wa* lorsque celui-ci est employé en lieu et place de *bin*. C'est également le cas pour les prénoms et les noms de clans, dont j'ai conservé les transcriptions swahili lorsqu'elles sont usitées.

Les racines des noms communs d'origine arabe suivent les conventions adoptées par l'*Encyclopédie de l'islam*, à l'exception des termes les plus couramment utilisés en français (comme *sharif* ou *cheikh*). Toutefois, n'étant pas versé dans la langue arabe, j'ai préféré employer une retranscription simplifiée pour les noms de lieux et de personnes, conformément à l'usage le plus répandu dans les études sur le monde swahili et l'océan Indien. En effet, lorsque des retranscriptions savantes sont employées dans les publications, les divergences sont grandes de l'une à l'autre, tandis qu'un nombre non négligeable de noms ne sont pas mentionnés dans l'*Encyclopédie de l'islam*. Malgré les insuffisances certaines de ce choix, j'évite de la sorte d'utiliser une retranscription savante qui ne serait pas identique dans toute l'étude.

Liste des abréviations

- ACE** : P.S.S. Pissurlençar (éd.), *Assentos do Conselho do Estado*
AGS : Archivo General de Simancas (Valladolid), Secretarias Provinciales, FUP
AHU : Arquivo Histórico Ultramarino, Lisbonne
ANF : Archives Nationales de France, Paris
AN/TT : Arquivos Nacionais / Torre do Tombo, Lisbonne
APO : *Arquivo Portuguez Oriental*
APO-NE : A.B. de Bragança Pereira (éd.), *Arquivo Português Oriental (nova edição)*
BIEA Library : British Institute in Eastern Africa Library, Nairobi
BNF : Bibliothèque Nationale de France, Paris
BNL : Biblioteca Nacional, Lisbonne
BNRJ : Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro
CNCDP : Comissão Nacional para as Comemorações dos Descobrimentos Portugueses
COACM : A. Grandidier (éd.), *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*
cod. : *códice*
CP : Chronique de Pate (éd. M. Tomacheva, *The Pate Chronicle, edited and translated from MSS 177, 321, 344 and 358 [...]*, East Lansing, 1993)
cx. Moç. : *caixa Moçambique*, AHU
doc. : document / *documento*
DPMAC : *Documentos sobre os Portugueses em Moçambique e na África Central*
DRI : *Documentos Remetidos da Índia*, AN/TT
FAK : G.S.P Freeman-Grenville (éd.), *The French at Kilwa*
FJ Library : Fort Jesus Museum Library, Mombasa
FUP : Filмотека Ultramarina Portuguesa, Instituto de Investigação Científica Tropical - Centro de Estudos de História e Cartografia Antiga, Lisbonne
HA : *History in Africa*
HAG : Historical Archives of Goa, Panaji (Goa)
IJAHS : *International Journal of African Historical Studies*
JAH : *Journal of African History*
KNA : Kenya National Archives, Nairobi
LM : *Livros das Monções*, FUP et HAG
MNA : Mauritius National Archives, Coromandel, Ile Maurice
PMC : A. Cortesão et A. Teixeira da Mota (éd.), *Portugaliae Monumenta Cartographica*
SD : G.S.P. Freeman-Grenville (éd.), *The East African Coast, select documents*
s.d. : sans date
s.d.n.l. : sans date ni lieu
TNR : *Tanganyika/Tanzania Notes and Records*
ZNA : Zanzibar National Archives

INTRODUCTION

L'archipel de Lamu est situé sur le rivage nord de l'actuel Kenya, entre le fleuve Tana et la côte somalienne. Cette recherche se propose d'étudier les cités swahili qui l'occupent entre 1585 et 1810. Les années 1580 sont en effet un tournant, puisqu'elles sont marquées par des reconfigurations géopolitiques considérables qui favorisent l'essor de Pate, et dans le même temps par un intérêt accru des Portugais pour la région, et donc l'apparition d'un corpus documentaire beaucoup plus fourni. A la fin de la période, la bataille de Shela, vers 1810-1812, signe l'effondrement de Pate et l'implantation définitive des Omanais dans l'archipel.

Le cadre géographique sera néanmoins très fréquemment élargi, afin non seulement de comprendre l'émergence de l'archipel de Lamu comme acteur de premier plan de la côte orientale de l'Afrique, mais également de saisir les mutations que connaît durant cette période la société swahili septentrionale toute entière – des mutations qui passent bien souvent par l'archipel. Ainsi ces investigations se placent-elles résolument dans une approche synoptique. A travers l'étude de l'articulation entre dynamiques internes et dynamiques externes, le cas de l'archipel de Lamu nous permettra de réinvestir - et pourrait-on dire réhabiliter - une période mal aimée de l'historiographie swahili.

Historiographie et état de la question

La culture swahili avant le XIX^e siècle, rappel historique et approche étymologique

Au cours de la période comprise entre le début du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, la culture swahili s'étend sur près de 3000 kilomètres de côte depuis Mogadiscio jusqu'à la région d'Inhambane au sud de l'actuelle république du Mozambique. Les Swahili occupent une étroite bande côtière, parfois discontinue, dont la profondeur n'excède pas

quelques heures de marche vers l'intérieur¹, ainsi que les nombreuses îles du rivage. A l'interface entre l'océan Indien et le continent africain, ces communautés forment une culture littorale relativement homogène².

Les conditions de navigation particulièrement favorables dans l'océan Indien occidental, grâce aux vents de mousson, sont à l'origine de la formation de la société swahili ; lorsque, pour alimenter les échanges avec les navires de commerce, des communautés de langue bantu fondent les premiers sites permanents sur le rivage vers la seconde moitié du VIII^e siècle et parfois plus tôt. Très tôt une minorité de la population urbaine est islamisée. La civilisation swahili émerge alors, se distinguant progressivement par l'adoption d'un mode de vie maritime, et en partie mercantile, puis de l'islam, et sous l'influence de partenaires commerciaux venus de l'océan, principalement des marchands arabes et persans. Au XI^e siècle des communautés islamisées de langue swahili sont réparties sur l'essentiel de la côte et au XIII^e siècle l'islam devient majoritaire dans les agglomérations du littoral, qui connaissent une grande prospérité³. Dès lors les principales caractéristiques de la culture swahili sont en place : l'islam, la langue swahili et la revendication d'une identité perçue comme urbaine. Toutefois les contours de la société swahili étant particulièrement complexes, cette définition très générale n'a d'autre fonction que de servir de nécessaire repère avant d'aborder plus en détail l'identité swahili.

En guise d'introduction à cette question, et à ses multiples enjeux, il pourrait être utile de s'arrêter dès à présent sur l'ethnonyme « Swahili » lui-même, en repérant les occurrences du terme avant le XIX^e siècle⁴. Comme d'autres ethnonymes, son usage varie grandement selon les époques, les individus, et le contexte. Ainsi, aux XIX^e et XX^e siècles, les individus ne se définissent que rarement comme tels, préférant souvent mettre en avant d'autres critères d'appartenance, par exemple « Shirazi », « Arabe » ou « *Mwaamu* »⁵. Son emploi par les spécialistes est également très symptomatique des évolutions de l'historiographie portant sur l'Afrique orientale. Le nom « Swahili » fut le plus souvent évité par les anthropologues et les

¹ Au cours du XVI^e siècle, des réseaux commerciaux swahili liés au commerce de l'or parcourent néanmoins les régions intérieures du fleuve Zambèze et de Sofala, avant que ces échanges ne soient monopolisés par les Portugais (E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, pp. 78-85, 160, 240).

² Souvent délaissés par l'historiographie, l'archipel des Comores et les agglomérations islamiques de la côte nord-ouest de Madagascar appartiennent également durant cette époque à l'aire culturelle swahili. Ces régions se distinguent néanmoins davantage, du fait d'une évolution indépendante ancienne, en particulier du point de vue des structures sociales et de la langue. Les échanges économiques et culturels et, dans une certaine mesure, les flux migratoires furent cependant continus entre ces communautés et les cités du continent africain.

³ Voir par exemple : R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 17-24 ; M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 407-425 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 38-51, 72-81 ; P. Sinclair et T. Håkansson, « The Swahili city-state culture », 2000, pp. 467-468.

⁴ Une telle démarche n'a jamais été réellement menée par les historiens, faute d'étude des sources écrites.

historiens pour désigner les groupes islamisés de la côte jusqu'à ce que soit reconnue la nature proprement unique de cette société, très longtemps considérée comme une simple périphérie métissée du monde arabe. La grande diversité et la forte autonomie des communautés du littoral n'ont pas non plus facilité l'adoption du terme.

Swahili a pour origine le terme arabe *sāhil*, qui signifie « côte », « rive de l'océan ou d'un fleuve ». Il exprime l'idée d'un espace occupé par des agglomérations, principalement vouées au commerce, situé à la lisière d'une étendue d'eau ou d'une zone désertique. Ce type d'espace était souvent désigné par le nom propre *al-Sāhil*, ou par le pluriel *al-Sawāhil*. *Swahili* semble dériver de *Sawāhili*, une forme adjectivale de ce pluriel, ou d'une forme bantou de *sāhil*⁵. Sa première mention au sujet de l'Afrique orientale remonte au géographe Ibn Saïd (XIII^e siècle) qui place de façon vague une zone nommée *al-Sawāhil* au sud de l'Éthiopie⁷. Au milieu du siècle suivant, Ibn Battuta évoque « le pays de *al-Sawāhil* » (*Bilād al-Sawāhil*) ou « la terre de *al-Sawāhil* » (*ard al-Sawāhil*). Malgré la confusion de son récit, ces expressions désignent apparemment l'aire comprise entre l'archipel de Lamu et les îles de Pemba et de Zanzibar⁸. Les routiers de navigation arabes de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle nomment également ainsi cette portion de la côte. Au XVI^e siècle il semble que l'usage de l'expression s'étende pour désigner le littoral jusqu'à la région de Kilwa, autrefois nommée « le pays des Zanj »⁹. Ainsi, à partir de cette époque, *al-Sawāhil* est généralement le nom donné par les Arabes au littoral est-africain occupé par des villes portuaires et situé approximativement entre le sud de Mogadiscio et la ville de Kilwa. La première apparition d'un dérivé du mot dans une source européenne date de 1611 et correspond tout à fait à cet emploi : à Moka des agents anglais apprennent que des navires abordent chaque année la ville depuis la « côte de *Swahell* »¹⁰.

Il est remarquable que l'expression soit alors recueillie dans un port d'Arabie et non sur le rivage swahili lui-même : elle paraît surtout être en circulation chez les marins et les marchands de la péninsule arabique. En effet, à l'inverse, avant le XIX^e siècle les Portugais n'emploient jamais *Swahili* comme toponyme ou ethnonyme. À l'image des autres populations islamiques présentes du Maroc jusqu'à l'Indonésie, les musulmans établis de longue date sur la côte sont appelés « Maures » (*Mouros*). Cependant l'expression très

⁵ C'est-à-dire membre de la communauté centrée sur la ville de Lamu.

⁶ H. Yajima, « Some problems on the formation of the Swahili world », 1996, p. 319 et M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 17.

⁷ Ibn Saïd, cité in H. Yajima, « Some problems on the formation of the Swahili world », 1996, p. 342.

⁸ Ibn Battuta, *Voyages*, éd. C. Defremery et B.R. Sanguinetti, 1982, vol. 2, pp. 90-91.

⁹ H. Yajima, « Some problems on the formation of the Swahili world », 1996, pp. 338-344.

courante « Maures de la côte » (*Mouros da costa*), voire « Naturels de la côte » (*Naturais da costa*), les distinguent des « Maures d'Arabie » (*Mouros de Arabia*) ou des *Arabios*¹¹ ; de même que la formule, relativement rare, « *povo Melindano* » (« peuple de la côte de Malindi »). Les Portugais mentionnent pourtant avec une relative exactitude les noms des autres populations de la région. Ces usages sémantiques sont vraisemblablement la preuve que les habitants des agglomérations côtières ne se désignent pas, ou rarement, sous l'ethnonyme *Swahili* aux XVI^e et XVII^e siècles. Il semble qu'il ait été progressivement employé par les Arabes, en particulier les Omanais, au plus tard à partir de la fin du XVII^e siècle. En effet, en tant qu'ethnonyme, le terme apparaît pour la première fois en 1711 dans une lettre envoyée à la reine de Kilwa par le souverain d'Oman : il explique que « celui qui est un Swahili n'a pas d'inimitié à avoir à l'encontre de l'Arabe »¹².

Ce n'est qu'en 1777 qu'un document européen rapporte l'ethnonyme. D'après ce journal de bord hollandais, les autochtones de l'île de Zanzibar se nomment eux-mêmes *Swahili*¹³. On peut supposer que les musulmans du rivage ont adopté l'ethnonyme sous l'influence des Omanais installés à Zanzibar depuis les années 1699-1700. L'expression se répand parmi les habitants du littoral. En 1809 Henry Salt croise un navire dont les marins, apparemment originaires de l'archipel de Lamu, « se nomment eux-mêmes *Sowauli* » et il apprend que cette population occupe le littoral depuis Mogadiscio jusqu'aux environs de Mombasa¹⁴. En 1811 un autre britannique, Thomas Smee, prend connaissance du nom pour la première fois à Pate, dont les résidents appartiennent selon lui à la « tribu *Souallie* »¹⁵.

¹⁰ « The sixth voyage, set forth by the East Indian Company [...] written by Sir H. Middleton » (1611), in Samuel Purchas, *Hakluytus Posthumus or Purchas his Pilgrims*, Londres, 1625-1626, vol. 3, p. 155.

¹¹ Dans le contexte de l'Afrique orientale, *Arabios* désigne plus particulièrement les Omanais à partir du milieu du XVII^e siècle.

¹² « *Aliye muSwahili k'ana viwi na muArabu* ». L'auteur de la traduction portugaise qui accompagne l'original en swahili, lui-même swahili, ne reprend pas le terme (Reine de Kilwa, Sultani Fatima binti Sultani Mfalme Mohammed, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya – trad. Goa, 25.9.1711, FUP, LM 77, 24/1-3 (ff. 101-102). Le texte swahili est retranscrit in Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani », 1994, pp. 265-266).

¹³ « Ceux de la nation qui se nomment eux-mêmes Swahili ». Ils sont distingués des forces omanaises et des marchands arabes (C. van Nuld Onkruijdt, « Journal as a report [...] regarding [...] the journey made in the ship *Jagtrust* to the coast of Zanguebar in the years 1777-1778 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili coast, 1776-1778 : two slaving journals, part II », 1986, pp. 493-497). La retranscription originale sous une forme hollandaise est « *Swaliers* » (J. Gray, *History of Zanzibar*, 1962, p. 90). Il est à noter que Gray n'accorde aucune importance à cette information et que, comme d'autres historiens de l'époque, il n'emploie que très peu le nom *Swahili*.

¹⁴ Salt ajoute que la langue swahili est parlée à Mogadiscio, Juba, Lamu et Pate. D'après un autre informateur, d'origine somali, cité par l'auteur, « les *Sowauli* sont parfois appelés *Sowaiel* par leurs voisins du nord les *Somauli* » (Henry Salt, *A voyage to Abyssinia*, Londres, 1814, annexe, pp. III-IV).

¹⁵ A Zanzibar il est ensuite informé que ses membres vivent sur la côte entre l'Equateur et le cap Delgado (Thomas Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa » (1811), in Richard F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, Londres, 1872, vol. 2, pp. 481, 496-497). Cette source est généralement donnée, à tort, comme la première à signaler *Swahili* comme ethnonyme.

Ainsi, contrairement à une idée persistante dans les travaux historiques, l'ethnonyme *Swahili* n'est pas apparu au XIX^e siècle, et son appropriation par les communautés du rivage remonte au plus tard à la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁶. Toutefois le terme n'est pas répandu uniformément, ni mentionné par tous, car nous en posséderions davantage de traces dans les sources. Comme au XIX^e et au XX^e siècle, son usage paraît relativement vague et informel : il est certainement employé par les non-Swahili (Omanais ou Somali par exemple) à leur égard, et par une partie des Swahili selon le contexte, en particulier face un interlocuteur étranger abordant la côte, peut-être dans le but de se distinguer des Omanais et des autres Arabes récemment installés en Afrique de l'est. Ce n'est que l'un des critères d'identification que peut endosser un Swahili, mais il dénote néanmoins la conscience de partager un certain mode de vie commun, une culture unique - même peu délimitée - établie le long du rivage oriental de l'Afrique. Cette conscience est d'ailleurs évidente dans les mythes de fondation shirazi, présents depuis l'archipel de Lamu jusqu'aux cités islamiques du nord-ouest de Madagascar. Car ils unissent en un ensemble cohérent des communautés très diverses, centrées sur des cités indépendantes, tout en les différenciant à la fois des nouveaux venus arabes établis sur la côte et des populations continentales.

L'ethnonyme *Swahili* apparaît donc particulièrement fluide et ambigu depuis son apparition, comme l'est l'identité swahili. Ce problème de l'identité swahili a très largement dominé l'historiographie, dont les débats furent principalement centrés autour de la question des origines et du caractère exogène ou africain de cette culture.

La quête des origines et l'identité, axes structurant de l'historiographie swahili

Le monde swahili est l'une des cultures subsahariennes les plus étudiées. Plusieurs centaines de travaux historiques, archéologiques et ethnographiques lui ont été consacrés, et cette profusion de publications s'est poursuivie durant les dernières années¹⁷. Pourtant une grande partie des travaux historiques et archéologiques ont tourné autour d'une question

¹⁶ Il existe à Siyu un clan « Waswahili », le seul clan de la côte à porter ce nom. Selon les traditions, ils compteraient parmi les plus anciens membres de la cité. L'origine du nom est obscure mais pourrait renvoyer à un emploi ancien du terme (H. Brown, *History of Siyu, Ph.D. thesis*, 1985, pp. 70-73).

¹⁷ Wilding a établi une bibliographie particulièrement impressionnante des publications évoquant la côte swahili (R. Wilding, *Swahili bibliography of the East African coast*, 1990). Plus récemment, Spear a recensé 272 travaux portant sur la période précédant le XX^e siècle publiés entre 1985 et 1999, qu'il ajoute à une liste de 428 ouvrages antérieurs (T. Spear, « Swahili history and society to 1900 : a classified bibliography », 2000). Cette bibliographie a encore été complétée par Pouwels (« Bibliography of primary sources of the pre-nineteenth century East African coast », 2002).

centrale, posée en des termes très concrets en 1913 par l'ethnologue C.H. Stigand : « Qui sont les Swahili ? »¹⁸, et qui continue de traverser l'historiographie swahili¹⁹. La société Swahili, dont les frontières sont particulièrement floues, illustre parfaitement la difficulté à tenter de cerner l'identité en Afrique. Les chroniques et les traditions swahili n'ont fait qu'ajouter à la confusion en revendiquant généralement des origines arabes ou persanes. L'archipel de Lamu eut souvent une place prépondérante dans ces débats.

Pour les Portugais, les occupants de la côte orientale de l'Afrique sont des musulmans métissés, distincts des habitants de la péninsule arabique. Seuls deux auteurs s'intéressent à l'origine des Swahili. Pour João de Barros les cités littorales furent fondées par des Arabes et des Persans. Il reprend en particulier le mythe shirazi tel qu'il est exposé dans la célèbre « chronique des rois de Kilwa » (« *Crónica dos Reis de Quíloa* »), probablement un récit retranscrit vers les années 1510-1520²⁰. De même, selon João dos Santos les fondateurs des agglomérations sont originaires d'Arabie²¹. Dès le XVI^e siècle, les principales caractéristiques reconnues aux Swahili sont mises en place, elles occuperont les publications jusqu'aux années 1960 : ils sont issus de colons arabes et persans qui fondèrent les centres urbains du littoral et se mélangèrent aux autochtones africains. En outre, l'accent est mis sur leur proximité avec le monde arabo-musulman plutôt qu'avec le continent africain²². En 1856 Charles Guillain publie le premier ouvrage traitant avec érudition de l'histoire swahili, dans lequel il adhère totalement à cette vision. Il est frappant de constater que ses propos sur une supposée colonisation arabe de l'Afrique orientale reposent exclusivement sur les traditions et les chroniques swahili, qui seules paraissent étayer cette théorie diffusionniste. L'auteur s'attache pourtant à étudier avec soin les géographes arabes et persans médiévaux qui, contrairement à ces récits, ne suggèrent pas que des individus venus du Moyen-Orient fondèrent les cités de la

¹⁸ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 115.

¹⁹ Pour prendre un exemple récent, dans son compte-rendu de l'ouvrage de Horton et Middleton (*The Swahili*, 2000), Justin Willis reproche explicitement aux auteurs de ne pas avoir répondu de façon claire et pertinente à cette question (*in Azania*, 38, 2003, p. 208).

²⁰ Les propos de Barros reposent également sur des informateurs de Malindi et certainement de Kilwa (João de Barros, *Da Ásia*, Lisbonne, 1552, *década* 1, livre 8, chapitre 4, f. 96 ; 1-8-6, ff. 97v-98 et 2-1-2, f. 4).

²¹ João dos Santos, *Etiópia Oriental*, Lisbonne, 1999 [1609], pp. 335-336.

²² Cela s'explique surtout par le fait que les auteurs portugais tiennent à souligner la religion islamique et le mode de vie urbain et maritime des Swahili, caractéristiques particulièrement évidentes et dignes d'intérêt à leurs yeux, tranchant singulièrement avec les populations environnantes.

côte est-africaine²³, ni même qu'ils en sont les principaux habitants. Au contraire, ces textes laissent largement ouverte l'hypothèse d'une création endogène de ces agglomérations²⁴.

Entre les années 1850 et 1950 les érudits et les historiens qui s'intéressent à la côte colportent tous, avec plus ou moins de nuance, cette vision, dans un contexte intellectuel marqué par les thèses diffusionnistes et la supériorité des « races blanches », qui expliquent opportunément l'apparent fossé entre les Swahili et leurs voisins. Une interprétation très littérale des traditions est menée et les Swahili apparaissent bien souvent comme les descendants d'une civilisation arabe greffée sur le rivage et coupée de l'arrière-pays²⁵. La politique coloniale britannique, par ses pratiques de classification et de hiérarchisation des communautés, encourage par ailleurs l'identification des musulmans du littoral avec le monde arabo-persan²⁶, prolongeant l'arabisation des traditions et des pratiques sociales déjà entamée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. A partir des années 1950 ces théories sont cautionnées par les archéologues professionnels, dont les travaux portent surtout sur les grands sites bâtis en pierre, le matériel importé et les contacts maritimes. James Kirkman résume ainsi l'opinion généralement partagée : « les monuments historiques de l'Afrique de l'Est n'appartiennent pas aux Africains, mais aux Arabes et aux Persans arabisés, métissés avec les Africains, néanmoins totalement séparés sur le plan culturel avec les Africains qui les environnaient »²⁷. Comme Neville Chittick ou Peter Garlake, il ne fait guère allusion à une culture swahili proprement dite, qui existerait en elle-même, indépendamment des référents persans ou arabes. Les hypothèses de Chittick reposent notamment sur ses fouilles de Manda, dans l'archipel de Lamu, le plus ancien site répertorié à l'époque, dont il attribue la fondation à des migrants venus du golfe Persique²⁸. Ces auteurs ont cependant une approche davantage critique des traditions, doutant par exemple d'une migration « shirazi », ou de l'historicité de la chronique de Pate²⁹.

²³ « Ce n'est pas aux écrivains arabes qu'est dû ce que nous savons de l'histoire et de la chronologie des premiers établissements musulmans fondés à la côte d'Afrique » (Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, Paris, 1856, vol. 1, p. 161).

²⁴ Voir notamment les descriptions de Buzurg ibn Shahriyar, al-Masudi, al-Idrisi et Ibn Said (in C. Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique et l'océan Indien occidental*, 1990) et le récit de Ibn Battuta (*Voyages*, éd. C. Defremery et B.R. Sanguinetti, 1982, vol. 2, pp. 84-94).

²⁵ Parmi les ouvrages les plus connus soutenant cette vision on peut citer : R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961 (1^{ère} éd. 1899) ; W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931 ; R. Coupland, *East Africa and its invaders*, 1938.

²⁶ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 188-193.

²⁷ J. Kirkman, *Men and Monuments of the East African Coast*, 1964, p. 22.

²⁸ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 44-55 et *Manda, excavations at an island port on the Kenya coast*, 1984, pp. 217-220.

Avec l'indépendance des Etats africains la recherche africaniste apparaît plus apte à étudier et à valoriser les dynamiques internes des sociétés du continent. L'historiographie swahili ne fait pas exception. Dès 1963 Gervase Mathew affirme que les preuves archéologiques et écrites de colonies arabes ou persanes sont très insuffisantes, il soutient l'hypothèse d'un développement graduel d'une vie urbaine dans la population africaine. Il s'appuie sur les auteurs arabes anciens et des chroniques swahili, dans lesquels transparissent selon lui de multiples caractères africains³⁰. Dans le même ouvrage, G.S.P. Freeman-Grenville évoque une « culture swahili » florissante à partir du XV^e siècle³¹ - une expression mise en avant de façon systématique dans plusieurs travaux immédiatement postérieurs. En 1974 James de Vere Allen reprend et enrichit considérablement ces thèses à partir de l'étude de l'archipel de Lamu aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il se place dans l'optique d'une profonde rupture scientifique : cette « culture typiquement swahili » qui s'exprime alors est selon lui profondément africaine, « créative », et « sûre d'elle-même ». Il démontre que les communautés insulaires sont à la fois très proches et très dépendantes de leur arrière-pays et des populations continentales, et que les traditions évoquant une origine arabe ou persane doivent être replacées dans le cadre de la hiérarchie sociale. Enfin Allen insiste sur l'existence d'une majorité de Swahili de condition modeste n'habitant pas des maisons en pierre³². Ces nouvelles vues sont adoptées et développées par la plupart des chercheurs, principalement grâce à une relecture des sources swahili, écrites ou orales. Les chroniques de Pate et de Lamu et d'autres récits de la région sont ainsi déconstruits³³.

De nouvelles fouilles archéologiques confirment ces thèses. Certains travaux insistent sur l'orientation continentale et agricole des cités littorales et le caractère africain de la culture swahili³⁴. La plus grande avancée est la découverte archéologique d'une origine indigène des premiers établissements côtiers, grâce aux recherches de Mark Horton à partir de 1980 sur les

²⁹ H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969. Son rejet de l'utilité historique de la chronique est cependant excessif.

³⁰ G. Mathew, « The east African coast until the coming of the Portuguese », 1963. Ses propos reposent sur une communication remontant à 1956 (C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, p. 52).

³¹ G.S.P. Freeman-Grenville, « The coast 1498-1840 », 1963, p. 129.

³² J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered : some historical implications of the material culture of the Northern Kenya Coast in the eighteenth and nineteenth centuries », 1974.

³³ Principalement : M. Tolmacheva, « "They came from Damascus in Syria" : a note on traditional Lamu historiography », 1979 et *The Pate Chronicle [...]*, 1993, introduction, pp. 1-26 ; R.L. Pouwels, « The medieval foundations of East African Islam », 1978, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 42-54 et « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993.

³⁴ Notamment : G. Abungu, *Communities on the River Tana : an archaeological study of relations between the delta and the river basin ; 700 - 1890 A.D.*, Ph.D. thesis, 1989 ; J. de V. Allen, « Swahili culture and the nature of East coast settlement », 1981 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985.

sites de Shanga et de Manda, dans l'archipel de Lamu. Il démontre que des communautés africaines, proches des sociétés environnantes, les occupent avant l'islamisation du littoral et sont investies dans les échanges maritimes. Contrairement aux vues de Chittick, l'histoire de la côte ne peut plus être interprétée en terme de colonisation, mais d'assimilation progressive de techniques et d'éléments culturels originaires du monde arabo-musulman par des groupes déjà urbanisés³⁵. D'autres fouilles confirment par la suite ces propos, ainsi que des études linguistiques³⁶.

La recherche fut donc durant une trentaine d'années axée sur le problème des origines et la démonstration de la part africaine de l'identité swahili. Cependant, par un effet de balancier, depuis quelques années des nuances sont apportées à ces conclusions³⁷. L'orientation maritime des agglomérations aurait par exemple été sous-estimée par certains spécialistes. A ce sujet Michael Pearson est le premier à évoquer une « tendance à l'afrocentrisme » chez quelques-uns³⁸. De son côté, Randall Pouwels souhaite réhabiliter les influences exogènes (arabes, persanes et indiennes) dans la genèse et l'évolution du monde swahili. Il observe également que l'immigration arabe et son impact sur la côte avant le XVIII^e siècle ont été trop minimisés, en démontrant notamment son rôle dans le rayonnement de l'archipel de Lamu à partir du XVI^e siècle³⁹. D'autres travaux poursuivent des objectifs similaires.

Aujourd'hui la plupart des spécialistes s'accordent sur une position médiane : ils admettent les apports du monde arabo-musulman sur un substrat africain et reconnaissent la complexité et la dynamique de l'identité swahili. Néanmoins ces débats ont laissé peu de place pour d'autres problématiques⁴⁰. Au passage, soulignons également que cette historiographie est demeurée presque exclusivement anglo-saxonne.

³⁵ M. Horton, « Asiatic colonization of the East African coast : the Manda evidence », 1986 et *Shanga*, 1996, pp. 407-425.

³⁶ D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an African society, 800-1500*, 1985 et D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993.

³⁷ Ce mouvement prit forme autour de la critique des derniers travaux de James Allen et surtout de son ouvrage posthume, manifestement trop focalisé sur la recherche d'une « vérité africaine » (J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993).

³⁸ M.N. Pearson, *Port cities and intruders, the Swahili Coast, India, and Portugal in the early modern era*, 1998, pp. 75-76.

³⁹ R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 : reviewing relations in historical perspective », 2002.

⁴⁰ Très récemment les interrogations ont essentiellement porté sur l'apparition de la culture littorale, dans un contexte africain : plusieurs théories se confrontent autour de questions principalement archéologiques et

Les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles : une époque délaissée et trop souvent schématisée

Comme on l'a vu, la période située entre le VII^e et le XIII^e siècle, qui marque l'émergence de la civilisation swahili, mobilise l'essentiel des travaux archéologiques et historiques. Ceux-ci s'intéressent aussi beaucoup à la période suivante, entre le XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle, considérée par l'ensemble des spécialistes comme l'âge d'or des cités littorales. En effet les centres urbains se multiplient à cette époque et d'autres atteignent une grande sophistication, comme Kilwa ou Gedi ; les échanges économiques s'intensifient, en particulier les réseaux de l'or du Zimbabwe qui contribuent au développement spectaculaire de Kilwa⁴¹. De plus la côte est alors libre de tout envahisseur. Cette notion d'âge d'or mérite pourtant d'être relativisée car certaines cités-Etats connaîtront leur apogée au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, surtout dans l'archipel de Lamu.

A l'opposé, les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles sont systématiquement perçus comme une époque de déclin⁴², généralement attribué à une série d'« invasions » par mer ou par terre : les Portugais, les Oromo, puis les Omanais, qui auraient gravement perturbé les flux commerciaux et contribué au dépeuplement de certaines agglomérations. Durant ces trois siècles, les cités swahili auraient perdu l'initiative et une grande part de leur autonomie, victimes de puissants conquérants. Plus prompte à étudier et à valoriser la prospérité des siècles précédents, l'historiographie a par conséquent beaucoup négligé cette période, la reléguant à une lente décadence dont l'achèvement serait la conquête définitive du rivage par Seyyid Said au cours du XIX^e siècle. Le thème de l'« invasion » n'est certainement pas étranger à cette impression de déclin d'une civilisation dont la croissance aurait été soudainement brisée par des conquérants étrangers, en particulier les Portugais⁴³.

A l'exception de quelques travaux, les études archéologiques portant sur la région de l'archipel de Lamu ont privilégié les phases anciennes. Par exemple les trois campagnes de fouilles dans la ville de Pate ont eu pour objectif presque unique d'en déterminer la date de fondation⁴⁴, alors que l'essentiel de ce très vaste site date des XVI^e-XVIII^e siècles. De

linguistiques (voir T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000 et R.L. Pouwels, « A reply to Spear on early Swahili history », 2001).

⁴¹ Il n'est pas impossible que l'or de Kilwa, par la fascination qu'il a pu exercé, ait joué un grand rôle dans l'intérêt des historiens et des archéologues pour cette période, comme l'or du Soudan médiéval mobilisa singulièrement les spécialistes de l'Afrique de l'ouest.

⁴² Bien que quelques auteurs mettent en avant un certain renouveau au XVIII^e siècle.

⁴³ Ce thème traverse toute l'historiographie jusqu'à aujourd'hui (ainsi on le retrouve notamment dans R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 425).

⁴⁴ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 55-63 ; T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997 et G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996.

nombreuses zones d'ombre persistent donc pour cette région où les vestiges d'établissements urbains sont très nombreux. Les structures urbaines en général ont également été peu analysées, particulièrement l'habitat en matériaux périssables et ses relations avec l'espace bâti en pierre, qui a longtemps été délaissé au profit de ce dernier⁴⁵.

De leur côté, les historiens ont très largement privilégié les sources swahili : les chroniques, les traditions orales de Lamu, et dans une moindre mesure de Siyu, ou encore les récits sur le mythe de Shungwaya. Le corpus des textes européens, c'est-à-dire surtout les archives et récits portugais (mais aussi les archives françaises), a été singulièrement peu consulté - un constat qui s'applique d'ailleurs pour l'ensemble de la côte swahili aux XVI^e - XVIII^e siècles.

De nombreux phénomènes demeurent par conséquent très mal compris. Les mécanismes et la portée de l'occupation de la région par les Portugais, les Omanais ou les Oromo sont par exemple peu connus, et surtout les relations qu'ils établissent avec les Swahili sont nettement plus complexes que la simple dichotomie entre occupants et occupés. De même, les causes de l'expansion politique, économique, et culturelle, de Pate entre les années 1580 et 1750, lorsqu'elle devient la plus puissante cité-Etat de la côte, ne sont guère élucidées. D'autres problèmes ont été éclairés uniquement à la lumière des traditions swahili et rarement à l'aide des documents portugais, telles les connexions entre les communautés swahili et les populations continentales⁴⁶.

Ces quelques exemples montrent que cette période de l'histoire swahili, et de l'archipel de Lamu en particulier, demeure encore très confuse. Cela s'explique notamment par le fait que le rôle de chacun des principaux acteurs en jeu à cette époque n'a pas été pleinement élucidé. Dans les récits swahili ils apparaissent souvent sous un angle assez stéréotypé : les Oromo et les Portugais incarnent fréquemment une force brutale et destructrice, ou à l'inverse les clans sharifiens qui s'implantent sur le rivage sont loués pour leur charisme et leur aide désintéressée contre ceux-ci. Or l'historiographie a souvent balancé entre une lecture assez littérale de ces récits ou une lecture franchement critique, mais

⁴⁵ L'étude de l'habitat en matériaux périssables et des agglomérations rurales est un domaine très récent de l'archéologie swahili, essentiellement conduit sur l'île de Pemba par Jeff Fleisher et Adria LaViolette (voir notamment : J. Fleisher et A. LaViolette, « The recovery of Swahili settlements in the absence of stone architecture : two preliminary surveys from Pemba Island, Tanzania », 1999 et « Elusive wattle-and-daub : finding the hidden majority in the archaeology of the Swahili », 1999 ; J. Fleisher, *Viewing stonetowns from the countryside : an archaeological approach to Swahili regional systems, AD 800-1500, Ph.D. thesis*, 2003).

⁴⁶ R.L. Pouwels, « The battle of Shela : the climax of an era and a point of departure in the modern history of the Kenya coast », 1991.

rarement en les confrontant avec les documents européens⁴⁷ et en considérant ces phénomènes dans leur complexité et leurs interrelations.

L'organisation sociale et politique des cités-Etats du littoral avant le XIX^e siècle est un autre problème en suspens. A l'opposé, la société de la ville de Lamu a fait l'objet d'études ethnographiques approfondies pour la période suivante, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle⁴⁸. D'après ces travaux, Lamu semble le lieu d'expression par excellence de l'*uungwana*, la « civilisation » ou « civilité », dont l'une des facettes est également l'*utamaduni* ou « urbanité ». Elle se conçoit par opposition à l'*ushenzi*, la « barbarie » de l'espace au-delà des murs de la cité, de la brousse continentale. L'*uungwana* est l'apanage des *waungwana*, un terme sans équivalent en français ou en anglais généralement traduit par celui de « patriciens », c'est-à-dire l'élite urbaine composée des clans anciens de la cité, se revendiquant comme tels et pratiquant une forte endogamie. Selon ce modèle, tel qu'il est souvent exposé dans les publications, les *waungwana* sont de riches marchands et propriétaires terriens qui habitent au centre de la ville dans des maisons en pierre. Cette élite occupe le sommet de la hiérarchie sociale, suivie des Swahili plus pauvres habitant des maisons en matériaux périssables, des étrangers et des esclaves. Cette notion d'*uungwana* est conçue comme la quintessence de la « swahilité » sur la côte swahili septentrionale, fondée sur l'islam, la maîtrise d'une certaine culture locale et la sophistication urbaine⁴⁹.

L'un des problèmes de ce « modèle *waungwana* », qui paraît particulièrement cohérent et fermé, est qu'il a été tentant pour les spécialistes de l'appliquer sans nuance à des époques bien antérieures au XIX^e siècle, y compris avant le XVI^e siècle⁵⁰. Cette historicisation de l'ethnographie du XIX^e a conduit à une approche relativement statique de la société swahili, au détriment des évolutions diachroniques⁵¹. Autre conséquence, les recherches se sont essentiellement focalisées sur les élites. Ainsi définir et appréhender la société swahili uniquement à travers l'image renvoyée par les élites du XIX^e siècle, c'est à la fois perdre de vue sa dynamique historique et accepter les biais d'un discours et de pratiques

⁴⁷ A l'exception notable de l'étude de la chronique de Pate par Pouwels (« Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993).

⁴⁸ Principalement : A.H.J. Prins, *Didemic Lamu : social stratification and spatial structure in a Muslim maritime town*, 1971 ; A.H. el Zein, *The Sacred Meadows. A structural analysis of religious symbolism in an East African town*, 1974 ; J. Middleton, *The world of the Swahili, an African mercantile civilization*, 1992.

⁴⁹ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 30, 72-73 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 18-20, 115, 182-183. Voir également les entrées *ungwana* et *maungwana* dans C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.

⁵⁰ Voir par exemple un cas flagrant : C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, pp. 139-140.

⁵¹ Cette tendance est critiquée dans : P. Sinclair et T. Håkansson, « The Swahili city-state culture », 2000, pp. 468, 470 et T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000, p. 275.

visant à contrôler la légitimité⁵², à délimiter strictement les contours de la société et par ce moyen à préserver l'autorité des catégories sociales supérieures. D'autant qu'au XIX^e siècle celles-ci vont se fermer, en raidissant les critères de l'identité⁵³. C'est pourquoi il est nécessaire de chercher à se détacher du discours produit par les élites et de considérer la société swahili comme beaucoup plus large et fluide qu'elle n'y apparaît⁵⁴.

Cet état de la recherche a montré la nécessité d'un renouvellement de la démarche historique pour aborder la côte swahili entre le XVI^e siècle et le début du XIX^e siècle. Elle passe en premier lieu par un retour aux sources historiques, plus particulièrement les sources européennes – auxquelles doivent nécessairement être confrontés les récits swahili. En second lieu il s'agit de prendre en compte la profondeur historique, en se détachant - dans la mesure du possible - du XIX^e siècle, mais également en respectant les évolutions à l'intérieur même de la période considérée. Il faut donc plus généralement réinvestir la trame historique de cette période elle-même. Enfin il paraît indispensable d'aborder la société swahili dans toutes ses composantes, et non uniquement à la lumière du discours produit par les élites. Cette approche a été entamée par Randall Pouwels⁵⁵ et doit être poursuivie et développée dans une perspective synoptique.

⁵² J. Glassman, *Feasts and riot, revelry, rebellion, and popular consciousness on the Swahili Coast, 1856 - 1888*, 1995, pp. 34-35.

⁵³ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 188-192 et J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 63-64, 118-119.

⁵⁴ Une telle démarche a été adoptée dans des travaux consacrés au XIX^e siècle, mais très peu pour l'époque antérieure.

⁵⁵ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991 et « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993.

Problématique

Cette étude souhaite se placer dans une perspective nouvelle. Il ne s'agit pas tant de s'interroger sur la culture swahili en terme d' « influences » qu'elle aurait subies, mais plutôt d'étudier les relations avec les acteurs extérieurs à la lumière des dynamiques internes de la société swahili, de les replacer dans le contexte historique et social complexe - et souvent parcouru de contradictions - à l'intérieur duquel les cités-Etats évoluent. Ces relations ne sont donc pas envisagées de façon unilatérale, en appréhendant les différentes cités, et la société littorale en général, comme un bloc monolithique qui réagirait uniformément et poursuivrait des intérêts communs face à des phénomènes extérieurs eux aussi homogènes.

Pour mieux expliciter cette démarche, il nous faut esquisser les dynamiques et les ambiguïtés de la société swahili.

Ambiguïtés et dynamiques internes du monde swahili

Les cités swahili occupent un rôle d'intermédiaires entre le continent africain et l'océan Indien, formant ce que John Middleton appelle une « société d'intermédiaires » (*middleman society*)⁵⁶ - même si la plupart des Swahili ne sont dans les faits pas impliqués dans le commerce maritime. Les communautés swahili sont très ouvertes sur l'extérieur. Les marchands venus de l'océan Indien hivernent dans les principaux ports, et des individus issus de populations continentales fréquentent les agglomérations afin de fournir des produits divers, de constituer une force de travail, ou encore dans le cadre d'alliances militaires. Les contacts sont donc intenses et permanents avec ces étrangers. En outre, il n'existe pas de marché du type caravansérail ; les échanges économiques reposent sur des liens personnels car chaque commerçant est parrainé par son homologue swahili : il réside dans la maison de son hôte et des liens d'amitié et de parenté sont créés. Il en est de même avec les partenaires continentaux, engagés dans des liens de parenté (fictive ou réelle) et de clientélisme avec des patrons swahili. Ce système de parrainage et de clientélisme permet de préserver la position

⁵⁶ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 20.

d'intermédiaire des Swahili⁵⁷. Par ailleurs, il semble que les Swahili aient délibérément limité la diffusion de la culture côtière dans l'intérieur du continent avant le XIX^e siècle, et en premier lieu de l'islam, qui ne fait jamais l'objet de prosélytisme en dehors de l'espace de la cité. Plus généralement, les Swahili entretiennent l'image d'une coupure nette entre la côte et l'intérieur du continent. Ils peuvent ainsi apparaître auprès des commerçants étrangers comme les seuls partenaires sûrs et incontournables de la région⁵⁸.

Ces mécanismes montrent qu'il est préférable pour les communautés swahili d'absorber les étrangers plutôt que de diffuser leur culture, afin de mieux contrôler les flux économiques. Par conséquent la société demeure très fluide et très hétérogène, incorporant des individus d'origine très variable, situés en quelque sorte à divers stades de « swahilisation ». D'autre part, les étrangers peuvent obtenir un statut élevé assez rapidement, soit en intégrant la parenté de leur partenaire ou patron, soit en s'enrichissant grâce au commerce, dans une société où la fortune est source d'autorité et de prestige. Ainsi, malgré les apparences d'une stricte hiérarchie sociale, les frontières sociales s'avèrent perméables.

Cette fluidité entraîne en retour des tensions latentes qui parcourent le corps social. En effet les élites anciennes se trouvent concurrencées par des nouveaux venus, entreprenants et qui jouissent parfois d'un ascendant notable, grâce en particulier à leur charisme religieux ou aux réseaux de parenté et d'alliance. De même, les individus issus du continent peuvent profiter des opportunités de la côte et des réseaux de parenté, puis revendiquer des droits politiques et sociaux à mesure qu'ils adoptent l'islam et la culture urbaine. Ces tensions se jouent notamment autour de l'accès à certains rites et offices, à l'espace urbain, à la parole politique et plus globalement autour de la définition de la citoyenneté. L'identité, au sens large, est alors souvent invoquée pour en limiter l'accès : les « non-civilisés » du continent sont opposés aux prétendus détenteurs de l'islam et de l'urbanité, les ruraux aux urbains, ou les clans anciens aux clans récemment établis. La question des origines joue par conséquent un rôle social fondamental.

La manipulation de l'identité est donc un phénomène fréquent et, pourrait-on dire, normal dans le monde swahili, car celle-ci évolue et se redéfinit en permanence au gré des interactions et de la compétition avec de nouveaux groupes, absorbés par les cités-Etats. C'est

⁵⁷ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 22 et M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 106-108.

⁵⁸ Un tel mécanisme, opposant « civilisation » des intermédiaires et « barbarie » des producteurs, se retrouve également en Afrique de l'ouest : il semble en particulier que les marchands Wangara/Dyula aient volontairement entouré les zones aurifères de mystère et contribué à propager une image de grande timidité et de férocité des producteurs d'or (P.F. de Moraes Farias, « Silent trade : myth and historical evidence », *HA*, 1, 1974, pp. 9-24).

ce qui explique l'ambiguïté de l'identité swahili, dont le caractère mouvant doit être pris en compte, et assumé, dans notre perception de la société littorale.

D'autres particularités contribuent à l'ouverture et à la dynamique du monde swahili. Nous pouvons citer en premier lieu la compétition économique entre les clans, et les cités-Etats, les plus investis dans les échanges commerciaux. Cette concurrence accroît la compétition politique entre les communautés : les guerres entre cités jalonnent l'histoire de la côte, dont la fragmentation politique est très importante. Les cités du rivage connaissent également une grande instabilité politique en raison des structures même du pouvoir, définies assez souples et très dépendantes de la fortune et des réseaux d'alliance.

En un mot, la lutte pour l'ascendant social et politique est une constante des grandes agglomérations urbaines swahili. Elle entraîne en retour la recherche permanente de partisans et d'alliés et l'existence de multiples jeux d'alliance et de résistance.

L'articulation entre dynamiques internes et dynamiques externes : multiplicité des acteurs et des enjeux

Les acteurs extérieurs sont tout à fait partie prenante des dynamiques et des ambiguïtés de la société swahili. Les étrangers ont influencé les Swahili mais ils ont également été utilisés par ceux-ci pour des enjeux qui leur sont propres. En considérant la diversité des protagonistes et leurs intérêts divergents, et en mettant en parallèle l'évolution des communautés swahili et celle des acteurs étrangers, nous pouvons envisager d'échapper à la vision souvent simplificatrice qui a été donnée de cette période. Les acteurs extérieurs sont ainsi incorporés à des phénomènes tels que les rivalités entre cités-Etats, les conflits entre celles-ci et les étrangers, les luttes de pouvoir intestines, ou encore la hiérarchie sociale et la construction de l'identité.

C'est l'articulation entre ces dynamiques internes et les dynamiques externes que je souhaiterais étudier.

Cette démarche s'inscrit donc nécessairement dans une étude au cadre large cherchant à prendre en compte le maximum d'acteurs historiques. Il s'agit de replacer un ensemble régional, lui-même socialement et politiquement très divisé, l'archipel de Lamu et le continent qui lui est adjacent, dans l'ensemble beaucoup plus vaste de la côte orientale de l'Afrique et au-delà de l'océan Indien occidental.

Toutefois, dans cette perspective, une large place sera accordée aux interactions établies avec les populations continentales environnantes, dont le rôle historique mérite d'être rééquilibré. Ainsi cette démarche ne saurait passer outre la dimension régionale et par conséquent l'étude des interrelations entre la cité et son arrière-pays.

Ce point nous conduira à aborder la question du territoire de la cité. Pour m'y atteler, je me reposerai notamment sur le concept de cité-Etat, particulièrement stimulant d'un point de vue heuristique. Le concept s'avère tout à fait opératoire pour désigner les agglomérations islamiques de la côte orientale de l'Afrique à l'époque qui nous préoccupe, puisqu'elles répondent à l'ensemble des critères de l'idéal-type de la cité-Etat défini avec soin par l'helléniste Mogens Herman Hansen⁵⁹. C'est Charles Boxer qui le premier, en 1960, fait usage du terme au sujet des agglomérations swahili⁶⁰. Par la suite la plupart des spécialistes l'employèrent sans pour autant s'interroger sur son contenu et en tirer des angles d'approche. J'avais pour ma part entamé cette démarche dans mon mémoire de DEA et cherché à en montrer le caractère opératoire⁶¹. Au même moment la cité-Etat, en tant que catégorie politique, commençait à faire l'objet d'un intérêt croissant de la part de la recherche africaniste, en histoire comme en anthropologie⁶².

Pour étudier la trajectoire des cités de l'archipel de Lamu à l'interface entre continent africain et océan Indien, notre réflexion s'articulera autour de quatre parties. Dans un premier temps, je m'attacherai plus particulièrement à étudier l'archipel du point de vue de sa façade océanique. Il s'agira de montrer pourquoi la région, et surtout la cité de Pate, est la principale bénéficiaire des transformations venues par la mer entre la première moitié du XVI^e siècle et celle du XVII^e siècle.

La deuxième partie portera davantage sur la façade continentale. En effet, dans les années 1630-1690 elle est l'objet de profonds bouleversements qui, pour la première fois, la mettent en lumière dans les sources. La pénétration oromo remodèle le paysage politique,

⁵⁹ « The concepts of city-state and city-state culture », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 17-19.

⁶⁰ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 16. Il est suivi par Janet Bujra, qui l'emploie pour qualifier les cités bajun (J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya, Ph.D. thesis*, 1968, p. 12).

⁶¹ T. Vernet, *Les cités-États swahili de l'archipel de Lamu, XVI^e - XVIII^e siècles : politique, économie et territoire*, mémoire de DEA, 1999, pp. 95-130.

⁶² Les réflexions étant menées indépendamment les unes des autres. Voir principalement : M.H. Hansen (éd.), *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000 ; J. Schmitz, « Cités noires : les républiques villageoises du Futa Tooro (vallée du fleuve Sénégal) », 1994 ; G. Holder, « De la "cité-Etat" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », 2002 ; G. Holder et A.-M. Peatrik, « Cité, centre, capitale :

social et démographique de toute la région. Paradoxalement, elle constitue un atout décisif dans les prétentions expansionnistes des élites de Pate. La relation entre l'ambitieuse cité-Etat et les Oromo n'en repose pas moins sur un équilibre délicat, reflet de l'ambiguïté des interactions entre les Swahili et leurs voisins.

La troisième partie est axée sur le XVIII^e siècle, qui voit l'apogée et la chute de Pate. Ce déclin trouve en partie sa source dans les rivalités pour la suprématie sociale et politique qui secouent la cité et ses dépendances. Ce contexte est l'occasion de s'interroger sur la question du pouvoir dans la société swahili et par conséquent sur les sources de l'autorité et de la légitimité. Aprement disputées, elles encouragent la recherche de soutiens extérieurs : l'immixtion des étrangers dans les affaires de la côte ne peut donc être déconnectée de ce mécanisme.

Enfin, la quatrième partie s'affranchit du cadre chronologique pour aborder la question du statut et des structures du territoire de la cité. Le problème de la hiérarchie spatiale et sociale recoupe indéniablement celui de la citoyenneté. Les transformations opérées au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, analysées dans les trois premières parties, ont en effet contribué, à partir de Pate, à transformer la société swahili septentrionale. Elles ont en particulier accentué l'urbanité (*uungwana*) comme principal déterminant de la stratification sociale et de la citoyenneté.

Sources

D'un point de vue méthodologique, cette étude se fonde principalement sur la redécouverte et la relecture des sources portugaises portant sur la côte swahili. Entre le voyage de Vasco de Gama et le milieu du XVIII^e siècle, les principaux faits historiques ont surtout été relatés par les ouvrages de Justus Strandes, Eric Axelson, et Charles Boxer. Ils firent un usage très intensif des archives de l'empire portugais (*l'Estado da Índia*) et il faut reconnaître, surtout dans le cas des deux premiers, qu'ils font preuve d'une grande érudition, les auteurs ayant consulté un nombre conséquent de fonds archivistiques⁶³. Ainsi ces travaux paraissent très informés et sont particulièrement commodes, puisqu'ils offrent un panorama à première vue exhaustif de l'évolution de la zone durant cette époque. Toutefois, paradoxalement, ces apparentes qualités contribuèrent à totalement inhiber l'étude des textes portugais, ou issus d'autres nations. Ces ouvrages furent - et continuent - d'être invariablement cités par les historiens et les archéologues, comme si plus rien n'était à découvrir de ce côté. Ajoutons que cette lacune historiographique tient aussi pour partie à la question de la langue : les archives portugaises ne sont pas un corpus d'accès immédiatement aisé et les chercheurs, tous anglo-saxons, n'osèrent que rarement s'y plonger.

Bien entendu, des sources de première main purent être employées par les spécialistes, mais il s'agissait dans l'immense majorité des cas de quelques traductions en anglais très connues, surtout des extraits édités par G.S.P. Freeman-Grenville⁶⁴. Dans le même temps, pour les raisons que j'ai exposées, les récits swahili firent l'objet de beaucoup plus d'attention. Précisons cependant que quatre chercheurs prirent soin de s'atteler sérieusement aux écrits portugais : Edward Alpers, dont les travaux furent toutefois centrés sur la zone de Mozambique⁶⁵, et très récemment Randall Pouwels, Michael Pearson et Jeremy Prestholdt, dont les travaux sur cette base sont néanmoins demeurés limités⁶⁶. L'historiographie du

⁶³ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960 et *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960.

⁶⁴ G.S.P. Freeman-Grenville (éd.), *The East African Coast, select documents from the first to the earlier nineteenth century*, 1962.

⁶⁵ Principalement : E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970 et « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976.

⁶⁶ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », 2000, « Bibliography of primary sources of the pre-nineteenth century East African coast », 2002 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002 ; M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998 ; J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may*



monde swahili entre 1500 et 1800 est donc dans une position singulière : l'étude des traditions orales et des chroniques locales a énormément progressé, tandis que le corpus des écrits européens demeure parfaitement sous-exploité et sa richesse sous-estimée. L'histoire de cette époque s'en trouve ainsi écartelée entre d'un côté des perspectives très novatrices nées de ces recherches et, de l'autre, des approches et des conceptions générales datées issues des ouvrages de Strandes, Axelson, et Boxer, publiés autour des années 1960 et axés sur l'implantation portugaise et non sur la société swahili elle-même⁶⁷. Ce phénomène est, par exemple, flagrant dans la vision généralement donnée de la présence portugaise. De même, en dépit de leur érudition, ces travaux fondateurs ne sont pas exempts d'erreurs d'interprétation, soit en raison des lacunes de l'historiographie africaniste à l'époque de leur rédaction et de la méconnaissance de leurs auteurs du monde swahili, soit plus simplement en raison de lectures erronées ou superficielles des textes. Enfin, malgré les apparences, ils sont loin d'avoir épuisé la recherche de nouvelles sources portugaises et européennes.

Partant de ce constat, ma première tâche fut de procéder à de nouveaux dépouillements, les plus complets possible, des principales séries archivistiques issues de l'empire portugais entre les années 1580 et les années 1800. Géographiquement il était indispensable que cette entreprise ne se limite pas à l'archipel de Lamu ni même à la région de Mombasa. J'ai donc recherché des documents relatifs à l'ensemble du littoral depuis Barawa jusqu'au cap Delgado, frontière de la colonie de Mozambique. Il fallait également porter l'attention sur les îles Kerimba, l'archipel des Comores et les ports antalaotra du nord-ouest de Madagascar, voire dans une certaine mesure sur le Hadramaout, le Yémen et surtout Oman. Cette démarche a également été adoptée pour d'autres types de documents, tels les chroniques portugaises, les archives françaises ou encore les récits de voyage. Plusieurs motifs l'expliquent. En premier lieu, les contacts et les réseaux économiques, politiques et lignagers sont innombrables entre ces régions et le nord de la côte swahili, et singulièrement l'archipel de Lamu. L'étude des échanges commerciaux, de l'évolution générale de l'aire swahili, et de la place de l'archipel dans l'océan Indien occidental, ne pouvait en faire abstraction. En second lieu, les sources sur l'archipel de Lamu sont trop souvent insuffisantes pour analyser certains phénomènes, ce qui impose un recours fréquent aux exemples tirés d'autres parties de l'aire swahili.

ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600 », 1998 et « Portuguese conceptual categories and the "Other" encounter on the Swahili Coast », 2001.

Les sources portugaises

La principale série portugaise est celle des *Livros das Monções*⁶⁸, « les Livres des Moussons ». Ils regroupent presque toute la correspondance entre Lisbonne et Goa, siège de l'administration de l'*Estado da Índia*, ainsi qu'une quantité innombrable d'autres actes administratifs produits par l'empire, notamment la correspondance avec l'Afrique orientale (lorsqu'elle a été préservée). C'est un corpus colossal puisqu'il concerne l'ensemble de l'empire portugais d'Orient, depuis Sofala jusqu'au Japon, dans lequel le littoral de Mombasa ne représente qu'une infime fraction. Mais il est assurément, et de loin, le plus riche sur la côte swahili entre les années 1580 et 1730. Il est réparti entre deux centres : les Arquivos Nacionais (Torre do Tombo) de Lisbonne, qui détiennent une petite partie des *Livros*, rapatriés au XVIII^e siècle, et les Historical Archives of Goa (Panaji, Goa). La plupart des fonds des HAG, dont les *Livros*, ont toutefois été microfilmés et déposés à la Filmoteca Ultramarina Portuguesa (placée sous l'égide de l'Instituto de Investigação Científica Tropical à Lisbonne). Grâce aux inventaires publiés et non-publiés, qui couvrent les années 1583-1699⁶⁹, et à un dépouillement minutieux des années 1700-1755, j'ai pu mettre à jour un nombre très conséquent de nouveaux documents et procéder à une relecture systématique de ceux qu'avaient consultés mes prédécesseurs.

D'autres fonds et manuscrits isolés produits par des agents de l'*Estado* et des institutions qui gravitaient dans son orbite (comme l'ordre des Augustins), éparpillés dans divers centres, ont aussi été consultés. On les trouve à la Filmoteca Ultramarina Portuguesa, aux Historical Archives of Goa, à l'Arquivo Histórico Ultramarino (Lisbonne), à la Biblioteca Nacional (Lisbonne), ou à la Biblioteca da Ajuda (Lisbonne). A l'Arquivo Histórico Ultramarino, j'ai également procédé à un dépouillement très poussé des archives de la colonie de Mozambique : détachée de Goa en 1752, elle reçoit régulièrement entre cette date et le début du XIX^e siècle des informations sur le rivage au nord du cap Delgado – des informations qui de fait ne transitent plus par Goa.

Dans tous ces centres, de très nombreux documents jusqu'alors totalement méconnus, et parfois remarquables, ont été découverts. On peut citer par exemple la correspondance officielle des années 1587-1589, dont les originaux sont préservés à l'Arquivo General de

⁶⁷ L'ouvrage de Strandes fut en réalité originellement publié à Hambourg en 1899, avant d'être réédité en anglais en 1961.

⁶⁸ Parfois appelés *Documentos Remetidos da Índia* (aux Arquivos Nacionais) ou *Monções do Reino* (aux Historical Archives of Goa).

Simancas (Espagne), qui éclaire d'un jour nouveau les graves troubles de ces années. Ou encore, pour ne prendre qu'un seul autre exemple, je mentionnerai un manuscrit inédit de 126 pages de la Biblioteca da Ajuda : rédigé à la gloire d'un officier de l'*Estado*, il est extrêmement bien informé sur le contexte politique des années 1720-1728 prévalant à Pate et à Mombasa⁷⁰. Les sources nouvellement mises à jour seront signalées dans le corps de l'étude.

Par ailleurs les productions écrites de l'*Estado* et de ses collaborateurs ont fait l'objet de publications nombreuses au Portugal et à Goa ; que ce soit de façon ponctuelle, tels certains manuscrits, ou dans des collections (par exemple une partie notable des plus anciens *Livros das Monções*). Lors de mes investigations, j'ai cherché à inventorier au maximum ces publications et elles ont été privilégiées pour mes analyses sur les originaux, par essence plus difficiles d'accès et parfois très peu lisibles de nos jours⁷¹. Certaines publications, notamment dans des revues portugaises, ont révélé des textes remarquables et ignorés jusqu'alors des spécialistes du monde swahili. A l'inverse, lorsque des écrits portugais ont été traduits en anglais ou en français, j'ai préféré me référer - à de très rares exceptions - à la version portugaise, car on constate parfois que les traductions sont médiocres.

Enfin la cartographie portugaise, rarement consultée malgré une excellente publication, a constitué une source d'informations très utile⁷².

Les autres sources européennes

L'un de mes autres objectifs était d'élargir mes prospections au-delà des sources en langue portugaise. La principale piste d'investigation fut les archives françaises, car les négriers français de l'île Maurice sont les Européens les plus nombreux à visiter la côte swahili dans la seconde moitié du XVIII^e siècle - à une époque où les archives portugaises se font très silencieuses sur la région. Plus encore que d'autres, ce corpus a été complètement délaissé par les spécialistes, si l'on excepte Alpers dans une certaine mesure, et surtout

⁶⁹ Avant les années 1580 les archives de l'empire sont beaucoup plus restreintes. Elles ne sont pas préservées dans les *Livros das Monções* et ont été beaucoup publiées.

⁷⁰ Anonyme, « *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V.Rey deste Estado e prodigioso D. João Saldanha da Gama para a restauração de Mombaça, Pate, Zanzibar e mais ilhas adjacentes* », s.d.n.l. (Goa, 1728), Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1.

⁷¹ Citons notamment, parmi les principales, les collections : *Arquivo Portuguez Oriental* ; *Arquivo Português Oriental (nova edição)* ; *Assentos do Conselho do Estado* ; *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções* ; *Documentos sobre os Portugueses em Moçambique e na África Central*.

⁷² A Cortesão et A. Teixeira da Mota (éd.), *Portugaliae Monumenta Cartographica*, 1960.

Freeman-Grenville. Ce dernier a publié les écrits du négrier Morice et quelques autres documents s'y rattachant (vers 1775-1779), mais curieusement il n'exploita pas davantage une documentation dont il entama pourtant le dépouillement¹.

A partir des investigations de Freeman-Grenville et sur la base de sondages très étendus, je me suis par conséquent attelé à dépouiller principalement, des années 1730 à 1795, la série C4 des Archives Nationales de France (fond Ile de France et Seychelles), très vaste corpus dont il n'existe aucun inventaire. Le fond Marine, davantage inventorié, a également livré quelques documents inédits et intéressants. J'ai également eu l'occasion d'effectuer un court séjour aux Mauritius National Archives (île Maurice), dont le fond est toutefois beaucoup moins riche sur le XVIII^e siècle. Cependant les fonds français s'avèrent globalement décevants sur la côte swahili et encore plus sur le rivage au nord de Zanzibar. En effet, d'une part, les négriers français fréquentent quasiment exclusivement Kilwa et Zanzibar, d'autre part il s'agit pour l'essentiel de voyages effectués par des armateurs privés et les informations délivrées sont singulièrement lacunaires. Ces deux fonds sont néanmoins cruciaux pour étudier la traite négrière à cette époque et contribuent, malgré leurs insuffisances, à éclairer quelque peu une période très peu documentée de l'histoire swahili.

Outre les archives, j'ai cherché à découvrir et à exploiter des récits de voyage publiés par des auteurs non-portugais. A l'exception de l'archipel des Comores et du nord-ouest de Madagascar, cette piste n'a guère été concluante car les relations de voyage sur le littoral au nord des îles Kerimba, qu'ils soient portugais ou non, sont singulièrement rares en comparaison avec d'autres régions littorales d'Afrique².

L'autre champ de recherche majeur était la documentation du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Elle est beaucoup mieux connue et très fréquemment (sans doute trop parfois) exploitée par les historiens travaillant sur la période antérieure au XIX^e siècle. Son usage était pourtant indispensable, à la fois pour tenter de saisir certains phénomènes, très peu abordés dans les textes plus anciens - en conservant toutefois un nécessaire recul -, et pour y glaner des traditions orales recueillies à cette époque. En plus des récits publiés, j'ai consulté les archives coloniales des districts côtiers préservés aux Kenya National Archives (Nairobi). On y trouve diverses traditions, souvent sous forme de bribes récoltées par des administrateurs, et d'autres informations, par exemple sur l'usage et la délimitation des terres agricoles.

¹ G.S.P. Freeman-Grenville, *The French at Kilwa Island*, 1965. Cette édition inclut également un très long document particulièrement intéressant. Il ne se trouve pas aux ANF mais à la Rhodes House Library (Oxford).

² Sur ce point et sur d'autres relatifs à la documentation historique, voir T. Vernet, *Les cités-États swahili de l'archipel de Lamu, XVI^e - XVIII^e siècles : politique, économie et territoire*, mémoire de DEA, 1999, pp. 44-90.

Traditions et chroniques swahili

Malgré l'accent mis dans mes investigations sur les écrits européens, les traditions et chroniques swahili n'ont pas été négligées. Elles constituent bien évidemment une mine incontournable pour l'étude de la société swahili, en particulier pour les interrogations relevant du pouvoir, de la hiérarchie sociale, du rapport à l'Autre, ou des dynasties royales. Je me suis donc appuyé sur les divers récits provenant de l'archipel de Lamu et d'ailleurs : par exemple les chroniques de Pate, Lamu, Kilwa ou Mombasa, certaines pièces de poésie, et une multitude d'autres traditions, de tous types, éditées ou non.

Enfin j'ai effectué un séjour sur les îles de Pate et de Lamu afin d'y mener des enquêtes orales. Le nombre d'informateurs est cependant demeuré restreint et les résultats limités. Cette démarche se voulait avant tout une approche préliminaire d'un terrain que je ne pouvais ni ne souhaitais privilégier, ainsi qu'une expérience pour ma propre formation d'historien. D'autre part, Lamu est un terrain qui a été particulièrement exploité, voire surexploité - ce que certains informateurs m'ont clairement fait comprendre - et je n'ai pu en tirer nombre d'éléments très nouveaux⁷⁵. A l'opposé l'île de Pate n'a été que très peu fréquentée par les historiens et les anthropologues⁷⁶ et s'est avérée plus prometteuse. Elle pourrait à l'avenir faire l'objet d'enquêtes plus poussées.

En conclusion, malgré ses ambitions, cette recherche documentaire n'est pas exempte de lacunes. Certains fonds des archives de l'*Estado* que je n'ai pas ou peu consultés, préservés aux Historical Archives of Goa et dans quelques institutions du Portugal plus mineures que je n'ai pu visiter⁷⁷, pourraient produire des documents utiles⁷⁸. C'est également le cas du British Museum, qui détient à la fois quelques textes portugais anciens et des écrits britanniques du XIX^e siècle, des archives coloniales conservées en Grande-Bretagne, et peut-

⁷⁵ Parmi les principaux travaux d'enquêtes, on peut citer : A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987 et « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », s.d., KNA ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992.

⁷⁶ Seul Howard Brown a mené une collecte assez étendue de traditions orales, mais uniquement pour la ville de Siyu (H. Brown, *History of Siyu*, 1985).

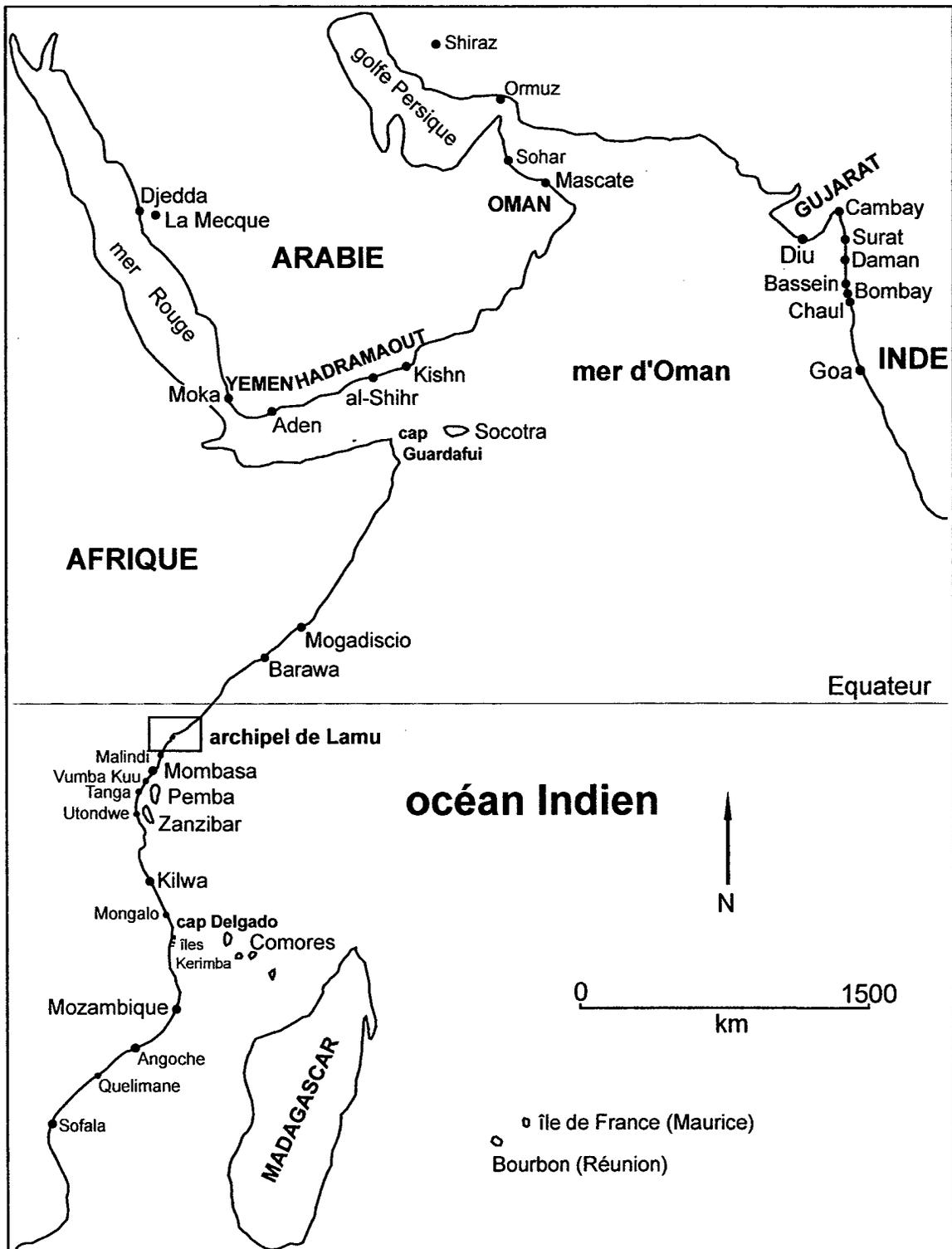
⁷⁷ A Evora et Coimbra notamment.

⁷⁸ Aux HAG, ces séries, telles les *Cartas e Ordens*, les *Cartas patentes, provisões e alvaras*, les *Consultas*, et d'autres, forment une documentation immense, sans inventaires, dans laquelle l'existence de textes intéressants sur le littoral de Mombasa demeure singulièrement hypothétique.

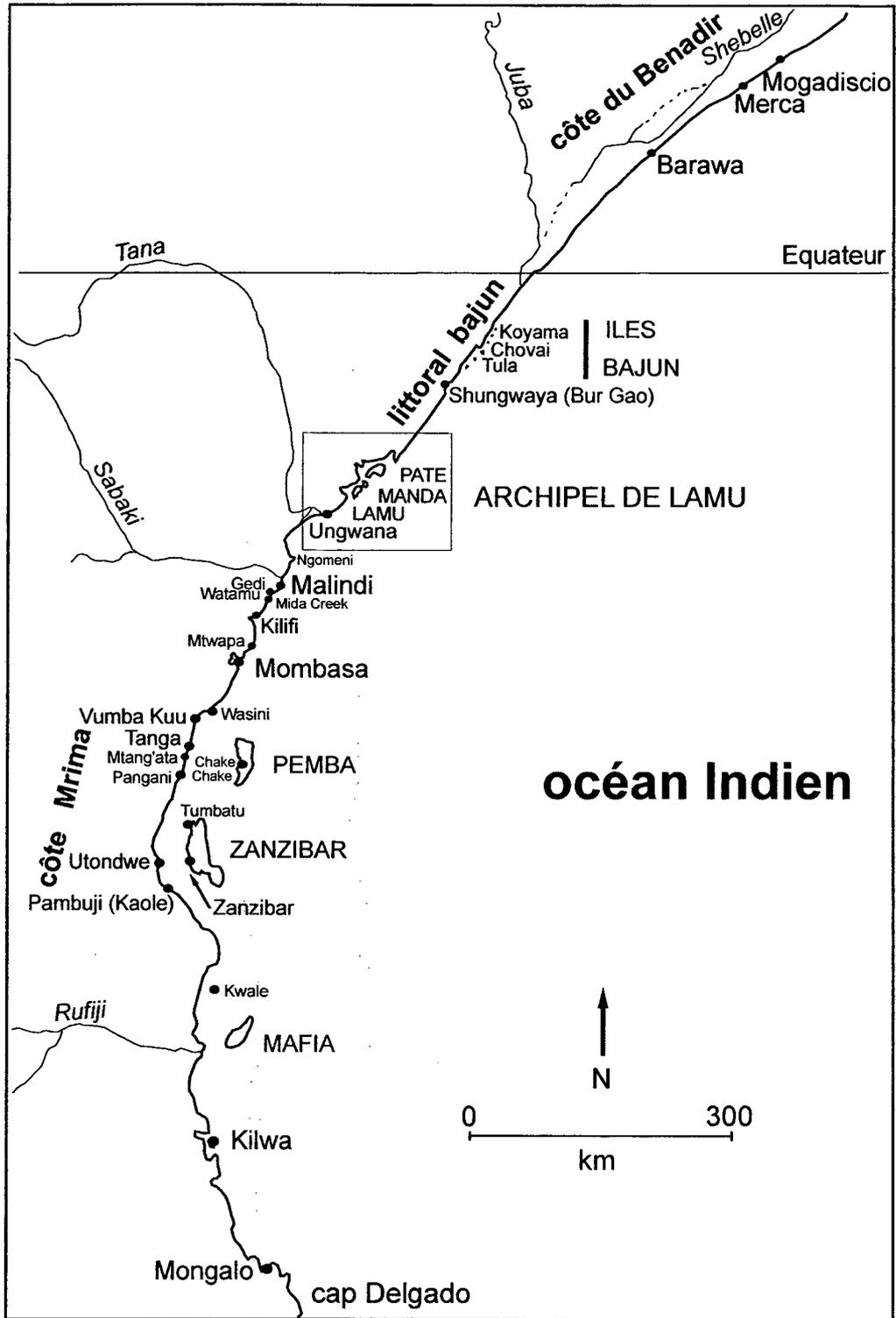
être des archives des compagnies de commerce hollandaise et anglaise (pour le XVIII^e siècle). On le voit, les prospections sont loin d'être achevées.

Surtout, les sources d'époque à notre disposition laissent subsister d'importantes zones d'ombre. Un tel corpus, essentiellement focalisé sur les problématiques géopolitiques, n'éclaire que peu les structures de la société swahili et surexpose les élites, aux dépens des autres catégories sociales – ce qui est d'ailleurs aussi le cas des traditions. En dehors de l'île de Pate, les autres cités de la région, comme les populations continentales, ne demeurent que très imparfaitement éclairées, quand elles ne sont pas totalement absentes. Enfin la nature des textes pose un problème récurrent : une grande partie de nos informations proviennent de séjours militaires, commerciaux, ou administratifs, effectués par intermittence, souvent de manière très espacée. De très larges portions de la trame chronologique restent ainsi dans l'ombre, ce qui est très dommageable à une compréhension en continue des évolutions historiques.

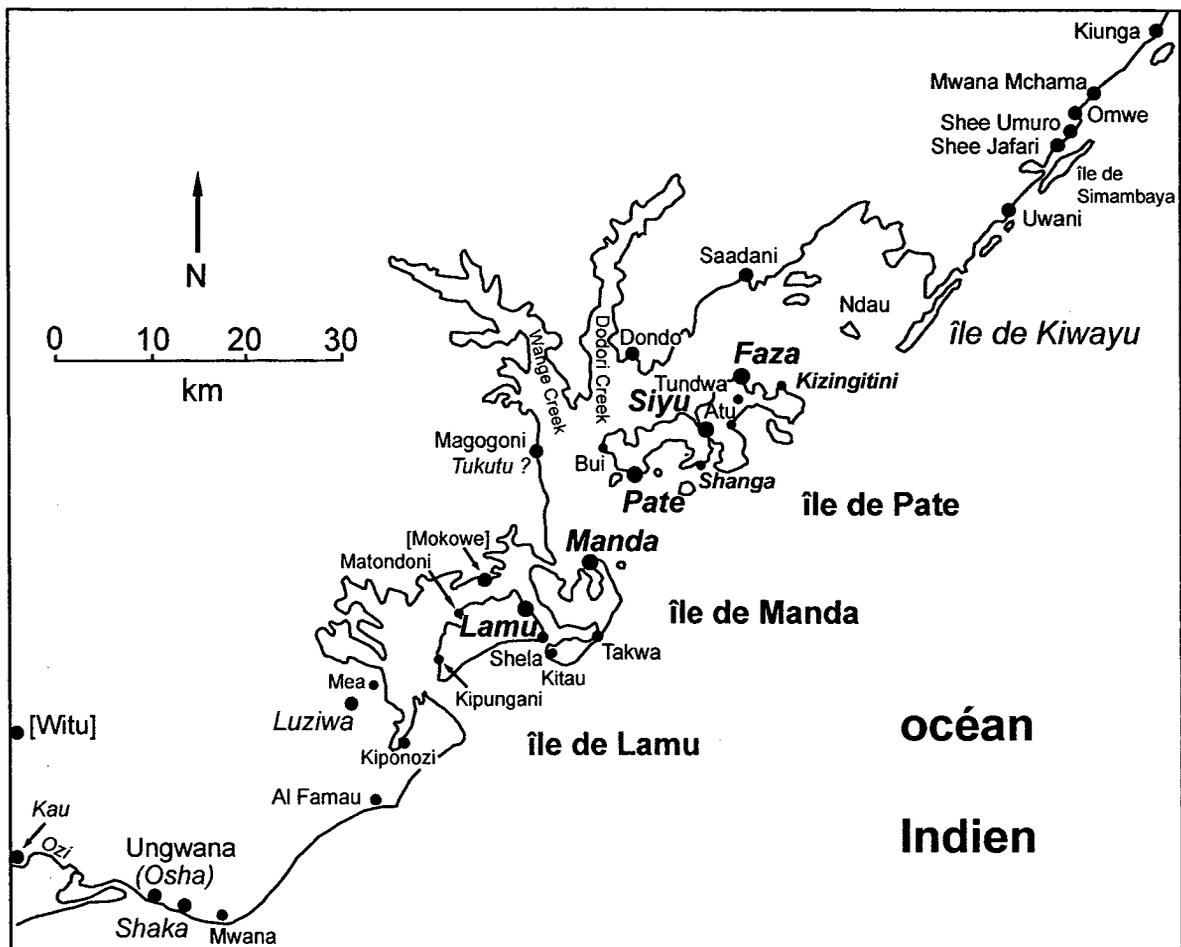
Pour ces raisons, l'historien du monde swahili septentrional doit jongler entre l'abondance et la pénurie des sources et s'évertuer à combler les silences, sans pour autant se laisser abuser par les discours très construits des élites locales et des autres maîtres de la côte.



La côte orientale de l'Afrique et l'océan Indien, 1500 - 1800



La côte swahili au nord du cap Delgado, 1500 - 1800



Shaka : toponyme mentionné dans les textes portugais
 [Witu] : agglomération fondée au XIXe siècle
 (Shanga est abandonnée au début du XVe siècle)

L'archipel de Lamu : principaux sites urbains vers 1550 - 1700

PREMIERE PARTIE

L'ARCHIPEL DE LAMU : PERIPHERIE DE L'OCEAN INDIEN OCCIDENTAL, POLE D'ATTRACTION DE LA COTE SWAHILI

Chapitre I

Les cités insulaires de l'archipel de Lamu à la fin du XVI^e siècle : des puissances en devenir

Pour comprendre l'émergence de l'archipel de Lamu comme acteur majeur de la côte est-africaine à la fin du XVI^e siècle, il est dans un premier temps indispensable de le replacer dans un contexte géographique et historique très étendu.

Pour cela, nous commencerons par situer les agglomérations de l'archipel dans leur contexte environnemental régional. Cette démarche s'impose pour plusieurs raisons. La localisation des agglomérations au sein de l'espace littoral et les conditions de navigation sont des facteurs de poids - même s'ils sont loin d'être les seuls - dans une société particulièrement ouverte sur l'extérieur, qu'il s'agisse des échanges avec l'océan ou avec les populations environnantes. L'accès à ces flux contribue indéniablement à définir la place des cités-Etats les unes par rapport aux autres. Il en est de même des atouts et des contraintes du milieu naturel dans lequel s'inscrivent les villes : ces facteurs déterminent en partie l'organisation spatiale des cités et les enjeux géopolitiques et démographiques qui s'y exercent à l'époque qui nous préoccupe - ces problématiques imprèneront notre réflexion tout au long de cette étude.

Globalement, ces facteurs furent favorables au développement précoce d'une vie urbaine dans l'archipel de Lamu, qui est considéré comme le foyer d'apparition de la culture swahili définie en tant que société urbaine et islamique. Un deuxième axe s'attachera par conséquent à placer l'archipel dans une profondeur historique de longue durée, depuis ces origines jusqu'à la fin du XV^e siècle ; ce qui est l'occasion de récapituler brièvement les principales voies prises par l'expansion de la culture swahili. En particulier, nous verrons que la compétition pour la suprématie commerciale et politique est une constante de l'histoire de la côte : les ambitions de Pate à partir du milieu du XVI^e siècle ne diffèrent donc guère de ses prédécesseurs.

A l'arrivée de Vasco de Gama, l'archipel est un acteur relativement modeste du rivage, dominé par Mombasa, Malindi et Kilwa. Mais les mutations qui se produisent entre 1500 et 1585, objets d'un troisième point, lui sont très profitables. La première d'entre elles est l'implantation des Portugais, dont les motivations, le mode de fonctionnement et les

conséquences doivent être évalués. Je montrerai ainsi que, contrairement à l'opinion la plus répandue dans l'historiographie, ils sont loin d'avoir précipité un déclin général des cités côtières, tout en opérant néanmoins des réorientations très importantes.

De cette façon, il sera possible de dresser un tableau du littoral swahili septentrional à la veille des événements de 1585, à une époque où l'île de Pate est devenu le troisième pôle d'attraction de l'aire swahili.

A. Un milieu naturel favorable

1. Le régime des moussons

L'archipel de Lamu est idéalement situé pour bénéficier des vents de mousson de l'océan Indien occidental qui, grâce à un régime alterné et très régulier, le connectent très aisément à la mer Rouge, au golfe Persique ainsi qu'à la côte ouest de l'Inde. Entre les mois de novembre et de mars souffle la mousson du nord-est appelée *kaskazi*. Les vents étant constants et la mer très calme, c'est la période des voyages en direction du littoral est-africain, par ailleurs favorisés par un courant marin orienté vers le sud le long de la côte somali. Du fait des conditions climatiques dans la mer d'Oman, les départs de l'Inde et du golfe Persique ont lieu à la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, le trajet est alors d'environ quinze à 25 jours entre Goa et l'archipel de Lamu. Au mois de mars les vents faiblissent, puis la mousson du sud-ouest, ou *kusi*, débute généralement en avril pour se terminer en septembre. Son action est renforcée par le courant côtier est-africain dirigé vers le nord. Les navires doivent quitter le rivage en mars ou en avril¹ et il faut trois semaines à un mois pour atteindre l'Inde. Après cette date la mer, trop agitée, limite la navigation, à l'exception des embarcations de faible tonnage derrière la barrière récifale. Le *kusi* perd de sa vigueur en août et les conditions de navigation s'améliorent, autorisant les bateaux qui n'ont pu quitter la côte à temps à repartir vers le nord après une période d'hivernage².

¹ « Roteiro de Aleixo da Motta » (vers 1600-1625), in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa à Índia nos séculos XVI e XVII*, 1898, pp. 136-137, 140.

² M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 9-10 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar, integration of an East African commercial empire into the world economy, 1770-1873*, 1987, p. 10 ; M.D. Richmond, *A guide to the seashores of Eastern Africa and the Western Indian Ocean islands*, 1997, pp. 8-9.

Les caractéristiques de la mousson en Afrique orientale avantagent les centres maritimes situés au nord de la côte swahili, en particulier l'archipel de Lamu, car les temps de trajet sont plus courts. Surtout, sur le rivage méridional la période de commerce est plus courte pour les embarcations arabes ou indiennes, à moins qu'ils ne soient contraints à un long hivernage jusqu'en août ou en septembre. En effet cette zone est placée à la périphérie du système de la mousson, qui devient moins fiable à partir du sud de l'île de Zanzibar et de l'entrée du canal de Mozambique, dans lequel s'exerce également un courant contraire³. Ces particularités expliquent en partie les réseaux commerciaux très actifs animés par des marchands de l'archipel de Lamu en direction du nord-ouest de Madagascar, des Comores et de la région du cap Delgado. Les produits chargés dans ces régions, notamment les esclaves, sont conduits dans les ports de l'archipel puis revendus à des embarcations de passage, principalement arabes, qui évitent ainsi un long trajet et l'hivernage. Nous aurons par la suite l'occasion de souligner le rôle de ces réseaux et de cette fonction d'entrepôt dans la prospérité économique de l'archipel et dans la dispersion d'un certain nombre de clans vers la côte sud (en particulier aux Comores). La structure de la mousson a par conséquent largement favorisé les contacts maritimes sur cette portion de la côte et l'émergence précoce de communautés urbaines.

Les précipitations sont divisées en deux périodes dans l'année. Entre la mi-avril et la fin du mois de juin environ les « longues pluies » (*mwaka*), apportées par la mousson du sud-ouest, tombent abondamment, bien qu'elles varient beaucoup d'une année sur l'autre. Elles délimitent la principale saison d'activité agricole. Vers les mois d'octobre et de novembre les « petites pluies » (*vuli*) sont plus faibles et leur survenue n'est pas assurée sur les îles et plus au nord ; elles autorisent cependant une deuxième récolte annuelle dans les parties les plus arrosées. Globalement les précipitations sont les plus fortes au sud-est de l'archipel qui est ainsi l'espace le plus propice à l'agriculture. Elles diminuent ensuite progressivement vers le nord, qui devient assez aride en direction de Bur Gao. L'archipel de Lamu est néanmoins la dernière région où les ressources en eau sont sûres au nord du littoral est-africain, avant l'aridité de la côte somali, ce qui a pu favoriser son rôle d'escale pour les navires⁴. Toutefois

³ A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, pp. 10-12 et R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 387.

⁴ Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Kenya, *Lamu District planning study, volume 1 : natural resources inventory*, étude non-publiée, s.d., FJ Library, pp. 2, 29 et M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 9-10.

nous savons que le climat a évolué en Afrique orientale au cours des derniers siècles⁵ et les précipitations étaient peut-être différentes autrefois. Mais surtout les pluies peuvent faire défaut certaines années : les *vuli* sont parfois inexistantes et les *mwaka* très déficientes. Les risques de sécheresse, et donc de famine, sont par conséquent fréquents : entre 1884 et 1913 par exemple l'archipel connut cinq années de famine et plusieurs années de faibles précipitations, empêchant les récoltes et dégradant la qualité des puits⁶. Quelques documents portugais évoquent des périodes de disette, voire de grave famine, dans l'archipel de Lamu : vers 1605-1625, ainsi qu'en 1643, 1686 et 1729 - leurs causes ne sont cependant pas connues⁷. La fertilité de la zone sud, depuis le continent adjacent à l'île de Lamu jusqu'au fleuve Tana, suscitant des convoitises de la part de certaines communautés, est peut-être l'une des causes des conflits autour des terres agricoles évoqués par les sources au XVII^e siècle. A l'inverse la relative aridité du littoral bajun, au nord de l'archipel, peut expliquer en partie les mouvements de population depuis cette région en direction du sud qui ont également lieu au XVII^e siècle.

2. Morphologie topographique de l'archipel de Lamu et de ses environs

D'un point de vue morphologique, l'archipel de Lamu constitue très probablement les vestiges de l'estuaire d'un ancien fleuve qui coulait selon un axe nord-sud⁸. Il est formé de trois îles principales très plates : Pate, Manda et Lamu. Le sol est principalement composé de calcaire et de sable coralliens, plutôt pauvres. La plus grande des îles est Pate, longue d'une vingtaine de kilomètres et presque entièrement bordée de mangrove, qui accueille durant les XVI^e-XVIII^e siècles trois cités-Etats indépendantes et fortement peuplées à l'échelle des

⁵ D. Verschuren *et alii*, « Rainfall and drought in equatorial East Africa during the past 1,100 years », 2000.

⁶ En 1884 la sécheresse eut de sévères répercussions sur toute l'économie agricole de la côte (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 247-249).

⁷ Simão de Graça, « Varia lição de couzas notaveis e dignas de lembrança [...] » (après 1631), AN/TT, Manuscritos da Livraria, n°731, f. 175 ; « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] mandou fazer das queixas e insultas que os Portuguezes fazião ao Rey de Ampaza », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34 ; João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 06.08.1686 et 30.08.1686, FUP, LM 51B, 29/4 (f. 171) et 30/3 (f. 174) ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho capitam general que foy no reyno de Pate entregou ao [...] Vice Rey João de Saldanha da Gama em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos sobre os últimos meses da presença portuguesa em Pate e Mombaça », 2000, p. 171. La chronique de Pate évoque une période de sept ans sans pluie - c'est-à-dire une longue sécheresse (CP [version de Stigand, recueillie vers 1900], p. 65).

⁸ H.N. Chittick, *Manda, excavations at an island port on the Kenya coast*, 1984, p. 4 et M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 17-18.

agglomérations swahili : Faza, Siyu, et Pate⁹. Les îles de Manda et de Lamu, plus petites, ont une superficie équivalente et sont elles aussi entourées de mangrove à l'exception de leur façade océanique. Elles sont très proches du continent, surtout Manda, dont le bras de mer qui la sépare de la terre ferme, nommé Mkanda, n'est pas navigable à marée basse et peut alors être traversé à pied. L'archipel possède également d'autres îles plus petites, essentiellement dans sa partie nord et parfois habitées par des communautés de pêcheurs.

Depuis l'île de Lamu jusqu'à la baie de Bur Gao le rivage est bordé d'un récif corallien frangeant qui bloque la houle et peut s'étendre jusqu'à plusieurs kilomètres au large. C'est un milieu très poissonneux et propice à la pêche à l'abri du récif ou dans les bras de mer. Les ressources halieutiques sont également favorisées par la présence de la forêt de palétuviers qui abrite les alevins et de nombreux crustacés¹⁰. On trouve aussi sur le récif des cauris, du type *Cypraea moneta*, qui constituent un produit d'exportation important à partir du XVIII^e siècle, et sans doute plus tôt, et sont une source de revenu complémentaire pour les villages de pêcheurs.

Les récifs rendent la navigation délicate, principalement autour de l'île de Pate, mais l'archipel reste la meilleure zone de mouillage au nord de la baie de Kilifi bien qu'il ne rivalise pas avec l'excellent port de Mombasa. C'est un avantage considérable sur une côte où les zones protégées pour les navires sont très rares depuis Mombasa jusqu'à Ras Hafun (au sud du cap Guardafui)¹¹. Le mouillage peut s'effectuer à proximité de l'île de Pate, dans le profond chenal entre l'île de Manda et celle de Pate, ou dans celui qui sépare les îles de Manda et de Lamu et fait de Lamu un port idéal. Les trois cités de l'île de Pate sont situées à l'extrémité de bras de mer au milieu de la mangrove, qui se vident presque complètement à marée basse et n'autorisent alors que le passage de petites embarcations.

Ainsi l'envasement du port de Pate est fréquemment évoqué parmi les causes qui auraient contribué au déclin économique de la ville à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, alors qu'elle est auparavant l'un des principaux centres maritimes de la côte swahili¹². L'ensablement et le développement de la mangrove dans les passes sont très

⁹ La ville de Shanga, au sud de Siyu, est abandonnée au début du XV^e siècle (M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 406). Ce sont donc quatre cités qui cohabitent avant cette époque puisque les autres agglomérations sont également anciennes.

¹⁰ M.D. Richmond, *A guide to the seashores of Eastern Africa*, 1997, p. 12. Les eaux de l'archipel de Lamu seraient parmi les plus poissonneuses de la côte du Kenya (Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Kenya, *Lamu District planning study, volume 1 : natural resources inventory*, FJ Library, p. 95).

¹¹ Les ports de Malindi, Barawa, Mogadiscio, ou des agglomérations à l'embouchure du fleuve Tana ne sont pas commodes et exposent dangereusement les grands navires à la houle.

¹² J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 107 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 383 ; T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997, p. 65.

probables¹³, mais ils s'expliquent certainement par l'abandon de leur entretien, c'est-à-dire de l'exploitation des bois de palétuviers qui les bordent du fait de la chute du trafic de navires. En réalité cette cause de déclin est peu vraisemblable car elle repose sur une conception moderne du port de commerce, nécessitant une eau profonde. Or les ports swahili n'ont pas de quais avant la fin du XIX^e siècle, les bateaux dont le tonnage est faible ou moyen sont hâlés sur la plage. C'est le cas des *mitepe* (sg. *mtepe*), les navires swahili anciens, parfois relativement grands et capables de se rendre jusqu'à Madagascar et à la péninsule arabique¹⁴. Leur conception très particulière (les planches de la coque sont « cousues » de fibre et non clouées) les rend très souples : ils peuvent heurter le fond et sont conçus pour pouvoir naviguer dans très peu d'eau à l'aide de perches et reposer droits sur le sable grâce à des pieux. Ces caractéristiques ont frappé les observateurs portugais qui en font souvent une description élogieuse, reconnaissant leur maniabilité et leur parfaite adaptation à l'environnement de la côte est-africaine¹⁵. En outre à cette époque cette technique de construction navale existe dans tout l'océan Indien et certains bateaux arabes, indiens, ou appartenant à des armateurs swahili, dont le tonnage est plus important, sont également hâlés sur le rivage¹⁶. La configuration des ports de l'île de Pate n'est donc pas une difficulté pour la plupart des embarcations¹⁷. D'autre part les Portugais ne signalent pas que le port de Pate soit mauvais, puisqu'en fait les plus grandes embarcations, en particulier européennes, stationnent à l'abri du récif soit en face de la passe conduisant à la ville, à environ six kilomètres, soit à la pointe nord-est de l'île, des chaloupes effectuant l'aller-retour¹⁸. Il fait toutefois peu de doute que la meilleure qualité du

¹³ Au début du XX^e siècle le chenal de Siyu était plus large et plus profond d'après certains informateurs (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 104).

¹⁴ Le terme *mtepe* apparaît pour la première fois en 1661 sous la transcription portugaise « *mutepis* », désignant des embarcations de l'archipel de Lamu (Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, *ACE*, vol. 4, p. 69). Je reviendrai sur leurs capacités maritimes.

¹⁵ Les Portugais préfèrent parfois employer des *mitepe* plutôt que leurs propres bateaux pour naviguer sur la côte car ils les trouvent plus sûrs (« Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia, pela costa oriental de África », 22.05.1506, *DPMAC*, 1, p. 524 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-4, p. 143 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa, comandada por Francisco Barreto » (vers 1574), *DPMAC*, 8, p. 344). Les britanniques font les mêmes observations en 1823 et les adoptent également (W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, Londres, 1833, vol. 1, pp. 384-385).

¹⁶ Par exemple : « Relação Italiana sobre os descobrimentos portugueses » (1505), *DPMAC*, 1, p. 46 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa, comandada por Francisco Barreto », *DPMAC*, 8, p. 350 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 298.

¹⁷ La très grande majorité des agglomérations swahili ont d'ailleurs de mauvais mouillages selon les conceptions contemporaines (T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, pp. 213-214).

¹⁸ Jerónimo Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, éd. D. Lockhart, 1984 [vers 1639], p. 53 ; Guillaume Nicolas de la Haye, « Plan de l'Isle de Patte et de son port », s.d. (d'après « Plan of Patta on the East Coast of Africa by Capt. D. Crichton », 1751, publié par Alexander Dalrymple, 1774), BNL Cartografia [annexe 1] ; T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R. Burton, *Zanzibar ; City, Island, and Coast*, Londres, 1872, vol. 2, pp. 475-476.

port de Lamu favorise beaucoup son développement à partir des premières décennies du XIX^e siècle lorsque les tonnages augmentent. Bur Gao, au nord, possède également une baie commode¹⁹ qui explique peut-être que l'endroit fut stratégique comme nous le verrons.

En face des trois principales îles se trouvent deux bras de mer (*mto*, pl. *mito*), entourés de mangrove comme l'ensemble de cette zone. Appelés de nos jours Wange Creek et Dodori Creek, ils sont navigables à marée haute et s'enfoncent sur près de 20 kilomètres dans les terres, ce sont donc des voies de communication idéales vers l'arrière-pays, occupé par des communautés rurales dans l'orbite des cités-Etats insulaires ; ils facilitent également les contacts avec les populations environnantes.

Au sud jusqu'au fleuve Tana, le littoral est notamment bordé par les sites archéologiques de Mwana, Shaka et Ungwana, situés près de l'embouchure d'un bras du fleuve. Actuellement la Tana coule à environ deux kilomètres à l'ouest d'Ungwana, mais le cours du fleuve a beaucoup évolué à cause de ses crues annuelles et de la morphologie de la plaine littorale. Avant la fin du XIX^e siècle l'embouchure était située environ quinze kilomètres plus au sud, à peu près au milieu de la baie d'Ungama²⁰. Au nord, à l'embouchure actuelle existait un fleuve de moindre importance, en réalité un bras de la Tana²¹ nommé Ozi, qui donne son nom à la zone située entre sa rive gauche et l'océan. A la fin des années 1890 le percement d'un canal fit de l'Ozi la principale embouchure de la Tana²². L'Ozi formait une

¹⁹ H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969, p. 124.

²⁰ *Baía Formosa* pour les Portugais.

²¹ Les Portugais n'évoquent jamais explicitement le fleuve Tana, ni l'Ozi. Cependant certaines cartes indiquent un « *rio do Pracel [Parcel]* », c'est à dire le « fleuve du récif / du haut fond » au nord de la baie d'Ungama. Du fait de son emplacement (très imprécis cependant), de la présence d'îlots (notés sur les cartes) et de hauts-fonds à l'embouchures de l'Ozi, il s'agit probablement de ce dernier. Quelques cartes indiquent également un « *rio de Tanca* » ou « *rio de Taneque* » [Tanka/Taniki/Tana ?] entre Lamu et la baie, au nord du « *rio do Pracel* », qui semble toutefois être le bras de mer au sud de l'île de Lamu (cartes suivantes : Anonyme, « *Livro de Marinharia* », vers 1560 ; Lázaro Luís, 1563 ; Fernão Vaz Dourado, 1570, in *PMC*, vol. 1, pl. 94B, vol. 2, pl. 215 et vol. 3, pl. 267 [annexe 1]). Par ailleurs la Tana ne peut être confondue avec le toponyme Kilimaji ou Kilimani qui apparaît, sous diverses transcriptions, entre le nord de Malindi et le sud de la baie d'Ungama dans certains documents portugais du XVI^e siècle et semble désigner tantôt le fleuve Sabaki tantôt la péninsule de Ngomeni, voire une localité située sur celle-ci. Il ne s'agit donc pas du nom ancien du site archéologique de Gedi comme il est parfois avancé (Anonyme, « *Livro de Marinharia* », et Bartolomeu Lasso, 1590, in *PMC*, vol. 1, pl. 94B et vol. 3, pl. 373 [annexe 1] ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-4, f. 95v et 2-1-2, f. 4 ; « *Roteiros de Vicente Rodrigues e Gaspar Manuel* » (vers 1605) in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, 1898, p. 56), information identique dans le routier d'Ibn Madjid (T.A. Chumovski, *Três roteiros desconhecidos de Ahmad ibn-Madjid, o piloto árabe de Vasco da Gama*, 1960 [vers 1500], p. 31). Selon Dapper, « *Quilmanci* » est aussi le nom d'un fort très proche de Malindi, c'est-à-dire certainement les constructions sur la péninsule de Ngomeni indiquées sur les cartes (Olfert Dapper, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 1686, p. 396).

²² Carte h.p. in Léon des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », *Bulletin de la société de Géographie*, 17, 1859 ; Charles New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, Londres, 1873, pp. 262-266 ; A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912-1913, p. 360 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 7-8. Durant une époque ancienne l'Ozi coulait probablement très près de l'extrémité ouest du site d'Ungwana (G. Abungu, *Communities*

limite naturelle à l'influence des communautés de l'archipel de Lamu, car il n'y avait apparemment pas d'agglomérations swahili sur le pourtour de la baie d'Ungama depuis le fleuve jusqu'à la péninsule de Ngomeni au nord de Malindi, probablement à cause des risques d'inondation. La Tana, navigable sur près de 300 kilomètres par des embarcations légères et des pirogues, est de ce fait un axe de communication très pratiqué par les communautés pokomo riveraines du fleuve. Il est possible qu'elle ait été également parcourue par des bateaux swahili sur son cours inférieur²³.

3. Agriculture et ressources naturelles

Les ressources en eau sont très variables dans l'archipel de Lamu et sur le continent adjacent. L'île de Pate souffre de nos jours de réserves d'eau douce assez insuffisantes et de qualité très médiocre : l'eau y est souvent saumâtre. Cette situation n'est pas nouvelle puisque les Portugais la signalent, tant pour la ville de Pate que pour celle de Faza ou les îles plus au nord²⁴. Ils préfèrent ravitailler leurs navires en eau sur l'île de Lamu qui possède d'excellents points d'eau, filtrée et stockée sous les dunes²⁵. Le tarissement des puits de l'île de Manda explique très certainement l'abandon de ses trois agglomérations (Manda, Takwa et Kitau) à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle, ensuite elle n'est plus fréquentée que pour cultiver des céréales ou faire paître du bétail²⁶. Cependant une partie du sol de l'île de Pate est constitué de terre arable assez fertile, en particulier à proximité de Siyu, qui autorise la présence de champs de céréales et de jardins, parfois alimentés avant la fin du XIX^e siècle par un complexe réseau d'irrigation. Les plantations de cocotiers y sont également très étendues

on the River Tana: an archaeological study of relations between the delta and the river basin ; 700 - 1890 A.D., 1989, p. 48).

²³ G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 8 et 36. Voir en particulier le voyage de Le Roy sur la Tana en 1889 (Alexandre Le Roy, « Au Zanguebar anglais », *Les Missions Catholiques*, 22, 1890).

²⁴ Diogo do Couto, *Da Ásia*, Lisbonne, 1778 [1602-1616], 12-1, p. 9 ; « Roteiros de Vicente Rodrigues e Gaspar Manuel » in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, 1898, p. 57 ; Conselho Ultramarino, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, f. 90 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...] para a restauração de Mombaça [...] (1728)*, Biblioteca da Ajuda, Lisbonne, cod. 51-VII-1, pp. 79-80 ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 172 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 18.

²⁵ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 352 ; A. Le Roy, « De Zanzibar à Lamo », *Les Missions Catholiques*, 21, 1889, p. 130 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 3.

²⁶ C'est l'hypothèse, très plausible, avancée par Wilson à propos de Takwa (T.H. Wilson, « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », 1979, p. 19). A la fin du XIX^e siècle les voyageurs font remarquer que l'île est inhabitée et n'a que très peu d'eau (H. Greffulhe, « Voyage de Lamoo à Zanzibar », *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, 2, 1878, p. 210 et A. Le Roy, « De Zanzibar à Lamo », 1889, p. 130).

de nos jours, comme sur toutes les îles de la région, ce qui était déjà le cas avant le XIX^e siècle²⁷. Le sol de l'île de Lamu est moins propice aux cultures de céréales, bien que l'on puisse occasionnellement cultiver du riz ou du mil dans les cuvettes, et elle est presque entièrement recouverte de cocotiers²⁸. La culture de céréales sur les îles est toutefois très insuffisante pour combler les besoins des agglomérations insulaires - d'autant qu'elles étaient très peuplées. Toutes les cités-Etats exploitaient par conséquent un arrière-pays continental, nommé le *bara*, principalement voué à ce type d'agriculture.

Au nord de l'archipel le littoral et les îles ont des sols pauvres qui limitent les rendements agricoles. Au-delà de Bur Gao le chapelet des îles Bajun est encore plus aride²⁹. A l'inverse, la zone continentale située à l'ouest et au sud de l'île de Lamu est particulièrement fertile ; les terres y étaient peut-être même meilleures autrefois car il semble que les sols aient été surexploités au XIX^e siècle, lorsque l'économie de plantation était à son apogée. En outre, les berges de la Tana sont particulièrement fertiles grâce aux crues du fleuve. On peut donc supposer que la culture du riz et d'autres céréales était bien développée dans cette région avant le XIX^e siècle³⁰. D'autre part ce territoire possède d'excellents pâturages susceptibles d'attirer les populations de pasteurs, également intéressées par les nombreux lacs temporaires et points d'eau pour abreuver le bétail³¹. Au delà de l'espace côtier, à quelques heures de marche environ, s'étend une bande de forêt primaire depuis la Tana jusqu'à Bur Gao, probablement plus large et plus dense autrefois³². Cette forêt et la savane environnante abritent une population d'éléphants considérable, particulièrement abondante entre la Tana et

²⁷ « Roteiros de Vicente Rodrigues e Gaspar Manuel », in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, 1898, p. 57 ; Gaspar de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra até à ilha de Chipre*, éd. A. Reis Machado, 1953 [1611], p. 76 ; António Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, éd. I. Cid, 1992 [1633-1635], vol. 2, p. 40 ; « Papers of Sir John Kirk », 1867, KNA, microf. 4/25, pp. 13-15 ; John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, Londres, 1898, pp. 380-389 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 4-5, 62 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 22.

²⁸ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 2-3, 55 et 62.

²⁹ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 55 ; J.T. Juxon Barton, « Report on the Bajun Islands », 1922, pp. 33-39 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano : saggio etnologico preliminare sui Bagiumi, Bantu costieri dell'Oltregiuba*, 1955, pp. 4-5.

³⁰ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 332-336 ; A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912-1913, pp. 359-361 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 11-14 ; Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Kenya, *Lamu District planning study, volume 1 : natural resources inventory*, FJ Library, pp. 2 et 29 ; J. de V. Allen, « The peopling of the Lamu-southern Benaadir hinterland in the 14th - 17th centuries », 1992, pp. 5-6.

³¹ Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Kenya, *Lamu District planning study, volume 1 : natural resources inventory*, FJ Library, p. 29 et G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 87. A l'opposé la densité de la végétation limite les pâtures autour de Dodori Creek et de Wange Creek (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 152-153).

³² W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 398, 423, 427 ; A.S. Rogers à C.W. Craufurd, Lamu, 10.05.1899, KNA, PC/Coast/1/1/63 ; G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 23. Au delà, vers l'intérieur, la forêt laisse place à une vaste savane.

Bur Gao au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, et sans nul doute plus tôt³³, ce qui explique certainement pourquoi l'ivoire est la principale exportation de l'archipel de Lamu entre le XVI^e siècle et le début du XIX^e siècle.

Grâce à sa localisation privilégiée, l'archipel de Lamu est l'un des principaux centres du commerce maritime sur la côte orientale de l'Afrique des origines du monde swahili à la fin du XIX^e siècle. La diversité de son environnement naturel permet l'exploitation et l'exportation de ressources variées : notamment l'ivoire, le bois de palétuvier³⁴, les carapaces de tortue ou les cauris ; en outre les surplus agricoles et la pêche soutiennent l'émergence et le développement d'une population urbaine importante, dont une partie investit largement dans les activités commerciales et - dans une moindre mesure - artisanales.

Cependant, comme on l'a vu, les communautés insulaires sont très dépendantes de l'agriculture dans leur arrière-pays et, d'une façon générale, des ressources du continent. Or ce dernier est l'objet de convoitises et de prédatons, tant de la part de cités-Etats rivales que de communautés continentales, en particulier pastorales - un phénomène historique majeur qui traverse la période des XVII^e et XVIII^e siècles.

B. Le berceau de la civilisation swahili, très tôt concurrencé par d'autres régions (VIII^e – XV^e siècles)

1. Les premières agglomérations swahili

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la côte orientale de l'Afrique, notamment l'archipel de Lamu, est fréquentée par des navires de commerce venus de la péninsule arabique à la recherche d'ivoire et d'autres produits naturels³⁵. Des communautés de langue

³³ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 395 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 398, 404, 423, 465-466. Dans les années 1910-1930 les éléphants font des dégâts considérables dans les régions de Witu et de Kiunga (« Lamu annual reports », KNA, DC/LAM/1).

³⁴ L'archipel et le continent adjacent est la portion du littoral la plus riche en forêt de mangrove avec l'estuaire de la Rufiji (M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 414 et M.D. Richmond, *A guide to the seashores of Eastern Africa*, 1997, p. 60). Le bois de palétuvier est exporté vers la péninsule arabique.

³⁵ Ces échanges sont mentionnés dans des routiers de navigation grecs (L. Casson (éd.), *The Periplus Maris Erythraei*, Princeton, Princeton University Press, 1989, pp. 58-61 et « Claudius Ptolemy's Geography : the

bantu occupent le littoral depuis le sud de Mogadiscio jusqu'à Inhambane et développent une culture maritime : elles donneront naissance à la culture swahili avec l'expansion de l'islam le long du rivage et l'apparition d'agglomérations urbaines permanentes aux points de contact du commerce maritime³⁶.

A ce jour, le plus ancien site côtier où la présence de l'islam est attestée est la ville de Shanga. Elle est située sur l'île de Pate et fut très méthodiquement étudiée par Mark Horton. Shanga est fondée vers 760-780 par des communautés locales engagées dans des transactions commerciales, principalement avec des marchands du golfe Persique. L'islam est présent dans la ville dès les premières décennies de sa fondation, mais il ne concerne qu'une fraction très minoritaire de la population, certainement des marchands étrangers de passage. L'organisation spatiale et les structures urbaines, bâties en bois, sont très proches de certaines cultures africaines environnantes. Au X^e siècle et au début du XI^e siècle la cité s'enrichit et les premiers bâtiments en calcaire corallien sont construits. Cette technique est probablement importée de mer Rouge, toutefois l'architecture générale des bâtiments résulte d'une évolution locale. L'islam se diffuse progressivement dans la population, notamment afin de faciliter les échanges économiques et certainement sous l'influence des musulmans étrangers établis dans la ville. Puis la religion devient majoritaire parmi les habitants, ainsi que dans le reste de l'archipel de Lamu, au début du XI^e siècle³⁷. Un développement très similaire se produit pour la ville de Manda³⁸, également étudiée par Horton : elle apparaît vers le milieu du VIII^e siècle et connaît rapidement une grande prospérité, attestée par le développement de l'architecture en pierre et l'usage de céramiques islamiques ou chinoises³⁹.

Bien que les recherches archéologiques soient encore insuffisantes, onze localités au moins sont fondées dès les IX^e - X^e siècles dans la région : soit de petits sites sur la plage, probablement temporaires, soit de grandes agglomérations qui seront occupées durant plusieurs siècles, voire le sont encore de nos jours⁴⁰. Pate, habitée sans interruption depuis

knowledge of fourth-century Byzantium », *SD*, pp. 3-4). Voir également M. Horton, « The *Periplus* and East Africa », *Azania*, 25, 1990, pp. 95-99.

³⁶ Pour les débats récents concernant la période antérieure aux VIII^e-IX^e siècles, voir : M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 26-46 ; T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000, pp. 265-275 ; R.L. Pouwels, « East African coastal history », 1999, p. 292 et « A reply to Spear on early Swahili history », 2001.

³⁷ M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 5-7, 84-85, 209-211, 394-401, 407-423.

³⁸ Manda est nommée « Mandra » par les Portugais, comme le font toujours certains informateurs de Pate et de Shela de nos jours.

³⁹ M. Horton, « Asiatic colonization of the East African coast : the Manda evidence », 1986, pp. 204-210 et *Shanga*, 1996, p. 25.

⁴⁰ M. Horton, « Early muslim trading settlements on the East African coast : new evidence from Shanga », 1987, pp. 296-299 et *Shanga*, 1996, pp. 23-25.

1200 ans, est fondée entre 750 et 800⁴¹ et le site d'Ungwana au plus tard au milieu du X^e siècle⁴². Cette occupation multiséculaire montre à quel point les cités-Etats de l'archipel de Lamu sont centrées sur un site immuable.

A partir du X^e siècle il semble que l'islam et la langue swahili archaïque se diffusent très rapidement le long des axes commerciaux, depuis l'archipel de Lamu et le continent avoisinant, en direction de la côte sud jusqu'aux Comores et de la côte nord vers Barawa. Les travaux archéologiques ont déterminé que les îles de Pemba et de Zanzibar accueillent des communautés islamisées dès le X^e et le XI^e siècle⁴³, ce qui en fait les plus anciennes connues sur la côte en dehors de l'archipel. Il faut toutefois souligner qu'une partie de ces agglomérations littorales existaient antérieurement à l'islamisation, datant souvent du IX^e ou du X^e siècle.

Ainsi, à la lumière des recherches archéologiques et linguistiques récentes, l'archipel de Lamu apparaît comme le berceau de la civilisation swahili⁴⁴. Pourtant, dès la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle, la prééminence de la région s'amenuise face à d'autres cités portuaires dont les échanges maritimes sont plus actifs, lorsque les flux économiques et l'islam connaissent une forte expansion sur le littoral entre 1100 et 1300.

2. XII^e - XV^e siècles : les villes de l'archipel dans l'ombre d'autres cités littorales

Jusqu'au milieu du XV^e siècle, les villes de l'archipel ne sont jamais citées par les géographes arabes et persans, à l'inverse des autres cités qui se disputent la suprématie du commerce sur la côte et qui, de ce fait, attirent l'attention des marchands et des auteurs⁴⁵. Elles n'apparaissent pas non plus dans les quelques sources chinoises qui évoquent la côte orientale de l'Afrique, pourtant focalisées sur la portion située entre Mogadiscio et Malindi⁴⁶.

⁴¹ T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997, pp. 32-65 et G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, pp. 54-59.

⁴² G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 48-49, 62-64.

⁴³ De plus vers 916 al-Masudi signale la présence d'une population mixte de musulmans et de païens sur l'île de « Qanbalu », qui désigne vraisemblablement Pemba (al-Masudi, *Les prairies d'or*, in C. Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique et l'océan Indien occidental*, 1990, pp. 75-76).

⁴⁴ D. Nurse et T. Hinnebusch. *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, pp. 494-509, 518 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 51-61 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 393-398.

⁴⁵ Les principaux auteurs évoquant la côte orientale de l'Afrique sont al-Masudi, Buzurg ibn Shahriyar, al-Idrisi, Yakut, Ibn Saïd, Abu al-Fida et Ibn Battuta.

⁴⁶ Ces textes, datés des IX^e - XV^e siècles et très difficiles à interpréter, ne mentionnent apparemment que Mogadiscio, Barawa, Juba, Malindi et Zanzibar. Les Chinois visitent la côte somali au début du XV^e siècle (F. Chabrol, *L'Afrique orientale dans les sources géographiques chinoises, du IX^e au XV^e siècle*, Université Paris I,

Cependant Manda et Shanga sont peut-être mentionnées dans la chronique de Kilwa, qui place les villes de « Mandakha » (Manda Kuu ?) et « Shaugu » ou « Shangu » en tête des cités prétendument fondées par les migrants shirazi⁴⁷.

Entre le XII^e et le XV^e siècle les ports swahili vendent principalement de l'or, de l'ivoire, des esclaves, des peaux et d'autres marchandises à des commerçants surtout originaires du sud de la péninsule arabique, mais aussi à ceux du golfe Persique et de l'Inde. D'après les géographes, Mogadiscio et Barawa concentrent les échanges aux XII^e et XIII^e siècles⁴⁸. A la fin de cette période Kilwa s'empare du commerce de l'or de Zimbabwe, qui transite par le port de Sofala dont elle semble détenir le monopole, puis elle connaît son apogée dans le premier tiers du XIV^e siècle. Ibn Battuta signale, probablement d'après des informations recueillies vers 1330, qu'elle est une très grande ville, attirant marchands et érudits de la mer Rouge et du golfe Persique, même si Mogadiscio demeure très active. L'auteur marocain est également le premier à montrer que l'islam, de rite sunnite shafite, est alors implanté sur toute la côte⁴⁹. Kilwa décline pourtant au milieu du siècle tandis que Mombasa et Malindi deviennent des ports de plus en plus incontournables⁵⁰. Durant le XV^e siècle Kilwa, Mombasa et Malindi se partagent l'essentiel des échanges, elles sont les principales cités littorales lorsque les Portugais atteignent l'Afrique orientale.

Bien qu'il ne joue plus un rôle de premier plan, l'archipel de Lamu continue de prospérer à cette époque. Entre la fin du XI^e siècle et celle du XIV^e siècle le développement urbain de Shanga se poursuit, apparemment stimulé par le négoce avec le sud de l'Arabie⁵¹. Par ailleurs un grand nombre de sites urbains sont fondés, même s'il faut souligner que leur

Centre de Recherches Africaines, mémoire de maîtrise, 1998, annexes). Un seul toponyme, le pays de « *Zhong li* » cité par Zhao Rukua en 1225, est peut-être une transcription de Shanga ou de Shungwaya - une interprétation toutefois très hypothétique (voir T. Vernet, *Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, XVI^e - XVIII^e siècles : politique, économie et territoire*, mémoire de DEA, 1999, pp. 56-57).

⁴⁷ « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, p. 35 ; M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 414. Le toponyme « *Chamga* » apparaît pour la première fois dans les sources portugaises en 1728, désignant un lieu de débarquement à proximité de Siyu (Luís de Melo Sampaio au vice-roi, *Fragata* [Mombasa], 19.05.1728, *APO-NE*, t. 1, vol. 3, partie 4, p. 101 ; *Relação dos progressos da armada que dispois e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 80).

⁴⁸ Vers 1150 al-Idrisi fixe la limite sud de l'islam à Barawa, ce que contredit l'archéologie et le témoignage d'al Masudi. Il affirme ainsi que Mombasa et Malindi sont peuplées de Zanj païens. Un siècle plus tard Ibn Said montre que Mogadiscio est le principal centre du rivage (al-Idrisi, *Kitāb Rujār*, et Ibn Said, *Kitāb Bast al-Ard fi al-Tul wa'l-'Ard in C.* Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique*, 1990, pp. 89-95 et 99-100).

⁴⁹ Ibn Battuta, *Voyages*, éd. C. Defremery et B.R. Sanguinetti, 1982, vol. 2, pp. 84-94. Contrairement à une idée solidement ancrée dans l'historiographie swahili, il est très peu probable que l'auteur se soit rendu en Afrique orientale comme il le prétend (F.-X. Fauvelle-Aymar et B. Hirsch, « Voyage aux frontières du monde : topologie, narration et jeux de miroir dans la *Rihla* de Ibn Battūta », 2003).

⁵⁰ Sur Kilwa on pourra consulter : J. Sutton, « Kilwa, a history of the ancient Swahili town, with a guide to the monuments of Kilwa Kisiwani and adjacent islands », 1998 et J. Fleisher, « Behind the Sultan of Kilwa's 'rebellious conduct' : local perspectives on an international East African town », 2004.

⁵¹ M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 402-406.

datation par les archéologues repose sur des évaluations très superficielles : des fouilles plus poussées pourraient révéler des origines plus anciennes comme ce fut le cas lorsque des recherches furent reprises à Pate et à Ungwana⁵². L'édification de Siyu semble remonter à une époque incluse entre le XI^e et le XIII^e siècle. Faza, dont le nom ancien est Mpaza et que les Portugais nomment « Ampaza »⁵³, fut peut-être fondée au XII^e ou au XIII^e siècle⁵⁴. Au sud de l'île de Lamu les sites archéologiques de Mea, Luziwa, Mwana et Shaka apparaissent aux XIV^e – XV^e siècles⁵⁵. Au nord, à partir de Dondo et surtout d'Uwani, se succèdent un chapelet de petites agglomérations en ruine dont seules les mosquées, les tombes, quelques habitations, et parfois une enceinte, sont en pierre, l'essentiel de l'habitat étant certainement construit en matériaux périssables. Ces agglomérations, surtout peuplées de pêcheurs et d'agriculteurs, datent probablement du XIV^e ou du XV^e siècle ; les principales sont : Shee Jafari, Omwe, Mwana Mchama, Ishakani et Kiamboni⁵⁶. D'autres sites sont plus récents en particulier sur les îles et remontent à la fin du XV^e siècle comme Takwa, voire au XVII^e ou au XVIII^e siècle.

Enfin la partie la plus ancienne de l'agglomération de Lamu est bâtie au XIII^e siècle au plus tard, il s'agit du site de Hidabu actuellement enseveli sous une grande dune à la sortie sud de l'agglomération. D'autres vestiges de la même époque se trouvent au nord, la partie centrale datant probablement du XIV^e siècle⁵⁷. Cette évolution est corroborée par al-Makrizi, repris par Abu al-Mahasin, qui au milieu du XV^e siècle est le premier auteur arabe à mentionner une cité de l'archipel de Lamu. D'après lui, Lamu est « presque ensevelie sous les sables qui s'y amoncellent », une information obtenue auprès du cadî de Lamu rencontré à La Mecque en 1441. Cette source très lacunaire nous apprend également que ce personnage a une

⁵² A la suite des premiers travaux de Neville Chittick à Pate (« Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 55-63) et de James Kirkman à Ungwana (*Ungwana on the Tana*, 1966).

⁵³ L'évolution du nom est certainement une déformation due aux locuteurs de langue arabe, le son swahili [p] n'ayant pas d'équivalent en arabe (L. Harries, *Swahili poetry*, 1962, pp. 16-17). Voir A. Le Roy, « De Zanzibar à Lamo », 1889, p. 130 et J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, p. 148.

⁵⁴ R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », ms. dactyl., s.d., FJ Library, p. 5 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 62-63 et M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 24.

⁵⁵ G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 40-46.

⁵⁶ H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969 ; R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », s.d. ; T.H. Wilson, *The monumental architecture and archaeology North of the Tana River*, non-publié, 1978 et « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217 ; M. Horton, *The early settlement of the northern Swahili coast, Ph.D. thesis*, 1984, pp. 344-355. Ces travaux répertorient de façon exhaustive les sites archéologiques de la région.

⁵⁷ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, p. 64 et M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 25. Au milieu du XIX^e siècle Hidabu est déjà complètement ensevelie (L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, p. 165).

très bonne connaissance du droit shafite et que l'on trouve beaucoup d'ambre gris et de bananiers à Lamu⁵⁸.

Nos connaissances sur les cités de l'archipel de Lamu à la veille de l'arrivée des Portugais sur la côte swahili sont donc très fragmentaires. Les travaux de Mark Horton ont cependant déterminé que Shanga est brusquement abandonnée au cours des années 1400-1425, après une période de grande prospérité à la fin du siècle précédent. La mosquée du vendredi est incendiée alors qu'elle semblait encore en usage et les habitations sont désertées, bien que l'on ne trouve pas d'autres traces de destruction. Ces découvertes semblent corroborer les traditions qui évoquent la conquête et la ruine de Shanga par Pate et l'exil de ses habitants à Siyu et à Pate⁵⁹. Il faut cependant remarquer que l'anéantissement d'une ville par une rivale, et la fuite de ses résidents dans les agglomérations avoisinantes, est un cliché récurrent des traditions swahili pour interpréter la désertion d'une cité - à moins qu'une autre explication, celle de la guerre civile, ne soit donnée dans ces récits, y compris à propos de Shanga⁶⁰. Ce type de récit est fréquent dans l'archipel de Lamu, notamment dans la chronique de Pate, en particulier au sujet de Faza, Manda, Takwa, Kitau ou Shaka qui auraient été conquises par Pate selon diverses traditions. Or la chronique de Pate exagère souvent les succès de la cité-Etat et surtout, contrairement à ces traditions, les sources portugaises montrent que ses conquêtes remontent plutôt au XVII^e siècle. De plus, lorsqu'elles sont avérées, elles prennent davantage la forme d'une suzeraineté assez souple laissant une large autonomie à la cité vaincue ; la destruction totale n'étant pas l'objectif, même si les guerres peuvent effectivement être très violentes dans l'archipel de Lamu. La chronique de Pate elle-même évoque souvent l'existence de formes d'allégeance et de tribut à l'égard de Pate. En outre lorsque les Portugais exercent une très brutale répression sur une agglomération swahili, pillant, incendiant et parfois rasant les bâtiments, cela n'empêche souvent pas celle-ci de se repeupler et de se rebâtir en quelques années, comme Mombasa en 1528 et 1587 ou Faza en 1587. Il est par conséquent difficile de croire que Shanga ait été totalement anéantie et désertée à cause d'une guerre alors que sa population est au même moment importante et sa vie économique florissante. Par contre il est possible qu'un conflit militaire ait porté le coup de grâce à une ville déjà affaiblie : peut-être à cause de ressources en eau dégradée - une

⁵⁸ Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, Paris, 1856, vol. 1, pp. 298-300 et L.-Marcel Devic, *Le pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Age*, Paris, 1883, pp. 74-75.

⁵⁹ M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 405-406 ; *CP* (Stigand), p. 44 et *CP* (Werner) pp. 169-170 ; E. Wangari Rugoioyo, « Some traditional histories of Pate, Siu and Shanga », in M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, annexe 5 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 67-68, 71.

⁶⁰ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 67 et Jumila Yunus, Siyu, 29.06.2001.

hypothèse également avancée par Horton pour expliquer le déclin de Shanga⁶¹ -, de violentes querelles internes (fréquentes dans le monde swahili), ou encore d'une épidémie⁶². Néanmoins nous en sommes réduits aux conjectures pour expliquer l'abandon de la prospère cité de Shanga.

3. Manda, Ozi et les Shirazi

Il est probable qu'au XV^e siècle un relatif équilibre politique et économique existât entre les diverses cités de l'archipel. Lamu, et surtout Pate, sont certainement déjà des centres maritimes assez notables dans la sous-région puisqu'elles sont fréquemment évoquées comme telles par les Portugais dès les premières décennies du XVI^e siècle. A l'opposé les mentions de Manda sont rares : elle apparaît comme une agglomération de moindre importance au cours du XVI^e siècle et davantage encore au XVII^e siècle. Il semble cependant qu'elle ait été plus puissante avant cette époque car certaines traditions la décrivent comme une cité riche et influente avant son abandon. Ainsi Manda aurait établi sa suzeraineté sur Pate à une époque ancienne, avant l'arrivée au pouvoir de la dynastie Nabahani, elle aurait par la suite tenté de lui imposer un gouverneur. De même d'autres récits décrivent le sultan de Manda comme un personnage fortuné et très autoritaire, interdisant par exemple toute activité bruyante à Pate durant sa sieste : un conte rappelant peut-être l'influence politique de la cité sur sa voisine⁶³. Enfin les récits très répandus évoquant la victoire de Pate sur Manda désignent ses habitants sous le nom « *Wang'andu* » ou « *Wavaa Ng'andu* », c'est à dire « Ceux qui sont vêtus d'or »⁶⁴. Ainsi ces traditions et les recherches archéologiques suggèrent que le poids politique et commercial de Manda fut assez considérable à une époque que l'on pourrait situer aux XIV^e – XV^e siècles.

⁶¹ La ville n'avait que trois puits en usage (M. Horton, *Shanga*, 1996, p. 427).

⁶² Sutton émet l'hypothèse que la dépopulation avérée de Kilwa à la fin du XIV^e siècle eut pour cause la propagation sur la côte est-africaine de l'épidémie de peste qui atteignit l'Europe à la fin des années 1340 (J. Sutton, « Kilwa, a history of the ancient Swahili town », 1998, pp. 129-130), Shanga fut peut-être touchée plus tardivement. Des épidémies de choléra et de variole frappent régulièrement la côte swahili, en particulier la variole qui y est endémique (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 239-245).

⁶³ CP (Stigand), p. 49 ; Shaibu Faraji bin Hamed al Bakariy al Lamuy, « A Chronicle of Lamu », éd. W. Hitchens, 1938, pp. 15-16 ; E. Wangari Rugoiyo, « Some traditional histories of Pate, Siu and Shanga », in M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, annexe 5 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001.

⁶⁴ CP (Stigand), p. 49 ; Sheikh Said Mohammed, Pate, 28.06.2001 et Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001 (ainsi que d'autres informateurs moins explicites). Selon ces deux informateurs *ng'andu* est un terme archaïque désignant l'or. Les témoignages portugais rapportent que les femmes swahili portent parfois de très nombreux bijoux en or et en argent et que certaines étoffes sont brodées des mêmes métaux précieux.

D'autre part, selon Randall Pouwels, qui se fonde sur une étude minutieuse des traditions locales, Manda paraît avoir été à la tête d'une « confédération shirazi » avant la seconde moitié du XVI^e siècle environ, qui incluait probablement Luziwa, Kitau, Kinarani et Lamu⁶⁵. Les traditions shirazi sont moins élaborées et beaucoup plus rares dans l'archipel de Lamu que sur le reste de la côte au sud de Malindi. Lorsqu'elles subsistent, elles ne concernent que des centres urbains autrefois puissants qui perdirent progressivement toute influence politique et économique durant le XVI^e et le XVII^e siècle et finirent par être désertés. Par le biais d'une analyse structuraliste des récits swahili, Pouwels l'explique par le développement accéléré et donc la concurrence accrue de Pate et de Lamu à cette époque, dont l'expansion est stimulée par l'établissement de lignages d'origine hadrami et yéménites. L'influence de ces derniers aurait également contribué à modifier les structures sociales et les référents culturels et, par ricochet, à faire disparaître dans ces villes les traditions shirazi au profit de mythes d'origine et d'un complexe culturel post-shirazi perçus localement comme « arabes »⁶⁶.

Il ne s'agit pas à ce stade d'aborder en détail cette analyse, mais il est toutefois nécessaire de revenir sur la signification des récits shirazi puisqu'ils transparaissent dans certaines traditions de la région. Ce rappel sera cependant très bref car la question shirazi, qui a longtemps mobilisé l'historiographie, est dorénavant bien connue et les grandes lignes de son décryptage acceptées par tous les spécialistes, bien que demeurent des nuances d'interprétation⁶⁷. Les récits shirazi doivent être considérés comme des mythes de fondation et non l'expression de véritables migrations depuis la ville persane de Shiraz et de sa région. Ils s'inscrivent dans la pratique extrêmement répandue dans le monde swahili consistant à revendiquer des origines fictives, à forger de fausses généalogies renvoyant le plus fréquemment - comme souvent dans l'islam africain - au Moyen-Orient, ainsi qu'à expliquer l'histoire sur un mode sensiblement diffusionniste. Les Shirazi sont les Swahili par excellence, les descendants des communautés littorales qui évoluèrent au gré des contacts maritimes, du développement des échanges et de l'islam et de l'établissement d'étrangers sur la côte. Ces jeux de traditions, comme d'autres récits du même type, ont pour principal objectif de justifier les structures de la société swahili et son fonctionnement général, notamment la place des Swahili et leur rôle à l'interface entre océan Indien et groupes continentaux : elles explicitent

⁶⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 32, 49.

⁶⁶ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 32-54.

⁶⁷ Sur les mythes shirazi on pourra consulter les travaux suivants : J. de V. Allen, « The "Shirazi" problem in East African coastal history », 1982 ; T. Spear, « The Shirazi in Swahili traditions, culture and history », 1984 ; R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 52-61.

en particulier les mécanismes et les institutions destinés à gérer ces interactions, à résoudre les tensions et contradictions nées de cette position particulière, intermédiaire. C'est pourquoi elles mettent tant en récit les relations ambivalentes entretenues par les Swahili avec leurs partenaires étrangers. Il semble que ces traditions soient apparues vers le XIII^e ou le XIV^e siècle lorsque de nombreux migrants arabes s'installent sur la côte et que l'islamisation devient massive. Elles servirent probablement de « contre-mythe » face aux prétentions généalogiques - et donc sociales - des nouveaux venus, en rattachant les musulmans africains du rivage à une origine, la Perse, à la fois islamique et prestigieuse tout en se distinguant de la péninsule arabique⁶⁸.

Outre Manda, une autre association de cités shirazi semble avoir existé dans la région de l'archipel de Lamu : la confédération ou le sultanat d'Ozi. Elle regroupe essentiellement des agglomérations situées à l'embouchure du fleuve Ozi, qui sont elles aussi relativement puissantes au XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, avant d'être abandonnées au cours du XVII^e siècle. Leurs vestiges sont les remarquables sites archéologiques nommés de nos jours Ungwana, Shaka et Mwana. Les cités d'Ozi sont associées à Fumo Liongo, un héros légendaire du folklore swahili et pokomo à la force physique et au courage prodigieux, dont l'épopée est relatée dans une série de poèmes issus du fond de la tradition orale remontant vraisemblablement aux XVI^e - XVIII^e siècles. Liongo apparaît comme l'archétype du héros shirazi, il est d'origine persane selon plusieurs versions des traditions et désigné soit comme le souverain d'une ville appelée Shaka, soit comme celui du sultanat d'Ozi, du « district d'Ozi » comme le mentionne la chronique de Pate, constitué de sept cités établies près du cours d'eau du même nom. Selon les informateurs locaux sa tombe serait par ailleurs proche des sites d'Ungwana et de Shaka⁶⁹. Sans qu'il soit nécessaire d'étudier ici en détail les complexes traditions portant sur Fumo Liongo, nous voyons que ces récits suggèrent l'existence d'une association d'agglomérations dans la région d'Ozi dont la puissance est illustrée par le personnage même de Liongo et la résistance valeureuse d'Ozi face à Pate⁷⁰.

⁶⁸ Cette approche de l'origine des mythes shirazi par Randall Pouwels me paraît la plus pertinente (R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, pp. 240-254).

⁶⁹ CP (Stigand), p. 56 ; C.S. Reddie, « History of "Liongo Fumo" » (vers 1910), KNA, DC/LAM/3/2, Lamu Political Record Book, vol. 2, pp. 30-31 ; A. Werner, « The Swahili saga of Liongo Fumo », 1926-1928 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 32-33, 49 et note 78 p. 224. Selon le vice-consul britannique de Lamu, qui parcourt le site d'Ungwana en 1884, la tombe attribuée à Liongo est alors toujours visitée par des pèlerins (John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 25.08.1884, ZNA, AA10/1). Les poèmes sont édités dans : J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, pp. 66-101.

⁷⁰ Dans la chronique de Pate le puissant sultan Omar ne parvient pas à conquérir Ozi malgré quinze ans de lutte acharnée (CP (Stigand), p. 56), c'est le seul territoire qui lui résiste autant. Pour une analyse du personnage de Liongo voir J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 29-30.

Les sources portugaises, très fragmentaires, ne recourent pas ces récits, mais sous-entendent tout de même la présence d'un ou de plusieurs centres politiques importants à l'embouchure de l'Ozi à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, période à laquelle renvoient certainement les traditions. Le principal problème demeure de déterminer la concordance entre les noms de ces villes, tels qu'ils sont donnés par les Portugais et par les traditions, et les sites archéologiques. C'est une tâche fondamentale à laquelle il faut s'atteler.

En 1506 la flotte commandée par Tristão da Cunha en route vers l'Inde fait escale à Malindi dont le souverain est très proche des Portugais. Celui-ci demande à l'amiral de soumettre une cité voisine située à dix-sept lieues au nord de Malindi, Oja, qui lui serait hostile à cause de sa fidélité envers les Portugais. Selon João de Barros, l'officier se fie à cette version des faits alors qu'en réalité le conflit entre les deux villes est antérieur à l'arrivée des Portugais, et l'on peut penser qu'il est lié à des revendications territoriales - qui opposent également Mombasa et Malindi à cette époque. Un corps expéditionnaire mené par Tristão da Cunha se rend à Oja, décrite comme une belle agglomération entourée d'une enceinte dont les édifices ressemblent à ceux de Mombasa. Elle est située sur un rivage mal abrité ouvert sur la mer : c'est un port dangereux constitué d'une plage à l'abri d'un récif. Oja est rapidement attaquée, mise à sac, incendiée et son souverain est tué dans l'assaut⁷¹. Historiens et archéologues se sont beaucoup interrogés sur la localisation d'Oja : l'hypothèse la plus souvent retenue l'assimile au site d'Ungwana, dont l'apogée date des XIV^e – XVI^e siècles et qui correspond plutôt à la description de Barros à cause de l'étendue et de la richesse des vestiges archéologiques, de la présence d'une large enceinte et plus généralement du fait qu'il s'agit du plus notable des trois sites qui se succèdent au débouché de l'Ozi. Une telle agglomération aurait sans conteste pu rivaliser militairement avec Malindi à cette époque - même s'il n'est pas exclu que le roi de celle-ci ait utilisé la force portugaise dans un but offensif plutôt que défensif afin de soutenir des conquêtes territoriales. Pour James Kirkman, qui a fouillé Ungwana, cette supposition est la plus plausible, d'autant qu'il remarque que certains bâtiments sont reconstruits au début du XVI^e siècle, peut-être à la suite de l'attaque. James Allen et George Abungu sont beaucoup plus sceptiques et ne préfèrent guère se prononcer de façon définitive sur les noms originaux de Mwana, Shaka et Ungwana : ils observent notamment que le port décrit par Barros correspondrait davantage à Mwana ou

⁷¹ J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, ff. 3v-4 ; Fernão Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, éd. M. Lopes de Almeida, 1979 [1553-1554], vol. 1, p. 293. Gaspar Correia, autre célèbre chroniqueur portugais, confond la ville avec l'île d'Angoche située au sud de Mozambique : il nomme en effet les deux lieux « Angoja ». Sa description d'Oja est par ailleurs assez stéréotypée (Gaspar Correia, *Lendas da Índia*, éd. R.J. de Lima Felner, 1858 [vers 1550], vol. 1, pp. 668-70).

Shaka et avancent que les Portugais auraient pu confondre les noms⁷². Cette question mérite donc d'être reprise et une étude plus exhaustive des sources portugaises peut apporter un nouvel éclairage.

D'après João de Barros, au début du XVI^e siècle le roi de Malindi prétend descendre des souverains de « Quitau » (Kitau), ville située à dix-huit lieues de Malindi qui aurait autrefois régné sur toute la région, mais n'est plus à cette époque qu'un « pauvre village » dont les ruines imposantes attestent de la splendeur passée. D'autres Swahili de Malindi soutiennent de leur côté que c'est Luziwa, une agglomération modeste sur le continent au sud de l'île de Lamu mentionnée dans les sources portugaises jusqu'au milieu du XVII^e siècle, qui avait l'ascendant : elle aurait dominé « Paremunda » (sans aucun doute une erreur typographique pour « Pate, Manda »), Lamu, « Jaca », « Oja » et d'autres villes proches⁷³. Puisque la localisation de Luziwa ne pose pas de problème, trois villes présentes dans la documentation portugaise doivent être considérées : *Quitau*, *Jaca* et *Oja*. Toutes trois sont très certainement à l'embouchure de l'Ozi puisque Barros place Oja à dix-sept lieues portugaises de Malindi, soit environ 100 kilomètres⁷⁴, la distance réelle par la mer étant d'environ 85 kilomètres cet ordre de grandeur est crédible, bien que les distances données par les textes portugais soient toujours approximatives. A dix-huit lieues de Malindi, Kitau est par conséquent établie à environ cinq ou dix kilomètres d'Oja.

D'autre part il ne fait aucun doute que « Jaca » est la retranscription de Shaka, un toponyme qui apparaît régulièrement dans les sources écrites portugaises, désignant très explicitement dans un routier et sur plusieurs cartes le cap à l'est de l'embouchure de l'Ozi⁷⁵, c'est-à-dire la pointe toujours dénommée de nos jours Ras Shaka. Shaka est aussi une ville évoquée à quelques rares occasions entre 1589 et 1687, sous les formes *Jaca*, *Yaqua* ou *Xaqua*. Cité apparemment indépendante, elle n'est mentionnée que très brièvement parmi d'autres noms de villes (dont Oja) ou de souverains de la région, à l'exception d'un traité de

⁷² J. Kirkman, *Ungwana on the Tana*, 1966, pp. 1-13 ; J. de V. Allen, « The names of the Tana delta sites », 1982 et G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 37-39.

⁷³ J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 4.

⁷⁴ La lieue portugaise équivaut à environ six kilomètres. Dans un autre passage Barros la situe à vingt lieues, de même que Castanheda.

⁷⁵ « Roteiros de Vicente Rodrigues e Gaspar Manuel », in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, 1898, p. 56 et les cartes suivantes : Bartolomeu Velho, 1561, Lázaro Luís, 1563, Bartolomeu Lasso, 1590 et Pedro Berthelot, 1635, in *PMC*, vol. 2, pl. 203 et 215, vol. 3, pl. 373 et vol. 5 pl. 575B [annexe 1]. La carte de 1563 indique en outre des « îlots de Jaca », c'est à dire les récifs qui se trouvent en face du cap. Ibn Madjid mentionne dans la même zone le toponyme « Chikala » (T.A. Chumovski, *Três roteiros desconhecidos de Ahmad ibn-Madjid, o piloto árabe de Vasco da Gama*, 1960, p. 30).

soumission au Portugal signé par ses représentants en 1637⁷⁶. Compte tenu de ces informations, nous savons donc que Jaca/Shaka ne se confond pas avec Oja, contrairement à certaines suppositions, et qu'elle est l'une des agglomérations les plus à l'est de l'Ozi, non loin du cap Ras Shaka⁷⁷. Il y a donc tout lieu de penser que la Shaka des traditions swahili et des sources portugaises est bien le site archéologique connu sous ce nom aujourd'hui, à environ cinq kilomètres à l'est d'Ungwana en direction de Ras Shaka. Soulignons également que la retranscription des toponymes swahili par les Portugais est dans l'immense majorité des cas très fidèle aux noms locaux, si l'on tient compte bien sûr des règles phonétiques et orthographiques de la langue portugaise - qui n'est qu'exceptionnellement connue des spécialistes du monde swahili. Deux réserves s'imposent cependant : d'une part les noms de lieux peuvent évoluer, comme Mpaza devenue Faza ou Mvita le nom archaïque de Mombasa, d'autre part il n'est pas totalement impossible que Jaca/Shaka ait été en réalité le site archéologique de Mwana, plus proche de Ras Shaka et plus riche et plus vaste que son voisin⁷⁸. Mais dans ce cas on ne voit pas trop pourquoi, par un glissement, le nom Shaka en serait venu à désigner les vestiges plus à l'ouest.

Mwana est certainement identifiable avec la ville de « Komwana », l'une des sept villes du sultanat d'Ozi dans la chronique de Pate ou celle de « Kwa Mwana » citée dans l'un des poèmes sur Fumo Liongo, où il serait mort⁷⁹. En fait il est peu probable que ce nom ait une signification historique, il désigne plus vraisemblablement selon James Allen un groupe de tombes monumentales à proximité des vestiges urbains⁸⁰. Ainsi il est possible que Mwana soit la Quitau/Kitau évoquée par Barros⁸¹. Si le site de Mwana est très dépeuplé et quasiment à l'abandon dès le début du XVI^e siècle, cela pourrait expliquer la disparition de son nom dans la mémoire collective, à l'inverse d'agglomérations encore habitées au XVII^e siècle

⁷⁶ Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/3 (f. 581v) ; « Regimento que levou Rui Soares de Mello capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70 ; « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca, e ser elle tributario ao estado [...] », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 272v-273 ; Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, ACE, vol. 4, p. 69 et « Propostas que fazem EIRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazas que o Estado da India Portugueza fez*, 1884, vol. 4, p. 223.

⁷⁷ Une unique carte, datée de 1537 environ, mentionne cependant une « pointe d'Ogea » au nord du « rio dogea [sic] », peut-être parce qu'Oja est à cette époque plus puissante et mieux connue des Portugais que Shaka (carte de Gaspar Viegas, vers 1537, *PMC*, vol. 1, pl. 50B [annexe 1]).

⁷⁸ T.H. Wilson, *The monumental architecture and archaeology North of the Tana River*, 1978, p. 63 et G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 43-45.

⁷⁹ *CP* (Stigand), p. 56 et J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse*, 1979, p. 67.

⁸⁰ J. de V. Allen, « The names of the Tana delta sites », 1982, pp. 168, 170.

⁸¹ Cette agglomération nommée Kitau ne peut être confondue avec les ruines du même nom sur l'île de Manda, proches du cap Ras Kitau car ces vestiges très pauvres ne correspondent pas à la description de Barros.

comme Shaka, d'autant que les prospections n'auraient pas révélé de matériel postérieur à la fin du XVI^e siècle⁸².

Enfin, pour terminer, analysons les cas d'Oja et d'Ungwana. Cette dernière désignation est certainement très postérieure à l'occupation, elle dérive probablement d'Ungama qui est à la fois le nom de la baie et celui d'une localité mythique engloutie sous les eaux pour punir son arrogance dispendieuse (une tradition répandue dans la région, notamment à l'égard de Hidabu). Elle dérive peut-être aussi de l'expression « Kwa Wangwana wa Mashah/Mashaha » indiquant parfois les vestiges au XIX^e siècle ; cependant cette appellation s'applique plus probablement aux tombes à proximité de la grande mosquée d'Ungwana⁸³. Quant à la *Oja* ou *Hoja* des Portugais, remarquons qu'en réalité elle est sans nul doute une retranscription du swahili *Osha* ou *Usha*. En effet un texte indique qu'en 1686 le gouverneur de Mombasa échange une correspondance avec des dignitaires de la ville d'« Oxa » (*Osha/Usha*) qui est à cette date sous l'emprise de Pate⁸⁴. De plus nous avons vu que les Portugais retranscrivent *Shaka* sous la forme *Jaca*, le -j comme le -x étant souvent employés par ceux-ci pour transcrire le swahili -sh⁸⁵. Ce nom d'Osha ou Usha a disparu en tant que tel des traditions locales, il semble pourtant subsister sous la forme abrégée *sha/shah* dans le toponyme Kwa Wangwana wa Mashah, peut-être une extrapolation sur cette racine ancienne. De même certaines traditions relatives à Fumo Liongo prétendent que les souverains persans/shirazi de Kwa Wangwana wa Mashah, notamment ceux du clan Bauri (dynastie shirazi associée à Ozi) portaient le titre de *Shah* à la manière des rois de Perse⁸⁶, une anecdote unique dans un récit shirazi. Là aussi peut-il s'agir d'une extrapolation fondée sur une racine issue du toponyme Osha, d'autant que ces types de jeux étymologiques sont très fréquents dans le monde swahili jusqu'à nos jours pour expliquer des phénomènes historiques⁸⁷. D'ailleurs Stigand signale qu'une tradition courante attribue la fondation de

⁸² G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 45.

⁸³ J. de V. Allen, « The names of the Tana delta sites », 1982, pp. 166, 168.

⁸⁴ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/1-3 (ff. 173-174).

⁸⁵ Par exemple pour retranscrire *shamba* (pl. *mashamba*), on trouve « *xambas* » ou « *maxambas* » (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70v ; « Roteiro de Aleixo da Motta », in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, 1898, p. 134).

⁸⁶ C.S. Reddie, « History of "Liongo Fumo" », KNA, DC/LAM/3/2, p. 30 ; A. Werner, « The Swahili saga of Liongo Fumo », 1926-1928, p. 248 et R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 49.

⁸⁷ L'un des exemples les plus frappants est l'affirmation par de nombreux informateurs que le clan Washanga de Siyu est originaires de Chine, par analogie entre Shanga et Shanghai (C.M Eastman et F.M. Topan, « The Siu : notes on the people and their language », 1966, p. 22 ; H.N. Chittick, « A note on Siu », 1968, p. 169 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 73-74 ; Ahmed Mohammed Jumila et Jumila Yunus, Siyu, 29.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001).

Shaka à des Persans et que l'origine du nom provient du persan *Shah*⁸⁸. Après l'épisode de 1506 Osha est signalée en 1519 : son souverain est bienveillant envers un navire portugais en difficulté⁸⁹. C'est la dernière mention quelque peu développée de la cité jusqu'en 1686, dans l'intervalle elle n'apparaît que comme toponyme sur les cartes, non loin de Jaca/Shaka, ou comme un nom parmi d'autres dans des énumérations d'agglomérations de la région⁹⁰. Très significativement, elle n'est pas signalée en 1637 lorsque les Portugais signent des traités avec les principales villes de l'archipel de Lamu, alors que Shaka, Luziwa, Lamu, Manda, Pate, Siyu et Faza sont citées ainsi que certains de leurs dignitaires. Cela suggère qu'Osha a beaucoup perdu de son ascendant politique et économique entre le milieu et la fin du XVI^e siècle, peut-être au profit de Shaka.

Ces informations, ainsi que les hypothèses émises au sujet des ruines de Shaka et de Mwana, renforcent la présomption selon laquelle le site d'Ungwana est bien la ville d'Oja/Osha. La description du rivage par Barros demeure problématique⁹¹, mais le littoral a pu évoluer depuis cette époque et l'on a vu à propos de l'île de Pate que les mouillages fréquentés par les Portugais pouvaient, pour des raisons de sécurité, être situés à bonne distance des agglomérations portuaires : en 1506 ils débarquèrent peut-être plus à l'est, non loin de Ras Shaka. Un dernier problème demeure : selon Kirkman et Abungu, Ungwana est abandonnée au plus tard vers 1625-1630 car on n'y trouve trace de la porcelaine chinoise du type retrouvé dans les premières couches de Fort Jésus (bâti par les Portugais à Mombasa à partir de 1593)⁹². Pourtant ces dates ne correspondent pas avec les sources écrites, d'ailleurs les brèves investigations du site de Shaka concluent elles aussi à son abandon à cette époque, en contradiction avec les mentions ultérieures de « Oja » et de « Jaca ». Il faudrait plutôt placer la désertion définitive et totale des deux villes vers la fin du XVII^e siècle ou les premières années du XVIII^e siècle - d'ailleurs elles ne sont pas évoquées dans la très riche documentation issue du bref retour des Portugais dans l'archipel en 1728-1729⁹³. Ainsi il

⁸⁸ CP (Stigand), note 31 p. 56. Pour Reddie, « Mashah » renvoie aux Shah persans (C.S. Reddie, « An account from native sources of the rise and fall of the kingdom of Patte », 1910, KNA, DC/LAM/3/1, p. 158).

⁸⁹ J. de Barros, *Da Ásia*, 3-3-9, f. 77v.

⁹⁰ Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, ACE, vol. 4, p. 69 et « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 223. En 1598 les rois d'Osha et de Shaka, distingués l'un de l'autre, sont signalés comme des alliés fidèles des Portugais (« Regimento que levou Rui Soares de Mello capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70).

⁹¹ J. de V. Allen, « The names of the Tana delta sites », 1982, p. 168 et G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 38.

⁹² J. Kirkman, *Ungwana on the Tana*, 1966, p. 47 ; G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 67.

⁹³ Signalons qu'en 1884 Haggard apprend que le site d'Ungwana n'aurait été définitivement abandonné que 60 ans auparavant, ce qui suggère - si cette information est exacte - une réoccupation de l'agglomération (John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 25.08.1884, ZNA, AA10/1).

serait peut-être préférable de nuancer et d'évoquer davantage un déclin, éventuellement rapide, d'Ungwana et de Shaka vers 1600-1630 plutôt qu'un véritable abandon. Si les sites ne présentent plus de matériel riche, en particulier de la porcelaine de facture récente, c'est vraisemblablement parce que les habitants n'ont plus les moyens d'en acquérir et qu'une partie de la population - la plus aisée ? - a quitté l'agglomération. A moins de déceler les traces d'une brusque catastrophe (incendie, destruction volontaire par exemple), il est généralement difficile de conclure par l'archéologie à la désertion massive, en quelques années à peine, d'un site. L'exemple de Pate est à ce sujet assez évocateur : le nombre de ses résidents chute considérablement au début du XIX^e siècle, ainsi que leur consommation, et près des deux tiers du site sont aujourd'hui en ruine, pourtant elle n'a jamais cessé d'être occupée depuis deux siècles.

Pour conclure, en attendant des fouilles plus approfondies de Shaka et Mwana, un faisceau de preuves conduit à penser que Oja/Osha est le site d'Ungwana, Jaca/Shaka celui de Shaka et peut-être - mais c'est moins sûr - Quitau/Kitau celui de Mwana, bien qu'il ne soit pas possible d'être catégorique. Une sorte de confédération politique réunissait probablement les villes de la région, soit sous la forme d'une alliance de clans, soit sous la suzeraineté d'une cité dominante. Elle a peut-être d'abord été centrée sur Kitau/Mwana, puis autour d'Osha/Ungwana jusque vers le milieu du XVI^e siècle et enfin autour de Shaka à partir de cette date. Il n'est pas exclu qu'elle portât déjà le nom d'Ozi du nom du cours d'eau à proximité. Confrontée à l'expansion des autres cités-Etats et à des pressions extérieures, elle s'appauvrit progressivement et le nombre d'habitants chute à la fin du XVI^e siècle ou dans les premières décennies du XVII^e siècle avant l'abandon final des centres urbains à la fin de ce siècle. Ce scénario est conforté par le développement des cités de l'île de Pate dès la seconde moitié du XVI^e siècle et les fortes tensions politiques, et violences militaires, exercées dans la zone dans les décennies qui suivent, essentiellement à cause des volontés hégémoniques de Pate et des communautés oromo. Cet espace est néanmoins réoccupé au cours du XVIII^e siècle, surtout dans sa partie nord vers Luziwa, par des groupes swahili plus dispersés et vraisemblablement plus ruraux, comme l'indiquent les vestiges archéologiques et les récits mentionnant les Bauri d'Ozi au XVIII^e siècle⁹⁴. A moins que la région continentale au sud de l'île de Lamu, propice à l'agriculture et à la collecte de ressources naturelles, n'ait jamais été complètement désertée par les Swahili, qui en cas de danger ne la quittaient pour des lieux

⁹⁴ A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, pp. 286, 288 ; C.B. Thompson, « Wasin and Vanga », 11.07.1917, KNA, PC/Coast/1/3/153, pp. 1-2.

plus sûrs que pour de brèves périodes, se comptant selon les cas en mois ou en années - une hypothèse plus que probable.

Dans l'ombre d'autres centres urbains, l'archipel de Lamu est encore relativement en retrait sur la côte swahili avant le dernier tiers du XVI^e siècle, un siècle qui connaît cependant une succession de bouleversements et de recompositions dans la hiérarchie des cités-Etats swahili plutôt favorables aux agglomérations insulaires de l'archipel.

C. 1498-1585 : une période troublée propice à l'émergence de l'archipel de Lamu

1. L'exploration et la soumission du littoral est-africain par le Portugal (1500-1512)

Ainsi que je l'ai dit en introduction, la période des XVI^e et XVII^e siècles est presque systématiquement considérée dans l'historiographie comme une époque de déclin pour toute la côte swahili, par contraste avec les siècles précédents. Dans la grande majorité des cas, il est attribué aux Portugais. Non seulement ceux-ci n'auraient tiré qu'un profit très médiocre de leur occupation, en raison de leur faiblesse numérique et de la cupidité des officiers, mais ils auraient également ruiné le commerce et mis à bas les agglomérations côtières lors d'opérations brutales répétées. Ce faisant, ils n'auraient laissé que bien peu de traces de leur passage au nord du cap Delgado. Peu de publications se démarquent de cette vision, exprimée dès 1833 par le capitaine Owen :

« *[Les Portugais] mirent fin aux efforts des colons arabes, détruisant le peu de civilisation qu'ils trouvèrent, et laissant derrière eux un 'double naufrage' »*⁹⁵.

Justus Strandes achève son ouvrage, publié pour la première fois en 1899, sur des conclusions analogues. D'après lui, les Portugais étaient très peu nombreux, particulièrement corrompus, et incapables de contrôler l'ensemble du littoral. Leur présence n'aurait bénéficié qu'à un très petit nombre, les agents de l'*Estado*, au détriment de la métropole comme des

⁹⁵ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 2, pp. 172-173.

Swahili eux-mêmes, grands perdants de leur implantation⁹⁶. On notera que l'historien allemand se contente pour l'essentiel, et malgré son érudition, à énumérer les interventions militaires des Portugais, pratiquant une histoire événementielle qui néglige largement d'analyser en profondeur le contexte géopolitique dans lequel elles s'insèrent. Du coup la présence portugaise paraît se résumer à une succession d'attaques et de pillages, entrecoupés de rapines et d'exactions diverses. Ces idées n'ont guère eu l'occasion d'être remises en cause, puisque son étude est demeurée jusqu'à nos jours la principale source des spécialistes qui se sont intéressés à cette époque. Les travaux d'Eric Axelson, eux aussi très consultés, ont continué sur la même voie :

« *Kilwa fut pillée. Mombasa fut pillée. D'autres villes furent régulièrement bombardées et mises à sac. D'autres furent occupées par la force. Leur commerce maritime fut perturbé, leur économie brisée, leur mode de vie ruiné. [...] L'arrivée des Portugais brisa la civilisation islamique multiséculaire de la côte est-africaine* »⁹⁷.

Publiant à la même époque et s'appuyant lui aussi sur des sources de première main, Charles Boxer tient un discours opposé. Spécialiste de l'empire portugais, il tient à réhabiliter son rôle dans la région. Le « déclin » de la côte ne fut pour lui « ni aussi brutal ni aussi catastrophique » qu'il est généralement admis. Il ne peut être uniquement attribué aux Portugais, qui n'empêchèrent pas la prospérité de certains centres urbains. De même, les échanges commerciaux ne cessèrent pas tandis que la collaboration entre Portugais et Swahili était fréquente⁹⁸.

Pourtant les vues de Boxer ne furent que rarement retenues par des travaux historiques et archéologiques peu préoccupés par l'analyse des sources portugaises et trop dépendants des ouvrages de Strandes et - dans une moindre mesure - d'Axelson. En dépit de quelques nuances, la plupart s'en tiennent aux thèses exprimées par les deux auteurs⁹⁹, y compris dans des publications récentes¹⁰⁰. C'est Kusimba qui pousse cette logique le plus loin. L'archéologue distingue une dernière phase dans l'histoire swahili : la « période coloniale »

⁹⁶ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 307-320.

⁹⁷ E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, pp. 239-240 et *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 192-195, 208.

⁹⁸ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 18-19, 43-44, 84-86.

⁹⁹ Citons par exemple : G.S.P. Freeman-Grenville, « The coast 1498-1840 », 1963, pp. 137, 142 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 120 ; H.N. Chittick, « The East Coast, Madagascar and the Indian Ocean », 1977, p. 231 ; D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985, pp. 4, 80.

¹⁰⁰ En particulier : P. Sinclair et T. Håkansson, « The Swahili city-state culture », 2000, pp. 475-478 ; T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000, p. 281 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 425 ; F. Chami, « Kaole and the Swahili world », in F. Chami et G. Pwiti, *Southern Africa and the Swahili world*, 2002, p. 2.

qu'il étend sans aucune nuance de 1500 aux années 1950 et qui aurait brutalement mis fin à plusieurs siècles d'expansion de la culture swahili. Selon lui, l'occupation portugaise n'aurait été marquée que par les massacres, la réduction en esclavage des habitants du rivage, les conversions forcées et finalement - affirmation hautement hasardeuse - par la fuite de groupes swahili vers l'intérieur du continent¹⁰¹. Sans aller jusqu'à ces extrémités, les Portugais et par conséquent les deux siècles durant lesquels ils sont établis au nord du cap Delgado sont le plus souvent exclusivement perçus sous l'angle de l'invasion, du déclin, et de la destruction - véritables clichés de la littérature historiographique. Il est d'ailleurs frappant de constater que cette perception s'applique également aux autres « envahisseurs » de l'époque, plus rarement évoqués : les Oromo qui, à lire les travaux, apparaissent comme le pendant continental de la brutalité portugaise. Sans nier les dégâts indubitablement opérés par les uns et les autres, on peut remarquer que rares sont les études qui cherchèrent à les replacer dans leur contexte géopolitique et à aborder les relations entre ces acteurs et les Swahili sur un autre mode.

Soulignons néanmoins que certains travaux récents s'écartent de ces conceptions. C'est le cas notamment de l'ouvrage co-publié par John Middleton et Mark Horton¹⁰² et, très significativement, de la plupart des historiens qui s'attachèrent à se plonger - même superficiellement - dans les sources portugaises¹⁰³. Grâce à l'étude du regard porté par les Portugais sur l'Afrique orientale et de leur collaboration avec les Swahili au XVI^e siècle, Jeremy Prestholdt remit largement en question l'antagonisme habituellement avancé entre les Portugais et les Swahili¹⁰⁴. C'est également l'un des objectifs de ma recherche. Au long des chapitres, nous verrons que l'influence des Portugais sur la côte au nord des îles Kerimba est indéniable mais que, dans bien des cas, ils accompagnent des orientations géopolitiques et économiques déjà en place, plutôt qu'ils ne les provoquent *ex nihilo*. Comme dans d'autres zones de l'océan Indien, leur intervention ne peut être déconnectée des enjeux locaux et des problématiques à l'œuvre dans le monde swahili. Il est donc indispensable pour évaluer leur impact de prendre en compte les dynamiques de la société littorale et les multiples facteurs et acteurs qui l'affectent. Une telle démarche permettra de dégager les Swahili du rôle passif qui leur est habituellement attribué dans leur propre histoire. Logiquement, nous commencerons par appliquer cette approche à la première décennie des contacts entre l'aire swahili et les Portugais.

¹⁰¹ C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, pp. 155-170.

¹⁰² M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 83-84. Voir également J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 45-46

¹⁰³ M.D.D. Newitt, *A history of Mozambique*, 1995, pp. 22, 27-30 ; M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, pp. 146-154.

¹⁰⁴ J. Prestholdt, « Portuguese conceptual categories and the "Other" encounter on the Swahili Coast », 2001.

Avant cela, il nous faut examiner brièvement la situation des trois plus importantes cités-Etats littorales à la fin du XV^e siècle et dans les premières années du XVI^e siècle, période sur laquelle nous sommes particulièrement bien renseignés grâce aux nombreux récits des premiers voyages portugais. A cette époque, malgré la concurrence de Mombasa et de Malindi, Kilwa demeure la principale cité de la côte swahili en termes d'échanges économiques et de puissance politique. Sa prospérité se marque par un urbanisme remarquable : pour les observateurs portugais c'est en effet une très belle ville, évoquant même Evora selon un témoignage¹⁰⁵. Les maisons en pierre sont très nombreuses et certaines d'entre elles possèdent plusieurs étages, l'ensemble étant protégé par de solides fortifications. Il est toutefois difficile d'en estimer la population : d'après les textes, elle se situe autour de 5000 à 10 000 habitants¹⁰⁶. Par ailleurs le souverain de la cité-Etat détient les ports stratégiques de Mozambique et de Sofala (situé à près de 1500 kilomètres au sud de Kilwa), dans lesquels sont placés des gouverneurs à son service, nommés cheikhs ou sultans. Nous ignorons cependant si l'ensemble du rivage entre Kilwa et Sofala reconnaît d'une façon ou d'une autre son autorité. Sa sphère d'influence politique s'étend vraisemblablement aussi vers le nord, notamment sur l'île de Mafia¹⁰⁷. La ville tire principalement sa fortune des échanges avec Sofala : les commerçants y troquent l'or produit dans la région de Zimbabwe contre des tissus indiens. D'après João de Barros, le roi de Kilwa est le « détenteur absolu du commerce de l'or » ; bien que cette affirmation soit certainement excessive, nous savons qu'il perçoit des droits sur les transactions en or, ivoire et étoffes à Sofala, Mozambique et Kilwa. Cette dernière est également une escale obligatoire pour les navires qui se rendent à Sofala. En outre, il est très probable que les marchands de Kilwa eux-mêmes animent une part importante du trafic en direction de Sofala¹⁰⁸. Pourtant, malgré cette position dominante, on peut penser que les innombrables conflits dynastiques que connaît Kilwa tout au long du XV^e siècle ont contribué à affaiblir son autorité¹⁰⁹.

Les textes portugais montrent que Mombasa est la seconde puissance littorale. Les descriptions qui en sont faites sont très similaires à celles de Kilwa et elle compte apparemment un nombre assez proche d'habitants, voire peut-être davantage. Son port, très

¹⁰⁵ Pero Fernandes Tinoco au roi, Cochin, 18.11.1505, *DPMAC*, 1, p. 314.

¹⁰⁶ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-4/5, ff. 96v-97 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 276 et « Descrição do viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, pp. 522-524.

¹⁰⁷ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98.

¹⁰⁸ Vasco de Gama, *la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, pp. 67-68 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-3, f. 43v, 1-5-3, f. 57, 1-10-2, f. 120 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 34-35 ; Diogo de Alcáçova au roi, Cochin, 20.11.1506, *DPMAC*, 1, pp. 396-398.

¹⁰⁹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98 ; « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 44-47.

actif, est fréquenté par de nombreuses embarcations de commerce, souvent aux mains de commerçants indiens¹¹⁰. Pour Barros, le roi de Mombasa est « le plus riche et le plus puissant » de toute la côte vers 1505. Il semble en effet que la cité ait des droits sur une large portion du rivage, depuis la région de Kilifi au nord, à la limite du territoire de Malindi, jusqu'à Utondwe¹¹¹ au sud, à près de 300 kilomètres. De plus, les sources affirment que Mombasa dispose d'une puissance militaire nettement supérieure à sa grande rivale, Malindi¹¹². Selon Gaspar Correia, le souverain est marié à une fille du roi de Kilwa, ce qui suggère une alliance matrimoniale et donc politique entre les deux villes, qui leur est sûrement très profitable. Enfin des connexions existent également entre la famille régnante de Mombasa et celle de Zanzibar, et peut-être des liens de subordination¹¹³.

Malgré des échanges réguliers avec des navires indiens, Malindi n'a pas le rayonnement de Mombasa et de Kilwa. Une grande partie de l'agglomération est de belle facture, mais les sources donnent le sentiment qu'elle n'égale pas les deux métropoles, tant par sa superficie que par le nombre de ses résidents. Son autorité s'étend néanmoins depuis Kilifi jusqu'au domaine d'Osha, c'est-à-dire sans doute au fleuve Tana¹¹⁴. Ainsi Malindi apparaît comme un outsider sur la côte swahili au début du XVI^e siècle : florissante, elle n'en reste pas moins dans l'ombre de Kilwa et de Mombasa¹¹⁵. En quelques années à peine, les Portugais vont renverser cette hiérarchie des puissances, essentiellement en brisant la supériorité de Kilwa.

¹¹⁰ Vasco de Gama, *la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, p. 62 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-5, f. 45, 1-8-7/8, ff. 99v-101 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 544-545 ; « Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, pp. 530-536.

¹¹¹ « Otondo » dans les textes portugais. Utondwe est de nos jours un village sur la côte tanzanienne, entre Bagamoyo et Saadani, en face de la ville de Zanzibar (carte de Bartolomeu Velho, 1561, in *PMC*, vol. 2, pl. 203 [annexe 1] ; J. Kirkman in J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 352 ; A. Kwekason, « Geo-environmental aspects of the Dar-es-Salaam - Bagamoyo coastal area : settlement dynamics », in F. Chami et G. Pwiti, *Southern Africa and the Swahili world*, 2002, p. 16).

¹¹² J. de Barros, *Da Ásia*, 1-5-3, f. 58, 1-7-4, f. 82v, 1-8-8, f. 101v, 2-1-2, f. 4, 4-3-5, p. 143 ; Juan Augur, *Conquista de las Indias de Persia & Arabia [...]*, Salamanque, 1512, extr. in *DPMAC*, 3, p. 623 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 136.

¹¹³ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 161 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 4, 2-4-2, f. 51v et 3-3-9, f. 78v.

¹¹⁴ Vasco de Gama, *la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, p. 68 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-6, f. 46, 2-1-2, f. 4 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 47 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, pp. 30-31.

¹¹⁵ Les auteurs portugais montrent également que Mogadiscio et Barawa sont des agglomérations très peuplées et plus imposantes que Malindi. Toutefois, bien qu'elles soient des acteurs importants du commerce maritime, elles demeurent excentrées par rapport au reste de la côte swahili et sont beaucoup moins impliquées dans sa vie politique. En outre, les Portugais s'y intéressent assez peu et ils ne chercheront jamais véritablement à s'y imposer.

Lorsque la flotte commandée par Vasco de Gama¹¹⁶ mouille en mars 1498 à Mozambique, le premier centre urbain aperçu, les Portugais sont particulièrement heureux de découvrir un univers qui leur est plutôt familier : celui d'une civilisation islamique. Après sept mois de navigation, cette rencontre tranche avec les quelques escales précédentes sur le continent africain, durant lesquelles la communication avec les populations locales fut singulièrement difficile et décevante¹¹⁷. Par le biais de la langue arabe, les Portugais établissent un contact facile avec les Swahili, et surtout ils sont impressionnés par la culture matérielle de la côte, en particulier l'habitat urbain, qu'ils comparent souvent avec les villes de la péninsule ibérique. En somme, les Swahili sont pour les Portugais un Autre aisément intelligible, avec lequel ils peuvent se reconnaître une certaine proximité¹¹⁸. Cette observation est importante, car elle relativise le « choc des cultures » entre Portugais et Swahili fréquemment évoqué dans les travaux historiques. Elle explique également en partie pourquoi l'attitude des Portugais envers eux est loin d'être unilatérale ; ils surent notamment dès leur premier voyage, malgré leur appréhension, accepter les offres d'alliance et de collaboration qui leur étaient proposées. Inversement, leur méfiance et leur hostilité à l'égard de certains individus, ou de certaines cités, furent souvent largement renforcées par l'opinion de ceux qui gagnèrent leur amitié. Ainsi, dès leurs toutes premières escales sur le littoral, les Portugais sont directement impliqués dans les querelles internes du monde swahili, dont ils devinrent - parfois à leur insu - des acteurs majeurs. En ce sens, il ne fait aucun doute que leur présence sur la côte pesa d'un poids considérable, mais elle ne saurait se penser exclusivement sur un mode binaire opposant envahisseurs et envahis.

En dépit de leur joie de rencontrer une culture relativement familière, annonçant en outre les richesses de l'Inde, les membres de l'expédition de Vasco de Gama gardent des sentiments ambivalents à l'égard des Swahili. En effet, à leurs yeux, dans un contexte historique marqué par la *Reconquista* et les conflits en Afrique du nord, ils n'en sont pas moins des musulmans, des ennemis potentiels de la foi chrétienne prêts à élaborer secrètement des manœuvres menaçant leur mission, une vision qu'encouragent un certain nombre de malentendus. De leur côté, les autorités de Mozambique sont également sur la défensive face à ces inconnus : des hommes armés sont postés sur le rivage. Se sentant en danger, après les premiers contacts, les Portugais font usage de leur artillerie avec une grande précipitation et

¹¹⁶ En portugais le navigateur est nommé Vasco *da* Gama, mais j'ai conservé la forme couramment employée en français.

¹¹⁷ Anonyme, *Vasco de Gama, la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, éd. P. Tessier, 1998, pp. 32-68.

¹¹⁸ Sur cette question, on lira avec intérêt l'étude très novatrice de Jeremy Prestholdt (« Portuguese conceptual categories and the "Other" encounter on the Swahili Coast », 2001).

peu de discernement. Ils capturent également des bateaux locaux, en signe de représailles et afin d'obtenir du butin et des pilotes. Un scénario assez identique se reproduit à Mombasa, certainement alertée des passes d'armes ayant eu lieu à Mozambique. De tels actes brutaux de la part de certains officiers portugais, attribuables à la peur, à la cupidité, ainsi qu'à un indéniable sentiment de supériorité, seront perçus comme singulièrement inappropriés et injustes par les habitants de la côte. Ils empoisonneront régulièrement les relations luso-swahili, par ailleurs le plus souvent pacifiques. Cependant à Malindi l'accueil offert par le souverain à Vasco de Gama est très chaleureux : il offre cadeaux et pilotes et surtout, si l'on en croit les textes, il est ravi de se placer sous la suzeraineté de la couronne portugaise¹¹⁹. Cet enthousiasme est certainement lié à la crainte d'un débordement de la part des Portugais, mais il est très possible que les dignitaires de Malindi aient compris dès ce premier contact qu'ils pouvaient constituer de puissants et utiles alliés. Il semble d'ailleurs que le discours habituel des Portugais lors de ce type de rencontre insiste beaucoup sur la clause offrant une protection militaire contre d'éventuels ennemis octroyée par le serment de vassalité¹²⁰. Quant aux Portugais, il leur est important de disposer d'alliés sur le littoral - et de profiter éventuellement des antagonismes locaux pour s'imposer. Les expéditions postérieures vont renforcer cette étroite collaboration et l'intérêt que Malindi peut en tirer.

En 1500, la seconde flotte portugaise envoyée en Inde, menée par Pedro Álvares Cabral, est à nouveau reçue dans l'allégresse à Malindi. Par des présents et une lettre rédigée en arabe et signée de sa main, le roi Dom Manuel I^{er} offre au monarque de Malindi son amitié personnelle, de suzerain à vassal. Il s'agit donc très clairement pour le Portugal d'encourager et d'officialiser à l'échelle la plus élevée l'alliance avec Malindi - qui durera plus d'un siècle - afin de disposer immédiatement d'une escale sûre et d'une base d'opération sur la côte swahili. Se posant en très fidèle serviteur de la couronne portugaise, le souverain de la cité se plaint à cette occasion de subir des attaques meurtrières de la part de Mombasa, à cause même de son entente avec Vasco de Gama deux ans plus tôt - preuve selon lui de sa grande

¹¹⁹ La relation de l'exploration de la côte orientale de l'Afrique par Gama se trouve essentiellement dans : *Vasco de Gama, la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, pp. 32-68, 114-117 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-3/6, ff. 43-47 et 1-4-11, f. 53 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, pp. 18-35, 69-70. Le texte de Correia contient de nombreux détails inédits, il aurait en effet consulté le récit d'un prêtre de la flotte mort au retour à Malindi (*Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 32-68, 129-134).

¹²⁰ Ainsi un discours identique est tenu lors de l'allégeance de Kilwa envers la couronne portugaise en 1502 (« Navigation aux Indes Orientales, écrite par Tomé Lopes, écrivain d'une nef portugaise [...] » (après 1502), in P. Teyssier et P. Valentin (éd.), *Voyages de Vasco de Gama. Relations des expéditions de 1497-1499 & 1502-1503*, 1998, p. 218 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 218). De même, selon Barros, en 1482 Diogo de Azambuja met largement en avant cette disposition auprès du souverain de l'Eguafo, sur la Côte de l'Or, pour qu'il accepte la construction du fort São Jorge da Mina (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-3-1, f. 25).

loyauté¹²¹. En 1503, lors du passage de Rui Lourenço dans l'agglomération, elle est en train de subir une attaque terrestre de l'armée de Mombasa, toujours, d'après le roi, en raison de sa proximité avec les Portugais. Néanmoins, après une bataille menée à quelque distance de Malindi, les forces de sa rivale retournent à Mombasa, car les Portugais s'emparent d'une partie de ses navires et organisent, à la demande de Malindi, un blocus de son port¹²². Voyageant en 1505 à la tête d'une flotte de 22 navires et 1500 hommes, Francisco de Almeida a ordre de soumettre la côte orientale de l'Afrique, ce qu'il exécute en s'emparant de Kilwa. Selon le roi de Malindi, le souverain de Mombasa exige alors que les deux monarques se liguent contre les Portugais, en unissant leurs forces et en celant l'alliance par le mariage de leurs enfants respectifs. Cette manœuvre n'aurait été destinée, toujours d'après le roi, qu'à détourner la ville des Portugais et de fait à la conduire à sa perte. Rejetant l'offre, il est menacé de représailles. Entre temps, après Kilwa, Almeida mène l'assaut contre Mombasa en août 1505 puisque, n'acceptant pas qu'il débarque, elle s'est fortifiée et grâce à des renégats portugais bombarde la flotte portugaise. Après une brève bataille, qui fait plus de 1500 morts swahili, elle est pillée, incendiée et partiellement détruite. Le sultan de Malindi se réjouit grandement du rude coup porté contre sa puissance et il reçoit même une part du butin, principalement constitué de tissus¹²³.

Il est évident que Mombasa n'acceptait pas l'intrusion des Portugais et que son hostilité envers Malindi ne fut que l'une des raisons qui les poussèrent à écraser la cité. Toutefois on peut raisonnablement se demander si les intimidations portées sur Malindi entre 1499 et 1505 furent exclusivement motivées par la fidélité de celle-ci envers le Portugal. Pour João de Barros, il fait peu de doute que les innombrables conflits entre cités-Etats swahili sont antérieurs à Vasco de Gama, et qu'ils portent essentiellement sur des revendications territoriales - ce que ne perçurent pas toujours les capitaines portugais. Ainsi Mombasa et Malindi se disputaient-elles dans les premières années du XVI^e siècle Kilifi et « Chiona »¹²⁴, dominions de Malindi selon son souverain¹²⁵. D'ailleurs les batailles semblent avoir lieu à mi-distance des deux agglomérations, laissant penser qu'elles se déroulent dans cette zone. Sous la pression de son puissant voisin, peut-être bien avant 1498, Malindi vit certainement l'intérêt de disposer à son service de la force portugaise, largement favorisée par l'artillerie.

¹²¹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-5-3, f. 58 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 162-167 ; « The anonymous narrative of the voyage of Pedro Alvares Cabral 1500 », *SD*, pp. 61-63.

¹²² J. de Barros, *Da Ásia*, 1-7-4, f. 82v ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 416-418.

¹²³ « Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, I, pp. 529-536 et J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-7/8, ff. 99v-101.

¹²⁴ Peut-être Kitoka, au sud de Kilifi.

¹²⁵ J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 4.

Elle avait peut-être aussi intérêt à l'affaiblissement de Kilwa, allié de Mombasa : selon Correia, plusieurs lettres du roi avertissent les Portugais de sa duplicité¹²⁶.

Dans ce contexte, il est fort probable qu'en 1506 les autorités de Malindi aient bien demandé à Tristão da Cunha de soumettre Osha pour régler une querelle ancienne, comme le soupçonne Barros, voire pour se débarrasser d'un voisin gênant ou même s'emparer de terres contestées. Son souverain serait par ailleurs un partisan et un proche de celui de Mombasa¹²⁷. Lorsque les Portugais parviennent à Osha, qu'ils n'ont jamais visitée auparavant, le cheikh au pouvoir prétend être vassal du « sultan du Caire » et déclare être, sans son accord, dans l'impossibilité de communiquer avec ceux qui persécutent les musulmans, en particulier les marchands égyptiens qui fréquentent l'océan Indien. Cette affirmation est surprenante, car nous ne possédons aucun autre témoignage sur d'éventuels liens entre la côte swahili et les Mamelouks à cette époque. Au début du XVI^e siècle, l'Égypte mamelouke, première puissance du monde musulman, contrôle le Hedjaz et les lieux saints et jouit d'un très grand prestige. Il est possible que des échanges commerciaux avec des commerçants égyptiens, ou des rencontres à l'occasion du pèlerinage à la Mecque de dignitaires d'Osha, aient conduit à de brefs contacts politiques. De plus, il est alors courant pour les souverains musulmans de faire approuver leur investiture par le calife abbaside du Caire entretenu par les Mamelouks¹²⁸, ce que fit peut-être le cheikh d'Osha. Néanmoins ces contacts durent rester extrêmement limités. En réalité, cette déclaration est vraisemblablement destinée à gagner du temps, pour organiser la défense de la ville, ainsi que le pense Barros. D'autre part, l'animosité d'Osha s'explique aussi par le fait que les Portugais ont quelques temps auparavant saisi deux embarcations appartenant au cheikh. Après cet échange, plusieurs centaines de soldats portugais débarquent et pénètrent dans l'agglomération, défendue par près de 2000 hommes, essentiellement des archers issus de populations continentales. De nombreux habitants meurent dans l'assaut, dont le souverain et d'autres dignitaires. Selon l'habitude portugaise, la ville est ensuite mise à sac et incendiée¹²⁹. Osha ne sera plus hostile aux Portugais ni à leur fidèle allié Malindi à la suite de cet épisode, qui marque peut-être son déclin politique dans la région et, un peu plus tard, l'émergence de Shaka.

¹²⁶ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 276.

¹²⁷ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 668.

¹²⁸ R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman*, 1989, p. 144.

¹²⁹ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 293 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 668 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, ff. 4v-5.

Néanmoins, malgré ces quelques conflits, c'est surtout la partie méridionale de la côte swahili que les Portugais convoitent, les conséquences de leur intrusion y sont donc les plus profondes. Lors du passage à Kilwa d'expéditions portugaises en 1500, 1501 et 1502, l'« amir » Ibrahim et les membres de son conseil sont réticents à recevoir et à ravitailler les navires. Sous la menace, le souverain est cependant contraint d'accepter sa soumission des mains de Vasco de Gama en 1502, ainsi que l'imposition d'un tribut de 1500 *mithkāl* d'or par an - ce qu'il considère comme un déshonneur. Dès ces premiers échanges, un certain Mohammed Ankoni, ou Hajj Mohammed Rukn al-Din al-Dabuli d'après la chronique de Kilwa, se montre particulièrement prévenant à l'égard des Portugais. En plus de leur offrir de riches présents, il les met secrètement en garde contre de prétendus agissements malveillants du roi et leur révèle que sa personnalité est contestée au sein de la population : celle-ci souhaiterait, selon lui, qu'il soit remplacé par un souverain plus clément et plus proche du lignage royal. En effet, quelques années auparavant, Ibrahim est sorti vainqueur de la succession de conflits dynastiques que connut la cité, en usurpant le trône par la force alors qu'il était *waziri*¹³⁰ du royaume. Les rivalités entre factions adverses, toujours larvées à l'arrivée des Portugais, vont trouver dans cet événement un brusque renouveau. D'après les textes portugais et la chronique de Kilwa qui les corrobore, Ankoni lui-même en est l'un des principaux acteurs, puisqu'il est apparemment décidé à renverser Ibrahim, d'autant que sa position de secrétaire du trésor royal et surtout de très riche marchand en font l'un des hommes les plus puissants de l'île¹³¹. On imagine donc aisément que l'opinion très défavorable des Portugais à l'égard du sultan fut largement conditionnée par les propos d'Ankoni et de ses partisans.

En 1505, le *regimento*¹³² emporté par le *capitão-mor* (capitaine majeur) Francisco de Almeida lui enjoint de prendre Sofala et Kilwa et d'y bâtir des forteresses, au besoin par les armes, et de renverser les souverains s'ils se montrent hostiles. En raison de la fortune présumée de Kilwa, il lui est aussi demandé d'en soustraire les ressources en or et en marchandises diverses. Comme Ibrahim se montre peu enclin à satisfaire aux exigences

¹³⁰ De l'arabe *wazīr*, c'est-à-dire vizir, principal ministre auprès du souverain (C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.), une fonction très répandue dans les institutions swahili (cf *infra* chap. 10).

¹³¹ « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 48-49 ; « Navigation aux Indes Orientales, écrite par Tomé Lopes [...] » et « Le récit de l'anonyme portugais » (après 1502), in P. Teyssier et P. Valentin (éd.), *Voyages de Vasco de Gama. Relations des expéditions de 1497-1499 & 1502-1503*, 1998, pp. 216-218 et 286-289 ; « Ordem de Vasco da Gama aos capitães dos navios que aportarem a Quíloa », Kilwa, 20.07.1502, *DPMAC*, 1, pp. 36-38 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-5-3, f. 52, 1-5-10, f. 66v, 1-6-3, ff. 71v-72, 1-8-6, f. 98v ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 276-283.

¹³² Un *regimento* est un règlement, une instruction, établissant les ordres à exécuter par un officier portugais ou définissant le fonctionnement d'un établissement militaire et commercial.

d'Almeida, notamment à verser le tribut, la ville est prise et pillée, sans réelle résistance, et le sultan s'enfuit sur le continent. Avant l'attaque, Ankoni avait informé les Portugais des menées du souverain et affirmé disposer de sympathisants à leur service. Son infaillible loyauté au Portugal, et plus particulièrement son opposition au « tyran » Ibrahim comme le nomment les chroniqueurs, est immédiatement récompensée : il est intronisé nouveau souverain de Kilwa sur décision du capitaine majeur et des autres officiers, bien qu'il ne soit pas issu de la dynastie royale et même, selon Barros, qu'il n'ait pas de parenté sur la côte swahili¹³³. Un fort, nommé Santiago, est rapidement édifié et devient le premier établissement portugais en Afrique orientale. Une centaine d'hommes y sont stationnés, ainsi que deux bateaux et leurs équipages destinés à patrouiller les eaux de la région. Malgré la présence de cette garnison, Kilwa est à nouveau déchirée par des dissensions entre factions antagonistes après l'assassinat d'Ankoni par l'un de ses opposants à la fin de 1505. Finalement, après plusieurs tentatives pour installer un roi accepté par tous, Ibrahim revient au pouvoir en 1512 avec l'assentiment des Portugais¹³⁴. Par la suite Kilwa demeure en paix avec l'empire portugais.

Peu après le passage d'Almeida, en septembre 1505 une forteresse-factorerie est également construite à Sofala, pour assurer le monopole du trafic d'or. Les Portugais entament ensuite l'exploration des réseaux commerciaux de l'or dans son arrière-pays et prennent contact avec les autorités occupant le continent. L'année suivante, en 1506, une révolte des habitants est réprimée et un souverain fantoche mis en place¹³⁵. Un établissement est également fondé sur l'île de Mozambique en 1507. Dès lors les Portugais disposent de bases solides sur le sud de la côte swahili, à partir desquelles ils peuvent tenter d'accaparer les flux commerciaux et d'en évincer leurs concurrents locaux, arabes, ou indiens. Enfin une factorerie est établie en 1509 par Duarte Lemos à Malindi, essentiellement dans le but d'obtenir des étoffes auprès des embarcations du Gujarat afin de fournir le marché de l'or de Sofala¹³⁶.

¹³³ Son nom suggère en outre qu'il est originaire de la ville de Daybol, dans le delta de l'Indus.

¹³⁴ Pero Fernandes Tinoco au roi, Cochin, 18.11.1505, Francisco de Almeida au roi, Cochin, 16.12.1505, « Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, pp. 310-314, 326-328, 522-528 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-3, ff. 94-95, 1-8-5/7, ff. 96v-99, 1-10-6, ff. 125v-127 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 537-544. Voir également E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, pp. 38-40, 55-56 et J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 57-64, 105-111.

¹³⁵ J. Augur, *Conquista de las Indias de Persia & Arabia*, in *DPMAC*, 3, pp. 595-615 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 570-577 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-9-6, ff. 116-117, 1-10-2/3, ff. 120-122 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, pp. 45-47, 51-55.

¹³⁶ J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-6, f. 12, 2-4-2, f. 52.

Dès 1505 le but de la royauté portugaise est d'établir une chaîne de forteresses entre l'Afrique orientale, le golfe Persique et le littoral occidental de la péninsule indienne¹³⁷. Sur la côte swahili, ces établissements ont des fonctions qui recourent les objectifs généraux du Portugal en Orient. Il s'agit en premier lieu de protéger la circulation des navires dans cette partie de l'océan Indien, en sécurisant ce point de passage stratégique de la *carreira da Índia* (« la route des Indes » suivie par les embarcations depuis Lisbonne). Les cités portuaires occupées sont également destinées à servir de bases maritimes pour les bateaux venus du Portugal : ils peuvent y hiverner en toute sécurité s'ils ratent la mousson, être ravitaillés en vivres et réparés, et les équipages soignés de leurs maladies – principalement le scorbut qui fait des ravages. Ce rôle revient surtout à Mozambique, dont c'est la principale fonction avant même 1507, car c'est un port commode et idéalement placé¹³⁸. D'autre part, les garnisons et les patrouilles de navires militaires doivent empêcher le passage des embarcations locales, arabes ou indiennes - pour ces dernières surtout celles détenues par des musulmans - qui pourraient mettre en péril la suprématie commerciale maritime que cherche à s'arroger le Portugal dans l'océan Indien. Selon le messianisme impérial qui anime Dom Manuel, l'intention est aussi de limiter l'influence de l'islam sur le pourtour de l'océan.

Sur la côte swahili elle-même, les Portugais souhaitent surtout obtenir le monopole des échanges dans la région de Sofala, c'est-à-dire de l'importation d'étoffes indiennes, indispensables au troc de l'or, et de l'exportation du métal précieux¹³⁹. L'or sert ensuite à acheter des épices en Asie, qui sont réexportées en Europe et vendues à prix très élevé¹⁴⁰. Pour cela, il était nécessaire d'éliminer le rôle tenu par Kilwa dans ces échanges et d'interdire la navigation des embarcations de commerce en direction de Sofala. Comme en Inde, un système de sauf-conduits (*cartazes*), délivrés aux bateaux par les capitaines des établissements portugais, est mis en place sur la côte orientale de l'Afrique. Ces passeports autorisent la navigation des embarcations originaires de royaumes et cités ayant fait allégeance à la couronne portugaise, tout en leur interdisant éventuellement certains produits et certains ports, ainsi que la fréquentation des ennemis déclarés du Portugal¹⁴¹. Les embarcations ne répondant à ces instructions peuvent être capturés et confisqués. Par ailleurs, dans le port de Sofala et dans les terres adjacentes, les Portugais contournent les

¹³⁷ S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 93.

¹³⁸ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-4, ff. 43v-44 et 1-8-3, f. 95.

¹³⁹ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 540 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-6, f. 126v.

¹⁴⁰ S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 82 et M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 134.

¹⁴¹ Ce fonctionnement est par exemple résumé dans : Pero Ferreira Fogaça, capitaine de Kilwa, au roi, Kilwa, 22.12.1506, *DPMAC*, 1, p. 756.

intermédiaires swahili auprès des populations continentales qui fournissent l'or¹⁴². Ils portent ainsi gravement atteinte aux intérêts des élites musulmanes de la région, qui sont pour cette raison à l'origine de la révolte de 1506.

Sur le plan politique, l'ambition de Dom Manuel est d'être déclaré suzerain du plus grand nombre possible de souverains en Asie et en Afrique ; même si l'influence de la Couronne, en dehors de quelques rares points, demeure très superficielle. Cette suzeraineté passe essentiellement par l'imposition d'un tribut annuel (*páreas* ou *tributo*), dont le montant varie selon le poids économique du royaume vassal. En réalité, les sommes sont souvent faibles et l'existence du tribut importe davantage que son montant, comme l'explique João de Barros¹⁴³. Ainsi, après avoir soumis Osha en 1506, Tristão da Cunha se rend à Lamu, dont le souverain, craignant une attaque, accepte aussitôt un tribut constitué de 600 *mithkāl* d'or et de vivres pour les navires. Il reçoit en contrepartie un document écrit et un drapeau aux armes du Portugal prouvant sa bonne volonté et son allégeance¹⁴⁴. La cité est néanmoins hostile aux Portugais, puisqu'en 1507 deux bateaux commandés par Rui Soares, contraints d'hiverner sept mois à proximité de l'agglomération, doivent lutter contre l'animosité des habitants. L'équipage ne peut descendre à terre et n'obtient aucun approvisionnement¹⁴⁵.

Enfin, liée à ces différents objectifs, la prise de butin est une pratique très répandue, principalement - et théoriquement - à l'encontre des embarcations provenant d'ennemis de l'empire. Cette activité n'a pas la faveur de la Couronne, pourtant elle s'en accommode car elle lui permet de rémunérer les *fidalgos* (nobles) qui prennent part aux expéditions et, plus généralement, de s'attacher une noblesse souvent récalcitrante. Le *regimento* de Francisco de Almeida édicte par exemple avec une grande précision la part du butin revenant à chacun, depuis le roi, qui en perçoit un cinquième, jusqu'aux marins¹⁴⁶. Cependant certains capitaines en abusent, au mépris des ordres officiels, s'emparant sans raison des cargaisons de tissus, d'ivoire ou de produits agricoles. Exemple assez caricatural, en 1503 Rui Lourenço capture en deux mois plus de vingt bateaux swahili chargés de vivres au large de Zanzibar, et dans le port de l'île il rançonne une embarcation de Pate de 160 *mithkāl* d'or, prétendument au titre

¹⁴² F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 275 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-3, ff. 121-122.

¹⁴³ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-6-3, f. 72 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 103-104.

¹⁴⁴ Ce voyage est la première visite portugaise dans l'archipel de Lamu. Après l'escale à Lamu, les Portugais s'emparent de Barawa, avec une cruelle fureur envers les civils, notamment les femmes, dont s'émeuvent les chroniqueurs (J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 5 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, pp. 294-297).

¹⁴⁵ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 404.

¹⁴⁶ S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 83-84 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, p. 38.

du tribut¹⁴⁷. L'insécurité est donc grande pour les commerçants swahili ou indiens entre Mombasa et Sofala, ce qui contribue à renforcer le monopole portugais ; d'autant que de fidèles alliés, ayant en principe une plus grande liberté de commerce, peuvent être touchés, notamment le roi de Malindi¹⁴⁸.

Cette période d'assujettissement du littoral swahili prend fin avec l'abandon de Kilwa par les Portugais en 1512. Concurrencé par Mozambique, affaibli par la chute considérable des transactions maritimes dans la cité et le climat de guerre civile, l'établissement de Kilwa ne fut jamais rentable pour le Portugal. Dès 1505 de nombreux habitants, en particulier des marchands, quittent la ville pour s'installer dans d'autres ports, vraisemblablement sur la partie nord de la côte - un mouvement que déplorent certains responsables portugais. Kilwa connaît une période de profond déclin jusqu'au début du XVIII^e siècle, l'ancienne puissance swahili perd toute influence politique et son commerce diminue fortement. Bien que l'intervention du Portugal fût capitale dans cette décadence, la brutalité des conflits entre factions rivales, ravivée par le soutien des Portugais à l'un ou l'autre camp, y contribua également grandement¹⁴⁹.

Malgré la fin de la mainmise de Kilwa sur le commerce de Sofala et l'importance des dispositifs qu'ils mettent en place entre 1505 et 1512, les Portugais ne parviendront pas à remplir totalement leurs objectifs sur la côte swahili. Leur emprise, purement nominale sur la majeure partie du rivage, laisse une grande marge de manœuvre aux cités et aux commerçants swahili.

2. Des flux commerciaux toujours aussi actifs mais connaissant de nouvelles orientations (1500-1585)

Comme on l'a vu, la période initiale de la conquête de la côte est-africaine est plutôt bien documentée, essentiellement grâce aux chroniqueurs qui tiennent à louer l'œuvre impériale du Portugal en Orient. A l'inverse, entre les années 1510 et 1570, les informations à notre disposition sur le littoral au nord de Mozambique sont beaucoup plus parcellaires, car il

¹⁴⁷ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-7-4, ff. 81v-82.

¹⁴⁸ En 1508 le vice-roi s'alarme auprès de Dom Manuel de la conduite de certains officiers portugais à l'égard de Malindi (G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 912). Voir également : Roi de Malindi, Cheikh « *Wagerage* » [wa Shirazi ?], au roi, Malindi, 30.09.1515 et Sharif Mohammed Alawi au roi, Mozambique, 27.05.1517, in João de Sousa, *Documentos arabicos para a historia portugueza copiados dos originaes da Torre do Tombo*, Lisbonne, 1790, pp. 67-74 et 85-86.

¹⁴⁹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-6, ff. 126v-128 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 2, p. 290.

est alors peu stratégique et assez peu fréquenté par les Portugais, contrairement à la zone de Sofala. Toutefois les sources nous renseignent avec quelque détail sur les échanges économiques durant cette période. Il est nécessaire de s'y attarder pour mieux comprendre les structures et la diversité des agents du commerce sur la partie nord de la côte swahili et, par la suite, appréhender leurs évolutions ultérieures. Quant aux Portugais, acteurs nouveaux de poids, ils conduisent à une certaine réorientation de ces échanges, souvent sous la contrainte, mais ils sont très loin d'y mettre fin et parfois même semblent les avoir stimulés.

Lorsque les Portugais atteignent l'Afrique orientale, les flux commerciaux sont intenses avec la péninsule arabique, essentiellement la région d'Aden, la mer Rouge et sans nul doute le Hadramaout¹⁵⁰. Déterminés à bloquer la circulation des épices vers la mer Rouge, et au-delà l'Europe, les Portugais tentent de fermer cette route maritime, ou du moins d'en contrôler l'accès¹⁵¹. Plus généralement, ils mènent des activités de piraterie contre les embarcations arabes. Bien qu'étant parvenus à faire chuter le trafic d'épices, cette politique n'est pas un succès total et les navires arabes continuent de fréquenter l'océan Indien, notamment la côte swahili. Il semble cependant, d'après les textes, que leur présence diminue beaucoup au début du XVI^e siècle, surtout à partir de Kilwa en direction du sud, où les Portugais détiennent les principaux ports. Au nord, cette baisse de fréquentation est moins sensible, en particulier à Barawa et Mogadiscio, peu visitées par les Portugais, et dans une moindre mesure sur la portion allant jusqu'à Mombasa¹⁵². Il est probable que cette réorganisation des routes du trafic arabe profite en particulier à l'archipel de Lamu, qui capte certainement une partie des embarcations qui autrefois allaient jusqu'à Malindi, Kilwa ou Mozambique. L'archipel est en effet très peu contrôlé par les Portugais à cette époque, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles Pate est décrite en 1570 comme une cité ayant « un commerce considérable avec la Mecque [la mer Rouge] et d'autres lieux »¹⁵³. Les restrictions touchant les bateaux de la péninsule arabique vont pourtant s'assouplir progressivement : à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle les échanges avec ceux-ci redeviendront plus actifs,

¹⁵⁰ Par exemple : « Navigation aux Indes Orientales, écrite par Tomé Lopes [...] » in P. Teyssier et P. Valentin (éd.), *Voyages de Vasco de Gama. Relations des expéditions de 1497-1499 & 1502-1503*, 1998, p. 210 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 77. C'est également ce que suggère l'évocation de l'Égypte mamelouk par le souverain d'Osha.

¹⁵¹ Officiellement, les navires souhaitant pénétrer la mer Rouge depuis l'Inde doivent détenir des *cartazes*, qui leur interdisent surtout l'importation d'épices et d'armes à feu (Duarte Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa (edição crítica e anotada)*, éd. M.A. da Veiga e Sousa, 1996 [1516], pp. 87-88).

¹⁵² D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 85 et G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 3, p. 315.

¹⁵³ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa, comandada por Francisco Barreto » (après 1573), *DPMAC*, 8, p. 354.

du moins dans les ports où les Portugais n'ont pas de forces militaires, ou alors n'ont que des établissements modestes.

Néanmoins, au cours du XVI^e siècle, la documentation portugaise évoque surtout le trafic établi avec la côte occidentale de l'Inde, principalement assuré par des négociants du sultanat du Gujarat. Celui-ci est, de loin, la première puissance commerciale de l'océan Indien au début du siècle, et il le reste par la suite malgré l'expansion de l'empire portugais - dont l'action perturbatrice se fait surtout sentir entre 1500 et 1530. Les réseaux marchands gujarati, qui s'étendent depuis Malacca jusqu'à la mer Rouge, exportent majoritairement des étoffes, cotonnades et soieries, que le sultanat produit en quantités colossales¹⁵⁴. Principal port du Gujarat à l'origine, Cambay est rapidement concurrencé par les villes de Surat et Diu, leurs navires étant d'ailleurs de plus en plus fréquemment signalés sur la côte swahili. D'origines très diverses, musulmans ou adeptes de religions indiennes¹⁵⁵, les commerçants gujarati sont implantés en communautés très organisées dans de nombreuses cités portuaires de l'océan Indien¹⁵⁶. S'il est impossible de savoir si les Gujarati qui fréquentent l'Afrique orientale forment de telles communautés, les textes laissent entendre que certains d'entre eux, hindous et musulmans, résident dans quelques villes, notamment Malindi et Mombasa¹⁵⁷. Peut-être se contentent-ils chaque année d'hiverner quelques mois dans ces ports, dans des habitations leur appartenant ; cependant rien n'exclut qu'ils y vivent quelques années avant de retourner en Inde après s'être enrichis, comme c'est le cas au XVII^e siècle et surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en particulier à Mozambique. Outre Mombasa et Malindi, ils se rendent également dans l'archipel de Lamu, surtout dans l'île de Pate, mais certainement en nombre plus restreint¹⁵⁸.

Essentiellement transportées par les Gujarati et les autres marchands indiens, les toiles connaissent une très forte demande sur la côte, où elles représentent l'immense majorité des

¹⁵⁴ Dans les années 1580, Linschoten est impressionné par la quantité, la diversité et la qualité des textiles produits dans le pays (Jan Huygen van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais ou Portuguesas*, éd. A. Pos et R.M. Loureiro, 1997 [1592], p. 95).

¹⁵⁵ Arabes, Turcs, Persans, musulmans gujarati, jains et *Vania*.

¹⁵⁶ Sur les réseaux commerciaux du Gujarat au XVI^e siècle, voir A. Das Gupta, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », 1982, pp. 411-428 et E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, pp. 24-30. Voir également D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 174-198, 207-211, 231-232 et « Tomé Pires : trade relations of the East Coast with Europe, Arabia, and the Far East » (1511), *SD*, pp. 125-126.

¹⁵⁷ Quelques sources précisent qu'ils y possèdent des maisons et y « habitent » (« morão ») (*Vasco de Gama, la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, pp. 62-63, 66-67 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, pp. 28, 31 ; J. Augur, *Conquista de las Indias de Persia & Arabia*, in *DPMAC*, 3, p. 623 ; D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 75 ; E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, p. 31).

¹⁵⁸ Afonso de Albuquerque au roi, Goa, 25.10.1514, *DPMAC*, 3, p. 558 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 354.

importations jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il existe pourtant une production locale de textiles : soit des cotonnades de qualité inférieure, dont la production est attestée par l'archéologie depuis le IX^e siècle, soit des tissus de meilleure confection, fabriqués notamment dans les îles Kerimba¹⁵⁹. Toutefois c'est l'île de Pate qui produit les tissus les plus réputés. Selon Francisco Barreto, qui se rend dans la ville de Pate en 1570, on y tisse de riches étoffes de soie que l'on ne trouve nulle part ailleurs sur le littoral¹⁶⁰. De même le missionnaire dominicain João dos Santos, qui entre 1586 et 1595 réside entre Sofala et Mozambique, rapporte que les tisserands de l'île de Pate sont particulièrement renommés : ils fabriquent les « *panos de Pate* » (les toiles de Pate), de soie ou de coton, portés tant par les élites swahili que par les souverains ou les femmes de colons portugais¹⁶¹. D'autre part, nous savons que dans la cité de Siyu, où l'activité artisanale est très développée, la confection de cotonnades et la broderie, qui se perpétuèrent plus longtemps qu'ailleurs, occupaient une part importante de la population¹⁶². Ces étoffes sont peut-être tissées à l'aide du coton cultivé dans la région, il est cependant plus certain que les tisserands travaillent principalement à partir de toiles indiennes importées, car aucune source ne mentionne l'existence d'un coton local réputé ni surtout la production de soie. Plusieurs techniques sont employées : les tissus importés sont défaits pour en réemployer le fil, ils peuvent être reteints à l'aide de teintures locales, le mélange de toiles de diverses couleurs semble également répandu¹⁶³, de même que l'ajout de fils d'or et d'argent¹⁶⁴. Cet artisanat est une activité valorisante, pratiquée par des individus dont le statut social est élevé. En effet, à Siyu, d'après les enquêtes de Howard Brown, tissage, couture et broderie sont des métiers nobles, exercés par des clans *waungwana* et sharifiens qui en ont fait une spécialité¹⁶⁵. Compte tenu du rôle symbolique fondamental des tissus dans la hiérarchie sociale swahili, puisqu'ils sont sources d'ascendant politique et social¹⁶⁶, il n'est pas surprenant que ces activités soient associées à un statut élevé.

¹⁵⁹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 263.

¹⁶⁰ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 354.

¹⁶¹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 335.

¹⁶² H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, pp. 104-106. Les Bajun produisent également des cotonnades jusqu'au XX^e siècle.

¹⁶³ D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 58 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 263. Cette technique est encore en usage à la fin du XIX^e siècle (C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, p. 63).

¹⁶⁴ Les vêtements brodés d'or et d'argent sont souvent mentionnés, en particulier les turbans, il s'agit peut-être d'une technique locale. Sur la production textile voir J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », 1998, pp. 24-30.

¹⁶⁵ H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, p. 106. L'expression « grands tisserands » (« *grandes tecelões* ») employée par Santos suggère également la réputation de ces individus.

¹⁶⁶ J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », 1998.

Comme le mentionnent Monclaro et Santos, les *panos de Pate* sont exportés sur l'ensemble de la côte swahili, en particulier par les Portugais qui en tirent de grands profits et contribuent vraisemblablement à en augmenter la production. Ces derniers les destinent en outre à la région du fleuve Zambèze, pour les besoins du commerce ou pour les droits (*curvas*) dont ils doivent s'acquitter auprès des chefs locaux. D'après un document, ils ont même bien plus de valeur auprès de ceux-ci que les tissus indiens¹⁶⁷. A cet égard, il est intéressant de signaler que les toiles de l'île de Pate traduisent un goût pour les étoffes locales, ce qui relativise quelque peu l'idée qui voudrait que seuls les produits importés soient sources de statut dans le monde swahili. Il est d'ailleurs probable que leur prestige soit d'autant plus grand qu'ils sont à la fois investis d'une symbolique issue de l'étranger (le fil de soie par exemple) que d'une symbolique endogène, liée à une esthétique locale (les motifs de broderie, les couleurs, etc.) ou à l'origine des artisans¹⁶⁸. Cette symbolique du prestige doublement légitime, reposant sur l'articulation étranger/local, se retrouve notamment dans l'architecture des maisons en pierre, qui elles aussi sont sources d'autorité : elles recourent en effet des modèles présents dans le reste de l'océan Indien mais sont globalement uniques dans leur conception.

Aux XVI^e et XVII^e siècles l'industrie textile est donc une source de revenu importante pour les communautés occupant l'île de Pate, dont les artisans maîtrisent apparemment des techniques qui n'existent pas sur d'autres portions du littoral. Cette activité montre que les profits des cités swahili ne se limitent pas au commerce, y compris pour les élites : l'économie du littoral est plus diversifiée qu'elle ne paraît à première vue. Enfin, on peut se demander si la demande portugaise n'a pas contribué à encourager cette production, notamment en développant le marché du Zambèze à partir des années 1560. Il semble néanmoins que l'exportation de textiles de la région de Pate diminue progressivement à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle car les sources ne l'évoquent plus à partir de cette époque. Plusieurs raisons pourraient l'expliquer : la baisse, puis l'arrêt, du commerce portugais dans l'archipel de Lamu à partir des années 1650, la concurrence de plus en plus forte de certains tissus indiens et peut-être, parallèlement, une évolution des goûts esthétiques au profit de vêtements plus proches de modèles arabo-indiens, sous l'influence des Omanais et des autres étrangers

¹⁶⁷ « Alvará régio sobre o contrato dos resgates dos Rios de Cuama por Rui de Melo de Sampaio », Lisbonne, 20.03.1614, *DPMAC*, 9, p. 352 et A. Teixeira da Mota (éd.), *Um manuscrito náutico seiscentista reencontrado*, 1975, p. 65 (après 1633). Il s'agit notamment de soieries brodées d'or, comme on en porte à la cour du Monomotapa (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-1, f. 119).

¹⁶⁸ A Siyu, acheter un vêtement confectionné par un sharif de la ville est considéré comme un honneur (H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, p. 106).

qui s'établissent sur la côte. La production de tissus de qualité, réputés dans la région, se poursuit cependant à Siyu jusqu'à la fin du XIX^e siècle, probablement pour fournir un marché plutôt local¹⁶⁹.

L'une des destinations finales des tissus indiens, ou de l'île de Pate, vendus au XVI^e siècle par les marchands swahili est le Zambèze et ses environs, les Portugais ne parvenant pas à monopoliser totalement les échanges de cette région. Après que Sofala est tombée sous leur emprise, les commerçants swahili se réorientent dans les années 1510 vers l'île d'Angoche, entre Mozambique et l'embouchure du fleuve, pour éviter les Portugais. Depuis Kilwa, mais surtout Mombasa, Malindi, Barawa, Mogadiscio, ainsi que Pate et Lamu, ils y introduisent en grande quantité les étoffes que les navires gujarati ont apportées dans leurs ports d'attache. Des marchands locaux, ou eux-mêmes, se rendent ensuite à l'aide de petites embarcations sur le Zambèze pour les troquer contre de l'or et de l'ivoire. Un tel commerce est vivement dénoncé par les autorités portugaises, puisqu'il détourne les réseaux de l'or qu'elles voudraient exclusivement tournés vers la factorerie de Sofala. Les quantités d'or obtenues sont décevantes et les prix faussés par cette concurrence, la région étant inondée de tissus vendus à bas prix¹⁷⁰. De plus, toujours au détriment des Portugais, l'archipel des Kerimba sert de base d'opération pour les marchands de la côte nord, notamment de Mombasa, qui y forment une forte communauté, soutenue par la population locale. Ils y disposent même d'une sorte de factorerie où l'ivoire est entreposé¹⁷¹. On constate donc que l'essentiel de ces flux commerciaux est aux mains de Swahili originaires des cités du littoral nord, entre Mombasa et Barawa. Ils profitent sans nul doute du déclin de Kilwa et de la faible présence des Portugais dans cette zone. En dépit des divers moyens mis en œuvre pour les limiter¹⁷², ces échanges se poursuivent car les forces portugaises sont bien insuffisantes pour faire respecter un monopole strict, et il n'est pas exclu que certains officiers soient corrompus¹⁷³. Ainsi, contrairement à ce qui est très souvent avancé, l'action des Portugais n'a pas brutalement anéanti les réseaux commerciaux maritimes animés par les Swahili, en tout

¹⁶⁹ John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1.

¹⁷⁰ Gaspar Veloso, secrétaire de la factorerie de Mozambique au roi, 1512, Pero Faz Soares au roi, Sofala, 30.06.1513, Roi à Simão de Miranda, capitaine de Sofala et Mozambique, 1514, Afonso de Albuquerque au roi, Goa, 25.10.1514, *DPMAC*, 3, pp. 186, 460-466, 520, 558-560 ; D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 64-66 ; Cristóvão de Távora au roi, Mozambique, 20.09.1517, Jordão de Freitas au roi, Goa, 17.09.1530, *DPMAC*, 5, p. 202 et 6, pp. 424-428.

¹⁷¹ Pedro de Castro au roi, Mozambique, 08.07.1523, *DPMAC*, 6, pp. 172-176 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 2, pp. 756-757 et J. de Barros, *Da Ásia*, 3-3-7, f. 196.

¹⁷² Patrouilles navales et obligation pour les embarcations swahili d'obtenir à Mozambique ou Malindi des *cartazes* lorsqu'ils se rendent vers le sud (« Provisão do Viso Rey D. Francisco Coutinho [...] defendendo que nenhum navio vá á costa de Melinde sem sua licença », Goa, 27.11.1561, *APO*, fasc. 5, parte 2, p. 486).

¹⁷³ E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, p. 129.

cas pour les villes au nord de Kilwa, mais elle les a conduits à les réorganiser et à les réorienter. Le commerce illégal vers le Zambèze ne diminue qu'avec l'occupation progressive des rives du fleuve par les Portugais à partir des années 1540 et surtout des années 1560¹⁷⁴.

Cependant le commerce de l'or du Zimbabwe ne représente qu'une petite fraction des exportations du littoral oriental de l'Afrique. Insister sur sa perte par les marchands swahili au profit de l'empire portugais, c'est prendre le risque d'oublier que la principale marchandise exportée, en volume comme en valeur, a toujours été l'ivoire, obtenu par les côtiers depuis le sud de Sofala jusqu'à Barawa. Au X^e siècle déjà, al-Masudi rapporte que l'ivoire vendu sur la côte est-africaine est le plus recherché du fait de son excellente qualité. Transporté en Inde et même réexporté vers la Chine, il sert par exemple à confectionner des manches de poignard, des cannes ou des pièces de jeux¹⁷⁵. Au XVI^e siècle, l'artisanat de l'ivoire est particulièrement florissant dans le Gujarat où il est consommé en très grande quantité pour fabriquer des objets de ce type, de la marqueterie et surtout des bracelets pour les femmes indiennes¹⁷⁶. Par ailleurs, en raison de sa texture et de sa couleur, l'ivoire africain est bien meilleur que celui des éléphants d'Asie¹⁷⁷, et ceux-ci ont des défenses plus petites, voire pas du tout dans le cas des femelles. Ces caractéristiques expliquent le poids de l'ivoire dans les transactions de l'Afrique orientale jusqu'à la fin du XIX^e siècle et la place des Gujarati dans ces échanges. D'autres produits naturels sont également vendus aux embarcations de passage, bien que d'importance moindre ils peuvent avoir une forte valeur. C'est le cas de l'ambre gris, dont la rareté entraîne un prix très élevé. Selon Jan Huygen van Linschoten, le littoral africain en est la principale zone de récolte de l'océan Indien occidental et il est très utilisé en Inde par les individus les plus riches, pour la pharmacopée et la parfumerie. Le musc de civette a des

¹⁷⁴ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 43-44.

¹⁷⁵ Al-Masudi, *Les prairies d'or*, in C. Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique et l'océan Indien occidental*, 1990, pp. 81-82.

¹⁷⁶ D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 211. Selon Linschoten, qui décrit cet artisanat, les femmes indiennes portent jusqu'à dix ou douze bracelets par bras (J.H. van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais*, pp. 95, 197). Citons également l'abbé de la Tour, à propos de l'ivoire de Mozambique au début des années 1750 : « Les vaisseaux portugais qui passent à Mozambique enlèvent cette grande quantité de morphy, qu'ils portent à Goa, ou les Persans, les Arméniens, et autres asiatiques viennent le chercher pour le porter à certains peuples, qui en font des manilles, qu'ils mettent aux bras; aux jambes en si grande quantité, qu'il s'en fait une consommation qu'on ne pourroit croire plus on en a, plus on est réputé riche, et puissant. Cet ajustement ne peut servir qu'à la même personne, qui après la mort est mise en terre avec tous ces magnifiques ornements » (l'abbé de la Tour, « Projet concernant les isles de France et de Bourbon pour leur procurer les Noirs dont elles ont besoin pour leurs cultures », 1753, ANF, C4-7 (non-folioté)).

¹⁷⁷ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 86-87 ; W. Milburn, *Oriental commerce, containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan*, Londres, 1813, vol. 1, p. 62.

usages similaires, et le félin est élevé à cette fin sur l'île de Pate au XVII^e siècle¹⁷⁸. Les carapaces de tortues marines, animal très chassé par les Swahili et les Bajun, sont employées en marqueterie¹⁷⁹. Toutes ces marchandises, que les Portugais se réjouissent de piller lorsqu'ils prennent une ville, sont destinées à la consommation des catégories sociales supérieures de l'Inde - un marché considérable - ainsi qu'à celles de l'Arabie et, à une échelle moindre, de la côte swahili. En outre les Swahili vendent de la cire d'abeille (pour confectionner des bougies), de la résine d'origine végétale (appelée brai, certainement de la poix et du copal), et des articles de vannerie et de sparterie (cordes, nattes, etc.), utilisés notamment pour les embarcations et que les Portugais achètent en grandes quantités. D'autre part, même si les textes en parlent très peu, il fait peu de doute que le bois de palétuvier est exporté vers la mer Rouge et le golfe Persique, pour servir à la construction d'habitations et de bateaux¹⁸⁰. Ces produits constituent l'essentiel des exportations des cités-Etats swahili jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁸¹ ; il faut toutefois y ajouter les esclaves, une marchandise dont les spécialistes ont le plus souvent minimisée l'existence, malgré les témoignages historiques.

En effet, le commerce des esclaves et l'esclavage avant le XIX^e siècle n'ont pas fait l'objet d'investigations approfondies de la part de l'historiographie swahili - si l'on excepte dans une certaine mesure la traite française durant le dernier tiers du XVIII^e siècle. Je reviendrai ultérieurement sur les causes de cette lacune, et sur cette question en général, lorsque j'aborderai la place de la traite des esclaves dans l'économie swahili au XVII^e siècle, à une époque où elle connaît un pic et contribue de façon non négligeable à la prospérité de l'archipel de Lamu. Ce problème mérite une approche renouvelée et d'amples développements, en raison de sa nature à la fois nouvelle et polémique.

Avant la fin du XVI^e siècle, quand semble s'amorcer une hausse du commerce des esclaves, ce trafic est déjà bien implanté sur le littoral de l'Afrique orientale, même si les sources écrites sont très insuffisantes pour en apprécier l'ampleur et les modalités avant cette date. La célèbre révolte des Zanj - nom donné par les auteurs arabes médiévaux aux habitants

¹⁷⁸ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40. Comme en Inde, les élites swahili consomment de la civette et de l'ambre gris pour élaborer des parfums (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 50 ; J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse*, 1979, pp. 87, 99).

¹⁷⁹ J.H. van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais*, pp. 95, 169-171, 243-244 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 169-171, 289, 292-293.

¹⁸⁰ Roi au vice-roi, Lisbonne, 10.03.1617, in R.A. de Bulhão Pato (éd.), *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1893, 4, p. 51 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 21.03.1619, *APQ*, 6, pp. 1189-1190.

¹⁸¹ Les produits agricoles, principalement des céréales, constituent également une grande partie des cargaisons des embarcations qui naviguent sur la côte. A partir du XVIII^e siècle l'archipel de Lamu exporte aussi des cauris en grande quantité.

de la côte - qui se produit entre 869 et 883 en Irak, est fréquemment évoquée pour attester l'ancienneté et l'étendue de la traite sur le rivage à l'époque, puis son déclin par la suite. Pourtant une étude, rarement citée, a démontré que les esclaves effectivement originaires du littoral est-africain constituaient une infime minorité des révoltés, la plupart provenant d'autres régions d'Afrique ou étant de condition libre. De même, d'après l'auteur, les géographes arabes ou persans ne mentionnent pas de commerce esclavagiste entre le littoral swahili et la péninsule arabique avant le X^e siècle¹⁸². Buzurg ibn Shahriyar, qui écrit vers 950, est en effet le premier à rapporter que des esclaves Zanj sont capturés, ou achetés, vers Sofala et Zanzibar, puis revendus en Oman. Plus tard, au milieu du XII^e siècle, al-Idrisi relate que des marchands arabes subjuguent des Zanj pour les réduire en esclavage¹⁸³. Cependant, dans leur ensemble, les auteurs médiévaux évoquent très peu la traite sur la côte swahili, alors qu'ils révèlent fréquemment ce trafic pour d'autres régions¹⁸⁴. Ainsi Ibn Battuta signale l'existence d'esclaves, mais non leur commerce, à Kilwa vers 1331¹⁸⁵. La présence de nombreux esclaves africains est avérée en Arabie et dans le golfe Persique entre le X^e et le XV^e siècle, de même qu'en Inde¹⁸⁶ et en Chine de façon plus anecdotique. Bien qu'il soit difficile de déterminer leurs origines, notamment du fait de l'ambiguïté du terme Zanj, la plupart semblent provenir de la Corne de l'Afrique ou de Nubie¹⁸⁷. Par conséquent, à la fin du XV^e siècle, le commerce des esclaves est déjà ancien sur le littoral swahili, probablement continu depuis près de cinq siècles, mais dans des proportions relativement réduites en comparaison avec d'autres produits d'échange et d'autres régions d'Afrique.

¹⁸² G.H. Talhami, « The Zanj rebellion reconsidered », 1977.

¹⁸³ Buzurg ibn Shahriyar, *Les merveilles de l'Inde*, et al-Idrisi, *Kitāb Rujār*, in C. Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique*, 1990, pp. 66-68, 74 et 92.

¹⁸⁴ G.H. Talhami, « The Zanj rebellion reconsidered », 1977, pp. 445-451.

¹⁸⁵ Ibn Battuta, *Voyages*, vol. 2, p. 94.

¹⁸⁶ Il faut signaler l'existence à Zanzibar, Pemba et sur le littoral adjacent de traditions orales relatives aux « Wadebuli », qui évoquent apparemment une puissante communauté d'Indiens originaires de la ville de Daybul (située à l'embouchure de l'Indus) et de la région du Sind en général. Très actifs dans les premières agglomérations de cette région, ils auraient brutalisé la population locale, contrainte au travail forcé (G. Dale, *The peoples of Zanzibar, their customs and religious beliefs*, 1920, p. 13 et J.M. Gray, « The Wadebuli and the Wadiba », 1954, pp. 22-42). Selon Randall Pouwels, ces récits sont peut-être l'écho d'un commerce d'esclaves entre cette région et le nord-ouest de l'Inde à une époque ancienne. Néanmoins cela reste une hypothèse et la période évoquée par ces traditions reste très difficile à circonscrire (R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 396 et communication personnelle). De plus, on remarquera que la plupart des traditions évoquant les anciens souverains de Pemba, quelque que soit leur origine (Wadebuli, Shirazi ou Mazrui), insistent sur leur cruauté (W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 140-144, 155) - peut-être un souvenir du développement de l'esclavage sur l'île entre le XVI^e et le XIX^e siècle. Dans l'attente d'une étude approfondie des traditions Wadebuli et des échanges anciens entre l'Inde et l'Afrique orientale, il est impossible d'attester avec certitude un tel trafic d'esclaves. D'autant que la traite directe entre la côte swahili et l'Inde paraît avoir été pratiquement nulle au XVI^e siècle.

¹⁸⁷ R.W. Beachey, *The slave trade of Eastern Africa*, 1976, p. 4 ; G.H. Talhami, « The Zanj rebellion reconsidered », 1977, pp. 457-461 ; B.A. Ogot, « Les mouvements de population entre l'Afrique de l'Est, la corne de l'Afrique et les pays voisins », 1979, p. 184 ; F. Renault et S. Daget, *Les traites négrières en Afrique*, 1985, pp. 45-56.

Les récits portugais ne s'intéressent que très peu au commerce des esclaves durant le XVI^e siècle, puisque les marchands portugais ne s'impliquent dans la traite qu'à une échelle très modeste¹⁸⁸, et que les textes concernent principalement les zones de Kilwa, Mozambique et Sofala, où elle est manifestement très mineure à cette époque. Ce silence relatif des sources sur le trafic des esclaves, et sa concentration sur la région des Comores et de Madagascar, peu visitées par les Portugais durant cette période, ont probablement contribué à la sous-estimation de la traite swahili à cette époque. Pourtant le XVI^e siècle, puis le XVII^e siècle, connaissent bien une activité de traite relativement importante, destinée principalement à répondre à la demande en esclaves en Arabie et dans le golfe Persique, où le besoin en main d'œuvre servile demeure constant. Islamisés, les esclaves occupent des fonctions très variées : domestiques, concubines, soldats, gardes, artisans, marins, dockers, ou pêcheurs de perles dans le golfe Persique. L'entretien de concubines en particulier semble avoir été une pratique très répandue¹⁸⁹. Les esclaves sont également assignés à des tâches agricoles, notamment pour les palmeraies et l'entretien des systèmes d'irrigation. Toutefois, avant l'essor de l'agriculture omanaise à la fin du XVII^e siècle, l'esclavage agricole paraît relativement limité¹⁹⁰. Comme le rapportent deux auteurs portugais au XVII^e siècle, les captifs importés en Arabie, des deux sexes, sont souvent des enfants ou des adolescents¹⁹¹, qui seront formés dans le domicile du maître. L'affranchissement est considéré comme un acte de piété, et peut également se faire par rachat. Il est particulièrement fréquent¹⁹² et explique la nécessité d'un apport ininterrompu d'esclaves. En plus de la traite avec la Corne de l'Afrique, celui-ci est assuré par un large commerce esclavagiste conduit par les Swahili et reposant en grande partie sur l'approvisionnement malgache.

Le littoral nord-ouest de Madagascar, de Maintirano jusqu'au cap d'Ambre, est alors peuplé de façon sporadique d'une population islamique désignée sous le nom malgache d'Antalaoatra. Elle occupe quelques ports, essentiellement établis dans la région située entre la baie de Boeny et la baie d'Ampasindava. Cette communauté, aux contours flous, est rattachée à l'aire culturelle swahili, puisqu'elle partage avec les Swahili du continent africain, outre

¹⁸⁸ T. Vernet, « Le commerce des esclaves sur la côte swahili, 1500 - 1750 », 2003, pp. 84-85.

¹⁸⁹ Carsten Niebuhr, *Travels through Arabia, and other countries in the East*, Edimbourg, 1792, vol. 2, p. 219 ; R.J. Barendse, *The Arabian Seas : the Indian Ocean world of the seventeenth century*, 2002, p. 260.

¹⁹⁰ R. Brunshvig, « Abd », in *Encyclopédie de l'Islam*, t. 1, 1960, pp. 33-34 ; L.W.C. van den Berg, *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, 1886, pp. 46, 69-70 ; J.E. Harris, *The African presence in Asia, consequences of the East African slave trade*, 1971, p. 4 ; F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, p. 26 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, p. 37.

¹⁹¹ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 74 et Thomas de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, Lisbonne, 1630, f. 13v.

¹⁹² R. Brunshvig, « Abd », in *Encyclopédie de l'Islam*, t. 1, 1960, pp. 26-34 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, p. 37.

l'islam, la langue swahili, des traditions shirazi, ou encore une culture matérielle très similaire ; tout en étant très influencée par la société malgache. Les établissements portuaires de cette société mercantile se développent à partir de la fin du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle¹⁹³. Au début du XVI^e siècle et jusqu'aux années 1580, la principale agglomération antalaotra est Langany située dans la baie de la Mahajamba, elle semble dater du XV^e siècle¹⁹⁴. Elle est fréquentée par des bateaux originaires des cités swahili et du sud de la péninsule arabique, qui s'y procurent du riz, du bétail, de la viande et surtout des esclaves. Ce trafic est évoqué dès 1506 lorsque Tristão da Cunha entame la première exploration de Madagascar¹⁹⁵. La même année, des documents signalent que deux bateaux appartenant à des résidents de Kilwa transportent chacun 180 esclaves, sans préciser leur origine¹⁹⁶. Néanmoins la plupart des embarcations qui se rendent à Madagascar proviennent des cités situées entre Mogadiscio et Mombasa qui, comme on l'a vu, forment l'épicentre du commerce maritime swahili au XVI^e siècle. L'archipel de Lamu est probablement partie prenante de ces échanges, bien que le commerce entre Pate et Madagascar ne soit cité pour la première fois qu'en 1589¹⁹⁷. Les trafiquants d'esclaves visitent également l'archipel des Comores, principalement les îles d'Anjouan et de Mohely, car il tient le rôle de plate-forme de redistribution des esclaves du nord-ouest de Madagascar¹⁹⁸ : les négociants comoriens achètent en effet des esclaves à Madagascar, ainsi que des produits agricoles et du bétail¹⁹⁹, puis les revendent aux embarcations abordant l'archipel. Il semble même, si l'on en croit l'auteur turc Piri Reis en 1521, que les esclaves sont non seulement stockés, mais également encouragés à se reproduire

¹⁹³ P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975 et G. Rantoandro, « Une communauté mercantile du nord-ouest : les Antalaotra », 1984.

¹⁹⁴ P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975, pp. 519-575. La ville est nommée « Lulangani » par les Portugais, elle est décrite dans : Afonso de Albuquerque au roi, Mozambique, 06.02.1507, *DPMAC*, 2, pp. 120-122 et J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-1, ff. 2v-3.

¹⁹⁵ Afonso de Albuquerque au roi, Mozambique, 06.02.1507, *DPMAC*, 2, p. 122 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 665. Il s'agit d'embarcations de Mombasa et de Malindi.

¹⁹⁶ Pero Ferreira Fogaça au roi, Kilwa, 31.08.1506 et Nuno Vaz Pereira à Fernão Cotrim, Kilwa, 14.01.1507, *DPMAC*, 1, p. 618 et 2, p. 36.

¹⁹⁷ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 04.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 32/7 (f. 788).

¹⁹⁸ Après 1506, le trafic d'esclaves entre la côte swahili, Madagascar et les Comores est évoqué dans : C. Allibert, « Une description turque de l'océan Indien au XVI^e siècle, l'océan Indien occidental dans le *kitāb-i Bahrije* de Piri Re'is (1521) », 1988, pp. 21-22, 27 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 267, 335 ; D. do Couto, *Da Ásia*, 7-4-5, pp. 312, 317 ; M. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983, pp. 149-150. D'autres textes mentionnent, sans donner de détails, la présence au XVI^e siècle de navires chargés d'esclaves.

¹⁹⁹ « The second voyage of Captaine Walter Peyton into the East-Indies [...] in January 1614 » et « Observations collected out of the journall of Sir Thomas Roe » (1615), in Samuel Purchas, *Hakluytus Posthumus or Purchas his Pilgrims*, Londres, 1625-1626, vol. 4, pp. 292, 315 ; « Relâche de Pieter van den Broecke aux îles Comores, en 1614 », *COACM*, 2, p. 93 ; « Registre des conseils tenus pour le compte de la colonie anglaise de Madagascar (de W. Courteen et C^{ie}) », *COACM*, 5, p. 518.

dans les îles en attendant d'être exportés²⁰⁰. Il est cependant difficile d'en dire plus sur le commerce des esclaves au XVI^e siècle, faute de sources.

Pour conclure, ce tableau des échanges économiques au XVI^e siècle a montré qu'ils restent particulièrement vivaces et variés après l'installation des Portugais sur le littoral. Leur influence affecta avant tout la zone méridionale, à partir de Kilwa, et beaucoup moins sensiblement le reste de la côte, où elle entraîna bien davantage de subtiles évolutions - dont l'archipel de Lamu fut l'un des bénéficiaires - plutôt que de dramatiques bouleversements.

3. La côte swahili septentrionale vers 1512-1560 : une périphérie très secondaire et très stable de l'empire portugais

Revenons à présent plus en détails sur la présence des Portugais sur le nord de la côte swahili durant les années 1510-1560. Leur impact y est en définitive très réduit, même s'ils sont toujours aussi impliqués dans les tensions géopolitiques internes du monde swahili. Jusqu'à la fondation de la forteresse de Fort Jésus à Mombasa en 1593, Malindi demeure leur principale base d'opération dans la région. Après l'établissement de la factorerie en 1509, une charge de « capitaine de la côte de Malindi » (*capitão da costa de Melinde*)²⁰¹ est mise en place, dont les attributions exactes ne nous sont pas connues. Cet office semble avant tout axé sur la préservation des intérêts commerciaux de l'empire portugais, notamment par la délivrance de sauf-conduits aux embarcations, plutôt que sur de réelles prérogatives politiques, dont nous n'avons pas écho²⁰². Sur cette section du littoral, outre la collecte d'étoffes pour Sofala et le Zambèze, les marchands portugais reproduisent les flux maritimes conduits par les bateaux indiens, essentiellement l'importation de tissus et l'exportation de divers produits naturels. Ils agissent principalement depuis Goa, devenue la capitale de l'empire en 1530, et Diu, qui passe sous son contrôle en 1535, mais aussi depuis d'autres ports de l'Inde occidentale. Toutefois, à l'image du reste de l'océan Indien, ils n'évincent pas les

²⁰⁰ « Ils élèvent les esclaves comme agneaux et moutons » (*in* C. Allibert, « Une description turque de l'océan Indien au XVI^e siècle », 1988, p. 27). Cependant l'auteur a pu exagérer ce qui n'est peut-être que de simples camps de transit des esclaves, afin de frapper l'imagination du lecteur. A moins qu'il n'y ait eu confusion entre le grand nombre d'esclaves effectivement possédés par les habitants des Comores et ceux qu'ils exportent car, du fait des structures de l'esclavage en Afrique orientale, il est peu probable que des esclaves établis chez un maître soient revendus.

²⁰¹ Pour les Portugais, la « côte de Malindi » désigne la zone depuis le cap Delgado jusqu'à Barawa.

²⁰² J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 130-131 ; « Provisão do Viso Rey D. Francisco Coutinho [...] defendendo que nenhum navio vá á costa de Melinde sem sua licença », Goa, 27.11.1561 et « Provisão do Viso Rey D. Francisco Coutinho [...] defendendo que nenhum navio parta para a Costa de Melinde senão em companhia do capitão mor », Goa, 11.12.1561, *APO*, 5-2, pp. 486, 490-491.

commerçants indiens ; d'ailleurs en Inde les marchands indépendants des deux communautés coopèrent souvent activement pour armer des navires et partager les fruits du commerce²⁰³. A Malindi un petit noyau de négociants portugais se crée en quelques années qui, d'après les textes, établit de bonnes relations avec la population locale. Duarte Barbosa explique en particulier qu'une grande confiance règne entre les commerçants swahili ou indiens et les Portugais de Malindi, qui vont jusqu'à nourrir et loger à leur domicile les Gujarati avec lesquels ils font affaire²⁰⁴. Ainsi, par pragmatisme et sous l'influence du fonctionnement de la société swahili, les Portugais calquent les modes de transactions commerciales en vigueur dans les ports d'Afrique orientale, où il n'existe pas de grands marchés : les échanges reposent sur des liens personnels qui passent notamment par l'accueil du partenaire dans une chambre d'ami²⁰⁵. Cet exemple montre une fois encore que l'intervention des Portugais doit être envisagée dans toute sa diversité : elle ne peut être réduite aux dévastations de certaines agglomérations ou à d'autres exactions. Nombre de Portugais, et même la majorité d'entre eux, surtout chez les négociants privés, surent se glisser dans les réseaux locaux et les pratiques commerciales en vigueur, étape peut-être indispensable pour réaliser de substantiels bénéfices. Ce phénomène a d'ailleurs largement été mis en avant par des études récentes portant sur la vie économique de la péninsule indienne à la même époque²⁰⁶.

D'autre part, en tant que nœud du commerce portugais, Malindi attire les marchands swahili originaires d'autres agglomérations de la région, dont le trafic est alors un peu plus secondaire, notamment des îles de Zanzibar et de Pemba²⁰⁷ ou de l'archipel de Lamu. Ce dernier y trouve probablement un débouché pour l'ivoire, dont il est un grand centre de collecte, ou pour les tissus de Pate, bien que les Portugais aillent aussi régulièrement sur l'île de Pate depuis l'Inde²⁰⁸. En outre, malgré son hostilité latente envers les autorités du Portugal, Mombasa est également fréquentée par les embarcations portugaises. Ces exemples sont

²⁰³ Das Gupta parle de « commerce indo-portugais » pour désigner ces relations (A. Das Gupta, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », 1982, pp. 427-428).

²⁰⁴ D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 75-77 ; Cristóvão de Távora au roi, Mozambique, 20.09.1517, *DPMAC*, 5, p. 202 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa, comandada por Francisco Barreto », *DPMAC*, 8, p. 350.

²⁰⁵ Ce mode de fonctionnement des échanges portuaires est décrit par Ibn Battuta à Mogadiscio : dès son arrivée, chaque commerçant étranger se voit dans l'obligation de résider chez un marchand de la ville, avec lequel il engagera des transactions (Ibn Battuta, *Voyages*, vol. 2, p. 85). Les grandes maisons swahili ont toujours une chambre d'ami (*sabule*) destinée aux étrangers de passage (J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979).

²⁰⁶ A. Das Gupta et M.N. Pearson (éd.), *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987 et M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987.

²⁰⁷ En effet, il semble qu'à cette époque les embarcations du Gujarat ne s'y rendent pas et que les marchands des deux îles doivent aller à Mombasa et Malindi pour se procurer des étoffes (D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 81).

²⁰⁸ « Provisão do Viso Rey D. Francisco Coutinho [...] defendendo que nenhum navio parta para a Costa de Melinde senão em companhia do capitão mor », Goa, 11.12.1561, *APO*, 5-2, p. 490.

encore une preuve que l'impact économique des Portugais est très limité, et rarement négatif, sur la zone au nord de Kilwa avant la fin du XVI^e siècle et n'est pas comparable avec les régions plus méridionales. Ils n'ont d'ailleurs pas intérêt à une chute des échanges, comme le prouvent les mesures d'assouplissement des restrictions commerciales prises à Kilwa dès 1506, suite l'année précédente à l'effondrement de son trafic et à la fuite de nombreux marchands²⁰⁹.

Sur le plan politique et militaire, les relations luso-swahili sont apaisées durant cette période. Ce qui n'empêche pas la survenue d'accès de violence irrépressible, dont nous avons vu que la cupidité des *fidalgos* vivant en Orient est le principal moteur : en 1520 Gonçalo de Loulé réclame un pilote à proximité de Pate, face aux attermolements des Swahili, peut-être dans un climat de crainte, il fait bombarder les embarcations venues à sa rencontre puis piller de grands navires dans le port de la ville²¹⁰. La collecte des tributs dus à la couronne portugaise, théoriquement sur une base annuelle, est dans les faits très irrégulière et fréquemment la somme n'est pas acquittée pendant plusieurs années²¹¹, les représentants de l'empire portugais étant absents pour s'en charger. Les seules opérations militaires d'envergure sont toutes liées à des requêtes de cités swahili, cherchant par ce biais à réduire l'influence politique de Mombasa, que les Portugais n'ont jamais cessé de considérer comme un ennemi potentiel. En 1523, des émissaires des souverains de Zanzibar et de Pemba obtiennent à Mozambique le soutien d'un corps expéditionnaire portugais pour rétablir leur autorité sur l'archipel des Kerimba, qui leur est en principe soumis. Ses habitants ont pris parti pour les marchands de Mombasa qui le fréquentent, et la ville manœuvre apparemment pour s'assurer une base dans la région, escale vers Angoche et importante zone d'achat d'ivoire. Les Kerimba sont défendues par un neveu du sultan de Mombasa et des hommes en armes - qui endossent certainement à la fois le rôle de commerçants et d'agents au service des ambitions de leur port d'attache²¹². Cette intervention victorieuse contribue à rapprocher les autorités de Zanzibar et de Pemba des Portugais : à la manière de Malindi, elles perçoivent l'intérêt d'obtenir leur protection face à Mombasa. En effet, malgré les dommages subis en 1505, Mombasa n'a pas cessé d'intimider les agglomérations voisines, sur une partie

²⁰⁹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-6, f. 126 et Ordre de Nuno Vaz Pereira, capitaine de Sofala, à Fernão Cotrim, facteur de Kilwa, Kilwa, 14.01.1507, *DPMAC*, 2, pp. 36-38.

²¹⁰ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 2, pp. 53-55 et G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 2, pp. 590-591.

²¹¹ D. do Couto, *Da Ásia*, 9-20, p. 154.

²¹² Pedro de Castro au roi, Mozambique, 08.07.1523, *DPMAC*, 6, pp. 172-178 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 3-7-7, f. 196 et F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 2, pp. 222-223.

desquelles elle semble également avoir conservé des droits - dont nous ignorons malheureusement la teneur.

En 1528 la flotte, lourdement armée, dirigée par Nuno da Cunha est dans l'obligation d'hiverner sur la côte swahili avant d'atteindre l'Inde. Après des escales à Zanzibar et Malindi, où il est accueilli très favorablement, Cunha décide de faire mouiller la flotte à Mombasa du fait du meilleur abri offert par son port. Par la même occasion il souhaite mettre au pas l'agglomération, mais sur les raisons de cette décision les chroniqueurs divergent. Selon João de Barros, dont le récit de l'expédition est le plus exhaustif, il s'agit de la châtier pour récompenser la loyauté de Zanzibar et de Malindi, qui se plaignent de la malveillance de Mombasa. Il est également prévu de placer à la tête de la future conquête un parent du roi de Malindi, en remerciement de sa fidélité et de ses services. Les autres chroniqueurs se contentent d'expliquer que Mombasa aurait refusé d'héberger à terre les Portugais, craignant qu'ils ne réitérent l'épisode de 1505 ; ils accèdent néanmoins les propos de Barros en rapportant que Malindi offre un détachement de 800 hommes²¹³. En novembre 1528 Mombasa, désertée, est donc envahie, pillée, puis occupée par le contingent portugais. Toutefois, harcelé par les forces de Mombasa retranchées dans les maquis de l'île, il reçoit par la suite dans cette entreprise l'aide d'autres cités environnantes, dont nous ne connaissons pas tous les noms, en plus de Malindi qui envoie d'autres soldats. Toutes se disent victimes du sultan de Mombasa, un « puissant tyran décidé à les soumettre » d'après Barros. Pemba et Zanzibar proposent des vivres et Mtang'ata²¹⁴, qui prétend endurer ses attaques à cause de sa fidélité envers le Portugal, 200 hommes. Le souverain d'Utondwe, croisé au large de Mombasa et bien décidé à exercer sa vengeance, affirme de son côté avoir été forcé de se soumettre à celle-ci sous la menace d'un assaut terrestre, puis autrefois traîtreusement emprisonné à Mombasa lors d'un séjour dans l'île. Ainsi, de petites communautés swahili situées d'une façon ou d'une autre dans l'orbite politique de Mombasa, ou menacées d'y tomber²¹⁵, profitent du passage de Nuno da Cunha pour échapper à son emprise. On ne peut cependant pas exclure que leur soutien ait été également motivé par la peur de déplaire aux Portugais, ce que tend à confirmer le fait que des émissaires de nombreuses agglomérations, y compris de la très indépendante Barawa, viennent spontanément faire allégeance à l'empire quand Cunha revient à Malindi en mars 1529. Un mélange d'opportunisme et de peur légitime

²¹³ Cependant, pour des questions de délais, seuls 150 environ participent effectivement à l'opération.

²¹⁴ « *Montangane* » selon Barros et « *Matangata* » d'après certaines cartes (Bartolomeu Velho, 1561 et Fernão Vaz Dourado, 1570, in *PMC*, vol. 2, pl. 203 et vol. 3, pl. 267 [annexe 1]). Celles-ci montrent qu'il s'agit bien de la localité du même nom située sur la côte tanzanienne entre Tanga et Pangani.

²¹⁵ Il semble que ce soit aussi le cas de Zanzibar, car en 1519 elle est qualifiée de vassale de Mombasa (J. de Barros, *Da Ásia*, 3-3-9, f. 78).

face à la puissance de feu portugaise les anime probablement, la balance penchant d'un côté ou de l'autre en fonction des pressions qu'elles subissent de la part de Mombasa. Après quatre mois d'occupation les Portugais, décimés par une épidémie et n'ayant de toute façon pas pour ordre de laisser une garnison, quittent finalement Mombasa avec leurs alliés, non sans avoir auparavant rasé de nombreuses maisons, incendié la ville et abattu une partie des cocotiers. L'expédition menée par Nuno da Cunha est néanmoins un échec, car si l'agglomération est très endommagée, les autorités de Mombasa n'ont pas été renversées. Dès son départ pour l'Inde, elles envoient leurs troupes contre Malindi, dont le salut ne tient qu'à la présence de 80 soldats portugais laissés en convalescence²¹⁶.

Douze ans plus tard, en 1541, João de Sepúlveda, capitaine de Mozambique et Sofala, effectue une mission sur la côte septentrionale pour repousser l'intrusion d'embarcations ottomanes. A la demande de Malindi et avec l'aide de 400 à 500 de ses hommes, il met à bas des localités voisines, anonymes, avec lesquelles elle est en conflit. Toujours à sa demande, il entreprend ensuite d'assaillir Mombasa, mais l'incursion échoue car la ville s'est dotée d'un nouvel et excellent ensemble de fortifications, qui la rendent « plus forte que jamais »²¹⁷.

Entre les années 1510 et 1570, l'empire portugais mène sur le nord du littoral swahili une politique qui se réduit essentiellement à la défense de Malindi face à Mombasa et, parfois, en corollaire, au soutien des ambitions de son allié dans la sous-région. De la sorte, il contribue à contenir les tentations hégémoniques de Mombasa. Pourtant cela reste bien peu si l'on considère que la sphère d'influence de celle-ci s'étend sur une très large portion du littoral et qu'elle demeure le port de commerce le plus fréquenté. Ces expéditions militaires ponctuelles, qui ne sont d'ailleurs pas planifiées par Lisbonne ou Goa, ne sont guère concluantes ; seule la présence de forces armées permanentes et conséquentes aurait permis de tenir davantage le rivage mais ce n'est pas l'objectif de la Couronne à cette époque. A ses yeux, cette région n'a en effet pas d'intérêt stratégique tant que Malindi, les marchands portugais et le monopole de Sofala et du Zambèze ne sont pas sérieusement menacés.

Au passage, les attaques de Mombasa en 1505 et 1528, et d'autres du même type aux XVI^e - XVII^e siècles²¹⁸, montrent qu'il est peu pertinent d'accorder trop d'importance à ce type de faits d'arme, comme le fait trop souvent l'historiographie, surtout si la population

²¹⁶ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-3/9, pp. 138-159 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 3, pp. 310-316 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 2, pp. 520-525 et D. do Couto, *Da Ásia*, 4-6-1/2, pp. 4-15.

²¹⁷ Mombasa propose par la suite des négociations mais Sepúlveda refuse arguant de sa duplicité récurrente (João de Sepúlveda au roi, Mozambique, 10.08.1542, *DPMAC*, 7, pp. 130-134).

²¹⁸ Par exemple, malgré sa brutale mise à sac en 1506, Barawa redevient en quelques années très prospère (D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 83-84).

n'est pas massacrée. Elles n'anéantissent pas nécessairement la prospérité des cités-Etats, du moins lorsque leur activité commerciale se maintient à son niveau antérieur comme c'est manifestement le cas de Mombasa. Malgré l'étendue des dégâts subis lors de deux assauts, la ville conserve sa puissance, elle est reconstruite en quelques années et même davantage fortifiée²¹⁹ : en 1528 elle possède, selon Barros, plus de 900 maisons désignées comme « nobles » ou « principales », c'est-à-dire construites en pierre²²⁰. En outre, la rapidité avec laquelle Mombasa se relève de ses ruines nous interroge sur l'ampleur des profits économiques réalisés par les élites des cités-Etats les plus actives, capables en quelques années de rassembler les sommes et la force de travail nécessaires à la reconstruction de dizaines, voire de centaines, d'habitations en pierre et à l'édification de murailles certes peu élevées mais étendues et efficaces²²¹. De même, cette observation éclaire la capacité des pouvoirs en place à mobiliser les énergies pour de tels travaux et surtout à définir des plans d'urbanisme, l'étude archéologique de la disposition des structures urbaines ayant par ailleurs révélé leur très forte cohérence²²².

En dépit des tensions avec Mombasa, la période 1510-1570 est globalement marquée par une grande stabilité de la côte au nord de Mozambique. En 1560 Francisco Barreto est reçu pacifiquement à Kilwa, Pate et même Mombasa, qui lui fait honneur²²³. Cette situation favorise l'augmentation progressive du trafic avec l'Inde portugaise et du nombre de résidents portugais sur le rivage, ainsi que le développement commercial de Pate, qui en devient à cette époque le troisième pôle économique, derrière Mombasa et Malindi.

²¹⁹ Ainsi, dès 1509 des souverains révoltés se réfugient à Mombasa, qui semble à la tête de la contestation contre la présence portugaise (J. de Barros, *Da Ásia*, 2-4-2, ff. 51v-52).

²²⁰ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-8, p. 155. Ce chiffre paraît confirmer l'existence de près de 5000 à 10 000 habitants à Mombasa au XVI^e siècle, en comptant une moyenne de huit personnes par habitation, comme c'est de nos jours le cas dans les maisons traditionnelles de l'archipel de Lamu. D'autant qu'à ces demeures s'ajoutent les habitations construites en matériaux périssables, qui sont aussi nombreuses (« Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, p. 530). Même si l'estimation donnée par Barros est peut-être excessive, elle donne toutefois un ordre de grandeur relativement crédible si on la compare avec d'autres agglomérations n'ayant pas le poids de Mombasa : 220 habitations en pierre ont été répertoriées à Shanga et 150 à Takwa - deux sites beaucoup plus modestes que Mombasa -, et 350 maisons traditionnelles à Lamu au début des années 1970 lorsque la ville compte environ 6000 habitants (U. Ghaidan, *Lamu, a study in conservation*, 1976, pp. 54-55 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 109 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 203 et M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 38, 58).

²²¹ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-5, p. 146 ; João de Sepúlveda au roi, Mozambique, 10.08.1542, *DPMAC*, 7, p. 134.

²²² Par exemple à Takwa (T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, pp. 201-207).

²²³ D. do Couto, *Da Ásia*, 7-8-13, pp. 275-278.

4. La présence accrue des Portugais dans les années 1570-1585, source de profits comme de tensions

Il semble qu'à partir des années 1560, et peut-être un peu avant, le nombre de Portugais établis sur le littoral au nord du cap Delgado s'accroisse de façon régulière, tout en ne dépassant guère quelques dizaines d'individus. Ils sont dorénavant bien implantés dans les échanges économiques du rivage, tant en direction de l'Inde qu'à l'échelle locale. Toutefois, en raison de l'iniquité fréquente de leurs agissements, cette présence plus importante dégrade la cohabitation avec les Swahili en multipliant les risques de tensions. Le récit de l'expédition dirigée par Francisco Barreto en 1570, relaté par Francisco de Monclaro son conseiller jésuite qui y participa, notre meilleure - et quasiment unique - source d'information sur la région à cette époque, est l'occasion de présenter citée après citée l'état de la côte swahili à la veille des années 1580.

En 1569 le roi du Portugal Dom Sebastião place Francisco Barreto, ancien gouverneur de l'Inde, à la tête d'une expédition militaire d'une envergure considérable, destinée à conquérir le royaume du Monomotapa, situé au sud du Zambèze dans l'intérieur de Sofala, pour s'emparer de sa production aurifère. Arrivé à Mozambique en 1570, Barreto cherche apparemment à retarder cette périlleuse mission et décide de conduire une expédition le long de la côte dans le but de collecter les *páreas* impayées depuis plusieurs années par les cités-Etats swahili, de rassembler des provisions et enfin de punir l'attitude rebelle de Pate²²⁴. Sa première escale est Kilwa, dont le trafic s'est réorienté vers l'ivoire, le miel et la cire, revendus notamment aux Portugais. A la fin du XVI^e siècle elle n'a plus rien de la métropole qu'elle était autrefois, ses bâtiments en ruines, en particulier les mosquées, témoignant de sa grandeur passée²²⁵. Une petite communauté portugaise s'est formée à Zanzibar, peu nombreuse elle dispose néanmoins d'une chapelle et d'un prêtre. Il est possible que dès cette période s'y trouve un facteur au service du capitaine de la côte de Malindi, comme il en existe un sur l'île de Mafia²²⁶. Ces colons sont engagés dans des échanges avec le continent adjacent et Mombasa : ils exportent de l'ivoire, des esclaves, du bois de santal et de l'ambre gris vers celle-ci et revendent à Zanzibar des étoffes et du fer. A la manière des marchands portugais de

²²⁴ D. do Couto, *Da Ásia*, 9-20, pp. 153-154 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, pp. 324-342 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, pp. 152-154. La tentative de conquête du Monomotapa à partir de 1571 sera un échec.

²²⁵ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, pp. 342-344 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 236, 337.

²²⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 366 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, pp. 344-346. Le facteur de Mafia collecte de la résine végétale et des articles de sparterie ; l'île, soumise à Kilwa, restera toujours un acteur très mineur de la côte swahili.

Malindi, ils reprennent en partie les mouvements commerciaux locaux fournissant les navires venus d'Inde, en collectant durant l'année les marchandises et en les transportant ensuite vers les deux principaux ports de la côte. Servant d'intermédiaires entre Mombasa et Zanzibar et sa région, ils établissent ainsi des connexions entre d'une part des fournisseurs et partenaires swahili, et peut-être continentaux, et d'autre part des commerçants de passage indiens ou portugais. Il est cependant difficile de savoir s'ils concurrencent ainsi les négociants swahili ou si, au contraire, ils contribuent à développer les échanges préexistants de Zanzibar, en encourageant par exemple la collecte d'ivoire ou de bois au bénéfice d'une chaîne d'autres producteurs et intermédiaires locaux. La seconde hypothèse pourrait être confirmée par le fait que les colons semblent être en toute sécurité sur l'île, sous la protection d'une royauté de Zanzibar certainement reconnaissante des actions de l'empire portugais à son égard. Il est même probable que les colons offrent en retour certaines garanties au souverain : ils possèdent des armes à feu et surtout leur présence restreint d'éventuelles prétentions de la part de Mombasa ou d'autres rivaux du pouvoir en place, tout comme les colons et les forces portugaises de Malindi forment un certain glacis face à Mombasa.

Cette collaboration entre colons portugais et dynastie au pouvoir, bénéfique aux deux parties sur le plan politique et sûrement économique, est encore plus évidente dans le cas de Pemba, où se trouve également une communauté portugaise : d'après Santos, le roi a toujours toléré les agissements des colons, malgré leur extrême brutalité envers la population. Excédée, cette dernière finit d'ailleurs par se soulever contre la colonie portugaise et le souverain lui-même, contraint à l'exil²²⁷. En outre, en tant que vassal de la Couronne, le roi de Zanzibar demande à Francisco Barreto de mater « quelques Cafres venus du continent en rébellion », qui se sont emparés de l'intérieur de l'île. Le récit de Monclaro est malheureusement ambigu et il est délicat de déterminer avec certitude l'origine et les motivations de ces rebelles, qui peuvent être des clients ou des esclaves cultivant les champs de l'île, ou des soldats au service d'une faction swahili adverse - même si cette dernière supposition est plus probable. En tout cas, l'opération est une réussite et les autorités au pouvoir, roi, ministres et représentants des principaux clans, offrent en remerciement l'île en donation au roi du Portugal²²⁸. Une fois encore, la force de frappe portugaise vient au secours d'une cité swahili, ou de l'une de ses factions.

²²⁷ Ces événements ont lieu en 1589 ou quelques temps auparavant, car nous savons que le roi est réfugié à Malindi à cette date. La même année il est remis sur le trône, mais la révolte perdure (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 338-339, 352, 359-360).

²²⁸ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa » et « Lembrança da carta de Francisco Barreto, capitão-mor da empresa do senhorio de Monomotapa, para el rei », Mozambique, 05.08.1571, *DPMAC*, 8, pp. 204-206, 346-348.

Dans les années 1560-1570, Mombasa n'est pas ouvertement hostile aux Portugais. Toutefois, bien qu'ils la fréquentent beaucoup pour les besoins du commerce, les colons résident de façon permanente à Malindi, Zanzibar ou Pemba, dont le trafic et les qualités portuaires sont pourtant moindres ; leurs établissements bordant ainsi le point nodal qu'est Mombasa. Comme le sous-entend Monclaro, on peut supposer que Mombasa se contente de tolérer la présence ponctuelle des embarcations portugaises, sources de profits pour la cité, et refuse par contre toute colonie permanente²²⁹. A l'opposé, comme on l'a vu, dans les trois autres agglomérations, des accords de protection mutuelle sont certainement établis entre colons portugais et pouvoirs swahili fidèles au Portugal, relayant les bonnes relations diplomatiques entretenues avec l'empire - et principalement incarnées par les actions militaires communes. Les Portugais tentèrent néanmoins de s'implanter à Mombasa au milieu du XVI^e siècle : en 1554 Diogo de Sousa, le nouveau capitaine de Mozambique et Sofala, reçoit de la part du vice-roi Afonso de Noronha l'ordre d'y édifier un fort, sans aucun doute pour éviter toute nouvelle incursion des Ottomans, suite aux actes de piraterie commis par des embarcations turques en Afrique orientale en 1540-1541, 1546 et probablement vers 1550-1554, ainsi qu'à diverses rumeurs annonçant le retour de telles expéditions²³⁰. Malgré l'avancée des travaux, et à la colère de Sousa, le nouveau vice-roi Pedro Mascarenhas exige en 1555 la démolition de l'édifice. Selon Diogo de Sousa, Afonso de Noronha aurait par la suite nié avoir ordonné les travaux, en dépit de preuves écrites, ce qui indique que l'initiative n'avait pas l'approbation de Lisbonne, peu encline à supporter les dépenses nécessaires à un tel ouvrage dans une zone de l'empire qu'elle persiste à considérer comme très secondaire²³¹. Cet épisode révèle cependant que l'idée de bâtir un ouvrage militaire à Mombasa occupait déjà les esprits bien avant 1589, date à laquelle le projet sera à nouveau discuté à Goa et Lisbonne avant d'être mis en branle.

Après Mombasa, la flotte de Barreto fait escale à Malindi. Contrairement à Mombasa et Pate, qu'il décrit comme étendues et peuplées, Monclaro paraît déçu par Malindi : elle est

²²⁹ Pour Monclaro, l'amitié du souverain de Mombasa envers les Portugais n'est destinée qu'à préserver les intérêts commerciaux de la cité-Etat. La sécurité des Portugais semble par ailleurs peu assurée dans la ville (« *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, pp. 348-350).

²³⁰ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 4, pp. 143-144, 168-169, 524-525 ; João de Sepúlveda au roi, Mozambique, 10.08.1542 et Diogo de Sousa au roi, Mozambique, 22.11.1555, *DPMAC*, 7, pp. 130-132, 320 ; « *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 352. C'est également pour cette raison qu'est bâtie une forteresse à Mozambique en 1558 (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 79 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, p. 143).

²³¹ Diogo de Sousa au roi, Mozambique, 22.11.1555, *DPMAC*, 7, p. 320. Monclaro se trompe puisqu'il attribue l'ordre de construction du fort, dont les fondations sont toujours visibles en 1570 à l'entrée du port de Mombasa, à Pedro Mascarenhas (« *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 350).

selon lui en grande partie en ruines à cause de l'érosion du rivage par l'océan et n'a plus le lustre que décrivent les chroniques de la première moitié du siècle. Bien qu'elle soit toujours le principal centre de commerce portugais au nord de Mozambique et que sa population demeure très amicale, les Portugais ne sont pas parvenus à en faire le premier port de la région. Elle subit la concurrence de Mombasa et de l'île de Pate, que les commerçants swahili et surtout arabes préfèrent sans nul doute visiter en raison de l'absence d'autorités portugaises. Soulignons néanmoins que l'impact culturel de la colonie portugaise est très fort à Malindi, puisque non seulement parmi les habitants « nombre d'entre eux parlent très bien portugais », mais également « ils ne se distinguent en rien des nôtres par leur aspect et les traits de leur visage »²³². Cette affirmation mène à penser que des pratiques et des tenues vestimentaires portugaises ont été adoptées par une partie des citoyens. Elle laisse même ouverte l'hypothèse de l'existence d'une population luso-africaine locale, dont les sources de toute époque ne se font guère l'écho sur la côte au nord des îles Kerimba²³³, et sur laquelle les historiens ne se sont pas interrogés ; mais dont on ne voit guère pourquoi elle ne serait jamais apparue compte tenu de l'ancienneté de la présence portugaise et surtout du métissage opéré dès cette époque dans la région de Mozambique²³⁴. La colonie de Malindi reste néanmoins très modeste puisque, selon João dos Santos, une trentaine seulement de soldats et marchands portugais se trouvent dans la ville en 1588. En outre ce chiffre ne représente pas nécessairement la population portugaise permanente car il peut inclure des commerçants de passage et il est, de plus, fort probable que le contingent militaire ait été augmenté à la suite de l'incursion ottomane de 1585-1586 et de l'expédition depuis Goa qui suivit²³⁵. D'après les sources du XVI^e siècle et les chiffres du XVII^e siècle, nous pouvons estimer qu'à la veille de 1585 la population portugaise de souche totale résidant sur la côte située entre Kilwa et l'archipel de Lamu ne représente guère plus d'une cinquantaine d'individus : une trentaine environ vivant à Malindi, le reste se répartissant entre Zanzibar, Pemba et Mafia. Ce chiffre a certainement augmenté à partir des années 1550, essentiellement en raison de l'envoi probable de militaires

²³² « *Aqui são os mouros mais amigos dos portugueses e não diferem nada nas condições e feição do rosto dos nossos, e fallão muitos muito bem portugues* » (« *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 350).

²³³ Toutefois le procès en béatification des martyrs de la rébellion de Mombasa, en 1631, y suggère la présence de métis et chrétiens locaux assez nombreux, esclaves ou dépendants de tous types des Portugais (« *Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa* », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980).

²³⁴ Cette absence dans les textes tient peut-être à une particularité des sources portant sur le littoral au nord du cap Delgado : les récits de voyage sont particulièrement peu nombreux, or ces documents sont généralement nos meilleures sources d'information sur la composition de la société, contrairement aux textes d'archives officiels qui se focalisent surtout sur des questions diplomatiques et militaires.

²³⁵ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 238.

à Malindi pour épauler le *capitão da costa de Melinde* en cas d'attaque ottomane - une politique que Lisbonne privilégia vraisemblablement à la construction d'un fort à Mombasa.

A la suite de Malindi, Francisco de Monclaro décrit Lamu²³⁶ comme une ville étendue possédant des édifices en pierre, son port est fréquenté par de grandes embarcations de commerce à la coque cousue. Le souverain de la cité est alors une femme, un cas qui est loin d'être unique sur la côte swahili et aux Comores entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Sa loyauté envers le Portugal est exemplaire puisqu'elle protège les Portugais présents dans l'agglomération lors de l'irruption de corsaires ottomans à Lamu, probablement en 1546 ou aux environs de 1550-1554²³⁷. En effet, elle cache les Portugais plutôt que de les livrer aux corsaires comme ils l'ont exigé ; ce qui en retour les pousse à ravager l'agglomération et à capturer la souveraine aux côtés d'autres femmes. Elle réussit cependant à s'échapper de l'embarcation à la nage. Bien qu'il soit peut-être enjolivé, cet épisode valut à la reine toute la considération de la couronne portugaise : au nom du roi, qui avait demandé à ce qu'elle soit amplement remerciée pour cet acte de bravoure, Barreto lui rend les honneurs militaires et lui remet des autorisations de navigation offrant une grande liberté de circulation²³⁸. Cette fidélité de la souveraine de Lamu à l'égard du Portugal n'est vraisemblablement pas étrangère à des considérations politiques internes à la cité-Etat, puisque nous verrons que la reine est peut-être par la suite, entre 1571 et 1585, renversée par ce que les Portugais nomment un « usurpateur » ; à moins que cette loyauté ne soit liée à la montée en puissance de Pate, sa très influente voisine.

Dans les années 1560, et parallèlement à la hausse de ses échanges avec la péninsule arabique et la mer Rouge, Pate développe une attitude de défi à l'égard de l'empire portugais. Comme on l'a dit, l'un des objectifs majeurs de l'expédition de Barreto est de punir le souverain de la cité, considéré comme un rebelle (*alevantado*). Pour Monclaro, les habitants de Pate sont « très arrogants et les pires ennemis que nous ayons sur cette côte », s'en prenant régulièrement aux Portugais qui s'y rendent. Redoutant des représailles, ils désertent l'agglomération à l'arrivée de Barreto. Seuls restés en ville, le roi et les dignitaires réclament sa clémence, qu'ils obtiennent en contrepartie d'un tribut de 12 000 *cruzados* payé en monnaie et en étoffes. Pourtant, dès le départ de la flotte, des marchands portugais présents

²³⁶ Le texte nomme la ville « *Cambo* », mais il ne fait aucun doute qu'il s'agit de Lamu car il est précisé que l'agglomération est située sur un bras de mer en face d'une île et que le sol, peu fertile, est entièrement constitué de sable.

²³⁷ Cet événement n'est pas daté par Monclaro. Il est certainement antérieur à 1557, car l'auteur mentionne que le roi du Portugal ayant souhaité qu'elle soit récompensée est décédé, il s'agit par conséquent de João III, mort en 1557, son successeur ayant régné jusqu'en 1578.

²³⁸ « *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 352.

dans l'agglomération sont assassinés²³⁹, ainsi que de « jeunes chrétiens » (peut-être des Africains ou des Indiens christianisés venus à Pate), pour venger la mort d'un musulman tué par les hommes du capitaine de Malindi²⁴⁰. Ces actes hostiles pourraient s'expliquer par cette exaction et d'autres du même type commises par les agents de l'empire basés à Malindi ; l'animosité de Pate semble toutefois plus générale et plus ancienne et certainement liée en partie aux contacts avec le sud de la péninsule arabique. En effet le Portugal, par le biais des capitaines en poste sur le littoral, cherche à réduire les échanges entre l'Afrique de l'est et l'Arabie, et au-delà la mer Rouge. En outre, et certainement plus fondamental à cette époque, Lisbonne et Goa craignent par-dessus tout les raids menés dans l'océan par l'empire ottoman, et son expansion géographique, à la suite de sa conquête de l'Égypte mamelouk en 1516-1517, puis d'Aden et du Yémen en 1539²⁴¹, et par conséquent les contacts entre Swahili et Ottomans. En particulier, des pièces d'archives plus tardives montrent que Lisbonne tient absolument à interdire l'exportation de bois depuis le littoral de Mombasa en direction de la mer Rouge, afin d'y empêcher la construction d'embarcations de guerre par les Ottomans²⁴². En raison de l'importante production de bois de palétuvier dans l'archipel de Lamu, et de son exportation très probable vers l'Arabie dès cette époque, il est possible que cette mesure soit promulguée dès les années 1560 et ait essentiellement concerné cette région.

D'autre part, comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur, à partir des années 1520-1540 de nombreux clans de sharifs et de cheikhs originaires du Bénadir, du Yémen et surtout de l'Hadramaout s'établissent sur la côte swahili. Pate est souvent leur première escale et ils y fondent des lignages. C'est certainement à ces migrants que Francisco de Monclaro fait référence en évoquant les connexions de Pate avec la mer Rouge et les « Maures très fameux » (« *Mouros muito graves* ») qui y vivent²⁴³. Ces individus, sans doute installés à Pate en raison de sa situation périphérique par rapport aux établissements portugais, contribuent au cours du XVI^e siècle à renforcer le trafic maritime entre la cité portuaire et le sud de l'Arabie

²³⁹ Au passage, on notera que les traductions proposées dans la collection *Documentos sobre os Portugueses em Moçambique e na África Central* ne sont pas exemptes d'erreurs d'interprétation puisque la traduction anglaise propose l'expression « *Portuguese traders who lived peacefully in the land* », suggérant une colonie portugaise à Pate, alors que le texte portugais se contente de « *portugueses mercadores que estavam pacificamente na terra* » (« *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, pp. 354-355).

²⁴⁰ D. do Couto, *Da Ásia*, 9-20, p. 154 et « *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 354.

²⁴¹ R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman*, 1989, pp. 144-145, 152, 728. Je reviendrai sur l'expansion ottomane dans le chapitre suivant.

²⁴² Roi au vice-roi, Lisbonne, 10.03.1617, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1893, 4, p. 51 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 21.03.1619, *APO*, 6, pp. 1189-1190.

²⁴³ « *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 354. Voir également *infra* (chapitre 3).

et la mer Rouge et, par voie de conséquence, à accroître sensiblement sa prééminence commerciale. Ils sont sans doute aussi parmi les principaux animateurs des conflits contre les Portugais. Si des sources postérieures paraissent effectivement accréditer cette supposition, la restriction sur ordre de Lisbonne des échanges commerciaux en direction de l'Arabie par les capitaines de Malindi, et surtout leur comportement souvent brutal, entrent également en ligne de compte pour expliquer l'insoumission de Pate - je reviendrai plus longuement sur ces questions très importantes. Toutefois, malgré les assassinats de 1570-1571, les Portugais continuent de se rendre à Pate, en particulier depuis les ports indiens sous leur autorité²⁴⁴, preuve de la vitalité des échanges de l'archipel de Lamu, agent très notable du commerce de l'ivoire.

Le renforcement des moyens alloués au capitaine de Malindi et de ses prérogatives, ainsi que l'augmentation sensible du nombre de Portugais installés sur le littoral, ont pour conséquence néfaste l'aggravation des vexations, extorsions et exactions diverses endurées par les Swahili, conduisant parfois dans les cas les plus graves, comme à Pate vers 1570, à des exécutions arbitraires. En 1584 plusieurs souverains de la côte écrivent au vice-roi à Goa pour exprimer leur lassitude et leur mécontentement face aux « tyrannies et aux larcins qu'ils subissent sans aucune justification de la part des capitaines majeurs de la côte ». Relayée à Lisbonne, cette information émeut la Couronne qui demande au vice-roi de prendre toutes les mesures nécessaires pour envoyer des capitaines intègres et justes, et punir les coupables²⁴⁵. Manifestement, depuis plusieurs années, les capitaines de la côte de Malindi successifs ont abusé de leur position pour s'enrichir personnellement le plus possible, au détriment des Swahili. Leur principal abus de pouvoir est l'interdiction de circulation des navires locaux qui en ont pourtant l'autorisation, très certainement à travers le système des *cartazes* : on peut penser qu'ils réclament des droits de passage qui n'existent pas, confisquent des cargaisons, voire cherchent à réduire le trafic pour se réserver le monopole de certains produits. De tels actes soulèvent d'autant plus l'indignation des souverains et élites swahili que ceux-ci, comme le montrent d'innombrables documents, sont très impliqués dans la navigation commerciale, par le biais des embarcations qu'ils affrètent²⁴⁶. Les agents de l'*Estado da Índia*²⁴⁷ réquisitionnent aussi illégalement des embarcations²⁴⁸, et peut-être réclament aux

²⁴⁴ En 1585 deux embarcations affrétées respectivement par les gouverneurs de Diu et de Chaul pénètrent dans le port de Pate (D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 181, 183).

²⁴⁵ Roi au vice-roi, Lisbonne, 22.02.1585, *APO*, 3, p. 46.

²⁴⁶ Roi au vice-roi, Lisbonne, 12.03.1588 et Roi au vice-roi, Lisbonne, 14.03.1588, *APO*, 3, pp. 141, 146.

²⁴⁷ « L'Etat de l'Inde » portugaise. Ce terme assez vague apparaît dans les années 1560-1570 pour désigner toutes les possessions administrées par Goa, et les zones de contact fréquentées par les Portugais, depuis le cap

cités des tributs injustifiés. Nous verrons que les malversations et exactions de ce type sont promises à un bel avenir sur la côte swahili, qui n'en a d'ailleurs absolument pas l'exclusivité dans l'empire portugais d'Asie²⁴⁹. De plus, les Portugais établis à leur compte sur le littoral commettent également des rapines et divers affronts à l'encontre de la population swahili : Santos dénonce avec véhémence le comportement de certains de ses compatriotes qui habitent ou font escale en Afrique orientale et qui, prétextant servir le roi du Portugal ou la religion chrétienne, usent de multiples occasions pour spolier les habitants. Son récit s'attarde essentiellement sur les colons vivant à Pemba, dont la réputation déplorable est d'après lui tristement célèbre²⁵⁰.

En 1585 Lisbonne redoute explicitement que ces humiliations ne poussent les Swahili à réclamer la protection des Ottomans²⁵¹. Ces craintes s'avéreront prémonitoires : dès la même année, la flotte ottomane menée par Ali Bey est accueillie favorablement sur la côte, de nombreuses cités-Etats swahili y voyant un allié opportun pour s'émanciper de l'empire portugais.

Conclusion

Au début des années 1580, suite à une évolution entamée au début du siècle et s'accélégrant probablement dans sa seconde moitié, les cités insulaires de l'archipel de Lamu, et singulièrement Pate, apparaissent comme un pôle majeur de la côte nord swahili, seulement devancé par Mombasa et Malindi en terme de volume d'échange et d'influence politique. Elles ont profité de l'affaiblissement considérable de Kilwa, qui décala vers le nord le centre de gravité du commerce maritime et laissa le champ libre à des acteurs économiques entreprenants autrefois plus modestes. La région bénéficie en outre d'une position assez excentrée par rapport aux implantations portugaises, qui favorise sans doute ses relations commerciales et culturelles avec le sud de la péninsule arabique, permettant ainsi de tisser des

de Bonne-Espérance jusqu'au Japon (C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 17 et S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 139).

²⁴⁸ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 366.

²⁴⁹ M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, pp. 65-68.

²⁵⁰ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 338-339, 340, 366.

²⁵¹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 22.02.1585, *APO*, 3, p. 46.

liens étroits entretenus par les migrants hadrami et yéménites qui commencent à s'y établir. Ce mouvement, malgré quelques heurts, n'empêche cependant pas des échanges apparemment fructueux avec les navires portugais, fondés principalement sur l'ivoire et les étoffes produites localement ou d'origine indienne.

Durant cette première ère de la présence portugaise sur le littoral septentrional, cette zone demeure particulièrement périphérique aux yeux des autorités de Lisbonne et de Goa. Le poids de l'intervention portugaise reste très relatif et, à l'exception de Kilwa, n'a pas de lourdes conséquences sur l'évolution de la région, bien que les forces portugaises soient régulièrement impliquées dans les conflits du monde swahili. La période qui suit verra, à l'inverse, un intérêt beaucoup plus prononcé du Portugal, sans qu'il soit pour autant responsable d'un déclin généralisé des cités-Etats, et encore moins dans le cas de l'archipel de Lamu.

Chapitre II

L'impact de l'établissement des Portugais (1585-1630)

A partir de la fin des années 1580, l'*Estado da Índia* se fait beaucoup plus présent sur la partie septentrionale de la côte swahili, livrant du même coup à l'historien un matériel documentaire beaucoup plus étoffé qu'auparavant. Cet intérêt renouvelé est principalement la conséquence des deux incursions ottomanes dirigées par Ali Bey entre 1585 et 1589. Ces épisodes méritent que l'on s'y attarde. En effet c'est la première fois que les cités-Etats littorales ont l'opportunité de s'allier à une grande puissance rivale des Portugais et il semble que l'archipel de Lamu ait joué un rôle de premier plan dans ces contacts. Mais la collaboration avec les Ottomans n'est pas partagée par tous, à l'instar du rejet des Portugais, révélant des stratégies divergentes à l'arrière-plan de ces événements. Par ailleurs ces troubles sont démultipliés par l'irruption d'une population pratiquant l'anthropophagie : les mystérieux et féroces Zimba, qui ont fait couler beaucoup d'encre à partir de très rares sources écrites.

Cependant j'ai mis à jour un corpus de textes issus de l'*Estado*, totalement méconnu jusqu'à présent, qui évoque longuement les Zimba comme les expéditions ottomanes. Il s'avère par conséquent nécessaire de reprendre dans un premier temps la relation des faits qui se déroulent durant cette courte période marquant une profonde rupture dans l'histoire de la région. Ainsi, tout en évaluant la portée des expéditions d'Ali Bey, nous pourrions opérer une relecture des sources sur le sujet et mettre fin aux principales interrogations sur les Zimba. A court terme, ces événements contribuent à briser la supériorité de Mombasa et poussent les Portugais à y imposer fermement leur autorité. Nous chercherons à cerner le fonctionnement et les limites de leur colonie pour mieux en apprécier l'impact sur le monde swahili, et sur l'archipel de Lamu en particulier puisque dès la fin des années 1590 quelques marchands et agents de l'empire s'y établissent.

A moyen terme, cette implantation est loin de ruiner la prospérité de l'archipel, bien au contraire. A l'opposé des lieux communs ressassés par l'historiographie, on s'aperçoit que l'apogée des agglomérations insulaires de la région, surtout de Pate, débute lorsque l'*Estado* renforce sa présence sur le littoral de Mombasa. Or, directement ou indirectement, les Portugais n'y sont pas étrangers. L'expérience de l'implantation portugaise est donc très

variable selon les cités-Etats, rappelant que le déclin, ou le développement, des cités swahili sont des phénomènes complexes, aux multiples causes.

Les Portugais vont notamment stimuler le commerce de l'ivoire entre l'archipel et l'Inde occidentale, principale source de revenus pour Pate, contribuant à accroître les ambitions de ses élites, qui n'hésitent pas à financer des voyages vers l'Inde et son immense marché. Cette dynamique océanique, rarement prise en compte par les travaux, est l'un des atouts de Pate au début du XVII^e siècle. Elle met en doute la définition de la société swahili exclusivement en tant que société mercantile d'« intermédiaires ».

A. L'échec de la tentation ottomane et l'emprise croissante de Goa (vers 1585-1600)

1. La mission exploratoire d'Ali Bey et les représailles portugaises (1585-1587)

Entre les années 1520 et 1580, l'expansion de l'empire ottoman dans la péninsule arabique et le golfe Persique est la principale menace pesant sur l'empire portugais d'Asie, y compris sur la côte swahili. En 1516-1517 les Ottomans s'emparent de l'Égypte mamelouke, puis de ses possessions sur la rive orientale de la mer Rouge, en particulier le Hedjaz. Dès 1521 ils pénètrent au Yémen avant de conquérir Aden en 1539, s'assurant ainsi le contrôle du détroit du Bab el Mandeb, point de passage hautement stratégique vers l'océan Indien. Ils imposent également leur autorité, de façon plus souple, sur une partie de l'Hadramaout, notamment sur le sultanat d'al-Shihr, centre maritime le plus important de la région après Aden, qui leur fait allégeance. A l'apogée de l'empire, qui atteint son extension maximale sous le règne de l'empereur Süleymân (Soliman le Magnifique, 1520-1566), des opérations sont régulièrement lancées contre les places fortes portugaises, principalement Mascate et Ormuz ; de même les Ottomans pratiquent la piraterie contre les navires portugais¹. Par ailleurs plusieurs incursions d'embarcations turques sur le littoral est-africain sont signalées dans les années 1540 et 1550, comme il a été évoqué dans le chapitre précédent. Les brèves

¹ R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman*, 1989, pp. 144-147, 152, 156 ; F. Hitzel, *L'empire ottoman, XV^e – XVIII^e siècles*, 2001, pp. 28-29, 38-40 ; A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, pp. 30-31 et S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 104-105, 131.

mentions qu'en fait Gaspar Correia et surtout le récit de leur escale à Lamu, lorsque la population et la souveraine sont brutalisées en 1546 ou dans les années 1550-1554, indiquent que ces expéditions, si elles ont peut-être une vocation commerciale, sont également destinées à se procurer du butin. La piraterie est alors très courante dans le monde ottoman, comme en témoignent des exemples célèbres en Méditerranée. Dans le contexte de lutte entre l'empire portugais et son rival ottoman pour la suprématie dans le golfe Persique et l'océan Indien, ces irruptions inquiètent beaucoup les Portugais, qui envisagent un temps de bâtir un fort à Mombasa pour s'en prémunir².

En 1585-1586 une expédition navale plus ambitieuse est conduite sur la côte par un capitaine d'origine turque, nommé Amir Ali Bey ou Bek³. Il mènera également une deuxième expédition du même type en 1588-1589. Le déroulement de ces épisodes aux conséquences capitales était jusque là uniquement connu grâce aux relations du missionnaire João dos Santos et du chroniqueur de l'*Estado da Índia* Diogo do Couto⁴. Le premier utilisa principalement les rapports des jésuites présents à bord des embarcations militaires portugaises qui furent envoyées à la suite de chaque expédition⁵, le second employa très certainement les archives de l'*Estado*. Cependant j'ai découvert à la Filmoteca Ultramarina Portuguesa des microfilms de la correspondance officielle entre Goa et Lisbonne durant les années 1587-1589, préservée dans l'un des manuscrits de l'Archivo General de Simancas (Valladolid)⁶. Ces documents précieux n'ont jamais été consultés pour écrire l'histoire de l'Afrique orientale. Ils sont constitués de rapports expédiés par le vice-roi mais, fait remarquable, ils sont également rédigés par des acteurs directs des événements, en particulier le souverain de Malindi. Ils corroborent largement les récits des deux auteurs et surtout ajoutent un nombre considérable d'informations, principalement sur la période 1588-1589, nous permettant ainsi de bien mieux comprendre cette époque.

Bien qu'Ali Bey établisse des relations politiques avec une partie des cités-Etats, ses agissements le rapprochent par de nombreux aspects de la piraterie exercée par ses

² Cf chapitre 1 et G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 4, pp. 111, 143-144, 168-169, 524-525 ; João de Sepúlveda au roi, Mozambique, 10.08.1542 et Diogo de Sousa au roi, Mozambique, 22.11.1555, *DPMAC*, 7, pp. 130-132, 320 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 352 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 79.

³ Ali Bey est le nom, peut-être plus évident dans le contexte turc, que lui donnent généralement les travaux historiques ; néanmoins d'après les textes portugais la retranscription serait plutôt Ali Bek ou Ali Beki (les diverses sources évoquent « Mirale Beque », « Alibec » ou « Alebechio »).

⁴ La relation des événements de 1588-1589 dans l'ouvrage de Diogo do Couto (*Da Ásia*, 11-5/10, pp. 26-59) est toutefois similaire à celle qu'en donne Santos, car le manuscrit de la *década* (« década ») 11 rédigée par Couto fut perdu et l'éditeur de son œuvre employa le texte de Santos.

⁵ P. Poumailloux, « Du Jarric's account of Thomas de Sousa Countinho's expedition against Ali Bey in 1589 », 2000, pp. 123, 125-126.

⁶ FUP, Archivo General de Simancas, Secretarias Provinciales, Libro 1551.

prédécesseurs dans la région, les sources portugaises le qualifiant d'ailleurs de « grand corsaire ». D'après Diogo do Couto, à la suite de contacts avec des émissaires swahili invitant les Ottomans à libérer l'Afrique orientale des Portugais⁷, le « vizir d'Arabie », c'est-à-dire le gouverneur (ou pacha) de la région d'Aden, ordonne à la fin de 1585 l'envoi de deux galères dirigées par Ali Bey pour explorer la côte et découvrir un site propice à la construction d'une forteresse⁸. On peut toutefois se demander si cette mission n'est pas en réalité une initiative semi-officielle d'envergure très limitée, exploitant avec opportunisme des échanges avec certains Swahili. En effet, destinée prioritairement à recueillir des informations, elle ne semble pas être une entreprise planifiée et soutenue par les plus hautes autorités de l'empire, répondant à une ferme volonté de conquérir cette zone. Ainsi les forces à la disposition d'Ali Bey sont très faibles : les galères sont anciennes et dans un état de décrépitude avancée - l'une d'elles doit d'ailleurs rapidement renoncer au voyage - et Ali Bey ne dispose que de 80 hommes en armes, d'origine apparemment disparate et mal encadrés⁹. Nous savons par ailleurs que la seconde expédition, qu'il dirige trois ans plus tard, est une initiative plutôt privée, lancée par un individu sans fonction officielle¹⁰.

Ali Bey aborde en premier lieu Mogadiscio. Selon Couto, dont le récit paraît bien informé, il aurait prétendu pour s'imposer qu'une grande flotte expédiée par l'empereur lui-même lui succéderait pour soumettre l'ensemble du littoral, récompensant les cités ayant fait acte d'allégeance et châtiant les autres. Par peur que la ville ne soit pillée, ses dirigeants se soumettent et offrent de l'argent. Des habitants accompagnent ensuite Ali Bey dans des bateaux locaux, motivés par la promesse de prises sur les embarcations et les colonies portugaises. Les Ottomans atteignent ensuite Barawa, Juba, Faza, puis Pate et quelques autres villes portuaires qui se déclarent vassales et versent un tribut et divers dons. Ali Bey s'empare également de deux navires de commerce portugais originaires de Diu et de Chaul venus faire escale à Pate : ils complètent sa flotte et enrichissent considérablement son trésor. Une quarantaine de Portugais sont capturés afin d'être réduits en esclavage ou rançonnés. Au même moment, l'ancien capitaine de la *costa de Melinde*, Roque de Brito Falcão, et d'autres Portugais se trouvent à Lamu où ils résident depuis quelques mois à la suite d'un naufrage sur la route de l'Inde. Craignant l'arrivée des Turcs, Brito et ses compagnons sont mis à l'abri par le souverain de la cité, un homme d'âge avancé nommé Bwana Bashira, qui leur promet

⁷ Il est possible que la crainte exprimée en 1585 par Lisbonne que les Swahili ne demandent la protection des Ottomans ait eu pour origine des rumeurs annonçant de tels contacts (Roi au vice-roi, Lisbonne, 22.02.1585, *APO*, 3, p. 46).

⁸ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 178-179.

⁹ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 180-181, 185.

¹⁰ Duarte Delgado de Varejão au roi, Panjim, 01.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 19/5 (f. 518).

d'assurer leur sécurité. Les récits de Santos et de Couto divergent sur cet épisode : pour le premier ils sont placés en sûreté sur l'île de Lamu, pour le second dans les habitations du roi situées dans la ville de Luziwa, qui semble politiquement liée à Lamu¹¹. D'après Santos, dont l'ouvrage est habituellement plus édifiant et plus critique à l'égard des Swahili que celui de son compatriote, le souverain aurait par la suite trahi sa parole et indiqué aux Ottomans l'emplacement de leur cachette. Couto est plus nuancé : ils l'auraient menacé de représailles s'il ne leur livrait pas les Portugais et des habitants de Pate, servant d'intermédiaires dans ces négociations, auraient également persuadé le souverain de se soumettre pour éviter toute violence. Finalement les Portugais, leur cargaison de grande valeur, ainsi qu'une fuste, sont saisis après un bref combat. Grâce à ces prises, et escortés d'une vingtaine d'embarcations swahili, les Ottomans se livrent ensuite à de fructueuses transactions dans les ports de l'archipel de Lamu, se procurant or, ivoire, esclaves et ambre gris. De plus, Mombasa et Kilifi (située dans son orbite politique) envoient des émissaires à Ali Bey pour offrir leur allégeance et proposer que les Ottomans édifient à leur retour un fort sur l'île de Mombasa. Certains émissaires suivent probablement Ali Bey lors de son départ pour l'Arabie qui a lieu en avril 1586. Pendant ces événements, les Portugais en place sur le littoral, et singulièrement le capitaine de la côte, se retranchent à Malindi, qui se barricade sur ordre du sultan toujours aussi fidèle à ses alliés¹².

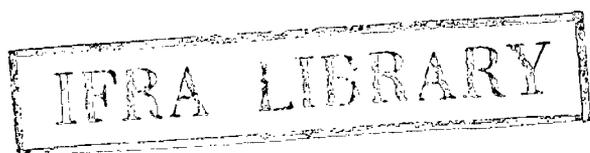
L'accueil globalement favorable, et parfois très enthousiaste, que reçoit Ali Bey s'explique aisément : pour João dos Santos c'est à cause des multiples abus commis par les Portugais vivant en Afrique orientale¹³. Pour la couronne portugaise, les *capitões da costa de Melinde* sont les principaux responsables - ce qu'elle avait déjà dénoncé en 1585 à la suite des plaintes de plusieurs cités-Etats. A nouveau, en 1588, elle demande au vice-roi de nommer à ce poste des officiers intègres, seul moyen d'après elle d'empêcher le retour des Turcs, les capitaines précédents ayant malmené les souverains locaux et exercé toutes sortes de « tyrannies et vexations » à l'encontre des équipages swahili, y compris ceux circulant avec un sauf-conduit officiel¹⁴. D'autre part, il est évident que le prestige de l'empire ottoman, sa puissance militaire, ainsi qu'une certaine solidarité islamique, en font un allié tout à fait adéquat et bienvenu face à l'*Estado*. On constate cependant que les forces d'Ali Bey font pression sur certaines des agglomérations visitées pour qu'elles acceptent la suzeraineté de

¹¹ Je reviendrai sur cette association, que paraissent indiquer en filigrane des traditions swahili comme des textes portugais.

¹² D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 180-185 et 10-9-2, pp. 386, 400, 404-405 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 340-343, 362 ; Vice-roi au roi, Goa, 28.11.1587, FUP, AGS, Libro 1551, 1/9 (f. 34) et 2/9 (f. 38v).

¹³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 343.

¹⁴ Roi au vice-roi, Lisbonne, 22.02.1585, 12.03.1588 et 14.03.1588, *APO*, 3, pp. 46, 141 et 146.



l'empire ou livrent des Portugais, les menaçant de pillage. En outre Ali Bey exige de chacune le versement d'argent sous prétexte de tribut. En 1589, lors de son second passage, c'est encore le cas et toutes s'exécutent : si l'on en croit Santos, « les unes par peur, les autres sous la contrainte et d'autres avec bonne volonté »¹⁵. Selon le gouverneur de l'*Estado*, l'officier turc aurait même attaqué Siyu et Pate en 1589, pourtant ses alliées d'après plusieurs documents ; un traitement auquel Faza aurait échappé en lui fournissant une forte somme d'argent. La même lettre explique que les agglomérations lui donnent de grandes quantités d'or et d'ambre gris par peur de mesures de rétorsion¹⁶. Bien sûr, il est très possible que des dirigeants swahili aient mis en avant cette version des faits pour se disculper lorsque les Portugais, puissamment armés, viennent rétablir leur autorité dans la région en 1587 et 1589. C'est d'ailleurs un discours que semble adopter le sultan de Pate en 1587¹⁷. De même, les auteurs portugais se réjouissent manifestement de présenter les Turcs comme de vils pillards, au risque d'être excessifs¹⁸. Il fait pourtant peu de doute qu'Ali Bey mérite son qualificatif de corsaire, désirant s'enrichir grâce aux prises portugaises mais aussi au détriment des agglomérations swahili. Pour ces raisons, il est légitime de se demander si toutes les cités-Etats réagirent uniformément à son arrivée et furent toutes prêtes à reconnaître librement la suzeraineté de l'empire ottoman.

Le récit de l'expédition punitive menée depuis Goa en 1587 peut nous aider à identifier les principales cités qui soutinrent, voire invitèrent, les forces ottomanes. Après le départ d'Ali Bey, le sultan de Malindi envoie une embarcation à Goa pour avertir le vice-roi et dénoncer la collaboration de nombreux souverains, en particulier celui de Mombasa. Pour reprendre le contrôle de la côte une puissante flotte de 650 soldats, commandée par Martim Afonso de Melo, quitte l'Inde en janvier 1587. L'armada jette l'ancre à proximité de Faza, le premier port atteint. Melo laisse trois jours au souverain¹⁹ pour se rendre et présenter des excuses, mais celui-ci préfère à l'inverse poursuivre l'édification de fortifications provisoires :

¹⁵ L'auteur rapporte également dans un autre passage qu'Ali Bey « tyrannise tous les rois de la côte » en vue d'obtenir des fonds (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 349, 352).

¹⁶ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/1 (f. 758v).

¹⁷ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-9-1, p. 393.

¹⁸ C'est particulièrement évident dans le passage suivant : D. do Couto, *Da Ásia*, 10-9-2, pp. 399-400.

¹⁹ Nommé « Estambadur » selon Santos et « Estombel » pour Couto, peut-être la retranscription de Stambul, ou Stambuli. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Mzee bin Saif bin Stambul est le « sultan » des Bajun depuis Faza jusqu'aux environs Kiunga. Le clan Stambuli est peut-être l'un des clans dynastiques de Faza, dont le nom pourrait dériver d'une localité homonyme sur la côte bajun (M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 85). En 1873 Kirk apprend que les Stambuli seraient originaires de Mogadiscio, dont ils auraient été chassés par des Somali avant de s'établir à Barawa puis sur les îles Bajun (« Papers of Sir John Kirk », 1867, KNA, microf. 4/25, p. 103). Rien n'exclut que le clan Stambuli, aux origines bajun, ait déjà le pouvoir à Faza en 1587.

une enceinte de bois est construite le long de la mer - un mur de pierre encercle la ville de l'autre côté - et de nombreuses tranchées sont creusées²⁰. 4000 hommes en armes auraient été placés dans la ville. Face à cette posture défensive, Melo et ses subalternes décident d'attaquer Faza et de ne pas l'épargner²¹. Les Portugais débarquent en nombre et une bataille furieuse s'en suit, à laquelle prennent part avec bravoure le souverain, son neveu et héritier et d'autres dignitaires, qui y trouvent la mort. Alors que l'assaut n'est pas terminé, le capitaine portugais ordonne de mettre le feu à la ville : la plupart des habitations, dont une partie est construite en pierre, sont incendiées et de très nombreux citadins qui s'y étaient barricadés sont tués. Couto estime le nombre total de morts swahili à 2000, auxquels s'ajoutent de nombreux prisonniers ; Santos évoque de son côté 400 victimes lors des combats à l'épée ; seuls quatre Portugais auraient péri. Cependant une autre relation de la bataille, rédigée une quinzaine d'année plus tard par un soldat qui y participa, offre un récit beaucoup moins épique et prétend que les combattants swahili étaient très peu nombreux²². Faza est ensuite mise à sac et à nouveau incendiée, jusqu'à être réduite en un champ de ruines. Enfin pendant plusieurs jours les Portugais s'attachent à abattre plusieurs milliers de cocotiers et d'autres arbres entourant l'agglomération. Après ce saccage près de 4000 « nègres » alliés des Portugais, venus du continent (des Bajun ?), pillent à nouveau la cité emportant jusqu'aux portes des maisons. Plus tard la tête du roi est salée et exposée dans Goa pour mettre en garde les sujets de l'empire contre toute trahison²³. Faza subit un châtement terrible et, malgré les probables exagérations des chroniqueurs, elle est durablement brisée. Il est néanmoins difficile de croire Santos qui, dans le style emphatique qui lui est propre, prétend qu'elle était auparavant « une très grande ville très peuplée et très riche » dont le puissant roi était envié de tous²⁴, puisque avant 1587 les sources ne la décrivent pas comme une métropole considérable

²⁰ A l'occasion de cet épisode, la description du site de Faza correspond remarquablement à l'actuel site de l'agglomération. Ainsi, en l'absence de relevés archéologiques et de vestiges de surface importants, nous savons que sa localisation n'a guère évolué : au fond d'un bras de mer, sur une butte entourée d'eau à marée haute.

²¹ Nos deux principales sources pour ces événements, Santos et Couto, livrent une relation très détaillée de la bataille, qu'ils considèrent comme une victoire majeure de l'empire portugais. Il faut toutefois souligner que leurs récits sont très reconstruits, surtout celui de Santos, qui évoque notamment un rite divinatoire pratiqué à Faza juste avant le combat - l'une des très rares mentions de ce type de pratiques : il le transposa certainement d'après son expérience des cérémonies religieuses swahili des régions de Mozambique et des îles Kerimba. C'est pour lui une nouvelle occasion de dénoncer, et de moquer, la superstition des Swahili, un sujet qu'il affectionne, puisque la supposée prédiction (la victoire de Faza sur les Portugais) s'avérera inexacte (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 136-137, 345, 366, 553-554).

²² Francisco Rodrigues Silveira, *Reformação da milícia e governo do Estado da Índia Oriental* (vers 1600), in A. de S.S. Costa Lobo (éd.), *Memórias de um soldado da Índia compiladas de um manuscrito portuguez do Museu Britannico*, 1877, pp. 57-59. Les récits de Couto et Santos font peut-être preuve d'un enthousiasme excessif, même s'ils sont généralement bien renseignés et que leurs relations concordent.

²³ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 331 et 10-9-1, pp. 386-393, 401 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 342-346, 348 ; Vice-roi au roi, Goa, 28.11.1587, FUP, AGS, Libro 1551, 1/9-2/1 (f. 34).

²⁴ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 343.

(moins que Pate en tout cas)²⁵. Si Faza était une agglomération d'une certaine importance avant cette date, ce n'était qu'à l'échelle de l'archipel de Lamu.

La violence de cette opération amène à penser que Faza a collaboré très activement avec Ali Bey en 1585-1586, ce que rapportent les trois textes à notre disposition. Toutefois ils ne précisent pas quel fut son rôle, à l'exception de Santos qui remarque qu'elle aurait livré des Portugais aux Ottomans et surtout que l'un des captifs y serait mort en martyr lapidé par une population exigeant sa conversion à l'islam²⁶. Pourtant Faza n'est pas la seule cité-Etat à avoir soutenu les Ottomans, et il est certain qu'il s'agissait principalement pour les Portugais de faire un exemple dès leur arrivée, ce qu'aggrava l'attitude de défiance adoptée par la ville. Comme l'explique Couto, ne montrer aucune indulgence envers Faza permettait de mettre en garde les autres communautés swahili contre la tentation ottomane²⁷. Il est néanmoins possible, bien que nous ne puissions en être sûrs, que Faza fut à l'origine des contacts politiques avec les Ottomans vers 1584-1585 ; à moins qu'ils n'eurent été initiés collectivement par plusieurs agglomérations de l'archipel de Lamu, puisque Ali Bey paraît surtout s'intéresser à cette zone, où il stationne. Ainsi le trafic de bois de palétuvier entre l'archipel et le Yémen sous le contrôle des Ottomans pourrait avoir encouragé des relations avec ces derniers, d'autant plus qu'ils manquent beaucoup de bois pour la construction navale²⁸.

Après Faza, Martim Afonso de Melo se rend à Pate, dont le souverain présente immédiatement des excuses. Un traité de paix est signé, imposant des *páreas* de 100 *cruzados* par an. Avant l'arrivée de la flotte, Bwana Bashira, le souverain de Lamu, fuit la ville et se réfugie sur le continent. D'après Couto, c'est un usurpateur ayant renversé la veuve du précédent souverain, qui avait reçu le pouvoir à sa mort et avait toujours été fidèle au Portugal. Peut-être est-elle la reine qui près de 30 ans plus tôt prit la défense de Portugais contre des pirates turcs et régnait encore en 1570 lors du passage de Francisco Barreto. Ou alors elle pourrait être moins âgée et se confondre avec la souveraine loyale évoquée dans un document de 1598²⁹. L'existence de reines, portant les titres de *mfalme* (roi ou reine) ou de *sultani*

²⁵ Pour Silveira, tombant peut-être dans l'excès inverse, Faza n'est même qu'un « petit village » (F. Rodrigues Silveira, *Reformação da milícia e governo do Estado da Índia Oriental*, pp. 57-58).

²⁶ Le caractère particulièrement édifiant et stéréotypé de ce récit du missionnaire dominicain le rend douteux (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 342-343).

²⁷ Vice-roi au roi, Goa, 28.11.1587, FUP, AGS, Libro 1551, 1/9 (f. 34) et 2/9 (f. 38v) ; D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, pp. 181-182 et 10-9-1, pp. 386-388 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 341-343.

²⁸ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 349 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 10.03.1617, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1893, 4, p. 51 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 21.03.1619, *APO*, 6, pp. 1189-1190.

²⁹ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70.

(sultan), est courante entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle sur la côte swahili et aux Comores, attestée autant par des chroniques locales que par des sources européennes. En revanche, l'évocation par les Portugais de « rois » ou de « reines » à la tête de Lamu est plus problématique. En effet, d'après de nombreuses traditions, le système politique de la cité-Etat ne comporte pas de dynastie royale : elle est uniquement dirigée par une assemblée des représentants des groupes lignagers patriciens (les *wazee*), comme il en existe dans toutes les communautés swahili qu'il y ait ou non une famille royale. Sans rentrer dans les détails de l'organisation politique de Lamu, sur laquelle je reviendrai, un chef du gouvernement, le *mwenye mui*, est élu environ tous les quatre ans pour présider les institutions politiques³⁰. Un tel système, excluant la présence d'une dynastie héréditaire, est également rapporté à Barawa entre le XVI^e et le XIX^e siècle³¹, ainsi qu'à Siyu à partir XVII^e siècle³² et apparemment à Osha au début du XVI^e siècle³³. D'autres cités-Etats, notamment Mogadiscio, semblent également être dirigées de cette façon³⁴. Il est possible qu'un clan royal, dont nous n'avons plus trace dans les récits locaux, existe encore à Lamu jusqu'au début du XVII^e siècle ainsi que le suggère peut-être une source de 1633³⁵, avant que les institutions n'évoluent et ne remplacent une monarchie ancienne, de type shirazi, par un autre fonctionnement. A moins qu'il n'existe pas de véritable royauté (*ufalme*) mais que le chef de la cité, du type *mwenye mui*, soit *de facto* systématiquement élu au sein du même clan, comme c'est par exemple le cas à Siyu avec le clan Famao³⁶. Cependant les sources portugaises sont bien insuffisantes pour appuyer avec quelque certitude l'une ou l'autre de ces hypothèses, car - et c'est

³⁰ Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », éd. W. Hitchens, 1938, pp. 12-13 ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast (Arabs, Shirazi and Swahili)*, 1961, p. 100 et *Didemic Lamu : social stratification and spatial structure in a Muslim maritime town*, 1971, pp. 47-50 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 159-160

³¹ Selon Barros, Barawa est gouvernée « comme une république » (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-7-4, f. 84v et 1-8-4, f. 96 ; D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 83 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 377).

³² A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40 ; Manuel Felix Valente de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...] dos progressos nauticos, dos successos bellicos da armada, que da barra de Goa sahio aos 24 de dezembro de 1727 [...] (1728)*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary* (Goa), vol. 3, 1868, p. 16 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 130 ; J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, pp. 26-27 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 48-49, 132-136. L'existence de ce système à Siyu semble suggérée dans un document portugais dès 1598 (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70).

³³ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 2, p. 293 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 4v.

³⁴ FAK, p. 141 ; A.H.J. Prins *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 100 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 159.

³⁵ Baltasar Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça pera onde party desta cidade em oito de Jan.^o do anno passado de 1633 », Goa, 04.02.1634, transcription d'un document de l'AHU (série « Documentos da Índia, 1634 » - je n'ai pu l'y localiser), FJ Library, ff. 8-9. Ce document reste toutefois ambigu sur ce point.

³⁶ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 135, 210-211. Je m'attarderai plus longuement sur ces questions dans le chapitre 8.

l'occasion de le signaler - elles sont d'une façon générale particulièrement imprécises et lacunaires sur l'organisation politique des cités swahili : elles ne livrent que très peu de détails et surtout ne rapportent pas le vocabulaire local, se contentant d'employer des termes et globalement des référents politiques calqués sur les monarchies européennes et peu appropriés au monde swahili. Confrontés à cette difficulté, nous ne pouvons que suggérer que les « rois » et les « reines » des textes européens ne sont vraisemblablement dans certains cas, comme peut-être à Lamu, que des dignitaires élus, des porte-parole de l'assemblée de la cité voire d'une faction dominante.

Quoi qu'il en soit, l'ancienne « reine » de Lamu, qui vit recluse en dehors de l'île, demande à s'entretenir avec Melo qui la reçoit avec les honneurs : elle explique sa situation et insiste sur sa loyauté et, à l'inverse, la trahison dont elle fut victime de la part de Bwana Bashira. Après enquête, cette version des faits est acceptée par les Portugais et elle est portée au pouvoir avec l'assentiment des *wazee* (« *regedores* ») de Lamu³⁷ et des autres dirigeants politiques³⁸. Bwana Bashira, toujours en fuite, est déclaré traître à la couronne du Portugal et dépossédé de ses biens ; enfin la cité se voit imposer un tribut annuel de 100 *cruzados*³⁹. Fidèles à leur habitude dans l'océan Indien et en Afrique orientale en particulier, les Portugais profitent d'une crise politique pour soutenir, voire installer directement au pouvoir, des individus ou des factions qui leur sont favorables ou se prétendent telles. De la sorte, ils deviennent des acteurs assez inévitables de la vie politique des principales cités-Etats, ce qui en retour entretient la création de factions pro- ou anti-Portugais fondées sur des lignes de fracture politique internes. C'est l'une des conséquences majeures de leur présence dans la région.

Une fois les affaires de Lamu réglées, Martim Afonso de Melo aborde Malindi. Le sultan et ses proches se proposent de l'accompagner et de lui fournir des forces armées pour l'assaut de Mombasa, selon un scénario plusieurs fois répété au cours du XVI^e siècle et placé au cœur de la collaboration entre la cité et l'empire portugais. En prévision de l'attaque, Mombasa a été fortifiée et près de 7000 hommes en armes y ont été postés. Pourtant elle est

³⁷ Les sources portugaises emploient très fréquemment l'expression *regedor* (régent, officier civil), parfois intervertie avec d'autres termes comme *governador* (gouverneur) ou *conselheiro* (conseiller), pour désigner les individus investis de pouvoirs politiques et distincts d'une dynastie royale. Dans la plupart de ces documents, bien qu'il soit impossible de déterminer leurs fonctions exactes, l'expression semble être utilisée comme équivalent de *wazee* (les anciens, les chefs des principaux groupes de parenté) et/ou de *waziri* (de l'arabe *wazir*, c'est-à-dire « vizir », premier officier de l'Etat ou ministre), ces deux qualificatifs n'étant quasiment jamais retranscrits sous leur forme swahili - un exemple qui illustre la fâcheuse imprécision des textes portugais (voir *infra* chap. 8 pour une analyse plus approfondie du lexique politique dans la documentation de l'*Estado*).

³⁸ Nommés les « *grandes do reino* » (« les grands du royaume ») et les « *principaes da cidade* » (« les principaux de la ville »).

³⁹ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, p. 182 et 10-9-1, pp. 393-395.

rapidement désertée à l'approche des Portugais qui la dévalisent, entreprennent la démolition du palais et des fortifications et ravagent les plantations. Devant l'ampleur des dégâts, le roi vient faire acte de soumission, ce que le capitaine accepte espérant que sa clémence dissuadera Mombasa de se tourner à nouveau vers les Ottomans. La flotte quitte ensuite le littoral swahili pour le golfe Persique.

Dans les mois qui suivent les Portugais déploient des opérations de renseignement afin de connaître les intentions des Ottomans dans la zone du Bab el Mandeb et au-delà. A Kishn, cité du Hadramaout qui leur est proche, ils apprennent au cours de 1586 qu'Ali Bey n'a pas renoncé à ses projets et dispose de quatre galères pour retourner sur la côte africaine l'année suivante et construire une forteresse à Mombasa. L'expédition est toutefois retardée, sans doute parce que la flotte n'est pas prête⁴⁰. Dans un souci d'apaisement, Lisbonne fait envoyer en 1588 aux souverains de Malindi, Kilifi et Pate des missives destinées à les rassurer : Goa doit leur garantir que les capitaines de Malindi fautifs seront punis pour leurs forfaits et traiter les rois avec le plus grand égard. A ces instructions le vice-roi répond que seul le sultan de Malindi est digne de confiance - les événements de l'année suivante lui donneront raison⁴¹.

Pour la première fois, au cours des années 1584-1586, les cités-Etats swahili, ou du moins une partie d'entre elles, trouvent un allié extérieur puissant pour tenter de les émanciper de la domination de l'empire portugais. Bien que ce dernier n'ait que de très modestes implantations sur la côte, la cupidité de ses principaux agents - dont Lisbonne a bien conscience mais sur laquelle elle ne peut guère intervenir - finit par leur être difficilement supportable : sans remettre en cause les échanges, elle les fragilise en entretenant un climat d'insécurité et d'arbitraire. Durant cette rébellion, outre Mombasa, il semble que certaines cités de l'archipel de Lamu jouent un rôle moteur, principalement Faza et Pate, peut être en raison de leur proximité avec l'Arabie méridionale sous contrôle ottoman. En 1589, la seconde incursion d'Ali Bey oblige à nouveau les Portugais à s'intéresser à la région.

2. Le retour et la déroute d'Ali Bey, la suprématie brisée de Mombasa (1588-1592)

Durant l'année 1588, grâce aux informations obtenues auprès de leurs espions au Yémen et de deux Portugais capturés à Lamu en 1586 puis rachetés à Diu, les autorités de

⁴⁰ Vice-roi au roi, Goa, 28.11.1587, FUP, AGS, Libro 1551, 2/1-2 et 2/9 (ff. 34v-35, 38v) ; D. do Couto, *Da Ásia*, 10-9-1, pp. 395-401, 404 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 347-349.

⁴¹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 12.03.1588, APO, 3, p. 141 ; Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 10.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 10/2 (f. 247v).

Goa apprennent que les Ottomans mènent une intense activité militaire à Aden. En particulier, une flotte de cinq galères et deux frégates commandée par Ali Bey serait prête à être expédiée sur la côte swahili à la fin de l'année pour y intercepter les bateaux portugais et construire un fort à Mombasa ou à Pemba. En effet, après le succès de la première expédition au cours de laquelle les Turcs trouvèrent de solides alliés au sein des cités du littoral, les contacts se sont poursuivis : des ambassades swahili sont à nouveau envoyées au Yémen pour solliciter leur intervention. Selon Santos, il s'agit de venger la répression exercée par Martim Afonso de Melo en 1587 et des présents sont offerts à Ali Bey pour le persuader d'intervenir. Mombasa et sa vassale Kilifi semblent à la tête de ces initiatives, elles seront d'ailleurs les principales partisans des Ottomans lors de leur retour. Cette collaboration n'est pas surprenante compte tenu de l'ampleur des destructions subies en 1587, de l'antagonisme persistant entre Mombasa et les Portugais au cours du XVI^e siècle et plus généralement du fait qu'ils constituent un frein à son expansion politique, et dans une certaine mesure commerciale, en soutenant Malindi. Pate est également impliquée dans ces transactions, par l'intermédiaire de deux de ses dignitaires (« *regedores* ») qui accompagnent Ali Bey à Mombasa et surtout, d'après Santos, seraient allés à Aden réclamer sa protection⁴². Ainsi Mombasa et Pate, qui entretiennent par ailleurs de bonnes relations⁴³, apparaissent en 1588-1589 à la tête de la rébellion contre l'empire portugais, probablement parce qu'en tant que principales métropoles swahili - si l'on excepte Malindi - elles ont le plus à perdre de sa suzeraineté et de ses interventions.

Les motivations des Ottomans sont quant à elles très clairement exposées dans une lettre issue de l'Archivo General de Simancas. Les informateurs des Portugais expliquent à Goa que la flotte d'Ali Bey n'est pas liée à un ordre de l'empereur ottoman lui-même, mais a été affrétée par un particulier nommé Ali Gizar auprès du « pacha d'Arabie » (certainement le gouverneur du Yémen) pour la somme de 40 000 ducats vénitiens. En échange, Ali Gizar doit être nommé pacha de toutes les terres conquises par cette force au-delà du Bab el Mandeb, principalement sur la côte swahili. Cette source ajoute qu'Ali Gizar, qui n'est pas un « homme de guerre », cherche surtout par cette entreprise à s'enrichir grâce aux prises et à obtenir le prestigieux titre de pacha. Ali Bey y est associé comme capitaine des embarcations militaires⁴⁴. L'expédition de 1588-1589, comme celle de 1585-1586, est par conséquent une initiative semi-privée : elle ne résulte pas d'un projet de conquête officiel de l'empire ottoman,

⁴² Duarte Delgado de Varejão au roi, Panjim, 01.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 19/4-5 (ff. 517v-518) ; Tomé de Sousa Coutinho au roi, Goa, 24.11.1589, Libro 1551, 36/7 (f. 849) ; Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, Libro 1551, 27/2 et 27/4 (ff. 759-760) ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 349, 359, 362.

⁴³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 359.

⁴⁴ Duarte Delgado de Varejão au roi, Panjim, 01.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 19/5 (f. 518).

qui n'a jamais montré un grand intérêt pour le littoral swahili⁴⁵. Il semble plutôt s'agir d'une initiative née de la rencontre entre un riche et ambitieux individu, un brillant officier Ali Bey⁴⁶, et certaines cités-Etats swahili à la recherche d'un allié face aux Portugais et certainement en contact de longue date avec les Ottomans par le biais des échanges avec le sud de la péninsule arabique. Nous ignorons cependant si Ali Gizar est mêlé aux événements des années précédentes.

Informé de ces agissements, le gouverneur de l'*Estado* expédie en octobre 1588 deux embarcations légères pour surveiller le mouvement des galères dans le détroit du Bab el Mandeb et éventuellement se joindre aux forces portugaises de Malindi dans le cas où elles s'y dirigeraient⁴⁷. Effectivement, à la fin de 1588, Ali Bey aborde la côte swahili avec quatre galères et une fuste (ou une galiote). Il s'arrête à Mogadiscio qui l'accueille avec plaisir et demande sa protection. Il fait ensuite escale dans d'autres agglomérations portuaires, ou prend contact avec leurs autorités ; parmi elles, Pate, Siyu et Faza lui versent un tribut allant de 4000 à 10 000 *cruzados*. L'argent est donné soit de bonne grâce soit sous la contrainte, ce qui montre, si l'on doit croire les textes portugais, que sa venue ne fut pas sollicitée par l'ensemble des cités et surtout qu'elles ne souhaitent pas toutes se soustraire à la suzeraineté de l'empire portugais pour tomber dans celle de l'empire ottoman⁴⁸. Ali Bey échoue ensuite à attaquer Malindi, bien défendue par son armée et Mateus Mendes de Vasconcelos, le nouveau *capitão da costa de Melinde*. Il se résout dès lors à stationner à Mombasa, son objectif final, où il entreprend de faire restaurer le fortin placé à l'entrée du bras de mer au nord de l'île, certainement avec l'aide généreuse des autorités de la ville. Entre temps, par divers canaux, Goa a été averti du départ d'Ali Bey pour l'Afrique et détache le 29 ou le 30 janvier 1589 une flotte considérable d'une vingtaine de navires embarquant près d'un millier de soldats commandés par Tomé de Sousa Coutinho, le propre frère du gouverneur de l'*Estado*. C'est la plus importante force jamais expédiée sur la côte jusque-là. Après un mois de voyage, Coutinho atteint Faza qui a été repeuplée et dont le souverain se soumet aussitôt. De l'eau est

⁴⁵ Les Ottomans ont néanmoins connaissance du rivage jusqu'à Madagascar, comme le montre la description qu'en donne Piri Re'is (C. Allibert, « Une description turque de l'océan Indien au XVI^e siècle, l'océan Indien occidental dans le *kitāb-i Bahrije* de Piri Re'is (1521) », 1988). Toutefois, avant 1585, leurs embarcations ne s'y rendent que très peu et ne dépassent pas la zone de l'archipel de Lamu.

⁴⁶ Ali Bey se fit remarquer lors d'opérations victorieuses dans le golfe Persique, notamment contre les Portugais de Mascate (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 146).

⁴⁷ Duarte Delgado de Varejão au roi, Panjim, 01.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 19/5-6 (f. 518).

⁴⁸ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 349, 352 ; Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/2 (f. 581) et Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, Libro 1551, 27/1 (f. 758v).

embarquée sur l'île de Lamu, puis à Malindi Vasconcelos rejoint l'armada avant qu'elle ne mouille à Mombasa vers le 5 mars⁴⁹.

A Mombasa un événement parfaitement inattendu va précipiter la victoire des Portugais sur les forces turques et swahili coalisées : l'invasion au même moment d'une population continentale particulièrement belliqueuse nommée les Zimba. Cet épisode célèbre mérite que l'on s'y attarde car les Zimba constituent un point très énigmatique de l'historiographie de l'Afrique orientale. Leur identification suscita de vifs débats en raison du caractère très exceptionnel de ce mouvement de population et de la férocité extrême attribuée aux Zimba, en particulier leurs pratiques anthropophages. Or, jusqu'à ma découverte de la correspondance officielle évoquant cette période, l'unique source à notre disposition au sujet de leur présence sur le littoral swahili était le saisissant récit qu'en donne João dos Santos, dont la véracité semblait très discutable.

Résumons tout d'abord la chronologie des événements et les informations sur les Zimba que nous délivre l'auteur. D'après lui, les Zimba⁵⁰ sont une communauté de « Cafres » originaires de la région au nord-est de la colonie portugaise de Tete sur le Zambèze. Ils appartiendraient donc aux populations maravi, qui occupent l'espace compris entre le fleuve et le lac Malawi. Selon le dominicain leur principale caractéristique est l'anthropophagie, il nous en donne une description particulièrement horripilante : les Zimba auraient pour habitude de dévorer avec voracité leurs ennemis et leurs esclaves âgés, allant jusqu'à faire commerce de la viande humaine sur des étals de boucherie. Leur glotonnerie s'étendrait à tous les êtres vivants, y compris les plus vils - un cliché récurrent de la littérature sur le cannibalisme. Leur barbarie se révèle également dans leur absence totale de croyance en Dieu ou une quelconque déité, leur chef seul étant vénéré. En somme, ils représentent à ses yeux l'antithèse absolue de la civilisation chrétienne. Au début des années 1590, ils remportent quelques victoires sur les Portugais de Tete et Sena, mais la migration d'une partie d'entre eux sous l'impulsion d'un chef charismatique débute quelques années auparavant. Réunissant plus de 15 000 guerriers d'origine zimba ou issus des régions traversées, ils dévastent toutes les terres qu'ils pénètrent, leur infligeant « le châtement que Dieu souhaitait donner à cette *Cafreterie* »⁵¹. Il paraît ainsi évident que dans la vision eschatologique qui anime Santos les Zimba sont une punition

⁴⁹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 350-353 ; Duarte Delgado de Vajejão au roi, Panjim, 01.12.1588, FUP, AGS, Libro 1551, 19/6-7 (ff. 518v-519) ; Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), Libro 1551, 26/2 (f. 581) ; Tomé de Sousa Coutinho au roi, Goa, 24.11.1589, Libro 1551, 36/7 (f. 849) et Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, Libro 1551, 27/1-2 (ff. 758v-759).

⁵⁰ Ou « Muzimba » lorsqu'il mentionne le nom avec son préfixe bantu.

⁵¹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 235.

divine infligée aux infidèles adeptes des religions traditionnelles ou de l'islam. Arrivés en face de l'île de Kilwa, ils ne peuvent la rejoindre en raison de l'étroit bras de mer qui la sépare du continent, jusqu'à ce qu'un habitant avide de pouvoir et de richesses ne leur indique un gué traversable à marée basse⁵² en échange d'une part du butin et de l'autorité sur la ville. Conséquence de cette trahison, plus de 3000 citadins sont tués et mangés. Quant au traître et à ses proches ils sont jetés à la mer par les Zimba, leur chef déclarant qu'un tel individu ne méritait pas de vivre et que sa chair ne devait être qu'empoisonnée⁵³. Cette anecdote, dont le caractère imaginaire fait peu de doute, fait écho à d'autres récits du même type dans la littérature⁵⁴.

Remontant toujours plus au nord, les Zimba tentent ensuite d'envahir l'île de Mombasa au moment même où Ali Bey s'y trouve, mais le passage de Makupa est fermement défendu par deux galères ottomanes équipées d'artillerie. Quelques jours ou semaines plus tard, la flotte de Tomé de Sousa Coutinho aborde Mombasa puis s'empare rapidement du fortin qui commande l'entrée de l'île. Pris en tenaille entre les canons portugais et les redoutables Zimba, les Ottomans sont mis en déroute. Certains s'enfuient sur le continent où ils sont exécutés, démembrés et dévorés, d'autres préfèrent se rendre. Les soldats portugais débarquent et, sans aucune résistance, saccagent l'agglomération, détruisent ses murailles et le fort, puis l'incendient. Peu après les Zimba s'introduisent sur l'île, apparemment avec le consentement des Portugais, et le reste des Turcs ainsi qu'une partie de la population, jusque-là cachée dans les fourrés, se rendent pour se réfugier sur les embarcations venues de Goa. Ayant atteint ses objectifs avec des pertes très minimes, Coutinho et ses hommes repartent à Malindi pour fêter leur victoire. Quelques mois plus tard les Zimba, qui essaient d'assiéger Malindi, sont anéantis par les résidents portugais et surtout les Segeju, une population continentale alliée de la cité-Etat⁵⁵. Réduits à une centaine d'hommes ils retournent dans leur

⁵² Cette indication est crédible, du moins aux marées les plus basses.

⁵³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 225-236.

⁵⁴ Le missionnaire cite d'ailleurs en exemple dans ce même passage l'aversion d'Alexandre le Grand pour les traîtres.

⁵⁵ Ils sont nommés « *Mosseguejos* » (c'est-à-dire Musegeju) dans les sources portugaises, qui les décrivent comme une population de pasteurs ayant migré jusqu'à la région de Malindi dans les années 1560-1570 environ ; « *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 350 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 238-239, 370-374 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 63-64). Les Segeju occupent toujours cette zone dans les années 1630 (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40), mais ils vivent actuellement à la frontière du Kenya et de la Tanzanie où ils arrivent vers la seconde moitié du XVII^e siècle. Complètement swahilisés, ils ont perdu tout trait pastoral. Ce dernier point a conduit certains spécialistes à douter qu'ils puissent être identifiés aux « *Mosseguejos* » (W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, pp. 11, 47-50). Toutefois les informations portugaises, en particulier la mention explicite de l'ethnonyme, ainsi que certaines traditions mènent à penser qu'il s'agit du même groupe, bien qu'il ait pu considérablement évoluer par la suite et absorber d'autres éléments.

région d'origine⁵⁶. Ils ne réapparaîtront quasiment plus jamais dans les sources écrites évoquant la région⁵⁷.

Plusieurs points peuvent paraître hautement suspects dans le récit de João dos Santos, on peut citer les suivants : la distance considérable qu'auraient parcourue les Zimba jusqu'à Malindi, la soudaineté de leur apparition comme de leur disparition, l'importance des chiffres donnés (notamment le nombre d'habitants de Kilwa dévorés) et globalement l'image singulièrement stéréotypée de barbares accolée aux Zimba. Par ailleurs le châtement divin infligé aux Swahili et aux continentaux qu'ils incarnent, ainsi que les défaites de ceux-ci, contrastent beaucoup - et fort opportunément - avec la bravoure et la miséricorde chrétienne des Portugais⁵⁸. Ces différents aspects semblent s'inscrire plus généralement dans la thématique des « invasions », souvent fantasmées, de populations africaines de l'intérieur qui fascine particulièrement les auteurs européens du XVI^e et du XVII^e siècles⁵⁹. Dans un article très connu étudiant ce phénomène, Joseph Miller considère l'évocation des Zimba par Santos comme relevant du mythe, au même titre que les invasions « Jaga » du Kongo à la même époque : elles s'inscriraient dans la croyance très répandue chez les Portugais en l'existence de populations sauvages et mystérieuses au cœur du continent africain formant une entité plus ou moins unique⁶⁰. Concernant les Zimba, l'un de ses arguments est qu'aucun document contemporain des faits ne permettrait de confirmer que les Zimba du Zambèze soient les mêmes que ceux qui attaquent Mombasa, l'expression pouvant être un terme général désignant un groupe d'envahisseurs non identifiés⁶¹. Dans son ouvrage de 1975, Edward Alpers démontre que les Zimba de la rive nord du Zambèze sont un groupe de guerriers

⁵⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 237-239, 354-359. Le jésuite français Du Jarric livre en 1609 un récit de ces événements remarquablement similaire à celui de Santos ; il est peu probable pourtant qu'il l'ait compilé et semble plutôt avoir employé les mêmes rapports rédigés par les jésuites de la flotte (P. Poumailloux, « Du Jarric's account of Thomas de Sousa Countinho's expedition against Ali Bey in 1589 », 2000, pp. 123-132).

⁵⁷ Seules deux sources mentionnent les Zimba par la suite : pour Bocarro, vers 1635, les Zimba sont un peuple d'anthropophages en paix avec les Portugais vivant plus à l'intérieur des *Muzungulos* (Nyika/Mijikenda) (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 42), et en 1652 le capitaine de Fort Jésus obtient au sud de Mombasa le soutien du « roi des Zimba » (Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 387v)). Bien que nous ne puissions dans cette étude rentrer dans les détails de cette question, et à moins qu'un noyau de Zimba ait survécu dans la région, il est possible que les « Zimba » évoqués dans ces deux textes soient en réalité, par analogie phonétique, un groupe segeju et/ou Digo nommé les Washimba et ayant occupé la zone des Shimba Hills au sud-ouest de Mombasa (cf C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 240, 243, 382 ; M. Walsh, « Mijikenda origins : a review of the evidence », 1987, pp. 14-15). L'ensemble de ce problème devrait faire l'objet de recherches plus approfondies.

⁵⁸ Ainsi Ali Bey est envoyé au Portugal et baptisé (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 365).

⁵⁹ Rappelons que le thème de l'invasion continue d'occuper une place considérable dans l'historiographie de la côte orientale de l'Afrique, en particulier les « invasions » oromo ou portugaise auxquelles un rôle historique absolument déterminant est souvent attribué, au détriment d'autres phénomènes.

⁶⁰ J.C. Miller, « Requiem for the 'Jaga' », 1973, pp. 121-134.

⁶¹ Il ajoute que Santos ne fut pas témoin des événements, qu'il relate près de dix-huit ans après leur survenue (J.C. Miller, « Requiem for the 'Jaga' », 1973, pp. 124-125).

originaires de la chefferie maravi Lundu, qui conquièrent l'arrière-pays d'Angoche dans les années 1580-1590. Toutefois il doute que l'on puisse les assimiler aux assaillants de Kilwa et de Mombasa⁶². D'autres publications s'interrogèrent encore par la suite sur les Zimba⁶³. Actuellement les interprétations d'Alpers, autrefois discutées, sont généralement acceptées, voire la migration vers le nord de certains guerriers maravi telle que l'évoque Santos⁶⁴.

Grâce à la correspondance de l'*Estado* que j'ai mise à jour, nous pouvons à présent comparer les propos de João dos Santos avec les rapports établis dès la fin de 1589, quelques mois à peine après la chute de Mombasa, par certains de ses protagonistes et le gouverneur de l'*Estado* Manuel de Sousa Coutinho. Il en découle que, malgré des disproportions et une réécriture interprétative manifeste, les informations données par le dominicain sont remarquablement similaires et que les Zimba sont bien une réalité historique sur la côte swahili septentrionale. Néanmoins, au sujet de l'invasion de Kilwa, le témoignage de Santos demeure pour le moment le seul connu. Il est possible, dans cet épisode, que l'évocation du personnage trahissant ses compatriotes soit une interprétation romancée d'un conflit politique interne à la cité dans le cadre duquel les Zimba furent recrutés par l'une des parties adverses en tant que mercenaires, un processus très courant dans le monde swahili, y compris à Kilwa lors de la guerre civile qui la déchire entre 1506 et 1512. A moins que cette interprétation ne soit déjà en circulation chez les Swahili sous forme orale lorsque le missionnaire réside à Mozambique et dans l'archipel des Kerimba dans les années 1590⁶⁵. On ne peut cependant pas exclure que, indépendamment de la vie politique de Kilwa, les Zimba aient souhaité la piller comme ils tentèrent ensuite de le faire à Mombasa et à Malindi. A l'opposé, le déroulement de l'installation des Ottomans à Mombasa en 1589, leur résistance contre les Zimba à Makupa, puis leur défaite face à Tomé de Sousa Coutinho sont relatés dans l'une des lettres avec des détails très identiques à ceux que donnent Santos, au point que l'on peut se demander si elle ne fut pas l'une de ses sources. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de donner tous les détails de l'assaut de Mombasa, on notera que ce document ajoute entre autre que le souverain et toute sa famille sont décimés par les Zimba⁶⁶.

⁶² E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 49-53 et note 32 p. 67.

⁶³ M.D.D. Newitt, « The early history of the Maravi », 1982 et M. Schoffeleers, « The Zimba and the Lundu state in the late sixteenth and early seventeenth centuries », 1987. Je remercie Edward Alpers de m'avoir livré ces références bibliographiques et fait part de ses réflexions actuelles sur les Zimba.

⁶⁴ M.D.D. Newitt, *A history of Mozambique*, 1995, pp. 68-70 ; Edward Alpers, communication personnelle.

⁶⁵ On sait que dans les traditions orales les faits marquants sont souvent attribués à un unique personnage. Une telle version circula peut-être très rapidement.

⁶⁶ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/2-4 (ff. 759-760). Deux autres lettres relatent la victoire de Coutinho mais elles livrent beaucoup moins de détails (Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), Libro 1551, 26/2 (f. 581) ; Tomé de Sousa Coutinho au roi, Goa, 24.11.1589, Libro 1551, 36/7 (f. 849)).

A propos des Zimba eux-mêmes, leur nom apparaît sous cette forme dans deux lettres, notamment l'une signée de la main du sultan de Malindi⁶⁷. Sur leur origine et leurs mœurs cannibales, citons cet extrait de la lettre du gouverneur de l'Inde portugaise à la Couronne, datée de décembre 1589 :

*« Les Zimba sont des Cafres qui mangent les gens, on dit qu'ils viennent du côté de l'Angola, ayant conquis toutes les terres de l'intérieur et mangé leurs habitants avec une armée innombrable et ayant l'intention de faire la même chose à Mombasa »*⁶⁸.

Le sultan de Malindi n'évoque ni leur région d'origine, ni leur anthropophagie, mais il mentionne qu'après Mombasa ils se dirigent vers sa capitale, puis qu'ils stationnent à deux lieues de celle-ci « jouissant du butin de toutes les villes de cette côte qu'ils ont vaincues » ; ce qui le pousse à réclamer à Goa une aide militaire pour s'en défendre⁶⁹. A la lecture de ces documents, dont les informations proviennent de témoins directs des événements tels que les Swahili de Mombasa et de Malindi, Tomé de Sousa Coutinho, et même Ali Bey interrogé à Goa, il y a tout lieu de penser que les Zimba qui assaillirent les deux agglomérations appartiennent à la même population que ceux qui sont signalés sur le Zambèze. En outre, au début des années 1630, une autre pièce d'archives évoque également « les Cafres maravi qui ont conquis une grande partie du continent de Mozambique et ont continué jusqu'à Mombasa »⁷⁰. On ne peut cependant être aussi catégorique à l'égard de leurs pratiques cannibales, du moins penser qu'ils dévorent systématiquement leurs ennemis. En effet, seul le gouverneur en parle : les Zimba « tuent puis emportent en morceaux pour les manger » les Ottomans et les Swahili qu'ils capturent. Il ajoute plus loin l'anecdote suivante :

*« On m'a dit que restant douze ou treize Turcs et Arabes aux mains des Zimba ils ne voulurent pas les remettre au capitaine majeur, lui donnant pour réponse qu'ils voulaient les emmener pour leur gloire dans leur campement, mais ce que je crois c'est qu'une fois gros ils les mangeraient comme ils le font à d'autres »*⁷¹.

⁶⁷ Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/2-4 (ff. 581-582). D'après Omar Khamis des Zanzibar National Archives, la traduction de la signature en caractères arabes paraphant le texte portugais est la suivante : « Sultan Mohammed Malindi ».

⁶⁸ « São os Zimbas hús cafres que comê gente os quais se afirma que vierão das partes de Angola conquistando todas as terras do sertão e comendo a gente delas cõ inumeravel exercito e determinando de fazer o mesmo em Monbasa » (Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/2 (f. 759)).

⁶⁹ Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/3 (f. 581v).

⁷⁰ Roi au vice-roi, 27.02.1633, HAG, LM 17 (cité in M.D.D. Newitt, « The early history of the Maravi », 1982, p. 162). Les archives de l'*Estado* sont généralement fiables sur les noms des populations continentales de la région.

⁷¹ « Me afirmarão que ficarão entre os Zimbas doze ou treze turcos e arabios que les não quizerão entregar ao capitão mor dandolhe por repostas que os quizerão traser por onrra sua no seu arajal, mas o que eu cuidoo é que depois de gordos os comerão como fazẽ aos mais » (Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/3-4 (ff. 759v-760)).

Manuel de Sousa Coutinho paraît ainsi surinterpréter les informations sur les Zimba qu'il a obtenues, reprenant à son compte le cliché des anthropophages traitant leurs captifs comme du bétail. Horrifiés par le comportement des Zimba, les Portugais présents à Mombasa comme les premiers interlocuteurs auxquels ils s'adressèrent ont probablement exagéré leurs récits, un effet que les assaillants eux-mêmes cherchaient peut-être à provoquer. En effet, des témoignages rapportent que jusqu'au début du XX^e siècle les combattants makua mutilaient parfois les corps de leurs ennemis et en exposaient les membres afin d'effrayer leurs adversaires⁷². Pratiquée à grande échelle par les Zimba ainsi que le suggèrent les sources⁷³, une telle stratégie accrut sans nul doute leur réputation de cannibales - éventuellement fondée sur des rituels bien réels d'anthropophagie guerrière. Enfin la migration en elle-même pourrait s'expliquer par une période d'intense famine ayant désorganisé les structures sociales en pays maravi⁷⁴. Ainsi, par delà les fantasmes des Portugais - qu'ils aient été témoins directs ou indirects - autour de l'anthropophagie et des populations inconnues de l'intérieur, l'ouvrage de João dos Santos paraît globalement digne de confiance sur ces événements. Les Zimba demeurent pourtant un brusque incident sans suite sur le littoral, dont la principale conséquence fut de précipiter la chute de la dynastie shirazi⁷⁵ de Mombasa.

Après l'escale à Malindi, Tomé de Sousa Coutinho s'arrête quelques jours dans l'archipel de Lamu à la fin du mois de mars 1589 pour y appliquer des mesures de rétorsion destinées à restaurer l'autorité de l'*Estado da Índia*. A Lamu, il reçoit la visite de Bwana Bashira, revenu au pouvoir ; il est immédiatement appréhendé pour avoir livré aux Ottomans Roque de Brito Falcão et ses compagnons en 1585-1586. A Pate les Portugais procèdent à son exécution, sous le regard du « prince de Pate », du « roi de Siyu », du « prince de Faza », de membres des gouvernements des trois cités ainsi que d'autres « Maures principaux » (« *Mouros principais* », c'est-à-dire les chefs de clans et les familles royales), tous convoqués expressément pour l'occasion. Il s'agit une nouvelle fois de faire un exemple pour ôter toute velléité de révolte contre l'*Estado*. Pour frapper les esprits tout un dispositif, décrit par Santos,

⁷² Edward Alpers, communication personnelle.

⁷³ Santos évoque à plusieurs occasions la mutilation des corps et l'exposition des membres, et l'un des passages ne laisse aucun doute sur la fonction terrorisante de cette pratique (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 228, 230 et 356). Le gouverneur de l'Inde parle également de corps « emportés en morceaux ».

⁷⁴ M.D.D. Newitt, *A history of Mozambique*, 1995, p. 70.

⁷⁵ Les traditions swahili rapportent que la famille royale de Mombasa au pouvoir avant l'installation des Portugais dans la cité est d'origine shirazi : elle aurait été fondée par un personnage shirazi nommé Shehe Mvita - Mvita est aussi le nom ancien de Mombasa (« The Chronicle of Mombasa » (1824), in W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 414 ; Mbwana bin Mbwara fundi el Bauri, « News of Mombasa », 29.01.1914, KNA, DC/MSA/3/2, Mombasa Political Record Book, vol. 3 ; F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, pp. 42-44).

est mis en place : Bwana Bashira doit se prosterner au centre d'un échafaud dressé sur la plage, un discours est ensuite prononcé au nom de la Couronne en portugais et en swahili rappelant sa trahison et sa rébellion et interdisant quiconque d'enterrer son corps après sa mort, puis il est décapité. Un frère du souverain de Kilifi⁷⁶, capturé en compagnie d'Ali Bey, subit un sort identique. Il en est de même pour les deux *wazee* de Pate qui avaient accompagné le capitaine turc ; sur ordre de Coutinho ils sont cependant exécutés au pied de l'échafaud « par respect pour le sang royal » - ce qui est un nouvel indice tendant à suggérer l'existence d'une dynastie royale à Lamu à cette époque⁷⁷. En outre, comme le prince de Kilifi, ils sont écartelés et leurs membres exposés en diverses places publiques. Le récit de João dos Santos met ainsi curieusement en parallèle, sans le mentionner, les pratiques terrorisantes des Zimba et celles des Portugais, comme s'ils formaient les deux bras d'une même force vengeresse s'abattant sur des Swahili que l'auteur dominicain considère comme impies et perfides. Ces exécutions spectaculaires, de même que les destructions infligées à certaines cités-Etats rebelles, en particulier Faza en 1587, sont symptomatiques d'un aspect essentiel de la politique militaire de l'*Estado* aux XVI^e et XVII^e siècles : la volonté de châtier certains insoumis pour l'exemple. Ce qui explique la fureur de certaines opérations - aggravée par la recherche de butin pour les soldats - et, à l'inverse, les sanctions plus limitées imposées à d'autres coupables⁷⁸.

Pate et Siyu sont condamnées à payer respectivement 4000 et 3000 *cruzados* d'amende pour payer les frais occasionnés par l'envoi de la flotte de guerre. Elles doivent aussi raser leurs murailles, bâties en pierre⁷⁹, une peine très couramment infligée par les Portugais, à la fois pour réduire le potentiel militaire de leurs vassaux et pour réaffirmer leur suzeraineté puisque les enceintes sont des symboles de souveraineté pour les cités-Etats⁸⁰. Par ailleurs, on peut se demander si ces sanctions plutôt clémentes, notamment le fait que les dirigeants des deux cités ne sont pas directement inquiétés, ne seraient pas la conséquence d'une attitude relativement ambivalente adoptée par leurs autorités aussi bien à l'égard des Portugais que des Ottomans. En effet, d'une part, elles n'opposent aucune résistance à l'armée

⁷⁶ Ou un oncle (Tomé de Sousa Coutinho au roi, Goa, 24.11.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 36/7 (f. 849)).

⁷⁷ Sauf, bien entendu, si les Portugais ne perçurent pas le fonctionnement des institutions de Lamu, ce qui est possible comme on l'a vu.

⁷⁸ Cette conception transparaît de façon évidente dans les propositions émises par le *Conselho do Estado* à l'encontre du roi rebelle de Mombasa en 1631 : il doit être jugé et décapité « à la vue de tous pour l'exemple », « pour la terreur et l'exemple » (*Conselho do Estado*, Goa, 18.11.1631, ACE, 1, pp. 394-395).

⁷⁹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 361-363 ; Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/3 (f. 581v) ; Tomé de Sousa Coutinho au roi, Goa, 24.11.1589, Libro 1551, 36/7 (f. 849) ; Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, Libro 1551, 27/4 (f. 760).

⁸⁰ T. Vernet, « Le territoire hors les murs des cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, 1600-1800 », 2004, p. 387.

de Coutinho et Pate envoie même, sur ordre de celui-ci, des soldats pour la soutenir à Mombasa⁸¹. D'autre part, comme il a été évoqué précédemment, les pressions exercées par Ali Bey semblent d'après les sources avoir eu un rôle non négligeable dans la collaboration qu'il engage avec certaines agglomérations. Ainsi à propos de Pate et de Siyu les textes sont contradictoires : selon Santos elles acceptèrent de coopérer avec les Turcs et de leur verser un tribut⁸², mais Manuel de Sousa Coutinho explique de son côté qu'Ali Bey « défait » (ou « ravage », le verbe *destruir* pouvant se comprendre dans les deux sens) les deux cités « avec l'aide des Maures de Faza qui échappent à ce sort en lui offrant une grande quantité de monnaie »⁸³. Il y a donc une grande confusion dans les sources portugaises au sujet de la culpabilité exacte des cités-Etats de l'archipel de Lamu et il est difficile d'affirmer avec certitude que Faza, Pate, Siyu, ou Lamu, eurent en 1585-1586 et 1588-1589 une réaction identique à l'égard de la collaboration avec les Ottomans. De plus, au sein même de leurs élites politiques, il n'est pas exclu que certains groupes aient été davantage portés sur cette solution (à Pate leurs chefs de file étant les deux « *regedores* » exécutés) que d'autres (le souverain de Pate et ses proches ne sont pas condamnés par les Portugais) - ce qui pourrait expliquer l'ambiguïté des comportements reflétée par les textes. La tentation ottomane ne fut probablement pas uniformément partagée.

Durant son séjour à Pate, le capitaine majeur Coutinho expédie également un bataillon sur l'île de Manda afin de punir la ville du même nom. Selon Santos, qui est le seul à en parler, elle est considérée par les Portugais comme une cité rebelle pour avoir refusé depuis plusieurs années de payer les *páreas* et avoir empêché l'accès à l'île à un navire militaire de Goa venu chercher de l'eau quelques semaines auparavant. Les citadins s'enfuient à l'approche des soldats, qui « mettent à bas » l'agglomération - c'est-à-dire la pille et opèrent quelques destructions - et abattent près de 2000 cocotiers avec l'aide d'habitants de Siyu et de Pate réquisitionnés à cette fin. Le récit de cette attaque est la première mention de Manda dans un document portugais⁸⁴ et il restera par la suite le plus détaillé sur la cité, qui n'est que très épisodiquement évoquée au XVII^e siècle. Cette absence des sources et la modestie de la cité-Etat transparaissent dans la relation du missionnaire dominicain suggèrent que dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et certainement plus tôt, Manda et la « confédération shirazi »

⁸¹ Néanmoins Siyu n'obéit pas à cette injonction (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 359, 362).

⁸² J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 362.

⁸³ « [...] *tomando os portos de Seio e Pate, por serẽ de Reis vassalos de Vmg. que Mirale Beque por esse respeito destroiũ cõ favor dos mouros dampaza os quaes se remirão desse trabalho por grande copia de dr.º que lhe derão* » (Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/1 (f. 758v)).

⁸⁴ De plus, au XVI^e siècle elle n'est portée que sur une seule carte (Bartolomeu Velho, 1561, in *PMC*, vol. 2, pl. 203 [annexe 1]), ce qui indique qu'elle est un centre portuaire très secondaire.

dont elle est à la tête n'ont plus rien de la puissance que lui attribuent à une époque ancienne les traditions swahili. En plus de la concurrence de Pate et de ses autres voisines, les dégâts causés en 1589 accélèrent probablement son déclin.

Enfin le 10 avril 1589, au cours d'une cérémonie rassemblant l'ensemble des dignitaires de Faza, Siyu et Pate, chaque souverain, accompagné de tous ses « *regedores* », jure sur le Coran de respecter les termes de la soumission à la Couronne : essentiellement le paiement d'un tribut annuel composé de vingt esclaves et surtout l'interdiction absolue d'accepter sur leurs terres les ennemis du Portugal, principalement les Ottomans, sous peine d'être accusés de trahison. Cette disposition est une règle fondamentale de la suzeraineté de l'*Estado*, qui craint par-dessus tout que les Etats islamiques ne se liguent avec les grandes puissances du monde musulman. Pour finir, le « prince de Faza », dont nous ignorons s'il a un lien avec la dynastie au pouvoir en 1586, est intronisé « roi naturel » de la cité⁸⁵.

Quelques mois après ces événements, le roi de Malindi Sultan Mohammed rapporte que les souverains de la côte, notamment ceux de Pate et de Siyu, se sont plaints auprès de lui des mesures prises par Coutinho. Les uns lui reprochent les sommes d'argent exigées en dédommagement, les autres que le roi de Lamu ait été exécuté alors même qu'il avait été mis au pouvoir par le « capitaine majeur » (certainement Mateus Mendes de Vasconcelos) sur les conseils du sultan de Malindi et à la demande des « rois de Pate et de Siyu, des propres *fidalgos* de Lamu, des princes et du reste du peuple ». Bien que ce document soit assez obscur⁸⁶, cela signifie manifestement que Bwana Bashira a repris le pouvoir en 1587 ou 1588 et que la reine ne fut pas considérée comme légitime. A moins, comme paraît le sous-entendre la lettre, que cette décision n'ait été destinée à calmer une situation politique très agitée à Lamu et menaçant la stabilité de la région. D'autre part, le sultan Mohammed regrette que Coutinho n'ait pas attaqué Luziwa, qui demeure en rébellion (« *soberba* »), alors que Vasconcelos et lui-même le lui avaient recommandé. Cette remarque est un peu problématique car d'après Randall Pouwels Lamu et Luziwa semblent politiquement associées à cette époque. Selon des traditions de Lamu, Luziwa aurait entretenu des liens avec celle-ci soit en tant que suzeraine, soit au sein d'une sorte de cité double partageant une base politique commune. En particulier ces récits confondent souvent les noms des deux

⁸⁵ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 364-365.

⁸⁶ Cette lettre est en outre rédigée dans un portugais particulièrement approximatif, y compris en comparaison avec d'autres documents contemporains du même type. Cette difficulté est un réel problème pour une partie importante des rapports produits par des individus en place ou en mission sur la côte swahili, alors même qu'ils forment un matériel fondamental. Ces officiers ne sont en effet pas formés à l'écriture comme peuvent l'être les secrétaires de l'*Estado* travaillant à Goa.

agglomérations ou, plus explicitement, affirment que les regalia de Lamu, la *siwa*⁸⁷ et les tambours, sont originaires de Luziwa⁸⁸. Or ces regalia, en particulier la *siwa*, sont des symboles de vassalité, de relation clientéliste, lorsqu'elles sont offertes ou prêtées par une cité suzeraine⁸⁹. Voyons par conséquent ce que suggèrent les textes portugais. Diogo do Couto paraît confirmer ces récits puisqu'il indique que Bwana Bashira, « roi de Lamu », possède une habitation à Luziwa. João dos Santos est plus flou en évoquant la sujétion par les Portugais en 1587 de « la ville de Lamu, Luziwa, et d'autres »⁹⁰. En revanche, la lettre de Sultan Mohammed ainsi qu'une autre pièce de la correspondance de l'*Estado* distinguent nettement les deux cités⁹¹. En outre, en 1637 Luziwa est considérée comme une entité politique autonome par les Portugais qui signent un traité avec son souverain Bwana Zahidi, tandis que Lamu ratifie de son côté un document similaire⁹². En réalité, cette ambiguïté des diverses sources, portugaises ou swahili, pourrait s'expliquer simplement : les deux villes entretiennent probablement une certaine forme de collaboration dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Lamu jouant le rôle de centre insulaire orienté vers le trafic maritime et Luziwa formant un *alter ego* continental davantage axé sur la collecte des produits du *bara*. Leur association politique est vraisemblablement très souple, laissant une large part d'autonomie à chacune des parties, selon un fonctionnement très répandu dans le monde swahili. Puis elles se séparent peut-être dans les décennies suivantes. Malheureusement il est impossible d'être plus précis. D'ailleurs, d'une façon générale, déterminer les formes de la suzeraineté ou de l'union politique entre cités-Etats swahili est un exercice singulièrement difficile malgré l'intérêt majeur de cette question, car les sources, quelle que soit leur nature, sont particulièrement évasives à ce sujet. Nous avons déjà remarqué au chapitre précédent que cela nous empêchait

⁸⁷ La *siwa* est un instrument à vent, en forme de grande trompe, taillé dans l'ivoire ou en cuivre. De tradition africaine, les *siwa* sont très répandues sur la côte swahili jusqu'au XIX^e siècle (J. de V. Allen, « The *Siwas* of Pate and Lamu : two antique side blown horns from the Swahili Coast », 1976). Les textes portugais les mentionnent parfois, sans donner leur nom swahili, parmi les différentes regalia des cités-Etats littorales.

⁸⁸ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 45 et les extraits de récits locaux publiés pp. 55-61.

⁸⁹ J. de V. Allen, « The *Siwas* of Pate and Lamu : two antique side blown horns from the Swahili Coast », 1976, p. 40. Voir par exemple : F.W. Isaac et C.S. Reddie, « History of the ivory horn of Pate » (vers 1912), KNA, DC/LAM/3/2, Lamu Political Record Book, vol. 2, pp. 16-17 ; CP (Stigand), pp. 67-68 ; A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, p. 288 ; T. Ainsworth Dickson, « The regalia of the Wa-Vumba », 1921, pp. 33-34.

⁹⁰ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-8, p. 182 et J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 347.

⁹¹ Vice-roi au roi, Goa, 28.11.1587, Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 2/1 (f. 34v) et 26/3 (f. 581v).

⁹² « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer em sua presença entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra [...] », Pate, 29.01.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 271-272 et « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou fz^{er} em presença dos Reis e pessoas abaixo assinados por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637, DRI 40, f. 272 [annexe 2.1]. L'ensemble des documents officiels issus de la mission de 1637 traitent Lamu et Luziwa comme deux cités-Etats séparées.

d'évaluer clairement les sphères d'influence de Kilwa et de Mombasa au XVI^e siècle, nous verrons qu'il en est de même pour l'archipel de Lamu au XVII^e siècle.

Enfin, les propos du roi de Malindi à l'encontre de Luziwa cachent peut-être un désir de sa part de voir son influence affaiblie par l'intermédiaire d'une intervention portugaise, ce qui pourrait favoriser ses propres ambitions dans la région du fleuve Tana. Pour terminer, à la fin de sa missive, le sultan, se posant en porte-parole des cités littorales, rapporte que les souverains de Pate, Siyu, Shaka, Pemba, Zanzibar, Kilwa et Watamu⁹³ se veulent les obligés de la couronne portugaise et demandent ses faveurs. Nul doute que les sanctions de 1587 et 1589 furent durement ressenties et contribuèrent à raffermir leur soumission à l'*Estado da Índia*. Pour sa part, Sultan Mohammed réclame le contrôle de Mombasa, en remerciement de son aide et pour éviter qu'elle ne reste aux mains des « Cafres de la brousse »⁹⁴. La proposition est acceptée dans la réponse que donne Lisbonne en 1591 : la loyauté de Malindi envers le Portugal depuis plus de 90 ans est ainsi récompensée de la plus belle des façons⁹⁵. Auparavant, et durant environ trois ans, Malindi continue de livrer bataille contre Mombasa, un conflit au terme duquel cette dernière est définitivement brisée.

Les hostilités opposent en effet Malindi à Mombasa et Kilifi, dont les souverains sont parents et qui unissent une fois de plus leurs forces. Malgré les épreuves traversées en 1589, Mombasa n'est donc pas totalement anéantie, bien que l'armée de Kilifi constitue une partie importante des troupes. De son côté, Malindi bénéficie énormément du soutien des Segeju qui contribuent amplement à sa victoire et, comme à l'accoutumée, de celui des Portugais établis dans la ville. Après la prise de Kilifi, les Segeju finissent par occuper Mombasa et renversent le souverain de Kilifi qui la tenait depuis 1589. Ils remettent ensuite l'île au sultan de Malindi, tandis que les principaux membres de la famille royale de Mombasa ont été décimés dans les combats. João dos Santos rend Kilifi responsable de la guerre, mais il est en fait plus que probable que Malindi ait cherché à profiter de la déchéance de Mombasa et ait largement

⁹³ « *Atamo* ». Son souverain est un allié du sultan de Malindi et son propre gendre. Un autre document signale que Watamu est le nom d'un cours d'eau situé entre Kilifi et Malindi et que cette zone est peuplée de sujets de cette dernière (« *Roteiros de Vicente Rodrigues e Gaspar Manuel* », in G. Pereira, *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa à Índia nos séculos XVI e XVII*, 1898, p. 55 ; la présence du roi de Watamu à Malindi est également mentionnée dans : Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/2 (f. 759)). Il s'agit donc très certainement de la baie de Mida, qui constitue par conséquent à cette époque la frontière sud de la sphère politique de Malindi. De nos jours Watamu désigne un site archéologique très modeste à proximité de la ville moderne du même nom. Toutefois il est possible que le nom désigne plutôt à la fin du XVI^e siècle la région et le site de Gedi, à quelques kilomètres de distance. Cette hypothèse inédite pourrait expliquer l'absence totale et paradoxale de référence à cette agglomération considérable - mais déjà en déclin à cette époque - dans les sources écrites.

⁹⁴ Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589) et Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 26/3-4 (ff. 581v-584) et 27/6 (f. 761).

⁹⁵ Roi au vice-roi, Lisbonne, 12.01.1591, APO, 3, p. 273.

rémunéré les Segeju pour parvenir à s'emparer de sa grande rivale, son objectif avoué depuis 1589⁹⁶. Sans compter que Lisbonne elle-même approuvait ses prétentions. Il aura donc fallu une série d'assauts d'une grande violence (Zimba, Portugais, Segeju et forces de Malindi) pour mettre à bas Mombasa et son ancienne dynastie shirazi, alors qu'elle dominait la côte swahili depuis le déclin de Kilwa au début du siècle et la zone septentrionale depuis plus longtemps encore. L'équilibre géopolitique et économique de l'ensemble du littoral s'en trouve bouleversé.

Quant aux Ottomans, après la capture d'Ali Bey ils ne réapparaissent plus sur la côte orientale de l'Afrique, même si les Portugais ne cessent de craindre leur intrusion. D'une façon générale, ils ne représentent plus une réelle menace pour l'*Estado da Índia* à partir du milieu des années 1590. Vers 1594-1595, leur flotte militaire à Aden est réduite à deux galères et leur autorité est très contestée au Yémen⁹⁷. Aggravée par le déclin de l'empire ottoman, la révolte débutée à cette époque mène finalement à leur expulsion du Yémen en 1636⁹⁸.

A l'image de l'invasion des Zimba, les expéditions ottomanes de 1585-1586 et 1588-1589, qui suscitèrent des réactions variables de la part des Swahili, demeurent des épisodes sans lendemain. Leurs conséquences sont pourtant considérables puisqu'elles ont braqué le regard de Goa et de Lisbonne sur la côte nord swahili, zone autrefois très secondaire de l'empire. Les Portugais ont été contraints d'y engager pour la première fois des forces très importantes, alors que les rares initiatives militaires précédentes ne relevaient le plus souvent que de décisions individuelles ponctuelles. Dès lors le Portugal va y renforcer son emprise en se donnant les moyens de protéger et de contrôler cette possession grâce à la forteresse de Fort Jésus. Ainsi, avec la chute de Mombasa, une nouvelle ère s'annonce. Elle laisse beaucoup plus d'espace et d'opportunités à d'autres cités-Etats, au premier rang desquelles se trouvent celles de l'archipel de Lamu. Reflétant la situation à l'échelle de la côte toute entière, les événements de 1585-1589 suscitent l'intérêt de l'*Estado da Índia* pour cette portion du rivage. Pour la première fois, les Portugais s'immiscent véritablement dans son équilibre politique, ce qu'ils ne cesseront plus de faire dans les décennies suivantes.

⁹⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 373-375 ; Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/6 (f. 761) et Roi au vice-roi, Lisbonne, 15.02.1593, APO, 3, p. 379.

⁹⁷ Roi au vice-roi, Lisbonne, 28.02.1596, DPMAC, 9, p. 48.

⁹⁸ R. Mantran, *Histoire de l'empire ottoman*, 1989, p. 343 ; A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, p. 34.

Faza et Manda victimes de sévères représailles militaires, le pouvoir de Lamu décapité, Pate sort en définitive très honorablement de ces interventions, peut-être même plus forte qu'auparavant.

3. La côte nord swahili sous l'autorité de Fort Jésus de Mombasa

Les incursions d'Ali Bey ont révélé que la *costa de Melinde* est une zone très fragile de l'*Estado* ; dès 1589, en interrogeant le capitaine turc et des militaires, le gouverneur de l'Inde acquiert la conviction qu'il est indispensable de bâtir une forteresse à Mombasa. Il suffirait pour cela de reconstruire l'ancien fort, idéalement situé à l'entrée du port. De plus, la proximité de Pemba, très riche en vivres et en bois, serait d'un grand avantage pour l'établissement, qui pourrait selon lui être une bonne source de revenus pour le trésor royal⁹⁹. Sensible à ces arguments, la Couronne approuve la proposition : un bastion dissuaderait les Ottomans de revenir dans la région, au moment même où des informations signalent l'armement de galères de guerre à Aden et en mer Rouge. Le sultan de Malindi recevrait une portion de l'île, tandis qu'une douane financerait les dépenses nécessaires¹⁰⁰. Une forteresse servirait également de tampon pour protéger plus au sud les dépendances de Mozambique, vitales pour l'empire¹⁰¹. Un tel projet s'inscrit dans le mouvement général de nouvelles conquêtes territoriales initié par l'*Estado* à la fin du XVI^e siècle¹⁰². D'autre part, les autorités portugaises ont pris conscience des potentialités commerciales de la région, attestées par l'augmentation sensible des échanges, surtout de l'ivoire, avec les ports indiens sous suzeraineté portugaise et la hausse du nombre de colons à partir des années 1560-1570. Peu contrôlés et rarement taxés, ces échanges échappaient en grande partie au Trésor.

En janvier 1593, une importante flotte est expédiée de Goa pour prendre possession de l'île de Mombasa et entamer la construction d'une forteresse nommée Fort Jésus de Mombasa. Mateus Mendes de Vasconcelos, qui possède une bonne expérience de la côte, est désigné comme premier capitaine du fort. Le roi Philippe II suit les avancées du projet avec un grand intérêt, il tient également à ce que le souverain de Malindi soit traité avec les plus grands

⁹⁹ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/6 (f. 761).

¹⁰⁰ Roi au vice-roi, Lisbonne, 12.01.1591 et 15.02.1593, *APO*, 3, pp. 271-273, 379-380 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 18.01.1592, *DPMAC*, 9, pp. 14-16.

¹⁰¹ « Treslado do regim.^{to} que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monça e que aja alfandiga pera nella se pagarem dr.^{tos} a S.Mg.^c », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar (éd.), *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, p. 349.

¹⁰² S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 142, 171.

égards et perçoit une partie des revenus de la douane¹⁰³. Vasconcelos remplit sa tâche avec efficacité lors de son mandat (1593-1596), aidé en cela par Sultan Mohammed avec lequel il entretient de bonnes relations. Comme convenu, ce dernier s'est installé dans la ville avec ses proches et probablement une partie importante de la population de Malindi ; il y laisse certains des membres de son gouvernement. Mombasa lui offre un port de bien meilleure qualité, un site beaucoup mieux protégé et surtout plus fréquenté par les navires de commerce¹⁰⁴. Conséquence directe de ce déplacement, l'agglomération de Malindi décline rapidement au début du XVII^e siècle : elle n'est plus habitée par les Portugais et son trafic est entièrement absorbé par Mombasa¹⁰⁵.

Grâce au *regimento* qui régit le fonctionnement de Fort Jésus, et à de multiples documents, nous connaissons bien son organisation, qui ne diffère pas d'autres forteresses de l'*Estado*. A la tête des officiers est placé un capitaine-gouverneur, portant le titre de *capitão da fortaleza de Mombaça e costa de Melinde*¹⁰⁶, ses pouvoirs s'étendent depuis le nord de l'archipel des Kerimba jusqu'au nord de l'archipel de Lamu¹⁰⁷. Les gouverneurs sont nommés pour trois ans, mais en pratique la durée de leur charge est assez variable. Leur système de nomination, l'éloignement de Lisbonne et de Goa et la faiblesse des contrôles poussent les capitaines à rentabiliser au maximum cette courte période pour s'enrichir personnellement, au détriment de la couronne portugaise, des marchands, et de la population locale. En cela, ils ne se distinguent pas de certains de leurs prédécesseurs basés à Malindi et des autres gouverneurs au service de l'empire. En effet, à tous les niveaux de l'*Estado da Índia* règnent la prévarication, la corruption et diverses formes de brigandage, dénoncées très tôt par des chroniqueurs tels que Gaspar Correia ou Diogo do Couto. Cela s'explique en premier lieu par le recrutement des officiers les plus élevés. Théoriquement les gouverneurs sont nommés au mérite, en remerciement de services rendus au roi, ou pour leur expérience en Orient - qui n'est pourtant pas toujours gage de compétence. Toutefois la liste des candidats à un poste de gouverneur est souvent très longue et ils doivent généralement patienter de longues années, à

¹⁰³ « Treslado do regim.^{to} que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monbaça [...] », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar, *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, p. 349 ; Roi au vice-roi, Madrid, 03.02.1594, Lisbonne, 01.03.1594 et Madrid, 03.03.1594, *APO*, 3, pp. 416, 428-429, 437.

¹⁰⁴ Roi au vice-roi, Lisbonne, 28.02.1596, *DPMAC*, 9, pp. 44-46, 50 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 13.02.1597, *APO*, 3, p. 708 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 375-376.

¹⁰⁵ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 62 et A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

¹⁰⁶ Toutefois il est souvent simplement nommé *capitão-mor* (capitaine majeur) dans les textes. Voir en annexe 3 la liste supposée des gouverneurs de 1593 à 1698.

¹⁰⁷ Théoriquement son autorité se prolonge jusqu'à Barawa et Mogadiscio mais l'*Estado* ne cherche plus à soumettre cette zone. Bien que ces deux villes soient en paix avec les Portugais, elles n'acceptent pas leurs navires (João de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, 1912, vol. 12, p. 79).

moins de corrompre divers étages de l'administration. Surtout, la vente des charges publiques est particulièrement répandue dans l'*Estado*, les plus profitables étant vendues au prix le plus élevé. Au début du XVII^e siècle, Mombasa semble assez lucrative puisqu'elle se situe au huitième rang sur 22 des charges de capitaineries les plus onéreuses¹⁰⁸.

Ainsi un poste de gouverneur est un véritable investissement et, une fois en place, son détenteur cherchera à rembourser ses dettes et à profiter le plus possible des opportunités de profit, considérant la charge comme une propriété devant rapporter. La distinction entre intérêts publics et intérêts privés n'existe guère à l'époque et cette conception ne choque pas, du moins si les abus ne sont pas flagrants ou dangereux pour la sécurité de l'empire. Le revenu d'un capitaine ne provient pas tant d'un salaire que d'un ensemble de privilèges et de droits tacites, comme exiger de l'argent pour délivrer des *cartazes*, ce qui encourage toutes sortes de dérives. De plus, les gouverneurs sont autorisés à commercer pour leur propre compte tout en étant eux-mêmes chargés de contrôler les échanges, d'où le risque qu'ils s'octroient un ensemble de monopoles et restreignent la concurrence par divers moyens. Enfin, ils n'hésitent pas à détourner les fonds de l'*Estado* ou à percevoir des pots-de-vin pour fermer les yeux sur certains trafics ou ne pas imposer des marchandises¹⁰⁹. Tous ces types d'abus sont signalés sur la côte swahili, ils sont d'ailleurs évoqués dès les premières années de Fort Jésus et le roi tient à rappeler que les coupables doivent être suspendus et jugés à Goa¹¹⁰. Pourtant, bien que les deux autres officiers les plus importants de la forteresse, l'*ouvidor* (auditeur royal), investi de pouvoirs de justice, et le *feitor* (facteur) soient chargés de surveiller le capitaine et de se contrôler mutuellement, ces mécanismes fonctionnent mal et les gouverneurs ne sont jamais réellement inquiétés¹¹¹. Il faut néanmoins remarquer que, selon

¹⁰⁸ « Relação dos cargos do Estado da Índia que estão vendidos por ordem de Sua Magestade para as despesas do Estado », BNL, cod. 1540, ff. 89-91v, in S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 197-198.

¹⁰⁹ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 39-40, 54 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 169-171 ; M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, pp. 64-68 ; X. de Castro, « Vice-rois et gouverneurs », in M. Chandeigne, *Goa 1510-1685, l'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, 1996, pp. 79-84 et S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 197-199.

¹¹⁰ Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598, *APQ*, 3, pp. 849-851 ; « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, ff. 70-71. Par exemple en 1614 les colons de Mombasa se plaignent que l'argent destiné aux fortifications ait disparu (Roi au vice-roi, Lisbonne, 25.01.1614 in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1885, 3, p. 13).

¹¹¹ « Treslado do regim.^{to} que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monbaça [...] », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar, *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, pp. 351-352, 356-359 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 40-41. En 1614 le vice-roi institue un nouveau système dans lequel le capitaine, l'*ouvidor* et le père supérieur augustin doivent surveiller ensemble le déchargement et les transactions relatives aux tissus importés pour le compte de la Couronne. Le prêtre est particulièrement sollicité pour cette tâche, preuve que Goa n'a qu'une confiance très limitée dans ses agents (*Alvará* [décret] du vice-roi, Goa, 17.01.1614, *APQ*, 6, pp. 1007-1008).

leurs personnalités, certains gouverneurs sont sinon plus intègres, du moins plus efficaces que d'autres et en bien meilleurs termes avec la population locale.

A ces trois officiers s'ajoutent les facteurs de Zanzibar et de Mafia (appelés *feitores do capitão da costa*), déjà présents sur la côte avant 1593, puis à partir des dernières années du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle un facteur à Pate¹¹². La garnison de Mombasa est officiellement constituée d'une centaine de soldats, mais d'après les témoignages l'effectif réel doit être très inférieur¹¹³. Ils sont stationnés dans l'imposante forteresse de Fort Jésus, exemple remarquable d'architecture militaire du XVI^e siècle¹¹⁴, et symbole de l'investissement de la Couronne dans ses possessions en Afrique orientale - même s'il faudra plusieurs décennies pour achever complètement l'ouvrage¹¹⁵. Trois fortins gardent également le gué de Makupa pour éviter l'intrusion de groupes venus du continent¹¹⁶. Pour compléter ce dispositif, une embarcation commandée par un *capitão da vigia dos Turcos* (« capitaine de la surveillance des Turcs ») est envoyée à chaque mousson pour patrouiller jusqu'au cap Guardafui afin de prévenir toute intrusion des ennemis de l'empire et obliger les bateaux de commerce à mouiller à Mombasa pour y payer les taxes¹¹⁷.

Le *regimento* édicté en 1593 énumère dans le détail les droits imposés par la douane de Mombasa. Pour résumer, tous les produits de commerce importés dans la région depuis l'Inde ou le littoral est-africain, à l'exception des produits agricoles locaux, sont taxés selon des taux couramment en vigueur dans l'*Estado* : soit 6 %, auquel s'ajoute 1 % pour financer la construction et l'entretien de Fort Jésus. Il est interdit aux bateaux de se rendre dans les zones en conflit avec l'*Estado*, c'est-à-dire essentiellement la péninsule arabique (à

¹¹² W. Foster (éd.), *The voyages of Sir James Lancaster to Brazil and the East Indies, 1591-1603*, 1940 [1591], p. 6 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 366 ; J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 52 et A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 41-42.

¹¹³ Ainsi les nouveaux gouverneurs ont pour instruction de veiller à maintenir cet effectif au complet, les soldats ayant tendance à quitter leur poste (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 71 ; António Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, 1876 [vers 1635], vol. 1, p. 237 et *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 35-36). De même en 1631 il y a très peu de soldats pour défendre Fort Jésus lors de la révolte du souverain (« Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconteçeo », s.d. (1632), BNL, cod. 7640, f. 18v ; « Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », Goa, 1632-1633, in G.S.P. Freeman-Grenville (éd.), *The Mombasa rising against the Portuguese, 1631, from sworn evidence*, 1980, pp. 17-23, 41, 81).

¹¹⁴ Voir l'excellente description qu'en donne António Bocarro vers 1635 (*O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 33-35) et les études d'Azevedo (C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 87-117) et de Kirkman (*Fort Jesus : a Portuguese fortress on the East African coast*, 1974).

¹¹⁵ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 164-165.

¹¹⁶ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 35.

¹¹⁷ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, ff. 69v, 71v ; João de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, 1912, vol. 12, p. 80 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39.

l'exception de ses possessions et alliés), et surtout tous les navires fréquentant la côte ont pour obligation de faire escale à Mombasa pour y payer les droits de douane, sous peine de confiscation. L'établissement a donc pour but de capter le trafic du littoral¹¹⁸. Pourtant, malgré ces mesures, la douane ne suffira jamais à couvrir les dépenses de Fort Jésus. En outre, le sultan de Malindi perçoit un tiers des revenus de la douane et les droits de passage à Makupa. Il a également des terres sur l'île et détient la juridiction sur les Swahili, en particulier en matière de justice¹¹⁹.

Dernière institution de la colonie de Mombasa, le monastère de Santo António est occupé par quatre à six missionnaires de l'ordre des Augustins. Il est fondé à l'emplacement d'une chapelle sous l'impulsion du futur vice-roi Francisco da Gama lors de son escale en décembre 1596-avril 1597. Un prêtre est aussi présent dans la chapelle de Zanzibar tandis qu'une autre est établie sur l'île de Pate, dont nous reparlerons. C'est la première fois que le Portugal se soucie d'évangéliser la côte swahili au nord des îles Kerimba, même si les moyens demeurent très limités¹²⁰.

Grâce aux colons de Malindi, qui quittent la ville¹²¹, et au personnel de Fort Jésus, dont une partie se fixe probablement à Mombasa, la colonie se développe rapidement. On peut y distinguer quatre types de Portugais, comme dans le reste de l'*Estado da Índia* : les officiers, les prêtres, les *soldados* (soldats) et les *casados*. Le terme *casados*, qui désigne littéralement les colons « mariés », s'applique aux individus qui se trouvent sous l'autorité de l'*Estado* et résident en permanence dans une même colonie. Cette catégorie, intégrant à la fois des Portugais de souche et des métis (*mestiços*), se consacre presque exclusivement au commerce à l'intérieur même de leur région de résidence ou de l'océan Indien en général. Les *soldados* sont des jeunes hommes célibataires ; pour servir dans l'armée de l'empire, ils sont le plus souvent recrutés dans les couches sociales les plus basses du Portugal, voire parmi les mendiants ou les condamnés. Mal formés, mal encadrés et mal rémunérés, ils sont très oisifs

¹¹⁸ « Treslado do regim.^{to} que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monbaça [...] », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar, *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, pp. 352-356 ; « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 71 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 37.

¹¹⁹ « Treslado do regim.^{to} que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monbaça [...] », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar, *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, p. 356 ; « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70 ; Roi au vice-roi, Madrid, 03.02.1594, Lisbonne, 28.03.1596 et 21.11.1598, *APO*, 3, pp. 437, 593, 913.

¹²⁰ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72 ; D. do Couto, *Da Ásia*, 12-1, p. 11 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 55, 59 ; Felix de Jesus, « Chronica da Ordem de S. Augustinhos nas Indias Orientais » (1606), AN/TT, ms. da Livraria 731, ff. 1-93, in A. Hartmann, « The Augustinians in Golden Goa, according to a manuscript by Felix of Jesus, O.S.A. », 1967, pp. 58-60.

¹²¹ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 68.

en dehors des périodes d'activité militaire et, se comportant fréquemment en délinquants, ils ont une très mauvaise réputation¹²². Les quatre catégories sont toutes engagées dans des activités commerciales pour leur propre compte¹²³. Les instructions confiées en 1598 au nouveau capitaine de Mombasa montrent que Goa cherche à imposer un certain cadre à la colonie de la *costa de Melinde*. Il s'agit surtout de prévenir les tensions entre Portugais et Swahili, Lisbonne et Goa ayant bien conscience de ce risque et de la volonté d'émancipation des cités-Etats - d'autant plus que des plaintes ont été enregistrées lors des deux années précédentes¹²⁴. Première consigne, les *casados* ne doivent pas vivre en dehors de Mombasa, car « outre que ce ne serait pas servir Dieu ni Sa Majesté, les rois maures et leurs seigneurs souffrent des affronts qu'ils leur font sur leurs terres »¹²⁵. Pour les mêmes raisons, les Portugais de Mombasa doivent habiter exclusivement dans le quartier portugais, appelé la *Raposeira*¹²⁶. Les grandes lignes de la configuration urbaine de la ville nous sont bien connues grâce à plusieurs plans de l'île : le quartier portugais se trouve au pied du flanc nord de Fort Jésus, séparé par un espace vide de quelques centaines de mètres du quartier swahili, situé sur la petite péninsule au nord de cette zone¹²⁷. Enfin, dernière instruction, le gouverneur doit veiller à ce que les soldats ne perturbent pas la quiétude des colons comme des Swahili¹²⁸.

En plus de chercher à éviter l'exaspération des habitants, ces recommandations ont pour objectif de dissuader les *casados* de vivre isolés au milieu des musulmans, loin des lois de l'*Estado* et d'une vie chrétienne, donc de mener une existence dissolue, éventuellement influencée par la culture environnante, et nocive pour eux-mêmes, les Swahili et en fin de compte l'empire¹²⁹. De plus, de tels colons pourraient échapper aux diverses taxes.

¹²² Voir par exemple : J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 338 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 50 ; M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, pp. 57, 59 et D. Couto, « 'Goa dourada', la ville dorée », in M. Chandeigne, *Goa 1510-1685, l'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, 1996, pp. 66-69.

¹²³ M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, p. 81 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 96, 273-274, 279, 342.

¹²⁴ D. do Couto, *Da Ásia*, 12-1, p. 8 et Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598, APO, 3, pp. 849-851.

¹²⁵ De façon très intéressante, le *regimento* dresse à cette occasion la liste des principaux centres maritimes de la côte swahili à cette époque : « *Nem menos consintereis que aya casado portugues, mestiço, ou xpão que viva com sua mulher em Quiloa, Monfia [Mafia], Utondo [Utondwe], Zamzibar, Pemba, Melinde, Pate, Lamo, Ampaza, Brava, nem em quaes quer outros portos dessa costa porq alem de não ser servico de ds. nem de S.Mg.^e tambem os reis mouros, e snorês della se resentem das forças que lhes fazem em suas terras* » (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70v).

¹²⁶ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72.

¹²⁷ PMC, planches 420B, 515, 560D et 570D ; Pedro Barreto de Resende, « Fortaleza de Mombaça » (vers 1635), in A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 3, h.p. ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 53. L'existence de quartiers portugais et autochtones séparés est une constante des colonies officielles de l'*Estado* (S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 279).

¹²⁸ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, ff. 70v-71.

¹²⁹ Cette conception est résumée par Bocarro (*O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 38).

Néanmoins les instructions de Goa ne suffisent pas à remettre en cause l'existence des petits comptoirs de quelques *casados* - moins d'une dizaine par colonie - installés à Zanzibar et à Pemba et déjà « officialisés » par la présence d'une chapelle¹³⁰.

A la fin des années 1590 tout est en place pour attirer davantage les *casados* sur la côte swahili, en particulier la sécurité offerte par Fort Jésus. Alors que le nombre total de Portugais vivant sur le littoral n'excédait pas une cinquantaine avant 1585, ce chiffre augmente notablement après 1593 : António Bocarro signale environ 50 *casados* à Mombasa en 1616 - même si en 1606 lors de la visite de Gaspar de São Bernardino la *Raposeira* se limite à une unique rue bordée d'environ 70 habitations¹³¹. Le procès en béatification des chrétiens libres assassinés à Mombasa en 1631 livre les statistiques suivantes : 47 « hommes portugais », une quarantaine de « femmes blanches » et 60 à 65 enfants ; auxquels il faut ajouter cinq religieux et quelques hommes absents ou épargnés, ce qui fait un total d'environ 50 hommes¹³². Le nombre total d'adultes portugais, nés au Portugal ou en Orient (dont certains sont apparemment des métis), vivant à Mombasa à cette date s'élève par conséquent à près de 90 à 100 adultes. En comptant également la trentaine de Portugais vivant en dehors de la ville, on peut estimer le nombre total de Portugais¹³³, toutes catégories confondues, vivant au nord des îles Kerimba à 130-150 adultes environ dans les années 1620, qui est la période d'occupation la plus intense, ce nombre diminuant beaucoup par la suite. Ils se répartissent sur quatre pôles : Mombasa, Zanzibar, Pemba et l'île de Pate. Même si cette évaluation est un peu plus haute que le chiffre habituellement avancé (une centaine d'individus), on est très loin d'une occupation massive, capable de bouleverser en profondeur la vie politique, économique, et religieuse de l'ensemble de la côte swahili.

La période troublée qui s'étale de 1585 à 1593 bénéficie très directement à la dynastie royale de Malindi. Pourtant, trop inféodés aux suzerains portugais et tiraillés par des querelles internes, le sultanat et ses élites perdent rapidement une part importante de leur marge de manœuvre politique et économique. A l'opposé, l'archipel de Lamu s'impose naturellement comme le second pôle d'attraction de la côte swahili. Ainsi, paradoxalement, il sert de contrepoint à la domination portugaise sur Mombasa, tout en recueillant les fruits de la hausse

¹³⁰ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 338-339, 366 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 50 ; W. Foster (éd.), *The journal of John Jourdain, 1608-1617, describing his experiences in Arabia, India, and the Malay Archipelago*, p. 37 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 38, 41.

¹³¹ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 58 ; Alvará du vice-roi, Goa, 16.01.1614, APO, 6, p. 1006 ; A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 637.

¹³² « Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, pp. 16-81.

¹³³ Sans compter les chrétiens qui n'ont aucune origine portugaise.

des échanges avec les ports indiens sous le contrôle de l'*Estado da Índia* issue du développement de la colonie centrée sur Fort Jésus. Il est vrai cependant que l'autorité de l'*Estado* y est bien faible.

B. Une modeste colonie portugaise

Tout comme au XVI^e siècle les Portugais contribuèrent à équilibrer les rapports de force géopolitiques en faveur de Malindi, leur mainmise sur Mombasa, par un effet de balancier - mais cette fois-ci involontaire -, offre un rôle nouveau à l'archipel de Lamu, qui davantage encore qu'auparavant peut jouer sur deux tableaux antagonistes : la sphère portugaise d'un côté et de l'autre les relations avec le monde arabe et la contestation de l'*Estado*. Dès la fin des années 1590 une petite implantation portugaise se développe sur l'île de Pate, puis une trentaine d'années marquées par un climat globalement apaisé et prospère suivent cet établissement. Conséquence directe de cet intérêt, cette période voit la production d'une documentation historique plus fournie sur l'archipel qui nous permet dorénavant d'y concentrer notre attention.

1. Pate, métropole régionale, attire les Portugais

Si l'on excepte les années 1725-1730, la première moitié du XVII^e siècle est la mieux documentée par les sources portugaises, bien qu'elles demeurent malheureusement très elliptiques sur de nombreuses questions. Elles nous permettent notamment de livrer un aperçu de la hiérarchie démographique et économique des principales agglomérations, en particulier grâce aux deux seuls récits de voyage portugais quelque peu fournis évoquant la région au XVII^e siècle¹³⁴ : les relations du franciscain Gaspar de São Bernardino et du jésuite Jerónimo Lobo, qui y séjournent respectivement en 1606 et 1624¹³⁵. En les complétant avec la

¹³⁴ Auxquels s'ajoutent les écrits d'un marchand anglais qui prospecte les marchés de la côte swahili au début des années 1650 et fait notamment escale à Pate en 1653 (Nicholas Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, éd. J.R. Jenson, 1973 [1651-1654 et 1663]).

¹³⁵ En outre chacun d'eux voyage avec un compagnon. Ils livrent également leurs propres impressions de l'île de Pate, mais de façon singulièrement plus brève. Nicolau de Orta Rebelo, qui compila en partie São Bernardino, est très allusif sur l'archipel (Nicolau de Orta Rebelo, *Un voyageur portugais en Perse au début du XVII^e siècle*,

description d'António Bocarro et quelques textes de l'administration de l'*Estado*, on constate que Pate est de loin la cité la plus peuplée et la plus active dans les échanges maritimes. Il faut cependant souligner que c'est l'île de Pate dans son ensemble qui a une forte densité de population¹³⁶ - surtout dans sa partie nord, ce qui persistera jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Evaluer le nombre d'habitants des centres urbains dans les premières années du XVII^e siècle est un problème très délicat, d'autant qu'il augmente à partir des années 1630 et davantage encore au-delà en raison des conflits sur le continent, ce qui ne rend pas possible une approximation - qui resterait d'ailleurs très imprécise - fondée sur la superficie des sites. Bocarro, qui à Goa est bien renseigné, donne vers 1635 les chiffres suivants : 3000 « Maures en armes » à disposition du souverain de Pate, 1500 à Faza et Lamu et 500 à 600 à Siyu¹³⁷. En comptabilisant les femmes et les enfants, nous pourrions extrapoler les estimations, plutôt basses, suivantes : 7000 à 10 000 habitants à Pate¹³⁸ et environ 4000 à 6000 à Faza et à Lamu. Ces évaluations correspondent globalement aux données portugaises concernant Mombasa et Kilwa au XVI^e siècle, ainsi qu'aux approximations pour Lamu et Mombasa entre les années 1820 et 1880. Toutefois l'estimation proposée par Bocarro pour Siyu est peut-être quelque peu insuffisante, car elle est plus vaste et plus peuplée que Pate et Faza selon São Bernardino qui est surpris par la foule qui y observe son passage¹³⁹. Quoi qu'il en soit, nous savons que sa population croît fortement par la suite, jusqu'à dépasser celle de ses voisines : en 1728 il est rapporté qu'elle est « très populeuse » et au XIX^e siècle elle l'est toujours, loin devant les autres cités de l'île¹⁴⁰.

D'un point de vue économique, Siyu semble dès cette époque moins orientée vers les échanges maritimes que les autres agglomérations, car les sources portugaises ne la signalent jamais comme un port fréquenté par les embarcations de commerce. Comme l'ont montré

éd. J. Veríssimo Serrão, 1972 [1606-1607]); c'est aussi le cas de Juan de Velasco, dont le témoignage est toutefois capital sur les populations continentales du littoral bajun (Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, 1912, vol. 12, pp. 75-81).

¹³⁶ Selon São Bernardino, qui traverse l'île à pied : « la terre a plus d'habitants et plus de vivres que les autres îles de même taille ». Il est probable qu'il la compare alors à l'île de Mombasa, la seule qu'il ait également visitée (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 76).

¹³⁷ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 39-40.

¹³⁸ En outre, d'après Lobo, Pate est la plus grande et la plus commerçante des villes (J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 54).

¹³⁹ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 74.

¹⁴⁰ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...] para a restauração de Mombaça* (1728), Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 80 ; « Papers of Sir John Kirk », 1867, KNA, microf. 4/25, p. 13 ; John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 385-386 ; J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 13.

James Allen et Howard Brown, aux XVIII^e et XIX^e siècles l'activité économique de Siyu repose sur un artisanat de qualité très développé et la production agricole¹⁴¹. Au XVII^e siècle les « toiles de Pate », vantées par les Portugais, sont sans doute l'une de ses spécialités¹⁴². Pourtant, bien que la ville illustre parfaitement le fait que le commerce océanique n'est pas l'unique vocation des cités swahili, on aurait tort de considérer qu'elle lui tourne le dos. En effet, d'une part il fait peu de doute qu'elle est très liée aux marchés de Pate et de Faza, reposant pour l'exportation de ses tissus et de l'ivoire sur une relation de complémentarité entre centre de production et ports maritimes. D'autre part, elle est également visitée par les commerçants de l'océan Indien, peut-être depuis ces mêmes ports : en 1606 deux hindous de Diu s'y rendent pour affaire ; tandis qu'en 1635 ses propres marchands sont signalés à Madagascar, dans la baie de Boeny¹⁴³.

De son côté, sans égaler Pate, Faza est un centre maritime relativement notable : « une ville petite mais jolie, avec son port et son commerce » d'après Jerónimo Lobo. Selon toute vraisemblance, elle réexporte essentiellement les articles originaires du pays bajun, principalement l'ivoire et les produits issus de l'océan, en raison des fortes connexions qu'elle entretient avec les populations bajun et katwa, comme nous le verrons¹⁴⁴. Lamu, que les Portugais fréquentent régulièrement pour les besoins du commerce, est un acteur plus secondaire quoique entreprenant des échanges¹⁴⁵. Enfin, les autres cités, que les traditions associent aux Shirazi, ne sont que très épisodiquement évoquées par les Portugais. Leur déclin, entamé au XVI^e siècle, s'accélère dans les premières décennies du XVII^e siècle. Les tributs que leur impose Francisco de Seixas Cabreira en 1637 (théoriquement proportionnels à la puissance des Etats vassaux de l'*Estado*) indiquent que leurs poids politiques et économiques sont assez similaires, et bien inférieurs à ceux des autres villes : Luziwa doit payer 70 *pardaos*, Shaka 60 et Manda 50 - qu'il faut comparer avec les 1500 *pardaos* d'amende infligés à Siyu et

¹⁴¹ J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, pp. 13, 17-20 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985.

¹⁴² En 1884 la ville produit toujours des tissus très réputés dans la région (John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1).

¹⁴³ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 73 et João Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...]*, éd. M. Barreto, 1971 [1635], p. 65.

¹⁴⁴ Lobo remarque l'importance du commerce de l'ivoire dans la région de Juba (J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 54, 58-60). On peut supposer par ailleurs que les tensions latentes entre les Bajun et Pate dès les années 1590 les poussent à préférer Faza comme marché privilégié.

¹⁴⁵ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40. Des navires de Lamu sont engagés dans le trafic avec Madagascar et les Comores (Augustin de Beaulieu, *Mémoires d'un voyage aux Indes Orientales, 1619-1622, un marchand normand à Sumatra*, éd. D. Lombard, 1996 [vers 1622], p. 70 ; J. Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem*, p. 65).

les 8000 à Pate¹⁴⁶. Quant aux autres agglomérations, évoquées dans les récits locaux, elles ne font jamais l'objet de mentions dans les sources écrites, la principale étant Takwa sur l'île de Manda¹⁴⁷.

Toutes ces cités-Etats, qu'elles soient insulaires ou continentales, semblent d'une façon ou d'une autre être éclipsées par la position prééminente de Pate, que l'on peut qualifier de métropole régionale. C'est donc elle qui suscite avant tout l'intérêt des Portugais, selon un mouvement entamé depuis le milieu du XVI^e siècle.

Ainsi, au début des années 1590, en relation avec la construction de Fort Jésus, les marchands portugais, *casados* déjà établis sur la *costa de Melinde* ou commerçants de l'Inde, visitent de plus en plus Pate. La fréquentation accrue de la ville conduit les Augustins de la mission de Mombasa à tenter d'y bâtir une église destinée aux négociants de passage dès 1597, année même de la fondation du monastère de Santo António. C'est la preuve que la cité est à cette époque le principal port abordé par les Portugais après Mombasa et peut-être Zanzibar. Le projet échoue néanmoins face à l'hostilité de la population.

L'année suivante un prêtre est à nouveau délégué par le capitaine de Mombasa Rui Soares de Melo ; grâce à trois lettres envoyées à Goa par la couronne de Pate, nous sommes bien informés sur cette initiative¹⁴⁸. Alors que Pate, par l'intermédiaire du sultan Mohammed bin Omar et du « prince » Bwana Mtiti¹⁴⁹, semble avoir été en bons termes avec l'*Estado* depuis plusieurs années¹⁵⁰, ce projet détériore considérablement leurs rapports. D'après son

¹⁴⁶ Toutes ces cités-Etats sont jugées coupables de troubles (Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou f.^{zer} em presença dos Reis e pessoas abaixo assinados por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637, « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca, e ser elle tributario ao estado », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 259v-260, 272, 273 ; Pero Carvalho, Goa, 02.09.1648, AHU, cod. 445, f. 44). La complexité du système monétaire employé dans l'océan Indien rend difficile la comparaison avec d'autres sommes, en raison des fluctuations selon les époques et les lieux (sur cette question voir J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, annexe 1, pp. 323-331).

¹⁴⁷ Les fouilles de Wilson y ont révélé l'existence de 137 habitations en pierre, toutes de plain-pied (T.H. Wilson, « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », 1979 et « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, pp. 203-209).

¹⁴⁸ Sultan Mohammed bin Omar, roi de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598 ; Bwana Mtiti, prince de Pate, à Francisco da Gama, Pate, 24.08.1598 et Mohammed « *Birnemil* [?] », prince de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, ff. 213-214, 217-219 et 333-334. Les deux dernières lettres ont été publiées respectivement dans C. Alonso, « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », 1985, pp. 176-178 et *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, pp. 141-142.

¹⁴⁹ Bwana Mtiti est un titre mentionné dans la chronique de Pate (*CP* (Stigand), p. 62). De nombreux documents portugais montrent que sur la côte les héritiers dynastiques sont associés au pouvoir du souverain occupant le trône. Bwana Mtiti semble en particulier servir d'interlocuteur au nom de la Couronne tant avec les clans de Pate qu'avec les Portugais.

¹⁵⁰ D. do Couto, *Da Ásia*, 12-1, pp. 8-9 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 13.02.1597, *APO*, 3, p. 708 et « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70.

propre récit, Bwana Mtiti fait loger le prêtre et prévoit de lui donner un terrain pour l'église. Mais cette décision soulève l'indignation du « povo » (« le peuple »), c'est-à-dire l'assemblée des représentants (ou *wazee*) des principaux clans de la cité, qui rencontre plusieurs fois en audience le sultan et le prince et prend violemment à partie ce dernier. Les *wazee* craignent en premier lieu que la présence d'un religieux ne contribue à multiplier les exactions de la part des agents de l'empire et des *casados*, alors que celles-ci ont déjà été dénoncées par les souverains de la région en 1596 et 1597¹⁵¹ et condamnées par Lisbonne et Goa en 1598. Bwana Mtiti demande notamment au vice-roi la copie écrite des *páreas* et obligations officiellement dues envers l'*Estado*, afin de défendre les droits du sultanat si les gouverneurs de Mombasa réclament des sommes injustifiées, illustration manifeste de l'une des extorsions les plus couramment pratiquées par les officiers de l'empire. Par ailleurs, la population s'inquiète de l'activité du prêtre, dans une ville où les lignages hadrami et yéménites récemment établis commencent à diffuser des vues islamiques plus orthodoxes : on craint en particulier la conversion des épouses et des jeunes filles. Cette peur n'a pourtant guère de fondements car la conversion forcée de musulmans n'est jamais pratiquée par les Augustins sur la côte. En réalité, les *Wapate* redoutent surtout la perte de leur main d'œuvre servile à cause de l'éventuelle christianisation des esclaves, rachetés à bas prix dans ce but, une pratique effectivement courante de la part des missionnaires en Afrique orientale. Pris entre une population en état de quasi-soulèvement et les exigences des Portugais de Mombasa, le sultan et son héritier implorent l'aide du vice-roi : pour apaiser les esprits, Bwana Mtiti lui demande une lettre témoignant officiellement de l'existence d'un projet d'église, ainsi que l'envoi d'un prêtre conciliant¹⁵².

Sur le plan des relations entre Pate et les Portugais, plusieurs observations peuvent être faites à partir des trois lettres. Elles traduisent d'une part une grande défiance à l'égard des agents de l'*Estado da Índia* en poste sur le littoral et surtout du premier d'entre eux, le capitaine de Mombasa : le vice-roi, en tant que suzerain de Pate au nom de la couronne portugaise, apparaît comme le seul recours contre leurs agissements. Elles ne montrent pourtant pas un rejet catégorique des Portugais, le sultan souhaite d'ailleurs que les commerçants de l'empire continuent de « venir ici avec leurs marchandises », mais se limitent

¹⁵¹ D. do Couto, *Da Ásia*, 12-1, pp. 8-9 ; Bwana Mtiti, prince de Pate, à Francisco da Gama, Pate, 24.08.1598, in C. Alonso, « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », 1985, pp. 177-178.

¹⁵² Sultan Mohammed bin Omar, roi de Pate, à Francisco da Gama, trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, ff. 213-214 ; Bwana Mtiti, prince de Pate, à Francisco da Gama, Pate, 24.08.1598 et Mohammed « *Birnemil* [?] », prince de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, in C. Alonso, « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », 1985, pp. 176-178 et *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, pp. 141-142.

à fréquenter l'église de Mombasa. Enfin, malgré la présence d'un islam probablement plus militant qu'ailleurs sur le littoral, le christianisme en tant que tel n'apparaît pas comme la principale menace : c'est surtout le rachat des esclaves qui inquiète - je reviendrai sur ce point.

Cependant, en dépit de ces gages de bonne volonté - qui masquent peut-être en réalité un refus de la mission de la part des deux dirigeants -, les troubles se poursuivent. Selon la chronique de l'augustin Felix de Jesus achevée à Goa en 1606, les missionnaires qui se succèdent à Pate sont empoisonnés : « enflés et pleins [de poison], ils vinrent mourir à Goa », victimes d'une population « extrêmement attachée et fidèle à la fausse loi de Mahomet ». L'archevêque de Goa décide d'abandonner la mission et en 1603 le nouveau capitaine de Mombasa fait exécuter le « prince de Pate » « pour cette raison et pour d'autres »¹⁵³, il semble notamment qu'il ait refusé de livrer de l'aide aux forces de Fort Jésus en guerre contre l'île de Pemba¹⁵⁴. On remarquera toutefois que São Bernardino indique que c'est le roi de Pate qui a été exécuté et qu'en outre le souverain paraît avoir changé à cette époque puisqu'il se nomme Bwana Gogo en 1606¹⁵⁵.

Si l'on ne peut douter de l'hostilité des habitants de Pate, et éventuellement du roi et/ou du prince, envers la présence de religieux, on peut en revanche s'interroger sur l'usage de poison à leur encontre. En effet, l'empoisonnement par des musulmans fanatiques afin d'empêcher la diffusion du catholicisme est un cliché de la littérature missionnaire de cette époque. Reflet déformé des maladies tropicales, à une époque où les Européens ignorent tout du paludisme et des autres infections communes dans le bassin de l'océan Indien, c'est une explication commode et un procédé narratif efficace pour deux raisons : exalter des martyrs de la foi victimes de musulmans « pervers »¹⁵⁶ et fourbes et justifier la conquête de territoires, au besoin par la force¹⁵⁷. Le jésuite Francisco de Monclaro prétend ainsi que l'abandon du projet de fort à Mombasa en 1554 et la faiblesse de l'expansion du christianisme sont dus à

¹⁵³ F. de Jesus, « Chronica da Ordem de S. Augustinhos nas Indias Orientais », in A. Hartmann, « The Augustinians in Golden Goa, according to a manuscript by Felix of Jesus, O.S.A. », 1967, p. 60. Un autre document augustin, daté de 1624, évoque également l'empoisonnement des missionnaires, persécutés par « un prince mahométan très pervers » (« Index parochiarum et animarum quae sub cura Fratrum Heremitarum Sancti Augustini existunt apud Indiae Orientalis [...] », in C. Alonso, « Agustinos en la India, relaciones y listas de religiosos inéditas (1624-1642) », 1974, p. 245).

¹⁵⁴ Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, p. 148.

¹⁵⁵ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 67, 70.

¹⁵⁶ Le registre de la perversité, et du péché en général, est très souvent employé dans ce type de sources à l'égard des musulmans.

¹⁵⁷ Ainsi à la fin du XVI^e siècle fleurissent des projets de nouvelles conquêtes en Asie. Rédigés de façon stéréotypée, ils commencent habituellement par invoquer des actes de cruauté perpétrés à l'encontre de missionnaires (S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 162).

l'hostilité des Swahili et à leur habitude de recourir au poison¹⁵⁸, alors qu'en réalité cela s'explique surtout par la volonté de l'*Estado* de ne pas s'investir dans la région. Il semble d'ailleurs que cette interprétation ait été volontairement diffusée par les jésuites : pour encourager l'armée de Francisco Barreto (que Monclaro accompagne) à s'emparer en 1571-1572 de Sena et à chasser les musulmans du Zambèze, ils le persuadent que ceux-ci sont à l'origine des nombreux décès par maladie observés parmi ses hommes et leurs chevaux¹⁵⁹. Le dominicain João dos Santos reprend également à son compte ce type de récits : dans des lieux aussi distants les uns des autres que Boeny, Chaul, et Malacca, des missionnaires sont empoisonnés par des autochtones opposés à leur œuvre¹⁶⁰. Autre exemple à la même période, dans la correspondance de l'*Estado* cette fois-ci : en 1595 un souverain de Pemba, mis au pouvoir par les Portugais, aurait été empoisonné par les siens juste après avoir demandé à Goa un prêtre pour le baptiser¹⁶¹. Toutefois, significativement, aucun texte portugais portant sur la côte swahili ne parle d'empoisonnement dans des contextes où il n'est pas fait mention de la religion. La chronique de Pate nous pousse néanmoins à nuancer cette critique des sources, car elle évoque deux cas d'empoisonnement dans le cadre de conflits dynastiques¹⁶². La question de l'existence de cette pratique sur le littoral reste donc ouverte. A moins que dans la chronique aussi il ne s'agisse d'une interprétation de morts par maladie ; voire, si l'on poursuit le raisonnement, qu'une telle explication ait été courante dans le monde swahili, par exemple dans le cadre de pratiques de sorcellerie, et qu'elle soit parvenue aux Portugais qui l'amplifièrent. Pour finir, il faut souligner que d'après São Bernardino le souverain de Pate est simplement condamné à mort en raison de « sa grande haine des Portugais »¹⁶³.

Après l'exécution, la chapelle de Pate est désertée et la mission est déplacée à Faza, où elle reste en activité de façon ininterrompue jusqu'à l'expulsion des Portugais de l'archipel en 1660. La construction de la nouvelle église marque le début d'une indéfectible alliance entre la cité et l'*Estado da Índia*. Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'une décision stratégique délibérée de la part des autorités de Faza, dans l'optique de contrecarrer la puissance de Pate : sur le plan politique en recevant de la sorte le soutien assuré de Goa et de Lisbonne et sur le plan économique en se dotant d'un moyen pour attirer les négociants chrétiens. A peine seize ans après les terribles représailles subies de la part des soldats de Martim Afonso de Melo,

¹⁵⁸ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, pp. 350, 352.

¹⁵⁹ E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, 1973, p. 158.

¹⁶⁰ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 268, 491, 501, 505.

¹⁶¹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 21.11.1598, *APO*, 3, p. 913.

¹⁶² *CP* (Stigand), pp. 66, 101. Cependant l'empoisonnement n'est pas mentionné dans d'autres récits swahili.

¹⁶³ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 67. Bocarro se contente de signaler que la ville n'a jamais accepté d'église (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39).

cela nous donne la mesure du poids hégémonique pris par Pate dans la région à la fin du XVI^e siècle. Il est même très probable que l'hostilité entre les deux cités-Etats soit antérieure à 1603, d'après ce qui transparaît de la relation de Santos et des événements de 1588-1589¹⁶⁴ et surtout de l'interdiction faite à Pate en 1598 d'ériger une muraille en pierre sous prétexte de « se défendre des Wagunya »¹⁶⁵. De plus, l'attitude de Bwana Mfalme Luwali, souverain de Faza, rencontré par Gaspar de São Bernardino en 1606 en compagnie du prêtre de la ville, ne laisse planer aucun doute sur les véritables intentions de la cité :

« Celui-ci présentait très bien, bien qu'étant roi et maure, couvert de cheveux blancs, âgé et souffrant, lorsque l'église se fit, il déplaça et transporta lui-même sur son dos la pierre et la chaux pour celle-ci, en plus de donner une bonne aumône en argent, qui fut dépensée pour sa construction ; chose que je n'aurais jamais crue si le père recteur ne l'avait pas contée devant ce même roi, qui était embarrassé de voir le peu qu'il avait fait pour elle ».

Remercié pour ce service rendu à Dieu, le souverain aurait en outre répondu :

*« Mes Pères, tant que je n'avais pas d'église de Chrétiens dans ma ville, j'y vivais inquiet, mais maintenant heureux et rassuré, parce que j'y ai des murs qui la protègent et à travers le père des soldats qui la défendent »*¹⁶⁶.

La consécration de l'église de Faza entérine officiellement l'île de Pate comme terre de peuplement portugais¹⁶⁷ et y lève les derniers obstacles à l'installation de *casados*. Avec le déplacement l'église, dès les toutes premières années de son existence, la petite colonie se retrouve au centre des lignes de fracture de l'archipel de Lamu, et une nouvelle fois il est tentant de faire le parallèle - quoiqu'à une échelle moindre - avec la compétition à laquelle se livrent Mombasa et Malindi au XVI^e siècle.

¹⁶⁴ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 343 ; Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/1 (f. 758v).

¹⁶⁵ « *Não consentereis por nhũ caso que se levantem paredes de pedra, posto q digão que he para se defenderem dos Vangunes* » (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72v). Le terme Wagunya, toujours en circulation, est une autre désignation des Bajun. Il s'agit de la première mention explicite des Bajun dans une source portugaise.

¹⁶⁶ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 72-73.

¹⁶⁷ En contradiction pourtant avec le *regimento* de Fort Jésus.

2. « Pendant longtemps ils vécurent ensemble en paix et commercèrent des marchandises et toutes sortes de choses » (1603-1633)

L'exécution du prince - ou du sultan - de Pate, l'abandon du projet d'église dans l'agglomération et la poursuite d'intérêts commerciaux communs contribuent à rétablir des relations stables entre la cité et l'*Estado*, soulignées par São Bernardino lors de son séjour dans la ville¹⁶⁸. Dans ce contexte, un petit nombre de Portugais viennent résider sur l'île. Jusqu'en 1633, lorsque les *casados* vivant à Pemba, Zanzibar, et sur l'île de Pate reçoivent l'ordre de venir repeupler la colonie de Mombasa¹⁶⁹, le nombre total de Portugais de souche ou métis habitant sur l'île peut être estimé, selon les périodes, entre huit et une douzaine d'hommes, voire une quinzaine au maximum. Ces chiffres sont comparables à ceux de Zanzibar et de Pemba. La plupart sont des *casados* originaires de Mombasa ou de Malindi et des *soldados* démobilisés attirés par les opportunités commerciales de la région, auxquels s'ajoutent le prêtre augustin et son assistant ainsi que le facteur du capitaine de Mombasa, lui aussi aidé d'un auxiliaire. La majorité d'entre eux demeurent à Faza, profitant de l'église et certainement de l'assurance d'une meilleure sécurité qu'à Pate. La stratégie de Faza pour se rapprocher des Portugais est par conséquent une complète réussite. Néanmoins Pate concentre toujours l'essentiel des transactions commerciales et le facteur et certains *casados* y habitent. En fait ces derniers possèdent probablement des logements dans les deux villes, situées à quatre heures de marche l'une de l'autre, qu'ils occupent en fonction du trafic maritime, des obligations religieuses et d'éventuelles tensions avec la population locale. Enfin le navire du *capitão da vigia dos Turcos*, dirigé par quelques soldats de Fort Jésus, mouille une partie de l'année dans l'archipel¹⁷⁰.

Des traditions swahili évoquent une présence portugaise dans deux autres lieux de l'archipel de Lamu. Ces mentions, souvent reprises par les spécialistes, requièrent un examen attentif des sources à notre disposition. La première d'entre elle prétend que le village de Shela, au sud-ouest de Lamu, aurait été fondé à la suite de la construction d'une chapelle par

¹⁶⁸ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 67-70.

¹⁶⁹ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 3, 5. En réalité une partie des *casados* ne suivent pas cette injonction.

¹⁷⁰ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 68-69 ; Vice-roi au roi, Goa, 18.12.1631, AN/TT, DRI 29, f. 143 ; B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 5, 8 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 38-40 ; « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34. Selon Lobo en 1624, c'est à Faza que les Portugais sont les plus nombreux sur l'île, où ils ne dépassent toutefois pas le nombre de huit (J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 54).

un prêtre portugais, qui est parfois nommé « Chela ». Cette tradition est associée à un petit bâtiment autrefois situé à l'entrée du chenal de Lamu ; tenu pour être la chapelle, il était placé sur une éminence nommée Chapel Rock sur les cartes britanniques. C'est le Français Henri Greffulhe, résidant à Lamu vers 1869-1874, qui est le premier à mentionner l'existence d'un tel édifice religieux. Il prétend également y avoir pris en note des inscriptions latines, qu'il aurait par la suite égarées. Les ruines disparaissent finalement vers 1908 à cause de l'érosion marine¹⁷¹. Mark Horton a signalé l'existence aux Kenya National Archives d'une photographie de ce bâtiment, qui pourrait suggérer la présence d'une abside – bien que ce document reste selon lui difficile à interpréter. Une tradition locale affirme également qu'un enclos placé à proximité était un cimetière portugais, mais aucune trace de tombes n'a été découverte¹⁷². Enfin une chronique augustine, souvent citée, relate qu'il existait une église sur l'île de Lamu, en plus de celles de Pate et de Faza¹⁷³. Ce faisceau d'indices a conduit la très grande majorité des historiens de la région à admettre la réalité de cette église. Une plus grande prudence s'impose néanmoins.

On notera en premier lieu que la chronique augustine est très postérieure au XVII^e siècle puisqu'elle est datée de 1817 et qu'elle est aussi très inexacte sur de nombreux points : elle prétend ainsi que les églises de Pate et de Faza n'ont été abandonnées qu'en 1678, alors qu'en réalité la première l'est vers 1603 et la seconde en 1660. D'autre part, nous savons que la plupart des écrits de l'ordre des Augustins ont une forte tendance à exagérer ses réalisations en Afrique orientale. Surtout, et c'est une objection de poids, aucun autre document portugais, qu'il soit augustin ou non, ne fait mention d'une église ou d'un prêtre à Shela, y compris parmi les listes de missionnaires en poste sur le rivage¹⁷⁴. On comprend mal comment une chapelle, symbole par excellence de l'action missionnaire, aurait pu leur échapper. Par ailleurs,

¹⁷¹ Henri Greffulhe, « Voyage de Lamoo à Zanzibar », *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, 2, 1878, p. 210 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, p. 379 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, pp. 157-158 ; F.W. Isaac, « Summarised history », s.d. (vers 1918), KNA, DC/LAM/3/1, Lamu Political Record Book, vol. 1, p. 120 ; « Kitab al-Zanuj », s.d. (début du XX^e siècle), in E. Cerulli, *Somalia, scritti vari editi ed inediti*, 1957, vol. 1, p. 271 ; Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001.

¹⁷² « The Kenya coast revisited : archaeology, archives, history », p. 8 et « The Portuguese on the Swahili coast : buildings and language », pp. 2-3, in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries*, 1988 ; Mark Horton, communication personnelle. Je n'ai pu localiser la photographie aux KNA.

¹⁷³ Manuel da Ave Maria, *Manual eremítico da congregação da Índia Oriental dos eremitas de N.P.S. Agostinho*, Lisbonne, 1817, in A. da Silva Rego, *Documentação para a história das missões do padroado português do Oriente*, vol. 11, 1955, p. 173.

¹⁷⁴ En particulier dans les nombreux documents augustins, de tous types, publiés par Alonso (dans une série d'articles parus dans *Analecta Augustiniana*) ou dans les textes édités par Freeman-Grenville (*The Mombasa rising against the Portuguese, 1631, from sworn evidence*, 1980). Voir également Manuel da Purificação, « Memórias da congregação agostiniana na Índia Oriental » (s.d.), in A. da Silva Rego, *Documentação para a história das missões do padroado português do Oriente*, vol. 12, 1956, pp. 3-98.

il n'y a pas de *casados* à Lamu et l'on ne voit guère l'intérêt d'un édifice religieux à Shela, situé à quarante minutes de marche de l'agglomération.

En fait, la chapelle de Shela relève selon toute vraisemblance du fond de traditions orales de la région, très présentes jusqu'à nos jours, attribuant aux Portugais la construction de certains monuments - souvent typiquement swahili -, notamment des tombes ou des puits. Ces traditions mentionnent également des métissages biologiques, principalement sur l'île de Pate et celle de Tula. Selon les informateurs eux-mêmes, ceux-ci seraient apparents sur le physique d'une partie des habitants de l'île de Pate et certaines pratiques sociales atypiques, plutôt anecdotiques, confirmeraient également l'influence des Portugais (mariage, coiffure, usage de la corde à linge par exemple)¹⁷⁵. D'autres traditions, plus rares, évoquent parfois des origines chinoises¹⁷⁶ ou *Wadiba*¹⁷⁷. Même si l'existence d'une communauté afro-portugaise n'est pas totalement exclue au XVII^e siècle (mais dans ce cas très réduite et résidant uniquement sur l'île de Pate), il faut évidemment rapprocher ces traditions des récits shirazi : elles renvoient à des sociétés investies, dans l'esprit de leurs tenants, d'une certaine puissance politique et économique et globalement d'un grand prestige, qui eurent parfois de véritables contacts avec la région tout en étant très éloignées dans le temps comme dans l'espace. Il est probable que ces mythes firent leur apparition au XIX^e siècle afin de marquer une distinction, et éventuellement une certaine supériorité et antériorité, entre certains groupes de la région et les vagues de migrants hadrami et omanais¹⁷⁸. Ce n'est certainement pas un hasard si ces prétentions généalogiques s'observent essentiellement parmi les habitants de Pate et de Siyu, puisque les deux communautés figurent parmi les principaux foyers de résistance du littoral à l'impérialisme omanais entre les années 1820 et 1890, contribuant à développer un sentiment anti-omanais et peut-être par extension anti-arabe¹⁷⁹. Bien que beaucoup moins formalisées

¹⁷⁵ « Papers of Sir John Kirk », 1867, KNA, microf. 4/25, pp. 11-12 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, pp. 165, 169 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, p. 119 ; J.T. Juxon Barton, « Report on the Bajun Islands », 1922, pp. 25-26, 35 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, p. 260 ; Abdullah Khatib, Lamu, 16.04.1975, in R.L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », KNA ; G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, p. 59 ; ainsi que les traditions sur Siyu et Dondo citées dans les notes suivantes.

¹⁷⁶ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu : social stratification and spatial structure in a Muslim maritime town*, 1971, p. 8 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 77-78.

¹⁷⁷ A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, p. 450 et C.J.W. Lydekker, « The 'mtepe' dhau of the Bajun Islands », 1919, pp. 90-91. Sur les traditions *Wadiba* dans la région de Zanzibar, voir J.M. Gray, « The Wadibuli and the Wadiba », 1954, pp. 22-42.

¹⁷⁸ « A comparable example is the case of the Famau of Siyu, who are commonly alleged to have Chinese and Portuguese as well as Persian ancestors. If they are cross-questioned about this matter it often emerges that what they are in fact seeking to prove is that they belong to some more ancient and respectable civilisation than that of the Arabs » (J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 133). Voir également J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 118-119.

¹⁷⁹ Sur ces conflits, on peut consulter M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 72-100, 122-163 et H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 215-236.

que les récits shirazi, ces traditions constituent un autre exemple de création d'origines fictives, de manipulation de l'identité, dont l'objectif est de défendre la position de certains groupes swahili menacés par des évolutions socio-politiques qu'ils ne contrôlent pas. Les Portugais, auxquels une grande force est attribuée, servirent ainsi pour quelques clans de l'île de Pate de contrepois généalogique légitimant face aux ambitions des Omanais de Zanzibar et des immigrants hadrami.

A la fin du XIX^e siècle, les Européens qui visitèrent la région furent tout prêts à prendre au pied de la lettre ces traditions et notamment à attribuer aux Portugais diverses constructions. Greffulhe est à ce titre un exemple caricatural : il n'hésite pas à voir dans les ruines de Takwa et de l'Ozi la main des Portugais¹⁸⁰, argument supplémentaire pour douter de son témoignage au sujet de Shela. Pour toutes ces raisons, la présence d'une chapelle à Shela est par conséquent hautement improbable¹⁸¹.

La confrontation des sources swahili et portugaises peut toutefois nous conduire, à l'inverse, à accréditer certaines traditions locales, ou du moins à porter de fortes présomptions de véracité à leur égard. Dès lors on comprend le caractère indispensable de cet exercice pour traiter la période des XVII^e et XVIII^e siècles. Ainsi une autre agglomération est associée aux Portugais dans la chronique de Pate et certaines traditions de Siyu et de Pate, suivant des lignes schématiques très proches de celles qui viennent d'être exposées. Il s'agit du site de Dondo situé au fond d'un petit bras de mer à l'entrée de Dodori Creek, dans une zone de la sphère politique de Siyu. Pour mieux évaluer la pertinence de ces récits, il nous faut d'abord survoler brièvement les activités économiques des Portugais vivant dans la région. Contrairement à Pemba et à Zanzibar, les *casados* de l'île de Pate n'exploitent pas de terres agricoles et se livrent exclusivement aux échanges commerciaux. Pour le littoral swahili, principalement Mombasa, ils exportent des produits tels que des céréales, du beurre clarifié, du miel et surtout des toiles de Pate ; mais l'essentiel de leurs échanges est réalisé avec les embarcations de l'Inde dans les ports de l'île : ivoire, carapaces de tortue, ambre gris, musc, cire et peut-être de la résine végétale et d'autres produits plus mineurs¹⁸². Comme les *casados*

¹⁸⁰ A propos des vestiges de l'embouchure de l'Ozi, il ose l'hypothèse suivante : « *Je n'ai jamais pu savoir le nom de ces ruines [...]. Quoi qu'il en soit, ces constructions n'ont pas été faites par les Arabes ; on ne pourrait donc les attribuer qu'aux Portugais* » (H. Greffulhe, « Voyage de Lamoo à Zanzibar », 1878, pp. 210, 231).

¹⁸¹ Quant aux « inscriptions latines » mentionnées par le Français, il peut éventuellement s'agir d'un ou de plusieurs blocs de pierre du même type que celui retrouvé sur la côte orientale de Zanzibar : gravé en portugais, ce bloc semble être une pierre tombale dont l'origine n'est pas connue (« The Portuguese on the Swahili coast : buildings and language », p. 5, in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries*, 1988).

¹⁸² J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 335 ; J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 58-60 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 42 et N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 45.

des autres établissements, ils s'immiscent dans les flux commerciaux locaux. Ils fréquentent en particulier beaucoup la côte septentrionale jusqu'au fleuve Juba, où l'ivoire est abondant - d'autant qu'ils n'ont guère accès au marché de Barawa. Dans cette zone ils commercent auprès des Bajun mais également selon Juan de Velasco, compagnon de voyage de Jerónimo Lobo, auprès de caravanes venues du pays des « *Macada* » ou « *Machida* », qui sont sans doute les « *Makida* », une population probablement somali mal identifiée habitant la vallée du fleuve Juba et son embouchure¹⁸³. Dans l'agglomération de Juba, les Portugais traitent directement avec ces marchands et par leur biais auraient noué des échanges diplomatiques avec le souverain « *Macada* »¹⁸⁴.

Il semble que ce type de relations commerciales, sans intermédiaires, existe également entre Portugais et populations continentales non-swahili en divers points du rivage adjacent à l'archipel de Lamu, comme on l'observe également dans les environs de Mombasa. Dans les archives de l'*Estado* ces zones de contact, qui sont certainement des villages, sont nommées « *portos* » (ports) de telle ou telle communauté continentale et dans certains cas les Portugais tentent d'y instaurer un monopole des échanges. Ainsi plusieurs points de rencontre de ce type sont évoqués dans les textes, deux sont à proximité de Mombasa : avec le groupe Nyika/Mijikenda Chonyi (« *porto de Chone* ») et avec les Kamba (« *porto de Ramagao* »)¹⁸⁵ ; les autres sont proches de l'archipel de Lamu et concernent les Oromo (« *portos dos Gallas* »). Pour chacun d'entre eux sont signalées des marchandises spécifiques, correspondant à celles généralement produites ou échangées par ces groupes¹⁸⁶. Or les traditions relatives à Dondo paraissent lui attribuer un rôle assez similaire car, selon les différentes versions de la

¹⁸³ « Map of East Africa showing the routes of D^r. Krapf between the years 1837-1855 », in J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, h.p. ; L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, p. 156. La localité de « *Machada* » est rapportée sur une carte des années 1590 : elle est située très à l'intérieur de l'embouchure de la Juba, à proximité de populations d'Ethiopie (Gravure de Arnoldus Florentius van Langren, 1596, in *PMC*, vol. 3, pl. 384B [annexe 1]).

¹⁸⁴ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 55, 58-60, 62-63 ; Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, 1912, vol. 12, pp. 77-78. Des voies commerciales régulières de longue distance semblent relier l'intérieur du continent et la bande littorale située entre le fleuve Juba et Barawa. Une source portugaise signale notamment qu'avant l'expansion oromo il existait une route marchande entre Barawa et le royaume chrétien d'Ethiopie (Roi au vice-roi, Lisbonne, 03.03.1594, *APO*, 3, p. 443). C'est peut-être ce qui explique la vitalité du commerce de l'ivoire dans la région.

¹⁸⁵ Voir chapitre 7 sur la présence des Kamba à Mombasa au XVII^e siècle et leur assimilation à l'ethnonyme « *Ramagaos* ».

¹⁸⁶ Voir notamment : Cristóvão et Diogo de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco até o fim delle pera ver o S.^{or} Conde de Avinte eu meu irmão o S.^{or} Conde das Galuas q mando por curiozid.^e ; pera saver o como se perdeo essa Praça », s.d. (1699), BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 162 ; « Regimento q se remeteo a Alvaro Cayetano de Mello de Castro Gov.^{or} da Fortz.^a de Mombaça », Goa, 31.12.1728, *APO-NE*, 1-3-4, p. 134 ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 198.

chronique de Pate, à leur arrivée les Portugais s'installent à Pate et à Dondo et dans la version de Werner, ainsi que dans d'autres qui suivent le même canevas¹⁸⁷, il est précisé :

« Dans la direction de Pate, ils construisirent Dondo, et tous les gens du continent firent un arrangement avec eux pour leur donner de l'argent, et ils se mirent sous leur autorité »¹⁸⁸.

Ce passage évoque manifestement des liens clientélistes entre les Portugais et certaines populations continentales, des relations dont on retrouve par ailleurs la trace, dans d'autres contextes, dans les sources écrites. Outre la chronique de Pate, d'autres récits de l'archipel de Lamu relient Dondo et les Portugais, généralement en les assimilant aux ancêtres d'une partie des lignages Famao, l'un des principaux clans de Siyu réputé originaire de la petite agglomération. Mélangeant parfois des éléments de traditions du type Shungwaya, ces récits s'inscrivent dans le processus de création d'origines fictives particulièrement courant à Siyu, comme on l'a vu. Enfin Dondo y apparaît également comme un point de contact avec des groupes oromo et somali¹⁸⁹.

Par delà les mythes de fondation et le télescopage de diverses traditions communes dans l'archipel, ces récits nous permettent d'affirmer, à un premier niveau d'analyse, que Dondo est une localité rurale swahili dans l'orbite de Siyu et un lieu de rencontre et d'échange avec les communautés continentales, servant de cette façon à la cité-Etat de porte d'entrée pour les indispensables productions du *bara*. De la sorte, à l'échelle de la région, Dondo constitue l'archétype des petites agglomérations swahili qui jalonnent le littoral continental de l'archipel de Lamu. C'est également l'image que renvoient les fouilles archéologiques de la ville, la seule de ce type ayant mobilisé l'attention des spécialistes, précisément en raison de sa place dans la chronique de Pate. Dondo est un site urbain relativement étendu, couvrant une surface d'environ deux hectares, comprenant deux mosquées et près de 25 tombes en pierre. L'habitat y était entièrement constitué de matériaux périssables, à l'exception d'une structure en pierre rectangulaire. En raison de son agencement inhabituel, de son décentrement, de la présence d'un puits à ses côtés et enfin de similitudes avec des maisons attribuées aux Portugais à Pemba, il a été suggéré que ce bâtiment était peut-être une construction d'origine portugaise occupée pendant une courte période, ce qui s'accorderait avec les indications de la

¹⁸⁷ CP (Stigand), pp. 61-62, 66 ; CP (Werner), p. 176 et CP (ms. 177), p. 301. Dans une autre version, le récit est un peu différent : « Les gens du continent leur obéirent en raison de l'argent qu'ils reçurent » (CP (Heepe), p. 228).

¹⁸⁸ « Janibu ya Pate wakajenga Dondo na watu wa bara wote wakawaafikiana kwa kuwapa mali, wakangia katika ta'a yao » (CP (Werner), p. 142).

¹⁸⁹ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 165 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 31 ; H.N. Chittick, « A note on Siu », 1968, p. 169 ; E. Wangari Rugoiyo, « Some traditional histories of Pate, Siu and Shanga », in M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, annexe 5 et H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 75-83.

chronique de Pate¹⁹⁰. Une fois encore, surtout au sujet d'un site urbain secondaire, l'historien du monde swahili est confronté à la fois à des découvertes archéologiques délicates à interpréter¹⁹¹ et à des traditions - largement dépendantes de problématiques contemporaines à leur apparition - attribuant à des étrangers venus de l'océan Indien un rôle historique disproportionné. Or, dans le cas de Dondo, la présence portugaise, généralement acceptée par les spécialistes sur la base d'une lecture littérale de la chronique, pourrait être confirmée indirectement par la documentation de l'*Estado da Índia*.

En effet, lorsque les Portugais tentent de rétablir leur autorité sur l'île de Pate en 1728, ils projettent d'obtenir l'usage exclusif des « ports de *Cavo* et *Tucuto* » que le souverain de Pate avait auparavant cédé aux Omanais, suzerains de la région depuis les années 1690 ; ils prévoient également d'y percevoir des droits¹⁹². Ces deux lieux ont sans nul doute pour vocation l'achat d'ivoire, principal article recherché par les Omanais et les Portugais, et puisqu'à cette époque il est essentiellement obtenu auprès des Oromo, ils appartiennent certainement à ce que les Portugais nomment les « *portos dos Gallas* ». Tukutu est mentionnée comme une conquête de Pate dans la chronique de la ville, à proximité de l'agglomération rurale de Magogoni située sur le continent en regard de Pate¹⁹³. « Cavo » pourrait désigner le village de Kau, occupant une île de l'Ozi à une douzaine de kilomètres de l'océan : évoqué pour la première fois en 1823, c'est une dépendance de Pate peuplée de Swahili et engagée dans le commerce d'ivoire avec les Oromo¹⁹⁴. Grâce à ces indications, nous avons la certitude que les Portugais fréquentent les agglomérations du *bara* où se tiennent les marchés de l'ivoire où ils imposent parfois des taxes, comme ils le font à

¹⁹⁰ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 65-66 ; R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », s.d., p. 13 ; J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, p. 26 ; M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, chap. 6 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 210 ; « The Portuguese on the Swahili coast : buildings and language », pp. 3-4, in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries*, 1988 et R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 281. On notera que les relevés archéologiques situent l'abandon du site avant le XVII^e siècle, mais j'ai déjà observé que les dates terminales d'occupation des centres urbains suggérées par les archéologues ne s'accordent pas toujours avec les sources historiques.

¹⁹¹ D'autant plus lorsqu'elles sont restées superficielles, les relevés et les sondages de Horton à Dondo ayant été limités.

¹⁹² « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate, o honrado Banamade e Bonu Malimo Bacar, em nome de seu Rey, o muito illustre Sultan Abu Bacar Bonu Sultan Humade, se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal [...] », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, p. 375 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...] para a restauração de Mombaça* (1728), Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 111.

¹⁹³ *CP* (Stigand), p. 56. De plus Tukutu est signalé comme l'un des clans - organisés selon une origine géographique commune réelle ou fictive - du *taifa* (ou *mji*) Pate au sein des *Tisa Taifa* (« Nine Tribes ») de la confédération de Mombasa (Alfred Claud Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, p. 124).

¹⁹⁴ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 395-397.

Mombasa au niveau du gué de Makupa. Il est par conséquent très possible qu'ils aient établi effectivement à une époque ou à une autre leur présence à Dondo¹⁹⁵, même si celle-ci ne fut pas permanente et ne dura que peu de temps. C'est un nouvel indice que la chronique de Pate, malgré son caractère bien souvent mythique, anachronique, ou simplement inexact, demeure une source historique incontournable et particulièrement stimulante pour ouvrir de nouvelles pistes de recherche, y compris pour la période précédant la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁹⁶.

Ainsi, comme ailleurs sur le littoral depuis le début du XVI^e siècle, les Portugais de l'archipel de Lamu reprennent à leur compte une fraction de l'activité commerciale conduite par les Swahili. Ils ne se limitent pas aux échanges portuaires et court-circuitent en partie leur position d'intermédiaires en tissant des relations économiques, et parfois politiques, avec des groupes continentaux. Néanmoins, loin de s'apparenter à une intrusion déstabilisant complètement les flux commerciaux, comme ce fut le cas à Kilwa au début du XVI^e siècle, l'implantation des Portugais dans la région doit davantage être perçue comme l'incorporation d'un nouvel agent économique, parmi d'autres, dans des structures préexistantes. En outre, à l'image du reste de la côte et de l'océan Indien en général, *casados* et marchands locaux collaborent, soit en s'associant dans le cadre des transactions avec le continent, soit dans le trafic maritime ainsi qu'en témoigne le cas de Mohammed Mshuti Mapengo, un grand négociant de Pate « bien connu à Goa, où il va souvent » et très proche des Portugais¹⁹⁷.

La période qui s'étend de 1600 au début des années 1630 apparaît globalement comme paisible et prospère. La chronique de Pate l'admet, en soulignant les bonnes relations des Portugais avec la cité-Etat à la suite de leur établissement, l'intensité des échanges et l'enrichissement général de la ville¹⁹⁸. En effet ce dernier repose beaucoup sur l'expansion du trafic de l'ivoire pour l'Inde, principal impact des Portugais sur l'archipel dans le domaine économique.

¹⁹⁵ La douane de Pate ayant été créée en 1633, comme nous le verrons, il semble probable que la collecte de droits à Dondo, si elle a bien existé, ne soit pas antérieure à cette date.

¹⁹⁶ Ainsi que l'a démontré Randall Pouwels (« Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993).

¹⁹⁷ « Lettre du Père Luís Mariano, datée de Mozambique le 24 août 1619 », *COACM*, 2, p. 311. Citons également le cas de Chande Mataka, autre célèbre commerçant de Pate, qui en 1616 sauve avec empressement de nombreux naufragés portugais à Ngazidja grâce à ses navires (A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, pp. 636-637).

¹⁹⁸ « Pendant longtemps ils vécurent ensemble en paix et commercèrent des marchandises et toutes sortes de choses » (*CP* (Stigand), pp. 61-62).

C. La captation du trafic indien, une concurrence redoutable pour Mombasa

Déjà très actif dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le commerce de l'ivoire entre l'île de Pate et les ports de la côte occidentale de l'Inde augmente par la suite fortement grâce à la petite colonie et aux réseaux indo-portugais. Une autre raison, en creux, explique cette croissance : la position excentrée de l'archipel de Lamu par rapport aux autorités de Fort Jésus.

1. Un commerce portuaire plus libre

Comme je l'ai dit, le *regimento* de Fort Jésus oblige en principe toutes les embarcations de commerce à faire escale à Mombasa avant toute transaction pour y acquitter les droits de douane, une disposition que les patrouilles du *capitão da vigia dos Turcos* doivent faire respecter. En pratique, et à l'inverse de l'effet escompté, les bateaux originaires de l'Inde échappent très souvent à cette disposition : pour se soustraire aux taxes, leurs armateurs préfèrent fréquenter les ports de l'archipel de Lamu, très peu contrôlés par les agents de l'*Estado*. Vers 1612-1613 les *casados* de Mombasa déplorent avec amertume auprès du roi cette concurrence qui leur est faite pour le commerce de l'ivoire :

« Il n'est pas juste que les îles de Pate et de Faza soient riches et que celle-ci [Mombasa] dépérisse »¹⁹⁹.

Soucieuse du poids financier que représente Fort Jésus, que la Couronne souhaiterait autosuffisant, Lisbonne met à leur suite l'accent sur les pertes induites pour la douane. En 1617 la Couronne dénonce à nouveau cette évasion fiscale, qui n'en continue pas moins les années suivantes, y compris de la part de navires expédiés par des capitaines-gouverneurs de dominions portugais en Inde²⁰⁰. Outre l'absence de douane sur l'île de Pate, cette situation est largement aggravée par l'incompétence et la corruption des représentants de l'*Estado*. En effet, en échange de pots-de-vin, ils exemptent certains bateaux de taxes, voire autorisent le commerce illégal, en délivrant par exemple des *cartazes* à des embarcations transportant du bois pour l'Arabie. Lisbonne, exaspérée par de telles pratiques, exige la plus grande fermeté à

¹⁹⁹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 25.01.1614, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1889, vol. 9, t. 3, p. 13.

²⁰⁰ Roi au vice roi, Lisbonne, 22.02.1617 et 10.03.1617, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1893, 4, pp. 19, 40 ; B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 3, 7.

l'égard des contrevenants - mais ces mesures semblent n'avoir jamais été appliquées²⁰¹. Les *capitães da vigia* en particulier sont sévèrement critiqués et l'on peut penser que, à l'abri du regard des officiers de Fort Jésus, ils se livrent à toutes sortes de transactions illicites et surtout ferment les yeux sur le trafic de la zone septentrionale²⁰². En réalité, et à l'échelle de l'empire tout entier, il apparaît que le commerce illégal a la faveur de bien des officiers car il ouvre la voie à de nombreuses opportunités d'enrichissement personnel²⁰³. Sur le terrain les intérêts de l'*Estado da Índia* entrent bien souvent en conflit avec ceux de ses agents, qui n'ont guère de scrupules à les détourner.

En plus de la douane, il semble que les marchands indo-portugais cherchent aussi à éviter les extorsions commises à leur rencontre par certains capitaines de Mombasa. C'est en tout cas l'une des raisons qu'ils avancent pour aborder uniquement l'archipel de Lamu et non Mombasa²⁰⁴. Cet alibi est très crédible au regard des abus fréquemment signalés : racket par le biais du système des *cartazes*, restrictions diverses à la liberté de commercer et de circuler, prix faussés, voire dans les cas les plus extrêmes confiscation de la cargaison et même de l'embarcation - toutefois cela reste assez rare et touche surtout les musulmans²⁰⁵. D'autre part, bien que contrairement à Mozambique nous n'ayons pas connaissance d'accusations portées par les *casados* de Mombasa eux-mêmes à l'encontre des gouverneurs²⁰⁶, il n'est pas impossible que certains d'entre eux soient venus s'installer sur l'île de Pate pour échapper à la cupidité des gouverneurs, ou plus généralement pour profiter d'une plus grande liberté et éviter les droits de douane. L'évasion fiscale entretient le déficit chronique de Fort Jésus, qui pèse sur le budget de Goa alors même que son revenu est censé reposer sur l'imposition des marchandises²⁰⁷. Avec cet exemple nous touchons le cœur des défaillances structurelles de

²⁰¹ Roi au vice roi, Lisbonne, 22.02.1617 et 10.03.1617, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1893, 4, pp. 19, 40, 51 ; *Alvará royale*, Lisbonne, 21.03.1619 (éditée à Goa, 12.10.1619), *APO*, 6, pp. 1189-1190.

²⁰² « Et bien que certains de ces *capitães da vigia* aient bien exécuté toutes ces tâches pour le service de Sa Majesté, la plupart d'entre eux le faisaient si mal que le vice-roi le comte de Linhares en est arrivé à ordonner qu'il n'y eût plus de *capitães da vigia* » (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39).

²⁰³ M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, p. 67.

²⁰⁴ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39 et Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 387v).

²⁰⁵ Par exemple : Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598, *APO*, 3, pp. 849-850 ; Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, pp. 146, 149 A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 113 ; « Informação do desembargador Pero Alvares Pereira », Goa, 20.12.1631, AHU, cx. Moç. 1, doc. 66.

²⁰⁶ Excepté pour détournement de fonds et, dans un cas, incompétence menaçant la sécurité de la colonie. Les *casados* de Mozambique dénoncent parfois avec virulence les gouverneurs de la ville, accusés de les spolier et de monopoliser le trafic d'ivoire (E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 55-56).

²⁰⁷ Le déficit est mentionné dès 1603 (Roi au vice-roi, Lisbonne, 02.1603, *DPMAC*, 9, p. 76). Voir également A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 38 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 28 et E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 11.

l'Estado da Índia : un édifice administratif et militaire très insuffisant et un personnel au recrutement souvent inadapté, très peu contrôlé et rarement condamné en cas d'irrégularités ; ce qui favorise les pratiques délictueuses, dans un environnement où les sources de profit rapide sont multiples. Ces pratiques accélèrent l'évasion fiscale et contribuent également à réduire les échanges dans les ports sous contrôle portugais, creusant encore davantage le déficit et par conséquent l'élaboration de structures renforcées et plus efficaces. Sans compter qu'avec la baisse des échanges, la corruption des capitaines-gouverneurs augmente puisque leurs revenus légaux diminuent. Ce cercle vicieux est d'autant plus prégnant sur les marges de l'empire telle la *costa de Melinde*.

Il faudra plus de trente ans à *l'Estado* pour enfin établir une douane sur l'île de Pate. En janvier 1633, le *provedor* (superintendant) Baltasar Marinho est mandaté par le vice-roi pour réorganiser la colonie de Mombasa, décimée par la rébellion du souverain de Malindi et Mombasa en 1631, une tâche dont il s'acquitte avec une grande compétence. Entre avril et juin, il règle diverses affaires dans l'archipel de Lamu et surtout fonde une douane à Pate - une initiative qu'il semble avoir prise seul. Annexe de celle de Fort Jésus, elle a pour fonction d'imposer les navires de l'Inde ou du Moyen-Orient qui sont dans l'impossibilité d'atteindre Mombasa. La douane est animée par quatre hommes rémunérés sur le budget de la forteresse : un facteur, également investi de pouvoirs de justice, un secrétaire, un comptable et agent de change, ainsi qu'un garde. Dégageant des revenus substantiels dès 1633, elle est dans un premier temps construite en bois, dans l'attente d'être bâtie en pierre, sur le lieu de déchargement des embarcations au fond du chenal de Pate, sur un terrain cédé par les *wazee* de la cité. Celle localisation correspond à un secteur de l'agglomération placé sur la plage adjacente à l'enceinte urbaine et dénommé de nos jours Lango la Fandikani (« la porte de la douane » - du portugais *alfândega*, douane)²⁰⁸. Conformément aux instructions de Goa, Marinho supprime la charge de *capitão da vigia*, en raison de sa mauvaise réputation. La surveillance saisonnière du littoral septentrional est confiée à un *casado*, « Portugais de confiance » embarqué sur un bateau fourni par le souverain de Pate. Même s'il finit par l'accepter, le sultan de la cité est d'abord très réticent à l'installation de la douane, redoutant que « les navires de Diu et du Nord [de l'Inde], qui font vivre ces îles, ne s'en aillent à

²⁰⁸ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 162 ; H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 56-57, 59. Au passage, signalons que toute cette zone, formant de nos jours un talus, mériterait d'être fouillée, car en 1729 les Portugais y entament les fondations d'un petit fort, dont nous possédons le plan (*cf infra* chap. 8). En outre, immédiatement à l'est de la Lango la Fandikani se trouve une porte nommée Lango la Gerezani (« porte de l'église » ou « porte de la forteresse »). En 1823 les ruines du fort sont toujours visibles (W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 382).

Mombasa »²⁰⁹. Cette déclaration est sans doute la meilleure preuve que l'évasion fiscale est un facteur déterminant pour expliquer la vitalité des échanges de l'archipel de Lamu avec les embarcations indo-portugaises, et plus généralement les profits qu'il en retire.

Néanmoins, malgré la douane, le commerce avec les ports indiens reste important entre 1633 et 1660, et au-delà, alors que les finances de Fort Jésus connaissent de plus en plus de difficultés à partir des années 1630²¹⁰. Au nord de Mozambique, la compétition économique est particulièrement intense entre les cités portuaires les plus investies dans le trafic maritime. Peu d'entre elles, peut-être trois ou quatre au maximum en incluant Barawa, sont destinées à accueillir chaque année les navires exportant de l'ivoire vers l'Inde, parce qu'ils ne peuvent en visiter un grand nombre en raison de la mousson et surtout de leurs effectifs réduits. Nous ne disposons d'aucune statistique sur le nombre de bateaux abordant le littoral, mais il semble qu'au XVII^e siècle environ sept à huit bâtiments de commerce appartenant à des Portugais de l'Inde mouillent annuellement à Mozambique et à Mombasa, tandis que l'île de Pate en accueille près de trois à cinq selon les années. Ces chiffres peuvent paraître très faibles, cependant il faut y ajouter les quelques embarcations dont les propriétaires ne sont pas portugais ou qui sont originaires de ports indépendants de l'*Estado* tel Surat. Surtout, en réalité, quelques navires peuvent suffire à saturer le marché des tissus indiens échangés contre de l'ivoire : c'est le cas à Pate en 1652, puis encore en 1653, avec seulement cinq bateaux portugais²¹¹ ; les quelques dizaines de tonnes d'ivoire exportées chaque année de la côte générant de larges profits à l'échelle démographique des ports swahili.

La position périphérique de l'archipel de Lamu par rapport à Fort Jésus et la plus grande liberté dont peuvent y bénéficier les marchands est donc une aubaine pour les cités de l'île de Pate. Elles exercent par conséquent une concurrence très menaçante pour Mombasa dans le cadre des échanges avec la péninsule indienne.

²⁰⁹ Vice-roi au roi, Goa, 04.02.1633, AN/TT, DRI 30, f. 280 ; B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 3, 7, 10 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39.

²¹⁰ Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 387v) et 27/5 (f. 389) ; João Manuel aux gouverneurs de l'Inde, Diu, 27.09.1652, LM 22B, 25/3 (f. 381).

²¹¹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 259v [annexe 2.1.1] ; João Manuel aux gouverneurs de l'Inde, Diu, 27.09.1652, FUP, LM 22B, 25/3 (f. 381) ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 44-46, 75, 81.

2. Réseaux indiens et voyages en mer d'Oman

Au XVII^e siècle le Gujarat demeure le principal partenaire de la côte swahili pour le commerce combiné de l'ivoire et des tissus. Diu et quelques autres ports indiens y ont alors remplacé la ville de Cambay, très investie dans ce domaine jusqu'au milieu du XVI^e siècle. L'île de Pate est chaque année abordée par un ou plusieurs navires de Diu, et bien souvent par une embarcation de chacune des villes de Daman, Bassein et Chaul. Toutes ces agglomérations sont sous le contrôle de l'*Estado*, Diu étant le port de l'empire dégageant le plus de profits après Goa. D'après les textes, ces bateaux appartiennent à des Portugais de l'Inde et les voyages sont fréquemment financés par le capitaine-gouverneur de l'une ou l'autre de ces villes, surtout Diu - ce qui suggère qu'ils sont très rentables²¹². Cependant, bien que les sources n'en parlent guère, il faut y ajouter des navires affrétés par des Indiens.

En réalité, comme il a déjà été mentionné, Portugais et Indiens coopèrent très activement pour financer les expéditions commerciales et les équipages des navires portugais sont le plus souvent majoritairement indiens. Ce sont surtout les *Vania* de Diu qui investissent dans le trafic de l'Afrique orientale. Le terme, retranscrit « *Baneanes* » en portugais²¹³, désigne une caste de négociants hindous ou jains qui forme une grande partie des communautés marchandes indiennes dispersées dans les ports de l'océan Indien. A cette époque, la prospérité de Diu paraît, plus que celle de toute autre ville du sous-continent, reposer sur les échanges avec l'Afrique orientale, comme en témoigne la vitalité de son artisanat de l'ivoire, des textiles et de la marqueterie²¹⁴. D'une façon générale, le commerce gujarati connaît une forte expansion vers la moitié occidentale de l'océan Indien à partir de la fin du XVI^e siècle, surtout vers la mer Rouge qui devient son principal marché²¹⁵. Ce mouvement pourrait expliquer l'apparente hausse du trafic indien sur le rivage swahili à la même époque, parallèlement au développement des réseaux indo-portugais. En particulier, certains des *Vania* présents en grand nombre au Yémen et en Hadramaout entrent peut-être en

²¹² G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 69 ; J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 69 ; B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 3 ; Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 259v ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39 ; « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34 ; João Manuel aux gouverneurs de l'Inde, Diu, 27.09.1652, FUP, LM 22B, 25/3 (f. 381) ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 45-46, 75.

²¹³ « Banians » en français et en anglais.

²¹⁴ H. Yule et A.C. Burnell, *Hobson-Jobson : a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases*, 1903, pp. 63-64 ; E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, pp. 26, 32, 39, 43 ; A. Das Gupta, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », 1982, pp. 418, 428 ; A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, pp. 99-100.

²¹⁵ A. Das Gupta, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », 1982, p. 426.

contact avec le littoral swahili septentrional par l'intermédiaire des routes maritimes qui relient les deux zones²¹⁶. Même si le commerce avec l'Afrique orientale est extrêmement périphérique au sein des flux économiques de l'Inde occidentale, représentant environ 4 % de ses exportations selon Edward Alpers²¹⁷, son impact est considérable sur les communautés littorales liées au trafic d'ivoire, notamment l'archipel de Lamu.

Nous ignorons si des marchands indiens résident dans l'archipel au XVI^e siècle mais leur présence est avérée au siècle suivant. Les travaux historiques ont fréquemment fait mention de leur existence à Mombasa et surtout à Mozambique²¹⁸, pourtant la rentabilité et la liberté du négoce de l'ivoire dans la région les ont également attirés sur l'île de Pate, à l'instar des commerçants portugais. Les sources ne citent pas d'Indiens musulmans, dont l'implantation ne peut-être exclue, elles évoquent par contre des Indiens chrétiens²¹⁹ et surtout des *Vania*²²⁰. Nous pouvons être sûrs que certains d'entre eux sont établis à Pate. C'est un *Vania* que Marinho désigne comme comptable et expert au service de la douane de Pate²²¹. En 1643 un certain « Sergi Baneane », « boutiquier et habitant de la ville de Faza » est mentionné dans un document, qui évoque par ailleurs sans plus de détails la présence de plusieurs *Vania*²²². Plus tard, en 1678, les Portugais réquisitionnent « quelques maisons de Banians » à Pate²²³. Enfin une source anglaise des années 1650 affirme que les principaux marchands de la cité sont « *Longe Corge Sas sonn : Congees, & Nog gees sonns hassan Matacca [sic]* »,

²¹⁶ En 1708 Jean de la Roque décrit ainsi les marchands indiens du Yémen : « [*Les Banians*] par l'entremise desquels se fait tout le commerce d'Arabie. Ils sont tous originaires des Indes, & particulièrement de l'isle de Diu dans le royaume de Cambaye, assez près de Surate. Ils viennent en Arabie dès leur bas âge pour y chercher à faire fortune par le commerce ; ils se répandent aussi pour ce sujet dans les autres parties de l'Inde. Il y a parmi eux de très riches marchands, beaucoup de peseurs d'or & d'argent, & des gens enfin de toute sorte de métiers » (Jean de la Roque, *Voyage de l'Arabie Heureuse, par l'Océan Oriental, et le détroit de la Mer Rouge, fait par les François pour la première fois, dans les années 1708, 1709 et 1710 [...]*, Amsterdam, 1716, pp. 156-157).

²¹⁷ E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, p. 39.

²¹⁸ Voir en particulier E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976 et M.N. Pearson, « Indians in East Africa : the early modern period », 1998. Ces deux études traitent essentiellement de Mozambique et du Zambèze.

²¹⁹ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 69 et « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1v.

²²⁰ On remarquera que les sources européennes emploient le terme « Banians », or cette expression y a généralement un sens plus large, désignant les marchands indiens non-musulmans en général, quelles que soient leur origine et leur caste. Il en est donc possible que parmi eux se trouvent parfois des Indiens qui ne sont pas à strictement parler *Vania*.

²²¹ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 7.

²²² « *Sergi Baneane botiqr.^o e morador nesta povoação de Ampaza* ». Cette source ne laisse aucun doute sur le fait qu'il soit adepte d'une religion indienne puisque, contrairement aux autres témoins, il ne prête serment ni sur l'Évangile, ni sur le Coran, mais selon son « usage et sa coutume » (« Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, ff. 1v, 4).

²²³ Conselho Ultramarino, *consulta*, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, f. 91.

des noms qui - à l'exception de Hassan Mataka - paraissent clairement indiens²²⁴. Bien que peu nombreux, les *Vania* de Pate et de Faza semblent donc avoir un rôle très important dans les transactions maritimes, servant probablement de courtiers au service de maisons de commerce basées à Diu ou ailleurs. On notera que les documents du XVII^e siècle qui évoquent les marchands indiens à Mombasa ne sont pas plus nombreux qu'au sujet de l'archipel de Lamu et qu'ils sont même moins explicites²²⁵ : c'est peut-être un hasard, à moins qu'il n'y ait un nombre comparable de *Vania* habitant Mombasa et l'île de Pate. Toutefois, les *Vania* ne s'établissent que temporairement sur la côte swahili, retournant en Inde au bout de quelques années²²⁶.

Un dernier point doit être considéré pour achever d'évaluer la place de l'archipel de Lamu dans les échanges entre l'Inde et l'Afrique orientale : les capacités de navigation hauturière des embarcations appartenant à des propriétaires swahili et plus globalement la mobilité des marchands des cités côtières. Malgré son intérêt, ce problème n'a attiré l'attention des historiens que très récemment : pour Michael Pearson, il n'y a pas de preuve que les Swahili naviguaient sur leurs propres bateaux jusqu'à la péninsule arabique et au-delà ; un scepticisme que, sur la base de quelques documents portugais, Randall Pouwels ne partage pas²²⁷. Pour aborder cette question, l'un des récits imaginaires qui jalonnent la chronique de Pate peut nous révéler la perception que les Swahili avaient des voyages vers l'Inde. L'un des neveux d'un sultan de la cité, grand amateur de voyages, échoue par deux fois à la rallier à la voile, perdant tous ses navires. A la troisième tentative, il atteint un port indien où il réalise d'importants bénéfices. Au retour sa flotte s'égare à nouveau, avant d'aborder une île inconnue qui s'avère être constituée de minerai d'argent très pur, dont il parvient à ramener une grande quantité à Pate²²⁸. Un tel récit rend compte de la fascination qu'exercent sur les Swahili les possibilités de profit dans les marchés indiens, mais il montre également qu'ils paraissent mal maîtriser les techniques de navigation en mer d'Oman. Une autre version de la

²²⁴ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 69 ; E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, p. 38.

²²⁵ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72 ; « Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, p. 77 ; « William Alley : an English visitor to Mombasa in 1667 », *SD*, p. 190.

²²⁶ Ceci est bien documenté dans la première moitié du XIX^e siècle, voir par exemple W.S.W. Ruschenberger, *Narrative of a voyage round the world, during the years 1835, 36, and 37*, Londres, 1838, vol. 1, p. 42 ; Charles. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, Paris, 1856, vol. 2, p. 80.

²²⁷ M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 40 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 408-409.

²²⁸ *CP* (Stigand), pp. 58-61.

chronique offre pourtant un éclairage différent : avant cet épisode, le sultan finance déjà des expéditions pour l'Inde, qui lui rapportent beaucoup²²⁹. D'après les sources européennes, chacune des deux versions de ce conte pourrait bien contenir une part de vérité historique.

Les Portugais distinguent trois principaux types d'embarcations sur la côte est-africaine : les *almadias* ou *luzios*, qui sont des pirogues à balancier, les *pangaios* (souvent nommés *zambucos* au XVI^e siècle) et de plus grands bateaux appelés *naus* (nefs) ou *navetas*, qui font généralement plus de 100 à 150 tonneaux et sont le plus souvent originaires d'Inde²³⁰. Ce sont surtout les *pangaios* qui sont signalés, et en réalité ce terme est employé pour désigner tous les types de navires de taille moyenne construits selon la technique de la coque « cousue », répandue dans l'ensemble de l'océan Indien occidental et en mer Rouge. Il existe par conséquent une grande variété de bateaux cousus, dont les *mitepe* swahili ne sont que l'un des genres. Quant au nom *mitepe* lui-même, avant le XIX^e siècle il n'apparaît que dans une seule source, datée de 1661 : il désigne alors des embarcations de l'archipel de Lamu et nous ignorons s'il était employé sur toute la côte²³¹. Aux XVI^e et XVII^e siècles, les *pangaios* dont les ports d'attache sont sur la côte swahili ont fréquemment les caractéristiques suivantes : maniés par un équipage d'une dizaine de matelots environ, ils peuvent transporter de 40 à 60 personnes et ont un tonnage moyen d'environ 30 à 50 tonneaux²³². Cependant certains d'entre eux ont des volumes plus importants : par exemple en 1506 deux embarcations appartenant à des résidents de Kilwa transportent chacune 180 esclaves²³³. De même, en 1616 près de 500 naufragés portugais sont répartis dans deux *pangaios* de Pate – où ils sont toutefois très à l'étroit²³⁴. Ainsi il existe diverses sortes de bateaux cousus construits - ou employés - sur le littoral swahili et il est très possible, d'après les textes, que certains soient plus grands que les derniers *mitepe* en circulation à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Bâti à Faza

²²⁹ CP (Werner) p. 173.

²³⁰ Par exemple : « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, pp. 344, 362 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 140, 298-299, 702.

²³¹ Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, *ACE*, 4, p. 69. Dans les années 1780 les Portugais de Mozambique mentionnent également des « *dallos* » (swahili *dau*, anglais *dhow*) appartenant à des Swahili (António Teixeira Tigre à António Manuel de Melo e Castro, Ibo, 22.02.1789, AHU, cx. Moç. 57, doc. 12 et d'autres documents de la même série).

²³² Notamment : « Relação Italiana sobre os descobrimentos portugueses » (1505), *DPMAC*, 1, p. 46 ; D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 56, 81 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-4, p. 143 ; A. de Beaulieu, *Mémoires d'un voyage aux Indes Orientales, 1619-1622, un marchand normand à Sumatra*, éd. D. Lombard, 1996, pp. 70, 73 ; J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 56 ; John Fryer, *A new account of East India and Persia, being nine year's travels, 1672-1681*, éd. W. Crooke, 1909 [1698], vol. 1, p. 65 ; João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/2 (f. 173v).

²³³ Pero Ferreira Fogaça au roi, Kilwa, 31.08.1506, *DPMAC*, 1, pp. 618-619 et Nuno Vaz Pereira à Fernão Cotrim, Kilwa, 14.01.1507, *DPMAC*, 2, pp. 36-37.

²³⁴ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, pp. 636-637.

par des Bajun, ils font alors environ dix-huit mètres de long et embarquent une quinzaine de marins²³⁵.

Les pilotes originaires de l'Afrique orientale, nommés *waalimu* (retranscrit « *malemos* » en portugais), disposent d'instruments de navigation relativement sophistiqués lorsqu'ils effectuent de longs trajets : quadrant, boussole et cartes marines, dont l'usage est déjà répandu dans l'océan Indien avant l'arrivée des Portugais et que ceux-ci contribuent peut-être à améliorer et à diffuser²³⁶. Grâce à ces techniques, nous savons par de nombreux documents qu'ils naviguent chaque année jusqu'à Madagascar au sud et à la péninsule arabique au nord. Les embarcations des Swahili peuvent atteindre Djedda ainsi que Mascate et Ormuz²³⁷, même s'il semble que l'essentiel des voyages vers l'Arabie aient pour destination le Yémen et le Hadramaout²³⁸. Il reste néanmoins à savoir si ces navires fréquentent les ports indiens. Il est certain en premier lieu que des marchands swahili visitent Goa et d'autres centres maritimes indiens : nous avons déjà évoqué le cas de Mohammed Mshuti Mapengo, l'un des principaux commerçants de Pate dans les années 1610-1620, « bien connu à Goa, où il va souvent » ; le même auteur parle également de « Maures de la côte de Malindi » de passage dans la capitale de l'*Estado*²³⁹. Plus tard, en 1661, Mwinyi Zago (ou Zagro), porte-parole de la communauté swahili de Mombasa, est présent à Goa²⁴⁰. En 1726 une lettre de la Couronne de Pate mentionne un certain Bwana Madi bin Mwalimu Bakar, sujet du sultan de Pate et « fils de Pate elle-même », qui « tous les ans se rend à Surat où il est marié »²⁴¹. A cette époque un trafic régulier s'est mis en place entre la cité et Surat, conduit

²³⁵ C.J.W. Lydekker, « The 'mtepe' dhau of the Bajun Islands », 1919, pp. 90-91 ; J. Clive, « The mtepi », Lamu, 1933 et A.N. Bailward, « A memorandum on the relations between the owners of Mtepes and their Baharias », Lamu, 16.09.1924, KNA, DC/LAM/3/2, pp. 20-25 ; J. Hornell, « The sea-going *mtepe* and *dáu* of the Lamu archipelago », 1941 et A.H.J. Prins, « The *Mtepe* of Lamu, Mombasa and the Zanzibar sea », 1982.

²³⁶ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 19 ; « Relâche aux îles Comores de l'Amiral G. Spilberg (voyage des Hollandais aux Indes orientales, en 1601-1602 », *COACM*, 1, p. 314 ; « Observations collected out of the Journall of Sir Thomas Roe [1615] », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus or Purchas his Pilgrims*, 4, p. 316.

²³⁷ Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598, *APO*, 3, p. 850 ; N. de Orta Rebelo, *Un voyageur portugais en Perse au début du XVII^e siècle*, pp. 76, 84 ; *FAK*, p. 163.

²³⁸ A la fin du XIX^e siècle les *mitepe* de Faza se rendent encore à Aden (J. Hornell, « The sea-going *mtepe* and *dáu* of the Lamu archipelago », 1941, p. 62).

²³⁹ « Lettre du Père Luís Mariano, datée de Mozambique le 24 août 1619 », *COACM*, 2, p. 311 et Luís Mariano, « Relação da jornada e descobrimento da Ilha de S. Lourenço [...] », s.d., in H. Leitão (éd.), *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo nos anos de 1613 a 1616*, 1970, p. 258. La plupart des écrits attribués à Luís Mariano ont été publiés en français par Grandidier dans la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* (Paris, 1904, vol. 2), mais du fait de la qualité assez médiocre de la traduction, il est préférable de consulter l'édition de Leitão pour les textes qui peuvent s'y trouver.

²⁴⁰ Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, *ACE*, 4, p. 70.

²⁴¹ « Hé Mouro de Patte meu vassallo todos os annos vay a Surrate q esta là cazado : o nome deste home chamão Banamede Bonu Malimo Bacar he filho de Patte mesmo » (Roi de Pate à Bwana Dau bin Bwana Shaka,

par les Omanais, et il est fort probable que Bwana Madi emprunte des bateaux omanais, tout comme Mapengo voyage peut-être sur des embarcations portugaises. Ces deux individus n'en sont pas moins la preuve que l'Inde n'est pas une destination inconnue des plus riches négociants de l'Afrique orientale, et surtout de Pate.

Si l'on va plus loin, il apparaît qu'une partie d'entre eux s'y rendent sur des navires appartenant à des Swahili. D'une part, certains pilotes de la côte connaissent la navigation jusqu'en Inde : São Bernardino fait ainsi la connaissance d'un « vieux nègre maure », « *piloto melindano* », qui en 1597 conduisit Francisco da Gama de Mombasa à Goa²⁴² ; de même des Anglais rencontrent à Moheli un pilote né à Mogadiscio connaissant non seulement très bien les cartes de l'océan Indien, mais également « expert » de la navigation vers le golfe de Cambay²⁴³. D'autre part, quelques pièces d'archive font référence à des bateaux expédiés par des souverains swahili vers l'Inde : en 1515 le roi de Malindi demande l'autorisation d'envoyer l'un de ses bateaux à Goa, puis en 1598 l'un de ses successeurs projette même un voyage en Chine pour renflouer son trésor²⁴⁴. En 1631 le sultan de Pate envoie l'un de ses *wazee* à Goa dans un *pangaio* en sa possession, ainsi qu'un autre au fort portugais de Mascate²⁴⁵. Enfin en 1729 le souverain de la même cité-Etat se voit refuser par les Portugais le droit d'envoyer « l'une de ses embarcations à Diu avec de l'ivoire », tandis que des « armateurs » de Barawa financent chaque année le voyage d'une galiote chargée d'ivoire à Surat²⁴⁶. On remarque cependant que ces mentions demeurent rares : la plupart des commerçants de la côte se rendent vraisemblablement en Inde avec leur fret sur des navires portugais, indiens, ou arabes, comme le signale le Français Morice en 1777. Quant aux bateaux qui traversent l'océan Indien jusqu'en Inde pour des armateurs établis sur le littoral est-africain, il s'agit probablement d'embarcations de plus grande taille que les *mitepe*, peut-être construites avec l'aide d'artisans arabes ou indiens²⁴⁷, ou affrétées, voire achetées, auprès

s.d. (1726), in *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, 1728, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 36).

²⁴² En 1606 il est au service du roi de Faza (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 51-52).

²⁴³ « Observations collected out of the Journall of Sir Thomas Roe [1615] », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, p. 316.

²⁴⁴ Roi de Malindi, Cheikh « *Wagerage* » [wa Shirazi ?], au roi, Malindi, 30.09.1515, in J. de Sousa, *Documentos arabicos para a historia portugueza copiados dos originaes da Torre do Tombo*, p. 70 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598, *APO*, 3, p. 850.

²⁴⁵ Vice-roi au roi, Goa, 18.12.1631, AN/TT, DRI 29, f. 143 ; « *Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconçeço* », BNL, cod. 7640, f. 18v.

²⁴⁶ Conde da Ericeira, « *Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar (de Menezes) athe o fim do anno 1738 em que governa o Vice Rey Conde de Sandomil* », s.d., BNL, cod. 465, ff. 137, 139v et « *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729* », in P.M. Martins, « *Dois manuscritos inéditos* », 2000, p. 176.

²⁴⁷ En 1776 un bateau pouvant transporter 300 esclaves est en construction à Zanzibar à l'initiative des Omanais (*FAK*, p. 163).

des Arabes ou à des *Vania*. La navigation vers l'Inde est une activité coûteuse et risquée que seuls les plus puissants souverains swahili peuvent financer, aux époques les plus florissantes de leur prospérité et sans doute assez occasionnellement. Ainsi les extraits de la chronique de Pate cités plus haut reflètent certainement la réalité.

Cette brève étude de la navigation et des voyages des négociants swahili avant la seconde moitié du XVIII^e siècle nous amène à plusieurs conclusions. En premier lieu, elle montre qu'on ne peut adhérer à la vision de Pearson lorsqu'il prétend que les Swahili « comme beaucoup d'autres sociétés musulmanes avaient une hostilité normative prononcée pour la mer »²⁴⁸. Au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, les marchands de la côte orientale de l'Afrique sont d'une grande mobilité, que ce soit sur ce même littoral, qui est leur champ d'action habituel, ou en direction de la péninsule arabique, et jusqu'à l'Inde plus rarement. Il apparaît en outre que d'autres individus, moins fortunés, fréquentent également les ports de l'océan Indien occidental et de la mer Rouge : pèlerins du *hadjj*, pilotes et certainement matelots au service de patrons portugais, arabes ou indiens²⁴⁹. Ainsi, à une échelle certes très modeste, les Swahili, poussés par l'expansion du trafic d'ivoire, prennent part aux multiples opportunités qu'offre la complexe dynamique commerciale de l'océan Indien centrée sur le sous-continent indien.

Ces considérations nous conduisent en retour à discuter le concept de « société d'intermédiaires » (*middleman society*) que John Middleton applique aux Swahili, synthétisant sous cette expression l'une des principales caractéristiques qui leur sont accolées par les travaux, sinon la première. Pour résumer brièvement, selon ce schéma, les Swahili tiennent le rôle de courtiers (*brokers*) et établissent un système complexe de relations individuelles destinées à institutionnaliser et à canaliser les flux commerciaux littoraux, afin de maintenir leur lucrative position d'intermédiaires entre les productions du continent africain et les commerçants alimentant les marchés de l'océan Indien²⁵⁰. Bien que ce schéma soit parfaitement opératoire dans le cadre des relations avec le continent, il me paraît quelque peu réducteur si l'on se place dans la perspective des échanges océaniques. Comme si la côte swahili, en tant que « semi-périphérie » de l'économie-monde centrée sur l'océan Indien²⁵¹, n'était que le réceptacle de flux maritimes dans lesquels elle n'aurait aucune participation. En

²⁴⁸ M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 40.

²⁴⁹ Par exemple le frère du pilote de Mogadiscio évoqué plus haut participa à des combats en Inde à bord d'un navire portugais.

²⁵⁰ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 20-23 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 89-92.

²⁵¹ Pour reprendre les termes de la *world history*, dans laquelle la place de l'Afrique orientale est longuement discutée par Michael Pearson (*Port cities and intruders*, 1998, pp. 101-128).

réalité, les sources historiques antérieures au XIX^e siècle montrent que les négociants des cités littorales les plus actives - et d'abord leurs souverains - surent intégrer des réseaux générés en Asie ou en Arabie et animer des routes commerciales dépassant leur environnement immédiat. En ce sens, définir la société swahili comme une société d'intermédiaires *stricto sensu*, c'est passer sous silence sa dynamique océanique, les Swahili allant chercher l'offre et surtout la demande bien au-delà de leur arrière-pays et de leur port d'attache²⁵². Nous verrons tout au long de cette étude que cette dynamique est particulièrement vivace dans le cas de Pate.

En effet la cité-Etat tient dans ce processus un rôle nettement supérieur à celui de ses rivales. Elle est le principal acteur maritime de la côte swahili entre le début du XVII^e siècle et les premières décennies du siècle suivant : ce sont majoritairement des bateaux de l'archipel de Lamu que les textes mentionnent à cette époque et les habitants Pate sont d'ailleurs « les maîtres des meilleurs marins et des meilleures embarcations »²⁵³. C'est l'une des raisons qui expliquent la vitalité du trafic portuaire de Pate : dans les années 1650 les notes de Nicholas Buckeridge révèlent clairement qu'elle est le principal centre d'échanges sur la portion du rivage allant du cap Delgado à Mogadiscio, au moins à égalité semble-t-il avec Mombasa. A ce titre, sa renommée est grande en Afrique orientale et dans le nord-ouest de l'Inde²⁵⁴.

Conclusion

Il fallut une conjonction de circonstances exceptionnelles dans les années 1580 pour entraîner la chute de Mombasa, dont les Portugais ne furent que l'un des rouages. Cet événement profita pleinement à l'île de Pate en créant un appel d'air sur le marché de l'ivoire et des autres produits, que ni les Portugais ni les marchands de Malindi établis à Mombasa ne parviennent à combler. Pour de multiples raisons, le bilan économique de la présence portugaise entre les années 1580 et 1650 apparaît globalement positif pour l'archipel de Lamu, en dépit des exactions dont l'*Estado da Índia* et certains *casados* sont coutumiers. Les réseaux

²⁵² D'autre part, on peut supposer que les voyages de Swahili, sur leurs propres navires ou non, contribuèrent au développement de nouvelles pratiques dans les principales communautés littorales, surtout en termes de consommation ou de techniques diverses, voire de production intellectuelle ou de pratiques religieuses. Elles ne furent peut-être pas exclusivement diffusées sous l'influence des étrangers établis en leur sein – cette question mériterait néanmoins d'être développée à partir de périodes mieux documentées.

²⁵³ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 196.

²⁵⁴ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 34, 38, 44-49, 75-77, 85.

indo-portugais contribuent à accroître fortement la demande en ivoire dans la région et par conséquent à renforcer les routes maritimes liées à l'Inde²⁵⁵. Parallèlement, la plus grande liberté de commerce dont jouit la zone au nord de la Tana contribue davantage encore à les amplifier en faisant de l'archipel une alternative aux ingérences de Fort Jésus dans les échanges. En retour, ce mouvement favorise l'installation de commerçants indiens, leur collaboration avec des marchands locaux, ainsi que l'investissement des Swahili dans le trafic océanique.

Le XVII^e siècle est une période de prospérité générale dans l'océan Indien²⁵⁶ et sur la côte orientale de l'Afrique c'est l'archipel de Lamu qui parvient à en tirer le plus de profits. La colonie portugaise de Mombasa, principal port de réexportation des ressources du rivage allant de Malindi à Kilwa, est affaiblie par cette concurrence qui, parmi d'autres facteurs, tend à réduire les revenus de Fort Jésus et donc les marges de manœuvre de l'*Estado* dans la région.

En outre, l'autorité de la forteresse n'entrave pas la croissance de réseaux d'échange avec la péninsule arabique, centrés non pas sur le marché indien de l'ivoire mais sur celui des esclaves. Des réseaux qui, densifiés, vont renforcer à leur tour, voire initier, les investissements locaux dans la navigation commerciale et parfois heurter les intérêts de l'*Estado da Índia*.

²⁵⁵ Alpers et Newitt ont bien montré comment les Portugais ont également contribué à la même époque à augmenter considérablement le commerce de l'ivoire dans la zone entre Kilwa et Mozambique (E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975 et M.D.D. Newitt, *A history of Mozambique*, 1995, pp. 23-30).

²⁵⁶ A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, pp. 35, 109 ; A.D. Frank, *ReORIENT : global economy in the Asian Age*, 1998.

Chapitre III

Des nouveaux venus entrepreneurs :

les réseaux hadrami et yéménites

Comme nous l'avons vu, les forces de l'*Estado da Índia* ne fréquentent que très épisodiquement l'archipel de Lamu avant les événements de 1585-1589 ; ce n'est plus le cas après cette date mais leur implantation demeure réduite et sans commune mesure avec la zone au sud de Malindi. En outre, même lorsqu'ils sont présents, les agents de l'empire sont loin de tarir, voire de freiner significativement, le trafic maritime de la région. Ainsi, bien que plus fréquemment refoulées ou dévalisées que les autres, les embarcations de la péninsule arabique ne cessent de fréquenter l'île de Pate. Les sources ne laissent jamais suggérer que la circulation des navires en provenance de l'Arabie soit interrompue et, à l'opposé, montrent qu'elle paraît augmenter à partir des années 1550. D'ailleurs, de façon révélatrice, les textes administratifs portugais relatifs au contrôle et à l'imposition des bateaux s'y intéressent singulièrement peu. En réalité, c'est dans l'océan Indien tout entier que les Portugais ne parviennent pas - puis renoncent - à éliminer le mouvement des marchands arabes : il aurait fallu pour cela qu'ils parviennent à contrôler le détroit du Bab el Mandeb, une entreprise qui échoue au début du XVI^e siècle. Il y a donc un profond fossé entre l'idéologie messianique et conquérante qui sous-tend la création et l'expansion de l'*Estado* et ses réalisations sur le terrain.

A partir du milieu du XVI^e siècle, la cité de Pate devient le principal point d'arrivée littoral de migrants d'origine yéménite et surtout hadrami, généralement issus de clans renommés de sayyids, de sharifs, et de cheikhs. Ils fondent des lignages très entrepreneurs, établis en réseaux sur une grande partie de la côte, qui stimulent la vie religieuse, politique et économique des communautés swahili. Ils contribuent de la sorte à accroître le poids du sultanat de Pate dans les affaires du rivage dans son ensemble et à en faire progressivement un opposant naturel à la présence des Portugais.

A l'instar de ces derniers, les modalités de leur installation sur le littoral et sa portée doivent être évaluées, ou réévaluées, entre les années 1550 et le début du XVIII^e siècle. Après avoir récapitulé les formes de leur dispersion, je m'attacherai principalement à comprendre le

rôle de ces réseaux dans les structures du commerce maritime et dans la contestation de l'*Estado da Índia*, puisque ces deux problématiques sont à la fois les moins étudiées et les plus polémiques de leurs actions. Ce sera l'occasion d'aborder de façon très approfondie le commerce des esclaves, une question pratiquement absente, et même éludée, de l'historiographie swahili, ainsi que le tournant dans les années 1630 des relations entre Pate et l'*Estado*.

A. Pate, point de mire des migrations arabes aux XVI^e et XVII^e siècles

1. L'implantation et la swahilisation de lignages prestigieux (vers 1550-1650)

L'établissement sur la côte orientale de l'Afrique de lignages hadrami durant le XVI^e et le XVII^e siècle est un phénomène relativement bien compris, essentiellement grâce aux publications de Bradford Martin et de Randall Pouwels, reposant sur les chroniques arabes et swahili - bien qu'il manque toujours une synthèse qui rendrait compte de façon exhaustive des connexions entre le Hadramaout et la région. Le mouvement migratoire de cette époque s'inscrit dans la continuité d'une première vague au cours du XII^e siècle et surtout du XIII^e siècle, qui voit l'installation sur le littoral de plusieurs lignages sharifiens. Le plus célèbre d'entre eux est celui des al-Mahdali du Yémen, qui fondent une nouvelle dynastie à Kilwa à la fin du XIII^e siècle. Les Mahdali se dispersent également en direction de Mombasa et de Pate, probablement depuis la côte du Benadir ; à Lamu ils seraient le premier clan sharifien arrivé dans la ville¹.

Depuis cette période s'est instaurée en Hadramaout chez les lignages sharifiens du pays une tradition de migration dans l'océan Indien. Bénéficiant d'un statut social particulièrement élevé en raison de leur charisme et de leur implication dans les études religieuses, ils sont le plus souvent originaires des villes de Inat, Tarim ou Shibam, centres religieux très fameux dans l'intérieur du pays. Mais la vie économique est précaire dans cette zone, sujette à des famines chroniques et à des catastrophes climatiques. La migration,

¹ B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 371-374 ; A.H. el Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, p. 35 ; J. Sutton, « Kilwa, a history of the ancient Swahili town, with a guide to the monuments of Kilwa Kisiwani and adjacent islands », 1998, pp. 125, 127 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 69.

principalement depuis le port de Shihr, est un moyen pour ces individus d'y remédier en obtenant à l'étranger d'importantes charges religieuses et juridiques, voire politiques par alliance matrimoniale. Ils investissent également beaucoup dans les opérations commerciales, en tant qu'armateurs, marchands ou usuriers. Outre l'Afrique orientale, ils fondent des lignages en Inde occidentale, aux Philippines, ou dans l'archipel indonésien, notamment à Java où ils tiennent une place historique importante à partir du XV^e siècle. Entre les années 1490 et 1540 un nombre substantiel d'Hadrami, parmi lesquels des clans sharifiens tels les al-Masila Ba Alawi, participent à la guerre menée sous la forme d'un *djihād* par les Etats musulmans de la Corne contre le royaume chrétien d'Ethiopie. Cependant à la suite de défaites successives entre 1543 et 1577, une part importante d'entre eux se dirigent vers le littoral est-africain, où ils peuvent espérer se voir confier les offices auxquels ils auraient pu prétendre en cas de victoire. Ces départs sont peut-être précipités par des inondations désastreuses et une famine en Hadramaout dans les années 1530².

Diverses chroniques et traditions, ainsi que la documentation portugaise, suggèrent très fortement que la ville de Pate est dans bien des cas leur porte d'entrée sur la côte swahili au sud de Barawa entre le milieu du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle. La description de la cité en 1570 par Francisco de Monclaro, déjà mentionnée, est fréquemment évoquée pour illustrer la pénétration de ces personnages dans la région :

« [Pate] a beaucoup de commerce pour La Mecque et d'autres parties. La ville est très grande et a beaucoup d'édifices. Ici était un Maure caciz, le plus grand de toute la côte. [...] Ces Maures sont très arrogants et les pires ennemis que nous ayons sur cette côte [...]. [en note :] C'est une ville de Maures très fameux »³.

Ces indications révèlent le poids des échanges commerciaux de Pate avec la mer Rouge et le sud de la péninsule arabique⁴ et laissent deviner la présence de sharifs et d'autres individus réputés dans le monde islamique. Le terme « *caciz* » (ou « *cassiz* ») apparaît régulièrement dans les sources portugaises : il dérive de l'arabe *qasis* (prêtre), ou de son dérivé swahili *kasisi*, et désigne tout individu ayant des fonctions religieuses ou dépositaire

² L.W.C. van den Berg, *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, 1886, pp. 32-33, 123-134, 147, 192-196 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 367-371, 374-377 ; M.N. Pearson, « The Indian Ocean and the Red Sea », 2000, pp. 46-48 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 389-391, 409.

³ « *[Pate] tem muito trato pera Meca e outras partes. A cidade he muito grande, e de muitos edificios. Aqui estava hum mouro caciz mayor de toda a costa. [...] Estes mouros são muy soberbos e os mores imigos que temos em aquella costa [...]. [en note :] He cidade de mouros muito graves » (« Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 354).*

⁴ « La Mecque » désigne très souvent cette zone de façon générique dans les textes portugais.

d'une autorité morale reposant sur la religion⁵. Il renvoie donc notamment aux sharifs et il est possible que cet individu soit un sharif hadrami très renommé.

Le plus célèbre lignage hadrami établi sur la côte est sans doute celui des descendants d'Abu Bakr bin Salim (1514-1584), un saint personnage de Inat. Selon la chronique de Pate, le sultan l'aurait contacté pour obtenir de l'aide face aux Portugais. Il aurait alors envoyé ses deux fils à Pate et, grâce à ses prières, l'un d'eux aurait détourné les boulets de canon portugais. Puis ils fondent des lignages dans la ville, connus plus tard sous le nom de sharifs Husseini et situés au sommet de la hiérarchie sociale de Pate et de Lamu. D'après une autre tradition, recueillie par Abdul Hamid el Zein, le saint homme aurait dépêché son petit-fils pour protéger Pate d'incursions continues des Oromo. Grâce à l'usage de magie islamique (amulettes et fragments de la bannière de son père enterrés), l'île de Pate s'écarte du continent empêchant le passage des envahisseurs⁶.

Avant de s'interroger plus avant sur ces traditions, on remarquera qu'il est impossible que les *Wapate* aient demandé de l'aide à Abu Bakr bin Salim contre les Oromo, puisque ceux-ci, comme on le verra, n'arrivent dans les environs qu'à partir des années 1610 et surtout 1620. J'étudierai plus loin l'implication des lignages d'origine hadrami dans la confrontation avec les Portugais, mais on peut avancer une analyse assez évidente de ces traditions. Les sharifs issus de ce type de clans sont les dépositaires d'une bénédiction divine, ou *baraka*, particulièrement puissante. Sur la côte swahili les traditions et les enquêtes orales - qui en cela se distinguent peu de la tradition arabo-musulmane - montrent qu'ils sont considérés comme des protégés de Dieu, des intercesseurs et des médiateurs, capables en eux-mêmes d'attirer la protection divine sur la communauté des croyants. Ils sont également investis de pouvoirs surnaturels, ou du moins d'une maîtrise remarquable de la magie islamique. En cas de besoin, ils sont sollicités pour chasser les esprits malfaisants, guérir les épidémies ou encore attirer la pluie. Ils sont également très réputés pour exercer des fonctions théologiques, intellectuelles ou commenter et appliquer le droit shafite⁷. Un rôle tout à fait similaire se retrouve dans ces deux récits : lors de conflits de ce genre, les descendants d'Abu Bakr bin Salim ont peut-être

⁵ Par exemple : F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 23 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 572. A Pate, les franciscains São Bernardino et son compagnon de voyage sont appelés « *cassiz frangi* » (« *cassiz francs* ») par un habitant (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 68).

⁶ CP (Stigand), pp. 63-64 ; L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1 (1921), p. 64 ; A.H. el Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 36-37 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 380-381 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 40-41.

⁷ J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, p. 166 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 378-380 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 95-98 et R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 42, 66-67, 71-72.

pour habitude de faire usage de rites de protection de la communauté⁸, de porter conseil aux dirigeants et plus généralement de contribuer à souder et à galvaniser l'*umma* autour de leurs personnes, voire de servir de médiateurs entre belligérants - un rôle que les sharifs tiennent souvent entre factions swahili et qu'ils ont également en Hadramaout. Par ailleurs, un parallèle peut être fait avec un épisode de la chronique de Kilwa. L'île de Kilwa est achetée en échange de tissus par le fondateur de la cité à un souverain païen du continent adjacent, puis, après la transaction, un chenal est creusé entre le continent et l'île qui était accessible à marée basse. Dans une autre version le fondateur, menacé par le souverain, sépare l'île grâce à l'incantation de formules coraniques et à des rites religieux⁹. On perçoit à travers ce mythe la nécessité de détacher symboliquement l'île, et donc la communauté qui l'occupe, du continent et de sa « barbarie » païenne et impure. Or les Husseini et les autres sharifs d'origine hadrami ont contribué à cette séparation sur le plan symbolique et socio-culturel, en diffusant des pratiques plus orthodoxes, moins imprégnées de traditions d'origine africaine, tout en apportant par eux-mêmes l'assurance de la faveur divine et une part de puissant référent arabo-musulman. Peut-être ces récits s'en font-ils l'écho. Il faut néanmoins signaler que l'islam swahili reste très marqué par une interprétation locale¹⁰.

Toutefois, s'il est hautement probable qu'une partie des sharifs soient venus sur la côte swahili dans le cadre d'activités religieuses et intellectuelles, comme ils le font dans d'autres zones de l'océan Indien¹¹, ou à l'appel de Pate contre émoluments¹², il ne fait aucun doute que le poids économique de la cité-Etat à partir du milieu du XVI^e siècle joue un rôle capital dans leur décision de s'y établir. En outre, à cette époque, les autres portions du littoral offrent une moindre sécurité pour ces individus en raison de l'hostilité des Portugais, puisque Mombasa subit diverses opérations militaires en 1528-1529, 1541, 1554 et surtout 1587 et 1589, et que des colonies, abritant souvent des soldats, sont présentes à Malindi, Zanzibar et Pemba. Une

⁸ Comme il en existe par ailleurs pour purifier la cité.

⁹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98 ; « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 » et « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, pp. 36-37 et 221-222.

¹⁰ Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, en 1729 le souverain de Pate participe à un rite divinatoire reposant sur le sacrifice de deux vaches blanches (Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 137v et Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 180-181). Ce rituel est déjà signalé, avec davantage de détails, par Santos à la fin du XVI^e siècle (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 345). Sur la pratique de ce type de rites au XX^e siècle, voir V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 143-144 et A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, p. 289 et plus généralement sur l'islam swahili : R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 63-72, 88-93 et J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 162-183.

¹¹ Yajima livre, d'après al-Muhibbi (1867), les notices biographiques de six ulémas ayant fréquenté le littoral swahili, ainsi que l'Inde, le Yémen, et d'autres lieux, et morts en Hadramaout entre 1611 et 1653 (H. Yajima, « Some problems on the formation of the Swahili world », 1996, pp. 335-336).

¹² Les communautés qui font elles-mêmes appel aux religieux hadrami les rémunèrent (L.W.C. van den Berg, *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, 1886, p. 123).

fois encore, la position excentrée de l'archipel de Lamu concourt à en faire sur la côte swahili le point d'ancrage de réseaux océaniques. Enfin certaines traditions admettent que les sharifs participent activement aux affaires commerciales : ainsi d'après la chronique de Pate les Hatimi s'établissent à Pate depuis Barawa avec « beaucoup de richesse » et soutiennent sa prospérité¹³.

Parmi les autres lignages qui s'implantent à Pate, on compte le clan de sayyids Jamal al-Layl : arrivés vers le milieu du XVI^e siècle ou peut-être peu avant les Portugais, ils ont des branches à Mogadiscio et en Indonésie et semblent être dans la ville des artisans réputés. Citons également les Ba Alawi, les Ba Barayk (originaires de Shihr et connus localement sous le patronyme Bereki), les descendants de Mohammed al-Majdhub, un saint de la confrérie Alawiyya mort en 1610-1611, ou encore les sharifs al-Nadir, établis au début du XVII^e siècle et également présents à Mogadiscio et à Surat¹⁴. Il est possible que des Hadrami d'origine plus modeste, matelots, petits marchands ou paysans, viennent aussi résider de façon définitive sur le littoral, ainsi qu'on l'observe dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁵ : les sources relatives aux clans sharifiens pourraient masquer leur présence. Cependant les textes écrits européens et les traditions n'insinuent pas que ce mouvement migratoire, dans son ensemble, soit massif sur le plan démographique : dans de nombreux cas ces lignages ne paraissent fondés que par un seul individu. Les Portugais en particulier n'auraient pas manqué de signaler un afflux véritablement considérable d'Arabes dans l'archipel de Lamu ou ailleurs¹⁶.

L'influence des lignages sharifiens sur la société swahili de l'archipel de Lamu au cours de la période des XVI^e – XVIII^e siècles a constitué une part notable des travaux de

¹³ CP (Stigand), p. 65. Des informateurs l'évoquent également à propos des Husseini : Sayyid BaHassani, Lamu, 14.04.1975, Mwinyi Nana al-Husseini, Lamu, 23.04.1975, Salim Heri et Amina binti Salim Heri, Lamu, 17.05.1975, in R.L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », ms. non-publié, KNA. Sur les Hatimi, voir : A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 82 et R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 419.

¹⁴ A.H. el Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 115-116; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 384-388 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 40 et note 38 p. 221.

¹⁵ Sur les migrations hadrami au XIX^e siècle : A.H. el Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 88-93; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 112 ; F. Leguennec-Coppens, « Changing patterns of Hadrami migration and social interaction in East Africa », 1997.

¹⁶ James Allen critique sévèrement les propos de Martin et Pouwels qui auraient beaucoup exagéré l'ampleur et l'influence de l'établissement des Hadrami avant 1700, attestées d'après lui par un nombre insuffisant de sources ou reposant sur des généalogies tardives douteuses (J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 241-244). Si l'on est d'accord pour reconnaître avec lui qu'il ne faudrait pas surestimer leur nombre, qu'ils sont très rapidement swahilisés et qu'ils sont loin d'être le seul phénomène à l'origine des évolutions sociales et politiques de cette époque, les sources portugaises montrent très explicitement – contrairement à ce qu'il affirme – le poids des réseaux hadrami et yéménites, comme nous allons le voir.

Randall Pouwels sur les traditions de la région. D'après lui, ils participent très activement à l'éclosion d'un ordre social nouveau, dominé par une élite renouvelée, et reposant sur des idéaux plus urbains et d'un point de vue religieux plus lettrés et plus orthodoxes : ce que les traditions traduisent, dans un langage structuraliste, par la victoire des « Arabes » ou « *waungwana* » sur les anciens groupes « shirazi »¹⁷. A ce stade, il n'est pas nécessaire de revenir dans le détail sur ces mutations sociales, qui seront plus tard replacées dans le cadre d'une étude générale de ces évolutions, puisqu'elles s'inscrivent dans un contexte global marqué par de profondes transformations géopolitiques, économiques et démographiques. Pour Pouwels, les sharifs hadrami entraînent avant tout ce qu'il nomme un « renouveau culturel », qui prend naissance dans la cité de Pate. C'est d'abord un renouveau religieux : ils propagent des vues reposant davantage sur une lecture littérale de la loi sacrée et une diffusion accrue de la tradition juridique shafite. Ils contribuent par conséquent à remodeler l'interprétation locale de la loi islamique et à lui injecter des principes plus orthodoxes. Il semble par exemple, en matière juridique, qu'ils mettent l'accent sur l'héritage patrilinéaire et l'aliénation des terres¹⁸.

De même, ils concourent à partir de Pate à l'expansion d'une culture lettrée qui paraît n'avoir guère existé auparavant : la versification écrite en swahili s'y développe vraisemblablement au milieu du XVII^e siècle, en partie fondée sur des structures courantes en Hadramaout. Par la suite le XVIII^e siècle est un âge d'or de la poésie écrite sur le rivage septentrional, à Pate, Siyu ou Lamu, mêlant des traditions arabes et les formes de la littérature orale ancienne¹⁹. Les descendants d'Abu Bakr bin Salim en particulier ont constitué à Pate, puis à Lamu, une lignée de poètes célèbres entre le milieu du XVIII^e siècle et la fin du siècle suivant, dont Sayyid Abdallah bin Ali bin Nasir (vers 1720-1820) qui compose à Pate le poème *al-Inkishafi*, pièce maîtresse de la poésie swahili²⁰. En outre, à cette époque, Siyu est un centre majeur d'érudition islamique et toute une industrie de la copie et de la reliure s'y épanouit²¹. On remarque cependant que la poésie ou la copie ne sont pas exclusivement

¹⁷ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 37-54.

¹⁸ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 96-98 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 40-42, 67-68, 71-72 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 422-423.

¹⁹ J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, chap. 5 ; R.L. Pouwels, « Swahili literature and history in the post-structuralist era : a revisit and ripost to Allen *et al.* », 1992, pp. 270, 276-277.

²⁰ L. Harries, *Swahili poetry*, 1962, pp. 86-123.

²¹ J. de V. Allen, « Swahili book production », 1981 et H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, pp. 110-112.

pratiquées par des sharifs²², et surtout que les œuvres inédites qui nous sont parvenues sont rédigées en swahili et non en arabe²³. Car en l'espace d'une ou de deux générations, les descendants des migrants hadrami sont swahilisés, ainsi que l'avaient été avant eux les al-Mahdali.

Ce processus d'assimilation n'est pas propre à l'Afrique orientale, puisque les Hadrami d'Indonésie adoptent eux aussi très vite la langue et la culture locales²⁴. Cette assimilation passe d'abord par des intermariages : les migrants épousent des femmes swahili, fréquemment pour les plus charismatiques d'entre eux au sein de l'élite ou des familles régnautes. Leurs descendants sont à la fois versés dans la culture locale et maîtrisent aussi certains traits de la culture hadrami - du moins pour les toutes premières générations. Ce phénomène s'inscrit naturellement dans la capacité de la société swahili ancienne à absorber les étrangers et à les acculturer, afin de préserver sa position d'intermédiaire et de garder la maîtrise des mutations socio-économiques²⁵.

Dans bien des cas ces groupes transitent par Pate, éventuellement via le Benadir, avant de se rendre dans d'autres localités ; une grande partie d'entre eux se fixent notamment à Siyu, Lamu ou dans les villes de l'Ozi au cours des XVII^e et XVIII^e siècles²⁶, mais également sur le reste de la côte.

²² J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, pp. 110, 114 ; H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, p. 112.

²³ De même, les plus anciens documents originaux connus à ce jour rédigés de la main de lettrés de la côte sont écrits en swahili, retranscrit en caractères arabes. Il s'agit d'une série de six lettres écrites en 1711 par des dirigeants de Kilwa et préservées dans les archives de l'*Estado* (HAG et FUP, LM 77). En 1728-1730, de tels documents sont également produits à Pate, Mombasa et Zanzibar (HAG et FUP, LM 95B et 97B), soit une collection totale de quatorze lettres. Malgré leur intérêt historique, linguistique, et patrimonial, une seule d'entre elles a fait l'objet d'une étude (Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », 1994). Mes recherches dans les diverses séries d'archives de l'*Estado* et de Mozambique n'ont pas mis à jour d'autres lettres de ce type : entre les années 1580 et 1770 nous possédons la traduction de nombreuses lettres rédigées sur la côte, mais non leurs originaux. D'une façon générale, les archives de l'*Estado* ne préservent que rarement la correspondance écrite en langues non-européennes.

²⁴ L.W.C. van den Berg, *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, 1886, pp. 184-187.

²⁵ G.S.P. Freeman-Grenville, « The coast 1498-1840 », 1963, pp. 143-149 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 382, 389 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 71-72 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 409-410 ; J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 243-244.

²⁶ C.B. Thompson, « Wasin and Vanga », 11.07.1917, KNA, PC/Coast/1/3/153, p. 2 ; A. Robinson, « The Shirazi colonization of East Africa », 1939, p. 97 ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 82 ; A.H. el Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 115-116 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 382-386 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 95-97.

2. Des réseaux qui se tissent sur l'ensemble du littoral

Outre l'archipel de Lamu, les lignages sharifiens arrivés dans la région durant les XVI^e et XVII^e siècles s'implantent sur le rivage méridional, où ils connaissent parfois une fortune politique remarquable et animent des flux commerciaux et intellectuels qui contribuent à renforcer la place de Pate, et des principales cités insulaires de l'archipel, à la pointe des échanges et du changement sur la côte swahili.

Les Ba Alawi sont certainement le clan qui intègre le plus les instances dirigeantes des cités swahili. Selon les traditions, les souverains de Zanzibar, qui portent le titre de Mwinyi Mkuu, sont issus d'une alliance matrimoniale entre la dynastie shirazi et un sayyid Alawi ayant des origines hadrami et apparemment des liens avec Pate. Il semble qu'une reine de l'île ait épousé cet individu dans la seconde moitié du XVII^e siècle²⁷ ; or les documents portugais signalent effectivement l'existence de reines à la tête de l'île : l'une dans les années 1650, l'autre dans les années 1690-1700²⁸. En 1728 le roi, petit-fils de cette dernière, se nomme Sultan Hassan bin Ali Alawi²⁹. Les souverains de Tumbatu paraissent également avoir des ancêtres Alawi, peut-être eux aussi liés à Pate³⁰. De même il se peut que des Alawi aient intégré la dynastie de Pemba : le roi est appelé par les Portugais « bin Sultan Alawi [ou Alawiyya] » (« *Ben Sultan Alauya* ») en 1728³¹. Les Ba Alawi sont également signalés à Utondwe et Mtang'ata. Néanmoins il est possible que ces descendants, en particulier au sein des familles régnantes, soient rattachés à un même lignage établi dans la région, notamment à la dynastie de Zanzibar, puisque ces entités politiques ont souvent des connexions. D'autre part, d'après certaines traditions, un sayyid Alawi de Ngazidja (la Grande Comore), après avoir vaincu une épidémie à Zanzibar puis à Vumba Kuu, aurait reçu en remerciement la main de la fille du souverain de celle-ci. Leur fils fonde ensuite vers 1710 la célèbre dynastie des Diwan sharifiens de Vumba Kuu. De plus, depuis les agglomérations de l'Ozi, d'autres

²⁷ J. Kirkman (éd.), « The Zanzibar diary of John Studdy Leigh part I » (1838), *IJAHS*, 13(2), 1980, pp. 289-290 ; R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 1, p. 410, W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 149-152 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 41 et note 52 p. 222.

²⁸ La fille de cette dernière dirige également le pays quelque temps vers 1710 (T. Vernet, « Les cités-Etats swahili et la puissance omanaise (1650-1720) », 2002, pp. 92, 104).

²⁹ Roi de Zanzibar au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728 (deux lettres), FUP, LM 95B, 17/4-5 et 18/1. Je remercie Omar Khamis d'avoir traduit la signature apposée à ce document ; sa transcription en portugais, tronquée, ne laisse paraître que le nom Hassan bin Ali. Ses successeurs portent également la *nisba* Alawi, jusqu'à leur disparition à la fin du XIX^e siècle.

³⁰ W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 144-145 ; W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, p. 57 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 422.

³¹ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 82. Voir également W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 154-155.

lignages de sharifs s'établissent sur son territoire, certainement à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle³². Enfin, en 1635 un texte portugais mentionne un certain « sharif *Alao* [Alawi ?] » à Kilwa, qui cherche alors à convaincre le sultan de se révolter contre l'*Estado*³³.

D'autres clans importants de sharifs présents à Pate se diffusent sur le littoral. Par exemple les Jamal al-Layl à Kilwa et à Zanzibar, les al-Nadir dans cette dernière, ou encore les Hatimi sur la côte Mrima, dans la région de Bagamoyo³⁴. L'archipel des Comores est aussi l'une de leurs destinations privilégiées, comme nous allons le voir dans la section suivante. On notera pour finir qu'ils fréquentent surtout des portions du rivage où les Portugais sont absents, ou présents en nombre restreint : au XVII^e siècle ils ne sont jamais mentionnés à Mombasa ou à Malindi.

Le succès des sharifs d'origine hadrami s'explique aisément. Spécialistes en théologie et en droit, ils sont recherchés par les souverains pour servir de conseillers, ils peuvent également s'avérer très utiles pour établir des relations diplomatiques ou commerciales avec le monde arabe. Grâce aux alliances matrimoniales, ils permettent surtout d'accroître considérablement le prestige généalogique d'un clan dynastique, ou de tout autre clan appartenant aux élites, en y attirant la faveur divine et le charisme conférés par leur *baraka* et en y transmettant les qualités méritoires de leurs ancêtres³⁵. Ces dynasties peuvent dès lors se prévaloir d'une origine shirazi, source de légitimité ancienne, ancrée dans un passé mythique et au signifiant très fort dans la société swahili³⁶, tout en renouvelant leur autorité grâce au prestige d'une origine arabe et sharifienne. Celle-ci leur permet de se rattacher à une réalité plus contemporaine, et probablement plus « orthodoxe », au moment où l'islam sunnite d'école shafite prend sur la côte une tournure plus rigoureuse qu'auparavant. En outre, c'est peut-être un moyen de mieux s'affirmer, dans le cadre généalogique, face aux nouveaux venus qui pénètrent à cette époque la société, et éventuellement de s'imposer sur le plan politique et social face à d'autres lignages locaux qui contesteraient leur domination. Ainsi peut-on émettre l'hypothèse que préserver le mythe shirazi, tout en s'appropriant une origine

³² A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900 ; C.B. Thompson, « Wasin and Vanga », 11.07.1917, KNA, PC/Coast/1/3/153, pp. 1-2 ; H.E. Lambert, *Ki-Vumba, a dialect of the Southern Kenya Coast*, 1957, pp. 17-18 ; W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, pp. 56-62.

³³ « Cópia do regimento q se deu a Antonio Carneiro Sallema quando foi a Mombaça », Goa, 22.12.1635, AN/TT, DRI 40, f. 281.

³⁴ W.T. Brown, *A pre-colonial history of Bagamoyo : aspects of the growth of an East African coastal town*, Ph.D., 1971, pp. 50-51 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 384-388.

³⁵ B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 378-379. Ce type d'alliances se rencontrent également dans d'autres régions de l'océan Indien fréquentées par les sharifs hadrami.

³⁶ Du moins sur le littoral méridional où les élites ne cessèrent pas de se rattacher au mythe shirazi.

sharifienne, est pour ces clans une façon de maintenir leur autorité selon un schéma issu de la société swahili « traditionnelle », qui se reconnaît dans les pratiques et les interprétations locales, et dans le même temps de ranimer leur légitimité face aux évolutions qui se dessinent aux XVII^e et XVIII^e siècles. Selon les circonstances et les interlocuteurs, ils pourraient de la sorte mettre en avant l'une ou l'autre origine et donc l'une ou l'autre légitimité. Dans une société swahili où la parenté est centrale pour déterminer le statut, mais aussi l'inscription de longue date au sein de la communauté centrée sur la cité et la maîtrise de la culture locale³⁷, cette stratégie pourrait s'avérer pertinente.

Cependant la richesse est également une source de statut fondamentale au sein de la hiérarchie sociale. En effet, elle est le signe d'une réussite voulue et soutenue par Dieu³⁸, elle donne accès aux symboles et au pouvoir tirés de la consommation ostentatoire ou encore permet d'entretenir à l'aide de dons de nombreux clients et dépendants, qui sont autant de partisans. Or, grâce au négoce, les sharifs d'origine hadrami sont manifestement de riches individus, ce qui ajoute à leur charisme. D'autre part, bien entendu, pour un clan swahili s'associer sur le plan matrimonial avec ces derniers favorise aussi l'insertion dans de vastes et prometteurs réseaux économiques. Leur rôle dans les échanges commerciaux avant le XIX^e siècle n'a pourtant jamais véritablement attiré l'attention des spécialistes³⁹, même s'il est mentionné au passage par Martin et Pouwels. Cette lacune découle des sources généralement consultées à leur sujet, traditions et chroniques, qui s'attardent exclusivement sur leur influence religieuse, intellectuelle et politique.

Les lignages sharifiens forment des réseaux disséminés sur le littoral depuis Mogadiscio jusqu'aux Comores et bien sûr en liaison avec les ports du Hadramaout. Leur cohésion est renforcée par leur adhésion à la confrérie Alawiyya, apparue en Hadramaout, qui permet de rapprocher les migrants et de renforcer leurs liens commerciaux⁴⁰. La documentation portugaise, ainsi que d'autres écrits européens, montrent que les sharifs, qu'ils soient établis en Afrique orientale ou résident au Yémen ou en Hadramaout, et d'une façon

³⁷ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu : social stratification and spatial structure in a Muslim maritime town*, 1971, pp. 6-8 ; D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985, p. 25 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 72-73 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 195.

³⁸ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 76-78, 81 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 414 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 148-149.

³⁹ Il est même totalement passé sous silence par Horton et Middleton dans la section qu'ils leur consacrent (M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 70).

⁴⁰ B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 378, 386 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 389, 419-420 ; M.N. Pearson, « The Indian Ocean and the Red Sea », 2000, p. 48. Les ulémas cités par Yajima sont tous des soufis (H. Yajima, « Some problems on the formation of the Swahili world », 1996, pp. 335-336).

générale les marchands des deux pays, sont parmi les principaux animateurs des échanges sur la côte swahili. Jusqu'à l'entrée en scène des Omanais au début des années 1650, ils sont - à de rares exceptions - les seuls négociants de la péninsule arabique signalés sur le littoral. Ils ne perdront cette suprématie au profit des Omanais que très progressivement à partir de cette date. Par conséquent, entre le début du XVI^e siècle et la seconde moitié du XVII^e siècle le Hadramaout et le Yémen sont, avec le Gujarat et Goa, les principaux partenaires de commerce de l'espace swahili.

Les Hadrami et leurs descendants vivant dans la région investissent certainement dans le trafic de bois de palétuvier. C'est probablement l'un des facteurs qui les a attirés dans l'archipel de Lamu puisqu'il en est le premier producteur sur la côte septentrionale. Depuis le littoral, en particulier Madagascar et les Comores, ils exportent également des céréales pour alimenter les marchés de la péninsule arabique et de l'île de Socotra⁴¹ ; et il est vraisemblable qu'une partie de leurs cargaisons de mil parte de l'archipel de Lamu car c'est un négoce important au XIX^e siècle⁴². Nous savons également que des bateaux transportent de l'ivoire et de l'ambre gris vers les ports du Yémen et du Hadramaout⁴³. Ces articles sont échangés contre de la céramique, des métaux et surtout des tissus indiens. Il est d'ailleurs possible que les *Vania* établis dans les ports arabes financent certains voyages et réexpédient par la suite l'ivoire vers l'Inde. On peut aussi se demander si les réseaux hadrami de la côte swahili n'entretiennent pas des liens avec ceux de l'Inde occidentale, en particulier de Surat - mais aucune source écrite ne soutient cette hypothèse. Enfin les marchands d'origine hadrami participent sans nul doute aux transactions internes au monde swahili⁴⁴.

Néanmoins les textes livrent singulièrement peu d'informations sur les produits d'échange entre le littoral swahili et l'Arabie, le seul trafic mentionné avec insistance étant celui des esclaves. Par son objet même, ce négoce est le plus digne d'intérêt aux yeux des observateurs européens, surtout des Portugais qui se désolent de voir des captifs conduits vers une islamisation certaine ; ce qui pourrait nous conduire à en surestimer le volume au

⁴¹ « Observations of William Finch, merchant, taken out of his large journall » (1607) et « A journall of all principall matters passed in the twelfth voyage to the East-India, observed by me Walter Payton » (1612), in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, pp. 13-14, 183 ; *FAK*, p. 114.

⁴² H. Greffulhe, « Voyage de Lamoo à Zanzibar », 1878, p. 212.

⁴³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 267 ; « The sixth voyage, set forth by the East Indian Company [...] written by Sir H. Middleton », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 3, p. 155 ; Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 23.08.1637, AN/TT, DRI 40, f. 263v.

⁴⁴ En 1608 un navire de l'East India Company croise des embarcations de Pemba qui effectuent régulièrement un trafic de produits agricoles, en échange d'articles indiens, entre l'île et Mombasa et le reste du littoral. Leurs propriétaires, résidant à Pemba, sont des marchands musulmans « pales et blancs, différant beaucoup de la couleur des Maures » ; situés « parmi les principaux gentilshommes de toute la côte de Malindi », ils sont très renommés : peut-être s'agit-il de sharifs récemment établis à Pemba (W. Foster, *The Journal of John Jourdain, 1608-1617, describing his experiences in Arabia, India, and the Malay Archipelago*, pp. 40-42).

détriment d'autres marchandises. Pourtant sa récurrence dans les textes, l'origine très variée des témoignages à son sujet (portugais, anglais, français et hollandais)⁴⁵, et enfin les détails qu'ils en laissent, nous inclinent à penser que ce commerce représente sans conteste une part substantielle des échanges avec la péninsule arabique. Il en est en tout cas l'un des plus lucratifs.

Or, ainsi que nous allons le voir, la documentation européenne ne laisse aucune ambiguïté sur l'investissement des sharifs et plus généralement des autres commerçants d'origine hadrami et yéménite dans la traite des esclaves. A l'inverse, on ne sera pas surpris qu'un tel trafic soit totalement absent des traditions et des chroniques relatives aux prestigieux lignages qui s'établissent sur la côte à cette époque, *a fortiori* mises par écrit ou diffusées – comme le sont la plupart d'entre elles – à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle.

Les migrants d'origine hadrami et sharifienne, ainsi que leurs descendants, participent du renouvellement de la vie religieuse et intellectuelle des cités swahili, un processus qui se diffuse depuis Pate. L'implantation initiale dans l'agglomération d'une part importante d'entre eux à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle s'explique sans nul doute, plus que toute autre raison, par sa place grandissante dans les échanges économiques et la situation géopolitique assez privilégiée de l'archipel de Lamu. Au regard des sources écrites, on ne saurait en effet minimiser leur engagement dans la sphère marchande. Par la suite, grâce aux réseaux tout à la fois lignagers, religieux, intellectuels, et commerçants qu'ils tissent, ils concourent à faire de Pate le centre d'attraction majeur de la côte swahili – même si, encore une fois, de multiples facteurs expliquent le changement d'échelle de la cité-Etat.

Bien évidemment le rôle de ces nouveaux venus est prépondérant dans la croissance du trafic entre le sud de l'Arabie et l'archipel de Lamu, en particulier dans celui des esclaves, un commerce qu'il nous faut à présent examiner dans le détail.

⁴⁵ D'autant que, contrairement aux Portugais, les autres visiteurs européens dans la région n'accordent aucune importance à l'islamisation des esclaves.

B. La traite des esclaves dans l'aire swahili (vers 1580-1700)

Au XVII^e siècle la prospérité économique de l'île de Pate repose sur deux branches principales du commerce : le trafic d'ivoire, destiné au marché indien, et le trafic d'esclaves, stimulé par les réseaux sharifiens et hadrami. Dans un chapitre précédent, j'ai évoqué la traite des esclaves sur la côte est-africaine entre les années 1500 et 1580. Au-delà du cas de l'archipel de Lamu, plusieurs raisons rendent nécessaire l'étude approfondie de ce phénomène dans l'espace swahili entre cette date et la première moitié du XVIII^e siècle. La première et la plus évidente d'entre elles est sa quasi-absence des travaux historiques portant sur cette période. Pourtant son volume paraît croître à partir de la fin du XVI^e siècle et les sources, nettement plus explicites à son sujet qu'auparavant, nous permettent d'en livrer un tableau relativement exhaustif au XVII^e siècle. D'autre part, il est indispensable de l'aborder dans sa globalité pour comprendre les échanges avec la péninsule arabique, l'expansion et le poids économique des lignages d'origine hadrami et yéménite et enfin évaluer la place de l'archipel de Lamu au sein de ces phénomènes.

1. La traite et l'esclavage : des questions éludées par l'historiographie

Avant d'aborder le commerce des esclaves en tant que tel, il est intéressant de se pencher sur ce problème dans le contexte historiographique. La traite des esclaves et l'esclavage sur le littoral swahili ont fait l'objet de nombreuses études, à tel point que John Middleton a pu écrire : « l'esclavage a peut-être été l'institution swahili la mieux étudiée »⁴⁶. Pourtant l'immense majorité de ces travaux concernent le XIX^e siècle⁴⁷. Or, durant cette période, en rupture avec les siècles précédents, la région connaît des bouleversements économiques qui modifient en profondeur l'ampleur et les modalités de la traite et de l'esclavage, puisque se développe sur le rivage une florissante économie de plantation, réclamant une main-d'œuvre servile très abondante. Le commerce des esclaves, centralisé sur Zanzibar, augmente alors jusqu'à une échelle inégalée en Afrique orientale, tandis qu'un mode de production proprement esclavagiste se généralise sur la côte⁴⁸.

⁴⁶ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, note 34 p. 204.

⁴⁷ Comme le montre la longue bibliographie sur le sujet que donne Middleton.

⁴⁸ Parmi les ouvrages les plus représentatifs sur cette période : F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987 et J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995.

A l'opposé, un nombre très restreint de publications ont été consacrées à la traite pour la période des XVI^e - XVIII^e siècles. Presque toutes concernent en réalité la seconde moitié du XVIII^e siècle, surtout à partir des années 1770 lorsqu'elle croît fortement. A cette époque, les Français de l'archipel des Mascareignes développent un intense commerce esclavagiste avec la côte swahili, qui donne une impulsion nouvelle à la traite en Afrique orientale ; dans le même temps les Omanais, qui affirment leur souveraineté sur le littoral, contribuent également à l'accroître. Du fait notamment de la présence française, la documentation historique sur l'aire swahili est beaucoup plus abondante et détaillée dans le dernier tiers du siècle - d'autant que certaines sources ont fait l'objet de publications en anglais très accessibles⁴⁹. A l'inverse, la période antérieure a nettement moins attiré l'attention des historiens. De plus, les recherches sur la traite avant le XIX^e siècle l'ont essentiellement abordée du côté de la demande, celle des Français et des Omanais, et non de l'offre : c'est-à-dire du rôle que les Swahili ont pu y jouer⁵⁰.

Le volume des esclaves exportés depuis la côte swahili avant le XIX^e siècle a fait l'objet de quelques débats, mais ils sont restés limités et, surtout, n'ont pas été l'occasion d'investigations historiques très approfondies. Seul l'ouvrage de Coupland, publié en 1938, aborde le commerce des esclaves en détails. L'auteur prétend que depuis l'Antiquité la traite a été continue et massive en Afrique orientale, menée par des « Arabes » installés sur la côte et pénétrant le continent à cette fin. Un nombre « prodigieux » d'esclaves auraient été exportés, contribuant au dépeuplement de l'Afrique de l'est et surpassant de loin la traite atlantique⁵¹. Ces allégations, qui ne reposent sur aucune étude sérieuse des sources, ont été vivement critiquées, et s'inscrivent en fait dans un projet destiné à justifier la colonisation britannique. Rejetant totalement Coupland, certains historiens ont très largement minimisé la traite et son poids économique avant le XVIII^e siècle⁵². D'autres, faute de sources explicites selon eux, sont allés jusqu'à mettre en doute l'existence même du commerce des esclaves sur la côte

⁴⁹ Principalement G.S.P. Freeman-Grenville (éd.), *The East African Coast, select documents from the first to the earlier nineteenth century*, 1962 et *The French at Kilwa Island*, 1965 ; R. Ross, « The Dutch on the Swahili coast, 1776-1778 : two slaving journals », *IJAH*, 19(2) et 19(3), 1986.

⁵⁰ Notamment : G.S.P. Freeman-Grenville, *The French at Kilwa Island*, 1965 ; E.A. Alpers, *The East African slave trade*, 1967, « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970 et *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975 ; J.M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, 1974 ; E.B. Martin et T.C.Y. Ryan, « A quantitative assessment of the Arab slave trade of East Africa, 1770-1896 », 1977.

⁵¹ R. Coupland, *East Africa and its invaders, from the earliest times to the death of Seyyid Said in 1856*, Oxford, Clarendon Press, 1938, pp. 17-35.

⁵² E.A. Alpers, *The East African slave trade*, 1967, p. 7 et « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970, p. 82 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 125.

swahili avant l'implantation des Omanais au XVIII^e siècle⁵³. En revanche, contestant Edward Alpers et G.S.P. Freeman-Grenville, quelques rares travaux ont appelé à une réévaluation du commerce des esclaves⁵⁴. Néanmoins, d'une façon générale, la plupart des historiens du monde swahili s'en tiennent à une position prudente, sans développer la question : ils reconnaissent l'existence de la traite swahili mais pensent qu'elle demeure un négoce mineur avant la fin du XVIII^e siècle, au contraire de l'ivoire ou de l'or⁵⁵.

Le faible intérêt de l'historiographie swahili pour ce problème s'explique en premier lieu, et de façon évidente, par le nombre proportionnellement assez réduit de recherches entreprises sur les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, en particulier à partir des sources de première main⁵⁶. A ce titre, il est très significatif que les trois historiens qui ont récemment redécouvert les textes portugais aient tous mentionné l'existence et l'importance de la traite esclavagiste ou du travail servile⁵⁷. En outre, les études sur Madagascar et les Comores évoquent fréquemment la traite entre la côte swahili et Madagascar⁵⁸, mais elles ne semblent pas avoir été consultées par l'historiographie swahili. Enfin il est possible que le renouveau historiographique concernant les Swahili à partir des années 1970 n'ait pas été très favorable à un intérêt pour ces questions. En effet, l'enjeu a longtemps été de démontrer la proximité sociale et culturelle de la civilisation swahili avec le continent africain, dès lors la traite et l'usage des esclaves ont été surtout étudiés à la lumière de l'influence omanaise et de la demande française. Par ailleurs, le statut controversé des populations swahili dans les Etats modernes de l'Afrique orientale, et plus globalement l'implication des Africains dans la traite des esclaves, demeurent des sujets sensibles qui ont certainement contribué à inhiber les recherches sur ce thème.

⁵³ G.S.P. Freeman-Grenville, « The coast 1498-1840 », 1963, pp. 152-155 ; H.N. Chittick, « The East Coast, Madagascar and the Indian Ocean », 1977, pp. 184-185.

⁵⁴ J.E. Harris, *The African presence in Asia, consequences of the East African slave trade*, 1971, p. 3 ; E.B. Martin et T.C.Y. Ryan, « A quantitative assessment of the Arab slave trade of East Africa, 1770-1896 », 1977, pp. 71-75 ; B.A. Ogot, « Les mouvements de population entre l'Afrique de l'Est, la corne de l'Afrique et les pays voisins », 1979, pp. 183-184. Ogot n'hésite pas à qualifier les propos d'Alpers et de Freeman-Grenville de « théorie révisionniste moderne ».

⁵⁵ En particulier R.W. Beachey, *The slave trade of Eastern Africa*, 1976, p. 8 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, note 4 p. 31 ; M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, pp. 161-162 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 84-85.

⁵⁶ Toutefois, dans un article récent, Thomas Spear a affirmé la nécessité de mieux comprendre l'esclavage avant le XIX^e siècle (T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000, pp. 278-279).

⁵⁷ R.L. Pouwels, « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », 2000, pp. 259-260 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 395-396, 418 ; J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain*. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600 », 1998, p. 23 ; T. Vernet, « Les cités-Etats swahili et la puissance omanaise (1650-1720) », 2002, pp. 93, 96-97, 108.

⁵⁸ Par exemple R.K. Kent, *Early kingdoms in Madagascar, 1500 - 1700*, 1970 ; P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975 ; M.N. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983.

Il apparaît par conséquent indispensable, dans le cadre de cette étude, d'opérer une réévaluation de la place du commerce des esclaves sur la côte swahili durant le XVII^e siècle⁵⁹, et notamment de mieux cerner la traite menée par les marchands résidant dans les ports swahili eux-mêmes. Nous verrons que ces investigations remettent très largement en cause les certitudes et les estimations chiffrées généralement admises à propos du commerce des esclaves sur la côte orientale de l'Afrique.

2. La route des esclaves malgaches

Durant le XVII^e siècle les réseaux de traite depuis le nord-ouest de Madagascar constituent toujours l'essentiel du trafic d'esclaves. Cependant vers les années 1580 le port de Langany est supplanté par une autre ville, fondée à cette époque et occupant l'île d'Antsoheribory, dans la baie de Boeny, au sud de Langany. Cette agglomération est nommée Boeny, et plus souvent « Mazalagem Nova » par les Portugais, ou « Nouveau Masselage » par les Français (d'après le nom antalaotra Masalajy), par opposition avec Langany, que les Européens vont désigner sous le nom « Mazalagem Velha » ou « Vieux Masselage »⁶⁰. Boeny connaît une grande prospérité au cours du XVII^e siècle et attire l'essentiel des flux maritimes de la région. Le jésuite Luís Mariano, qui séjourne à plusieurs occasions dans la ville entre 1613 et 1620, la décrit comme une cité musulmane de 6000 à 7000 habitants, abordée périodiquement par des navires swahili et arabes. Les citadins parlent le « buque » (*buki*), c'est-à-dire le malgache⁶¹, et la langue de « la côte de Malindi », le swahili⁶². Toutes ces informations sont corroborées par d'autres sources⁶³.

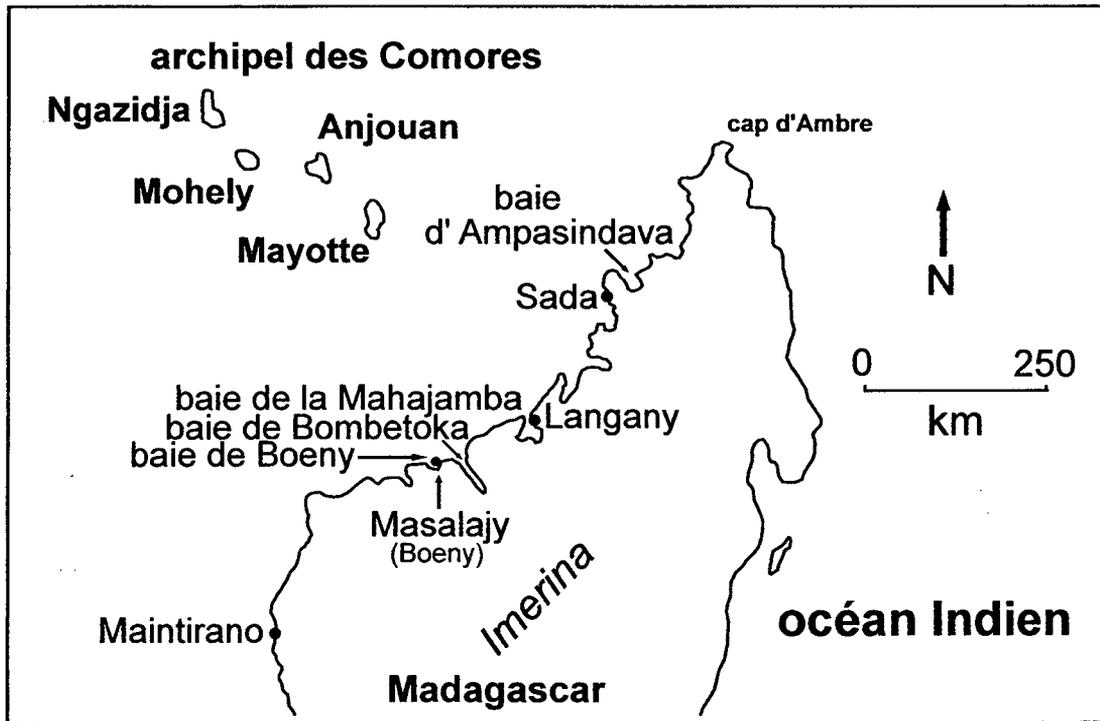
⁵⁹ Cette recherche privilégie le commerce effectué depuis l'aire géographique située entre le cap Delgado et la côte Benadir ; néanmoins cela ne signifie pas que des populations swahili habitant d'autres parties du rivage, c'est-à-dire essentiellement la région de Mozambique, n'aient pas été concernées par l'esclavage, bien au contraire.

⁶⁰ P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975, pp. 243-281 ; H.T. Wright *et alii*, « The evolution of settlement systems in the Bay of Boeny and the Mahavavy River valley, north-western Madagascar », 1996.

⁶¹ *Buki* est le nom swahili ancien de Madagascar (C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.). Au début du XVII^e siècle, Couto mentionne que les habitants appellent Madagascar « Ubuque » - *Ubuki* (D. do Couto, *Da Ásia*, 7-4-5, pp. 311-312).

⁶² Luís Mariano, « Relação da jornada e descobrimento da Ilha de S. Lourenço » et « Roteiro da Ilha de S. Lourenço [...] » (1614-1615), in H. Leitão, *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo*, 1970, pp. 208, 310.

⁶³ Notamment G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 24, 33-36 et « A Voyage in ye ship Frances from Mossambique for St. Lawrence » (1640), in S. Ellis, « Un texte du XVII^{ème} siècle sur Madagascar », *Omalý sy Anio*, 9, 1979, pp. 157-158.



*Les ports antalaotra du nord-ouest de Madagascar et l'archipel des Comores,
XVIe - XVIIIe siècles*

Quelques autres ports antalaotra de la zone, plus modestes, accueillent également des bateaux de commerce, notamment la ville de Sada (Anorotsangana) et la région de la baie d'Ampasindava au nord⁶⁴.

Il semble que l'opulence de ces agglomérations repose en grande partie sur le commerce des esclaves. En effet les royaumes de l'intérieur de l'île de Madagascar se livrent à des guerres continuelles, dont l'un des principaux objectifs est la capture d'esclaves, car elles génèrent de nombreux prisonniers destinés à être vendus aux « Maures » de Langany, puis de Boeny⁶⁵. L'objectif des combats est d'ailleurs plus de « capturer que de tuer »⁶⁶. L'essentiel de l'apport en esclaves sur le littoral est apparemment aux mains d'habitants de l'intérieur et des montagnes dénommés « Hova », qui sont certainement des Merina⁶⁷. En 1640 un témoignage anglais rapporte que les Hova descendent chaque année le fleuve Mahavavy, au sud de la baie de Boeny, avec des captifs destinés au port de Boeny :

*« Il y a un fleuve au sud de Matthewlodge [Masalajy] d'où ils commercent avec les campagnards, appelés les Hoves, achetant des bœufs, et des esclaves [...]. A cette rivière viennent les Hoves avec leurs caravanes en mars et avril avec 10 000 têtes de bétail et 2 ou 3000 esclaves »*⁶⁸.

Une vingtaine d'années plus tôt, Luís Mariano rapporte des faits similaires :

*« [Certains esclaves Buki] sont conduits du royaume de Uva, qui est l'intérieur, et plus à l'intérieur dans l'île, et qui sont vendus à Mazalagem aux Maures de la côte de Malindi »*⁶⁹.

Un routier de navigation français, jamais consulté auparavant et apparemment issu d'un voyage de 1696, fait également mention de ce trafic :

*« Il y a de bonne eau sur cette isle [Nouveau Masselage] et dans le fond de la baye au sud est une rivière qui sert à trafiquer avec les gens du país qu'on appelle Houde, on y négoce des boeufs et des esclaves »*⁷⁰.

⁶⁴ P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975, pp. 577-607.

⁶⁵ D. do Couto, *Da Ásia*, 7-4-5, p. 312 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 267 ; Paulo Rodrigues da Costa, « Diário da viagem da caravela Nossa Senhora da Esperança à Ilha de S. Lourenço » (1613-1614), in H. Leitão, *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo*, 1970, p. 71.

⁶⁶ L. Mariano, « Relação da jornada e descobrimento da Ilha de S. Lourenço », in H. Leitão, *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo*, 1970, p. 204.

⁶⁷ Hóva est un terme employé pour désigner les habitants de l'Imerina, ou plus généralement en Imerina les hommes libres qui ne sont pas nobles (R.P.P.P Abinal et Malzac, *Dictionnaire malgache-français*, Tananarive, 1899, q.v. ; P. Beaujard, *Dictionnaire malgache-français*, Paris, L'Harmattan, 1998, q.v. ; voir également P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975, p. 262).

⁶⁸ « A Voyage in ye ship Frances from Mossambique for St. Lawrence », in S. Ellis, « Un texte du XVII^{ème} siècle sur Madagascar », 1979, pp. 157-158, 163.

⁶⁹ « [...] São trazidos do reino de Uva, que é o sertão, e mais interior da ilha, e vêm a vender a Mazalagem aos mouros da costa de Melinde ». Mariano précise que ces esclaves ont généralement la peau claire (« Relação da jornada e descobrimento da Ilha de S. Lourenço », in H. Leitão, *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo*, 1970, pp. 206-207).

Dans les villes portuaires, les Antaloatra détiennent le monopole des échanges avec les habitants de l'arrière-pays⁷¹, à la manière des Swahili sur le continent africain. Ainsi l'intense traite effectuée sur le nord-ouest de Madagascar aux XVI^e et XVII^e siècles s'explique par cet approvisionnement massif et régulier en esclaves du centre de l'île. Probablement lié à l'origine à une situation politique troublée, il ne fait guère de doutes qu'il ait été entretenu par des conflits devenus razzias, sinon véritables guerres de capture, dans le but de fournir le marché des esclaves aux mains des Antaloatra. Ceux-ci revendent ensuite les captifs à des navires de commerce à Boeny et dans la région de Sada⁷². Les modalités de ces échanges nous sont assez mal connues, même s'il semble que les esclaves et les autres biens soient essentiellement acquis contre des tissus indiens et des métaux⁷³.

Les textes du XVII^e siècle montrent que l'archipel des Comores détient, comme au siècle précédent, un rôle majeur dans ce trafic, surtout les îles d'Anjouan et de Mohéli. Leurs marchands introduisent en effet des esclaves dans les ports de l'archipel pour les revendre ensuite à certaines embarcations de traite, qui évitent ainsi le trajet jusqu'à Madagascar. Mais ils transportent également eux-mêmes les esclaves vers le continent africain et surtout le sud de la péninsule arabique. Cette activité, favorisée par le fait que les Comores demeurent à l'écart des prétentions de l'*Estado*, est l'une des principales sources de revenu de l'archipel, qui jouit à cette époque d'une grande prospérité commerciale, attestée par de nombreuses sources écrites⁷⁴.

D'après la documentation, une proportion importante des bateaux achetant des esclaves (ainsi que du riz, de la viande et du bétail) à Madagascar ou aux Comores sont originaires de ports de la côte swahili, et presque exclusivement de la portion littorale comprise entre Mombasa et Mogadiscio⁷⁵. Parmi eux, ce sont les commerçants résidant dans l'archipel de Lamu qui au XVII^e siècle détiennent manifestement l'essentiel de ce trafic vers

⁷⁰ Anonyme, « Mémoire sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique contenant des instructions bonnes pour les navigateurs », s.d.n.l. (vers 1696), ANF, Marine 3JJ342, doc. 1, p. 25.

⁷¹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 267.

⁷² Pour la traite à Sada, voir : « Lettre du Père Luis Mariano, datée de Mozambique le 24 août 1619 », *COACM*, 2, p. 312 et N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 46.

⁷³ Ces produits sont pillés à Langany par les Portugais en 1506 (Afonso de Albuquerque au roi, Mozambique, 06.02.1507, *DPMAC*, 2, p. 122).

⁷⁴ Voir en particulier : « The second voyage of Captaine Walter Peyton into the East-Indies [...] in January 1614 » et « Observations collected out of the journall of Sir Thomas Roe » (1615), in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, pp. 292, 312-315 ; « Relâche de Pieter van den Broecke aux îles Comores, en 1614 » et « Registre des conseils tenus pour le compte de la colonie anglaise de Madagascar (de W. Courteen et C^{ie}) » (1645), *COACM*, 2, p. 93 et 5, p. 518 ; M.N. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983, pp. 139-152.

⁷⁵ L. Mariano, « Relação da jornada e descobrimento da Ilha de S. Lourenço », in H. Leitão, *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo*, 1970, pp. 207-208 ; E. Axelson (éd.), « Viagem que fez o Padre Ant.^o Gomez, da Comp.^a de Jesus, ao Imperio de de [sic] Manomotapa [...] » (vers 1628), *Stvdia*, 3, 1959, p. 229.

la côte est-africaine - comme nous l'avions vu, les échanges entre Pate et Madagascar sont mentionnés pour la première fois en 1589⁷⁶. Les villes de Lamu et de Faza sont également citées, de même que l'île de Pate en général⁷⁷. En 1620, par exemple, le Français Beaulieu rencontre au large de Ngazidja deux navires venus de Mayotte et se dirigeant vers Lamu, leur port d'attache, chargés d'une grande quantité de riz et de viande fumée et de « beaucoup d'esclaves »⁷⁸. D'après Mariano en 1616 et 1619 et Buckeridge en 1663, les navires de la ville de Pate, ou de l'île de Pate, viendraient chaque année à Boeny pour charger des esclaves. Près de 2000 esclaves seraient ainsi embarqués annuellement depuis Boeny et Sada par les négociants de l'île de Pate selon Buckeridge, et entre 3000 et 4000 selon un rapport portugais de 1663⁷⁹. En raison de cette prépondérance, les marchands de l'île de Pate apparaissent comme une communauté puissante et très active à Boeny. Nous ignorons s'ils occupent en nombre l'agglomération en dehors de la période d'hivernage des bateaux, mais nous savons qu'ils sont influents auprès des autorités de la ville. En 1619 les dirigeants de Boeny finissent par refuser, après quelques atermoiements, que Mariano n'y établisse une mission jésuite, conformément à un accord politique signé avec *l'Estado da Índia*. Le prêtre explique cet échec par les manœuvres de commerçants de Pate, présents avec deux embarcations dans le port, où ils viennent chaque année :

« Pour quelle raison ces Malgaches ont-ils tant insisté pour que nous quittions leurs pays ? Celle qu'ils ont donnée ouvertement et que nous avons déjà indiqué ci-dessus est qu'ils redoutaient que notre séjour au milieu d'eux n'amenât les Portugais à leur faire la guerre ; mais ce qui nous paraît plus vraisemblable et plus fondé, c'est qu'ils ont agi ainsi pour complaire aux Maures⁸⁰ de la côte, et principalement à un jeune homme appelé Baquar Muxuti [Bakar Mshuti], fils de Mamede Muxuti Mapengo [Mohammed Mshuti Mapengo]. Ce dernier est un Maure bien connu à Goa, où il va

⁷⁶ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 04.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 32/7 (f. 788).

⁷⁷ « Lettre de Luis Mariano sur sa mission à la côte ouest (vers juillet 1616) » et « Lettre du Père Luis Mariano [...] 24 août 1619 », *COACM*, 2, pp. 213, 312 ; E. Axelson, « Viagem que fez o Padre Ant.º Gomez, da Comp.^a de Jesus, ao Imperio de de [sic] Manomotapa », 1959, p. 229 ; T. de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, f. 13v ; João Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...] (1635)*, éd. M. Barreto, 1971, p. 65 ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 46.

⁷⁸ A. de Beaulieu, *Mémoires d'un voyage aux Indes Orientales, 1619-1622, un marchand normand à Sumatra*, éd. D. Lombard, 1996, p. 70.

⁷⁹ « Lettre de Luis Mariano sur sa mission à la côte ouest (vers juillet 1616) » et « Lettre du Père Luis Mariano [...] 24 août 1619 », *COACM*, 2, pp. 213, 305 ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 46 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 141.

⁸⁰ Dans sa traduction, Grandidier emploie l'expression « Arabes » pour désigner ces individus, mais comme il a déjà été dit, par comparaison avec l'édition portugaise de certains écrits de Mariano, sa traduction n'est pas exempte d'erreurs ni d'interprétations hâtives. Or, dans ses récits édités en portugais, le jésuite n'utilise jamais ce terme pour qualifier les commerçants musulmans : il les nomme « Maures », selon l'usage le plus répandu. Pour parler des musulmans originaires d'Arabie, il parle de « Maures d'Arabie ». L'original de cette lettre, issu du fond de la bibliothèque du Conde do Ameal, n'a pas été publié.

souvent, et il s'est en maintes circonstances montré un ami des Portugais. Son fils semble, ainsi que son pilote Malino Vulay [Mwalimu Vulai], avoir des sentiments tout différents à notre égard. Nous avons en effet les meilleures raisons de croire que ce sont ces deux individus qui nous ont suscité toutes les difficultés que nous avons éprouvées et l'espèce de révolte qui nous a fait expulser. ».

Il propose ensuite que les capitaines de Mombasa n'autorisent pas la navigation de certaines embarcations de l'archipel de Lamu vers les ports antalaotra, une mesure qui cependant devrait rester secrète auprès des habitants de Boeny et de Sada :

« S'ils l'apprenaient, il n'est pas douteux qu'ils seraient irrités et rompraient tous rapports avec nous, car il y a plus longtemps que nous que les Maures font le commerce avec les Malgaches. C'est pourquoi je crois que, tant qu'il n'y aura pas une meilleure occasion, il suffira au vice-roi de donner des ordres au nouveau commandant de Mombasa pour qu'il fasse des menaces à tous les Maures de Pate, de Lamu et de Faza qui ne sont pas en bons termes avec nous et d'empêcher et de défendre dorénavant aux susdits Bakar Mshuti et Mwalimu Vulai d'aller à l'île de Saint Laurent [Madagascar]. [...] Je ne parle pas des Maures d'Arabie qui, eux aussi, visitent chaque année Mazalagem et Sada, pour y acheter de nombreux esclaves qu'ils emmènent dans leur pays, car ils ne sont pas sujets du roi de Portugal et n'ont pas besoin de lettres de marque »⁸¹.

Comme le rapporte cet extrait, des bateaux originaires de la péninsule arabique fréquentent également les centres portuaires des Comores et de Madagascar à la recherche d'esclaves. La plupart des sources expliquent que leurs ports d'attache se trouvent dans la région du Bab el Mandeb et en mer Rouge, sans plus de précisions⁸². D'autres sont plus explicites : ainsi des embarcations de l'île de Socotra, qui dépend du sultanat de Kishn en Hadramaout, se rendent chaque année aux Comores pour y acheter des esclaves et du riz⁸³. De même, dans la première décennie du XVII^e siècle, il vient habituellement à Moka chaque année quatre navires chargés d'esclaves achetés à Madagascar et d'autres produits⁸⁴. Les ports d'Aden et de Shihr, les plus importants de la région, sont également investis dans ce trafic.

⁸¹ « Lettre du Père Luis Mariano [...] 24 août 1619 », *COACM*, 2, pp. 305, 311-312.

⁸² D. do Couto, *Da Ásia*, 7-4-5, p. 317 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 267, 270 ; « Relâche de Pieter van den Broecke aux îles Comores, en 1614 » et « Registre des conseils tenus pour le compte de la colonie anglaise de Madagascar », *COACM*, 2, p. 93 et 5, p. 518 ; Vice-roi au roi, Goa, 12.03.1623, AN/TT, DRI 17, f. 10 ; Manuel Barreto, « Informação do estado e conquista dos Rios de Cuama [...] 11 de dezembro de 1667 », *Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa*, 4^e série, n°1, 1883, p. 55 ; J.C. Armstrong, « Madagascar and the slave trade in the seventeenth century », 1984, pp. 214-215.

⁸³ « Observations of William Finch, merchant, taken out of his large journall » et « A journall of the third voyage to the East India » (1608), in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, pp. 13-14 et vol. 2, p. 515.

⁸⁴ « The sixth voyage, set forth by the East Indian Company [...] written by Sir H. Middleton », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 3, p. 155.

Enfin, des embarcations appartenant à des résidents des Comores et de certaines agglomérations swahili font aussi le trajet vers le sud de la péninsule arabique⁸⁵.

Les sources européennes indiquent que la traite en direction du Hadramaout et du Yémen, transitant souvent par les Comores, Barawa, Mogadiscio et surtout l'île de Pate, repose en partie sur les réseaux établis par les sharifs d'origine hadrami et yéménite. Toutefois cela ne signifie pas qu'ils aient eux-mêmes mis en place le commerce des esclaves depuis Madagascar ; puisque les ports antaloatra existent au moins depuis la fin du XIV^e siècle, qu'ils partagent avec les villes swahili des mythes de fondation shirazi⁸⁶, et que la traite s'y pratique déjà selon toute vraisemblance avant le XVI^e siècle⁸⁷. En 1667 Manuel Barreto livre les informations suivantes :

« [...] les nefes de Maures qui de La Mecque, Barawa et Mogadiscio se rendent à cette île [Madagascar] pour le commerce des Buki, dont les Maures achètent plus de 3000 chaque année, ayant à cette fin dans divers ports des cacizes [qasis - c'est-à-dire certainement des sharifs] qui dans le cours de l'année vont les acheter et les convertir »⁸⁸.

Le prêtre augustin Thomas de São Domingos est encore plus explicite dans son ouvrage de 1630 :

« Sur cette île de Pate, viennent accoster des embarcations, qui de La Mecque vont à l'île de Saint Laurent avec des sharifs, qui sont leurs cassizes [qasis], qui là vont semer leur secte, et ramener de nombreux Buki, enfants gentils, pour les apporter à La Mecque, et les faire Maures »⁸⁹.

Ces extraits mettent très clairement en lumière les connexions entre le sud de la péninsule arabique, la côte Benadir, les cités de l'île de Pate et Madagascar ou les Comores. Dès lors, il paraît évident que l'une des motivations des lignages d'origine hadrami ou yéménite, souvent sharifiens, pour s'établir sur le littoral swahili et dans l'archipel des Comores fut le commerce des esclaves. Les principaux lignages que nous avons déjà évoqués à propos de Pate se retrouvent aux Comores, où - comme ailleurs - ils intègrent fréquemment les dynasties royales. Les descendants d'Abu Bakr bin Salim s'y implantent par exemple vers

⁸⁵ Une source de 1613 livre le témoignage suivant à propos des habitants de Moheli : « Ils construisent des bateaux sur cette île, et commercent avec eux, le long de la côte de Malindi, et en Arabie, avec des fruits et des esclaves » (« A journall of all principall matters passed in the twelfth voyage to the East-India, observed by me Walter Payton », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, p. 183).

⁸⁶ P. Vérin, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, 1975

⁸⁷ En effet la traite avec Malindi et Mombasa est constatée par les Portugais lors de leur premier voyage dans l'île en 1506 (Afonso de Albuquerque au roi, Mozambique, 06.02.1507, *DPMAC*, 2, p. 122).

⁸⁸ « [...] naus de Mouros que de Mecca Brava e Magadoxô demandavao aquella ilha a resgate de Buques, que faziao os Mouros mais de tres mil em cada anno tendo a este fim em varios portos cacizes que pello discurso do anno os vao comprando e catequisando » (M. Barreto, « Informação do estado e conquista dos Rios de Cuama [...] 11 de dezembro de 1667 », p. 55).

⁸⁹ « A este Ilha de Patte vem ter embarcações, que de Meca vam a Ilha de Sam Lourenço com Xarifos, que sam os seus cassizes, que là vam semear sua seita, e trazer muytos Buques mininos Gentios, e pera os levarem a Meca, e fazerem Mouros » (T. de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, f. 13v).

le milieu du XVII^e siècle, notamment à Anjouan, où ils dirigent apparemment de petits sultanats. Vers la même époque, les Jamal al-Layl s'y installent également et ils sont aussi signalés à Mohéli et Ngazidja. D'autres lignages sont présents dans les îles, en particulier les al Masila Ba Alawi. D'après les listes généalogiques et les traditions locales, Pate est fréquemment leur point de départ sur le continent avant d'y prendre pied⁹⁰. Ainsi, selon une généalogie des sultans d'Anjouan, la fille d'un sultan shirazi de l'île épouse vers le milieu du XVII^e siècle un Alawi de Pate ; puis leur fils règne depuis de la ville de Domoni, tandis que ses deux filles épousent à leur tour des « princes de Pate », l'une un sharif Alawi et l'autre un sharif al-Nadir⁹¹. De même, dans la première moitié du siècle, une reine ou une princesse de Mayotte épouse un certain Said Alawi « Bwana Fumo » de Pate⁹². Ces alliances matrimoniales se poursuivent au XVIII^e siècle : le père du célèbre Sultan Ahmed de Ngazidja (vers 1793-1875) serait un riche et influent habitant de Pate du clan Jamal al-Layl⁹³.

Les sources écrites européennes confirment ces liens et la présence de sharifs à la tête de petits sultanats dans l'archipel dès le début du XVII^e siècle. Diogo do Couto se fait peut-être l'écho de ce mouvement migratoire : d'après lui, l'île d'Anjouan est divisée en une vingtaine de royaumes, dirigés par des « Maures arabes de ceux qui premièrement vinrent aborder la côte de Malindi »⁹⁴. D'après des relations anglaises, dans les années 1600-1610 les sultans de Mohéli sont des sharifs, dont nous ignorons toutefois le clan⁹⁵. Enfin, des textes datés de 1729, 1770 et 1779 attestent des alliances matrimoniales entre la dynastie au pouvoir à Pate et celle des Ba Alawi d'Anjouan⁹⁶.

Bien que les informations manquent pour déterminer avec certitude si ces lignages se fixent également à Madagascar, des migrants swahili ou arabes s'y installent assurément au

⁹⁰ B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, pp. 381-389 ; C. Allibert, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, 1984, pp. 87, 91, 108-110 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 41-42 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 422.

⁹¹ L. Aujas, « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », *Bulletin de l'Académie Malgache*, 9, 1911, pp. 130-131 ; J. Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, 1983, t. 1, pp. 47, 49.

⁹² C. Allibert, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, 1984, p. 109 et J. Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, 1983, t. 1, p. 78.

⁹³ L. Harries (éd.), *The Swahili Chronicle of Ngazija by Said Bakari bin Sultani Ahmed*, Bloomington, African Studies Program - Indiana University, 1977, pp. 54-55, 92.

⁹⁴ D. do Couto, *Da Ásia*, 7-4-5, p. 317.

⁹⁵ Il est intéressant de remarquer que l'un d'entre eux ne parle qu'un peu l'arabe, qu'il a appris lors de son pèlerinage (« The eighth voyage set forth by the East-Indian Societie [...] under the command of Captaine John Saris » (1611) et « Observations collected out of the journall of Sir Thomas Roe », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 3, pp. 363-364 et vol. 4, p. 315).

⁹⁶ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 182 ; Becquet (?), « Extrait d'une lettre écrite de Mozambique au S. Brayer du Barré [...] », s.d. (1770-1771), ANF, C4-29, f. 204 ; Said Alawi, prince d'Anjouan et fils d'une princesse de Pate, au gouverneur de Mozambique, 10.11.1779, AHU, cx. Moç. 52, doc. 44.

XVI^e et au XVII^e siècle⁹⁷, comme le sous-entendent les sources écrites, en particulier Manuel Barreto. D'ailleurs, au début du XVIII^e siècle, après la conquête sakalava de la zone de Boeny, les liens sont encore forts entre la région et l'archipel de Lamu : une tradition antalaotra rapporte ainsi qu'une princesse sakalava islamisée épouse un « Arabe » originaire de Pate⁹⁸. Peut-être s'agit-il de l'individu évoqué dans une lettre portugaise de 1728 : un certain « *Saluti* » (?) Sharifu, « Maure missionnaire », qui se rend chaque année à Boeny où il est marié à une sœur du roi⁹⁹.

L'étude du commerce des esclaves malgaches, comme celle d'autres produits d'échange, montre que Pate - et d'une façon générale l'archipel de Lamu - est un acteur central des routes maritimes en Afrique orientale au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Ses marchands détiennent une part importante des flux entre Madagascar, les Comores et le sud de la péninsule arabique, tandis que les ports de l'île de Pate accueillent aussi de nombreuses embarcations liées à la traite venues d'autres régions¹⁰⁰. Sans nul doute, les sharifs d'origine hadrami ont joué un rôle crucial dans ce développement, même s'ils ne sont pas les seuls à s'y investir comme le montre le cas de Bakar Mshuti¹⁰¹.

Cependant, à partir des années 1660, sous l'influence des Omanais qui redirigent une partie des flux en direction de Mascate, la demande en esclaves et leur commerce vont progressivement prendre une nouvelle orientation, moins centrée sur le Hadramaout et le Yémen. Dans un premier temps, jusqu'aux premières années du XVIII^e siècle, ce mouvement favorise plutôt le volume des échanges de l'archipel de Lamu. En effet, comme nous le verrons dans un chapitre suivant, Oman devient dans la seconde moitié du XVII^e siècle un partenaire politique et commercial de plus en plus incontournable sur la côte swahili. Pour résumer, après l'expulsion des Portugais de Mascate en 1650, le pays devient en quelques décennies l'une des principales puissances maritimes et marchandes dans le golfe Persique et

⁹⁷ R.K. Kent, *Early kingdoms in Madagascar, 1500 – 1700*, 1970, pp. 103-104 ; B.G. Martin, « Arab migrations to East Africa in medieval times », 1974, p. 387 ; M.N. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983, p. 145.

⁹⁸ Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, Paris, 1845, pp. 21-22.

⁹⁹ Gouverneur de Mozambique (?), Mozambique, 11.08.1728, FUP, LM 95B, 20/4 (f. 407).

¹⁰⁰ S'ajoutant aux informations d'origine portugaise et au récit de Buckeridge, une source anglaise de 1645 rapporte ainsi que Pate et Barawa sont deux villes où les esclaves se vendent à bas prix (« Registre des conseils tenus pour le compte de la colonie anglaise de Madagascar », *COACM*, 5, p. 445). De même, en 1606 São Bernardino apprend que des « Maures arabes » ont abordé Pate pour acheter de jeunes esclaves, et Rebelo mentionne dans sa propre relation que le navire que les deux prêtres empruntent pour quitter Pate et se rendre à Ormuz est chargé de nombreux esclaves (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 74 et N. de Orta Rebelo, *Un voyageur portugais en Perse au début du XVII^e siècle*, pp. 77, 85).

¹⁰¹ Il appartient probablement au clan Bwana Mshuti de Pate et de Lamu, qui n'est pas sharifien, ainsi que nous allons le voir.

l'océan Indien occidental. Dès les années 1660 les Omanais fréquentent assidûment le littoral est-africain, bien qu'à l'origine les contacts se limitent surtout à l'archipel de Lamu, qui grâce à leur appui s'affranchit d'ailleurs de la tutelle portugaise en 1660. A partir de cette date Pate entretient des liens politiques et économiques étroits avec Oman.

Dans ce contexte, les Omanais contribuent à accroître la demande en esclaves dans la seconde moitié du XVII^e siècle, afin de soutenir leurs propres besoins et d'alimenter les échanges du port de Mascate, ajoutant ainsi à la demande liée aux marchés du sud de la péninsule arabique et de la mer Rouge. A cette époque les souverains d'Oman, appelés imams, prennent une part croissante dans les échanges commerciaux et le développement économique du pays¹⁰². L'agriculture d'Oman, essentiellement pratiquée dans de grandes plantations de palmiers-dattiers, repose sur un vaste système d'irrigation et une main-d'œuvre servile¹⁰³, et connaît un essor remarquable notamment sous l'impulsion de l'imam Saif bin Sultan (1692/1693-1711). Les chroniques rapportent qu'il a fortement développé l'agriculture : détenant jusqu'à un tiers des plantations d'Oman, l'imam aurait fait planter près de 30 000 palmiers-dattiers et 6000 cocotiers. Il ordonne aussi la rénovation d'une grande partie du réseau d'irrigation, dont la complexité et la monumentalité, couplée à l'ampleur des plantations, imposent alors sans doute l'importation d'une main-d'œuvre servile abondante. Saif aurait ainsi détenu, pour son seul service, 700 esclaves hommes, selon une source, et 1700 esclaves des deux sexes, selon une autre¹⁰⁴. Comme ailleurs en Arabie, les usages des esclaves sont multiples : concubines, domestiques, marins¹⁰⁵, ou pêcheurs de perles lorsque la région de production est conquise par Saif bin Sultan¹⁰⁶.

Les esclaves militaires, d'origine africaine, aux ordres des souverains sont également très nombreux¹⁰⁷. La série Seychelles des Archives Nationales de France détient une remarquable description de Mascate datée de 1775 et inconnue jusqu'alors, son auteur décrit ainsi l'armée de l'imam d'Oman :

¹⁰² R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 98-103.

¹⁰³ F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, pp. 35-36 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 2-3, 13 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 23-25.

¹⁰⁴ Saïf ibn Razîk, *History of the Imâms and Seyyids of 'Omân, from A.D. 661 – 1856*, éd. G.P. Badger, 1871, p. 92 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 13-14 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 220-221.

¹⁰⁵ C. Niebuhr, *Travels through Arabia, and other countries in the East*, 1792, vol. 1, p. 239 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, p. 200.

¹⁰⁶ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, p. 102.

¹⁰⁷ Alexander Hamilton, *A new account of the East Indies, being the observations and remarks of capt. Alexander Hamilton [...]*, Edimbourg, 1727, vol. 1, p. 66.

« *L'infanterie que j'ay vu est un composé de noirs de différentes contrées, armées de fusils à mèche sans bayonnettes, dont le canon fort pèsant ne peut contenir que des balles au deux tiers du calibre des nôtres. Les hommes ont chacun un poignard à leur ceinture, une sagaye, un sabre sans garde, une choudache [sic] de cuir de rhinoceros et un doulevrin. Leur paye est de 3 roupies par mois. Leur accoutrement consiste en une soubreveste longue de Naukin [sic], un pantalon pareil, des sandalles, un turban et une ceinture. Les gardes sont pour la plupart abyssins. Ils passent pour être braves et de bonne foy, beaucoup ont plus de 6 pieds de haut. Il y a une armée entretenue d'environ 4000 hommes; et l'Iman peut la porter a 6000 hommes* »¹⁰⁸.

Vingt ans plus tôt, en 1756, un récit hollandais affirme que l'imam alors au pouvoir possède 500 « esclaves africains de Mombasa », tandis que ses prédécesseurs en auraient eu 4000¹⁰⁹.

Néanmoins nous ne disposons pas de renseignements précis sur les besoins en esclaves en Oman aux XVII^e et XVIII^e siècles. Abdul Sheriff estime qu'ils sont peut-être de l'ordre de 500 à 1000 esclaves par an au XVIII^e siècle¹¹⁰, auxquels il faut ajouter ceux qui sont destinés à être réexportés depuis le pays. Il paraît toutefois certain que la demande intérieure connaît une forte hausse à la fin du XVII^e siècle.

D'autre part, Mascate devient à la même époque un entrepôt très actif pour toute la région du golfe Persique, escale idéale des produits de l'Inde et de l'Afrique orientale¹¹¹. La ville prend donc durant cette période le rôle de centre de redistribution pour l'ensemble du Golfe des esclaves africains, que les marchands omanais obtiennent principalement auprès des cités swahili. La principale cause de l'expansion omanaise sur la côte swahili puis de sa conquête militaire à partir des années 1690 fut le trafic d'ivoire, mais nous pouvons supposer, à la lumière des sources de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle¹¹², que la traite esclavagiste constitua une motivation supplémentaire, comme le propose Patricia Risso¹¹³. Il est donc très probable que les liens entre Mascate et Pate, à une époque où la cité-Etat est très engagée dans la traite malgache, aient concouru à en augmenter le volume, bien qu'il soit impossible d'estimer l'ampleur exacte de cet impact.

¹⁰⁸ Anonyme, « Sur l'archipel du nord de Madagascar : où des Isles Sainte Anne, Seichelles, Praslin, etc. Sur Mascate en Arabie », s.d.n.l. (1775), ANF, C4-145 (Colonies, Seychelles), non-folioté.

¹⁰⁹ W.M. Floor (éd.), « A description of the Persian Gulf and its inhabitants in 1756 », *Persica*, 8, 1979, p. 179. Cette chute du nombre des forces armées d'origine servile peut s'expliquer par le contexte de guerre civile qui frappe le pays jusqu'au milieu des années 1740 et surtout la faiblesse de la présence omanaise sur la côte swahili entre le début des années 1730 et celui des années 1750.

¹¹⁰ A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, pp. 19, 37.

¹¹¹ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, p. 103.

¹¹² Sur la traite omanaise sur le littoral swahili dans les années 1700-1750, voir T. Vernet, « Le commerce des esclaves sur la côte swahili, 1500-1750 », 2003, pp. 90-92 et *infra* (chap. 7).

¹¹³ P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 119-120.

Pour terminer cette étude des réseaux de traite depuis Madagascar et les Comores, il nous faut dépasser son cadre chronologique initial et évoquer son déclin au cours du XVIII^e siècle - un point rarement évoqué par les travaux historiques. Dans la première moitié du siècle, le nord-ouest de la Grande Ile constitue toujours une zone importante d'exportation d'esclaves, que les marchands de Pate en particulier continuent de visiter¹¹⁴. Pourtant le trafic connaît une lente diminution. A la fin du XVII^e siècle, probablement vers 1685, la région de la baie de Boeny est soumise par les conquérants sakalava venus du sud de l'île. Les Antalaotra poursuivent leurs activités marchandes, à Boeny ou dans la baie de Bombetoka, mais ils sont dorénavant sous le pouvoir des souverains sakalava. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle la traite se maintient dans cette zone, menée par les commerçants swahili, omanais, ou européens, et les Sakalava y sont très impliqués. Cependant l'exportation d'esclaves malgaches vers l'Afrique orientale et l'Arabie, de même que vers les Mascareignes, finit par se tarir faute d'une offre suffisante - peut-être en raison de la stabilisation des conflits militaires dans le centre de l'île. Dans les années 1770 la traite entre les Comores et Madagascar persiste à une petite échelle, mais l'archipel n'est plus un centre notable de redistribution d'esclaves. A la fin du siècle, ils seront même importés de la côte est-africaine par les Sakalava¹¹⁵.

Durant le XVIII^e siècle, la route des esclaves malgache est remplacée par un axe centré sur la région des îles Kerimba et de Kilwa. Toutefois, cette région d'exportation est déjà en activité auparavant et pour que ce tableau de la traite au XVII^e siècle soit complet il est donc nécessaire de s'interroger sur ses autres composantes.

3. Des réseaux complémentaires mais mineurs

En plus des réseaux d'approvisionnement en esclaves malgaches, les Swahili se fournissent également en captifs sur le continent africain. Cette traite apparaît néanmoins très marginale avant le XVIII^e siècle. Dans l'arrière-pays de Mozambique et des îles Kerimba, les Portugais se procurent des esclaves auprès des populations continentales, notamment des Makua, depuis la fin du XVI^e siècle. Des Swahili de la région, ou de la côte que l'on trouve au

¹¹⁴ Outre les mentions précédemment signalées, voir « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 178.

¹¹⁵ T. Vernet, « Le commerce des esclaves sur la côte swahili, 1500-1750 », 2003, p. 90.

nord, figurent également parmi les acheteurs¹¹⁶. Néanmoins la documentation montre que ce trafic n'est en rien comparable avec les proportions qu'il prendra à partir du début du XVIII^e siècle et davantage encore par la suite, l'ivoire dominant alors très nettement les échanges dans cette zone¹¹⁷.

Sur le reste du littoral, au nord du cap Delgado, le commerce des esclaves avec les groupes du continent est extrêmement réduit, voire dans la plupart des cas totalement inexistant. Cette situation perdurera d'ailleurs jusqu'au XIX^e siècle, la région de Kilwa mise à part ; ainsi aucune des sources traitant du rivage entre 1500 et 1800 n'évoque une telle traite, à de rares et mineures exceptions près. C'est le cas des Katwa : selon João dos Santos ils vendent des femmes captives, infibulées, et des enfants eunuques, de grande valeur. De son côté, Jerónimo Lobo apprend en 1624 que des esclaves sont vendus depuis la région du fleuve Juba - dont il atteint l'embouchure -, notamment des Katwa¹¹⁸. Il est possible également que des femmes oromo originaires de cette zone soient livrées comme concubines, une fonction pour laquelle elles sont très appréciées, comme cela se produit au XIX^e siècle¹¹⁹. Cependant, ce type de traite, concernant des esclaves très spécifiques et onéreux, relevant d'une consommation de prestige, reste secondaire.

De même, il est indéniable d'après les sources que les Swahili se limitent à un esclavage marchand, et qu'ils ne pratiquent jamais de guerres de capture ni de razzias sur les populations qui les environnent. La société swahili est avant tout mercantile, et non guerrière, et les marchands obtiennent leurs esclaves soit auprès d'autres communautés de type swahili, soit auprès des continentaux eux-mêmes dans les régions du cap Delgado, de Kilwa, ou du fleuve Juba. Les cités-Etats swahili apparaissent le plus souvent comme de faibles puissances militaires, bien plus fréquemment attaquées par leurs voisins du continent que l'inverse, ou dépendantes pour leur défense de forces militaires recrutées parmi les populations continentales. Il serait en réalité inconcevable pour les Swahili de razzier les communautés païennes du littoral car les cités sont engagées dans des liens de clientélisme indispensables

¹¹⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 252, 299-300 ; J.H. van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais*, p. 82 et M. Barreto, « Informação do estado e conquista dos Rios de Cuama [...] 11 de dezembro de 1667 », p. 35.

¹¹⁷ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 63.

¹¹⁸ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 377-378 ; J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 59. En 1631 une esclave d'une portugaise de Mombasa est d'origine katwa (« Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, p. 57).

¹¹⁹ Charles Pickering, *The races of man and their geographical distribution*, Philadelphie, 1848, p. 211 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 2, p. 537 ; Richard Brenner, « Renseignements obtenus relativement au sort du Baron de Decken et informations géographiques sur le pays de Brava [...] », *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 1868, t. 2, p. 136.

avec celles-ci. Il faut toutefois signaler que ces relations peuvent être parfois l'occasion d'une redevance en esclaves appliquée à certaines communautés continentales. Ainsi, selon des traditions pokomo, les Swahili de l'archipel de Lamu auraient à une époque ancienne imposé à des villages pokomo, soumis à leur autorité, un tribut constitué de deux jeunes garçons et deux jeunes filles pour les grands villages et d'un de chaque pour les petites agglomérations¹²⁰. Ces faits semblent corroborés par la présence de forgerons pokomo d'origine servile à Siyu¹²¹. Cependant ces traditions renvoient probablement à la seconde moitié du XVIII^e siècle, et plus sûrement au début du XIX^e siècle, lorsque les autorités de Pate renforcent leur emprise sur la région du fleuve Tana à partir des villes de Kau puis de Witu¹²². Surtout, on ne peut assimiler cet apport en main-d'œuvre servile à la traite pratiquée à Madagascar. Un tel phénomène se rapproche davantage d'une forme très oppressive de clientélisme, et s'inscrit certainement dans de complexes rapports de dépendance que nous ignorons. En outre, les exigences de ce type demeurent limitées et rarissimes - ce tribut aurait d'ailleurs été commué en sacs de riz¹²³.

Aucun réseau notable de commerce des esclaves entre l'intérieur et le littoral au nord de Kilwa ne se développe à cette époque, comme ce sera le cas au XVIII^e siècle pour le rivage méridional. On peut supposer que les voies commerciales continentales, la situation politique, et les populations de la région ne se prêtent pas à ce genre de trafic, au contraire de Madagascar puis de la zone de Mozambique et de Kilwa plus tard. Enfin la demande en esclaves n'est pas suffisante pour susciter d'autres zones d'achat des esclaves et se satisfait de l'offre malgache.

Les cas des concubines oromo ou des forgerons d'origine pokomo rappellent que les communautés islamiques du continent ou de l'archipel des Comores constituent un marché non négligeable pour les esclaves. Il fait peu de doutes en effet qu'elles absorbent une partie des captifs originaires de Madagascar, du cap Delgado ou d'ailleurs, même si l'essentiel du trafic a pour destination finale la péninsule arabe. Bien qu'aucun des spécialistes ne s'attarde sur le sujet¹²⁴, la majorité d'entre eux admettent que des esclaves sont présents, en petit nombre, dans la société swahili avant le XIX^e siècle¹²⁵. Cette question impose néanmoins

¹²⁰ A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, p. 366 et « The Bantu coast tribes of the East Africa Protectorate », 1915, p. 336. Les Pokomo sont une population d'agriculteurs occupant les rives du fleuve Tana.

¹²¹ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 180.

¹²² Voir R.L. Bunge, *Islamization among the Upper Pokomo*, 1973, pp. 61-62.

¹²³ A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, p. 366.

¹²⁴ A l'exception notable de Randall Pouwels (« The battle of Shela », 1991, pp. 375-381).

¹²⁵ Par exemple G.S.P. Freeman-Grenville, « The coast 1498-1840 », 1963, p. 152 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 125 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 20 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 135.

une réflexion de fond sur les formes de la dépendance et la servitude dans la culture littorale, et leur rôle dans l'organisation sociale et économique des cités-Etats. Du fait de la complexité de cette problématique, essentielle à la compréhension de la société swahili ancienne, il n'est pas possible à ce stade de s'y attarder. Elle nécessite notamment en préambule une étude des rapports entretenus par les Swahili avec les communautés continentales, qui forment une portion très notable de la main-d'œuvre à leur disposition. C'est pourquoi nous nous attellerons à ce problème dans un chapitre postérieur, axé sur les structures de la société et les interactions entre ses différentes composantes. Il suffit par conséquent de signaler ici que de véritables esclaves, « étrangers absolus » issus de sociétés razziiées¹²⁶, constituent également une force de travail au service des Swahili. Les textes suggèrent qu'ils sont employés dans de multiples domaines, comme en Arabie et ainsi que ce sera le cas au XIX^e siècle sur la côte est-africaine : domestiques, matelots, gardes, artisans, concubines etc. L'agriculture les occupe aussi, en particulier sur les îles de Pemba et de Zanzibar - un point que nous développerons ultérieurement.

Enfin, outre les demandes arabes et swahili, il faut ajouter celle des Portugais, dont la part dans la traite doit être mesurée¹²⁷. En plus de la région de Mozambique, les Portugais se procurent à Sofala et dans son arrière-pays des captifs, dont ils font un usage important dans leurs implantations¹²⁸. Une grande partie de leurs esclaves proviennent également du commerce régulier établi entre Mozambique et les ports du nord-ouest de Madagascar, et parfois des Comores, entre la fin du XVI^e siècle et celle du XVII^e,¹²⁹. Cependant ce trafic est nettement plus faible que celui qu'y exercent les musulmans, car la présence portugaise dans l'île n'est ni aussi massive ni aussi régulière¹³⁰. De la main des Swahili, les Portugais obtiennent aussi des esclaves sur le rivage au nord de Kilwa. La plupart d'entre eux sont

¹²⁶ C. Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, 1986, pp. 68-78.

¹²⁷ A ce sujet, Kusimba prétend que les Portugais auraient razziié puis réduit en esclavage les Swahili et d'autres communautés, et il émet l'hypothèse que des Swahili et d'autres groupes du rivage se seraient réfugiés à l'intérieur des terres (C.M. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, pp. 163-170). Il est vrai que les opérations militaires portugaises sont souvent très brutales ; mais aucune source du XVI^e siècle ni du XVII^e siècle ne vient corroborer de telles hypothèses, bien que généralement les chroniqueurs insistent longuement sur les mesures de rétorsion portugaises. Les Portugais n'ont jamais razziié les populations du littoral et se procurent leurs esclaves uniquement par voie de commerce.

¹²⁸ La première mention de l'achat d'un esclave remonte à 1505 (Pedro de Anhaia à Manuel Fernandes, Sofala, 06.12.1505, *DPMAC*, 1, pp. 318-321), elles sont nombreuses par la suite.

¹²⁹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 299 ; « The second voyage of Captaine Walter Peyton into the East-Indies [...] in January 1614 », in S. Purchas, *Hakluytus Posthumus*, vol. 4, p. 292 ; « A Voyage in ye ship Frances from Mossambique for St. Lawrence », in S. Ellis, « Un texte du XVII^e siècle sur Madagascar », 1979, p. 157 ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 44.

¹³⁰ M.N. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983, p. 150 ; J.C. Armstrong, « Madagascar and the slave trade in the seventeenth century », 1984, p. 216.

destinés à Goa¹³¹ où les esclaves africains, assez nombreux, sont employés par l'administration portugaise, notamment comme soldats ou marins¹³², ou vendus comme domestiques et gardes du corps¹³³. Il semble que Zanzibar soit l'une des principales sources d'approvisionnement en esclaves des Portugais de Mombasa, un commerce mené par les colons établis à Zanzibar et par ses habitants - peut-être s'agit-il d'esclaves nés dans l'île, puisqu'ils y sont nombreux d'après Monclaro¹³⁴.

Il n'est pas aisé d'évaluer le volume de la traite portugaise depuis la côte swahili. La demande pour l'Inde est relativement faible, probablement de l'ordre de quelques centaines d'esclaves par an, car la main-d'œuvre y est abondante et bon marché¹³⁵. Selon un missionnaire de Mombasa en 1682, trois ou quatre navires quittent chaque année la ville pour d'autres colonies de l'*Estado* chargés d'esclaves « en quantité innombrable », mais ce témoignage est sans doute excessif¹³⁶. De plus, il est très improbable, pour des motifs religieux, que les Portugais se soient engagés dans le commerce des esclaves avec l'Arabie. Ils se procurent par contre des captifs pour un usage local, sur le littoral swahili lui-même : ils sont par exemple domestiques au service des particuliers ou maçons, voire soldats, sous les ordres du gouverneur de Mombasa. On trouve parmi eux des individus d'origine malgache ou katwa¹³⁷. Dans certains cas, ils servent de main-d'œuvre agricole car António Bocarro mentionne que les Portugais ont introduit des esclaves à Pemba pour cultiver¹³⁸. Le commerce des esclaves par les Portugais auprès des Swahili et des Antaloatra a certainement contribué à augmenter quelque peu la traite sur la côte est-africaine, comme le suggère Pearson¹³⁹. Mais il

¹³¹ J.H. van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais*, pp. 82, 182 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 335, 340 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 57 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 42 ; « William Alley : an English visitor to Mombasa in 1667 », *SD*, p. 190.

¹³² En 1589 les villes de Faza, Siyu et Pate sont chacune condamnées à fournir vingt esclaves par an pour les galères de l'*Estado da Índia* (D. do Couto, *Da Ásia*, 11-10, p. 56). Marinho achète dix-sept esclaves sur l'île de Pate, ou à Mombasa pour servir l'*Estado* à Goa (B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 11).

¹³³ D. Couto, « 'Goa dourada', la ville dorée », in M. Chandeigne, *Goa 1510-1685, l'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, 1996, pp. 47, 53, 58, 63 ; M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 161.

¹³⁴ « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 346 et G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 50.

¹³⁵ J.H. van Linschoten, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais*, pp. 182-183 ; E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 95.

¹³⁶ « Extract from a brief account of Augustinian missions in India, 1682 », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, p. 151.

¹³⁷ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72 ; « Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, pp. 47, 51, 57-65, 71-73, 89. A Mozambique en 1804, il y a près de 30 à 40 esclaves par foyer aisé (E. Colin, « Notice sur Mozambique », *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 9, 1809, p. 309).

¹³⁸ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

¹³⁹ M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 161.

n'est qu'un modeste supplément à la traite pour la péninsule arabique, représentant peut-être entre quelques centaines et un millier d'esclaves (au maximum) par an, pour l'Inde ou les colonies portugaises du rivage ; d'autant que la part qu'y prennent effectivement les Swahili est probablement assez limitée, puisque les Portugais obtiennent aussi des esclaves auprès des populations non-swahili. Quant aux autres nations européennes, Anglais et Hollandais, leur traite est nulle sur le littoral swahili, fréquenté presque exclusivement par les Portugais, et se cantonne au nord-ouest de Madagascar¹⁴⁰.

En revanche, les marchands indiens abordent chaque année la côte et il n'est pas exclu qu'ils aient obtenu des esclaves auprès des Swahili, toutefois l'absence de références à un tel commerce tend à prouver que ce trafic est resté tout à fait anecdotique. Un seul texte y fait allusion avant le XVIII^e siècle : en 1518 un navire du Gujarat, en route pour Cambay et venu de Malindi, détient à son bord des esclaves. L'essentiel de la cargaison est néanmoins constituée d'ivoire et de métaux¹⁴¹. Beaucoup plus tard, en 1777, le négrier français Jean-Vincent Morice prétend que des marchands de Surat sont engagés dans la traite avec Zanzibar, pourtant les esclaves peuvent être destinés au golfe Persique, où les commerçants indiens sont très présents. On rencontre des esclaves africains sur la côte occidentale de l'Inde, en dehors des enclaves portugaises, ils demeurent cependant peu nombreux et semblent d'autre part le plus souvent exportés depuis l'Arabie ou le golfe Persique¹⁴², notamment Mascate à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Il est donc presque certain qu'aucune traite directe significative n'ait existé entre la côte orientale de l'Afrique et l'Inde entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle.

Cette réévaluation de la traite conduite par les Swahili entre le début du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle a montré que le commerce des esclaves sur la côte orientale de l'Afrique est déjà significatif avant l'intervention des fortes demandes française et omanaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elle a aussi révélé que c'est une source d'activité première, après le négoce de l'ivoire et peut-être du bois, pour les marchands résidant dans les cités de Lamu, Faza, Siyu et surtout Pate, tout particulièrement lorsqu'ils ont des origines hadrami et sharifiennes. Elle est l'une des principales causes qui expliquent les connexions si manifestes au XVII^e siècle entre l'archipel de Lamu, les Comores, Madagascar, le Hadramaout, et le Yémen, puis Mascate. Pour cette raison, comme pour d'autres, elle

¹⁴⁰ J.C. Armstrong, « Madagascar and the slave trade in the seventeenth century », 1984, pp. 217-229.

¹⁴¹ Diogo Lopes de Sequeira au roi, Cochin, 23.12.1518, *DPMAC*, 5, pp. 596-597.

¹⁴² J.E. Harris, *The African presence in Asia, consequences of the East African slave trade*, 1971, p. 34.

constitue un phénomène historique majeur, que l'historiographie swahili ne peut plus se contenter d'ignorer.

Pour expliquer son augmentation apparente dans les deux dernières décennies du XVI^e siècle, plusieurs hypothèses peuvent être avancées. En premier lieu, il est possible que les marchands de la côte aient tenté par son biais de compenser la chute du commerce de l'or et de l'ivoire du Zambèze et de la région d'Angoche à partir des années 1560-1570. Une autre hypothèse peut être avancée. Au cours du XVI^e siècle, la traite depuis la Corne de l'Afrique et la vallée du Nil, transitant par les ports de la mer Rouge, est assez élevée¹⁴³, mais il est vraisemblable que ce trafic diminue à la fin du siècle, entraînant en retour une hausse de la demande arabe sur la côte swahili. En effet, lors des conflits qui opposent l'Éthiopie chrétienne aux forces islamiques coalisées, les musulmans capturent des esclaves voués à l'exportation¹⁴⁴. Avec la fin de la guerre, cette source d'approvisionnement a pu se tarir. Il semble également que des réseaux de traite, beaucoup plus significatifs, aient existé entre le sud de l'Éthiopie, zone de capture d'esclaves, et la mer Rouge, suivant les voies commerciales du royaume. Or, nous pouvons supposer que les migrations oromo dans la région au milieu du XVI^e siècle ont considérablement déstructuré ces circuits et coupé l'accès à cette zone¹⁴⁵. On peut même se demander si les sharifs hadrami qui accompagnent le *djihād* d'Ahmed « Grañ » bin Ibrahim n'étaient pas déjà engagés dans ce trafic avant de quitter la région puis de s'établir parmi les Swahili. Toutefois, le commerce esclavagiste depuis la Corne se poursuit aux siècles suivants, en parallèle avec celui du littoral oriental¹⁴⁶.

D'autres facteurs contribuent certainement, à des degrés divers, à accroître la demande en main-d'œuvre servile. Outre la demande des Portugais présents sur la côte swahili, la prospérité nouvelle de certaines cités-Etats, principalement dans l'archipel de Lamu, exige probablement une main-d'œuvre variée (maçons, matelots et paysans par exemple), ou des esclaves plus nettement inscrits dans une consommation ostentatoire (concubines,

¹⁴³ P. Lovejoy, *Transformations in slavery : a history of slavery in Africa*, 1983, p. 27 ; F. Renault et S. Daget, *Les traites négrières en Afrique*, 1985, p. 47 ; R.A. Austen, *African economic history, internal development and external dependency*, 1987, pp. 59, 275.

¹⁴⁴ « Tomé Pires : trade relations of the East Coast with Europe, Arabia, and the Far East », *SD*, p. 125 ; P. Lovejoy, *Transformations in slavery : a history of slavery in Africa*, 1983, p. 27.

¹⁴⁵ Bertrand Hirsch, communication personnelle. Selon le jésuite Gonçalo Rodrigues - un auteur plutôt fiable - en 1556, plus de 10 000 à 12 000 esclaves originaires de ces régions méridionales seraient conduits chaque année par les Éthiopiens chrétiens dans les ports de la mer Rouge, pour être vendus aux Ottomans et aux Arabes (cité in M. Hassen, *The Oromo of Ethiopia : a history 1570-1860*, 1990, p. 30). Cependant ces chiffres sont certainement exagérés. La traite des esclaves en Éthiopie demeure un terrain à défricher.

¹⁴⁶ Voir notamment l'ouvrage de Barendse, qui cite des documents issus de la *VOC* relatant le trafic entre Massawa, Djedda et Moka dans la seconde moitié du XVII^e siècle (R.J. Barendse, *The Arabian Seas : the Indian Ocean world of the seventeenth century*, 2002, pp. 259-260).

domestiques, gardes, artisans). De plus, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le développement commercial et agricole d'Oman renforce la demande.

Il est impossible de proposer une estimation du volume du commerce des esclaves au XVI^e siècle, faute de sources. A l'inverse, nous disposons de chiffres dans la documentation historique du XVII^e siècle. Bien qu'ils doivent être manipulés avec prudence, il est à remarquer qu'ils proviennent de témoignages divers et indépendants, aussi bien portugais qu'anglais. Rares sont les estimations chiffrées de la traite depuis la côte swahili dans la littérature historique. Ralph Austen soutient qu'une moyenne de 3100 esclaves sont exportés annuellement entre 650 et 1920, mais une telle fourchette chronologique rend difficilement crédible cette évaluation, d'autant que l'auteur ne livre pas ses sources¹⁴⁷. Paul Lovejoy émet l'hypothèse qu'environ 1000 esclaves sont transportés chaque année vers l'Arabie au XVII^e siècle¹⁴⁸, une appréciation qui est loin des évaluations que nous offre la documentation de l'époque. En effet, d'après les volumes donnés pour la traite merina vers Boeny et les estimations de Buckeridge, Barreto, et du document portugais de 1663 cité par Axelson, ainsi que l'estimation proposée par Armstrong¹⁴⁹, la traite swahili depuis Madagascar représente au minimum 2000 à 3000 esclaves par an au XVII^e siècle - une approximation corroborée par la présence importante des Swahili du continent dans les ports de l'île. Si l'on y ajoute le commerce direct des Arabes et des Comoriens dans les ports antalaotra, nous pouvons présumer que la traite malgache totale représente de 3000 à 5000 esclaves par an, hors traite européenne.

La traite globale aux mains des Swahili, des Comoriens et des Arabes, qui se fournissent depuis Madagascar et les régions du cap Delgado, de Kilwa et de la Juba, est peut-être de l'ordre de 3000 à 6000 esclaves par an au XVII^e siècle. Une estimation basse autour de 4000 esclaves aurait néanmoins ma préférence, en raison de la distorsion des sources écrites, surtout portugaises¹⁵⁰, et par comparaison avec des chiffres plus tardifs. Cette appréciation concerne les esclaves revendus en Arabie, dans les cités swahili elles-mêmes et les implantations portugaises, et ne prend pas en compte le commerce directement effectué par les Portugais auprès des Antalaotra ou des populations non-swahili du continent. Cependant nous ne pouvons évaluer avec précision la proportion d'esclaves destinés aux uns et aux

¹⁴⁷ R.A. Austen, *African economic history, internal development and external dependency*, 1987, pp. 59, 275.

¹⁴⁸ P. Lovejoy, *Transformations in slavery : a history of slavery in Africa*, 1983, p. 60.

¹⁴⁹ L'auteur propose une fourchette large située entre 40 000 et plus de 150 000 esclaves exportés au cours du XVII^e siècle depuis Boeny, en prenant en compte la traite non européenne globale - Swahili, Comoriens et Arabes (J.C. Armstrong, « Madagascar and the slave trade in the seventeenth century », 1984, p. 216).

¹⁵⁰ Puisque les Portugais cherchent souvent à dénoncer la traite en direction de l'Arabie, et donc la surestiment probablement.

autres. La péninsule arabe et le golfe Persique absorbent très certainement la majorité des captifs, puis les agglomérations swahili et enfin la demande portugaise.

Même si ces estimations demeurent des approximations et sont à prendre avec précaution, il ne fait guère de doutes que l'ampleur de ce trafic a des conséquences non négligeables sur l'Afrique orientale, bien que ces chiffres soient très loin de ceux de la traite atlantique. Au premier rang desquelles se trouve l'exacerbation des guerres dans le centre de Madagascar. Economiquement, aux côtés d'autres échanges, le commerce des esclaves a très largement participé de la richesse des ports antalaotra, comoriens, et de l'archipel de Lamu¹⁵¹. Enfin le trafic swahili des esclaves, offrant aisément une main d'œuvre servile, a pu encourager l'essor d'une forme de dépendance de type servile sur le littoral – j'y reviendrai. Le commerce des esclaves n'est pas la seule explication à tous ces phénomènes, bien au contraire, mais il y a concouru, à une échelle ou à une autre. Cette réévaluation de la traite est également l'occasion de montrer combien elle constituait déjà un trafic reposant sur de solides réseaux, ancré dans la réalité économique de certaines cités swahili avant le milieu du XVIII^e siècle.

Enfin, ainsi que nous allons le voir, ce commerce, et en particulier le rôle qu'y jouent les sharifs hadrami, constitue un point de friction entre l'archipel de Lamu et l'*Estado da Índia*, qui peut expliquer en partie l'opposition larvée entre Pate et les Portugais qui débute dans les années 1630.

C. L'intervention portugaise contestée

1. La religion, facteur prépondérant d'antagonisme ?

Selon les hypothèses développées par Randall Pouwels, avec l'installation des Portugais sur le littoral, les Swahili durent faire face, en plus des offensives militaires, à une « invasion sociale et spirituelle » de leur part. Les Portugais, « considérant en partie leurs activités sur la côte et ailleurs comme une croisade contre les musulmans infidèles »¹⁵²,

¹⁵¹ Contrairement à ce qu'affirme James Allen, qui soutient : « Il est maintenant généralement accepté que le commerce des esclaves ne joua pas un rôle important dans l'économie du nord de la côte swahili avant le XIX^e siècle » (J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 125).

¹⁵² R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 38.

auraient « imposé des vues religieuses particulièrement dogmatiques sur les chrétiens comme sur les musulmans », illustrées par les vexations opérées par les administrateurs de l'*Estado*, les missionnaires ou l'Inquisition¹⁵³. Le « prosélytisme actif » des missionnaires et plus généralement l'« agressivité commerciale et religieuse » des Portugais¹⁵⁴ auraient sérieusement menacé le mode de vie des Swahili et leurs liens avec le Moyen-Orient et l'Inde. En réaction, ceci les aurait poussé à se tourner vers la péninsule arabique pour y trouver de l'aide, plus spécifiquement auprès des sharifs hadrami, qui devinrent des alliés précieux pour les soutenir durant « les siècles obscurs et humiliants de pouvoir 'infidèle' »¹⁵⁵. Ainsi les sharifs d'origine hadrami importèrent sur la côte swahili leur zèle religieux, dans la lignée du *djihād* d'Ahmed Grañ, afin de lutter contre les chrétiens portugais. Les sharifs de Pate, en particulier les Alawi, auraient été à la tête de cette résistance dès la fin du XVI^e siècle, comme pourraient l'indiquer les violences apparemment perpétrées à l'encontre des ministres de l'église de Pate vers 1597-1603, ou encore les propos de Francisco de Monclaro au sujet de la cité¹⁵⁶. En réalité, il est très probable que cette conception - peut-être trop dépendante des traditions locales - surestime tant le rôle des sharifs dans les conflits avec les Portugais que l'influence néfaste des missionnaires augustins. En effet, la question religieuse n'apparaît guère comme un enjeu véritablement majeur dans l'évolution géopolitique de la *costa de Melinde* au XVII^e siècle, contrairement à ce qu'insinuent certaines traditions mais aussi certains écrits portugais.

En premier lieu, une rapide analyse de l'action missionnaire de l'ordre des Augustins montre que leurs réalisations concrètes dans la région demeurent très réduites, comme le pensent aussi Strandes et Boxer¹⁵⁷, et qu'ils pèsent peu, par eux-mêmes, sur la vie des cités swahili. Il faut d'abord rappeler que l'*Estado* leur porte un intérêt singulièrement faible et qu'ils sont très peu nombreux : une demi-douzaine à Mombasa et un prêtre à Zanzibar et un autre à Faza. L'ordre ne connaît qu'un succès extrêmement réduit au sein des musulmans du rivage et dans la plupart des cas les conversions s'inscrivent dans des circonstances politiques bien spécifiques¹⁵⁸. Les Portugais ont évidemment le désir de baptiser des membres de familles régnantes, comme ils le font en Asie, afin de disposer à travers eux d'une cinquième

¹⁵³ R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 425.

¹⁵⁴ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 39.

¹⁵⁵ R.L. Pouwels, « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », 2000, p. 258.

¹⁵⁶ R.L. Pouwels, « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », 2000, pp. 258-261 ; « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 283 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 418-420, 425.

¹⁵⁷ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 174-175 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 30.

¹⁵⁸ Il faut préciser qu'aucune source ne suggère que les Augustins pratiquent la conversion forcée dans la région.

colonne¹⁵⁹. Lorsque ces conversions se produisent effectivement, nous constatons qu'elles relèvent presque systématiquement d'un intérêt politique mutuel. Par exemple, dans les années 1590 un souverain de Pemba envisage d'embrasser le christianisme, puis après sa mort son frère reçoit le baptême et épouse une portugaise. On remarque cependant que la situation politique de l'île est alors particulièrement confuse et que cette dynastie a été chassée du pouvoir : réfugiés à Mombasa ses membres tentent de le reprendre grâce au soutien des Portugais, que le baptême renforce sans aucun doute¹⁶⁰. Quelques Swahili d'importance sont par ailleurs convertis au début du XVII^e siècle, dont un « grand seigneur » de Pate et deux femmes « très nobles » de Faza, parmi lesquelles une nièce du souverain. Il est également prévu que toutes deux épousent des Portugais de noble extraction, ce qui est très probablement une union destinée à marquer le rapprochement qui s'effectue à cette époque entre la cité-Etat et l'*Estado*¹⁶¹ - les alliances matrimoniales scellant fréquemment les collaborations politiques dans le monde swahili. Enfin, il faut mentionner le cas de Dom Jerónimo « Chingulia ». Il est le fils héritier de Sultan Hassan, roi de Malindi et Mombasa, assassiné en 1614 avec la complicité du gouverneur de Fort Jésus, à la suite de plusieurs années de querelles avec celui-ci et son prédécesseur et de complots fomentés à son encontre par des factions swahili adverses. Envoyé à Goa à l'âge de sept ans, il est élevé par les Augustins, sert dans l'armée de l'empire, puis mis sur le trône en 1626¹⁶². Son cas est néanmoins tout à fait exceptionnel.

Les Augustins ont plus de succès auprès des groupes non islamisés. Selon des sources missionnaires, ils baptisent au début du XVII^e siècle près de 1000 « Cafres » par an à Mombasa. A Faza, ils auraient également converti de nombreux Katwa - dont une partie sont peut-être des esclaves¹⁶³. Par ailleurs, les missionnaires rachètent des esclaves pour les

¹⁵⁹ S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 328.

¹⁶⁰ Le prétendant au trône retourne d'ailleurs à sa foi initiale quelques années après ; son fils est envoyé à Goa pour y être éduqué dans le christianisme mais il ne règnera jamais (Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598 et 21.11.1598, *APO*, 3, pp. 849-850, 912-913 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 339, 352, 359-360 ; D. do Couto, *Da Ásia*, 12-1, p. 10 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 190).

¹⁶¹ F. de Jesus, « Chronica da Ordem de S. Augustinhos nas Índias Orientais », in A. Hartmann, « The Augustinians in Golden Goa, according to a manuscript by Felix of Jesus, O.S.A. », 1967, pp. 59, 80 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 25.01.1614, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1889, vol. 9, t. 3, pp. 12-13. Ironiquement, il faudra près de vingt ans pour qu'un époux soit finalement trouvé à la nièce du roi de Faza (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 169).

¹⁶² Sur ces événements, la meilleure source est António Bocarro (*Década 13 da história da Índia*, vol. 1, pp. 112-115, 223-224, 237-243). Voir également T. de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, ff. 13v-18 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 191-196 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 79-85 et C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 34-35.

¹⁶³ « Index parochiarum et animarum quae sub cura Fratrum Heremitarum Sancti Augustini [...] » et Luís Coutinho à la Propaganda Fide, Goa, 17.02.1629, in C. Alonso, « Agustinos en la India, relaciones y listas de religiosos inéditas (1624-1642) », 1974, pp. 245, 263 ; F. de Jesus, « Chronica da Ordem de S. Augustinhos nas

christianiser¹⁶⁴. Toutefois ces chiffres sont très probablement excessifs car les textes écrits qui ne sont pas issus des Augustins, par exemple les récits de la rébellion de 1631, ne suggèrent pas que la population chrétienne soit très importante dans les agglomérations habitées par les Portugais. Pour Bocarro, « la chrétienté que nous avons à Mombasa et sur toute sa côte n'est guère constituée que des Portugais et de leurs esclaves, car les Maures [...] ne se convertissent jamais », il ajoute que ce n'est pas non plus le cas des Nyika de l'arrière-pays de Mombasa¹⁶⁵. Les missionnaires baptisent avant tout les esclaves et les dépendants des Portugais d'origine continentale¹⁶⁶, ou destinés à être exportés vers d'autres colonies, ainsi que quelques esclaves rachetés à des musulmans à l'occasion, et enfin les enfants nés de pères portugais et de femmes swahili¹⁶⁷. D'ailleurs, les quelques centaines de convertis par an correspondent grossièrement aux estimations du nombre d'esclaves achetés par les Portugais. Ce petit noyau de chrétiens ne forme pas une communauté à part entière très nombreuse¹⁶⁸, susceptible de menacer la suprématie de l'islam sur le littoral. Quant aux Swahili convertis, ils finissent bien souvent par retourner à leur religion initiale, faute de soutien¹⁶⁹.

Justus Strandes et Randall Pouwels mentionnent également la crainte de l'Inquisition¹⁷⁰, pourtant les documents ne laissent pas penser qu'elle ait été réellement active sur la côte swahili. En outre, dans l'empire, elle s'en prend prioritairement aux nouveaux-chrétiens (juifs convertis) et aux hindous christianisés, traquant les hérésies, de même qu'aux pratiques hindous dans la ville de Goa¹⁷¹.

Enfin les Swahili ne sont pas systématiquement hostiles aux missionnaires : l'église est accueillie plus que favorablement à Faza et celle de Zanzibar demeure en activité jusqu'en

Índias Orientais », in A. Hartmann, « The Augustinians in Golden Goa, according to a manuscript by Felix of Jesus, O.S.A. », 1967, p. 59 ; M. da Purificação, « Memórias da congregação agostiniana na Índia Oriental », in A. da Silva Rego, *Documentação para a história das missões do padroado português do Oriente*, vol. 12, 1956, p. 21.

¹⁶⁴ Sultan Mohammed bin Omar, roi de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, f. 213 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 75 ; T. de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, f. 13.

¹⁶⁵ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 42.

¹⁶⁶ Les relations de la révolte de 1631 évoquent souvent ces individus, parfois qualifiés d'affranchis.

¹⁶⁷ Illégitimes, ceux-ci sont souvent envoyés à Goa « pour leur sécurité » (T. de São Domingos, *Breve relação das Christandades*, f. 13).

¹⁶⁸ A l'exception peut-être de Mombasa, proportionnellement à sa population musulmane.

¹⁶⁹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 25.01.1614, in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 1889, vol. 9, t. 3, p. 13.

¹⁷⁰ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 310-311 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 283 et « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », 2000, p. 260.

¹⁷¹ De plus, les condamnations à mort restent peu fréquentes (S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 111, 157-158 ; A. Lima, « Justice et miséricorde », in M. Chandeigne, *Goa 1510-1685, l'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, 1996, pp. 136-155).

avril 1697¹⁷², c'est-à-dire jusqu'à l'éviction définitive de l'*Estado* de la région. D'autre part, si l'on en croit Santos, les Portugais n'hésitent pas de leur côté à consulter les sorciers musulmans (*waganga*)¹⁷³.

Les Portugais ont sans conteste une attitude de défiance et de mépris vis-à-vis des musulmans, un terrain qui favorise et justifie les exactions en tout genre. Pourtant ainsi que nous l'avons vu fréquemment, ils ne cessent de collaborer avec les Swahili et se reconnaissent une certaine proximité avec eux. La méfiance et l'hostilité de part et d'autre reposant sur une base religieuse induisent des relations bien souvent très difficiles, mais elles s'effacent lorsque les uns et les autres partagent des intérêts stratégiques, économiques et politiques communs¹⁷⁴. Les cas de Malindi au XVI^e siècle ou de l'église de Faza, et des alliances matrimoniales nouées à sa création, sont à ce sujet très révélateurs – ce dernier rapprochement aura un grand avenir. Je crois par conséquent qu'il ne faut pas accorder une importance démesurée au « choc » des religions en tant qu'explication historique.

On doit pourtant reconnaître que le cas des sharifs, et plus généralement des individus originaires de la péninsule arabique, est différent de celui des Swahili. Dans l'océan Indien, les Portugais font une distinction quasi systématique entre les « *Mouros da terra* » (les autochtones musulmans) et les « *Mouros da Mecca* » (« les Maures de La Mecque ») ou « *Mouros de Arabia* ». Ils sont généralement plus tolérants avec les premiers et cherchent moins à les évincer du commerce maritime que les seconds¹⁷⁵. Car les marchands venant d'Arabie symbolisent en eux-mêmes l'islam et son expansion dans l'océan, surtout les sharifs, effectivement impliqués dans des entreprises de prosélytisme. Citons le jésuite Juan de Velasco :

« *Les sharifs, descendants de Mahomet, sont pour cette raison les pires ennemis de notre sainte foi.* »¹⁷⁶

On ne peut non plus totalement écarter l'idée, rapportée par les traditions, que les sharifs aient dans certains cas pris la tête de la contestation contre les Portugais ; d'autant que c'est un rôle que leur confère naturellement leur place de leaders charismatiques investis d'un

¹⁷² C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32, 34, 13 n° 6, f. 166.

¹⁷³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 367-368.

¹⁷⁴ Sur ce point voir également J. Prestholdt, « Portuguese conceptual categories and the "Other" encounter on the Swahili Coast », 2001 et M.N. Pearson, *Port cities and intruders*, 1998, p. 146.

¹⁷⁵ A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, pp. 74, 91 et S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, p. 76.

¹⁷⁶ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 81.

fort capital symbolique. C'est ce que semble confirmer le cas du « sharif *Alao* [Alawi ?] » à Kilwa en 1635. Autre exemple, un Swahili de Pate avertit Velasco et Lobo de ne pas emprunter le bateau d'un sharif venu d'Aden : il préparerait des actes malveillants à leur égard, les « mauvaises intentions de ces gens » contre les Portugais étant connues des colons comme des habitants de Pate¹⁷⁷. Il n'est donc pas exclu, comme l'envisage Pouwels, que certains d'entre eux transportèrent l'idéal du *djihād* après l'échec des campagnes en Ethiopie.

Pour autant des causes plus triviales que la religion pourraient se cacher derrière cette hostilité. En premier lieu, remarquons que la revendication par certains clans d'une participation au *djihād* de Grañ avant leur implantation sur la côte, comme le font les Nabahani de Pate¹⁷⁸, n'est pas exempte de suspicion : son prestige pourrait être exploité comme légitimation *a posteriori*. En effet, dans la Corne de l'Afrique la geste du personnage est particulièrement célèbre : Grañ devient très tôt un héros légendaire, un champion de l'islam, et de très nombreux groupes se revendiquent de ses exploits¹⁷⁹. Par ailleurs, dans un autre registre, il est très probable que les commerçants de la péninsule arabique, et surtout les sharifs, subissent davantage de tracasseries, d'humiliations, voire de franche piraterie de la part des Portugais. D'autre part, comme on l'a dit, les Portugais acceptent mal que des captifs, notamment les Malgaches, soient emmenés et islamisés en Arabie. La vente d'esclaves à des musulmans paraît être interdite à Mombasa¹⁸⁰ et des projets sont envisagés pour interdire la traite arabe à Boeny¹⁸¹. Les sharifs d'origine hadrami et les autres armateurs venus de la région transportant des esclaves endurent donc certainement d'autant plus de harcèlement. Au passage, on peut penser que ceci contribue encore à renforcer le poids de l'archipel de Lamu et des Comores dans la traite - ainsi que l'installation de sharifs sur leur territoire - puisque justement les forces portugaises y sont réduites ou absentes¹⁸². Pourtant, les projets d'interdiction stricte de la traite arabe n'aboutissent jamais : Lisbonne n'est pas en mesure de

¹⁷⁷ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 81. A la même époque, les musulmans d'Aceh en lutte contre les Portugais sont aidés par des Arabes du sud de la péninsule (M.N. Pearson, « The Indian Ocean and the Red Sea », 2000, p. 48).

¹⁷⁸ R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, note 139 p. 420.

¹⁷⁹ Bertrand Hirsch, communication personnelle.

¹⁸⁰ « Extract from a brief account of Augustinian missions in India, 1682 », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, p. 153.

¹⁸¹ Vice-roi au roi, Goa, 12.03.1623, AN/TT, DRI 17, f. 10 ; M. Barreto, « Informação do estado e conquista dos Rios de Cuama [...] 11 de dezembro de 1667 », p. 55.

¹⁸² En 1663, à une époque où l'*Estado* a perdu le contrôle de l'archipel de Lamu, Buckeridge rapporte que les esclaves sont abondants sur toute la côte sauf dans les lieux où se rendent les Portugais (N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 46).

les financer¹⁸³ et l'espace à contrôler est de toute façon beaucoup trop étendu pour la maigre flotte de l'empire.

Malgré la forte présence de lignages sharifiens à Pate, et la participation notoire de la ville dans les échanges avec la péninsule arabique comme dans le champ religieux, les relations entre l'*Estado* et la cité-Etat sont très stables entre les années 1600 et 1633 environ. La meilleure preuve en est la loyauté infaillible dont fait preuve son souverain lors de la rébellion de Dom Jerónimo Chingulia de la dynastie de Malindi. Le 15 ou le 16 août 1631, celui-ci assassine de sa propre main le capitaine de Mombasa, puis fait massacrer avec l'aide de 300 partisans l'intégralité de la colonie portugaise, soit près de 150 hommes, femmes et enfants. Ayant apostasié, renoué avec l'islam et repris son ancien nom, Yusuf bin Hassan, il aurait agi pour venger son père et les humiliations du gouverneur¹⁸⁴. Quatre missionnaires et un *casado* parviennent à s'enfuir à Pate, dont le sultan expédie aussitôt des embarcations à Goa et au fort de Mascate : chacune emmène un dignitaire porteur d'une lettre du souverain et de celui de Lamu livrant les détails du soulèvement¹⁸⁵.

Cependant, dans les années qui suivent, les rapports entre Pate et l'*Estado* se dégradent rapidement, amorçant une ère de conflits latents, voire franchement ouverts.

2. Le tournant des années 1633-1637

Ce changement à partir des années 1633-1634 a pour cause première le soutien affiché au rebelle Yusuf bin Hassan, qui abandonne rapidement son royaume pour écumer les eaux d'Afrique orientale. Cet appui est étroitement adossé aux réseaux dans lesquels est investie Pate, que les événements de ces années mettent singulièrement en lumière.

La reconquête de Mombasa par les forces de l'*Estado* après la rébellion est bien décrite dans les ouvrages de Strandes et d'Axelson et il est inutile d'y revenir en détail. Alerté par les missives des souverains de Pate et de Lamu, le vice-roi des Indes portugaises expédie en décembre 1631 une imposante flotte armée pour reprendre le contrôle de Mombasa. En

¹⁸³ Roi au vice-roi, Lisbonne, 17.02.1624, AN/TT, DRI 20, f. 95 et Vice-roi au roi, Goa, 26.01.1625, DRI 22, ff. 1v-2.

¹⁸⁴ Les récits les plus détaillés de la rébellion sont édités dans G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980. Voir également « Anonymous : the rebellion of Mombasa in 1631 », *SD*, pp. 169-171 et E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 84-86.

¹⁸⁵ Vice-roi au roi, Goa, 18.12.1631, AN/TT, DRI 29, f. 143 ; « Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconteceo », BNL, cod. 7640, f. 18v.

dépit de la situation financière et militaire particulièrement préoccupante de l'empire, cette entreprise est considérée comme un objectif primordial en raison du caractère stratégique de Fort Jésus. Lorsque l'armada atteint la ville, Yusuf est retranché dans la forteresse et défendu par quelques centaines de partisans swahili et nyika ; l'ensemble des musulmans de l'agglomération ayant apparemment pris son parti lors de l'insurrection. Malgré plusieurs accrochages, le siège est un échec et les navires de guerre se dispersent pour hiverner ailleurs. Cependant Pedro Roiz Botelho, le nouveau gouverneur de Mombasa, investit dès août 1632 la ville, dépeuplée, car Yusuf a quitté la forteresse en mai pour prendre la mer. A la recherche d'aide auprès des Arabes ou des Ottomans, il est signalé avec ses hommes à Shihr. Après avoir fait abattre les arbres fruitiers de Mombasa, pillé et endommagé Fort Jésus et le quartier portugais, il avait confié la forteresse en attendant son retour à un chef nyika, qui ne tint pas sa position. Lors de ces épisodes, il ne semble pas que le rebelle ait reçu de soutien militaire de la part d'autres cités swahili, ces forces étant uniquement constituées de musulmans de Mombasa et de soldats recrutés parmi des groupes nyika du continent. Les Portugais, de leur côté, sont aidés par Zanzibar et Vumba Kuu en échange de tissus. De plus, en 1632 les embarcations portugaises font escale à plusieurs reprises dans les ports de l'archipel de Lamu, où elles ne rencontrent pas d'hostilité¹⁸⁶. Forts de la grande loyauté dont ils firent preuve en 1631, les dirigeants de Pate, Lamu et Faza demandent des faveurs au vice-roi en guise de remerciement, mais Lisbonne refuse catégoriquement la baisse de leurs *páreas* envisagée par le *Conselho do Estado*¹⁸⁷.

En 1632 et 1633 une série de renforts sont envoyés de Goa à Mombasa pour remettre l'établissement en état de marche : soldats, armes, munitions et quelques femmes à marier. Baltasar Marinho se montre particulièrement compétent à cette occasion : outre son action dans l'archipel de Lamu, il engage des travaux à Fort Jésus, règle des questions fiscales et douanières et réorganise la colonie autour d'un petit noyau de *casados*, dont une partie viennent des îles de Pate et de Zanzibar. Par ailleurs, au début de 1634, des insurgés ayant participé à la révolte sont éliminés à Pemba et dans de petites agglomérations à proximité de Mombasa. La côte est décrite comme pacifiée, et calme, à cette date¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Ces événements sont principalement relatés dans : « Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconteçeo », BNL, cod. 7640, ff. 18v-20 ; « Anonymous : the rebellion of Mombasa in 1631 », *SD*, pp. 171-174 ; Pedro Roiz Botelho au roi, Mombasa, s.d. (1634), in M. Lopes d'Almeida (éd.), « Subsídios para a história ultramarina no século XVII », *Biblos* (Coimbra), 9, 1933, pp. 202-203 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 203-208 et E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 87-92.

¹⁸⁷ *Conselho do Estado*, Goa, 18.11.1631 et Roi au vice-roi, Lisbonne, 20.12.1632, *ACE*, 1, pp. 393-395.

¹⁸⁸ Pedro Roiz Botelho au roi, Mombasa, 1634, in M. Lopes d'Almeida, « Subsídios para a história ultramarina no século XVII », 1933, pp. 202-203 ; B. Marinho, « Relação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 03.02.1635, 24.02.1635 et 28.03.1635, AN/TT, DRI 32, ff.

Pourtant, malgré ces mesures, après les événements de 1631 la colonie de Mombasa ne retrouvera jamais sa situation antérieure : ils signent le début de sa lente décadence jusqu'aux années 1690. Bocarro rapporte qu'en 1634 le nombre d'habitants, tant chrétiens que musulmans, est extrêmement réduit tandis que les forces militaires sont très insuffisantes pour assurer sa protection - un déficit qui devient de plus en plus chronique à partir de cette époque¹⁸⁹. Le nombre de *casados* a chuté de façon dramatique et il est très peu probable qu'il retrouve son niveau initial par la suite. En réalité, c'est à l'échelle de l'*Estado* dans son ensemble que la situation est particulièrement préoccupante : son déclin entamé dans les années 1610 s'accélère dans les années 1620 et 1630 ; la rébellion, coûteuse en hommes, en ressources du Trésor, et en pertes fiscales y participant. Dès le début du siècle, les Hollandais, suivis des Anglais, concurrencent très fortement l'empire dans l'océan Indien : la Hollande s'empare de plusieurs de ses places fortes en Asie, en menace de nombreuses autres (dont Mozambique assiégée en 1604 et 1607, ou même Goa plus tard), capture des navires de la *carreira da Índia* et prend rapidement la tête des échanges européens dans l'océan. Des puissances locales ou européennes ravissent diverses positions et routes fondamentales pour les revenus de l'*Estado*, attaqué de toutes parts, en particulier Ormuz en 1622 ou Malacca en 1641 ; des pertes territoriales qui sont à la fois causes et conséquences du déclin selon un cercle vicieux. Les Portugais perdent ainsi nombre de leurs marchés les plus lucratifs, au Bengale, au Japon ou dans l'archipel indonésien, tout en étant incapables de mettre au point une stratégie globale cohérente. Les finances de l'empire s'effondrent et dès 1630 la chute des effectifs militaires alarme les autorités. Dans le même temps, la métropole investit moins dans ses possessions orientales et se tourne de plus en plus vers le Brésil¹⁹⁰. Enfin, ces circonstances particulières s'ajoutent aux défaillances structurelles de l'*Estado* que nous avons déjà évoquées. Sur la côte swahili, cela se traduit par des difficultés de plus en plus grandes à monter des opérations militaires et à faire respecter l'autorité de Goa, tout en encourageant les velléités d'indépendance de la part de certaines cités-Etats.

Entre le milieu de l'année 1632 et 1634, Yusuf bin Hassan fréquente les ports hadrami de Shihr et de Kishn, écoulant le produit de ses pillages et vendant des chrétiens comme esclaves. A Goa António Carneiro Salema, un marchand interlope en délicatesse avec la

49, 92, 132 ; Miguel de Noronha, Conde de Linhares, *Diário do 3º Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, 1943 [1634-1635], vol. 2, pp. 131-132, 137-138.

¹⁸⁹ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 38 ; Conde de Linhares, *Diário do 3º Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, vol. 2, p. 132.

¹⁹⁰ M.N. Pearson, *The Portuguese in India*, 1987, pp. 134-143 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 185-228.

justice, offre au vice-roi de le capturer à ses propres frais : la proposition est acceptée en échange du pardon de ses crimes et de récompenses – un arrangement symptomatique de la déliquescence de l'*Estado da Índia* et de ses maigres moyens militaires. Toutefois Yusuf lui échappe au large de Shihir et retourne sur la côte swahili pour y croiser et attaquer quelques embarcations portugaises. Nous ignorons dans quels ports il fait escale, mais il soulève l'enthousiasme dans de nombreuses cités littorales où, d'après les rapports officiels, il paraît faire l'objet d'une certaine vénération. Les autorités de Mombasa et de Goa s'en inquiètent, redoutant un soulèvement général sous sa conduite. En 1635 il se met en sécurité à Boeny sous la protection de son souverain, et surtout d'individus originaires de Pate, Lamu et Siyu présents dans l'agglomération. Il semble même d'après une source - qui a néanmoins tendance à beaucoup exagérer les faits - que de nombreux bateaux des trois villes viennent l'y rejoindre « sous prétexte de commerce »¹⁹¹ : en réalité, il est plus probable qu'il reçoive l'aide des commerçants qui hivernent alors dans la ville. Cet épisode, très peu connu, est une nouvelle illustration de la forte présence des marchands de l'archipel de Lamu dans le nord-ouest de Madagascar et du poids politique et économique qu'ils y tiennent.

Alertés, les Portugais de Mozambique lancent une petite flotte à sa poursuite, sous le commandement de Roque Borges, qui attaque Boeny en avril-mai 1635. Yusuf organise sa défense en compagnie des hommes de l'archipel de Lamu et de Malgaches et parvient à se réfugier dans l'arrière-pays. La ville et de nombreux bateaux sont consécutivement pillés et incendiés. Quelques temps après, le renégat, comme l'appelle les Portugais, débarque à Anjouan et épouse la fille du souverain de l'île¹⁹². Entre temps, une nouvelle flotte dirigée par Salema est lancée de Goa à la fin de 1635. Son *regimento* lui enjoint de se rendre à Pate et d'obliger son souverain à lui livrer des princes et des dignitaires pour l'accompagner aux Comores et l'aider à s'y emparer de Yusuf, sous peine de les exécuter¹⁹³. Il doit également prendre des mesures contre la cité, accusée d'avoir « favorisé » et « soutenu » le renégat, de même que Lamu, Tanga et Pemba ; contrairement à Zanzibar, Utondwe et Faza restées

¹⁹¹ J. Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...]*, éd. M. Barreto, 1971, p. 65. Ce texte, rédigé sous la forme d'un long poème, raconte l'expédition partie de Mozambique vers Madagascar à la recherche de Yusuf ; son auteur, un jésuite, était présent dans la flotte et le composa juste après les événements. Voir également Manuel de Faria y Sousa, *Asia Portuguesa*, Lisbonne, vol. 3, 1675, p. 506.

¹⁹² Ou de l'un des sultans de l'île (J. Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...]*, éd. M. Barreto, 1971, pp. 64-89 ; cette édition inclut également en annexes les extraits suivants : Vice-roi au roi, Goa, 26.10.1635 et M. Severim de Faria, *Da história portuguesa e de outras províncias do Ocidente [...]*, *ibidem*, annexes, pp. 44-48 ; M. de Faria y Sousa, *Asia Portuguesa*, vol. 3, pp. 506-507).

¹⁹³ Cette mesure déplait à Lisbonne, mécontente que l'on envisage de traiter ainsi des vassaux (Régente au vice-roi, Lisbonne, 31.03.1637, in J. Nogueira, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...]*, éd. M. Barreto, 1971, annexes, pp. 48-49).

loyales. Pourtant Carneiro ne fera rien de tout cela : sa véritable nature reprenant le dessus, il se contente de se livrer à la piraterie dans le golfe d'Aden, avant de se comporter en véritable insoumis à Mascate. Ne le voyant pas arriver, Francisco de Seixas Cabreira, nouveau capitaine de Mombasa et personnalité très volontaire, décide de monter seul une expédition contre Pate à la fin de 1636. Il redoute en effet une insurrection de la côte et préfère agir immédiatement lorsqu'une rumeur annonce que quatre embarcations passées au large de Fort Jésus emmènent Yusuf vers l'île de Pate – alors qu'il est en fait resté à Anjouan. L'expédition, menée entre novembre 1636 et février-mars 1637, est une opération militaire de grande envergure, qui permet à Cabreira de sanctionner les partisans présumés de Yusuf bin Hassan dans la région. C'est la première intervention portugaise de ce type dans l'archipel de Lamu depuis 1589¹⁹⁴, soit un demi-siècle. Il n'est pas nécessaire d'en donner maintenant les détails, car elle s'inscrit aussi largement dans la situation géopolitique très troublée de la zone, Cabreira cherchant par la même occasion à régler les violents différends résultant de la volonté expansionniste de Pate dans l'archipel¹⁹⁵. Ce problème occupe d'ailleurs l'essentiel des comptes rendus et traités issus de la mission.

Ces documents éclairent néanmoins les responsabilités de Pate à l'égard du renégat Yusuf. Ils montrent que le sultan de Pate lui-même, dont le nom n'est pas donné, n'est pas le principal coupable dans cette affaire, mais plutôt toute une catégorie d'individus issus de l'élite marchande et politique de la cité-Etat¹⁹⁶ très investis dans les flux commerciaux et les réseaux établis avec le nord-ouest de Madagascar, les Comores (surtout Anjouan) et Shihir. Ceux-ci le rencontrent dans ces régions, l'accompagnent parfois en mer et lui apportent une aide logistique entre 1634 et 1636. C'est le cas de Hassan Mataka, qui est accusé de s'être rallié à lui aux Comores et de lui avoir fourni du matériel de navigation sur le littoral hadrami afin qu'il retourne en Afrique orientale. De même, Chande Mataka est revenu de l'archipel des Comores porteur d'une lettre signée de sa main. Sont également appréhendés au large de Mombasa, alors qu'ils rentrent des Comores, 70 « *Mouros fidalgos* » de Pate qui ont côtoyé Yusuf à Anjouan. Parmi eux se trouve le frère de la reine de Pate, « qui est apparenté avec tout Pate » et trois autres Swahili d'importance, dont deux pilotes.

L'un de ses individus est « apparenté aux *Muxuntos* [Mushuti] », c'est-à-dire du clan Mshuti. Or Cabreira indique – sans plus de précisions – que « les *Muxuntos* sont ceux qui

¹⁹⁴ Hormis l'exécution du prince (ou du souverain) de Pate en 1603.

¹⁹⁵ « Cópia do regimento q se deu a Antonio Carneiro Sallema quando foi a Mombaça », Goa, 22.12.1635, Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 280-281 et 257-262 [annexe 2.1.1].

¹⁹⁶ Ainsi que quelques uns originaires de Lamu et de Siyu.

gouvernement le royaume ». D'après les textes de 1637, nous voyons aussi qu'un certain Bakar Mshuti (*Bacar Muxunte*) est alors « *regedor* de Pate »¹⁹⁷, ce qui signifie qu'il en est le *waziri* : il apparaît comme son second dignitaire le plus important après le souverain, signant juste après celui-ci les traités établis par Cabreira¹⁹⁸. Il y a tout lieu de penser, d'après ces informations, que les Mshuti, « qui gouvernent le royaume », sont un clan dominant de Pate à cette époque ; même s'ils se distinguent certainement de la dynastie royale (sur laquelle nos informations sont malheureusement beaucoup trop parcellaires jusqu'à la fin du XVII^e siècle), car dans le cas contraire Cabreira aurait simplement signalé que Bakar Mshuti était un proche du roi. En 1687, un *mzee* nommé Nakodha (littéralement « capitaine ») Hamisi wa Bwana Mshuti (*Nacoda Amisse Vabana Muxute*) paraphe également un traité aux côtés d'autres dignitaires¹⁹⁹. Les Mshuti des sources portugaises renvoient très certainement au clan Bwana Mshuti présent à Pate, Lamu et Siyu et ayant des liens avec Takwa. Selon Randall Pouwels, qui se fonde sur les traditions sans avoir eu connaissance de ces textes portugais, les Bwana Mshuti ont pour origine Shungwaya et la confédération shirazi de Manda, conquise par Pate et Lamu au XVII^e siècle. Ce clan ancien, inscrit selon lui dans une hiérarchie sociale antérieure aux évolutions du XVII^e siècle, aurait néanmoins conclu des intermariages avec les principales familles de Pate et de Lamu. Plus fascinant encore, les Bwana Mshuti portent le titre de *waziri* d'après certaines traditions : en particulier à la fin du XIX^e siècle un lignage du clan Takwa de Mombasa se nomme les Bwana Mshuti Waziri²⁰⁰. Ce nom de clan est également mentionné à Lamu²⁰¹. Il apparaît donc clair que les Mshuti, ou Bwana Mshuti, détiennent durant au moins une partie du XVII^e siècle²⁰² l'office de *waziri* de Pate, un poste aux responsabilités considérables, à la manière des Malindani à Kilwa au XVIII^e siècle²⁰³.

¹⁹⁷ Contrairement à ce qu'écrit Axelson qui indique, d'après ces mêmes documents, que le roi de Pate se nomme « Sultan Bacar Muxunte » (E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, note 74 p. 94). Strandes fait lui aussi une lecture erronée des textes au sujet des Mshuti (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 214).

¹⁹⁸ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, « Copia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer em sua presença entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra sobre as guerras q ha annos entre sy trazem huns com outros », Pate, 29.01.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 258-259, 267-269, 271-272 [annexe 2.1].

¹⁹⁹ « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, FUP, LM 52, 48/3 (f. 283v).

²⁰⁰ A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, p. 124 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 50 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 89-90.

²⁰¹ Les Bwana Mshuti Waziri sont l'un des groupes des Waungwana wa Yumbe (Ahmad Mohamad Ahmad al-Jahadhmy, *Tarekh ya Amu*, Lamu, 1968/1985, ms. dactyl., collection privée, p. 16).

²⁰² Jusqu'à une époque qui nous est inconnue.

²⁰³ « Etablissement de Quilwa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, f. 140 ; FAK, p. 92 ; « The ancient history of Kilwa Kisiwani », SD, p. 222.

Par ailleurs, on ne peut écarter l'hypothèse que le *waziri* Bakar Mshuti soit le même personnage signalé par Luís Mariano à Boeny en 1619, son père Mohammed Mshuti Mapengo et lui-même étant des marchands fameux de Pate. D'autre part, Chande Mataka se confond peut-être avec son homonyme, évoqué par Bocarro comme un commerçant renommé de Pate croisé au large de Ngazidja en 1616²⁰⁴. Par conséquent tout porte à croire que les groupes de parenté (Bwana) Mshuti et Mataka de Pate sont très engagés dans le trafic, principalement d'esclaves, entre Madagascar, Anjouan, Pate et la région de Shihhr, et que c'est en partie sur ces réseaux que Yusuf bin Hassan s'appuie lors de ses pérégrinations de 1634-1636. Enfin, Francisco de Seixas Cabreira rapporte que le prince héritier de Pate est le « pire renégat que nous ayons aujourd'hui depuis le roi tyrannique [Yusuf] et le pire ennemi des Portugais » : ce serait notamment lui qui « entretiendrait secrètement ses affaires ». Il ajoute que tant qu'il vivra « il troublera le royaume et son père »²⁰⁵. Il est donc très possible que le prince ait des intérêts à Boeny et à Anjouan, voire que la dynastie de Pate ait dès cette époque de liens de parenté avec des souverains de l'île. On note toutefois que durant les événements de 1632-1637 la documentation portugaise ne fait jamais mention de sharifs, excepté le sharif Alawi résidant à Kilwa cité en 1635.

Après avoir réglé les affaires de l'archipel, le gouverneur de Mombasa envoie Hassan Mataka, Chande Mataka et d'autres en compagnie de Portugais pour capturer par surprise le renégat à Anjouan, en échange du pardon de leurs fautes. António Carneiro Salema, enfin arrivé, y est aussi expédié, mais il se contente de bombarder sans conviction le port d'Anjouan où se trouve Yusuf, avant de s'adonner à nouveau à la piraterie et d'être finalement emprisonné par Cabreira excédé par son comportement et l'accusant d'avoir tout fait échouer. En désaccord avec la reine, laissant ses proches derrière lui, Yusuf quitte Anjouan en 1637 et revend des esclaves à Shihhr. Toujours pirate, il est attaqué puis tué par des Arabes dans le Bab el Mandeb en novembre 1638²⁰⁶. La dynastie de Malindi ne remontera plus jamais sur le trône - bien qu'elle garde une influence dans le jeu politique de Mombasa -, les Portugais désignant un *mzee* de la cité comme « gouverneur du royaume », c'est-à-dire comme porte-parole de la communauté swahili.

²⁰⁴ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 636. En outre, j'ai déjà évoqué d'après Buckeridge qu'un certain Hassan Mataka est l'un des principaux négociants de Pate dans les années 1650.

²⁰⁵ Toutefois il demeure caché et Cabreira ne parvient pas à l'arrêter (Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 260).

²⁰⁶ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637 et 23.08.1637, « Cópia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte [...] », Pate, 10.01.1637, F. de Seixas Cabreira au roi, Mombasa, 10.12.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 258v-260, 263-264, 267v et 279 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 216.

Pour conclure, le récit des agissements de Yusuf bin Hassan durant ces années révèle une fois de plus l'ampleur des relations entre Pate, le nord-ouest de Madagascar, l'archipel des Comores et le Hadramaout, tout particulièrement de la part des lignages à la tête de la cité-Etat. Ce qui rappelle également combien les élites dirigeantes du monde swahili sont avant tout des élites marchandes, usant de leur capital économique pour s'imposer dans le champ politique. En outre cette analyse a montré, de façon plus précise que ne le font Strandes et Axelson, la responsabilité de Pate vis-à-vis du roi rebelle : c'est avant tout un soutien de circonstance reposant sur les réseaux commerciaux et peut-être lignagers évoqués, et il ne semble pas que l'ensemble des autorités de la cité aient eu la volonté de se soulever contre l'*Estado da Índia* ou de s'en prendre de façon violente à ses intérêts. A ce sujet, Cabreira n'inquiète ni le sultan ni son *waziri*, accordant beaucoup plus d'importance aux visées hégémoniques de Pate dans l'archipel de Lamu. Cependant l'épisode Yusuf bin Hassan contribue à faire de Pate aux yeux de l'*Estado* un sujet potentiellement très menaçant pour l'empire, prêt à profiter de circonstances exceptionnelles pour prendre la tête de la contestation, à travers certains lignages, certains chefs politiques, et probablement les réseaux sharifiens et hadrami.

Conclusion

A partir du milieu du XVI^e siècle, et selon un mouvement qui s'accélère au début du siècle suivant, Pate, profitant de sa position excentrée par rapport à Fort Jésus, devient le nœud de réseaux de commerce et de parenté établis par des lignages d'origine hadrami et/ou sharifiennne, qui connaissent sur le littoral un processus de swahilisation rapide. Leur rôle est fondamental dans le renouveau religieux et culturel qui naît dans l'archipel de Lamu à cette époque et se diffuse progressivement par la suite sur le reste du rivage. D'un point de vue économique, ils renforcent l'insertion de la région dans les routes maritimes axées sur la péninsule arabique et la zone des Comores et du nord de Madagascar. Ils stimulent en particulier la traite des esclaves, un phénomène dont l'ampleur était jusqu'à présent singulièrement mésestimée par la recherche historique ; ce trafic participant largement de la prospérité de Pate.

Ces réseaux amplifient cependant la défiance des Portugais à l'égard de Pate et de certaines de ses voisines, reposant en partie sur un antagonisme religieux – qu'il ne faut toutefois pas surestimer. Pour autant, cela n'empêche pas de lucratifs échanges commerciaux et une certaine stabilité des relations entre l'*Estado* et l'archipel dans le premier tiers du XVII^e siècle. Cet état de fait change dans les années 1630 avec le soutien appuyé au souverain rebelle Yusuf bin Hassan des élites de Pate les plus impliquées dans ces réseaux et ayant, en raison de la nature même de ceux-ci, le plus d'intérêt à s'affranchir des ingérences de l'empire portugais.

Conclusion de la première partie

L'évolution globale de la côte swahili depuis l'entrée en scène des Portugais au début du XVI^e siècle est particulièrement favorable aux grandes cités insulaires de l'archipel de Lamu. Dans un espace swahili où la compétition économique et politique est féroce entre les principales cités-Etats, la plus notable d'entre elles dans l'archipel, Pate, tira profit des profondes mutations qu'entraîna l'intervention des Portugais couplée à d'autres phénomènes extérieurs telle l'invasion des Zimba. La position de Kilwa brisée dès les années 1500, puis celle de Mombasa dans les années 1589-1592, sa soumission directe à l'*Estado* en tant que colonie par la suite, et enfin l'éviction de la dynastie de Malindi, laissèrent un vide commercial et politique que Pate remplît progressivement. C'est pourquoi d'ailleurs, s'il faut reconnaître le poids considérable des Portugais sur la destinée de la côte orientale de l'Afrique aux XVI^e et XVII^e siècles, on ne peut réduire cette période à un déclin généralisé et uniforme du monde swahili. En effet cette époque, sous leur impulsion, mais aussi sous celles d'autres groupes, voit à l'œuvre de multiples dynamiques, qui se contrebalancent souvent les unes les autres : ainsi le déclin d'une cité peut profiter à une autre²⁰⁷.

A l'époque où Pate apparaît de plus en plus impliquée dans des échanges de toute nature avec le Hadramaout et les sharifs originaires de la péninsule arabique, elle est dans le même temps le principal bénéficiaire, après la colonie de Mombasa, du commerce d'ivoire mené par les Portugais et les Indiens établis sur le rivage ou issus des ports sous le contrôle de l'*Estado*. C'est cette complémentarité, pourtant *a priori* irréconciliable, qui explique sa croissance économique entre le milieu du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle. Elle relativise, elle aussi, toute idée d'une décadence inéluctable sous la pression portugaise et rappelle la nécessité, si l'on veut saisir les mutations de la côte swahili, d'une approche tenant compte de l'ensemble des points de vue et des acteurs historiques.

A ce jeu des interactions avec les acteurs de l'océan Indien, Pate est le grand vainqueur à partir de la fin du XVI^e siècle : Goa déclare en 1635 que « le roi de Pate est le

²⁰⁷ D'autre part, les Portugais n'ont guère d'influence sur les espaces swahili extérieurs à leur sphère d'intérêt, comme les Comores, ou sur les communautés swahili plus modestes que les grands centres portuaires, qui constituent l'essentiel de la population et restent largement en dehors de leur intervention.

plus grand et le plus puissant » de toute la *costa de Melinde*²⁰⁸. C'est aussi le plus ambitieux²⁰⁹.

Comme Kilwa aux XIV^e et XV^e siècles ou Mombasa au XVI^e siècle, Pate peut prétendre à une position hégémonique sur le littoral au nord du cap Delgado, en commençant par l'aire septentrionale. Elle est encouragée en cela par l'affaiblissement de l'*Estado da Índia*, et de Fort Jésus en particulier, au début des années 1630. D'autre part, pour parachever ses ambitions, elle peut s'appuyer sur d'autres partenaires : les plus puissants groupes continentaux de l'arrière-pays de l'archipel de Lamu, dont la configuration se transforme radicalement à partir des années 1610-1620. C'est cette prétention à dominer politiquement l'ensemble de l'archipel qui va véritablement faire éclater ses relations avec l'*Estado*, car l'empire défend ceux qui ont justement fait appel à lui pour contrer cette menace, au premier rang desquels se trouvent Faza et les Bajun alliés fidèles depuis la fin des années 1590.

Les jeux d'alliance et de résistance sont donc complexes dans la région et nécessitent une étude des rapports entretenus par les cités-Etats swahili de la région avec leurs voisins continentaux.

²⁰⁸ « [...] *Rey de Patte que hé o mayor e mais poderoso* » (« Cópia do regimento q se deu a Antonio Carneiro Sallemo quando foi a Mombaça », Goa, 22.12.1635, AN/TT, DRI 40, f. 280v).

²⁰⁹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 260.

DEUXIEME PARTIE

**MUTATIONS CONTINENTALES
ET AMBITIONS HEGEMONIQUES DE PATE**

Chapitre IV

L'aire continentale ébranlée

Le premier tiers du XVII^e siècle est un tournant dans l'histoire de l'archipel de Lamu, en raison de mutations liées à sa façade maritime comme à sa façade continentale – les phénomènes associés à l'une ou à l'autre se combinant souvent pour amplifier l'influence et la puissance de Pate. Malgré des lacunes très notables, les travaux historiques ont cherché à éclairer les faits historiques et les évolutions issus de l'océan Indien. A l'inverse, avant le XIX^e siècle, l'interface continentale de l'archipel de Lamu - comme d'autres espaces swahili - est restée très largement dans l'ombre.

Cette carence trouve d'abord sa source dans la quantité nettement plus limitée de textes à ce sujet, surtout dans la documentation portugaise, singulièrement fragmentaire sur l'espace continental situé au nord du cap Delgado. Pourtant le potentiel de ce corpus est loin d'avoir été suffisamment exploité ; à l'image d'autres problématiques, il a été sur ce point très sous-estimée et uniquement abordé par le prisme de publications de seconde main. Deux autres directions dominantes des recherches l'expliquent : soit une tendance à mettre l'accent sur les phénomènes extérieurs à l'Afrique, soit - et parfois en réaction - une focalisation sur les traditions et la quête des origines. En particulier les interrogations autour de Shungwaya, aire d'origine revendiquée par de nombreuses populations, ont conduit à privilégier les traditions et à orienter les angles d'approche sur le continent sur des voies toujours un peu identiques.

Avant de se pencher, dans le prochain chapitre, sur la sphère continentale des cités de l'archipel, les troubles engendrés par l'irruption des Oromo et dans leur sillage les ambitions hégémoniques de Pate, il est dans un premier temps nécessaire de s'interroger sur les populations du continent elles-mêmes. Nous commencerons donc par livrer un tableau des principales communautés dont nous pouvons être certains qu'elles occupent, avant les migrations oromo, le territoire compris entre les fleuves Tana et Juba. En second lieu, il nous est difficile de faire l'impasse sur Shungwaya, mais cette optique nous est surtout utile dans la mesure où ces jeux de traditions renvoient aux déplacements de population consécutif à la pénétration oromo. Nous verrons également que la ville, ou la région, de Shungwaya, objet de toutes les spéculations, est d'abord un centre de peuplement bajun et katwa. Enfin je tâcherai

d'éclaircir et de dater l'arrivée des Oromo sur la côte septentrionale – une démarche très peu entamée par l'historiographie en dépit du poids historique de ce mouvement.

A. Avant les Oromo, les populations entre Tana et Juba

1. Les Bajun

Les Bajun, qui occupent le littoral entre l'archipel de Lamu et le fleuve Juba, sont un groupe swahili. A ce titre ils ne forment pas à proprement parler une population continentale, du même type que celles qui sont établies dans l'intérieur et diffèrent franchement des communautés littorales islamisées. Ils se distinguent néanmoins suffisamment des résidents des principales agglomérations de l'archipel de Lamu pour que l'on puisse insérer leur évocation dans une section portant sur les autres populations de la région. En effet les Bajun parlent un dialecte swahili, le kitikuu¹, et partagent un islam et des traits culturels tout à fait similaires à ceux des autres groupes côtiers. Pourtant, contrairement aux clans traditionnellement associés aux grandes villes de la région, ils partagent un fort sentiment d'appartenance commune, fondé sur un ethnonyme spécifique, ont un mode de vie davantage rural et enfin n'occupent probablement pas de façon très significative les grandes îles de l'archipel avant la seconde moitié du XVI^e siècle, des caractéristiques que les Portugais perçurent.

La première évocation des Bajun dans une source portugaise pourrait être la mention par João de Barros d'un peuple qu'il nomme les « *Baduís* », « qui vivent à l'intérieur des terres, ont quelque rapport avec les Cafres et qui sont considérés comme barbares par ceux qui habitent les villes et villages civilisés ». Selon la chronique de Kilwa citée par l'auteur, ils seraient les descendants des premiers étrangers arrivés sur la côte, d'obédience zaydite². Ayant refusé de se soumettre aux fondateurs de Mogadiscio et Barawa, arrivés plus tard, ils se seraient réfugiés dans l'arrière-pays et mêlés par intermariage aux populations non musulmanes, adoptant certaines de leurs coutumes. Selon Barros, « ce sont eux que les

¹ De nos jours il est essentiellement pratiqué de Kismayu, en Somalie, jusqu'à l'archipel de Lamu (D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, p. 6). Déplacés par la guerre civile les Bajun sont cependant de moins en moins nombreux en Somalie.

² Le zaydisme est une secte chiite présente au Yémen.

Maures qui vivent le long de la côte nomment *Baduís*, un nom méprisant comme nous ici nous appelons *alarves* [arabes, bédouins, rustres] la gente champêtre »³. En outre, au milieu du XII^e siècle al-Idrisi évoque la localité de « Baduna », située entre Barawa et Malindi elle est peuplée de païens pratiquant la pêche et soumis aux *Zanj*⁴. Il est par conséquent tentant d'établir un lien entre ces groupes et les Bajun⁵ ; bien que ces derniers soient sunnites de rite shafite depuis longtemps et n'aient pas, en dehors du récit de Barros, de relation avérée avec le zaydisme à l'image des autres populations de la région. « *Baduís* » pourrait être une déformation de l'arabe *badāwi* (bédouins), qui aurait donné par corruption *Bajuni*⁶. L'emploi du terme bédouins pour les désigner, comme l'explique Barros, pourrait avoir eu au départ une connotation négative : les migrants hadrami pauvres arrivés à Lamu au XIX^e siècle, placés au bas de l'échelle sociale, étaient considérés par les *Waamu* comme les « nomades des Arabes » selon El Zein⁷. Toutefois l'expression *badāwi* renvoie peut-être plus simplement à l'origine à une existence pastorale, telle que la pratiquent les populations somali, avant d'avoir été étendue à l'ensemble des musulmans du rivage occupant cette région et à la suite de mélanges entre des pasteurs et des communautés de langue bantu - un processus fréquent dans cette zone.

Quoi qu'il en soit, « *Bagunhos* » est à leur sujet l'ethnonyme le plus fréquemment utilisé dans les sources portugaises. Les Bajun sont également appelés *Wagunya* (sg. *Mgunya*), surtout sur la côte kenyane⁸, un nom que l'on retrouve dans deux documents datés respectivement de 1598 (« *Vamgunes* ») et 1728 (« *Mugulhos* »)⁹. Il n'est d'ailleurs pas exclu que *Bajun* en soit une déformation, comme le pense Guillain¹⁰. Enfin, sur l'île de Pate

³ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-4, f. 96. Sur les récits évoquant le zaydisme sur le littoral à une époque ancienne, voir R.L. Pouwels, « The medieval foundations of East African Islam », 1978, pp. 220-222 et M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 61-64.

⁴ Al-Idrisi, *Kitāb Rujār*, in C. Allibert, *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique*, 1990, pp. 89-90.

⁵ J. de V. Allen, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982, p. 15 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 64.

⁶ *Bajun* (*Bajuni* en swahili) est le nom habituellement employé par les Arabes. Guillain signale que ceux-ci les nomment « *Badjouyna* » (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 238).

⁷ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, p. 88.

⁸ V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 8-14.

⁹ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72v ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 57.

¹⁰ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 238.

essentiellement, ils sont aussi connus sous le nom de *Watikuu*, contraction de « *wa nti kuu* » (« ceux de la grande terre / du continent »)¹¹.

De façon beaucoup plus franche que les clans anciens des principales agglomérations de la côte nord, les Bajun revendiquent une identité commune. Les individus se donnent spontanément, et en premier lieu, comme appartenant à la *kabila*¹² Bajun ; même si, comme les Swahili, ils n'ont jamais connu d'unité politique, que leurs origines sont diverses et que l'unité sociologique de base est l'agglomération urbaine¹³. Cette identité commune est largement mise en avant dans les traditions¹⁴ et apparaît très clairement dans la documentation portugaise issue des événements de 1728-1729, qui évoque régulièrement les « *kabila* Bajun et Katwa » (ensemble ou séparément). *Kabila* est un terme que les Portugais connaissent certainement de longue date par l'intermédiaire de sa racine arabe et qu'ils emploient également dans le contexte de la péninsule arabique¹⁵. Pour l'Afrique orientale, il est employé pour la première fois par João de Barros à propos de Barawa¹⁶. Avant 1728 les sources parlent de « peuple » (*povo*) bajun. Les Portugais font donc la distinction entre les Bajun et les musulmans de cités telles que Pate, Siyu ou Lamu, surtout à partir des années 1630 lorsque la région est secouée par des troubles. On peut d'ailleurs repérer malgré le flou récurrent du vocabulaire des sources portugaises que les Bajun sont plus généralement qualifiés de *negros*, « *mouros negros* », ou « *negros da terra* », contrairement aux citadins des principales villes uniquement appelés *mouros*. Cette différenciation de la part des observateurs portugais ne repose pas tant sur la couleur de peau, mais plutôt sur la position dans la hiérarchie sociale et l'adoption ou non de symboles représentatifs de l'urbanité, c'est-à-dire de signes extérieurs immédiatement identifiables par les Portugais comme le vêtement. On pense en particulier au port du turban ou de la *kofia*. Ainsi en 1728 un chef et sharif bajun, favorable aux Portugais, est décrit comme un *negro* à la mine patibulaire parce qu'il porte une peau sur la tête et tient

¹¹ John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1 ; A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, p. 461 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 381-382 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, p. 161.

¹² (pl. *makabila*) peuple, groupe de parenté le plus étendu - de l'arabe *ḵabīla* (J.L. Krapf, *A dictionary of the Swahili language*, 1882, q.v. ; C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.).

¹³ V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 199-201 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 12-14.

¹⁴ Voir notamment : Suleiman bin Serur el Manthry, « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun » (1943), in V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 365-374, ainsi que les traditions orales collectées par Derek Nurse entre 1977 et 1980 et éditées dans D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », *Swahili Forum 1, Afrikanistische Arbeitspapiere* (Universität zu Köln), 37, 1994, pp. 47-85.

¹⁵ L'expression est retranscrite dans les textes portugais sous les formes « *cabildas* », « *cabeldes* » ou « *cabiles* ». Elle y est employée dans un sens identique à celui du swahili, mais plus souvent pour désigner les chefs de clans.

¹⁶ Il parle des « ambassadeurs des *cabildas* » de l'agglomération, venus à la rencontre des Portugais (J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-8, p. 158).

une lance à la main¹⁷. De même, une source qui évoque le siège de Fort Jésus précise que les Bajun qui la défendent sont des « *mouros da terra* » qui font usage d'arcs et de sagaies¹⁸. Ailleurs, elle les distingue des « *Melindanos* », des « *Ampazistas* » (habitants de Faza, sans doute aisés) et des résidents de Kilifi, aussi présents dans la forteresse. Ce sont des « *naturais da costa* », comme les Katwa¹⁹.

Au XIX^e siècle, les Bajun occupent de façon discontinue près de 250 kilomètres de littoral depuis le sud de l'embouchure du fleuve Juba jusqu'au nord de l'île de Pate. Leurs agglomérations sont pour la plupart situées sur quelques-unes des innombrables îles dispersées depuis le fleuve jusqu'à Bur Gao, nommées le plus souvent les « îles bajun » ou sur les cartes portugaises la « *costa dos ilhéus* » (« la côte des îlots »)²⁰. Cette occupation est antérieure : les relevés archéologiques (néanmoins superficiels) montrent que la grande majorité des sites urbains sont fondés à partir de la fin du XIV^e siècle et surtout aux XV^e et XVI^e siècles. Ils présentent des caractéristiques architecturales homogènes. Ces agglomérations sont le plus souvent des villages, dont les habitations sont bâties en matériaux périssables, même si l'on trouve quelquefois des maisons en pierre, parfois sophistiquées, et une enceinte. Seuls cinq sites s'étendent sur plus de 2,5 hectares mais dans ce cas moins de dix hectares. Les tombes à pilier de type swahili sont fréquentes et souvent très élaborées²¹.

L'une des meilleurs sources cartographiques figurant la côte swahili est la série de cartes réalisées par le Français Pierre Berthelot, pilote et cosmographe officiel de l'*Estado da Índia*, qui accompagne en 1631-1632 l'expédition destinée à reprendre Mombasa²². Pour cette raison il a fréquenté les eaux de l'archipel de Lamu et ses cartes, qui sont bien plus que de simples copies révisées de portulans portugais, apportent de nombreuses informations inédites - elles n'ont pourtant quasiment jamais été consultées par les spécialistes. Berthelot nomme en particulier « *ponta de Bagoni* » (« pointe de Bajuni ») le cap saillant sur le continent au nord

¹⁷ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 63, 69.

¹⁸ C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 164.

¹⁹ C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 163v.

²⁰ Pour une description de l'ensemble du littoral bajun, voir en particulier le voyage effectué en 1884 par Georges Révoil (« *Voyage chez les Bénadirs, les Çomalis et les Bayouns* », *Le Tour du Monde*, 56, 1888, pp. 394-411), ainsi que J.A.G. Elliot, « *A visit to the Bajun Islands* », *Journal of the African Society*, 25, 1925, pp. 10-22, 147-163, 245-263, 338-358.

²¹ H.N. Chittick, « *An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast* », 1969, pp. 123-128 ; R. Wilding, « *A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973* », s.d., pp. 20-29 ; H. Costa Sanseverino, « *Archaeological remains on the Southern Somali Coast* », 1983 ; T.H. Wilson, « *Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast* », 1982, pp. 216-217 et « *Sites and settlement patterns of coastal Jubaland, southern Somalia* », 1984.

²² Charles Bréard, *Histoire de Pierre Berthelot, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes Orientales, carme déchaussé [...]*, publié d'après l'*Itinerarium orientale*, Paris, 1889, pp. 74-75.

de l'île de Pate, à l'ouest de l'île de Kiwayu²³. Ce qui signifie qu'à cette époque, et sans doute depuis longtemps, la zone immédiatement au nord de l'île de Pate est peuplée de Bajun. Il est d'ailleurs plus que probable d'après d'autres indices que Faza soit dès la fin du XVI^e siècle très proche politiquement et socialement des Bajun ; voire qu'ils constituent dès cette époque une fraction de ses occupants comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Les témoignages ethnographiques de la seconde moitié du XIX^e siècle, les récits portugais et les vestiges archéologiques se recoupent pour décrire la vie économique et politique des Bajun. Comme les communautés swahili plus au sud, ils se livrent à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'à la collecte et à la vente de biens naturels divers, tels l'ivoire et surtout les produits de la mer. La pêche est leur principale activité et ce sont des marins aguerris. Ils se regroupent en cités villageoises autonomes, dirigées par un *mzee mkubwa*, ou *mzee wa muyi*, portant parfois le titre de roi, assisté d'une assemblée de *wazee*²⁴. Les communautés bajun sont de taille plus réduite, sont plus rurales et moins prospères que les grandes cités-Etats swahili. Au XVII^e siècle le voyage de Jerónimo Lobo est la source la plus exhaustive à propos de la côte bajun, qu'il a parcourue dans son intégralité à pied et en bateau à partir de Faza ; sa description diffère assez peu des récits du XIX^e siècle :

« Comme le pays était seulement peuplé de pauvres et rustiques musulmans nous choisissons rarement leurs villages misérables comme abris, préférant le terrain ouvert. Sur une distance d'un peu plus de quatre lieues, nous trouvâmes dix ou douze rois, chacun ayant sous son autorité à peine plus que l'endroit occupé par son petit village, qui était tout à la fois cour, royaume, et tout son domaine. [...Lobo et ses compagnons peinent à trouver des vivres à leur convenance.] Notre Seigneur vint parfois à notre secours par l'entremise de bateaux de musulmans, pauvres pêcheurs transportant du poisson, auxquels nous en achetâmes en échange de tabac. [...] Pour aggraver les choses, l'eau n'était pas abondante ni de très bonne qualité, et même très mauvaise à certains endroits »²⁵.

Ce tableau soulignant l'indigence des villages bajun doit cependant être nuancé par l'existence, signalée par Lobo, d'un commerce maritime assez notable dans la région du fleuve Juba, principalement en ivoire, ambre gris et esclaves²⁶, alimenté par les établissements bajun qui fournissent aussi l'archipel de Lamu. De même, les caractéristiques urbanistiques et le matériel importé de certains sites suggèrent une relative diversité des cas. Juan de Velasco

²³ Pedro Berthelot, 1635, in *PMC*, vol. 5, pl. 575B et 575E [annexe 1]. On remarquera que les cartes datées de la seconde moitié du XVII^e siècle, et au-delà, ne reprennent pas celles de Berthelot et dans leur très grande majorité demeurent fondées sur les portulans de la fin du XVI^e siècle.

²⁴ V. Grotanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 234-238 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 12-14, 200.

²⁵ Le jésuite rencontre également au large de Faza un « roi des *Abunhes* [*Wabajun* ou *Wagunya*] », naviguant sur une petite embarcation pauvrement vêtue (J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 56-57).

²⁶ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 58-60.

ajoute qu'il y a une vingtaine de souverains musulmans, donc de communautés bajun, entre le nord de l'archipel et la Juba. Ils se partagent le rivage et son arrière-pays sur une faible profondeur²⁷, c'est-à-dire un territoire de quelques heures de marche exploité pour la culture de céréales.

Comme les autres populations swahili les Bajun se donnent des origines multiples, fictives ou non : shirazi, arabes (du Yémen, du Hedjaz ou même d'Égypte), ou centrées sur Shungwaya. Certains clans - souvent de façon concomitante - se réclament aussi d'origine somali, plus particulièrement Garre, une population de langue couchitique orientale, ce que confirment les emprunts du kitikuu à ce groupe linguistique²⁸. Une partie des Garre furent en effet absorbés par les Bajun²⁹ et formèrent par la suite huit des dix-huit clans qui se disent bajun.

2. Les Katwa

Les Katwa continuent d'intriguer les spécialistes³⁰, mais il est plus que probable qu'ils sont issus de groupes de pasteurs d'origine somali, principalement Garre. L'assimilation à grande échelle de clans Garre par des communautés bajun et swahili du littoral septentrional eut lieu à partir du XVII^e siècle, à l'occasion des profonds bouleversements qui secouent la région, et débuta sans doute dès les siècles précédents. Les Garre qui s'engagèrent dans ce processus sont nommés Katwa (*Wakatwa*) et se révèlent des acteurs incontournables de la côte nord swahili dès la première moitié du XVII^e siècle. Les migrations anciennes de populations somali sont complexes, peu documentées et peu étudiées ; nous pouvons néanmoins synthétiser les principales connaissances et hypothèses portant sur les Katwa avant leur intégration aux sociétés swahili, essentiellement grâce aux traditions de leurs descendants swahilisés et aux écrits portugais.

Les Garre sont la plus importante sub-division de la famille clanique somali Pre-Hawiyya, qui assez réduite. Ces pasteurs nomades occupent à l'origine un territoire assez lâche autour du fleuve Juba, dont le centre de gravité est situé sur l'amont du cours d'eau à

²⁷ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, pp. 77-78.

²⁸ D. Nurse, « Bajun historical linguistics », 1980, pp. 38-39 ; D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, pp. 516-517.

²⁹ Ainsi que par les *Wasiyu*, comme nous le verrons.

³⁰ Par exemple : R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 370 ; J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, p. 261.

proximité d'Afmadu. D'après les traditions, certaines sections des Garre commencent à migrer vers le sud et l'océan, en direction de l'intérieur du littoral bajun puis du fleuve Tana, avant les Oromo, c'est-à-dire avant le début du XVII^e siècle. Il est en réalité probable, selon quelques rares travaux linguistiques, qu'ils entrent progressivement en contact avec cette zone, jusqu'à la Tana, dès le XI^e siècle environ. Il semble en outre qu'ils soient accompagnés dans ce mouvement par des groupes somali issus de la confédération clanique Tunni. Malgré la difficulté à reconstruire avec précision les migrations somali dans cet espace, les traditions katwa ne laissent pas de doute sur leurs origines Garre et partiellement Tunni³¹. Les récits les plus répandus attribuent à la pression des Oromo leur installation sur la côte et leur association avec les Bajun, un phénomène que nous aborderons ultérieurement.

Dans les textes portugais les Katwa sont dénommés « *Maracatos* », voire parfois « *Marcatos* » ou « *Mercatas* »³². Il s'agit d'une retranscription du nom que les swahiliphones emploient à leur égard à cette époque, peut-être utilisé à l'origine pour désigner l'ensemble des populations de type somali. Sur une carte établie par Johann Krapf dans les années 1840-1850, le missionnaire rapporte ainsi l'ethnonyme « *Marakatoa* » dans l'intérieur du continent situé entre la Juba et la Tana³³. De même, les locuteurs du dialecte swahili de Barawa appellent les Tunni *Walakata* (sg. *Mnakata*)³⁴. Surtout, comme il a été indiqué, les Portugais mentionnent la grande proximité entre les *makabila* Bajun et « *Maracatos* ». João dos Santos, dont les informations datent des années 1586-1607, est le premier auteur à évoquer les Katwa. Il s'agit selon lui d'une population aux coutumes proches de celles des Abyssins, occupant les terres continentales entre Mogadiscio et Barawa. Ils sont adeptes de l'infibulation, un rite somali³⁵, et vendent de jeunes captifs eunuques³⁶. En 1624 Jerónimo Lobo croise des Katwa et explique également qu'ils pratiquent l'infibulation ; ce sont des musulmans « inférieurs » à ceux du littoral :

³¹ « Report on the Bajun Islands », Kismayu, 12.12.1916, KNA, DC/KIS/1/2, pp. 6-7, 19 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 140-141, 250-254, 338-339 ; I.M. Lewis, *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*, 1955, pp. 26-27 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 202-204, 215-219 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, pp. 529-530, 535 ; M. Nuuh Ali, *History in the Horn of Africa, 1000 B.C. - 1500 A.D. : aspects of social and economic change between the Rift Valley and the Indian Ocean, Ph.D. thesis*, 1985, pp. 162-173 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 369.

³² « Martyres Japoniae et Mombassae, Diocesis Goanae Processus Martyrum de Mombassa », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Mombasa rising against the Portuguese*, 1980, p. 57 ; Conselho Ultramarino, *consulta*, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, f. 92.

³³ « Map of East Africa showing the routes of D^r. Krapf between the years 1837-1855 », in Johann Ludwig Krapf, *Travels, researches, and missionary labours during an eighteenth years' residence in Eastern Africa*, Londres, 1860, h.p.

³⁴ V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 216.

³⁵ I.M. Lewis, *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*, 1955, p. 135.

³⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 377-378.

« Vivant dans l'intérieur à une distance d'un ou deux jours de trajet depuis la mer, s'étendant sur plusieurs dizaines de lieues formant une ceinture le long de toute la côte derrière les musulmans qui vivent plus proches de l'océan »³⁷.

De ses nombreux informateurs le jésuite apprend aussi que plus à l'intérieur, après les Katwa, se trouvent divers groupes oromo, il ajoute également que les marchands se procurent des esclaves katwa dans la région du fleuve Juba³⁸. Velasco rapporte des informations similaires et qualifie les Katwa de « très barbares et brutaux dans leurs coutumes »³⁹. Les deux prêtres, qui cherchent un passage vers l'Éthiopie, décrivent manifestement les populations occupant la vallée de la Juba et au-delà vers l'ouest, le chemin qu'ils envisagent d'emprunter suivant les routes commerciales des « Macada ». Les propos de Santos, Lobo et Velasco suggèrent par conséquent que dans les années 1580-1620 le cœur du peuplement katwa est plutôt localisé sur le fleuve Juba et la partie nord de la côte bajun, à près de 150 kilomètres de l'archipel de Lamu, corroborant ainsi les traditions ; même si leurs récits laissent penser qu'ils sont aussi présents plus au sud vers l'archipel.

L'existence d'esclaves katwa et la conversion au catholicisme de Katwa à Faza dans les années 1600-1630 indiquent que leur islamisation est certainement assez variable, et peut-être assez superficielle pour une grande partie d'entre eux dans la première moitié du XVII^e siècle. Les travaux historiques sur le littoral swahili avant le XIX^e siècle établissent généralement une frontière nette entre communautés païennes et communautés musulmanes ; toutefois l'exemple de l'islamisation en Afrique de l'ouest et certains indices rappellent qu'en réalité l'assimilation de l'islam en Afrique orientale connaît des degrés divers selon les groupes humains et, au sein de ceux-ci, selon les individus.

Outre les descriptions portugaises, les traditions portant sur les Katwa et les pratiques sociales de leurs descendants évoquent de nombreux traits caractéristiques d'une culture pastorale et somali. Le premier d'entre eux est l'existence d'un tabou sur la consommation de poisson chez les clans swahili ou bajun revendiquant de nos jours une origine katwa, alors même que le poisson est la principale source de protéines dans le monde swahili. Bien souvent, cette pratique est le principal signe distinctif mis en avant par les individus, indépendamment de tout référent clanique ou géographique. L'interdit alimentaire est toujours respecté jusqu'à nos jours, notamment chez les Katwa de l'île de Pate, malgré la difficulté à y

³⁷ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 59.

³⁸ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 59, 66.

³⁹ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 78.

trouver de la viande⁴⁰. Les informateurs évoquent également d'autres pratiques qui avaient encore cours il y a quelques décennies : les Katwa ne portaient pas la *kofia*, ni le *kanzu*, vêtement swahili par excellence, mais deux pièces de tissu drapées dans le goût somali, et les femmes n'étaient pas voilées. D'autre part ils sont systématiquement associés au bétail dans les traditions⁴¹.

Ainsi dans les premières années du XVII^e siècle, avant l'intrusion des Oromo, une fraction des Somali Garre, et dans une moindre mesure Tunni, désignée sous le nom de Katwa par les swahiliphones, constitue la population la plus nombreuse dans les terres continentales longeant le rivage depuis la Juba jusqu'à une zone indéterminée au nord de l'archipel de Lamu. Ils sont en contact avec les Bajun notamment pour leur fournir de l'ivoire et d'autres articles, les deux groupes ayant certainement déjà noué des relations clientélistes comme le suggèrent Lobo et quelques traditions⁴². C'est peut-être aussi le cas - quoique de façon moins évidente - avec certaines cités-Etats insulaires comme Faza, Siyu ou Pate.

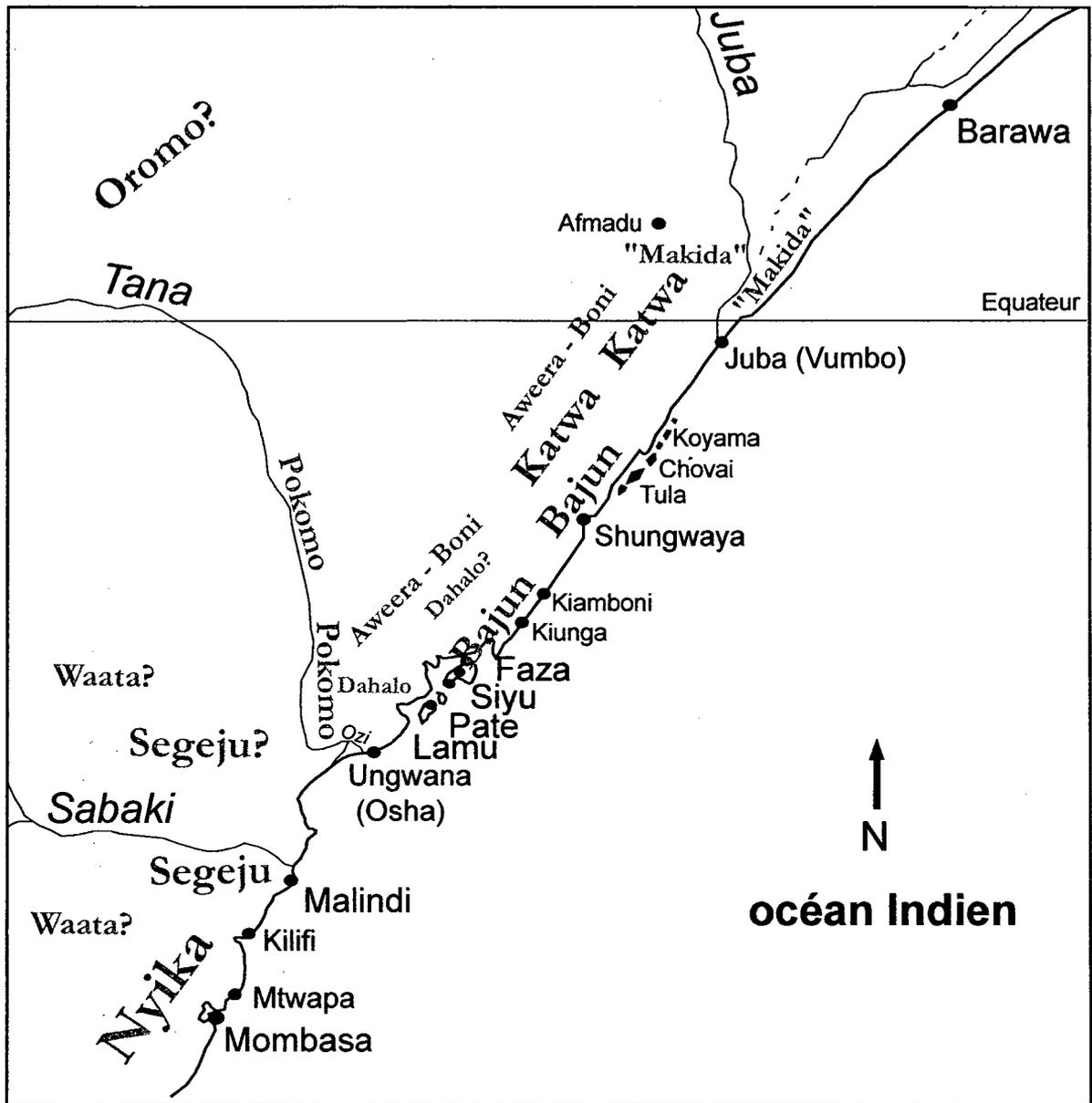
3. Boni, Dahalo et Pokomo

En plus des Bajun et des groupes somali, l'espace compris entre la Juba et la Tana abrite des populations de chasseurs-cueilleurs et les Pokomo, des agriculteurs dont la langue est très proche du swahili. Ces communautés entretiennent toutes des liens avec les cités swahili ou bajun, attestés par les traditions et la documentation du XIX^e siècle. Toutefois, aucune d'entre elles n'est évoquée par les textes portugais et leur première mention dans un récit européen remonte à l'expédition britannique sous les ordres du capitaine W.F.W. Owen au début des années 1820. Malgré les lacunes des sources écrites, il est certain qu'elles résident dans la région de l'archipel de Lamu aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

⁴⁰ Suleiman bin Serur el Manthry, « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun », in V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 367 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 42 ; Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Abubakar Omar Mohammed Mzee, Siyu, 28.06.2001 ; Ismu Slaha, Siyu, 30.06.2001 ; Ali Kidadi bunu Rashid, Faza, 01.07.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Lamu, 20.06.2001.

⁴¹ « Papers of Sir John Kirk », 1867/1873, KNA, microf. 4/25, pp. 14, 91 ; A.C. Hollis, « Autobiography of Alfred Claud Hollis », vol. 3, Bodleian Library, Oxford, ms. Brit. Emp. s.295, p. 11 (voyage sur l'île de Pate en 1902) ; CP (Werner), note pp. 170-171 ; Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Ahmed Mohammed Jumila et Abubakar Omar Mohammed Mzee, Siyu, 28.06.2001 ; Jumila Yunus, Siyu, 29.06.2001 ; Ismu Slaha, Siyu, 30.06.2001.

⁴² J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 59 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 250-251, 254, 338-339 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 530.



Localisation présumée des Bajun et des principales populations continentales entre Mombasa et le fleuve Juba, vers 1600 (à la veille des migrations oromo vers le littoral)

Deux groupes de chasseurs sont présents entre le littoral bajun et la Tana : les Aweera-Boni et les Dahalo. Les Boni, qui parlent une langue du groupe couchitique oriental, comme les Garre, se nomment eux-mêmes Aweera et parfois Boni. Les Swahili les appellent *Waboni*, ou *Wasanye* - un terme générique pour désigner les populations de chasseurs. Leur mode de vie est similaire à celui des Waata, avec lesquels ils sont souvent confondus, qui vivent à l'ouest et au sud de la Tana et ont adopté un dialecte oromo⁴³. Durant le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, les Boni se répartissent en petits groupes dispersés dans la bande de forêt qui se prolonge de la Tana jusqu'à la région de Bur Gao. Ils sont en particulier établis sur le continent adjacent à l'archipel de Lamu, à proximité des *mito* Wange et Dodori.

Compte tenu de leur mobilité et des mouvements de population dans toute la sous-région, il semble que les Boni aient aussi autrefois fréquenté les terres allant jusqu'à la Juba⁴⁴. Peu nombreux, ils sont des experts de la chasse à l'éléphant : au XIX^e siècle ils sont les premiers producteurs d'ivoire dans l'intérieur de l'archipel⁴⁵.

Les Dahalo sont eux aussi des chasseurs d'éléphants par excellence et Owen mentionne qu'ils commercent activement avec les Swahili⁴⁶. Parlant une langue couchitique méridionale ayant des traces de khoisan, ils descendent vraisemblablement du peuplement le plus ancien de la région. Au XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui on les trouve surtout au sud de l'archipel de Lamu, dans les terres comprises entre Witu, Mokowe et Ungwana, bien que leur territoire de chasse paraisse s'être étendu du sud de la baie d'Ungama jusqu'à Bur Gao. Leur nombre se limite de nos jours à quelques centaines d'individus et, bien qu'ils aient été autrefois plus nombreux, ils constituaient déjà un groupe très réduit⁴⁷.

⁴³ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 30-31 ; D. Stiles, « A history of the hunting peoples of the northern East Africa coast », 1982, pp. 166-167, 170-172.

⁴⁴ Kerdudal, « Rapport du commandant du *Messenger* », 24.05.1843, in « Kerdudal, voyage à Kilwa et Zanzibar, 1842-1843 », ANF, Marine 3JJ342, doc. 25 ; « Carte générale du voyage à la côte orientale d'Afrique exécuté pendant les années 1846, 47 & 48, par M. Guillain », in C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, album, pl. 1 ; R. Brenner, « Renseignements obtenus relativement au sort du Baron de Decken [...] », 1868, pp. 169-170 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 281-282 ; John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 486-487 ; F. Elliott, « Jubaland and its inhabitants », 1913, p. 557.

⁴⁵ R. Brenner, « Renseignements obtenus relativement au sort du Baron de Decken [...] », 1868, pp. 170-171 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 281-282 ; A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, pp. 583-585 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 335-336 ; D. Stiles, « A history of the hunting peoples of the northern East Africa coast », 1982, pp. 166-170.

⁴⁶ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 392.

⁴⁷ Kerdudal, « Rapport du commandant du *Messenger* », 24.05.1843, in « Kerdudal, voyage à Kilwa et Zanzibar, 1842-1843 », ANF, Marine 3JJ342, doc. 25 ; « Carte générale du voyage à la côte orientale d'Afrique exécuté pendant les années 1846, 47 & 48, par M. Guillain », in C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, album, pl. 1 et *ibidem*, vol. 3, p. 384 ; « Map of East Africa showing

Les Boni et les Dahalo occupent une niche écologique spécifique et sont en constante interaction avec leurs voisins, qu'ils soient pasteurs ou agriculteurs. Malgré leur faiblesse numérique, leur rôle économique est fondamental puisqu'ils sont les premiers à alimenter - directement ou par le biais d'intermédiaires - la demande en ivoire des ports swahili, exploitant ainsi un territoire riche en troupeaux d'éléphants. A partir du XVII^e siècle ils seront soumis aux Oromo et aux Somali, selon des relations clientélistes courantes entre pasteurs et chasseurs, mais certains de leurs clans sont alors déjà en relation de longue date avec les Swahili et les Bajun.

Au XIX^e siècle les Pokomo habitent exclusivement les rives de la Tana et sont particulièrement attachés au fleuve. Ils sont divisés en sous-groupes, eux-mêmes partagés en clans, qui se répartissent géographiquement en sections de la Tana depuis son aval, au nord de Kau, jusqu'en pays Elwana à environ 150 kilomètres du littoral. D'un point de vue linguistique, ils se partagent en deux entités : les *Upper Pokomo* et les *Lower Pokomo* ; ce sont ces derniers qui sont en contact avec les Swahili avant le XIX^e siècle. Au début de ce siècle ils vivent sur la rive nord du fleuve⁴⁸. Leur présence sur la Tana depuis au moins les XV^e – XVI^e siècles est attestée par les études linguistiques⁴⁹ et les traditions des clans pokomo Buu et Kalindi, qui sont les plus méridionaux. Selon ces récits, ceux-ci auraient entretenu des liens clientélistes étroits avec Fumo Liongo, qualifié de souverain de l'Ozi ou de Shaka. Or, comme nous l'avons vu, les traditions swahili et les sources portugaises portent à croire que l'existence de la confédération shirazi d'Ozi, et son apogée incarnée par le héros légendaire, remontent aux XV^e et XVI^e siècles. Il est possible néanmoins, d'après les traditions, qu'une partie des clans pokomo aient également occupé jusqu'au XVII^e siècle une zone un peu plus au nord-est, autour de Wange Creek et en face de l'île de Pate. Ils auraient en effet migré depuis cette région avant de s'installer sur le territoire contigu à l'Ozi et de se

the routes of D^r. Krapf between the years 1837-1855 », in J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, h.p. ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, p. 278 ; Thomas Wakefield, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », *The Journal of the Manchester Geographical Society*, 4(1-6), 1888, p. 3 ; « Plan of Witu Sultanate », in « Memorandum by Mr. C.G. Fannin - 25.10.1932 : settlement of detribalized natives in the Kenya Protectorate », KNA, microf. Kenya Land Commission 1932, vol. 1, h.p. ; D. Stiles, « A history of the hunting peoples of the northern East Africa coast », 1982, pp. 166-172 ; D. Nurse, « History from linguistics : the case of the Tana River », 1983, pp. 225-226 et « Reconstruction of Dahalo history from evidence from loanwords », 1986, pp. 268-270.

⁴⁸ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 396 ; C. Pickering, *The races of man and their geographical distribution*, 1848, p. 193 ; Carte h.p. in L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 268-269 ; A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, pp. 362-363.

⁴⁹ D. Nurse, « History from linguistics : the case of the Tana River », 1983, pp. 225-226.

soumettre à Liongo ; bien que nous ne puissions accrédi-ter l'idée qu'ils aient auparavant transité sur l'île de Pate puis celle de Lamu comme le prétendent des traditions⁵⁰. Cette origine septentrionale, autour de Wange Creek, est toutefois discutée⁵¹.

Chaque clan pokomo exploite un territoire agricole le long de la Tana, cultivant sorgho, riz ou bananiers sur des terres fertiles grâce au limon déposé lors des crues. Les Pokomo sont aussi des chasseurs expérimentés : ils chassent notamment les éléphants même si cette pratique reste occasionnelle. Ils ont également pour spécialité de naviguer en pirogue le long de la Tana et ainsi d'en faire une voie de communication très commode, transportant ivoire ou céréales, mais également des passagers tels les Swahili, du moins près de l'embouchure⁵².

Les Bajun, les groupes somali, les chasseurs-cueilleurs et les Pokomo, principales populations continentales de la région de l'archipel de Lamu et de ses franges, se répartissent et mettent en valeur les diverses niches écologiques de ce vaste espace. Ce sont eux qui expliquent le volume des exportations d'ivoire, et de quelques autres produits naturels, depuis les cités engagées dans le trafic maritime. A ce titre, ils sont à la base de leur activité commerciale et sont par conséquent en contact constant avec les communautés swahili des îles de Pate, Lamu et Manda. Ils forment de la sorte le premier niveau du vaste champ d'interactions dans lequel sont insérées les grandes cités-Etats de l'archipel, qui s'étend depuis l'intérieur du continent à des dizaines de kilomètres de la côte⁵³ jusqu'aux villes portuaires du Hadramaout, de l'Oman, du Gujarat ou de l'Inde portugaise. Toute mutation, lente ou brutale, de l'un ou l'autre de ces espaces ou des réseaux qui leur sont associés est susceptible de les affecter.

Le principal bouleversement de la première moitié du XVII^e siècle, bien plus que l'établissement des Portugais sur l'île de Pate, est sans nul doute l'irruption de populations

⁵⁰ Ces dernières mentions doivent davantage être comprises comme des transpositions de leurs relations clientélistes anciennes avec les cités de Pate et de Lamu (W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 401-403 ; A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, p. 366 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 116-117 ; M. Samson et R.G. Darroch, « Some notes on the early history of the tribes living on the Lower Tana, collected by Mikael Samson and others », 1943, pp. 247-248 et « A history of the Pokomo by Mikael Samson », 1944, pp. 371-372 ; R.L. Bunger, *Islamization among the Upper Pokomo*, 1973, pp. 57-59).

⁵¹ R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, pp. 634-635 ; voir également C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 274-275.

⁵² C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 274-278 ; A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, pp. 568-573 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 332-335 ; A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912 ; G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 167.

⁵³ Rien n'exclut d'ailleurs que d'autres groupes, plus profondément enfoncés dans l'intérieur, livrent également de l'ivoire. Nous verrons que les réseaux de l'ivoire associés à Mombasa - mieux documentés - sont très profonds.

oromo sur le continent adjacent à l'archipel de Lamu. Cet épisode structure nombre de récits de la région, et de la côte septentrionale toute entière, à travers les traditions portant sur la migration depuis Shungwaya, partagées autant par les Bajun, les Pokomo, les Katwa, que certains clans swahili et d'autres communautés encore.

B. Shungwaya, reflet tant des bouleversements du XVII^e siècle que de revendications ultérieures

1. Shungwaya comme mythe d'origine

Les traditions portant sur Shungwaya sont présentes chez nombre de populations de langues bantu appartenant au groupe linguistique Sabaki (qui inclut les langues suivantes : Swahili, Pokomo, Mijikenda, Elwana, Comorien). Leur interprétation est assurément l'un des problèmes qui ont le plus mobilisé les travaux sur la région et les débats continuent d'être vifs. Ils portent principalement sur l'interprétation linguistique et historique des mouvements migratoires évoqués dans ces récits depuis une zone située assez confusément entre les fleuves Juba et Tana. Ces controverses s'attachent en particulier aux origines de la société swahili et à la différenciation qui s'opéra au sein des groupes humains de langue Sabaki vers la fin du premier millénaire de notre ère. Cependant le point le plus disputé demeure le sens accordé à ces récits chez les Mijikenda⁵⁴. Le mythe de Shungwaya est par conséquent une question à la fois complexe et très étudiée, par bien des côtés très éloignée des préoccupations de cette recherche. Il s'agit donc surtout ici de replacer ces traditions dans le contexte historique de l'archipel de Lamu, puisqu'elles renvoient avant tout aux déplacements de populations qui se produisent sur la côte nord swahili aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Avant cela, il est nécessaire d'évoquer brièvement leur signification chez les Mijikenda, où ces traditions sont les plus répandues. C'est également l'occasion de présenter ces communautés de la région de Mombasa, puisque par la suite nous devons souvent faire appel à l'exemple de leurs relations avec la cité, mieux documentées que les phénomènes

⁵⁴ Pour les débats les plus récents, voir : T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000 ; R.L. Pouwels, « Review article : East African coastal history », 1999, pp. 293-295 et « A reply to Spear on early Swahili history », 2001 ; R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître].

analogues dans l'archipel de Lamu. Au début du XX^e siècle les Mijikenda sont divisés en neuf groupes, alors sans doute fixés depuis peu de temps : Giriama, Digo, Rabai, Chonyi, Jibana, Ribe, Kambe, Kauma et Duruma. Ils se livrent essentiellement à l'agriculture et sont centrés sur des villages fortifiés nommés *kaya*. Au XIX^e siècle et aux siècles précédents, ils occupent les marges de l'arrière-pays de Mombasa depuis Kilifi jusqu'au sud de la ville, à quelques kilomètres de l'océan ; les villages les plus nombreux étant à proximité de Mombasa. Cependant, comme l'a démontré Justin Willis, avant les années 1920-1930, les Mijikenda n'étaient pas un groupe unifié et clairement distinct en terme de pratiques culturelles et de trajectoire historique. L'ethnonyme apparaît pour la première fois en 1924 et sert alors, aux côtés des jeux de traditions sur Shungwaya (Singwaya chez les Mijikenda), à fédérer en un ensemble unique et cohérent des groupes hétérogènes. Auparavant les Mijikenda sont appelés par les habitants de la côte et parfois par eux-mêmes Nyika (*Wanyika*), un terme à la connotation péjorative (du moins à partir du milieu du XIX^e siècle)⁵⁵ désignant la brousse, l'intérieur situé au-delà de la frange littorale swahili⁵⁶. A l'instar de Willis, j'utiliserai de préférence le nom Nyika pour désigner les groupes qui adoptent plus tard l'ethnonyme Mijikenda car, ainsi qu'il l'explique, il serait anachronique de l'employer pour l'époque antérieure aux années 1920-1930, puisqu'ils n'ont guère d'unité jusqu'à cette date et que l'expression Mijikenda est une innovation, née de la redéfinition beaucoup plus stricte des contours identitaires qui s'opère alors à Mombasa et dans sa périphérie⁵⁷.

En tant qu'ethnonyme Nyika apparaît tardivement dans les sources portugaises : en 1728 sous la forme *Vanica*, *Vuanhica* ou *Monhicas* (le singulier *Munyika*). D'autre part, une liste établie en 1727 - jamais réellement étudiée - énumérant les populations continentales « soumises » aux Portugais de Mombasa avant 1696 rapporte les noms Chonyi, Kauma, Kambe, Giriama et Digo⁵⁸. Dans quelques textes de 1728, Nyika est explicitement défini comme un synonyme de l'ethnonyme « *Muzungulos* » (*Muzungulu/Muzungulo*), employé par

⁵⁵ C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v. Le terme oppose la vie sauvage de la brousse à la civilisation urbaine de la côte.

⁵⁶ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 6-7, 14-15, 19-29, 32-33, 192. Voir également T. Spear, *The Kaya complex, a history of the Mijikenda peoples of the Kenya coast to 1900*, 1978.

⁵⁷ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 6-7, 19-20.

⁵⁸ « *Chonne* », « *Cauma* », « *Cambe* », « *Guiriama* », « *Mudigo* » (« *Estavão sugeitos a jurisdição de Mombaça no tempo que governavão os Serenisimos Reis de Portugal vinte e oito Reinos [...]* », in *Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 26.03.1727 (?)*, FUP, LM 94B, 68/1-2 (f. 618)). Je reviendrai dans les chapitres ultérieurs sur ce document unique. D'autres noms de la liste sont plus difficiles à identifier, mais au XIX^e siècle le nombre et les noms des populations dites nyika est toujours variable (J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, p. 32).

les Portugais au XVII^e siècle - et encore le plus fréquemment en 1728-1729⁵⁹ - pour désigner les groupes continentaux étroitement associés à Mombasa⁶⁰. Certains historiens ont parfois eu des difficultés à identifier les « *Muzungulos* »⁶¹, mais globalement il est admis que le terme désigne chez les Portugais les Nyika/Mijikenda⁶². Nous verrons que la documentation portugaise ne laisse aucun doute à ce sujet, citant par exemple les Rabai dès les années 1610 ou les Chonyi à la fin du XVII^e siècle. Nous verrons également que, à ma connaissance, l'expression « *Muzungulos* » est mise par écrit pour la première fois en 1599, soit un peu plus d'une dizaine d'années plus tôt que la source habituellement citée à ce sujet – il est à noter que le terme apparaît dans une missive du roi de Malindi lui-même⁶³. Une carte datée de 1561 porte également le nom « *Moiomgulo* » à la hauteur de Malindi⁶⁴, toutefois il semble que des ethnonymes et certaines indications y aient été portés postérieurement⁶⁵.

Quoi qu'il en soit, sur la base de la documentation portugaise portant sur la zone ou évoquant les migrations oromo, et sans rentrer dans les détails de ces interrogations, je partage l'avis des nombreux spécialistes qui se sont penchés sur les traditions nyika et ont critiqué l'interprétation par trop littérale qu'en donne Thomas Spear : la plupart des groupes nyika occupent déjà la sphère continentale de Mombasa au début du XVI^e siècle et n'ont pas migré

⁵⁹ Y compris dans des lettres dictées par des Swahili (Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729, FUP, LM 97B, 79B/1-2 (f. 581)).

⁶⁰ Il est ainsi question de « Mwinyi Makuma, roi de Pangani, de la terre ferme des *Monhicas* ou *Mozungulos* » (M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 83). Également : Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 132 ; Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730) et Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à João de Menezes, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 81/5 (f. 594) et 82/2 (f. 595).

⁶¹ Willis lui-même considère que leur « identité » demeure « mystérieuse » (J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 24-25).

⁶² Notamment : J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 162 ; T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, p. 73 ; J. Kirkman, « The Muzungulos of Mombasa », 1983 ; M. Walsh, « Mijikenda origins : a review of the evidence », ms. non-publié, FJ Library, 1987, pp. 8-11 ; R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître].

⁶³ Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, p. 143. Curieusement Spear, parfois repris par d'autres, note à tort qu'ils sont cités pour la première fois en 1592 (T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, p. 73). Il s'agit d'une confusion avec les Segeju. La lecture d'ouvrages de seconde main, de textes portugais traduits et même des cartes anciennes est singulièrement superficielle et hâtive chez Spear (voir par exemple des problèmes d'interprétation flagrants dans : T. Spear, « Traditional myths and linguistic analysis : Singwaya revisited », 1977, p. 230). Strandes, qui n'a pas connaissance de la lettre de 1599, note pourtant qu'ils sont mentionnés dans les années 1610 (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 192). « *Muzungulu* » est sans doute une expression - peut-être dépréciative - employée par les Swahili pour désigner les groupes nyika qui disparaît par la suite, à la manière de *Warimangao* pour les Kamba (cf *infra* chap. 7). Les groupes de chasseurs-cueilleurs Waata de l'ouest de Mombasa sont appelés *Walangulo* par les Duruma ou *Ariangulo* par les Giriama, ce qui ressemble à la racine *-zungulu/-zungulo* : plus tôt l'expression désignait peut-être collectivement des populations diverses de l'intérieur - à moins que les Portugais n'aient pris par erreur l'habitude de nommer ainsi les Nyika.

⁶⁴ Et « *Moxegueio* » (Musegeju) à celle de Barawa (Bartolomeu Velho, 1561, in *PMC*, vol. 2, pl. 203 [annexe 1]).

⁶⁵ W.G.L. Randles, « South East Africa and the Empire of Monomotapa as shown on selected printed maps of the 16th century », *Studia*, 2, 1958, pp. 158-159 ; M.D.D. Newitt, « The early history of the Maravi », 1982, note 31 p. 151.

au cours de ce siècle depuis une région de « Shungwaya » située au nord de l'archipel de Lamu. Tout au plus certains groupes nyika furent-ils déplacés vers le sud à cause des Oromo à partir de la première moitié du XVII^e siècle, depuis la rive sud de la Sabaki voire éventuellement de celle de la Tana. Pour résumer, les traditions mijikenda et certains récits swahili⁶⁶ évoquent l'origine commune vers le fleuve Juba, dans une localité nommée Shungwaya/Singwaya, des groupes Mijikenda, Pokomo, Segeju, Taita, et de certaines sections swahili et bajun. Puis ils auraient été contraints de fuir la région sous la menace des Oromo, migrant vers le sud jusqu'à leur zone de peuplement actuelle. A partir de cette trame, Spear a reconstruit une série de migrations qui auraient eu lieu, sur la base des classes d'âge mijikenda, vers 1558-1610⁶⁷. Entamée par R.F. Morton en 1972⁶⁸, la déconstruction du mythe de Shungwaya chez les Mijikenda et les Taita n'a pas cessé par la suite et les thèses de Spear ont été amplement critiquées. En effet on ne trouve chez eux pas trace de ces traditions avant les toutes dernières années du XIX^e siècle, les Nyika revendiquant avant cette date des origines différentes. Les détracteurs de Spear ont montré que ce mythe d'origine fut adopté et diffusé par les Nyika, d'après des récits swahili, à partir des années 1900. Selon Willis, ce mouvement s'opéra dans le contexte de redéfinition de l'identité et des relations entre Mombasa et ses voisins alors en action, Singwaya étant une projection dans le passé d'intérêts communs et d'une identité partagée avec les Swahili. Le mythe permet également de souder les différents groupes nyika et de structurer leurs pratiques sociales⁶⁹. Enfin l'archéologie et la linguistique ont prouvé l'ancienneté de l'occupation de l'intérieur de Mombasa par les populations Nyika/Mijikenda⁷⁰.

⁶⁶ En premier lieu le célèbre *Kitab al-Zanuj* (« le livre des Zanj »), rédigé en arabe par des lettrés de la côte au début du XX^e siècle (« *Kitab al-Zanuj* », in E. Cerulli, *Somalia, scritti vari editi ed inediti*, 1957, vol. 1, pp. 253-266). Son historicité a été largement mise en cause.

⁶⁷ T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974 et *The Kaya complex, a history of the Mijikenda peoples of the Kenya coast to 1900*, 1978. De leur côté, les spéculations d'Allen sur Shungwaya furent particulièrement acrobatiques et unanimement rejetées (J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993).

⁶⁸ R.F. Morton, « The Shungwaya myth of Miji Kenda origins : a problem of late nineteenth-century Kenya coastal history », *IJAHS*, 5(3), 1972, pp. 397-423.

⁶⁹ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 14-15, 30-36, 110-112, 190-192. Parmi les autres études critiques à l'égard du mythe, on peut citer : E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, pp. 523-528 ; R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977 ; M. Walsh, « Mijikenda origins : a review of the evidence », 1987 ; R.L. Pouwels, « A reply to Spear on early Swahili history », 2001, pp. 639-643.

⁷⁰ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 11 ; G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 156 ; H. Mutoro, « Tana ware and the kaya settlements of the coastal hinterland of Kenya », *Azania*, 29-30, 1994-1995, pp. 257-260 ; R. Helm, « Recent archaeological research on the iron-working, farming communities of coastal Kenya », *Azania*, 35, 2000, pp. 183-189 et « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître].

Les Pokomo sont également associés à Shungwaya, où ils auraient vécu aux côtés des Mijikenda, dans certaines de leurs traditions ainsi que dans des récits mijikenda et bajun recueillis au XX^e siècle⁷¹. Cependant, par une lecture attentive des textes Morton a montré que ces traditions sont plus tardives : au XIX^e siècle leurs origines ne sont pas rattachées à Shungwaya⁷². Les traditions d'origine des Pokomo sont d'ailleurs très variables selon les clans, y compris au XX^e siècle⁷³. En outre, comme nous l'avons signalé, ils sont fréquemment rapprochés des cités de l'Ozi et de Fumo Liongo, donc des communautés swahili qui occupent l'embouchure de la Tana vers les XV^e – XVII^e siècles. Nous verrons que les groupes pokomo y entretiennent à cette époque des relations clientélistes avec les Swahili. Enfin, en plus des indices linguistiques, de nombreux récits expliquent qu'à l'arrivée des Oromo les Pokomo préférèrent demeurer dans leur habitat et se soumettre à leur autorité⁷⁴. Ce qui s'accorde avec les sources relatives aux XVIII^e et XIX^e siècles évoquant leur dépendance de type clientéliste à l'égard des Oromo⁷⁵. Ainsi, selon toute probabilité, lorsque les Oromo arrivent dans la région de l'archipel de Lamu vers les années 1610-1630, les Pokomo occupent les abords du fleuve Tana et peut-être une zone un peu plus au nord, en face des îles de Pate et de Lamu. Ils ont alors déjà des connexions avec les agglomérations swahili, avant de subir la domination des migrants oromo. Certains groupes parmi les *Lower Pokomo* continuent cependant d'être associés à des cités littorales – peut-être davantage au XVIII^e siècle lorsque la situation politique se stabilise sur le continent. Au cours du XX^e siècle, à l'image des Nyika, il est vraisemblable que certains de leurs clans adoptent des traditions du type Shungwaya. En particulier, on peut penser que le rôle qu'y jouent les Oromo pouvait correspondre assez

⁷¹ A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, pp. 364-365 ; R.L. Bunger, *Islamization among the Upper Pokomo*, 1973, pp. 10-11, 37, 58 ; T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, pp. 67-70. Les traditions bajun évoquant cette présence sont très tardives (D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », 1994, pp. 67-68, 73).

⁷² R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, pp. 634-635. D'après New, que Morton n'a pas consulté, les Giriama, les Ribe et les Kambe se donnent vers 1871 des origines communes avec les Pokomo dans la région du Mount Mangea, au sud du fleuve Sabaki. Les Oromo les auraient ensuite reflué soit vers la Tana, soit vers l'actuel pays mijikenda (C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, p. 275).

⁷³ Certains groupes se disent par exemple originaires des îles de Pate et de Lamu, ce qui comme on l'a dit traduit des relations clientélistes anciennes mais peut également être lié à des revendications apparues au XX^e siècle – comme c'est le cas de la part des Mijikenda avec Mombasa (J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 193-195).

⁷⁴ A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, pp. 365-367 et « The Bantu coast tribes of the East Africa Protectorate », 1915, pp. 328, 333-336 ; M. Samson et R.G. Darroch, « Some notes on the early history of the tribes living on the Lower Tana, collected by Mikael Samson and others », 1943, pp. 247-254 et « A history of the Pokomo by Mikael Samson », 1944, pp. 371-373, 383-387 ; R.L. Bunger, *Islamization among the Upper Pokomo*, 1973, pp. 57-59.

⁷⁵ Notamment : L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, p. 165 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, p. 276 ; A. Le Roy, « De Zanzibar à Lamo », *Les Missions Catholiques*, 21, 1889, p. 104 ; A. Werner, « The Bantu coast tribes of the East Africa Protectorate », 1915, pp. 334-335.

remarquablement avec leur propre expérience des envahisseurs, et faciliter d'autant la diffusion de ces récits en leur sein.

Le cas des Segeju, qui sont fréquemment rattachés à Shungwaya, est complexe et n'a cessé d'intriguer les spécialistes⁷⁶. Cependant, d'après les travaux de Nurse, ils parlent une langue du groupe Thagicu (auquel appartiennent le Kamba et le Meru) et sont très vraisemblablement originaires d'une zone en amont de la rive sud de la Tana. Ils migrèrent ensuite vers Malindi puis le sud de Mombasa. Ceci concorde avec les sources portugaises qui évoquent leur pénétration, en grand nombre, vers Malindi autour des années 1560-1570, c'est-à-dire bien avant l'intrusion des Oromo. Il n'y aurait pas de preuves linguistiques solides qu'ils auraient fréquenté le nord de la Tana vers les XVI^e – XVII^e siècles⁷⁷. Toutefois des traditions bajun et katwa assimilent parfois le clan Garre/Katwa Kilio avec les Segeju et ce problème n'a pas été résolu⁷⁸. Peut-être cet ethnonyme désignait-il autrefois des communautés de pasteurs d'origines diverses ? A moins, comme le suggère Nurse sur la base de la diversité linguistique actuelle des Segeju, que cette affiliation n'ait été revendiquée par des groupes différents⁷⁹ ? En l'absence d'une étude véritablement poussée des traditions, cette question demeure pour le moment en suspens.

Pour terminer, il nous faut mentionner les traditions portant sur Shungwaya récoltées auprès de communautés swahili non-bajun. Elles sont surtout présentes chez les Swahili de Mombasa et de l'archipel de Lamu. Leur occurrence y diminuent toutefois au XX^e siècle et il est possible que cela découle notamment d'une arabisation des mythes d'origine à partir de la fin du XIX^e siècle⁸⁰. Le premier auteur à les rapporter est Krapf, qui recueille en 1847 d'un cheikh de Mombasa les propos suivants :

⁷⁶ T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, p. 72 ; W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, pp. 47-50 ; R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, p. 633.

⁷⁷ D. Nurse, « Segeju and Daisū : a case study of evidence from oral tradition and comparative linguistics », 1982, pp. 175-208. Il est possible qu'ils aient adopté des traditions du type Shungwaya pour se rapprocher de leurs voisins Mijikenda (T. Spear, *The Kaya complex, a history of the Mijikenda peoples of the Kenya coast to 1900*, 1978, pp. 36-37).

⁷⁸ L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 43-44 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 204, 214 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 59-60 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 370.

⁷⁹ D. Nurse, « Segeju and Daisū : a case study of evidence from oral tradition and comparative linguistics », 1982, p. 196.

⁸⁰ R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, pp. 638-641 ; J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 189-190.

« *Shungwaya, maintenant un lieu en ruines sur la côte de Pate, était le foyer d'origine des Swahili, chassés de là par les Galla ils s'enfuirent à Malindi. Après avoir été chassés de Malindi, ils fuirent vers la baie de Kilifi et enfin à Mombasa* »⁸¹.

Qu'elle soit liée aux Oromo ou non, une telle trajectoire est très cohérente lorsque l'on sait qu'un grand nombre des clans swahili de Mombasa sont originaires de la côte située au nord de la ville, entre Mtwapa et le pays bajun⁸². Ils s'installent certainement dans l'agglomération à partir des années 1590 après sa défaite face à Malindi et lorsque la dynastie de Malindi s'y établit, puis par la suite lorsque les Oromo exercent leur pression sur les agglomérations du continent.

En 1848 Guillain apprend que les membres de la section (*taifa*) Kilindini de Mombasa seraient originaires de Shungwaya (territoire situé « à une vingtaine de milles dans le nord-ouest » de Pate), qu'ils auraient quitté avec des clients segeju ; après avoir transité par l'intérieur de Malindi ils auraient fondé le village de Kilindini sur l'île de Mombasa⁸³. Plus généralement, il semble d'après ses informations que les sections Kilindini, Tangana et Changanwe de Mombasa soient composées de clans ayant des origines continentales, qui se seraient implantés sur l'île en partie à cause des Oromo⁸⁴. D'autres traditions swahili, datant surtout du XIX^e siècle, assimilent des origines shirazi avec Shungwaya⁸⁵. Cependant les mentions de Shungwaya dans les récits swahili ont été beaucoup moins inventoriées et analysées que pour les Mijikenda. C'est Randall Pouwels qui s'y attelle le plus longuement. Dans son ouvrage *Horn and Crescent*, il considère comme d'autres que ces traditions renvoient aux origines de la société swahili, qui serait apparue vers la fin du premier millénaire sur le rivage entre la Tana et la Juba, lorsqu'une partie des locuteurs de langue Sabaki adoptent un mode de vie côtier et se différencient des autres populations⁸⁶. Il est par la suite revenu sur cette interprétation, en écrivant que ces récits se rapportent aux migrations du XVII^e siècle et non à un berceau de la culture littorale localisé dans une région de Shungwaya qui serait située quelque part sur la côte septentrionale. Cette conception s'oppose aux vues de

⁸¹ J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 182.

⁸² A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, pp. 123-126 ; F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, p. 48.

⁸³ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 240-241.

⁸⁴ En dehors de Guillain les sources sont néanmoins quasi inexistantes à ce sujet (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 240-245 ; F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, pp. 46-48).

⁸⁵ R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 1, p. 410 et vol. 2, pp. 76, 362 ; R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, p. 639 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 10-16 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 14.

⁸⁶ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 10-16.

Derek Nurse et Thomas Spear, pour lesquels Shungwaya se rattache bien aux origines de la société swahili⁸⁷. Sans rentrer dans les détails, les recherches archéologiques et linguistiques sur la période antérieure à la fin du premier millénaire de notre ère remettent en effet largement en question cette vision⁸⁸. De même, les sources portugaises que j'analyserai ultérieurement sont explicites sur les troubles provoqués par les Oromo au XVII^e siècle.

Pour autant, même si elles renvoient à une époque beaucoup plus tardive qu'imaginé auparavant, les traditions sur Shungwaya, qui associent assez systématiquement les Swahili et divers groupes continentaux, sont symptomatiques de la très grande proximité entre les habitants de la côte et ceux de l'intérieur – nous n'aurons de cesse d'y revenir. Que cette proximité s'exerce au XVII^e siècle ou dans la seconde moitié du XIX^e siècle lorsqu'elles sont adoptées par certaines populations tels les Nyika. Cette diffusion en leur sein est d'ailleurs très révélatrice des interactions entre la côte et le continent et des phénomènes d'aller-retour entre des communautés dont les frontières sociales sont loin d'être fermées, du moins jusqu'à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Plus généralement, ainsi que l'a illustré Pouwels, les traditions sur Shungwaya ont pour fonction de mettre en récit ces interactions, de rappeler les intérêts partagés par les Swahili avec leurs voisins. On pense bien sûr aux relations économiques et clientélistes ou à l'assimilation de continentaux par la société littorale. C'est particulièrement évident dans le cas de l'interdépendance qui unit pasteurs de l'intérieur et agriculteurs de la côte, par exemple entre les Bajun et les Katwa ou entre les Kilindini et les Segeju⁸⁹. Enfin ces traditions pourraient également avoir eu pour fonction de rattacher les Swahili au continent africain, comme les récits shirazi les associent de leur côté au monde arabo-musulman et aux flux de l'océan Indien⁹⁰.

Pour conclure cette brève présentation des récits sur Shungwaya, on retiendra que le nom désigne le plus souvent dans les traditions une zone mal définie débutant vers l'embouchure de la Tana, dont sont issus une fraction des groupes bajun, swahili et continentaux occupant l'espace entre Mombasa et la Juba, mais en aucune manière la majorité d'entre eux (à l'exception des Bajun et des Katwa). La diffusion de ces traditions en dehors de la société littorale, en particulier chez des populations qui ne sont pas originaires de cette zone, découle des interactions entre côte et continent. En général indissociables de ces dernières, ces

⁸⁷ D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985 ; T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000.

⁸⁸ R.L. Pouwels, « Review article : East African coastal history », 1999, pp. 287-288, 292-295, « A reply to Spear on early Swahili history », 2001, pp. 640-643 et communication personnelle.

⁸⁹ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 12-16.

⁹⁰ R.F. Morton, « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », 1977, pp. 638-640 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 19, 54 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 14-15 ; T. Spear, « Early Swahili history reconsidered », 2000, pp. 289-290.

récits sont fréquemment liés à des problématiques identitaires et socio-économiques des XIX^e et XX^e siècles. Désignant un ennemi commun, les Oromo (qui d'une façon ou d'une autre affectèrent nombre de ces populations), et foncièrement unificatrices, les traditions sur Shungwaya ont ainsi été aisément adoptées par des communautés très diverses. D'un point de vue historiographique, elles ont de la sorte brouillé et schématisé des évolutions démographiques beaucoup plus complexes qu'une succession de migrations depuis le nord. Ces quelques réflexions sont cependant loin de prétendre clore la question « Shungwaya », qui mériterait notamment, dans la lignée de Willis, d'être replacée dans le contexte de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

Paradoxalement, les débats sur la nature de Shungwaya, focalisés sur les traditions recueillies dans la région de Mombasa, ont détourné les recherches d'une analyse réelle des migrations oromo en direction de l'océan Indien et de leur impact sur les premiers concernés par leur arrivée : les Bajun et les Katwa, dont les déplacements sont pourtant les plus évidents tant dans les traditions que dans la documentation portugaise. En premier lieu, ces lacunes ont conduit un grand nombre des spécialistes à nier, faute de preuves selon eux, l'existence d'un véritable centre urbain nommé Shungwaya.

2. Shungwaya comme localité : le centre de l'espace bajun et katwa

La localisation exacte de Shungwaya ne cesse d'interroger les spécialistes. La plupart en font une région aux contours très indéterminés au nord de l'archipel de Lamu. En tant qu'agglomération, elle est habituellement placée vers le village moderne de Bur Gao ; mais, suivant Krapf et Decken⁹¹, beaucoup penchent également pour la zone en face de l'île de Pate, Dondo en particulier étant un candidat potentiel. Curieusement les travaux qui abordent ce problème, se compilant les uns les autres, prétendent généralement, à tort, que les Portugais étaient eux-mêmes incapables de localiser Shungwaya (notamment lors des expéditions de 1686-1687) et que les cartes anciennes ne nous sont guère utiles à son sujet⁹². En réalité, un examen plus attentif du matériel cartographique, des sources portugaises et des traditions

⁹¹ J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 182 ; V. Grottanelli, « A lost African metropolis », 1955, p. 235.

⁹² J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 182 ; V. Grottanelli, « A lost African metropolis », 1955, p. 234 ; H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969, p. 129 ; T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, p. 71 ; J. de V. Allen, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982, pp. 20-21 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 11-13 ; R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître].

locales montre que Shungwaya est d'abord un site urbain à la périphérie immédiate de Bur Gao, occupé au moins jusqu'aux années 1690. En tant qu'agglomération elle n'est pas inconnue des agents de l'*Estado da Índia*.

Le premier cartographe à mentionner Shungwaya est le Portugais Bartolomeu Lasso dans son atlas de 1590 : il note le toponyme « *Jaigaia* » entre Faza au sud et le fleuve Juba⁹³ au nord, et plus précisément au sud du toponyme « *Talila* » qui est certainement l'île de Tula (ou Chula), un foyer de peuplement bajun assez important⁹⁴. Les portulans de Lasso sont reproduits, et rendus plus lisibles, par le Hollandais Petrus Plancius dès 1592 : « *Iungaya* » y apparaît au même emplacement⁹⁵. Cette carte est publiée avec un tracé des côtes légèrement différent dans la première édition du récit de voyage de Linschoten parue en 1596⁹⁶ : ce document est à la base de presque toutes les cartes de l'Afrique orientale exécutées au XVII^e siècle, habituellement citées par les historiens – sans qu'ils ne cherchent à établir leur filiation. Sur toutes ces cartes, et malgré leur approximation, Shungwaya est très clairement située dans la région de Bur Gao et signalée comme une agglomération. Berthelot quant à lui place le toponyme « *Guaiya* » au nord de l'archipel de Lamu : au nord de « *Quiani* » et « *Mane* » (Ras Kiamboni et Mnarani ?) et au sud d'un groupe d'îles⁹⁷.

Très peu consultées à ce propos, les archives de l'*Estado* permettent d'affiner cette localisation. En 1685-1687, Shungwaya est décrite comme une localité peuplée de Katwa et de Bajun : en 1686 « le Prince de Faza est à *Chungaia* ville des Katwa »⁹⁸, tandis que l'année précédente une cinquantaine de Bajun et de Katwa « de Shungwaya » viennent à Mombasa⁹⁹. L'endroit possède un port praticable par les embarcations des Portugais de Goa : Francisco Pereira da Silva y fait volontairement escale en 1686 avec deux frégates afin d'entrer en contact avec les Bajun et les Katwa¹⁰⁰. Or la baie de Bur Gao est un bon mouillage, peut-être le meilleur entre Ras Hafun et l'archipel de Lamu, dans un secteur où les lieux d'ancrage sont

⁹³ Nommé « *Jungu* » d'après son nom swahili *Vumbo* ou *Vumbu* (T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 508 ; J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 113).

⁹⁴ Bartolomeu Lasso, 1590, in *PMC*, vol. 3, pl. 373 et 374 [annexe 1]

⁹⁵ Petrus Plancius, 1592-1594, in *PMC*, vol. 3, pl. 382B [annexe 1].

⁹⁶ Gravure de Arnoldus Florentius van Langren, 1596, in *PMC*, vol. 3, pl. 384B [annexe 1].

⁹⁷ Pedro Berthelot, 1635, in *PMC*, vol. 5, pl. 575B et 575E [annexe 1].

⁹⁸ « *O Principe de Ampaza esta em Chungaia povoação dos Maracatos* » (João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/3 (f. 174)). Dans les textes de la même série, le nom est aussi retranscrit « *Sungaya* », « *Xungaya* », ou « *Chaneguia* ».

⁹⁹ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 42/3-4 (f. 215) et 43/1 [annexes 2.2.1 et 2.2.2].

¹⁰⁰ « *Tomando o porto de Xuguaia [...] e no dia seginte vindo a bordo da minha fragata os Maracatos e Bagunhos daquela povoação* » (Francisco Pereira da Silva au vice-roi, s.d.n.l. (1686), FUP, LM 51B, 31/2 (f. 177) [annexe 2.2.5]).

particulièrement rares et les côtes dangereuses¹⁰¹. Enfin, en juillet 1687, les forces armées de Pate conduisent une opération sur le continent « pour prendre d'assaut *Xiugaya* dans l'intention de la détruire »¹⁰². Les soldats reviennent alors en hâte vers l'archipel depuis Shungwaya qui, dans le texte, apparaît explicitement sur le continent au nord de Kiwayu, à quelques jours de marche des terres adjacentes à cette île¹⁰³. Ces informations corroborent tout à fait les traditions et les propos plus informels des Bajun et des Katwa de la région, et parfois de Swahili de Mombasa : ils assimilent presque systématiquement Bur Gao, à une centaine de kilomètres de Kiwayu, avec Shungwaya¹⁰⁴. Plus spécifiquement, ce sont souvent les ruines proches du village actuel qui sont reliées à Shungwaya par les informateurs locaux¹⁰⁵. Neville Chittick a effectué des relevés succincts de trois sites autour de la baie de Bur Gao. *Bur Gao Site I* est essentiellement composé d'un mur d'enceinte massif, englobant environ sept hectares. Il n'y a pas de bâtiments en pierre immédiatement visibles sur ce site, dont la fondation ne serait pas postérieure au XVI^e siècle. A peu de distance, *Bur Gao Site II* inclut surtout des tombes, souvent très élaborées. *Bur Gao Site III*, qui semble dater des XVI^e – XVII^e siècles, est constitué d'un mur défensif au sommet d'une colline, protégeant apparemment l'entrée de la baie depuis la zone sud. Il est probable que d'autres vestiges d'espaces habités soient éparpillés entre ces trois principaux sites¹⁰⁶.

Pour Chittick, ces sites sont trop pauvres pour être identifiés comme la ville de Shungwaya – une opinion très fréquemment partagée¹⁰⁷. Une telle affirmation découle d'une perception biaisée par la quête des traces de la célèbre Shungwaya des mythes, recherchée par tous ceux qui visitèrent la région. A l'heure actuelle les prospections archéologiques

¹⁰¹ H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969, p. 124 ; T.H. Wilson, « Sites and settlement patterns of coastal Jubaland, southern Somalia », 1984, pp. 89-90.

¹⁰² « [Pate] estava falta de presidio por haver hido a melhor gente della a expugnação de Xiugaya com intentos de a destruir » (João Antunes Portugal au gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes que o Estado da India Portugueza fez*, 1884, vol. 4, p. 228).

¹⁰³ João Antunes Portugal au gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes que o Estado da India Portugueza fez*, 1884, vol. 4, pp. 228-229 ; « Devaça que tirou o D.^o Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte », Goa, 03-23.08.1688, BNL, cod. 8538, p. 194.

¹⁰⁴ Notamment C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 240 ; A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, p. 125 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, p. 351 ; D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », 1994, pp. 69, 72.

¹⁰⁵ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, p. 465 ; V. Grottanelli, « A lost African metropolis », 1955, pp. 236-237 ; H. Costa Sanseverino, « Archaeological remains on the Southern Somali Coast », 1983, p. 163.

¹⁰⁶ Signalons par ailleurs qu'au sud de Bur Gao le petit site de Veku est parfois nommé Shungwaya Ndogo (« Petit Shungwaya ») par les Bajun (H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969, pp. 124-129 ; H. Costa Sanseverino, « Archaeological remains on the Southern Somali Coast », 1983, pp. 163-164 ; T.H. Wilson, « Sites and settlement patterns of coastal Jubaland, southern Somalia », 1984, pp. 90-92).

¹⁰⁷ H.N. Chittick, « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », 1969, p. 129.

demeurent bien insuffisantes, comme ailleurs sur le littoral bajun, mais les sources portugaises, les traditions et l'envergure manifeste des vestiges défensifs¹⁰⁸ concordent pour faire des sites autour de la baie de Bur Gao la Shungwaya des Bajun et des Katwa. C'est une zone urbaine très similaire à d'autres sites de la région, qui forme le centre politique et sûrement économique de la partie méridionale du territoire bajun et katwa. Si Shungwaya avait été une agglomération insignifiante elle n'aurait pas servi de base arrière à plusieurs opérations des Bajun et des Katwa vers 1685, lors de tentatives pour s'emparer de l'île de Pate, et elle n'aurait pas non plus subi une attaque militaire de grande ampleur de la part de Pate¹⁰⁹.

Cette Shungwaya-là n'a rien d'un mythe : elle est le cœur du peuplement bajun et katwa au sud de l'île de Tula depuis au moins la seconde moitié du XVI^e siècle, peut-être constituée d'un noyau urbain assez lâche entouré de campements de pasteurs Garre et Tunni. Elle est aussi le centre de leur résistance à la domination de Pate et de ses alliés oromo. En outre, d'après les textes portugais, elle n'est pas complètement désertée sous les coups des Oromo avant le début des années 1690. Cependant ces considérations ne remettent pas en cause le fait qu'elle ait pu donner - plus tard ou dès cette époque - son nom à la région comprise entre le fleuve Bushbushi (qui se jette dans la baie de Bur Gao) et l'archipel de Lamu ; à la manière de l'Ozi, qui est à la fois un cours d'eau, une région, un Etat et dans certaines traditions une ville.

¹⁰⁸ Ainsi Fitzgerald apprend que les murs d'enceinte servaient à se protéger des attaques oromo (W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, p. 465), et sans doute de celles de Pate peut-on ajouter.

¹⁰⁹ Laissant la cité de Pate privée de toute force militaire, comme l'explique João Antunes Portugal.

C. L'expansion oromo et ses conséquences premières (vers 1600-1640)

1. *Les migrations oromo en direction de l'espace littoral, tentative de reconstruction*

Paradoxalement, il existe dans l'historiographie de l'Afrique orientale un décalage flagrant entre la vigueur des débats autour de Shungwaya et le désintérêt pour les migrations oromo en direction de l'océan Indien, particulièrement mal connues. Pourtant ce mouvement constitue le fait historique majeur de cette époque pour l'espace swahili septentrional et ses marges. Il est tout aussi marquant, voire plus, que l'installation des Portugais à Mombasa et dans l'archipel de Lamu. Malgré cela, la plupart des travaux sur cette portion de la côte se contentent dans leur très grande majorité d'indiquer de façon particulièrement vague que les Oromo l'abordent au cours des XVI^e – XVII^e siècles, sans chercher à périodiser davantage, ni à localiser les axes de leur pénétration.

En outre, même s'il existe des exceptions¹¹⁰, les Oromo sont le plus souvent exclusivement considérés sous l'angle de l'invasion : ils sont rendus responsables de l'abandon de nombreux sites urbains et déconnectés des conflits propres aux communautés côtières – comme le sont généralement les Portugais. Ils apparaissent ainsi dans l'historiographie comme la face continentale du prétendu déclin généralisé du monde swahili à cette époque, au même titre que les Portugais pour sa façade maritime. Il est effectivement indéniable, ainsi que nous le verrons dans les chapitres suivants, qu'ils exercent une pression considérable sur les communautés swahili et bajun ; toutefois comme dans le cas des Portugais leur irruption a détourné les spécialistes d'une analyse plus approfondie des phénomènes alors à l'œuvre. A nouveau nous constatons à quel point les thématiques de l'invasion et du déclin ont marqué et souvent caricaturé le récit de l'histoire swahili entre 1500 et 1800.

En dépit de la persistance de zones d'ombre et d'une historiographie encore limitée¹¹¹, la diffusion des Oromo occupant l'actuelle Ethiopie et leur lutte avec le royaume chrétien a beaucoup plus mobilisé la recherche¹¹². A l'inverse, seulement deux publications se consacrèrent véritablement à leur expansion sur la zone comprise entre les fleuves Juba et

¹¹⁰ Notamment : M. Walsh, « Mijikenda origins : a review of the evidence », 1987, pp. 18-19 ; R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître].

¹¹¹ M. Hassen, *The Oromo of Ethiopia : a history 1570-1860*, 1990, p. XI.

¹¹² Pour un aperçu bibliographique et une recension des diverses hypothèses sur leur expansion, voir E. Fiquet, « La fabrique des origines Oromo », 2002 et « Dynamiques générationnelles et expansion des Oromo au XVI^e siècle », 2003.

Tana - encore sont-elles bien brèves - et aucune ne s'attacha à étudier leur impact¹¹³. Il est certes vrai que les traditions swahili sont peu explicites : les Oromo y sont habituellement décrits comme de terribles envahisseurs et y tiennent un rôle particulièrement négatif, sans guère de détails supplémentaires, un point de vue plus tard relayé par l'historiographie. De même, les traditions des Garre et des Orma¹¹⁴ sont maigres sur ce point¹¹⁵. Quant à la documentation portugaise, elle fut comme sur d'autres sujets soit négligée soit employée avec maladresse¹¹⁶. Sans prétendre régler la question de l'origine des Oromo qui s'établissent dans la région, je m'attacherai à tenter d'éclairer et de dater leur survenue.

Il est dorénavant admis que l'aire d'origine initiale des populations oromo est l'actuelle province de Bali dans le sud-est de l'Ethiopie. Leur expansion s'amorce probablement au début du XVI^e siècle et s'accélère à partir des années 1530, en direction du centre, de l'est et de l'ouest de l'Ethiopie, profitant des désordres provoqués par les guerres entre le royaume chrétien et les Etats musulmans de la région. En peu d'années, de vastes portions de territoire tant sous contrôle chrétien que musulman sont submergées par ces conquérants particulièrement belliqueux et mobiles. Le royaume chrétien est amputé de ses provinces méridionales et de nombreux Etats musulmans disparaissent. Leurs habitants en sont chassés ou assimilés par les Oromo, dont les frontières sociales sont très perméables. Nombre de communautés entrent ainsi dans des relations clientélistes à leur égard, comme ce sera également le cas plus au sud. Il est à noter que les Oromo d'Ethiopie adoptent également

¹¹³ E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975 et H. Kelly, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », 1992.

¹¹⁴ Orma est le nom par lequel se désignent les groupes oromo occupant la région entre la Juba et la Tana, qui sont les populations oromo les plus méridionales (L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, p. 160 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, p. 270 ; H. Kelly, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », 1992, p. 43). A la fin des années 1860 les Orma subissent de violentes attaques des Somali ; ils doivent quitter la région au sud du fleuve Juba et se réfugient vers la Tana, qui devient alors la frontière nord-est de leur zone d'occupation. Jusque-là dominants sur le continent, leur puissance et leur nombre sont après cet épisode très diminués (M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 78-79, 90-91).

¹¹⁵ E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 532.

¹¹⁶ Spear n'est pas le seul à faire une lecture particulièrement hasardeuse des textes portugais. A la suite de Grottanelli, il est par exemple fréquemment avancé que les Portugais signalent les Oromo sur la Juba dès les années 1550 (y compris dans des publications récentes et critiques : R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître]) ; Turton a pourtant expliqué qu'ils s'agissait d'une interprétation abusive (E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, note 62 p. 533). On lit aussi souvent que Lobo mentionne leur présence depuis l'embouchure de la Juba jusqu'à Malindi, alors qu'en réalité il ne les situe jamais explicitement dans la zone au sud du pays bajun - comme nous allons le voir (cette surinterprétation se trouve par exemple dans : T. Spear, « Traditional myths and historian's myths », 1974, p. 72 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 533 ; R. Helm, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya : an archaeological perspective », [à paraître]). Lewis va jusqu'à prétendre que Lobo les aurait rencontrés à Malindi, où le jésuite n'est pourtant jamais allé (H. Lewis, « The origins of the Galla and the Somali », 1966, p. 33). On reste consterné devant une telle lecture des textes.

des pratiques des peuples qu'ils conquièrent, tel l'islam ou le christianisme. Certains groupes se sédentarisent également. Mais jusqu'au début du XX^e siècle ce n'est jamais le cas, à l'échelle collective, des Oromo qui atteignent les rives de l'océan Indien : ils conservent leur religion et pratiquent exclusivement le pastoralisme.

Les causes de l'expansion oromo dans la corne de l'Afrique ne sont pas très bien connues, leurs traditions évoquant surtout la quête de nouveaux pâturages et une population croissante. Il est possible également que leur organisation sociopolitique, fondée sur un système de classes d'âge complexe nommé *gada*, ait produit de larges franges d'individus placés aux marges de la société qui, par un effet de surpopulation au début du XVI^e siècle, entreprirent les conquêtes¹¹⁷. Le système *gada* est crucial pour comprendre à la fois les succès militaires des Oromo et leur propension à attaquer et à razzier leurs voisins. Ce système générationnel est une institution centrale réglant toute la vie sociale et politique. Schématiquement, chaque Oromo passe par dix classes de huit années chacune au cours de son existence, chaque classe étant conçue comme une communauté guerrière indissoluble. Or, avant chaque investiture d'une classe dirigeante *gada*, ses membres doivent mener une expédition guerrière contre un territoire qui n'a pas été auparavant attaqué par leurs ancêtres. Les conquêtes oromo ont par conséquent une dimension fortement rituelle et tous les huit ans de nouveaux assauts sont conduits, qui s'ajoutent à l'éventuelle recherche de pâturages. En outre, seuls les individus ayant combattu valeureusement et tué ennemis ou fauves peuvent recevoir une position prééminente au sein de la société¹¹⁸. Selon Mohammed Hassen, au XVI^e siècle la progression des Oromo se déroule en trois temps. Une mission de reconnaissance est d'abord menée, puis une attaque surprise essentiellement destinée à obtenir du butin et des trophées. Ces assauts sont répétés sur les cibles fragiles jusqu'à ce qu'elles plient, poussant les assiégés à quitter leur territoire ou à reconnaître la suprématie de leurs assaillants. Le territoire envahi sert ensuite de base pour poursuivre les conquêtes¹¹⁹.

Ces caractéristiques s'accordent avec la description que Jerónimo Lobo donne des Oromo. Le récit de voyage du jésuite et les informations délivrées par son compagnon, Juan de Velasco, sont nos meilleures sources sur les Oromo qui occupent l'intérieur du littoral de l'océan Indien. Ces écrits, par la richesse de leurs détails et la qualité de leurs informateurs, sont malheureusement sans équivalent jusqu'aux années 1820-1840. Lobo et Velasco ont pour

¹¹⁷ E. Fiquet, « Dynamiques générationnelles et expansion des Oromo au XVI^e siècle », 2003.

¹¹⁸ M. Abir, « Ethiopia and the Horn of Africa », 1975, pp. 539-547 ; M. Hassen, *The Oromo of Ethiopia : a history 1570-1860*, 1990, pp. 4-6, 9-29 ; E. Haberland, « La corne de l'Afrique », 1998, pp. 829-835 ; E. Fiquet, « La fabrique des origines Oromo », 2002, pp. 55-59 et « Dynamiques générationnelles et expansion des Oromo au XVI^e siècle », 2003.

¹¹⁹ M. Hassen, *The Oromo of Ethiopia : a history 1570-1860*, 1990, pp. 22-24.

mission de découvrir une voie d'accès depuis la côte swahili en direction de l'Éthiopie chrétienne. Partis de Goa, ils arrivent sur l'île de Pate en février 1624. Laisant Velasco à Faza, Lobo décide de voyager en bateau et surtout à pied en direction de la ville de « *Jubo* » (Juba/Vumbo) à l'embouchure de la Juba. Afin de les interroger et d'obtenir des guides il souhaite rencontrer les Oromo, « un peuple bien connu en Éthiopie », arrivés récemment à proximité de l'agglomération. Ce faisant, Lobo et Velasco nous livrent un tableau précieux et unique des populations vivant entre le nord de l'archipel de Lamu et la Juba, notamment dans la vallée de la Juba jusqu'aux marges de l'Éthiopie chrétienne. Il faut souligner que leurs informateurs sont très divers : des Portugais de l'archipel de Lamu, les souverains de Mogadiscio, Faza et Juba, des Swahili et peut-être des Bajun et des Katwa. Fait remarquable, Lobo s'entretient aussi avec l'un des chefs oromo, des commerçants probablement Hadiyya (« *mercadores Avias* ») et deux musulmans de Juba qui ont parcouru l'intérieur des terres : l'un vers le pays d'origine de cette communauté oromo, l'autre au service du « roi » des « Macada ». Bien qu'ils soient connus et assez fréquemment consultés, ces textes n'ont aucunement reçu l'attention qu'ils méritent¹²⁰.

Lobo débute ainsi son portrait des Oromo qu'il croise dans la ville même de Juba :

*« Deux mille d'entre eux vivaient dans un endroit à trois lieues dans les terres. Ils s'y étaient établis en raison de la convenance de la terre pour leur manière de vivre, particulièrement pour leur élevage de divers animaux apprivoisés et sauvages, qu'ils élèvent et dont ils vivent. Cette tribu païenne venait de terres très lointaines et, bien que petite par le nombre, détruisit et soumit tout sur sa route. Ils furent capables de faire cela davantage en raison de la peur qu'ils inspiraient chez les autres du fait de leur cruauté et de leur férocité plutôt qu'en raison du nombre de gens qu'ils emportaient avec eux. Avec eux venait le roi, qu'ils élisent tous les huit ans, appelé Luba. Ils emmènent leurs femmes avec eux, [...] ils accordent peu d'attention aux enfants s'ils naissent alors qu'ils sont soldats ; puisqu'ils ordonnent qu'ils soient jetés dans la forêt aux animaux sauvages, et personne ne peut les sauver sans craindre la peine de mort. Cependant, quand ils reposent leurs armes et font la paix, ils reconnaissent les enfants qu'ils engendrent après cela et les élèvent comme tels »*¹²¹.

La suite de son récit abonde en détails ethnographiques, très similaires à d'autres sources d'information sur les Oromo¹²².

¹²⁰ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 49-66 ; Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, pp. 75-81. Les circonstances entourant la mission d'exploration des deux prêtres sont également relatées dans : « P. Andreas Palmeyro ad Praepositum Generalem », 24.01.1624 et « Excerpta ex litteris annuis provinciae goanae an. 1624 », *ibidem*, pp. 35, 118.

¹²¹ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 61.

¹²² J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 61-66.

Avant de revenir sur les écrits de Lobo et Velasco pour tenter de reconstruire la pénétration oromo, précisons qu'il s'agit des premiers textes mentionnant explicitement les Oromo à proximité de l'océan Indien. On notera que la documentation portugaise est pourtant abondante sur la côte swahili entre les années 1587 et 1624. Elle montre aussi que les Portugais ont une certaine connaissance des populations continentales les plus puissantes : Segeju, Nyika, et dans une certaine mesure Zimba. Vers 1592-1593, Lisbonne apprend que la route commerciale entre Barawa et le royaume chrétien d'Ethiopie est désormais coupée à cause des Oromo ; mais cette information provient d'un Portugais vivant en Ethiopie et ces mouvements renvoient très certainement à leur progression au sud-est du royaume¹²³. Bien que Santos évoque les Katwa de la région de Barawa, il ne fait pas mention des Oromo. C'est également le cas de Bocarro dans son tableau des possessions portugaises de la côte, qui date des années 1633-1634. Peu avant, en 1630, le juge Pedro Álvares Pereira se rend dans l'archipel de Lamu et n'en parle pas non plus¹²⁴. Ainsi, après le voyage de Lobo et Velasco, ce n'est qu'en 1633 que les Oromo réapparaissent dans les sources : Baltasar Marinho interdit au sultan de Pate de faire usage de soldats oromo¹²⁵. A partir de cette date ils ne cesseront plus de jouer un rôle de premier plan dans le jeu politique de la région. Evidemment, le silence des textes n'est pas preuve incontestable que les Oromo sont absents de la zone avant les années 1610-1620, les propos de Lobo et de Velasco suggèrent néanmoins que leur apparition est alors récente.

Commençons par la relation de Jerónimo Lobo. C'est à Faza qu'il entend parler des Oromo :

« Nous apprîmes qu'à Jubo, quarante lieues au-delà de Faza, il y avait un fleuve du même nom et que là était arrivée à cet endroit une armée de sauvages appelés Gallas, un peuple bien connu en Ethiopie. [...] Ces sauvages, comme nous l'apprîmes par la suite, étaient de l'intérieur de ce vaste continent, ils avaient quitté leurs terres qu'ils appelaient Manoagem, la tribu étant appelée Grazede [...]. Ils avaient quitté leur pays d'origine pour s'établir dans de nouvelles terres et ils étaient venus en détruisant et en ravageant tout de ce qu'ils avaient trouvé jusqu'à ce qu'ils atteignent la mer, faisant la même chose tout le long de cette côte, y terrorisant et intimidant tous les gens »¹²⁶.

D'après le prêtre, les Oromo ont un campement à quelques kilomètres de l'agglomération de Juba, qu'ils fréquentent nombreux. Les marchands portugais abordent régulièrement la ville et Lobo apprend que les Oromo les qualifient de « dieux de la mer », ce

¹²³ Roi au vice-roi, Lisbonne, 03.03.1594, APO, 3, p. 443.

¹²⁴ « Informação do dezembargador Pero Álvares Pereira », Goa, 20.12.1631, AHU, cx. Moç. 1, doc. 66.

¹²⁵ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 9.

¹²⁶ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 54-55.

qui leur inspire respect, mais nombre d'entre eux n'avaient jamais vu d'Européens avant lui¹²⁷. Après de longues discussions dans leur campement, les interlocuteurs oromo du jésuite, avec lesquels il noue des relations cordiales, s'estiment incapables d'assurer sa sécurité lors d'une éventuelle traversée en direction de l'Éthiopie à cause des conflits entre les diverses populations. La répartition des communautés entre la côte et les « diverses tribus d'Abyssins » est la suivante : les musulmans du rivage, les Katwa, les « *Machida/Macada* » (Makida). Plus encore vers l'intérieur ils sont suivis d'autres groupes, oromo ou non, du sud-est éthiopien, occupant la zone de l'amont des fleuves Juba et Webi Shebelle : « *Bretoma* » (Bareituma ?), « *Arniza* » (Arusi ?), « *Aibores* » (Borana ?), « *Dadas* » (Dawa ?), « *Cajutos* » (?) et « *Adia* » (Hadiyya)¹²⁸. Velasco cite de son côté les communautés suivantes : côtiers, Katwa, « *Galla Gargedes* », « *Macadas* », « *Bretamos* », « *Aroisas* », « *Iberes* », « *Dâoas* », « *Cagutus* » et « *Adias* »¹²⁹.

Velasco enrichit les propos de Lobo : les Oromo présents à Juba sont originaires de la région de « *Manoaya* ». Elle est située profondément dans l'intérieur continental, à l'ouest-sud-ouest (le royaume chrétien étant plus au nord) :

*« Son seigneur envoya l'un de ses fils, qu'ils appellent Beiramo, avec trois milles Gallas Garzedas (qui est l'une des nombreuses castes de Gallas) qui n'ont jamais conduit de guerres contre l'Empereur [d'Éthiopie], ni ne savent qui il est, car ils sont très éloignés de son empire, lequel [Beiramo] vint détruire toutes les terres jusqu'à Jubo : où il était cette année avec son peuple, et ils ont soumis tous les roitelets de cette côte et ceux de Pate, Faza et Siyu, et tous lui payent tribut »*¹³⁰.

Depuis 1615 environ, le chef Beiramo est en guerre contre les musulmans Makida : les « *Gallas Gargedes* » se sont emparés de la plupart de leurs terres. Comme je l'ai supposé, les Makida sont peut-être une population somali habitant la vallée de la Juba et l'arrière-pays au nord et au sud de son embouchure. Pour cette raison, les deux voyageurs excluent cette route pour atteindre l'Éthiopie, comme ils excluent « *Manoaya* », trop distante du royaume :

« Il ne nous fut pas possible d'emprunter ce chemin, parce que ce roi ['Maguadâ'] était en guerre depuis neuf ans contre Beiramo, car il lui avait pris les terres de Jubo et d'autres de la côte, où

¹²⁷ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 61-65.

¹²⁸ J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, pp. 65-66.

¹²⁹ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 78.

¹³⁰ « *O senhor da qual mandou hum seu filho, a quem chamão o Beiramo, com tres mil Gallas Garzedas (que he huma casta de muitas que ha de Gallas) que nunca troxerão guerras com o Emperador, nem sabem quem he, por estar muy remotos de seu imperio, o qual veo destruindo todas as terras ate Jubo : onde este anno esteve com sua gente, e tem sogeitos todos os regulos daquella costa e os de Pate e Ampassa e Ssio, e todos lhe pagão parias* » (Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, pp. 76-77). Selon le souverain de Juba, « *Manoaya* » est parfois visité par des gens qualifiés localement d'Abyssins, venus d'une « montagne très haute touchant ces terres » mais qui semblent ignorer le royaume chrétien.

il envoyait ses caravanes et qui lui payaient tribut, qui dorénavant le payent à Beiramo. Secondement, il est coupé de ces mêmes terres puisqu'elles ont été soumises à un autre et que chaque année il leur fait la guerre »¹³¹.

Les mouvements de populations oromo au cours des XVII^e et XVIII^e siècles dans la région ne se limitent vraisemblablement pas aux directions et communautés oromo évoqués par Lobo et Velasco. Il est probable en particulier que d'autres groupes aient entamé des migrations mais les informations à notre disposition sont très éparses et souvent obscures¹³². Les Galla « *Garzedas* » ou « *Gargedes* » peuvent être identifiés comme le sous-clan Bareituma Gardyed ou Wardey¹³³. Des sources du XIX^e siècle et des traditions mentionnent leur présence entre la Tana et la Juba¹³⁴. Turton, qui se repose sur des sources ethnographiques nombreuses évoquant des traditions orma, indique que leurs ancêtres seraient arrivés du pays Dirre (au sud-ouest de Bali), puis à la suite d'une famine auraient pris la direction de Moyale¹³⁵. De là ils auraient continué en direction du Lorian Swamp avant de se diviser pour se diriger soit vers la Tana, soit vers la région de la ville moderne de Kismayu. D'après lui, contrairement aux spéculations les plus répandues, ces traditions indiqueraient que les Oromo n'ont pas longé la Juba lors de leur progression vers le sud¹³⁶. Cependant la région de « *Manoaya* » n'a pas été identifiée¹³⁷. Il est à noter que dans certaines traditions les migrations auraient eu lieu sous le commandement d'un chef appelé Bierami Higu, dont la ressemblance avec le nom Beiramo est frappante¹³⁸.

¹³¹ « *Não nos foy possível passar por este caminho, porque este Rej avera nove annos anda de guerra com o Beiramo por lhe ter tomado as terras de Jubo e outras da costa aonde elle mandava suas caphilas e lhe pagavão parias, antes pagandoas agora ao Beiramo. Secundariamente está quebrado com as mesmas terras por se sogeitarem a outro e cada anno lhes fas guerra* » (Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 78).

¹³² H. Kelly, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », 1992.

¹³³ E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 533.

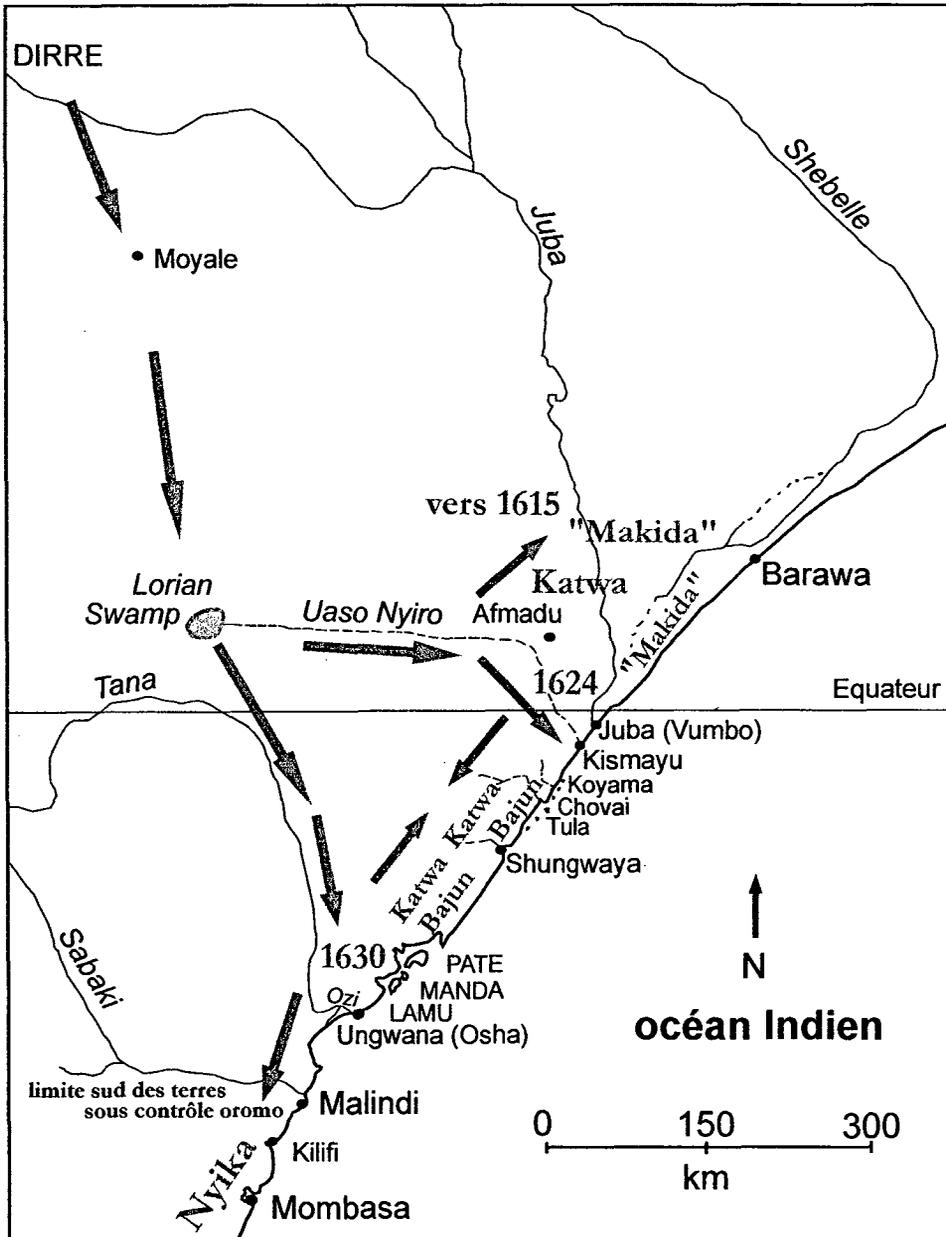
¹³⁴ « Map of East Africa showing the routes of D^r. Krapf between the years 1837-1855 », in J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, h.p. ; L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, pp. 158, 160-163, 165 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 208 ; H. Kelly, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », 1992, pp. 43-44.

¹³⁵ Actuellement sur la frontière entre le Kenya et l'Éthiopie.

¹³⁶ E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, pp. 532-533.

¹³⁷ Pourrait-on y voir une déformation de Moyale ? L'examen de cartes anciennes de la corne de l'Afrique n'a pas révélé ce toponyme.

¹³⁸ J.H. Philipson, « Notes on the Galla », *Man*, 16, 1916, pp. 177-178 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 533.



1630 : présence oromo, en groupe notable, attestée dans les sources portugaises
 Bajun : principales populations du continent en conflit avec les Oromo

Les migrations oromo : directions probables , vers 1600 - 1635

De son côté, Kelly pense que les migrants n'ont pas longé la côte depuis la Tana avant de parvenir sur la Juba : en direction de l'océan ils auraient plutôt suivi les cours d'eau saisonniers qui s'écoulent entre le Lorian Swamp et le nord de Kismayu, essentiellement le fleuve Uaso Nyiro qui de nos jours lors des années très humides peut aboutir à Kismayu¹³⁹.

Il est très possible que deux axes de pénétration aient été suivis par les Wardey : le long de la Tana et le long d'autres cours d'eau débouchant vers Kismayu. Ce sont peut-être ceux qui suivirent cette dernière voie qui assaillent les Makida et sont en 1624 établis depuis peu de temps près de la Juba. Il est toutefois vrai que Velasco évoque la soumission des cités insulaires de l'archipel de Lamu et Lobo une pression exercée « tout le long de cette côte ». Pourtant on constate que Lobo ne mentionne jamais clairement la présence d'Oromo au sud des environs de la Juba, alors même qu'il traverse l'intégralité du pays bajun dont il décrit brièvement les habitants - qui ne semblent pas particulièrement affectés par des pillages. D'autre part, on peut penser les Portugais de Mombasa et de l'archipel de Lamu auraient sans doute signalé la survenue de troubles réellement sérieux sur le continent adjacent à l'archipel. Surtout, si les Oromo avaient occupé cet espace et le littoral bajun, on se demande pourquoi Lobo n'aurait pas cherché à les rencontrer à une distance plus proche de l'archipel, alors que son voyage vers la Juba est éprouvant. Dans sa première mention de la population, il laisse également entendre que les Oromo sont surtout connus pour occuper la zone située à proximité de la Juba¹⁴⁰. Enfin leurs attaques paraissent alors essentiellement dirigées contre les Makida - dont la présence n'est pas avérée au sud de Kismayu - et les territoires littoraux sous leur contrôle. Les Oromo qui atteignent l'océan Indien vers le milieu des années 1610 seraient-ils une première vague arrivée par Kismayu ? Sont-ils distincts de ceux qui pénètrent jusqu'à la région de l'archipel de Lamu ? Velasco aurait-il exagéré l'étendue de leur domination et de leurs ravages le long du rivage ? On ne peut néanmoins rejeter totalement ses allégations, puisqu'il séjourne tout de même trois mois à Faza.

Une chose est cependant certaine : les Oromo sont à proximité des terres continentales de Faza et de Pate vers 1630-1632. D'après les sources des années 1630 les conflits entre Pate et ses voisines (au cours desquels elle utilise des soldats oromo), ou qui naissent des désordres que les Oromo engendrent, ne semblent pas remonter à une époque très antérieure au tout

¹³⁹ H. Kelly, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », 1992, pp. 43-46. Les cours d'eau sont signalés sur une carte de 1913 (F. Elliott, « Jubaland and its inhabitants », 1913, p. 555 ; voir également J. de V. Allen, « The peopling of the Lamu-southern Benaadir hinterland in the 14th - 17th centuries », 1992, p. 5).

¹⁴⁰ Cependant il est possible qu'il ait songé à remonter la Juba pour atteindre son but.

début des années 1630¹⁴¹. En outre, nous pouvons être sûrs que les Oromo sont sur la Tana vers 1630-1636 puisque Luziwa est condamnée par Francisco de Seixas Cabreira pour avoir laissé le passage aux Oromo afin de soutenir les offensives de Pate¹⁴². L'embouchure de la Tana et l'Ozi sont d'ailleurs très prisées par les pasteurs car à la saison sèche ils y trouvent des pâturages et des mares pour leurs troupeaux¹⁴³.

Les migrations oromo vers la côte demeurent un problème délicat, soulevant davantage de questions qu'il n'apporte de réponses. Pour l'éclaircir, il serait peut-être nécessaire de reprendre de façon exhaustive les traditions des Orma et d'autres groupes. Des certitudes se dégagent néanmoins. En premier lieu, les Oromo sont présents vers le nord du littoral bajun et l'embouchure de la Juba dès le milieu des années 1610. Il est également indéniable qu'ils occupent le continent adjacent à l'archipel de Lamu et les rives de la Tana vers 1630-1632. Ils y apparaissent peut-être dès les années 1610-1620, voire peu avant, mais cela demeure un peu moins certain. A moins, bien entendu, qu'ils y soient alors moins nombreux et moins menaçants qu'à partir des années 1630.

Par ailleurs, d'après les textes portugais, nous constatons qu'entre les années 1610 et 1640 les Oromo ne poussent pas immédiatement à l'abandon des agglomérations swahili ou bajun situées sur le continent. J'ai d'ailleurs démontré que Shungwaya et Osha ne sont pas totalement désertées avant le début des années 1690 ou le début du XVIII^e siècle. Jerónimo Lobo rapporte également qu'en 1624 ils sont en paix avec la ville de Juba. Les déplacements de population provoqués par les migrations oromo et l'abandon de sites urbains sont par conséquent très progressifs au cours du XVII^e siècle, contrairement à l'image fréquemment renvoyée par les publications historiques ou archéologiques. Ainsi il est probable que les Wardey arrivés vers les années 1610-1620 aient été assez peu nombreux (comme le relate Lobo), puis qu'ils aient été plus tard suivis d'autres vagues oromo, entraînant une pression plus forte sur les communautés katwa, bajun et swahili.

Ces observations rappellent à nouveau, comme dans le cas des Portugais, combien il faut se méfier de la notion d'« invasion », expression sans nuance trop souvent synonyme de brutalité systématique et unilatérale, entraînant nécessairement un déclin et une dispersion très rapides des populations confrontées à de puissants nouveaux venus. La réalité s'inscrit le plus souvent dans une temporalité plus large et des cadres géopolitiques et démographiques plus

¹⁴¹ D'ailleurs Lobo et Velasco n'observent pas de tensions particulières entre les cités de l'archipel.

¹⁴² « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou f^{zer} [...] por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637, AN/TT, DRI 40, f. 272 [annexe 2.1.4].

¹⁴³ *Kenya Land Commission evidence*, Nairobi, 1934, vol. 3, p. 2613 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 24, 41.

complexes. Les sources des années 1624-1687 ne minimisent pas l'impact des Oromo sur la région, bien au contraire, mais elles montrent qu'il faut au moins plusieurs décennies (au moins 60 ans) avant que les Bajun, les Katwa, ou les Swahili, ne désertent leurs établissements permanents sur le continent.

Enfin, pour terminer, un dernier facteur doit être pris en compte pour expliquer les mouvements migratoires qui s'opèrent à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle : les conditions climatiques. Alors que diverses traditions mentionnent une période de sécheresse vers le début du XVII^e siècle, la paléoclimatologie est très rarement mobilisée par les travaux sur la période¹⁴⁴. Des études ont démontré qu'au cours du dernier millénaire l'Afrique orientale connut une alternance de périodes humides et de périodes arides parfois très marquées. En particulier, des recherches portant sur les fluctuations des niveaux du Nil et du lac Naivasha (Kenya) ont conclu que les XVI^e et XVII^e siècles semblent avoir été assez arides¹⁴⁵. Les textes portugais mentionnent également des pénuries de céréales dans l'archipel de Lamu durant le XVII^e siècle, notamment une grave disette à Faza vers 1605-1625¹⁴⁶ ; ces mentions n'en donnent cependant pas la cause et sont insuffisantes pour conclure sur leur base à une sécheresse¹⁴⁷. Les données paléohydrologiques du lac Naivasha indiquent qu'un épisode aride sévère touche la région entre les années 1560 et 1620 environ¹⁴⁸. Ces résultats pourraient concorder avec des sécheresses et famines évoquées dans les sources éthiopiennes entre 1540 et 1567 et 1611-1636¹⁴⁹, ainsi que dans les traditions de la région de Grands Lacs¹⁵⁰. Or, des traditions sur Shungwaya ou d'autres recueillies chez les Oromo, les Boni et les Bajun

¹⁴⁴ Voir néanmoins C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, pp. 156-157 ; R. Wilding, « Some notes on issues raised by the history of pastoralism and the emergence of the Borana Oromo », ms. non-publié, FJ Library, 1983, pp. 12-13 et J. de V. Allen, « The peopling of the Lamu-southern Benaadir hinterland in the 14th - 17th centuries », 1992, pp. 5-9.

¹⁴⁵ Notamment : C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, p. 156 ; D. Verschuren *et alii*, « Rainfall and drought in equatorial East Africa during the past 1,100 years », 2000 ; P. Robertshaw et D. Taylor, « Climate change and the rise of political complexity in Western Uganda », 2000, pp. 21-24 ; S. Hastenrath, « Variations of East African climate during the past two centuries », *Climatic Change*, 50, 2001, pp. 209-217 ; M.U. Mohammed et R. Bonnefille, « Late Holocene climatic fluctuations and historical records of famine in Ethiopia », 2002. Je remercie Robert Vernet et Paul Lane qui m'ont fourni ces références bibliographiques, et d'autres, sur le sujet.

¹⁴⁶ Simão de Graça, « Varia lição de couzas notaveis e dignas de lembrança [...] », AN/TT, Manuscritos da Livraria, n°731, f. 175 et *supra* chap. 1.

¹⁴⁷ En particulier, les désordres politiques sur le continent affectèrent sans nul la production de céréales.

¹⁴⁸ D. Verschuren *et alii*, « Rainfall and drought in equatorial East Africa during the past 1,100 years », 2000, pp. 412-413 ; F. Gasse, « Paléohydrologie continentale et paléoclimat à l'Holocène », *Comptes Rendus Geosciences*, 337(1-2), 2005, pp. 79-86.

¹⁴⁹ M.U. Mohammed et R. Bonnefille, « Late Holocene climatic fluctuations and historical records of famine in Ethiopia », 2002, p. 92. Leur observation à ce sujet repose sur l'étude suivante : R. Pankhurst, *The history of famine and epidemics in Ethiopia prior to the twentieth century*, Addis-Abeba, 1985.

¹⁵⁰ D. Verschuren *et alii*, « Rainfall and drought in equatorial East Africa during the past 1,100 years », 2000, pp. 412-413. Sur ce point, voir également P. Robertshaw et D. Taylor, « Climate change and the rise of political complexity in Western Uganda », 2000 ; J.-P. Chrétien, *L'Afrique des Grands Lacs, deux mille ans d'histoire*, 2000, p. 120.

mentionnent également des famines et des conditions climatiques dégradées vers cette époque. Le manque d'eau et de gibier aurait notamment conduit à l'abandon de Shungwaya¹⁵¹.

Même si elle n'explique peut-être pas les premiers mouvements oromo au début du XVI^e siècle, la faiblesse avérée des précipitations vers la fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle pourrait être l'une des causes de leur expansion en direction du sud, notamment vers les rives de la Tana et la région de l'Ozi. Elle pourrait également avoir joué un rôle dans les migrations des Segeju, des Katwa et d'autres groupes à la même époque, avant même l'arrivée des Oromo ; ainsi bien entendu que dans l'abandon de certains des sites bajun : la salinisation des puits est un phénomène fréquent sur la côte et le littoral bajun est un espace difficile et aride. Elle favorisa aussi probablement la compétition pour les terres entre les migrants oromo et les populations locales, qu'elles servent alors pour les pâtures ou pour les champs de céréales. Il n'est pas impossible qu'elle ait par conséquent contribué à rapprocher les Katwa et les Bajun.

2. Pasteurs katwa et côtiers bajun fusionnent

Au XIX^e siècle les Katwa constituent huit des dix-huit clans bajun. Avant les migrations oromo, les habitants musulmans de la côte et les pasteurs Garre ou Tunni ont certainement déjà des contacts intenses, en particulier sur la côte au nord de Shungwaya, comme le révèlent les études linguistiques¹⁵² et comme le suggèrent les propos de Barros sur les « *Baduis* ». D'après les traditions il semble que dès avant le début du XVII^e siècle Bajun et Katwa aient entretenu des relations clientélistes. A l'image d'autres interactions du même type, elles s'inscrivent dans le cadre d'échanges économiques : des récits de l'île de Koyama rapportent par exemple qu'une reine locale aurait fourni du fer aux Garre établis vers Kismayu, qui en ignoraient l'usage¹⁵³. On peut notamment penser que les Bajun obtiennent de l'ivoire des pasteurs somali en échange d'étoffes, qu'ils revendent ensuite aux commerçants de Barawa, de l'archipel de Lamu, d'Arabie, ou aux Portugais. Ces relations prennent aussi la

¹⁵¹ V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 208 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 532 ; R. Wilding, « Some notes on issues raised by the history of pastoralism and the emergence of the Borana Oromo », 1983, pp. 12-13 ; D. Stiles, « Historical interrelationships of the Boni with pastoral peoples of Somalia and Kenya », *Kenya Past and Present*, 20, 1988, pp. 42-43 ; J. de V. Allen, « The peopling of the Lamu-southern Benaadir hinterland in the 14th - 17th centuries », 1992, p. 6 ; D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », 1994, p. 48.

¹⁵² D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, pp. 515-517.

¹⁵³ J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, p. 254.

forme d'alliances militaires¹⁵⁴, ce qui - on le verra - est très fréquent dans le monde swahili et bien documenté à partir des années 1630 dans les sources sur l'archipel de Lamu, singulièrement à l'égard des Katwa. Au-delà de ces interactions, il est très probable que pasteurs et agriculteurs aient dès cette époque, et plus tôt, cohabité dans certains villages¹⁵⁵. Sur l'île de Tula, Elliot a recueilli des traditions évoquant un mélange pacifique très peu de temps avant les premiers assauts oromo¹⁵⁶.

Cependant la plupart des traditions orales, récoltées sur les îles de Koyama, Chovai, Tula et plus au sud, attribuent aux conflits avec les Oromo l'assimilation des Katwa par les Bajun : les pasteurs auraient trouvé refuge sur les îles pour fuir les razzias¹⁵⁷. Le manuscrit « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun », rédigé en 1943, est une collection de traditions bajun, à propos de la dispersion des Katwa il s'accorde avec d'autres récits :

« Une nuit les Galla et les Boni vinrent ensemble attaquer les Katwa sans raison et par surprise, ils les massacrèrent et pillèrent leurs biens, parce que les Galla étaient un peuple nombreux, qu'ils avaient également de la force et du courage, alors que les Katwa étaient autrefois comme aujourd'hui un peuple tout petit et faible, ils s'enfuirent tous, la moitié s'enfuit du côté de Barawa et l'autre moitié vers Shungwaya, d'autres s'enfuirent sur les îles de Koyama, Chula, Chovai et Kudai, puis ils continuèrent de fuir jusqu'à ce qu'ils entrent sur la côte des Swahili »¹⁵⁸.

D'autres traditions bajun insistent également sur le grand nombre d'Oromo et leurs pillages, notamment en bétail et en tissus, harcelant les habitants du rivage à Shungwaya ou au nord de celle-ci¹⁵⁹. De son côté, la chronique de Pate rapporte que les Bajun et les Katwa s'installent sur l'île de Pate à la suite de combats entre Katwa et Kilio¹⁶⁰, c'est-à-dire entre

¹⁵⁴ J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 338, 354-355 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, p. 530.

¹⁵⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 13-14.

¹⁵⁶ J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 338-339.

¹⁵⁷ « Report on the Bajun Islands », Kismayu, 12.12.1916, KNA, DC/KIS/1/2, p. 6 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 148-149, 339, 349 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 202-208, 215-216, 218-219 ; E.R. Turton, « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », 1975, pp. 529-530. Peut-être peut-on aussi envisager que les Katwa viennent également occuper des agglomérations fortifiées situées sur le continent, notamment les sites de Shungwaya, comme le suggèrent certaines traditions.

¹⁵⁸ « *Wakaja usiku Wagala pamoja na Waboni wakawashambulia Wakatwa bila ya sababu kwa ghafula na kuwachinja na kuwanyanganya mali yao, maana Wagala walikuwa ni watu wengi, tena wananguvu na ushujaa, na kwa kuwa Wakatwa ni watu kidogo zamani zile na hata leo wakali nimadhaifu ya mambo, wakakimbia wote, nusu wakakimbilia upande wa Barawa na nusu wakakimbilia pande za Shungwaya, wengine wakakimbilia visiwani Koyama na Chula na Chovaye na Kudai, kisha wakafuiliza kukimbia hata wakaingia bara la Suwahili* » (Suleiman bin Serur el Manthry, « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun », in V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 367 - ma traduction).

¹⁵⁹ D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », 1994, pp. 71-72, 74. L'un des récits oraux recueillis par Nurse relate le soutien victorieux des Portugais contre les Oromo, grâce aux armes à feu, ce qui est sans doute l'écho de la proximité et de l'entraide entre Bajun et Portugais attestées par les archives du XVII^e siècle.

¹⁶⁰ CP (Stigand), p. 70.

sections somali ; tandis que Stigand rapporte que les Bajun et les clans Katwa/Garre Avutila et Kilio se combattirent avant de se mêler¹⁶¹.

Sur les terres insulaires du nord de la côte bajun, près de la moitié de la population se dit katwa, d'origine Garre voire Tunni. Une liste généalogique de Koyama mentionne par exemple des ancêtres d'ascendance « Somali » et « Kilio » et suggère, d'après le nombre des générations, que les Garre s'y fixent vers la fin du XVII^e siècle¹⁶². Sur la partie sud Bajun et Katwa s'établissent ensemble en masse sur l'île de Pate, probablement à partir des années 1620-1630, ainsi que nous l'analyserons. D'une façon générale, les textes portugais de la seconde moitié du XVII^e siècle puis des années 1728-1730 ne laissent aucun doute sur les liens qui unissent dès cette époque les deux populations.

Au sud de la Tana, à une date difficile à déterminer, il semble que les Oromo s'en prennent également à Malindi et aux agglomérations qui la séparent de Mombasa ; ils s'avancent peut-être jusqu'à Vumba. Selon des traditions nyika et swahili, ils auraient ensuite été repoussés au nord de Mombasa par les Nyika apparemment coalisés avec les Swahili¹⁶³. Les routes et l'évolution globale de cette pénétration réclament une étude approfondie. Je peux toutefois faire remarquer que les archives portugaises n'évoquent jamais la présence des Oromo au sud de la Tana, que ce soit comme envahisseurs ou comme fournisseurs d'ivoire, alors même que les Portugais ne cessent, à partir de 1633, de les signaler vers l'archipel de Lamu pour ces mêmes raisons. Ce qui conduit à penser que les Oromo, s'ils font vraisemblablement des ravages vers Malindi et Kilifi, ne perturbent qu'assez peu l'arrière-pays proche de Mombasa. Cela pourrait également accréditer l'hypothèse selon laquelle les Nyika parvinrent effectivement à contenir leur progression. A ce stade de nos connaissances, nous pouvons donc avancer sans crainte qu'entre les années 1630 et 1730 les incursions oromo au sud de Kilifi ou de Malindi sont certainement bien moins massives et destructrices qu'au nord.

¹⁶¹ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 168.

¹⁶² « Report on the Bajun Islands », Kismayu, 12.12.1916, KNA, DC/KIS/1/2, p. 9 ; J.A.G. Elliot, « A visit to the Bajun Islands », 1925, pp. 251-252 ; V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, pp. 204-206.

¹⁶³ Voir en particulier : W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 361, 402 ; R.N. Emery, « Short account of Mombasa and the neighbouring coast of Africa », *Journal of the Royal Geographical Society of London*, 3, 1833, p. 280 ; J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 182 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 242-245 ; A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, p. 281 ; Kenneth MacDougall, « Notes on the history of the Wanyika », Malindi, 31.03.1914, KNA, DC/MAL/2/3 ; Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « The Mombasa Chronicle (being a description of MS 373394 in the Library of the School of Oriental and African Studies, London) », 1990, pp. 113-114 ; W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, p. 46.

Conclusion

Le mythe d'origine de Shungwaya a pris un tel espace dans l'historiographie du territoire allant de Mombasa à la Juba qu'il a considérablement occulté toute autre approche des populations continentales de la région, bien souvent réduites à la position qu'elles peuvent occuper à son égard. Loin d'être aussi pauvres et inutilisables que ne le prétendent généralement les travaux historiques ou archéologiques - accaparés par la quête de la Shungwaya des mythes -, les sources de l'*Estado* révèlent que Shungwaya désigne d'abord une agglomération, ou un ensemble d'agglomérations, situées sur la baie de Bur Gao et habitées par des Bajun, probablement rejoints par des groupes de pasteurs Garre et Tunni appelés Katwa par les swahiliphones. Peu avant l'intrusion oromo, Bajun et Katwa forment d'ailleurs la majorité des groupes humains proches de l'océan vivant entre le nord immédiat de l'archipel de Lamu et le sud du fleuve Juba.

Pour autant, les mouvements de populations associés à Shungwaya sont une réalité historique indiscutable pour une partie des groupes qui y font allusion, même s'il demeure difficile de les reconstruire à partir des traditions ou de la documentation portugaise. Au-delà de leur fonction sociale en tant que mythes de fondation, ces traditions dévoilent l'ampleur des bouleversements démographiques et politiques attribuables aux Oromo, qui arrivent vraisemblablement à proximité de la mer vers le début des années 1610 – un phénomène migratoire curieusement traité avec beaucoup de désinvolture par nombre de publications. Mais les Oromo n'arrivent sans doute pas dans l'aire Juba-Tana en une vague unique et compacte. Ils n'anéantissent pas non plus les agglomérations littorales dès les premières années qui suivent leur expansion. Leur pénétration et les déplacements de populations qu'elle provoque s'étalent sur près d'un siècle, connaissant apparemment un pic vers 1630-1690.

L'une des conséquences essentielles de cette intrusion est d'accélérer le rapprochement entre les Bajun et les Katwa, qui finissent par fusionner au sein de communautés côtières unies. Comme les Oromo, ces derniers jouent un rôle de premier plan dans l'évolution de l'archipel de Lamu à partir des années 1630. Il s'avère donc indispensable d'étudier en profondeur les relations qu'entretiennent ces groupes avec les cités de l'archipel ; ce qui, par-delà ce cas, constitue un problème insuffisamment traité par l'historiographie attachée au monde swahili.

Chapitre V

Pate contrainte d'acheter la force oromo (vers 1630-1660)

La cité swahili, en tant que communauté humaine et en tant qu'entité politique, se construit et s'articule autour d'une agglomération construite en partie en pierre, siège de l'autorité politique, des échanges commerciaux et de la culture swahili d'essence urbaine et islamique. Les principales cités-Etats de la côte septentrionale occupent fréquemment des îles, même s'il existe des exceptions telles Malindi ou Osha, le territoire insulaire offrant une protection naturelle contre les attaques venues du continent et un refuge pour les membres de la cité résidant sur le continent.

Au-delà des *mashamba*, plantations arboricoles à sa périphérie immédiate, la cité entretient également des liens organiques avec un arrière-pays continental, le *bara*, principalement voué aux cultures saisonnières de céréales. Pour les grandes cités, cet espace constitue non seulement un terroir indispensable mais également une interface aussi primordiale que peut l'être la façade océanique – et probablement davantage encore. Contrairement au territoire insulaire et aux *mashamba*, les marches de ce domaine ne sont pas clairement définies et les cités s'y associent aux communautés non-swahili par le biais de multiples relations d'alliance et de clientélisme. Cependant la position des Swahili est précaire sur le continent. Ils sont engagés dans d'innombrables réseaux d'interaction avec les populations continentales, au bénéfice de chacune des parties ; pourtant le rapport de force n'est pas toujours en leur faveur. En effet l'équilibre est sans cesse menacé et renégocié face aux groupes les plus puissants, car ils ne sont pas des clients comme les autres : la force est de leur côté. Bien qu'instrumentalisée par les cités - ou les factions - swahili à des fins politiques, elle est aussi un moyen de pression constant de ces communautés continentales sur leurs alliés du littoral, qui n'ont d'autre choix que de composer avec le pouvoir qu'elle leur confère. Ce phénomène est d'autant plus prégnant lorsqu'une population particulièrement belliqueuse migre en direction du rivage.

C'est le cas des Oromo, qui pénètrent la région à partir des années 1610-1620 mais ne semblent pas exercer une violence très tangible avant le début des années 1630. Dans leur sillage Pate accélère sa propre expansion au détriment de ses voisines. En raison de ces troubles, les textes de l'*Estado* éclairent pour la première fois les domaines continentaux des

cités de l'archipel et leurs relations avec les groupes humains environnants. Malgré les récits de Strandes, Axelson, et Boxer, purement factuels, ces conflits demeurent mal compris. Cette lacune tient en grande partie au fait que l'historiographie, malgré un renouveau qui fut précisément axé sur la composante africaine du monde swahili, est loin d'avoir épuisé l'étude des interactions entre la société littorale et les communautés qui l'entourent. A parcourir les travaux, on constate que ces dernières sont généralement perçues sous deux angles uniques et opposés : soit une cohabitation fondée sur des rapports de clientèle et d'interdépendance sans heurts, soit une violence plus ou moins gratuite exercée de la part de groupes hostiles, tout particulièrement les peuples de pasteurs¹ - une thématique qui imprègne dès l'origine les ouvrages portugais². En réalité, un examen attentif des sources révèle que les équilibres et les rapports hiérarchiques sont plus complexes et plus disputés.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de comprendre le fonctionnement du *bara* des cités-Etats de la région. Il faut également s'attarder, à partir d'exemples tirés d'autres portions de la côte, sur les relations ambivalentes entretenues par les Swahili avec les populations continentales dominantes. Une telle démarche permettra d'éclairer les rapports entre Pate et ses alliés oromo et, dans un second temps, de saisir les objectifs et les orientations des guerres qu'elle conduit contre ses rivales. Nous verrons dans un troisième temps que ses premières conquêtes, sans doute achevées avant le milieu du XVII^e siècle, sont les cités « shirazi » de l'île de Manda et de l'Ozi.

A. Cités swahili et espace continental : des interactions en balance

1. Le bara, arrière-pays essentiel et mouvant

Nos informations sur le territoire continental des cités swahili sont extrêmement lacunaires avant les années 1820 et il est malheureusement difficile d'en faire une analyse sûre, très approfondie, et indépendante des sources du XIX^e siècle. Cette approche est

¹ Citons James Allen : « Les agglomérations swahili, détestées par les pasteurs nomades pour tout ce qu'elles représentaient, étaient l'objet d'une série d'attaques courtes et violentes » (J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 126).

² Pour ne prendre qu'un seul exemple, on peut mentionner le cas de Duarte Barbosa, l'un des tous premiers auteurs à publier un ouvrage évoquant la région (D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, pp. 73, 82). Voir également J.-C. Penrad, « Societies of the *ressac* : the mainland meets the ocean », 1994, pp. 44-45.

pourtant incontournable car cet arrière-pays est un espace stratégique, et même vital, pour les cités-Etats côtières³.

A l'occasion des conflits des années 1630-1680, les archives de l'*Estado da Índia* rapportent que chacune des cités insulaires de l'archipel de Lamu possède des terres continentales, appelées par les Portugais la « terre ferme » (*terra firme*), ainsi que des résidents et des dépendants occupant ce territoire, nommés les « vassaux du continent » (*vassalos da terra firme*). Ces expressions sont cependant très floues et recourent des situations très diverses, comme nous le verrons. Elles renvoient toutefois pour l'essentiel au *bara*. Le *bara* signifie le « continent », la « terre ferme », par opposition à la côte, et désigne aussi une région inhabitée ou destinée aux cultures non-permanentes. Le mot a également une connotation politique : c'est la terre sur laquelle une communauté détient traditionnellement des droits à cultiver⁴. D'autres villes insulaires détiennent également de tels droits, ainsi que des villages-satellites, sur la portion du continent qui leur est proche, par exemple Mombasa⁵ et Kilwa⁶. En raison des limites de la production agricole sur les îles, le territoire réservé à l'exploitation des céréales joue un rôle fondamental : satisfaire la consommation d'une population urbaine nombreuse, en particulier sur l'île de Pate.

La nourriture commune des Swahili décrite par les Portugais est très similaire aux pratiques alimentaires les plus répandues au XIX^e siècle⁷ : les diverses variétés de sorgho et de millet forment l'essentiel de la consommation de céréales⁸ tandis que les catégories supérieures de la société apprécient le riz, mets investi d'un prestige certain. Par conséquent au XVII^e siècle l'agriculture menée sur le continent adjacent à l'archipel est très probablement semblable aux cultures traditionnelles⁹ qui y sont effectuées au XIX^e siècle. Comme on l'a vu, cette zone est fertile, contrairement aux îles, et elle est favorable à la culture de céréales. Les champs de céréales sont appelés *makonde* (sg. *konde*), ou *mahonde*, terme qui désigne des terrains sans arbres, plantés de cultures saisonnières. Ces dernières reposant sur la rotation des

³ L'étude des agglomérations africaines dans leur contexte régional demeure un domaine peu exploré de l'histoire et de l'archéologie, comme le rappellent Jeff Fleisher et Adria LaViolette (« The archaeology of Sub-Saharan urbanism : cities and their countrysides », 2004).

⁴ J.L. Krapf, *A dictionary of the Suahili language*, 1882, q.v. ; C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v. ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 184.

⁵ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 37-38.

⁶ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 235 ; FAK, pp. 135-136 ; « James Prior : voyage in the *Nisus* frigate » (1812), *SD*, pp. 205-206.

⁷ Par exemple : G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 49 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-4, f. 96v et 4-3-8, p. 155 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 335 ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 172.

⁸ FAK, p. 108 ; Morice à de Sartine, Port-Louis, 03.03.1776, ANF, C4-42, f. 105.

⁹ C'est-à-dire l'agriculture indépendante du développement des grandes plantations esclavagistes qui sont mises en place au XIX^e siècle.

cultures et la technique du brûlis, les espaces cultivés varient chaque année¹⁰. Le mil, nommé *mtama*, est la principale céréale. Le riz est également produit dans la région au XIX^e siècle mais aux siècles précédents il est sans doute cultivé en quantités réduites, peut-être sur les berges de la Tana et de l'Ozi, car il n'est jamais mentionné parmi les productions de l'archipel de Lamu ; ce qui nécessite qu'il soit importé pour fournir la consommation des élites et des Portugais de l'île de Pate¹¹.

D'après la documentation du XIX^e siècle, nous savons que les règles de la propriété islamique ne sont pas appliquées sur le continent, à l'inverse des *mashamba*. Il s'agit plutôt d'un droit à cultiver la terre sur le *bara* appartenant à la communauté dont dépend l'agriculteur. Un terrain défriché et planté revient à celui qui s'y est employé tant qu'il en fait usage. Par ailleurs, avant le XIX^e siècle, ce système est peut-être davantage fondé sur une base lignagère plutôt qu'individuelle. Lors de la saison des cultures, les familles vivant dans les agglomérations insulaires se rendent sur le continent et résident alors dans les villages agricoles. Bien que les terrains alloués aux esclaves et aux autres dépendants soient séparés de ceux des hommes libres, il semble que les tâches de défrichage et de moissonnage soient effectuées en commun : individus libres, de tous statuts sociaux, et esclaves travaillent côte à côte. Tous sont supervisés par un expert en agriculture (*jumbe/mwalimu ya wakulima*), spécialiste versé à la fois dans la science islamique et l'invocation des esprits, et chargé notamment de déterminer les meilleures terres¹².

L'exploitation économique de l'arrière-pays continental inclut de nombreuses autres activités. Les Swahili détiennent notamment du bétail, qui pâture sur les îles ainsi que sur les zones continentales qui y sont propices¹³. D'autre part les villages du *bara* servent de centres de pêche, une activité très pratiquée par les Swahili. Le poisson séché est ensuite expédié vers les grandes agglomérations, de même que le bois de mangrove, le sel marin, l'ambre gris, les carapaces de tortues ou encore les coquillages (surtout récoltés sur le littoral septentrional).

¹⁰ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 11-12, 36, 38, 43-53, 185 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 18.

¹¹ « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, ff. 1-4 ; Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 587v) ; António de Albuquerque Coelho, *carta testemunha*, Goa, 20.12.1729, LM 97B, 14/1 (f. 61). A cette époque le riz est peu cultivé en dehors de Pemba, qui en alimente la côte swahili (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 42).

¹² L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 102-103 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, pp. 128-129 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 46-50, 63-64 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 146-149 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 79, 91 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 41.

¹³ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 8 ; « A woman for a hundred cows », in J. Knappert (éd.), *Myths and legends of the Swahili*, 1979, pp. 122-125 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 59 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 29, 152-153.

Ces derniers, notamment les *Conus*, servent certainement dans les transactions avec les populations continentales¹⁴.

Les limites du *bara* de chaque ville varient chaque année puisque l'étendue des terres cultivées dépend de la force de travail disponible, des conditions climatiques et surtout de la rotation des cultures. Contrairement à la périphérie de l'agglomération centrale, les frontières du territoire continental ne sont pas fixes : le *bara* agit comme une zone de confins fluctuante et perméable. Tenter de localiser les différentes zones continentales revendiquées par les cités insulaires au XVII^e siècle ne peut qu'être un exercice particulièrement approximatif, en raison des changements démographiques, des déplacements de population et des troubles politiques en général. Nous sommes cependant presque certains que la région mise en valeur par chacune des agglomérations correspond, globalement, à la portion du littoral qui lui fait immédiatement face. La profondeur de ce territoire est assez variable et correspond à quelques heures de marche vers l'intérieur, la végétation devenant au-delà beaucoup plus dense¹⁵. En s'appuyant sur les données de la seconde moitié du XIX^e siècle, les traditions swahili et les revendications exprimées dans les années 1920 et 1930 au sujet des terres traditionnellement exploitées par les communautés de Pate, Siyu, Faza et Lamu, nous pouvons supposer que le *bara* détenu par Lamu se trouve principalement dans la région au sud et à l'ouest de l'île, essentiellement autour de Luziwa. Cet emplacement paraît attesté par l'interdépendance politique et économique qui unit Lamu et Luziwa jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle. Les terres de Manda, avant son abandon, devaient se situer au nord du *bara* de celles-ci, en face du nord-ouest de l'île de Manda ; celles de Pate à l'ouest et peut-être en partie au nord de la baie de Wange. Au XIX^e siècle Siyu exploite principalement l'aire située entre Wange Creek et Dodori Creek mais il semble, d'après les traditions et les mouvements de population, que ce territoire soit auparavant davantage décalé vers l'est et la région de Dondo. Cette dernière est toujours associée à Siyu dans les traditions et elle en est sans doute la principale possession continentale. Enfin le territoire de Faza est situé au nord, probablement entre Saadani et la pointe du littoral bajun¹⁶, ce que confirment les propos de Marinho en 1633¹⁷.

¹⁴ R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », FJ Library, s.d., pp. 29, 34. Rebelo évoque des parures en coquillages portées par des Segeju (N. de Orta Rebelo, *Un voyageur portugais en Perse au début du XVII^e siècle*, p. 79).

¹⁵ Au XIX^e siècle les Swahili ne fréquentent pas la zone de forêt située au-delà des derniers *makonde*, qu'ils connaissent mal (W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, chap. 21 et 22 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 36-39 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 16).

¹⁶ John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 386, 421-422, 466 ; « Plan of Witu Sultanate », in « Memorandum by Mr. C.G. Fannin - 25.10.1932 : settlement of detribalized natives in the Kenya Protectorate », KNA, microf.

Tous ces territoires sont occupés par un certain nombre de villages agricoles à l'image de Dondo. Toutefois, une fois encore, les sources historiques antérieures au XIX^e siècle font cruellement défaut à leur sujet, de même que les relevés archéologiques. A l'instar des agglomérations de la côte bajun, leurs habitations sont à quelques exceptions près en matériaux périssables, seules la mosquée et les tombes étant construites en pierre. D'après les rares prospections effectuées, le territoire continental de chaque cité insulaire de l'archipel de Lamu comprend entre trois et une demi-douzaine de bourgs de ce type. Le continent adjacent, entre Luziwa et Uwani, ne paraît donc pas très densément peuplé. Il ne faut pourtant pas omettre l'existence de sites à la durée de vie plus brève entièrement construits en matériaux périssables : les recherches de Jeff Fleisher et Adria LaViolette sur l'île de Pemba ont mis à jour une densité remarquable de villages n'ayant jamais possédé de structures en pierre¹⁸.

La population des villages agricoles est certainement très hétérogène. Malgré les lacunes de la documentation, il est très probable que l'essentiel de leurs résidents soient des Swahili de condition libre, appartenant d'une façon ou d'une autre à la communauté centrée sur la cité insulaire. Le témoignage du Français Jean-Vincent Morice en 1776-1777 paraît le suggérer à propos des localités continentales placées dans l'orbite de Kilwa : elles sont peuplées de « Maures » et d'« Africains », libres et très impliqués dans la vie économique et politique de la cité¹⁹. Le souverain de Kilwa lui-même est né dans l'un de ces villages, où il séjourne parfois plusieurs mois²⁰. Les Famao, l'un des principaux clans de Siyu, seraient selon de nombreuses traditions originaires de Dondo. De même, au XIX^e siècle des *Wasiyu* habitent de façon permanente sur le *bara* de la cité. Ils gardent un contact étroit avec cette dernière, ils s'y rendent fréquemment et en sont reconnus comme membres à part entière. Lors des périodes d'activité agricole, ces bourgades peuvent être également occupées par des *Wasiyu* vivant en ville et venant cultiver les *makonde*. Selon Fitzgerald d'autres villages ne sont fréquentés que de façon saisonnière. Des individus d'un rang élevé peuvent aussi se

Kenya Land Commission 1932, vol. 1 ; *Kenya Land Commission evidence*, 1934, vol. 3, pp. 2610-2628 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 36-39 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 16-18, 82-83, 150 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 45.

¹⁷ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 9.

¹⁸ A. LaViolette, « Report on excavations at the Swahili site of Pujini, Pemba Island, Tanzania », 1996 ; J. Fleisher et A. LaViolette, « Elusive wattle-and-daub : finding the hidden majority in the archaeology of the Swahili », 1999 et « The recovery of Swahili settlements in the absence of stone architecture : two preliminary surveys from Pemba Island, Tanzania », 1999 ; J. Fleisher, « Archaeological survey and excavations in Northern Pemba Island, Tanzania, 1999-2000 », 2001.

¹⁹ L'expression « Africains » est très floue dans les propos de Morice, elle paraît désigner les individus à la peau foncée, musulmans ou non. « Maures » et « Africains » musulmans évoquent donc manifestement les Swahili (FAK, pp. 135-136, 138, 170-172, 176-177 et *infra* chap. 8).

²⁰ FAK, p. 135. De même, en 1812 le sultan réside pendant plusieurs mois à Mongalo au sud de Kilwa (« James Prior : voyage in the *Nisus* frigate », *SD*, p. 206).

trouver parmi les migrants saisonniers : en 1891 le « chef » de Faza participe au défrichage de ses terres continentales²¹. Parmi les agriculteurs de statut libre, certains sont des clients au service d'un patron *mwungwana* dont ils cultivent les *makonde*²² ; ils sont issus de clans de la cité ou de populations environnantes. Par ailleurs, comme c'est le cas au XIX^e siècle, certains paysans sont certainement des esclaves provenant des réseaux de traite conduits par les commerçants de l'archipel.

Enfin, outre l'agriculture et la collecte de produits naturels divers, le *bara* sert bien évidemment de zone de contact avec les populations continentales, dans le cadre des interactions tissées entre les cités-Etats et leurs voisins non-swahili. António Bocarro résume dans les termes suivants le poids du continent dans la vie économique de l'île de Pate :

*« Cette île aux trois royaumes est bien fraîche avec ses palmiers, millet et presque toutes les denrées et arbres et on n'y trouve pas d'autres marchandises que celles rapportées du continent et un peu d'ambre qui échoue sur la côte et de la civette provenant de chats que l'on élève »*²³.

On comprend ainsi le rôle considérable que tient le continent pour les cités insulaires, qui fonctionnent comme des métropoles placées au centre de réseaux sociaux et économiques multiples, chargés de collecter et de drainer les ressources destinées à entretenir la population urbaine et à fournir les échanges portuaires. Les villages continentaux, dépendants des grandes agglomérations, sont l'un des maillons essentiels de ce système. Ils servent en particulier de points de rencontre avec les groupes continentaux et de terminus des réseaux commerciaux de l'intérieur. Dans l'archipel de Lamu au XVII^e siècle et au début du siècle suivant, ce rôle semble en particulier dévolu à Dondo, Tukutu et Kau, comme je l'avais évoqué. On peut supposer que, dans ce système, Dondo est le satellite de Siyu, Tukutu (et Magogoni à proximité) celui de Pate ; tandis que les réseaux de Lamu reposent sur sa complémentarité avec Luziwa et ceux de Faza sur ses connexions avec les villages bajun autour de Saadani et d'Uwani. En plus des échanges communs, des marchés y sont organisés à intervalles réguliers pour l'ivoire et le bétail, sur un modèle assez similaire aux foires qui dans la première moitié du XIX^e siècle se déroulent dans certaines localités nyika à la périphérie de Mombasa ou dans des dépendances de Kilwa - sur lesquelles nous sommes bien

²¹ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 386, 391-392, 420-421; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 75-83, 147, 150. Un fonctionnement analogue s'observe à Mombasa (F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, p. 251).

²² H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 148.

²³ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

renseignés²⁴. Il est possible que des droits soient prélevés par les autorités des cités-Etats sur les transactions, principalement d'ivoire : nous savons par exemple que le sultan de Malindi et Mombasa percevait des droits au niveau du gué de Makupa²⁵, ou encore que dans les années 1840 le sultan de Kilwa et les *diwani* de la côte Mrima prélèvent des taxes sur le commerce d'ivoire mené dans les marchés du continent²⁶. On peut aussi rappeler que les Omanais imposent des droits à Tukutu et Kau dans les années 1700-1720, que les Portugais cherchèrent à reconduire à leur profit en 1728²⁷.

Les interactions sont complexes entre la cité et son *bara*, étroitement interdépendants. Elles reposent sur des besoins économiques mutuels et des liens politiques, clientélistes et lignagers multiples. Nous reviendrons plus tard sur les structures de la hiérarchie spatiale et sociale du territoire des cités-Etats de la côte septentrionale. On retiendra à ce stade que le *bara*, malgré son caractère mouvant, est un territoire singulièrement stratégique pour la subsistance et les échanges des grandes agglomérations. Il est également l'espace par excellence où s'exprime la perméabilité des frontières sociales swahili, puisque c'est essentiellement sur son sol que s'engage le processus de swahilisation et d'assimilation des clients continentaux.

Cependant, et pour ces mêmes raisons, le *bara* est aussi un territoire vulnérable, il peut être directement menacé par les visées hégémoniques de cités rivales, les invasions, et plus souvent par les « vassaux du continent » les plus puissants.

2. Les « vassaux du continent » : des alliés exigeants

La documentation portugaise livre très peu de détails sur les relations clientélistes forgées à l'échelle personnelle, ou même lignagère, entre les citadins et les individus issus des

²⁴ J. Gray, *The British in Mombasa 1824-1826 : Being the history of Captain Owen's protectorate*, 1957, pp. 61-62 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 272-273, 375-376, 382-383 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 105-106.

²⁵ « Trelado do regim.¹⁰ que o Vizorrey fez pera a fortaleza de Monbaça [...] », Goa, 19.01.1594, in P.S.S. Pissurlençar, *Regimentos das fortalezas da Índia*, 1951, p. 356.

²⁶ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 376, 379. Ces taxes s'ajoutent aux droits récoltés sur les transactions maritimes, par exemple décrits en détail en 1506 pour les cas de Mombasa et de Kilwa (Diogo de Alcáçova au roi, Cochin, 20.11.1506, *DPMAC*, 1, pp. 396-398).

²⁷ « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submette a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, p. 375 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 111.

populations continentales. En revanche, elle s'attarde quelquefois sur les rapports entretenus entre ces communautés et les cités-Etats à l'échelle des groupes humains tout entiers. Analyser ces relations peut constituer une première approche opératoire pour comprendre ces interactions à l'époque qui nous préoccupe - ainsi qu'un moyen de nous détacher des sources du XIX^e siècle nettement plus explicites à ce sujet et par ailleurs bien étudiées²⁸.

En raison de leurs centres d'intérêt dominants, c'est-à-dire les conflits politiques et l'établissement – mais aussi la précarité – de l'autorité de l'*Estado* sur le littoral, les textes portugais évoquent surtout les groupes continentaux lorsqu'ils jouent un rôle militaire, en tant que forces armées au service d'une cité. Ils montrent ainsi que ceux-ci constituent souvent des alliés incontournables, en plus d'être profondément inscrits dans le cadre social et économique de la côte, mais qu'en raison même de leur puissance ils peuvent imposer leurs conditions à leurs partenaires swahili. Ces relations, constamment en balance, nous obligent à reconsidérer les rapports clientélistes habituellement évoqués, peut-être hâtivement, par les historiens. Car, selon les groupes, l'initiative et la supériorité ne sont pas nécessairement du côté du patron, ou du suzerain, la cité swahili. Les deux cas les mieux documentés entre les années 1570 et 1730 - auxquels les travaux historiques portèrent peu d'attention²⁹ - sont ceux de Malindi et des Segeju d'un côté et de Mombasa et des Nyika de l'autre. Leur compréhension nous aidera à mieux saisir les rapports ambivalents qui se nouent entre Pate et les Oromo à partir des années 1620-1630. Il faut néanmoins garder à l'esprit que ces exemples ne sont que la face visible de liens et de réseaux innombrables, et bien plus variés, entre l'intérieur continental, l'arrière-pays et la société littorale.

Jusqu'à la fondation de Fort Jésus, les sources écrites portant sur le rivage au nord de Mozambique signalent avant tout les populations continentales lorsqu'elles sont engagées par une cité dans un but offensif ou défensif. A l'exception des armes utilisées³⁰, nous savons peu de choses sur les armées swahili et leur recrutement. Les textes portugais et les récits swahili laissent toutefois entendre que tous les citoyens valides participent aux combats, certainement organisés en régiments sur la base des *dêmes*, ou moitiés, dans lesquels se répartissent les

²⁸ On pense en particulier aux travaux de Justin Willis (*Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993) et de Jonathon Glassman (*Feasts and riot*, 1995).

²⁹ Notamment parce que l'un des ouvrages de Bocarro, qui s'attarde assez longuement sur la situation de Mombasa, n'a guère été consulté (A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1).

³⁰ Principalement un poignard, un arc, un petit bouclier, et parfois un genre de cimenterre (par exemple : « Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia », *DPMAC*, 1, p. 526 ; « Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 348 ; F. Rodrigues Silveira, *Reformação da milícia e governo do Estado da Índia Oriental*, p. 59). Des armes à feu sont également employées, en petit nombre, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle.

clans de la cité ; auxquels s'ajoutent les esclaves et les autres dépendants³¹. Cependant ces contingents sont insuffisants en cas de nécessité importante et les cités-Etats ont par conséquent recours à leurs voisins du continent, avec lesquels elles ont déjà des liens dans le cadre des échanges commerciaux et des besoins en main-d'œuvre. Par exemple, Kilwa cherche en 1500 à se prémunir d'une attaque portugaise en disposant des « Cafres » dans la ville ; l'opération est répétée en 1505 avec des « archers de la terre ferme » postés pour faire face à la flotte de Francisco de Almeida. Dans un autre contexte, quelques années plus tard, Hajji Hussein, éphémère roi de la cité et fils de Mohammed Ankoni, venge l'assassinat de son père par un rival en faisant anéantir son lieu de retraite par les guerriers d'un redoutable souverain de l'intérieur, le *Mwinyi Mungu*, mobilisés en échange de nombreux cadeaux³². Comme Kilwa, Mombasa se défend aussi de l'intrusion portugaise de 1505 en stationnant sur l'île des archers continentaux armés de flèches empoisonnées :

« Il y avait bien 500 archers, tous nègres et esclaves des blancs, leur captivité étant une obédience plutôt qu'un assujettissement à la manière de ceux de Kilwa »³³.

A nouveau en 1528 Mombasa emploie 5000 à 6000 archers, si l'on en croit João de Barros : « des gens rapides et agiles dans leur manière de combattre, et courageux à le faire »³⁴. Le souverain d'Osha adopte une stratégie identique en 1506 pour repousser Tristão da Cunha, déployant dans son agglomération des « Cafres de la terre ferme, ses amis »³⁵ ; un procédé également rapporté aux îles Kerimba en 1523³⁶.

Au nord du cap Delgado, le premier cas d'alliance militaire mentionnant le nom d'une population est celui de Malindi. En 1589 les Segeju mettent en déroute les Zimba alors qu'ils tentaient d'assiéger la ville, puis dans les mois suivants ils s'emparent de Kilifi et de Mombasa, qu'ils remettent au sultan de Malindi. Il est très probable qu'ils aient été à ces occasions payés en tissus. Mais les relations entre Malindi et les Segeju sont tendues et relèvent d'un rapport de force qui penche en faveur de ces derniers, décrit ainsi par Francisco de Monclaro en 1571 :

³¹ En particulier : A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 39-40 ; Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 22-27 ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, pp. 103-104.

³² J. de Barros, *Da Ásia*, 1-5-3, f. 57v, 1-8-4, f. 96v, 1-10-6, f. 127v.

³³ « Estavam bem 500 frecheyros e estes todos negros que som escravos dos brancos, ho cativeyro delles he mais obediencia que sogeçam da maneyra dos de Quiloa » (« Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia », *DPMAC*, 1, p. 532). Voir également J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-7, ff. 99v-100 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 218.

³⁴ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-5, p. 144.

³⁵ J. de Barros, *Da Ásia*, 2-1-2, f. 4v.

³⁶ Pedro de Castro au roi, Mozambique, 08.07.1523, *DPMAC*, 6, p. 176.

« Les Maures d'ici sont très infestés par ces Cafres, et pour qu'ils n'endommagent pas leurs semailles ni ne leur fassent la guerre ils négocient leurs tourments avec des toiles et d'autres choses qu'ils leur donnent »³⁷.

Au début des années 1630, le *liwali* (gouverneur) qui dirige Malindi reçoit annuellement de Goa 25 *corjas*³⁸ d'étoffes, ainsi que deux *candiles* (470 kilogrammes) de métal de fer, afin qu'ils soient répartis entre les chefs segeju. Dans le cas contraire les Segeju se livrent inévitablement à des violences³⁹. Les Segeju, bien qu'« amis du roi de Malindi » selon Santos⁴⁰, ne se considèrent pas moins comme les maîtres des terres de la région, exigeant manifestement de la ville un tribut.

Les relations entre les souverains de Mombasa et les différents groupes nyika qui occupent ses parages sont davantage décrites. Remontant très certainement à la dynastie shirazi au pouvoir jusqu'en 1589, elles sont reconduites auprès du sultan de Malindi après son installation dans l'agglomération. Selon le lexique politique portugais, les Nyika se considèrent comme les « vassaux » du souverain de Malindi et Mombasa. Il les qualifie également comme tels et se présente dans sa correspondance comme leur « roi ». Cette apparente suzeraineté est mentionnée pour la première fois dans une lettre du sultan datée de 1599⁴¹. Après le départ de Dom Jerónimo Chingulia, les Nyika se disent « vassaux du roi de Portugal »⁴², nouveau souverain de Mombasa, puis plus tard ils noueront des liens semblables avec les Omanais lorsque ceux-ci auront chassé les Portugais de la ville. Le terme « vassal » pose évidemment problème. D'une part en raison de son assimilation à des structures propres à la féodalité européenne, telle que la conçoivent les Portugais⁴³ ; d'autre part à cause de son imprécision : à propos de l'Afrique orientale les observateurs portugais, ou les textes retranscrivant les propos de souverains locaux, l'emploient d'une façon très générale pour désigner tous les sujets d'un roi, qu'ils soient musulmans ou non. De plus, nous ignorons les termes swahili auxquels l'expression renvoie à cette époque. Il n'existe d'ailleurs pas

³⁷ « São os Mouros dalli muy infestados destes cafres, e por lher não danarem as sementeiras e fazerem guerra resgatão sua vexação com roupas, e outras cousas que lhe dão » (« Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 350).

³⁸ Unité de compte pour les étoffes, valant 20 pièces de toile ; d'après une expression d'origine indienne désignant une bale d'une vingtaine de pièces de tissu (H. Yule et A.C. Burnell, *Hobson-Jobson : a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases*, 1903, p. 255).

³⁹ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

⁴⁰ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 238.

⁴¹ Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, p. 143.

⁴² A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

⁴³ On notera que leur perception de la féodalité ne recoupe pas nécessairement des conceptions répandues ailleurs en Europe, en raison des divergences de l'institution féodale sur le continent, en particulier entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe.

nécessairement de termes spécifiques pour nommer ce type de relations, le vocabulaire portant sur la dépendance et la subordination étant particulièrement flou dans le monde swahili.

En 1598-1599, le sultan de Malindi intervient militairement à Pemba avec des soldats swahili et nyika, décrivant cette armée il explique alors : « la majeure partie de mes vassaux sont des forçats [*forçados*] et non des naturels [du pays] »⁴⁴. Cette précision lui sert à justifier une demande d'aide financière de la part de Goa, car contrairement aux Swahili (les « naturels »), les « *forçados* » nyika doivent recevoir des étoffes et être nourris. L'expression « *forçados* », retranscription à l'évidence très inappropriée, renvoie par conséquent à des individus inscrits dans des liens de subordination particuliers avec le sultan de Malindi et distincts des rapports qu'il entretient avec ses sujets citadins. A l'inverse de ces derniers qui sont peut-être enrôlés selon un système de conscription que nous ne connaissons pas, le sultan a notamment le devoir de les payer pour obtenir leur aide.

Comme semblent le montrer les propos du sultan, et à défaut d'autre terme, on peut parler d'alliance sur une base clientéliste entre les souverains de Mombasa et les différents groupes nyika de la région. S'il faut retenir une composante appropriée du concept de « vassal » employé par les Portugais dans ce contexte, c'est la notion de droits et de devoirs réciproques. En effet le sultan - ou les Portugais après 1632 - et les Nyika ont une série de droits et d'obligations mutuelles assez clairement définis dans les sources couvrant la période des années 1610-1635. En plus de la nécessité de les rémunérer en tissus en cas d'usage militaire, l'autorité suprême de Mombasa doit leur verser une « coutume » annuelle en toiles. Elle représente une somme assez considérable, puisque lors du règne de Dom Jerónimo un tiers du revenu de la douane de Fort Jésus lui revenait à cette seule fin, soit l'équivalent de 50 *corjas* d'étoffes. En outre, lorsque les chefs nyika viennent en ville, le sultan doit leur offrir un repas et donner une pièce de toile à chacun. En contrepartie chacun des douze « villages » nyika sur lesquels Mombasa a autorité⁴⁵ a pour obligation de fournir à chaque récolte vingt *makanda* (« *macandas* »)⁴⁶ de céréales - qui sont toutefois échangés contre des cotonnades⁴⁷.

⁴⁴ « *A mor parte dos meus vaçalos são forçados e não naturais* » (Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, p. 144). Aux XVI^e-XVIII^e siècles, les textes portugais parlent aussi de « captifs », d'« esclaves », voire de « nègres », pour évoquer les dépendants d'un patron swahili, quels que soient leur origine et leur statut (*cf infra* chap. 10).

⁴⁵ Qui correspondent certainement à autant de groupes nyika, ou peut-être de sites traditionnels d'occupation nyika, les *kaya*.

⁴⁶ *Kanda* (*ma-*) : sac de céréale, unité de capacité pour les grains.

⁴⁷ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 113 et *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 37-38 ; B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 5-6.

Mais le sultan doit aussi leur procurer des grains, venus de Pemba, dans le cas où les récoltes seraient insuffisantes⁴⁸. Cette pratique se poursuit dans la seconde moitié du XVII^e siècle, puis encore lorsque les Omanais prennent possession de Mombasa à partir de 1698. Les Nyika exigent également qu'il soit respecté lorsque les Portugais réoccupent brièvement Mombasa en 1728-1729⁴⁹. Tous ces documents insistent sur le fait que les Nyika sont la principale force de la région de Mombasa et qu'il est indispensable pour les suzerains de la cité d'honorer les dons. En échange de ceux-ci, outre le devoir d'approvisionner la population urbaine en produits agricoles, les Nyika laissent Mombasa en paix et la soutiennent contre ses ennemis. Ce sont eux qui, d'après Bocarro, fondent la puissance du sultan de Malindi et Mombasa dans les années 1590-1610⁵⁰. En 1631-1632 par exemple ils forment l'essentiel des troupes de Chingulia lors de sa rébellion⁵¹.

Ces alliances entre les suzerains de Mombasa et les Nyika dénotent une tension certaine : en cas de désaccord sur les dons versés ces derniers n'hésitent pas à exercer des menaces sur l'île de Mombasa. Lors de sa reconquête par l'*Estado* en 1728-1729, le gouverneur portugais refuse de livrer les dons en textiles, qualifiés de nécessité absolue par certains témoins, ce qui provoque le mécontentement des Nyika et leur refus de porter des vivres en ville⁵². Au XVII^e siècle le sultan et les autorités de Fort Jésus se plaignent régulièrement des nuisances attribuées aux Nyika : les Portugais sont contraints d'ériger très tôt trois fortins sur le gué de Makupa pour contrôler l'accès à l'île et ils achèvent un mur d'enceinte construit auparavant par les Swahili dans le même but. Selon António Bocarro, la colonie de Mombasa vit dans la peur de l'irruption sur l'île de Nyika qui n'en ont pas l'autorisation ; ce que certains font souvent en petit nombre pour commettre des larcins,

⁴⁸ Sultan Mohammed bin Ahmed, roi de Malindi, au vice-roi, Mombasa, s.d. (vers 1616), in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 4, 1889, pp. 88-89 (la signature en caractères arabes reproduite à la suite de cette lettre m'a été traduite par Omar Khamis, elle permet de mettre un nom sur ce souverain) ; A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 113.

⁴⁹ Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 14.08.1728 et Bwana Dau (?) au vice-roi, Mombasa, 05.08.1728, FUP, LM 95B, 15/5 (f. 384) et 16/3 (f. 385v).

⁵⁰ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 113.

⁵¹ « Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconteceu », BNL, cod. 7640, ff. 18v-20 ; Pedro Roiz Botelho au roi, Mombasa, s.d. (1634), in M. Lopes d'Almeida, « Subsídios para a história ultramarina no século XVII », 1933, p. 202. Néanmoins, d'après des récits plus tardifs, nous savons que les différentes communautés nyika livrent des soldats, ou soutiennent un belligérant, indépendamment les unes des autres, et parfois selon des lignes opposées en fonction de leur rétribution et de leur intérêt propre. C'est particulièrement évident dans les récits du siège de Fort Jésus en 1696-1698 : certains groupes restent au début fidèles aux Portugais et d'autres prennent partie pour les Omanais.

⁵² Mohammed Bwana Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729 et 23.11.1729, FUP, LM 97B, 79-B/1-2 (f. 581) ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 174-175 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 137 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 5v, 24.

profitant de la nuit et traversant à pied, à la nage, ou en pirogue⁵³. On pourrait percevoir dans ces propos une manifestation de la crainte habituelle des Portugais à l'égard des populations païennes de l'intérieur, elle-même renforcée par le discours des Swahili sur les *washenzi*. Pourtant le chroniqueur ajoute :

*« Tout le long de la côte de cette forteresse, au nord comme au sud, vivent de nombreux Maures arabes, qui sont en quelque sorte prisonniers des Cafres Muzungulos, parce qu'ils leur payent de gros tributs en tissu pour qu'ils les laissent vivre en sécurité »*⁵⁴.

Ce passage rappelle les remarques de Monclaro et du même Bocarro sur les Segeju. D'autre part, après l'assassinat en 1614 de Sultan Hassan par des Rabai⁵⁵, certains clans nyika se montrent très rebelles envers son successeur Sultan Mohammed bin Ahmed :

*« Ils se conduisent avec insolence depuis la trahison et la mort du sultan Hassan, depuis laquelle ils restent si incivils et difficiles à contenter, exigeant de moi ce que je ne peux, (comme leur donner tout ce que je possède, pour qu'ils restent tranquilles pour le bon approvisionnement de cette forteresse) et faisant ce qu'il n'est pas convenable de souffrir »*⁵⁶.

Dans sa lettre, le sultan réclame au vice-roi des renforts militaires contre ces insoumis et contre des insurgés de l'île de Pemba, et il est très possible qu'il joue sur la peur qu'inspirent à l'*Estado* les Nyika. Il est probable également que certaines sections nyika ne le reconnaissent pas comme un souverain légitime. Cependant Bocarro évoque lui aussi des actes d'insubordination : des Nyika seraient allés jusqu'à voler les vêtements de la reine, épouse de Dom Jerónimo, « une attitude éhontée, très éloignée de ce qu'est l'attitude des vassaux »⁵⁷. Enfin en 1630 le même roi se plaint auprès de Goa de ne pouvoir, faute de revenus, « se défendre des Cafres voisins ennemis » de Mombasa⁵⁸.

Au-delà des circonvolutions tactiques des rois de Mombasa pour obtenir des faveurs de l'*Estado*, les diverses sources que nous venons de citer indiquent que les rapports établis entre les Segeju et Malindi dans les années 1570-1630 ainsi qu'entre les Nyika et les souverains de Mombasa vers 1600-1730 sont loin d'être toujours pacifiques. Ils brouillent le

⁵³ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 35, 38.

⁵⁴ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39.

⁵⁵ Cet épisode sera évoqué ultérieurement (*cf infra* chap. 8).

⁵⁶ « *Uns Muzungulos aqui vizinhos [...] insolentes andam depois da traição e morte do sultão Assane, com a qual ficaram tão descortezes e maus de contentar, que querem de mim o que não posso, (com lhes dar tudo que tenho, pelos ter quietos para boa provisão d'esta fortaleza) e fazem o que não convém soffrer-se* » (Sultan Mohammed bin Ahmed, roi de Malindi, au vice-roi, Mombasa, s.d. (vers 1616), in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, 4, 1889, p. 89).

⁵⁷ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39.

⁵⁸ Vice-roi au roi, Goa, 14.12.1631, *APO-NE*, 4-2-2, p. 306. Dans les années 1660, les Nyika continuent de provoquer des incidents à Mombasa : vers 1666 les Portugais de la colonie doivent se réfugier dans Fort Jésus lors d'une incursion (« William Alley : an English visitor to Mombasa in 1667 », *SD*, p. 189).

schéma des relations d'alliance et de clientélisme généralement dépeint entre cités swahili et communautés continentales. Ils diffèrent en effet des relations clientélistes nouées à l'échelle des individus ou entre une cité-Etat et des populations dotées d'un moindre pouvoir de contrainte, à l'image des Pokomo dont nous avons vu qu'ils étaient soumis aux villes de l'Ozi avant de l'être à Pate et avaient pour obligation de livrer des esclaves ou des sacs de riz. A l'évidence, dans le cas des Segeju et des Nyika, le patron, ou si l'on préfère le suzerain, doit faire face à un rapport de force qui ne lui est pas favorable : le don au client, acte symbolique par lequel il marque son autorité et sa supériorité, se voit transformé en tribut.

Les grandes lignes des relations de clientèle dans le monde swahili sont bien circonscrites grâce à de nombreux travaux historiques, portant essentiellement sur le XIX^e siècle, de même que l'est le rôle des tissus comme instruments structurant de la hiérarchie sociale. Pour résumer, dans la société swahili le pouvoir passe en grande partie par les vecteurs du don et de la générosité : un patron, ou un chef - mais le second est indissociable du premier -, se doit de distribuer des largesses à ses dépendants et subordonnés. De la sorte, il contrôle l'accès aux produits inscrits dans la consommation ostentatoire et s'en approprie d'autant plus le prestige qu'il en est le canal de distribution. Au premier rang de ces articles se trouvent les étoffes, qui constituent les biens les plus investis d'une symbolique du prestige et de l'autorité - à l'exception peut-être des maisons en pierre. De nombreux récits swahili montrent en particulier que le vêtement, et les étoffes de prix en général, représentent en eux-mêmes l'islam et la civilisation urbaine et qu'ils sont constitutifs de la hiérarchie des honneurs : c'est le cas par exemple des traditions qui rapportent que des individus déchus, ou des esclaves, n'ont pas le droit de porter de turban ou de sandales⁵⁹. Grâce aux dons, un membre de l'élite, quelle que soit sa place, peut ainsi entretenir une classe de dépendants, qui à leur tour vont marquer son pouvoir et renforcer son influence et son autorité. La générosité et l'évergétisme sont donc une composante essentielle de rapports sociaux, comme le résume de la sorte Jonathon Glassman à propos de la région de Pangani au XIX^e siècle : « le bon patron n'exhibait pas simplement sa richesse, il la distribuait »⁶⁰.

Cette conception se retrouve dès l'époque d'Ibn Battuta qui relate que le très fameux sultan de Kilwa Hassan bin Sulaiman (vers 1310-1330) était surnommé le « Père des dons », « à cause de la multitude de ses dons et de ses actes de générosité »⁶¹. Bien plus tard, António

⁵⁹ J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 156. Sur le rôle social du vêtement voir J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain*. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600 », 1998.

⁶⁰ J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 22-24, 155-158.

⁶¹ Ibn Battuta, *Voyages*, vol. 2, p. 92.

de Albuquerque Coelho, gouverneur de Pate durant quelques mois en 1729, explique la fonction des cadeaux en toiles : c'est « l'usage de cette terre, qui est de remercier ainsi quelque action ou commission de la part d'amis »⁶². On pourrait multiplier les exemples à l'envi. Citons la cérémonie d'intronisation d'un nouveau souverain, ou *diwan*, de Vumba Kuu au cours du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle : les chefs des Digo et des Segeju, alliés de la cité, sont convoqués à celle-ci et reçoivent une quantité considérable de tissus après avoir proclamé leur allégeance envers leur nouveau « seigneur »⁶³. Pareillement, les cheikhs Mazrui d'origine omanaise, à la tête de Mombasa à partir des années 1730, pouvaient beaucoup s'endetter pour honorer les multiples dons auxquels ils étaient astreints à l'égard de leurs subordonnés : les douze *mataifa* (*miji* ou « *tribes* ») swahili de la ville se partageaient une forte somme d'argent à l'accession au pouvoir d'un nouveau cheikh, qui devait aussi au cours de son règne distribuer des cotonnades aux nouveaux-nés, aux mariées et aux proches d'un défunt. De façon très intéressante, Owen rapporte également que dans les années 1820 le cheikh avait pour devoir de nourrir les Nyika qui se rendaient en ville les jours de marché – survivance manifeste d'une pratique très ancienne⁶⁴. Dans un autre registre, des traditions de Zanzibar récoltées en 1838 expliquent que le fondateur de sa dynastie shirazi unifia sous son autorité les différentes communautés originelles de l'île (les *Wahadimu*) grâce à sa « munificence », « étalant ses richesses et offrant de somptueux cadeaux »⁶⁵. Enfin, à l'échelle des relations entre cités-Etats, j'ai déjà signalé que la *siwa* est prêtée, ou donnée, par une cité suzeraine à une cité qui lui est soumise. Il s'agit là d'une autre forme de don : celui d'une *regalia*.

Ainsi la reconnaissance de l'autorité d'un chef, et en particulier d'un souverain, passe par le medium des dons. Cette pratique apparaît très explicitement dans les cas des Segeju et des Nyika à l'égard de Malindi et de Mombasa vers 1570-1730. Ce fonctionnement est également à l'œuvre dans le mythe de fondation de Kilwa : son fondateur, surnommé *Nguo Nyingi* (« nombreux vêtements »), obtient l'autorisation de s'y établir auprès du roi païen qui la détient en échange d'étoffes⁶⁶. D'ailleurs, dans l'une des versions de la chronique, les toiles

⁶² « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 184.

⁶³ A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, pp. 279-280.

⁶⁴ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 2, pp. 154-155.

⁶⁵ J. Kirkman, « The Zanzibar diary of John Studdy Leigh part I », 1980, p. 290. La chronique de Pate rapporte également que les fondateurs de la dynastie Nabahani offrirent des présents à tous les grands personnages de la cité, et « même aux petites gens de la ville ils donnèrent des biens » (*CP* (Stigand), p. 39).

⁶⁶ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98 ; « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 » et « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, pp. 36-37 et 221-222.

offertes au souverain païen, pour qu'il l'abandonne et s'installe sur le continent, sont répandues à sa demande tout le long du chemin qu'il doit alors emprunter entre la cité et le continent, ce qui est clairement une transposition des relations d'alliance clientéliste établies entre la cité et les communautés environnantes et effectivement maintenues par l'intermédiaires des dons en textiles⁶⁷. Ce mythe de fondation est riche de multiples interprétations⁶⁸, mais on voudrait ici mettre en avant le fait que l'île de Kilwa est bien à l'origine achetée contre des étoffes et qu'il faut continuer à en livrer pour que la place de chacun, sur l'île ou sur le continent, soit légitimée et garantie, et que leurs relations demeurent pacifiques⁶⁹. Les deux souverains, musulman et païen, ont établi un lien social, mais il repose au départ sur un droit prélevé pour occuper la terre. En définitive, la frontière entre don librement consenti, source d'autorité pour une cité, et tribut imposé par une communauté qui revendique un droit sur un territoire paraît particulièrement floue. La hiérarchie s'en trouve ainsi renversée, parce que face à un rapport de force militaire défavorable, la cité n'a d'autre choix que d'accepter les conditions de ses alliés « vassaux du continent » si elle veut pouvoir mettre en valeur son *bara* et rester en paix. C'est ce semble indiquer António Bocarro à propos des Swahili vivant sur le continent adjacent à Mombasa et « prisonniers des Cafres *Muzungulos* ».

Comme je l'ai dit en introduction, cette facette des relations entre les Swahili et certaines populations continentales n'a guère été prise en compte par les spécialistes qui se sont intéressés à la question avant le XIX^e siècle. Ce faisant, ces études ne perçurent pas que ces relations étaient d'une part variables selon les cas et d'autre part l'objet de disputes, de rééquilibrages, en fonction de rapports de force dépassant la stricte sphère du symbolique. C'est pourquoi nous pouvons, je crois, parler d'alliances ambivalentes entre les cités-Etats et leurs voisins les plus puissants, se nouant essentiellement autour des questions du *bara* et des dons en étoffes. Selon Howard Brown :

« L'un des moyens par lesquels les villes swahili dominaient les peuples de l'arrière-pays passait par le contrôle du commerce des tissus. Les peuples de l'arrière-pays voyaient les Swahili côtiers comme les 'propriétaires' des tissus, un bien qui avait une très forte signification sociale et rituelle »⁷⁰.

⁶⁷ « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 221.

⁶⁸ John Middleton en livre certainement l'analyse la plus exhaustive (J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 30-35).

⁶⁹ Même si dans l'une des versions le chef païen change d'avis et décide d'attaquer l'île, protégée finalement par l'invocation de formules islamiques (« The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 222).

⁷⁰ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 170.

On peut néanmoins se demander si cette « domination » s'applique à toutes les populations de l'intérieur : certaines prétendent au contrôle des terres continentales et, fortes de leur supériorité militaire, en profitent pour influencer à leur avantage sur la relation patron-client.

Ainsi placées dans une position fragile, les cités-Etats les plus dépendantes de leur *bara* sont à la merci de voisins exigeants. En cas d'arrivée d'une population belliqueuse et vindicative, la cité la plus prospère, c'est-à-dire précisément celle qui a la capacité d'obtenir par le commerce maritime les plus importantes quantités d'étoffes, est aussi celle qui est le plus en mesure de sauvegarder ses droits sur le continent et même, au-delà, de se doter d'alliés particulièrement puissants. Car sur le rivage swahili c'est avec les toiles « que l'on fait habituellement la guerre et la paix »⁷¹, elles sont les « meilleures armes de cette côte »⁷². A partir des années 1620-1630, dans l'archipel de Lamu ce phénomène débouche sur l'édification d'une alliance durable, mais ambiguë, entre Pate et les Oromo.

3. Pate et les Oromo, l'alliance ambiguë

En 1743 le Français Mathieu de Gennes apprend à Anjouan que le roi de Pate a pour allié le « roi de Galla », seule information qu'il obtient sur la cité et preuve de la renommée et de la mesure de l'alliance entre Pate et les Oromo⁷³ - qui durera jusqu'aux années 1880⁷⁴. C'est elle qui permet à la grande cité-Etat de s'imposer progressivement sur toute la région de l'archipel de Lamu, et sur sa périphérie, à partir des années 1630.

Toutefois, pour comprendre les guerres et les mutations qui se produisent entre les années 1630 et 1680, on remarquera d'abord que Pate paie, du moins à l'origine, cette alliance au prix fort. La cité doit en effet acheter la bienveillance des Oromo, sous peine de subir leurs attaques sur son *bara*. Malheureusement, les relations entre Pate et les Oromo au XVII^e siècle nous sont très mal connues et nous oblige à recourir à des sources disparates et parfois postérieures à cette époque. En particulier ce n'est pas un sujet que les traditions swahili

⁷¹ Vice-roi au roi, Goa, 12.12.1710, *APO-NE*, 4-2-2, p. 341.

⁷² Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/5.

⁷³ Mathieu de Gennes, « Voyage de Bengale, contenant des remarques intéressantes sur l'état florissant des vastes contrées des Indes Orientales [...] par un officier de la Compagnie » (vers 1747-1751), Bibliothèque du Port de Toulon, ms. 11, in A. Lombard-Jourdan (éd.), « Une description inédite des îles Comores (1743) », *Omalysy Anio*, 11, 1980, p. 193.

⁷⁴ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979.

abordent, à l'exception bien entendu des ravages évoqués dans les récits du type Shungwaya⁷⁵. Ces lacunes des sources ont contribué à la désaffection des spécialistes pour cette question, pourtant centrale dans l'histoire de la région.

En 1624 Juan de Velasco rapporte que les Oromo Wardey auraient imposé depuis peu de temps leur tribut sur la zone de la Juba, le littoral bajun et peut-être jusqu'au nord de l'archipel de Lamu :

« [Les Galla] ont soumis tous les roitelets de cette côte et ceux de Pate, Faza et Siyu, et tous leurs payent des pâreas ». ⁷⁶

Si l'on se fie à ce témoignage, Pate ne semble donc pas épargnée. Vingt ans plus tard, en 1643 - ainsi que nous allons le voir - les auditions de l'*ouvidor* Manuel Coresma de Lacerda sur l'île de Pate portent, entre autres choses, sur l'usage de soldats oromo et katwa par Pate. Elle est également accusée de leur accorder l'autorisation d'occuper les terres continentales des cités qui sont contiguës aux siennes. Selon l'un des témoins entendus, le sultan justifierait cela en expliquant que :

« S'il ne les y mettait pas, ils lui ravageraient là-bas ses terres et il n'aurait plus rien de la terre ferme » ⁷⁷.

Réunis en conseil, les dirigeants de Pate prétendent également subir des « guerres » de la part des Oromo sur le territoire continental de la cité⁷⁸. En 1729 António de Albuquerque Coelho apprend que les Oromo refusent de soutenir le sultan de Pate contre les Portugais pour la raison suivante :

« Parce qu'ils n'ont pas encore reçu de sa part la toile qu'il leur avait promise et aussi celle qu'il leur devait d'après sa coutume annuelle » ⁷⁹.

Au début des années 1820, les Oromo perçoivent toujours un tribut de la part des Swahili de Pate pour éviter tout acte d'hostilité, du moins dans la région de Kau et de l'Ozi où ils sont les plus puissants. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, les Oromo récoltent d'ailleurs diverses redevances pour le passage sur les terres qu'ils considèrent comme leur domaine ou pour garantir la tranquillité de leurs voisins swahili, même si cela n'empêche pas

⁷⁵ Il est frappant de constater que la chronique de Pate en particulier n'évoque jamais les interactions entre la cité et les Oromo. Peut-être doit-on y voir une volonté de Bwana Kitini, son principal narrateur, d'expurger tout lien entre les deux communautés.

⁷⁶ Juan de Velasco à André Palmeiro, Diu, 25.07.1624, in C. Beccari, *Rerum Aethiopicarum*, 1912, vol. 12, p. 76.

⁷⁷ « Os mete dizendo que senão metesse q lhe quebrarião lá suas terras nẽ teria nada da trr.^a firme » (« Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] »), Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 2v).

⁷⁸ « Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] »), Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 7v.

⁷⁹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 198.

des raids et des pillages occasionnels⁸⁰. D'après ces éléments d'information épars, il apparaît par conséquent que s'étant rendus maîtres vers 1620-1630 de l'intérieur de l'archipel de Lamu, y compris du *bara* des cités-Etats, ils s'arrogent le droit d'assujettir les groupes swahili à un tribut. Cette exigence est à mettre en parallèle avec la subordination de type clientéliste que les Oromo imposent aux populations non-swahili qui tombent sous leur domination, réclamant notamment une défense sur deux pour chaque éléphant tué par leurs clients pokomo, boni ou dahalo⁸¹. Ainsi à partir des années 1620-1630 Pate se trouve dans une position similaire à celle de Malindi vis-à-vis des Segeju quelques décennies plus tôt : elle subit la pression des Oromo sur ses terres continentales, doit reconnaître leur supériorité militaire et, comme les autres communautés de la région, se plier à un tribut. Pourtant, comme pour Malindi ou Mombasa à la même période, cette sujétion se transforme en alliance aux bénéfices mutuels pour les deux parties. Il ne fait guère de doute que c'est grâce à la vitalité de ses échanges économiques à cette époque que Pate eut la capacité non seulement de répondre aux exigences en étoffes des Oromo⁸² (sûrement grandes dans les débuts de leur migration), mais également dans un deuxième temps d'attirer à elle leurs capacités militaires et enfin d'établir avec eux une relation plus équilibrée, sinon égalitaire⁸³.

Les années 1620-1660 voient donc éclore deux expansions concomitantes entre la Tana et la ville de Shungwaya, qui se croisent et se renforcent : les Oromo d'un côté, sur l'espace continental, et Pate de l'autre sur les îles et les espaces swahili en général. Cette alliance naît à l'origine d'un déséquilibre qui penche à l'avantage des Oromo, puissance n'ayant aucun adversaire à sa mesure. Après avoir acheté sa clémence, et bien que cela n'évite

⁸⁰ « Log of H.M.S. *Barracouta* - A journal of the British establishment at Mombass [...] kept by J.B. Emery » (1824), transcription d'un document du Public Record Office (Admiralty 52/3940), FJ Library, p. 5 ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 397 ; J. Kirkman, « The Zanzibar diary of John Studdy Leigh part I », 1980, p. 286 ; F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate : the city and its hinterlands in the nineteenth century*, Ph.D. thesis, 1971, pp. 258-259 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 87.

⁸¹ Notamment : L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, p. 165 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 276, 278-280 ; A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, p. 583 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 333, 335 ; F. Elliott, « Jubaland and its inhabitants », 1913, p. 557 ; Tana River District, annual report 1925, KNA, DC/TRD/1/1, p. 5. Des relations de subordination de ce type sont caractéristiques de la suzeraineté oromo sur une zone conquise.

⁸² Ainsi selon Bocarro le souverain de Faza « reçoit l'aide [militaire] de quelques gens de la terre ferme, mais moins que le roi de Pate, parce qu'il est moins puissant que lui » (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40).

⁸³ Le cas de Pate n'est pas unique : en Ethiopie, des troupes oromo sont enrôlées dans l'armée du royaume chrétien dès l'empereur Susenyos dont le règne débute en 1607 (M. Abir, « Ethiopia and the Horn of Africa », 1975, p. 548 ; E. Fiquet, « La fabrique des origines Oromo », 2002, p. 59).

pas les accrochages, Pate va très vite en faire une force offensive redoutable pour mener à bien ses ambitions géopolitiques.

Ces développements vont essentiellement se focaliser sur les *bara* des cités swahili, convoité par les Oromo comme par Pate, ainsi que sur leurs marges non-swahili, sphère d'influence naturelle des cités-Etats. Les autres cités, en premier lieu Faza, n'ont dès lors d'autre option que de resserrer les liens avec leurs clients continentaux, mais aussi de faire appel à l'autre puissance présente sur le littoral, l'*Estado da Índia*.

B. « Les guerres de Faza » : dans le sillage des Oromo, Pate contre Faza et les Bajun

Le début des années 1630 ouvre une longue période d'instabilité et de guerres dans l'archipel de Lamu et les terres continentales qui lui sont adjacentes, parfois résumée sous l'expression « les guerres de Faza » par les textes de l'*Estado*. Grâce aux comptes rendus de trois séjours d'agents de l'*Estado da Índia* dans la région, en 1633, 1637 et 1643, nous disposons d'un éclairage inestimable - quoique intermittent - sur ces troubles. Cette documentation est restée largement ignorée par l'historiographie et il est nécessaire de l'interroger au plus près pour appréhender l'expansion de Pate comme celle des Oromo et des Katwa, qui n'ont jamais été bien comprises - en n'oubliant pas toutefois de se reporter aux traditions swahili.

Les archives de l'*Estado* montrent que les ambitions hégémoniques de Pate, dès les années 1570-1580 environ, sont réelles et mêmes considérables et il apparaît que ces textes s'avèrent en définitive assez proches des récits swahili. La souveraineté de Pate sur les territoires qui ne lui sont pas rattachés de longue date a souvent été considérée comme très nominale par les travaux historiques, dont la tendance générale fut plutôt de minimiser ses conquêtes. Pourtant à la lumière des productions écrites des années 1630-1640, on ne peut douter que la puissante cité-Etat cherche à exploiter une situation exceptionnelle, et les mouvements de populations continentales, pour l'emporter sur ses voisines. Les deux phénomènes sont d'ailleurs inséparables et difficiles à démêler en raison du caractère équivoque et limité des sources, lui-même reflet de l'ambiguïté des relations entre Pate et les Oromo. Cependant s'il faut garder à l'esprit ces interactions troubles entre les deux puissances,

l'une littorale et l'autre continentale, il convient également de considérer l'incorporation des Portugais dans les jeux d'alliance qui se nouent à cette époque.

1. Les années 1630-1634 : Pate reprend l'offensive sur Faza

C'est à l'occasion du séjour de Baltasar Marinho dans l'archipel de Lamu, en 1633, que les archives portugaises mentionnent pour la première fois expressément des vellétés belliqueuses entre Pate et Faza. L'animosité entre les deux cités-Etats est cependant plus ancienne et remonte probablement à la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où Pate entame son essor économique et politique. Voyons pour commencer ce que suggèrent les sources écrites de cette hostilité, avant de les comparer à la chronique de Pate.

En 1587 les soldats de Martim Afonso de Melo pillent et incendient Faza qui, si l'on doit croire Diogo do Couto et João dos Santos, est réduite à l'état de ruines. En février 1589 Tomé de Sousa Coutinho reçoit la soumission immédiate du « prince de Faza », « qui avait à nouveau peuplé cette terre, et réparé ses ruines et ses incendies » d'après Santos⁸⁴ - preuve une nouvelle fois qu'il faut prendre avec précaution les récits portugais lorsqu'ils évoquent l'anéantissement d'une ville par les forces de l'*Estado da Índia*. Avant cela, en 1588, Ali Bey aurait démis Pate et Siyu « avec l'aide de Faza qui échappe à ce sort en lui offrant une grande quantité de monnaie », selon le rapport du gouverneur de l'*Estado*⁸⁵. Ces propos montrent que Faza n'a pas été totalement mise à bas et qu'elle paraît également être une ennemie de Pate et de Siyu. De plus, comme je l'avais démontré, tout indique que dès les premières années du XVII^e siècle elle cherche à se rapprocher de l'*Estado* et à obtenir sa protection à travers la mission augustine, l'accueil fait aux *casados* et les alliances matrimoniales planifiées entre la dynastie royale et des Portugais (par le biais des deux « princesses » baptisées). Rappelons également que le souverain aurait déclaré à São Bernardino que Faza avait « à travers le père [augustin] des soldats qui la défendent »⁸⁶. Enfin dans les années 1590, et peut-être plus tôt, Pate subit des attaques de la part des Bajun puisque le *regimento* du *capitão da costa* daté de 1598 interdit à la cité d'ériger une muraille même « sous prétexte de se défendre des *Wagunya* »⁸⁷.

⁸⁴ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 352.

⁸⁵ Gouverneur de l'Inde au roi, Panjim, 13.12.1589, FUP, AGS, Libro 1551, 27/1 (f. 758v).

⁸⁶ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 73.

⁸⁷ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72v.

De son côté, la chronique de Pate relate l'existence de guerres répétées entre Faza et Pate avant l'arrivée des Portugais dans la région et l'établissement de Bajun sur l'île. La chronique est une source délicate à exploiter, car elle est bien davantage une collection de traditions orales diverses qu'une véritable chronique. Sa chronologie est souvent très confuse et inexacte et les anachronismes innombrables. Elle cherche en outre à exalter la grandeur du sultanat Nabahani de Pate, quelles que soient les époques, et exagère sans conteste ses conquêtes. La chronique s'avère avant tout une source incontournable pour aider à la perception de l'organisation sociale, politique ou économique du monde swahili ancien, comme tout document de ce type. Pourtant elle permet aussi d'éclairer - dans la mesure où elle subit un examen critique serré - l'évolution de la région entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, révélant en quelque sorte « l'écume » des événements ou des processus historiques⁸⁸. Nous avons par exemple déjà remarqué qu'elle admettait le rôle positif des Portugais dans les échanges de la cité, ou encore qu'une certaine présence portugaise à Dondo était crédible. Ainsi rapporte-t-elle l'animosité entre Pate et Faza.

Selon la version de Stigand, après la prétendue victoire de Pate sur Shanga, des troubles auraient éclaté entre les deux villes, les habitants de Pate subissant notamment des raids à l'extérieur des murailles de l'agglomération. Après un accord de paix scellé par une alliance matrimoniale entre les deux dynasties, Faza reprend les hostilités et tente de conquérir sa rivale, pillant l'un de ses quartiers. Perdant néanmoins la bataille, Faza est saccagée, sa population est massacrée ou réduite en esclavage et les survivants se dispersent sur le littoral, où ils deviennent connus sous le nom de Mafazii. Ce n'est qu'après ces événements, toujours d'après la chronique, que Pate conquiert Manda, l'Ozi puis l'ensemble de la côte⁸⁹. Faza désertée, les Watikuu, qui cherchent un lieu où s'installer, reçoivent plus tard l'autorisation du sultan de Pate de la réoccuper⁹⁰. D'après d'autres traditions, les Bajun et les Katwa seraient venus à Faza et sur la partie nord de l'île de Pate, apparemment inhabitées, pour fuir des groupes oromo et somali⁹¹. Ce mouvement ne fait aucun doute ainsi que nous le verrons. En revanche il est plus difficile d'imaginer que Faza ait été un jour vidée de sa

⁸⁸ Bien qu'il soit impossible de bâtir à partir de son récit une trame historique fiable avant le milieu du XVIII^e siècle.

⁸⁹ *CP* (Stigand), pp. 43-48.

⁹⁰ *CP* (Stigand), pp. 44, 47.

⁹¹ Notamment : C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 238 ; W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 381-382 ; *CP* (Werner), note pp. 170-171 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 168 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 117-118 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, p. 163 ; D. Nurse, « Historical texts from the Swahili coast », 1994, pp. 71-73.

population originelle⁹² : selon la documentation portugaise elle ne cesse jamais d'être une ville de premier plan dans la région entre les années 1580 et 1730. En réalité la destruction de Faza par Pate relève, comme dans le cas de Shanga, d'un cliché récurrent pour expliquer des mutations historiques autrement plus graduelles et complexes. Par ailleurs, en raison des structures politiques de la société swahili, fondées sur le modèle de la cité-Etat, il n'est pas surprenant que les traditions insistent précisément sur la destruction matérielle de l'agglomération urbaine et la désintégration consécutive du corps social qui s'y rattache.

Le cas des Mafazii demeure toutefois problématique. D'après Prins, ils font partie des neuf clans traditionnels de Siyu et des sept de Pate et se situent parmi les plus anciens de chacune des deux cités⁹³. Par contre, au XX^e siècle les Mafazii ne sont jamais mentionnés parmi les clans de Faza, qui sont identiques aux clans Bajun et Katwa. Ils ne sont pas non plus systématiquement associés à la ville, revendiquant parfois simplement une origine arabe⁹⁴. De plus, selon A.C. Hollis en 1899, on distingue parmi les *mataifa* (ou *miji*) de Mombasa (qui reposent sur une origine géographique commune réelle ou fictive) une *taifa* Paza (Faza) et une *taifa* Bajun, qui n'ont semble-t-il pas de liens⁹⁵. Enfin, pour brouiller encore plus les pistes, le « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun », recueil de traditions généalogiques bajun, fait de la *kabila* El-Mafaziyi un groupe bajun⁹⁶, tandis que pour Werner les Mafazii désigneraient « les rois de Faza » (le clan royal antérieur aux migrations bajun ?)⁹⁷. Quant aux écrits portugais, ils ne signalent jamais explicitement Faza comme une ville spécifiquement bajun au XVII^e siècle, bien qu'elle leur soit très intimement liée et que ses souverains aient une autorité incontestable sur eux. Ce n'est que dans la documentation de 1728-1729 qu'elle est décrite comme une localité peuplée très majoritairement par les Bajun et les Katwa⁹⁸.

Je reviendrai dans le chapitre suivant sur les migrations que connurent les îles de l'archipel au XVII^e siècle, mais on peut penser que Faza est en réalité déjà une ville habitée par des Bajun dès la seconde moitié du XVI^e siècle, compte tenu de ses connexions très fortes

⁹² Ainsi que l'avancent parfois un peu vite les travaux historiques (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 73).

⁹³ A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 82 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 73.

⁹⁴ C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, p. 218. A Siyu certaines traditions indiquent qu'ils seraient venus par la mer (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 73).

⁹⁵ A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, p. 125. Information également rapportée par Guillain quelques décennies plus tôt (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 238).

⁹⁶ Suleiman bin Serur el Manthry, « Kurratil Ayun fi Nusbatil Bajun », in V. Grottanelli, *Pescatori dell'Oceano Indiano*, 1955, p. 366 ; Abdallah Ali Skandar, Lamu, 08.07.2001.

⁹⁷ CP (Werner), note 17 p. 136.

⁹⁸ Par exemple Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 138v et « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 184, 186, 203.

avec ceux-ci et du fait qu'ils soient reconnus comme ses « vassaux » de longue date par les Portugais⁹⁹. A partir de cette époque, ils vont vraisemblablement en constituer petit à petit l'essentiel des habitants et peut-être finir par absorber ses anciens clans non-bajun, ou Mafazii/*Wapaza*, diminués par les opérations de 1587 et le harcèlement de Pate. A moins que les Mafazii des traditions n'aient en fait une origine bajun plus tard dissimulée sous une origine fictive distincte. Les traditions locales et la chronique de Pate ne rendent pas compte des liens anciens entre la ville et les Bajun, faisant évoluer, comme souvent, les mouvements de population dans un vide relatif. Nous ignorons cependant à quelle époque renvoie la chronique lorsqu'elle évoque, à juste titre, les guerres entre Faza et Pate.

Quoi qu'il en soit, entre la construction de l'église de Faza et 1633 aucun incident entre les différentes cités-Etats de l'archipel de Lamu n'est rapporté par les Portugais. En 1630 le juge Pedro Álvares Pereira est envoyé sur la côte swahili pour en faire un état des lieux et recueillir les plaintes de Dom Jerónimo Chingulia contre le capitaine de Mombasa¹⁰⁰. Il se rend ensuite à Pate à l'initiative des souverains de Lamu, Faza et Pate, qui souhaitent une procédure contre les manœuvres délictueuses des Portugais résidant dans l'archipel. Il fait bannir de la région les *casados* reconnus coupables, estimant que des sanctions pécuniaires sont insuffisantes, et attribue les troubles à la « cupidité et à la tyrannie » des gouverneurs de Mombasa et des *ouvidores*, accusés comme à l'accoutumée d'extorquer des sommes illégales. Il réclame également que le rôle des *capitães da vigia*, particulièrement décriés, soit mieux défini¹⁰¹ et fait édicter des traités de bonnes relations entre l'*Estado* et les trois villes. Son récit qualifie les Swahili de l'archipel de « peuple qui est très calme, obéissant et pauvre »¹⁰², et il ne fait pas mention de différends entre les cités – qu'elles n'auraient pas manqué de lui indiquer. Il en va autrement lors de la visite de Marinho en 1633.

Le rapport décrivant le séjour du *provedor* Baltasar Marinho sur l'île de Pate en avril-juin 1633 est particulièrement éclairant sur de nombreux points ; pourtant, étrangement, il est resté totalement ignoré des historiens à l'exception de Boxer qui se contente d'évoquer brièvement la fondation de la douane¹⁰³. Alors qu'il se trouve à Pate, après avoir établi la douane et réglé une querelle de succession à Lamu, les terres insulaires de Pate subissent de

⁹⁹ « Cópia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, AN/TT, DRI 40, f. 268 ; « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1v.

¹⁰⁰ E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 84-85.

¹⁰¹ C'est certainement la raison pour laquelle Marinho supprime la fonction trois ans plus tard.

¹⁰² « Informação do desembargador Pero Álvares Pereira », Goa, 20.12.1631, AHU, cx. Moç. 1, doc. 66.

¹⁰³ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 44.

nuit l'incursion d'une quarantaine d'embarcations bajun. Une vingtaine de personnes sont tuées, autant sont capturées et deux cent vaches sont emportées¹⁰⁴. Ce type d'expédition est une pratique assez courante de la part des Bajun, puisque leurs traditions évoquent des opérations punitives violentes contre Pate, Manda, Lamu et Shela¹⁰⁵. De même, vers 1680 et en 1686 des raids similaires sont lancés contre l'île de Pate depuis le littoral bajun¹⁰⁶. De nombreux documents portugais des années 1670, 1680 et 1728-1729 montrent aussi que les Bajun et les Katwa sont réputés et redoutés pour leurs aptitudes militaires.

Le sultan de Pate porte aussitôt plainte contre Faza auprès du *provedor*, l'accusant d'avoir toléré l'expédition de la part de « ces Bajun voisins des terres que le roi de Faza a sur la terre ferme ». Mais Marinho refuse que Pate ne réplique en attaquant Faza :

« *Car tous les deux sont des vassaux de Sa Majesté et il y a à Faza notre église et Père et quelques casados portugais* »¹⁰⁷.

Cette déclaration est une excellente preuve que la colonie portugaise, et la mission en particulier, servent à Faza de glacis contre sa grande rivale. On peut en outre supposer que la razzia bajun fut une mesure de rétorsion voulue par Faza pour venger la pression que lui fait subir Pate à l'aide de ses alliés oromo, sur l'île de Pate elle-même ou sur le *bara* : par « vassaux du continent » interposés les deux cités-Etats se livrent depuis quelques temps à des combats réguliers. En effet Marinho convoque les souverains de Pate, Faza, Siyu, Manda et Lamu puis, après avoir écouté les récriminations des uns et des autres, tente de les réconcilier au nom du roi du Portugal. Un traité est signé, dont la clause principale - et seule rapportée - est la suivante :

« [...] que le roi de Pate ne mette pas dans le royaume plus de vingt Galla, car ce sont eux qui embrouillent la région, et c'est à cause d'eux qu'il tient la corde au cou du roi de Faza »¹⁰⁸.

¹⁰⁴ B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 8-9.

¹⁰⁵ D. Nurse et G. Philippon, « *Poème guerrier du Bajuni* », 1984, pp. 62-63 ; D. Nurse, « *Historical texts from the Swahili coast* », 1994, p. 67. Les deux récits édités sont proches et s'apparentent au *vave*, poésie orale bajun composée en kitikuu archaïque, un genre apparemment très ancien.

¹⁰⁶ João Antunes Portugal, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 42/3 (f. 215) ; Francisco Pereira da Silva au vice-roi, Mombasa, 24.04.1686, et s.d.n.l. (1686), LM 51B, 30/4-5 (f. 175) et 31/2 (f. 177) [annexes 2.2.1 et 2.2.5].

¹⁰⁷ « *Estando eu em Pate succedeo hũa noite darem corenta embarcações de Bagunes na Ilha e matarem vinte e tantas pessoas e levarem outras tantas cativas e duzentas vacas, e como estes Bagunes são vizinhos as terras de El Rey de Ampaza que tem na terra firme, queixou se me o de Pate q elle consentira esta guerra e que sem o saber se lhe não podia fazer e quiz logo dar em Ampaza a que atalhey com notificações por ambos serẽ vassallos de S.Mg.^{de} e estar em Ampaza a nossa Igreja e padre e alguns cazados portuguezes* » (B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 9).

¹⁰⁸ « *Os fiz ajuntar com o [rei] de Mandra e de Lamo e de Çio, no Rio que fica antre as ilhas e a terra firme, [...] e dentro em hũa embarcação os ajuntey e compus suas queixas seiã como f.^{os} de S. Mg.^{de} pois erão vassallos e q entre Irmãos não convinha haver guerra nem differenças fiz hũ assento p.^a assinarem que por metter nelle por condição a El Rey de Patte q não meteria no R.^{no} mais q ate vinte Galos [sic] por serem os q embrulhão a terra,*

Après la cérémonie, tandis que Marinho est sur le départ, le souverain de Faza dénonce la faiblesse de ces mesures, affirmant :

« *Qu'il savait de sources sûres que dès que je serais parti celui de Pate viendrait lui faire la guerre et attaquer sa terre* ».

Le *provedor* réunit alors à nouveau les deux rois et édicte un avis leur interdisant, sous peine d'être considérés comme des insoumis :

« *Qu'ils ne se fassent la guerre l'un à l'autre avec leurs gens ni avec d'autres de la terre ferme, aussi bien Galla que Bajun* ».

Le traité est ensuite paraphé par « les princes, leurs héritiers, leurs parents et *regedores* »¹⁰⁹.

Malgré cela, il semble que Pate ait mis ses menaces à exécution, puisque les « rois sont brouillés et en guerre les uns contre les autres » lors de l'escale dans l'archipel d'une flotte sous le commandement d'António Velho durant quelques jours en décembre 1633. A leur demande, il établit des traités de paix et les menace de représailles sérieuses en cas de nouveaux troubles¹¹⁰. Ainsi les années 1632-1633 sont marquées par une reprise des offensives de Pate contre Faza et les Bajun. Il est très probable que la grande cité-Etat ait pour cela cherché à profiter de la confusion consécutive à la rébellion de Chingulia et de l'affaiblissement dramatique de Fort Jésus, et de l'*Estado* en général, à la même époque. Cette entreprise remonte à des ambitions anciennes, mais il fait peu de doute que ce plan s'inscrive aussi dans le contexte expansionniste oromo.

En dépit de leur brutalité, les représailles exercées par Francisco de Seixas Cabreira entre novembre 1636 et mars 1637, sur lesquelles nous sommes très bien informés, ne changeront rien à la résolution de Pate et de ses alliés oromo.

2. L'expédition de Francisco de Seixas Cabreira (1636-1637), témoignage inestimable

La cause immédiate de l'intervention menée contre Pate par le gouverneur de la *costa de Melinde*, Francisco de Seixas Cabreira, est une rumeur annonçant que Yusuf bin Hassan se

e elle cõ elles tem o barazo no pesçoço ao de Ampaza » (B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 9).

¹⁰⁹ « [...] porque sabia de serto serteza q em eu me vindo o [rei] de Pate lhe havia de fazer guerra e havia de dar na sua terra [...], e ouvidos ambos os notifiquei da parte de S. Mg.^{de} e do S.^{or} Conde Viso Rey que so penna do cazo mayor e de os haver por alevantados e comprehendidos de contra lege magestate q elles não fizessem por sua gente nem por outra da terra firme assy Galos como Bagunes guerra hũ ao outro » (B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 9-10).

¹¹⁰ Conde de Linhares, *Diário do 3º Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, vol. 2, p. 131.

dirige vers l'archipel de Lamu. Celle-ci s'avérant infondée, l'objectif principal de Cabreira va être de porter un coup d'arrêt aux contacts entre certaines des élites marchandes et politiques de Pate et le souverain rebelle. La documentation produite à l'occasion de l'expédition, en particulier les traités, est d'un volume important et s'attarde notamment sur les rapports de force et les conflits internes à l'archipel. Les ouvrages de Strandes et d'Axelson sont les seuls à s'intéresser à la campagne du capitaine de Mombasa ; ils commettent néanmoins quelques erreurs d'interprétation¹¹¹ et leurs lacunes nous obligent à la détailler davantage. En effet les deux auteurs ne s'attachent pas véritablement à étudier les tensions géopolitiques dans la région, une tâche pourtant essentielle pour en saisir la complexité.

A son arrivée à proximité de l'île de Pate, Cabreira reçoit immédiatement le soutien du souverain de Faza, qui lui fournit des embarcations et des hommes. Un navire appartenant à l'héritier du trône de Pate, venant des Comores, est pris et une vingtaine de passagers exécutés ou capturés. Le gouverneur apprend ensuite que les rumeurs relatives à Yusuf auraient eu en réalité pour but de le décourager de se rendre dans l'archipel de Lamu, afin de laisser à Pate le champ libre pour rassembler une armée et s'emparer de Faza. Cabreira envoie un message à Pate réclamant la venue du roi et la livraison des individus coupables d'avoir soutenu Yusuf, mais le sultan tente de gagner du temps pour « mettre des Galla et des gens de la terre ferme dans son île pour se défendre »¹¹². L'officier rassemble le roi de Faza, ainsi que les *wazee* de Lamu et son « prince »¹¹³, qui sont prêts à lui porter de l'aide. Siyu et Manda, qui se voulaient neutres de prime abord, acceptent finalement de s'en remettre aux Portugais et de les assister. Pendant ce temps, le roi et l'assemblée de Pate poursuivent leurs atermoiements, essayant d'acheter la clémence de Cabreira contre 4000 *pardaos* et, selon certaines informations, préparant leur défense ; ce qui finit par décider le gouverneur à assiéger la cité. Sept de ses grands navires (*naus*) sont incendiés et, certains étant halés contre le mur d'enceinte, le feu se propage à la ville tout entière, tuant de nombreux habitants et détruisant des stocks de tissus. Parallèlement, Cabreira ordonne la destruction de 78 embarcations plus petites et l'abattage de près de 10 000 cocotiers. Deux cents individus d'importance sont tués ou faits prisonniers, s'ajoutant aux 70 capturés au large de Mombasa. Enfin deux villages katwa placés « le long de la ville » sont ravagés et quelques maisons donnant sur la mer sont détruites.

¹¹¹ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 212-214 et E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 94-95. Voir également R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 289.

¹¹² Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 257v. Les principaux documents relatifs à ces événements sont retranscrits en annexe (annexe 2.1).

¹¹³ Puisque le souverain, « proche parent de Pate », s'est éclipsé.

Les assauts sont principalement menés par « 250 nègres en armes », originaires du continent et rétribués par Cabreira - probablement des Bajun ou des Katwa - et Pate finit par se rendre sans avoir réellement livré combat¹¹⁴. Faza aide beaucoup les Portugais et a certainement contribué à accroître leur animosité à son égard, anxieuse de les voir attaquer sa redoutable voisine. Elle est leur principale source d'information et il est possible qu'elle profite du contexte pour tenter de faire anéantir son oppresseur.

Francisco de Seixas Cabreira impose par la suite ses conditions à Pate, récapitulées dans un traité daté des 10 et 12 janvier 1637, signé par les Portugais, le souverain de Pate et son *waziri* Bakar Mshuti. Le 15 janvier il est à nouveau ratifié en présence de la plupart des dirigeants de Pate ; les signataires sont alors le sultan, le *waziri*, un ancien *waziri* et deux autres membres du gouvernement dont nous ignorons la fonction. Les clauses du traité sont multiples. Outre les dispositions relatives à la capture de Yusuf, 8000 *pardaos* d'amende sont infligés à la cité-Etat afin de rembourser les frais de l'expédition et en représailles des hostilités conduites depuis deux ans (en fait depuis 1632-1633) contre Faza, dont il est rappelé qu'elles avaient été strictement interdites. Pate est également condamnée pour avoir dirigé les Oromo contre Faza :

*« Le roi de Pate s'engagera à ne pas menacer la terre ferme du roi de Faza avec des Galla, ni à traiter avec eux pour faire la guerre à un quelconque autre roi voisin, et il abandonnera sur le champ tout ce qu'il a usurpé de la terre ferme du roi de Faza, et aux autres rois, de manière à ce qu'il ne reste roi que de ce qui lui appartenait à l'origine, et de la même façon les rois de Faza, Lamu, Manda, Siyu, puisque ainsi l'ordonne Sa Majesté »*¹¹⁵.

Le traité prohibe également tout contact entre la cité, les Oromo et les Katwa, qui servaient ses visées hégémoniques tant sur le *bara* que sur les îles - une clause centrale que nous pouvons citer *in extenso* :

« Que ledit roi de Pate n'ait plus commerce sur son île avec lesdits Galla, ni Katwa, puisqu'ils ne sont pas vassaux de Sa Majesté et que depuis qu'il a leur amitié et leur contact, toutes les guerres entre eux et les rois voisins se sont mises en branle, d'où il a résulté un préjudice notable aux intérêts de Sa Majesté et au bien, et à la tranquillité, de ses vassaux. Et les autres [rois] doivent respecter la même obligation vis-à-vis des mêmes Galla, et Katwa, et au sujet des Bajun cela restera comme c'était autrefois. Et étant manifeste à Sa Majesté, d'après des témoignages dignes de foi, que ledit roi de Pate avec lesdits Galla fit, ou ordonna de faire, ou consentit, à quelque guerre sur la terre ferme contre les

¹¹⁴ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 258-259. Une autre source relate l'attaque, il s'agit du témoignage d'un officier qui fut cinq ans en poste à Mombasa et participa aux combats. Il ne mentionne qu'un seul village katwa (Pero Carvalho, Goa, 02.09.1648, AHU, cod. 445, ff. 43v-44).

¹¹⁵ « Copia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 267-269 [annexe 2.1.2] ; Pero Carvalho, Goa, 02.09.1648, AHU, cod. 445, f. 44.

vassaux des autres rois, il perdra aussitôt [dans ce cas] tous les droits qu'il a sur ses terres fermes, et s'il met lesdits Galla dans le même but sur son île de la même manière il perdra également tous les droits qu'il a dans son royaume »¹¹⁶.

Autre disposition, Pate doit également raser son mur d'enceinte, ce qui est effectué lors du séjour de Cabreira, y compris pour des murs datant d'une époque antérieure à l'arrivée des Portugais. Cette destruction « alarme » beaucoup la population qui redoute de ne plus avoir « aucune protection »¹¹⁷. Ces propos rappellent le rôle éminemment défensif des enceintes urbaines évoqué aussi dans les traditions. Ils montrent surtout qu'elles n'ont pas pour unique vocation de protéger les agglomérations contre les populations continentales, contrairement à une idée répandue dans les sources portugaises comme dans l'historiographie¹¹⁸ : les principaux ennemis des cités swahili sont essentiellement les autres cités swahili - même si leurs soldats proviennent fréquemment du continent.

Après les combats Cabreira ne tient pas à mettre à mort d'autres hommes importants, notamment Hassan Mataka, car ils peuvent lui être utiles pour capturer Yusuf bin Hassan aux Comores. Il regrette cependant de ne pas avoir arrêté le prince héritier de Pate, qualifié de « plus grand ennemi des Portugais », qui a réussi à lui échapper¹¹⁹. Enfin, à l'exception de Faza et de Lamu, les autres cités-Etats ont également des pénalités pécuniaires. Siyu est condamnée à payer 1500 *pardaos* de réparations pour l'aide apportée par quelques-uns de ses habitants à Yusuf et une portion de sa muraille doit être abattue. De même, Manda et Luziwa sont astreintes à un tribut annuel de 50 *pardaos* et Shaka de 60 *pardaos*¹²⁰ - ce qui signifie qu'elles n'en payaient plus auparavant et donne la mesure du caractère très discontinu et restreint du contrôle de l'*Estado* sur la côte.

L'opération initiée par le capitaine Francisco de Seixas Cabreira est un succès militaire : Pate n'a pu - ou n'a pas osé - s'y opposer véritablement, l'autorité de l'empire est réaffirmée avec vigueur et l'ambitieuse cité endure un châtement à la hauteur de ses responsabilités à l'égard de Yusuf bin Hassan ou des pressions sur Faza. Quant à cette dernière, elle se rapproche encore davantage de l'*Estado da Índia* qui - contrairement à 1633 -

¹¹⁶ « Copia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, AN/TT, DRI 40, f. 268.

¹¹⁷ « Copia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 268, 259v [annexes 2.1.2 et 2.1.1].

¹¹⁸ Cette vision se retrouve dès l'ouvrage de Barbosa (*O livro de Duarte Barbosa*, p. 82).

¹¹⁹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 260.

¹²⁰ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou fz^{er} [...] por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637, « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 260, 272-273 ; Pero Carvalho, Goa, 02.09.1648, AHU, cod. 445, f. 44.

a su répondre à ses attentes. Il y a d'ailleurs lieu de croire qu'elle prit une part active dans la répression envers Pate. Cabreira se félicite de ses victoires « parce qu'ainsi sont endigués les desseins de chacun [des rois], principalement du roi de Pate »¹²¹. Tout à son triomphe, il fera apposer en 1639 une plaque récapitulant ses exploits au dessus de la porte de Fort Jésus, toujours visible de nos jours¹²².

Le corpus documentaire généré par la campagne de Cabreira est certainement l'un des plus explicites et des plus exhaustifs sur les dissensions et les conflits dans l'archipel de Lamu au XVII^e siècle – même si les diverses alliances n'en ressortent pas très distinctement.

Le 29 janvier 1637 le capitaine-gouverneur fait ratifier par Pate, Siyu, Faza, Manda et Lamu un traité destiné à mettre fin « aux guerres qu'[elles] mènent les unes contre les autres depuis des années »¹²³. Selon toute vraisemblance, comme nous l'avions vu, ces conflits remontent pour l'essentiel au début des années 1630, peut-être à 1632, bien que des incidents se soient certainement produits plus tôt et que Pate ait entamé son expansion avant cette date. Incidemment, ces informations pourraient aussi signifier que les Oromo ne commencent réellement à perturber le *bara* des cités-Etats de l'archipel de Lamu qu'à partir de cette époque plutôt qu'au début des années 1620. En outre, Cabreira ajoute que le principal responsable de ces troubles est un *mzee* particulier, un certain Bwana Pongo (« *Banapongo* ») :

« [...] *Bwana Pongo*, qui fut la première cause des guerres de Faza, pour être celui qui conduisit les Galla contre elle »¹²⁴.

En 1643 des témoins expliquent également qu'un certain « *Manapongo* », alors *regedor* de Pate, en est aussi à l'origine : il « conseille mal » le souverain de la cité qui applique systématiquement ses propositions¹²⁵. Bwana Pongo (ou Mwana Pongo) est certainement l'un des ministres, ou des proches conseillers, du sultan de Pate et le principal relais entre la cité-Etat et certains groupes oromo. Peut-être entretient-il des relations commerciales et clientélistes avec ceux-ci ; à la manière de Bwana Gogo un individu influent de Mombasa qui, dans les années 1670-1690, est associé dans le cadre du trafic d'ivoire et de considérations politiques à des Nyika du groupe Rabai - je reviendrai sur ce personnage. De plus, comme celui-ci, à travers Bwana Pongo c'est vraisemblablement toute une subdivision

¹²¹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 260 [annexe 2.1.1].

¹²² Reproduite dans C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, h.p. et pp. 121-122 ; ainsi que dans *APO-NE*, 4-2-2, p. 309.

¹²³ « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra [...] », Pate, 29.01.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 271-272.

¹²⁴ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 259v [annexe 2.1.1].

¹²⁵ « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, ff. 1v, 6.

politique et sociale de Pate qui est liée à ces clans oromo¹²⁶. Il est possible que le prince héritier de Pate s'inscrive également dans ce mouvement, ayant lui aussi des intérêts communs avec les Oromo et - peut-être pour la même raison - le désir de voir Faza et les Bajun soumis à Pate. Pour Cabreira, tant que « ce prince sera vivant il brouillera le royaume et son père »¹²⁷. Malheureusement les textes ne nous livrent pas plus d'informations sur ces deux individus. Une chose semble certaine : le sultan de Pate n'apparaît pas comme le principal promoteur des guerres contre Faza, d'ailleurs nous avons déjà remarqué qu'il était personnellement peu condamné par Cabreira. Les souverains swahili doivent toujours composer avec l'assemblée des *wazee* et des forces politiques puissantes et il est probable que dans les années 1630-1640 le sultan de Pate ne soit pas l'associé direct des Oromo, ni véritablement à la tête du parti anti-Faza. Il n'en doit pas moins se plier aux projets de ce dernier et de son fils.

Réitérant les conditions imposées à Pate, le traité du 29 janvier exige qu'elle cesse de s'en prendre au *bara* de Faza et libère les terres qu'elle lui a usurpées. Il lui est également à nouveau interdit de communiquer avec les Oromo et les Katwa. Des clauses similaires sont appliquées à Faza, Siyu, Lamu et Manda, mais le document demeure obscur sur les responsabilités de chacune et sur leurs alliés ou clients respectifs :

« La même obligation respecteront les susdits rois de Faza, Lamu, Manda et Siyu au sujet de leurs vassaux, Katwa et Bajun [sic] car ils ne sont pas vassaux de Sa Majesté ».

Le traité condamne l'usage d'alliés et de clients en cas de guerres sur les îles ou sur le continent :

*« [...] de la même façon les rois de Faza, Lamu, Manda et Siyu s'engageront, sous peine des mêmes condamnations déclarées, au sujet des vassaux de leurs îles comme de la terre ferme, et Bajun et Katwa [sic], et lesdits rois s'engageront également dans le cadre de ces amitiés [...] à ne troquer aucun des butins des Galla et des Bajun pour qu'ainsi ils cessent leurs vols et querelles et à n'accepter sur leurs terres aucun des vassaux d'un autre roi, ni à communiquer avec eux pour une quelconque raison. Et dans le cas où ils en auraient quelques-uns [sur leurs terres], ils les mettront dehors en présence dudit capitaine-majeur pour qu'ils ne reviennent pas [...], et les rois susdits s'engageront également à ne favoriser ni à aider aucun autre roi pour faire la guerre à un autre ».*¹²⁸

L'accord signale également que, dans le cadre des conflits entre Pate et Faza, les différentes cités ont pris parti pour l'une ou pour l'autre. D'après l'ensemble de ces

¹²⁶ Sur Bwana Gogo à Mombasa, cf *infra* (chap. 7) et T. Vernet, « Les cités-Etats swahili et la puissance omanaise (1650-1720) », 2002, pp. 99-101.

¹²⁷ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 260.

¹²⁸ « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra [...] », Pate, 29.01.1637, AN/TT, DRI 40, f. 271.

documents, il semble que Siyu soit plutôt favorable à Pate ou neutre, probablement parce qu'elle reconnaît son autorité : comme Manda elle lui serait « davantage soumise » que Lamu et Faza¹²⁹. Cette mention va plutôt à l'encontre de certaines traditions de Siyu, qui prétendent qu'elle aurait reçu l'aide des Katwa pour repousser victorieusement des offensives de Pate¹³⁰. Mais les dynamiques géopolitiques de la région sont complexes et ont beaucoup fluctué au cours des époques : que Siyu ait une position plutôt subordonnée vis-à-vis de Pate dans les années 1630 ne signifie pas qu'il en soit toujours ainsi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous verrons plus spécifiquement les cas de Manda et de Shaka dans la section suivante, qui paraissent assujetties à Pate - peut-être davantage que Siyu - tant d'après les traditions que les textes portugais. Pour Cabreira, Luziwa et Shaka auraient soutenu Pate dans « ses prétentions à se faire seigneur de Faza et des autres îles », en lui fournissant des hommes¹³¹. Enfin il est probable que Lamu soit divisée au sujet des relations avec Pate : son souverain, « proche parent de Pate », a quitté la ville à l'approche des Portugais mais les *wazee* les accueillent plutôt favorablement et elle ne reçoit aucun blâme de leur part. Une querelle de pouvoir semble une fois de plus déterminer, selon des lignes de fracture internes, l'attitude de la cité-Etat à l'égard de l'*Estado*¹³².

Les articles des traités montrent sans ambiguïté que les alliés oromo, bajun ou katwa sont employés comme contingents militaires sur les territoires tant continentaux qu'insulaires. De plus, il est évident que les attaques sont aussi l'occasion de pillages : bétail, tissus, articles divers et peut-être céréales et esclaves sont volés. Il s'agit d'un moyen de rétribuer les assaillants et l'on peut penser que les citadins eux-mêmes profitent aussi du butin, ainsi que le suggère la chronique de Pate¹³³. Par contre, il est difficile d'après ces textes de reconstruire les diverses alliances avec netteté. Outre les Bajun pour l'une et les Oromo pour l'autre, Faza et Pate sont aussi proches de certaines sections katwa¹³⁴. C'est également le cas de Siyu puisque

¹²⁹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 258.

¹³⁰ « Report by Sir Arthur Hardinge on the conditions and progress of the E.A. Protectorate from its establishment to 20th July, 1897 », Londres, Parliamentary Papers, LX, 1898 (cité in J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 26) ; C. Eliot, *The East Africa Protectorate*, 1905, p. 40 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85-86, 206-208.

¹³¹ « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou fazer [...] por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637 et « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 272-273.

¹³² Les propos de Cabreira sont cependant difficiles à interpréter (Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 258). Voir aussi J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 214.

¹³³ *CP* (Stigand), pp. 42-46, 53.

¹³⁴ A propos de Pate, ceci est également rapporté par une tradition récoltée à Kau en 1887 par le révérend Le Roy : elle attribue aux Wakilio des destructions importantes lors de leur migration, conscient de leur puissance et craignant qu'ils ne s'en prennent à sa ville, le sultan de Pate les engage alors en échange de friandises et les utilise contre ses rivales (A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, pp. 402-403).

les traditions sont très explicites à ce sujet. En revanche il est moins sûr, si l'on se fonde uniquement sur les traités de 1637, que Lamu et Manda usent de soldats katwa et bajun et, d'une façon générale, qu'ils soient des clients de la cité. Cependant pour Randall Pouwels, qui se fonde sur des traditions locales, des groupes de Lamu revendiquent des connexions anciennes avec les Watikuu et des communautés somali, voire en seraient issus¹³⁵ ; ce qui est très probable, surtout si l'on considère que des Katwa auraient habité Shela¹³⁶. Les textes de 1637 laissent par ailleurs penser qu'il existe d'autres « vassaux du continent » pour chacune des cités-Etats. Il peut s'agir soit de Swahili habitant sur le *bara*, soit de Pokomo (dont des récits swahili comme pokomo rapportent les liens avec Pate et Lamu)¹³⁷, sans oublier les Boni ou les Dahalo.

Ce que les pièces d'archives produites par l'expédition de Cabreira révèlent, c'est un contexte politique particulièrement troublé mais surtout un paysage démographique en plein bouleversement. Contrairement à ce que souhaite l'un des traités¹³⁸, il serait impossible de revenir à une situation antérieure, dans laquelle chacun des groupes humains retrouverait son territoire d'origine et les cités-Etats leurs alliés/clients reconnus de longue date par les Portugais. En effet les migrations oromo et katwa sont intervenues entre temps, les deux communautés ont imposé leur autorité sur certaines portions du continent et des *bara* et des déplacements de population considérables ont été engendrés par ces événements, jusqu'à provoquer un afflux de réfugiés sur les îles¹³⁹.

Ces mouvements entraînent inévitablement un cycle de violences : compétition pour les terres agricoles (pour les céréales ou les pâturages), pillages oromo et katwa, représailles contre ceux-ci, présence accrue de guerriers bajun ou katwa sur les îles, etc. Les Portugais ne perçurent pas vraiment que Pate ne constitua que l'un des maillons de ce cycle de violences. Ainsi qu'il a été dit, la cité doit comme les autres faire face à la poussée oromo, à la différence près qu'elle parvient à détourner une partie de leur agressivité contre ses rivales. Elle les

¹³⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 46, 79 et « The battle of Shela », 1991, pp. 367, 369-370 ; L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1 ; p. 50 ; C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, p. 61.

¹³⁶ A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 83 ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 127 ; Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001.

¹³⁷ F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 116-117 ; M. Samson et R.G. Darroch, « Some notes on the early history of the tribes living on the Lower Tana, collected by Mikael Samson and others », 1943, pp. 247-248 et « A history of the Pokomo by Mikael Samson », 1944, pp. 371-372 ; R.L. Bunge, *Islamization among the Upper Pokomo*, 1973, pp. 57-59 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 45.

¹³⁸ « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra [...] », Pate, 29.01.1637, AN/TT, DRI 40, f. 271v.

¹³⁹ Comme le montre la présence des « villages katwa » à Pate, l'installation des Katwa à Siyu ou encore l'établissement accéléré des Bajun à Faza.

emploie sur l'île de Pate elle-même¹⁴⁰ et les guide sur le territoire continental de Faza et de ses autres ennemis. Ceci lui permet de les détourner de son propre *bara*, d'affaiblir à la source ses voisins et leurs alliés, de profiter éventuellement des pillages, et enfin d'occuper les terres après le passage des pasteurs.

Par conséquent les années 1630-1640 sont bien celles de deux logiques expansionnistes parallèles et complémentaires : les groupes oromo et katwa, et la cité-Etat de Pate. Il faudra de longues années avant que la situation ne se stabilise dans la région de l'archipel de Lamu. En effet la mission de Francisco de Seixas Cabreira ne change rien : les années qui suivent voient les mêmes processus perdurer.

3. Les années 1638-1650 : l'étreinte conjointe des Oromo et de Pate se ressert

Bien que la côte swahili soit très peu évoquée dans la correspondance officielle des années 1640, un coup de projecteur est à nouveau braqué sur l'archipel de Lamu à l'occasion de la visite en août 1643 du juge Manuel Coresma de Lacerda, dont nous détenons l'intégralité des auditions et injonctions - un document que seul Eric Axelson a consulté et dont il fait une lecture quelque peu maladroite¹⁴¹. Le juge a pour instruction de s'informer sur des troubles survenus entre les Portugais et les Swahili sur l'île de Pate et de s'enquérir sur la demande d'autorisation de Pate de rebâtir ses murailles¹⁴². Malgré les conflits continus et les destructions opérées par Francisco de Seixas Cabreira, Pate paraît prospère lors de son passage de même que les deux petites colonies portugaises de l'île. Lacerda recueille notamment les témoignages de quatre *casados* de Faza, auxquels s'ajoutent ceux du prêtre, du facteur, du secrétaire de la douane de Pate, des Indiens chrétiens et de quelques autres *casados*.

Le souverain de Faza proteste vigoureusement auprès du juge contre les agissements du facteur, de certains *casados* et *soldados*, et plus largement de « tous les Portugais qui habitent dans ces îles ou qui y viennent ». Ses récriminations sont habituelles : vols, sommes

¹⁴⁰ Les *Wapate* y conduisent eux-mêmes des Oromo par bateau car l'île n'est pas accessible sans embarcation.

¹⁴¹ Lacerda est *ouvidor geral do crime* (juge en chef) pour les possessions de Diu, Mozambique et Mombasa (« *Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...]* », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34). Axelson interprète à nouveau trop hâtivement ce document : il rapporte que le roi de Faza accuse Siyu et Manda d'assaillir son royaume à l'aide d'Oromo et de Katwa ; alors qu'en réalité le souverain se contente d'indiquer que les autorités des deux cités confirmeraient, si elles étaient interrogées, ses propos au sujet de ce type d'attaques ordonnées par Pate - et par Pate seule (E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 127).

¹⁴² Roi au vice-roi, Lisbonne, 03.12.1645, AN/TT, DRI 55, f. 248 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 127. Axelson mentionne que le facteur de Pate et le capitaine d'un navire portugais auraient été tués à Pate en 1642 : le rapport de Lacerda montre en fait qu'ils n'ont été que menacés de mort.

d'argent indûment extorquées, réquisitions illégales ou encore navigation entravée en l'absence de pot-de-vin. De plus, le roi essuie des insultes et des menaces diverses, en particulier lorsqu'il annonce aux *casados* la venue de Lacerda. Pourtant le souverain n'oppose pas de réelle résistance à ces vexations, qui lui sont d'autant plus pénibles « qu'il aime les Portugais » et se prétend un vassal exemplaire du roi du Portugal comme le furent ses prédécesseurs. En outre, il parle parfaitement portugais et affirme avoir grandi en compagnie des *casados* et des prêtres augustins¹⁴³. Ses intérêts stratégiques obligent manifestement Faza à supporter sans broncher les tourments engendrés par une colonie portugaise.

Le roi exprime ensuite ses griefs contre Pate, dont la politique n'a pas changé à l'égard de la cité :

*« Et qu'il se plaint aussi au susdit ouvidor geral du roi de Pate qui met dans son île, et sur les terres dudit roi [de Faza] des Galla et des Katwa en contradiction avec les accords de paix que Francisco de Seixas Cabreira a établi avec ledit roi, [...] lesquels Galla et Katwa il met afin de lui faire la guerre pour que ledit roi [de Faza] ne puisse mettre ses vassaux de la terre ferme dans son royaume ; lesquels furent les vassaux de ses prédécesseurs et reconnus par les rois de Portugal, et que la raison pour laquelle le roi de Pate fait cela est que son regedor Manapongo le conseille mal, et de cela se plaindraient aussi le roi de Siyu et son peuple, et le peuple de Manda »*¹⁴⁴.

Le lendemain, Lacerda obtient confirmation de ces dires de la part du « conseil et des *regedores* » (l'assemblée des *wazee* et les *waziri*), puis il interroge des témoins et les accusés portugais. Ils avancent les mêmes informations au sujet de Pate mais leurs réponses, brèves et stéréotypées, n'apportent guère plus de précisions. Nous apprenons cependant que Pate a des accords commerciaux avec les Oromo et les Katwa et les établit - ou les « laisse vivre » - dans l'agglomération de Pate elle-même. Ils y constituent une nuisance : en 1642 ils ont menacé de mort le capitaine d'une galiote portugaise de Diu, l'obligeant à réembarquer dans son bateau. Le facteur de la douane, Pedro de Oliveira, et même le propre fils du roi de Pate furent aussi agressés. Ces incidents s'expliquent peut-être par des désaccords autour du prix de l'ivoire ou des taxes, des sujets de discorde fréquents entre les populations continentales, les Swahili et les Portugais. A moins, bien entendu, que ces continentaux ne soient pour Pate un moyen

¹⁴³ Il est intéressant de noter que le souverain ne s'autorise pas à parler portugais en public, « en raison de l'Etat et de l'autorité dont ses pères, grands-pères et prédécesseurs avaient coutume de faire usage » (« Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1).

¹⁴⁴ « E que tambem fazia a elle dito Ouvidor geral queixa de elRey de Pate e meter na sua ilha, e nas suas terras do dito Rey Gallas e Maracatos contra o assento das pazas q Fran.^{co} de Seixas Cabr.^a fez cõ o dito Rey, [...] os quais Gallas e Maracatos mete e rezão de lhe dar guerra p.^a q. não meta elle dito Rey os seus vaçallos da trr.^a firme neste seu Reino, os q.^{es} herão seus vaçallos de seus antecessores e conçentidos por os Reis de Portugal e q. a rezão de o Rey de Pate fazer estas couzas hera p.^a o seu Regedor Manapongo o aconçelhar mal, e disto lhe fizera queixa o Rey de Sio cõ o seu povo, e o povo de Mandra » (« Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1v).

d'intimidation. D'ailleurs, alors même que Lacerda est en train de mener ses auditions, des Oromo et des Katwa présents dans la ville manifestent bruyamment leur mécontentement, prenant à partie le frère du sultan¹⁴⁵. Le 20 août, devant l'ensemble des dirigeants de Pate réunis, le juge réitère donc l'interdiction d'introduire des Oromo et des Katwa dans l'agglomération et sur l'île de Pate, ainsi que d'avoir un quelconque contact avec eux. Pour leur défense, les dignitaires de la cité se contentent d'expliquer qu'ils n'acceptent dans l'agglomération qu'une vingtaine ou une trentaine d'entre eux, « qui viennent avec leurs marchandises et s'en retournent et ne vivent pas ici » et que Pate n'a pas le choix en raison des « guerres » qu'ils conduisent sur le *bara* de la cité-Etat¹⁴⁶. Il est toutefois très difficile de croire qu'Oromo et Katwa n'ont aucune vocation militaire sur l'île, qu'ils ne sont pas plus nombreux, ni qu'une partie des Katwa ne sont pas des réfugiés ayant quitté le continent.

Pour terminer l'étude des hostilités conduites par Pate dans les années 1630-1640, indissociables de ses relations avec les Oromo et certains clans katwa, nous pouvons à présent nous interroger sur les causes de cette tendance hégémonique. Outre la nécessité de s'allier avec les Oromo, éventuellement sous la contrainte à l'origine, pour sauvegarder son propre domaine continental, il est évident que Pate a des intérêts autres que strictement militaires à étendre son emprise sur le *bara* de ses voisines et, plus généralement, sur le rivage continental. En premier lieu, on peut supposer qu'il est lui important de contrôler de nouveaux espaces agricoles, ou des zones de meilleure qualité : soit pour y placer ses propres agriculteurs (Swahili ou non), voire ses alliés pasteurs, soit pour en soutirer des prélèvements sur la production de céréales¹⁴⁷. Ceci apparaît d'autant plus plausible que la première moitié du XVII^e siècle est globalement une période de sécheresse, que les disettes sont fréquentes, et que les déplacements de population ont peut-être réduit la surface cultivable. Ainsi en 1643 le roi de Faza accuse un *soldado* portugais de revendre à prix très excessif du mil et du riz achetés à une embarcation de Diu, alors même que sévit la famine dans sa ville¹⁴⁸. De même, entre les années 1590 et 1750 les Portugais, la dynastie de Malindi, Vumba Kuu, puis des factions omanaises antagonistes, et même Pate, se disputent continuellement la maîtrise de

¹⁴⁵ « Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, ff. 2-3, 4v, 6-7.

¹⁴⁶ « Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 7.

¹⁴⁷ Je reviendrai sur ce point lorsque j'étudierai les formes de la suzeraineté de Pate.

¹⁴⁸ « Trelado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1. Cette famine est peut-être liée aux conflits sur le continent.

l'île de Pemba, grenier de toute la côte swahili, suggérant que l'approvisionnement en céréales est une source de revenus stratégique pour les puissances du littoral.

Avoir la mainmise sur l'espace continental est certainement pour Pate le meilleur moyen de s'imposer définitivement sur ses voisines dans la sphère économique. Citons les propos d'un *Vania* de Faza :

« Il est vrai que le Roi de Pate a un accord avec les Galla et les Katwa, qui viennent en bandes sur ses terres avec de l'ivoire, du bétail et des marchandises, mais [le témoin] ne sait pas s'il fait cela en raison de guerres ou pas »¹⁴⁹.

Ces propos attestent que Pate a établi des relations commerciales très intenses avec les Oromo et les Katwa, en particulier pour l'ivoire. Elle est vraisemblablement la seule cité-Etat insulaire à entretenir de tels liens avec les Oromo, car ceux-ci ne sont jamais clairement évoqués en liaison avec d'autres agglomérations quelle que soit l'époque. Il apparaît par conséquent certain que Pate détient le monopole, ou le quasi-monopole, du trafic d'ivoire avec les Oromo, disposition fondamentale de leur alliance. En raison de l'étendue de leur emprise sur les terres continentales, on perçoit le poids considérable que cet arrangement peut avoir pour les échanges de Pate. D'autant que les Oromo nouent des relations clientélistes avec les Pokomo et les chasseurs-cueilleurs, dont l'un des termes centraux est précisément un droit à recevoir la moitié de l'ivoire obtenu par ces populations grâce à leurs chasses. D'ailleurs, si l'on va plus loin, il n'est pas exclu que les Oromo aient très tôt cherché à s'appropriier les réseaux intérieurs de l'ivoire, devenant dans la région les principaux intermédiaires avec le littoral¹⁵⁰.

L'ivoire, nerf du commerce sur la côte, n'est pas un produit facile à obtenir pour les Swahili : il leur est indispensable d'établir et de conserver des relations clientélistes permanentes avec les populations continentales qui en disposent, puisque par définition le client réserve sa production à son patron¹⁵¹. La concurrence autour du commerce d'ivoire, tant du côté du continent que du trafic portuaire, apparaît particulièrement évidente dans une lettre rédigée par le sultan de Pate en 1728. Celui-ci demande à l'*Estado da Índia* d'interdire ce trafic à Barawa, parce qu'une grande partie de l'ivoire qui « vient [habituellement] à Pate depuis les terres des Galla » est alors apporté par ces derniers à Barawa, où les prix leur sont

¹⁴⁹ « Hé verdade q. o Rey de Pate tẽ contrato cõ os Gallas e Maracatos e a suas terras vem cõ marfin gados e fazendas ẽ cafillas mas q. não sabe se faz isto ẽ rezãõ de guerras ou não » (« Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 4v).

¹⁵⁰ Même si les Oromo pratiquent également la chasse à l'éléphant (W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 396 et W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, p. 465).

¹⁵¹ C. Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, 1986, p. 222.

plus favorables. Ce mouvement y attire chaque année trois embarcations de Surat chargées de marchandises et concurrence fortement les échanges de Pate¹⁵². D'autre part, comme nous le verrons, la compétition pour l'accès à l'ivoire, et la valeur à laquelle il est échangé, sont directement à l'origine de l'alliance entre Nyika, Swahili, et Omanais, qui conduit à l'attaque puis à la chute de Fort Jésus en 1696-1698. Ainsi, dans le cadre de son expansionnisme, il est crucial pour Pate de parvenir à s'appropriier, ou du moins à attirer à elle, les réseaux de l'ivoire du rivage septentrional. Pour cela, elle doit notamment mettre la main sur les villages continentaux où se déroulent les échanges, du même type que Dondo - dont certains deviennent les « *portos dos Gallas* » dont parlent les sources portugaises. Les transactions peuvent également être taxées dans ces localités. C'est aussi l'occasion de nouer de nouvelles relations avec des groupes du continent et de préserver son monopole auprès de certaines d'entre elles, essentiellement bien sûr auprès de certains clans oromo et katwa. Ainsi une tradition rapporte que la conquête du royaume d'Ozi par Pate aurait pour cause sa « jalousie » à l'égard de l'ascendant établi par le clan shirazi Bauri sur les Pokomo¹⁵³.

Quelques années après la visite du juge Manuel Coresma de Lacerda, la présence portugaise permanente à Pate prend fin : les *casados* quittent la ville pour s'installer à Faza où la douane est également transférée. En août 1645 il y a toujours une colonie dans la cité¹⁵⁴, alors qu'en 1653 Buckeridge relate que tous les Portugais vivent à Faza même s'ils viennent à Pate pour lever des droits sur les embarcations de l'Inde¹⁵⁵. De plus, en 1651 Lisbonne et Goa rapportent que plusieurs communautés swahili, parmi lesquelles se trouvent probablement Pate, sont depuis quelques années en état de rébellion contre l'*Estado*¹⁵⁶. Pate semble donc avoir expulsé les *casados* et la douane vers les années 1646-1652¹⁵⁷, à moins qu'ils n'aient dû la fuir en raison d'un climat d'insécurité. Un faisceau de causes peut expliquer cette éviction ou des menaces trop pressantes contre les colons : exactions et vexations répétées de leur part,

¹⁵² Sultan Abubakar bin Sultan Omar, roi de Pate, au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 67/4-5 (f. 585) (original 67/2-3 (f. 587)) [annexe 2.2.7].

¹⁵³ R. Skene, « Notes on the Arab clans of East Africa compiled by R. Skene from the writings of A.C. Hollis, H.R. Tate, R. Skene, J.A.G. Elliot, C.B. Thompson », Malindi, 15.12.1917, KNA, DC/MSA/3/1, p. 197.

¹⁵⁴ « Provisão do Viso Rey, Conde de Aveiras, para a publicação das treagoas com os Holandezes », Goa, 25.01.1645, avis publié à Pate et Faza le 25.08.1645 par le secrétaire de la douane (in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1882, vol. 2, pp. 154-155).

¹⁵⁵ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 46, 75-76.

¹⁵⁶ Roi au vice-roi, Lisbonne, 04.02.1651 et Vice-roi au roi, Goa, 20.12.1651, AN/TT, DRI 61, ff. 337-338.

¹⁵⁷ Strandes évoque un curieux projet apparemment daté de 1648 envisageant la traversée du continent africain, d'ouest en est, présenté dans le but de ramener Pate sous la suzeraineté du Portugal ; ce qui le conduit à émettre l'hypothèse que Pate est en rébellion autour de l'année 1645 (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 227-228). En réalité la source qu'il cite à ce propos est erronée (Anonyme, *Os Portuguezes, em Africa, Asia, America, e Oceania, obra classica*, Lisbonne, vol. 1, 1848, p. 168) : le projet date de 1678 et non de 1648 (C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, note 2 p. 57).

défiance depuis la répression de 1637, hostilités récurrentes en raison des réseaux hadrami et sharifiens, mais surtout, à mon avis, ingérence excessive des Portugais dans les affaires de la région. La cité-Etat ne sera pourtant pas inquiétée car Fort Jésus n'a pas les moyens de monter une expédition, souffrant durant ces années - comme l'ensemble de l'*Estado* - d'une grave pénurie de soldats et de munitions¹⁵⁸. Il faut toutefois noter que dans les années 1650 les embarcations portugaises de l'Inde se rendent toujours en nombre à Pate¹⁵⁹ et que les relations entre la cité et les Portugais restent apparemment stables, quoique distantes.

Au début des années 1650 Pate est indubitablement le principal centre du trafic maritime au nord du cap Delgado, ainsi que le montre Buckeridge, et une puissance sans égale sur la côte swahili. Pour toutes les raisons que nous avons évoquées dans la première partie, mais aussi - et peut-être surtout - parce qu'elle a su nouer une relation privilégiée avec les Oromo et une partie des clans katwa. Contrairement à ses rivales, affaiblies par l'expansion et les exigences de ces derniers, elle est parvenue à tirer parti des mutations considérables qu'ils ont entraînées ; sûrement au prix de dons très élevés en tissus. Les Portugais se trouvent directement investis dans ces bouleversements, soit de façon permanente, à travers la colonie de Faza, soit de façon intermittente à l'appel de cette dernière et de ses clients bajun.

C. La chute des cités shirazi

Les récits swahili, au premier rang desquels la chronique de Pate, surestiment grandement les conquêtes de Pate. Randall Pouwels en particulier a démontré, à partir des traditions de la région, que l'influence de Pate est essentiellement économique et sociale au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, notamment parce qu'elle prend la tête d'un renouveau religieux et intellectuel. Son ascendant reposerait surtout sur le fait que c'est par elle que le changement se manifeste avant de se diffuser au reste de la société swahili¹⁶⁰. Ainsi les récits évoquant des « conquêtes », thème extrêmement répandu dans les traditions locales, constitueraient en réalité l'écho des évolutions sociales majeures qui se produisent à cette

¹⁵⁸ Vice-roi au roi, Goa, 19.01.1641, Roi au vice-roi, Lisbonne, 04.02.1651 et Vice-roi au roi, Goa, 20.12.1651, AN/TT, DRI 47, f. 85 et DRI 61, ff. 337-338.

¹⁵⁹ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 75 ; Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 387v) et 27/5 (f. 389) ; João Manuel aux gouverneurs de l'Inde, Diu, 27.09.1652, LM 22B, 25/3 (f. 381).

¹⁶⁰ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 42-50.

époque : la « victoire » d'élites nouvelles, les « Arabes-waungwana », qui apparaissent à Pate, sur un substrat social plus ancien, celui des « Shirazi »¹⁶¹. A relire les récits de la région et les documents portugais, cette analyse n'est pas contestable.

Pourtant, les textes portugais que nous venons d'étudier dévoilent sans conteste que les victoires de Pate sont aussi politiques. Il n'y aurait pas eu de troubles d'une telle ampleur sur l'île de Pate et ailleurs, ni de récriminations contre son hégémonisme, si elle n'avait pas cherché à s'imposer dans le champ politique. Cette tendance se poursuivra après les années 1650 puisque Faza tombe sous le pouvoir de la cité-Etat après 1660, que sa dynastie est contrainte à l'exil et qu'en 1728-1729 Pate est très clairement présentée par les Portugais comme le suzerain d'une large partie de la côte septentrionale. L'autonomie politique des autres cités de la région n'est alors plus identique à ce qu'elle était dans la première moitié du XVII^e siècle¹⁶². Il est d'ailleurs frappant de constater qu'au début du XVIII^e siècle, les textes emploient fréquemment l'expression « Pate et ses conquêtes » pour désigner le sultanat.

Les traditions consultées par Pouwels relatent la victoire des élites de Pate sur les « Shirazi » de l'île de Manda et de la confédération d'Ozi, mais ce succès est également politique : vers la première moitié du XVII^e siècle la cité parvient bien à étendre son autorité sur les deux entités politiques. Conquête politique et ascendant social ne sont pas contradictoires, bien au contraire, et se nourrissent l'un l'autre. Quelques indices, ténus, dans la documentation portugaise, viennent conforter des traditions qui ne font pas de distinction entre les deux types d'emprise.

1. L'île de Manda tombe dans le giron de Pate et de Lamu

D'après les écrits de Cabreira, en 1637 le souverain de Manda est davantage « dévoué » que les autres à Pate et lui est « plus soumis ». En outre, Manda aurait « favorisé le roi de Pate dans ses guerres »¹⁶³. En 1643 le souverain de Faza n'évoque que le « peuple de Manda » et ne fait pas mention d'un roi, ou d'un chef à sa tête – contrairement à Siyu : faut-il y voir le signe d'une autorité politique affaiblie¹⁶⁴ ? En 1678 les Portugais citent à nouveau un souverain de Manda mais nous ignorons l'étendue de ses attributs ; il est exécuté aux côtés

¹⁶¹ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 50-54 et *cf infra* (chap. 10).

¹⁶² Même si, dans les faits, toutes conservent leurs propres institutions.

¹⁶³ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 258, 260.

¹⁶⁴ « Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 1v.

d'autres dignitaires de l'archipel. Il s'agit de la dernière évocation de l'agglomération dans une source portugaise¹⁶⁵. D'une façon générale, entre 1589 et la fin du XVII^e siècle la cité-Etat, déjà très secondaire, connaît un déclin certain, un effacement qui trouve peut-être en partie sa source dans sa soumission à Pate. Les archives de l'*Estado* n'en disent toutefois pas davantage sur Manda et il nous faut nous contenter des traditions.

Ces dernières sont unanimes à admettre que la ville et l'île éponyme furent assujetties par Pate. Le récit le plus fréquemment relaté à ce sujet est l'histoire de Bakiumbi, un récit oral toujours en circulation dans l'archipel de Lamu, comme j'ai pu le constater à Pate, Lamu et Shela. Malgré leurs divergences, toutes les versions ont une trame semblable, que l'on retrouve également dans la chronique de Pate. D'après cette dernière, après la conquête de Faza et du littoral bajun un conflit éclate entre Manda et Pate, car la première, toujours prééminente, tente d'imposer un gouverneur à la seconde - péripétie révélatrice de sa suprématie à une époque lointaine, antérieure au XVI^e siècle. C'est alors qu'intervient le personnage nommé Bakiumbi¹⁶⁶. Pour résumer, Bakiumbi, pêcheur de Manda, est exclu d'un rite public en raison de son statut inférieur et se venge en permettant, par la ruse, l'attaque de la ville par Pate. Ayant acheté par des cadeaux la confiance du souverain de Manda et obtenu l'autorisation de passer sans formalités les portes de la cité, il fait pénétrer les soldats de Pate dans l'agglomération *intra muros*. Manda est pillée et ses habitants, les *Wang'andu*, capturés puis déportés à Pate¹⁶⁷. Dans l'un des récits que j'ai recueillis, le roi de Manda sombre dans la mer avec la *siwa*, symbole de la perte d'indépendance politique de la cité-Etat et de la chute de sa dynastie royale¹⁶⁸. A nouveau nous croisons le cliché de la dispersion de la communauté pour des motifs politiques, même si dans ce cas elle est intégrée à une autre cité avant de s'y dissoudre : interprétation manifeste d'un mouvement migratoire durant le déclin puis l'abandon définitif de la ville (vers le début du XVIII^e siècle). Il est possible également que l'accord passé entre Bakiumbi et le roi de Pate renvoie plus largement à une alliance entre l'une des factions de Manda (incluant peut-être davantage les catégories sociales subalternes ?) et la grande cité, qui aurait contribué à renverser la dynastie royale - ce phénomène étant

¹⁶⁵ Conselho Ultramarino, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, f. 91.

¹⁶⁶ L'histoire de Bakiumbi, considérée sous un autre angle, peut bien évidemment aussi s'interpréter comme la retranscription de tensions autour de la citoyenneté ainsi que nous le verrons ultérieurement.

¹⁶⁷ CP (Stigand), pp. 48-53, 55 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, p. 115 ; Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Sheikh Said Mohammed, Pate, 28.06.2001 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001.

¹⁶⁸ Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001. Un épisode similaire est conté dans une tradition de Kilwa (E.A. Alpers, « A revised chronology of the Sultans of Kilwa in the eighteenth and nineteenth centuries », 1967, p. 151).

fréquent dans le monde swahili où les discordes internes entraînent souvent l'intervention d'un tiers extérieur.

D'autres traditions, sans mentionner Bakiumbi, rapportent aussi le passage dans la sphère de Pate des agglomérations de l'île, c'est-à-dire Manda et ses deux voisines beaucoup plus modestes Takwa et Kitau. Elles sont dans ce cas soit prises par la force, soit contraintes de reconnaître sa suzeraineté. Ces récits cherchent généralement à expliquer l'installation des résidents de l'île à Shela, dont les clans traditionnels viennent effectivement pour l'essentiel de l'île qui lui fait face¹⁶⁹. Il y a donc tout lieu de penser que l'île de Manda est soumise à Pate vers les années 1600-1640, ainsi que le suggèrent les propos de Cabreira. Cependant la cité de Manda est déjà sur le déclin dans la seconde moitié du XVI^e siècle et, une fois encore, on peut douter de sa désertion sous le coup d'une attaque de Pate, exprimée selon un schéma courant.

D'autre part, il est probable que Lamu ait aussi eu sa part de l'île de Manda, qui lui est immédiatement adjacente. Selon un récit oral récolté vers 1921, la *siwa* en bronze de Lamu serait originaire de Manda : par un habile stratagème, la cité parvient à s'emparer des regalia de Manda, d'origine persane/shirazi, qu'elle convoitait. Le trône est perdu dans l'opération, mais Pate parvient à le récupérer¹⁷⁰, suggérant que l'île est en réalité partagée entre les deux cités-Etats à une époque indéterminée.

Durant le XVII^e siècle Pate met également la main sur une zone autrement plus stratégique : la région de l'Ozi.

2. L'Ozi, nouveau domaine de Pate

En mars-avril 1637, Francisco de Seixas Cabreira convoque à Mombasa le « peuple de Shaka » et « ses gouverneurs et *regedores* », qu'il n'a pu rencontrer auparavant. Le traité de soumission de la cité envers l'*Estado* signale qu'ils sont accusés du fait suivant :

¹⁶⁹ Notamment : T. Wakefield, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », 1888, p. 1 ; *CP* (Stigand), pp. 53-54 ; *CP* (Werner), p. 171 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, pp. 156-157 ; E. Wangari Rugoiyo, « Some traditional histories of Pate, Siu and Shanga », in M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, annexe 5 ; Sayyid Hassan Ahmed Badawy, Lamu, 07.07.2001 ; Abdallah Ali Skandar, Lamu, 08.07.2001. Sur les clans de Shela : A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 83 et J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, p. 4.

¹⁷⁰ L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 48-50. Selon la chronique de Lamu, la ville aurait aussi vaincu Kitau (Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 16-17).

« [...] avoir favorisé le roi de Pate avec de l'argent et des gens dans les prétentions qu'il avait de se rendre maître de Faza et des autres îles »¹⁷¹.

Cette phrase n'est pas suffisante pour conclure à la suzeraineté de Pate sur Shaka, mais elle peut le laisser penser. Toutefois nous apprenons en 1686 qu'Osha, sa voisine et alliée dans la confédération d'Ozi, est « soumise à Pate ». Dans le cadre d'une tentative pour reprendre le contrôle de Pate, le gouverneur de Mombasa y envoie un messenger pour se renseigner sur l'état des forces de cette dernière, puisque les Portugais ont à Osha un partisan fidèle. Bien que le messenger craigne de perdre la vie dans l'affaire - preuve que l'autorité de Pate y est bien établie -, les *wazee* d'Osha font peu après parvenir leur réponse à Fort Jésus : ils sont impatients de voir les Portugais intervenir contre Pate, sur laquelle ils livrent des informations. Une autre correspondance est échangée par la suite¹⁷². C'est la dernière mention d'une ville de l'Ozi dans un texte portugais. Les archives portugaises se font par conséquent moins équivoques que pour Manda : Shaka et Osha semblent être dans l'orbite de Pate au XVII^e siècle, une obédience qui n'est pas nécessairement acceptée par leurs dirigeants.

Comme dans le cas de Manda, plusieurs jeux de traditions mentionnent la conquête de l'Ozi par Pate, venant étayer les sources portugaises. D'après la chronique de Pate, les villes de l'Ozi, associées à Fumo Liongo, détiennent la zone depuis l'embouchure de l'Ozi jusqu'au nord de Malindi et Pate ne réussit à les défaire qu'après plus de quinze ans d'assauts répétés¹⁷³. Selon un autre récit, les *wazee* persans/shirazi du clan Bauri d'« Ungama » (Ozi), patrons des Pokomo, sont un jour convoqués par Pate : quarante d'entre eux s'y rendent et apprennent qu'ils doivent se plier à son autorité, ayant refusé ils sont mis à mort¹⁷⁴. L'exécution ou la déportation des *wazee*, souvent au nombre de quarante, est une image récurrente pour signifier la fin de l'indépendance d'une communauté, ou plus généralement sa déchéance sociale et politique¹⁷⁵. Enfin les récits portant sur Fumo Liongo, parfois assimilé aux Bauri, se font également l'écho d'une mainmise de Pate et des Oromo sur les cités de l'Ozi. Les poèmes relatant la geste du héros évoquent par exemple la volonté du « roi des Galla » de s'emparer de Liongo, tandis que dans une autre version il s'agit simplement de

¹⁷¹ « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 272v-273 [annexe 2.1.5].

¹⁷² João Antunes Portugal, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/1 et 30/3 (ff. 173-174) [annexe 2.2.4].

¹⁷³ CP (Stigand), p. 54.

¹⁷⁴ C.B. Thompson, « Wasin and Vanga », 11.07.1917, KNA, PC/Coast/1/3/153, p. 2. Sur les Bauri d'Ozi, voir également A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, pp. 285-288.

¹⁷⁵ Comme on le constate aussi dans les traditions suivantes : CP (Stigand), p. 73 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 169 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 47 (tableau).

« mercenaires » (*washurungwa*) non-identifiés¹⁷⁶. On peut y voir le reflet de la coalition militaire établie entre Pate et les Oromo. Il est d'ailleurs à noter qu'au cours de ses pérégrinations Liongo trouve refuge auprès d'une population de chasseurs d'ivoire, dont l'hospitalité est louée ; illustrant ainsi les liens clientélistes entre les Swahili de l'Ozi et ces groupes vivant à proximité de la Tana, qui combattent peut-être à leur côté lors des conflits¹⁷⁷. Les récits portant sur Fumo Liongo ont de multiples niveaux d'interprétation, comme souvent dans la poésie swahili, et les versions divergent grandement, mais on retiendra qu'il finit dans la plupart d'entre elles par être capturé, emprisonné et exécuté à Pate¹⁷⁸. Dans une version recueillie en 1912, il est ajouté qu'après sa mort Pate assiège Waungwana wa Mashah (Osha) et Mwana, avant que ne soit construite l'agglomération de Kau¹⁷⁹.

Fumo Liongo incarne l'ascendant de l'Ozi, et en particulier de la ville d'Osha, à une époque antérieure à la montée en puissance de Pate. La confédération est alors liée aux clans Pokomo les plus méridionaux et certainement aux Boni et aux Dahalo qui occupent l'arrière-pays. Avec l'aide des Oromo, ou profitant de leur expansion dans la zone et de leurs raids, Pate s'impose sur la confédération et certains des groupes originaires de la cité remplacent les Bauri et les autres clans anciens comme patrons des Pokomo. L'intérêt de Pate pour cette zone est assez évident. La Tana est une voie de communication majeure entre l'intérieur et la côte, à la fois l'un des axes des réseaux continentaux et un point de contact idéal pour les Swahili avec ceux-ci, qu'il s'agisse des Pokomo (producteurs de céréales et d'ivoire) ou des chasseurs. En outre l'arrière pays de l'Ozi est très fréquenté par les Oromo, qui y trouvent de bons pâturages et de très nombreux points d'eau en cas de nécessité. Pour Pate, cette domination passe apparemment par l'édification de Kau sur une île au milieu d'un bras de la Tana, peut-être datée de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle. Sans surprise, sa fonction première est le trafic d'ivoire avec les Oromo et les autres communautés environnantes, comme le suggèrent deux sources portugaises de 1727-1728¹⁸⁰ et ainsi que le mentionnent les textes européens à partir des années 1820.

¹⁷⁶ J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, pp. 72-75. D'une façon générale, la pression oromo sur les villes de la région est fréquemment mentionnée (Edward Steere, *Swahili tales, as told by natives of Zanzibar, with an English translation*, Londres, 1870, p. 483 ; J. Kirkman, *Ungwana on the Tana*, 1966, p. 7).

¹⁷⁷ J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, pp. 70-71, 74.

¹⁷⁸ J. Knappert, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, 1979, pp. 91-92, 100.

¹⁷⁹ C.S. Reddie, « History of "Liongo Fumo" », KNA, DC/LAM/3/2, pp. 30-31. Selon d'autres informateurs, c'est Shaka qui aurait été anéanti par Pate (A. Werner, « The Swahili saga of Liongo Fumo », 1926-1928, p. 255).

¹⁸⁰ « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, ACE, 5, p. 375 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...] para a restauração de Mombaça* (1728), Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 111.

Conclusion

En vingt ans, entre 1630 et 1650, la configuration politique et sociale de l'archipel de Lamu et de son arrière-pays est transformée. Le continent est passé, dans sa grande majorité, sous le contrôle des groupes oromo. Par droit de conquête, ils s'en considèrent les détenteurs légitimes et deviennent les patrons de la plupart des populations continentales. Des Swahili, qui y résidaient ou en exploitaient une portion, ils exigent tribut, redevances et probablement des terres de pâture. Parallèlement, grâce à l'alliance conclue avec les Oromo, Pate dispose d'une force sans égale pour achever d'imposer son autorité sur les communautés swahili situées entre la Tana et Shungwaya, un projet vraisemblablement en germe depuis la seconde moitié du XVI^e siècle.

Bien qu'elle relève d'un équilibre au départ défavorable pour Pate, cette alliance est le fait historique le plus marquant de la première moitié du XVII^e siècle sur la côte nord swahili, après les migrations oromo elles-mêmes. A cette époque Pate est non seulement devenue la principale puissance maritime swahili, mais elle dispose aussi de multiples relais auprès des Oromo, première force continentale entre Barawa et le nord de Mombasa. Ces derniers se sont très rapidement appropriés le rôle d'intermédiaires incontournables pour l'approvisionnement en ivoire et de pivot dans les rapports de force entre les cités-Etats de toute la région. Pate, ayant obtenu l'exclusivité de leur collaboration, va continuer à prospérer et élargir le spectre de ses prétentions à partir du milieu du siècle.

Il lui faudra cependant l'aide d'une autre puissance, Oman, pour réussir à se débarrasser de l'*Estado*, dernier obstacle à sa pleine et entière domination sur l'archipel de Lamu.

Chapitre VI

Pate, Oman, et les Oromo (vers 1650-1690)

Les années 1650-1690 signent le début de l'intervention d'Oman en Afrique orientale. Bien que le pays ait certainement toujours maintenu des contacts avec le monde swahili depuis ses origines, le Hadramaout et le Yémen tiennent jusqu'à cette époque, et depuis plusieurs siècles, une place beaucoup plus importante dans les connexions entre les cités swahili et la péninsule arabique. En raison du poids que prendra par la suite Oman dans la destinée de la côte est-africaine, il est indispensable de s'attarder sur les causes et les orientations de cet intérêt initial. Cette démarche s'impose d'autant plus que cette question n'a guère suscité l'intérêt des spécialistes : comme pour d'autres phénomènes, Justus Strandes et Eric Axelson ont livré - dans les grandes lignes - une relation honnête des événements de cette époque, mais ils n'ont pas cherché à exploiter les faits historiques pour en dégager clairement les fondements et la portée.

La seconde moitié du XVII^e siècle est marquée par la rencontre entre deux puissances montantes de l'océan Indien occidental : l'une, Oman, dans le golfe Persique et en mer d'Oman et l'autre, Pate, sur le littoral oriental de l'Afrique. A partir des années 1650-1660, et à la hauteur de leurs capacités respectives, elles se consolident toutes deux sur les vestiges d'un *Estado da Índia* miné par un profond déclin. Les dirigeants des deux puissances trouvent un terrain d'entente évident pour dominer les voies maritimes du commerce et étendre leur influence politique au détriment de l'*Estado* et de ses alliés. Ce dernier point est fondamental dans le cas du pouvoir en place à Pate : sa lutte contre les Portugais est inséparable de ses prétentions hégémoniques et cette collaboration est loin de se réduire au désir de s'émanciper, sans autres ambitions, de la tutelle de Goa. Ainsi, à nouveau, on comprend combien les grands axes de l'histoire swahili aux XVI^e et XVII^e siècles ne peuvent se résumer à un affrontement - quasi naturel - entre cités swahili opprimées et occupant portugais.

Les Omanais sont pour les clans à la tête de Pate le pendant maritime et musulman des Oromo dans leur lutte pour imposer définitivement leur suprématie, disputée, dans et en dehors de la cité-Etat. En corollaire, cette issue à laquelle ils parviennent dans les années 1660 pose la question des formes de la domination de Pate, une problématique singulièrement

délaissée par les approches politiques de l'historiographie, dont la tendance générale a été de considérer les cités littorales isolément et non comme d'éventuelles entités conquérantes.

Enfin, c'est à cette époque que s'achèvent les principales mutations démographiques entamées vers le début du XVII^e siècle : essentiellement l'abandon presque total des agglomérations de l'île de Manda et de nombre de celles du continent adjacent et l'établissement de nouveaux groupes sur l'île de Pate. Des transformations qui pèseront lourd dans la vie politique de l'île et de sa principale cité-Etat.

A. Oman et Pate, des intérêts convergents

1. L'ascension fulgurante d'Oman au rang de puissance maritime et sa première intrusion sur la côte swahili (1650-1660)

Le cœur historique d'Oman est constitué de la chaîne montagneuse qui s'étend depuis l'extrémité orientale de la péninsule arabique jusqu'au détroit d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique ; la partie centrale autour des villes de Nizwa et Rustaq étant le centre politique et religieux du pays. Celui-ci inclut également une plaine côtière bordée de villes portuaires, elles abritent une population cosmopolite et sont stratégiquement placées sur la route maritime très fréquentée et très lucrative reliant l'océan Indien au golfe Persique¹. En dépit de cet avantage certain, les Omanais sont des acteurs très mineurs des échanges océaniques entre le XV^e siècle et le milieu du XVII^e siècle, puisque les ports du pays restent pour l'essentiel sous domination étrangère. Cette situation change radicalement au cours des années 1640 et surtout 1650 : le pays devient en quelques années à peine la première force maritime de l'océan Indien occidental, en concurrence directe et frontale avec l'*Estado da Índia*, notamment sur le rivage oriental de l'Afrique.

Oman est le centre spirituel de l'ibadisme, l'une des principales branches du kharidjisme, dont il est une mouvance modérée - cependant tous ses habitants ne sont pas ibadites. Conformément à la doctrine ibadite le pays est un imamât : le souverain porte le titre d'imam et il est théoriquement élu par un conseil d'ulémas et de cheikhs pour ses qualités

¹ P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 2-3 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 21-22 et cartes pp. 386-397.

méritoires et non selon une filiation héréditaire. En pratique il en est autrement et l'élection demeure souvent limitée à une seule famille ou tribu. L'imam, qui est considéré à la fois comme un chef de guerre, un juge, et un théologien réside dans l'intérieur du pays². Au début du XVI^e siècle, les principales agglomérations portuaires sont sous le contrôle des Persans d'Ormuz avant de passer définitivement sous la mainmise portugaise lorsque Afonso de Albuquerque s'empare d'Ormuz en 1515. Mascate est le bastion des Portugais, ils y construisent un fort dans les années 1580. Avec la perte d'Ormuz en 1622, clef de l'*Estado* dans la région, Mascate devient le pivot de leurs échanges avec le golfe Persique³.

Depuis les années 1530 Oman est très divisé sur le plan politique, plusieurs chefs et tribus se disputant le pouvoir. En 1624 Nasir bin Murshid, fondateur de la dynastie Yarubi, est élu imam et en peu d'années il parvient à unifier le pays par la diplomatie et par la force. Seules Mascate et trois autres agglomérations de la côte lui échappent, restant sous contrôle portugais. Il s'attache à les conquérir à partir du début des années 1630 : il enlève notamment Sohar en 1643 et fait assiéger Mascate à plusieurs reprises. Son successeur en 1649, Sultan bin Saif, lance presque immédiatement après son investiture un ultime assaut sur la ville : les Portugais, réfugiés dans leur forteresse, doivent l'évacuer en janvier 1650. A présent débarrassés de toute tutelle étrangère sur leur rivage, les Omanais - et à leur tête l'imam - peuvent percevoir des droits sur le trafic maritime et s'investir beaucoup plus activement dans le commerce portuaire et au-delà l'expansion océanique. L'économie du pays, et en corollaire le pouvoir politique, ont dorénavant les moyens de prospérer et d'afficher leurs ambitions, l'intérieur du pays n'offrant auparavant guère d'autre alternative que l'économie de subsistance⁴. A partir des navires portugais capturés lors de la prise de Mascate, une importante flotte de guerre se constitue dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Elle devient la plus redoutable de l'océan Indien occidental, profitant notamment de l'expérience de marins et d'artilleurs européens engagés et de l'achat d'une artillerie sophistiquée pour équiper souvent lourdement les bateaux. Théoriquement absents de la sphère commerciale du fait de l'idéologie ibadite, les imams prennent par le biais de leurs agents une part croissante dans les échanges économiques, les revenus du commerce maritime et les affaires étrangères en général. Les Omanais reprennent en partie les routes du commerce portugais, surtout entre

² J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 154-185 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 22-25, 27-28 ; « *al-Ibādīyya* », in *Encyclopédie de l'Islam*, q.v.

³ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 94-97 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 44-45 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 199-201.

⁴ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 95-99 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 44-46, 69-70, 218-220.

l'Inde et le golfe Persique, et Mascate se place rapidement parmi les principaux entrepôts de la zone du Golfe. Les *Vania* et les autres marchands indiens qui la fréquentaient déjà y sont de plus en plus présents, contribuant à la vitalité de ses échanges, en particulier pour les tissus et l'ivoire africain⁵.

Oman s'empare de nouveaux territoires dans le golfe Persique et surtout cherche par tous les moyens à attenter aux intérêts de l'*Estado*. Les deux puissances ne vont cesser de croiser le fer entre les années 1650 et 1730. Les Portugais harcèlent les navires omanais et tentent de leur interdire l'accès aux ports indiens, essayant sans succès d'organiser un blocus des côtes omanaises. Les Omanais pratiquent eux aussi activement la piraterie sur les embarcations portugaises⁶. Ils vont même plus loin puisque des établissements portugais de l'Inde, parmi les plus prééminents, subissent leurs attaques : Bombay est assaillie en 1661-1662, Diu en 1668 et 1676, Bassein en 1674, ou encore Kung (en Perse) en 1670⁷. Il semble qu'Oman poursuive plusieurs objectifs à travers cette politique très agressive : jouir du pillage des bateaux et des ports portugais, affaiblir l'*Estado da Índia* et évincer les Portugais du trafic maritime. Il n'est pas exclu non plus que les imams aient pour projet de rendre tributaires les cités portuaires indiennes, voire à long terme de développer une véritable politique expansionniste en dehors du golfe Persique - surtout si l'on considère les orientations que prendra leur intervention en Afrique orientale à la toute fin du siècle. Ces luttes incessantes en mer d'Oman s'avèrent très coûteuses pour les deux belligérants ; surtout pour l'empire portugais, exsangue, dont le déclin se poursuit. Dans les années 1650-1660 il perd notamment, au profit des Hollandais, de nombreuses possessions dans le sous-continent indien et voit ainsi ses places fortes et ses réseaux maritimes continuer de passer les uns après les autres en d'autres mains⁸.

A partir de 1651, un an à peine après la chute de Mascate, les Omanais se tournent vers la côte swahili, qui devient l'un de leurs objectifs majeurs dans l'océan Indien. Dans les

⁵ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 99-102 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, p. 81 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 63-64, 69, 186.

⁶ Mais également sur les bateaux appartenant à d'autres nations.

⁷ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1661, *ACE*, 4, pp. 72-75 ; Gouverneurs de l'Inde au roi, Goa, 28.01.1670, FUP, LM 34, 48/3-49/2 (ff. 276-277) ; Alexander Hamilton, *A new account of the East Indies, being the observations and remarks of capt. Alexander Hamilton (...)*, Edimbourg, 1727, p. 74 ; R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 99-100, 102 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 13-14 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 48, 70 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 240-241.

⁸ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 48-49 ; S. Subrahmanyam, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700*, 1999, pp. 226-228.

premiers temps, ces opérations paraissent surtout relever de leur désir de piller les ressources de l'*Estado*. Pour cela, ils sont aidés, voire appelés, par certaines cités littorales, avides de se débarrasser de l'autorité de Goa et n'ignorant pas l'état déplorable de la garnison de Fort Jésus. A la fin des années 1640 plusieurs communautés swahili sont en rébellion contre les Portugais, parmi lesquelles l'île de Pemba. En 1650 Francisco de Seixas Cabreira est envoyé à Fort Jésus pour un second mandat de *capitão da costa de Melinde*. Il apporte avec lui des renforts livrés par Goa pour mettre fin à une révolte à Pemba⁹ ; bien que n'ayons guère de précisions sur cette dernière, il semble qu'elle soit surtout liée à des questions politiques propres à l'île¹⁰. Les opérations tardent manifestement à démarrer parce qu'en 1651 l'armée du souverain de Pemba et des Omanais de Mascate ravagent la petite colonie portugaise de Zanzibar. Selon Buckeridge, 50 à 60 Portugais sont tués ou capturés¹¹ et de grandes quantités d'ivoire sont prises¹². La reine de Zanzibar, et son fils le souverain d'Utondwe¹³, ont pris parti pour Pemba et se barricadent dans la ville de Zanzibar l'année suivante par crainte de représailles de la part des Portugais. Selon Cabreira, les deux villes étaient jusque-là considérées comme loyales et dignes de confiance envers l'*Estado*. Les deux souverains, ayant expédié deux bateaux à Mascate, espèrent en recevoir des renforts. La reine de Zanzibar sollicite également le souverain de Pambuji (Kaole), qui porte le titre de *Shomvi* (« *O Xomve* »)¹⁴, mais il refuse de la soutenir et préfère prêter assistance à Cabreira en raison d'une querelle passée avec Zanzibar. Dans sa lettre aux gouverneurs de l'Inde datée d'août 1652, Cabreira réclame des moyens importants pour pouvoir mener une opération contre Pemba et

⁹ Roi au vice-roi, Lisbonne, 04.02.1651 et Vice-roi au roi, Goa, 20.12.1651, AN/TT, DRI 61, ff. 337-338. Comme l'avancent Strandes et Boxer, il est possible que Cabreira ait été désigné une nouvelle fois gouverneur en raison de sa connaissance de la région et des qualités dont il fit preuve en 1636-1637. Toutefois cela n'est pas certain (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 228 et C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 47).

¹⁰ Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/3-4 (f. 388). Strandes date, à tort, cette lettre de 1653 (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 228) – information erronée reprise par Axelson (*Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 140).

¹¹ Un chiffre très certainement excessif, à moins qu'il n'inclue la population chrétienne dans son ensemble.

¹² S'appuyant sur la lettre de Cabreira citée à la note précédente, Strandes et Boxer indiquent que l'attaque date de 1652 mais Buckeridge donne celle de 1651 (N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 33, 71-72).

¹³ Aux XVII^e et XVIII^e siècles Utondwe apparaît comme une dépendance de Zanzibar, jouant le rôle de point d'ancrage continental pour les habitants de l'île, notamment pour le commerce d'ivoire (voir en particulier : Joaquim da Costa Ribeiro, facteur de Zanzibar, au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 17/3 (f. 388v)). Des traditions associent la dynastie de Zanzibar à Utondwe (W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 148, 152).

¹⁴ Pambuji correspond probablement au site archéologique de Kaole, au sud de Bagamoyo (J. Kirkman in J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 353 ; W.T. Brown, *A pre-colonial history of Bagamoyo : aspects of the growth of an East African coastal town*, 1971, pp. 50-51). *Shomvi* est l'un des titres portés par les dirigeants des communautés swahili de la côte Mrima (M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 168) ; il s'agit de la plus ancienne mention de ce nom. Sur les fouilles archéologiques de Kaole, voir F. Chami, « The excavations of Kaole ruins », in F. Chami et G. Pwiti, *Southern Africa and the Swahili world*, 2002, pp. 25-49.

Zanzibar ; Fort Jésus manque en effet de tout : soldats, artillerie, vivres ou encore tissus pour engager des soldats nyika. Pour l'officier il est urgent d'intervenir car toute la côte, encouragée par les rebelles, pourrait se soulever¹⁵.

Au début de 1653 Cabreira, toujours aussi entreprenant, décide de monter une expédition contre Zanzibar sans attendre d'hypothétiques renforts de Goa. Il est aidé de troupes swahili dont une partie lui est fournie par le souverain de Pambuji ; Buckeridge ajoute qu'il commande également des soldats continentaux – certainement des Nyika. Au mois de mai, le capitaine-gouverneur prend la ville de Zanzibar où résidaient la reine et les *casados*, provoquant des dommages considérables. Il capture également des embarcations du roi de Pemba qui avaient mené des raids contre Kwale et les îles de Mafia et de Kilwa. Bien que la reine de Zanzibar et le souverain d'Utondwe aient réussi à s'enfuir sur le continent, l'officier se réjouit de voir la côte swahili apaisée¹⁶. Nicholas Buckeridge, qui fait escale à Zanzibar quelques mois après ces événements, rapporte que les souverains de Zanzibar et Utondwe sont alors sur le continent, menant une guerre contre un roi qui avait soutenu les Portugais, c'est-à-dire contre Pambuji. Ils demandent au marchand anglais de leur apporter de l'aide en bombardant le port et les bateaux de leur ennemi, ce qu'il refuse. Buckeridge se rend ensuite à Pemba dont le souverain est toujours au pouvoir¹⁷. Dans les années qui suivent la situation paraît pourtant se stabiliser et nous n'avons plus écho de troubles à Zanzibar ou à Pemba avant le début des années 1680. Cet épisode nous révèle une fois de plus le caractère fréquent des conflits entre cités-Etats swahili, Utondwe et Zanzibar ayant manifestement cherché à soumettre Pambuji. Comme dans l'archipel de Lamu, le rejet ou au contraire l'alliance avec les Portugais repose avant tout sur des développements locaux, dans lesquels l'*Estado* n'est pas à l'origine nécessairement impliqué. Faut-il le rappeler : la côte swahili est particulièrement fragmentée sur le plan politique et la désunion l'emporte de loin sur l'union.

Les Omanais ne viennent pas au secours de Zanzibar et de Pemba après 1651 et ils ne sont plus signalés sur le littoral jusqu'en 1660, peut-être occupés sur d'autres fronts. Nous ignorons si l'attaque de 1651 a été menée par des bateaux marchands armés de passage, profitant d'une alliance de circonstance avec le souverain de Pemba pour mettre à sac l'établissement portugais de Zanzibar, ou s'il s'agissait de véritables navires de guerre expédiés selon un plan concerté à l'avance. Cependant, il est certain qu'à la suite de cela les

¹⁵ Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/1-28/3 (ff. 387-390).

¹⁶ Conselho Ultramarino, Lisbonne, 09.10.1654, AHU, cod. 211, ff. 305-306 ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 72. Les informations délivrées par le capitaine anglais ajoutent à cette pièce d'archive même si les chiffres qu'il donne paraissent excessifs.

¹⁷ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, pp. 72-73.

dirigeants de Pemba, Zanzibar et Utundwe ont cherché en 1651 à établir des contacts avec l'imam d'Oman : contre la promesse de lui verser un tribut, ils lui auraient réclamé l'envoi d'une flotte de guerre pour les soutenir, mais aussi pour faire pression sur les autres dirigeants du littoral afin qu'ils rejettent la suzeraineté du Portugal¹⁸. Quant aux Omanais, ils sont intéressés par l'ivoire, ayant acheté en 1651 tout le stock que Pemba avait amassé lors du raid sur le quartier portugais de Zanzibar¹⁹.

Ces événements montrent que Mascate à peine tombée entre les mains des Yarubi, les cités swahili en conflit avec les Portugais voient dans les Omanais plus que de simples alliés de circonstance, croisant dans leurs eaux, mais une puissance dont ils recherchent activement la protection, conscients de leurs objectifs communs. C'est dans cette optique que Pate devient le principal allié des Omanais et leur tête de pont sur la côte orientale de l'Afrique.

2. La conquête de Faza, les Portugais de Mombasa harcelés (vers 1660-1675)

Nous ne savons rien des liens entretenus par Pate et Oman avant la fin des années 1650, qui auraient pu favoriser leur alliance ultérieure. Il est probable que des embarcations de commerce omanaises, en petit nombre, fréquentent régulièrement Pate à partir des premières années de la décennie, malgré la présence de la colonie portugaise à Faza. L'investissement croissant dans le trafic d'esclaves qu'opèrent dans la seconde moitié du XVII^e siècle les marchands d'Oman est vraisemblablement initié par l'intermédiaire de Pate au début des années 1650. Pour son développement, et notamment les chantiers navals, le pays connaît aussi certainement une hausse de la demande en bois. D'autre part, la présence accrue des négociants indiens dans le port de Mascate et l'augmentation progressive des échanges entre Oman, le Gujarat, et la côte occidentale de l'Inde²⁰, contribuent sans nul doute à doper le marché mascati de l'ivoire²¹.

Entre les années 1650 et 1690 les intérêts de Pate et d'Oman convergent remarquablement. Les Portugais sont leurs ennemis communs et leurs marchés nécessitent leurs produits d'échange respectifs. Peu avant 1660 des contacts officiels sont établis entre les autorités de Pate et celles d'Oman. Ils débouchent sur une opération conjointe qui ébranle

¹⁸ Conselho Ultramarino, Lisbonne, 09.10.1654, AHU, cod. 211, f. 305.

¹⁹ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 51.

²⁰ Ainsi, au cours de l'année 1672, 63 navires venus de l'Inde occidentale sont recensés dans le port de Mascate. Ils forment la majorité des grandes embarcations ayant mouillé dans le port (R.J. Barendse, *The Arabian Seas : the Indian Ocean world of the seventeenth century*, 2002, p. 205).

²¹ Ces hypothèses sont partagées par Wilkinson (*The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 49).

sérieusement la position portugaise sur la côte swahili : c'est la plus violente qu'ils affrontent depuis Ali Bey. Le 10 décembre 1660 surgit au large de Faza une flotte omanaise composée d'une grande patache et de trois galiotes lourdement armées, transportant 800 soldats. Deux jours plus tard, la colonie portugaise de Faza est prise. Huit « grands *mitepe* » se joignent ensuite à la flotte, ils emportent des hommes de « tout Pate, Siyu, Faza, Manda, Lamu, *Simio* [Luziwa ?]²², *Mera* [Mwana ou Mea ?], Shaka et Osha ». Le 12 février 1661 les bateaux pénètrent la baie de Kilindini à Mombasa, les troupes coalisées débarquent, prennent position dans la ville swahili puis mènent le siège de l'agglomération portugaise, obligeant ses habitants à se réfugier dans Fort Jésus. Les assaillants font usage d'artillerie et semblent recevoir des renforts de la part de Nyika²³. Le siège dure près d'un mois et demi, la forteresse ne tombe pas mais le quartier portugais est saccagé, des constructions étant mises à bas et des maisons incendiées. Les forces omanaises et swahili repartent le 24 mars, emportant un navire de Daman, deux nefs de l'*Estado* et toutes les embarcations de la ville, et promettant de revenir en décembre 1661 avec davantage encore de soldats²⁴.

En 1661 Goa craint le pire pour Mombasa, Mozambique et les ports du nord de l'Inde ; mais l'*Estado* est dans une situation financière catastrophique et par ailleurs toujours sous la pression des Hollandais. Le *Conselho do Estado* déplore avec amertume cette indigence :

« Pour tous les conseillers est évident l'état misérable dans lequel nous nous trouvons par manque de gens, et d'argent, pour porter secours à tant de postes qui sont exposés à nos ennemis et nous manquant depuis des années les renforts du Royaume »²⁵.

Dans ces conditions, le *Conselho* prévoit de n'envoyer qu'un seul bateau à Mombasa, avec une troupe réduite - nous ignorons toutefois si ce projet aboutit²⁶. Très diminuées par l'attaque de 1661, la colonie portugaise et la population swahili de Mombasa endurent en 1662 une grave disette. A la fin de l'année l'agglomération n'a plus aucun stock de céréales et de nombreuses vies sont emportées. Il semble que la cité affronte en effet un genre de blocus, peut-être de Pemba, conduit par les forces de Pate. On peut aussi penser que les Nyika, ou certaines sections nyika, refusent de livrer des vivres à la population urbaine, peut-être à

²² Dans certaines traditions, Luziwa est appelée Mudiwo, Mrio, ou Idio (R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 45).

²³ « [O inimigo] ostentouse tão vitorioso por se ver snõr da povoação, e da Ilha obedecido de toda a terra firme » (Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661, *ACE*, 4, p. 69)

²⁴ Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661 et 02.01.1670, *ACE*, 4, pp. 68-69, 206 ; N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 46 ; « Breve relazione delli conventi e missioni delli religiosi di Sant'Agostino dell'India Orientale, quale li detti religiosi mandano in questo presente anno 1682 a presentare al Seren.^{mo} Principe di Portogallo [...] », *Analecta Augustiniana*, 4(16), 1912, p. 388.

²⁵ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1661, *ACE*, 4, p. 72.

²⁶ Conselho do Estado, Goa, 13.11.1661 et 06.12.1661, *ACE*, 4, pp. 70-75 ; Reine au gouverneur de l'Inde, Lisbonne, 05.04.1662, Vice-roi à la reine, Goa, 29.12.1662 (deux lettres), FUP, LM 28A, 26/4 (f. 103), 26/5 (f. 104) et 54/5 (f. 219).

l'instigation des ennemis de la colonie²⁷. Au début de 1663 des céréales sont apportées par des navires de Bassein et de Chaul, qui font également fuir les forces de Pate : très soulagées et disposant de ressources pour une année entière les autorités de Mombasa, portugaises et swahili, tiennent à remercier le vice-roi²⁸. Toutefois, après cette date la ville n'est plus attaquée par les Omanais, dont les visées se focalisent sur la côte indienne et les accrochages avec la flotte portugaise en mer d'Oman.

Il est manifeste que le but de l'opération de 1660-1661, planifiée avec soin, était pour Pate de chasser définitivement les Portugais de l'archipel de Lamu et pour les Omanais de tenter de s'emparer de Fort Jésus. Le blocus probable de Mombasa l'année suivante par des embarcations de Pate suggère également que celle-ci cherche même à en finir seule avec la colonie-mère, ou du moins à l'affaiblir au maximum jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes omanaises. D'après le *Conselho do Estado*, c'est le souverain de Pate qui a sollicité la flotte omanaise de 1660-1661 et qui l'a en partie financée²⁹. Selon un témoin présent à Mascate en 1661, les Omanais équiperont leur flotte et réuniront des hommes dans l'optique d'attaquer Diu et d'autres ports portugais du nord de l'Inde, voire Goa aux côtés des Hollandais. Cependant leur projet le plus sûr serait de retourner saisir Mombasa, ou les bateaux allant et venant à Mozambique, en compagnie des fils du roi de Pate³⁰. Cette information montre que l'alliance entre la cité et Oman n'a rien de fortuite et qu'elle fut programmée en hauts lieux, peut-être par l'intermédiaire d'ambassadeurs de Pate directement en contact avec l'imam omanais.

Quels intérêts pouvaient retirer les deux puissances de cette coopération ? En dépit de la relative stabilité des relations entre Pate et l'*Estado* au cours des années 1650, il est probable que les exactions et les avanies habituelles des Portugais aient joué un rôle non négligeable dans ce rapprochement. Le gouverneur de Mombasa Joseph Botelho da Silva, dont la charge débute peu avant 1660, paraît avoir reconduit les pires travers de certains de ses prédécesseurs : en 1662 les Swahili de Mombasa et Malindi dénoncent son comportement et

²⁷ Par ailleurs, nous avons déjà signalé que Mombasa subit des incursions nyika vers 1666 (« William Alley : an English visitor to Mombasa in 1667 », *SD*, p. 189) : il est possible que des groupes nyika soient payés par Pate et ses alliés pour harceler la colonie.

²⁸ Cet épisode n'est pas signalé dans les travaux historiques (João Soares de Sousa (capitaine de Mombasa ?), s.d., João Gomez Laso, *ouvidor* de Mombasa, 04.07.1663, Père supérieur et frères de la *Casa da Santa Misericórdia de Mombaça*, 07.08.1663, « Le peuple de Malindi » (*wazee* de Mombasa), 25.03.1663 et Manuel André, capitaine du galion *São João e São Jacinto*, 04.04.1663 (copies), AN/TT, DRI 26, f. 363). En 1686 Mombasa rencontre de nouveau des difficultés pour obtenir des céréales de Pemba (Conselho da fortaleza de Mombaça, *protesto*, Mombasa, 06.08.1686, FUP, LM 51B, 29/4 (f. 171)).

²⁹ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1661 et 02.01.1670, *ACE*, 4, pp. 70, 206.

³⁰ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1661, *ACE*, 4, p. 70.

prétendent que ses agissements sont responsables du soulèvement de Pate³¹. Une nouvelle fois, la cupidité et l'incurie d'un officier de l'empire constituent des facteurs aggravants du ressentiment swahili, poussant à la révolte. Pourtant, selon toute vraisemblance, les motivations de Pate sont plus profondes. Dans les années 1650 un petit nombre de *casados*, un missionnaire et quelques individus au service de l'*Estado* vivent toujours à Faza. Leur présence reste un frein à sa conquête par Pate et certainement le dernier obstacle à sa domination totale sur les îles de l'archipel de Lamu. D'ailleurs le fait que les assaillants de 1661 proviennent de toutes les principales agglomérations de la région tendrait à prouver que Pate a leur soutien et, au-delà, autorité sur leur ensemble. Pour parvenir à ses fins, la puissante cité-Etat va donc chercher - et financer - l'appui des Omanais à la suite des contacts établis dans les années 1650, comme l'avaient fait avant elle Pemba, Zanzibar et Utundwe.

Il ne fait guère de doute qu'à travers l'opération de 1660-1661 l'objectif de Pate est principalement de mettre la main sur Faza. En effet à cette occasion le lignage à la tête de Faza est renversé : peu après cette date le « prince de Faza », dont nous reparlerons, est contraint de se réfugier auprès des Portugais à cause « des guerres que lui faisait le roi de Pate »³². Il restera un allié indéfectible de l'*Estado*, sollicitant son aide pour recouvrer son royaume et participant à des opérations dans ce but aux côtés de ses alliés bajun et katwa. Plus généralement, il apparaît évident que Pate fit appel aux Omanais pour l'emporter de façon décisive sur la coalition regroupant Faza, les Bajun, certains clans katwa, et les Portugais, ainsi que le montrent plus nettement les événements des années 1670-1680 que nous analyserons dans la section suivante.

Il est possible également - quoique moins certain - qu'une faction de Pate ait employé la puissance militaire omanaise à des fins de politique interne, la cité connaissant en effet de fréquents conflits dynastiques, dont la chronique de Pate égrène la succession. De plus, en 1685 des individus prétendent que Pate est divisée en factions, dont l'une serait favorable aux Portugais³³. On peut donc supposer qu'une faction de la ville ait fait appel aux Omanais afin de s'imposer face à une autre qui, en réaction, se serait tournée vers les Portugais³⁴. Un phénomène similaire se produit vers 1726-1728 lorsque le sultan de Pate est contraint de demander de l'aide à Goa, face à un menaçant prétendant au trône associé aux Omanais alors présents dans la ville.

³¹ Lisbonne demande qu'une procédure soit engagée contre lui (Roi au vice-roi, Lisbonne, 04.04.1665 et 07.01.1666, AHU, cod. 208, ff. 304v, 310 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 229).

³² Conselho do Estado, Goa, 06.12.1677, ACE, 4, p. 277 ; Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1 [annexe 2.2.2].

³³ João Antunes Portugal, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 42/4 [annexe 2.2.1].

³⁴ Je reviendrai sur cette hypothèse.

D'un point de vue commercial, les navires portugais constituaient toujours une source de profits importante pour Pate dans les années 1650. Les élites de la cité-Etat pensèrent probablement que les négociants omanais, attirés par le commerce d'ivoire, se substitueraient à ce marché. D'ailleurs, après 1661, un trafic régulier se met en place entre l'île de Pate et Mascate ; c'est la première route de commerce que les Omanais développent en Afrique orientale. Les informations dont nous disposons sur le sujet, bien que lacunaires, montrent que des navires de Mascate abordent l'archipel de Lamu de façon répétée, sinon à chaque mousson, au cours des années 1660-1680. Indépendamment de la menace qu'ils font planer sur Mombasa, Goa considère que la perte du trafic d'ivoire de l'archipel de Lamu est un manque à gagner pour la douane de Mombasa et plus généralement pour les profits de l'empire³⁵. A l'inverse, pour les Omanais, le rapprochement avec Pate leur permet de s'appropriier le commerce d'ivoire autrefois détenu par les Portugais, comme ils reprirent également une portion du trafic de ces derniers entre l'Inde et le golfe Persique. Des marchands omanais s'installent aussi à Pate : une maison appartenant à l'un d'entre eux est évoquée en 1678³⁶.

L'alliance avec Pate permet aussi aux Omanais de disposer d'une base sur la côte est-africaine pour pratiquer la piraterie sur les navires portugais qui se rendent vers Mombasa ou Mozambique. En 1668, par exemple, un bateau de Goa chargé d'approvisionner Fort Jésus est capturé³⁷. Surtout, en 1669 Mozambique est attaquée par une flotte de 25 embarcations omanaises, alors que la plupart des troupes de la ville sont sur le Zambèze. Comme Mombasa huit ans plus tôt, l'établissement portugais est mis à sac sans réelle opposition³⁸. Les *Wapate* se livrent eux aussi à la piraterie sur le littoral, peut-être conjointement avec les Omanais, et l'insécurité est grande pour les embarcations portugaises sur le nord de la côte swahili³⁹. Les Swahili de Malindi et de sa région en souffrent également : en 1661-1662 les habitants de la ville et des villages environnants doivent se réfugier sur l'île de Mombasa à cause des

³⁵ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1677, *ACE*, 4, p. 277. Les établissements portugais de Diu, Daman et Chaul, très investis dans le trafic d'ivoire, sont les premiers touchés.

³⁶ Ceci ne remet toutefois pas en cause la présence de *Vania* à Pate (Conselho Ultramarino, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, f. 91). Parmi les bateaux ayant fréquenté le port de Mascate en 1672, deux proviennent de Pate ; il s'agit de la seule destination africaine signalée (R.J. Barendse, *The Arabian Seas : the Indian Ocean world of the seventeenth century*, 2002, p. 205).

³⁷ Gouverneurs de l'Inde au roi, Goa, 08.01.1669, FUP, LM 35, 4/5.

³⁸ E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 142-143.

³⁹ Gouverneurs de l'Inde au roi, Goa, 08.01.1669, FUP, LM 35, 4/5 ; Conselho do Estado, Goa, 06.12.1677, *ACE*, 4, p. 277. L'opération qui sera mise sur pied en 1677 aura notamment pour but de « nettoyer cette côte des Omanais » (Conselho do Estado, Goa, 17.08.1677, AHU, cx. Moç. 3, doc. 36), ceux-ci en effet « infestent la côte de Malindi » (Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.01.1666, AHU, cod. 208, f. 304v).

Omanais⁴⁰. Il n'est pas exclu que Pate ait profité de l'expédition de 1661 pour tenter de s'imposer sur Malindi qui, dirigée par un *liwali* désigné avec l'accord des Portugais, demeure sous le contrôle des Swahili vivant à Mombasa. Quoi qu'il en soit, les embarcations de Pate fréquentent Malindi pour commercer : en 1667 une altercation s'y produit avec les Portugais de Mombasa alertés de leur présence⁴¹.

En 1670 Goa envisage de détourner vers l'archipel de Lamu une flotte prévue pour le golfe Persique afin de punir Pate et les cités qui la soutiennent : si la ville n'oppose pas de résistance le roi de Pate doit être jugé à Goa, dans le cas contraire il doit être exécuté et remplacé par un souverain d'une branche plus favorable aux Portugais. Mais ce projet n'a pas de suite à cause de l'attaque sur Mozambique⁴². L'*Estado da Índia* n'est pas capable de lancer une opération d'envergure contre Pate et l'état de Fort Jésus est toujours aussi précaire, l'insécurité en mer et l'arrêt du commerce de l'ivoire avec la zone septentrionale ne faisant qu'aggraver le délabrement de la colonie.

L'accession d'Oman au rang de puissance maritime, dont les visées belliqueuses se concentrent en grande partie sur l'*Estado*, est une catastrophe pour l'empire, déjà terriblement miné par d'autres forces extérieures et sa propre incapacité à se réformer. Durant toute la seconde moitié du XVII^e siècle, sa position sur la côte swahili ne cessera d'être menacée par cet ennemi juré. Pour les Omanais, comme ailleurs dans l'océan Indien, il s'agit avant tout de s'emparer des voies du commerce portugais et de se procurer du butin. Leur intérêt croise évidemment celui des cités-Etats swahili en conflit avec les Portugais, prêtes à s'attacher la force de frappe de cet allié bienvenu. Pourtant le rejet des Portugais en tant qu'occupants n'explique pas tout. La volonté de les voir expulsés de la région s'inscrit bien souvent dans un contexte local spécifique : dans l'archipel de Lamu ceci est indissociable des ambitions expansionnistes de Pate. L'histoire des relations entre les Portugais et les Swahili - et en corollaire entre ceux-ci et les Omanais - ne peut se résumer au simple rejet d'une puissance étrangère qui menacerait la vie économique, religieuse, ou plus largement le mode de vie des Swahili.

⁴⁰ Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.01.1666, AHU, cod. 208, f. 304v (citant une lettre de 1662 signée par Mwinyi Zagro, *liwali* de Malindi).

⁴¹ « William Alley : an English visitor to Mombasa in 1667 », *SD*, pp. 188-189. On remarquera au passage que ces indications signifient que Malindi est toujours habitée à cette époque et qu'il n'est jamais question de menaces oromo sur la ville dans les archives portugaises.

⁴² Conselho do Estado, Goa, 02.01.1670, *ACE*, 4, pp. 206-207.

B. L'affermissement de l'autorité de Pate, indissociable de l'intervention omanaise

Avec l'expulsion des Portugais de l'archipel de Lamu, le sac de Mombasa et la poursuite des menaces contre Fort Jésus et les bateaux portugais, Pate apparaît comme le moteur de la révolte contre l'*Estado da Índia*⁴³. Elle est aussi, et de loin, la ville dont le trafic est le plus considérable, accueillant les navires du Hadramaout, du Yémen et du Gujarat, et profitant en outre de la demande de Mascate.

En 1678 et 1687 les Portugais parviennent à monter des expéditions contre la cité rebelle, mais toutes deux sont des échecs, au prix pour Pate d'une dépendance de plus en plus forte à l'égard de son allié omanais. Parallèlement, les Bajun et les Katwa du nord de l'archipel et de Faza n'admettent toujours pas, malgré un demi-siècle de lutte, l'autorité de la cité-Etat dominante. Bien qu'elle fasse systématiquement usage de contingents oromo à leur rencontre, Pate doit également recourir à l'aide des Omanais pour faire face à cette opposition. Quant aux Bajun et aux Katwa, l'*Estado* est plus que jamais leur ultime recours. Ainsi les enjeux géopolitiques de l'archipel de Lamu sont-ils toujours davantage liés à des acteurs extérieurs.

Les opérations militaires des années 1678-1679 et surtout 1685-1688 ont laissé des traces nombreuses dans les archives de l'*Estado da Índia*. Alors que ces sources s'avèrent extrêmement précieuses sur bien des points, leur exploitation par les historiens est restée superficielle et anecdotique. Dévoiler leur contenu de façon exhaustive est une étape incontournable pour entamer une réflexion de fond sur la trajectoire de l'archipel de Lamu et du littoral bajun dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ainsi, et après les avoir comparées avec les récits swahili, serons-nous seulement en mesure de saisir le poids des facteurs omanais et oromo, les modalités de la domination de Pate, et au-delà les reconfigurations politiques et démographiques que connaît la région.

1. L'échec cuisant de l'expédition de Dom Pedro de Almeida (1678-1679)

Au cours des années 1650 et 1660 plusieurs projets marquent un intérêt renouvelé du Portugal pour la zone du Zambèze, peut-être en réaction au déclin de l'empire dans l'océan

⁴³ On remarquera toutefois que cette opposition et la situation déplorable de Fort Jésus n'entraînent pas pour autant le soulèvement de communautés swahili au sud de Mombasa entre les années 1660 et 1680.

Indien et en contrepartie du poids relatif accru de Mozambique dans les échanges de l'Inde portugaise. Au début des années 1670, il est projeté de lancer un mouvement de recolonisation des rives du Zambèze afin de disposer de moyens suffisants pour exploiter une région supposée riche en minerai⁴⁴. En 1677 le prince régent du Portugal et le *Conselho Ultramarino* finissent par mettre au point un plan très ambitieux. Une flotte emmenant une troupe nombreuse et une cinquantaine de couples de colons doit quitter Lisbonne pour Quelimane en septembre. Dans le même temps, le nouveau vice-roi Dom Pedro de Almeida ira comme convenu à Goa, il s'y informera sur l'état des territoires de Mozambique puis repartira pour l'établissement afin d'y rejoindre l'escadre venue de la métropole et de prendre le contrôle d'une nouvelle entité administrative allant du cap de Bonne-Espérance au cap Delgado. L'une de ses premières obligations sera de mettre à profit cette force militaire pour ramener dans le giron de l'*Estado* les cités swahili insoumises et plus particulièrement punir Pate :

« [L'opération] la plus avantageuse, la plus nécessaire et la plus utile serait le châtiement du roi de Pate et des autres roitelets rebelles de cette côte et de ces îles, ce qui était l'objectif auquel se destinait la flotte de Dom Jerónimo Manuel au moment où les Arabes [Omanais] attaquèrent Mozambique [...], parce que de cette façon il sera possible sans perdre de temps de faciliter le commerce, intimider ces roitelets, et refouler les Arabes »⁴⁵.

Pedro de Almeida atteint Goa en octobre 1677 et au cours d'une séance du *Conselho do Estado* les objectifs et les modalités de son voyage en Afrique orientale sont définis. Le prince de Faza vit alors en exil « depuis des années » à Goa, c'est-à-dire certainement depuis le début ou le milieu des années 1660, et il y perçoit une pension versée par la couronne du Portugal. Cette dernière tient à récompenser ainsi un allié particulièrement loyal et probablement à préserver une relation qui pourrait faciliter un retour des Portugais dans l'archipel de Lamu. Le vice-roi propose de le prendre en sa compagnie, soucieux de supprimer une rente qu'il juge coûteuse et de mettre sur le trône de Faza un individu qui accepterait toutes les conditions qu'on lui dicterait⁴⁶. En janvier 1678 Almeida quitte Goa pour Mozambique avec trois bateaux, puis rejoint par les cinq navires de Lisbonne il met

⁴⁴ G.J. Ames, « An African Eldorado ? The Portuguese quest for wealth and power in Mozambique and the Rios de Cuama, c.1661-1683 », 1998, pp. 92-102 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 144-148.

⁴⁵ Prince régent au vice-roi, Lisbonne, 05.04.1677, FUP, LM 43, 46/4 (f. 211). Voir également : Prince régent aux gouverneurs de l'Inde, Lisbonne, 05.04.1677, LM 43, 45/2 (f. 205) ; G.J. Ames, « An African Eldorado ? The Portuguese quest for wealth and power in Mozambique and the Rios de Cuama, c.1661-1683 », 1998, pp. 102-104 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 148-150. Par ailleurs la *caixa Moçambique* 3 de l'AHU contient de nombreux documents relatifs à ce projet.

⁴⁶ Conselho do Estado, Goa, 06.12.1677, ACE, 4, pp. 275-278.

voile vers l'île de Pate dès la fin juillet⁴⁷. Les faits qui s'en suivent sont décrits avec une relative précision par une *consulta* du *Conselho Ultramarino* reposant sur une missive de Mozambique datée du 23 juillet 1679.

Le 12 août 1678 les troupes portugaises débarquent sur l'île mais elles s'avèrent incapables de prendre Pate, à cause de choix tactiques hasardeux et d'une résistance efficace de la cité bien défendue par ses murailles. Les Portugais se contentent d'établir des camps sur l'île et ne bâtissent pas moins de sept fortins et quatre tours de garde, vraisemblablement en bois. La situation demeure en l'état pendant environ quatre mois, l'armée de l'*Estado* étant davantage en état de siège que la ville encerclée elle-même. En outre les Portugais se retrouvent rapidement à court de vivres et d'eau douce, n'ayant plus que des réserves de riz, ce qui indique que les autres agglomérations leur refusent toute aide et que l'opération n'est guère montée et dirigée avec soin. Ils bénéficient toutefois du soutien de 1000 à 1200 « nègres des nations Bajun et Katwa », rassemblés par le prince de Faza et payés en tissus, ainsi que d'une vingtaine d'Oromo puisqu'il est possible d'en recruter comme mercenaires contre des étoffes⁴⁸.

Après la livraison de provisions et de munitions depuis Mombasa et Goa, un assaut est finalement conduit contre Pate et des *wazee* viennent déclarer sa reddition. Almeida exige 30 000 *patacas* (ou *pardaos*) d'amende et la livraison du sultan en échange de la promesse de ne pas piller la ville. Le 16 décembre il prend ses quartiers dans la principale mosquée et met aux fers le roi, quelques sharifs et d'autres dignitaires. Les souverains (ou les chefs) de Siyu, Manda et Lamu sont également appréhendés, ainsi qu'un « potentat » insoumis occupant les terres de Manda. Déclarés coupables de sédition, ils sont décapités, ainsi que sept ou huit sharifs⁴⁹, le roi et des membres de la dynastie de Pate, et d'autres grands personnages. Par ailleurs, deux cents « soldats maures ordinaires », des Bajun, sont également exécutés après la découverte d'une conjuration dans leurs rangs, peut-être une mutinerie ou une trahison à l'instigation de Pate. Bien que Pate ait livré l'essentiel de la somme exigée, en monnaie, argent, ivoire, et carapaces de tortue, l'agglomération est tout de même mise à sac. Les Portugais emportent aussi deux trompes en métal et deux en ivoire, certainement les *siwa* livrées par les quatre cités vaincues. Les dégâts sont moins considérables que lors de l'attaque de Cabreira quarante ans plus tôt mais les morts à la tête des cités-Etats sont nettement plus nombreuses : Almeida ne se comporte pas avec plus de mesure que ses prédécesseurs.

⁴⁷ Conselho Ultramarino, Lisbonne, 15.12.1679, AHU, cx. Moç. 3, doc. 77 ; G.J. Ames, « An African Eldorado ? The Portuguese quest for wealth and power in Mozambique and the Rios de Cuama, c.1661-1683 », 1998, p. 106.

⁴⁸ Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/5 [annexe 2.2.3].

⁴⁹ Un autre passage parle de cinq ou six.

Cependant ce succès est de très courte durée : le 11 ou le 12 janvier 1679 quatre embarcations de guerre omanaises font leur apparition. Elles ont certainement été envoyées à la demande d'émissaires de Pate parvenus à Mascate, comme ce fut le cas en 1660 et comme il en sera lors de la campagne de João Antunes Portugal en 1687. Les forces omanaises et swahili coalisées assiègent immédiatement les Portugais et leurs associés bajun retranchés dans Pate. Trois ou quatre jours plus tard, le vice-roi, les troupes portugaises et le prince de Faza commencent à se replier vers les navires, sous la menace d'environ un millier de soldats swahili et omanais, puis ils quittent l'archipel. Pedro de Almeida meurt peu après son retour à Mozambique. Le *Conselho Ultramarino* se réjouit de l'exécution de nombreux dignitaires et du butin récolté pour le trésor royal⁵⁰. Ce n'est pas le cas du prince régent qui réclame une *devassa* (enquête judiciaire) pour établir les causes de l'échec et condamner les officiers fautifs. La responsabilité du vice-roi dans l'ordre de piller Pate est en particulier discutée - Lisbonne et Goa n'ayant pas la même perception des actions militaires outre-mer. La métropole a pourtant bien du mal à obtenir la *devassa* : les archives ne l'ont pas conservée et elle a peut-être été sciemment escamotée en raison de sordides conflits d'intérêt entre officiers de l'*Estado*⁵¹.

L'opération de 1678 est dirigée avec une grande maladresse par le vice-roi Pedro de Almeida, qui se montre incapable de mener l'assaut contre Pate pendant de longs mois malgré des troupes que l'on peut supposer importantes. Par-dessus tout, il manque sérieusement de discernement et laisse libre cours à une grande brutalité et à des humiliations variées - dont l'occupation de la mosquée n'est pas des moindres - qui ne font que conforter le ressentiment de Pate à l'égard des Portugais et éventuellement chez les autres communautés swahili de la région. Il n'est pas impossible non plus qu'une attitude insultante ait été adoptée à l'encontre des Bajun, à l'origine de la révolte d'une partie d'entre eux. A l'inverse, la facilité avec laquelle les Omanais mettent en déroute les Portugais est pour Pate un encouragement supplémentaire à entretenir cette alliance. C'est aussi le signe que la cité-Etat ne pourrait pas résister à une offensive majeure de l'*Estado* sans l'aide de la technologie militaire des Omanais, qui font largement usage de mousquets en 1679. Dans sa volonté de s'émanciper de Goa, la trajectoire de Pate est de plus en plus liée à celle d'Oman.

⁵⁰ Conselho Ultramarino, Lisbonne, 18.07.1680, AHU, cod. 212, ff. 89v-92.

⁵¹ Voir en particulier : Prince régent au vice-roi, Lisbonne, 05.03.1681 et Vice-roi au prince régent, Goa, 21.01.1682, FUP, LM 46B, 6/4 (f. 32) et 6/5 (f. 33) ; ainsi que : António Paes de Sande au vice-roi, Goa, 03.11.1679, LM 44, 11/5 (f. 65) ; Vice-roi au prince régent, Goa, 24.01.1683, LM 47, 55/2 (f. 286) ; Prince régent au vice-roi, Lisbonne, 26.03.1683 et Vice-roi au prince régent, Fortaleza de Santiago, 25.01.1684, LM 48, 28/5 (f. 171) et 29/1 (f. 172).

Nous constatons par ailleurs que Faza n'est pas du tout inquiétée par les Portugais en 1678 : la ville est sans doute toujours acquise à leur cause et majoritairement habitée de Bajun et de Katwa. Dans les années suivantes ces derniers vont très durement payer leur collaboration avec Almeida jusqu'à ce qu'en 1687, à leur initiative, un scénario très semblable à celui de 1678-1679 ne se reproduise.

2. « Il semble que Dieu refuse que cette terre ne tombe en notre pouvoir » (1685-1688)

La réoccupation de Pate par les troupes de João Antunes Portugal en 1687-1688 et les développements qui suivirent sont correctement relatés par Strandes et Axelson. A l'opposé, les deux historiens, trop focalisés sur les actes des Portugais, délaissent totalement les contacts initiaux qui conduisirent à cette opération et ignorent qu'elle fut lancée à l'initiative des Bajun et des Katwa de la région de Shungwaya. Ces faits sont rapportés dans trois lettres rédigées à Mombasa à l'attention du vice-roi, dont l'une fut écrite sous la dictée du prince de Faza et l'autre sous celle d'un chef katwa de Shungwaya⁵². Or ces textes sont indispensables pour saisir les phénomènes propres à l'archipel de Lamu à l'arrière-plan de l'expédition de 1687 et surtout pour se figurer - même partiellement - les rapports de force à l'œuvre dans la fameuse région de Shungwaya, trop longtemps l'objet de débats déconnectés de sources portugaises de première main.

Alors que João Antunes Portugal débute sa charge de gouverneur de Mombasa au début de 1685, trois embarcations dirigées par des Bajun et des Katwa abordent la ville. L'officier les désigne comme sujets du prince du Faza, qui depuis 1679 réside à Mombasa, mais il n'est pas sûr qu'ils en aient la même perception, le prince leur servant essentiellement d'intercesseur auprès des Portugais. Ces cinquante hommes de Shungwaya ont à leur tête un « prince des Bajun », Bwana Uti Wali wa Bisharo (ou Bwana Uti wa Bisharo). Il est qualifié de « gentilhomme katwa » (*fidalgo maracato*) par les Portugais⁵³ et serait « devenu pendant la

⁵² Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685 et João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1-5 et 42/3-5 (ff. 215-216). Ces documents sont reproduits en annexe (annexes 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3). Axelson mentionne deux d'entre eux mais de façon particulièrement allusive (E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, p. 155).

⁵³ Son nom est retranscrit « *Banant Vali de Bicharo* » ou « *Banauty e Bicharo* » (Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685 et Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1 et 43/4). Bisharo est un nom bajun/katwa - à la consonance somali : en 1912 un informateur bajun d'Alice Werner se nomme Mzee bin Bisharo (A. Werner, « *The Swahili saga of Liongo Fumo* », 1926-1928, p. 254).

guerre capitaine-majeur de tout son peuple à Pate [c'est-à-dire sur les domaines de Pate] »⁵⁴. Selon toute vraisemblance c'est un *mzee* à la tête de la fédération regroupant des clans katwa et bajun occupant le littoral depuis Kiwayu (et peut-être Faza) jusqu'aux environs de la ville de Shungwaya. Le petit groupe qui débarque à Mombasa porte à Fort Jésus des lettres des *wazee* de leur territoire demandant l'aide des Portugais contre Pate, les Oromo et les Omanais. Bwana Uti Wali wa Bisharo et les siens font également état des offensives menées dans la région depuis 1679 et plus tôt, ainsi que de la situation critique dans laquelle se trouvent Bajun et Katwa de la côte nord. C'est pourquoi il est indispensable de s'attarder sur les textes de 1685.

Selon le chef katwa :

*« Depuis que cette île [de Pate] fut soumise pour la première fois par les Arabes [Omanais], nous sommes depuis dix-neuf ans opprimés par leur brutalité »*⁵⁵.

Il explique cela par la loyauté constante des Bajun et des Katwa à l'égard du Portugal et leur volonté « de récupérer l'île de Pate » aux côtés de l'*Estado*. A moins qu'il ne s'agisse d'une confusion avec 1660-1661, ces propos paraissent indiquer que vers 1666 Pate parvint grâce aux Omanais à soumettre définitivement à son autorité Faza et ses terres insulaires. La cité et ses alliés de Shungwaya opposèrent peut-être encore après 1660 une résistance à Pate pendant quelques années, jusqu'à ce que cette dernière bénéficie de l'intervention de troupes omanaises. Il est possible également que des forces omanaises plus ou moins permanentes soient stationnées sur l'île à cette époque, car nous savons qu'il en existe dans les années 1680. Il n'est guère possible cependant d'y voir l'instauration d'une véritable suzeraineté des Yarubi sur Pate et ses possessions, puisque les Portugais ne l'évoquent pas en 1677-1679 et que cela prend plutôt effet vers le début des années 1690.

Les pires ennemis des Katwa et des Bajun demeurent néanmoins les Oromo, dont l'oppression se seraient durcie depuis qu'ils prirent parti pour Francisco de Almeida en 1678 :

*« Mais comme pour notre malheur la victoire nous a échappé, nous endurons depuis sept ans la plus grande guerre, et la plus grande inquiétude, parce que nous sommes assaillis et volés à tous moments par les Galla à la demande de Pate »*⁵⁶.

Le prince de Faza parle quant à lui de « tant d'assauts si continuels dont ils souffrent de la part des gens de Pate » depuis 1678-1679 ; il précise que les *Wapate* emploient systématiquement des Oromo pour se défendre⁵⁷. Citons aussi João Antunes Portugal :

⁵⁴ Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1.

⁵⁵ Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/4 [annexe 2.2.3].

⁵⁶ Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/4 [annexe 2.2.3].

⁵⁷ Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1.

« Vivant [dans un état de] guerre continuelle avec les Maures de Pate, uniquement pour avoir conservé leur fidélité de vassaux de Sa Majesté, qu'ils démontrèrent tout à fait lorsque le vice-roi Dom Pedro de Almeida attaqua Pate, ils sont à présent plus que jamais affectés parce que ceux de Pate les tourmentent par la voie des Galla »⁵⁸.

Ainsi, depuis les années 1620-1630 la pression oromo, essentiellement sous la forme de pillages, ne faiblit pas sur la côte bajun. A croire ces témoignages et ceux des décennies précédentes, Pate en est toujours l'instigateur, les rétribuant dans ce but en tissus. D'ailleurs, selon Bwana Uti, les étoffes sont « les meilleures armes de la côte car on peut grâce à elles s'attirer les Galla »⁵⁹. Il serait donc envisageable, d'après lui, d'acheter leur neutralité, voire d'en engager. D'autre part, selon le capitaine de Fort Jésus, les *Wapate* sont particulièrement redoutés sur toute la côte. Toujours selon João Antunes Portugal, seuls les Bajun et les Katwa auraient une « autorité naturelle » (*dominio natural*) sur l'île de Pate⁶⁰.

Il est évident d'après ces quelques remarques que certains clans bajun et katwa de Shungwaya cherchent à s'installer sur l'île de Pate, conformément à ce que relatent les traditions. Faza et sa périphérie est vraisemblablement leur destination principale, ainsi que Siyu dans une moindre mesure. Les droits qu'ils revendiquent sur l'île découlent des liens anciens que les deux cités entretiennent avec ces groupes et, bien entendu, de la présence déjà effective de nombre d'entre eux sur son sol. L'une des causes du conflit avec Pate est certainement son refus de les autoriser à se réfugier sur les terres insulaires de l'archipel, ou alors sa volonté de leur imposer dans ce cas des conditions qu'ils ne peuvent accepter. Ce fait semble corroboré par les récriminations du souverain de Faza à l'encontre de Pate dans les années 1630-1640 : il évoquait déjà la volonté du sultan de Pate d'empêcher l'établissement de « ses vassaux de la terme ferme » sur les terres insulaires de Faza.

Que les communautés bajun et katwa de la région de Shungwaya tentent de fuir les Oromo ne fait aucun doute d'après les traditions. Les textes de 1685 le confirment de manière éclatante. Bwana Uti Wali wa Bisharo émet la requête suivante auprès du vice-roi pour le cas où celui-ci ne serait pas en mesure d'expédier des moyens militaires contre Pate :

« Nous demandons de tout notre cœur que Votre Excellence ait pitié de nos malheurs et qu'elle ordonne au capitaine-majeur de cette forteresse [de Mombasa] qu'il nous donne des bateaux pour qu'avec nos familles nous puissions venir sur cette île [de Mombasa] ou sur n'importe quelle terre voisine de celle-ci »⁶¹.

⁵⁸ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 42/3-4 (f. 215) [annexe 2.2.1].

⁵⁹ Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/5.

⁶⁰ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 42/4 (f. 215v).

⁶¹ Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/5 [annexe 2.2.3].

Les propos du prince de Faza, qui emploie l'expression « le peuple katwa et bajun » (« *o povo Maracato e Bagunho* »), suggèrent que cette mesure concernerait l'ensemble des clans katwa et bajun de la zone de Shungwaya :

« Si Votre Excellence ne peut envoyer lesdites frégates, qu'elle ordonne au capitaine-majeur de cette forteresse, qu'avec de petites embarcations il fasse venir le peuple katwa et bajun à cette forteresse, ou sur une terre plus proche, parce qu'ils me le supplient, la guerre continue et les assauts qu'ils endurent de la part des Galla à la demande de ceux de Pate étant insupportables »⁶².

Les communautés bajun et katwa du rivage de Shungwaya seraient donc prêtes, en dernier recours, à s'exiler à Mombasa pour fuir les attaques oromo diligentées par Pate. Cette supplique - tout à fait inconnue des recherches historiques - est la confirmation la plus franche dans une source portugaise de l'ampleur des déplacements de population imputables aux Oromo, dont se font l'écho tant de traditions de la côte septentrionale.

Pourtant les Katwa et les Bajun demeurent très vindicatifs. A une date indéterminée vers 1679-1684 ils mènent avec le prince de Faza une campagne destinée à s'emparer de la cité de Pate : « passant par le fer et par le feu toute l'île de Pate ». La chute de la ville ne tint qu'au débarquement de soldats oromo introduits par les *Wapate*⁶³. Nous voyons par conséquent que pour les groupes katwa et bajun le seul moyen d'échapper aux incursions des Oromo et des troupes de Pate est de renverser les autorités de cette dernière. C'est pourquoi ils viennent proposer à João Antunes Portugal, et par son intermédiaire à Goa, un projet d'opération conjointe contre Pate. Pour l'appuyer ils mettent en avant, comme à l'accoutumée, leur loyauté sans faille envers le Portugal et les souffrances qu'elle leur occasionne. Ainsi que nous l'avons fréquemment rencontré, cette approche est systématiquement adoptée depuis le début du XVI^e siècle par les communautés qui recherchent l'appui des Portugais : c'est un moyen commode d'obtenir leur participation à des luttes dans lesquelles ils n'ont pas nécessairement un intérêt immédiat.

En outre, le plan d'attaque que défendent Bwana Uti et le prince de Faza se veut infaillible. Ils se font très pressants auprès du gouverneur de Mombasa et selon eux le moment est idéal pour restaurer l'autorité de l'*Estado* sur l'archipel de Lamu. Les rangs de Pate auraient été décimés depuis les opérations de 1678 et celle du prince de Faza. Elle serait aussi dans une situation économique difficile à cause d'une activité commerciale ralentie : elle manquerait de ressources, c'est-à-dire principalement de toiles, donc de moyens pour mobiliser des Oromo. Ce contexte expliquerait qu'un navire de Mascate soit venu chercher

⁶² Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/2). Voir également : João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, LM 51A, 42/3 (f. 215) [annexes 2.2.2 et 2.2.1].

⁶³ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 42/3 (f. 215).

une cinquantaine d'Omanais qui résidaient à Pate (ou y étaient en garnison, le verbe *assistir* étant souvent employé dans ce sens). Des problèmes en mer d'Oman ou dans le golfe Persique et une conjoncture économique défavorable en Oman sont peut-être aussi à l'origine de ce rapatriement et de la faiblesse du trafic à Pate, où les échanges avec Mascate ont un poids grandissant. Enfin, comme il a déjà été dit, Pate serait politiquement divisée.

Le plan reste modeste car les émissaires de Shungwaya et le prince de Faza connaissent les maigres moyens de l'*Estado da Índia*. Ils souhaitent que Goa dépêche directement dans l'archipel de Lamu deux frégates qui prendraient contact avec Shungwaya. Elles iraient ensuite bloquer les voies d'accès à l'île de Pate pour éviter le débarquement de troupes omanaises dans le cas où des bateaux de Mascate feraient irruption. Du côté du continent, de petites embarcations empêcheraient dans le même temps toute circulation de contingents oromo. Des pièces de tissus permettraient de s'octroyer l'aide de mercenaires oromo tandis que des armes à feu, seule solution pour contenir les Oromo attachés à Pate, devraient aussi être livrées. Par ces moyens, les alliés de Pate, d'outre-mer ou continentaux, seraient neutralisés et les gens de Shungwaya libres de prendre possession de l'agglomération⁶⁴.

Un tel plan démontre que les grandes lignes politiques de la côte septentrionale ont peu évolué depuis les années 1660, à l'exception de la contrainte sur les Katwa et les Bajun de la région de Shungwaya qui paraît avoir atteint un seuil jamais franchi jusque-là. Ces textes renvoient cependant à une question lancinante depuis les années 1630 : il y a tout lieu de penser qu'à travers cette dénonciation de l'hégémonisme de Pate, et la volonté d'en finir avec ses autorités au pouvoir, ne se cache en réalité le besoin urgent de se débarrasser des intrusions et des exigences des Oromo, qu'elles soient liées ou non à Pate. Le retour de l'archipel dans l'escarcelle de l'*Estado* est en effet perçu comme la seule garantie des Bajun et des Katwa contre les deux puissances : la mise au pas de Pate mettrait fin aux attaques oromo sur ses injonctions, libérerait le trône de Faza et permettrait aux populations de Shungwaya de se réfugier sans contrepartie sur les îles. Ce serait également le seul moyen de détourner l'agressivité des Oromo grâce aux bénéfices du commerce portuaire. Comme leurs prédécesseurs, Bwana Uti Wali wa Bisharo, le prince de Faza, et leurs partisans axent leurs griefs contre Pate, afin de s'attirer la connivence des Portugais face à leur ennemi commun,

⁶⁴ Pour se faire plus persuasif, le chef katwa insiste sur le peu de risque et le faible coût humain et financier que représenterait cette campagne (Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685 et João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, FUP, LM 51A, 43/1-5 et 42/3-4 (f. 215)).

mais il est clair que derrière cette revendication se dissimulent les migrations oromo - constamment à l'arrière-plan des transformations de la région depuis les années 1630.

João Antunes Portugal approuve les requêtes des émissaires de Shungwaya et les relaie auprès du vice-roi. En janvier 1686, bien que Goa n'ait reçu de la métropole qu'un faible contingent de soldats, le vice-roi parvient à expédier vers l'archipel de Lamu deux frégates, sous le commandement de Francisco Pereira da Silva, un officier qui participa à la campagne de 1678. Pour Goa, le but principal de cette opération demeure de chasser les Omanais de la *costa de Melinde* à peu de frais⁶⁵. Pereira da Silva touche le port de Shungwaya le 17 février et entre en contact avec ses habitants bajun et katwa. Ces derniers pénètrent peu de temps après sur l'île de Pate pour y conduire une attaque contre l'agglomération de Pate. Ils se ravisent pourtant et tentent plutôt de prendre Siyu, qu'ils jugent idéale pour assiéger Pate. Ce changement d'objectif, contraire à l'avis du capitaine portugais, s'explique par la présence à Pate de deux bateaux de Mascate et de soldats omanais placés pour sa défense, peut-être venus à l'appel de la cité-Etat lors de la mousson précédente. Après quelques combats à Siyu, les troupes bajun et katwa doivent se replier à cause des tirs d'artillerie de leurs ennemis. Francisco Pereira da Silva, qui n'a pas débarqué ses hommes, préfère quitter la région pour Mombasa, prétextant que les conditions de navigation ne sont pas appropriées pour aborder Faza ou Pate et plus certainement inquiet face aux forces omanaises⁶⁶. Dans le même temps, João Antunes Portugal a envoyé un messager à Osha pour obtenir des informations sur l'état de Pate auprès d'un partisan des Portugais. Ce sont tous les *wazee* de la ville qui lui répondent par écrit, mais nous ne possédons pas ce document que l'officier indique avoir joint à sa lettre au vice-roi. Ainsi Osha paraît soutenir le plan des Portugais pour se soustraire à l'emprise de Pate. Enfin deux embarcations bajun viennent à nouveau à Mombasa réclamer l'aide urgente des frégates⁶⁷.

Pereira da Silva repart de Mombasa pour Pate dès le 25 avril, emmenant le prince de Faza et quatre embarcations de ses proches. Les frégates s'avèrent cependant incapables de mouiller dans un port de la zone en raison de vents contraires et continuent leur route jusqu'à Goa⁶⁸. Parallèlement, un autre épisode ignoré des recherches historiques se produit : à la fin

⁶⁵ Vice-roi au roi, Goa, 24.01.1686, FUP, LM 51A, 42/2 (f. 213).

⁶⁶ Francisco Pereira da Silva au vice-roi, Mombasa, 24.04.1686 et s.d.n.l. (1686), FUP, LM 51B, 30/4-5 (f. 175) et 31/2-3 (f. 177) [annexe 2.2.5] ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 233.

⁶⁷ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/1 (f. 173) [annexe 2.2.4]. Les contacts avec Osha ne sont pas signalés par Strandes et Axelson.

⁶⁸ Francisco Pereira da Silva au vice-roi, Mombasa, 24.04.1686 et s.d.n.l. (1686), João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/5-31/1 (ff. 175v-176), 31/3 (f. 177v) et 30/2 (f. 173v) [annexes

avril, une embarcation de Pate venue de Madagascar fait naufrage à proximité d'un village swahili dépendant de Mombasa. Après une violente altercation avec ses habitants à l'initiative des passagers, dix-huit survivants sont livrés à João Antunes Portugal. Avisé, il préfère les épargner pour mieux les interroger. Ils justifient d'abord leur comportement lors du naufrage par leur peur des Portugais, réputés sanguinaires depuis les exécutions de 1678 qui marquèrent les esprits à Pate. Beaucoup plus intéressant, ils auraient également prétendu :

« *Qu'ils auraient volontiers apporté les clefs de leur terre à cette forteresse [de Fort Jésus] parce que ce qu'ils enduraient de la famine comme du mauvais traitement des Arabes était insupportable* »⁶⁹.

Ils s'engagent également à accompagner le gouverneur de Mombasa à Pate et à l'aider à renverser la faction proche des Omanais, au profit de celle qui souhaiterait un retour des Portugais. Ces propos sont éminemment suspects puisque, en échange de leur coopération, João Antunes Portugal leur offre, ainsi qu'à leur famille, l'assurance de la vie sauve⁷⁰. Dans ces conditions il est évidemment difficile d'accorder du crédit à ces paroles, pourtant elles s'inscrivent nécessairement dans une certaine réalité - par ailleurs suggérée par d'autres sources. En premier lieu, la situation économique de Pate paraît assez critique vers milieu des années 1680, la disette pourrait s'expliquer par un trafic maritime en baisse, les guerres larvées (notamment sur le *bara*) ou encore des récoltes insuffisantes. D'autre part l'existence d'un parti pro-Portugais n'a rien de surprenant, ce cas étant très fréquent dans le monde swahili depuis Kilwa dans les années 1500. Il s'agit très certainement d'un parti en activité sur l'île de Pate proche des Bajun, des Katwa, et de Faza, et même éventuellement présent au sein des institutions politiques légitimes de la cité de Pate (assemblée des *wazee* ou branche dynastique). Nous savons en effet que les Bajun et les Katwa résident dorénavant en nombre à Faza, Siyu ou Pate et qu'ils ont très probablement des représentants au sein des *wazee* associés à la cité-Etat : en 1687 on rencontre un Katwa parmi les douze *wazee* qui signent un accord avec l'*Estado*⁷¹. Leur nombre, leurs aptitudes militaires et les alliances qu'ils peuvent avoir contractées leur confèrent un indéniable poids politique. L'existence d'une telle faction explique sans doute pourquoi les dirigeants qui contrôlent Pate dans les années 1680

2.2.5 et 2.2.4] ; Conselho do Estado, Goa, 10.10.1686 et Vice-roi au roi, Goa, 10.12.1686, *ACE*, 4, p. 437 et note p. 437.

⁶⁹ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/3 (f. 174) [annexe 2.2.4].

⁷⁰ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, *ACE*, 4, note p. 436.

⁷¹ Ce personnage se nomme « *Maracato Hascorco* ». Il est intéressant de remarquer, à la vue de sa signature, qu'il est le seul qui ne sache pas écrire (« *Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os fidalgos do seu conselho, e procudadores do povo da dita cidade abaixo assignados, a D. Rodrigo da Costa [...], governador e capitão general do Estado da India* », Goa, 11.10.1687, FUP, LM 52, 47/3-48/3 (ff. 280-283) - reproduit sans les signatures originales in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 219-224).

s'opposent à l'établissement supplémentaire de Bajun et de Katwa sur l'île : ils pourraient prêter main-forte à la faction à laquelle ils s'opposent.

De même, ainsi que nous le verrons, dans les années 1720 une telle faction est très puissante dans le jeu politique de la confédération dirigée par Pate : elle s'est peut-être constituée dès la seconde moitié du XVII^e siècle et renforcée après les événements de 1678. C'est la preuve en tout cas que Pate est tiraillée dès les années 1680 - sinon plus tôt - par des mouvements internes antagonistes depuis que s'est opérée la migration massive de Bajun et de Katwa sur l'île et qu'elle a cherché à imposer son autorité sur de nouvelles catégories de population. Ces tensions et antagonismes résultent précisément de son hégémonisme, couplé aux mouvements de population sur le continent. Enfin, autre revers de sa politique extérieure, les Omanais semblent se faire de plus en plus pressants dans ce même jeu politique. Peut-être portent-ils assistance, par l'intimidation et la violence, à l'une des factions de Pate ?

João Antunes Portugal tient le projet de reconquête de Pate très à cœur. C'est l'occasion pour lui de faire une action d'éclat dont il pourrait tirer gloire et honneurs de la part de la Couronne⁷². Il justifie le soutien qu'il lui porte par la menace que ferait subir l'attitude rebelle de Pate à l'ensemble de la *costa de Melinde* et à Mombasa en particulier. En effet la colonie souffre au même moment d'une pénurie de céréales, qu'il attribue à des manœuvres de la part des Swahili pour en bloquer l'approvisionnement. Ces céréales proviennent pour l'essentiel de Pemba, dont Mombasa est totalement dépendante ; or le souverain de Vumba Kuu aurait pour objectif de conquérir l'île avec l'ancien *liwali* de Pemba en fuite. João Antunes Portugal craint également que le prince de Faza ne meure à Shungwaya, remettant en cause la coopération avec les Bajun et les Katwa et par voie de conséquence tout espoir de reprendre Pate. C'est pourquoi il propose en août 1686 de se rendre lui-même dès septembre dans l'archipel de Lamu, avec les *casados* de Mombasa et de Zanzibar et à leurs propres frais⁷³. Cette décision indigné le vice-roi et le *Conselho do Estado* qui considèrent que laisser Mombasa sans soldats et sans *casados*⁷⁴ est une « décision inconsidérée ». Un bateau transportant 80 hommes est tout de même affrété pour la côte swahili, il embarque également

⁷² C'est pourquoi il insiste tant auprès de Goa sur les dépenses qu'il engage sur ses propres fonds pour cela.

⁷³ Conselho da fortaleza de Mombaça, *protesto*, Mombasa, 06.08.1686, FUP, LM 51B, 29/4-5 (f. 171) ; Conselho do Estado, Goa, 10.10.1686 et João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, *ACE*, 4, pp. 435-437 et note pp. 435-436. Selon Strandes, le projet est loin de faire l'unanimité auprès des *casados* de Mombasa, qui subirent peut-être des pressions de la part du capitaine-gouverneur. Par ailleurs l'historien, citant le *protesto* de Mombasa, évoque le roi de « Bumba » : il s'agit évidemment du souverain de Vumba comme on l'a dit (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 234-236).

⁷⁴ Ils constituent alors la majorité des forces susceptibles de la défendre, Fort Jésus ne recevant plus depuis longtemps de contingents militaires en nombre suffisant.

le prince de Faza qui, en cas de succès, devra être placé à la tête de Pate⁷⁵. Le capitaine-gouverneur de Mombasa ne part finalement pas pour l'archipel en 1686 mais il fait une tentative en avril-mai 1687 : il préfère cependant s'abstenir de débarquer car des soldats omanais protègent Pate.

Dès juillet il repart pour Pate, accompagné du prince de Faza et du navire de Goa. Son obstination s'avère payante puisque la cité-Etat est alors en sous-effectif militaire :

« *Ses meilleurs gens étaient partis prendre d'assaut Shungwaya dans l'intention de la détruire* »⁷⁶.

Alertées, ces troupes reviennent en hâte depuis le littoral bajun, mais Portugal fait bloquer le passage maritime au niveau de l'île de Kiwayu ainsi que d'autres mouillages plus au sud qui leur auraient permis de revenir sur l'île Pate⁷⁷. Nous voyons ainsi que Pate cherche à mettre un coup d'arrêt aux attaques des clans bajun et katwa de Shungwaya en attaquant directement la localité avec des troupes swahili. Elles sont équipées de quelques pièces d'artillerie et bénéficient aussi très vraisemblablement de la présence de soldats omanais. En effet aucun escadron omanais n'est signalé par la suite dans la ville de Pate, contrairement aux mois d'avril-mai. De plus, on se rappelle que Bwana Uti Wali wa Bisharo avait dénoncé en 1685 les exactions des Omanais à l'endroit des communautés de Shungwaya. Ces faits sont captivants car ils dévoilent que les Oromo ne sont pas les seuls à combattre les populations occupant le littoral bajun : Swahili et Omanais y participent également.

D'autre part, il est évident que les Omanais fournissent à Pate des mousquets (ou des arquebuses) et des canons, une technologie qu'ils maîtrisent depuis au moins les années 1650 et à laquelle ils peuvent avoir accès par le biais de la piraterie et des échanges de Mascate (notamment auprès des Hollandais ou des Anglais). Outre les six pièces d'artillerie emportées par l'escadre allant sur Shungwaya, João Antunes Portugal en confisque six autres à Pate ainsi que 70 mousquets⁷⁸, même l'embarcation naufragée à Mombasa en 1686 disposait d'armes à feu⁷⁹. Or cette technologie est plutôt une nouveauté dans une armée swahili, les armes à feu n'étant jamais signalées sur la côte auparavant sauf dans le cas de canons manipulés par des renégats portugais. Il n'est pas impossible aussi que Pate recrute à demeure des artilleurs

⁷⁵ Conselho do Estado, Goa, 10.10.1686 et Vice-roi au roi, Goa, 10.12.1686, *ACE*, 4, pp. 437-438 et note p. 437.

⁷⁶ João Antunes Portugal au gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 228. Strandes rapporte que le sultan de Pate est aussi en route pour Shungwaya mais il s'agit d'une erreur (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 237).

⁷⁷ João Antunes Portugal au gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 228-229.

⁷⁸ João Antunes Portugal au Gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 229-230.

⁷⁹ João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, FUP, LM 51B, 30/2 (f. 173v) [annexe 2.2.4].

d'origine arabe. L'échec des Portugais en 1679 ou de l'assaut bajun sur Siyu en 1686 démontre l'intérêt qu'elle peut avoir à en faire usage contre ses adversaires.

Par conséquent il est clair que les habitants de la région de Shungwaya, de Faza, ou d'autres rivales de Pate n'ont pas que les seuls Oromo à affronter à leur porte ou sur les champs de bataille. La rivalité entre les Bajun et les Katwa de Shungwaya et la cité-Etat ne se fonde donc pas exclusivement sur le harcèlement opéré par les Oromo. L'expansion de Pate est indissociable des migrations oromo et de leur mode de fonctionnement social dans lequel, rappelons-le, le pillage des groupes voisins est un rite inhérent au système *gada*⁸⁰ ; mais elle l'est aussi de la force de frappe omanaise à partir des années 1660. Par elle-même, Pate ne dispose pas des moyens suffisants pour s'imposer sur l'*Estado da Índia* et contenir les Bajun et les Katwa.

João Antunes Portugal parvient à débaucher contre des toiles une soixantaine d'Oromo qui étaient chargés de défendre l'agglomération de Pate. Privée de ses troupes, elle doit reconnaître sa défaite le 4 août 1687 et se soumettre au Portugal⁸¹. Le gouverneur de Mombasa a profité de circonstances très favorables et l'on remarquera que les autres cités insulaires ne paraissent pas chercher à soutenir Pate, alors même que le contingent de l'officier est faible. Il est possible qu'elles tiennent à rester neutres par peur des Portugais, à moins que l'autorité de Pate ne fasse pas l'unanimité comme le suggère le cas d'Osha. Peu après la chute de Pate, des rumeurs de révolte poussent João Antunes Portugal à envoyer à Goa le souverain de Pate et douze *wazee*, désignés sous le titre de « gentilshommes de son conseil » et de « procureurs du peuple » de la cité, c'est-à-dire probablement des membres de la dynastie, le *waziri*, d'autres conseillers du roi, et des représentants des principaux clans au sein de l'assemblée de Pate⁸². Le gouverneur de l'Inde, Rodrigo da Costa, estime qu'il est

⁸⁰ De même, les Oromo ont pour habitude d'imposer leur tribut sur les communautés environnantes.

⁸¹ Les Portugais ne pratiquent apparemment pas de pillage (João Antunes Portugal au gouverneur de l'Inde, Pate, 22.08.1687 et Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 24.01.1688, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazas*, 1884, vol. 4, pp. 229-230, 224-225).

⁸² On trouve parmi eux deux sharifs, le cadî de la ville et un Katwa. Le sultan se nomme Bwana Famau Bakar wa Bwana Famau Omari (*Banna Famau Becar Vuá Banna Famau Umary*). Pouwels retranscrit le nom de la manière suivante : Bwana Fumo Bakari wa Omari (R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 284), *Fumo* étant un titre très courant parmi les sultans de Pate et les autres souverains de la région. Néanmoins la retranscription portugaise n'exclut pas de façon catégorique l'appartenance du roi au clan Famao (ou Famau), très présent - de longue date - dans l'archipel de Lamu. La traduction exacte des signatures en caractères arabes apposées au pied de l'accord de 1687 pourrait être d'une grande utilité (voir le document original : « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuá, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, FUP, LM 52, 48/3 (f. 283v)).

préférable de les maintenir en captivité à Goa en guise d'otages garantissant la loyauté de Pate⁸³.

Le 11 octobre 1687 est signé dans la capitale de l'*Estado da Índia* un document regroupant un ensemble de propositions définissant les conditions de la reddition de Pate. Il résulte des négociations que le gouverneur a entamées avec les *wazee* de Pate, qui peuvent se targuer d'avoir livré leur cité sans effusion de sang. Il n'est pas nécessaire d'en reprendre l'ensemble des articles⁸⁴. Point central, Pate devra refuser tout contact avec les Omanais, « ennemis de l'*Estado* ». Rodrigo da Costa a par ailleurs pour l'île de Pate des ambitions peu compatibles avec l'état réel du trésor de l'empire : pour s'assurer le contrôle de l'archipel de Lamu il envisage la construction d'un fort pour une centaine de soldats dans la ville de Pate et d'un autre, plus modeste, à Faza. Leur érection et l'entretien de la garnison seraient exclusivement financés par les revenus de la douane et, au besoin, des diverses rentes que perçoit Pate sur son territoire. En contrepartie, les *wazee* insistent pour que le gouvernement de la cité et de l'île de Pate dans son entier demeure entre les mains de la dynastie et des clans dirigeants de Pate :

« Ils demandent à Sa Majesté, et à ses vice-rois et gouverneurs, qu'ils ne permettent pas que le prince de Faza ne succède, à aucun moment, au gouvernement de ladite ville et île de Pate, ni aucun autre prince étranger. [...] »

Ils demandent aussi, se prosternant aux pieds de Sa Majesté en tant que ses humbles vassaux, qu'en son nom le gouverneur les maintienne dans leurs rentes, privilèges et libertés, ainsi que dans toutes les terres incluses dans la juridiction de Pate, que posséderont et gouverneront toujours les vice-rois de cette ville, et que le gouvernement des Maures reste toujours entre les mains du roi de Pate et de ses successeurs, pour que lui-même et ses ministres administrent les affaires de justice, et punissent ceux qui ont commis un délit, étant toujours subordonnés et dépendants du capitaine de la forteresse et de la garnison »⁸⁵.

⁸³ « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687 et Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 24.01.1688, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 223, 225.

⁸⁴ Ils sont résumés par Strandes (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 237-238).

⁸⁵ « *Item pedem a Sua Magestade, e aos seus Vice Reys e Governadores não permittão que em tempo algum succeda no governo da dita cidade e ilha de Patte o Principe de Ampaza, nem outro qualquer Principe estrangeiro. [...] Item pedem prostrados aos pés de Sua Magestade como seus humildes vassallos em seu nome ao Senhor Governador os conserve em seus foros, privilegios e liberdades, e em todas as terras da jurisdicção de Patte que sempre lograrão e pessuirão os Vice Reys da dita cidade, e que o governo dos mouros della fique sempre radicado na pessoa delRey de Patte e de seus successores para por si e por seus ministros lhes administrar justiça em suas cauzas, e castigar aos que delinquirem, ficando sempre subordinados e seguros ao Capitão da fortaleza e prezidio »* (« Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 221-222).

Ainsi les membres du gouvernement de Pate craignent par-dessus tout la déchéance de la dynastie royale, mais également la perte des terres du *bara* de Pate et des autres territoires, continentaux ou insulaires, passés sous sa domination depuis plusieurs décennies. En effet, les autres cités-Etats et les communautés bajun et katwa pourraient réclamer la jouissance exclusive de ces domaines qui, on le perçoit clairement, sont des sources de revenus considérables pour les élites politiques de la cité. Ces dernières tirent également leur fortune du trafic maritime et c'est pourquoi les *wazee* demandent expressément la liberté de circulation pour leurs embarcations⁸⁶. Enfin une autre clause retient l'attention :

« *Pourront habiter et résider dans ladite île de Pate les Katwa, Galla et Bajun, et les autres nations, qui sont amis de l'Estado et vassaux du roi notre seigneur, et ils pourront y faire leurs affaires* »⁸⁷.

Nous ignorons malheureusement si cet article émane des Portugais ou des dignitaires de Pate. Il pourrait toutefois être le produit d'un compromis entre les deux parties. Il est sans doute important pour les Portugais que la cité accepte sur son domaine insulaire les Bajun et les Katwa du littoral de Shungwaya. Quant à Pate elle se doit d'accueillir (en petits groupes du moins) les Oromo, qui demeurent des alliés et des partenaires commerciaux très précieux : afin de disposer de sa milice habituelle et surtout d'entretenir des relations économiques et clientélistes qui passent notamment par des interactions sociales au sein de l'agglomération urbaine elle-même. Il est d'ailleurs très probable qu'il en soit de même pour Siyu et Faza vis-à-vis de leurs clients bajun et katwa. On note également que Goa semble dorénavant considérer les Oromo comme des sujets de l'*Estado*, ce qui est une nouveauté. Peut-être est-ce dû à une présence accrue, et permanente, d'Oromo sur l'île de Pate, établis parmi les citadins, un état de fait que les Portugais ne pourraient plus nier. Cette reconnaissance pourrait également être un moyen pour Goa de stabiliser ses relations avec Pate comme avec les Oromo⁸⁸. En tout cas, quels que soient les instigateurs de cette clause, elle démontre qu'à la

⁸⁶ « *Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...]* », Goa, 11.10.1687 et Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 24.01.1688, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 219-225.

⁸⁷ « *Item que poderão morar e rezidir na dita ilha de Patte os Maracatos, Gallas e Bagunhos, e outras nações, que forem amigos do Estado e vassallos delRey nosso Senhor, e fazerem seus contratos* » (« *Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...]* », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 221-222).

⁸⁸ On pourrait penser que Rodrigo da Costa inclut les Oromo parmi les sujets de l'*Estado* en raison d'une méconnaissance de la situation géopolitique du nord de la côte swahili ; pourtant il a fréquenté la région et rencontré des chefs bajun et katwa : en 1685 Bwana Uti Wali wa Bisharo cherche à le solliciter par le biais de sa lettre au vice-roi, alors qu'il est en poste à Goa. Le chef katwa affirme qu'il connaît les siens « de vue » : il participe certainement aux opérations de 1678 (Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, FUP, LM 51A, 43/4).

fin des années 1680, la question des mouvements de population en direction de l'île de Pate est toujours au centre des préoccupations qui secouent l'archipel – nous y reviendrons.

Rodrigo da Costa envoie à la fin de 1687 trois navires pour Pate sous le commandement du caporal João Fereira de Lemos. Ils transportent une centaine de soldats et un ingénieur pour superviser la construction d'un fort à Faza - le projet pour Pate ayant apparemment disparu entre temps. La petite flotte parvient à son but début décembre⁸⁹. Nous n'avons pas de détails sur la réorganisation politique de Pate et les rapports entretenus entre João Antunes Portugal et les Swahili entre la fin du mois d'août et cette date ; ils ne semblent cependant pas être conflictuels⁹⁰.

L'expulsion des troupes de João Antunes Portugal par les Omanais en janvier 1688 est un épisode relativement bien documenté puisque nous disposons de la retranscription de l'ensemble des témoignages de la *devassa* instruite à ce sujet quelques mois plus tard à Goa⁹¹. Le 31 janvier 1688 cinq navires de Mascate font irruption dans l'archipel de Lamu, ils débarquent aussitôt environ 400 hommes qui marchent sur Pate. Les deux officiers portugais ne font pas preuve d'un grand sens tactique : Portugal n'a réalisé aucune fortification protégeant sa position dans Pate et les navires portugais ont été déplacés dans un mouillage qui en cette saison des vents les empêchent d'aller à la rencontre des Omanais⁹². Le gouverneur ordonne à ses alliés katwa et aux hommes du prince de Faza de bloquer l'avancée des Omanais mais ils subissent leurs tirs de mousquets. Finalement, sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré par les Portugais, les embarcations de João Antunes Portugal et de João Fereira

⁸⁹ Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 24.01.1688 (deux lettres), in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 225 et FUP, LM 52, 44/4 (f. 268) ; « Mapas das companhias de infantaria que constituíram o terço do Estado da Índia », LM 53, 61/1 (f. 286).

⁹⁰ Randall Pouwels indique qu'après l'intervention de João Antunes Portugal Pate est « gouvernée par les chefs religieux [ou *waalimu*] et les 'Maures' » de la ville (R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 284, 289). Il s'agit d'une erreur d'interprétation d'une source portugaise, une confusion avec des éléments d'ordre nautique sans rapport avec l'état politique de la cité. « Les *waalimu* [dans le sens de pilotes] de la terre gouvernent » les embarcations arrivées de Goa pour les faire mouiller en lieu sûr : « *A requerim.^o dos malemos da terra mandava o cap.^m da d.^a praça J.^o Antunes Portg.^l levar as ditas embarcações do porto em q. havião surgido pella impossibilid.^e q havia de os d.^{os} barcos aly estarem sobre amarra assy pella indemencia do tempo, como maloudo (?) sitio, e se forão recolher na barra de Restingas e os malemos da terra os governarão » (« Devaça que tirou o D.^{of} Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte », Goa, 03-23.08.1688, BNL, cod. 8538, p. 151).*

⁹¹ Les témoins, officiers et soldats de la flotte, doivent répondre à une série de treize questions portant sur les responsabilités de João Antunes Portugal et de João Fereira de Lemos. Comme d'habitude dans ce type de document, les réponses sont très proches les unes des autres. Une autre *devassa* fut auparavant menée à Mombasa mais elle n'a pas été préservée (« Devaça que tirou o D.^{of} Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte [...] », Goa, 03-23.08.1688, FUP, LM 53, 61/3-69/5 (ff. 287-311) - copie : BNL, cod. 8538, pp. 147-195).

⁹² Certains témoins y voient une ruse des pilotes de Pate qui les dirigent.

de Lemos fuient l'archipel de Lamu dans les heures qui suivent le débarquement⁹³. Les chefs militaires de l'*Estado* ne semblent en réalité guère prêts à affronter l'armée d'Oman, qui paraît particulièrement redoutée. On s'étonne cependant que les soldats bajun et katwa semblent si peu nombreux et si peu combatifs lors de cet épisode, compte tenu de leur engagement militaire en 1685 et 1686. Ont-ils été très vite repoussés par les armes à feu ou Portugal n'a-t-il pas su rassembler et coordonner des troupes acquises à sa cause ?

Bien que l'opération de 1687 ait été lancée de sa seule initiative, João Antunes Portugal est condamné à la prison à l'issue de la *devassa*, ainsi que João Ferreira de Lemos, en attendant que Lisbonne ne statue sur leur sort⁹⁴. Rodrigo da Costa n'envisage pas une nouvelle expédition à la fin de 1688, Pate « ayant déjà tant coûté à l'*Estado* »⁹⁵. Pour sa part, à Lisbonne, le *Conselho Ultramarino* refuse d'appliquer les propositions émises par le gouverneur de l'*Estado* en 1687 qu'il a reçues dans l'intervalle. Les dépenses qu'engendrerait l'établissement d'une garnison sur l'île de Pate doivent être réservées à des zones plus sensibles et Goa doit se contenter de placer le prince de Faza à la tête de Pate⁹⁶. Cet échec patent s'achève enfin sur un événement tragique : en décembre 1688 le sultan de Pate et ses douze *wazee* sont tués lors d'une tentative d'évasion du Fort d'Aguada, dans laquelle perdent aussi la vie quelques soldats portugais⁹⁷. Pour Rodrigo da Costa ce dernier rebondissement signe la fin de tout espoir de reprendre Pate, puisqu'il n'y a plus d'otages pour faire pression et que leur mort ne fera qu'alimenter les sentiments haineux de leurs proches. Il termine, fataliste, sur la réflexion suivante :

« Il semble que Dieu refuse que cette terre ne tombe en notre pouvoir »⁹⁸.

La réoccupation de Pate n'était pourtant que le fruit de l'association inopinée entre le volontarisme de João Antunes Portugal et un sursaut de la lutte des clans bajun et katwa de Shungwaya pour leur sécurité et leur autonomie. Cette entreprise n'avait pas reçu l'aval de Lisbonne et Goa, plus enthousiaste, n'était de toute façon pas en position de la soutenir à moyen terme. Pate, et le littoral dont elle revendique le contrôle, depuis le nord de Malindi

⁹³ « Devaça que tirou o D.^o Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte », Goa, 03-23.08.1688, FUP, LM 53, 61/3-69/5 (ff. 287-311) et BNL, cod. 8538, pp. 147-195.

⁹⁴ *Pronunção* et *portaria* relatives à l'emprisonnement de João Antunes Portugal, Goa, 31.08.1688 et 23.09.1688, BNL, cod. 8538, pp. 195-196. Ils sont libérés quelques mois plus tard (Roi au gouverneur de l'Inde, Lisbonne, 04.02.1690 et Gouverneur de l'Inde au roi, 23.01.1691, FUP, LM 55A, 6/5 (f. 9) et 7/1 (f. 10)).

⁹⁵ Vice-roi au roi, Goa, 28.10.1688, *APO-NE*, 4-2-2, p. 320.

⁹⁶ Roi au gouverneur de l'Inde, Lisbonne, 21.03.1689, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 319-320 ; *Conselho Ultramarino*, Lisbonne, 13.10.1688 et 20.10.1689, AHU, cod. 212, ff. 182-183 et 188-189.

⁹⁷ Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 23.01.1689, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 321-322 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 157-158.

⁹⁸ « *Pareçe q. não quer Deüs q. se logre aql.^a terra em nosso poder* » (Gouverneur de l'Inde au roi, Goa, 23.01.1689, *APO-NE*, 4-2-2, p. 321).

jusqu'à la Juba, sont définitivement perdus pour l'*Estado da Índia*. Tout au long des années 1660, 1670 et 1680, le poids d'Oman a été décisif dans la libération de la cité-Etat de Pate puis dans sa défense contre ses ennemis, qu'ils soient Portugais ou locaux. Même si cette collaboration s'inscrit dans le projet omanais de miner l'empire portugais et d'étendre ses routes de commerce, il ne semble pas motivé à l'origine par un désir d'ingérence et d'hégémonisme dans le champ politique. Il s'agit davantage d'une conjonction d'intérêts entre la jeune puissance du nord de l'océan Indien et la principale puissance swahili, dont la portée demeure limitée pour la première. Ainsi, comme en 1660, la flotte de guerre omanaise de 1688 fut sollicitée par Pate contre rétribution : dès sa capitulation en août 1687 deux émissaires avaient été envoyés dans ce but à Mascate avec de l'argent. Certains *Wapate*, peut-être membres du parti favorable aux Portugais, en avaient même averti João Antunes Portugal⁹⁹.

Grâce aux Oromo, à l'appui ponctuel des troupes omanaises et à l'usage des armes à feu venues de Mascate, Pate a pu non seulement se défaire de l'*Estado* mais aussi achever son dessein hégémonique sur la région. Elle contrôle désormais, selon des modalités variables, un vaste espace.

3. Les formes de la domination de Pate

Après avoir exposé les processus par lesquels Pate parvient à étendre son autorité, il est à présent nécessaire de se pencher sur les formes que prend sa souveraineté sur l'archipel de Lamu et le littoral bajun entre le milieu du XVII^e siècle et le début du siècle suivant, après un siècle d'expansion.

Depuis que les travaux de recherche ont reconsidéré les traditions swahili, à partir de la fin des années 1960, les conquêtes de Pate telles que les évoque sa chronique ont été largement remises en cause¹⁰⁰ : il est effectivement indubitable que Pate n'a jamais exercé de souveraineté politique depuis Mogadiscio jusqu'aux îles Kerimba¹⁰¹, et encore moins avant la

⁹⁹ Voir les témoignages suivants : « Devaça que tirou o D.^{or} Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte », Goa, 03-23.08.1688, FUP, LM 53, 62/3 (f. 292), 63/3 (f. 294v), 64/3 (f. 297).

¹⁰⁰ Voir en particulier H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969 et R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993.

¹⁰¹ CP (Stigand), p. 57.

survenue des Portugais sur la côte swahili¹⁰². Il n'en reste pas moins qu'il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse et minimiser son emprise sur la côte septentrionale. En outre, si son influence en matière religieuse, sociale et intellectuelle est bien connue grâce aux travaux de Randall Pouwels, très peu de spécialistes - à l'exception de Prins - se sont véritablement intéressés au cadre politique de sa suprématie¹⁰³ – précisément parce que les exagérations de la chronique de Pate détournèrent les historiens de cette question. Plus généralement, les études sur le monde swahili se sont peu interrogées sur les rapports de subordination entre cités-Etats swahili, valorisant davantage l'analyse des mécanismes politiques internes. Grâce au corpus des textes portugais que nous venons de divulguer, et en liaison avec les récits swahili, il est dorénavant possible de s'y atteler pour la région de l'archipel de Lamu.

Remarquons en premier lieu que la logique expansionniste de Pate n'a rien d'une nouveauté sur la côte orientale de l'Afrique. Les cités-Etats swahili prééminentes sur le plan politique sont celles qui disposent des réseaux de commerce, de parenté, d'alliance, et de clientélisme les plus denses et les plus étendus – toutes ces interactions se recoupant bien souvent. Elles ont une tendance naturelle à étendre ces connexions, ou à s'imposer par la force si elles se voient opposer un refus. Entre la fin du XIII^e siècle et le début du XVI^e siècle, Kilwa contrôle - avec plus ou moins de fermeté - une large portion du littoral environnant et surtout les îles de Mafia, de Mozambique et le port de Sofala, où elle a imposé un système élaboré de droits portuaires¹⁰⁴. De son côté, entre le début du XVI^e siècle et les années 1580, Mombasa domine le rivage depuis les environs de Kilifi jusqu'à Utundwe ce qui, même si ce contrôle est lâche et discontinu, représente une bande côtière considérable. J'ai ainsi signalé que Mtang'ata, Utundwe, ou encore Pemba et Zanzibar, dénoncent ses ingérences à cette époque. Quant aux souverains de Malindi, ils ne se privent pas de réclamer des droits sur Pemba à partir des années 1590.

Dans une lettre qu'il destine au vice-roi en 1728, le sultan de Pate se pose en souverain de l'ensemble de la côte swahili :

¹⁰² Cependant, récemment, Stéphane Pradines a avancé l'hypothèse selon laquelle Gedi aurait été conquise par Pate au XV^e siècle (S. Pradines, « La bipartition des cités swahili : l'exemple de Gedi (Kenya) », in F. Chami et G. Pwiti, *Southern Africa and the Swahili world*, 2002, pp. 68-69). Il s'agit d'une lecture éminemment littérale de la chronique de Pate : nous savons que la cité-Etat n'a guère de poids politique avant le milieu du XVI^e siècle et que la région de Gedi et de Watamu se trouve en réalité dans l'orbite de Malindi depuis le début du XVI^e siècle au plus tard.

¹⁰³ Toutefois ses propos se contentent de reprendre sans le moindre recul la chronique de Pate (A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, pp. 93-94). Les réflexions de Pouwels sont plus convaincantes, mais ne portent que sur les relations entretenues par Pate et Lamu entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle (R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991).

¹⁰⁴ Diogo de Alcáçova au roi, Cochin, 20.11.1506, *DPMAC*, 1, pp. 396-398.

« Je suis le grand roi de toute cette côte de Pate jusqu'à Kilwa, tous ceux qui sont dans ces ports sont mes vassaux, et aucun d'entre eux ne peut me désobéir, et je suis celui qui rend la justice. Et le roi de Portugal est le seul qui puisse me condamner et aucun autre »¹⁰⁵.

De tels propos doivent être replacés dans leur contexte : depuis 1726 le sultan Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed bin Omar est en contact avec les Portugais de Goa et il en profite pour chercher, par leur intermédiaire, à étendre son influence sur une partie du littoral au sud de l'archipel de Lamu. Bien que ses prétentions à avoir autorité jusqu'à Kilwa ne soient par conséquent aucunement fondées sur une autorité politique effective, l'ensemble de la documentation produite par les opérations portugaises de 1728-1729 ne laisse subsister aucun doute quant à sa suzeraineté sur le nord de la côte depuis une zone allant du nord de Malindi jusqu'en pays bajun. Ce que résume ainsi à propos de cette région un récit de 1728 très bien informé :

« L'île de Pate est la métropole de tous et de la plus grande partie de cette côte [nord] parce qu'y vit le roi dont tous reconnaissent la souveraineté »¹⁰⁶.

Lorsque l'*Estado da Índia* réinvestit pour quelque mois Mombasa la même année, il obtient l'allégeance des principales îles et cités du rivage méridional, telles Pemba, Zanzibar, Utondwe, Tanga, Pangani, Mtang'ata, Vumba Kuu ou encore Wasini¹⁰⁷, c'est-à-dire l'ensemble des entités politiques d'importance sur cette frange de la côte. A l'inverse, dans l'archipel de Lamu, les textes similaires ne font mention que de la soumission de Pate, qui vaut subordination de l'ensemble de la région. Il n'est plus question de traités signés avec de nombreuses cités-Etats comme en 1637.

Pour récapituler, au cours de la première moitié du XVII^e siècle, et peut-être un peu tôt pour certaines¹⁰⁸, ce sont toutes les communautés suivantes qui passent dans l'ombre de Pate : la confédération d'Ozi (essentiellement Osha et Shaka), Luziwa, Lamu, Manda et Siyu. Faza et le littoral bajun les rejoignent vers les années 1660-1666, bien que Pate y définit certainement déjà une certaine influence et qu'elle ne cessât d'y être contestée par la suite. Au nord, la suprématie de Pate s'étend au moins jusqu'à l'agglomération de Shungwaya : en 1728 il est rapporté que l'opération de 1687 conduite à son encontre était alors menée « aux confins

¹⁰⁵ Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95 B, 67/5 (f. 585) [annexe 2.2.7].

¹⁰⁶ « A Ilha de Pate he a metropoli de todos e de melhor parte daquella costa p q assiste nella o Rey aq.^m os mais reconhesem soberania » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 80-81).

¹⁰⁷ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, 1868, pp. 82-83.

¹⁰⁸ A partir des années 1560-1570 ?

des domaines [du roi de Pate] contre diverses provinces qui s'y étaient révoltées »¹⁰⁹. En 1848 Charles Guillain apprend à Mombasa que dans les années 1740-1760 le territoire de Pate va jusqu'à l'embouchure de la Juba, zone frontalière qu'elle se dispute avec Barawa¹¹⁰. Au milieu du XIX^e siècle, des informateurs de Pate admettent de leur côté que le domaine de la dynastie Nabahani s'étendait au XVIII^e siècle jusqu'à l'île de Tula¹¹¹. On peut en réalité supposer que Pate prétend maintenir sous sa domination l'ensemble de la côte bajun.

D'un point de vue économique et social, l'influence de Pate sur ce vaste territoire est relativement évidente. Il n'en va pas de même du champ politique, beaucoup plus difficile à cerner. La suzeraineté de la cité y est sans nul doute très diverse, fluctuante et controversée. La version de Stigand de la chronique de Pate n'existe qu'en anglais, mais nous possédons les retranscriptions en swahili des autres versions. Dans celles-ci, la suprématie de Pate sur les cités voisines, ou des Portugais sur certaines communautés, est désignée par l'expression *taa*. Ainsi, à propos des Famao, le clan dirigeant de Siyu :

« *Wafamau, wakawa wakuu wa Siyu, katika ta'a ya mfalme wa Pate, siku nyingi* »¹¹².

Ce que l'on peut traduire :

« *Les Wafamau étaient les chefs de Siyu, sous la suzeraineté du roi de Pate pendant de nombreux jours* »¹¹³.

Taa désigne l'obéissance, en particulier à l'égard d'un souverain, c'est le terme employé pour renvoyer à la subordination d'un sujet envers un roi¹¹⁴. Cependant ni les différentes versions de la chronique de Pate ni d'autres récits swahili ne livrent davantage de précisions sur les modalités que prend l'hommage des *wazee* d'une cité à l'égard du sultan de Pate. Les sources portugaises sont également silencieuses à ce sujet. Il est possible que le souverain offre certains dons en échange d'une reconnaissance formelle de son autorité, comme les Mazrui le font plus tard à l'égard des clans swahili de Mombasa. On pense en particulier à la *siwa* de Pate, symbole de sa souveraineté, que les élites patriciennes des autres cités-Etats de l'archipel pouvaient emprunter lors des cérémonies publiques¹¹⁵.

¹⁰⁹ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 81.

¹¹⁰ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 534, 551 ; voir également M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 38-39.

¹¹¹ J. de V. Allen, « Witu, Swahili history and the historians », 1984, note 8 p. 242.

¹¹² *CP* (Werner), p.138. On retrouve cette expression dans les autres versions qui ont le même canevas (par exemple *CP* (Heepe), pp. 204, 207 ou *CP* (ms.177), p. 277).

¹¹³ Voir également la traduction de Werner (*CP* (Werner), p. 170).

¹¹⁴ C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.

¹¹⁵ *CP* (Werner), pp. 177-178 et F.W. Isaac et C.S. Reddie, « History of the ivory horn of Patte » (vers 1912), KNA, DC/LAM/3/2, pp. 16-17.

L'un des procédés majeurs par lesquels les principaux clans d'une cité-Etat, notamment la dynastie royale, s'imposent sur la scène politique extérieure demeure toutefois l'élargissement de leurs réseaux de parenté par le biais d'intermariages¹¹⁶. Ce processus peut être accompagné de l'établissement de gouverneurs (*liwali*), qui s'inscrivent d'ailleurs bien souvent dans ces réseaux. Les exemples sont légion sur la côte swahili : dans les années 1580 le chef de Kilifi est un « parent » du roi de Mombasa¹¹⁷, celui de Watamu est le gendre du souverain de Malindi¹¹⁸. Les textes portugais montrent que ces deux villes, à la limite de l'influence des deux grandes rivales, sont hautement stratégiques et ces dernières ont tout intérêt à lier des relations très étroites avec leurs autorités. Nous savons également que Zanzibar et Utundwe sont dirigées par un lignage commun au XVII^e siècle et c'est peut-être le cas de Lamu et de Luziwa au XVI^e siècle. De même, dans les années 1610, le gouverneur de Malindi est le propre frère du sultan Hassan, roi de Malindi et Mombasa¹¹⁹. Ce fonctionnement est illustré par la chronique de Kilwa : le fondateur de la cité aurait envoyé son fils prendre le contrôle de Mafia, puis lui et ses successeurs auraient ensuite pris le titre de roi de l'île¹²⁰. Enfin, les alliances matrimoniales contractées entre les dynasties shirazi et les clans sharifiens, en particulier les Ba Alawi, s'insèrent dans un cadre similaire : elles permettent aux clans royaux de disposer de relais lignagers au sein des institutions et des élites d'autres cités-Etats.

D'après les récits swahili, étayés par la documentation portugaise, il apparaît que les clans dynastiques de Pate - qu'il s'agisse des Nabahani ou de leurs prédécesseurs - ont conclu des alliances du même type. En 1637 le souverain de Lamu est qualifié par Francisco de Seixas Cabreira de « proche parent de Pate »¹²¹. Plus tard, en 1728, c'est un cousin du sultan Nabahani de Pate qui est à la tête de la cité¹²². Ces connexions entre le clan royal de Pate et Lamu sont également rapportées par les chroniques des deux villes : plusieurs des sultans de Pate épousent des femmes de Lamu et la mère de l'un d'entre eux serait une *Mwaamu* - dont

¹¹⁶ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 275.

¹¹⁷ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 373.

¹¹⁸ Sultan Mohammed, roi de Malindi, au roi, Malindi, s.d. (1589), FUP, AGS, Libro 1551, 26/3 (f. 581v).

¹¹⁹ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 223 et Vice-roi au roi, Goa, 29.01.1615, *APO-NE*, 4-2-2, p. 303.

¹²⁰ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98 et « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 37. Mafia demeure dans l'orbite de Kilwa durant le XVI^e siècle et au-delà (« Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa », *DPMAC*, 8, p. 344 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 41 ; *FAK*, p. 135).

¹²¹ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 258 [annexe 2.2.1].

¹²² *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 65.

nous ignorons le clan¹²³. Il n'est pas impossible non plus que les Famao de Siyu aient eu lien avec les souverains de Pate vers la seconde moitié du XVII^e siècle, si l'on doit en croire l'une des versions de la chronique¹²⁴.

En revanche, le cas du souverain de Faza au pouvoir vers 1726-1730 est beaucoup plus clair : Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai (*Bana Mocu bun Sultano Babucar Fumovay*) est le demi-frère de Bwana Tamu, sultan Nabahani de Pate qui règne à la même époque. La mère de ce dernier, veuve du roi de Pate, s'était remariée avec un souverain de Faza nommé Sultan Abubakar Fumovai¹²⁵. Selon de nombreux écrits émanant de l'*Estado* durant les années 1728-1730, Bwana Mkuu représente, ainsi que nous le verrons, le parti bajun et katwa au sein de la fédération de Pate et de la dynastie Nabahani. Il porte même le titre de « roi de Shungwaya » d'après la lettre qu'il signe avec son frère en 1728¹²⁶. Cette information essentielle - et jusqu'à présent totalement méconnue - montre que les Nabahani ont conclu vers le début du XVIII^e siècle une alliance matrimoniale avec le lignage bajun qui prit la tête de Faza au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, après l'éviction du « prince de Faza » au début des années 1660 (et probable représentant d'une autre dynastie de la ville). Cette relation n'est pas évoquée dans les récits locaux, hormis une tradition rapportée par Stigand : à une époque indéterminée un certain Bwana Mkuu wa Shehi aurait été placé comme *liwali* de Faza par son frère Bwana Waziri, sultan de Pate¹²⁷. Peut-être est-ce un écho de l'existence de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai et d'une branche Nabahani à Faza par voie matrilineaire ? Cette association a évidemment pour la dynastie de Pate l'intérêt de la rapprocher des *makabila* bajun et katwa de Faza, avec lesquelles elle est dans l'obligation de composer à partir de la fin du XVII^e siècle. Nous reviendrons beaucoup plus longuement sur ce point dans un prochain chapitre.

D'une façon générale, il est souvent délicat de distinguer la fonction de *liwali* des intermariages entre lignages d'une cité suzeraine et d'une cité subordonnée. Il est possible que des gouverneurs soient imposés sur les communautés conquises par la force, ou lorsqu'il n'est

¹²³ CP (Stigand), pp. 66, 70 et CP (Werner), p. 176 ; Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 18-19.

¹²⁴ Selon cette version, proche du ms. 177, le sultan Bwana Mkuu bin Bwana Bakari aurait non seulement épousé une femme de Lamu, mais aussi une Famao de Siyu (G.S.P. Freeman-Grenville (éd.), « Habari za Pate : the history of Pate of Muhammad bin Bwana Mkuu al-Nabhani revised and enlarged by Muhammad bin Fumo Omari al-Nabhani (Bwana Kitini) », 2000, pp. 196-197).

¹²⁵ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 36, 43.

¹²⁶ Elle est signée de Bwana Tamu et de « son frère Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, ce qui veut dire roi de Shungwaya » : « e seu irmão Bana Mucû Bunsultano Babucar Fumovay, q quer dizer Rey de Jagaya » (Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi, Pate, s.d. - traduction Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 67/5 (f. 585) [annexe 2.2.7]).

¹²⁷ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 169.

pas envisagé d'établir de liens matrimoniaux. Pourtant ces *liwali*, souvent issus de la famille royale comme nous l'avons vu, finissent vraisemblablement dans bien des cas par nouer une parenté avec le clan dirigeant de leur domaine d'autorité, créant ainsi une branche locale de la dynastie suzeraine. D'après la chronique de Pate, celle-ci installe des gouverneurs sur ses conquêtes, mais on notera qu'il s'agit de conquêtes qu'aucun autre récit ne vient confirmer (Mogadiscio, la côte Mrima)¹²⁸ et qui, de fait, n'ont pas de réalité historique. Nous savons néanmoins, de source plus sûre, que Pate a établi des *liwali* sur une partie de l'île de Pemba vers le milieu du XVIII^e siècle¹²⁹. Ces individus semblent être des agents chargés d'exécuter des transactions commerciales au service de leur souverain et de collecter certains droits. Dans le même temps, ils paraissent tenir le rôle d'émissaires veillant par leur présence à incarner la suzeraineté, et éventuellement la protection, de Pate. Par comparaison, c'est en tout cas l'image que renvoient les gouverneurs Mazrui de Mombasa placés dans les diverses possessions situées à sa proximité, à Pemba, et même - pour un bref laps de temps - à Pate dans les années 1760-1770 et à nouveau au début du XIX^e siècle¹³⁰.

Pour toutes ces raisons, il s'avère difficile de déterminer avec certitude qui sont les « vice-rois » de Pate qui gouvernent les « terres incluses dans la juridiction de Pate », évoqués dans l'accord ratifié à Goa en 1687¹³¹. En toute logique il doit s'agir des *wazee* qui signent ce document, mais quelle est exactement leur fonction ? Ils sont certainement les chefs des clans patriciens de Pate et des principaux clans en général – puisque l'on trouve un Katwa parmi eux. Toutefois la clause dont il est question comporte une dimension territoriale, il n'est donc pas exclu que certains d'entre eux représentent des groupes inscrits dans des espaces spécifiques de la sphère de Pate, par exemple les Katwa vivant sur ses terres continentales. Mais il n'est pas exclu non plus que d'autres soient des *liwali* imposés sur des conquêtes de la cité, comme l'Ozi ou les îles bajun. Une fois encore, l'approximation du vocabulaire politique portugais nous pousse à émettre des conjectures peu satisfaisantes.

Pour conclure sur cette question, les différentes sources à notre disposition suggèrent que l'autorité de Pate sur la zone de l'archipel de Lamu s'exprime par trois canaux principaux

¹²⁸ CP (Stigand), pp. 48, 57.

¹²⁹ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 534, 548. Les ingérences de Pate à Pemba à cette époque sont étayées par d'autres sources ainsi que nous l'étudierons.

¹³⁰ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 552-553, 568, 577 ; CP (Stigand), pp. 75-79, 83, 90 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, pp. 53-58.

¹³¹ « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazés*, 1884, vol. 4, p. 222.

entre le début du XVII^e siècle et le milieu du siècle suivant. Le premier d'entre eux est la création d'un réseau de parenté entre les familles dynastiques de Pate et les principaux lignages à la tête d'autres cités-Etats. Cette pratique semble particulièrement prégnante dans les cas de Lamu et de Faza. Ces intermariages sont facilités par la position prééminente et prestigieuse de ces lignages de Pate, en raison de leur fortune et de leurs origines réelles ou fictives. L'étendue de ces parentèles renforce leur influence et leur poids politique, que ce soit dans les autres cités ou au sein de Pate elle-même. En contrepartie, cela accroît également l'ingérence de ces mêmes cités dans les affaires politiques propres à Pate, comme on le verra à propos des Bajun et des Katwa de Faza dans les années 1725-1730. Le deuxième canal est l'existence d'agents de Pate placés aux côtés des institutions d'une entité politique soumise. Ils portent probablement le titre de *liwali* et ont pour fonction de relayer les requêtes des uns et des autres, de percevoir éventuellement des droits et enfin de veiller à ce qu'aucune décision contraire à l'intérêt de Pate ne soit prise ; un peu à la manière des *masheha* (cheikhs) désignés, ou investis avec son accord, par le *Mwenye Mkuu* de Zanzibar auprès des assemblées de *wazee* de chacune des communautés de l'île¹³². Nous pouvons enfin ajouter une troisième voie employée par Pate, elle concerne les territoires situés sur l'étroite frange côtière du continent. Il est manifeste que la cité tend à y exercer son autorité par le biais des groupes oromo avec lesquels elle est associée. L'ensemble de la documentation des années 1637-1687, et au-delà, laisse peu de doutes à ce sujet : ainsi c'est grâce à eux qu'elle « tient la corde au cou du roi de Faza » dans les années 1640¹³³. L'espace littoral sous contrôle oromo, de l'Ozi à la Juba, est donc peu ou prou considéré comme relevant de son domaine, bien qu'une telle suzeraineté soit vraisemblablement très fluctuante, lâche, et disputée.

Dans un autre registre, il semble que les souverains de Pate tiennent à détenir une autre prérogative sur les territoires soumis à leur autorité : le droit d'arbitrage des litiges. La chronique de Pate mentionne qu'après ses prétendues victoires sur Faza, Siyu et les îles de Ndaou et de Kiwayu, le sultan de Pate se serait arrogé le droit de trancher les différends propres à chacune des communautés sous son autorité¹³⁴. Or, en 1687 comme en 1728, les sultans de Pate insistent auprès de l'*Estado* pour conserver leurs prérogatives judiciaires,

¹³² J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 74 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 169-170.

¹³³ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 9.

¹³⁴ CP (Stigand), p. 48.

éventuellement conduites en accord avec leurs conseillers¹³⁵. Ils craignent sans doute que les Portugais ne soustraient des Swahili à la justice locale, ne remettent en cause le rôle des cadis et prennent éventuellement la défense de leurs ennemis¹³⁶. Toutefois, nous pouvons aussi voir la nécessité pour les sultans et leur entourage de préserver un droit d'arbitrage sur les affaires de la région, source évidente de pouvoir et d'autorité. Ainsi, si l'on se réfère à nouveau à l'exemple des Mazrui de Mombasa, nous constatons que leur pouvoir est assez restreint et qu'ils gouvernent avant tout avec le consentement des principaux lignages swahili, mais ils tiennent néanmoins un rôle essentiel d'arbitrage des disputes éclatant entre les différentes composantes de leur domaine – y compris chez les Nyika¹³⁷. Cette fonction justifie leur position prédominante, transcendant les groupes sociaux très hétérogènes et très autonomes rattachés à Mombasa.

Un dernier point pourrait motiver et illustrer la suprématie de Pate sur l'archipel de Lamu et sa périphérie : l'exercice de diverses prérogatives fiscales et commerciales. A nouveau, il nous faut considérer l'un des souhaits primordiaux exprimés par le sultan Bwana Famau Bakar et ses *wazee* en 1687 :

*« Ils demandent aussi, se prosternant aux pieds de Sa Majesté en tant que ses humbles vassaux, qu'en son nom le gouverneur les maintienne dans leurs rentes, privilèges et libertés, ainsi que dans toutes les terres incluses dans la juridiction de Pate, que posséderont et gouverneront toujours les vice-rois de cette ville »*¹³⁸.

A travers cette demande, les *wazee* signalent peut-être leur crainte de perdre les terres qu'ils détiennent en vertu d'un droit de propriété privée, ainsi que le suggère une autre clause¹³⁹.

Pourtant le fait que ces deux articles de l'accord soient distincts et le vocabulaire employé dans le premier d'entre eux (« rentes », « privilèges », « libertés ») suggèrent l'existence d'un ensemble de droits et de revenus détenus par le sultan et les lignages

¹³⁵ « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 222 ; Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi, Pate, s.d. - traduction Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 67/5 (f. 585) [annexe 2.2.7].

¹³⁶ Ainsi en 1643 le souverain de Faza se plaint que les Portugais de l'île l'empêchent de condamner certains de ses sujets (« Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, ff. 1, 3).

¹³⁷ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 59-60.

¹³⁸ « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 222.

¹³⁹ « Ils demandent à Sa Majesté qu'elle les autorise à garder la propriété de leurs biens et domaines, autant les biens meubles qu'immeubles, et qu'ils puissent y vivre comme ils l'ont toujours fait » (« Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 222).

dirigeants de la cité-Etat, soit sur son domaine traditionnel, soit sur des territoires récemment soumis. Bien que les textes portugais et les traditions swahili nous soient d'un maigre secours pour appréhender cette problématique, il est impossible de l'éluder.

En premier lieu, la question d'une redevance en céréales s'impose. Des éléments d'information épars, mais significatifs, nous conduisent à formuler l'hypothèse qu'une telle institution existe déjà sur la côte swahili, et dans l'archipel de Lamu en particulier, avant le milieu du XVIII^e siècle. Plusieurs indices peuvent être avancés.

Les premiers d'entre eux concernent Mombasa et Pemba. Ainsi qu'il a été signalé précédemment, Bocarro rapporte que l'autorité suprême de Mombasa reçoit en principe annuellement vingt *makanda* (littéralement « sacs ») de céréales de chaque groupe nyika, dans le cadre des relations clientélistes nouées avec eux. De même, il indique que les Portugais de Fort Jésus obtiennent de Pemba un tribut de 600 *makanda* de riz et une autre source indique que 70 bovins s'y ajoutent¹⁴⁰. Or la constance avec laquelle les rois de Malindi et Mombasa réclament le contrôle de la très fertile île et les rentes afférentes entre le milieu des années 1590 et 1630 révèle qu'ils voudraient eux aussi bénéficier d'un tel tribut en produits agricoles. D'autant qu'en plus de leurs demandes pressantes en ce sens auprès de Lisbonne, ils manoeuvrent par divers moyens pour placer leurs affidés à Pemba¹⁴¹. Dom Jerónimo Chingulia finit d'ailleurs par obtenir Pemba peu avant sa rébellion¹⁴². Au XVIII^e siècle, nous l'avons déjà dit, Pate et surtout les Mazrui prennent possession d'une partie de l'île afin d'en extraire un revenu en céréales. Ces divers développements autour des Nyika et de Pemba tendent à prouver que la rente en céréales, reposant sur un « système des *makanda* », est une institution relativement ancienne sur la côte swahili, probablement ancrée dans l'organisation politique territoriale depuis au moins la fin du XVI^e siècle ; que les Portugais et surtout les Mazrui élargirent peut-être par la suite à une échelle supérieure.

Il est tentant de rapprocher le tribut en *makanda*, ainsi que l'évoque Bocarro, avec la *kikanda*. Cette démarche pourrait elle aussi indiquer une continuité, sur la longue durée, d'une forme de tribut en céréales. *Kikanda* est le diminutif de *kanda*, c'est donc littéralement un petit sac de céréales, une mesure de capacité des grains en vigueur notamment dans l'archipel

¹⁴⁰ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 38, 40-41 ; Vice-roi au roi, Goa, 14.12.1631, *APO-NE*, 4-2-2, p. 306.

¹⁴¹ Par exemple : Roi au vice-roi, Lisbonne, 07.03.1598 et 21.11.1598, *APO*, 3, pp. 850, 913-914 ; Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, pp. 143-145, 147-148 ; Roi au vice-roi, Valladolid, 25.03.1604, *DPMAC*, 9, p. 78 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 16.01.1607 et 13.02.1612, Sultan Mohammed bin Ahmed, roi de Malindi, au vice-roi, Mombasa, s.d. (vers 1616), in R.A. de Bulhão Pato, *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, vol. 1, 1880, p. 78, vol. 2, 1884, p. 162 et vol. 4, 1889, pp. 88-89 ; Vice-roi au roi, Goa, 14.12.1631, *APO-NE*, 4-2-2, p. 306.

¹⁴² A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40

de Lamu¹⁴³. Mais c'est aussi le terme employé pour désigner un impôt en céréales que Pate cherche à imposer, avec plus ou moins de succès, sur Lamu au cours du règne du sultan Fumo Madi (1777-1809), puis à nouveau peu après sa mort¹⁴⁴. Selon Guillain, au début du XIX^e siècle, les Mazrui percevaient également la *kikanda* sur leurs possessions : elle est alors calculée au prorata du nombre d'esclaves de chaque propriétaire terrien ou d'une superficie déterminée des surfaces cultivées¹⁴⁵. Pour cette raison, et en liaison avec l'analyse de sources portant sur la bataille de Shela, Randall Pouwels y voit le signe du développement au cours du XVIII^e siècle d'un mode de production reposant sur l'aliénation des terres et l'esclavage¹⁴⁶.

Néanmoins, à la lumière des écrits portugais sur Mombasa et Pemba, nous pouvons raisonnablement nous demander si une certaine forme de redevance en céréales n'était pas déjà en vigueur sur le nord de la côte swahili avant l'arrivée des Portugais puis des Mazrui. On pourrait rétorquer que ce fut peut-être une innovation introduite par les Portugais de Fort Jésus ; pourtant nous voyons que bien souvent, à l'exception des *páreas* et des *cartazes*, ils reprennent à leur compte les droits traditionnellement collectés par les souverains swahili. C'est par exemple le cas du monopole de l'ambre gris trouvé sur les plages appartenant à une cité, un droit régalien fort ancien dans le monde swahili¹⁴⁷. Chingulia le détenait à Mombasa avant qu'il ne revienne ensuite au trésor de l'*Estado* et les Portugais souhaitent également se l'approprier dans l'archipel de Lamu en 1687¹⁴⁸. Rappelons également que des traditions mentionnent que les clients pokomo de Fumo Liongo (c'est-à-dire de l'Ozi) puis de Pate leur payaient un tribut en sacs de riz¹⁴⁹, à la manière des Nyika envers Mombasa au début du XVII^e siècle. Enfin, dans les années 1770 les villages ruraux dans la sphère de Kilwa payent un impôt, modeste, à son sultan, sans nul doute en céréales¹⁵⁰.

Ces indices restent limités, mais ils laissent ouverte l'hypothèse d'un tribut en céréales imposé par les souverains de la côte nord sur leurs domaines traditionnels et leurs conquêtes,

¹⁴³ J.L. Krapf, *A dictionary of the Suahili language*, 1882, q.v. ; C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v. ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 69, 185.

¹⁴⁴ CP (Stigand), pp. 54-55, 84-86 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 69 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 379-380.

¹⁴⁵ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 259-260.

¹⁴⁶ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 374-380. Cette interprétation sera plus longuement évoquée ultérieurement.

¹⁴⁷ Cette pratique est déjà signalée à Lamu par al-Makrizi au milieu du XV^e siècle (L.-Marcel Devic, *Le pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Age*, 1883, pp. 74-75). Voir également J. Lobo, *The itinerário of Jerónimo Lobo*, p. 59 (à propos de Juba) et CP (Stigand), pp. 50-52.

¹⁴⁸ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 38 ; « Propostas que fazem EIRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, p. 221.

¹⁴⁹ A. Werner, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », 1912, p. 366 et « The Bantu coast tribes of the East Africa Protectorate », 1915, p. 336.

¹⁵⁰ FAK, p. 136.

dès avant les mutations de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Un tribut probablement calculé selon un mode différent de la *kikanda* telle qu'elle se pratique à partir de cette époque. Il est vraisemblable qu'il se rapproche alors davantage d'une forme de don, relativement flexible et inscrit dans une série de droits et d'obligations, dû par un client envers son patron et par extension entre une cité suzeraine et ses subordonnées ; avant d'être au XVIII^e siècle rationalisé par les Mazrui et les Nabahani et de prendre une forme plus oppressive en conjonction avec le développement de l'esclavage agricole. Ainsi, il est tout à fait envisageable que Pate impose dès le XVII^e siècle une telle redevance sur les terres de l'archipel de Lamu sur lesquelles elle étend sa domination. Elle pourrait être d'autant plus tentée de le faire que la sécheresse sévit pendant une partie du siècle, que les disettes ne sont pas rares et que les cultures sur le *bara* souffrent des migrations de populations pastorales. Il n'est pas exclu non plus que Pate demande aux communautés qui lui font allégeance la livraison d'esclaves, ou de certains dépendants, pour servir la famille royale ou des institutions de la cité, si l'on doit se fier à la chronique de Pate¹⁵¹ et aux traditions pokomo citées plus haut. Là encore, ce fonctionnement se rapprocherait des relations de clientèle comme il peut s'en établir à l'échelle personnelle ou lignagère.

Par ailleurs, dans un autre domaine, les souverains de Pate imposent vraisemblablement des taxes sur les échanges portuaires, à la manière de Kilwa et de Mombasa au début du XVI^e siècle : selon Diogo de Alcáçova elles disposent d'un système assez complexe de droits sur les transactions maritimes¹⁵². Il est peu probable que Pate ait élaboré un système de cette envergure, toutefois les navires marchands ont sans doute obligation de fréquenter en priorité son port, où quelques droits doivent y être retenus. Compte tenu des cas de Kilwa et de Mombasa au XVI^e siècle, on a peine à croire qu'il n'ait existé à Pate aucune taxe sur les échanges maritimes avant l'établissement des Portugais comme le prétend sa chronique¹⁵³ – à moins que les commerçants n'aient que pour devoir de livrer un présent coutumier au roi comme cela se pratique ailleurs¹⁵⁴.

Cependant la prérogative la plus certaine est sans doute un droit d'accès prioritaire aux échanges pour la famille dynastique de Pate et d'autres lignages patriciens ; en premier lieu dans les localités continentales fréquentées par les populations qui vendent de l'ivoire. On le sait, les Omanais obtiennent vers le début du XVIII^e siècle l'usage de Tukutu et de Kau, c'est-à-dire un accès privilégié à l'ivoire dans ces villages ; ce que les Portugais cherchent à

¹⁵¹ CP (Stigand), p. 48.

¹⁵² Diogo de Alcáçova au roi, Cochin, 20.11.1506, *DPMAC*, 1, pp. 396-398.

¹⁵³ CP (Stigand), p. 62.

¹⁵⁴ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 228.

reconduire à leur compte en 1727¹⁵⁵. De même, à Mombasa, les gouverneurs Mazrui détiennent au début du XIX^e siècle la priorité d'achat lorsque de l'ivoire est porté dans la ville par les Nyika¹⁵⁶. Les relations d'alliance et de clientélisme entre Pate et certains groupes continentaux, notamment les Oromo, garantissent en principe aux lignages de la cité qui les animent - en particulier la dynastie - l'exclusivité de leur ivoire, mais ces exemples laissent penser que d'autres mécanismes furent peut-être institués par Pate pour mieux s'approprier ce trafic : en particulier la mainmise sur des points de contact (les divers « ports des Galla ») situés sur le *bara* d'autres cités swahili, par exemple à proximité de l'Ozi, voire dans les régions de Shungwaya et de la Juba où la production d'ivoire est importante.

Néanmoins, on le voit, nos informations sur les formes de la domination de Pate sur l'archipel de Lamu demeurent singulièrement lacunaires pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Nous en sommes bien souvent réduits aux hypothèses, à partir d'éléments certes relativement convaincants mais disparates.

L'extension de l'autorité de Pate s'est brusquement accélérée vers le début des années 1630, sous l'impulsion d'une fraction de ses clans patriciens apparemment très liés aux Oromo et à certains des clans katwa qui parviennent à la même époque dans la région. A cette époque, se trouvaient en particulier à leur tête le *mzee* Bwana Pongo et le prince héritier de Pate¹⁵⁷, chefs de file d'un parti opposé tout à la fois aux Portugais, à Faza et aux Bajun. A partir de la fin des années 1650 ce groupe se rapproche des Omanais pour achever ses projets, qui aboutissent au début des années 1660 à l'éviction des Portugais et à la chute de Faza. Vers la fin des années 1680, en dépit de contestations toujours vivaces, la suprématie de Pate recouvre une longue bande côtière depuis l'Ozi jusqu'à Shungwaya et éventuellement plus au nord. Sa suzeraineté y prend certainement des visages très divers, depuis le contrôle effectif de certains lieux par des *liwali* jusqu'à l'exercice d'un simple ascendant commercial, social et politique par le biais de connexions lignagères et clientélistes. Ce dernier cas est selon toute vraisemblance le plus fréquent car les communautés qui reconnaissent la suzeraineté de Pate demeurent de fait très autonomes. La suprématie de la cité n'est que l'un des étages qui se

¹⁵⁵ « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, p. 375 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 111.

¹⁵⁶ « Log of H.M.S. *Barracouta* - A journal of the British establishment at Mombass [...] kept by J.B. Emery » (1824), FJ Library, p. 12 ; J.M. Gray, *The British in Mombasa 1824-1826*, 1957, p. 61 et C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 260.

¹⁵⁷ Nous ignorons cependant si ce dernier obtint le trône après 1637.

superposent et s'entrecroisent, tout en gardant une grande latitude, dans les structures socio-politiques swahili : clans, quartiers, moitiés ou dèmes et *miji*.

Sous l'effet des expansions concomitantes de Pate et surtout des populations de pasteurs, mais également d'autres facteurs, les années 1620-1680 voient se produire une complète redéfinition du paysage politique et sociale des îles de l'archipel de Lamu. Au premier rang desquelles se trouvent des reconfigurations démographiques d'une ampleur inégalée.

C. Des équilibres démographiques bouleversés

Les grandes lignes de la répartition des clans swahili de nos jours sur les îles de l'archipel découlent pour une part notable des transformations démographiques dont la région fait l'expérience entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle¹⁵⁸. Ces orientations majeures sont les suivantes : la fin de la vie urbaine sur l'île de Manda, la prépondérance des clans bajun et katwa sur le nord de l'île de Pate et, d'une façon générale, l'incorporation à cette époque au sein des principales agglomérations insulaires de très nombreux éléments originaires d'autres communautés swahili ou de groupes continentaux. A ce stade de notre réflexion, on perçoit le besoin de récapituler ces mouvements de population en direction des îles de Pate et de Lamu.

1. L'île de Manda désertée

Mobilisés par la quête des origines de la culture swahili, les archéologues se sont surtout focalisés sur les couches de dépôt les plus anciennes et ont négligé dans la plupart des cas la compréhension et la datation de l'abandon des agglomérations littorales. Manda est de celles-ci, précisément parce qu'elle fut au cœur de ces débats¹⁵⁹. Néanmoins Neville Chittick

¹⁵⁸ Cependant il faut souligner que Pate connaît une forte diminution de sa population au début du XIX^e siècle, puis Siyu à partir des années 1870-1880 et enfin Lamu peu après.

¹⁵⁹ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 40-55 et *Manda, excavations at an island port on the Kenya coast*, 1984 ; M. Horton, « Asiatic colonization of the East African coast : the Manda evidence », 1986.

signale en passant la présence de céramiques du XVII^e siècle et la désertion de la ville est généralement datée aux alentours du début du XVIII^e siècle¹⁶⁰. Selon des témoignages recueillis dans les années 1860 par Decken, Manda est définitivement évacuée vers 1806 après des destructions opérées par le sultan Nabahani Fumoloti¹⁶¹, mais elle ne devait plus n'être alors qu'un pauvre village.

Takwa, sur la même île, a fait l'objet de fouilles intensives par Thomas Wilson, qui situe son apogée aux XVI^e et XVII^e siècles. Elle possède une remarquable tombe à pilier, sépulture attribuée à un certain Sheikh Fakihi Mansuru et portant une inscription donnant l'année 1094 de l'Hégire (1682-1683) – elle est toujours l'objet de pèlerinages de la part d'une partie des habitants de Shela. D'après les traditions locales cette cité, modeste mais prospère, aurait été abandonnée peu après sa mort, ce que semblent confirmer les rapports de fouilles : ils situent cette désertion vers le début du XVIII^e siècle comme pour sa voisine Kitau¹⁶².

La plupart des traditions attribuent l'évacuation de l'île aux guerres qu'y auraient conduites Pate et Lamu. Cette hypothèse, nous l'avons dit, ne peut guère être retenue ; en revanche l'ascendant de Pate et sa croissance économique ont probablement attiré une partie de la population de l'île de Manda déclinante, en raison des opportunités qu'elle pouvait offrir (commerce, navigation, artisanat, maçonnerie, agriculture ou encore études religieuses). Car dans la région Pate devient une « métropole » - ainsi que la qualifie un récit portugais précédemment cité - qui draine les migrants.

Toutefois la principale cause de l'abandon progressif de l'île de Manda est sans conteste écologique : aujourd'hui ses ressources en eau sont très pauvres et limitent ses résidents à quelques familles. Les puits de Takwa sont saumâtres et ce problème n'est pas nouveau puisque diverses relations portugaises font déjà état de la mauvaise qualité et de l'insuffisance de l'eau sur l'île de Pate, qui présente un profil géologique analogue. Rappelons aussi que les travaux paléoclimatologiques font état d'une baisse sensible de la pluviométrie en Afrique orientale vers les années 1560-1620, qui contribua sans doute à dégrader les ressources en eau de Manda.

¹⁶⁰ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, p. 55 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217.

¹⁶¹ H.N. Chittick, *Manda, excavations at an island port on the Kenya coast*, 1984, p. 3.

¹⁶² C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 159 ; T.H. Wilson, « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », 1979 et « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001 et Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001.

Outre Pate, les résidents de Manda, Takwa, et Kitau s'installent à Lamu et dans le village de Shela, systématiquement associé aux anciens habitants de l'île qui lui fait face¹⁶³. D'après de brèves prospections de surface, très insuffisantes, Shela aurait été établi vers le début du XVIII^e siècle¹⁶⁴, ce qui correspond avec la datation de la désertion de Manda. Il n'est d'ailleurs pas impossible que les traditions attribuant son édification à un prêtre portugais reflètent effectivement une fondation vers l'époque d'occupation portugaise, ou peu après.

Ainsi, les agglomérations de l'île de Manda après être passées sous l'influence de Pate et de Lamu connaissent un dépeuplement graduel au cours du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle. Comme le relatent la plupart des traditions au sujet de ces migrants internes à l'archipel, leur statut social est disputé tant à Pate qu'à Lamu, comme l'est celui d'autres groupes qui se relogent sur les îles, contraints à la même époque de quitter des zones de peuplement du continent.

2. Les îles de Pate et de Lamu, refuges pour de nombreux groupes

En dehors de l'île de Manda, les phénomènes migratoires qui se déroulent sur la côte nord au cours du XVII^e siècle ont été évoqué tout au long de cette étude. Il pourrait être utile de les synthétiser et de proposer un tableau de ces mutations. L'un des faits les plus marquants de cette époque est la désertion de très nombreux sites urbains occupant le continent. Ce mouvement est généralement rapporté sans guère de nuances, ni d'approfondissement, par les travaux historiques et archéologiques : ils évoquent habituellement l'abandon, brutal, de ces agglomération dès l'irruption des Oromo et de certains groupes somali. Or, comme je l'ai démontré à plusieurs occasions, la situation est plus complexe.

Il est certain que les années 1620 et surtout 1630 marquent une rupture : c'est l'époque où les Oromo, peut-être présents un peu plus tôt, commencent à exercer une pression réellement significative sur ces communautés. Pourtant elle ne signe pas l'abandon immédiat et total des agglomérations du continent : il s'étale au moins jusqu'aux années 1690 et peut-être un peu au-delà. C'est le cas pour le site urbain de Shungwaya et les deux principales villes de l'Ozi : Ungwana/Osha et Shaka déclinent beaucoup vers le premier tiers du XVII^e

¹⁶³ T. Wakefield, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », 1888, p. 1 ; *CP* (Stigand), pp. 53-54 ; *CP* (Werner), p. 171 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, pp. 156-157 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, p. 120 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 50-51 ; Sayyid Hassan Ahmed Badawy, Lamu, 07.07.2001 ; Abdallah Ali Skandar, Lamu, 08.07.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001.

¹⁶⁴ T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217.

siècle, cependant les sources indiquent qu'elles sont encore occupées dans la seconde moitié du siècle – sans doute par une population réduite et appauvrie. Nous savons également que la zone autour de l'Ozi ne cesse pas d'être fréquentée par les Swahili durant la seconde moitié du XVII^e siècle et le XVIII^e siècle. Kau, en particulier, apparaît sous le contrôle des *Wapate* ou des Omanais à la charnière de ces deux siècles, puis encore par la suite. De même, le continent immédiatement adjacent aux îles de l'archipel n'est pas complètement déserté, que ce soit autour de Luziwa ou des points de contact de Tuku/Magogoni. Bien que les sources sur le sujet soient très fragmentaires, nous pouvons supposer que les Swahili se réfugient sur les îles lors des périodes de troubles, sans doute temporairement, mais qu'ils ne cessent pas d'exploiter cette région, y revenant pour s'y livrer à l'agriculture et aux échanges commerciaux. Les bouleversements du XVII^e siècle et les menaces et exigences toujours présentes des Oromo empêchèrent néanmoins la réapparition de sites d'occupation densément peuplés.

Au nord de l'archipel, les textes portugais comme l'archéologie¹⁶⁵ attestent que la plupart des sites non insulaires sont abandonnés au XVII^e siècle, les communautés Bajun et Garre/Katwa ayant particulièrement souffert des incursions des Oromo et, dans une moindre mesure, des assauts de Pate. Il faut toutefois remarquer que dans cette région semi-aride des conditions climatiques dégradées, avérées entre le milieu du XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle, contribuèrent vraisemblablement à déclencher, puis à accélérer, ces déplacements. Plus globalement, elles en sont sans doute à l'origine même, poussant d'abord des groupes tels que les Segeju (occupant l'amont de la Tana), des clans Garre et Tunni, une première vague de musulmans du littoral, puis les Oromo. A leur tour, les mouvements des pasteurs accrurent la compétition pour le terre et les sources de conflits et par voie de conséquence les départs. Il n'est pas exclu non plus que dans le même temps le développement commercial de l'île de Pate ait constitué un attrait majeur pour certains lignages.

D'après les traditions, corroborées par les archives de l'*Estado*, la pénétration oromo précipita la fusion entre les clans katwa et bajun. Une partie des Bajun et des clans de l'Ozi, de Malindi, et de certaines cités insulaires de l'archipel de Lamu, se fixèrent vers Mombasa et sa région méridionale. D'autres s'implantèrent sur l'île de Lamu, vraisemblablement par le biais de connexions clientélistes établies de longue date avec les citadins.

¹⁶⁵ R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », FJ Library, s.d., pp. 20-29 ; T.H. Wilson, « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », 1982, p. 217 ; M. Horton, *The early settlement of the northern Swahili coast*, 1984, pp. 346-355.

Cependant c'est l'île de Pate qui accueille alors le plus grand nombre de nouveaux groupes. Comme nous le verrons, les textes produits à l'occasion du retour des Portugais sur l'île, en 1728-1729, mettent très largement en avant le poids démographique des Bajun et des Katwa sur l'île. A partir des années 1630 environ, ils s'établissent en masse sur sa partie septentrionale, essentiellement à Faza, cité très proche des Bajun sinon en grande partie bajun dès le XVI^e siècle. A l'image de Shela pour les réfugiés de Manda, il est possible que ces derniers fondent quelques sites de peuplement insulaires durant les XVII^e et XVIII^e siècles : selon Wilding, Kizingitini, important centre bajun au nord-est de l'île de Pate, date de cette époque¹⁶⁶. En raison de leur rivalité, Pate n'accueille que peu de Bajun, mais elle assimile probablement quelques clans katwa et surtout des clans « shirazi », tels les Bauri d'Ozi. Enfin, selon les récits locaux, vers la seconde moitié du XVII^e siècle Siyu absorbe des groupes swahili de la région de Dondo, qui forment aujourd'hui une partie des clans Famao¹⁶⁷, ainsi qu'une population katwa très considérable : de nos jours les lignages revendiquant une origine katwa constitue une forte proportion de ses habitants – j'y reviendrai plus longuement¹⁶⁸.

Ainsi que nous avons commencé à le voir, de telles recompositions démographiques pèsent grandement sur le jeu politique des cités-Etats de l'archipel et redéfinissent leurs contours sociaux. Un phénomène qui va s'amplifier à partir de la fin du XVII^e siècle.

Conclusion

Les Portugais à peine chassés de Mascate en 1650, Oman s'affirme très vite comme la puissance maritime prédominante de l'océan Indien occidental durant la seconde moitié du XVII^e siècle. Jusqu'à la dernière décennie du siècle, le pays ne semble pas afficher une ambition très notable pour l'Afrique orientale. Comme ailleurs dans les zones sous l'influence

¹⁶⁶ R. Wilding, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », FJ Library, s.d., p. 8.

¹⁶⁷ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 75-82.

¹⁶⁸ « Report by Sir Arthur Hardinge on the conditions and progress of the E.A. Protectorate from its establishment to 20th July, 1897 », Londres, Parliamentary Papers, LX, 1898 (cité in J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 26) ; C. Eliot, *The East Africa Protectorate*, 1905, p. 40 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85, 207-209.

portugaise, les Omanais cherchent essentiellement l'occasion de piller les intérêts de l'*Estado da Índia* et de se substituer à ses marchands. Pourtant, par l'entremise de Pate, l'imamat omanais devient en quelques années un acteur de plus en plus engagé et incontournable sur la côte swahili, du moins dans sa partie nord.

Pour les clans à la tête de Pate les enjeux de cette association sont considérables : il s'agit de trouver un pendant maritime et technologiquement avancé à la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec les Oromo, puissance continentale par excellence. Grâce aux Omanais, ces élites parviennent à achever ce qu'elles n'auraient pu faire autrement : expulser les Portugais de Faza et finir par s'imposer sur des groupes bajun et katwa qui, en dépit du harcèlement oromo, constituaient toujours une menace pour leur suprématie. C'est leur seul moyen de véritablement soumettre – même très inégalement – l'archipel de Lamu et l'arrière-pays qui s'y rattache. A ce titre, il est révélateur que les Omanais, aidés de leurs armes à feu, aient à plusieurs occasions soutenu les dirigeants de Pate contre leurs adversaires – nous verrons d'ailleurs que quarante ans plus tard Bajun et Katwa redoutent encore leur intervention.

Nécessairement, dans ces conditions, Bajun et Katwa de Faza et de Shungwaya ne peuvent qu'espérer le secours de l'*Estado*, pour les libérer à la fois de l'emprise de Pate et de la pression oromo. Mais les clans dominants de Pate, enrichis par le commerce maritime et principaux destinataires des routes intérieures de l'ivoire sous contrôle oromo, ont les moyens financiers de solliciter l'aide d'Oman. Au risque de susciter de sa part de plus grandes ambitions dans la région.

Conclusion de la seconde partie

A partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, la cité-Etat de Pate fut le principal bénéficiaire des mutations qu'entraîne sur la côte swahili l'intrusion des Portugais, surtout après la fondation de Fort Jésus. C'est également le cas avec la seconde intrusion que connaît l'espace littoral : les migrations oromo et katwa à partir des années 1610-1630.

Même si la documentation portugaise demeure frustrante pour faire pleinement la lumière sur ce phénomène, son analyse nous a permis de recadrer les débats sur le fameux mythe de Shungwaya qui, bien qu'il imprègne tant les travaux, n'a paradoxalement jamais réellement suscité d'intérêt pour les sources écrites contemporaines aux événements. Shungwaya désigne d'abord et avant tout une localité située à une centaine de kilomètres au nord de l'archipel de Lamu et sa région environnante, peuplée au moins jusqu'aux années 1690 de divers clans somali et de musulmans côtiers. Elles subissent de plein fouet à partir la diffusion de nouveaux groupes de pasteurs, surtout oromo, en partie poussés par des conditions climatiques dégradées – et qui en réalité avaient déjà initié des déplacements de population à partir du milieu siècle précédent. Les Oromo poursuivent leur expansion vers le sud, selon plusieurs directions, et achèvent vers le début des années 1630 de soumettre, de façon plus ou moins lâche, une vaste aire allant du fleuve Juba jusqu'aux environs de Malindi. S'étant imposés comme patrons des populations continentales, ils exigent aussi par droit de conquête tributs et redevances de la part des communautés swahili et bajun. De même, également en vertu de leur mode de fonctionnement social, ils accaparent des terres et pratiquent rapines et pillages à leur encontre, obligeant nombre de lignages à prendre refuge sur les îles de l'archipel de Lamu ou en direction de Mombasa. Ce mouvement est toutefois très graduel, s'étalant sur près d'un siècle, et ne signifie pas la désertion précipitée ni totale des zones qui en font l'expérience.

Reconfiguration démographique donc, mais aussi reconfiguration politique, car dans le sillage des Oromo Pate réussit grâce à leur soutien – et dans une moindre mesure de celui des Omanais – à imposer sa suzeraineté depuis la Tana jusqu'à la région de Shungwaya. Il fait d'ailleurs peu de doute que son autorité passe bien souvent par le truchement des Oromo. Cette association se paie au prix fort pour la cité, allié contraint d'acheter la bienveillance des Oromo avant de pouvoir retourner leurs aptitudes militaires contre ses ennemis. Cette alliance, que l'on peut qualifier d'ambiguë, est le reflet de l'équilibre fluctuant et précaire entre cités-

Etats swahili et groupes continentaux, qui en raison des rapports de force en jeu ne se réduit pas systématiquement à l'expression de liens clientélistes où les Swahili profiteraient sans guère de contrepartie d'une supériorité symbolique et sociale.

Si l'on réunit les éléments d'information épars issus des sources à notre disposition, il semble que ce soit une fraction spécifique des clans de Pate qui prenne le dessus dans le cadre de ces évolutions. Cet agrégat de groupes de parenté à la tête de la cité-Etat, dont les contours sont très difficiles à cerner, parvient à établir des connexions fortes avec les Oromo ainsi qu'avec d'autres clans swahili présents dans l'archipel, notamment à Lamu ou à Siyu, et plus tard avec Oman. Il est même très probable qu'avant les années 1630 ils aient déjà profité de leur inscription dans des réseaux lignagers et commerciaux tissés entre le Hadramaout, l'archipel, les Comores, et d'autres portions du monde swahili. S'appuyant ainsi sur de multiples attaches, qui s'étaient les unes les autres et entrent fréquemment en contradiction avec les intérêts portugais, ils sont en mesure de consolider leur ascendant sur les autres clans de Pate et d'autres cités (on pense naturellement aux anciens clans dits « shirazi »).

Toutefois un autre parti paraît les contester plus particulièrement : des groupes eux aussi en compétition pour la suprématie politique et sociale, à Pate ou ailleurs, et qui en réaction s'appuient sur les clans bajun et katwa de Faza et de Shungwaya, voire des factions présentes également à Lamu et Siyu et bien sûr l'*Estado*. Cette hypothèse pourrait expliquer pourquoi Pate est divisée au sujet des Portugais en 1685, et d'autres cités avant cette date, et surtout pourquoi Pate semble refuser que Bajun et Katwa de Shungwaya ne s'établissent en nombre sur l'île de Pate. Indépendamment des désordres qu'engendrent les Oromo, les accrochages et les tensions larvées qui secouent l'archipel de Lamu durant toute cette période pourraient y trouver une explication. En effet, à la manière des acteurs de la façade océanique (Portugais, Omanais, voire les sharifs hadrami et leurs descendants), les populations de la façade continentale sont incorporées, et s'insinuent d'elles-mêmes, dans le jeu politique interne aux cités-Etats insulaires.

A la clôture du XVII^e siècle, les élites dominantes de Pate paraissent l'avoir définitivement emporté, après l'échec de João Antunes Portugal et de ses alliés locaux, et l'abandon par l'*Estado* de toute revendication sur la région. Pourtant c'est une suprématie fragile et instable : face aux Oromo, toujours vindicatifs, aux Omanais, plus présents que jamais, et enfin aux nouveaux groupes qui ne cessent pas d'arriver en masse sur les îles. Les maîtres de Pate n'ont d'autres choix que de composer avec ces forces contradictoires.

TROISIEME PARTIE

L'APOGEE FRAGILE DE PATE

Chapitre VII

Oman, un partenaire envahissant (1690-1725)

Les années 1690 sont une période-clef de la trajectoire historique de la côte swahili puisqu'elles sont marquées par la fin de la domination portugaise au nord du cap Delgado, à laquelle se substitue - au moins pour un temps - la suprématie d'Oman.

En effet, la posture d'Oman à l'égard de l'Afrique orientale prend une orientation nettement plus incisive et, au gré des alliances avec des forces locales, se transforme en une entreprise politique expansionniste, sinon impérialiste, très ambitieuse. Alors qu'ils sont déjà très présents dans les affaires de l'archipel de Lamu, les opérations de 1688, couplées au volontarisme de l'imam Saif bin Sultan, poussent les Omanais à imposer leur suzeraineté sur Pate et à y stationner une garnison permanente. Quelques années après, à l'issue du long siège de Fort Jésus, ils chassent définitivement l'*Estado* de la *costa de Melinde* et installent forces armées et factoreries dans plusieurs localités, bien décidés à faire du littoral swahili un domaine sous leur ferme contrôle. Cette souveraineté fonctionne selon un mode étonnamment proche du système qu'avaient auparavant instauré les Portugais et se voit d'ailleurs contestée pour des raisons très similaires.

Malgré l'ampleur de ces bouleversements, et leurs poids sur l'avenir de la côte, les années 1690-1720 demeurent particulièrement mal connues des ouvrages historiques. Le siège de Fort Jésus est amplement relaté car cet épisode tragique, symbolique de la déliquescence et de la chute de l'*Estado* en Afrique de l'est, exerça une fascination certaine – et compréhensible – sur les historiens. A l'opposé, ni ses causes ni ses conséquences ne furent sérieusement l'objet d'études, à de rares et brèves exceptions. Comme si l'événement se suffisait à lui-même. Il faut aller au-delà et c'est pourquoi il s'agit d'abord dans ce chapitre de comprendre pourquoi et par quels procédés les Omanais se posent en nouveaux maîtres du littoral et, en retour, de saisir la perception que peuvent en avoir les Swahili.

Pour cela, nous commencerons par étudier le cas de l'archipel de Lamu, tête de pont d'Oman et première région à lui faire allégeance. Cet examen implique à cette occasion de revenir sur le cas de la dynastie Nabahani de Pate, puisqu'elle se prétend d'origine omanaise et que, selon l'opinion la plus partagée, elle parvient au pouvoir à cette époque. La dynastie Nabahani, si prééminente dans l'histoire de la côte nord swahili depuis cette période jusqu'en 1890, l'est aussi dans son historiographie, et l'on voudrait ici essentiellement apporter aux

débats, déjà intenses, le secours du matériel documentaire portugais. Dans un deuxième temps, nous porterons notre attention sur l'intervention des Yarubi à Mombasa et l'établissement de leur autorité, ce qui nous donne l'opportunité rare de mettre en lumière les conjonctions d'intérêts et les interrelations, autour du trafic de l'ivoire, entre différentes populations continentales, certains groupes swahili, les Portugais et les Omanais. Enfin, il me faudra éclairer l'occupation du littoral par les Omanais et le ressentiment des Swahili à leur égard durant les trois premières décennies du XVIII^e siècle, indissociables de l'évolution générale de l'océan Indien et d'Oman en particulier.

Les relations entre Swahili et Omanais ont été très peu questionnées par les spécialistes pour la période comprise entre le XVI^e siècle et le dernier tiers du XVIII^e siècle¹. On comprend par conséquent le besoin essentiel de revenir, au-delà du cas de l'archipel de Lamu, sur les années 1690-1725, époque charnière si l'on souhaite percevoir les motivations et la portée de ce qu'Edward Alpers a appelé le « premier impérialisme omanais »² et, si l'on va plus loin, replacer les interactions entre le monde swahili et Oman dans une très longue durée.

A. La question Nabahani

D'après des informations orales recueillies à Mombasa en 1848, Charles Guillain note que Pate reconnaît pour la première fois la souveraineté des imams Yarubi d'Oman sous le règne de Saif bin Sultan (1692/1693-1711). Son gouverneur dans la ville, d'origine Nabhani, clan omanais prestigieux, conclut une alliance matrimoniale avec la dynastie alors au pouvoir et son fils devient le premier souverain Nabahani (selon la retranscription swahili la plus fréquente) de Pate³. Cet épisode est en contradiction flagrante avec la chronique de Pate qui situe la fondation de la dynastie en l'an 600 de l'Hégire (1203-1204) et dresse une liste d'une

¹ A l'exception d'Alpers qui se concentre cependant sur la région de Kilwa (E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975) et avant lui de Gray, intéressé par Zanzibar (J.M. Gray, *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, 1962, pp. 82-87), et dans une moindre mesure de Kirkman (« The early history of Oman in East Africa », 1983, pp. 50-54). Significativement, Randall Pouwels n'en parle pas dans son article sur les relations entre la côte swahili et les mondes arabes et asiatiques (R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002).

² E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 90.

³ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 534.

trentaine de sultans Nabahani depuis cette date jusqu'à Ahmed Simba, mort en 1889. Ni l'une ni l'autre source ne s'avère pourtant satisfaisante.

Ainsi que nous l'avons dit, il a déjà été beaucoup écrit au sujet des Nabahani⁴ et, en l'absence de nouvelles sources portant sur les souverains de Pate avant la fin du XVII^e siècle, cette étude n'est pas en mesure de proposer des pistes renouvelées sur l'origine même de la dynastie et n'a pas vocation à consacrer de longs développements à ce problème. Par contre nous pouvons apporter un éclairage nouveau sur les sultans des années 1680-1730 : sans accréditer la chronique, il remet en cause les propos de Guillain et tend à confirmer que les Nabahani sont en réalité un clan déjà présent de longue date dans les arcanes du pouvoir de Pate avant les années 1680-1690.

Avant cela, je réunirai les indices qui, en revanche, s'accordent largement avec Guillain pour illustrer l'ascendant pris par les Yarubi sur Pate au début des années 1690.

1. Les imams Yarubi d'Oman, nouveaux suzerains de Pate (vers 1688-1693)

Après une trentaine d'années de commerce intense avec Pate et de soutien – parfois monnayé – à ses autorités, les nouvelles perspectives qu'Oman s'ouvre sur la côte swahili s'inscrivent dans l'accroissement de puissance que le pays connaît sous le règne de l'imam Yarubi Saif bin Sultan. Bien que les chroniques omanaises aient sans doute tendance à exagérer sa stature, il semble que l'on puisse effectivement lui attribuer une part notable de ce changement d'échelle. Selon ces récits, l'imam se voue principalement au commerce et aux affaires étrangères, qui lui rapportent une fortune considérable. D'autres relations mentionnent que sa flotte personnelle est composée d'une trentaine de vaisseaux, dont le plus grand possède entre 70 et 80 canons. Durant les années 1690-1710 la piraterie omanaise atteint une extension maximale : des ports indiens et des flottes marchandes naviguant au large de l'Inde, du Bab el Mandeb ou dans le golfe Persique en font les frais. Parallèlement, Mascate accroît encore sa prospérité grâce au développement de ses échanges, aux droits prélevés sur le trafic maritime et aux pillages⁵. Saif bin Sultan illustre parfaitement l'évolution

⁴ Pour un aperçu historiographique, voir M. Tolmacheva, *The Pate Chronicle*, 1993, introduction, pp. 8-12 et R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993.

⁵ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 102-103 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 13-14 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 48, 220-221 ; A. Hamilton, *A new account of the East*

des imams omanais, que la quête de profits éloigne toujours un peu plus de l'ascétisme prôné par la doctrine ibadite. Au vu des moyens considérables en hommes et en navires engagés lors du siège de Mombasa, il est clair qu'il soutient le projet de près et qu'il a de grands intérêts dans le commerce de l'ivoire, objectif principal de la conquête.

Ce que nous savons ainsi d'Oman et de la personnalité de Saif laisse donc largement penser que Pate reconnaît très tôt l'autorité de l'imam, comme l'affirme Guillain. Alexander Hamilton, qui visite Mascate dans les années 1710-1720, ajoute par ailleurs :

« *Pate est maintenant dans les mains des Arabes de Mascate, et fournit de bonne quantité d'ivoire et d'esclaves pour Mascate. Autrefois les Anglais, les Portugais et les Maures de l'Inde y faisaient un petit, mais profitable commerce, que les Arabes leur enviaient. Ils y envoyèrent une colonie vers l'année 1692 et s'y établirent, interdisant le commerce avec d'autres nations* »⁶.

Le contrôle du commerce de l'ivoire et des esclaves sera à partir de cette époque une constante de la politique omanaise en Afrique orientale. Si l'on excepte peut-être un certain esprit de revanche sur les Portugais, mêlé à des considérations religieuses, c'est leur unique objectif sur le rivage swahili, que ce soit d'abord dans l'archipel de Lamu, puis plus tard à Mombasa, Kilwa ou Zanzibar. D'autres mentions suggèrent que l'établissement d'une garnison et d'une factorerie à Pate eut lieu vers 1692 ou peut-être immédiatement à la suite de l'opération de 1688. La chronique de Pate ne nous est guère utile, puisqu'elle confond le siège de Fort Jésus et le retour des Portugais à Mombasa en 1728, mais elle reconnaît (très brièvement) que Pate se soumet à cette époque aux Yarubi et que des troupes de Mascate y sont stationnées⁷. Surtout, les sources portugaises montrent clairement que la cité est sous leur autorité dès avant le début du siège de Mombasa. En 1694 le *Conselho do Estado* apprend qu'une révolte sur l'île de Pemba aurait pour origine des manœuvres des « Arabes de Pate et de Mascate », une expression qui n'est jamais employée auparavant⁸. D'autre part, lors du siège de Fort Jésus, Pate sert de base arrière pour les forces omanaises et la cité-Etat leur fournit régulièrement des renforts⁹. Un récit de l'attaque rapporte qu'à la fin de 1696 Pate

Indies, vol. 1, pp. 74-75 ; Conselho do Estado, Goa, 12.10.1696, 19.09.1701 et 26.11.1701, *ACE*, 5, pp. 26, 112-114, 124-125.

⁶ « *Patta is now in the hands of the Muskat Arabs, and affords good store of teeth and slaves for Muskat. Formerly the English, Portugueze, and Moors from India, had a small, but advantagious trade thither, which the Arabs envied them of, and sent a colony about the year 1692 and settled there, prohibiting commerce with all other nations* » (A. Hamilton, *A new account of the East Indies*, vol. 1, pp. 11-12).

⁷ *CP* (Stigand), pp. 68-71.

⁸ « *Arabios de Pate, e Mascate* » (Conselho do Estado, Goa, 06.10.1694, *ACE*, 4, p. 472). Rappelons que « *Arabios* » (voire « *o Arabio* ») est le terme employé dans les textes de l'*Estado* à partir des années 1650 pour désigner les Omanais.

⁹ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 85v, 86v, 88v-89 ; C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 163, 169, 172.

appartient au domaine omanais¹⁰, tandis que l'*História de Mombaça* explique qu'en 1697 la mère de Bwana Dau (de Faza), très fidèle allié des Portugais, se trouve à Pate « sous le pouvoir des Omanais »¹¹.

Il n'existe pas d'autres évocations pour éclairer les conditions dans lesquelles Pate en vint à faire formellement allégeance aux Yarubi, mais il est évident que la dépendance militaire et commerciale grandissante des clans dominants à l'égard d'Oman a ouvert une brèche pour un tel dénouement. Cette dépendance est également politique : comme nous l'avons vu, ces groupes ont très vraisemblablement besoin du soutien des Omanais pour s'imposer sur une faction adverse de la cité, ou de l'archipel tout entier, proche des Bajun, des Katwa et de Faza. En 1687 le sultan de Pate et douze de ses *wazee* sont déportés à Goa, ce qui déstabilise certainement un peu plus le pouvoir et entraîne peut-être une querelle dynastique ou, plus largement, une crise politique entre les factions antagonistes. Les différentes versions de la chronique de Pate, bien que très confuses à ce sujet, évoquent des troubles au sein de la dynastie vers la fin du XVII^e siècle. D'après elles, pour s'imposer, des Nabahani complotent notamment pour faire expédier à Goa des rivaux et des *wazee* de Pate – sans doute un écho déformé des événements de 1687 – mais c'est aussi un épisode que l'on retrouve dans d'autres traditions swahili. De même, peu après, la *siwa* de Pate est remplacée par une autre. Pour Randall Pouwels, qui mène une analyse approfondie de ces passages, il faut y voir des clichés révélant un changement dynastique à cette époque, c'est-à-dire soit l'arrivée sur le trône des Nabahani eux-mêmes, soit d'une nouvelle branche des Nabahani¹². C'est d'autant plus crédible que ces derniers sont apparemment divisés en trois lignages concurrents et ne cessent d'entrer en conflit, d'après la chronique comme d'après des sources du XVIII^e siècle.

Le poids des Omanais dans la vie politique de l'île de Pate au même moment conduit naturellement à penser qu'ils eurent un rôle notable dans ce changement ; ce que pourrait également suggérer l'évocation - quoique peu claire - des Yarubi par la chronique¹³. Après que le parti pro-Portugais a été contenu, l'une des factions favorables à Oman s'impose certainement vers 1688-1692, peut-être en contrepartie d'une reconnaissance de la suzeraineté de Saif bin Sultan ou de son prédécesseur. Elle est éventuellement aidée en cela par les forces armées qui débarquent en janvier 1688 et dont une partie reste probablement en garnison.

¹⁰ « *Pate terra sua* » (C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 163).

¹¹ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 49v.

¹² *CP* (Werner), pp. 176-177 ; *CP* (Stigand), p. 67 ; R.L. Pouwels, « *Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles"* », 1993, pp. 284-285. Il est très peu plausible que le sultan exilé à Goa en 1687 n'ait pas été pas le véritable souverain de la cité, car les partisans des Portugais n'auraient pas manqué de leur signaler.

¹³ *CP* (Stigand), p. 71 ; *CP* (Werner), p. 179.

Aux alentours de 1688-1693, les Omanais établissent très certainement à Pate une base militaire de quelques dizaines d'hommes, dirigés par un gouverneur, et sans doute dès ces années une factorerie destinée à canaliser les échanges d'ivoire, de tissus et d'esclaves. Ces institutions seront toutefois traitées un peu plus loin, en parallèle avec l'étude de l'autorité omanaise sur le reste du littoral vers 1698-1725, car nous n'en savons rien avant cette date et la comparaison avec les cas des autres cités soumises est indispensable.

2. De nouvelles pièces au dossier Nabahani

Tous les spécialistes qui s'y sont frottés admettent que la chronique de Pate est une source particulièrement difficile à interpréter. Une très brève présentation suffira puisque Marina Tolmacheva et Randall Pouwels lui ont consacré de longs développements¹⁴ et que nous en avons déjà régulièrement livré l'analyse. En premier lieu, on se rappellera que toutes les versions de la chronique découlent d'entretiens oraux menés vers 1900 auprès de deux seuls informateurs : Bwana Kitini et Mshamu bin Kombo (qui ont des liens de parenté). A travers leur récit, ils voulurent manifestement défendre la branche des Nabahani à laquelle ils appartenaient et, plus globalement, donner une crédibilité maximale à l'ancienneté et à la légitimité revendiquées par la dynastie Nabahani. En fait, ces récits doivent être perçus comme une collection de traditions orales agrémentée d'une généalogie dynastique en réalité pour une grande part fictive. L'objectif était de diffuser une histoire des Nabahani qui se voulait officielle et définitive. La chronique cherche à faire autorité en se prétendant issue d'une forme écrite de l'histoire, parce que dans le contexte de la fin du XIX^e siècle celle-ci jouit d'une légitimité bien supérieure au récit oral¹⁵. En vérité, ainsi que le résume Pouwels, les chroniques de Pate « étaient faites pour ressembler à des chroniques »¹⁶.

En Oman, les Nabhani forment un clan qui fut longtemps très influent dans la très tumultueuse histoire politique du pays. Ils sont fréquemment à la tête des luttes pour le pouvoir et parviennent plusieurs fois à s'en emparer, notamment aux XV^e et XVI^e siècles,

¹⁴ M. Tolmacheva, *The Pate Chronicle*, 1993, introduction, pp. 1-26 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993 et « The Pate chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », 1996.

¹⁵ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 263-274 et « The Pate chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », 1996, pp. 301-304.

¹⁶ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 268.

avant de perdre beaucoup de leur puissance au début du XVII^e siècle¹⁷. La chronique de Pate paraît s'en faire l'écho puisqu'elle explique que les Nabahani dirigèrent Oman avant d'être battus par les Yarubi et contraints de s'exiler sur la côte swahili¹⁸. Cependant les noms des souverains et la datation de ces événements, tels que les livre la chronique, ne s'accordent pas du tout avec l'an 600 de l'Hégire, prétendue date de leur arrivée dans la ville. La création de la dynastie relève très clairement du mythe de fondation. En effet, son initiateur serait un certain Sulaiman bin Sulaiman al-Nabahani, qui aurait été souverain d'Oman avant son éviction du pays. Ce personnage fondateur est peut-être délibérément confondu avec un homonyme qui, effectivement, réussit à s'imposer quelques années en Oman vers 1498-1501. Pourtant selon les chroniques omanaises il n'est jamais question à son sujet d'une défaite par les Yarubi, ni d'un quelconque contact avec l'Afrique orientale¹⁹.

Après leur établissement à Pate, Sulaiman et ses proches offrent des présents à tous les chefs de la cité et même aux petites gens. C'est un cliché récurrent des traditions swahili ainsi que nous l'avions signalé. Il en va de même de la date de fondation, hautement suspecte et par ailleurs présente dans d'autres récits de fondation dynastique sur la côte swahili²⁰. Sulaiman épouse ensuite la fille du souverain de Pate, de la dynastie des « Batawi », qui est purement imaginaire car il s'agit de l'adjectif arabe relatif à Pate²¹. En guise de cadeau de mariage, Sulaiman bin Sulaiman reçoit le royaume de Pate de la part du père de la mariée. Son fils, fruit de cette union, devient le premier souverain Nabahani de Pate, fusionnant ainsi la dynastie locale et les Nabhani d'Oman²². Un tel mythe de fondation est très courant dans l'univers swahili : une prestigieuse famille du monde arabo-musulman est associée, par patrilinéarité, à un lignage local enraciné de longue date dans la cité et en quelque sorte « maître de la terre »²³ ; même s'il faut reconnaître que c'est un processus qui a aussi une réalité historique, comme l'illustre le cas des Ba Alawi. A partir de ce fondateur se déroule une longue liste de sultans Nabahani, dont les noms et les dates et durées de règnes apparaissent très stéréotypés jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Bwana Kitini, ou les sources orales sur lesquelles il s'appuie, ont sans conteste cherché à « étirer » la dynastie pour

¹⁷ J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 212-217.

¹⁸ CP (Stigand), pp. 38-39 ; CP (Werner), p. 168.

¹⁹ J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 215.

²⁰ H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969, p. 379 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 266.

²¹ « The Kenya coast revisited : archaeology, archives, history », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries*, 1988, p. 13 ; M. Tolmacheva, *The Pate Chronicle*, 1993, introduction, p. 6.

²² CP (Stigand), pp. 38-39 ; CP (Werner), pp. 168-169 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 274.

²³ Voir notamment : J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-2, f. 120 et « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, pp. 221-222.

parvenir, à rebours, jusqu'à l'an 600 de l'Hégire, tout en essayant de donner un sentiment d'authenticité grâce à l'apparente précision des liens généalogiques et des chiffres²⁴.

En outre, les noms des rois et les dates de leurs règnes ne s'accordent pas avec les trois seuls souverains antérieurs aux années 1688-1690 que nous connaissons par la documentation portugaise : Mohammed bin Omar, au pouvoir vers 1597-1603, Bwana Gogo en 1606 et enfin Bwana Famau Bakar wa Bwana Famau Omari en 1687²⁵. Remarquons toutefois que les sultans et d'autres personnages importants portent très fréquemment des titres ou des surnoms, par ailleurs très répandus (par exemple Fumo, Bwana Mkuu ou Bwana Tamu), qui sont parfois les seuls patronymes que leur donnent les écrits européens ; ce qui aggrave encore la confusion. Le premier souverain qui semble réconcilier la chronique de Pate avec des sources extérieures est Bwana Tamu Abubakar bin Mohammed bin Omar, mentionné pour la première fois en 1711²⁶ et toujours au pouvoir dans les années 1728-1730 selon de nombreux textes de l'*Estado*. Il est identifiable avec le sultan Bwana Tamu Mkuu Abubakar, qui selon la version de Werner et d'autres versions aurait régné vers 1700-1739 (1111-1152 de l'Hégire) ; il y est également associé à des événements proches, quoique très déformés, de la reconquête et de la perte de Mombasa par les Portugais en 1728-1729²⁷. Bwana Tamu est également évoqué par Guillain :

*« Lorsque cette ville avait reconnu, pour la première fois, la suzeraineté de l'imam d'Omân, c'est-à-dire sous le règne de Sif-ben-Soultan 'ben-Sif-ben-Malek, le sultan indigène se nommait, dit-on, Bouana ou Foumo Chah-Ali. L'imam y avait placé alors pour gouverneur un Arabe de la tribu des Nebehan', qui s'était allié, par mariage, à la famille du sultan, et dont un fils, issu de cette alliance, succéda plus tard à Chah-Ali, sous le nom de Bouana Tamo. C'est lui qui était sultan de Patta lorsque, en 1728, les Portugais reprirent momentanément possession de cette place avant de se rendre devant Mombase »*²⁸.

²⁴ H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969, p. 380 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 267-268, 280-281.

²⁵ Sultan Mohammed bin Omar, roi de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, ff. 213-214 ; G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 70 ; « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1884, vol. 4, pp. 219, 224.

²⁶ Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/1 (f. 87v) [annexe 2.2.6].

²⁷ CP (Werner), p. 179, CP (ms. 177), pp. 306-307, CP (Heepe), pp. 233-234. Voir également les listes généalogiques récapitulatives dressées par Pouwels (« Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 270-273, 277-278, 281).

²⁸ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 534. L'officier français obtient ses informations auprès de plusieurs *wazee* de Mombasa ; il passe de longues heures à les interroger sur le passé de la côte (*ibid.*, vol. 2, pp. 207-208).

La chronique de Pate, les informations récoltées par Guillain et ce que nous savons des Nabhani en Oman laissent *a priori* penser que les Nabhani de Pate ont une origine omanaise indiscutable. Toutefois, contrairement à ce que prétend la chronique, ils s'établirent dans la cité-Etat au cours du XVI^e ou du XVII^e siècle, ou peut-être un peu avant, ainsi que l'avance James Kirkman²⁹. A partir des quelques éléments de correspondance avec l'histoire d'Oman à notre disposition, cette opinion est partagée par Horton et Middleton, qui suggèrent néanmoins que lors de leur accession au pouvoir vers la fin du XVII^e siècle les Nabhani étaient déjà intégrés aux clans patriciens de la ville et très largement swahilisés³⁰. Cette hypothèse est amplement renforcée par les sources portugaises qui, à aucun moment durant les années 1680-1730, n'attribuent un quelconque lien de parenté entre les souverains de Pate et Oman, ce qu'elles n'auraient pas manqué de rapporter – j'y reviendrai. Pour sa part, G.S.P. Freeman-Grenville pense aussi que les Nabhani ont une origine omanaise, mais qu'ils seraient distincts du clan qui eut l'occasion de diriger le pays. Il fonde ses propos sur des entretiens conduits auprès de membres de la *kabila* de Pate mais demeure malheureusement très allusif à leur sujet³¹. Ainsi l'origine omanaise des Nabhani paraît faire peu de doute ; encore faudrait-il être en mesure de déterminer à quelle branche des Nabhani d'Oman ils se rattacheraient puisque ceux-ci sont divisés en deux ou trois groupes principaux³².

Pourtant le dossier Nabhani, déjà très problématique, se complique encore un peu plus. Car il est tout aussi probable que le clan ait en réalité des origines hadrami. C'est Chittick qui le premier a soulevé cette hypothèse : en 1966 il a consulté à Pate une généalogie Nabhani, mise par écrit avant 1877, qui les rattache au Hadramaout³³. Or il se trouve que les Ba Barayk de Shihr se répartissent en deux branches, dont l'une se nomme al-Nabahin³⁴. De plus, comme il a été dit, les Ba Barayk prennent pied dans l'archipel de Lamu durant les XVI^e et XVII^e siècles, à une époque où les relations entre Pate et Shihr sont très intenses. Pour ces

²⁹ J. Kirkman, « The early history of Oman in East Africa », 1983.

³⁰ Ils rappellent aussi à juste titre qu'il n'y a pas de traces d'ibadisme à Pate (M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 160-161).

³¹ G.S.P. Freeman-Grenville, « The Kenya coast revisited : archaeology, archives, history », in G.S.P. Freeman-Grenville, *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries*, 1988, pp. 12-13 et « Habari za Pate : the history of Pate of Muhammad bin Bwana Mkuu al-Nabhani revised and enlarged by Muhammad bin Fumo Omari al-Nabhani (Bwana Kitini) », 2000, p. 191. De son côté, Tolmacheva ne se prononce pas véritablement sur la question (M. Tolmacheva, *The Pate Chronicle*, 1993, introduction, pp. 1-26).

³² J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 211.

³³ H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969, pp. 383-385.

³⁴ L.W.C. van den Berg, *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, 1886, p. 53.

raisons, Randall Pouwels préfère plutôt attribuer une ascendance hadrami aux sultans Nabahani de Pate³⁵.

A ce stade de nos connaissances, il est très difficile de se prononcer pour l'une ou l'autre hypothèse. Seul un examen d'éventuelles sources hadrami et omanaises en arabe - si tant est qu'elles existent - pourrait véritablement faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre³⁶. Il faut d'ailleurs ajouter que nous sommes confrontés à deux tendances contradictoires des traditions swahili. D'un côté, elles sont promptes à rattacher des clans à des origines prestigieuses, et les Nabhani d'Oman et l'un de leurs chefs, Sulaiman bin Sulaiman al-Nabhani, conviendraient parfaitement pour ce rôle. De l'autre, les relations entre l'île de Pate et Oman sont très tumultueuses à partir du milieu du XVIII^e siècle et surtout au siècle suivant, poussant apparemment certains lignages à se distinguer d'une filiation arabomusulmane et éventuellement omanaise.

Une certitude se dégage cependant très nettement : les Nabahani, quelle que soit leur origine, accèdent au trône de Pate au cours du XVII^e siècle et ils ne se distinguent alors guère des autres clans composant ses élites. Malgré son apparente crédibilité, le récit rapporté par Charles Guillain - jamais discuté par les spécialistes - ne peut être retenu dans son intégralité. Tout d'abord, ce passage s'avère effectivement exact à propos de l'existence de Bwana Tamu et de la présence des Portugais à Mombasa en 1728. La raison en est simple : Guillain fonde ses propos sur une chronique de Mombasa, mise par écrit en arabe vers 1824, qu'il publie dans une traduction française en annexe³⁷. Or ce document, comme on le verra, s'accorde plutôt bien avec la documentation portugaise au sujet des années 1725-1730, y compris pour les noms d'individus importants de Pate et de Mombasa. Elle signale en particulier que le roi de Pate porte à cette époque le titre de Bwana Tamu Mkuu³⁸. Quant à la date de 1728, qui n'est pas fournie par le manuscrit, l'officier français l'a obtenue par le biais d'un ouvrage

³⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 40 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 420.

³⁶ Notons également que des familles de Pate possèdent sans doute des manuscrits qui pourraient nous être utiles. Cependant celles-ci, comme ailleurs sur la côte, sont généralement très réticentes à divulguer ce type de documents.

³⁷ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 614-622. Le manuscrit, daté du 28 *sha'abān* 1239 (28.04.1824), fut auparavant édité en anglais par Owen sous le titre « *History of Mombas* ». La copie fut certainement exécutée pour les Britanniques lors de leur séjour à Mombasa en 1824 (W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 414-422).

³⁸ La chronique se montre même relativement juste à propos des rois de Malindi qui vivent à Mombasa jusqu'à Yusuf bin Hassan (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 615-618, 621-622).

d'histoire portugaise³⁹. Guillain fait donc usage de sources assez justes à propos de Bwana Tamu. En revanche, il est frappant de constater qu'il propose un récit de la création de la dynastie qui se rapproche à bien des égards d'autres mythes de fondation swahili. Ainsi la fondation de la dynastie Nabahani par un gouverneur envoyé par Saif bin Sultan est une interprétation erronée fournie par l'un, ou plusieurs, de ses informateurs⁴⁰ : peut-être un amalgame entre l'allégeance, bien réelle, de Pate aux Yarubi vers 1688-1693 et un type de tradition très répandu.

D'autre part, des sources portugaises jamais consultées jusqu'à présent pour cette question⁴¹, voire totalement inédites, livrent la succession des souverains de Pate entre la fin des années 1680 et les années 1730. En premier lieu, comme je l'ai indiqué, nous savons dorénavant que Bwana Tamu est déjà à la tête de Pate en 1711, ce qui tend à valider à quelques années près les dates de son règne données par certaines versions de la chronique de Pate. Les autres documents à notre disposition datent de 1728 et récapitulent la filiation de quelques sultans pour expliquer le conflit dynastique qui oppose dans les années 1720 Bwana Tamu à son cousin Bwana Mkuu Katiti, fils du précédent roi. Le premier est le récit intitulé *Restauração de Mombaça*, rédigé par Manuel Felix Valente de Azevedo Cotrim, un capitaine qui participa à l'expédition portugaise de 1728 et visita Pate et Mombasa ; ce long texte, publié à Goa en 1867-1868, fut consulté par Strandes - il est corroboré par un autre manuscrit évoquant l'opération⁴². Il relate que le père de Bwana Tamu bin Sultan Mohammed bin Omar porte le titre de Bwana Mwinyi Ng'ombe (*Banaminhogombe*), littéralement le « Maître des vaches », un titre fréquent à Pate⁴³. Bwana Tamu est l'héritier légitime du trône, mais à la mort de son père il est trop jeune pour y accéder et c'est donc son oncle, Bwana Mwinyi Mui (*Banaminhomu*), qui est élu souverain. Après le décès de ce dernier, Bwana Tamu, devenu

³⁹ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 530.

⁴⁰ Soulignons que la plupart d'entre eux ne sont pas originaires de l'archipel de Lamu, ou de clans qui lui sont rattachés, mais des *mataifa* Wamvita et Wakilindini (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 2, p. 207). Sur ces *mataifa* de Mombasa, voir F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate : the city and its hinterlands in the nineteenth century*, Ph.D., 1971, pp. 38-42, 69-70.

⁴¹ Si l'on excepte une brève mention par Pouwels (« Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 284, 289-290).

⁴² M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2 et 3, 1867-1868 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 128v.

⁴³ Ce titre est déjà présent dans la dynastie de Pate vers 1600 (G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, p. 67). On le retrouve dans les années 1740 (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 547), ainsi que dans des traditions de Mombasa (Mbwana bin Mbwarafundi el Baurie, « News of Mombasa », 29.01.1914, KNA, DC/MSA/3/2, pp. 1, 4).

adulte, obtient le pouvoir. Cependant, ainsi que nous le verrons plus tard, le fils de Mwinyi Mui, Bwana Mkuu Katiti, ne va cesser de conspirer dans les années 1720 pour le renverser⁴⁴.

Un manuscrit de la Biblioteca da Ajuda, la *Relação dos progressos da armada*, offre des informations supplémentaires. Ce document de 126 pages, parfaitement inédit et absolument remarquable, fourmille de détails sur le contexte politique de Pate et de Mombasa depuis le début des années 1720 jusqu'à la mission de 1728. Il ne livre pas le titre du père de Bwana Tamu mais son nom : Bwana Mwana Sultan Mohammed⁴⁵. Ce dernier est destitué au profit de son frère car il aurait perdu l'esprit. Bwana Tamu est alors un tout petit enfant et sa mère épouse en secondes noces le souverain de Faza, donnant naissance à Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, frère utérin de Bwana Tamu (comme prend soin de le préciser la relation). Il deviendra le chef de file des Bajun et des Katwa et un ardent partisan des Portugais en 1728-1730. De son côté, le frère de Sultan Mohammed est appelé Bwana Bakar bin Omar (*Bana Macar [sic] bon Umar*). Il « gouverne pendant de longues années », avant de mourir en laissant un jeune fils, Bwana Mkuu Katiti, et d'être remplacé par Bwana Tamu⁴⁶. Comme le synthétise le tableau dynastique ci-joint, nous pouvons par conséquent récapituler la succession dynastique suivante : à Bwana Mwinyi Ng'ombe Sultan Mohammed bin Omar⁴⁷ succèdent son frère Bwana Mwinyi Mui Bakar bin Omar, puis son fils Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed bin Omar. A l'exception de ce dernier, on ne retrouve pas ces personnages, du moins sous ces noms et titres, dans les chroniques de Pate, et la *nasab* de Bwana Tamu n'y correspond pas non plus⁴⁸.

Mwinyi Ng'ombe règne probablement peu de temps, puisque son fils est très jeune lors de sa destitution et que sa veuve se remarie et engendre un fils qui est très actif sur la scène politique dès les années 1720⁴⁹.

⁴⁴ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, 1867, p. 282 et Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 128v.

⁴⁵ Le manuscrit indique « *Bana Mana Sultan bin Mamede* », mais en raison de la *nasab* (généalogie) de Bwana Tamu (Abubakar bin Sultan Mohammed bin Omar), présente dans de nombreux autres écrits portugais, la présence du *bin* est sans conteste une erreur.

⁴⁶ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 36, 38, 42-43, 90-92.

⁴⁷ Il n'est pas exclu que Omar soit à la fois le père de Sultan Mohammed et de Bwana Famau Bakar wa Bwana Famau Omari mais aucune source ne vient étayer cette hypothèse.

⁴⁸ Sa généalogie la plus fréquemment délivrée dans les chroniques est Sultan Abubakar wa Bwana Mtiti bin Ahmed bin Abubakar bin Omar.

⁴⁹ Comme l'atteste la lettre qu'il co-signe avec Bwana Tamu en 1726 (Sultan Abubakar bin Sultan Mohammed à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Pate, s.d. (1726), in *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 36-37).

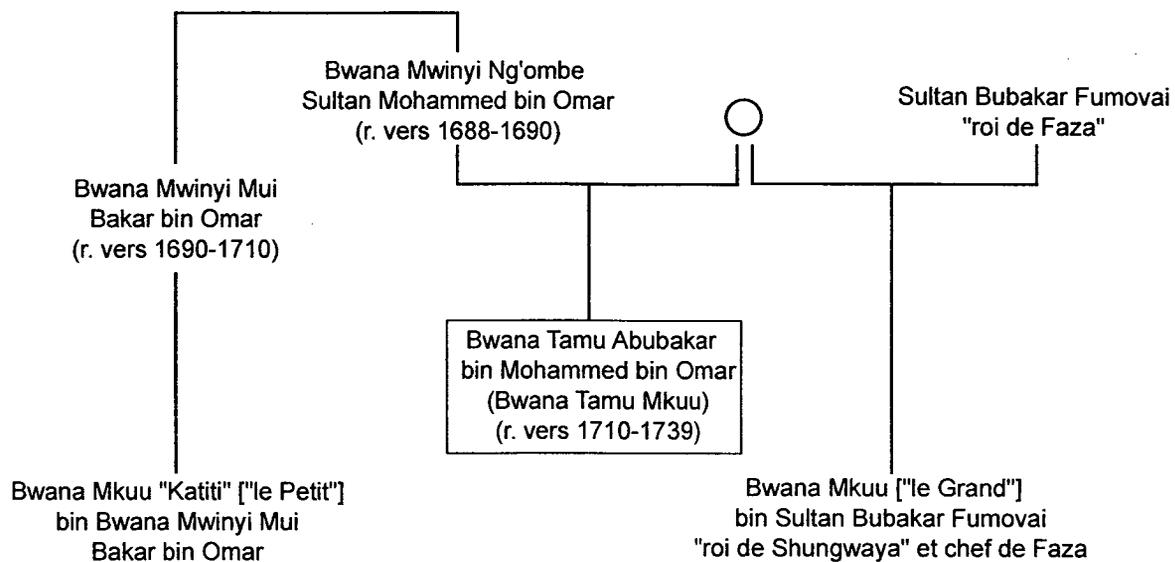


Tableau généalogique :

les sultans Nabahani vers 1688-1739 et les prétendants au trône vers 1720-1731

Comme en 1687 le sultan est Bwana Famau Bakar wa Bwana Famau Omari, Mwinyi Ng'ombe est très vraisemblablement au pouvoir pendant quelques années vers 1688-1690, ce qui s'accorderait avec le fait que son fils atteint un âge suffisant pour gouverner aux alentours de 1710. Dans l'intervalle, Bwana Mwinyi Mui, dont le règne est long, est sans doute sur le trône vers 1690-1710. Par conséquent, on s'aperçoit que ces successions ne coïncident pas avec le scénario que propose Guillain, qui se contente de mentionner un certain Bwana (ou Fumo) Shah (*Sheha* – Cheikh ?) Ali, au pouvoir entre le début des années 1690 et le temps que Bwana Tamu, prétendu fils d'un gouverneur Nabhani né au plus tôt à cette date, parvienne à l'âge adulte. Par ailleurs, dans les années 1690-1730, les sources portugaises font systématiquement la distinction entre les souverains de Pate et les Omanais, exclusivement perçus comme une puissance étrangère - recherchée ou au contraire rejetée. Il n'est pas question d'intermariages. Les ennemis de Bwana Tamu n'auraient d'ailleurs pas hésité à signaler aux Portugais d'éventuelles origines omanaises. De plus, la *Relação dos progressos da armada* note que les Omanais « restèrent neutres pendant de nombreuses années » dans la querelle opposant Bwana Tamu à son cousin. En outre les titres des sultans ont une consonance typiquement swahili. Enfin, en 1711 un espion swahili au service des Portugais apprend, de la reine de Kilwa, que Bwana Tamu regretterait que son père et son grand-père aient aidé les Omanais à s'en prendre aux Portugais de Mombasa⁵⁰.

Pour conclure, il demeure à ce jour impossible de trancher les débats sur l'origine, omanaise ou hadrami, des Nabahani. Par contre, il est indiscutable qu'ils forment déjà vers le milieu du XVII^e siècle un groupe ancré au sein des clans patriciens de Pate, peut-être issu d'alliances matrimoniales avec des migrants arrivés au cours du XVI^e siècle. Rien n'exclut d'ailleurs que les Nabahani soient déjà la dynastie régnante de Pate vers le milieu du XVII^e siècle. A moins qu'ils ne parviennent au pouvoir vers 1688-1690 avec Bwana Mwinyi Ng'ombe Sultan Mohammed, à la faveur des désordres consécutifs à l'intervention de João Antunes Portugal et grâce au soutien des Yarubi (en particulier face à une faction proche des Bajun, des Katwa et de Faza ?); ces derniers exigeant en échange leur allégeance et l'établissement d'une force omanaise permanente sur l'île. Cependant à cette époque un autre lignage Nabahani peut tout aussi bien s'être imposé dans ce contexte.

⁵⁰ Cette opinion attribuée à Bwana Tamu doit néanmoins être prise avec recul car les informateurs qui la divulguent sont de farouches partisans du retour des Portugais sur le littoral. Cela n'en reste pas moins une excellente preuve de la distinction entre la dynastie de Pate et les forces omanaises établies sur la côte (Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/1 (f. 87v) [annexe 2.2.6]).

Avant les Nabahani, selon mon hypothèse, les souverains de Pate sont peut-être apparentés aux Famao, ou encore liés aux Ba Alawi si l'on doit croire quelques traditions généalogiques des souverains d'Anjouan et de Mayotte⁵¹. Les sources étant cependant bien trop insuffisantes et peu sûres à ce propos, ces suppositions demeurent néanmoins très hypothétiques.

Malgré la persistance de ces incertitudes pour la période antérieure à la fin des années 1680, nous disposons désormais d'un aperçu beaucoup plus clair des souverains Nabahani après cette date. Durant les années 1690 leur alliance avec Oman contribue grandement à la chute de Fort Jésus.

B. Une nouvelle puissance expansionniste

1. Le prix de l'ivoire, aux sources de l'offensive omanaise sur Mombasa

Le siège de Mombasa par les Omanais a été amplement décrit et analysé par les historiens qui se sont intéressés aux Portugais en Afrique orientale. A l'opposé, aucun d'entre eux, ni des spécialistes de la société swahili, n'a véritablement abordé les motivations de cette attaque. Conformément à la perception la plus courante, le seul motif invoqué par les travaux est l'oppression généralisée que subirait les Swahili de la part des Portugais : elle les aurait « poussés à la révolte » - pour reprendre l'expression d'Axelson - et unis aux Omanais contre leurs persécuteurs. Une approche qui, au fond, considère sans plus de recul que la plupart des communautés swahili s'impliquèrent dans l'offensive, fédérées par une même rancune⁵². En réalité les sources portugaises montrent que les faits sont beaucoup plus subtils. Elles révèlent notamment que la cause principale de l'intervention, loin d'être un brusque soulèvement contre l'*Estado*, est une alliance conclue entre certains clans de Mombasa, des groupes nyika

⁵¹ L. Aujas, « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », 1911, pp. 130-131 ; J. Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, 1983, t. 1, pp. 47, 49, 78 ; C. Allibert, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, 1984, p. 109. Toutefois, au XVIII^e siècle, il y a toujours des alliances matrimoniales entre les Nabahani de Pate et la dynastie Ba Alawi d'Anjouan (cf *supra* chap. 3). On perçoit combien il demeure nécessaire de creuser davantage les traditions comoriennes au sujet des relations entre Pate et l'archipel des Comores.

⁵² Voir en particulier les études suivantes, invariablement compulsées : E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 174, 194 et J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 245.

et les Omanais, dans le but d'établir un commerce de l'ivoire profitable à chacun. Ce faisant, ces précieux documents lèvent le voile sur les mécanismes de ce trafic entre Mombasa, son arrière-pays immédiat et l'intérieur du continent.

Au début des années 1690, la situation de Mombasa apparaît assez critique, y compris pour ses résidents musulmans. En 1694 une assemblée des habitants et des *casados* décide d'expédier à Goa le chef de la communauté swahili pour faire part à l'administration du manque de soldats et de ressources de la ville⁵³. En effet, deux capitaines de Fort Jésus décèdent en moins d'un an tandis que l'agglomération subit les contrecoups d'une révolte à Pemba, qui la prive de son approvisionnement en céréales⁵⁴. En 1695 la rébellion est matée par un nouveau gouverneur⁵⁵, qui reçoit l'aide d'un dignitaire de Kilifi à la tête de troupes nyika⁵⁶.

Malgré leurs manœuvres à Pate et peut-être à Pemba, il semble que les Omanais aient longtemps tardé à assaillir Mombasa, en dépit des sollicitations de Bwana Gogo, leur principal allié dans la cité. Ces circonstances nous sont relatées par l'*História de Mombaça* et un autre manuscrit beaucoup moins consulté. Ils se font tous deux très critiques à l'égard de la politique de la *Companhia Geral do Comércio da Índia* (aussi appelée dans les textes *Junta do Comércio*), compagnie de commerce fondée à Goa en 1694. L'*História de Mombaça* est un manuscrit de 138 folios de la Biblioteca Nacional de Lisboa (*códice* 584) ; rédigé vers 1699-1700 il narre quasiment au jour le jour le siège de Fort Jésus, pour lequel il est la source principale exploitée par les historiens. Il est anonyme et non daté et, selon l'inventaire de la BNL, il se confondrait avec un autre récit attribué à Alexandre de Sousa de Castello Branco dont je n'ai pu déterminer le lieu de préservation. Le *códice* 584 est une copie qui contient beaucoup de passages raturés et modifiés, laissant penser qu'il s'agit d'une version expurgée des remarques les plus critiques⁵⁷. J'ai découvert à la Biblioteca da Ajuda une autre copie, elle aussi anonyme ; intitulée *Relação do cerco de Mombaça*, elle ne porte pas ces biffures et corrections⁵⁸. Il serait souhaitable à terme que les deux copies soient comparées avec une plus grande attention, sinon publiées.

⁵³ Le cheikh swahili se nomme Faki Wali wa Mwinyi Matano, il est « gouverneur des Maures de Malindi » (« Auto do conselho que o castelão da fortaleza de Mombaça convocou por cousa da defesa da dita praça », Mombasa, 26.08.1694, Biblioteca da Ajuda, Ms. Av. 54-X-19, doc. n° 6).

⁵⁴ Conselho do Estado, Goa, 06.10.1694, *ACE*, 4, pp. 472-473 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 57-58.

⁵⁵ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 58.

⁵⁶ Mwinyi Shami Kikumba wa Bwana Shoka est proche de la section Chonyi des Nyika, qui vivent à proximité de Kilifi (C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 170 ; *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 113).

⁵⁷ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584.

⁵⁸ *Relação do cerco de Mombaça*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-IX-33, ff. 505-553.

L'autre manuscrit, intitulé « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco até o fim delle* », décrit également le siège mais selon un point de vue différent, complétant et corroborant l'*História de Mombaça*. Kirkman a publié un bref extrait de ce manuscrit de la Biblioteca Nacional do Rio de Janeiro mais, à cette exception près, il est resté totalement ignoré⁵⁹. Nous devons cette relation à Diogo de Melo de Castro, capitaine d'infanterie, et à son frère Cristóvão qui lui servait d'enseigne. Bien qu'ils n'aient pas participé à toutes les opérations, c'est une source particulièrement bien informée⁶⁰. Ainsi, alors qu'ils se trouvent à bord de la flotte venue secourir Fort Jésus en décembre 1696, ils rencontrent au large de Mombasa Joseph Barroso de Almeida, le capitaine d'un navire de Daman appartenant à la *Companhia Geral*. Cet individu, très au fait du commerce de l'ivoire à Mombasa, leur livre ses sentiments sur les causes de l'offensive omanaise.

D'après ce témoignage capital, et des détails divulgués dans l'*História de Mombaça*, ce sont des Swahili de Mombasa qui ont encouragé les Omanais à mener l'assaut sur la ville, essentiellement en raison de la gestion désastreuse du négoce de l'ivoire par la *Companhia Geral*. Le principal instigateur de cette alliance est Bwana Gogo, un cheikh de Lamu, riche et influent marchand de Mombasa. Il est associé à un groupe nyika, les « vassaux du roi *Manazombo Catame* ». « *Manazombo* » (Mwana Dzombo ?) est très vraisemblablement davantage un titre qu'un nom et ce groupe est peut-être Digo car aux XIX^e et XX^e siècles Dzombo (ou Jombo) désigne l'une des branches des Digo⁶¹. Toutefois il s'agit plus sûrement de Rabai puisqu'un texte de 1729 évoque « *Manajombo* roi des *Muzungulos* de *Rabai* »⁶² - sauf bien entendu si Digo et Rabai sont liés à la fin du XVII^e siècle. Cette communauté nyika sert d'intermédiaire à Bwana Gogo pour l'achat d'ivoire auprès des « *Ramagaos* », et il leur fournit des tissus dans ce but. Les « *Ramagaos* », « nègres de l'intérieur qui viennent faire des affaires à Mombasa »⁶³, sont identifiables avec les Kamba. La première mention des

⁵⁹ Comme l'article de Kirkman d'ailleurs (J. Kirkman, « The Muzungulos of Mombasa », 1983, pp. 73-82).

⁶⁰ L'un des auteurs eut par exemple l'occasion de s'entretenir avec la reine de Zanzibar en 1699 (C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco* [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 160-174 [annexe 2.3]. Le plan de Mombasa n'accompagne plus le texte.

⁶¹ M. Walsh, « Mijikenda origins : a review of the evidence », 1987, pp. 14-15.

⁶² *Regimento*, in vice-roi au roi, Goa, 04.01.1730, *APO-NE*, p. 355. Par ailleurs, une liste - quasiment jamais exploitée - des chefs swahili et continentaux de la région de Mombasa datée de 1727 évoque un « roi de *Manangonbo* », distinct du « roi des *Mudigo* ». La liste ne cite pas non plus les Rabai parmi les divers groupes nyika mentionnés - dont la plupart sont aisément identifiables (« *Estavão* sugeitos a juridição de Mombaça no tempo que governavão os Serenissimos Reys de Portugal, vinte e oito Reinos, quinze governados por Reis Cafres e treze por Mouros, hoje porem se achão sugeitos os mesmos a o Arabio », in Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 26.03.1727 (?), FUP, LM 94B, 68/1 (f. 618)). On trouve mention des « terres de *Manazombo* » dans un autre document, sans toutefois davantage de précisions (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado* [...], Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 117).

⁶³ C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco* [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 162 [annexe 2.3].

« *Ramagaos* » remonte à 1689⁶⁴, c'est la plus ancienne évocation de cette communauté qui occupe la zone à l'ouest de Mombasa, en arrière du pays nyika : fait remarquable, elle fait reculer d'un siècle et demi la présence jusqu'alors supposée des Kamba à proximité de Mombasa ; le groupe étant cité pour la première fois en 1824 dans une source britannique⁶⁵. *Warimangao* est le nom autrefois donné par les Swahili aux Kamba⁶⁶ mais l'ethnonyme « *Mucambas* » (Mukamba) est déjà signalé dans une source portugaise de 1727⁶⁷ - encore un exemple qui rappelle la richesse inexploitée des archives de l'*Estado* pour le monde swahili comme pour les sociétés qui l'environnent.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les Kamba sont très actifs dans les routes de l'ivoire destiné à Mombasa ; ils s'en procurent auprès de populations de chasseurs-cueilleurs et viennent le vendre à des marchands de la côte et des *Vania* dans des villages habités par des Nyika, ceux-ci faisant office de courtiers auprès des négociants⁶⁸. D'après le manuscrit *Planta da Ilha de Mombaça*, ce système est déjà à l'oeuvre dans la seconde moitié du XVII^e siècle : les Rabai se font intermédiaires au service de leur partenaire Bwana Gogo. Il est donc évident que ce dernier entretient des relations clientélistes avec des chefs Rabai, selon des modalités certainement assez similaires à ce qui existe au XIX^e siècle⁶⁹.

Toujours selon le même document, après avoir obtenu de l'ivoire des Kamba, les associés nyika de Bwana Gogo vont en sa compagnie le vendre, avec de substantiels bénéfices, auprès des capitaines de Fort Jésus. Ces derniers ont officiellement - depuis une date inconnue - la charge du « revenu des *Ramagaos* »⁷⁰ (une expression qui illustre le poids des Kamba dans le trafic d'ivoire de Mombasa), qui alimente les caisses de l'*Estado*. Or, douze ans avant l'attaque omanaise sur Mombasa, c'est-à-dire vers 1684, les gouverneurs s'arrogent le droit de

⁶⁴ « Provisão para Belchior Glz. ouv.^{or} da fortaleza de Mombaça tirar devassa de como proçeedo Faqui Valle em todo o tempo q foi governador dos mouros da dita fortaleza », Goa, 19.01.1689, HAG, Regimento e Instruções 1424, ff. 18v-19. Je n'ai pas découvert d'autres documents relatifs à cette procédure judiciaire - inconnue des publications historiques. Elle ne fut peut-être pas exécutée.

⁶⁵ J. Gray, *The British in Mombasa 1824-1826*, 1957, pp. 61-62.

⁶⁶ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 216 et R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 66.

⁶⁷ Ce document renvoie même en principe à la période antérieure à 1696. Nous ignorons tant son auteur que les sources d'information sur lesquelles il se repose (« Estavão sugeitos a jurisdição de Mombaça [...] », in Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 26.03.1727 (?), FUP, LM 94B, 68/2 (f. 618v)).

⁶⁸ J. Gray, *The British in Mombasa 1824-1826*, 1957, pp. 61-62 ; R.N. Emery, « Short account of Mombas and the neighbouring coast of Africa », 1833, pp. 282-283 ; J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, pp. 141-144 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 216, 266, 272-274, 382-383.

⁶⁹ Je reviendrai plus tard sur ces mécanismes à l'œuvre à Mombasa, qui semblent se superposer aux relations d'alliance à une échelle plus élevée entre les Nyika et les souverains de la cité.

⁷⁰ « *Renda dos Ramagaos* ». L'expression sera encore employée par les Portugais en 1728-1729 (« Regimento que se deo a Luis de Mello de Samp.^o general da armada [...] na viagem para Mombaça », Goa, 18.10.1729, HAG, Regimento e Instruções 1429, f. 49v).

commercer directement auprès des Kamba afin de mieux alimenter le « revenu des *Ramagaos* »⁷¹. De la sorte ils court-circuitent les intermédiaires que sont les Nyika et Bwana Gogo ; à la satisfaction des Kamba, qui voient leurs profits augmenter, mais au détriment des intérêts du grand négociant. Bwana Gogo se rend alors à Pemba, dont il a été gouverneur de l'une des moitiés, et tente de soulever sa population contre les Portugais. Il écrit également pendant plusieurs années aux Omanais pour les persuader de s'emparer de Mombasa. Ils demeurent pourtant réticents à s'y engager car ils n'ont pas l'assurance d'obtenir des prix avantageux auprès des Nyika, qui entre-temps se sont mis à vendre sans intermédiaire leur ivoire à des commerçants venus d'Inde, puisque Fort Jésus les y autorise.

Tout change en février 1695, lorsque António Mogo de Melo, superintendant de la *Companhia Geral do Comércio da Índia*, vient modifier les règles du commerce de l'ivoire à Mombasa⁷². La compagnie de commerce a en effet pour principale activité l'exportation d'ivoire entre l'Afrique orientale et les ports indiens sous contrôle portugais⁷³. Le superintendant a reçu pour instructions d'instaurer un monopole d'achat de l'ivoire en faveur de la compagnie et de faire baisser son prix (en tissus) de près de moitié par rapport au prix habituellement en vigueur à Mombasa. Cette décision entraîne une chute brutale des profits des communautés kamba et nyika engagées dans ce négoce - ce qui n'est pas le cas de toutes et notamment des Chonyi qui ne dépendent pas de l'ivoire kamba⁷⁴. Dès lors, les Rabai proches de Bwana Gogo se joignent à lui pour contacter par écrit les Omanais, indiquant, si l'on se fie au témoignage de décembre 1696, que les Portugais ont rompu les « règles anciennes du commerce » (« *o contrato da antiga paz* ») et qu'ils « n'ont plus d'étoffes pour se vêtir ni pour faire des affaires ». Ils se disent par conséquent prêts à soutenir les Omanais en cas d'offensive sur la colonie portugaise, ce qu'ils feront d'ailleurs. Dès la mousson suivante, en mars 1696, Oman envoie une puissante flotte emportant Bwana Gogo qui s'était rendu à Mascate. Ces circonstances expliquent pourquoi l'*História de Mombaça* et le

⁷¹ L'expression est rapportée pour la première fois dans le texte de 1689. Il suggère lui aussi qu'une part considérable de l'ivoire de Mombasa, sinon l'essentiel, provient des Kamba par l'intermédiaire des Nyika (« *Provizão para Belchior Glz. ouv.^o da fortaleza de Mombaça tirar devassa de como proçeedo Faqui Valle [...]* », Goa, 19.01.1689, HAG, Regimento e Instrucções 1424, ff. 18v-19).

⁷² C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 162 [annexe 2.3].

⁷³ La perte de Mombasa conduira à sa dissolution en 1699 (Conselho do Estado, Goa, 30.07.1699, *ACE*, 5, pp. 58-64 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 242-243).

⁷⁴ Les Chonyi, qui vivent dès cette époque au nord de Mombasa, font commerce de plantes médicinales, d'ambre gris, de carapaces de tortue, de cire, de bétail et de viande. Pour cette raison, n'étant pas concernés par les mesures de 1695, ils restent fidèles aux Portugais jusqu'en 1697 (C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 162v, 164v, 168v ; *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 112-113, 115).

capitaine du bateau de Daman concentrent leurs griefs contre la *Companhia Geral do Comércio*, accusée d'être le véritable responsable de l'invasion⁷⁵.

C'est donc d'abord et avant tout le commerce de l'ivoire qui intéresse les Omanais, et encore ne se décident-ils à attaquer qu'après avoir obtenu des garanties sur les prix de la part des Nyika. Ainsi ces informations, essentielles à bien des titres, mettent en lumière l'importance des motivations mercantiles dans les alliances conclues entre les Swahili, certaines sections nyika et les Omanais, bien plus que le simple désir d'expulser les Portugais en tant que puissance occupante.

Par ailleurs ces explications nous amènent à formuler une hypothèse : plus que Bwana Gogo, c'est peut-être l'une des sections de Mombasa qui est à l'origine de cette coalition. L'organisation sociale et politique ancienne de la cité est assez bien documentée et nous savons qu'elle est déjà en place au XVIII^e siècle, à la suite de l'immigration dans la ville de groupes swahili au cours des deux siècles précédents. La population swahili est répartie en deux « confédérations », appelées *Thelatha Taifa* et *Tisa Taifa*. Chacune est constituée de sous-sections, les *mataifa* ou *miji*, au nombre de trois (*thelatha*) pour la première et de neuf (*tisa*) pour la seconde, dont les membres ont généralement une origine géographique commune. Les confédérations, qui régissent la vie politique de l'agglomération, apparaissent bien souvent antagonistes et les conflits les opposant sont récurrents au XVIII^e siècle⁷⁶.

Si l'on envisage que cette organisation existe déjà, ou dans une configuration comparable, à la fin du XVII^e siècle - du fait des mouvements de population antérieurs - elle peut éclairer les événements des années 1690. En effet la population de Mombasa ne suit pas unanimement les Omanais en 1696. Au contraire, dans toute la documentation portugaise, les seuls habitants de la cité désignés explicitement comme ennemis des Portugais sont les partisans de Bwana Gogo. Lors du débarquement des Omanais une grande partie des citoyens se réfugient dans Fort Jésus, à l'exception des « vassaux » de Bwana Gogo qui les accueillent⁷⁷. Par conséquent il est possible que Bwana Gogo soit l'un des cheikhs des *Tisa Taifa* - ou d'une forme archaïque de la confédération - voire leur porte-parole, puisqu'il est originaire de Lamu et que tous les habitants issus de la côte nord sont habituellement

⁷⁵ C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 162 [annexe 2.3] ; *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 1v-3, 5.

⁷⁶ F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968 et *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, pp. 28-48, 69-73.

⁷⁷ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 5 ; C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 163.

regroupés dans cette confédération⁷⁸. D'autre part les Rabai sont traditionnellement les clients des *Tisa Taifa*. A partir de ce constat, nous pouvons imaginer que l'une des confédérations de Mombasa⁷⁹ (les *Tisa Taifa* ?) et ses clients nyika aient conclu une alliance avec les Omanais, sur la base d'accords commerciaux sur le trafic de l'ivoire. Tandis que l'autre confédération aurait conservé sa loyauté envers les Portugais, qui lui étaient peut-être plus favorables - comme les Mazrui le seront avec les *Theletha Taifa* au XVIII^e siècle⁸⁰. Que cette supposition soit juste ou non, il est clair que l'assaut omanais de 1696 ne trouve pas son origine dans une insurrection générale de la population de Mombasa ou des autres cités swahili. En dehors de Pate et de certaines sections de Mombasa, seule Pemba est mentionnée parmi les francs soutiens aux Omanais, vraisemblablement de la part des partisans et des clients de Bwana Gogo sur l'île, et Vumba les autorise à parcourir ses terres ; mais nous n'avons pas connaissance d'autres agglomérations engagées aux côtés des assaillants⁸¹. Certaines sont même particulièrement loyales envers l'*Estado da Índia*.

Le manuscrit de la Biblioteca Nacional do Rio de Janeiro et dans une moindre mesure l'*História de Mombaça* nous révèlent de façon éclatante le poids des Nyika dans l'environnement économique, politique et social de Mombasa durant le XVII^e siècle, attestant sur ce point d'autres sources remontant aux années 1600-1630. Ce sera encore le cas en 1728-1729. Bien qu'ils ne forment pas un bloc uni, ils sont des acteurs incontournables, directement ou indirectement, de la vie politique intérieure et extérieure de la cité-Etat. Même les Kamba, eux aussi lésés par les décisions de la compagnie de commerce, pourraient avoir joué un rôle par l'intermédiaire des Rabai dans les rapprochements opérés en 1695-1696. Nous décelons ainsi, grâce à ces événements, un enchevêtrement de réseaux, de liens d'alliance et de clientélisme, entre les Kamba de l'intérieur du continent⁸², les divers groupes nyika et les confédérations et autres segments composant la cité. Il sera nécessaire d'y revenir plus longuement. On retiendra surtout à ce stade que les communautés continentales orientent les directions prises par les Swahili jusque dans les relations avec les autres sociétés de l'océan Indien avec lesquels ils sont en contact.

⁷⁸ On peut d'ailleurs remarquer que l'un des clans Famao actuels de Lamu se nomme Bwana Gogo (R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 45).

⁷⁹ Ou certaines de ses sous-sections.

⁸⁰ F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, pp. 48, 50-51 et *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, pp. 42-47, 54, 88 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, éd. J. McL. Ritchie, 1995, pp. 13-14, 38-53.

⁸¹ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 13v, 106 ; C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 163v [annexe 2.3].

⁸² Les Kamba eux-mêmes ont sans nul doute des liens spécifiques et anciens avec les populations de chasseurs - sûrement du type Waata - qui leur fournissent de l'ivoire, bien qu'ils pratiquent aussi la chasse.

2. La chute de Fort Jésus (1696-1699)

En se reposant essentiellement sur l'*História de Mombaça*, Strandes, Axelson et Boxer décrivent et commentent longuement le siège de Fort Jésus, qui dure trente-trois mois et fait plusieurs milliers de morts. Un bref résumé suffira.

Le 11 mars 1696 une flotte de sept navires de guerre transportant selon les témoignages environ 3000 hommes (sans doute moins en réalité) surgit au large de Mombasa, alors que les soldats portugais sont peu nombreux dans le fort. Les résidents portugais s'y abritent aussitôt, de même qu'une part importante des résidents musulmans, soit un total d'environ 2500 hommes adultes (un nombre sans doute exagéré), dont une cinquantaine de Portugais. On trouve parmi les musulmans un certain Bisharo, « général des Katwa », peut-être Bwana Uti Wali wa Bisharo réfugié à Mombasa après 1688. Il est proche de Bwana « *Fopongoa* » (Fupungua ?), le « prince de Faza », âgé de dix-huit ans. Ce dernier est très certainement le fils du chef de Faza qui a fui la ville dans les années 1660 pour s'exiler auprès des Portugais. A leurs côtés se trouvent également plusieurs dizaines de Bajun et sans doute des Katwa. Selon toute vraisemblance, la plupart sont des opposants à Pate et des fidèles de l'ancien clan dirigeant de Faza, de la lignée du « prince de Faza », et peut-être des réfugiés venus de la région de Shungwaya. On remarque cependant que, bien qu'ils soient relativement nombreux, ils ne semblent pas indiquer qu'une portion très notable des Bajun et des Katwa de Shungwaya se soient établis à Mombasa, contrairement au plan envisagé en 1685 et malgré l'échec de João Antunes Portugal. Ils forment toutefois le cœur de la population bajun et katwa qui commence à s'installer à Mombasa à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Après d'autres vagues d'immigration ils seront intégrés au XVIII^e siècle, avec d'autres clans de l'archipel de Lamu et de la côte nord, dans les *Tisa Taifa* au sein des *mataifa* Bajun et Katwa⁸³ – à moins qu'ils ne le soient dès cette époque. Lors du siège, ces individus prennent en tout cas la tête de la défense de la forteresse et le prince de Faza trouve très tôt la mort dans la bataille⁸⁴.

Pendant plusieurs mois les combats sont rares, les Omanais se bornant à un siège assez relâché. En novembre 1696 de nouvelles troupes leur parviennent depuis Pate, parmi lesquelles figurent des soldats oromo, bajun et katwa, très certainement engagés contre rétribution. Malgré les vivres qu'ils reçoivent des Chonyi et d'ailleurs et des renforts parvenus

⁸³ A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, pp. 123-125 ; F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, pp. 71-73.

⁸⁴ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 3-5, 13, 45v, 48v-50, 69 ; C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 163v-164, 166v.

de Goa en décembre, les décès et les désertions se multiplient parmi les assiégés, décimés par une épidémie. A la fin août 1697, tous les adultes portugais sont morts et la direction des opérations de défense a été prise par Bwana Dau bin Bwana Shaka (*Banadaud de Banaxaque*), désigné gouverneur du fort. Plus tard en exil à Goa, il traduira pour le compte de l'*Estado* plusieurs lettres rédigées en swahili, signant ses traductions en caractères arabes sous le nom Bwana Dau bin Sayyid Bwana Shaka⁸⁵. Il gardera toujours espoir de prendre le pouvoir à Faza avec l'aide des Portugais et suivra de très près les affaires de la côte swahili entre 1700 et 1727, avant de participer à l'expédition de 1728-1729. Selon le manuscrit *Planta da Ilha de Mombaça*, il est le frère de Bwana « *Fopongoa* », « prince de Faza »⁸⁶, récupérant son titre à la mort de celui-ci⁸⁷. Il est sans nul doute son cadet et se perçoit comme l'héritier des prétentions à gouverner Faza du « prince de Faza » évoqué dans les sources des années 1670-1680. En réalité, du fait de sa *nasab*, il est quasiment certain que Bwana Dau soit le fils de ce dernier⁸⁸. S'il est impossible de savoir si les « princes de Faza » sont issus d'une dynastie royale au pouvoir de longue date, ils appartiennent assurément à un clan dirigeant de Faza, au sein duquel se recrute vraisemblablement son souverain durant la période antérieure aux bouleversements des années 1660⁸⁹. L'un des frères de Bwana Dau combat cependant auprès des Omanais en 1697⁹⁰.

Pendant quelques semaines, Bwana Dau, assisté d'une quinzaine de Swahili et de Bajun, de quelques esclaves et de femmes, parvient à tenir Fort Jésus malgré les appels à une reddition pacifique tenus par les assaillants⁹¹. Puis, à la mi-septembre 1697, il reçoit le secours de nouvelles troupes portugaises qui y prennent position. En raison de cette loyauté sans faille, dont l'*História de Mombaça* fait l'éloge, Bwana Dau sera plus tard tenu en très haute estime par Goa et par Lisbonne. A la fin de l'année 1697, une autre armada portugaise arrive à

⁸⁵ Omar Khamis m'a traduit ainsi sa signature à partir de plusieurs documents datés de 1711. D'après l'un d'entre eux, Yahya Ali Omar le retranscrit quant à lui Bwana Ndau ibn al-Sayyid Mbwana Shaka (Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », 1994, p. 271). Dau semble néanmoins plus probable que Ndau, car dans l'ensemble des documents portugais où il est mentionné son nom est toujours retranscrit « *Banadao* » voire « *Banadaud* ». En 1643 il existe un Bwana Dau parmi les *wazee* de Faza, il s'agit sans doute d'un titre fréquent dans la ville (« *Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...]* », Pate, 25.08.1643, AHU, cx. Moç. 2, doc. 34, f. 2).

⁸⁶ C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 167v.

⁸⁷ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 45v.

⁸⁸ Sayyid signifiant « prince ».

⁸⁹ Ainsi entre la fin du XVIII^e siècle et celle du XIX^e siècle, des clans *waungwana* se disputent l'office de « roi » du village bajun de Tundwa sur le nord de l'île de Pate. Le titre se transmet au sein du clan qui parvient à dominer les autres grâce au nombre de ses dépendants (J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 200-201).

⁹⁰ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 49v.

⁹¹ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 46v, 69v, 114v ; C. et D. de Melo de Castro, « *Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...]* », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 167v.

Mombasa. Toutefois son commandant, Francisco Pereira da Silva, se montre incapable de combattre de front les Omanais et se limite essentiellement à ravitailler la forteresse. Il repart pour Goa dès janvier 1698, emmenant Bwana Dau et quelques uns de ses proches, découragés par ce manque d'initiative et le mépris dont ils font l'objet de la part de certains officiers. Bwana Dau revient néanmoins dans la nouvelle expédition qui aborde la ville en décembre 1698. Les Portugais ne peuvent pourtant que constater que Fort Jésus est tombé aux mains des Omanais quelques jours auparavant, le 13 décembre 1698. Des moyens militaires sont rassemblés à Goa et à Lisbonne dans les trois années qui suivent, mais en 1701 le *Conselho do Estado* abandonne le projet d'une autre mission⁹². Après deux siècles d'occupation, l'*Estado da Índia*, qui a dépensé énormément pour ces opérations très mal conduites, doit se résoudre à abandonner la *costa de Melinde* et les profits du commerce de l'ivoire afférents.

Environ un millier de Portugais périrent, dans Fort Jésus ou dans les navires, au cours des années 1696-1698, pour la plupart de maladies. Bien que cela explique en grande partie leur échec, l'irrésolution et la pusillanimité de certains des officiers à la tête des flottes de secours, peu enclins à attaquer les assaillants, furent des facteurs largement aggravants. Plus globalement, il n'est pas sûr que l'*Estado* aurait été capable de soutenir l'effort de guerre nécessaire, à cause de la faiblesse de ses finances et de ses forces armées, et des risques à priver l'Inde portugaise de moyens de défense.

Nous ignorons quel fut le rôle exact joué par les cités de l'archipel de Lamu dans le siège conduit par les hommes de Saif bin Sultan. En dehors de Pate, il est vraisemblable que d'autres entités politiques s'y associèrent mais nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la portée de leur aide. De même, il faut souligner que les Bajun et les Katwa qui sont envoyés à Mombasa sont très certainement rétribués, et il est possible que les Omanais firent pression sur une région déjà sous leur contrôle pour obtenir des hommes. Ailleurs sur le littoral, la plupart des communautés swahili semblent rester plutôt neutres, sûrement soulagées d'entrevoir la fin des exactions et des ingérences portugaises, mais peu disposées à accepter la suprématie d'un nouveau suzerain, fût-il musulman. Une fois encore, la réaction des communautés swahili à l'apparition d'une puissance extérieure n'a rien d'unanime. En effet,

⁹² Sur les années 1696-1699, voir en particulier : *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 3-138 ; C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 161-173 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 245-273 ; E. Axelson, *Portuguese in South-East Africa 1600-1700*, 1960, pp. 158-175 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 58-74 ; H. Sassoon, « The sinking of the *Santo António de Tanná* in Mombasa harbour », 1982, pp. 102-107 ; Conselho do Estado, Goa, 12.10.1696 et Vice-roi au roi, Goa, 18.11.1696, *ACE*, 5, pp. 20-30 ; Vice-roi au roi, Goa, 16.12.1701, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 330-332 (et d'autres documents édités dans le même volume pp. 319-330, 332-336). Sur les raisons pour lesquelles Goa renonce à une dernière expédition : Conselho do Estado, Goa, 26.11.1701, *ACE*, 5, pp. 121-125.

quelques souverains restent très attachés à l'*Estado*. C'est le cas de la reine de Zanzibar qui ne cesse de chercher à porter assistance aux assiégés et aux différentes flottes, qui utilisent l'île comme base arrière ; elle regrette également le manque d'entrain des Portugais à combattre. Le chef de Tanga se veut aussi un ardent partisan de Goa. En représailles, comme Zanzibar et peut-être Utondwe, Tanga subit une attaque omanaise⁹³. De son côté, la reine de Kilwa, Sultani Fatima binti Sultani Mfalme Mohammed, accueille quatre Portugais en fuite et les aide à rallier les îles Kerimba peu avant que les Omanais n'investissent sa ville. Par mesure de rétorsion, ils séquestrent sa fille Mwana Nakisa, avant de la libérer en échange d'une centaine d'esclaves⁹⁴.

En 1699 les Omanais achèvent de réduire à leur autorité l'ensemble de la côte swahili depuis l'archipel de Lamu jusqu'au sud de Kilwa⁹⁵. Ils investissent par conséquent l'ensemble du rivage qui constituait la *costa de Melinde* et, selon un plan très ambitieux, disposent forces armées et facteurs dans plusieurs agglomérations. Ils affichent ainsi des objectifs identiques à ceux qu'eurent avant eux les Portugais – mais dont les moyens étaient plus limités : allégeance des cités swahili, imposition d'un tribut, et surtout tentative, sinon d'imposer un véritable monopole, du moins de contrôler et de s'appropriier au plus les échanges commerciaux.

N'ayant été sollicités que par une petite fraction des habitants de la côte, leur joug sera durement ressenti par la plupart des grandes agglomérations, qui voient une thalassocratie intrusive se substituer à une autre.

⁹³ *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, ff. 7v, 14, 51, 137-138 ; C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 163, 166, 170v-172 ; Roi au vice-roi, Lisbonne, 13.03.1700, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-24, f. 142 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, p. 270 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, p. 69.

⁹⁴ Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/2 (f. 88) [annexe 2.2.6].

⁹⁵ Vice-roi au roi, Goa, 18.12.1700, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-24, f. 143.

C. Repli économique et ressentiment contre l'occupant omanais (vers 1699-1725)

Bien que les Portugais aient déserté la côte swahili en 1698 et que les Omanais soient très vigilants à leur égard, nous disposons d'une documentation portugaise parcellaire mais relativement abondante sur la région entre les années 1700 et 1725. En effet l'*Estado* ne renonce pas au projet de reprendre Mombasa, en coordination avec les souverains qui lui restent acquis, et n'a de cesse de se renseigner sur l'état des forces omanaises et les sentiments des Swahili à son sujet comme à celui des Omanais. Des espions sont parfois envoyés depuis Mozambique et les îles Kerimba⁹⁶ et quelques lettres sont reçues de la part de sultans et de dignitaires favorables à leur retour. Ces sources inestimables, et très peu étudiées⁹⁷, se concentrent toutefois essentiellement sur Mombasa et la zone méridionale et restent très allusives à propos de l'archipel de Lamu.

Elles dévoilent que l'autorité omanaise est souvent contestée, ou du moins critiquée, selon des orientations très proches des griefs autrefois portés à l'encontre des Portugais. A la décharge des Omanais, le début du XVIII^e siècle est une période de régression pour les échanges maritimes de l'océan Indien occidental. Elle affecte les principales cités swahili qui en sont très dépendantes et, à partir de cette époque, de plus en plus liées au trafic de Mascate. Le début de la guerre civile en Oman en 1719 aggravera davantage encore cette situation.

1. Garnisons, factoreries et colonies marchandes : Oman s'impose sur le littoral

Dès l'éviction des Portugais, des troupes omanaises sont postées à Mombasa, Pemba (dans la ville de Chake Chake), Zanzibar et Kilwa, en plus des forces déjà présentes à Pate. Le pouvoir omanais peut ainsi s'assurer la mainmise sur les principaux points du commerce d'ivoire et d'esclaves, et le contrôle de Pemba, indispensable pour ses ressources en céréales et en bois. Il s'agit de prévenir tout retour des soldats de l'*Estado*, de protéger les intérêts des

⁹⁶ Goa met en avant dès 1702 l'intérêt de ces activités de renseignement, avant de recevoir à la fin de la même année quelques informations sur Mombasa (Vice-roi au roi, Goa, 04.01.1702 et 02.11.1702, Roi au vice-roi, Lisbonne, 24.10.1702, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 336-339).

⁹⁷ A l'exception d'Alpers (*Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 71-75).

agents de l'imam et des marchands du pays et de se prémunir contre d'éventuelles velléités d'indépendance de la part des populations locales.

Un petit fort est construit à Zanzibar à partir de la chapelle portugaise ; disposant de quelques pièces d'artillerie, il est érigé immédiatement après que les Omanais eurent investi l'île⁹⁸, sans doute pour asseoir leur suprématie dans un royaume qui ne leur est pas favorable. Un autre est également bâti à Kilwa, probablement pour les mêmes raisons. A l'inverse, les Omanais ne s'embarrassent pas de fortifications à Pate où leur position est plus ancienne et plus assurée. Pourtant les informateurs de l'*Estado* insistent souvent sur le faible nombre de soldats et les moyens limités des garnisons, principalement en artillerie et en structures de fortification. Il est ainsi rapporté que vers 1702-1703 Mombasa manque de troupes et qu'elle n'a pas reçu de renforts depuis deux ans. Contrairement aux plans initiaux des Yarubi, il semble que les soldats omanais ne soient renouvelés et leur nombre augmenté qu'épisodiquement, selon le contexte géostratégique. En 1710 il y a une cinquantaine de soldats à Mombasa, Zanzibar et Kilwa, et une trentaine à Pemba⁹⁹. Pourtant ces forces, qui paraissent modestes, ne traduisent pas un désintérêt d'Oman pour ses possessions en Afrique orientale : en 1710 un bateau portugais est contraint de stationner quelques semaines à Pemba et dès la mousson suivante, par précaution, l'imam expédie de nouvelles troupes. Une centaine d'hommes parviennent à Pate et à Kilwa, 300 à Mombasa, 70 à Pemba et 140 à Zanzibar. Au passage, signalons que cette dernière information est obtenue par Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya¹⁰⁰, un proche de Bwana Dau¹⁰¹, qui en échange de tissus offerts par le gouverneur de Mozambique mène discrètement en avril-juin 1711 une mission de renseignement au sud de Kilwa. A peu de distance de l'agglomération, où il ne peut entrer à cause des Omanais, il obtient par le biais de messagers des lettres et des informations orales transmises par la reine de Kilwa et d'autres dignitaires de la cité, très soucieux de solliciter l'appui des Portugais. Cette mission, symptomatique des manœuvres des Portugais et de Kilwa pour tenter d'évincer les Omanais, est notre principale source sur la côte swahili à cette

⁹⁸ J.M. Gray, *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, 1962, p. 82.

⁹⁹ Vice-roi au roi, Goa, 02.11.1702, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 338-339 ; João Ruiz da Costa à João Ruiz Machado, Caza (Goa), 07.01.1708, FUP, LM 71, 88/3-4 (f. 310) (cette lettre repose sur des informations datées aux environs de 1702) ; Francisco de Melo de Sousa à Cristóvão de Melo de Castro, Ibo, 28.01.1708, LM 73, 12/4 (f. 48v) ; Francisco de Melo de Sousa, Ibo, 30.06.1709, LM 74A, 74/4 (f. 268v) ; Luís Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, LM 75, 42/1-3 (ff. 174-175) ; Mwana Nakisa, fille de la reine de Kilwa, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, Kilwa, s.d. (1711) – trad. Goa, 25.09.1711, LM 77, 24/4 (f. 104) (original 24/5 (f. 105)).

¹⁰⁰ Mwinyi Juma bin al-Marhum al-Sayyid Mwinyi Kaje (ou Kaya, ou Kazi) (Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », 1994, pp. 265, 267).

¹⁰¹ Le prince de Faza vit à cette époque à Goa, où il percevait une confortable pension de la couronne portugaise.

époque. Elle nous lègue également les plus anciens documents originaux rédigés en swahili connus à ce jour¹⁰².

On le voit, l'attention des Omanais se porte essentiellement sur Mombasa, leur centre névralgique sur le rivage swahili. Comme les Portugais, ils ont des difficultés à maintenir les effectifs et les moyens de leurs unités militaires, en particulier pour Fort Jésus, dont l'entretien des fortifications et des baraquements s'avère très défaillant ainsi que l'indiquent plusieurs comptes-rendus. Vers 1717 la garnison ne comporte d'ailleurs que 70 à 80 soldats¹⁰³. A partir de 1719, la guerre civile qui éclate en Oman rend encore plus difficile le maintien d'une force militaire : vers 1722-1723 il n'y a que quelques dizaines de soldats dans l'agglomération¹⁰⁴. C'est certainement la raison pour laquelle dans les années 1720 des Nyika sont recrutés comme soldats pour la garnison de Fort Jésus. Sous les ordres du gouverneur omanais, ils sont rétribués en riz (et probablement en étoffes) et appelés dans les textes portugais les « captifs de l'Imam »¹⁰⁵, les « Cafres de l'Imam »¹⁰⁶, ou encore les « affranchis de l'Imam »¹⁰⁷. Les Omanais reprennent par conséquent à leur compte les relations clientélistes établies avant eux par les souverains de Mombasa et d'autres cités pour disposer de forces armées d'origine continentale. Il est intéressant de noter que ces troupes sont stationnées de façon permanente dans Fort Jésus, rappelant l'usage de contingents oromo et katwa à Pate ; contrairement à l'usage plus répandu consistant à ne recruter que ponctuellement ce type d'individus. Ces unités, à Mombasa ou ailleurs, sont secondées par des dépendants divers et des esclaves achetés sur le marché, puisque c'est une pratique courante en Oman. L'un de leurs officiers est un ancien esclave d'un Portugais de la cité, islamisé après 1698¹⁰⁸.

¹⁰² Vice-roi au roi, Goa, 07.12.1711, Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya au vice-roi, Mozambique, 15.08.1711 et Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 20/2 (f. 82), 20/3 (f. 83) et 20/5-21/3 (ff. 87-88) [annexe 2.2.6] ; Anonyme à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, Kilwa, s.d. (1711) – trad. Goa, 25.09.1711, LM 77, 25/2 (f. 107) (original 25/4-5 (f. 108)) ; Vice-roi au roi, Goa, 10.01.1715, LM 80, 15/3 (f. 48).

¹⁰³ Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 29.03.1718, FUP, LM 84B, 13/2 (f. 285).

¹⁰⁴ Audition de Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Goa, s.d. (1725), FUP, LM 89B, 29/5 (f. 451).

¹⁰⁵ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 130v ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tisuary*, vol. 3, p. 34 ; Joseph Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte, e mais reynos daquella Costa desde o Cabo Delgado thé ao de Guardafui [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, *Stvdia*, 30-31, 1970, p. 44.

¹⁰⁶ A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 3v, 5.

¹⁰⁷ « Os forros do Immamo (q he a sua milícia de Cafres) » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*), Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 57). Ils sont signalés dans la chronique de Mombasa datée de 1824 (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 615-618).

¹⁰⁸ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 82.

Les Omanais souhaitent avant tout jouir des profits du commerce de l'ivoire, des esclaves et des étoffes. Les Yarubi paraissent aussi imposer quelques prélèvements et droits. Ainsi Pemba est astreinte à un tribut en bois de charpente afin d'alimenter les chantiers navals de Mascate¹⁰⁹. Comme au XVII^e siècle, l'île fournit aussi Mombasa en céréales et il se peut qu'il s'agisse d'un impôt du type *makanda*¹¹⁰. D'autre part, il est fort possible que des taxes soient prélevées sur le trafic portuaire, comme le suggère une source de 1730¹¹¹. D'ailleurs, à la même époque, Oman impose des droits sur les embarcations dans le golfe Persique et s'inspire même du système portugais des *cartazes* pour monnayer des saufs-conduits¹¹². De tels droits sont éventuellement appliqués sur les navires indiens, arabes, ou swahili parcourant la côte orientale de l'Afrique. En outre, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la douane omanaise de Zanzibar perçoit des taxes sur les importations et les exportations¹¹³. Les commandants omanais, ou d'autres agents de l'imam, ont vraisemblablement un accès prioritaire au marché de l'ivoire apporté du continent. Nous savons notamment que le souverain de Pate « a cédé aux Omanais les ports de Kau et de Tukutu »¹¹⁴, dont les Portugais veulent à leur tour en 1727-1728 obtenir le monopole. C'est peut-être la raison pour laquelle vers 1710 les habitants de Pate sont brouillés avec les Omanais, car « ils les empêchent de faire du commerce sur leurs terres »¹¹⁵.

L'essentiel des revenus du négoce paraît profiter aux différents commandants omanais. Comme les *capitães da costa de Melinde*, ce sont de grands marchands qui tendent à accaparer les échanges, tel celui de l'ivoire fourni par les Nyika et les Kamba à Mombasa ou par les Oromo dans l'archipel de Lamu. De même, le « caporal » omanais de Kilwa essaie pour son propre compte de limiter l'accès à l'ivoire et aux esclaves qui se vendent dans les terres situées au sud de Kilwa¹¹⁶. A la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, les gouverneurs de Zanzibar agiront à l'identique : ils ont notamment la priorité, voire l'exclusivité, des transactions avec les navires étrangers¹¹⁷.

¹⁰⁹ Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v).

¹¹⁰ Anonyme à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya - trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 25/2 (f. 107).

¹¹¹ Vice-roi au roi, Goa, 04.01.1730, *APO-NE*, 4-2-2, p. 353.

¹¹² R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, p. 103 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 47-48.

¹¹³ *FAK*, p. 172.

¹¹⁴ « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, p. 127.

¹¹⁵ Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v).

¹¹⁶ Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2-3 (ff. 174v-175).

¹¹⁷ Notamment : F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986 ; « Mémoire de M. Dallons sur le commerce avec les établissements arabes de la côte d'Afrique », Port

Des colonies de commerçants omanais se créent autour des garnisons. Lorsque les Portugais réinvestissent Pate en 1728, ils trouvent une « haute maison », la factorerie (*feitoria*), devant laquelle flotte l'étendard d'Oman¹¹⁸. Cette construction est apparemment le seul bâtiment officiel omanais dans la cité. Dans son périmètre, certainement à proximité du port, quelques rues sont habitées par des Omanais qui y vivent avec leur famille et leurs esclaves¹¹⁹. La *Relação dos progressos da armada* évoque la présence de 53 hommes omanais dans Pate lors de l'arrivée de la flotte portugaise¹²⁰. Ainsi comme à Zanzibar plus tard - à une échelle plus vaste - des Omanais s'établissent de façon permanente à Pate attirés par les profits du commerce et la sécurité que leur offre l'existence d'un contingent militaire. Ils s'ajoutent au petit noyau de migrants qui se constitue à partir des années 1660 et il est probable qu'une partie d'entre eux soient des soldats ou des agents de l'imam démobilisés - à la manière des *soldados* portugais auparavant. Ils occupent un quartier spécifique comme c'est le cas, de façon plus nette, à Mombasa où les Omanais ont investi la *Raposeira*, l'ancien quartier portugais (qui était séparé de la ville swahili et l'est toujours en 1728).

Les colons omanais sont beaucoup plus nombreux à Mombasa qu'à Pate, elle est le centre du pouvoir et du peuplement omanais dans les années 1698-1728. Bien que l'archipel de Lamu ait connu une immigration omanaise plus précoce, Mombasa intéresse davantage les négociants et les individus moins fortunés venus d'Oman. On peut penser que cela tient essentiellement au poids nettement plus considérable de sa garnison, qui génère naturellement des colons et en fait un lieu perçu comme plus sûr. Le trafic maritime y est vraisemblablement plus important que sur l'île de Pate, précisément en raison de la présence des troupes et du gouverneur en chef omanais, mais aussi de la qualité du port, plus adapté aux grandes embarcations dont disposent parfois les Mascati. Selon les textes de 1728, les Omanais représentent près de 500 hommes à Mombasa lors de sa prise par Luís de Melo de Sampaio en mars 1728. Tous sont alors expulsés en compagnie de leurs épouses¹²¹. Ce chiffre paraît élevé,

Nord Ouest, Ile de France, 5 fructidor an 12 (23.08.1804), MNA, G.A. 77/2 ; « James Prior : voyage in the *Nisus* frigate » (1812), *SD*, p. 211 ; William Milburn, *Oriental commerce, containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan [...]*, Londres, 1813, vol. 1, pp. 65-66.

¹¹⁸ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 83.

¹¹⁹ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 33 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, Fragata (Mombasa), 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, p. 102.

¹²⁰ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 57.

¹²¹ Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, Fragata (Mombasa), 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, pp. 104-105 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 62 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod.

surtout par comparaison avec le nombre d'Omanais de souche habitant à Zanzibar dans les années 1770-1800¹²². Il est vrai qu'il provient de divers récits et que le sultan de Pate lui-même indique dans sa propre relation le chiffre de « 800 *Arabios* en excluant les gens de la terre »¹²³. Toutefois il inclut certainement d'autres Arabes, tels des Hadrami ou des Yéménites, craignant le retour des Portugais, et éventuellement d'autres habitants proches des intérêts omanais ou nés d'intermariages¹²⁴. D'autre part, les marchands vivant dans les ports d'Oman sont d'origines diverses et tous ne sont probablement pas à strictement parler omanais ou ibadites¹²⁵. Quoi qu'il en soit, en une trentaine d'années Mombasa est devenue une colonie omanaise assez considérable, loin devant Pate, Zanzibar et Kilwa.

On l'a dit, l'ivoire est le principal article recherché par les Omanais. Depuis Pate ils ont développé un trafic régulier, et apparemment direct, vers Surat. En 1699 un bateau venu de Pate et transportant de l'ivoire est arraisonné par les Portugais au large du port indien : son propriétaire est un Omanais vivant dans la ville swahili¹²⁶. Citons également le cas de Bwana Madi bin Mwalimu Bakar, un *Mpate* qui « tous les ans se rend à Surat où il est marié »¹²⁷, et qui est peut-être associé à des Omanais dans le cadre du commerce d'ivoire. Ces flux ont supplanté les échanges auparavant conduits par les Portugais depuis Diu, Daman, Bassein et Chaul ; d'autant que Surat s'est beaucoup développée au cours du XVII^e siècle pour devenir le principal port du nord-ouest de l'Inde, concurrençant en particulier la flotte de Diu¹²⁸. Toutefois les *Vania* de Diu fréquentent sans doute toujours la côte swahili, comme ils le font à Mozambique¹²⁹. De même, les *Vania* établis à Mascate financent vraisemblablement une part importante du trafic omanais de l'ivoire¹³⁰.

Les esclaves sont le second produit d'exportation des Omanais. Ils proviennent des marchés de l'archipel de Lamu, qui demeurent liés à la traite depuis Madagascar et les

485, ff. 4-5 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 131v.

¹²² Dans les années 1770 ils sont environ 300 (A. Sheriff, « The spatial dichotomy of Swahili towns : the case of Zanzibar in the nineteenth century », 2001, p. 68).

¹²³ Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi, Pate, s.d. - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 67/1 (f. 582v) [annexe 2.2.7].

¹²⁴ Une traduction intégrale de l'original en kipate de la lettre de Bwana Tamu nous permettrait, entre autre, de connaître l'expression qui a été traduite par « *Arabios* ».

¹²⁵ Il faut cependant souligner qu'en 1728-1729 les Portugais n'ont pas d'animosité particulière envers les commerçants arabes qui ne sont pas Omanais.

¹²⁶ António Coelho Guerreiro, 17.03.1700, *ACE*, 5, p. 105 ; António Luís Gonçalvez da Camara Coutinho à « Rostomogi », « Rostumo », et « Bagaxy Alavardy Bega Bacaxy », Goa, 06.02.1700, 09.02.1700, 03.03.1700, in *Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa*, 35-36-37, 1968, pp. 361, 364, 372.

¹²⁷ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedia o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 36.

¹²⁸ A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, p. 107.

¹²⁹ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 92-94.

¹³⁰ E.A. Alpers, « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, p. 43.

Comores, et de plus en plus de la côte de Kilwa et du cap Delgado¹³¹. Les Omanais fréquentent activement cette région, en quête d'ivoire et d'esclaves, qu'ils obtiennent des Swahili ou des Yao. Ces derniers entretiennent alors de solides circuits d'échange entre l'intérieur du continent et le littoral¹³². L'ivoire est la principale marchandise que les Yao transportent, mais on peut raisonnablement imaginer que ces réseaux concernent aussi des captifs, comme ce sera massivement le cas dans la seconde moitié du siècle. Ainsi, entre 1708 et 1711 plusieurs textes nous apprennent que les Omanais sont très présents vers le cap Delgado, et parfois en territoire portugais, où ils mènent un large commerce depuis Kilwa¹³³. Dans l'agglomération elle-même, ils obtiennent également des esclaves de la part des Swahili : la reine est condamnée à livrer cent captifs en 1698, puis en 1711 elle est rendue responsable de la fuite d'esclaves appartenant à des Omanais¹³⁴. Enfin, lors du pillage de Mombasa en 1728, les esclaves sont « sans nombre » dans le quartier omanais¹³⁵.

A partir des années 1700, et plus tôt dans l'archipel de Lamu, les flux commerciaux rattachés à la côte swahili s'orientent de façon croissante vers Mascate. Ils entrent en concurrence avec les routes maritimes en direction du Hadramaout et du Yémen qui, pour les marchés de la péninsule arabique, dominaient jusque là. De plus une guerre civile éclate au Yémen en 1714¹³⁶ : elle affecte peut-être le trafic de la région avec l'Afrique orientale. Les réseaux hadrami ne sont pas évincés du littoral¹³⁷, mais les Omanais constituent un acteur nouveau et très entreprenant du trafic océanique, qui peut en outre profiter de la domination politique exercée par le pays. Ainsi, les principales cités portuaires de la côte swahili apparaissent de plus en plus dépendantes des échanges omanais.

Pourtant, très tôt, dans un contexte de détérioration des flux économiques de l'océan Indien occidental, Oman va se montrer incapable d'assurer un trafic suffisant et parfaitement adapté à ce marché. Couplé aux exigences intempestives de ses autorités et à leur brutalité à

¹³¹ Où se rendent également les marchands de l'archipel de Lamu (Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v)). Ce sera toujours le cas dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (*cf infra* chap. 9).

¹³² E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 63-64.

¹³³ Manuel de Santo Alberto, Amiza, 22.05.1708, FUP, LM 73, 12/5 (f. 49) ; Manuel de Santo Alberto, Amiza, 18.05.1709, LM 74A, 75/1-2 (ff. 270v-271) ; Reine de Kilwa, Sultani Fatima binti Sultani Mfalme Mohammed, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, LM 77, 23/2 (f. 98) (original 23/4-5 (f. 99)).

¹³⁴ Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/1-2 (ff. 87v-88) [annexe 2.2.6].

¹³⁵ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 131v ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 5.

¹³⁶ A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, p. 40.

¹³⁷ Des commerçants de Shihir et de Socotra sont signalés à Pate en 1729 (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 217), ou encore à Zanzibar dans les années 1770 (*FAK*, pp. 114, 122) et sur le reste du littoral plus tard.

l'égard des Swahili, ceci va contribuer à propager un sentiment de rejet de la nouvelle puissance suzeraine. Il ne s'éteindra jamais véritablement au XVIII^e siècle.

2. Exactions et surtout profits décevants soulèvent le mécontentement

Après la chute de Fort Jésus, les cités swahili qui avaient soutenu les Portugais en 1696-1698 persistent à rejeter les Omanais. Mais elles ne sont pas les seules. Ces trois décennies sont en effet jalonnées de franches révoltes ou d'oppositions larvées à la domination omanaise. Plus généralement, un indéniable sentiment anti-omanais se développe parmi un certain nombre de communautés swahili.

Il faut néanmoins observer une relative prudence à l'égard de la documentation de l'*Estado da Índia*. Tous les rapports produits depuis Mozambique sont particulièrement défavorables aux Omanais, car dans leur grande majorité ils sont issus de Swahili acquis aux Portugais et souhaitant ardemment leur intervention sur la côte. C'est le cas de Mwinyi Juma bin Mwyini Kaya et bien entendu de Bwana Dau, qui traduit plusieurs lettres et est peut-être tenté d'orienter quelque peu leur contenu¹³⁸. C'est aussi le cas de la reine de Kilwa et de son entourage, en conflit ouvert avec les Omanais. Il est évident qu'ils ont tendance d'un côté à minimiser l'importance des forces omanaises et de l'autre à exagérer le désir des Swahili de repasser sous la suzeraineté de Lisbonne. Cependant certains témoins sont plus neutres, notamment des marchands et des dépendants sans liens particuliers avec les Portugais. D'autre part, nous possédons la trace d'une communication faite par l'imam Saif bin Sultan lui-même à la reine de Kilwa, Sultani Fatima, et citée dans une lettre de celle-ci. Le message, qui appelle à l'apaisement, montre clairement que les relations entre les habitants de Kilwa et les Omanais sont très tendues¹³⁹.

¹³⁸ Ainsi l'un des passages du récit de la mission de Mwinyi Juma évoque longuement les représailles et les vols subis par la famille de Bwana Dau, après son départ de Mombasa en 1698 (Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/2-3 (f. 88) [annexe 2.2.6]). Bwana Dau semble avoir rajouté ce paragraphe dans sa traduction pour insister sur son dévouement à l'égard des Portugais et, éventuellement, pour obtenir davantage de compensations. Toutefois l'étude de l'une des lettres a démontré que ses traductions respectent globalement le texte d'origine, bien que l'on perde des éléments d'information (Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », 1994 ; voir également E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, note 11 pp. 98-99).

¹³⁹ Reine de Kilwa, Sultani Fatima, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya – trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 24/1 (f. 101).

Dès 1702 des tensions sont rapportées à cause du comportement brutal des Omanais, qui aurait indigné les souverains swahili¹⁴⁰. Certains d'entre eux exercent même une véritable résistance à la tutelle omanaise. Ainsi le roi de Tanga, déjà persécuté durant le siège de Mombasa, essaie par la suite d'attenter à leurs intérêts et refuse de reconnaître un autre suzerain que la couronne portugaise. Il est finalement exécuté et son fils déporté à Mascate¹⁴¹. Vers 1701 les habitants de Pemba auraient souhaité à plusieurs occasions fomenter un soulèvement mais, si l'on doit croire les sources, ils en auraient été dissuadés par les *wazee* par peur de représailles omanaises, dont ils auraient déjà fait l'expérience auparavant. Ils auraient également déclaré être prêts à expulser les Omanais en cas d'appui portugais¹⁴². On pourrait douter de cette initiative de la part d'une région auparavant souvent en rébellion contre les Portugais ; pourtant un dignitaire de Kilwa prétend en 1711 que lorsque le navire de Goa aborde l'île en 1710, la plupart ses habitants auraient espéré qu'il était destiné à chasser les Omanais et auraient été décidés à les combattre¹⁴³. Enfin, d'après la reine de Kilwa et Mwinyi Juma, Pemba s'est déjà rebellée à de multiples reprises¹⁴⁴. Le parallèle avec la situation politique fréquemment agitée de l'île de Pemba au cours de la domination portugaise est assez frappant¹⁴⁵. Le ressentiment contre Oman est également partagé par la famille régnante de Zanzibar. Trois ans après la chute de Fort Jésus, la reine s'oppose aux occupants, puis sa fille, qui lui succède après son décès, demeure acquise au Portugal. D'ailleurs, un courrier qu'elle envoie à Mozambique étant intercepté par les Omanais, son fils Mfalme Hassan et deux autres chefs sont emprisonnés à Mascate¹⁴⁶. En 1711 comme la reine de Kilwa, elle serait favorable à une intervention portugaise sur la côte - une opinion qu'elle préfère transmettre oralement par crainte des Omanais¹⁴⁷.

Le principal foyer de résistance à l'emprise d'Oman est la cité-Etat de Kilwa, par ailleurs ardente partisane des Portugais - une position qui perdurera tout au long du XVIII^e siècle. Lorsque Mwinyi Juma y conduit sa mission de renseignement, Sultani Fatima et son

¹⁴⁰ Vice-roi au roi, Goa, 02.11.1702, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 338-339.

¹⁴¹ Manuel de Santo Alberto, Amiza, 18.05.1709, FUP, LM 74A, 74/5 (f. 270) et Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 01.08.1728, LM 95B, 15/2 (f. 382v).

¹⁴² João Ruiz da Costa à João Ruiz Machado, Caza (Goa), 07.01.1708, FUP, LM 71, 88/4 (f. 310v).

¹⁴³ Anonyme à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, Kilwa, s.d. – trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 25/2 (f. 107).

¹⁴⁴ Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/1 (f. 87v) [annexe 2.2.6] ; Reine de Kilwa, Sultani Fatima, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya – trad. Goa, 25.09.1711, LM 77, 23/2 (f. 98).

¹⁴⁵ L'histoire de Pemba entre le XVI^e siècle et le début du XIX^e siècle mériterait indubitablement des recherches approfondies, afin notamment de mieux saisir les enjeux géopolitiques dont elle fait l'objet et les révoltes qui la secouent régulièrement.

¹⁴⁶ Roi de Zanzibar au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 18/1 ; Manuel de Santo Alberto, Amiza, 18.05.1709, LM 74A, 74/5 (f. 270) ; Luís Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, LM 75, 42/3 (f. 175).

¹⁴⁷ « Informação que trouxe Munhe Jumâ de Muenhe Quaze », s.d. (1711), FUP, LM 77, 22/1 (f. 90).

entourage ont trouvé refuge sur le continent à la suite d'une altercation avec les Omanais. Les années précédentes, de graves conflits les avaient déjà opposés aux habitants de Kilwa : ainsi en 1710-1711 l'imam demande à la reine de rappeler ses sujets réfugiés vers les îles Kerimba, en territoire portugais. Voici ses instructions, traduites de l'original en swahili (un passage lui-même traduit de l'arabe) :

« *Ecrivez une lettre à vos sujets qui sont dans la région des Kerimba, qu'ils [re]viennent sans crainte à Kilwa [parce que] tout y est sûr, que celui qui veut venir vienne et s'il a des biens qu'il vienne [parce qu'] il n'y a personne pour voler ses biens, et tout musulman qui souhaiterait vendre de la nourriture qu'il vienne, il n'y a à s'inquiéter de rien, et s'il y a quelqu'un qui veut rentrer chez lui [à Kilwa], qu'il le fasse, [la situation] est sûre [...]. Dites-le à tous ceux qui sont là-bas à l'exception des Portugais [Mzungu] – il n'y a qu'eux qui sont les ennemis de l'imam. Celui qui est un Swahili n'a pas d'inimitié à avoir à l'encontre de l'Arabe* »¹⁴⁸.

Confrontés à ces troubles, la reine et ses proches réclament avec vigueur dans leur correspondance l'aide de Mozambique et de Goa pour déloger les Omanais. Habités par cet espoir, ils expriment également une grande déception face à l'irrésolution des Portugais : « nous sommes confus, découragés et affligés par tant de lenteur dont nous ignorons la raison ». D'après eux, le moment est propice pour une expédition et ils se disent prêts à exécuter les ordres qui leur seront donnés. D'une façon générale ces lettres dévoilent un grand mépris pour les Omanais parmi les membres de la dynastie de Kilwa, par exemple : « aujourd'hui les Arabes sont détestés car tous en sont dégoûtés »¹⁴⁹. Durant les années suivantes les incidents se poursuivent, ainsi que la correspondance secrète avec Mozambique et Goa et leur soutien formel. Finalement vers 1725 le sultan de Kilwa, Ibrahim bin Sultan Yusuf bin Sultan Mohammed, et les siens sont contraints de fuir en zone portugaise, avant de reprendre la ville en 1726¹⁵⁰. En 1727 le roi est toujours au cap Delgado pour réclamer à l'*Estado* des renforts contre les Omanais¹⁵¹.

¹⁴⁸ Reine de Kilwa, Sultani Fatima, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya – trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 24/2 (f. 102) – retranscription et traduction in Y.A. Omar et P.J.L. Frankl, « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », 1994, pp. 265-266.

¹⁴⁹ Reine de Kilwa, Sultani Fatima, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, – trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 23/2 (f. 98). Mwana Nakisa qualifie les soldats arrivés de Mascate en 1711 de « gamins galeux et gringalets » (« *Este anno os Arabios que vinão de Mascate todos são sarnentos, rapazes, e magros* ») (Mwana Nakisa, fille de la reine de Kilwa, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya – trad. Goa, 25.09.1711, LM 77, 24/4 (f. 104)). Les autres lettres ont un ton identique, déplorant la médiocrité des gens venus de Mascate. En 1726 le sultan Ibrahim, nouveau souverain de Kilwa, tient des propos d'une teneur analogue (Mfalme Ibrahimu, roi de Kilwa, au vice-roi, Amiza, 25.05.1726, LM 94B, 70/2-3 (f. 632)).

¹⁵⁰ Volai Mohammed au vice-roi, Goa, 15.01.1724, « Alvará del Rey de Quilloa escrita em lingoa e letra mourisca em favor do Mouro Volay Momade [...] » (copie), s.d.n.l. (vers 1723-1724), FUP, LM 93A, 5/3-6/3 (ff. 2-4) ; Mfalme Ibrahimu, roi de Kilwa, au vice-roi, Amiza, 25.05.1726, LM 94B, 70/2-5 (ff. 632-633).

¹⁵¹ Roi de Kilwa au vice-roi, Mongalo, 26.(?).1727 et Volai Mohammed au vice-roi, Kerimba, 29.06.1727, FUP, LM 94B, 71/1-3 (ff. 634-635) ; E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 74-75.

Il est difficile de se figurer l'opinion globalement ressentie à l'égard des Omanais sur le reste du littoral. Pour Sultani Fatima et son entourage, ils sont exécrés sur l'ensemble de la côte. Ils affirment notamment que les souverains de Zanzibar, Pemba, Vumba, Tanga, Utundwe, Pambuji, Kendwa¹⁵² et d'autres territoires plus modestes, c'est-à-dire l'ensemble de la côte swahili méridionale, seraient dans l'attente des Portugais¹⁵³. On peut néanmoins fortement douter de l'objectivité de cette information émanant de la dynastie de Kilwa. D'autres sources rapportent également que les Nyika seraient mécontents et envisageraient le retour des Portugais¹⁵⁴.

Les habitants de Pate seraient eux aussi en désaccord avec les Omanais¹⁵⁵. Selon Mwinyi Juma :

« J'ai reçu d'autres nouvelles que ladite reine de Kilwa m'a envoyées, d'après une personne de Mullale qui était allée à Pate-et qui de là s'était rendue à Zanzibar. Laquelle personne disait que le roi de Pate, du nom de Bwana Tamu, avait eu des différends avec les Arabes, et que ledit roi disait que son grand-père, et son père, avaient eu tort [d'aider] les Arabes à faire la guerre aux Portugais, et que pour cette raison aujourd'hui ce roi le payait, et qu'il était malheureux, et que s'il avait de la chance il pourrait rencontrer le prince Bwana Dau, et remettre ses terres aux Portugais, mais qu'il attendait de Dieu le moment de le faire »¹⁵⁶.

Cette mention doit cependant être prise avec la plus grande précaution : il est très possible que des frictions se soient effectivement produites entre Bwana Tamu et les Omanais, comme ailleurs sur la côte. En revanche, il est douteux qu'il aille jusqu'à espérer le retour des Portugais ; d'autant que l'évocation de Bwana Dau laisse suggérer qu'il a lui-même ajouté ce paragraphe ou déformé les propos de Mwinyi Juma. L'auteur, anonyme, d'une autre lettre de Kilwa signale pour sa part qu'il ignore l'opinion du souverain de Pate au sujet de l'*Estado*¹⁵⁷. Bien que les récits à ce propos soient rares, l'archipel de Lamu paraît être l'une des régions littorales les plus en paix avec les Omanais. Probablement parce que les échanges commerciaux y sont plus vivaces et plus diversifiés qu'ailleurs, comme nous allons le voir.

¹⁵² Kendwa (« *Quendoa* ») est une ville insulaire au sud de Vumba Kuu (W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, p. 54), mais le terme peut aussi désigner l'actuelle région de Dar es Salaam (A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 29).

¹⁵³ Reine de Kilwa, Sultani Fatima, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya et Anonyme à Mwinyi Juma - trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 23/2 (f. 98) et 25/2 (f. 107).

¹⁵⁴ João Ruiz da Costa à João Ruiz Machado, Caza (Goa), 07.01.1708, FUP, LM 71, 88/4 (f. 310v) ; Luís Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, LM 75, 42/2 (f. 174v) ; Conselho Ultramarino, Lisbonne, 29.03.1718, LM 84B, 13/2 (f. 285).

¹⁵⁵ Luís Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v).

¹⁵⁶ Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/1 (f. 87v) [annexe 2.2.6].

¹⁵⁷ Anonyme à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya - trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 25/2 (f. 107).

Faute de sources suffisantes, et surtout émanant de témoignages objectifs, nous ne pouvons généraliser avec une pleine certitude le ressentiment à l'encontre des Omanais - et encore moins le souhait d'une intervention portugaise - à l'ensemble du littoral, ni d'ailleurs à l'ensemble des Swahili d'une même ville. Pourtant ce climat d'insoumission est bien réel et les Omanais sont amenés à prendre des mesures de rétorsion, telles les exécutions, arrestations et menaces déjà évoquées. Une surveillance des souverains soupçonnés de communiquer avec Mozambique est également mise en place, ainsi que nous l'avons vu. Par conséquent, il est évident que les garnisons omanaises stationnées dans certaines villes ont aussi pour fonction de juguler d'éventuels soulèvements. A Mombasa, par peur des Nyika, les troupes sont peu nombreuses dans les bastions faisant face à la mer contrairement à ceux orientés vers le continent. Fait encore plus révélateur, le fort de Zanzibar est pourvu de trois portes, chacune équipée d'une pièce d'artillerie donnant dans trois directions : le puits, le village des pêcheurs appelé Shangani (nom toujours en usage) et le « village de la reine ». Le souverain et la population sont ainsi tenus en respect¹⁵⁸. Cependant ces mesures n'excluent pas que les Omanais en appellent souvent à une résolution pacifique des conflits, comme à Pemba lors de plusieurs révoltes ou à Kilwa en 1711. Les Yarubi veulent manifestement préserver la stabilité de la région et conserver les autorités locales les plus légitimes : renverser des monarques semble être, comme dans le cas de Tanga, un ultime recours.

Pour finir, il nous faut pointer les causes de l'opposition à la tutelle omanaise. En premier lieu, il est évident que les actes de répression contre les villes récalcitrantes ont engendré un climat de rancœur et de défiance. Au-delà de ce problème, les habitants de la côte subissent des violences plus diffuses de la part des forces militaires omanaises : comme sous la suzeraineté portugaise ils affrontent souvent la brutalité des occupants. Le message de paix édicté par Saif bin Sultan cité plus haut répète plusieurs fois qu'aucun Swahili ne sera victime de spoliations à son retour dans la ville, ce qui est l'aveu que des confiscations arbitraires, à une large échelle, ont été commises. En outre des officiers omanais n'ont pas hésité à blesser un chef nyika ou la reine de Kilwa¹⁵⁹. En 1710 Mwinyi Juma rapporte les propos suivants, obtenus d'un pilote au service des Omanais :

¹⁵⁸ Luís Gonçavez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2-3 (ff. 174v-175).

¹⁵⁹ Luís Gonçavez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2-3 (ff. 174v-175) ; Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, LM 77, 21/1 (f. 87v).

« Tous les Maures, de Faza comme de Malindi et de Mombasa ont été volés par les Arabes et nombre d'entre eux sont morts, et ceux qui vivent encore habitent dans l'île de Zanzibar, et ceux de Chaque [Shaka ?], et Ozi, vivent à Pemba, et ceux de Kilifi conjointement avec ceux de Banaiocha [Osha ? Bwana Shoka ?]¹⁶⁰ vivent à Zanzibar. On dit que le capitaine [...] qui est à Kilwa est violent et impétueux, et il a bâti un fort à partir de la maison d'un Maure nommé Mwana Bakari »¹⁶¹.

Cette déclaration laisse peu de doutes sur les extorsions menées par les militaires omanais, elle sous-entend également que des épurations ont été conduites parmi les individus soupçonnés de sédition. Pourtant ce témoignage apparaît excessif : les autres sources évoquent plutôt des peines d'emprisonnement, la déportation à Mascate ou des intimidations diverses. Il est possible que des individus aient préféré se mettre à l'abri à Pemba ou à Zanzibar, où les Omanais sont moins nombreux, mais des exécutions en masse ne paraissent pas crédibles. Ces mouvements de population swahili pourraient en réalité être attribuables à d'autres causes que les Omanais eux-mêmes : en particulier l'abandon définitif des villes de l'Ozi et de Malindi au début du XVIII^e siècle. Le déclin de Malindi, de l'Ozi, voire de la région de Kilifi, et l'instabilité politique, ont pu ainsi pousser des lignages locaux vers les marchés et les terres de Zanzibar et de Pemba.

Quoique ce cas paraisse rare - surtout en comparaison avec la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du siècle suivant -, certains chefs omanais imposent peut-être parfois des vues religieuses rigides : selon le gouverneur portugais de Mombasa en 1728, il leur était reproché d'interdire aux femmes swahili la « liberté » de se remarier¹⁶². Le tribut et les taxes destinés à Oman sont peut-être un autre sujet de tension. Nous pouvons par exemple supposer que les révoltes de Pemba reposent sur des exigences excessives en produits agricoles des maîtres de Mombasa. Cependant le mécontentement des Swahili découle essentiellement de la dégradation des conditions du commerce. Les habitants de la côte apparaissent déçus par les opportunités commerciales avec les occupants omanais et fâchés des entraves qu'ils leur imposent. Ainsi il est clair que les Omanais restreignent la liberté de mouvement des

¹⁶⁰ Shoka est un clan de Kilifi (A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, KNA, DC/MSA/8/2, p. 123) ; il s'agit peut-être d'une allusion à Mwinyi Shami Kikumba wa Bwana Shoka, un *mzee* de la ville très proche des Portugais jusqu'en 1698.

¹⁶¹ « E todos os Mouros assim os de Ampaze, Milinde, e os de Mombaça forão roubados pellos Arabios muitos destes morrerão, e alguns que vivem, assistem na Ilha de Zanzibar, e os de Chaque, e Oze, assistem em Pemba, e os de Quilifi junto com os de Banaiocha assistem em Zanzibar : o Capitão que já diçe que está em Quiloa, dizem ser mui forçozo e valente, e fes hum forte da caza de hum Mouro por nome Manabacare » (Luís Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/3 (f. 175)).

¹⁶² Cette pratique est nommée « *talaca* » (*talaka*) par Melo e Castro (Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 01.08.1728, FUP, LM 95B, 15/1-2 (f. 382)). Selon Sacleux, *talaka* désigne la répudiation d'une femme par son époux. Le divorce peut être également demandé par l'épouse auprès du *cadi* lorsque le mari ne subvient pas à ses besoins ou ne la fréquente pas (C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.). Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les femmes jouissent peut-être d'une plus grande liberté pour divorcer.

marchands locaux. J'ai déjà signalé que les agents de l'imam semblent s'arroger un droit d'accès prioritaire à l'ivoire livré par les populations continentales et, éventuellement, aux embarcations venues de l'Inde et de la péninsule arabique. Ils s'imposent aussi par la force : en 1709 un grand négociant de Pate se voit refuser par le commandant de Kilwa la navigation en direction du cap Delgado. De leur côté, les Nyika reprochent aux Omanais de Mombasa les faibles quantités de toile fournies en contrepartie de l'ivoire qu'ils leur procurent¹⁶³ - ces tensions paraissent néanmoins s'apaiser dans les années 1720.

D'autre part, à travers leurs factoreries, les Omanais détiennent sinon le monopole du moins l'essentiel de l'importation des étoffes. Les agglomérations portuaires les plus dépendantes du trafic omanais en souffrent particulièrement, car Mascate ne réussit pas à remplacer totalement le marché de l'ivoire et des tissus auparavant détenu par les Portugais à Mombasa, Kilwa et Zanzibar. D'autant qu'en interdisant strictement les échanges entre Swahili et Portugais de Mozambique, pour éviter toute connivence politique, ils privent les villes de la côte sud d'un important débouché. Le faible nombre de bateaux omanais affrétés depuis Mascate frustre les attentes des marchands du littoral. Alors que chaque année elles venaient commercer à Mombasa, les embarcations omanaises ne s'y rendent pas en 1702. De même, en 1710 seuls trois bateaux de Mascate abordent la côte swahili¹⁶⁴. Trop inféodée aux importations omanaises d'étoffes, l'économie de certaines agglomérations souffre des volumes parfois limités du trafic mascati. En 1734 ce problème sera évoqué plus explicitement : du fait de la guerre civile en Oman, aucune flotte n'est envoyée à Mombasa, entraînant une grande pénurie de textiles et d'autres produits essentiels aux échanges sur la côte¹⁶⁵. Cette dépendance pose également le problème de la qualité des tissus importés. En 1711 les toiles apportées à Kilwa de Mascate sont inadaptées au marché local, notamment du fait qu'aucune n'est de couleur noire. Pour pallier cette carence, Sultani Fatima et les siens envisagent de troquer discrètement des tissus avec Mozambique et Goa¹⁶⁶. Plus tard on croise un reproche similaire exprimé plus franchement, cette fois-ci à l'égard des Portugais : après leur expulsion de Pate en 1729, les habitants se justifient en invoquant le monopole qui les

¹⁶³ Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v).

¹⁶⁴ João Ruiz da Costa à João Ruiz Machado, Caza (Goa), 07.01.1708, FUP, LM 71, 88/4 (f. 310v) ; Luís Gonçalvez da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, LM 75, 42/1 (f. 174).

¹⁶⁵ José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 14.11.1734, AHU, cx. Moç. 5, doc. 23.

¹⁶⁶ Mohammed bin Yusuf et son frère Ibrahim bin Yusuf, fils du défunt roi de Kilwa, à Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya, Kilwa, s.d. (1711) – trad. Goa, 25.09.1711, FUP, LM 77, 22/4 (f. 94) (original 22/5 (f. 95)) ; Reine de Kilwa à Mwinyi Juma, et Mwana Nakisa à Mwinyi Juma – trad. Goa, 25.09.1711, LM 77, 23/2 (f. 98) et 24/4 (f. 104).

obligeait à s'approvisionner auprès de la factorerie portugaise en étoffes souvent abîmées et impropres à la région¹⁶⁷.

Pendant deux siècles, et surtout à partir des années 1590, les principales élites swahili, dans leur grande majorité engagées dans les échanges mercantiles, durent subir des restrictions à la liberté de commerce imposées par l'*Estado*. Après 1698 Oman agit, sur une base officielle ou non, sur un mode similaire, restreignant pareillement les sources de revenu qu'elles peuvent espérer tirer du trafic maritime. Pourtant il ne faudrait peut-être pas accorder une importance démesurée à ces entraves : après tout, même sous l'emprise portugaise certaines cités-Etats, telle Pate, connurent un fort développement et la liberté de circulation ne fut jamais totalement remise en cause. La dépendance à l'égard du trafic et des importations depuis Mascate est variable selon les ports : elle est certainement forte pour Kilwa, dont les marchands ont des moyens et un rayon d'action limités, mais plus faible pour Pate qui est inscrite dans des réseaux de commerce plus vastes et détient davantage de navires. L'impact de la présence omanaise, comme celui de l'*Estado* auparavant, ne peut être généralisé sans nuances à l'ensemble de la côte swahili.

En revanche, l'évolution générale des flux de l'océan Indien a eu sans doute, directement ou indirectement, un impact plus notable durant la période qui nous concerne. En effet des travaux, menés notamment par Ashin Das Gupta, ont démontré qu'après une apogée à la fin du XVII^e siècle le trafic maritime du Gujarat connaît un profond déclin dans les premières décennies du XVIII^e siècle. Sa flotte commerciale diminue considérablement : à Surat elle passe de 112 vaisseaux en 1701 à une vingtaine en 1750. Les années 1698-1710 en particulier semblent avoir occasionné de grandes pertes pour les négociants gujarati. Cette crise trouve son origine dans plusieurs causes. La guerre civile au Yémen perturbe le très rentable trafic en direction du pays et de la mer Rouge. L'insécurité en mer, au large de la péninsule arabique ou dans le golfe Persique, s'accroît, notamment à cause des Omanais. L'empire persan connaît des difficultés et surtout le déclin de l'empire Moghol et des troubles politiques dans le nord-ouest de l'Inde affectent beaucoup la prospérité de Surat, qui s'étiole durant les trois premières décennies du XVIII^e siècle. Ce déclin pèse alors sur l'ensemble des flux économiques de l'océan Indien occidental¹⁶⁸. Or, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle et davantage encore après le départ des Portugais, Surat est un partenaire de premier

¹⁶⁷ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 139v.

¹⁶⁸ A. Das Gupta, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », 1982, pp. 430-433 ; A. Das Gupta et M.N. Pearson, *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, 1987, pp. 40-41, 126, 134-138 ; A.D. Frank, *ReORIENT : global economy in the Asian Age*, 1998, pp. 264-269.

plan pour la côte swahili. Il en est de même, plus généralement, pour le Gujarat à l'égard de Mascate. Il est par conséquent probable que le trafic d'ivoire omanais, très lié aux *Vania* et au Gujarat, connaisse une contraction vers les années 1700-1730, comme celui des embarcations attachées à des ports indiens. Edward Alpers suppose que les commerçants indiens se détournent de la côte swahili entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle. Il attribue ce phénomène à l'instabilité politique et économique de la zone¹⁶⁹. Bien que celle-ci joue certainement un rôle¹⁷⁰, l'évolution de la conjoncture économique au Gujarat est sans doute un facteur de plus de poids.

Un autre phénomène contribue à la baisse des échanges maritimes : la guerre civile qui secoue Oman entre 1719 et le milieu des années 1740. Après la mort en 1719 de l'imam Sultan bin Saif, qui laisse un fils trop jeune pour gouverner, les Yarubi s'entredéchirent pour la succession. Très vite, l'ensemble du pays est entraîné dans le conflit et, selon les alliances entre les différentes tribus, se divise en deux factions profondément antagonistes : les Hinawi et les Ghafiri. Dans les années 1720, jusqu'à ce que le pays connaisse une relative accalmie en 1728, les Hinawi détiennent plutôt la façade littorale et les Ghafiri les terres intérieures¹⁷¹. Très destructrice¹⁷², la guerre contribue selon toute vraisemblance à faire chuter le négoce omanais en Afrique orientale entre 1720 et 1728. Mais elle s'y propage également. Ainsi, vers 1722-1723 les Omanais de Mombasa, partisans de l'un des prétendants au titre d'imam, « ne souffrent pas qu'une seule personne de la partie adverse ait quelque relation avec cette place ni ne commerce avec les îles sous son autorité ». De plus, au même moment une tempête (ou peut-être un raz de marée puisqu'un tremblement de terre se produit alors) détruit de très nombreux navires de guerre et de commerce dans le port de Mascate¹⁷³. En 1723-1724, les Omanais occupant le rivage swahili se déchirent davantage : les Hinawi, qui contrôlent Mascate et l'essentiel de la flotte sont dominants à Mombasa et à Pate et paraissent avoir

¹⁶⁹ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 90 et « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », 1976, p. 38.

¹⁷⁰ On pense en particulier à l'impact néfaste que purent avoir le siège de Mombasa ou les activités de piraterie conduites par les embarcations d'Oman.

¹⁷¹ R.D. Bathurst, « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », 1972, pp. 104-105 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 39-40 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 12-13, 221-223.

¹⁷² Un témoignage de 1723 évoque la mort de 40 000 personnes entre 1721 et 1722 (J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 223). Des villages entiers sont ravagés (Facteur de Kung au vice-roi, Kung, 24.09.1722, FUP, LM 88, 53/2-4 (ff. 190-191)). En 1726 le vice-roi mentionne la mort de 12 000 combattants tandis que les Hinawi n'auraient plus de navires à leur disposition. Les combats ne parviennent pas à départager les deux parties (Vice-roi au secrétaire d'Etat, Goa, 19.01.1726, LM 92, f. 367).

¹⁷³ Vice-roi au roi, Goa, 16.01.1724, *APO-NE*, 1-3-3, pp. 201-202 ; *Relação dos progressos da armada que dispo e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 17.

expulsé leurs adversaires Ghafiri¹⁷⁴. Avec l'aide de renforts venus de Mascate, une expédition est même lancée depuis Mombasa contre les Omanais de Zanzibar qui soutiennent, eux, le parti Ghafiri¹⁷⁵. Dans les années qui suivent ces troubles inter-omanais se poursuivent, encourageant le retour des Portugais à Pate et à Mombasa, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Le commerce maritime en direction de la côte est-africaine est très secondaire pour le Gujarat, et même pour Mascate, mais il est à l'inverse vital pour les grands ports swahili, notamment pour les étoffes dont nous connaissons le poids dans la vie économique et sociale de la zone (les propos des dignitaires de Kilwa en 1711 le rappellent). Quelques bateaux en moins chaque année peuvent sérieusement détériorer la prospérité d'une cité littorale. Il y a tout lieu de penser qu'entre 1700 et l'arrêt de la guerre civile en Oman (vers 1744), l'aire swahili souffre d'une baisse des échanges maritimes, consécutive aux difficultés affectant les flux de l'océan Indien occidental. Les crises survenues en Oman et dans le Gujarat se répercutent ainsi sur les agglomérations les plus investies dans le commerce d'ivoire, qui ont perdu le débouché portugais.

Conclusion

Le XVIII^e siècle est souvent qualifié de période de « renaissance » ou d' « âge d'or » pour le monde swahili, « après la période d'occupation portugaise comparativement stérile »¹⁷⁶. On sait combien cette dernière affirmation mérite d'être discutée. C'est aussi le cas de la notion de renouveau au XVIII^e siècle, qui repose manifestement trop - dans un raccourci facile - sur l'idée que le départ des Portugais signifia naturellement le retour de la

¹⁷⁴ En 1724 un émissaire Ghafiri, fils du commandant qui prit Fort Jésus, vient même proposer à Goa de s'emparer de Mombasa et de Pate (Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 18.04.1724, Anonyme à João Batista Lopes de Laure, Surat, 20.11.1724 et Vice-roi au roi, Goa, 01.01.1726, *APO-NE*, 1-3-3, pp. 265-266, 279-280 et 313-314 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 23-25).

¹⁷⁵ Audition de Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Goa, s.d. (1725), FUP, LM 89B, 29/5 (f. 451).

¹⁷⁶ J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 120. Voir également par exemple : D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985, p. 80 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 85 ; P. Sinclair et T. Håkansson, « The Swahili city-state culture », 2000, p. 478.

pleine liberté du commerce et de la prospérité¹⁷⁷. En réalité, à trop se focaliser sur les Portugais, cet exemple montre une nouvelle fois le risque que l'on prend à ignorer les autres acteurs, et les autres facteurs, qui influent sur la société littorale à cette époque. Ainsi il est vraisemblable que le premier tiers du XVIII^e siècle ne fut pas une époque particulièrement florissante pour des cités-Etats telles Kilwa, Zanzibar, ou dans une moindre mesure Mombasa.

Par contre il semble que Pate, et peut-être ses voisines, ait moins ressenti les effets d'un déclin des échanges. La *Relação dos progressos da armada* prétend qu'en 1728 l'île de Pate est « riche de commerce et s'est aujourd'hui beaucoup développée »¹⁷⁸. La même année, les négociants de Pate sont accusés d'accaparer le trafic d'ivoire à Zanzibar et à Utondwe, preuve de la vitalité de leurs activités¹⁷⁹. Disposant de réseaux plus étendus, notamment en direction du Hadramaout et des Comores, et d'embarcations de commerce plus nombreuses, les marchands de l'archipel de Lamu et surtout de Pate furent moins dépendants du trafic omanais que ceux d'autres villes swahili. Evénement inopiné, le retour des Portugais en 1728 est l'occasion pour Pate de chercher à étendre encore son influence.

¹⁷⁷ Alpers est l'un des rares à avoir démontré le contraire, mais il est très rarement repris sur ce point par les publications évoquant l'évolution générale du monde swahili (E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975).

¹⁷⁸ « He finalm.^{te} ilha m.^{io} fertil abundante de mantim.^{ios} e frutas rica de comerssio e se acha hoje m.^{io} augmentada » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 81).

¹⁷⁹ Joaquim da Costa Ribeiro, facteur de Zanzibar, au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 17/3 (f. 388v).

Chapitre VIII

Le retour manqué des Portugais, symptématique de problématiques politiques swahili (1725-1730)

Tout au long de cette étude nous avons pris la mesure de l'ouverture économique et sociale des cités-Etats swahili sur l'extérieur, qu'elle s'exerce sur leur façade maritime ou leur façade continentale. Au-delà des équilibres entre cités rivales, une telle ouverture se reflète dans le champ politique interne. Plusieurs épisodes montrent notamment à quel point les Portugais, dès leur arrivée, purent être entraînés consciemment ou non dans des querelles intestines. Il nous faut à présent revenir sur ce phénomène essentiel pour saisir les ruptures et les continuités de l'histoire de la côte entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Cette démarche est l'un des moyens de se dégager des considérations générales sur cette époque fondées sur les ouvrages de Strandes et d'Axelson : rarement débattues, elles imprègnent l'historiographie depuis ces travaux pionniers. Partir de la société swahili elle-même nous aidera de la sorte à mieux évaluer le poids des acteurs étrangers sur la région.

Selon John Middleton, les cités swahili « manquaient d'autorité politique forte ou clairement définie »¹. Par exemple, peu de rois paraissent avoir été très puissants. D'une façon générale, le monde swahili n'a pas connu de système de royauté très élaboré², qui aurait pu concentrer, ou du moins articuler nettement, l'autorité politique. En effet, au-delà même de l'institution monarchique, la société littorale, singulièrement dans les régions de Mombasa et de l'archipel de Lamu, n'est pas dotée de mécanismes politiques très rigides et strictement délimités, y compris dans le cadre des structures de parenté. C'est l'une des raisons pour lesquelles le vocabulaire portugais s'avère si flou sur cette question, rendant plus délicate encore notre appréhension de ces problèmes.

Cette fluidité du langage et des modalités du politique entraîne une fragilité certaine des instances dirigeantes et une compétition permanente pour la suprématie politique à l'intérieur de la cité, qui recoupe plus généralement la lutte pour l'ascendant social³. Elle se cristallise autour de l'acquisition d'un capital économique (la fortune), et en retour d'un

¹ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 199.

² J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 41 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 175.

³ La question de la hiérarchie sociale sera davantage abordée dans la quatrième partie, nous souhaiterions à ce stade nous focaliser sur la sphère politique.

capital symbolique, générateurs de reconnaissance sociale légitimant l'autorité. Or l'environnement socio-économique des grandes agglomérations côtières offrant des opportunités d'enrichissement rapide, la mobilité des élites est forte, amplifiant d'autant la compétition pour le pouvoir. En raison de cette dernière, les réseaux de parenté et d'alliance (le capital social), socle du pouvoir politique des individus ou des lignages, ne sont pas toujours suffisants au sein de la cité et de sa périphérie immédiate, contraignant les acteurs politiques à rechercher des soutiens au-delà de cet espace. Ainsi les forces que représentent les populations continentales et les puissances de l'océan Indien ne sont-elles pas exclusivement incorporées à des rivalités entre cités, mais également à l'intérieur des cités, ce qui leur confère un poids d'autant plus grand dans la trajectoire historique des cités-Etats swahili. Il semble donc indispensable de se demander pourquoi et par quels procédés les mécanismes du pouvoir requièrent le recours à des forces extérieures et par conséquent, inévitablement, à leur fréquente ingérence.

Cette approche, dépassant le cadre géographique de l'archipel de Lamu, nous aidera dans un deuxième temps à éclairer le retour des Portugais à Pate et à Mombasa en 1728-1729, un épisode particulièrement délaissé par l'historiographie – comme l'est en réalité toute la première moitié du XVIII^e siècle. Or, comparativement à d'autres époques, il s'avère un coup de projecteur extrêmement bien fourni sur la question du pouvoir, particulièrement pour l'île de Pate. Le corpus considérable des textes de l'*Estado* produit à cette occasion, entre 1724 et 1730, n'a jamais été exploité à sa juste valeur. D'autant plus que j'ai mis à jour nombre d'écrits méconnus ou inédits, parfois remarquables par leur relation exhaustive des faits. Bien qu'il soit sans lendemain, cet incident est une excellente illustration des problématiques politiques swahili et un condensé saisissant de l'histoire de l'archipel de Lamu entre le début du XVII^e siècle et le premier tiers du XVIII^e siècle.

A. Compétition pour le pouvoir et soutien exogène

1. Un cadre institutionnel flexible encourageant la compétition

Les chroniques et les traditions se font invariablement l'écho de querelles dynastiques et de discordes civiles, aboutissant parfois à la dislocation de la communauté, une crainte qui paraît habiter l'imaginaire socio-politique du monde swahili. La documentation portugaise

évoque également, à intervalles réguliers, des troubles politiques dans les cités-Etats côtières – nous l'avons fréquemment évoqué.

La première source de tensions est le problème de la succession des souverains et même de leur destitution éventuelle. Elle découle de l'absence de règles de succession strictes et de la concurrence à laquelle doivent faire face les rois, qui ne disposent pas d'un complexe institutionnel et symbolique suffisamment fort pour imposer et faire respecter en toutes circonstances leur autorité. L'un des cas les plus célèbres est celui de Kilwa entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle – nous ferons d'ailleurs fréquemment appel dans cette section à l'exemple de cette cité car le fait politique y est parmi les mieux documentés avant le XIX^e siècle. La chronique de Kilwa relate une série d'intrigues, de dépositions, et d'assassinats de chefs de l'Etat, dégénéralant parfois en luttes armées entre factions opposées. En particulier le lignage royal et le clan détenant l'office de *waziri* entretiennent une forte concurrence à la tête de la communauté. Il apparaît également que la fortune et l'influence des prétendants au trône entrent largement en compte dans les rapports de force, l'assentiment des principaux clans étant indispensable pour obtenir le pouvoir et le conserver⁴. Comme nous l'avons vu, ces dissensions ne sont pas apaisées à l'arrivée des Portugais et conduisent entre 1505 et 1512 à une période de guerre civile, exacerbée par leur immixtion dans ce contexte.

Plusieurs facteurs expliquent ces crises. Le premier d'entre eux est la souplesse des règles de la transmission du pouvoir, caractéristique de la plupart des royautes swahili. Les sources portant sur Kilwa indiquent que son principe général est la succession patrilinéaire en ligne directe et éventuellement collatérale ; toutefois à l'instar de la primogéniture elle n'est pas systématique. Elles révèlent aussi que la succession doit être approuvée par une majorité des chefs de clans de la cité. Bien après l'époque évoquée par la chronique de Kilwa, Morice rapporte en 1776 que « le royaume de Kilwa est à la fois héréditaire et électif »⁵. Son compatriote Fortuné Albrand, qui visite la ville en 1819, ajoute :

*« La couronne ne peut sortir de la famille régnante ; mais tous les parents du défunt au même degré y ont également droit, et le choix doit être fait entre eux par les députés des diverses tribus de la côte »*⁶.

Voyons d'un peu plus près la description de Morice. Le négrier français divise la population libre de Kilwa en deux sections : les « Africains », qui représentent environ un tiers des habitants de l'agglomération, et les « Maures », qui en forment un dixième ou un

⁴ « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 38-47 ; J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98.

⁵ *FAK*, p. 170.

⁶ F. Albrand, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quiloa », *Bulletin de la Société de Géographie*, 2^e série, t. 10, 1838, pp. 82-83.

douzième. Ces deux termes sont très ambigus dans son témoignage. Il attribue aux « Maures », qui auraient une plus grande intelligence d'esprit, la fondation des villes de la côte et l'apport de la religion et des institutions juridiques et politiques. Les deux catégories sont musulmanes sur l'île et dans les villages qui en dépendent. Il semble que l'expression « Africains » désigne avant tout les individus à la peau foncée, qu'ils soient musulmans ou non : ainsi le sultan de Kilwa ne se distingue des « Africains » que par la richesse de ses vêtements. Les « Maures » incluent probablement les migrants arabes installés récemment sur le rivage et plus généralement les individus qui ne se donnent pas Kilwa comme communauté d'origine ou qui ne revendiquent pas une origine shirazi, contrairement à la dynastie. Parmi ces lignages se trouvent sans doute des clans venus de la côte septentrionale : le « vizir » (*waziri*) de Kilwa, qui est toujours un « Maure », porte le titre de *Malindani* (« *Malindane* »)⁷, suggérant que c'est un clan du nord, peut-être issu de la dynastie de Malindi, qui se transmet la fonction⁸. Dans le cadre politique, les expressions « Maures » et « Africains » (« deux nations réunies sous un seul chef »)⁹ renvoient vraisemblablement à deux sections structurant les clans de la cité en deux moitiés, en partie fondées sur des origines communes, selon un schéma que l'on retrouve dans d'autres agglomérations du littoral. Or, toujours d'après Morice, le roi, qui est toujours un « Africain », doit non seulement recevoir l'investiture des deux groupes mais peut aussi être aisément destitué par ceux-ci :

« Le roy qui règne aujourd'huy à Quiloa est le plus jeune de trois freres dont l'ainé a regné deux ans et a été détronné par consentement des deux nations parce qu'il buvoit trop ; le second n'a regné qu'un an ; il fut déplacé parce qu'il étoit trop borné ; le troisieme regne depuis quatre ans ; tout le monde en est extrêmement content ; il paroît regner jusqu'à la fin de ses jours : ces deux roys détronnés sont tous deux dans l'isle et n'ont aucun titre que celui de particulier ; ces déplacements se font sans occasionner la plus petite commotion : est-on mécontent du roy regnant, les deux nations s'assemblent [...] dès que le choix est fait on dit au roy regnant, sans autre preambule : Monsieur vous ne nous convenez plus notre roy ; nous avons choisi tel pour vous remplacer parce que nous croyons qu'il nous gouvernera [mieux] ainsi remettez lui tous les attributs et toutes les affaires du

⁷ « Etablissement de Quiloa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776 et Morice, « Mémoire sur la Côte Orientale d'Afrique », Ile de France, 26.09.1777, ANF, C4-42, ff. 139-140 et 123 ; *FAK*, pp. 92, 138, 170-172, 176-177 ; « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 222.

⁸ *Malindani* est selon toute vraisemblance une forme locative relative à Malindi. D'après une tradition recueillie à Kilwa dans les années 1890, les Wamalindi vinrent de Malindi et reçurent du sultan les offices de cadî et d'amir (« The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 222). Sur cette institution voir également G.S.P. Freeman-Grenville, « The kingdom of Kilwa in the eighteenth century », in *The French at Kilwa*, 1965, pp. 42-47 et E.A. Alpers, « A revised chronology of the Sultans of Kilwa in the eighteenth and nineteenth centuries », 1967, pp. 154-155.

⁹ « Etablissement de Quiloa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, f. 140.

*gouvernement : ils sont déplacés dans la minute, l'autre reçû avec le consentement des deux nations ; et dès ce moment l'ancien roy n'est que simple particulier à qui il ne reste aucun partisan »*¹⁰.

Bien qu'assez naïf sur la concorde qui régnerait à Kilwa, ce témoignage nous est très précieux. Dans la lignée des textes portant sur les siècles précédents, il montre que la déchéance des rois y est un phénomène très fréquent et surtout qu'elle est menée ou approuvée, comme l'élection du souverain, par les représentants des différents clans et non exclusivement par le clan dynastique shirazi. A cause de cela et de la souplesse des règles de succession, les risques de conflits dynastiques et de renversements sont grands, des groupes aux intérêts divergents ayant toute latitude pour contester la légitimité d'un prétendant et s'affronter autour du trône.

Comme celle de Kilwa, la chronique de Pate énumère une longue suite de crises dynastiques, de manœuvres et de rivalités pour le pouvoir royal, même si elle veut laisser croire que seuls les Nabahani y accédèrent. Les règles de la succession, telles qu'elles y transparaissent, ont été analysées par A.H.J. Prins¹¹ : la patrilinéarité, selon une stricte succession agnatique, est de mise, mais non la primogéniture. Selon la liste des rois (sans doute fictive ou erronée jusqu'à Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed), les héritiers du trône sont dans la moitié des cas des fils ou des frères, dans un tiers des oncles paternels, des cousins ou des neveux et dans quatre cas des parents plus éloignés¹². Ce fonctionnement s'accorde parfaitement avec les exemples des années 1690-1710 que nous connaissons grâce à la documentation portugaise. De même qu'à Kilwa et ailleurs sur la côte¹³, l'abdication ou la destitution n'ont rien d'exceptionnel à Pate et les branches concurrentes des Nabahani s'y entredéchirent fréquemment. En outre, bien que Prins détecte un « conseil de famille Nabahani » pour se prononcer sur la succession, il est évident que les différentes sections de la cité pèsent sur le choix du souverain¹⁴.

D'autre part, un rapide aperçu des attributs de la royauté sur la côte septentrionale montre que les clans dynastiques ne se distinguent que peu des autres patriciens. En premier lieu, la monarchie ne s'incarne guère dans l'espace urbain bien que l'habitat en pierre soit une source de prestige et de pouvoir dans la société swahili¹⁵. Il n'existe pas de traces

¹⁰ « Etablissement de Quiloa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, ff. 139v-140. Voir également *FAK*, p. 149.

¹¹ Il fait néanmoins une lecture très littérale de la fondation de la dynastie Nabahani.

¹² A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 93.

¹³ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 159.

¹⁴ Par exemple à la fin des années 1810 : *CP* (Stigand), pp. 104-106.

¹⁵ Cependant les descriptions d'agglomérations modestes montrent parfois que le souverain est le seul à posséder une habitation en pierre : par exemple à Mozambique en 1498 ou à Sofala en 1505 (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-4-4, f. 43v et 1-9-6, f. 117), à Mongalo, au sud de Kilwa, en 1785-1786 (Saulnier de Mondevit, « Mémoire sur la

archéologiques de grands palais à Mombasa, Malindi et dans l'archipel de Lamu. Les récits portugais se contentent d'évoquer les « habitations » des souverains, qui ne se détachent pas, ou peu, du reste de l'habitat¹⁶. Les témoins oculaires des années 1500-1820 s'attardent d'ailleurs très peu sur les lieux du pouvoir, qui ne marquent pas les esprits : ce qu'ils retiennent avant tout c'est la densité de l'habitat. De nos jours les habitants de Pate indiquent une structure bâtie, à peine plus étendue que les autres, qui aurait été à la fois le siège du palais royal et du gouvernement de Pate. Elle porte le nom de *yumbe* ou *diwani*¹⁷, des termes qui désignent les assemblées dirigeantes des cités-Etats¹⁸. *Nyumba ya ufalume* (littéralement la « maison du royaume », c'est-à-dire le siège de l'autorité politique) et *yumbe* se confondent bien souvent, comme à Lamu où les traditions n'évoquent jamais de monarchie¹⁹. Cette assimilation, à travers l'architecture liée au pouvoir, suggère que la personne royale n'est pas placée dans une position très extérieure, ni très supérieure, par rapport à l'assemblée des chefs de clans et que les structures et la conception du politique exigent un partage du pouvoir.

En second lieu, ainsi que le font remarquer Horton et Middleton, nous ne possédons pas d'indices mettant en évidence des rites de cour complexes à Pate et sur le reste de la côte nord. Les souverains ne sont pas non plus associés à une quelconque sacralité²⁰. Ces caractéristiques séparent assez nettement les royautés de cette région de celles de la zone méridionale, à partir de Vumba Kuu, où s'exerce un modèle d'organisation sociale et politique dit « shirazi ». Les monarques y sont par exemple parfois investis de pouvoirs magiques, que l'on ne rencontre pas plus au nord²¹. La chronique de Pate et d'autres récits n'évoquent pas de rituels spécifiques entourant la personne du roi dans l'archipel de Lamu. Les sources portugaises ne le font pas non plus. On y trouve singulièrement peu de descriptions de souverains et de cours : cela tient à la nature de ces textes²² mais surtout à l'absence de telles pratiques, qui auraient pu intéresser les observateurs. Gaspar de São

baye de Lindy et la rivière de Mongalo [...] - Extrait du journal du Ch.^{ef} Saulnier de Mondevit, commandant de la corvette du roi *la Prévoyance* [...] partie de l'Isle de France le 1^{er} juillet 1785 », ANF, Marine 3JJ342, doc. 17), ou encore à Kilwa en 1819 (F. Albrand, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quiloa », 1838, p. 82).

¹⁶ Barros évoque toutefois un palais à Mombasa en 1528, disposant de « tours » : « des habitations du roi, qui étaient grandes et fortes, comme un château » (J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-6, p. 149) ; mais il s'agit d'une exception.

¹⁷ CP (Stigand), p. 57 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 163 ; H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, p. 58 ; G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, p. 52 ; Twaha Ahmed Omar, Pate, 27.06.2001 et Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001.

¹⁸ J.L. Krapf, *A dictionary of the Suahili language*, 1882, q.v. ; C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.

¹⁹ Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 12-13.

²⁰ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 162.

²¹ Voir par exemple les cas de Vumba (W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, pp. 110-113) et du Mwenye Mkuu de Zanzibar (W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 150-151 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 170).

²² Essentiellement des écrits officiels peu friands de ce type d'observations.

Bernardino rencontre en 1606 Sultan Mohammed, roi de Malindi et Mombasa, et ne signale à son sujet que la présence de *siwa* en ivoire et d'un trône, ou *kiti cha ezi*²³, les deux regalia les plus répandues sur le littoral swahili. Le franciscain s'entretient aussi avec le roi de Pate, qui le reçoit simplement assis sur des tapis de prix, vêtu de blanc, et entouré de dignitaires. Le souverain de Faza porte quant à lui une longue robe et un turban de « toile fine liserée de fine soie damassée »²⁴. Deux cent ans plus tard, le britannique Thomas Smee porte un regard assez ironique sur la cour du sultan de Pate, dont il pointe la simplicité. Il mentionne l'existence de la *kiti cha ezi* et du turban porté par le roi, et surtout s'étonne que l'accès à la cour soit très ouvert²⁵.

Il est vrai que les étoffes de luxe et le turban sont des signes de distinction et de domination, évoqués dès les époques de Ibn Battuta et de Vasco de Gama²⁶, et que les rois se distinguent très souvent par la qualité de leurs vêtements²⁷. Pourtant tissus et turbans sont des symboles de statut que les souverains sont loin d'être les seuls à manipuler, comme l'a démontré Jeremy Prestholdt²⁸. De même, un élément des regalia par excellence comme la *siwa* n'est pas attachée à une dynastie particulière, ni même à la royauté en tant que telle, mais symbolise le pouvoir politique en général et l'autonomie de la cité-Etat²⁹. Lamu détient jusqu'à nos jours une *siwa*, ancienne et célèbre, sans toutefois posséder de tradition monarchique. Un incident survenu dans les années 1880 est assez révélateur : la *siwa* de Pate ayant été prise par un ex-sultan Nabahani alors qu'elle se trouve à Lamu, un *mzee* de Pate s'émeut de cette confiscation en expliquant que « la trompe n'est pas la propriété de la famille royale mais appartient aux *wazee* de Pate »³⁰.

James Allen discerne un « mode de domination *waungwana* », qui serait apparu dans l'archipel de Lamu vers le début du XVII^e siècle. Selon ce modèle, les groupes patriciens ne sont pas hiérarchisés selon une série de rangs et d'offices, ainsi qu'on l'observe dans le mode

²³ Littéralement « la chaise du pouvoir / de la souveraineté » (J.L. Krapf, *A dictionary of the Swahili language*, 1882, p. 59 et C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, p. 210).

²⁴ G. de São Bernardino, *Itinerário da Índia por terra*, pp. 58-59, 70-71.

²⁵ « *Around stood a crowd of naked men and boys, for all ranks and descriptions have, it seems, here free access to the presence of their sovereign* » (T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, pp. 477-479).

²⁶ Ibn Battuta, *Voyages*, vol. 2, p. 89 ; Vasco de Gama, *la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, pp. 65-66 ; F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 28.

²⁷ Comme à Sofala en 1505 (F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 233) ou à Kilwa en 1776 (FAK, pp. 150, 176-177).

²⁸ J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain*. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600 », 1998.

²⁹ J. de V. Allen, « The *Siwas* of Pate and Lamu : two antique side blown horns from the Swahili Coast », 1976, pp. 40-41 ; J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain*. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600 », 1998, pp. 44-46, 52.

³⁰ F.W. Isaac et C.S. Reddie, « History of the ivory horn of Patte », DC/LAM/3/2, pp. 16-17.

« shirazi » présent sur le littoral méridional. Ils ont au contraire tendance à se percevoir comme égaux, « acceptant seulement un sultan comme *primus inter pares* »³¹. Cette conception, généralement acceptée par les spécialistes³², explique certainement pourquoi les royautes sont faibles, ou absentes, dans l'archipel de Lamu. Les rois sont dans l'obligation de s'appuyer de façon permanente sur une majorité des groupes qui composent la communauté pour atteindre le pouvoir et s'y maintenir. Le roi procède de la cité, il ne superpose pas à elle, selon un modèle répandu dans « les cultures de cités-Etats »³³. C'est la raison pour laquelle il gouverne toujours en étroite association avec les *wazee*, réunis en assemblée.

Nous connaissons mal le fonctionnement des assemblées de représentants des clans qui dirigent chacune des cités-Etats. L'organisation politique et sociale de Lamu entre la fin du XVIII^e siècle et celle du XIX^e siècle est la plus documentée. Elle pourrait nous aider à éclairer des structures qui semblent exister sous des formes assez semblables dans d'autres communautés aux XVII^e et XVIII^e siècles. Amplement décrite par les publications, nous pouvons la résumer. La vie politique et sociale de Lamu est régie selon un principe dual. Comme d'autres cités, elle est divisée en deux moitiés spatiales et sociales, appelées assez confusément *mtaa* (pl. *mitaa*), *chama* (pl. *vyama*) et plus souvent *mkaao* (pl. *mikao*). Sur la base des *mitaa*, les quartiers, elles regroupent et structurent les différentes sections du corps social. La frontière spatiale de ces moitiés est souvent marquée par la présence en son centre de la mosquée du vendredi et d'un espace vide séparateur. Aujourd'hui on l'observe toujours très nettement à Pate, qui est divisée en deux parties nommées Kitokwe et Mitaayu, et dans une moindre mesure à Siyu³⁴. Traditionnellement, il semble que l'une des moitiés regroupe de préférence les clans patriciens et l'autre les catégories sociales plus inférieures et les étrangers : à Pate Mitaayu remplit le premier rôle et Kitokwe le second³⁵. Les moitiés, qui disposent d'une grande autonomie, entretiennent une forte rivalité fondée sur le lieu de résidence. Elle passe essentiellement par le biais de divers rites publics où s'exprime l'habileté des participants à travers des concours de danse ou de poésie. Ces dispositifs, qui

³¹ J. de V. Allen, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982, p. 18.

³² Nous y reviendrons ultérieurement dans le cadre de l'étude des transformations sociales.

³³ « *City-state cultures* », pour reprendre le concept défini par Hansen (« The concepts of city-state and city-state culture », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 16-19).

³⁴ Observations personnelles et J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 80-81. Sur Siyu, voir H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 110, 128-131. Faza possédait également deux moitiés autrefois (T.O. Ranger, *Dance and society in Eastern Africa, the Beni Ngoma*, 1975, p. 146).

³⁵ Ahmed Mohammed Fumoloti, Twaha Ahmed Omar et Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Sheikh Said Mohammed, Pate, 28.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 80.

existent dans d'autres sociétés, sont essentiels car ils permettent, à travers l'entretien ritualisé d'antagonismes, de souder des individus d'origine diverse et d'intégrer les étrangers³⁶.

Les moitiés ont un rôle central dans l'expression du politique, pourtant il n'est pas certain qu'elles déterminent de façon systématique la représentation des différents clans à l'échelle des institutions responsables de la cité dans son ensemble. En effet à Lamu un autre mécanisme binaire s'y adjoint, qui ne recoupe pas tout à fait la division spatiale³⁷. Il s'agit de deux sections de la cité, également appelées *mikao* ou *vyama*, que les anthropologues à la suite de Prins ont traduites par la notion de *dème*. A Lamu ces *dèmes* portent depuis la fin du XVIII^e siècle ou le début du XIX^e siècle les noms de Zena et de Suudi. Ils incluent presque tous les clans et ont chacun à leur tête un *mzee* élu et un conseil. Alternativement, chaque *dème* reçoit l'autorité politique relative à la cité dans son entier, probablement selon une périodicité d'environ quatre ans. Cette autorité est incarnée par le *Mwenye Mui* (littéralement « le propriétaire / le maître de la ville »), choisi comme chef de l'Etat, qui gouverne en relation avec le *Yumbe*, une assemblée des porte-parole de chaque clan patricien du *dème* au pouvoir³⁸. Le *Mwenye Mui* et les autres dignitaires du même type forment sans aucun doute une partie notable des « rois » signalés par les textes portugais. C'est le cas de Siyu, où une source suggère pourtant dès 1598 qu'elle est dirigée par les chefs des clans³⁹, et qui selon António Bocarro « n'a pas de roi et est gouvernée par des gouverneurs »⁴⁰.

Le cas de Lamu est très vague dans les sources portugaises. Contrairement à Siyu ou Barawa, elles n'indiquent jamais que l'on n'y trouve pas de rois ou qu'elle est dirigée à la manière d'une « république », pour reprendre l'une de leurs expressions. Morice est le premier voyageur européen à le suggérer⁴¹. Ainsi que je l'avais avancé, il n'est pas impossible qu'une dynastie royale y ait existé au XVI^e siècle, un fait peut-être plus tard oublié ou expurgé des traditions. Bien qu'il ne résolve pas clairement ce problème pour le début du siècle suivant, un épisode jamais évoqué par l'historiographie soulève notre attention. Alors

³⁶ Cf *infra* chap. 11.

³⁷ Prins avance que les deux entités se superposent (A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, p. 46). Néanmoins ce n'est pas l'avis de Middleton qui pense que la situation est plus complexe (J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 81 et note 47 p. 211 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 159).

³⁸ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, pp. 46-52 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 81-82 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 372 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 159-160.

³⁹ « Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70.

⁴⁰ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

⁴¹ « Pate est aussi un royaume indépendant gouverné par les Maures ; Lamu, Barawa, Mogadiscio, etc., sont toutes occupées par des Maures [...]. Certains ont le titre de roi comme à Pate et à Mombasa ; les autres sont, je crois, gouvernées comme des républiques » (*FAK*, p. 141).

qu'il se trouve à Pate en 1633, Baltasar Marinho est appelé par les dignitaires de Lamu pour y régler un conflit :

« Au mois de juin, étant venu à mourir le roi de l'île de Lamu, vassal de Sa Majesté qui payait les pâreas, restèrent deux princes prétendant au trône, qu'ils nomment kiti, la ville et l'île se scindèrent en deux factions chacune avec son prétendant, et les deux regedores m'avertirent alors par un bateau de l'état dans lequel se trouvait cette terre, qui risquait d'être perdue à Sa Majesté, et qu'il fallait que je m'y rende. Je fis notifier aux rois de Pate, de Manda, de Faza et de Siyu qu'il était nécessaire au service de Sa Majesté que chacun d'entre eux m'envoie un jour déterminé à Lamu deux regedores, afin que je détermine avec eux et avec le peuple auquel des prétendants revenait le royaume et la kiti. [...] Cette enquête accomplie grâce aux auditions et aux serments que je menai auprès des regedores voisins, de ceux de Lamu, de quelques gentilshommes et d'un prince frère du défunt roi, je déterminai que la kiti revenait au prince le plus vieux en âge, bien qu'ils soient égaux par le sang, puisque c'est ainsi leur coutume, et conformément à ce qu'il en ressortait, je le déclarai roi et l'intronisai au nom de Sa Majesté »⁴².

Ce passage est difficile à interpréter car nous ne savons pas avec certitude s'il existe un lien de parenté entre les deux prétendants et le « roi » décédé. Il est vrai que l'expression « prince » désigne souvent l'héritier du trône (en tant que parent du roi) dans les documents portugais, mais ce n'est pas toujours le cas. D'autre part, si l'évocation de l'âge pourrait faire allusion à une règle de primogéniture, il pourrait également s'agir d'une antériorité et d'une séniorité liées à l'âge (biologique ou social) entre deux individus non apparentés, situés à un même degré dans la hiérarchie des clans patriciens⁴³. Autre possibilité, l'office de *Mwenye Mui*, ou un équivalent, pourrait avoir une composante héréditaire, son détenteur étant élu au sein d'un même lignage ou d'un même clan de l'un des dèmes. Quoi qu'il en soit, compte tenu de l'absence de mention d'une monarchie dans les traditions et de l'existence avérée du système oligarchique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, il est plus plausible que cet

⁴² « No mes de junho succedeo morrer o Rey da Ilha de Lamo vassallo de S. Mg.^{de} e que pagava pareas ficarão dous princeppes pertençaes da Cad.^{ra} a que chamão quite e se pos a cidade e Ilha em dous bandos cada hum cõ seu pretençaor, os dous regedores me avizarão logo por hũa embarcaã do estado em q a terra estava ariscada a se perder q era de S. Mg.^{de} e q convinha acudir eu là mandar logo notefiquar ao Rey de Pate de Mandra de Ampaza e de Sio q convinha ao serviço de S.Mg.^{de} que cada hum delles me mandassem a serto dia a Lamo dous regedores pera cõ elles e cõ o povo averiguar a qual dos pertençaes pertencia o R.^{no} e quite [...]. E feista esta deligencia judicialm.^{te} por inquiricã e juramento que dei aos regedores vezinhos e os de Lamo e a alguns fidalgos e a hum princeppe irmão do defunto Rey averigüey como pertencia o quite ao princippe mais velho em idade posto que iguaes em sangue por assy ser seu costume, e conforme o q me constou o sentencey, e levantei por Rey em nome de S. Mag.^{de} » (B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, ff. 8-9).

⁴³ Doit-on y voir la trace d'un principe proche d'un système de classes d'âge, tel qu'on le trouve aux Comores et tel que l'envisagent certains chercheurs pour le reste de l'aire swahili ? Sur cette question difficile et débattue, voir : A.-M. Peatrik, « New wine in old bottles. The relevance of the concept of city-state in urban Africa », ms. non-publié, 2002 ; ainsi que J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 196-199 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 148-150.

épisode renvoie à une lutte autour d'un office du type *Mwenye Mui* plutôt qu'entre deux prétendants appartenant à une véritable dynastie royale⁴⁴. Dans tous les cas, cette citation paraît mettre en lumière une partition de Lamu en deux factions politiques. La documentation portugaise évoque assez fréquemment l'existence de ce phénomène dans les agglomérations littorales, retranscrit par le terme *bandos* (factions), comme nous l'avons déjà observé. Il renvoie vraisemblablement dans nombre de cas à la présence de dèmes, qui penchent pour l'un ou l'autre membre de la dynastie dans le cadre des monarchies, comme Pate, ou pour l'un ou l'autre chef de clan dans un système oligarchique. En outre, le témoignage de Marinho illustre une fois encore l'âpre compétition pour le pouvoir dans les cités-Etats de la région et le poids des différents clans (« le peuple » et « les *regedores* ») dans le choix de leurs chefs suprêmes.

Selon la chronique de Pate, il existe également une assemblée des *wazee* à Pate, les « *wakulu wa Pate* », c'est-à-dire les « grands de Pate ». Ils sont peut-être quarante selon Prins⁴⁵ ; un nombre en fait plutôt hypothétique car il est récurrent dans les traditions dans les contextes les plus divers. A l'occasion de l'histoire de Bakiumbi, la chronique évoque également une assemblée de ce genre à Manda : la cité possède un roi et les anciens se réunissent en conseil, « tous les grands de la ville, chaque clan avec son représentant »⁴⁶. Ce schéma est sans conteste valable pour toute la région, par exemple à Siyu⁴⁷. Il est néanmoins dommage que nous en sachions si peu sur les attributions de ces assemblées, leurs relations avec les rois et leur mode de recrutement. L'imprécision des traditions et du vocabulaire politique - y compris pour Lamu - traduit une certaine flexibilité de ces institutions, notamment au gré de l'incorporation de nouveaux groupes dans la cité et de l'évolution de la hiérarchie des clans.

Les sources portugaises, sans être très explicites, nous livrent toutefois quelques grandes lignes qui s'accordent avec les récits swahili. Pour synthétiser, elles montrent qu'il existe le plus souvent à la tête de la cité un « roi » (véritable souverain ou chef élu à un office) et un « *regedor* » (officier civil, régent) ou « *governador* » (gouverneur), un dignitaire qui cosigne presque toujours les traités aux côtés du roi et désigne sans nul doute le *waziri*. On trouve apparemment d'autres conseillers, ou ministres, ayant chacun un domaine d'attribution : selon Correia il y a à Malindi en 1498 un *regedor* « du revenu de la terre », un

⁴⁴ Il est plus difficile de se prononcer pour le XVI^e siècle.

⁴⁵ A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 93 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 161.

⁴⁶ CP (Stigand), p. 49.

⁴⁷ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 48-49, 132-133.

« *regedor* de la mer » et un troisième en charge de la justice – le *cadi* ?⁴⁸ Enfin des représentants des clans sont toujours associés aux processus politiques : par exemple lors de la négociation, de la signature, et de la mise en œuvre d'un traité conclu avec l'*Estado*, du choix d'un souverain ou encore lors des cérémonies d'intronisation. Ils sont appelés le « peuple » (*povo*), les « principaux de la terre » (*principaes da terra*), les « conseillers » (*conselheiros*) et parfois « les procureurs du peuple » (*procuradores do povo*). Au début du XVI^e siècle, Osha et Barawa sont ainsi dirigées par « les plus vieux de la ville »⁴⁹. Ils sont parfois désignés avec une expression swahili : ce sont les (*ma*)*kabila* (« *cabildas* », « *cabeles* » ou « *cabilles* »). On la retrouve par exemple au sujet de Siyu⁵⁰ et surtout dans les relations portant sur l'île de Pate en 1728-1729, où elle désigne notamment les chefs *katwa* et *bajun*.

L'évocation des mécanismes politiques au sein des cités swahili que nous venons de proposer est assurément brève et superficielle. Il pourrait en particulier être intéressant de creuser davantage les textes portugais, un matériel prometteur et très sous-estimé sur ce point. Ce que je souhaiterais essentiellement démontrer c'est que les rois dirigent toujours les cités-Etats conjointement avec ces assemblées et doivent fréquemment se soumettre à leurs décisions. Prenons sur ce dernier aspect quelques exemples relatifs à Pate. En 1598 le sultan Mohammed bin Omar et le « prince » Bwana Mtiti subissent des pressions de la part du « peuple » qui refuse l'établissement d'un missionnaire. Conformément aux injonctions des Portugais, le roi avait logé le prêtre dans des habitations. Cependant, celles-ci « étant sous l'autorité du peuple » et la présence d'un missionnaire inquiétant les habitants, les *wazee* s'emportent et prennent à partie le sultan, exigeant plusieurs audiences et n'hésitant pas à insulter Bwana Mtiti. D'après les deux dignitaires, l'affaire ne peut se régler « sans le consentement du peuple »⁵¹ : « c'est une chose du peuple, avec laquelle il faut être accommodant ». Pour régler le différend, Bwana Mtiti demande au vice-roi d'écrire à la fois au sultan et aux *wazee*⁵². En 1633 le sultan s'oppose à la douane que cherche à fonder Marinho, il est pourtant contraint de l'accepter car le *provedor* est parvenu à obtenir

⁴⁸ G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, p. 64.

⁴⁹ F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, p. 293 ; D. Barbosa, *O livro de Duarte Barbosa*, p. 83.

⁵⁰ Le gouverneur de Mombasa doit remercier de leur loyauté les « *cabildas* de Siyu » (« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 70).

⁵¹ Sultan Mohammed bin Omar, roi de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, ff. 213-214 ; Mohammed « *Birnemil* [?] », prince de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, in C. Alonso, « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », 1985, pp. 176.

⁵² Bwana Mtiti, prince de Pate, à Francisco da Gama, Pate, 24.08.1598 - trad. Goa, 22.10.1598, in C. Alonso, « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », 1985, p. 177.

l'assentiment des chefs de clans⁵³. Plus tard, en 1728, l'accord signé à Goa l'année précédente par l'« ambassadeur » de Bwana Tamu est rejeté car il a été rédigé « sans l'autorité du roi et de ses *cabilles* »⁵⁴.

D'autre part, nous pouvons également nous demander si le *waziri*, outre une fonction de conseiller et d'intermédiaire entre le roi et les clans, ne représente pas un contre-pouvoir à l'autorité royale. Les remarques de Morice le sous-entendent à propos de Kilwa :

*« Un Maure est toujours le premier vizir ; c'est lui qui sous l'autorité du roy fait les lois et les prophesse : ce vizir maure a aussi de droit une autorité très grande, car c'est lui qui connoit de tous les délits des Maures : le Roy, quoiqu'il soit tout puissant, ne peut punir de mort un Maure quelque crime qu'il ait fait sans le consentement du vizir qui porte le nom de Malindane : ce vizir à son tour ne peut punir de mort un Affriquain sans le consentement du Roy »*⁵⁵.

Le *Malindani*, *waziri* de Kilwa, apparaît ainsi comme un agent placé aux côtés du souverain au service des clans non-shirazi et d'implantation récente. Son autorité semble reposer sur la connaissance et l'interprétation de la loi islamique, peut-être davantage appliquée à cette partie de la population. Un fonctionnement binaire régit apparemment Kilwa : il permet la cohabitation d'une population ancienne, davantage ancrée dans des pratiques locales, et d'étrangers davantage inscrits dans une certaine orthodoxie sunnite shafite. Malgré leur infériorité numérique, la position de ces derniers est préservée grâce au dédoublement de la communauté en deux segments et, au cœur du pouvoir, par l'institution du *waziri*. L'une de ses fonctions est vraisemblablement de régir les interactions avec les étrangers venus de l'océan Indien, principalement originaires de la côte nord swahili et de la péninsule arabique, et de défendre leurs intérêts⁵⁶. De son côté, le sultan shirazi détient sans doute la charge des interrelations avec les groupes de parenté ancrés de longue date dans la cité et les populations continentales. Une telle structure s'apparente visiblement aux *demes* de Lamu. Nous ne possédons pas autant de détails au sujet du *waziri* de Pate. Il transparaît cependant, d'après ce que nous avons constaté dans un chapitre antérieur, que le clan Bwana Mshuti qui détient apparemment l'office de *waziri* vers les années 1630 y soit très puissant⁵⁷.

⁵³ B. Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça [...] », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 7.

⁵⁴ Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, Fragata (Mombasa), 19.05.1728, APO-NE, 1-3-4, p. 102.

⁵⁵ « Etablissement de Quiloa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, f. 140.

⁵⁶ On remarquera d'ailleurs que l'accord commercial signé entre Morice, le souverain, et le *waziri*, stipule que c'est auprès de ce dernier que le Français achètera tous ses esclaves (Traité contracté entre Morice et le roi de Kilwa, Sultan Hassan bin Sultan Ibrahim bin Sultan Yusuf bin Sultan Mohammed bin Sultan Ali al-Kilwi Shirazi, Kilwa, 14.09.1776, ANF, C4-42, f. 109 (original f. 109v – traduction in FAK, pp. 71-72)).

⁵⁷ Citons à nouveau Cabreira : « Les *Muxuntos* sont ceux qui gouvernent le royaume » (Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 159v [annexe 2.1.1]).

Les rois swahili incarnent l'unité et la continuité de la communauté et servent d'intermédiaires avec le monde extérieur. Pourtant dans la société littorale les royautes demeurent fragiles, y compris lorsqu'elles s'insèrent dans le « mode de domination shirazi » à l'image de Kilwa. Le pouvoir royal est souvent disputé et contesté, que ce soit de la part de membres de la dynastie ou d'individus issus des rangs patriciens. En outre, et particulièrement dans l'archipel de Lamu, les rois - lorsqu'ils existent- se démarquent très peu de ces derniers. Cette faiblesse de l'autorité royale contribue à laisser libre cours à des rapports de force entre factions, qu'elles s'inscrivent dans un cadre social bien défini (moitiés ou dèmes) ou non.

Plus généralement, la compétition pour le pouvoir est continue dans la société swahili, en raison de la fluidité des institutions et de la mobilité des groupes dominant. Les sources de la légitimité sont donc multiples et largement manipulées dans le cadre de la lutte pour l'ascendant politique.

2. Le capital symbolique

Les leviers du prestige social et de l'autorité sont récapitulés par Randall Pouwels dans son analyse de la figure des *wazee* et des cheikhs, ces membres de l'élite qui forment les « piliers de la communauté » par excellence et en donnent les orientations. Il s'agit d'attributs tels que le statut du clan d'origine, la connaissance de la religion, de l'interprétation de la *sharī'a* et de la culture locale (écrite ou orale), la capacité à manier cette dernière lors des réunions publiques ou encore le prestige de l'activité exercée⁵⁸.

Toutefois deux caractéristiques sont essentielles à la reconnaissance sociale et à la légitimation de l'autorité : la parenté et la fortune. Cette dernière est un facteur-clef pour déterminer la position d'un individu⁵⁹ puisqu'elle ouvre la voie tant au capital symbolique qu'au capital social. Ce sont principalement autour de ces deux déterminants que s'affrontent les prétendants au pouvoir politique. Ainsi, comme nous l'avons entr'aperçu précédemment et comme nous allons l'illustrer à travers quelques exemples, la légitimité des rois - ou sa remise en cause - repose sur des mécanismes et des symboles pour la plupart identiques à ceux qu'emploient les autres catégories dominantes. Leur autorité n'en est que plus précaire et reflète à ce titre la forte concurrence pour le pouvoir prévalant dans les cités-Etats littorales, qu'elles disposent ou non d'un roi à leur tête.

⁵⁸ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp 82-84.

⁵⁹ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 76-78, 81.

La société swahili connaissant une nette stratification sociale à travers la hiérarchie des clans, la parenté, reposant sur une origine réelle ou fictive, est naturellement centrale dans le jeu politique. On pense notamment aux dynasties qui revendiquent à la fois un héritage shirazi et qui, par intermariage avec des lignages sharifiens, peuvent aussi se prévaloir du prestige et du charisme que cela leur confère. Cet exemple montre bien le rôle que peut jouer l'assimilation avec l'étranger dans le statut social (en l'occurrence ici la Perse et le Hadramaout), qu'elle relève de l'imaginaire, du mythe, ou de l'inscription dans des réseaux de parenté bien réels. En contrepartie, ces derniers contribuent à consolider la richesse matérielle, puisque ces contacts et ces alliances insèrent leurs bénéficiaires dans des flux économiques très actifs – dans ce cas le trafic le long de la côte et en direction de l'Arabie par l'intermédiaire des réseaux lignagers et des confréries. De même, dans l'archipel de Lamu, la revendication d'une origine omanaise, liée en outre à un clan très prestigieux du pays⁶⁰, contribua certainement à une époque ou à une autre à asseoir le pouvoir des Nabahani.

A l'opposé, l'ascendance peut aussi être source de contestation de l'autorité, y compris vis-à-vis de la lignée maternelle. En 1528 Nuno da Cunha envisage de céder le gouvernement de Mombasa à Mwinyi Mohammed, un fils du roi de Malindi qui était au pouvoir au début du siècle. Mais il refuse, en expliquant que sa mère n'était qu'une « esclave d'origine cafre ». Il propose à la place son demi-frère, pourtant plus jeune, neveu du sultan en place et surtout « du sang des rois de Kilwa », sa mère étant donc sans doute issue de cette dynastie. De ce fait, « par sa personne et son pouvoir il pourra être davantage obéi » que Mwinyi Mohammed, qui souhaiterait se contenter du rôle de *waziri*⁶¹. Son demi-frère dispose en effet d'une double légitimité généalogique remarquable : du côté des rois de Malindi par son père et de la dynastie de Kilwa par sa mère. Cette conception se retrouve dans le mythe shirazi : Ali, l'un des sept frères de Shiraz, est méprisé car sa mère était une concubine⁶². Pour la même raison, dans l'un des récits portant sur Fumo Liongo, son frère cadet lui est préféré pour régner. Ce dernier est aussi choisi car « le peuple l'aimait beaucoup », ce qui signifie qu'il jouissait d'une plus grande influence auprès des clans⁶³. D'autres traditions montrent que l'origine servile de la mère est un critère d'exclusion du pouvoir sur la côte méridionale⁶⁴. Enfin, la chronique de Pate rapporte qu'une conspiration est montée contre le sultan Fumoloti bin Sheikh, au pouvoir

⁶⁰ Qu'elle ait ou non un fondement historique.

⁶¹ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-4, p. 143.

⁶² J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 97v.

⁶³ A. Werner, « The Swahili saga of Liongo Fumo », 1926-1928, pp. 248-249.

⁶⁴ Par exemple : « Document n° 291 of the East African Swahili Committee : *Sehemu ya baadhi ya tarekh ya mwambao / Section of part of the history of the coast* », s.d.n.l., BIEA Library, ms. dactyl., p. 12 ; W.F. McKay, *A precolonial history of the southern Kenya coast*, 1975, p. 68.

dans les années 1760-1770, sous le prétexte qu'il est de basse extraction du côté de sa mère : le père de celle-ci était un pêcheur. Même si le récit, évoquant un mariage d'amour, s'apparente à un cliché, il démontre que le prestige généalogique du côté maternel, ou au contraire son absence, sont mobilisés pour définir la légitimité d'un souverain⁶⁵. Ce n'est que l'un des paramètres de la sélection des rois, ou de leur désaveu. Malgré la légitimité dont pourraient se prévaloir les souverains et leurs héritiers, en vertu de leur ascendance patrilinéaire (réelle ou putative), ils doivent au même titre que les autres élites s'appuyer sur d'autres fondements d'autorité. Le cas de l'aïeul pêcheur est d'ailleurs très représentatif du rôle du métier exercé et de la fortune dans le statut social⁶⁶.

Comme dans nombre d'autres sociétés, le capital économique est converti en capital symbolique, c'est-à-dire en divers attributs porteurs de prestige et de prépondérance. Cependant la richesse des individus et des lignages est assez fluctuante dans la société swahili, du moins dans les grandes agglomérations⁶⁷. Cette problématique essentielle découle de l'environnement profondément mercantile dans lequel elles s'insèrent⁶⁸ et de leur ouverture sur l'extérieur. La fortune acquise grâce aux échanges commerciaux demeure la principale source de patrimoine et de pouvoir, par l'accès aux flux de l'océan Indien et/ou du continent adjacent. Mais cet environnement est très instable car il est soumis, pour de multiples causes, à des aléas rapidement changeants. Il entretient de ce fait une compétition constante entre cités et entre patriciens. Les exemples que j'ai auparavant développés ne manquent pas. Par conséquent les contours de l'élite patricienne sont mouvants et les opportunités d'ascension sociale demeurent importantes ; contrairement par exemple à une société où la hiérarchie sociale serait davantage fondée sur la propriété foncière - même si elle est aussi source de statut chez les Swahili. Ce facteur a naturellement des retombées dans la sphère politique, notamment à l'encontre des rois : ils peuvent être déstabilisés par plus riches qu'eux.

La fortune est sans doute perçue comme le signe d'une réussite voulue par Dieu, offrant ainsi une légitimité du ressort du religieux : l'homme riche est écouté car il jouit d'une certaine faveur de la destinée⁶⁹. João dos Santos pourrait nous en donner une illustration : un certain Mwinyi Mohammed était un riche musulman, chef d'une île située à proximité de

⁶⁵ CP (Stigand), pp. 77-78.

⁶⁶ Les pêcheurs ont un faible statut dans la société swahili, comme le rappelle l'histoire de Bakiumbi (CP (Stigand), p. 49 ; voir également A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 66-67; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 91 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 78).

⁶⁷ Il en est autrement dans les agglomérations rurales, où la stratification sociale est d'ailleurs moins prégnante.

⁶⁸ Même si l'on ne peut les réduire à cette seule caractéristique.

⁶⁹ Cette idée est esquissée par Pouwels (« Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 414).

Sofala. Après sa mort il est vénéré comme un saint par les musulmans de la région, sa tombe faisant l'objet de pèlerinages et d'offrandes s'apparentant au culte des ancêtres :

« Ils avaient une grande vénération et un grand respect pour sa sépulture, uniquement parce qu'il avait été un Maure noble, et riche, des qualités suffisantes pour ces Maures barbares pour qu'ils le tiennent pour un saint et l'honorent comme tel »⁷⁰.

D'autre part, la richesse donne accès à la consommation ostentatoire, un phénomène fréquemment étudié par les recherches portant sur les Swahili, qui soulignèrent son poids dans la stratification sociale⁷¹. Dans le même registre, elle permet également à son détenteur de servir le bien commun, en la redistribuant au profit de l'ensemble de la communauté selon les modalités du don et de la générosité auxquelles il a déjà été fait allusion. L'évergétisme est le moyen d'atteindre l'idéal de l'homme généreux et protecteur à l'égard de la communauté. Glassman, par exemple, l'a notamment étudié dans le cadre des fêtes rythmant la vie de Pangani : le mécène accroît ainsi sa réputation de piété et de bienveillance, d'après un schéma que l'historien qualifie de paternaliste⁷². Avec la hausse de la compétition sociale dans la ville dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ces rites vont progressivement se transformer en « luttes agressives pour l'ostentation » de la part de patriciens inquiets de maintenir leur rang et leur supériorité⁷³. La générosité est donc clairement une arme politique. Elle passe par les dons en étoffes mais aussi par d'autres investissements.

Dans la chronique de Pate, la figure du souverain idéal repose essentiellement sur sa munificence : l'un des sultans est loué pour avoir développé des plantations, creusé des puits et construit des maisons en pierre. Il a « enrichi ses sujets » et il obtient par ce biais l'allégeance de tous et la paix civile, alors que la ville connaissait auparavant des troubles dynastiques⁷⁴. La chronique de Kilwa relate un épisode plus explicite encore. A l'époque de Sultan Sulaiman, un grand personnage de la cité surnommé Hasha Hazifiki lui propose de financer à ses frais des travaux sur la grande mosquée qui s'était effondrée. Le monarque refuse la proposition : il préfère lui donner une forte somme d'or dans ce but. Hasha Hazifiki accepte mais paye en réalité lui-même les travaux, rendant plus tard la somme aux héritiers de Sulaiman⁷⁵. Ce récit illustre parfaitement la « course à la générosité » que se livrent les élites.

⁷⁰ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 553-554.

⁷¹ Voir en particulier L. Donley-Reid, *The social uses of Swahili space and objects*, Ph.D. thesis, 1984 ; J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », 1998 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995.

⁷² J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 24-25, 154-157.

⁷³ J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 24.

⁷⁴ CP (Stigand), pp. 40-42. La chronique de Kilwa parle en des termes similaires d'un souverain bâtisseur (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98).

⁷⁵ « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », SD, p. 40.

Sultan Sulaiman ne peut autoriser l'offre car elle ferait beaucoup trop ombrage à son pouvoir : réparer à ses frais la mosquée du vendredi, lieu le plus emblématique de la communauté, serait pour Hasha Hazifiki prendre symboliquement l'ascendant sur tous les membres de la cité. Il est préférable pour le souverain de s'endetter plutôt que de prendre un tel risque. A ce sujet, nous pouvons rappeler que bien plus tard les gouverneurs Mazrui de Mombasa, contraints de se livrer à toutes sortes de dons pour maintenir leur autorité, contractent d'importantes dettes – tout comme d'ailleurs les rois de Malindi et Mombasa avaient des difficultés à s'acquitter de la « coutume » versée aux Nyika.

D'autres sources montrent que les souverains swahili sont menacés par de riches patriciens ou, plus simplement, que ceux-ci peuvent fortement influencer sur les orientations politiques de la cité. Il est probable que la rivalité entre la dynastie de Kilwa et ses *waziri* avant le XVI^e siècle trouve sa source dans la fortune amassée par ces derniers. De même, le cas de Mohammed Ankoni est très révélateur. Entre la fin des années 1490 et 1505, le souverain est Ibrahim, un personnage rattaché de loin à la famille royale. Après la prise de Kilwa par Francisco de Almeida en 1505, Ankoni est choisi comme roi par les Portugais, alors qu'il n'est aucunement lié à la dynastie et n'a pas même de parenté en Afrique orientale (il est sans doute natif de la ville indienne de Daybol). En revanche c'est un individu très aisé : « il est le secrétaire du trésor royal de Kilwa, un homme puissant de cette terre »⁷⁶, Manifestement avide de pouvoir depuis plusieurs années, il est sans doute plus populaire qu'Ibrahim, peu apprécié de la population⁷⁷. Sa promotion est incontestablement due à ses manœuvres habiles auprès des Portugais. Pourtant nous voyons que sa fortune de grand marchand lui avait permis de s'imposer depuis longtemps dans les sphères patriciennes de la cité-Etat, au point de le laisser aspirer au trône en dépit de son origine étrangère⁷⁸. Par ailleurs, on perçoit aisément que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle l'ascendant de la section « maure » (ou non-shirazi) de la cité s'appuie en grande partie sur la richesse de ses membres, qui sont principalement des commerçants originaires de la côte nord ou de la péninsule arabique

Le cas de Pate n'est pas aussi clair mais on y retrouve des similitudes : grâce à leur fortune et à leurs réseaux, des clans *waungwana* ont un rôle politique considérable aux côtés du souverain. Vers les années 1630, les Mshuti sont probablement très investis dans le trafic d'esclaves entre l'île de Pate, le Hadramaout, Anjouan et Madagascar. De ce fait, ils ont

⁷⁶ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-5-10, f. 66v.

⁷⁷ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-6-3, ff. 71v-72, 1-8-3, f. 94, 1-8-6, ff. 98v-99, 1-10-6, ff. 126v-127 ; G. Correia, *Lendas da Índia*, vol. 1, pp. 537-541 ; « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 47-49.

⁷⁸ Son influence auprès des autres membres de l'élite reposait peut-être aussi sur ses évidentes capacités de lettré.

certainement aussi des connexions avec des lignages hadrami, même si les traditions évoquent plutôt des liens avec Shungwaya⁷⁹. Le groupe des « Mataka » est pour les mêmes raisons propère et influent à Pate. Parallèlement, à la même époque, le *mzee* Bwana Pongo est accusé d'inspirer la politique du sultan de Pate à l'égard de Faza et des Oromo. J'ai auparavant émis l'hypothèse que ce personnage est alors à la tête d'une branche de la cité entretenant des relations d'alliance avec des groupes oromo et katwa, contrairement au souverain lui-même qui dans les années 1630-1643 n'est vraisemblablement pas leur associé direct. Les textes suggèrent néanmoins que le sultan suit ce parti pro-Oromo, opposé à Faza et aux Portugais. D'ailleurs cette faction est sans doute la même que celle qui apporte son aide au rebelle Yusuf bin Hassan vers 1633-1636. Ainsi, bien que ces indices soient maigres, on distingue dans les années 1630-1640 l'existence d'une fraction des élites de Pate enrichie par le commerce des esclaves malgaches et de l'ivoire des Oromo. Leur fortune offre en retour un ascendant notable sur les directions prises par la cité-Etat et promulguées par le sultan. Ces décisions renforcent encore leur prééminence, puisqu'elles sont par exemple destinées à favoriser les échanges avec les Oromo ou avec la péninsule arabique, ou encore à profiter du prestige qu'apporte la lutte contre l'*Estado*. Enfin, malgré leur puissance, les sultans Nabahani de Pate ne sont pas nécessairement les plus prospères des *Wapate* : en 1710 le « fils de Mwinyi Akili », un négociant renommé, est « plus puissant en capitaux que le roi de Pate lui-même »⁸⁰. Rien n'exclut cependant qu'avant cette époque, au cours du XVII^e siècle, les Nabahani se soient imposés sur le trône grâce à leur richesse, voire aussi grâce à des relations avec Oman.

Un autre facteur traverse la plupart des luttes de pouvoir que nous venons d'évoquer : les partenariats et les réseaux d'alliance. Ainsi, dans le cas de Pate dans les années 1630-1640, il est évident que les groupes dominants bénéficient de leur proximité avec les Hadrami et/ou les Oromo ; dans le premier cas ils leur apportent du crédit, dans le second la force militaire et le contrôle d'une partie de l'ivoire, et dans les deux de fructueux bénéfices commerciaux.

En réalité, capital économique, capital symbolique, et capital social se nourrissent mutuellement selon un mouvement circulaire. Ils sont indissociables. Les aspirants à l'autorité politique jouent sur l'un ou l'autre pour faire valoir leurs prétentions à diriger la cité-Etat, ou du moins à guider ses orientations. En définitive, les trois sources de légitimité et d'autorité permettent de bâtir de larges coalitions de partisans et de soutiens, indispensables dans le jeu politique. Des partisans et des alliés qui se recrutent dans la cité et en dehors de la cité.

⁷⁹ Ce qui n'est pas contradictoire.

⁸⁰ Luis Gonçalves da Camara e Coutinho au vice-roi, Mozambique, 10.08.1710, FUP, LM 75, 42/2 (f. 174v).

3. Dépendants, partisans et alliés

Les travaux de Randall Pouwels sur l'archipel de Lamu, de Justin Willis sur Mombasa au XIX^e siècle, ou encore de Jonathon Glassman sur Pangani, ont démontré combien la richesse et la réputation permettaient aux élites swahili de s'appuyer sur de larges réseaux de dépendants pour étendre leur autorité. Ces derniers, par leur nombre, accroissent leur statut et prennent leur parti dans la compétition pour le pouvoir à laquelle se livrent les groupes dominants. Ces partisans, résidant dans la cité, sont d'origines diverses : Swahili issus de clans inférieurs, débiteurs, cadets, esclaves, gagés, ou clients venus du continent⁸¹. Parmi cette catégorie, Howard Brown signale les *wazalia* de Siyu, une section qui regroupe l'ensemble des clans qui n'ont pas atteint le statut de *waungwana* et pratiquent des activités telles que la pêche ou la garde des troupeaux⁸². Ils forment une classe de clients au service de patrons *waungwana* qui, en contrepartie, s'appuient sur la force numérique qu'ils constituent⁸³. Par un effet de miroir, ces mécanismes internes à la société urbaine sont, dans leurs grandes lignes, très semblables aux relations établies avec les populations vivant sur le continent à l'échelle de communautés tout entières. On y retrouve les mêmes types d'interactions : dons, clientélisme, ascendant à travers diverses marques d'autorité et surtout, en dernier ressort, compétition entre groupes swahili par le biais des alliés et des dépendants.

Le poème *al-Inkishafi*, témoignage incomparable sur les *waungwana* de Pate au XVIII^e siècle, insiste longuement sur leur richesse matérielle, la splendeur de leurs demeures ou le raffinement de leurs activités intellectuelles. Néanmoins, il révèle aussi qu'ils sont riches en hommes, sources eux aussi de leur prestige et de leur domination. Des serviteurs les accompagnent devant et derrière⁸⁴, ils ont de nombreux esclaves et concubines et disposent de nombreux gardes du corps, de « troupes de soldats »⁸⁵. La chronique de Pate évoque également l'existence de soldats et de partisans au service des rois et surtout d'autres grands personnages : ils prennent part aux rivalités qui les opposent les uns aux autres⁸⁶. Dans l'archipel de Lamu ce sont principalement les récits portant sur la bataille de Shela qui

⁸¹ D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985, p. 24 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 78 ; J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 8, 59 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 22-25, 153-158.

⁸² Habituellement, *wazalia* désigne plutôt les descendants d'esclaves.

⁸³ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 87-91.

⁸⁴ Une image que l'on retrouve dans l'un des poèmes portant sur Fumo Liongo (E. Steere, *Swahili tales, as told by natives of Zanzibar, with an English translation*, 1870, p. 483).

⁸⁵ Sayyid Abdalla bin Ali bin Nassir, *Al-Inkishafi, Catechism of a soul*, éd. J. de V. Allen, 1977 [vers 1820], pp. 63-70.

⁸⁶ *CP* (Stigand), pp. 80-82, 84.

mentionnent l'implication de ces troupes, et de groupes de partisans en général, dans les équilibres politiques de la cité de Lamu. A cette occasion, la victoire du dème Suudi et la prépondérance de Zahidi Ngumi dans les affaires de la ville, se fondent en grande partie sur la supériorité numérique des Suudi. Ils ont en effet à leur disposition une armée entraînée d' « esclaves », ou de « travailleurs »⁸⁷, qui leur donne la victoire. Zahidi Ngumi parvient à prolonger sa place à l'office de *Mwenye Mui* après l'issue de son terme car il a l'appui de ces individus⁸⁸. Ces récits suggèrent nettement que les fréquentes irruptions de violence dans le champ politique sont conduites par les nombreux dépendants des leaders *waungwana*. Toutefois, en temps normal, il est plus probable qu'ils servent avant tout de moyen de pression lors des décisions politiques ou des élections de dignitaires, et surtout de signes extérieurs d'autorité, par exemple lors des manifestations publiques.

Parallèlement, la fortune personnelle permet aussi de s'adjoindre le soutien de clans patriciens. Une tradition de Pangani rapporte qu'un riche habitant ne requiert pas l'une des conditions pour être élu comme *Jumbe*, puisque sa mère était une concubine. Il y arrive tout de même en s'attachant, par de l'argent, le secours de *wazee*⁸⁹ : un nouvel exemple de la souplesse des institutions et de la prééminence de la richesse dans le processus politique. On peut également ajouter que les réseaux de parenté au-delà de la cité sont aussi des appuis déterminants : les liens avec Faza et Lamu de certaines branches des Nabahani renforcent sans conteste leur propre autorité au sein des institutions de Pate.

Pourtant ces divers liens de dépendance et d'alliance peuvent s'avérer insuffisants dans la compétition pour le pouvoir. Des clans et des factions vont chercher du soutien au-delà des frontières immédiates de la cité ou d'autres agglomérations littorales. C'est-à-dire d'abord auprès de communautés continentales adjacentes. Ainsi que nous l'avons rencontré à de multiples reprises, les cités littorales entretiennent de forts liens d'interdépendance avec les populations non-swahili, dans le cadre des échanges commerciaux, de la production agricole, des besoins en main-d'œuvre, ou encore des opérations militaires. Les continentaux prennent une part très active, sinon centrale, dans la défense d'une agglomération et de son arrière-pays contre des envahisseurs, ou dans les actions offensives contre d'autres communautés. Il est

⁸⁷ « *Wafanya kazi* » (A. Biersteker et I. Noor Shariff (éd.), *Mashairi ya Vita vya Kuduhu, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhu*, 1995, pp. 59-60).

⁸⁸ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 372-375 ; Abdullah Muhammad Bakathir (Kadara), Lamu, 11.05.1975, Salim Heri et Amina binti Salim Heri, Lamu, 24.05.1975, Muhammad Basalama, Lamu, 07.06.1975, Salim Heri, Lamu, 09.06.1975, in R.L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », KNA.

⁸⁹ « Document n° 291 of the East African Swahili Committee : *Sehemu ya baadhi ya tarekh ya mwambao / Section of part of the history of the coast* », BIEA Library, p. 12.

par conséquent peu surprenant que les groupes du continent soient partie prenante des processus politiques propres à une cité-Etat, que ce soit sur la base des relations d'alliance et de clientélisme préexistantes ou par le biais d'un recrutement ponctuel. Les exemples sont légion dans l'histoire swahili.

Dans l'archipel de Lamu au XVII^e siècle, les deux principales coalitions en présence semblent être, comme on l'a vu, celle qui associe un segment des élites de Pate à des clans oromo et katwa, et un parti davantage proche des Bajun et des Katwa de Faza et de Shungwaya. Ce schéma recoupe certainement des antagonismes ayant pour objectif la prééminence dans les institutions de Pate elle-même. Néanmoins ce cas n'est pas le plus parlant dans les sources, d'autres exemples nous permettent de le replacer dans une perspective plus globale. Lors des guerres civiles qui secouent Kilwa au début du XVI^e siècle, des soldats issus de populations avoisinantes sont recrutés : menés par des Swahili réfugiés sur le continent ils pénètrent à plusieurs occasions sur l'île pour tenter d'en déloger la faction adverse⁹⁰. De même, les « Cafres de Songo » se joignent à des dignitaires de Kilwa pour rejeter l'intronisation du fils de Mohammed Ankoni⁹¹. Nous ignorons cependant si leur opinion est habituellement requise, via l'une des sections de la cité, lors des changements de souverain, ou si leur intervention est liée à cette situation de crise. Peu avant cette époque, la chronique de Kilwa mentionne un épisode analogue vers 1494 : un roi déposé revient dans la ville pour récupérer le trône, il est accompagné d'une « grande armée de musulmans et de païens », qui provoque des accrochages meurtriers⁹².

Entre le début du XVII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle, les Nyika sont presque systématiquement associés aux luttes de pouvoir de Mombasa, à travers leur rattachement, par l'intermédiaire des cheikhs swahili, aux deux confédérations de l'agglomération et en leur sein aux *mataifa*. Nous savons ainsi qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle (et peut-être plus tôt), les communautés nyika Digo et Duruma ont des liens clientélistes avec les *Thelatha Taifa* ; tandis que les Giriama, Kauma, Kambe, Ribe, Chonyi et Rabai sont affiliés aux *Tisa Taifa*⁹³. Ces relations évoluèrent sans nul doute au cours du temps, mais la documentation portugaise laisse penser que les grands axes de ce système sont déjà en place au XVII^e siècle, comme le suggèrent les cas de Bwana Gogo et des Rabai ou de Mwinyi Shami Kikumba wa Bwana Shoka, un *mzee* de Kilifi proche des

⁹⁰ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-6, f. 127v.

⁹¹ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-6, f. 126v.

⁹² « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 46-47.

⁹³ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 244-245 ; F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, pp. 48-49.

Chonyi⁹⁴. L'ingérence des Nyika dans la vie politique de Mombasa est manifeste dans plusieurs conflits opposant des gouverneurs omanais entre les années 1730 et 1780 : des communautés nyika, en conjonction avec des sections swahili, épaulent des prétendants à l'office de *liwali*, livrant éventuellement des combats dans la ville. Certains belligérants swahili ou omanais trouvent également refuge dans des villages nyika⁹⁵.

La meilleure illustration de ce phénomène à une époque ancienne nous est donnée par les circonstances qui mènent à la mort de Sultan Hassan entre 1610 et 1614, longuement relatées par Bocarro dans sa *Década 13 da história da Índia*. Cet épisode, très rarement mentionné par les historiens, mérite que l'on s'y attarde. Vers 1607-1609, Hassan succède à son père Sultan Mohammed comme roi de Malindi et Mombasa. A partir de 1610 il entre en conflit avec le capitaine de Fort Jésus, Manuel de Melo Pereira, une personnalité intransigeante et méprisante à son égard (il est à noter qu'au cours de ces événements le facteur portugais prendra, lui, toujours la défense du sultan). Leurs rapports se détériorant rapidement, un rival du souverain exploite cette crise à son profit : il s'agit de son oncle, *Munganaje* (Mwungwana Hajji ?) soutenu par les « autres membres de sa faction ». Une rumeur annonce en effet que les Nyika, qui se mettent à fréquenter en nombre anormalement élevé l'île de Mombasa, y sont convoqués par le sultan. Pourtant celui-ci s'en défend : il s'étonne de cette présence et s'en plaint car il doit, conformément à la coutume, offrir à chaque chef nyika visitant la ville nourriture et étoffes. Il soupçonne en réalité le capitaine ou ses adversaires swahili d'être derrière ces agissements inhabituels. Effectivement ils cessent après un avertissement du facteur à l'encontre de Mwungwana Hajji. L'année suivante, les relations entre Hassan et Pereira se dégradent encore. Des informations contradictoires parviennent à Goa. Des Nyika ont pénétré à Mombasa, brûlé deux maisons et tué quelques chrétiens. Selon Mwungwana Hajji, qui vient se réfugier dans Fort Jésus, le roi préparerait une attaque contre la ville à l'aide de Nyika. Sultan Hassan clame au contraire son innocence et pense que c'est une tentative pour déstabiliser le royaume et le brouiller avec les Portugais. Pereira est néanmoins plus sensible aux arguments de son rival et contraint Hassan à s'enfuir à Kilifi après le canonage de sa résidence. Le gouverneur donne alors le pouvoir à Mwungwana Hajji, que Bocarro, très critique envers Pereira, qualifie de « chef des mutins ». Il place sur le trône un jeune frère du roi, souverain fantoche sous ses ordres. Des Swahili et

⁹⁴ C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 170 ; *História de Mombaça*, BNL, cod. 584, f. 113.

⁹⁵ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 553-554, 619-621 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, p. 37.

des Nyika proches de Sultan Hassan réclament vengeance et veulent assassiner l'usurpateur. Apparemment contre son gré, des Nyika s'introduisent ensuite à Mombasa et ont une altercation avec les Portugais ; peu après une conciliation est entérinée sous les auspices du facteur et l'ex-sultan revient vivre en ville. Les choses restent en l'état jusqu'à l'arrivée d'un nouveau capitaine en 1614. S'estimant toujours gravement offensé, Hassan refuse de le rencontrer. Le gouverneur tente de l'appréhender à son domicile mais il réussit à s'enfuir en pays Rabai, où il est bien accueilli⁹⁶. Cependant des Rabai viennent proposer au *capitão da costa* de l'exécuter en échange de tissus. Il récolte aussitôt auprès des *casados* une centaine de *corjas* de toiles - soit une forte somme - et Sultan Hassan est assassiné par des Rabai :

« *Ce qu'ils firent traîtreusement, ainsi prit fin la vie de ce pauvre roi, de la main de ces Cafres Mzungulos, qui n'ont aucune foi, ni loyauté, envers personne, en dehors de leur [propre] intérêt, c'est à dire les étoffes* »⁹⁷.

Peu de temps après, Mwangwana Hajji complot à nouveau et fait assassiner le frère du roi pour rester seul au pouvoir⁹⁸.

Cet épisode est très représentatif de la vie politique tumultueuse des cités swahili – même si la violence n'y est pas systématique. Mwangwana Hajji, dignitaire sans doute très puissant⁹⁹, réussit à déstabiliser son concurrent en faisant appel à des groupes du continent clients de citadins. Ils font à la fois pression sur le sultan, à travers les devoirs auxquels il est astreint en tant que souverain de Mombasa, et inquiètent par leur présence les Portugais, renforçant leurs soupçons sur la personne du roi. De son côté, Hassan dispose également de soutiens continentaux : des Nyika (les Rabai ?) qui se disent prêts à renverser le conspirateur par la force. Leur insistance sur ce point est symptomatique du droit de regard qu'ils détiennent dans les affaires de la cité : il est très probable que, comme dans le cas d'autres

⁹⁶ « *O Rei se acolheu e foi para Arabaja, terra de um capitão dos Cafres* » : « le roi s'enfuit et alla à Arabaja, terre d'un capitaine des Cafres » (A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 242).

⁹⁷ « *Os quaes o fizeram á traição, onde acabou este pobre rei a vida a mãos d'estes cafres muzungulos, que a ninguém guardam fé, nem lealdade, mais que a seu interesse, que são roupas* » (A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 243).

⁹⁸ A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, pp. 112-115, 222-224, 237-243 ; Vice-roi au roi, Goa, 29.01.1615, *APO-NE*, 4-2-2, p. 303. Le témoignage de Bocarro paraît digne de foi : il vécut en Inde dès 1615, avant d'obtenir la charge de chroniqueur officiel et de secrétaire des archives de l'*Estado* en 1631. Ses propos sur Hassan reposent peut-être sur les dires du facteur de Mombasa en poste à l'époque des faits, il est manifeste qu'il consulta également des pièces de correspondance officielle (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, éd. I. Cid, « autoria », vol. 1, pp. 27-28).

⁹⁹ En plus d'être un membre éminent de la dynastie, il porte le titre de *Mwangwana* et son pèlerinage à la Mecque – si mon interprétation de la retranscription de son nom est correcte et s'il la bien effectué – a dû lui conférer un prestige supplémentaire.

régions littorales et d'autres populations continentales¹⁰⁰, l'approbation des différentes communautés nyika soit nécessaire lors de la désignation d'un souverain.

Intrigues politiques et pressions sur les parties concernées passent par le médium des clients, qu'ils soient citadins ou continentaux. De plus, l'immixtion des groupes non-swahili dans les affaires de la cité-Etat est un facteur aggravant des troubles, en raison de leur puissance numérique et militaire, comme on le voit clairement à Mombasa et à Kilwa. L'attachement et la solidarité à l'égard de leurs patrons - ou partenaires dans le cadre d'une relation plus égalitaire - expliquent leur intervention. On peut aussi supposer que certains clients n'ont pas intérêt à ce que l'équilibre interne de la communauté swahili à laquelle ils sont associés ne soit bouleversé. Ils pourraient par exemple être lésés par l'arrivée d'un nouveau souverain, ou de nouveaux clans, au pouvoir ; ce qui pourrait, par exemple, redéfinir les structures des échanges avec l'intérieur et avantager un autre groupe continental. En effet, il est très probable que les communautés adjacentes soient dans certains cas en concurrence pour l'accès au marché littoral, ou pour obtenir la coopération des Swahili dans certains domaines (livraison d'étoffes, d'armes, de céréales, ou de terres par exemple). Il n'est donc pas exclu que la compétition entre segments swahili reflète aussi des rapports de force entre populations continentales.

D'autre part, un autre facteur intervient, susceptible de remettre en cause les contours des relations d'alliance et de clientélisme : les dons en tissus. Les sources portugaises insistent sur la « trahison » dont est victime Sultan Hassan. Plus tard, en 1728-1729, un autre texte rapporte à propos des Nyika :

*« Ils n'ont pas de loi, et ne conservent aucune loyauté envers personne, et facilement ils embrassent le parti de celui qui leur donne le plus »*¹⁰¹.

En 1729 un ambitieux dignitaire swahili réussit à acheter le soutien des Nyika à l'aide de toiles, afin de fomenter un soulèvement contre les Portugais. Bwana Shoka, un *mzee* important de Mombasa, ne peut dès lors plus exercer l'autorité qu'il détenait habituellement sur eux :

*« Puisque Mwinyi Ahmed a des tissus, et que les Muzungulos n'obéissent qu'à ceux qui en ont, Bwana Shoka ne peut faire usage de la suprématie qu'il a sur les Muzungulos, parce qu'ils ont été achetés par Mwinyi Ahmed »*¹⁰².

¹⁰⁰ Comme par exemple à Kilwa au début du XVI^e siècle

¹⁰¹ « *Não tem ley, nem guardão lealdade a ninguém, e facilm.^{te} abração o partido de q.^m mais lhe da* » (A. de Brito Freire, « *Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732* », BNL, cod. 485, f. 24). Bocarro ajoute également au sujet des mêmes Nyika : « qu'ils soient vassaux ou pas, ils iront où on leur dira d'aller contre des tissus » - « *quer sejam vaçalos quer não, em lhes dando panos hirão onde os mandarem* » (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 39).

Evidemment, le regard que portent les Portugais sur les Nyika est très péjoratif, ces derniers représentant à leurs yeux l'archétype des populations africaines sauvages. En outre, ils semblent le plus souvent ne pas saisir pleinement les relations tissées entre Mombasa et les Nyika : leurs propos sur les dons en toiles caricaturent certainement des interactions bien plus complexes. Pour autant, ces quelques exemples dévoilent à nouveau le poids des dons (et incidemment de la richesse) dans les alliances avec le continent et, par ricochet, dans l'équilibre politique des cités littorales. Hassan fut peut-être effectivement trahi par des clients Rabai, qui se rapprochèrent de Mwangwana Hajji et des Portugais en échange d'une rémunération et peut-être d'autres avantages.

Les populations continentales sont manipulées dans le cadre des tensions politiques internes aux sociétés swahili. Ce mécanisme offre en retour un champ d'action à ces communautés, qui peuvent l'instrumentaliser à leur profit : en monnayant leur appui contre rétribution ou en renégociant les termes de leur partenariat avec les citadins. Ainsi les problématiques propres au monde swahili renforcent le rôle des continentaux dans les orientations de la cité ; ce qui s'ajoute à la pression qu'ils exercent lorsqu'ils sont en position d'exiger un tribut. Mais ces relations s'inscrivent aussi dans des problématiques à l'œuvre dans les communautés continentales. J'ai évoqué l'éventuelle compétition entre celles-ci. A une échelle plus resserrée, un chef continental peut aussi accroître sa fortune et son autorité au sein de sa propre société grâce à des liens établis avec des Swahili¹⁰³, par exemple en obtenant des accords commerciaux avantageux ou un monopole sur certains produits. Par ce canal, il devient lui aussi prééminent dans sa communauté, exactement comme un *mzee* swahili le devient, par un effet de réciprocité, dans son agglomération d'origine grâce à cette même relation. Société swahili et sociétés continentales connaissent donc un équilibre en constante interaction, objet d'enjeux multiples, endogènes et exogènes, et de négociations permanentes.

On perçoit de la sorte la complexité et l'imbrication des interrelations entre espace littoral et espace continental. La prise en considération de cette donnée est indispensable pour comprendre pleinement l'histoire de la compétition entre cités-Etats ou factions swahili. Le renouveau historiographique des études swahili s'est fondé sur la démonstration du caractère profondément africain de la culture swahili et de sa proximité avec les populations environnantes, tant en termes de pratiques sociales que de réseaux. Cependant, ce renouvellement des perspectives n'a guère pris la mesure de la dimension politique des

¹⁰² « [...] por q. como o Muinho Med se acha com fato, e Morungulo não obedece senão a q. o tem, não pode o Banachoca uzar da supremid.º q. sem [sic - tem ?] entre o Morungulo, por se achar este comprado por Muinho Med » (*Regimento*, in *Vice-roi au roi*, Goa, 04.01.1730, *APO-NE*, 4-2-2, p. 358).

¹⁰³ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, p. 60.

dynamiques établies entre centres urbains et intérieur continental. Des dynamiques qui s'apparentent beaucoup aux mécanismes en usage au sein de la société côtière elle-même et qui, tout comme ceux-ci, participent grandement de la compétition pour le pouvoir et l'ascendant social.

L'épisode de la mort de Sultan Hassan soulève un dernier point : l'incorporation des puissances de l'océan Indien dans cette compétition, un phénomène que nous n'avons cessé de croiser depuis le début de cette étude. Les Portugais, les Omanais, voire les Ottomans dans la seconde moitié du XVI^e siècle, sont souvent sollicités comme alliés dans le cadre des tensions géopolitiques et de la concurrence entre cités-Etats. Ils le sont aussi fréquemment pour fournir du soutien à un individu ou à un groupe (roi, lignage dynastique, dème ou faction) qui cherche à s'imposer dans le jeu politique d'une communauté swahili, ou à y maintenir son rang. En raison de l'extension géographique des clans et des alliances, ces deux motifs de sollicitation se rejoignent régulièrement.

Les troupes portugaises ou omanaises constituent en effet des alliés recherchés. Selon Chittick, « la politique portugaise sur la côte consistait à monter les cités-Etats les unes contre les autres »¹⁰⁴. En réalité elles étaient souvent divisées bien avant leur arrivée, de même que leurs élites dirigeantes et il faudrait plutôt inverser cette affirmation. Si les Portugais parvinrent à maintenir leur autorité - certes fluctuante - sur le littoral pendant deux siècles, c'est en partie parce que les entités politiques swahili se livraient déjà une concurrence notable et qu'elles continuèrent à le faire par la suite, encourageant ainsi la tentation du recours à la force portugaise. C'est d'ailleurs un objectif que l'*Estado da Índia* ne poursuit pas de façon systématique. Les faits que j'ai rapportés jusqu'à présent démontrent que leur intervention ne peut être évaluée objectivement sans tenir compte des paramètres incontournables que sont les rivalités entre cités et entre factions. Nombre d'ingérences portugaises trouvent leur origine dans des luttes internes : par exemple à Kilwa vers 1500-1506, à Pemba dans les années 1590, au sein de la dynastie de Malindi en 1610-1614, à Lamu en 1587 et peut-être en 1637, ou encore sur l'île de Pate dans les années 1630-1640 et 1685-1687. En réaction, la partie adverse se tourne fréquemment vers une autre puissance : les Ottomans, les Oromo, et surtout les Omanais à partir des années 1650-1660.

Fort logiquement, ces ingérences sont susceptibles de menacer la souveraineté de la communauté toute entière. La suzeraineté des Omanais sur l'archipel de Lamu à partir des années 1688-1692, et les droits et profits qu'ils en retirent, découlent pour l'essentiel de la

¹⁰⁴ H.N. Chittick, « The East Coast, Madagascar and the Indian Ocean », 1977, p. 228.

place grandissante qui leur fut accordée dans les affaires de l'île de Pate (même si cette emprise s'inscrit dans l'expansion Yarubi impulsée à cette époque).

En raison de leur position spécifique, à l'interface entre continent africain et océan Indien, et de l'environnement mercantile dans lequel elles évoluent, les grandes agglomérations swahili bâtissent d'innombrables champs d'interactions avec l'extérieur et connaissent une importante mobilité à l'intérieur de la hiérarchie sociale. De plus, l'absence d'institutions et de sources de légitimité politique très nettement définies y stimule encore davantage la compétition pour la suprématie.

Pour s'imposer, les élites doivent disposer de larges réseaux de dépendants, de partisans et d'alliés. Dans les principales villes portuaires, ils sont recherchés par chaque partie en présence à l'intérieur de la communauté centrée sur la cité, sur le continent et, fréquemment, auprès des réseaux et des puissances attachés à l'océan Indien. Cette tendance, produit des structures même de la société littorale, est tout à fait centrale dans la trajectoire de l'archipel de Lamu et de la côte swahili au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Le cas de Pate dans les années 1720 est à ce titre tout à fait exemplaire.

B. L'*Estado* appelé au secours dans les querelles dynastiques de Pate (1724-1728)

La documentation portugaise portant sur la brève réoccupation de la côte swahili par l'*Estado* est particulièrement abondante. En plus de très nombreuses pièces issues des *Livros das Monções* (pour la plupart inédites), nous disposons de plusieurs relations, souvent très longues, rédigées soit par des agents de l'*Estado* qui y participèrent, soit par des lettrés de Goa qui eurent accès à leurs témoignages et aux archives écrites. Pour l'année 1728, nous pouvons mentionner la *Restauração de Mombaça* (largement employée par Strandes), la *Relação dos progressos da armada* et la *Relação da restauração de Mombaça* éditée en 1970 mais restée inconnue des travaux historiques¹⁰⁵, ou encore deux manuscrits de la Biblioteca

¹⁰⁵ Joseph Gonçalvez da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte, e mais reynos daquela Costa desde o Cabo Delgado thé ao de Guardafui [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, *Stvdia*, 30-31, 1970, pp. 37-55.

Nacional de Lisboa¹⁰⁶. J'ai également découvert un récit rédigé par Álvaro Caetano de Melo e Castro, nouveau gouverneur de Fort Jésus, rédigé à Mombasa et daté du 26 avril 1728¹⁰⁷. La plupart de ces documents ont pour objectif de vanter le retour de l'*Estado* au nord du cap Delgado et d'exalter certains de ses protagonistes.

Rapporter avec exhaustivité les faits qui se déroulent durant cet épisode serait une entreprise par trop fastidieuse. Il s'avère surtout nécessaire de se pencher sur le contexte politique prévalant à Pate, et dans une moindre mesure à Mombasa, qui occasionne ce retour inopiné des Portugais dans la région. En effet les ouvrages de Strandes et de Boxer, les deux seules études qui accordent quelques développements à cet événement, ne s'attardent que très peu sur ce point¹⁰⁸.

C'est la menace que fait peser le rapprochement entre un rival Nabahani et les Omanais qui contraint, à contrecœur, le sultan de Pate Bwana Tamu Mkuu à demander l'aide de Goa : seule la neutralisation des Omanais paraît en mesure de sauver son trône. Pourtant cette solution, radicale si l'on songe aux relations entre la ville et l'*Estado* depuis les années 1650, est loin d'avoir la faveur des habitants de l'île de Pate. Ils se montrent lassés tant des ingérences des Portugais que des Omanais, nées précisément des dissensions à la tête des cités swahili et génératrices de discordes. Malgré cela, l'*Estado* parvient à étendre à nouveau sa souveraineté sur l'ensemble de l'ex-costa de Melinde – un succès qui sera de très courte durée.

1. Des contacts équivoques entre Pate et Goa (1724-1727)

Contrairement à la chronique de Pate, de peu de secours sur cette période, la chronique de Mombasa publiée par Owen et par Guillain livre des détails qui s'accordent avec les textes portugais, en dépit d'incohérences certaines. L'un de ces points est l'existence d'un grand personnage de Pate nommé Mwinyi Ahmed bin Kibai, désigné comme l'instigateur du retour de l'*Estado* sur la côte : il serait allé solliciter Goa à cause de différends entretenus avec

¹⁰⁶ Conde da Ericeira, « Notícias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 127v-136 et A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 3-6.

¹⁰⁷ Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 26.04.1728, FUP, LM 95B, 19/2-20/3 (ff. 403-406).

¹⁰⁸ Les propos de Strandes sont même assez erronés à ce sujet (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 278-296 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 75-83). Gray fait un peu allusion aux événements de 1728-1730 à propos de Zanzibar (J.M. Gray, *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, 1962, pp. 83-86), ainsi que Pouwels pour Pate (R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 283-284, 290).

Bwana Tamu Mkuu, sultan de Pate¹⁰⁹. Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, ainsi que l'appellent les textes portugais, est un personnage ambitieux et trouble qui joue un rôle considérable dans les années 1724-1730. Contrairement à ce que rapporte Strandes, qui se repose exclusivement sur la *Restauração de Mombaça*, il n'est pas originaire de Mombasa mais de Pate¹¹⁰. Apparenté à la dynastie Nabahani, il est probablement un cousin éloigné de Bwana Tamu et dispose d'une audience notable auprès des gouvernants de Pate et de Mombasa¹¹¹. C'est la *Relação dos progressos da armada* qui nous livre les informations les plus étoffées sur les raisons de sa venue à Goa et plus généralement sur la période qui s'étale du début des années 1720 à 1728. Comme cette source remarquable est restée jusqu'à présent inédite, nous pouvons en résumer le contenu.

Selon la version des faits donnée par Mwinyi Ahmed lui-même, il aurait été très apprécié des Omanais de Mombasa et de Mascate et aurait joui d'une grande autorité à Mombasa. Vers 1720 il aurait été victime d'une intrigue tramée par un adversaire, Bwana Shoka, qui par le moyen de lettres falsifiées le conduit à être accusé de sédition par les Omanais. Sans procès ils l'envoient pour deux ans en prison ; on le sait, les Omanais veillent à réprimer toute tentative de rébellion à leur encontre. Libéré car « il est puissant dans son royaume », il tente ensuite de convaincre le sultan et les dignitaires de Pate d'expulser les Omanais du littoral, car leur « arrogance » est une menace pour la liberté de chacun. Bwana Tamu rejette le projet : s'aliéner le soutien du « parti des Arabes » serait prendre le risque de renforcer le camp de son cousin et rival Bwana Mkuu Katiti. C'est pourquoi il préfère plutôt recommander au gouverneur de Mombasa que de simples excuses publiques soient faites à l'égard de Mwinyi Ahmed. Très affecté par cette pusillanimité, le plaignant s'emporte contre le sultan et les *wazee* de Pate. Pour laver son honneur, Mwinyi Ahmed jure d'« aller solliciter la faveur et le soutien des rois étrangers », et en premier lieu des Portugais, pour « lui faire justice contre les Arabes ». En 1724 il se rend à Barawa et de là s'embarque pour Surat, sans doute sur une embarcation gujarati : un autre exemple rappelant que les Swahili fréquentent au besoin l'Inde occidentale. A Surat il entre en contact avec les Portugais afin d'exposer son

¹⁰⁹ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 415-416 ; C. Guillaïn, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 616.

¹¹⁰ J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 278, 291 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação histórica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, p. 259.

¹¹¹ Audition de Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Goa, s.d. (1725), FUP, LM 89B, 29/5-30/2 (ff. 451-452) ; Mwinyi Ahmed Bwana Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729, LM 97B, 79-B/1-2 (f. 581) ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 21-22, 25, 36. Son père aurait été *waziri* de Mombasa (Anonyme à João Batista Lopes de Laure, Surat, 20.11.1724, APO-NE, 1-3-3, p. 280).

cas aux autorités de Goa¹¹². Il obtient l'année suivante une audience auprès des gouverneurs de l'*Estado da Índia*. Bwana Dau bin Bwana Shaka de Faza, qui vit en exil à Goa, assiste aux délibérations et incite le gouvernement à prêter attention à ses propos. Mwinyi Ahmed cherche à les convaincre de revenir sur la côte swahili et d'en chasser les Omanais. Pour cela, il livre des informations sur leurs forces, qui seraient très affaiblies et divisées à cause de la guerre civile, et laisse entendre que les Swahili, « scandalisés » par les occupants, seraient heureux d'un retour des Portugais. Il semble également faire croire qu'il aurait été délégué par une partie des dignitaires de Pate, voire de Mombasa. Les développements ultérieurs prouvent cependant qu'il s'agit d'une initiative purement individuelle¹¹³.

Ce n'est qu'après la prise de fonction du nouveau vice-roi, João de Saldanha da Gama, à la fin de 1725, que les autorités de Lisbonne et de Goa, qui accordent du crédit à Mwinyi Ahmed, envisagent de lancer une expédition pour Mombasa et Pate¹¹⁴. En effet le Portugal n'a jamais renoncé au projet de réoccuper la côte swahili et le contexte géopolitique des années 1724-1726 y est très favorable en raison de la guerre en Oman et de ses répercussions en Afrique orientale.

Toutefois une lettre arrivée à Goa en décembre 1726 vient jeter le discrédit sur les propos de Mwinyi Ahmed. Elle est signée du sultan de Pate, Bwana Tamu Mkuu, de son demi-frère Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, et de trois autres *wazee*. C'est une réponse à une missive que Bwana Dau leur avait fait parvenir pour leur annoncer les intentions de Goa et réclamer leur coopération. Bwana Tamu et ses proches s'inquiètent des agissements de Mwinyi Ahmed : ils tiennent à préciser qu'il n'est en aucun cas leur émissaire et qu'en réalité il aurait pris la fuite en raison de dettes contractées auprès des Omanais. Ils mettent en garde les Portugais contre ses propos, et leur recommandent d'éviter qu'il ne se rende à Mascate où il pourrait « faire des embrouilles avec les Arabes de la partie contraire » afin qu'ils s'emparent de Pate. Seul Bwana Madi bin Mwalimu Bakar, un *Mpate* vivant à

¹¹² *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 21-24 ; Anonyme à João Batista Lopes de Laure, Surat, 20.11.1724, *APO-NE*, 1-3-3, p. 280 ; Gouverneurs de l'Inde au roi, Goa, 23.12.1724 et facteur de Mangalore aux gouverneurs de l'Inde, Mangalore, 29.12.1724, FUP, LM 90, 28/5-29/2 (ff. 132-133).

¹¹³ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 23-25, 35, 38 ; Anonyme à João Batista Lopes de Laure, Surat, 20.11.1724 et vice-roi au roi, Goa, 01.01.1726, *APO-NE*, 1-3-3, pp. 280, 313-314 ; Audition de Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Goa, s.d. (1725), FUP, LM 89B, 29/5-30/1 (f. 451).

¹¹⁴ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 24-26, 34-35 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, pp. 260-261.

Surat, serait un interlocuteur digne de foi¹¹⁵. Il apparaît donc évident que Mwinyi Ahmed est un ambitieux manipulateur. Sans doute empêché d'accéder à des responsabilités politiques - à Mombasa ou à Pate - en raison de ses désaccords avec la faction omanaise Hinawi (qui tient alors Fort Jésus et Pate) et de problèmes financiers, il tente de s'adjoindre l'appui de l'*Estado* pour y parvenir : l'éventuelle éviction de ces derniers et la reconnaissance des Portugais le placeraient dans une position de force. Ce cas de figure rappelle la nécessité, à cette époque, pour les élites du littoral swahili de bénéficier du soutien, ou du moins de la neutralité, de l'occupant omanais pour s'imposer dans le jeu politique, ainsi bien entendu que d'une fortune suffisante.

Ces échanges avec les Portugais auraient pu en rester là, car après cet incident Mwinyi Ahmed perd toute leur confiance. Logé chez Bwana Dau, qui l'a pris sous sa protection, il finit par s'en enfuir avant d'être retenu prisonnier par les Portugais (qui toutefois le ménagent)¹¹⁶. Mais la querelle dynastique qui sévit à Pate va pousser Bwana Tamu à laisser ouverte la possibilité d'une alliance avec l'*Estado*. Bien qu'il ne soit pas à l'origine de ces contacts, le souverain va chercher à les exploiter à son profit. Sa correspondance avance que dans le cas où les Portugais seraient prêts à se comporter avec le plus grand discernement, évitant toute provocation et tout affront, une opération conjointe pour chasser les Omanais depuis Pate jusqu'à Kilwa serait envisageable, un projet qui serait voué à l'échec sans l'assentiment du gouvernement de Pate. Il leur demande d'attendre l'envoi d'émissaires pour lancer l'opération :

*« Si les Portugais souhaitent notre amitié et notre coopération, cette année, si Dieu le veut, nous, le roi et le peuple, nous enverrons de chaque terre deux personnes pour Goa : nous enverrons en premier deux personnes katwa de Pate, deux personnes katwa de Ba [sic – de Bajun ?], alors quand nous aurons envoyé ces deux personnes, ce sera certain, et non pas avec la venue de cette personne [Mwinyi Ahmed] que nous ne connaissons pas, qui n'apporte aucun présent pour Goa, ni rien »*¹¹⁷.

¹¹⁵ Sultan Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed, son frère Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, Sheikh Hamidi bin Abubakar bin Sheikh, Bwana Mkuu wa Bwana Fumo Bakari Mwinyi Zaina et Mwinyi Akili bin Sheikh Ali, à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Pate, s.d. (1726), in *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, 1728, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 36-38. Je n'ai pas trouvé d'autres mentions, ou copies, de cette lettre. Elle fut originellement rédigée en kipate (« *lingoa nacional de Pate* »), mais nous n'en possédons que la traduction.

¹¹⁶ Réponse de Bwana Dau bin Bwana Shaka au roi de Pate et à « son conseil », Goa, s.d. (1726), in *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, 1728, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 38-40.

¹¹⁷ « *Se Portuguezes quer ter nossa amizade e ficar junto, para o anno, se Deos quizer, o Rey, e o povo mandaremos de cada terra duas pessoas para Goa : mandaremos primeiro duas pessoas de Maracato de Patte,*

Bwana Dau répond longuement à cette lettre, expliquant à Bwana Tamu qu'il ne devrait pas faillir à sa parole et que lui-même intercède en sa faveur auprès des Portugais. Néanmoins, pour l'auteur de la *Relação dos progressos da armada*, la lettre de Bwana Tamu n'était qu'une diversion, un moyen principalement de neutraliser Mwinyi Ahmed :

« Mais toute son intention était de gagner à sa faveur le parti des Arabes [...]. Mais comme Dieu était de notre côté, la mystérieuse providence bouleversa les desseins du roi et la tranquillité du royaume de Pate, obligeant le roi à s'intéresser à notre faveur et à en dépendre »¹¹⁸.

En effet, Bwana Mkuu Katiti¹¹⁹, fils du précédent sultan Bwana Mwinyi Mui Bakar bin Omar et cousin de Bwana Tamu, parvient à obtenir le soutien d'un nombre grandissant de partisans et surtout des Omanais. Toujours selon le manuscrit de la Biblioteca da Ajuda :

« Et comme en matière de succession dans le royaume, il n'y a pas de loi établie entre ces barbares, souvent la force l'emporte, et parce que le cousin dudit roi Bwana Mkuu Sultan se retrouva dans le royaume avec suffisamment de soutien, il le rassembla petit à petit, attendant l'occasion de se déclarer sans risque roi. A cette fin, il manoeuvrait avec les Arabes, qui [jusqu'à présent] étaient restés neutres pendant de nombreuses années, mais il propagea de tels soupçons à l'encontre du roi que, influencés par ceux-ci, les Arabes se déclarèrent en faveur de Bwana Mkuu en dépit de tous les profits qu'ils pouvaient attendre de Bwana Tamu. Ayant perdu les espoirs qu'il fondait sur les Arabes, Bwana Tamu en vint promptement à implorer notre faveur »¹²⁰.

Ce passage est une excellente illustration des mécanismes du politique et de leurs problématiques dans les cités-Etats swahili. Ainsi le retour des Portugais en 1728 s'explique

duas pessoas de Maracato de Ba [sic] então quando nos mandarmos estas duas pessoas sera certo, e não com a ida daquela pessoa q nos não sabemos, nem levou sagoate para Goa nem nada » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 37). Voir également : vice-roi au roi, Goa, 01.01.1726, APO-NE, 1-3-3, pp. 313-314.

¹¹⁸ « Mas toda a sua inteligência era adquirir a sua favor a parcialidade dos Arabios [...]. Mas como Dios estava da nossa parte com oculta providência alterou de sorte os intentos do Rey e sosegado Reyno de Pate q obrigou ao Rey a interessar e depender de nosso favor » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 42).

¹¹⁹ « Katiti » est un surnom, c'est un synonyme en dialecte du nord de *kidogo* (très petit). Les écrits portugais le nomment le plus souvent Bwana Mkuu « *o pequeno* » (« le petit ») ; surnom qui le distingue de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, demi-frère du roi et souverain de Faza, appelé Bwana Mkuu « *o grande* » (« le grand ») – du swahili *Mkubwa* ? La forme *Katiti* apparaît dans une lettre de l'*Estado* (João de Menezes au vice-roi, Kerimba, 12.07.1731, FUP, LM 99, 58/2 (f. 218)), ainsi que dans l'original en kipate de la lettre écrite par Bwana Tamu en 1728 : les premières phrases de ce document m'ont été traduites par Yahya Ali Omar, que je remercie (Sultan Abubakar bin Sultan Omar, roi de Pate, au vice-roi, Pate, s.d. (1728), LM 95B, 67/2 (f. 583) [annexe 2.2.7]).

¹²⁰ « E como na materia das sucessões do Reyno não haja ley positiva entre estes Barbaros a força m.^{tas} vezes domina sobre ellas e p q o Primo do Rey o d.^o Banamucu Sultan se achava dentro do Reyno com bastante parcialid.^e a foi dispondo pouco a pouco esperando ocazião em q se pudesse declarar Rey sem perigo. A este fim teve inteligências com os Arabios q se conservarão neutrais m.^{os} annos, mas tais desconfianças soube introduzir contra o Rey q obrigados dellas os Arabios se declararão em favor de Banamocu contra todos q.^{os} interesses podião esperar de Banatamo. Perdidas ia as esperanças q Banatamo tinha nos Arabios recorreo com promptidão p.^a implorar o nosso favor » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 43).

clairement : entre la fin de 1726 et le milieu de 1727 Bwana Mkuu Katiti, prétendant au trône, est parvenu à rassembler une coalition suffisamment puissante pour menacer très directement la position de Bwana Tamu à la tête du sultanat. Elle regroupe sans nul doute de nombreux dépendants et chefs de clans importants : selon cette même source Katiti aurait l'appui du « meilleur et du plus grand nombre du peuple »¹²¹. Mais la clef de voûte de cette force politique est constituée des Omanais résidant à Pate, Mombasa et même Mascate, seul soutien capable de faire pencher la balance en sa faveur. Les autres textes sont moins explicites et quelque peu contradictoires par rapport à ce manuscrit : ils rapportent que la majorité des groupes de Pate soutiennent le souverain mais que Bwana Mkuu Katiti, à la tête d'une faction moins fournie, attend pour s'imposer la survenue au début de 1728 d'une flotte de Mascate. Il aurait en échange proposé à l'imam (chef de file des Hinawi) son aide pour la reprise en main de la forteresse de Mombasa¹²². Par ailleurs, la forte rivalité entre Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai et Bwana Mkuu Katiti trouve aussi son origine dans la succession dynastique. Après leur arrivée à Pate les Portugais seront confrontés à toutes ces prétentions antagonistes :

*« Bwana Mkuu grande [bin Sultan Abubakar Fumovai] soulignait qu'après la mort du roi actuel, qui n'avait pas de fils, c'est lui qui devrait être roi puisqu'il était son frère. Ce que contestait Bwana Mkuu pequeno [Katiti], démontrant que c'est à lui que cela revenait, parce qu'il était descendant du roi, ce que n'était pas l'autre pour être fils de la femme du roi »*¹²³.

Deux conflits dynastiques se combinent donc pour le sultanat de Pate : Bwana Mkuu Katiti, l'héritier du souverain précédent conteste la légitimité de Bwana Tamu, fils de l'avant-dernier sultan. Ce dernier peut compter sur le soutien de son frère, souverain de Faza, et par son biais de la plupart des clans bajun et katwa de cette ville et vraisemblablement de l'île. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est prévu l'envoi d'émissaires katwa. En contrepartie, Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar se prend à envisager de lui succéder, déclenchant inévitablement une rivalité portant sur la légitimité entre lignée paternelle et lignée maternelle,

¹²¹ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 91 ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 178.

¹²² M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, pp. 282-284 ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 41-43 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 128v-129.

¹²³ « *Instava Banamocu grande q p morte do Rey actual q não tinha filhos devia ser elle Rey p ser seu irmão : o q contradizia Banamocu pequeno mostrando q a elle lhe pertença p q era desente do Rey o q não era o outro p ser filho da molher do Rey* » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 91-92).

Katiti ayant dans ce domaine l'avantage¹²⁴. Ainsi que nous allons le voir, cette situation débouche nécessairement sur une fracture opposant d'un côté certains clans de Pate et une grande partie des Bajun et des Katwa, favorables aux Portugais, et de l'autre d'autres clans de Pate (peut-être la majorité ou les plus prestigieux) favorables aux Omanais.

Un autre facteur, capital, s'adjoint à ces raisons pour comprendre l'appel à Goa de Bwana Tamu. Vers la fin de 1726 les Omanais de Mombasa (qui, répétons-le, appartiennent à la faction Hinawi) mènent une attaque contre ceux de Zanzibar (partisans des Ghafiri)¹²⁵, puis les expulsent après un siège de cinq mois. Les vaincus sont autorisés à rentrer en Oman et en chemin s'arrêtent à Pate. Bwana Tamu aurait autorisé leur débarquement à la condition qu'ils le défassent de la garnison Hinawi déjà présente dans la ville. Leurs ennemis communs sont ainsi « presque tous exécutés » avec l'aide du souverain. Quelques mois plus tard, la nouvelle garnison, Ghafiri cette fois-ci, s'avère aussi défavorable au roi que la précédente. Les Omanais auraient alors été tous massacrés par les hommes du sultan, qui se retrouve dans une position très délicate : il peut craindre des représailles à la fois des Hinawi et des Ghafiri. Dès lors, seule une intervention de Goa pourrait le sortir de ce mauvais pas¹²⁶. On peut supposer que ce massacre eut pour cause un soutien trop ostensible des Ghafiri pour Katiti. Curieusement la plupart des textes sont silencieux sur cet épisode, en particulier la *Relação dos progressos da armada*. Le gouverneur de Mozambique José Barbosa Leal, qui récapitule le contexte des années 1727-1729, remarque cependant :

« Mombasa étant sous le pouvoir des Arabes, à cause de guerres civiles qui éclatèrent entre eux, le roi de Pate eut l'occasion de se soulever contre eux, et il en tua beaucoup, en raison d'affronts qu'ils lui firent ou de son inconstance naturelle ; et comme lesdits Arabes conservaient toujours en leur faveur un parti dans Pate, qui limitait celui du roi, [ce parti] en appela secrètement aux Arabes afin de s'unir à eux, et comme le roi l'apprit, pour éviter la ruine qui sans doute lui serait advenue, il envoya dans le plus grand secret un émissaire à Goa pour demander du secours au vice-roi »¹²⁷.

¹²⁴ Nous ignorons si la mère de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar est apparentée aux Nabahani.

¹²⁵ Mwinyi Ahmed signale déjà une attaque de ce type, qui aurait eu lieu en 1724 ou 1725 - puisqu'il en a connaissance alors qu'il se trouve déjà à Surat (Audition de Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Goa, s.d. (1725), FUP, LM 89B, 29/5 (f. 451)).

¹²⁶ Vice-roi au roi, Goa, 15.01.1728, FUP, LM 94A, 20/5 (f. 46). Une autre source avance que c'est Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar qui aurait dans un premier temps passé un accord avec les Ghafiri expulsé pour qu'ils chassent les Hinawi (« Regimento que se deo a Luis de Mello de Samp.^o Gen.^{al} da armada de alto bordo [...] na viagem para Mombaça », Goa, 17.12.1727, HAG, Regimento e Instruções 1429, f. 13v).

¹²⁷ « Estando a Praça de Mombaça em poder do Arabio por guerras civis que entre sy tiverão, teve o Rey de Pate occasião de se sobrevar contra elles matando muitos, ou por insolencias que lhe tinha sofrido, ou pella sua natural inconstancia ; e como sempre o d.^o Arabio conservou em seu favor algum sequito dentro em Pate, e este para se oppor, ao do Rey hera limitado, mandou surretisiamente chamar o Arabio confederandose com elle, e como fosse isto a noticia do Rey, por evitar a ruina que sem duvida lhe sobrevinha, mandou com todo o segredo enviado seu a Goa pedindo secorro ao Vice Rey » (José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 1).

Un autre document - qui n'est pas toujours très exact - signale pour sa part que le « soulèvement de Pate contre les Arabes » eut pour causes l'interdiction que les Omanais firent aux marchands de Pate de se rendre dans les ports sous le contrôle de Mombasa¹²⁸. Pourtant, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, lorsque la flotte de Luís de Melo de Sampaio arrive à Pate en février 1728, on trouve toujours dans l'agglomération une factorerie omanaise et une cinquantaine d'hommes d'Oman. Ce qui suppose que le « massacre » de 1727 ne toucha pas l'ensemble des Omanais présents dans l'archipel de Lamu. Seuls les alliés déclarés de Katiti furent peut-être tués. A moins que cette mesure ne concernât que les officiers et soldats et non les commerçants établis dans la cité – les textes semblent d'ailleurs indiquer que les Omanais qui quittent Pate en 1728 sont plutôt des civils¹²⁹. Tout de suite après ces événements meurtriers, Bwana Tamu se voit dans l'obligation d'en appeler à l'*Estado* afin d'obtenir l'élimination des Omanais du littoral et sa protection tant contre les Hinawi que les Ghafiri ainsi que Katiti.

Au milieu de l'année 1727 Bwana Tamu et les siens écrivent donc à Bwana Madi bin Mwalimu Bakar, leur contact à Surat. Ils lui enjoignent de se rendre à Goa avec leurs lettres et de monter avec les autorités de l'*Estado* l'opération militaire destinée à expulser les Omanais de la côte. Pate propose de se soumettre à la suzeraineté du Portugal et d'aider la flotte à s'emparer de Mombasa¹³⁰. Cette ambassade est secrète : seuls Bwana Tamu, son demi-frère et souverain de Faza, et quelques-uns de leurs très proches conseillers sont au courant. Ni l'assemblée de la cité, ni d'autres dignitaires de l'île de Pate n'ont été avertis de l'arrivée possible d'une armée portugaise avec la mousson de 1728¹³¹.

Le 24 novembre 1727, Bwana Madi et les membres du *Conselho do Estado* signent un accord régissant les futures relations entre Pate et l'*Estado*. Les premiers articles - et les plus importants - insistent sur l'interdiction absolue pour les sujets du sultan de Pate d'entrer en communication tant avec les Omanais qu'avec leurs partisans, crime de lèse-majesté envers la couronne du Portugal passible d'un châtement exemplaire. Significativement, cette règle s'applique également aux personnes de sang royal, donc implicitement à Bwana Mkuu Katiti. D'autre part, le roi de la cité par l'entremise de son émissaire se déclare sous la suzeraineté et

¹²⁸ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 139v.

¹²⁹ On s'étonne dans ce cas que le drapeau omanais ait été conservé devant la factorerie.

¹³⁰ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 43-45, 55 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, pp. 262, 279-280.

¹³¹ J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, p. 42 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 61, 78.

protection du roi du Portugal : il doit « le défendre de toute invasion des Arabes ». En contrepartie Pate devra expédier des troupes importantes pour aider Sampaio à prendre Mombasa et céder quelques droits aux Portugais. Il est toutefois expressément établi que les habitants de la ville auront la liberté de commercer – phénomène si souvent source de tensions au XVII^e siècle¹³².

João de Saldanha da Gama ayant reçu dès 1725, et à nouveau en 1726¹³³, l'approbation de Lisbonne pour monter une expédition et les informations obtenues sur l'état des Omanais tant sur la côte swahili que dans le pays étant très encourageantes¹³⁴, une flotte part pour l'Afrique orientale vers les 21-24 décembre 1727. Sous le commandement du général Luís de Melo de Sampaio, elle se compose de trois frégates, trois navires de taille moyenne et de quelques autres plus petits. 800 hommes de troupe, « parmi les meilleurs », se trouvent à bord, ainsi que Bwana Dau, Mwinyi Ahmed et Bwana Madi¹³⁵. L'*Estado da Índia* est bien décidé à retrouver un domaine à la perte duquel il n'a jamais véritablement voulu se résoudre. Les conflits dynastiques de Pate, articulés autour de la recherche du soutien omanais, lui donnent enfin l'occasion d'y faire à nouveau valoir ses prétentions.

2. « Les uns et les autres encouragent les factions », Pate janvier-février 1728

La flotte de Luís de Melo de Sampaio, réduite à quatre navires, atteint l'archipel de Lamu le 10 janvier 1728. Il faudra un mois entier pour que le général et ses hommes ne débarquent et arrivent dans la ville de Pate. Cela tient à la prudence de Sampaio, qui ne souhaite pas faire usage de la force, mais surtout à l'émoi provoqué par cette apparition qui fait basculer le rapport de force en faveur du sultan Bwana Tamu Mkuu. Les deux mois durant lesquels les Portugais stationnent dans la région, très bien documentés, sont un témoignage

¹³² « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, pp. 373-377.

¹³³ Roi au vice-roi, Lisbonne, 13.04.1726, in *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 78-79.

¹³⁴ En particulier la flotte de Mascate se trouve en piètre état (« Noticia do que se passa em Mascate e Percia », 1727, FUP, LM 94B, 73/1 (f. 641) ; Vice-roi au secrétaire d'Etat, Goa, 30.04.1727, *APO-NE*, 1-3-4, p. 45 ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, p. 41 ; « Condições preliminares com que o Embaixador de Pate [...] se submete a soberana protecção do [...] Rey de Portugal », Goa, 24.11.1727, *ACE*, 5, p. 377).

¹³⁵ A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 1 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, pp. 280-281 ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 41-42 ; Vice-roi au roi, Goa, 15.01.1728, FUP, LM 94A, 20/5-21/1 (f. 46).

précieux sur les mécanismes et les équilibres politiques du sultanat de Pate, qui s'étend dorénavant bien au-delà de sa sphère sociale d'origine. Les Nabahani et les élites de la cité, plus que jamais associés à des communautés qui lui sont extérieures, n'en sont que plus divisés.

Les Portugais, qui mouillent au nord de l'île de Pate, sont surpris de constater que l'accès à l'île leur est refusé par des hommes en armes postés le long du rivage. La raison en est simple : ils ne sont aucunement attendus, Bwana Tamu bin Sultan Mohammed et ses plus proches conseillers ayant gardé le secret sur leurs relations avec Goa, sans doute pour éviter d'alerter leurs adversaires et de déclencher le soulèvement d'une population hostile aux Portugais. Leur survenue est effectivement un choc pour les habitants de l'île¹³⁶. Par l'entremise de Bwana Madi bin Mwalimu Bakar, envoyé à terre, et d'embarcations qui les abordent, les Portugais sont informés des dissensions en cours à Pate. Un certain équilibre semble alors établi entre les partisans de Bwana Tamu et ceux de Bwana Mkuu Katiti.

Le soutien d'une part importante des Bajun et des Katwa à l'égard de Bwana Tamu s'explique par l'intercession de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, souverain de Faza et de Shungwaya et sans doute d'ascendance bajun. L'alliance matrimoniale entre la dynastie de Faza et le lignage Nabahani auquel appartient Bwana Tamu (par le biais du remariage de sa mère) paraît donc avoir fonctionné. Il est très probable en outre que dans les années 1726-1727 leur appui soit renforcé par le contentieux ancien qui les oppose aux Omanais : en 1729 certains Katwa exprimeront d'ailleurs leur peur de les voir revenir¹³⁷. De plus, à la mort de Bwana Tamu, Bwana Mkuu bin Sultan pourrait grâce à leur soutien monter sur le trône de Pate.

Les textes de 1728-1729 révèlent que les Katwa et les Bajun sont des acteurs encore plus incontournables qu'auparavant dans la vie politique de l'île de Pate et de son suzerain le sultanat Nabahani. Certains documents, qui les qualifient de *makabila*, emploient fréquemment un lexique militaire à leurs propos. Ils suggèrent de la sorte qu'ils s'organisent, en plus de leur division clanique générale (les dix-huit clans bajun), sur des structures ayant une vocation militaire. Cela est peut-être le produit d'une logique sociale segmentaire et d'un

¹³⁶ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 54-55 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tisuary*, vol. 2, pp. 281-282 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 3.

¹³⁷ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 200.

système de classes d'âge tel qu'on l'observe chez de nombreux groupes somali¹³⁸. Cette hypothèse pourrait être attestée par le fait qu'au XVII^e siècle les Katwa et les Bajun, comme les Oromo, sont très fréquemment recrutés comme soldats et redoutés pour leurs aptitudes militaires. Toutefois les indices à notre disposition sont trop parcellaires pour étayer davantage cette supposition. L'un des chefs bajun, rencontré par les Portugais en janvier 1728, est désigné comme « capitaine d'un corps de gens qu'ils appellent les Bajun, la principale milice de ce royaume ». Deux autres dignitaires sont évoqués. Le premier est « *Chorogidale* général des Katwa (également un peuple militaire de ce royaume) »¹³⁹ ; en 1729 il est nommé « *Xaro Gidali* » (Sharo Gid Ali ?) et présenté comme « caporal-majeur » des Katwa et des Bajun¹⁴⁰. Le second est « *Choro Agimalo* général des Bajun » (Sharo Hajji Malo ?)¹⁴¹.

Ces deux personnages, qui sont peut-être des *amiri* c'est-à-dire des commandants de troupes, sont des dignitaires très importants : ils viennent représenter les Bajun et les Katwa lors d'une audience avec les Portugais, aux côtés du souverain de Lamu et d'un petit nombre de *wazee*¹⁴². Néanmoins, nous ne savons pas avec certitude si leur autorité s'étend uniquement sur les clans bajun et katwa de Faza et de ses environs ou plus largement sur ceux de toute l'île de Pate, en vertu d'une structure clanique et militaire qui se superposerait à l'existence des cités. Ils montrent en tout cas que Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, souverain de Faza et Shungwaya, n'est pas seul à la tête de ces communautés : il représente une autorité suprême, monarque fédérant sous une figure unificatrice divers groupes, dans la lignée des rois et des « princes » de Faza au siècle précédent. Malgré leur flou, ces indications¹⁴³ ne laissent aucun doute sur le fait que les Bajun et les Katwa constituent à cette époque une force politique très puissante, en raison de leur nombre et de leurs capacités militaires. Cela

¹³⁸ I.M. Lewis, *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*, 1955, pp. 96-98, 104-106 ; L. Cassanelli, *The shaping of Somali society, reconstructing the history of a pastoral people, 1600-1900*, 1982, pp. 17-22.

¹³⁹ « *Capitão de hum corpo de gente a q chamão Bagunhos meliça principal daquelle Reyno* », « *Chorogidale General dos Maracatos (tambem gente militar do mesmo Reyno)* » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 64).

¹⁴⁰ « *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...]* entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « *Dois manuscritos inéditos* », 2000, p. 184.

¹⁴¹ La *Relação dos progressos da armada* évoque également les « caporaux et officiers de guerre des Bajun et des Katwa » (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 58, 64).

¹⁴² *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 77.

¹⁴³ Ainsi que l'ensemble du récit de Coelho daté de 1729 (« *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...]* entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « *Dois manuscritos inéditos* », 2000).

s'accorde tout à fait avec les traditions de Siyu sur les Katwa, qui mettent l'accent sur leur rôle militaire et leur participation aux institutions de la ville¹⁴⁴.

Adversaire déclaré de Bwana Tamu et de son frère, Bwana Mkuu Katiti peut de son côté s'appuyer sur le soutien de diverses sections de la cité de Pate, apparemment plutôt issues des élites *waungwana*, ainsi que sur les Omanais qui y résident (dont il a la faveur vers 1725-1727) et enfin des Hinawi de Mascate (et peut-être même des Ghafiri) en raison des violences perpétrées à leur encontre durant ces années. Au début de l'année 1728 il attend l'arrivée d'une flotte omanaise pour renverser son cousin¹⁴⁵. Ainsi dans les années 1720 la compétition pour le pouvoir à Pate se fonde sur des lignes de fracture assez semblables à celles qui prévalaient dans la seconde moitié du XVII^e siècle : deux partis - aux contours au demeurant assez instables - s'affrontent, l'un plutôt proche des Bajun et Katwa et l'autre des Omanais. Il n'est pas impossible par ailleurs que cette opposition recoupe une certaine rivalité entre clans plutôt patriciens et groupes au statut plus modeste. Ce contexte illustre, une fois encore, l'importance dans la course pour la suprématie politique des larges réseaux d'alliance, incluant des groupes de tous statuts sociaux. Cela est particulièrement manifeste dans le cas de Pate puisque la cité a étendu sa souveraineté - quoique lâche - sur un large espace.

Les premiers habitants de l'île avec lesquels Luís de Melo de Sampaio s'entretient sont un groupe de quelques Bajun. Ils lui rapportent que les Bajun et les Katwa ont été « scandalisés » à la vue de la flotte portugaise : ils se refuseraient à accepter tant les Portugais que les Omanais et seraient allés le faire savoir à Bwana Tamu et Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar. Les troupes postées en bord de mer auraient pour objectif d'empêcher le débarquement des uns et des autres¹⁴⁶. La population de l'île paraît exaspérée par les intrusions des deux puissances expansionnistes. Au général, qui leur demande pour quelles raisons ils rejettent Omanais et Portugais, ses interlocuteurs répondent :

¹⁴⁴ J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 26 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85-87, 208-211. Nous reviendrons sur ce point.

¹⁴⁵ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 56, 69, 73 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, pp. 282-284 et vol. 3, p. 14 ; Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 66/5 (f. 582) [annexe 2.2.7] ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 42-43 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 128v-129 ; Vice-roi au roi, Goa, 27.10.1728 et 20.01.1729, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 347, 349 ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 1.

¹⁴⁶ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 57.

« Les uns et les autres manquent de justice, volent les marchandises, empêchent les contrats et les profits, et encouragent les factions, avec eux les vies ne sont ni sûres ni convenables »¹⁴⁷.

Une synthèse éloquentes des conséquences négatives que purent avoir les dominations portugaise comme omanaise sur la côte swahili. Elle résume aussi remarquablement ce qui importe pour les communautés swahili et qu'elles se doivent de préserver : autonomie, concorde civile, liberté et pluralité des échanges.

Dans ces conditions, aux prises à la fois avec l'hostilité générale à l'égard de la flotte venue de Goa et avec les manœuvres des partisans de Bwana Mkuu Katiti, Bwana Tamu se trouve dans une position très inconfortable. Par ses émissaires, il réclame du temps à Sampaio, afin semble-t-il de s'attacher la confiance d'une majorité des clans, qu'il reçoit en audience. Plusieurs explications peuvent être données aux atermoiements du sultan. Il est probable qu'il adopte une posture attentiste, attendant de voir l'issue d'un inévitable combat entre les Portugais et les navires omanais. Parallèlement il cherche à négocier avec les diverses forces en présence afin de neutraliser ses rivaux. Il lui serait impossible de laisser débarquer trop tôt les Portugais :

« Sa volonté étant dépendante de quelques grands, qui suivaient secrètement la partie contraire dans l'expectative des renforts qu'ils attendaient des Arabes »¹⁴⁸.

Ainsi, Bwana Tamu Mkuu redoute qu'un débarquement hâtif des hommes de Sampaio ne provoque un soulèvement de la population, qu'il ne pourrait contenir faute de soldats et d'adeptes en nombre suffisant. Enfin il craint que Bwana Dau ne cherche à être intronisé par les Portugais et se méfie de Mwinyi Ahmed¹⁴⁹.

Pour sa part, Luís de Melo de Sampaio parvient petit à petit, grâce à des cadeaux et à l'intercession de Bwana Dau et de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar, à gagner la confiance des habitants du nord de l'île de Pate (« le petit peuple de Faza »). Ils viennent lui demander de déposer ses hommes à terre lorsqu'une embarcation omanaise fait son apparition, mais ses

¹⁴⁷ « Responderão q huns e outros erão falto de justiça, elles roubarão as fazendas ; empedião os contratos e conveniências, e fomentavão parcialidades, não estando com elles seguras nem apropriadas vidas » (*Relação dos progressos da armada que dispo e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 58).

¹⁴⁸ « Lhe não era possível executar tão promptamente a sua vontade ; que esta pendia de alguns grandes, que seguião subrepticamente contraria parte na inspecção do soccorro, que esperavão dos Arabios » (M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tisuary*, vol. 3, p. 284).

¹⁴⁹ *Relação dos progressos da armada que dispo e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 58-63, 66 ; Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 26.04.1728, FUP, LM 95B, 19/2 (f. 403) ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tisuary*, vol. 2, pp. 282-286.

occupants n'osent pas s'attarder dans l'archipel¹⁵⁰. La situation ne se débloque véritablement qu'après que la flotte de Sampaio a mis en déroute quatre navires de Mascate arrivés le 4 février. Sous le feu des canons, les Omanais se réfugient sur une île où 240 d'entre eux sont tués sans peine par les Portugais, par les habitants et par des Bajun sous les ordres de Bwana Gogo, un fils de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar¹⁵¹. Dès lors, Bwana Mkuu Katiti et ses affidés ne sont plus en mesure de l'emporter, tandis que la cinquantaine d'Omanais qui vivaient à Pate avec leurs familles s'enfuient pour Lamu. Le roi de Faza et le chef des Katwa réclament l'exécution du prétendant au trône¹⁵². Après un premier entretien avec des dignitaires à bord de sa frégate, Sampaio débarque à Shanga le 12 février. Il passe trois jours à Siyu, édictant oralement des serments de bonnes relations et d'amitié, puis finit par entrer dans Pate. Il y conclut divers accords avec le souverain et les autres dirigeants, et tente également de réconcilier le « grand nombre de personnes qui y étaient ennemies les unes des autres ».

Selon la *Relação dos progressos da armada*, Bwana Mkuu Katiti est retranché dans sa maison, de peur d'être assassiné à l'instigation du souverain influencé par son demi-frère¹⁵³. Les autres sources rapportent plutôt qu'il est livré à Sampaio, avec d'autres partisans, par le roi lui-même, qui demande à ce qu'il soit conduit captif à Goa. Katiti se défend de toute opposition aux Portugais et leur jure fidélité, expliquant que son seul souhait est de régler la question de la succession. Le général Sampaio le prend à son bord mais ne veut pas le condamner, car il estime que ce serait prendre le risque de nouveaux troubles. Pour l'officier, Bwana Mkuu Katiti, malgré sa compromission avec les Omanais, est un successeur beaucoup plus légitime que Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar, notamment au regard des règles dynastiques en vigueur au Portugal. Ce faisant, il encourage Katiti à clamer ses droits tandis que Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar est son adversaire le plus acharné ; sans doute parce que le souverain de Pate, déjà d'un certain âge et sans héritier mâle direct, est moins sensible

¹⁵⁰ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 64-67.

¹⁵¹ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 11-14 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 69-72 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, *Fragata (Mombasa)*, 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, p. 101 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 129-130 ; Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, *Mombasa*, 26.04.1728, Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 19/3 (f. 403v) et 67/6 (f. 582) ; José Barbosa Leal au roi, *Mozambique*, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 1v.

¹⁵² *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 73-45.

¹⁵³ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 90.

à la question de sa propre succession. Les Portugais recrutent 360 soldats bajun et katwa (jusqu'à 700 selon certains récits) pour aller prendre Mombasa. Ils quittent l'archipel de Lamu le 1^{er} mars 1728, accompagnés du roi, de Bwana Mkuu Katiti et d'autres grands de l'île¹⁵⁴.

Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed n'a pris en 1727 la décision de faire appel à Goa que parce qu'il se sentait très menacé par la flotte qui viendrait inévitablement de Mascate avec la mousson, mais aussi parce qu'une opportunité se présentait, indirectement, par le biais de la correspondance échangée avec Bwana Dau et Mwinyi Ahmed en 1725-1727. Ce sont donc des circonstances très exceptionnelles qui ramènent l'*Estado* sur la côte swahili.

Dans les années 1660-1688, l'expulsion des Portugais de l'archipel de Lamu, puis l'alliance de plus en plus étroite entre Pate et les Yarubi, trouve en partie sa source dans la volonté de l'une des factions de la cité-Etat, proche des Oromo, de l'emporter sur des rivaux proches des Portugais et de certains groupes bajun et katwa. Quelques décennies plus tard, un processus analogue se reproduit. Toutefois, ironiquement, c'est le sultan lui-même qui se rapproche de l'*Estado*. Ce cas exemplaire met en lumière les équilibres délicats du pouvoir dans les principales cités littorales : un jeu complexe d'arbitrages, d'alliances, et parfois de violences, entre clans et sections appartenant à l'élite *waungwana* mais également à d'autres cités ainsi qu'à des catégories sociales plus inférieures. Par ailleurs, l'expansion de Pate au cours du XVII^e siècle a d'autant plus favorisé cette articulation à des composantes extérieures. Après la défaite de son rival, Bwana Tamu Mkuu se montre un ennemi des Omanais beaucoup plus franchement déclaré.

3. Mombasa à nouveau sous le contrôle de Goa : une victoire facile

Peu après leur arrivée dans l'archipel de Lamu, les hommes de Luís de Melo de Sampaio apprennent que les soldats d'origine nyika ou servile au service des Omanais de Mombasa, postés dans Fort Jésus, se sont mutinés. Cet épisode est mentionné par la chronique de Mombasa : les « serviteurs de l'imam » se révoltent et mettent aux fers le gouverneur Nasser bin Abdallah al-Mazrui, sous le commandement de leur chef Sese Rumbi. Peu après,

¹⁵⁴ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 75-93, 110 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 14-16, 34-37 ; J. Gonçalvez da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 43-45 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 3v-4 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, *Fragata (Mombasa)*, 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, pp. 101-102 ; Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 66/5 (f. 582).

selon le récit, les Portugais pénètrent à Mombasa, envoyés par Bwana Tamu et Mwinyi Ahmed, réconciliés et désireux de se débarrasser de la sorte des Portugais¹⁵⁵. Les textes de l'*Estado* sont plus fournis. La mutinerie semble avoir eu lieu environ trois mois avant la venue de Sampaio¹⁵⁶. A l'occasion du pèlerinage du gouverneur Ahmed bin Said, les continentaux de la garnison se révoltent contre son remplaçant Nasser bin Abdallah lors d'un complot fomenté par le frère de Ahmed bin Said. Il semble que Nasser ait commis des exactions et surtout qu'il s'agisse une nouvelle fois d'un contrecoup de la guerre civile en Oman : Nasser étant désigné comme un traître dans l'une des sources, il prit peut-être parti pour les Ghafiri. Cependant la rébellion échappe à son instigateur et les mutins s'emparent de la forteresse, laissant les Omanais se retrancher dans la ville à son pied. Les révoltés, parmi lesquels se trouve Sese Rumbi, demandent alors l'aide du sultan de Pate, vraisemblablement parce que peu de temps auparavant il a tenu tête aux Hinawi dans l'archipel de Lamu. Ils souhaitent se placer sous sa protection et lui remettre Fort Jésus. C'est pourquoi en janvier 1728 les Portugais apprennent qu'il est entre les mains de Bwana Tamu, ce qui est très excessif puisqu'il n'y a envoyé que quelques hommes et des céréales. Avertis de la présence de la flotte de Goa près de Pate, les mutins envoient un émissaire¹⁵⁷ et se disent prêts à leur donner le fort si Pate ne peut les soutenir¹⁵⁸. Le fait que les insurgés en appellent à Bwana Tamu révèle qu'il est le seul souverain swahili susceptible, grâce à ses forces armées, de contrecarrer éventuellement les Omanais de Mombasa. C'est peut-être aussi le signe qu'il était en désaccord avec les autorités qui tenaient alors la ville.

Les divergences entre les occupants omanais de la côte favorisent très opportunément le dessein des Portugais dans la région. Ils n'auront aucun mal à prendre Mombasa. Débutées le 11 mars, les opérations militaires sont de très courte durée, les Swahili de l'île et les Omanais venant presque aussitôt offrir leur capitulation. Les 1000 à 1500 mercenaires nyika recrutés sur le continent pour défendre l'agglomération sont renvoyés et un traité de capitulation est conclu. Le 13 mars tous les Omanais de la cité, accompagnés de leurs femmes,

¹⁵⁵ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 415-416 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 615-616 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, pp. 31-34.

¹⁵⁶ A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 3v.

¹⁵⁷ Un ancien esclave d'un Portugais de Mombasa, converti à l'islam.

¹⁵⁸ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 2, p. 284 et vol. 3, pp. 33-34 ; *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 57-58, 62, 82 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, *Fragata (Mombasa)*, 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, pp. 103-104 ; Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 67/1 (f. 582v). Le récit suivant donne également des détails assez inédits : J. Gonçalves da Silveira, « *Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...]* », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 43-44.

rendent leurs armes. Deux jours plus tard, conformément à l'accord, ils sont autorisés à quitter Mombasa pour Mascate dans quelques bateaux, sans subir d'autres violences que le pillage de leurs habitations. Sampaio a tenu à respecter ses engagements et espère que sa clémence lui permettra, lors du voyage qu'il doit ensuite effectuer dans le golfe Persique, de s'attacher l'une des factions omanaises, plus particulièrement les Hinawi¹⁵⁹. A la demande des mutins en remerciement de son aide, Bwana Tamu remet solennement le 16 mars les clefs de Fort Jésus aux Portugais. De nombreux écrits relatent que le sultan Nabahani, secondé par Bwana Dau, aurait souhaité la mise à mort de tous les Omanais de Mombasa. Il serait allé jusqu'à refuser de descendre de son navire, prétextant que Sampaio n'aurait pas respecté sa parole¹⁶⁰. Il est clair qu'il est extrêmement préoccupé par l'éventualité de représailles Hinawi¹⁶¹.

Álvaro Caetano de Melo e Castro est nommé gouverneur de Mombasa et une garnison de 120 soldats est laissée dans la forteresse. Des émissaires sont ensuite dépêchés tout le long de la côte pour signaler que le Portugal est de nouveau suzerain sur la région et que le gouvernement de Pate a déjà fait allégeance à la Couronne. En quelques jours, les principaux souverains et chefs du littoral viennent se soumettre : de Wasini, Vumba Kuu, Mtang'ata, Tanga, Pemba et Zanzibar, ainsi que Mwinyi Makuma, « roi de Pangani, sur la terre ferme des *Monhicas* [*Munyika*] ou *Muzungulos* »¹⁶². Nul doute que la victoire éclair des Portugais sur l'importante colonie omanaise de Mombasa et la soumission de Bwana Tamu firent forte impression, ôtant toute velléité de résistance. Un facteur, assisté de quelques hommes, est établi à Zanzibar. Il reçoit l'aide du sultan Hassan bin Ali Alawi, qui tient à s'excuser de sa

¹⁵⁹ *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 105. Dans les années précédentes des contacts à Goa pouvaient laisser croire qu'une telle coopération serait envisageable dans le cadre de la guerre civile en Oman.

¹⁶⁰ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 63.

¹⁶¹ Pour un aperçu exhaustif de la prise de Mombasa, on consultera : *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 94-105 ; M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 38-40, 57-64 ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 45-49 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 4v-5 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 130v-132 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, *Fragata* (Mombasa), 19.05.1728, *APO-NE*, 1-3-4, pp. 104-106 ; Vice-roi au roi, Goa, 27.10.1728, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 346-348 ; Luís de Melo de Sampaio au vice-roi, Mombasa, 08.05.1728, Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 14.08.1728, Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 26.04.1728, Sultan Abubakar bin Sultan au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 12/5-13/1 (f. 375), 15/5 (f. 384), 19/4-20/1 (ff. 404-406), 67/1 (f. 582v) et 67/4 (f. 585) ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, ff. 1v-2 ; « Breve noticia de algumas circunstancias dos sucessos de Pate e Mombaça escritas por Antonio de Albuquerque Coelho [...] », Goa, 31.12.1729, in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 234-236.

¹⁶² M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 82-83. Voir également *Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, pp. 105-109 et J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, p. 50.

coopération - qu'il dit forcée - avec les Omanais et à se féliciter du retour de l'*Estado*. Il demande également à développer le commerce de toiles, indispensables à sa population, et vante les échanges de son île : caire, riz, mil, ivoire d'Utondwe, de Kilwa et d'ailleurs¹⁶³.

Dès le 21 mars Bwana Tamu et les siens repartent pour Pate. Ils sont consternés qu'aucune troupe n'ait été postée sur l'île de Pate en prévision d'une invasion omanaise et que Bwana Mkuu Katiti soit toujours en liberté¹⁶⁴. De Pate, le sultan écrit à nouveau à Sampaio pour témoigner du risque que fait peser son rival sur Mombasa ; mais le général, qui s'était déjà comporté avec mépris à l'égard de Bwana Tamu, ne veut rien entendre de ses arguments ni de ceux de Melo e Castro qui lui recommande également d'emmener Katiti¹⁶⁵. Il est patent d'après les récits d'autres officiers que Sampaio n'a pas la tempérance et l'habileté politique que lui prête la *Relação dos progressos da armada*, pièce de propagande très informée mais toute à sa gloire. Le 19 mai il met cependant les voiles en direction de la Perse, laissant Bwana Mkuu Katiti à Mombasa, ce qui lui sera reproché tant par ses compatriotes que par Bwana Tamu.

En effet, dans la ville Katiti n'a de cesse de conspirer pour échapper aux Portugais, voire s'emparer de Fort Jésus puis du trône de Pate. Il continue d'activer ses réseaux et cherche à s'adjoindre de nouveaux adeptes à Mombasa. D'une part, il reste en liaison avec ses partisans à Pate, où selon le roi il y a de « nombreux traîtres », toujours plus pressants à son encontre. Il écrit aussi aux Omanais présents à Barawa, qui attendent des renforts de Mascate, et aurait également essayé de se procurer une embarcation pour passer dans l'une ou l'autre ville¹⁶⁶. D'autre part, dans Mombasa, il rassemble en vue d'une insurrection des armes et surtout des clients, en usant de sa générosité : « il possède des gens payés à ses frais »¹⁶⁷. Il dépense également beaucoup de sa fortune personnelle « en banquets continus pour des

¹⁶³ Joaquim da Costa Ribeiro, facteur de Zanzibar, au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, Sultan Hassan bin Ali Alawi au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728 (deux lettres), FUP, LM 95B, 16/5-17/3 (ff. 387-388), 17/4-5, 18/1.

¹⁶⁴ J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, pp. 49-50.

¹⁶⁵ Sampaio se fait aussi insultant à l'encontre de Bwana Dau et de Mwinyi Ahmed et intransigeant envers les Nyika venus réclamer la coutume en étoffes (A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 5v-6).

¹⁶⁶ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 84-85 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 132v ; Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 12.08.1728, Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 14/4 (f. 381) et 67/4 (f. 585).

¹⁶⁷ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 84.

vauriens susceptibles de se révolter »¹⁶⁸. Cette courte phrase est le meilleur témoignage portugais sur l'un des mécanismes par lesquels un patricien s'attache des hommes dévoués à sa cause : en distribuant de la nourriture et en parrainant des festivités. Il est très probable que ce procédé vise une certaine population flottante de Mombasa : toute une catégorie de citadins pauvres, d'esclaves ou d'affranchis, de clients ou d'autres individus venus du continent pour profiter des opportunités de la vie urbaine. Il semble d'ailleurs communiquer avec un *mwungwana* nommé Bwana Shoka¹⁶⁹ : réfugié chez les Nyika, ce dernier est en relation avec les ex-mutins de la forteresse, dispersés sur le continent¹⁷⁰.

Averti par ses informateurs swahili de ces agissements, Melo e Castro finit par arrêter Bwana Mkuu Katiti après une mort suspecte. Il doit être envoyé à Goa à bord du bateau qui y ramène le capitaine Manuel de Azevedo Cotrim et le colonel de dragons Álvaro José Marques Cardoso y Cien Fuegos¹⁷¹. Durant leur retour vers Goa, ces derniers font escale à Pate vers le 20 août. Ils trouvent Bwana Tamu très agité par la peur d'une attaque des Omanais ou de ses opposants. Après avoir accueilli avec soulagement les Portugais, il s'emporte pourtant lorsqu'ils n'acceptent pas de lui livrer Katiti : il aurait voulu le faire exécuter pour mettre fin à son parti, montrer ce qu'il en coûtait aux rebelles, et retrouver « la paix civile dans son royaume ». Cependant, dans le cas où le sultan persisterait à ne pas coopérer, les Portugais le menacent d'user de la force, au bénéfice éventuel de Katiti. Alarmé à l'idée que les choses n'en arrivent là, Bwana Tamu se ravise et ratifie le 24 août avec Cien Fuegos un traité de paix et d'alliance. Comme l'expliquera plus tard sans détour le vice-roi, il est manifeste que les Portugais emploient Bwana Mkuu Katiti comme moyen de pression sur le monarque de Pate¹⁷². Ils peuvent aussi profiter de la menace que font peser sur son trône les Hinawi et les affidés de Katiti au sein de la cité-Etat.

C'est pourquoi Bwana Tamu doit se résoudre à signer un traité peu avantageux malgré ses fortes réticences sur trois clauses principales : le versement d'un tribut, la construction d'une église à Pate et le monopole absolu de l'ivoire pour l'*Estado* en échange d'un tiers du

¹⁶⁸ « *Sendo miserabilissimo em gastar dinheiro [...] em continus banquetes a gente vadia e capas de atentar* » (Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 12.08.1728, FUP, LM 95B, 14/4 (f. 381)).

¹⁶⁹ Les textes ne disent pas s'il s'agit du même personnage qui contribua à la déchéance de Mwinyi Ahmed vers 1720. C'est toutefois probable compte tenu de leurs relations en 1729.

¹⁷⁰ *Relação dos progressos da armada que dispo e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 117.

¹⁷¹ Álvaro Caetano de Melo e Castro au vice-roi, Mombasa, 12.08.1728, Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 14/4 (f. 381) et 67/4 (f. 585).

¹⁷² M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, pp. 84-85 ; Vice-roi au roi, Goa, 20.01.1729, APO-NE, 4-2-2, p. 349.

revenu de la douane¹⁷³. Ces conditions sont difficilement acceptables pour les autorités de Pate lorsque l'on connaît son histoire récente et le poids de l'ivoire dans ses exportations. Elles portent les germes d'une profonde désaffection envers des alliés portugais dont la cupidité l'emporte à nouveau sur le discernement. Les autres articles sont moins polémiques. Il est prévu la construction d'une douane et d'une forteresse dans l'agglomération, garnie de 150 hommes. Grâce à cela, le Portugal pourra prendre la défense du roi contre tous ses ennemis et garantir sa succession, tout en respectant la liberté de circulation des embarcations. Cien Fuegos s'engage également à exposer au vice-roi toutes les manœuvres de Katiti, afin qu'il soit condamné à mort puis exécuté devant Bwana Madi bin Mwalimu Bakar lui-même. Dans le cas contraire, d'après le sultan, les « Arabes de Mascate essaieront toujours de prendre la forteresse de Mombasa, Pate et ses conquêtes, et il y aura toujours des conspirations fomentées par la partie adverse ». De même, les soldats portugais serviront à « maintenir le roi de Pate dans son royaume et à pacifier la terre »¹⁷⁴. Dans ses trois lettres au vice-roi, Bwana Tamu insiste encore sur l'urgente nécessité d'une garnison et d'un fort portugais ; Bwana Madi s'embarquant pour Goa pour plaider cette cause¹⁷⁵. Venant illustrer les propos du roi, Katiti bien qu'enfermé à bord d'un navire réussit à ordonner à ses partisans de mettre le feu à la ville, un incident toutefois vite maîtrisé. Avant leur départ, les Portugais laissent des armes et des munitions à Pate¹⁷⁶.

La réoccupation de Mombasa et du rivage au nord du cap Delgado est un triomphe très facile pour l'*Estado da Índia*¹⁷⁷. C'est la partition de la cité de Pate et, au-delà, de son aire d'influence en deux parties antagonistes qui le mène à nouveau sur la côte, aidé par les répercussions de la guerre civile en Oman. Mais les alliances et les rapports de force peuvent basculer très vite dans le jeu politique swahili. Or une partie des soldats et des officiers portugais se livrent aux pires penchants de leurs prédécesseurs dans la région, hypothéquant très tôt la souveraineté de Goa.

¹⁷³ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 84.

¹⁷⁴ « Tratado de paz, amizade e aliança concluido na cidade de Pate aos 24 de Agosto de 1728, entre o Vice Rey [...], João de Saldanha da Gama, e Banatamo Bubacar bin Mahameth, Rey de Pate, feito por D. Alvaro José Marques Cardoso y Cien Fuegos [...] », in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1885, vol. 6, pp. 55-60.

¹⁷⁵ Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed au vice-roi, Pate, 26.08.1728 (deux lettres) et Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi - trad. Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95B, 18/2-3, 18/4-5 et 67/4 (f. 585).

¹⁷⁶ M. de Azevedo Cotrim, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. J.H. da Cunha Rivara, *O Chronista de Tissuary*, vol. 3, p. 89.

¹⁷⁷ Strandes résume l'optimisme qui s'emparent des dirigeants de Goa au retour de Sampaio (J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 287-288).

C. Un allié beaucoup trop menaçant : l'Estado à nouveau expulsé (1729 - 1730)

L'établissement des Portugais à Pate au début de l'année 1729 puis le soulèvement général qui mène à leur expulsion de toute la côte sont très documentés, à l'instar de l'année 1728. Contrairement aux époques antérieures, les circonstances prévalant à Pate nous sont pour une fois aussi bien - sinon mieux - connues que pour le reste du littoral. Cela tient à l'existence d'un très long récit, s'étalant de février à août 1729, mis par écrit par l'éphémère gouverneur de Pate lui-même, António de Albuquerque Coelho. Ce texte, publié très récemment, ne fut consulté que par Charles Boxer, qui n'en fit qu'un usage extrêmement limité¹⁷⁸. On ne sera cependant pas surpris qu'une source d'une telle importance pour l'histoire des relations luso-swahili, et de la société de l'île de Pate, ait été si peu exploitée compte tenu de la désaffection que les spécialistes du monde swahili portèrent pour la première moitié du XVIII^e siècle.

Durant l'année que dure leur réoccupation, les Portugais de Mombasa et d'ailleurs se livrent à l'ensemble de la gamme des exactions dont ils furent coutumiers au cours des deux siècles précédents, provoquant fatalement leur perte. A Pate pourtant la révolte des principaux chefs contre Coelho s'inscrit davantage dans une compétition pour la suprématie politique toujours aussi vivace, malgré le départ de Bwana Mkuu Katiti. La présence portugaise réveille en effet des ambitions et des tensions que la lutte contre le parti de Katiti avait masquées. Une fois de plus les Portugais - et à leur suite les Omanais - sont entraînés dans des conflits intérieurs propres à l'archipel de Lamu.

1. Des relations cordiales aux soulèvements (janvier-juin 1729)

Le récit d'António de Albuquerque Coelho fut rédigé très peu de temps après son retour à Goa au début du mois de septembre 1729. Fondé, d'après l'auteur, sur un journal écrit

¹⁷⁸ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos sobre os últimos meses da presença portuguesa em Pate e Mombaça », *Mare Liberum*, 20, 2000, pp. 169-231 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 78-81 et C.R. Boxer, *António de Albuquerque Coelho, esboço biográfico*, 1939, pp. 35-43. Le manuscrit publié par Martins, déposé à la Lilly Library de l'Indiana University (Bloomington), appartenait à la collection privée de Boxer. Il en existe une copie, identique, dans l'un des volumes des *Livros das Monções* (FUP, LM 97B, 30/3-50/5 (ff. 108-159)) – ce qui n'est pas signalé par Martins, Boxer ni Strandes.

pendant toute la durée du siège qu'il endura à Pate, il a pour fonction de disculper l'officier des accusations portées contre lui par le vice-roi et les autorités de Goa. Il se fait particulièrement critique à l'égard d'Álvaro Caetano de Melo e Castro, accusé d'avoir soulevé la populations côtière contre les Portugais à cause de son impéritie et de sa brutalité. Malgré l'évidente partialité de ce document à l'égard des responsabilités de l'un et de l'autre, il paraît plutôt objectif sur les protagonistes swahili, son auteur ayant un regard singulièrement neutre sur la population de l'île de Pate¹⁷⁹.

Le général António de Albuquerque Coelho est désigné par le vice-roi comme « gouverneur de Pate », soumis à l'autorité du capitaine de Mombasa, source manifeste de jalousies. C'est un agent expérimenté de l'*Estado* qui a déjà une longue carrière en Asie, notamment comme gouverneur de Macao et de Timor¹⁸⁰. Après que Bwana Mkuu Katiti a été emprisonné à Goa, le vice-roi expédie pour Pate une flotte sous ses ordres, en dépit du manque de moyens militaires dont souffre comme à l'accoutumée Goa¹⁸¹. Coelho doit mettre en œuvre le traité signé au mois d'août : ériger un fort pourvu d'une église, inaugurer une factorerie, puis diriger une garnison de 150 soldats.

Coelho aborde l'archipel de Lamu le 3 février 1729. L'accueil qu'il reçoit de la part de Bwana Tamu, de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar et d'autres dignitaires est enthousiaste, les Portugais recevant de l'aide pour débarquer et se loger dans Pate. Toutefois les habitants portent immédiatement à sa connaissance leur aigreur envers le gouverneur de Mombasa : des embarcations ont été volées et leurs marins maltraités dans la ville et dans d'autres ports sous sa juridiction. Les Nyika sont également mécontents de ne pas avoir reçu de sa part la coutume annuelle en étoffes¹⁸². Les exactions de Melo e Castro et de ses hommes seront lourdes de conséquences dans les mois qui suivront. Dans un premier temps, elles vont priver les Portugais de l'île de Pate d'approvisionnement en riz depuis la zone de Mombasa, c'est-à-

¹⁷⁹ Dans un autre plaidoyer, plus bref, Coelho est très virulent à l'égard du vice-roi João de Saldanha da Gama, accusé d'avoir choisi, par népotisme, Melo e Castro en dépit de son incompétence (« Breve notícia de algumas circunstancias dos sucessos de Pate e Mombaça escritas por Antonio de Albuquerque Coelho [...] », Goa, 31.12.1729, in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 233-247).

¹⁸⁰ P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 157-167.

¹⁸¹ Vice-roi au roi, Goa, 20.01.1729, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 349-350.

¹⁸² António de Albuquerque Coelho à Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, Pate, 07.02.1729, FUP, LM 97B, 2/1 (f. 29) ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 20-21 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 136v-137 ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 2. Le 11 février, le sultan et les *wazee* réunis en conseil livrent individuellement à Coelho leurs récriminations contre Melo e Castro et en dressent un liste écrite. Comme d'autres documents signalés comme joints par Coelho, elle n'est pas incluse dans sa relation ni dans les *Livros das Monções* (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 169-171).

dire depuis Pemba et Zanzibar¹⁸³. En effet, l'île de Pate connaît au début de 1729 une pénurie de céréales (principalement de riz), notamment en raison des problèmes rencontrés par ses bateaux vers Mombasa. Dans ce contexte, le gouverneur de Pate se voit dans l'obligation d'affréter des embarcations locales pour aller acheter du riz dans les ports plus au sud. Malgré leurs inquiétudes à l'égard du comportement des Portugais de Mombasa, les armateurs de Pate acceptent et Coelho leur remet une lettre demandant à Melo e Castro leur libre circulation. Peu après, ce dernier lui répond qu'il n'acceptera pas les navires de Pate dans sa juridiction – sans doute pour éviter qu'ils ne trafiquent de l'ivoire. Quelques semaines plus tard, les marchands de Pate reviennent à leur port d'attache : ils auraient fui Mombasa après que l'une des embarcations y aurait été confisquée, et jusqu'aux manteaux de ses marins volés. De même, deux bateaux appartenant à Bwana Mkuu ont été retenus et pillés à Mafia. Ces nouvelles suscitent un grand émoi parmi les *waungwana* de Pate, très investis dans le trafic maritime comme nous le savons. Le gouverneur Melo e Castro se montre incapable de tenir ses troupes et n'hésite pas à jouir lui-même des profits de la piraterie, suscitant chez les Swahili le rappel douloureux d'une pratique que les Portugais n'abandonnèrent jamais complètement depuis les premières années du XVI^e siècle. Avec la fin de la période de navigation au mois d'avril, ces entraves et abus obligent ainsi la garnison de Pate à dépendre des céréales fournies par les grands de Pate¹⁸⁴.

Si l'on en croit la relation de Coelho, les rapports qu'il établit avec la population et la plupart des élites demeurent excellents pendant cinq mois. Il est toutefois apparent qu'il a tendance à enjoliver la réalité, afin de pointer le contraste entre ses propres relations avec les Swahili et la conduite très néfaste adoptée par Melo e Castro. L'auteur, rapportant les propos du souverain de Faza, précise cependant que de nombreux dignitaires demeurent opposés à la présence portugaise¹⁸⁵. Un système de prélèvement de « paniers »¹⁸⁶ de riz est institué par le roi et des *wazee* pour assurer la subsistance des Portugais pendant quelques mois. La ponction est effectuée selon un système de roulement : chacun des « principaux » de la ville récolte le riz « en allant de maison en maison dans toutes celles qui appartenaient à sa répartition »¹⁸⁷.

¹⁸³ António de Albuquerque Coelho, *carta testemunha*, Goa, 20.12.1729, FUP, LM 97B, 14/1 (f. 61).

¹⁸⁴ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 171-179 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 137.

¹⁸⁵ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 178.

¹⁸⁶ « *Quicapos* », c'est-à-dire *kikapu* (pl. *vikapu*). Le terme correspond peut-être alors à une unité de capacité pour les grains.

¹⁸⁷ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 179.

Ce sont donc les chefs de clans, et éventuellement les porte-parole de chaque quartier, qui en ont la responsabilité.

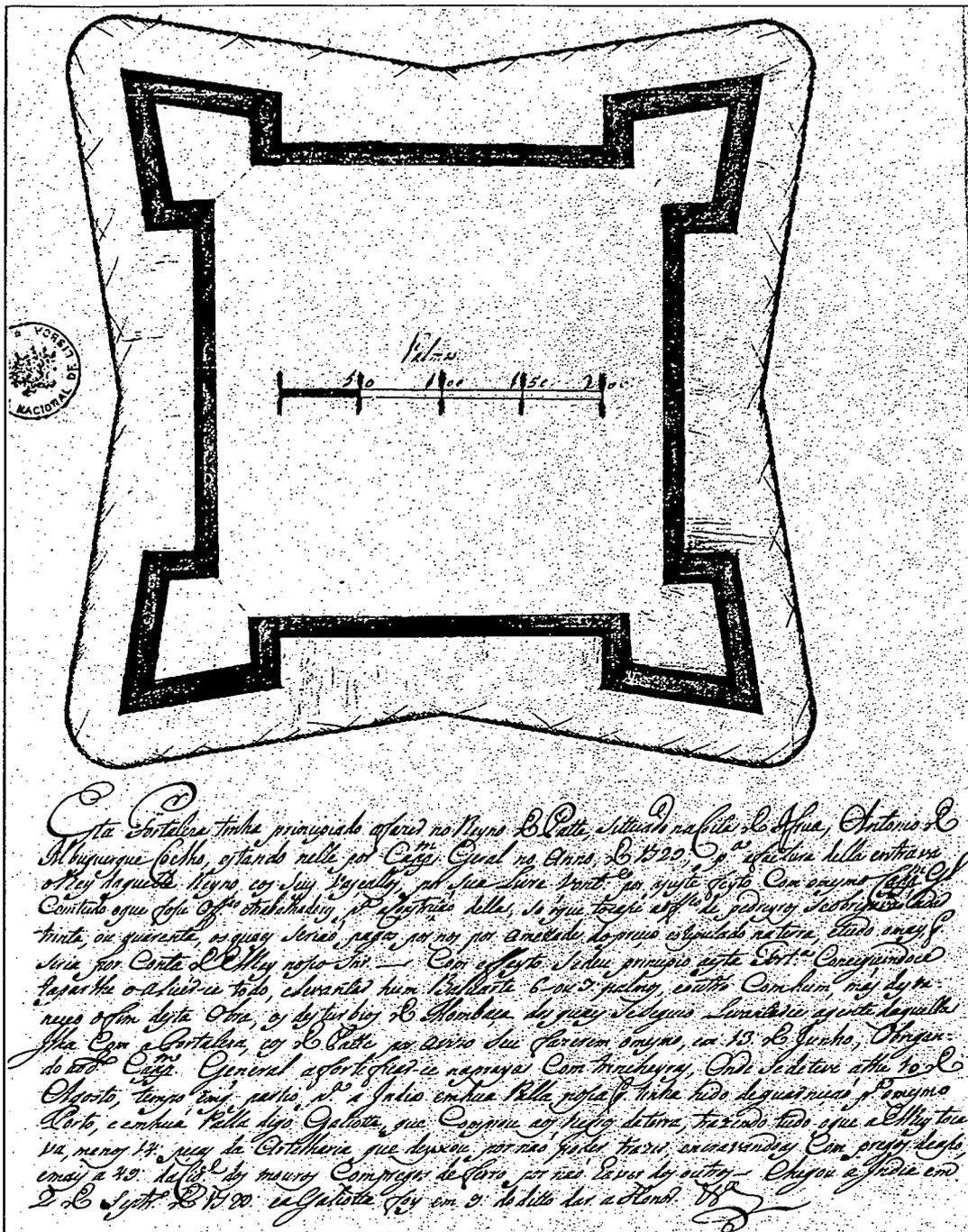
De même, toujours selon Coelho, les élites de la cité participent activement à l'édification du fort entamée le 25 mars 1729. Les principaux dignitaires en posent les premières pierres et fournissent des hommes et des esclaves pour aider à la construction, qui avance à grands pas pendant deux mois. Evidemment, il n'est pas certain que les faits se soient déroulés aussi aisément que l'auteur ne le relate. D'après le vice-roi João de Saldanha da Gama l'érection du fort n'aurait débuté qu'au mois de mai¹⁸⁸. Mais la haine réciproque qui opposera le vice-roi et Coelho au retour en Inde de celui-ci laisse aussi douter de l'objectivité des propos de Saldanha da Gama, qui prendra la défense de son protégé Melo e Castro. Les autres sources d'information sur Pate ne remettent pas en cause la promptitude de son gouverneur à lancer les travaux. Nous possédons une illustration représentant les fondations du fort¹⁸⁹ : c'est un bâtiment quadrangulaire pourvu de quatre bastions à chaque angle et large d'environ 300 palmes (*palmas*) portugaises (environ 40 mètres). Il est bâti selon la technique locale, à l'aide de petits blocs de pierre (calcaire corallien), d'un mortier et de chaux. Il est situé sur le port de Pate, l'un des flancs donnant sur la grève. Lorsque la révolte éclate, plusieurs murs ont déjà atteint une hauteur d'une coudée au-dessus du sol (environ 65 cm)¹⁹⁰.

La cordialité régnant pendant quelques mois entre Coelho et les autorités au pouvoir à Pate n'est pourtant qu'une façade. L'enthousiasme de Bwana Tamu Mkuu pour une présence portugaise ne fut que la résultante de sa crainte des Omanais et de la faction de Bwana Mkuu Katiti. A partir du 1^{er} juin les ouvriers commencent à venir plus tardivement sur le chantier et le 12 juin des hommes en armes sont signalés en ville. Puis, au soir du 13 juin 1729, la moitié sud-ouest de Pate est embrasée par un incendie volontaire. Un sharif, prince d'Anjouan venu avec les Portugais de Goa, les avertit que le sultan, son frère et d'autres grands personnages ont quitté la cité. Des gens armés y ont été postés et la rumeur d'un soulèvement s'amplifie. Des dépendants du roi ordonnent à la population d'évacuer. Surtout, Coelho apprend que la nouvelle d'une rébellion à Mombasa est parvenue à Pate depuis plusieurs jours. Les Portugais

¹⁸⁸ Vice-roi au roi, Goa, 28.12.1729, *APO-NE*, 4-2-2, p. 353.

¹⁸⁹ Cf illustration.

¹⁹⁰ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 175-176, 180-183, 186 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 23 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 137v.



Plan du fort portugais de Pate

les fondations sont bâties en mars - juin 1729
 largeur : environ 40 m
 hauteur des murs à l'arrêt des travaux : environ 65 cm

(A. de Brito Freire, "Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732", BNL, cod. 485, f. 23)

doivent se retrancher dans le quartier de la factorerie, où ils élèvent des fortifications sommaires¹⁹¹. Le siège durera jusqu'au 10 août.

L'insurrection de Mombasa est beaucoup plus meurtrière que celle de Pate. Elle débute le 25 ou le 26 avril, soit à peine plus d'un an après la prise de Fort Jésus. Ironiquement, elle est conduite par Mwinyi Ahmed Hasani Kipai, le personnage même qui avait indirectement permis le retour de l'*Estado* sur la côte swahili. Selon les propos d'un marchand indien de Daman, c'est un incident dans la factorerie, provoquant la mort d'un habitant, qui aurait déclenché une émeute ; une autre relation mentionne l'emprisonnement arbitraire d'un individu important, vraisemblablement un parent de Mwinyi Ahmed. En réalité un fort ressentiment contre les occupants couvait depuis longtemps. Les émeutiers s'emparent du fort de Makupa et la plupart des Portugais qui se trouvaient à l'extérieur de Fort Jésus sont tués. Des Nyika participent aux opérations, sous la direction de Mwinyi Ahmed. Très significativement, il s'est attaché leur coopération grâce aux étoffes, dont il paraît être le principal détenteur parmi les Swahili grâce à ses liens avec les Portugais. Au bout de quelques jours il entame des négociations avec les assiégés et exige des cotonnades et du fer pour congédier les Nyika. Il les obtient, ce qui de fait augmente d'autant son influence sur ces derniers. Ainsi que je l'ai évoqué, même le puissant Bwana Shoka, *mzee* ayant une autorité forte sur les Nyika, perd l'ascendant qu'il pouvait avoir à leur égard – même si tous les groupes nyika ne participent vraisemblablement pas à la rébellion. Cet épisode met à nouveau en lumière, de façon éclatante, le rôle central des continentaux et donc des tissus dans les rapports de force militaires et politiques. Mwinyi Ahmed, bien qu'apparenté à la dynastie de Pate, a certainement un ascendant assez limité sur les communautés swahili de Mombasa puisqu'il a fui à Goa pour revenir avec l'armée portugaise. Il réussit néanmoins à se procurer l'arme la plus redoutable sur la côte swahili : les étoffes. Jusqu'à l'année 1730 au plus tôt, usant de cet atout maître, il se placera ainsi à la tête du pouvoir à Mombasa.

Réfugiés dans Fort Jésus, Melo e Castro entame des pourparlers avec les assaillants, afin d'établir la paix puis d'obtenir des céréales. Divisés, prenant des décisions maladroites, les Portugais sont incapables de débloquer la situation. Après des échauffourées qui font quelques dizaines de morts, un siège de plusieurs mois est entamé. Il est assez lâche car les assaillants n'ont pas d'armes à feu et espèrent probablement le secours de Mascate. La nouvelle de l'attaque se propage sur le reste de la côte, où certains facteurs et agents de

¹⁹¹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 182-183 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 137v-138.

l'*Estado* ont également eu un comportement déplorable envers les Swahili. Les Portugais, très peu nombreux, dispersés à Pemba, Zanzibar, Mafia et Kilwa sont attaqués et massacrés, notamment le facteur de Zanzibar, Costa Ribeiro¹⁹².

Les écrits de l'*Estado* sont prolixes sur les causes du soulèvement, accusant tous sans détour les officiers et les soldats en poste sur le littoral. Nous disposons également de l'opinion de Mwinyi Ahmed lui-même. Dans deux lettres il cherche à se dédouaner de ses actes auprès du vice-roi et même du roi du Portugal : il n'aurait jamais eu l'intention de mener les Portugais à leur perte et la responsabilité des événements en reviendrait uniquement à leurs abus innombrables. L'éventail des exactions dont furent coutumiers les Portugais en Afrique orientale depuis les années 1500 semble avoir été remis en pratique, malgré les fermes recommandations du *regimento* de Mombasa¹⁹³ et l'expérience passée. La population littorale, très majoritairement hostile au retour de la souveraineté portugaise, réagit très vite et très violemment. On ne s'étonnera pas que les restrictions au commerce et les spoliations sur les embarcations figurent en bonne place. Les bateaux de Pate sont interdits, ou confisqués, à Mombasa, Mafia et ailleurs. A Kilwa des *Wapate* subissent des menaces. Costa Ribeiro agit de même à Zanzibar¹⁹⁴. Les *Wapate* justifient aussi leur révolte par le monopole de la factorerie pour les tissus, d'autant que les étoffes venues de Goa sont abîmées ou inappropriées au marché local¹⁹⁵. Par ailleurs Coelho n'aurait pas accordé à Bwana Tamu l'autorisation d'envoyer l'un de ses navires à Diu afin de commercer de l'ivoire¹⁹⁶. C'est la preuve que le gouverneur de Pate ne fut pas si innocent qu'il le prétend dans sa relation : par cette action il cherche, pour son propre profit, à ce que la factorerie soit le seul canal

¹⁹² Conde da Ericeira, « Notícias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 141v-142 ; Vice-roi au secrétaire d'Etat, Goa, 19.11.1729, *APO-NE*, 1-3-4, p. 167 ; Vice-roi au roi, Goa, 28.12.1729 et 04.01.1730, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 353-354, 356-359 ; Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729 et Mwinyi Ahmed au roi, Mombasa, 23.11.1729, FUP, LM 97B, 79B/1-4 (ff. 581-583) ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 291-293 ; C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, pp. 79-80.

¹⁹³ Le *regimento* remis à Melo e Castro stipule expressément qu'il doit veiller au respect de la population locale, musulmane comme continentale. Les soldats contrevenants doivent être punis et les prix de l'ivoire en vigueur avant 1728 préservés (« Regimento q se remeteo a Alvaro Cayetano de Mello de Castro Gov.^{or} da Fortz.^a de Mombaça », Goa, 31.12.1728, *APO-NE*, 1-3-4, pp. 131-134).

¹⁹⁴ Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729, FUP, LM 97B, 79B/1 (f. 581).

¹⁹⁵ Conde da Ericeira, « Notícias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 139v ; « Breve notícia de algumas circunstancias dos sucessos de Pate e Mombaça escritas por Antonio de Albuquerque Coelho [...] », Goa, 31.12.1729, in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 237 ; Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 81/5 (f. 594).

¹⁹⁶ Conde da Ericeira, « Notícias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 139v.

d'exportation de l'ivoire. Selon certaines opinions exprimées à Goa, les Swahili auraient espéré la liberté totale des échanges alors que les Omanais les taxaient¹⁹⁷.

Méconnaissant le marché swahili et incapables de préserver, ou de développer, un environnement commercial profitable, les Portugais se livrent à de multiples vexations et exactions. Elles sont d'autant plus mal ressenties qu'elles touchent des membres de l'élite, tel le roi de Zanzibar. Des emprisonnements arbitraires sont effectués, par exemple à l'encontre d'un proche de Mwinyi Ahmed et de Bwana Tamu¹⁹⁸. D'après Mwinyi Saveja, un habitant de Kilwa toujours favorable aux Portugais en 1730 et pour cette raison digne de foi, les soldats de Mombasa n'ont aucun respect pour les musulmans. Ils pénètrent notamment dans les maisons et brutalisent les femmes¹⁹⁹. La chronique de Mombasa publiée par Owen et Guillain évoque des effractions dans les habitations, des viols, ou encore le travail forcé imposé aux cheikhs²⁰⁰. Il faut reconnaître que la brutalité des Portugais, cliché des traditions de Mombasa (en particulier le viol)²⁰¹, se fonde souvent sur des faits avérés. Le laxisme de Melo e Castro envers ses troupes ne fit qu'aggraver la situation. Enfin, le nouveau gouverneur a commis l'erreur de ne pas honorer les dons en toiles destinés aux Nyika, contrairement à ses prédécesseurs omanais ou portugais²⁰².

Par-delà la subjectivité du récit d'António de Albuquerque Coelho et malgré les entraves aux échanges, il est probable que l'attitude des Portugais à Pate y fut moins néfaste qu'à Mombasa, puisque les sources en font beaucoup moins mention et que les assiégés subirent moins de violences. Le soulèvement contre Fort Jésus n'en est pas moins l'occasion pour Bwana Tamu de se débarrasser des occupants pour sauvegarder sa suprématie en se ralliant au camp anti-portugais ; d'autant qu'il n'a plus à craindre Bwana Mkuu Katiti. Inévitablement, cette position pousse dans le camp adverse des sections katwa et bajun du nord de l'île et leur leader, Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, qui redoutent à nouveau d'être marginalisés. En effet la présence portugaise leur aurait permis de faire

¹⁹⁷ Vice-roi au roi, Goa, 04.01.1730, *APO-NE*, 4-2-2, p. 353.

¹⁹⁸ Mwinyi Ahmed au roi, Mombasa, 23.11.1729, FUP, LM 97B, 79B/1-2 (f. 581).

¹⁹⁹ Mwinyi Saveja (ou Sakaveja) wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, gouverneur de Mozambique, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 81/5 (f. 594) (original 81/2-4).

²⁰⁰ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 617-618 ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 416-417.

²⁰¹ Voir par exemple Yahya Ali Omar et P.J.L. Frankl (éd.), « The Mombasa Chronicle (being a description of MS 373394 in the Library of the School of Oriental and African Studies, London) », *Afrika und Übersee*, 73(1), 1990, pp. 111-112 ; E.C. Baker (éd.), « An early history of Mombasa and Tanga written by Sheikh Omari bin Stamboul », *TNR*, 31, 1951, pp. 32-34.

²⁰² Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 139, 141v-142 ; Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729, Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 79B/1-4 (ff. 581-583) et 81/5 (f. 594).

davantage peser leur poids, tandis qu'à l'inverse Bwana Tamu prend ombrage du rapprochement très tôt opéré entre Bajun/Katwa et Portugais.

2. Malgré le soutien katwa et bajun, la parenthèse portugaise se referme (juin 1729 – janvier 1730)

La relation par António de Albuquerque Coelho des deux mois de siège qu'endurent les Portugais de Pate, du 13 juin au 10 août 1729, est un récit particulièrement long. Il est indispensable de le synthétiser²⁰³. Il montre que s'opère, à la suite de la révolte, un renversement du rapprochement qui s'était opéré dans les années précédentes entre Bwana Tamu Mkuu et les Bajun et Katwa de l'île de Pate. L'équilibre des forces et la recherche de soutiens extérieurs nous ramènent à une position beaucoup plus familière depuis le milieu du XVII^e siècle.

Les troupes de Coelho sont retranchées autour de la factorerie et dans un campement monté dans les fondations du fort inachevé. Pate a été abandonnée par la plupart de ses habitants et les Portugais peuvent circuler dans certaines rues, ils n'ont que de rares altercations avec des hommes armés. Un *statu quo* s'établit très vite entre les révoltés et les assiégés. Bwana Tamu n'a pas de troupes suffisantes pour déloger les Portugais et ils font peser la menace de leur artillerie et des explosifs qu'ils ont disposés dans certaines grandes maisons. Très vite, de nombreux petits vendeurs d'aliments viennent les approvisionner et un véritable marché se crée devant le camp. Ainsi les deux parties cherchent avant tout à négocier plutôt qu'à combattre. A partir du 14 juin le général rencontre quotidiennement des chefs bajun et surtout katwa, principalement Sharo Gid Ali. Coelho et ses hommes communiquent également avec Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, et s'entretiennent avec divers personnages d'importance ou d'origines modestes. L'auteur résume l'essentiel de ces conversations et de la sorte nous informe sur les tractations en cours parmi les différentes composantes swahili de l'île.

La principale ligne de fracture qui divise depuis des décennies l'archipel de Lamu refait surface. Le sultan et les *wazee* de Pate - à quelques exceptions près²⁰⁴ - s'opposent à une majorité des groupes katwa et bajun, essentiellement centrés sur Faza et représentés par le

²⁰³ Il est largement corroboré par le résumé qu'en livre le comte d'Ericeira (« Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 137v-139).

²⁰⁴ Sheikh Ahmed et Mwalimu Sulaiman, deux hauts dignitaires de la cité, offrent leur aide aux Portugais et prennent leur défense.

souverain de la cité. Il semble que l'une des causes du soulèvement, approuvé ou fomenté par Bwana Tamu lui-même, trouve sa source dans sa crainte de voir ce parti le submerger avec l'appui de l'*Estado* :

« *Quando Bwana Tamu, roi de Pate, reçut les nouvelles de Mombasa, il s'attacha à se prémunir de son frère le prince Bwana Mkuu, dont il conçut une grande jalousie de l'amitié qu'il entretenait avec nous, il craignait que, son parti de Katwa et de Bajun étant uni avec nous, il ne s'en prenne à ceux de Pate* »²⁰⁵.

Comme il a été mentionné, nous ne savons pas si Sharo Gid Ali représente l'ensemble des clans katwa de la région ou exclusivement ceux de Faza et des terres sous son contrôle. Toutefois, puisqu'il n'est jamais explicitement question des Katwa associés à Siyu et qu'en 1730-1731 cette cité paraît en conflit avec Pate²⁰⁶, nous pouvons supposer que Sharo Gid Ali détient également une autorité sur ces derniers. Quelle que soit sa position exacte, il ne cesse d'assurer aux Portugais la loyauté infaillible des Katwa à leur égard. Les clans bajun paraissent plus hésitants mais semblent pour l'essentiel du même avis. Sharo Gid Ali et d'autres *wazee* katwa et bajun fournissent des vivres aux Portugais et leur servent d'intermédiaires lors des négociations avec les *Wapate*. A plusieurs reprises, à l'instar de Bwana Mkuu, ils exhortent les Portugais à reprendre Mombasa : soit depuis Pate, soit après le retour de Coelho à Goa, qui reviendrait dans ce cas avec une importante flotte destinée à prendre de vitesse les Omanais. Ils font le serment de combattre aux côtés des Portugais pour le cas où se projet verrait le jour. La principale motivation de ce parti est la peur des Omanais. Sharo Gid Ali tient les propos suivants :

« *Si les Arabes viennent, nous les Katwa, nous sommes perdus* ».

Coelho rapporte également :

« *Les Katwa et la population de Faza, nos amis, devront fuir en brousse lorsque les Arabes arriveront* »²⁰⁷.

D'autres alliés katwa redoutent que le départ des Portugais n'entraîne des représailles des *Wapate* : avec l'aide des Oromo ils pourraient « détruire leurs villages »²⁰⁸.

²⁰⁵ « *Quando Banatamo Rey de Pate recebera as novas de Mombaça, cuidara logo em acautelarse de seu irmão o Principe Banamacu, de cuja amizade comnosco tinha elle muitos ciumes e receyara que, unindo comnosco o seu partido de Maracatos e Bagunhos, desse sobre os de Pate* » (« *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729* », p. 203).

²⁰⁶ João de Menezes au vice-roi, Kerimba, 12.07.1731, FUP, LM 99, 58/2 (f. 218).

²⁰⁷ « *Se vier o Arabio ficamos os Maracatos perdidos* » ; « *elles Maracatos e a gente de Ampaze nossos amigos em chegando o Arabio havião de fugir para os matos* » (« *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729* », pp. 200, 207-208).

²⁰⁸ « *Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729* », p. 202.

Néanmoins Sharo Gid Ali et Bwana Mkuu préconisent dès le 20 juin à Coelho d'évacuer Pate pour Goa, afin de préserver la sécurité de ses soldats et de monter rapidement une nouvelle expédition maritime. Réunis en conseil, la majorité des officiers se prononcent pour un repli vers l'Inde. Les Portugais ne disposant que d'un navire de faible tonnage, de longues négociations sont alors entamées avec les autorités de Pate pour acheter l'une des trois « galiotes » qui mouillent dans le port²⁰⁹.

D'après les interlocuteurs de Coelho, malgré ces pourparlers, Bwana Tamu et la majorité des *wazee* de Pate auraient toujours la volonté d'éliminer la garnison portugaise. Il est cependant manifeste qu'ils ne sont pas en mesure de mettre à l'œuvre ce plan car ils ne disposent pas des contingents militaires nécessaires. Ils ne peuvent en effet recruter des Oromo sur le continent. Selon Sharo Gid Ali, ces derniers ont été conviés à attaquer les Portugais mais s'y sont refusés : ils n'ont reçu ni les toiles que le souverain leur avait promis, ni leur « coutume annuelle »²¹⁰. Contrairement à Mwinyi Ahmed au même moment à Mombasa, Bwana Tamu est donc privé de soldats continentaux en nombre significatif ; même si des troupes constituées de « Cafres et gens des villages », ou encore de « Maures cafres », sont signalées²¹¹. Il est très probable que cette situation résulte de la pénurie d'étoffes dont souffre Pate depuis le retour des Portugais l'année précédente. Sans ces renforts et ne disposant pas d'artillerie notable, apanage des Omanais, les maîtres de Pate n'osent pas assaillir le camp portugais - d'autant qu'ils sont divisés sur leur sort. Une autre solution s'offre cependant à eux : obtenir le soutien des Katwa et des Bajun. Pendant plusieurs semaines, des réunions publiques, appelées « conseils » ou « conférences » par Coelho, se tiennent à Siyu et à Faza. Elles réunissent Bwana Tamu, Bwana Mkuu et les clans de l'île de Pate, afin de statuer sur la stratégie à adopter et surtout, pour le sultan, de rallier à sa cause Bajun et Katwa. Il est possible que ces débats prirent la forme de joutes orales, de compétitions de poésie et de danse, les *ngoma* ou *gungu*, institutions centrales de la sociabilité et de la prise de décision politique swahili. Lors des discussions qui précéderont la bataille de Shela, c'est ainsi que les *wazee* de Lamu exposeront leurs arguments et correspondront avec leurs ennemis : certains poèmes composés à cette occasion ont été mis par écrit - ou recomposés - un peu plus tard²¹².

²⁰⁹ L'origine de son propriétaire ne nous est pas donnée par Coelho.

²¹⁰ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 198.

²¹¹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 184-185.

²¹² Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938 ; A. Biersteker et I. Noor Shariff (éd.), *Mashairi ya Vita vya Kuduhi, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of*

Lors de ces réunions, Bwana Tamu et son demi-frère Bwana Mkuu affichent leur profond désaccord. Le sort des Portugais masque évidemment la question de la suprématie sociale et politique sur l'île de Pate. Un siècle après les premiers témoignages portugais évoquant des affrontements entre Pate et Faza, les tensions restent très vives entre les groupes de parenté rattachés de longue date à la cité de Pate et les clans bajun et katwa. Comme dans les années 1660-1688, elles s'articulent à nouveau autour du recours aux Portugais ou aux Omanais (même si de part et d'autre des individus ou des clans ont des avis divergents). Les troubles des mois de juin et juillet 1729 apparaissent ainsi comme un condensé saisissant de l'un des axes majeurs qui structurent l'évolution politique de l'archipel depuis le milieu du XVII^e siècle. Il faut néanmoins souligner que deux *wazee* de Pate, dans la lignée des propos tenus à Sampaio en 1728, affichent leur souhait de ne subir ni l'intervention des Portugais ni celle des Omanais²¹³.

Durant le mois de juillet, les décès se multiplient chez les hommes de Coelho, victimes d'épidémies diverses favorisées par la saison des pluies. Le 10 août ils parviennent enfin à prendre la mer à bord de la galiote achetée pour le prix d'environ 3000 roupies. Auparavant les chefs katwa et bajun avec lesquels ils sont en contact leur ont fourni, avec Bwana Mkuu, une aide précieuse pour préparer le voyage. Le 2 septembre le gouverneur de Pate débarque à Goa²¹⁴. Le vice-roi est furieux contre lui et une *devassa* est entamée à sa demande : il est reproché à Coelho d'avoir abandonné son poste et de ne pas avoir secouru Fort Jésus, en dépit des instructions. Après une procédure judiciaire de près de quatre ans, Coelho sera finalement innocenté par les autorités de l'*Estado*²¹⁵. A Mombasa, le siège de la forteresse est beaucoup plus long qu'à Pate. Les survivants de la garnison d'Álvaro Caetano de Melo e Castro ne quittent Mombasa pour Mozambique qu'à la fin du mois de novembre 1729, dans deux

Kuduhu, 1995. Ces rites ont fait l'objet d'études nombreuses, voir en particulier : R. Skene, « Arab and Swahili dances and ceremonies », 1917, pp. 413-434 et T.O. Ranger, *Dance and society in Eastern Africa, the Beni Ngoma*, 1975. Pouwels et Glassman en livrent des aperçus intéressants (R.L. Pouwels, « Swahili literature and history in the post-structuralist era : a revisit and ripost to Allen *et al.* », 1992, pp. 270-275 et J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 161-162).

²¹³ L'un d'eux, Mwalimu Sulaiman, pense même qu'il faudrait « chercher la protection des Anglais » (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 203).

²¹⁴ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », pp. 183-247 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 137v-139.

²¹⁵ P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 165-166 ; C.R. Boxer, *António de Albuquerque Coelho, esboço biográfico*, 1939, pp. 41-43. Voir également la série de documents rassemblés dans FUP, LM 97B.

embarcations locales cédées par Mwinyi Ahmed Hasani Kipai²¹⁶. Les Portugais ne débarqueront plus jamais de forces militaires au nord du cap Delgado.

En Oman, en 1728 les deux chefs à la tête des factions Hinawi et Ghafiri trouvent la mort au combat. Cela apaise pour quelques années la situation politique et Saif bin Sultan (II), petit-fils de Saif bin Sultan, est reconnu comme imam par une majorité du pays, exsangue après des années de guerre civile²¹⁷. Ce retour à la stabilité encourage les Swahili à reprendre contact avec Mascate. Ainsi, dans l'un de ces retournements d'alliance fréquents sur la côte swahili, Mwinyi Ahmed Hasani Kipai y envoie lors de la mousson de mi-1729 une galiote emportant une délégation de très nombreux émissaires, représentant des sections de Mombasa, Pemba, Zanzibar ou encore Kilwa. On trouve également à bord des émissaires nyika, dont Mwana Jombo, chef des Rabai²¹⁸, ce qui est également attesté par la chronique de Mombasa : des porte-parole de chaque communauté nyika auraient pris part à l'ambassade²¹⁹. Ce fait rappelle les circonstances de 1695-1696 et souligne encore une fois à quel point les Nyika sont associés à la décision politique dans la cité-Etat de Mombasa, y compris en matière de relations extérieures. Mwinyi Ahmed, dont la suprématie en 1729 repose sur leur coopération, se devait de les intégrer aux négociations avec les Yarubi destinées à planifier la réoccupation de Mombasa. On peut penser que leur approbation est indispensable pour définir notamment les modalités et les prix du commerce de l'ivoire, les éventuels contingents nyika postés en ville (en particulier face au retour possible d'une armada portugaise) et bien entendu les dons en cotonnades versés aux groupes de l'arrière-pays.

Il est probable, d'après quelques indices, que Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed soit aussi entré en contact avec Saif bin Sultan. En juillet 1729, le bruit court que ce dernier lui aurait écrit pour lui proposer l'oubli des inimitiés passées, ce qui est sans doute favorisé par la normalisation des relations entre Hinawi et Ghafiri. Les Yarubi ne souhaitent pas se passer de sa coopération, ni du marché de l'archipel de Lamu, et redoutent que Pate –

²¹⁶ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 142v-143 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 48 ; Mwinyi Ahmed Hasani Kipai au vice-roi, Mombasa, 18.11.1729, FUP, LM 97B, 79B/2 (f. 581) et 79B/4 (f. 583) ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 417.

²¹⁷ P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 39-40 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 223.

²¹⁸ *Regimento*, in Vice-roi au roi, Goa, 04.01.1730, APO-NE, 4-2-2, pp. 355, 358 ; Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 80/5 (f. 592) ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 2v.

²¹⁹ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 418 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 618.

clef de la côte nord swahili - ne reste une porte d'entrée pour les Portugais²²⁰. Oman peine à rassembler les tissus nécessaires et à constituer une flotte de guerre, ce qui contraint l'imam à affréter auprès des *Vania* de Mascate, à des conditions assez draconiennes, quatre des six bateaux expédiés. Ils avisent l'archipel de Lamu le 20 décembre 1729. 150 soldats sont déposés à la demande du sultan de Pate, pour prévenir le retour de l'armée de Goa. Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai aurait tenté d'interdire leur débarquement, avant d'en être empêché par Bwana Tamu²²¹. Les sources suggèrent qu'à la fin de l'année 1729, puis en 1730, il y a des altercations entre les partisans des deux souverains, par l'intermédiaire des Bajun, des Katwa et de leurs ennemis omanais. D'après Mwinyi Saveja, Saif bin Sultan aurait d'ailleurs demandé à ses troupes de capturer et de lui ramener Bwana Mkuu et son fils Bwana Gogo, c'est-à-dire d'éliminer le principal agent des Portugais dans l'archipel et de réduire au silence les Katwa et les Bajun²²². Après le soulèvement de juin 1729, le pouvoir à la tête de Pate est à nouveau dans l'obligation de recourir aux Yarubi pour étouffer une contestation interne et, en corollaire, se prémunir d'une invasion portugaise.

Quittant rapidement l'archipel de Lamu, la flotte de Saif laisse 200 hommes en garnison à Mombasa, ainsi qu'une centaine à Pemba, Zanzibar et Kilwa. Malgré leurs difficultés financières, les Yarubi sont bien décidés à réinvestir l'ensemble de leurs possessions de la côte swahili. On notera toutefois qu'en plus de Bwana Mkuu, le sultan de Kilwa et une partie de ses *wazee* s'opposent toujours, comme après 1698, à la souveraineté omanaise et ne perdent pas le contact avec le gouverneur de Mozambique²²³. A court de forces militaires, Goa tarde à appareiller une flotte de secours pour Fort Jésus, dont les autorités pensent qu'il est peut-être toujours occupé par Melo e Castro. Une puissante armada finit par quitter l'Inde le 1^{er} janvier 1730. Sous le commandement de Luís de Melo de Sampaio, et emportant Bwana Mkuu Katiti, elle se compose de cinq navires très bien armés et de 1200 à 1250 soldats. Toute la puissance à la disposition de l'*Estado* est mobilisée. Au large

²²⁰ Bwana Tamu aurait peut-être envoyé un bateau à Mascate (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 207 ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 2v).

²²¹ Gouverneur de Mozambique (?), 28.07.1730, FUP, LM 97B, 80/3 (f. 589).

²²² Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 80/1 (f. 592v).

²²³ Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à João de Menezes, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 82/2 (f. 595) (original 82/4-5) et Mwinyi Saveja à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), LM 97B, 80/5-82/1 (ff. 592-594) ; Faki Abidu bin Mwinyi Saveja à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), LM 97B, 85/2 (f. 610) (original 85/3 (f. 611)) ; Mfalme Ibrahim bin Sultani Yusufu, roi de Kilwa, à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), LM 97B, 86/2 (f. 617) (original 86/3 (f. 618)) ; *Regimento, in* Vice-roi au roi, Goa, 04.01.1730, *APO-NE*, 4-2-2, pp. 355-356 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 140v ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 41, 49 ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, f. 3 ; E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 75.

des côtes somali, Sampaio croise une embarcation locale qui attendait expressément les Portugais. Ses occupants les renseignent sur l'état des forces omanaises et rapportent que Bwana Mkuu et Bwana Dau bin Bwana Shaka se trouvent sur l'île de Pate²²⁴ et se tiennent prêts à les accompagner à Mombasa. Ils auraient à leur disposition 4000 (ou 4500) Katwa et Bajun, des bateaux, et des pilotes. Le 23 janvier 1730 Sampaio mouille au large de Faza. Des émissaires katwa viennent à bord et confirment ces informations. Ils s'émeuvent cependant beaucoup d'apprendre que Coelho est emprisonné à Goa alors qu'ils espéraient son retour. Pourtant, contrairement à leurs déclarations, Bwana Dau, qui se trouve à Pate ou à Siyu, ne fait pas son apparition, ni les pilotes promis. Une semaine plus tard Sampaio préfère appareiller pour Mombasa : il suspecte que ses alliés ont des difficultés ou ont changé d'opinion. Ce soupçon est assez peu probable puisqu'en 1730 et 1731 Bwana Mkuu est toujours en conflit larvé avec Pate et les Omanais. Il est possible qu'en janvier 1730 il doive faire face à des pressions de ceux-ci, à moins que les partisans des Portugais ne soient trop divisés ou encore troublés par l'absence de Coelho.

A Mombasa, Sampaio constate que la forteresse est aux mains des Yarubi. En dépit de la redoutable puissance de feu des Portugais, le conseil des officiers choisit de se replier sur Mozambique. Ils y rencontrent deux frégates venues de Lisbonne pour Mombasa mais, après de longues et coûteuses tergiversations, les officiers décident de rentrer à Goa pour réarmer la flotte. Au retour une tempête engloutit le navire amiral de Sampaio, fleuron de l'*Estado*²²⁵. Après ce désastre, Lisbonne abandonne toute nouvelle tentative et reproche sévèrement au vice-roi d'avoir mis en péril la sécurité de l'Inde portugaise²²⁶. Dans les décennies qui suivront, jusqu'à la fin des années 1790, les responsables de Mozambique et de Lisbonne ne cesseront pas de s'intéresser à la côte swahili au nord de Kilwa mais leurs projets n'auront aucun succès.

Il serait tentant de ne voir dans l'échec de l'*Estado da Índia* que le fruit de la cupidité, de la brutalité, et plus généralement de l'incompétence d'une grande partie de ses agents. Dans leur majorité, les autorités swahili préférèrent, à tout prendre, le retour de la

²²⁴ Bwana Dau fut auparavant retenu prisonnier par Mwinyi Ahmed à Mombasa (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », p. 226 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 142v).

²²⁵ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, ff. 140v-143 ; A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, ff. 36-42, 44-49 ; José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 01.08.1731, AHU, cx. Moç. 5, doc. 5, ff. 2v-10 ; J. Strandes, *The Portuguese period in East Africa*, 1961, pp. 294-296.

²²⁶ Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 03.04.1731, *APO-NE*, pp. 217-218.

souveraineté omanaise, pourtant passablement décriée depuis 1698. En effet elles n'étaient guère en mesure de repousser une reprise en main de Goa à la mousson suivante. Cette décision vient rappeler la dépendance des principales cités-Etats littorales envers des forces extérieures, évidente depuis le milieu du XVII^e siècle, mais en réalité inscrite au cœur des structures du fonctionnement politique swahili.

Aussi le soulèvement de Pate en juin 1729 ne peut-il être séparé de ce phénomène. Certes, c'est indiscutablement l'opportunité offerte par le siège de Fort Jésus qui pousse Bwana Tamu Mkuu à la rébellion, les vexations portugaises y contribuant amplement. Cependant, à analyser de plus près les sources, souvent inédites, il est indéniable que l'occupation portugaise signifiait pour le sultan, et sans doute les clans de la cité les plus élevés, la montée en puissance du « parti katwa et bajun », pour reprendre une expression des textes, et de leur chef Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, « roi de Faza et Shungwaya ». Cette force numériquement et militairement toujours très menaçante dans l'archipel de Lamu - et bien utile les années précédentes contre Bwana Mkuu Katiti - se révélait un danger pour la pleine suprématie des maîtres de Pate.

Lors des débats de Siyu et de Faza, Bwana Tamu et ses partisans ne parvinrent apparemment pas à rallier l'essentiel des Bajun et surtout des Katwa. Ceux-ci attendaient sans doute davantage d'une présence de l'*Estado* et ne pouvaient pas effacer un siècle de conflits et de revendications face aux clans qui tenaient Pate en leur pouvoir. Mieux valait dès lors pour Bwana Tamu chercher à nouveau l'appui des Yarubi, comme ses prédécesseurs l'avaient fait avant lui dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Conclusion

Malgré sa portée historique assez limitée, j'ai choisi de m'attarder longuement sur l'épisode du retour des Portugais dans les années 1720 parce qu'il est très révélateur, surtout dans le cas de Pate, des luttes de pouvoir au sein des cités-Etats swahili et des orientations qu'elles donnent à leurs relations avec l'extérieur. Les institutions et les mécanismes politiques de la société littorale, très souples et définis, et le poids du capital économique, toujours fluctuant, favorisent la mobilité sociale et, au-delà, une compétition permanente pour l'ascendant social et politique. La clef de la suprématie, à fois cause et conséquence de ces

phénomènes, est le capital social : le soutien de dépendants et de partisans recrutés dans et en dehors de la cité en tant que corps social. Qu'ils manquent aux autorités dirigeantes d'une cité ou à l'une de ses composantes, et il s'avère nécessaire de les trouver bien au-delà de ses frontières : sur le continent ou auprès des réseaux et des puissances de l'océan Indien, des partenaires qui par essence sont associés d'une façon ou d'une autre au monde swahili en raison de sa position d'interface.

Passer outre cette dynamique c'est prendre le risque de ne jamais saisir pleinement les relations entretenues avec les populations continentales, les Portugais, ou les Omanais, et donc de schématiser à l'excès la période des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; réduite sans nuance à une simple époque de « déclin » entraîné par les Portugais, suivi d'une « renaissance » après la chute de Fort Jésus en 1698. On peut évidemment s'interroger longuement sur les conséquences de l'ingérence portugaise²²⁷, qui prend définitivement fin en 1730. C'est un vaste sujet que, bien que latent tout au long de cette étude, nous sommes loin d'avoir épuisé, mais il ne faudrait pas le déconnecter tant des évolutions générales de l'océan Indien que des problématiques propres au monde swahili. C'est peut-être ainsi l'occasion de redonner aux Swahili un rôle beaucoup plus actif dans leur histoire durant cette époque, dont l'intérêt n'a rien à envier à l'« âge d'or » des siècles précédents.

Après 1730 ces thématiques structurent toujours autant l'évolution du littoral swahili, et de l'archipel de Lamu en particulier.

²²⁷ Comme d'ailleurs des mouvements de populations continentales.

Chapitre IX

La suprématie déclinante du sultanat Nabahani (1730-1810)

La parenthèse portugaise refermée à la fin de 1729 n'annonce pas immédiatement le début d'une domination omanaise renouvelée et renforcée, même si depuis 1698 les cités côtières sont devenues passablement dépendantes des flux centrés sur Mascate. En effet dès 1732 la guerre civile se ranime en Oman. Jusqu'à l'affermissement de la position omanaise à Zanzibar, à partir du milieu des années 1750, Pate est le principal bénéficiaire de cet appel d'air, avant d'être à nouveau rongée par la compétition économique, et surtout les dissensions et les ingérences extérieures, puis de s'effondrer vers 1800-1815.

Dans ce dernier chapitre inscrit dans un cadre chronologique, nous avons choisi de nous focaliser essentiellement sur les années 1730-1760 car cette période, encore plus que d'autres, est très rarement abordée par les travaux historiques. Sans doute parce qu'elle est perçue comme un creux entre deux ères de suprématie par des puissances de l'océan Indien, suivant la logique habituelle de l'historiographie de la côte orientale pour l'époque moderne, qui ne se découpe et ne se perçoit le plus souvent qu'en fonction de ces occupants. Nous savons combien cette approche masque les dynamiques propres au monde littoral. Or, cette période d'une trentaine d'années constitue vraisemblablement l'apogée de l'ascendant politique de Pate, dont les ambitions s'affichent au-delà de l'archipel de Lamu comme viennent l'appuyer quelques nouvelles sources mises à jour.

La période suivante, durant laquelle Zanzibar devient le nouveau point nodal de l'Afrique orientale, est à l'opposé mieux comprise. C'est la raison pour laquelle, plutôt que d'y consacrer de longs développements, il nous a paru plus pertinent, et plus utile, de faire part des enjeux soulevés par la documentation européennes inédite, ou sous-exploitée, que cette recherche a eu l'occasion de révéler, en particulier les archives françaises.

Ce laps de temps est marqué par le déclin de Pate et l'avènement de Lamu, d'abord de manière très progressive, puis beaucoup plus brusque au tournant du siècle et surtout après la mort en 1809 de Fumo Madi, dernier sultan Nabahani d'envergure. La cité-Etat perd sa suprématie et s'abîme alors dans des troubles très caractéristiques de l'environnement politique de la société swahili.

A. L'ascendant politique de Pate à son apogée (vers 1730-1765)

Le retour de la suprématie Yarubi sur la côte swahili à partir de 1730 est d'ampleur limitée et de courte durée. De fait, à l'exception de Zanzibar et dans une certaine mesure de Kilwa, la souveraineté omanaise s'étiolé considérablement. Les Nabahani profitent du vide ainsi créé pour étendre leurs prétentions au-delà de l'aire d'influence habituelle de Pate. La cité atteint dans les années 1740-1750 l'extension maximale de son ascendant, qui s'appuie sur la dynamique persistante de ses réseaux et vient concurrencer sa rivale Mombasa. Ces faits sont également l'occasion de s'interroger sur la succession des souverains Nabahani après le règne de Bwana Tamu Mkuu.

1. Indépendance à l'égard d'Oman et dynamique commerciale

Les sources écrites sur les années 1730-1750 sont rares. Grâce à une lettre inédite des *Livros das Monções*, nous savons cependant que la contestation se poursuit sur l'île de Pate après le passage infructueux de Luís de Melo de Sampaio. Il semble notamment que Bwana Dau bin Bwana Shaka ait réussi à maintenir quelque temps la coalition opposée à Bwana Tamu Abubakar bin Sultan Mohammed bin Omar et à ses alliés omanais. En juillet 1731 les Portugais des îles Kerimba obtiennent l'information suivante :

« *Mwinyi [Ahmed Hasani] Kipai, qui fit le soulèvement, est allé à Mascate pour demander à l'imam des moyens pour démolir les murs qui ont été faits à Siyu, où demeure Bwana Dau, et pour se battre contre lui* ». ¹

Le document rapporte également que Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai a de son côté finit par quitter Siyu pour Pate, sur ordre de son frère Bwana Mkuu. Bwana Dau paraît donc protégé par des sections de Siyu, dont les Katwa forment probablement l'essentiel. Elles espèrent peut-être se défaire de l'emprise des Nabahani de Pate, ou redoutent le retour des Yarubi. Contrairement à Faza, Siyu est très rarement mentionnée dans les sources portugaises dans le cadre des troubles qui secouent l'île. Ces propos pourraient donc confirmer les traditions de Siyu évoquant la lutte conjointe des Katwa et d'autres clans de Siyu contre Pate. Toutefois cette dernière semble l'emporter, ou finit par négocier un accord,

¹ « *O Mamede Quipaê que fes o levantamento passou a Masquathe a pedir ao Imamo faculdade para derubar os muros q se fizerão em Siyo aonde assiste o Banna Dão, e para pellejar com elle* » (João de Menezes au vice-roi, Kerimba, 12.07.1731, FUP, LM 99, 58/2 (f. 218)).

puisque nous apprenons en 1734 que Bwana Dau est assigné à résidence à Pate, où il doit chaque mois se présenter au « caporal » des Omanais². C'est la preuve qu'en 1733-1734 il y a toujours une garnison omanaise à Pate. De même, en 1735 les Français de l'Inde obtiennent à Mascate de l'imam Saif bin Sultan un sauf-conduit pour se rendre à Pate, Mombasa et Zanzibar, « qui sont sous sa protection »³.

Néanmoins, dès 1733 environ, la présence et l'autorité omanaise sur le littoral swahili commencent à beaucoup s'affaiblir car en 1732 le pays plonge à nouveau dans la guerre civile. Elle touche en particulier la zone littorale et Mascate, où Saif bin Sultan s'est retranché : la ville est notamment assiégée en 1738 et 1742-1743. Le commerce maritime et la flotte d'Oman sont durement affectés et dans les années 1730-1740 le pays n'a presque plus rien du rayonnement qu'il avait avant 1719. La situation ne s'améliore qu'à partir de 1744-1745 lorsque Ahmed bin Saïd al-Busaidi, gouverneur du port de Sohar, prend le contrôle de la côte. Il est finalement reconnu imam en 1749 et fonde une nouvelle dynastie, les Busaidi, qui évince les Yarubi et met fin à la guerre civile⁴. Dans l'intervalle, les forces et le trafic omanais en Afrique orientale ont chuté dramatiquement. Ainsi en 1734 aucun bateau n'est envoyé vers Pate ou Mombasa⁵. En 1745, cela fait plus de six ans que les Omanais qui tiennent Fort Jésus n'ont reçu aucun renfort ; ils ne seraient qu'une trentaine, soutenus par les partisans de l'imam Saif bin Sultan⁶. Mwinyi Ahmed n'a pas conservé le pouvoir à Mombasa⁷, et depuis 1730-1731 le gouverneur (*liwali*) de la ville est l'Omanais Mohammed bin Othman al-Mazrui, mis en place par l'imam⁸. Très vite, il dirige donc la cité de façon très autonome, avec le consentement des chefs des *mataifa* swahili et le large clan Mazrui établi à Mombasa⁹.

Nous pouvons également supposer qu'à Pate la suzeraineté Yarubi n'est que purement nominale à partir des années 1733-1734. Grâce à la guerre en Oman, la puissante cité-Etat a de fait retrouvé toute son indépendance. Après son avènement, Ahmed bin Saïd al-Busaidi tente de faire accepter son autorité sur la côte. Mais les Mazrui de Mombasa refusent de le

² José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 14.11.1734, AHU, cx. Moç. 5, doc. 23.

³ Trémisot à la Compagnie, Mahé, 19.01.1736, ANF, C2-75 (Colonies, Inde), f. 294v.

⁴ P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 40-44 ; J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, pp. 12-13, 224-225.

⁵ José Barbosa Leal au roi, Mozambique, 14.11.1734, AHU, cx. Moç. 5, doc. 23.

⁶ Pedro do Rego Barreto da Gama e Castro à Diogo de Mendoça Corte Real, Mozambique, 10.11.1745, AHU, cx. Moç. 6, doc. 15, f. 8.

⁷ Sans doute parce que les Omanais ne l'apprécient pas du tout si l'on en croit Mwinyi Saveja (Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 80/1 (f. 592v)).

⁸ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 419 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, p. 38.

⁹ Sur l'organisation politique de Mombasa à l'époque Mazrui, voir F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, pp. 52-55.

reconnaître, sans doute tout autant pour cause d'affiliations politiques avec Oman que pour préserver une autonomie acquise depuis quelques années¹⁰. Jusqu'en 1837, date à laquelle elle tombera dans le domaine Busaidi, la cité restera dirigée par les chefs Mazrui, considérés comme des rebelles par le pouvoir omanais. Dans les années 1740-1750, les Busaidi commencent à développer une implantation à Zanzibar mais ailleurs ils ne cherchent que peu à s'imposer par la force. Selon Guillain, la plupart des agglomérations, telles Barawa ou Lamu, s'abstiennent d'admettre leur suzeraineté, tout en continuant à entretenir des relations commerciales avec les Omanais¹¹. Dans les années qui suivent, les sources portugaises et françaises le confirment.

Il faut cependant nous attarder sur le cas de Pate puisque Guillain, d'après ses entretiens à Mombasa, relate les faits suivants :

« A l'époque de l'avènement d'Ahhmed-ben-Saïd [sic], Patta avait pour sultan Foum Bakari [Fumo Bakari], fils de Bouana Tamo [...] : les indigènes, ne voulant pas reconnaître l'autorité du nouvel imam et craignant que l'influence des Arabes établis dans l'île n'aidât celui-ci à s'en emparer, tuèrent une partie de ses gens et expulsèrent le reste. La famille des Nebehan' même se trouva comprise dans cette exécution, à l'exception des enfants. [...] Foumo Bakari fut alors remplacé dans le gouvernement par un individu nommé Bouana M'Kouhou [Bwana Mkuu], surnommé Melani-Gniombé [Mwinyi Ng'ombe], qui dut bientôt le céder à une fille de Bouana Tamo nommée Mouana Mimi, ou plutôt à un chef nommé Foum' Omar [Fumo Omar], exerçant l'autorité au nom de cette femme, à titre de vizir, et qui maintenait l'indépendance de Patta à l'égard de l'imam d'Omân »¹².

En raison de l'hostilité latente d'une grande partie des clans de l'île de Pate à l'égard des Omanais, il n'est pas douteux qu'une telle expulsion ait eu lieu – elle évoque les incidents de 1727. En revanche le cas des Nabahani est plus problématique, car il s'accorde difficilement avec les quelques autres sources à notre disposition. Nous savons aussi que les détails donnés par Guillain sur l'origine et la succession des Nabahani ne sont pas toujours exacts. Rappelons en particulier qu'il prétend que les Nabahani sont les descendants d'un gouverneur omanais placé dans les années 1690, ce qui a pu pousser ses informateurs (ou lui-même d'après son interprétation) à penser que les Nabahani furent assimilés vers 1745 aux Omanais présents depuis peu de temps dans l'archipel de Lamu. Il est par conséquent nécessaire de comparer à nouveau les textes, afin de mieux saisir la succession des souverains

¹⁰ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 419-420 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, p. 40.

¹¹ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 547-548.

¹² C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 547.

Nabahani après Bwana Tamu Mkuu et d'éclaircir cette question. Cette tâche nous permettra de parachever l'étude de la chronique de Pate et de la dynastie Nabahani entamée par Randall Pouwels – d'autant qu'il s'est assez peu penché sur le récit de Guillain.

Les versions de la chronique de Werner et de Heepe rapportent que Bwana Tamu Mkuu Abubakar (bin Sultan Mohammed bin Omar) règne de 1111 à 1152 de l'Hégire (vers 1700-1739)¹³. Nous savons qu'elles concordent bien avec la documentation portugaise et l'on peut très raisonnablement penser que son règne a lieu entre 1710 environ et les alentours de l'année 1739. Plus tard, l'un des successeurs de Bwana Tamu sera sa fille, la reine (*sultani*) Mwana Khadija (nommée Mwana Mimi par Guillain), qui selon les versions de la chronique gouverne vers 1764-1774 ou vers 1768-1775. Pouwels a montré qu'à partir de son règne la chronique de Pate se fait beaucoup plus crédible¹⁴. On peut ajouter qu'une source française de 1770-1771 paraît confirmer son existence : elle évoque le fils du roi de l'île d'Anjouan, « fils second de la reine de Pate »¹⁵. Ce sont donc les souverains de Pate en place durant le quart de siècle qui sépare le règne de Bwana Tamu de celui de Mwana Khadija qui posent problème, les chroniques de Pate et les propos de Guillain s'avérant contradictoires et singulièrement confus à ce sujet.

On remarquera tout d'abord, ainsi qu'il a été dit, que la *Relação dos progressos da armada* mentionne que Bwana Tamu n'a pas d'héritiers mâles. L'ensemble des textes portugais relatifs à la querelle dynastique des années 1725-1730 l'attestent largement, comme l'élection au pouvoir de sa fille Mwana Khadija. Guillain n'est donc pas exact sur ce point : que Fumo Bakari soit le fils de Bwana Tamu est une simplification liée à la célébrité de ce dernier et au caractère fictif de la création de la dynastie dans les récits qu'il a récoltés. Selon la version de Stigand, le successeur de Bwana Tamu se nomme Bwana Mkuu bin Abubakar (qui n'est pas son fils). Il est appelé Ahmed bin Abubakar dans les versions du type Werner, qui indiquent qu'il règne vers 1739-1747¹⁶. Comme à l'accoutumée, les noms et les titres stéréotypés des dignitaires Nabahani - qu'ils soient réels ou non - sèment la confusion. Il est légitime de se demander si ce Bwana Mkuu (Ahmed) bin Abubakar ne serait pas en réalité Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai, roi de Faza et Shungwaya et frère utérin de

¹³ CP (Werner), p. 179 ; CP (Heepe), pp. 233-234 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 270.

¹⁴ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 270, 273, 278, 285-286 et « The Pate chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », 1996, p. 305.

¹⁵ Becquet (?), « Extrait d'une lettre écrite de Mozambique au S. Brayer du Barré [...] », s.d. (1770-1771), ANF, C4-29, f. 204.

¹⁶ CP (Stigand), p. 70 ; R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 270.

Bwana Tamu. Il n'est pas exclu qu'il ait effectivement obtenu vers la fin des années 1730 le trône de Pate tant convoité de sa part. Les circonstances sont à cette époque plutôt favorables à son élection : Bwana Mkuu Katiti a été éliminé du jeu dynastique¹⁷, il se réconcilie apparemment avec Bwana Tamu vers 1731, et les Omanais sont très diminués dans l'archipel. Le « parti » bajun et katwa parvint peut-être à imposer son candidat, avec l'assentiment éventuel de Bwana Tamu et de certains clans de Pate. Ce ne serait ni la première fois, ni la dernière¹⁸, qu'un prétendant au sultanat de Pate obtiendrait leur appui. Les chroniques de Pate, et les récits oraux sur lesquels elle repose, ont très bien pu dissimuler l'origine de ce souverain dont la légitimité était loin d'être totale en terme de filiation dynastique. Malheureusement, à ce stade de nos connaissances, il est impossible d'être tout à fait certain qu'il obtient bien le titre de sultan de Pate et il peut s'agir d'un homonyme. En outre, d'après la chronique, Bwana Mkuu (Ahmed) bin Abubakar aurait vécu à Lamu et épousé une femme de la ville¹⁹, ce qui ne s'accorde guère avec les origines du roi de Faza.

Quant à Fumo Bakari, signalé par Guillain, il est difficile de le faire coïncider avec l'un des sultans mentionnés dans les chroniques. La grande confusion et les dissemblances entre les différentes versions à leur sujet est vraisemblablement la marque de conflits dynastiques vers le milieu des années 1740, ainsi que le suggère l'épisode du massacre et de l'expulsion des Omanais et des Nabahani vers 1745 évoqué par Guillain. La mort probable de Bwana Mkuu (Ahmed) bin Abubakar au moment même où le nouvel imam Busaidi essaie de faire reconnaître son autorité sur la côte swahili est sans doute un facteur de troubles. La prétendue élimination de tous les adultes Nabahani de l'île de Pate est une déformation née de l'idée qui voudrait que la dynastie soit issue d'un gouverneur omanais imposé dans les années 1690, les assimilant ainsi aux Omanais récemment en contact avec la région. En revanche, ce passage peut s'interpréter selon un schéma très courant dans l'histoire de Pate. Vers 1745 la cité est sans doute divisée en factions antagonistes ; chacune favorable à un prétendant, elles se livrent à une certaine violence politique. Ce ne serait donc pas tous les Nabahani qui auraient été tués, ou exilés, mais plus certainement des membres de l'une de leurs branches, proches des Busaidi (et d'autres Omanais). Un détour par d'autres sources nous aidera à appuyer ce raisonnement.

¹⁷ Katiti accompagne l'expédition de Sampaio en janvier 1730, mais il ne descend pas à terre dans l'archipel de Lamu (il se contente d'envoyer l'un de ses esclaves comme émissaire). Il est donc conduit avec la flotte à Mozambique et nous perdons ensuite sa trace : il périt peut-être dans le navire de Sampaio qui rentre à Goa.

¹⁸ A la fin des années 1770, Fumo Madi obtient le pouvoir grâce à des partisans bajun (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 552).

¹⁹ CP (Stigand), p. 70.

Selon la chronique de Mombasa, après le refus de Mohammed bin Othman al-Mazrui de faire allégeance à Ahmed bin Said al-Busaidi, ce dernier aurait envoyé vers 1745 des émissaires dans l'agglomération. Par trahison, ils assassinent le chef Mazrui, s'emparent de Fort Jésus et y placent un autre gouverneur, non-Mazrui. Il est pourtant rapidement renversé par les *Thelatha Taifa* et des Nyika, alors que les agents Busaidi avaient reçu le soutien des *Tisa Taifa*. Cet incident est caractéristique des fortes tensions qui prévalent entre les deux confédérations de Mombasa au XVIII^e siècle. Elles sont notamment le produit de la proximité entre les *Thelatha Taifa* et les Mazrui, qui paraissent leur accorder des privilèges²⁰. Or, un document portugais inconnu jusqu'à présent suggère que le souverain de Pate au pouvoir en 1745 prend parti pour les émissaires venus de Mascate. Par leur intermédiaire, il peut chercher à éliminer les Mazrui, éventuellement avec l'aide des *Tisa Taifa*. D'après cette source, l'imam « roi de Mascate », c'est-à-dire vraisemblablement Saif bin Sultan²¹, aurait ordonné au gouverneur de Mombasa de rassembler tous ses sujets omanais dispersés sur la côte afin qu'ils s'embarquent pour Oman pour lui porter secours dans le cadre de la guerre civile. Mais beaucoup des Omanais sollicités refusent et « certains perdent la vie pour ne pas avoir consenti à ce transport ». Saif bin Sultan meurt en 1743²² et en Afrique orientale ses hommes se prononcent peut-être alors pour Ahmed bin Said, ou s'associent à ses émissaires. Quoi qu'il en soit, profitant de ces circonstances confuses, des Swahili de Mombasa (les *Thelatha Taifa* ?), et le gouverneur omanais (Mazrui), tuent une trentaine d'Omanais de cette obédience présents dans la cité, tant militaires que civils. Ce qui s'accorde assez remarquablement avec la chronique de Mombasa. L'un des chefs omanais parvient à s'échapper à Pate, où le roi lui propose de monter une expédition punitive contre les rebelles et le gouverneur. Avant la mousson de 1745-1746, Mombasa vit dans la crainte d'un tel projet²³. Il est probable que les épurations conduites à Pate rapportées par Guillain en soient un écho : les Omanais vivant dans la ville, le sultan Fumo Bakari et ses partisans ont peut-être été victimes d'un soulèvement²⁴ parce que le roi s'était trop rapproché des Busaidi. Ce souverain, au pouvoir depuis peu de temps, tentait sans doute d'affermir son autorité, contestée, grâce aux partisans d'Ahmed bin Said al-Busaidi. A nouveau, un conflit dynastique apparaît étroitement mêlé à

²⁰ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 419-421 ; F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968, pp. 50-51.

²¹ Puisque, selon ce texte, il est déchu, appauvri, et ne dispose que de très peu de forces.

²² J.C. Wilkinson, *The Imamate tradition of Oman*, 1987, p. 223.

²³ Pedro do Rego Barreto da Gama e Castro à Diogo de Mendonça Corte Real, Mozambique, 10.11.1745, AHU, cx. Moç. 6, doc. 15, ff. 8-9.

²⁴ Conduit par Bwana Mkuu « Mwinyi Ng'ombe » ?

des alliances à l'extérieur de l'archipel de Lamu²⁵. A l'inverse, il n'est pas crédible que tous les adultes Nabahani aient été tués ou exilés.

Par ailleurs, on ne peut tout à fait accrédi-ter le récit de Guillain au sujet de Mwana Mimi/Mwana Khadija : elle n'obtient pas le pouvoir peu de temps après ces affrontements car les chroniques s'accordent à placer le début de son règne vers 1764. D'autre part, certaines versions mentionnent qu'un sultan nommé Bwana Tamu Mtoto (Sultan Abubakar) est au pouvoir vers 1747-1764, avant l'avènement de Mwana Khadija²⁶. Il sortit peut-être vainqueur des troubles des années 1745-1747. J'ai mis à jour deux textes qui confirment son existence - dont Pouwels n'avait pas connaissance lors de ses travaux sur la chronique. Le premier est daté de 1754 :

« *Les nouvelles de Pate sont les suivantes : le roi de Pate est un Maure appelé Bwana Tamu, il gouverne de façon libre, et indépendamment de l'Arabe [l'imam d'Oman], il est le plus puissant de cette juridiction* »²⁷.

En 1759, dans sa réponse à une lettre du roi de Kilwa, le gouverneur de Mozambique cite également le nom de Bwana Tamu²⁸.

Pour conclure sur la question des sultans Nabahani entre les années 1700-1710 et 1760²⁹, il apparaît que Bwana Tamu Mkuu est le plus important monarque de cette période. En raison de la durée de son règne et de sa renommée, il n'est pas surprenant que quelques détails à son propos donnés par des versions de la chronique de Pate - dont ses dates de règne - s'accordent relativement bien avec les sources de l'*Estado*. Vers l'année 1739, celui qui lui succède se nomme probablement Bwana Mkuu (Ahmed) bin Abubakar ; c'est peut-être son demi-frère, le souverain de Faza si fréquemment évoqué dans les textes des années 1726-1731. Pate connaît ensuite vers les années 1745-1747 des querelles dynastiques, dans lesquelles sont sans doute incorporés des agents et partisans des Busaidi (et/ou de Saif bin Sultan al-Yarubi) et éventuellement des sections de Mombasa et les Mazrui. Par la suite Pate, qui ne reconnaît plus aucun suzerain d'Oman, est dirigée par Bwana Tamu (Mtoto) jusqu'aux

²⁵ On notera par ailleurs que selon la version de Stigand, le sultan Bwana Bakari (c'est-à-dire Fumo Bakari ?) est renversé (*CP* (Stigand), p. 75).

²⁶ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 270, 273, 278.

²⁷ « *As nottissias de Patte são as seguintes: o Rey de Patte hé Moiro chamado Baná Tamo, e governa sobre sy, e sem dependenssia do Arabio, hé o mais poderoso q há naquella jurdição* » (Anonyme, « Cópia da carta q remety ao Gov.^o e Ex.^{mo} Snor dentro na via », Kerimba, 01.11.1754, in F. Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 27.11.1754, AHU, cx. Moç. 11, doc. 51).

²⁸ Pedro de Saldanha de Albuquerque à Sultan Hassan bin Sultan Ibrahim bin Sultan Yusuf, roi de Kilwa, Mozambique, 24.04.1759, AHU, cx. Moç. 16, doc. 20. De même, en 1756 « un ambassadeur du roi de Pate » est présent à Mozambique (Francisco de Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 10.08.1756, AHU, cx. Moç. 12, doc. 30).

²⁹ Voir également l'annexe 4 : les souverains Nabahani vers 1688-1815.

environs de l'année 1764, avant le règne de Mwana Khadija. Cette relecture des textes, enrichie par de nouvelles sources, démontre que les fameuses chroniques de Pate, malgré leurs multiples incohérences et désaccords, relèvent d'une réalité historique certaine à propos des Nabahani avant même le règne de Mwana Khadija ; tandis que les informations de Charles Guillain ne peuvent être prises sans précaution. Cette démarche confirme ce nous avons déjà démontré pour la période des années 1690-1710.

Ces troubles dynastiques n'empêchent pas la puissante cité-Etat d'être économiquement prospère durant les années 1730-1760. Comme les autres, elle souffre vraisemblablement de la chute du commerce omanais vers 1730-1745, même si depuis le début du siècle elle est moins dépendante que d'autres ports de leurs importations de tissus. La fin de la suzeraineté d'Oman provoque l'arrêt des restrictions et taxes que ses marchands subissaient parfois, et leur permet de profiter pleinement de l'intense trafic qu'ils continuent d'opérer le long du littoral. A l'exception des Omanais établis à Zanzibar, les négociants de Pate, y compris les Nabahani, demeurent les principaux animateurs locaux des flux maritimes propres à la côte swahili. C'est cet investissement qui explique pour beaucoup le poids commercial de l'île de Pate depuis le début du XVII^e siècle. En 1728 le facteur de Zanzibar se plaint que les Swahili de Pate « monopolisent » l'ivoire des ports de Zanzibar et d'Utundwe, qu'ils transportent à Pate ou à Barawa³⁰. De même, les interdictions de circuler qui touchent les embarcations de Pate en 1728-1729, comme peut-être peu avant sous la tutelle omanaise, s'expliquent par la volonté des commandants portugais ou omanais de restreindre un trafic d'ivoire qui entame leurs profits. Nous savons également que les *Wapate* viennent en nombre à Kilwa vers 1729-1730, où ils semblent influents³¹.

Mombasa domine les échanges portuaires avec l'Inde et l'Arabie dans les années 1700-1727 du fait de l'importance de sa colonie omanaise. Après cette date un certain rééquilibrage se produit sans doute avec sa concurrente du nord. D'autant que l'environnement politique de Mombasa n'est pas très stable dans les années 1728-1745. En 1754 le gouverneur de Mombasa en vient même à écrire à Mozambique pour proposer de développer des échanges commerciaux avec les Portugais : pour des motifs politiques le port est vraisemblablement délaissé par les Busaidi et les Mascati en général, qui préfèrent se

³⁰ Joaquim da Costa Ribeiro au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 17/3 (f. 388v).

³¹ Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 81/1 (f. 592v) et 81/5 (f. 594). On peut noter que Saveja lui-même, habitant de Kilwa, a des origines à Pate.

concentrer sur Zanzibar³². Il est possible que les Gujarati, et même certains membres de factions omanaises, se soient aussi davantage tournés vers l'archipel de Lamu que durant les années précédentes.

D'autre part, Pate poursuit ses relations avec les Comores et Madagascar et surtout profite des réseaux tissés avec le Hadramaout et le Yémen. Vers 1750-1760, un routier français rapporte que le rivage au nord de Mombasa est surtout fréquenté par des bateaux d'Aden et de Mascate, qui se rendent principalement à Pate et à Mogadiscio³³. Enfin, vers le milieu du XVIII^e siècle, un nouvel article de commerce avec l'Asie fait son apparition à une échelle réellement importante : les cauris. Autrefois essentiellement récoltés aux Maldives, leur exportation depuis l'Afrique orientale se développe à cette époque. Ils sont transportés par des bateaux anglais et français vers le Bengale, où ils servent de monnaie. Une partie en est peut-être réexportée vers l'Afrique de l'ouest³⁴. Bien que Mombasa et la zone située entre Kilwa et les Kerimba en exportent, l'archipel de Lamu et le littoral bajun sont certainement les principaux producteurs dans la seconde moitié du siècle. Selon le roi de Pate lui-même en 1756, on pourrait en tirer de la région 600 tonneaux par an³⁵ - 200 ou 300 tonneaux d'après Morice³⁶. Comme ce sera le cas au XIX^e siècle, cette production contribue au revenu des communautés bajun.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les élites de Pate sont toujours les principaux clans de la côte engagés dans les flux maritimes. Le port de Pate lui-même, sans être le principal point d'arrivée des navires de l'Inde et de l'Arabie, concurrence beaucoup Mombasa et Zanzibar après 1730, avant que cette dernière ne devienne une colonie omanaise florissante à partir de la fin des années 1740. Les travaux linguistiques de Derek Nurse et Thomas Hinnebusch ont établi qu'avant le XIX^e siècle l'un ou plusieurs des dialectes de l'archipel de Lamu « étaient culturellement et socialement dominants » sur toute la côte swahili³⁷. A cette époque, ils impriment notamment leur marque sur les idiomes de la région

³² « Cópia da carta q remety ao Gov.^{or} e Ex.^{mo} Snor dentro na via », Kerimba, 01.11.1754, in F. Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 27.11.1754, AHU, cx. Moç. 11, doc. 51.

³³ Anonyme, « Remarques et instructions pour la côte orientale d'Afrique », s.d. (vers 1750-1760), ANF, Marine 3JJ342, doc. 8.

³⁴ Lourenço de Noronha au vice-roi, Mozambique, 14.08.1742, FUP, LM 115, ff. 167-169 ; Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 20.02.1748, LM 121A, f. 21 ; K.N. Chaudhury, *Trade and civilisation in the Indian Ocean, an economic history from the rise of Islam to 1750*, 1985, pp. 18-19. Toutefois, d'après Morice, les cauris de la côte est-africaine ne peuvent se vendre dans le golfe de Guinée (FAK, p. 120).

³⁵ « Journal de M. Magon, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, depuis le 2 décembre 1755 jusqu'au 24 juin 1756 » (entrée du 06.03.1756), Port-Louis ANF, C4-9 (non-folioté).

³⁶ FAK, pp. 114, 120. Voir également : l'Abbé de la Tour, « Projet concernant les isles de France et de Bourbon pour leur procurer les Noirs dont elles ont besoin pour leurs cultures », 1753, ANF, C4-7 (non-folioté) ; J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, pp. 122-124.

³⁷ D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, p. 293.

de Zanzibar ou encore des Comores ; des emprunts qui semblent exprimer selon les deux spécialistes une « supériorité culturelle, plus urbanisée ». En outre, la tradition écrite en swahili de Pate et de Lamu est longtemps restée la forme la plus prestigieuse³⁸. Grâce à la vitalité de ses échanges, à ses contacts intenses avec la péninsule arabique, et à la densité de ses réseaux forgés sur quasiment l'ensemble de la côte orientale de l'Afrique, l'archipel de Lamu est le centre de rayonnement de la culture swahili entre le début du XVII^e siècle et la seconde moitié du XVIII^e siècle³⁹. Seule une société enrichie comme le furent les agglomérations de Pate, Lamu et Siyu eut la capacité à cette époque de développer une vie intellectuelle et religieuse de cette intensité. Le poème *al-Inkishafi* en est une illustration éclatante, sur le fond comme sur la forme⁴⁰, de même que les vestiges archéologiques et une grande partie de l'habitat des trois villes. Le développement urbain de Pate est d'ailleurs très clairement à son apogée aux XVII^e et XVIII^e siècles⁴¹.

Vers les années 1730-1760, Pate, centre d'attraction de la région de l'archipel de Lamu, connaît aussi l'apogée de ses ambitions politiques.

2. Des visées sur Pemba et Mombasa

Vers le milieu du XVIII^e siècle la suprématie de Pate, quelle que soit sa forme, s'étend au nord jusqu'aux environs du fleuve Juba et au sud jusqu'à la région de Malindi. En 1728 Bwana Tamu tente auprès des Portugais de se poser en suzerain de l'ensemble du littoral depuis l'archipel de Lamu jusqu'à Kilwa⁴². Toutefois il revendique surtout l'île de Pemba, objet de toutes les convoitises de la part des différentes puissances qui se succèdent sur la côte depuis la fin du XVI^e siècle. Elle constitue en effet l'assurance d'un approvisionnement en céréales et l'exportation de son riz et d'autres produits agricoles génère des profits confortables. Lors des négociations engagées en août 1728 avec Álvaro José Marques

³⁸ D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, pp. 26, 31, 329-331, 563-565.

³⁹ Notamment : J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974 et « Swahili book production », 1981 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 37-54 et « Swahili literature and history in the post-structuralist era : a revisit and ripost to Allen *et al.* », 1992 ; H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988.

⁴⁰ Sayyid Abdalla bin Ali bin Nassir, *Al-Inkishafi, Catechism of a soul*, éd. J. de Vere Allen,

⁴¹ G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, p. 60 ; T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997.

⁴² Sultan Abubakar bin Sultan Omar au vice-roi, Pate, s.d. - traduction Goa, 10.10.1728, FUP, LM 95 B, 67/5 (f. 585) [annexe 2.2.7].

Cardoso y Cien Fuegos, les autorités de Pate demandent ainsi à obtenir des droits sur l'île⁴³. Il est probable qu'elles envisagent de s'approprier les droits et les terres qu'y possédaient les Omanais de Mombasa. Dans les années qui suivent, du fait du déclin de Mombasa et des Omanais, Pate parvient à placer sous son autorité une portion de l'île. Selon la chronique de Pate, la cité et les Mazrui se partagent alors à égalité les « taxes » qui y sont prélevées⁴⁴. Des lignages s'y implantent vraisemblablement, peut-être selon un mouvement qui a débuté au XVII^e siècle : une chronique de Pemba prétend que les Nabahani s'y établissent avec leurs esclaves au début de ce siècle. Bien que ce document doive être manipulé avec précaution, il suggère que des élites de Pate, comme les Portugais et des « Shirazi », exploitaient des terres agricoles sur Pemba⁴⁵. D'après Charles Guillain, Pate aurait détenu l'île de Pemba dans les années 1740-1750⁴⁶. De plus, à l'époque du gouverneur de Mombasa Ali bin Othman al-Mazrui⁴⁷, les habitants de Pemba auraient demandé, et reçu, l'aide des Mazrui pour « chasser les agents et les soldats de Fom'Omar » de leur île⁴⁸.

En réalité, même si ce point est très peu documenté, Pate n'exerce pas seule des droits sur Pemba. Les Nabahani et d'autres clans n'ont vraisemblablement autorité que sur l'une de ses façades maritimes et les terres de son arrière-pays. Ils y perçoivent probablement un tribut en céréales du type *makanda/kikanda* et mettent en valeur des domaines, selon le système en vigueur depuis le début du XVII^e siècle. Dans les années 1810, Pemba est partagée entre les Mazrui, les Busaidi et les cheikhs (*diwani*) locaux⁴⁹, un découpage semblable devait exister depuis l'époque portugaise. Enfin, si l'on en croit Guillain, Pate y a toujours un représentant dans les années 1770 : cet « agent » est assassiné sur ordre des Mazrui à l'avènement du sultan Fumo Madi de Pate (vers 1776 - 1809)⁵⁰. L'emprise, même partielle, de Pate sur l'île de Pemba, jointe à l'implantation de certains de ses clans, est caractéristique des ambitions et de la puissance politique effective de la cité-Etat dans les années 1730-1760.

⁴³ « Tratado de paz, amizade e alliança concluido na cidade de Pate aos 24 de Agosto de 1728, entre o Vice Rey [...], João de Saldanha da Gama, e Banatamo Bubacar bin Mahameth, Rey de Pate [...] », in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazes*, 1885, vol. 6, p. 59.

⁴⁴ CP (Stigand), p. 71.

⁴⁵ « Jambangome ms., an Arabic chronicle of Pemba », in J.M. Gray, « Zanzibar local histories (Part II) », *Swahili*, 31, 1960, pp. 121-122.

⁴⁶ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 534.

⁴⁷ Selon les calculs que l'on peut faire à partir de la chronique de Mombasa et les épitaphes de certains Mazrui, ce dernier aurait été au pouvoir vers 1745-1753. Guillain fait coïncider son office avec le début du règne de Mwana Khadija – ce qui est problématique.

⁴⁸ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 548, 621.

⁴⁹ « James Prior : voyage in the *Nisus* frigate » (1812), SD, p. 211.

⁵⁰ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 552.

Un autre facteur est symptomatique de ces ambitions : les ingérences des Nabahani dans les affaires de Mombasa vers 1745-1760. Des groupes issus des deux cités ne s'affrontent pas exclusivement pour le contrôle de terres agricoles à Pemba. Il est généralement avancé que les Mazrui concurrencent de plus en plus l'influence des Nabahani sur la côte nord après les années 1730⁵¹. Cette hypothèse pourrait être reculée d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'années. Ce n'est qu'à partir des années 1760 que les Mazrui exercent véritablement un ascendant sur Pate, en raison des troubles dynastiques qui l'affectent à nouveau. Dans l'intervalle, Pate est sur un pied d'égalité avec Mombasa, sinon plus influente.

Malgré l'échec très probable du rapprochement entre le roi de Pate, les Busaidi et sans doute les *Tisa Taifa* en 1745-1746, les Nabahani paraissent toujours liés à cette confédération de Mombasa par la suite. Ils manœuvrent à l'occasion pour renverser les Mazrui et, éventuellement, s'emparer de l'agglomération ou du moins y placer des affidés. D'après les récits oraux recueillis par Guillain - peu fiables dans leur chronologie -, les *wazee* de la sous-section Mvita des *Tisa Taifa* auraient contesté l'autorité du *liwali* Ali bin Othman al-Mazrui, jugé trop favorable aux *Thelatha Taifa*. Après qu'ils eurent conclu une alliance avec le souverain de Pate (Fumo Bakari), une flotte de guerre partie de Pate aurait ravagé le village de Kilindini sur l'île de Mombasa. L'assaut prend cependant fin à la suite de négociations⁵². Les interventions et les manipulations de Pate à Mombasa reposent selon toute vraisemblance sur des réseaux lignagers : les *Tisa Taifa* incluent en effet des lignages originaires de l'archipel de Lamu établis dans l'agglomération. Dispersés sur l'ensemble de la côte swahili, les clans de l'archipel disposent de relais non seulement dans le champ économique mais également politique.

Les textes portugais confirment les troubles entre Pate et les Mazrui. La lettre de 1754 précédemment citée affirme :

« *Entre les Maures de Mombasa et de Pate il y a une grande désunion, parce que le roi de Pate a tué les Maures de Mombasa* »⁵³.

D'autres sources ouvrent des perspectives intéressantes sur les années 1755-1760. En mars 1756, un « ambassadeur du roi de Pate », porteur d'une lettre en son nom, vient proposer

⁵¹ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, p. 286.

⁵² C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 548-549.

⁵³ « *Entre os Moiros de Mombaça, e Patte hà desonias grandes, p.q o Rey de Patte mattou os Moiros de Mombaça* » (« Cópia da carta q remety ao Gov.^{or} e Ex.^{mo} Snor dentro na via », Kerimba, 01.11.1754, in F. Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 27.11.1754, AHU, cx. Moç. 11, doc. 51).

au gouverneur de Mozambique de s'emparer de Mombasa à ses côtés. Les Portugais demeurent toutefois très prudents, échaudés par les années 1728-1729⁵⁴. Cette ambassade est le signe que l'affrontement entre Pate et Mombasa, ou plutôt entre factions de l'une et de l'autre, a dû atteindre des proportions considérables et que les Busaidi y sont peut-être mêlés. Mes investigations dans les archives françaises ont révélé d'autres documents, évoquant un épisode jusqu'à présent méconnu qui le suggère également. Citons Magon, le gouverneur de l'île de France (île Maurice), en mars 1756 :

« Le vaisseau Le Pierre de M. Vigoureux [...] apporte une lettre du roi de Pate, isle située par les deux degrés sud et voisine de la côte d'Afrique. Ce Prince désire se mettre sous la protection de la France et propose de lui céder le commerce exclusif de son isle d'où on peut tirer chaque année 600 t.^x de cauris, un peu d'ivoire et de sandros [sic], gomme qui entre dans la composition du vernis. Ce même vaisseau a touché l'Isle de Zanzibar dont on vante beaucoup la fertilité, elle est possédée par un Prince arabe, peu puissant. Les cauris y sont abondants et l'ivoire très commun, la proximité de la côte de Zanguebar faciliteroit encore la traite des noirs »⁵⁵.

Depuis une quinzaine d'années, les Français de l'île de France nourrissent des projets de conquête, ou plus modestement d'exploration, du rivage au nord du cap Delgado, et notamment de Mombasa, qu'ils connaissent très mal. Leur objectif est de trouver de nouveaux marchés pour les esclaves dont la colonie, en plein développement, a grandement besoin ; à une époque où les volumes de la traite commencent à diminuer sur la côte orientale de Madagascar⁵⁶. Encouragé par ce contact avec Pate, Magon expédie la frégate *La Gloire*, du capitaine Trehouart, pour visiter en premier lieu la ville puis le reste du rivage⁵⁷. Le fond de la Marine a conservé le journal de bord de ce voyage, inédit, mais il ne dit quasiment rien de l'escale dans l'archipel de Lamu du 15 février au 14 mars 1757. Nous apprenons juste que des Français débarquent à plusieurs reprises sur l'île de Pate, où les relations paraissent cordiales. Les détails sont plus fournis à propos de Zanzibar : le capitaine rencontre le gouverneur omanais dans le fort, avant qu'une brève altercation n'éclate entre Omanais et Français, sans doute à cause de désaccords sur les prix. L'escale à Mombasa, de courte durée, est aussi un

⁵⁴ Francisco de Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 10.08.1756, AHU, cx. Moç. 12, doc. 30. Lisbonne conseille au gouverneur de conserver des relations amicales avec Pate tout en veillant à encourager les dissensions entre les deux belligérants (Roi à João Manuel de Melo, Lisbonne, 10.03.1758, AHU, cx. Moç. 14, doc. 7).

⁵⁵ Le bateau revenait du Bengale chargé de riz pour l'île de France (« Journal de M. Magon » (entrée du 06.03.1756), Port-Louis, ANF, C4-9).

⁵⁶ E.A. Alpers, « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970, pp. 88, 92-96 ; « Copie d'une lettre écrite par M. de la Bourdonnais à M. de Moras concernant les affaires de la Compagnie de France dans les Indes orientales, 1733 », ANF, C2-25, f. 170 ; l'Abbé de la Tour, « Projet concernant les isles de France et de Bourbon pour leur procurer les Noirs dont elles ont besoin pour leurs cultures », 1753, ANF, C4-7.

⁵⁷ « Journal de M. Magon » (entrée du 16.01.1757), Port-Louis, ANF, C4-9.

échec : la population et les autorités sont très méfiantes, craignant qu'il ne s'agisse d'un bateau portugais, et les Français préfèrent quitter l'île précipitamment⁵⁸. Au retour à Port-Louis, Magon ne nous livre aucun détail supplémentaire, blâmant simplement la conduite de Trehouart⁵⁹. Malgré leur caractère éminemment frustrant, ces documents illustrent le potentiel, totalement inexploité, des archives françaises pour la seconde moitié du XVIII^e siècle.

A la lecture de ces pièces, il ne fait aucun doute qu'en 1755 Pate appréhende surtout une invasion des Busaidi. Un dernier texte le rapporte explicitement, il s'agit d'une lettre du sultan de Kilwa au gouverneur de Mozambique écrite au début de 1759 :

« L'an passé l'imam de Mascate a envoyé cinq bateaux et deux palles pour qu'elles combattent les gens de Mombasa et le roi de Pate, le gouverneur de Mombasa étant Abdul bin Saïd, de la caste arabe, pour avoir remis cette place au roi de Pate, et comme celui-ci avait vu la puissance de l'imam, il conseilla au gouverneur de Mombasa de faire la paix avec les Arabes, mais qu'il ne leur livre pas la forteresse, et nonobstant cela la flotte desdits Arabes ayant en effet voulu mouiller pour attaquer cette forteresse, le passage de la flotte fut empêché par une grande tempête qui survint et toutes les embarcations allèrent stationner à la hauteur de Pate. Le gouverneur de Mombasa, après cet événement, envoya un ambassadeur à Mascate, disant qu'il voulait livrer la forteresse sans le faire savoir au roi de Pate, et ce gouverneur ayant expédié quelques embarcations pour Mascate, elles ne purent à cause d'un contretemps poursuivre le voyage pour lequel elles étaient destinées, et elles entrèrent pour faire relâche dans le port de Pate, dont le roi les confisqua toutes pour son trésor tuant tous les gens qui allaient dans ces embarcations, et le gouverneur de Mombasa ayant envoyé de l'argent pour les racheter, le roi de Pate ne voulut pas les rendre sous le prétexte que dans cette forteresse se trouvaient Bwana Musumi, Yusufu wa Umari (?), et Bwana Hamad qui étaient allés gouverner cette place, et que s'ils ne revenaient pas à Pate, il n'avait pas à rendre les embarcations capturées. Une autre nouvelle court également, les Arabes conjointement avec le gouverneur de Mombasa seraient contre le roi de Pate, et celui-ci enverrait une flotte contre cette place. [...] Le roi de Pate continue de combattre avec beaucoup de force le gouverneur de Mombasa, lequel a envoyé dix embarcations contre ce roi »⁶⁰.

On notera tout d'abord que le nom du gouverneur de Mombasa en 1758 ne correspond à aucun des personnages importants mentionnés dans d'autres sources, notamment les *liwali* Mazrui évoqués dans la chronique de Mombasa. Son existence atteste que la situation

⁵⁸ « Journal du voyage de la frégate *la Gloire* de l'isle de France à Pate, à l'isle de Zanzibar, Montbaze et autres lieux de la cote de Zanguebar en l'année 1757 », ANF, Marine 4JJ87, doc. 39.

⁵⁹ Déclarations d'arrivées à l'Île de France (entrée du 12.11.1757), in Magon, gouverneur de l'Île de France, Port-Louis, 26.02.1758, ANF, C4-10 (non-folioté).

⁶⁰ Sultan Hassan bin Sultan Ibrahim bin Sultan Yusuf, roi de Kilwa, au gouverneur de Mozambique, s.d. (vers mars-avril 1759), AHU, cx. Moç. 16, doc. 20 [annexe 2.4].

politique de Mombasa est très troublée dans les années 1750 ; la chronique et Guillain rapportent d'ailleurs que le pouvoir est souvent disputé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, y compris au sein des Mazrui eux-mêmes⁶¹. D'autre part, il apparaît qu'entre les années 1754 et 1758, malgré les tensions, Pate et Mombasa sont associées contre les Busaidi. La chronique de Pate indique laconiquement que les Mazrui et les *Wapate* ont des relations d'alliance, même si les premiers fomentent des « intrigues » à Pate⁶². Le manuscrit rédigé par Shaykh al-Amin al-Mazrui dans les années 1940, compilation de plusieurs chroniques écrites, de divers auteurs européens et de traditions orales, explique plus précisément que Pate et Mombasa s'apportent une aide mutuelle contre les Busaidi : une garnison Mazrui aurait été placée à Pate et une garnison Nabahani à Pemba⁶³. D'après un autre manuscrit non-publié - plus favorable à Pate - l'alliance stipulerait que les Nabahani ont un droit de regard sur la succession des gouverneurs Mazrui⁶⁴. Il semble en réalité que les quelques récits, écrits ou oraux, produits à Mombasa mettent davantage en avant les Mazrui et minimisent l'intervention des Nabahani dans ses affaires intérieures avant les années 1760. Car les propos du souverain de Kilwa révèlent que sous le règne de Bwana Tamu Mtoto, dans les années 1750 et plus particulièrement autour de 1754-1758, des clans de Pate ont un fort ascendant sur Mombasa. Ainsi vers 1758 le gouverneur paraît appuyer son autorité sur les Nabahani et trois dignitaires de Pate (des *amiri* ?) commandent Fort Jésus (Bwana Musumi, Yusufu wa Umari et Bwana Hamad). Cette ingérence, peut-être née à l'origine d'une aide militaire effective contre les Busaidi, trouve certainement sa source dans la compétition pour le pouvoir que se livrent les sections de Mombasa. Comme souvent dans ce cas, les coalitions sont versatiles et encouragent les dissensions et la violence politique : c'est ce que nous observons en 1758.

Toutefois, nous ignorons les conséquences des expéditions navales envoyées tant depuis Mascate que depuis Pate et Mombasa⁶⁵. En 1759-1760 l'imam Busaidi paraît « toujours en guerre contre le roi de Pate »⁶⁶. Il est probable qu'Oman n'ait pas cherché à poursuivre cette répression – ou que son armée ait été repoussée – car dans les années 1760 et au-delà l'archipel de Lamu demeure indépendant de Busaidi, tout comme Mombasa.

⁶¹ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 543-555, 619-621 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995.

⁶² CP (Stigand), p. 75.

⁶³ Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, pp. 53-54.

⁶⁴ Ce manuscrit est le « *Kawkab al-Dhurriya* » (Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, note p. 54).

⁶⁵ Alpers, qui évoque très brièvement ces faits, n'a pas non plus trouvé de sources à ce sujet. Il pense que la flotte de Mascate a dû contribuer à renforcer la position omanaise à Zanzibar (E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, p. 131).

⁶⁶ Pedro de Saldanha de Albuquerque à Tomé Corte Real, Mozambique, 09.08.1760, in A.A. de Andrade, *Relações de Moçambique setecentista*, 1955, p. 590.

Contrairement aux Yarubi à partir des années 1690, les Busaidi n'ont pas dans un premier temps d'ambitions expansionnistes très affirmées. Sur la côte swahili, ils préfèrent plutôt porter leurs efforts sur une base d'opération unique, Zanzibar, afin d'y développer le commerce de l'ivoire et des esclaves et d'en faire le centre d'attraction des échanges en Afrique orientale. Une stratégie dont le succès est acquis dès le milieu des années 1750.

Ces développements ont montré que la trentaine d'années qui suivent 1730 n'est pas aussi vierge de sources historiques que l'on pourrait penser. Elles demeurent un terrain d'investigation prometteur pour la compréhension de l'évolution de l'ensemble du littoral avant la domination économique de Zanzibar. En outre, les troubles entre Mombasa et Pate dans les années 1754-1760 rappellent une fois de plus la forte interdépendance qui unit souvent dans le jeu politique différentes sections, ou factions, attachées à plusieurs cités littorales, à travers des affinités de parenté et d'alliance à géométrie variable. Ainsi dans ces années Pate, forte de sa suprématie économique et militaire, est un acteur central de la trajectoire de Mombasa et dans une certaine mesure de Pemba.

Pour ces raisons, nous pouvons considérer que les années 1730-1760 constituent l'apogée de l'ascendant politique de la grande cité-Etat du nord, produit de près d'un siècle et demi de croissance. Cet ascendant est accompagné d'une influence culturelle et sans doute religieuse sans équivalent dans le monde swahili à la même époque. Pourtant la puissance de Pate reflue très vite à partir du début des années 1760, sous la menace toujours présente des Busaidi, de querelles dynastiques au sein des Nabahani, et surtout à cause de la concurrence grandissante des Omanais de Zanzibar.

B. L'archipel de Lamu distancé par la croissance de Zanzibar

1. Zanzibar, nouveau centre de gravité de la côte swahili

Ainsi que nous l'avons indiqué, cette étude n'a pas pour objectif de s'attarder longuement sur l'évolution générale de la côte swahili dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette période est marquée par un phénomène central, qui conditionne la transformation des flux économiques du littoral et, par extension, de la hiérarchie des principales cités portuaires : le développement accéléré de Zanzibar sous l'impulsion des Omanais et de l'investissement indien. Cette expansion est relativement bien connue grâce à divers travaux⁶⁷, ainsi qu'à l'existence de quelques textes prolixes sur la question publiés avec soin, en particulier les écrits du négrier Morice, abondamment commentés à ce sujet. C'est pourquoi avant de synthétiser brièvement ce point, nécessaire pour comprendre le déclin commercial de Pate, nous porterons plutôt notre attention sur les sources écrites européennes des années 1760-1810 en tant que corpus documentaire.

Plusieurs motifs expliquent cette démarche. D'une part, j'ai consulté des séries archivistiques soit très méconnues, soit largement sous-exploitées, dont les potentialités méritent d'être mises en lumière. D'autre part, c'est l'occasion d'identifier les thématiques et problématiques majeures de cette période et ainsi de rappeler que la seconde moitié du XVIII^e siècle est restée, pour l'essentiel, aussi injustement ignorée des historiens que les deux siècles qui la précèdent. Ce champ de recherche restant à défricher est porteur d'un grand intérêt, y compris pour l'histoire d'Oman et des Mascareignes. Cependant ce travail de redécouverte, ou de découverte, des sources d'après 1760 s'est avéré relativement stérile sur un point : il n'a produit que peu de témoignages inédits sur l'archipel de Lamu. C'est le reflet de son effacement face à la concentration grandissante du trafic maritime à Zanzibar et dans la région de Kilwa.

Le premier matériel documentaire à signaler est le fond Mozambique de l'Arquivo Histórico Ultramarino (Lisbonne)⁶⁸, qui nous déjà fourni de précieux écrits pour la période

⁶⁷ En particulier : J.M. Gray, *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, 1962, pp. 86-108 ; C.S. Nicholls, *The Swahili coast, politics, diplomacy and trade on the East African littoral 1798-1856*, 1971, pp. 23-27, 30-38, 78-81 ; E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 126-134, 158-166, 177-178 ; P. Risso, *Oman and Muscat, an early modern history*, 1986, pp. 126-130 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, pp. 20-27, 41-48.

⁶⁸ *Caixas Moçambique* et volumes manuscrits (*códices*).

antérieure. Son intérêt principal réside dans la compréhension de la traite française dans les régions de Mozambique, du cap Delgado et de Kilwa (Edward Alpers en a fait un usage intense sur cette question)⁶⁹. Mais il nous renseigne également sur le commerce des esclaves que les Omanais et les Swahili y conduisent. De même, les Portugais conservent des contacts avec Kilwa et s'entretiennent parfois avec des Swahili qui cherchent leur secours. C'est le cas de Mwinyi Kombo, du clan al-Malindi de Mombasa, qui parvient à susciter une tentative des Portugais pour prendre la ville en 1769. Elle avorte très vite car il est isolé et ses ambitions, très personnelles, n'ont pas de soutien⁷⁰. Malgré leur partialité, ces textes nous livrent notamment des détails sur les relations que les Swahili entretiennent avec les Busaidi ou les Mazrui. Comme dans les années 1700-1728, le ressentiment demeure souvent persistant, essentiellement à cause des entraves faites aux échanges et, surtout à Mombasa, des alliances qui régissent la compétition pour le pouvoir.

Les archives issues des colonies françaises de l'océan Indien, principalement de l'Ile de France, sont également très intéressantes à ce propos. Il s'agit du corpus qui fut le plus occulté par la recherche historique, bien que Freeman-Grenville y ait poursuivi des investigations poussées, qui toutefois ne furent pas exhaustives⁷¹. Jean-Michel Filliot a également compulsé des fonds très divers pour son étude de la traite française à destination des Mascareignes, mais ses travaux n'abordent que très succinctement le rivage au nord du cap Delgado⁷². Après la mission de *La Gloire* l'attrait des Français pour cette région diminue. Il ne reprend qu'au début des années 1770 avec les propositions de Henri Brayer du Barré en 1771-1774, à la suite de contacts avec Mwinyi Kombo et de son projet – avorté - de colonie

⁶⁹ E.A. Alpers, « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970.

⁷⁰ Notamment : Baltasar Manuel Pereira do Lago au secrétaire d'Etat, Mozambique, 19.08.1765 et Sultan Hassan bin Sultan Ibrahim, roi de Kilwa, à Baltasar Manuel Pereira do Lago, Mozambique, 15.08.1765, AHU, cx. Moç. 25, doc. 57 ; Baltasar Manuel Pereira do Lago, « Instrução que [...] entrego ao Snr Tenente General Caetano Alberto Judice na prezente expedição que vay fazer da restauração de Mombaça [...] », Mozambique, 28.06.1769, cx. Moç. 29, doc. 35 ; Baltasar Manuel Pereira do Lago à Martinho de Melo e Castro, Mozambique, 18.01.1770 et 21.01.1770, cx. Moç. 30, doc. 2 et 5 ; Mwinyi Kombo à la reine, Mozambique, 24.08.1780, cx. Moç. 34, doc. 51. Depuis Mozambique, il sollicite également les Français en 1770-1772 (Becquet (?), « Extrait d'une lettre écrite de Mozambique au S. Brayer du Barré [...] », s.d. (1770-1771), ANF, C4-29, f. 204 ; Le chevalier de Ternay au ministre, Ile de France, 13.02.1773 et 28.10.1773, Mwinyi Kombo à Ternay, s.d.n.l. (Mozambique, 1772), C4-33, ff. 189-192, 272).

⁷¹ L'historien a réalisé un inventaire de certaines séries des Archives Nationales, j'ai pu le consulter mais il n'a pas été publié (G.S.P. Freeman-Grenville, « Some eighteenth century documents concerning Eastern Africa in the Archives de France », s.d., ms. non-publié, Balme Library, University of Ghana, Legon). De plus, à l'exception des textes entourant le projet de Morice, il n'a pas donné lieu à des publications de sa part (voir cependant G.A. Akinola, « The French on the Lindi Coast, 1785-1789 », 1969). Enfin son dépouillement de la série C4 n'est pas tout à fait complet, comme je l'ai constaté

⁷² En outre il n'a consulté la série C4 (Colonies, Ile de France) que pour les années 1714-1754 (J.M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, 1974).

française aux Seychelles⁷³. Ce n'est véritablement qu'à partir de Jean-Vincent Morice, en 1775-1776, que les négriers de l'Île de France se tournent vers la côte swahili, poussés par leurs difficultés avec l'administration de Mozambique et le déclin de la traite à l'est de Madagascar⁷⁴. Outre la série C4 (Colonies, Île de France), d'autres fonds des Archives Nationales de France (Paris) sont prometteurs, en particulier le fond Marine, qui a par exemple préservé une description de Mombasa par le chevalier de la Mothe de Solminihac, qui y séjourne plus de deux mois vers 1777⁷⁵. Ces pistes devraient à l'avenir être davantage creusées⁷⁶.

Enfin un troisième centre d'archives retient l'attention : les Mauritius National Archives (île Maurice). Même si le fond portant sur la période antérieure à 1810 est beaucoup plus réduit qu'aux Archives Nationales de France, j'y ai localisé des journaux de bord et divers documents portant sur des voyages à Zanzibar, à Kilwa, et parfois à Mombasa⁷⁷. Leur intérêt premier réside dans l'étude statistique du commerce français des esclaves et de ses modalités.

Les archives françaises sont pourtant décevantes car dans la grande majorité des cas il s'agit de voyages effectués pour le compte d'armateurs privés, qui ont laissé peu de traces et ne se focalisent que sur le trafic négrier. Nous le savons, les grandes lignes du commerce des esclaves dans la seconde moitié du XVIII^e siècle sont connues et, contrairement à la période précédente, il n'est pas remis en cause, ni très sous-estimé, par les spécialistes. À l'avenir il serait néanmoins indispensable de reprendre cette question de manière approfondie, en se fondant à la fois sur les archives françaises et portugaises.

Autre constatation, la documentation française montre que, en dehors de la zone sous contrôle portugais, les navires des Mascareignes se concentrent sur le rivage au sud de Kilwa, Kilwa elle-même et l'île de Zanzibar. Cette dernière devient leur principal objectif à partir de

⁷³ Brayer du Barré, « Divers projets d'établissement et de commerce aux Isles de France et de Bourbon, à Mozambique, dans l'Inde, à la rivière de la Platta. », 1771-1772, ANF, C4-29, ff. 201-210 ; Brayer du Barré, « Mémoire [sur les îles Seychelles] », Île de France, 24.06.1773 et Brayer du Barré au ministre, Port-Louis, 25.01.1774, C4-145 (Colonies, Seychelles). Son projet n'a pas le soutien de l'administration et échouera.

⁷⁴ Sur ce point, voir par exemple : Poivre au ministre, Île de France, 16.06.1768 et 25.10.1768, ANF, C4-22, ff. 112, 234-237 ; Poivre au ministre, Île de France, 01.04.1769, C4-25, ff. 36-37 ; Ternay et Maillart Dumèsle au ministre, Port-Louis, 23.02.1773, C4-33, ff. 12-13.

⁷⁵ La Mothe de Solminihac, « Mémoire sur le port de Monbaze et le commerce relatif à cette partie de l'Afrique », 1786, ANF, Marine, 2JJ96, doc. 7.

⁷⁶ Il faudrait notamment s'appuyer sur les recherches préliminaires de Filliot.

⁷⁷ Parmi les plus intéressants : « Journal de navigation du vaisseau l'Espérance, capitaine Desmolière, faisant la traite à la côte d'Afrique », 1774-1775, MNA, OC24B, pp. 129-192 ; « Pièces relatives aux opérations de traite de la flûte du roi Les Bons Amis, capitaine Barbarou, sur la côte orientale d'Afrique », 1779-1780, OC71/17-68 ; Déclaration d'arrivée de *La Surprise*, 22.10.1788, OB28/71.

1802⁷⁸. Ainsi la liste des déclarations d'arrivées d'embarcations à Port-Louis, compilée par Auguste Toussaint, indique qu'entre 1773 et 1810 seuls deux navires ont été enregistrés comme provenant du littoral au nord de Zanzibar : tous les deux ont fait escale à Mombasa en 1778⁷⁹. Il semble que les Mazrui soient dans les années 1770 hostiles au commerce des esclaves avec les Européens⁸⁰, c'est pourquoi les deux bateaux qui abordent le port en 1778 n'en obtiennent qu'un nombre réduit. Surtout, le premier subit selon son capitaine des vols nombreux de la part des « Arabes » (Mazrui), après avoir acheté des captifs aux Swahili (appelés « Maures »)⁸¹. En 1786 le gouverneur de l'Île de France évoque encore l'affaire auprès de l'imam Busaidi : le gouverneur Abdallah bin Mohammed bin Othman al-Mazrui (*Abadal Beheur Mahamed Hosman Misuroy*) est accusé d'avoir confisqué une somme d'argent avancée par le capitaine et « maltraité » l'équipage⁸². Le second équipage de 1778, qui mouille à Mombasa quelques mois plus tard, essuie de son côté menaces et insultes de la part des habitants avec la complicité des autorités⁸³. D'après Solminihac, les Mazrui pratiquent beaucoup la piraterie, soit dans le port soit au large, notamment à l'encontre des embarcations swahili⁸⁴, ce qui est un fait de guerre courant entre cités littorales. Les Mazrui et les habitants de Mombasa sont certainement très défiants à l'égard des Européens – exceptés

⁷⁸ Voir également : A. Toussaint, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, p. 53 ; E.A. Alpers, « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », 1970, pp. 96-110, 118-121 ; J.M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, 1974, pp. 171-174, 199-200, 211-212.

⁷⁹ « Mouvement des navires, grand cabotage, 1773-1810 », in A. Toussaint, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, pp. 241-273. Cette liste n'est cependant pas tout à fait exhaustive.

⁸⁰ « Le port de Mombaze est défendu par un fort peu considérable bati sur un islot, et duquel les Arabes sont les maîtres. [...] Les Portugais n'y sont pas reçus. Les Anglais seuls y envoient quelques bâtiments qui y traitent de l'ivoire, du sandrous [sic], de l'ambre gris et du corrit. Le Païs pourrait fournir jusqu'à six mille esclaves ; mais les Arabes ne veulent en vendre à aucune puissance chrétienne ; et ce commerce n'a pas lieu par ce seul principe » (Le chevalier de Ternay au ministre, Île de France, 13.02.1773, ANF, C4-33, f. 190). Voir aussi F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 [...] », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, p. 341.

⁸¹ Déclaration d'arrivée de *L'Abyssinie*, 10.11.1778, in A. Toussaint, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, pp. 350-351.

⁸² Le gouverneur français n'est pas certain que les *liwali* de Mombasa soient totalement indépendants des Busaidi (Souillac à l'imam de Mascate, Île de France, 20.11.1786 et Souillac au comte de Locmaria, Île de France, 20.11.1786, ANF, C4-73, ff. 452 et 449). Le nom du *liwali* en 1778 correspond aux indications de la chronique de Mombasa. Il aurait été au pouvoir à partir de l'année 1776 environ et selon son épitaphe, notée par Guillain, il est mort en 1782 (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 621, 624). La lettre de Souillac est l'une des très rares sources européennes qui nous permettent une comparaison avec la chronique pour déterminer la succession des gouverneurs Mazrui.

⁸³ Déclaration d'arrivée de *La Biby*, 24.12.1778, MNA, OC40/105.

⁸⁴ « [...] le fort renfermoit tout ce qu'autrefois ils ont pris aux Portugais et aux Maures, ainsi que les effets les plus précieux des cargaisons de vaisseaux qui ont eu le malheur d'aller mouiller dans leur port, qu'ils ont presque toujours pillés. Je puis dire avoir vu par moi même deux magasins considerables pleins des plus belles dents d'éléphants, et à la rentrée de plusieurs courses de brigandage que ces Arabes venoient de faire par l'ordre de leur Roi, je me suis trouvé assister à l'ouverture d'un coffre plein de piastres, séquins et autres especes en or » (La Mothe de Solminihac, « Mémoire sur le port de Monbaze et le commerce relatif à cette partie de l'Affrique », 1786, ANF, Marine, 2JJ96, doc. 7).

les Anglais qui visitent plus fréquemment la zone – à cause de leurs démêlés avec les Portugais et de la tentative de 1769. Il n'est pas exclu par ailleurs que la course soit à cette époque une source de revenus pour les Mazrui, en particulier contre leurs ennemis de Pate ou de Mascate. Pour ces raisons, couplées aux résultats décevants de la traite, Mombasa a mauvaise réputation auprès des Français, qui cessent très tôt d'explorer ce marché. En dehors du trafic français, la ville n'apparaît pas dans les années 1760-1810 un port aussi actif qu'au début du siècle. Cela s'explique par le poids pris par Zanzibar, mais également par un repli volontaire, voire une certaine agressivité, nés des velléités d'indépendance des Mazrui et des sections qui leur sont proches.

Le cas de Mombasa n'encourage pas les négriers français à visiter le rivage septentrional : les escales dans l'archipel de Lamu sont très rares après 1757. Il semble que des contacts (directs ou indirects) aient été établis vers 1773 : Brayer du Barré espère conclure avec le souverain de Pate un traité pour la livraison de 2000 esclaves pour alimenter son projet de colonie dans l'archipel des Seychelles⁸⁵. Des incidents se produisent cependant entre cette date et 1776, peut-être avec les associés de Brayer du Barré. Morice livre les détails suivants :

« La cote orientale d’Afrique étoit cy devant peu fréquentée par nos vaisseaux. Ils se contentoient d’aller chercher des esclaves à Mozambique, et à Querimbes et d’aller quelques fois, mais rarement, à Pate, ou ils avoient été mal reçus, les Maures sembloient repousser les liaisons que l’on cherchoit à lier avec eux. Peut être avoient ils pris des prejuges contre la nation d’après la conduite que quelques françois avoient tenue avec luy à Pate »⁸⁶.

En 1776 le sultan de Pate, récemment arrivé au pouvoir, fait transmettre au gouverneur de l'Ile de France, par l'intermédiaire de Morice (qui ne se rend pas au nord de Zanzibar), une lettre appelant à la réconciliation et au développement de relations commerciales⁸⁷. Elles ne voient pourtant jamais le jour. Les Français préfèrent se rendre à Kilwa, où ils ont d'excellentes relations avec les autorités, ainsi qu'à Mongalo ou à Zanzibar, qu'ils connaissent mieux. Au début du XIX^e siècle de nouveaux incidents se produisent ; Smee en 1811 puis Owen en 1823 apprennent que les Français sont très redoutés dans l'archipel de Lamu : ils auraient plusieurs fois kidnappé des individus qui naviguaient en mer⁸⁸. La

⁸⁵ Brayer du Barré au ministre, Port-Louis, 25.01.1774, ANF, C4-145 (non folioté).

⁸⁶ Morice, « Projet d'un établissement à la côte orientale d'Afrique », Ile de France, 24.09.1777, ANF, C4-42, f. 128.

⁸⁷ FAK, pp. 175-176.

⁸⁸ T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 474 ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 381.

documentation française est par conséquent très pauvre sur l'archipel de Lamu, qui repasse dans l'ombre entre les années 1760 et 1810.

Pour conclure, ce bref aperçu des sources portugaises et françaises⁸⁹, malgré leurs lacunes, a démontré que l'évolution du monde swahili dans la seconde moitié du XVIII^e siècle est un champ d'investigation à réinvestir – qui s'écartait quelque peu des orientations principales de cette étude. Le commerce des esclaves (français ou non), les modalités de l'implantation des Omanais et leurs interactions avec les Swahili s'imposent comme des thématiques de recherche évidentes. D'autres pourraient également être approfondies, en premier lieu les causes et les contours de la dépendance de plus en plus forte des Swahili à l'égard du commerce omanais. Entamée après 1698, elle s'accélère à partir de l'avènement de la dynastie Busaidi.

Les Busaidi ont revivifié l'économie littorale après le déclin de la première moitié du siècle. Néanmoins ce mouvement s'est accompagné d'une concentration graduelle à Zanzibar du marché de l'ivoire et des esclaves, et donc des toiles indiennes. Avant les années 1740 l'île était un centre de commerce assez secondaire : son activité se réduisait essentiellement à alimenter les échanges des ports davantage connectés aux entrepôts de l'océan Indien occidental, principalement Mombasa. Elle exportait également des céréales pour fournir la consommation régionale. Après cette date, éclipsant Mombasa et Pate, Zanzibar devient le centre de gravité de la côte swahili. Sous le contrôle de gouverneurs nommés par les souverains Busaidi, la stabilité politique y est nettement meilleure que dans les deux agglomérations du nord et surtout l'importante colonie omanaise attire les marchands indiens, mascati, hadrami, français et par voie de conséquence swahili. Le processus d'implantation de commerçants originaires des ports omanais, timidement entrepris à Pate dans les années 1660, puis plus massivement à Mombasa, se tourne vers Zanzibar à cause des troubles qui ne cessent d'ébranler Mombasa à partir de 1728. Le lien entre stabilité politique et croissance commerciale est une constante de l'histoire swahili. Les querelles intérieures se répercutent d'autant plus sur le volume des échanges que des forces extérieures y sont compromises : c'est particulièrement frappant dans le cas de Mombasa dès les débuts de la guerre civile en Oman et davantage encore par la suite.

⁸⁹ Il est très probable que des recherches dans les fonds britanniques et hollandais de la seconde moitié du XVIII^e siècle livreraient également des témoignages inédits, puisque les Anglais visitent assez régulièrement la région de Mombasa et que Robert Ross a publié deux journaux de bord de la *VOC* – ils proviennent des archives de La Haye (R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals », 1986).

D'après une source portugaise, en 1754 il y aurait près de 400 colons omanais à Zanzibar⁹⁰, un chiffre que Morice estime pour sa part en 1775 autour de 300⁹¹. La souveraineté des Busaidi se limite à Zanzibar et à une portion de Pemba. Kilwa est également sous leur autorité, en dehors d'une brève période d'indépendance entre 1770-1771 et 1785⁹². Guillain, qui s'appuie sans doute sur des manuscrits omanais, rapporte que Pate et les agglomérations de l'archipel de Lamu reconnaissent pacifiquement la souveraineté d'Oman en 1190 de l'Hégire (1776-1777). Cette allégeance est peut-être à rapprocher de l'envoi à Mombasa en août 1777 du second officier omanais de Zanzibar « pour y réprimer des troubles qui avaient éclaté entre les habitants »⁹³. Nous ne possédons pas davantage de détails à ce sujet et, quoi qu'il en soit, cette soumission, peut-être rattachée à des conflits politiques, paraît avoir été très formelle et sans doute de courte durée. Les autorités omanaises préfèrent favoriser le trafic, et les revenus fiscaux qu'ils engendrent, à Zanzibar et dans la région de Kilwa, plutôt que d'engager des moyens notables à Mombasa et dans l'archipel de Lamu.

Morice insiste sur la concentration des échanges dans le port de Zanzibar. Les embarcations indiennes le fréquentent en nombre⁹⁴. Outre le Gujarat, l'ivoire et les esclaves sont principalement réexportés vers Mascate, y compris par des Hadrami et parfois des Swahili, souvent avec des capitaux *Vania*⁹⁵. Cette centralisation associe de plus en plus les commerçants swahili au marché de Zanzibar et, en parallèle, tarit le trafic en direction de Mombasa ou de Pate :

« Les Arabes [...] se sont emparés de tout le commerce de la côte, c'est à dire que ce sont eux et chés eux, à Zanzibar de préférence, que les vaisseaux de l'Inde viennent déposer [illisible : leurs cargaisons]. [...] Les Maures de Quiloa, Monfia, Montbaze, Pate, etc., se rendent à Zanzibar pour

⁹⁰ « Cópia da carta q remety ao Gov.^o e Ex.^{mo} Snor dentro na via », Kerimba, 01.11.1754, in Francisco Melo e Castro au secrétaire d'Etat, Mozambique, 27.11.1754, AHU, cx. Moç. 11, doc. 51.

⁹¹ Morice, « Mémoire sur la côte orientale d'Afrique », Ile de France, 26.09.1777, ANF, C4-42, f. 125.

⁹² Notamment : FAK, pp. 104-105, 113, 141, 147, 151-152 ; F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 [...] », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, p. 341 ; Anonyme (le Chevalier Saulnier de Mondevit), « Mémoire sur la nécessité & le moyen de former un établissement françois à Mongalo sur la côte Orientale d'Afrique », s.d. (1785-1786), ANF, C4-85, ff. 130-133 ; J.M. Gray, « The recovery of Kilwa by the Arabs in 1785 », *TNR*, 62, 1964, pp. 20-26 ; E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 132-134, 165-166.

⁹³ C. van Nuld Onkruijdt, « Journal as a report [...] regarding [...] the journey made in the ship *Jagtrust* to the coast of Zanguebar in the years 1777-1778 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili coast, 1776-1778 : two slaving journals, part II », 1986, p. 488.

⁹⁴ Par exemple, en février 1775 de nombreux bateaux indiens viennent y mouiller (« Journal de navigation du vaisseau l'Espérance, capitaine Desmolière, faisant la traite à la côte d'Afrique », 1774-1775, MNA, OC24B, p. 164).

⁹⁵ FAK, pp. 114, 121-122, 129.

acheter ces cargaisons et les distribuer ensuite dans leurs cantons en troc de morphil, vivres, esclaves, etc. »⁹⁶.

De même, un récit hollandais de 1776-1777 ajoute que les esclaves de la zone de Kilwa transitent par Zanzibar avant d'être éventuellement revendus ailleurs⁹⁷. Cette concentration ne met donc pas à bas les échanges maritimes conduits par des réseaux swahili le long du rivage, mais les Omanais, dont les moyens sont plus élevés, les concurrencent fortement, surtout sur la route entre Kilwa et Zanzibar. Elle contribue aussi à augmenter les prix dans les ports du nord et donc à les rendre moins attractifs⁹⁸. Il est très probable que l'archipel de Lamu soit singulièrement moins visité par les marchands arabes et indiens que dans la première moitié du siècle⁹⁹.

Les échanges océaniques attachés à la côte swahili déterminent une hiérarchie des agglomérations portuaires. Depuis le début du XVI^e siècle, en incluant Barawa, il n'y a généralement que trois, voire quatre, d'entre elles qui attirent l'essentiel des navires venus d'Inde. Le trafic depuis la péninsule arabique est plus diversifié, mais il se focalise aussi dans ces centres, inscrits dans de larges réseaux d'échange en Afrique orientale et au-delà. Dans les années 1510-1590 Mombasa et Malindi constituent les pôles de ce système, puis Mombasa, Pate et Barawa entre cette date et les années 1740. A partir du milieu du XVIII^e siècle, Zanzibar prend ce rôle et Pate, comme celle-ci autrefois, retourne pour une grande part au second cercle d'activité : l'approvisionnement du marché d'un autre port et la réexportation, pour une consommation locale, des étoffes qui y sont parvenues. Cette activité laisse moins de marge de manœuvre aux négociants swahili, détourne ou affaiblit les réseaux dans lesquels ils s'inscrivaient, prive la cité de revenus fiscaux, et accroît la dépendance envers les Omanais. Enfin, le troisième échelon est constitué des communautés qui alimentent en produits d'échange ces centres secondaires, par exemple les agglomérations de l'Ozi ou les villages bajun dans le cas de l'archipel de Lamu.

Pourtant les réseaux commerciaux de Pate restent actifs dans les années 1760-1800. La cité ne les voit pas disparaître totalement et reste par ce biais un acteur important des échanges littoraux.

⁹⁶ « Etablissement de Quilwa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, f. 140 ; *FAK*, p. 82.

⁹⁷ F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, pp. 341, 345.

⁹⁸ F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, p. 345.

⁹⁹ Selon Solminihac, seulement deux navires de 300 tonneaux font chaque année la navette entre Mombasa et le Gujarat (La Mothe de Solminihac, « Mémoire sur le port de Monbaze et le commerce relatif à cette partie de l'Afrique », 1786, ANF, Marine, 2JJ96, doc. 7).

2. Les réseaux commerciaux de Pate, diminués mais persistants

Bien que le déclin économique de Pate dans la seconde moitié du XVIII^e siècle soit indubitable, il n'est ni brutal ni total – du moins jusqu'aux années 1800. Ses élites ne cessent d'investir dans le commerce de l'ivoire et des esclaves et figurent toujours parmi les groupes les plus prépondérants dans les échanges littoraux. Les flux en provenance de Madagascar et de l'archipel des Comores diminuent beaucoup - même si les connexions avec ce dernier restent importantes - et finissent par cesser dans le cas de la traite. Il est également probable que le volume du trafic avec le Hadramaout et le Yémen souffre du détournement accru des flux vers Mascate et du poids croissant des Omanais de Zanzibar. Cependant les textes indiquent que les négociants de Pate - et vraisemblablement à leur côté de Lamu - parviennent à préserver ou à réorienter une partie notable de la dynamique qui fit leur fortune au siècle précédent. Même si l'archipel prend une position plus périphérique, le développement de Zanzibar ne doit pas occulter la mobilité et l'influence des élites marchandes de Pate.

Ce constat découle principalement de la documentation portant sur les îles Kerimba et la zone du cap Delgado, territoire sous la juridiction de Mozambique. Les commerçants de Pate vont y récolter les profits de la forte hausse du commerce des esclaves dans la région, ainsi que de l'ivoire ou des carapaces de tortue. En effet, depuis le début du XVIII^e siècle, la traite en Afrique orientale est de plus en plus centrée sur le rivage compris entre Mozambique et Kilwa, qui fournit l'immense majorité des captifs dans la seconde moitié du siècle. Dans l'archipel des Kerimba, l'autorité portugaise est particulièrement déficiente ; les habitants, chrétiens, musulmans ou continentaux, se livrent à toutes sortes de transactions illégales avec les Français ou les Swahili venus du nord. L'administration de Mozambique essaie régulièrement d'interdire, ou de contrôler, ces échanges et c'est pourquoi nous disposons de sources assez nombreuses sur les activités des Swahili dans la région¹⁰⁰. Déjà présentes à Kilwa et au cap Delgado dans les années 1700-1730, les embarcations de Pate ne cessent d'y être signalées jusqu'aux années 1790. En 1754 elles passent de Mongalo aux Kerimba, surtout à la recherche d'esclaves¹⁰¹. Les commerçants de Pate, Zanzibar, Mombasa et Anjouan sont aussi évoqués dans les années 1760, sans doute attirés par la faible présence des Omanais contrairement à la région de Kilwa¹⁰². Vers les années 1785-1790 cette activité atteint un pic,

¹⁰⁰ E.A. Alpers, *Ivory and slaves in East Central Africa*, 1975, pp. 128-133, 175-185, 189-192.

¹⁰¹ Francisco de Melo e Castro à Manuel de Souza e Brito, Mozambique, 19.05.1754, AHU, cod. 1310, f. 54.

¹⁰² « Memórias da costa d'Africa Oriental [...] », Sena, 21.05.1762, in A.A. de Andrade, *Relações de Moçambique setecentista*, 1955, p. 214 ; Baltasar Manuel Pereira do Lago à Martinho de Melo e Castro, Mozambique, 21.01.1770, AHU, cx. Moç. 30, doc. 5.

afin notamment de répondre à la forte demande française à Kilwa, Mongalo et aux Kerimba¹⁰³.

En 1789-1790 les *Wapate* ont un grand rôle dans le trafic des esclaves à proximité de l'île d'Ibo (principal établissement portugais de l'archipel des Kerimba). Ils fréquentent plusieurs localités des Kerimba, dont la ville d'Ibo, et même Mozambique où ils parviennent à vendre des captifs à des Français. Ils vont aussi à Kilwa pour les rencontrer¹⁰⁴. Le commerce maritime est toujours une source de revenus très importante pour les Nabahani puisqu'on trouve parmi eux deux frères du sultan de Pate. En outre, des propriétaires de bateaux de la cité sont appelés Bwana Mataka Pongo, Bwana Mataka Hamisi et Bwana Mataka Hasani. Peut-être est-ce la preuve que le groupe de parenté (Bwana) Mataka est toujours prédominant dans les activités commerciales de l'île de Pate. A la fin du XVIII^e siècle les Mataka, qui sont alors vraisemblablement une section du clan Famao, sont très puissants à Siyu et respectés pour leur science religieuse. Leur chef au début du siècle suivant, Bwana Mataka Mohammed Isaq, qui a des liens étroits avec des groupes de Pate, s'empare du pouvoir à Siyu vers 1826. Son père avait auparavant construit une mosquée dans la ville¹⁰⁵. Bien qu'il ne soit pas totalement certain que les Mataka des textes de 1789-1790 leur soient rattachés¹⁰⁶, il est tentant de supposer que l'ascendant des Mataka sur l'île de Pate repose en grande partie sur les profits du commerce maritime, notamment de la traite, qui leur permirent par exemple de s'investir dans les études religieuses et de faire don d'une mosquée à la communauté.

Ainsi les négociants de Pate sont une quarantaine vers Ibo en 1790, ils se sont même « fortifiés » dans le village de Quirimize, situé sur le continent adjacent. Ils contractent également des mariages avec les filles de commerçants swahili locaux : comme nous l'avons vu, la création de liens de parenté est un mécanisme central régissant les interactions économiques sur la côte¹⁰⁷. Cet exemple illustre la grande mobilité des marchands de l'archipel de Lamu, qui persistent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle à fonder des alliances commerciales le long du rivage en suivant les nouvelles orientations prises par l'offre et la demande. Il révèle aussi qu'ils sont toujours en mesure de mobiliser des capitaux

¹⁰³ « Mouvement des navires, grand cabotage, 1773-1810 », in A. Toussaint, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, 1967, pp. 247-258 ; G.A. Akinola, « The French on the Lindi Coast, 1785-1789 », 1969 ; António José de Morais Durão, Mozambique, 08.07.1785, AHU, cx. Moç. 50, doc. 3.

¹⁰⁴ António Teixeira Tigre à António Manuel de Melo e Castro, Ibo, 08.11.1790, AHU, cx. Moç. 61, doc. 36.

¹⁰⁵ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 211-212.

¹⁰⁶ Ni même qu'ils aient une origine commune avec leurs homonymes mentionnés au XVII^e siècle.

¹⁰⁷ António Teixeira Tigre à António Manuel de Melo e Castro, Ibo, 02.04.1789, AHU, cx. Moç. 57, doc. 30 ; A. Manuel de Melo e Castro à A. Teixeira Tigre, Mozambique, 06.04.1789, cx. Moç. 57, doc. 31 ; A. Teixeira Tigre à A. Manuel de Melo e Castro, Ibo, 16.04.1789, cx. Moç. 57, doc. 34 ; A. Manuel de Melo e Castro au roi de Pate, Mozambique, 18.05.1790, cx. Moç. 60, doc. 28 ; A. Teixeira Tigre à A. Manuel de Melo e Castro, Ibo, 08.11.1790, cx. Moç. 61, doc. 36.

pour un tel trafic, pour l'entretien des navires et des équipages et l'achat des produits d'échange (ils disposent également d'armes à feu).

Enfin, bien que très secondaire par rapport à Zanzibar, Pate demeure dans les années 1770 une escale importante de la traite. Les captifs, qui transitent souvent par Zanzibar, y sont réexportés par des Swahili, principalement pour fournir le marché local et celui de la côte somali. Toutefois des « natifs de Pate et de Zanzibar » embarquent aussi pour Mascate les esclaves qu'ils n'ont pu vendre à Zanzibar¹⁰⁸.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, des clans *waungwana* de l'archipel de Lamu s'adaptent aux nouvelles orientations des échanges maritimes et continuent de tisser des réseaux commerciaux et lignagers, selon le mouvement entamé vers la fin du XVI^e siècle. Cependant ce processus, qui s'inscrit dans un paysage économique très largement dominé par les Omanais et géographiquement par Zanzibar, ne suffit pas à maintenir la prépondérance commerciale de la région et surtout de Pate, localité désormais assez périphérique dans les échanges.

En outre, minée par des troubles dynastiques et la guerre civile, la cité-Etat de Pate perd beaucoup de sa suprématie politique au profit des Mazrui, puis de Lamu, qui s'impose petit à petit comme la nouvelle métropole régionale.

C. Pate déchirée et supplantée par Lamu (vers 1764-1812)

En l'absence de sources nouvelles sur le climat politique qui prévaut dans l'archipel de Lamu entre le règne de Mwana Khadija et la bataille de Shela, il n'est pas indispensable de s'y attarder longuement, d'autant que les travaux de Randall Pouwels et de quelques autres spécialistes ont amplement éclairé cette période. Les problématiques à l'œuvre durant cette époque rejoignent par ailleurs les phénomènes structurant l'histoire swahili que nous avons souvent croisés. Par conséquent il nous faut essentiellement chercher à comprendre les causes du déclin de Pate à partir du milieu des années 1760 et, parallèlement, de la montée en puissance de Lamu, bénéficiaire directe de son effacement.

¹⁰⁸ F.G. Holtzappel, « Journal kept as a report [...] concerning the voyage of the Hooker *De Zon* in the years 1776 and 1777 [...] », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, pp. 341-345.

1. Le lent déclin de Pate (vers 1764-1809)

Entre la fin des années 1760 et celle des années 1770 les dissensions au sein des Nabahani atteignent une ampleur jamais égalée auparavant. Elles précipitent Pate dans une période de chaos qui accélère la dégradation de sa position de pôle d'attraction incontesté de l'archipel de Lamu. Ces troubles nous sont contés par deux sources principales : la chronique de Pate et les traditions recueillies par Guillain.

Le règne de Mwana Khadija débute vers 1764. D'après la version de Stigand de la chronique de Pate, quelques années après son avènement, les Mazrui et certains groupes de l'archipel, parmi lesquels se trouvent peut-être les Bajun de Faza, soutiennent un prétendant au pouvoir d'origine Nabahani nommé Omari. Avec leur complicité il est élu sultan par une partie des clans dirigeants, alors que la fille de Bwana Tamu Mkuu Abubakar est toujours sur le trône. Dès lors, la cité se divise en deux partis ennemis et sombre dans la guerre civile. Il est à noter que, selon la chronique, Omari parvient après un an d'exil à Barawa à s'emparer de « la moitié de la ville ». On peut ainsi penser que ses partisans se recrutent en majorité dans l'une des moitiés divisant institutionnellement le corps social, peut-être un dème plus ou moins inscrit dans l'une des deux divisions urbaines qui composent l'agglomération. Le successeur des deux rivaux régnera quant à lui sur « toute la ville ». La chronique nous livre également un aperçu des dégâts qu'aurait occasionnés la guerre civile :

« Il y eut deux souverains dans un seul pays et ils combattirent pendant cinq ans à l'intérieur de la cité. [...] Au temps de Sultan Omari et de Mwana Khadija chacun coupait les cocotiers et les arbres fruitiers, chacun détruisait les biens de son voisin. Pendant cinq ans on fut incapable de cultiver, de commercer, ou de faire un quelconque travail. Donc une grande famine fit rage, jusqu'à ce que les gens mangent de l'avoine et le siège en cuir des chaises »¹⁰⁹.

Omari est tué et remplacé par son neveu Fumoloti bin Sheikh (ou Bwana Mkuu bin Sheikh), qui poursuit sa lutte contre Mwana Khadija jusqu'au décès de celle-ci vers 1773-1775. Puis, parvenu au pouvoir, Fumoloti est très tôt contesté par les anciens partisans de Mwana Khadija, qui paraissent se recruter principalement parmi les *waungwana*, les *wazee*, et plus généralement les « grands hommes » de la cité (*watu wakuu*). Il est donc possible que l'on retrouve à nouveau à cette époque une ligne de fracture séparant, autour du trône des Nabahani, des clans d'origine plutôt humble d'un côté et plutôt *waungwana* de l'autre. Fumoloti est également défendu par un agent Mazrui présent à ses côtés dans l'agglomération

¹⁰⁹ CP (Stigand), pp. 76-77.

et sans doute des clients des Mazrui. Il est finalement assassiné, avant que ne s'impose vers 1776 son neveu Sultan Fumo Madi¹¹⁰.

Le récit de Charles Guillain livre des détails supplémentaires mais s'accorde assez sensiblement avec cette version des faits. Omari, qu'il nomme Fumo Omar, détient l'office de *waziri* dès l'élection de Mwana Khadija. Cet arrangement pourrait avoir constitué un moyen de ménager les deux parties rivales, recoupant une certaine répartition traditionnelle des clans à la manière du fonctionnement politique de Kilwa ou de Siyu. Mwana Khadija refuse d'épouser Omari, qui aurait par ce biais gagné en légitimité - ce qui pourrait signifier qu'il appartient à une branche plus éloignée des Nabahani - et l'envoie mener une guerre contre Barawa. A son retour, il doit affronter Fumoloti¹¹¹, qui a usurpé sa place. L'arbitrage des Mazrui est réclamé par les deux rivaux et permet à Fumoloti de prendre le dessus, jusqu'à l'assassinat d'Omari. En contrepartie, le gouverneur Mazrui contraint le vainqueur à reconnaître sa suzeraineté et place « son représentant près du nouvel élu ». Enfin Fumo Madi, qui aurait été le propre frère de Fumoloti, fomenta une conjuration contre lui, notamment grâce aux Bajun de Faza : lors d'une révolte ils tuent le sultan et l'agent Mazrui¹¹². Pour établir définitivement son autorité, Fumo Madi doit encore affronter une faction adverse, liée aux Mazrui. Il est donc probable que les tensions ne prennent fin qu'à la toute fin des années 1770. Il expulse alors les Mazrui et « restaure la grandeur de l'ancien royaume »¹¹³.

Il faut retenir de ces années troublées l'ingérence dans la succession Nabahani d'autres groupes de l'archipel de Lamu, notamment de Faza, Siyu et Lamu, conformément aux mécanismes politiques des décennies précédentes ; mais surtout des Mazrui sans lesquels « personne n'avait été capable de gouverner » avant Fumo Madi¹¹⁴. Dans la continuité des années 1745-1760, il est très probable que des sections de Pate (voire l'un de ses dèmes ?) aient été proches des Mazrui et de leurs soutiens à Mombasa (essentiellement les *Thelatha Taifa*), tandis que d'autres se seraient alignées derrière leurs opposants (les *Tisa Taifa*), dévoilant ainsi l'immixtion réciproque de clans de chacune des cités-Etats dans leurs affaires respectives. D'autre part, la violence de la guerre civile et ses conséquences, telles que les décrit la chronique de Pate, ne sont sans doute que peu exagérées au regard de circonstances analogues rapportées par la documentation portugaise. Elle contribue sans nul doute à réduire

¹¹⁰ CP (Stigand), pp. 76-81 ; CP (Werner), pp. 180-181.

¹¹¹ Désigné, très certainement à tort, comme le frère de Mwana Khadija/Mwana Mimi.

¹¹² C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 547, 551-552.

¹¹³ CP (Stigand), pp. 82-83 ; CP (Werner), p. 181 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 552.

¹¹⁴ CP (Stigand), p. 83. Sur cette période, voir également R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993, pp. 285-287.

le trafic du port de Pate et à le détourner vers Lamu, beaucoup plus stable. Il n'est pas non plus exclu que des commerçants et des lignages originaires de Pate aient préféré s'y établir, déroutant un peu plus les flux dans sa direction. La croissance de Zanzibar n'est donc pas seule responsable du déclin de Pate.

Toutefois, d'après la chronique de Pate, le règne de Fumo Madi est une période de relative prospérité : il est « le dernier des grands sultans des Nabahani », « après lui il ne vint personne qui obtint un royaume comme celui-ci »¹¹⁵. Les voyages de marchands appartenant à des lignages Nabahani et Mataka/Famao vers les Kerimba ou Zanzibar prouvent en effet que le poids des clans de l'île de Pate reste notable dans la vie économique de la côte orientale de l'Afrique. Pour terminer, soulignons que Thomas Wilson et Athman Lali Omar ont publié une nouvelle traduction de l'épithète de Fumo Madi. Elle avait été incorrectement lue par Stigand, repris par Chittick et par d'autres, qui signalaient de ce fait l'existence d'un homonyme mort en 1024 de l'Hégire (1615-1616)¹¹⁶. Selon cette nouvelle interprétation, Fumo Madi est mort en 1224 de l'Hégire (plus précisément le 4 août 1809), c'est-à-dire l'année même qui est donnée par la chronique de Pate. Sa filiation est la suivante : Sultan Mohammed bin Sultan Abu Bakr bin Sultan Bwana Mkuu al-Nabahani al-Batawi¹¹⁷, il est donc selon toute vraisemblance le fils de Bwana Tamu Mtoto Abubakar.

James Allen et Randall Pouwels avancent que Lamu bénéficie au XVIII^e siècle d'une « renaissance », ou du moins d'un développement économique très important, la ville allant pour Pouwels jusqu'à éclipser Pate à la fin du XVIII^e siècle¹¹⁸. D'après sa configuration et son paysage architectural, il est effectivement certain que Lamu connaît alors une expansion urbaine et humaine considérable. La culture matérielle et la production intellectuelle, comme sur l'île de Pate, y sont également florissantes. A l'échelle régionale Lamu n'est plus à cette époque dans l'ombre de sa puissante voisine Pate¹¹⁹. Pourtant, jusqu'à l'escale dans cette dernière d'une expédition britannique en 1811 - premier témoignage européen sur l'archipel au XIX^e siècle - les textes demeurent très silencieux sur Lamu. Ainsi les documentations

¹¹⁵ CP (Stigand), pp. 83-84.

¹¹⁶ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 163 ; H.N. Chittick, « A new look at the history of Pate », 1969, p. 396. Curieusement, Guillaïn a recueilli auprès de ses informateurs de Mombasa la date très précise du 28 janvier 1807 (C. Guillaïn, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 567).

¹¹⁷ T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997, p. 67. Madi est une contraction swahili pour Mohammed.

¹¹⁸ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 371.

¹¹⁹ J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 370-372.

portugaise et française ne font pratiquement jamais allusion à l'agglomération entre 1729 et 1800 : seuls Pate et ses monarques sont l'objet d'attention et de mentions. Evidemment, il est clair que ces écrits mettent l'accent sur Pate parce qu'elle est plus connue des Européens en raison de son passé : l'archipel est sans doute souvent assimilé à sa principale agglomération. De même, il n'est pas exclu que certains des négociants « de Pate » fréquemment évoqués résident en réalité à Lamu. Pour autant, cette absence dans les écrits historiques suggère que jusqu'à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles un rééquilibrage s'opère entre Pate et Lamu, plutôt qu'une véritable suprématie commerciale de cette dernière. Le déclin de Pate est progressif dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, prenant de l'ampleur dans les années 1770 puis surtout à partir de 1800-1810.

La place grandissante prise par Lamu dans les échanges de l'archipel est souvent illustrée par de brèves mentions dans la chronique de Pate : deux sultans Nabahani du XVIII^e siècle auraient vécu à Lamu. L'un d'eux, Bwana Mkuu (Ahmed) bin Abubakar aurait notamment fait de la ville « le port des bateaux de commerce amenés par la mousson du nord-est », tout en étant lui-même très engagé dans le négoce¹²⁰. Un poème de navigation hadrami composé vers 1802 est également assez évocateur à ce sujet : il cite le port et le commerce de Lamu mais ne fait aucune allusion à Pate¹²¹. En 1811 Thomas Smee, qui visite Pate, écrit :

*« Le port de Pate [...] a un petit commerce, ou pas de commerce du tout, à cause de la complexité de ses ports et de la conduite néfaste de ses habitants »*¹²².

Lors de son passage, la cité-Etat est en pleine guerre civile, un climat qui depuis la mort de Fumo Madi est très défavorable aux échanges portuaires. Nous avons vu que les mouillages autour de l'île de Pate étaient de loin les plus fréquentés jusqu'au milieu du XVIII^e siècle et que l'hypothèse selon laquelle le port de Pate se serait obstrué, entraînant son déclin, n'avait guère de fondements. Ainsi une carte des mouillages de l'archipel de Lamu, réalisée en 1751 par un Anglais n'indique que des emplacements autour de l'île de Pate¹²³. Le chenal situé entre les îles de Lamu et de Manda est pourtant devenu au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle un mouillage de plus en plus employé, et il est surprenant qu'il ne l'ait pas été plus tôt compte tenu de sa qualité. Le développement commercial de Lamu reste donc un

¹²⁰ CP (Stigand), pp. 70, 75.

¹²¹ R.B. Serjeant (éd.), « Hadramawt to Zanzibar : the pilot-poem of the Nakhudha Sa'id Ba Tayi of Al Hami », *Paideuma*, 28, 1982, pp. 115-116.

¹²² T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar : city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 513.

¹²³ « Plan of Patta on the East Coast of Africa by Capt. D. Crichton 1751 », publié par Alexander Dalrymple, 25.07.1774, ANF, Marine, 5JJ377 (publié en français par Guillaume Nicolas Delahaye sous le titre « Plan de l'Isle de Patte et de son port », s.d. (vers 1760-1780), BNF, Cartes et plans). De même, en 1757 *La Gloire* mouille au nord de l'île de Pate et non vers Lamu (« Journal du voyage de la frégate *la Gloire* de l'isle de France à Pate [...] en l'année 1757 », ANF, Marine 4JJ87, doc. 39).

problème difficile à éluder. En 1823 elle est de loin le port le plus actif alors que Pate est très dépeuplée et appauvrie :

« C'était autrefois un endroit d'une importance bien plus grande qu'à présent [...] l'essentiel de son commerce est maintenant absorbé par Lamu. La ville est petite et éparpillée, les maisons et les cases étant dans le pur style arabe de misère et de saleté »¹²⁴.

Il est possible que la dégradation de la qualité des puits de Pate ait contribué à sa déchéance, devenant insuffisants pour alimenter l'ensemble de la population urbaine¹²⁵. Cependant, d'après les sources à notre disposition, elle est avant tout le résultat des querelles politiques destructrices qui prennent corps vers les années 1764-1778, puis à nouveau à partir de 1809. Par un effet de balancier, l'expansion de Lamu s'explique principalement par ce déclin de Pate. En particulier, à partir des années 1760, les conflits dans la cité ont sans doute poussé des lignages de marchands vers Lamu, qui participent au développement de son trafic à l'image des sultans Nabahani mentionnés. A la mort de Fumo Madi les Nabahani s'entredéchirent à nouveau, entraînant la région dans la célèbre bataille de Shela.

2. La bataille de Shela, point de rupture historique (vers 1809-1812)

La bataille de Shela, qui signe la fin de l'hégémonie de Pate, est sans doute l'épisode le plus commenté de l'histoire de l'archipel de Lamu¹²⁶. Les sources qui l'évoquent sont dans leur grande majorité des récits oraux swahili (souvent sous forme versifiée) mis par écrit à partir de la fin du XIX^e siècle et qui ont fait l'objet de publications soignées. En dépit de leurs divergences, elles permettent de dégager les grandes lignes des rapports de force et des évolutions à l'œuvre dans la région vers 1800-1815. Ces rapports de force sont une nouvelle fois le reflet des connexions qui unissent les sections de différentes cités de l'archipel, certaines communautés continentales situées dans son aire d'influence et, au-delà, Mombasa

¹²⁴ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 382-383 et 364-365.

¹²⁵ J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 107. En 1811 les Britanniques ne parviennent pas à obtenir de l'eau sur l'île de Pate (T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 481).

¹²⁶ Parmi les travaux les plus récents: C.S. Nicholls, *The Swahili coast, politics, diplomacy and trade on the East African littoral 1798-1856*, 1971, pp. 55, 62-64 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 46-47 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 68-71 et surtout R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991 et « The Pate chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », 1996, pp. 307-308 ; « Accounts of Kuduhu », in A. Biersteker et I. Noor Shariff, *Mashairi ya Vita vya Kuduhu, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhu*, 1995, pp. 43-70.

et les Mazrui. Ils s'inscrivent par conséquent très naturellement dans la continuité des processus qui orientent l'histoire de la côte septentrionale depuis la première moitié du XVII^e siècle.

Sur la moyenne et la courte durée, la bataille de Shela est aussi le produit de plusieurs facteurs. Le premier est l'incapacité chronique des Nabahani, et plus généralement des clans dirigeants de Pate, à institutionnaliser de façon nette la succession dynastique. Le second est la volonté d'émancipation définitive de Lamu - ou du moins de l'un de ses dèmes - à l'égard de Pate. Par ailleurs, la détérioration de la situation économique de cette dernière et à l'opposé la croissance des échanges de Lamu favorisent son désir d'émancipation et les opportunités d'y parvenir. Enfin, immédiatement après la mort de Fumo Madi en 1809, un conflit éclate de nouveau à Pate pour la succession au titre de sultan. Il pousse l'une des parties rivales à s'en remettre à nouveau aux Mazrui, contribuant davantage encore à braquer des groupes de Lamu peu enclins à accepter les transformations sociales impulsées par les maîtres de Mombasa.

Il est très probable que depuis les années 1760 les agglomérations placées dans la sphère de Pate ne lui reconnaissent plus qu'une soumission très formelle. En effet, bien que la suzeraineté de la cité soit difficile à circonscrire, quelles que soient les époques, il fait peu de doute qu'elle est singulièrement affaiblie à partir de la guerre civile dans les années 1760-1770. Il semble néanmoins que la stabilité rétablie sous l'autorité de Fumo Madi l'ait conduit vers la fin de son règne à tenter de réaffirmer la tutelle Nabahani sur Lamu, pour s'approprier une part de ses profits – peut-être pour compenser la baisse de ceux de Pate. D'après la chronique de Pate, des tensions entre les Nabahani et Lamu se font sentir à cette époque : des *wazee* refusent de se soumettre à la redevance en céréales (*kikanda*) que le souverain veut leur imposer - ou qu'il réactive. Le dème Suudi de Lamu, peut-être déjà sous la direction du *mzee* Bwana Zahidi Ngumi, aurait également voulu s'affranchir de Pate au moment où Fumo Madi, inquiet de ces velléités, aurait essayé de baser une garnison dans la ville¹²⁷. Ces résistances sont accentuées après le décès de Fumo Madi car son fils Fumoloti Kipunga et un cousin, Ahmed bin Sheikh, se disputent le trône. Ce dernier a le soutien des Mazrui, qui envoient des troupes, et vraisemblablement du dème Zena de Lamu ; alors que Fumoloti paraît plus proche des Suudi qui rejettent Ahmed comme les Mazrui. Lorsque Smee aborde Pate en février 1811, le parti d'Ahmed bin Sheikh a apparemment le dessus, mais les *Wapate* sont profondément divisés :

« Nous avons déjà appris, par les pilotes et d'autres qui nous avaient rendu visite à bord, que l'endroit était perturbé par des discordes civiles ; le sultanat étant revendiqué par deux cousins

¹²⁷ CP (Stigand), pp. 86-87.

rivaux, dont les partisans respectifs, occupant la même ville, entretenaient par leurs démêlés un climat continu de confusion ; et nous savions que dans ces circonstances toute communication avec l'une des parties pourrait être considérée par l'autre comme une marque d'hostilité à son égard. [...] Plusieurs partisans des deux factions étaient en fait à bord, chacun cherchant à démontrer que son propre sultan était le bon et le plus puissant »¹²⁸.

La cité est alors déjà en guerre contre Lamu : des accrochages ont lieu entre leurs embarcations respectives¹²⁹. Ces conflits aboutissent à un assaut contre Lamu - surtout défendue par les Suudi - dirigé par une coalition regroupant les Mazrui, peut-être aidés de soldats nyika (Giriama), et les partisans de Sultan Ahmed, eux-mêmes appuyés par des Bajun. Engagée entre les murailles de la ville et le village de Shela, l'attaque est une défaite cuisante et meurtrière pour les assaillants. D'après des poèmes relatant l'événement, la victoire fut notamment acquise grâce aux nombreux clients originaires du continent rassemblés par Zahidi Ngumi. Ses conséquences sont déterminantes dans l'histoire de la région puisque dans les mois qui suivent Lamu demande au souverain d'Oman, Sayyid Said al-Busaidi, une aide militaire pour se prémunir d'une éventuelle riposte de Pate et des Mazrui. Il répond favorablement et expédie une garnison et un gouverneur, ouvrant ainsi le début de la suzeraineté Busaidi sur l'archipel de Lamu¹³⁰.

La date de la bataille est habituellement placée entre 1807 et 1814¹³¹. Grâce à l'épithète de Fumo Madi, nous savons désormais qu'elle eut lieu après 1809. En outre, puisque quelques années s'écoulaient manifestement entre sa mort et la bataille, la date de 1227 de l'Hégire (1812) donnée par plusieurs sources, dont certaines versions de la chronique de Pate, apparaît très crédible¹³². De plus, si elle avait eu lieu avant 1811, il est possible que Smee en aurait eu vent lors de son passage ou peu après à Zanzibar.

¹²⁸ T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, pp. 475-477. ...

¹²⁹ T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 517.

¹³⁰ CP (Stigand), pp. 84-97 ; CP (Werner), pp. 181-182 ; Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 18-29 ; A. Biersteker et I. Noor Shariff, *Mashairi ya Vita vya Kuduhi, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhi*, 1995, pp. 21-70 ; Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, pp. 61-68 ; « Kitab al-Zanuj », in E. Cerulli, *Somalia, scritti vari editi ed enediti*, 1957, vol. 1, pp. 280-283 ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 382-383 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 567-569.

¹³¹ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 70 ; R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 363 ; A. Biersteker et I. Noor Shariff, *Mashairi ya Vita vya Kuduhi, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhi*, 1995, p. 47.

¹³² CP (Stigand), p. 89 ; CP (Werner), p. 181 ; « Kitab al-Zanuj », in E. Cerulli, *Somalia, scritti vari editi ed enediti*, 1957, vol. 1, p. 280 ; W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, p. 382. Guillain donne la date de 1225 de l'Hégire - c'est-à-dire 1810-1811 (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 568).

Randall Pouwels, dans l'étude qu'il lui a consacrée, rappelle que la bataille doit être aussi comprise comme un révélateur de la compétition que se livrent les dèmes Suudi et Zena de Lamu. De façon très intéressante, il indique que les Zena sont sans doute la section la plus prestigieuse de la cité. Elle inclut des groupes particulièrement renommés tels que les lignages sharifiens Mahdali et la section des clans Waungwana wa Yumbe, qui par des liens de parenté ont vraisemblablement des connexions avec Pate. Les Suudi regroupent également des clans prestigieux, mais ils paraissent plus proches de communautés d'origine continentale, notamment les Katwa et les Bajun, avec lesquels ils entretiennent des relations de clientèle et dont ils sont en partie issus. C'est sans doute pour cette raison qu'ils parviennent à s'imposer sur les Zena, grâce à leur supériorité numérique et à l'ascendant que leur confèrent de telles alliances¹³³. Il est difficile d'être certain que la rivalité entre les deux dèmes depuis le milieu du XVIII^e siècle repose sur une dichotomie entre clans prestigieux et clans moins réputés davantage associés au continent. En revanche, si les interprétations de Pouwels sont justes, elles ne sont pas sans rappeler le cas de Pate entre les années 1630 et 1770 : une section de la cité-Etat (dème, moitié, ou faction, vraisemblablement très mouvante) plutôt liée aux Bajun et aux Katwa s'oppose à une autre, inscrite dans d'autres relations.

D'autre part, toujours d'après Pouwels, les Suudi et leurs clients semblent surtout avoir rejeté les Mazrui et Pate à cause de leur rôle dans le développement de formes de dépendance plus apparentées à la servitude ; ils auraient ainsi défendu un mode de production plus traditionnel fondé sur le clientélisme. La question de la *kikanda*, calculée sur la base du nombre d'esclaves agricoles et la propriété privée pourrait l'indiquer, de même en particulier que l'une des caractéristiques accolées aux Mazrui, qualifiés de « dévoreurs de travail forcé à Pemba »¹³⁴. Cette démonstration est convaincante et nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur, dans le cadre d'une étude de l'évolution de la dépendance au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

La bataille de Shela est l'aboutissement du déclin de Pate, alors entamé depuis une cinquantaine d'années. D'abord la conséquence de la concentration des échanges maritimes à Zanzibar, il est profondément aggravé par des crises internes. Plus que jamais, elles font chuter ses échanges, fondement de sa prospérité, et ouvrent la voie à l'émancipation totale et au développement commercial rapide de ses subordonnées, au premier rang desquelles se trouve Lamu.

¹³³ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 366-369. Voir également A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971.

¹³⁴ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 372-380.

La bataille, conflit en soi peu inhabituel sur le littoral, ouvre une nouvelle ère sur la côte septentrionale car elle entraîne la souveraineté Busaidi sur l'archipel de Lamu, première implantation de l'autorité de Sayyid Said sur la zone continentale au nord de Kilwa ou Utondwe. Dans les décennies qui suivent, l'île de Pate est le principal foyer de résistance à sa suprématie, tandis que Lamu, base Busaidi fermement tenue, s'affirme comme un centre majeur et la porte d'entrée des transformations économiques et sociales dans la région.

Conclusion

La seconde moitié du XVIII^e siècle est marquée par une redéfinition de la hiérarchie des agglomérations littorales. Mombasa et Pate, pivots de la côte depuis les années 1590, s'affaissent au profit de Kilwa, de Lamu, peut-être de Siyu, et surtout de Zanzibar. Bien que les réseaux swahili, rattachés notamment à Pate, restent actifs, les échanges se concentrent de plus en plus entre les mains des Omanais et de leurs associés, dont l'influence économique prend plus de poids que ne pouvaient en avoir en leur temps les Portugais. Cette période, mieux documentée que l'historiographie ne le laisse penser, mérite tout autant un renouvellement des questionnements et des investigations documentaires que celle qui la précède, et pas seulement dans le cadre de la traite. Néanmoins, du fait de l'expansion du trafic sur le rivage méridional et donc du déplacement géographique des centres d'intérêt des sources européennes, les mutations de l'archipel de Lamu sont plus difficiles à percevoir.

Dans les années 1730-1760, profitant des désordres à Mombasa et en Oman, Pate atteint le faite de sa puissance et de son ascendant sur la côte, grâce à la vitalité persistante de ses réseaux lignagers et marchands. La guerre civile qui déchire cependant la cité vers 1764-1778 amorce son déclin. Ce conflit est loin d'être le premier dont elle fait l'expérience, mais dans le nouvel environnement économique et politique du rivage, il pèse bien davantage. Il contribue en particulier à réorienter le négoce, les investissements, et sans doute certains lignages importants, vers Lamu, qui se hisse progressivement au rang de métropole régionale. En outre, il estompe la tutelle - même très souple - de Pate sur les communautés voisines. L'embellie sous le règne de Fumo Madi freine ce déclassement, dont les causes, certainement multiples, ne demeurent qu'imparfaitement connues.

Les troubles des années 1809-1812, borne chronologique capitale dans l'histoire de l'archipel, closent près de deux siècles d'hégémonie de Pate, tant comme puissance politique et économique que comme instigateur et canal des orientations prises par la culture et la société swahili.

Conclusion de la troisième partie

L'évolution de l'archipel de Lamu entre la première moitié du XVII^e siècle et les premières années du XIX^e siècle est symptomatique des mécanismes et des tensions du monde swahili. La compétition pour l'ascendant social et le pouvoir y est permanente et intense. Deux raisons principales l'expliquent. D'une part, les modalités du politique sont très fluides. D'autre part, la fortune est la principale source de prestige et de prépondérance, puisqu'elle donne accès au capital social, c'est-à-dire aux dépendants et alliés par lesquels les élites peuvent s'imposer. Or la richesse est singulièrement aléatoire dans le paysage économique littoral, et par conséquent les coalitions politiques, malgré les affinités fondées sur la parenté. Les intérêts propres aux groupes qui composent ces coalitions, ainsi que leurs rapports de force internes, contribuent également à leur fluctuation : on songe en particulier aux cas des populations continentales ou des deux factions qui divisent les Omanais à partir des années 1720. Cette flexibilité, voire versatilité, des éléments qui structurent le corps social et politique est une source d'instabilité pour les cités-Etats du rivage, comme l'illustre bien l'exemple de Pate. Elle reflète pourtant l'interdépendance qui unit les communautés de la frange côtière et de son arrière-pays et la mécanique souple qui permet de gérer ces interrelations et, au-delà, d'assimiler de nouveaux groupes. C'est cet équilibre instable mais nécessaire, à fois dans les interactions de la cité en son sein et avec son extérieur, qui caractérise peut-être le mieux les cités-Etats du nord de la côte est-africaine.

A la fin du XVII^e siècle, des clans de l'île de Pate établissent leur suprématie en s'appuyant sur leurs relations avec les Oromo, les Omanais et peut-être le Hadramaout, au détriment de groupes plutôt rattachés aux Bajun et aux Katwa – de Faza, de Shungwaya et éventuellement de Siyu – et qui en réaction ont souvent le soutien de l'*Estado da Índia*. Il est possible que les premiers aient alors porté au pouvoir les Nabahani, clan patricien présent de longue date à Pate. Bien que nous ne puissions en être certains, cette rivalité recoupe peut-être une ligne de partage entre deux demeures de la cité, dont l'un est peut-être plutôt constitué de clans *waungwana* et l'autre plus majoritairement de groupes et d'affinités plus modestes, plus proches du continent. Toutefois la dynastie Nabahani, très représentative des royautes swahili de la côte septentrionale, ne surplombe pas les lignes de fracture de la cité. Bien au contraire, ses différentes branches en sont au centre, se faisant les champions de l'une ou l'autre partie. Car les Nabahani, émanation de la cité, ne se distinguent que peu des autres clans patriciens et

font donc reposer leur autorité sur les mêmes attributs, d'autant que comme ailleurs les rois sont assujettis à des contre-pouvoirs puissants tels que l'assemblée des *wazee* ou le *waziri*. Sultans et prétendants au trône doivent donc s'appuyer sur des coalitions de partisans et d'alliés, essentiellement gagnés grâce à leur réputation, à leur fortune - et la documentation est explicite sur leur implication dans le commerce - et par conséquent à l'élaboration de réseaux denses et multiples. Ce phénomène favorise la contestation des souverains, et les querelles intestines, qui accélèrent le déclin de Pate à partir de la fin du XVIII^e siècle. A partir des années 1800 et surtout 1810 la grande cité-Etat passe dans l'ombre de Lamu.

A une échelle plus large, la compétition au sein de cités telle que Pate est à l'image de la compétition entre les cités-Etats elles-mêmes, les deux se rejoignant fréquemment. Elle passe par l'édification de réseaux et d'alliances avec d'autres cités swahili, avec le continent adjacent, et avec les groupes marchands et puissances de l'océan Indien occidental. Le poids ainsi donné à ces acteurs extérieurs est par conséquent considérable, comme l'est celui de l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les cités littorales, depuis leur arrière-pays continental jusqu'aux marchés de l'Inde occidentale. Périphéries du système de l'océan Indien, leur trajectoire n'y est pas moins profondément associée. Ces caractéristiques expliquent probablement pour partie la succession d'apogées et de déclin qui jalonnent l'histoire des agglomérations swahili. A partir du début du XVI^e siècle, et même plus tôt avec Shanga et Manda, l'archipel de Lamu, où la densité des sites urbains est remarquable, en est un excellent exemple.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles on ne peut appréhender cette période de l'histoire de la côte, dans son ensemble, à l'aide d'une grille de lecture artificielle réduite à une « période portugaise » suivie d'une « période omanaise », qui dissimule des phénomènes et des évolutions complexes, intimement liés au fonctionnement et à la dynamique de la société littorale.

QUATRIEME PARTIE

POUVOIR, TERRITOIRE ET IDENTITE

Chapitre X

Centre urbain et périphérie continentale, des frontières poreuses et ambiguës

Le concept de cité-Etat, tel qu'il a été exposé par les historiens - qui sont les principaux à en faire usage - continue de faire débat. Cependant, il a le mérite d'offrir des perspectives heuristiques stimulantes¹. C'est dans cette optique que je souhaiterais en faire usage, en orientant essentiellement ma réflexion sur la question du territoire et plus singulièrement de l'articulation entre hiérarchie spatiale et hiérarchie sociale.

Comme nous l'avons dit, la politique swahili répond aux critères de l'idéal-type de la cité-Etat proposés par l'helléniste Mogens Hansen, qu'il condense ainsi : une cité-Etat est un micro-Etat composé d'une ville et de son arrière-pays (*hinterland*) immédiat². Gilles Holder et Anne-Marie Peatrik, qui reprennent la question dans le champ du continent africain, mettent aussi l'accent sur la composante territoriale, relevant trois types d'espaces, dont nous n'avons cessé de croiser les interactions au cours de notre étude. Le premier est l'enceinte, c'est-à-dire un espace urbain délimité, tranchant avec les alentours, qui « rejaillit sur la qualité des habitants qui en sont partie prenante et en tirent une identité particulière »³. Dans les communautés swahili de la côte septentrionale, il s'agit de la ville construite en partie en pierre, siège de l'autorité politique, des transactions commerciales - même s'il existe des relais sur le continent - et surtout creuset des référents culturels swahili, fondés sur l'islam, perçu comme émanation de la ville, et sur l'urbanité. Le second espace est l'arrière-pays, le *bara* en swahili, zone de confins fluctuante et perméable, périphérie indispensable à la subsistance et au marché de la cité, sur laquelle elle exerce une souveraineté lâche. Enfin le troisième espace, qui souvent chevauche le précédent, est ce que Holder et Peatrik appellent

¹ « The impact of city-state cultures on world history », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 597-611 ; J.-J. Glassner, « Du bon usage du concept de cité-Etat ? », 2004.

² « The concepts of city-state and city-state culture », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 15-19. Voir également T. Vernet, *Les cités-États swahili de l'archipel de Lamu, XVI^e - XVIII^e siècles : politique, économie et territoire*, 1999, pp. 95-130.

³ G. Holder et A.-M. Peatrik, « Cité, centre, capitale : pour une anthropologie du statut politique de la ville », 2004, p. 14.

du néologisme « outre-pays »⁴, espace continental et maritime sur lequel la cité n'exerce pas de souveraineté, mais avec lequel elle entretient des liens de toute nature par le biais d'un maillage de réseaux⁵. Nous savons combien il a joué un rôle fondamental dans le succès de Pate entre la fin du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle.

La notion de cité-Etat soulève également la problématique de la citoyenneté, définie comme le droit à prendre la parole et à délibérer des affaires publiques. Car, toujours selon la démarche comparatiste adoptée par Hansen, la cité-Etat est à la fois un territoire et une communauté formant un corps civique disposant de ses institutions propres (indépendantes dans l'idéal mais qui ne le sont pas nécessairement en pratique)⁶, très rarement dissociée de cet espace. Les habitants et surtout les citoyens d'une cité-Etat ont donc un fort sentiment d'appartenance et d'identité politique communes bien qu'ils partagent avec d'autres les traits qui s'expriment dans la « culture de cité-Etat » (*city-state culture*) à laquelle elle se rattache⁷.

Ce cadre de réflexion est l'occasion de proposer une approche synoptique des structures spatiales et sociales des cités-Etats de la côte nord à l'époque qui nous préoccupe. Cette perspective prolonge la relecture de l'histoire de la région que j'ai effectuée, et constitue un préalable à la question du processus d'intégration des étrangers dans la cité et des éventuelles crispations qu'il génère.

Nous porterons en premier lieu notre regard sur l'agglomération urbaine et sa périphérie immédiate, centre intangible de la cité et de l'identité, exprimée par la notion d'*uungwana*, « la civilisation » ou « civilité », idéal d'une urbanité incarnée par les élites et outil de leur domination. Elle se construit par opposition à l'*ushenzi*, la « barbarie » du domaine situé au-delà des murs d'enceinte, de la « brousse », cet outre-pays perçu comme païen et impur. Pour autant, la cité est en contact étroit et permanent avec cet espace, par l'intermédiaire du *bara*, interface rural et poreux, lieu d'assimilation par excellence des individus issus des populations continentales où s'estompent les frontières politiques et sociales de la cité.

⁴ Traduction amalgamant les notions de *foreland* et de *hinterland* discutées par Pearson (*Port cities and intruders*, 1998, pp. 67-68).

⁵ G. Holder et A.-M. Peatrik, « Cité, centre, capitale : pour une anthropologie du statut politique de la ville », 2004, pp. 14-15 ; G. Holder, « De la "cité-Etat" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », 2002, pp. 257, 259.

⁶ C'est le principal sens de la *polis* grecque, référent incontournable longuement discuté par l'helléniste (M.H. Hansen, *Polis et cité-État, un concept antique et son équivalent moderne*, 2001, pp. 79-97).

⁷ « The concepts of city-state and city-state culture » et « The impact of city-state cultures on world history », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000.

A. L'agglomération urbaine, cœur de la culture et de la cité swahili

1. La cité comme centre de ralliement de la communauté

La cité, en tant qu'espace politique et en tant que communauté humaine, se construit autour d'un point fixe, à la fois centre de ralliement et de rayonnement : l'agglomération urbaine. Les villes swahili, à l'exception des villages les plus petits, sont nommées *mji* (pl. *miji*), ou *mui* (dans les dialectes du nord), terme qui désigne à la fois la communauté d'appartenance la plus large des individus et l'agglomération urbaine en elle-même. Les *miji* sont conçus comme des unités autonomes, ayant leurs propres instances de gouvernement - une assemblée de chefs de clans -, leur propre territoire et leur propre classe de propriétaires terriens. Le *mji* est l'unité sociale de base : questionnés sur leurs origines, les habitants du littoral donneront des réponses d'une très grande variété, en revanche tous s'accorderont à dire qu'ils « appartiennent » à une ville⁸. A l'image par exemple, dans le terrain africain, du *birni* des populations hausa ou de l'*ilu* du monde yoruba⁹, le *mji* est la notion qui se rapproche le plus de l'idéal-type de la cité-Etat ; une analyse que James Allen fut le premier - certes brièvement - à faire explicitement¹⁰.

Le cas de Mombasa est un peu particulier, puisque ses douze *miji* (plus souvent appelées *taifa*, terme souvent traduit localement par l'anglais *tribe*) forment des sous-sections qui sont des entités politiques regroupant des groupes de parenté. On constate cependant que la plupart portent les noms de centres urbains, tels Pate, Faza ou Shaka, eux-mêmes souvent divisés en sous-groupes de clans, les *makabila*, recoupant des noms de villes¹¹. Cela nous permet de souligner la force de l'attachement à la cité. En effet Mombasa est constituée d'un agrégat de groupes : un noyau shirazi originel auquel se sont joints de nombreux migrants. Ils viennent essentiellement de son rivage nord jusqu'en pays bajun, et arrivent sans doute à partir des années 1590 avec le déplacement de la dynastie de Malindi, puis les mouvements de populations continentales. La persistance des noms d'agglomérations à travers les sections de Mombasa paraît indiquer que le rattachement à une cité perdure après la dispersion de

⁸ J.L. Krapf, *A dictionary of the Suahili language*, 1882, q.v. ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 90 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 65 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 54, 70 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 11.

⁹ R. Griffith, « The Hausa city-states from 1450 to 1804 » et J.D.Y. Peel, « Yoruba as a city-state culture », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 489, 507-509.

¹⁰ J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, p. 13.

¹¹ F.J. Berg, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », 1968 et *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, pp. 69-73.

lignages. Il en est de même à Shela, dont les *mitaa* portent les noms de Manda, Takwa et Kitau, les trois cités d'origine de ses fondateurs¹². Les habitants de Shela effectuent également des pèlerinages sur la fameuse tombe à pilier de Sheikh Fakihi Mansuru, à Takwa, généralement pour obtenir la pluie¹³. On peut penser que cette pratique, teintée de culte des ancêtres, permet aussi aux *Washela* de perpétuer le lien qui les rattache à l'île de Manda et à Takwa, ainsi que leur unité, par l'intercession du saint personnage, ancêtre symbolisant leur communauté et leur lieu d'origine.

D'autre part, l'enracinement dans le temps d'un lignage dans la cité est un critère essentiel de la stratification sociale¹⁴. C'est également le cas de la maîtrise de la culture locale, tout particulièrement de l'interprétation locale de l'islam et de la langue swahili. Pour être un urbain accompli, et au-delà un citoyen, un *mwungwana*, il est nécessaire de savoir manier les subtilités de la langue, notamment sous la forme poétique¹⁵. Or, chacune des grandes cités-Etats de l'archipel de Lamu, à l'exception des communautés bajun, possède son propre dialecte, même si les différences sont souvent minimes : kisiyu, kipate et kiamu¹⁶ - et il existait vraisemblablement une forme dialectale propre à l'île de Manda¹⁷. En raison de la faible distance géographique qui sépare ces communautés et surtout de leur grande proximité sociale, cette diversité est le signe d'une identité spécifique forte axée sur la cité et d'une volonté de la préserver. Il est probable que c'est la connaissance du dialecte lui-même qui était importante dans les joutes oratoires. Par ailleurs, les daguerréotypes réalisés lors de la mission de Guillain et les photographies prises par Alfred Claud Hollis sur l'île de Pate en 1902 suggèrent l'existence d'une esthétique vestimentaire locale pour chacune des cités-Etats (du moins parmi les élites), notamment pour les broderies¹⁸. En raison de la symbolique

¹² J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, p. 4 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001.

¹³ C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 157 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 180 ; T.H. Wilson, « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », 1979, p. 13 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001 et Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001. Sur les rites religieux associés aux tombes, voir J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, pp. 33-34 et R. Wilding, *Panels, pillars and posterity : ancients tombs on the North Kenya coast, a preliminary study*, Mombasa, Fort Jesus Occasional Papers n°6, 1988, pp. 34-36.

¹⁴ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, pp. 8, 16.

¹⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 73-74.

¹⁶ D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, pp. 6-7.

¹⁷ Elle serait de nos jours perceptible dans le parler de Shela (C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 157 ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 26 ; D. Nurse et T. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, 1993, p. 7 ; Ali Omari « Kiru », Lamu, 23.07.2001 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001).

¹⁸ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, album, pl. 7 ; A.C. Hollis, « Autobiography of Alfred Claud Hollis », vol. 3, Bodleian Library, ms. Brit. Emp. s.295, pp. 10-12. Stigand explique également que les vêtements portés à Siyu se distinguent (C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 167).

attachée au vêtement et de la tradition de tissage et de broderie sur l'île, cela n'aurait rien de surprenant. Bien que ce point mériterait d'être davantage creusé, ces deux exemples reflètent la spécificité et l'unicité des *miji* de l'archipel de Lamu et nous pourrions déceler dans la notion de *mji* l'expression d'une composante culturelle propre.

La cité est inscrite dans un site immuable et intangible : Pate est occupée sans interruption depuis 1200 ans, Manda fut fondée à la même époque, et Siyu ou Faza entre le XI^e et le XIII^e siècle. Il ne semble pas que les centres urbains aient connu de déplacement, ou même de décentrement notable¹⁹. Même les agglomérations de superficie plus réduite, à vocation rurale, que Horton et Middleton dénomment « *commoners' towns* » (que l'on peut traduire par « villes de gens du commun »), sont aussi des sites permanents, à la durée de vie importante²⁰. Il est possible que seuls les villages sans mosquée, entièrement bâtis en matériaux périssables, c'est-à-dire précisément ceux qui n'ont pas le statut de *miji*, ne connaissent qu'une occupation brève.

La permanence de la cité à travers les siècles et l'enracinement de la communauté se marquent également à travers un certain nombre de repères dans l'espace civique. Le premier d'entre eux est la mosquée du vendredi, symboliquement, et souvent spatialement, placée au centre de l'agglomération, comme c'est particulièrement évident à Pate ou à Takwa. Elle exprime l'unité des habitants, qui forment l'*umma*, la communauté des croyants. Elle est également le foyer de la pureté de la ville²¹. Dans les plus petits sites, la mosquée est fréquemment le seul bâtiment construit en pierre, traduisant aussi la continuité de la communauté.

Le second élément fondamental de l'espace civique est l'enceinte urbaine. La documentation portugaise en fait très souvent mention : elle cite les murailles d'Osha, Manda, Pate, Siyu et Faza, ou encore de Malindi et Mombasa. Takwa, Shaka, Mwana et Luziwa en possèdent également²², ainsi que de nombreux sites du littoral bajun. Les archéologues n'évoquent pas d'enceinte à Lamu, ni les textes portugais, mais les traditions y font référence²³. De plus, en 1934 des habitants s'émeuvent des risques de destruction de ses

¹⁹ A l'exception peut-être de Lamu, originellement centrée sur le site de Hidabu – mais dont l'abandon fut peut-être conditionné par un ensablement, comme nous l'avions évoqué.

²⁰ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 126-127.

²¹ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 13-14; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 60-61.

²² T.H. Wilson, « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », 1979, p. 11 ; G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 41, 45-46.

²³ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, p. 568 ; L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, p. 51.

vestiges encore visibles - ce qui pourrait être la preuve de son importance symbolique²⁴. On ne trouve pas d'enceinte dans toutes les « cultures de cités-Etats », mais elles y sont très fréquentes ; notamment en Afrique, où elles sont souvent associées aux mythes de fondation de la cité, qui passe par la délimitation d'un périmètre préalable et sacré²⁵. On l'a vu, la muraille a évidemment une fonction défensive tout à fait primordiale, dans un environnement où la guerre et la rapine sont courantes. Elle marque aussi la souveraineté d'une cité-Etat. Ainsi, les Portugais la font souvent abattre lorsqu'une agglomération est rebelle à leur autorité, ou exigent qu'elle en reste dépourvue. A Pate, elle est systématiquement reconstruite et le ressentiment, voire la peur, qu'entraîne cette destruction²⁶, sont peut-être autant le fruit de considérations militaires que symboliques. Selon les traditions de Lamu, les habitants de Shela furent interdits de construire des maisons en pierre afin d'empêcher l'érection de fortifications²⁷. Il semble que la localité resta toujours sous l'influence de sa voisine, et il est très probable que cette mesure visait à nier son indépendance. D'après les récits locaux, une clause similaire est imposée aux résidents de la moitié de Lamu nommée Weyoni après sa défaite face à celle de Hidabu. D'autres symboles de prestige, d'autorité, et en définitive de citoyenneté, leur sont également refusés, comme nous le verrons²⁸.

A l'instar d'autres sociétés urbaines, l'enceinte circonscrit et préserve l'espace singulier et sacré que constitue la ville. Celle-ci incarne l'ordre, la pureté et la civilisation, par opposition à l'*ushenzi*, zone de chaos dangereuse et impure peuplée d'esprits païens et malveillants²⁹ ; la pureté étant dans la société littorale une notion centrale de la représentation du monde et de la hiérarchie sociale³⁰. L'enceinte n'est, à ma connaissance, qu'assez rarement

²⁴ « Lamu Arab Youths to Senior Commissioner », Coast (Mombasa), 6 *muḥarram* 1353 (21.04.1934), KNA, PC/Coast/2/8/14.

²⁵ C'est le cas par exemple dans le monde hausa (R. Griffeth, « The Hausa city-states from 1450 to 1804 », in M.H. Hansen, *A comparative study of thirty city-state cultures*, 2000, pp. 489-490) ou chez les Saman du Mali (G. Holder, « De la "cité-Etat" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », 2002, pp. 257, 262).

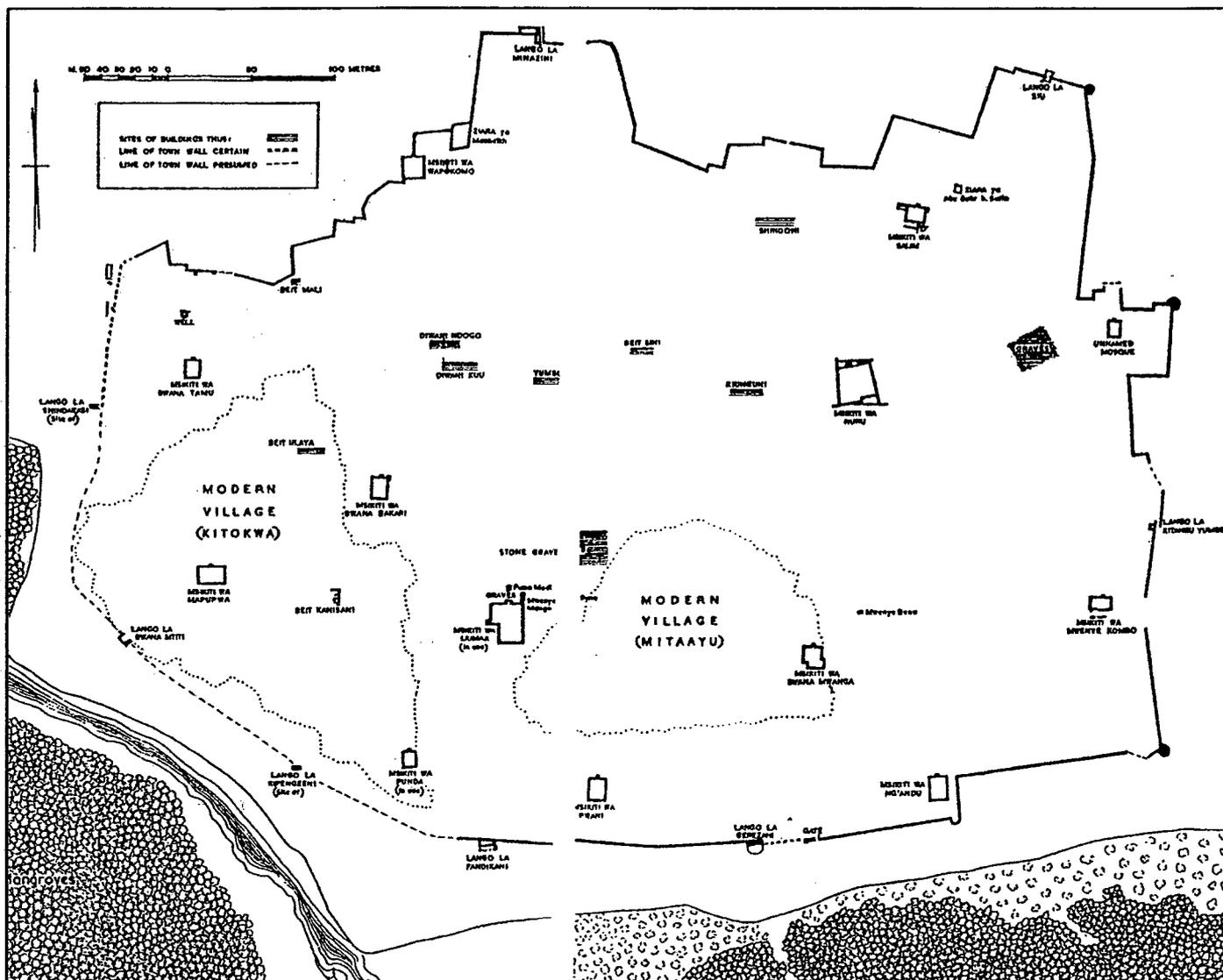
²⁶ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 259v [annexe 2.1.1].

²⁷ T. Wakefield, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », 1888, p. 2 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 157.

²⁸ Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, p. 11 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 49-51.

²⁹ Notamment : C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 2, pp. 96-97 ; « Lamu ghosts and devils », s.d., KNA, DC/LAM/3/2, pp. 34-35 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 68-72 ; R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, pp. 247-248 et *Horn and Crescent*, 1987, pp. 29-30.

³⁰ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 202-204 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 182-183.



*Plan de Pate :
les vestiges et les deux quartiers habités de Kitokwe et Mitaayu*

(d'après H.N. Chittick, "Discoveries in the Lamu archipelago", *Azania*, 2, 1967, pp. 56-57)

évoquée dans les traditions et surtout ne semble pas faire l'objet de rites particuliers. Toutefois cette conception apparaît particulièrement évidente dans le rite du *kuzunguo mji*, émanation de l'islam local pratiquée à Lamu - et ailleurs - longuement analysée par El Zein. Au cours de la cérémonie, un bœuf sacré est conduit tout autour de la ville, avant d'être sacrifié devant la mosquée du vendredi et partagé entre les membres de la communauté. Il s'agit par cette circumambulation de chasser de la cité les djinns menaçants, associés à la brousse : ils sont impurs et cherchent à porter atteinte à l'islam et à la culture urbaine elle-même. L'objectif est donc de séparer l'agglomération, espace refuge sacré, de l'impureté de l'espace hors les murs, domaine de la barbarie et du paganisme, et de la rétablir sous la protection divine³¹. Nous ne possédons pas de témoignages anciens sur ce rite, mais deux textes portugais signalent le sacrifice de bovins lors de pratiques divinatoires, ils sont choisis d'après leur couleur (blanche) comme dans le *kuzunguo mji*³².

Ce rite, ainsi que l'existence d'une muraille, font écho aux traditions qui mentionnent la séparation des îles du continent adjacent. Dans l'une des versions de la chronique de Kilwa, après l'achat de l'île par son fondateur auprès d'un souverain païen en échange de tissus, ceux-ci sont disposés autour de l'île de manière à la border entièrement. Puis, après la transaction, un chenal est creusé entre le continent et l'île qui était auparavant accessible à marée basse. Dans une autre version, le fondateur, menacé par le chef continental, sépare l'île à l'aide de formules coraniques et de rites religieux³³ ; un épisode également présent dans des traditions de l'archipel de Lamu³⁴. On perçoit très bien à travers ce mythe la nécessité de détacher symboliquement l'île, et donc la communauté qui l'occupe, du continent et de circonscrire un espace singulier et strictement borné. Ce processus s'effectue grâce à deux puissants symboles de « civilisation » et de pureté. Ils sont les principaux signes distinctifs de l'identité swahili, telle qu'elle se construit en opposition avec le continent : l'islam et les étoffes. L'islam est évidemment la principale source de supériorité des Swahili par rapport à leurs voisins païens. Par son biais, la société littorale jouit en outre des faveurs divines, incarnées dans ces mythes par le miracle de la scission de l'espace littoral. L'île, ou la ville,

³¹ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 282-311; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 64. Le verbe *kuzungua* exprime à la fois l'idée de faire le tour d'un lieu, de le circonscrire à la manière d'une enceinte, et de délivrer un individu d'un esprit ou du mauvais œil (C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v.).

³² J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 345 ; « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 180-181.

³³ J. de Barros, *Da Ásia*, 1-8-6, f. 98 ; « An Arabic history of Kilwa Kisiwani c.1520 », *SD*, pp. 36-37 ; « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, pp. 221-222. Voir également R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984.

³⁴ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 36-37.

est le siège de l'islam, rayonnant depuis la mosquée du vendredi, par contraste avec la brousse, qui n'est pas régie par la loi divine et où tout ordre s'évanouit. L'islam relie également les Swahili aux prestigieuses cultures du Moyen-Orient et de l'Asie. C'est aussi le cas des tissus, éléments de la consommation ostentatoire et de l'autorité par excellence. Ils sont certes échangés avec les populations continentales, mais les qualités ne sont pas les mêmes³⁵, et surtout c'est par le canal des Swahili eux-mêmes qu'ils sont obtenus.

Outre la mosquée et l'enceinte, la cité est également parsemée de tombes monumentales, à pilier ou à dôme le plus souvent, abritant de grands personnages fréquemment sanctifiés comme à Takwa. A Pate, par exemple, elles sont nombreuses autour de la mosquée du vendredi, au centre de l'agglomération. Il est probable qu'elles soient réservées aux membres de l'élite les plus charismatiques, qui deviennent de puissantes figures ancestrales³⁶. Elles représentent la réputation, la fortune et l'enracinement des lignages patriciens qui s'y rattachent, ainsi que le dévouement de leurs ascendants pour la communauté³⁷. Cependant, en plus de leur fonction éminemment légitimante pour les groupes *waungwana*, on peut supposer que ces tombes sont un moyen d'ancrer et d'unifier la cité, en tant que groupe humain, dans le temps et dans l'espace, à la manière de la mosquée du vendredi. En effet, la communauté toute entière se regroupe pour louer des ancêtres capables d'intercéder pour son ensemble. Ce sont aussi des monuments imposants particulièrement représentatifs, sur le plan stylistique, des goûts et des particularités de l'esthétique architecturale swahili. En plus de la persistance d'une forme de culte des ancêtres, ces considérations pourraient expliquer le nombre et les dimensions de ce type de tombes sur les sites de la côte bajun, par ailleurs généralement pauvres en constructions en pierre. Ainsi le site d'Ishakani inclut quatorze tombes monumentales, dont certaines sont très grandes, alors qu'il n'y a pas été observé de vestiges de maisons ou de fortifications en pierre³⁸.

A l'inverse, nous l'avons dit, le pouvoir en tant qu'institution est très peu marqué dans l'espace urbain. Les habitations royales ou le lieu de réunion de l'assemblée des chefs de clans ne se distinguent pas véritablement des autres bâtiments et leur localisation étaient

³⁵ De nombreuses sources indiquent qu'il s'agit le plus souvent de toiles de basse qualité.

³⁶ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 27 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 62. Il est également possible que seuls les clans les plus élevés aient été autorisés à construire des tombes dans la ville *intra muros* (H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 122-123 ; C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999, p. 151).

³⁷ L'une des meilleures analyses de l'architecture funéraire swahili demeure l'étude de Thomas Wilson (in J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, pp. 33-47). Voir également : S. Pradines, « Rituels funéraires swahilis : les sépultures islamiques de Gedi (Kenya) », 2000.

³⁸ T.H. Wilson, *The monumental architecture and archaeology North of the Tana River*, 1978, pp. 2-3 ; M. Horton, *The early settlement of the northern Swahili coast*, 1984, pp. 346-347.

probablement variable au cours du temps. C'est la conséquence de l'absence de centralisation du pouvoir aux mains d'une dynastie ou même d'un groupe étroit et strictement délimité. En réalité, ce sont les éléments constitutifs de la ville elle-même qui sont lieux de pouvoir et de citoyenneté : les mosquées, l'enceinte, les tombes et surtout les maisons bâties en calcaire corallien, sur lesquelles les recherches ont été particulièrement nombreuses. En 1862, lorsque le sultan Nabahani Ahmed « Simba » bin Fumoloti fonde sa capitale à Witu, dans une zone de forêt au nord de Kau, son premier geste est de faire construire un centre ville en pierre, incluant son propre palais, d'autres maisons et une mosquée. La cité avait également une palissade défensive. De la sorte il fait surgir un *mji*, dont l'indépendance politique - qu'il cherchait activement vis-à-vis des Busaidi - apparaît alors évidente. Il inscrit sa capitale dans la durée et la lègue pour les générations suivantes. De même, il « civilise » cette aire auparavant inoccupée par les Swahili en y insufflant, grâce à ces constructions, une part d'*uungwana*. Il est possible que la présence de quelques habitations en pierre ait eu la même signification dans les petits sites urbains. Lorsque les Britanniques, soutenus par les Omanais de Zanzibar, s'emparent de la ville en 1890, ils prennent soin de raser intégralement les maisons en pierre et le palais, mettant ainsi matériellement et symboliquement fin à ce qui fut la dernière cité swahili véritablement indépendante³⁹. Pareillement, dans le traité de capitulation de Pate signé en 1687, Goa exige que les étages des grandes maisons soient démolis pour les réduire à des habitations de plain-pied⁴⁰. L'interdiction de bâtir en pierre à Shela, mentionnée par les traditions, doit se comprendre de la même façon : elle met elle aussi en lumière le rôle de ces maisons dans l'expression de l'autonomie politique, c'est-à-dire dans l'existence d'une catégorie de citoyens de plein droit - qui à Shela auraient pu faire ombre aux *waungwana* de Lamu ou réclamer à participer à ses affaires. La maison en pierre est sans doute le principal attribut des élites patriciennes sur la côte nord. Elle exprime la permanence, la prospérité, la crédibilité et l'honneur du lignage propriétaire⁴¹. Elle matérialise tous les idéaux de l'*uungwana* et leur perpétuation à travers le temps au sein de la cité. Elles sont, par ce biais, un outil de domination prépondérant des élites - j'y reviendrai.

Ainsi, les caractéristiques de l'agglomération brièvement résumées - puisque la littérature à ce sujet est particulièrement abondante -, nous voyons que la ville *intra muros*,

³⁹ J. de V. Allen, « Witu, Swahili history and the historians », 1984, pp. 218-222. Sur le sultanat de Witu voir M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, ainsi que les observations de Horton et Middleton (*The Swahili*, 2000, pp. 206-208).

⁴⁰ « Propostas que fazem ElRey de Pate, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazés*, 1884, vol. 4, p. 221.

⁴¹ J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, p. 5 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 65-68.

centre du territoire selon une logique centripète, est perçue comme l'antithèse du continent et de sa sauvagerie supposée. L'espace, dans la sphère de la cité et au-delà, paraît hiérarchisé selon une série d'oppositions : urbanité/ruralité, pureté/impureté, civilisation/barbarie. L'espace urbain est conçu comme clos et exclusif, comme semblent le rappeler la présence d'une enceinte et le rite du *kuzunguo mji*. Il est le lieu d'expression de l'*uungwana*, le raffinement propre à l'habitant de la ville, au sens de l'*urbanitas* romaine : la qualité de celui qui en maîtrise les subtilités et en exhibe les codes, dans son comportement, ses propos, sa pratique religieuse, mais aussi ses possessions matérielles ; par contraste avec la rusticité des catégories inférieures de la population et la sauvagerie des *washenzi*⁴².

Au delà de l'enceinte, la périphérie de la ville en pierre est constituée de jardins et surtout de plantations arboricoles, les *mashamba*. Elles sont composées de cocotiers et de quelques autres types d'arbres (principalement manguiers, tamariniers et palmiers-dattiers). Leur statut est très différent de celui des cultures saisonnières de céréales, les *makonde*, surtout situées sur le territoire continental de la cité. A l'opposé, du fait des investissements qu'ils réclament et de leur statut, les *mashamba* y sont rares : éloignés de l'agglomération urbaine et placés sur un territoire mal contrôlé, ils seraient sous la menace permanente d'effractions et de destructions. Nous savons ainsi qu'avant le XIX^e siècle, comme de nos jours, les *mashamba* recouvrent l'essentiel de la surface des îles de Pate et de Lamu, bien qu'on y trouve aussi des champs de céréales.

Les *mashamba*, qui sont détenus selon les règles de la propriété définies par la *sharī'a*, sont délimités de façon nette, et les plantations d'une cité se terminent où commencent celles de la ville voisine⁴³. Le cocotier, aux usages multiples, a une fonction primordiale dans l'économie et la culture littorales. La noix de coco est un ingrédient de base de la cuisine et de la pharmacopée : lait de coco, chair, vin de palme et huile (coprah) sont très consommés. L'arbre permet également la production de bois, de cordes, de nattes et de chaume. Il est aussi associé à un certain nombre de rites, notamment à la naissance, reflétant son omniprésence

⁴² Ainsi, politesse, bonnes manières, et contrôle de ses émotions sont des qualités que les *waungwana* de Lamu se doivent de posséder (A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 42, 65-66). L'intégrité financière serait également, selon Allen, l'une des caractéristiques attachées à l'*uungwana* (J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, pp. 4-5).

⁴³ L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », annexe « land tenure », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 102-103 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 23, 25. Il est possible qu'aux époques anciennes ce soit les arbres qui aient été aliénables et non le terrain (M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, p. 43 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 125).

dans la vie économique et sociale des Swahili⁴⁴. Pour João dos Santos, le cocotier est « la principale richesse et source de nourriture » des musulmans de la côte⁴⁵.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les *mashamba* sont des symboles matériels de prospérité et de prestige. Dans la chronique de Pate, les sultans reconnus comme très favorables à la fortune de la ville sont autant célébrés pour avoir développé la construction d'habitations ou de puits que pour avoir contribué à la création de plantations⁴⁶. Chaque *mji* détient en principe des *mashamba* et leur présence manifeste l'existence d'une classe de propriétaires libres et autonomes, jouissant d'une relative aisance. A l'image de l'enceinte, ils sont emblématiques de la souveraineté de la cité puisqu'ils sont rasés par les Portugais en cas de défaite militaire : d'après les textes, près de 8000 cocotiers auraient été abattus à Faza en 1587, 2000 à Manda deux ans plus tard, et 10 000 à Pate en 1637⁴⁷. Cette pratique fut peut-être empruntée aux Swahili eux-mêmes, qui les coupent lors des conflits⁴⁸. Selon Santos, mettre à bas les cocotiers est « la pire guerre que l'on puisse faire » aux Swahili⁴⁹. Il est très révélateur que dans les années 1760 les partisans de Mwana Khadija et de Sultan Omari aient, selon la chronique de Pate, sectionné les arbres de la faction adverse⁵⁰. C'est bien sûr un moyen d'affaiblir économiquement ses membres, mais aussi de les priver d'un signe extérieur d'autorité et de prééminence. Il est probable que les *mashamba* jouent même un rôle non négligeable dans les prérogatives politiques des individus, au même titre que les maisons en pierre ou une résidence dans la ville *intra muros*. L'histoire de Bakiumbi, illustration manifeste des tensions autour de la citoyenneté, paraît l'indiquer dans la version qu'en donne la chronique de Pate : le personnage prétend que les habitants de Manda tels que lui (pêcheurs, forgerons ou paysans) ne sont pas des esclaves et ont droit à la parole politique au sein de l'assemblée des chefs de clans. La ville - et donc la citoyenneté - leur appartient également, car chacun possède « sa maison, ses terres et ses dépendants »⁵¹.

Néanmoins les sources anciennes sur la question sont rarissimes et il est très difficile d'évaluer la proportion et le statut des individus propriétaires de plantations. D'après Pouwels, la plupart des habitants, à l'exception des esclaves et des étrangers, détiennent des

⁴⁴ M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 61-62 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 154-156.

⁴⁵ Son récit des usages de l'arbre est l'un des plus exhaustifs (J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 273-277).

⁴⁶ CP (Stigand), pp. 41, 58.

⁴⁷ D. do Couto, *Da Ásia*, 10-1, p. 392 et 11-10, p. 56 ; J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 346, 364 ; Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 258 [annexe 2.1.1].

⁴⁸ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-4, p. 154 ; D. Nurse et G. Philippon, « Poème guerrier du Bajuni », 1984, p. 63. C'est aussi mis en pratique par Yusuf bin Hassan avant son départ de Mombasa en 1632.

⁴⁹ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 364.

⁵⁰ CP (Stigand), p. 77.

⁵¹ CP (Stigand), pp. 49-50. Nous reviendrons sur ce récit particulièrement intéressant.

mashamba, dont la taille est très variable selon les revenus⁵². Contrairement à la culture des céréales, sur brûlis, ils représentent un investissement à long terme, les cocotiers ne produisant pas de fruits avant cinq ou dix ans⁵³. Ils rapportent également davantage que les *makonde*. L'enquête de Janet Bujra dans le village bajuni de Tundwa, sur l'île de Pate, vers 1965, a montré que les propriétaires de *mashamba*, qui représentent environ 30 % des hommes de la communauté, forment « une catégorie socio-économique très significative ». Leur fortune est généralement plus grande, et cette source de revenu est beaucoup plus stable que pour ceux qui ne cultivent que des *makonde*. Ces derniers sont souvent endettés auprès des propriétaires et entrent par conséquent dans des liens, sinon de clientèle, du moins d'une certaine subordination à leur égard. Ainsi, en raison du prestige que leur confèrent les plantations permanentes et de la richesse qu'ils en retirent, leurs détenteurs ont une place prépondérante dans la société⁵⁴. On notera cependant que, dans la terminologie locale de la stratification sociale, cette catégorie ne recoupe pas celle des *waungwana*, qui sont bien plus nombreux⁵⁵. A la lumière de ces données ethnographiques, on comprend très bien pourquoi les partisans de Mwana Khadija et de Sultan Omari cherchèrent à abattre les arbres de leurs ennemis.

Sur le plan symbolique, les *mashamba* apparaissent inséparables de l'agglomération en pierre, et fonctionnent vraisemblablement comme une zone-tampon entre la cité et l'extérieur. Sous le contrôle direct des citadins, ces plantations, soumises aux règles islamiques de la propriété, sont une source de statut social et politique, au même titre que les attributs de l'urbanité émanant de la ville en pierre.

La métropole et sa périphérie immédiate forment le cœur du territoire de la cité, permanent, maîtrisé et strictement borné. Cet espace autocentré est également source de citoyenneté par l'ensemble des caractéristiques qui lui sont attribuées. A Lamu, Pate, et dans d'autres grandes agglomérations de la côte septentrionale, ses résidents sont par excellence les *waungwana*, les tenants de l'*utamaduni*, généralement traduite par « urbanité » (*urbanity*). Elle est cette *urbanitas* swahili, qui se fonde sur les qualités morales propres à la ville et comme antithèse de l'*ushenzi* des étrangers du continent. Pour assurer leur domination, les

⁵² R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 77-78.

⁵³ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, p. 276 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 24-25 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 61, 64.

⁵⁴ J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 23-24, 34, 37, 55-58, 133.

⁵⁵ A Tundwa, *waungwana* désigne les hommes d'ascendance libre et non-sharifienne. Les deux autres catégories sont les *wachumwa* (*watumwa* - les descendants d'esclaves) et les *sharifs* (J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968, pp. 99-10).

élites semblent chercher à se l'accaparer, en restreignant l'accès à ses manifestations et symboles.

2. Les *waungwana*, une élite renouvelée et enrichie apparue à Pate

Les *waungwana*, et plus généralement la stratification sociale, sont les sujets d'étude qui ont le plus mobilisé les travaux portant sur l'archipel de Lamu et le littoral de Mombasa. Ces thématiques imprègnent la plupart des publications portant sur la région et la côte swahili en général, qu'elles relèvent de l'anthropologie⁵⁶, de l'histoire⁵⁷, ou de l'archéologie et de l'architecture⁵⁸. Cela s'explique aisément. Les élites patriciennes incarnent en effet l'idéal culturel swahili : selon Allen, « l'*uungwana* pourrait être définie comme la quintessence de la swahilité »⁵⁹. Par conséquent les études apparaissent naturellement comme le moyen d'approcher au plus près l'identité swahili, objet de tant de débats, à travers les valeurs dont ils se veulent les dépositaires et les signes extérieurs qu'ils mettent en avant. Ces attributs, qui fondent leur capital symbolique, légitiment et pérennisent leur position dominante et de ce fait ordonnent, aux côtés de la parenté, la hiérarchie au sein de la société urbaine littorale, très stratifiée – à l'exemple de nombre d'autres civilisations urbaines et notamment du type cités-Etats.

Dans leur immense majorité, ces travaux se sont appuyés sur le cas de Lamu ; la ville est, il est vrai, assez exemplaire de la société swahili septentrionale « traditionnelle » et fut longtemps préservée des mutations rapides du XX^e siècle. On notera qu'il s'agit de l'une des faiblesses de cette recherche toujours vivace : il est dommage que d'autres agglomérations de la zone aient beaucoup moins attiré l'attention, en particulier Pate, un terrain encore quasiment vierge tant pour l'anthropologie que pour l'archéologie. Soulignons également que

⁵⁶ On peut citer : P. Lienhardt, « The mosque college of Lamu and its social background », 1959 ; A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961 et *Didemic Lamu*, 1971 ; J.M. Bujra, *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, 1968 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000.

⁵⁷ Parmi les principaux : J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993 ; D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985 ; R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984 et *Horn and Crescent*, 1987 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985 ; J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », 1998 ; C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000.

⁵⁸ A titre d'exemple : U. Ghaidan, *Lamu, a study in conservation*, 1976 ; J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979 ; L. Donley-Reid, *The social uses of Swahili space and objects*, 1984 et « A structuring structure : the Swahili house », 1990 ; C. Kusimba, *The rise and fall of Swahili states*, 1999 ; S. Pradines, *Fortification et urbanisation swahili : l'exemple de la cité de Gedi (Kenya)*, 2001.

⁵⁹ J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 134.

le matériel ethnographique et ethno-historique renvoie essentiellement à la situation du XIX^e siècle et du XX^e siècle, voire de la seconde moitié du XVIII^e siècle, il faut donc se garder de plaquer sans précaution sur des époques antérieures les structures sociales qu'il a dégagées. Pour ces raisons, il n'est pas indispensable de s'étendre ici plus que nécessaire sur les formes de la stratification sociale que ces travaux ont mises en lumière. Il semble plus important de revenir en premier lieu sur les hypothèses qui expliquent l'apparition de cette « idéologie *waungwana* »⁶⁰, que James Allen appelle le « mode de domination arabe-*waungwana* » (*Arab-Wangwana mode of dominance*) et qui aurait remplacé un « modèle shirazi ».

Avant de s'y atteler, on remarquera en passant que l'étymologie de la racine *ungwana*, indubitablement bantu, demeure à ce jour inconnue. Jusqu'à présent, sa mention dans un texte écrit n'était pas signalée avant la fin du XVIII^e siècle⁶¹. Toutefois, un petit nombre de textes portugais (jamais ou maladroitement cités) suggèrent que *Mwungwana* est un titre en circulation à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle. En 1598 un certain « *Mungana Amisa* » (*Mwungwana Hamisi*) de Lamu est évoqué, ainsi que « *Vane Munganante* » (*Wali Mwungwana Nti ?*), *regedor* de Pemba⁶². D'autre part, « *Munganaje* » (*Mwungwana Hajji ?*) est l'oncle de Sultan Hassan, roi de Malindi et Mombasa⁶³. Ces personnages ont tous des responsabilités politiques et, selon toute vraisemblance, une origine élevée. Il est possible qu'il s'agisse d'un titre attaché à une fonction spécifique, ou d'un titre simplement honorifique comme *Bwana Mkuu*. Curieusement, à ma connaissance, *Mwungwana* n'apparaît plus par la suite comme un titre individuel. Il se peut que ce qualificatif, lié à des prérogatives issues d'une forme d'organisation sociale ancienne, ait évolué vers le XVII^e siècle pour désigner collectivement les élites urbaines.

Au nord de Mombasa et sur le littoral bajun, la revendication d'une origine shirazi ou persane a disparu, et a été expurgée des traditions locales, contrairement à d'autres aires du monde swahili. Les Shirazi sont uniquement associés à des communautés qui eurent un poids politique et économique prééminent jusqu'à la fin du XVI^e siècle : principalement les villes de l'Ozi et la « confédération shirazi » qui semblait inclure Manda, Luziwa, Lamu et Kitau⁶⁴.

⁶⁰ Pour réemployer les termes de Nurse et Spear (D. Nurse et T. Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an african society, 800-1500*, 1985, p. 25).

⁶¹ L'expression « *Mulunguanas* » est rapportée à Sofala à la fin de ce siècle pour désigner les musulmans de la côte. Son introduction paraît y être ancienne (J. Prestholdt, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », 1998, note 65 pp. 19-20).

⁶² « *Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça* », Goa, 16.01.1598, BNL, cod. 1987, f. 72v.

⁶³ Marinho fait peut-être référence au même personnage sous la retranscription « *Mugānazem* » (B. Marinho, « *Relação do que obrey na missão de Mombaça [...]* », Goa, 04.02.1634, FJ Library, f. 5).

⁶⁴ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 32, 49.

C'est-à-dire - à l'exception de Lamu - des cités qui déclinent grandement au cours du XVI^e siècle et davantage encore au siècle suivant, et subissent la concurrence des agglomérations de l'île de Pate et peut-être de Lamu. D'après ces traditions, des groupes nouveaux, centrés sur Pate et sur Lamu, auraient vaincu et conquis ces « Shirazi », les renvoyant à un passé ancien et les assimilant à une légitimité ancrée dans un ordre social dépassé. C'est l'analyse qu'en livrent Allen et Pouwels, qui se sont longuement penchés sur ce point.

Selon James Allen, les Shirazi, loin d'être historiquement rattachés à la Perse, constituaient en réalité les élites qui émergèrent à la suite de l'islamisation et de l'urbanisation du littoral et qui firent reposer leur autorité sur un « mode de domination shirazi ». Pour résumer, il s'appuyait sur un monopole d'accès aux produits du commerce, qui les plaçait comme intermédiaires incontournables et leur permettait d'avoir l'usage exclusif de certains de ces articles, investis de prestige et d'une certaine « magie », par exemple les tissus ou la céramique importés. Ce fonctionnement paraît s'observer au XIX^e siècle dans les structures sociales présentes sur la côte méridionale, dans les communautés littorales se désignant comme Shirazi - à partir de la ville de Vumba Kuu. Les élites y sont organisées de façon très hiérarchisée, selon une échelle des honneurs et des titres. Chaque rang est associé à des rites caractéristiques, ainsi qu'à des privilèges, notamment dans le port du vêtement ou les droits économiques. L'âge est aussi l'un des déterminants de ce système. En revanche, les habitations en pierre sont généralement rares sur les sites de la zone shirazi, voire inexistantes, contrairement aux agglomérations de la côte nord : les patriciens shirazi ne semblaient donc pas user de leur prestige pour s'imposer, mais plutôt d'un système rigide de rangs et de titres⁶⁵. A l'inverse, l'historien discerne « un mode de domination arabe-*waungwana* » dans l'archipel de Lamu, où les clans patriciens s'ordonnent selon des modalités sensiblement différentes. D'après l'ethnographie de Lamu et les récits de la région, il existe des lignages patriciens plus élevés que d'autres, mais on n'y retrouve pas de privilèges rattachés à des échelons, ni à un ensemble de titres, de rites et de règles structurant leur agencement. En principe, les *waungwana* se considèrent comme égaux entre eux, y compris à l'égard du souverain, *primus inter pares* dont l'autorité est faible comme nous l'avons démontré. En outre, ils fondent leur suprématie sur un islam qui se perçoit comme orthodoxe et littéraire, la pureté islamique, et généralement des liens réels ou fictifs avec le monde arabe sunnite. Ils adoptent également davantage que les Shirazi une consommation et un mode de vie urbains,

⁶⁵ J. de V. Allen, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982 et *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 198-201. Pour un récapitulatif sur l'agencement de la hiérarchie sociale sur la côte sud et aux Comores : M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 149.

dont la maison en pierre est le réceptacle le plus flagrant. Ce modèle, qui serait apparu au début du XV^e siècle, se serait diffusé à partir de Pate : les prétendues conquêtes évoquées dans sa chronique seraient en réalité l'écho de son expansion⁶⁶. Ainsi Allen pense qu'il pourrait trouver sa source dans l'établissement à Pate vers 1406 d'une communauté ibadite omanaise, en relation avec les Nabhani d'Oman⁶⁷. Cette dernière interprétation est néanmoins singulièrement hypothétique à la lumière de ce que l'étude de la chronique de Pate a pu nous apporter, ainsi que des informations à notre disposition sur la dynastie Nabhani d'Oman. C'est certainement accorder trop d'importance aux Nabhani de Pate avant la fin du XVII^e siècle – un travers souvent fréquent dans l'historiographie de la région. Néanmoins, bien que les deux modèles, « shirazi » et « *waungwana* », mériteraient assurément d'être nuancés, notamment parce qu'ils reposent sur une ethnographie et des sources plutôt tardives, cette interprétation des dissemblances entre le nord et le sud de la côte swahili est globalement acceptée par les spécialistes⁶⁸, même si leurs origines font parfois débat⁶⁹.

L'analyse fouillée des traditions de l'archipel de Lamu menée par Randall Pouwels est plus convaincante sur le développement du « système *waungwana* ». Elle avance que ce modèle, en tant que dispositif de légitimation d'une domination, est apparu, ou que son expansion s'est accélérée, vers les XVI^e - XVIII^e siècles depuis Pate et Lamu. Ce phénomène serait le résultat de l'émergence d'une élite renouvelée et enrichie, très influencée par les migrants hadrami et yéménites qui s'installent dans la région à cette époque. Grâce à ces évolutions socio-économiques, ils auraient pris l'ascendant sur des clans « shirazi » et le reste de la société. A la lecture de ces récits et de la documentation portugaise, cette hypothèse semble hautement plausible. Elle repose notamment sur les traditions relatives aux conflits opposant les deux villages qui auraient originellement formé Lamu : Hidabu, qui est davantage en contact avec la péninsule arabe et habité par des « Arabes », conquiert les clans de Weyoni et leur impose diverses clauses régissant leur soumission⁷⁰. Des conditions

⁶⁶ J. de V. Allen, « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », 1982, pp. 18-19, 22-24 et *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 201-204.

⁶⁷ J. de V. Allen, *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, 1993, pp. 203-204.

⁶⁸ Voir par exemple : P. Sinclair et T. Håkansson, « The Swahili city-state culture », 2000, pp. 469-470 ; R.L. Pouwels, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 405 ; J. Fleisher et A. LaViolette, « Qualifying village complexity in Northern Pemba, Tanzania », ms. non-publié, University of Virginia, 07.05.2002, pp. 1-2, 9-10.

⁶⁹ Pour Horton, l'apparition du modèle *waungwana* dans l'archipel de Lamu serait plus ancienne, s'étalant entre le milieu du XI^e siècle et le début du XIV^e siècle (M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 423-428 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 162-163).

⁷⁰ Shaibu Faraji bin Hamed al-Bakariyi al-Lamuy, « A Chronicle of Lamu », 1938, pp. 8-13 ; R.L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », KNA, et *Horn and Crescent*, 1987, pp. 55-61 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 20-23 ; Ahmad Mohamad Ahmad al-Jahadmy,

du même type auraient été édictées par les citoyens de Lamu à l'égard des fondateurs de Shela⁷¹. Des victoires analogues, remportées par des « Arabes » ou les Nabahani, sur des « Shirazi » ou des « Persans », se retrouvent également dans les récits portant sur les chutes de Manda et de l'Ozi. Par le biais d'une démarche structuraliste, qu'il avait auparavant appliquée aux récits shirazi⁷², Pouwels montre que ces traditions sont articulées autour d'une rupture entre un régime ancien et de nouveaux principes, à travers des clichés évoquant conquêtes, vols, meurtres et migrations. Les vaincus doivent subir des sanctions similaires : l'interdiction de construire des maisons en pierre ou des murailles, de porter des chaussures ou le turban, de voiler les femmes et de contracter des mariages avec les « Arabes »⁷³. Ils sont également cantonnés à des activités impures ou généralement considérées comme peu valorisantes : laver les morts, creuser les tombes, la pêche, la métallurgie ou l'artisanat. De tels récits reflètent l'évolution de la société dans l'archipel de Lamu au cours des XVII^e et XVIII^e siècles :

*« L'émergence de sociétés prospères, culturellement dominées par une classe supérieure d'Arabes nouveaux riches »*⁷⁴.

Les « guerres » et les « conquêtes » des traditions doivent en réalité être comprises comme l'écho d'un processus d'enrichissement et de différenciation sociale accrue et reposant sur des critères nouveaux. Seuls les prospères migrants arabes, d'origine hadrami et yéménite, et les élites locales « qui s'identifièrent à eux », eurent les moyens de construire de belles maisons en pierre, de porter des vêtements luxueux ou encore d'éviter à leurs femmes de travailler et de les cloîtrer. Les maisons en pierre en particulier paraissent avoir, plus que toute autre chose, marqué leur suprématie sur l'« ancien ordre » et les « petites gens ». Une catégorie aisée l'emporte ainsi sur ceux qui ne le sont pas et ne peuvent exhiber ces attributs⁷⁵.

On peut reprocher à cette analyse, comme à celle d'Allen d'ailleurs, de minimiser quelque peu les conquêtes politiques effectives des clans dirigeants de Pate sur les cités voisines. Nous l'avons vu, leur influence est certes avant tout sociale et économique, mais il ne fait guère de doute que Pate parvint à partir du début du XVII^e siècle à imposer une

Tarekh ya Amu, Lamu, 1968/1985, coll. privée, pp. 3-4 ; Sayyid Hassan Ahmed Badawy, Lamu, 07.07.2001 ; Abdallah Ali Skandar, Lamu, 08.07.2001.

⁷¹ T. Wakefield, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », 1888, p. 2 ; C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 157 ; F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, p. 120 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 61.

⁷² Traditions shirazi et récits de l'archipel de Lamu sont d'ailleurs construits sur des structures duales et des clichés similaires (R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984).

⁷³ Des clauses tout à fait semblables se retrouvent dans les traditions de Vumba Kuu (A.C. Hollis, « Notes on the history of Vumba, East Africa », 1900, p. 282).

⁷⁴ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 53.

⁷⁵ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 45-54.

véritable suzeraineté sur les autres agglomérations de l'archipel de Lamu. « Victoires » ou « défaites » ont, surtout dans son cas, une tonalité politique réelle. De même, vraisemblablement influencé par ses sources, Pouwels surestime probablement le rôle des lignages sharifiens contre les Portugais et le charisme qu'ils en retirèrent, ainsi que les conséquences négatives des intrusions portugaises et oromo :

« *Les anciens régimes étaient spirituellement épuisés face aux assauts très destructeurs des pasteurs du continent et aux successions d'attaques, d'occupations et de représailles de la part des Portugais. Les Arabes, emportant l'onction spirituelle depuis le cœur du monde islamique, ainsi qu'une réputation d'agressivité et de charisme, agirent comme un contrepoids particulièrement recherché contre tout cela* »⁷⁶.

Il faut également garder à l'esprit que des clans swahili locaux (ceux qu'il nomme les « *'Arabes' waungwana* ») s'enrichissent également beaucoup et participent de cette nouvelle élite, qu'ils aient ou non contracté des intermariages avec des Hadrami. On pense en particulier aux Bwana Mshuti, généralement associés à Shungwaya et à Manda, ou encore aux (Bwana) Mataka. Quant aux Nabahani, leur cas n'est pas réglé : leur implantation à Pate fut certainement bien antérieure à leur prise de pouvoir et ils ne devaient alors guère se différencier des autres clans patriciens. Il ne faudrait donc pas schématiser les propos de Pouwels et considérer que seuls les nouveaux venus hadrami, yéménites, voire omanais, issus de lignages prestigieux, aient pris l'ascendant dans les communautés de l'archipel. Bien qu'assurément très influents, ils demeurent relativement peu nombreux et sont par ailleurs rapidement swahilisés. La documentation portugaise est explicite sur ce point. Enfin, il est évident que certains des lignages patriciens forgent également, en dehors des alliances matrimoniales, des origines arabes putatives⁷⁷ : El Zein explique par exemple que, dans le cadre des recompositions politiques qui suivent la bataille de Shela et l'établissement des Busaidi, des clans de Lamu arabisent leurs noms et adoptent des origines arabes fameuses totalement fictives⁷⁸.

Pour autant, malgré ces nuances mineures, les recherches que j'ai conduites dans la documentation écrite des années 1550-1800 confirment très largement le processus entamé à

⁷⁶ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 53.

⁷⁷ Ainsi des informateurs de Lamu revendiquent pour certains clans une origine à Yanbu (port à l'ouest de Médine), alors que d'autres les associent à des localités du littoral bajun nommées Yumbe, dont ils proviendraient (R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, p. 46). Ce type de jeu étymologique, on le sait, est extrêmement répandu dans le monde swahili.

⁷⁸ Par exemple des liens avec les Omeyyades ou des compagnons du Prophète (A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 51-54 ; P. Lienhardt, « The mosque college of Lamu and its social background », 1959, p. 232). Ce phénomène est courant sur toute la côte, comme à Mombasa (J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 189-190) ou à Pemba (W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, p. 130).

Pate et décrit par Randall Pouwels sur la base des traditions orales. A partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, la cité devient la principale porte d'entrée sur le rivage des commerçants hadrami et yéménites, souvent d'origine sharifienne. Sous leur impulsion, et en conjonction avec la pratique déjà bien établie chez les marchands de la côte est-africaine du voyage maritime et de la création de réseaux lignagers, elle devient le point nodal sur le littoral swahili de denses réseaux tissés entre le sud de la péninsule arabique (notamment Shihir), les Comores, Madagascar et certains centres côtiers. Puis, à partir des années 1660, le trafic omanais s'y superpose. N'oublions pas également que cette prospérité trouve aussi sa source dans les alliances et les relations bâties avec le continent, en particulier avec les Oromo et les Katwa, qui alimentent le commerce d'ivoire. En retour, la richesse accumulée permit l'épanouissement d'une culture matérielle et d'une vie religieuse et intellectuelle intenses.

Les *waungwana*, si prééminents dans les récits de la région et fameux à Lamu au XIX^e siècle, sont les élites directement issues de ce changement d'échelle de la région à partir de cette époque. Leur prospérité et leur suprématie ne sont nullement plus apparentes que dans les grandes maisons en pierre de Pate et de Lamu et, parmi les sources, dans le poème *al-Inkishafi*, qui insiste longuement sur leurs biens matériels (étoffes, porcelaine, meubles, maisons), le nombre de leurs dépendants et leur goût pour les activités intellectuelles⁷⁹. Fortune et réseaux lignagers et économiques, les deux principales et inséparables sources de pouvoir dans le monde swahili, leur permettent aux XVII^e et XVIII^e siècles d'avoir l'ascendant sur le reste de la société : ils consolident leur légitimité en renforçant des attributs encore plus axés qu'auparavant sur les valeurs et les signes extérieurs de l'urbanité. En ce sens, cette dynamique évinça sans doute des formes de légitimité plus anciennes, qui étaient peut-être davantage fondées sur la parenté et un agencement des lignages selon divers mécanismes rituels – même si depuis les origines de la culture swahili la richesse n'a cessé de jouer un grand rôle dans la hiérarchie sociale.

Pour récapituler, la croissance des échanges à Pate à partir du milieu du XVI^e siècle, dont les causes furent multiples, entraîna des mutations sociales qui reposèrent pour une grande part sur une accentuation de l'urbanité (*uungwana*) comme élément structurant de la stratification.

Revenons à présent sur certains de ces attributs. Une partie des interdictions évoquées dans les traditions, par exemple de porter le turban ou des chaussures - symboles matériels

⁷⁹ Sayyid Abdalla bin Ali bin Nassir, *Al-Inkishafi, Catechism of a soul*, éd. J. de V. Allen, 1977, pp. 63-70.

notables d'urbanité -, ne doivent probablement pas être interprétées de façon littérale, du moins pour les hommes libres. Comme nous l'avons indiqué, il s'agit plus certainement d'une distinction fondée sur la fortune : les pauvres et ceux qui exercent un métier pénible ne peuvent pas être vêtus comme les individus aisés. Quant au turban, il serait sans doute également inconvenant pour une personne dont la position n'est pas élevée d'arborer ce signe généralement associé au pouvoir⁸⁰. Les membres de la société de statut libre qui n'ont pas les moyens d'afficher ces signes ostentatoires sont de ce fait, par le vêtement, assimilés par les *waungwana* aux esclaves et aux catégories les plus basses : au XIX^e siècle les esclaves ne sont généralement pas autorisés à porter des chaussures ou le *joho* (sorte de manteau) et ne portaient qu'un simple pagne⁸¹. A Kilwa en 1505 les « esclaves » n'ont qu'une étoffe sur les hanches, tandis que leurs maîtres portent deux pièces de tissus et sont intégralement couverts⁸². Beaucoup plus tard, les Hadrami pauvres qui immigrent à Lamu au XIX^e siècle et y exercent de petits métiers sont méprisés à cause de leur activité et de leur apparence : les informateurs *waungwana* d'El Zein gardèrent d'eux l'image de gens qui ne portaient qu'un pagne à la taille (*kikoi*) et n'avaient ni chaussures, ni couvre-chefs⁸³.

A l'inverse, il est probable que les *waungwana* se soient effectivement réservés le droit de bâtir des habitations en pierre et d'occuper des quartiers spécifiques, voire la cité *intra muros* elle-même, et par conséquent le monopole de cet espace éminemment porteur d'autorité. Les ruraux, les habitants des maisons en matériaux périssables et les étrangers sont de la sorte maintenus dans une rusticité incompatible avec l'ascendant social et les prérogatives politiques. Les propos de Jean-Vincent Morice au sujet de Kilwa et de Zanzibar sont particulièrement intéressants, quoique très allusifs :

« Ils construisent avec de la terre et de la chaux. Les pauvres construisent avec de la terre. Les riches ou plutôt les hommes d'importance seuls sont autorisés à construire avec de la pierre et de la chaux, la règle politique le tenant pour une magnificence »⁸⁴.

Rappelons également que la maison est l'une des sources de citoyenneté mentionnées par Bakiumbi. Un poème composé à Lamu dans les années 1920 regrette que « ceux qui étaient ignorés et pas même autorisés à construire des maisons » soient dorénavant écoutés et

⁸⁰ Monclaro rapporte ainsi que les musulmans qui portent le turban sont « les plus nobles », par opposition à ceux qui ne portent que la *kofia* ou d'autres couvre-chefs (« *Relação (cópia), feita pelo Padre Francisco de Monclaro [...] da expedição ao Monomotapa* », *DPMAC*, 8, p. 348). Dans les descriptions de la côte, souverains, dignitaires et riches marchands arborent dans la plupart des cas le turban.

⁸¹ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 77-78; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 156.

⁸² « *Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia* » (1506), *DPMAC*, 1, p. 528.

⁸³ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, p. 88.

⁸⁴ « *They build in earth and in lime. The poor build with earth. The rich or rather the men of standing alone are allowed to build in stone and lime, government policy regarding it as magnificence* » (*FAK*, p. 117).

respectés. Il est d'ailleurs à noter que ces gens de basse extraction, qui n'étaient autrefois que des porteurs, sont assimilés par le poète à la brousse⁸⁵, et qu'il se lamente également qu'ils portent turban et vêtements de prix⁸⁶. Bien sûr, ce texte, qui fait allusion aux esclaves, se comprend dans le contexte post-abolitionniste et de déclin économique qui frappe alors Lamu, mais il est révélateur de la symbolique attachée aux manifestations matérielles de l'urbanité et plus généralement du dispositif légitimant mis en avant par les *waungwana*.

L'une des expressions de ce dispositif est la nette distinction de statut faite entre les propriétaires des maisons en pierre et ceux des habitations en matériaux périssables⁸⁷. Celles-ci contrastent évidemment avec l'ostentation des premières et sont beaucoup moins coûteuses à construire et à entretenir. A Pate et Lamu, les maisons en pierre (*jumba*, pl. *majumba*) datant du XVIII^e siècle sont particulièrement élaborées et ont souvent un ou deux étages⁸⁸. Les habitations *makuti* n'ont rien de leur permanence : leur durée de vie est limitée à quelques décennies⁸⁹. D'autre part, les grandes maisons en pierre paraissent construites à l'image de la cité elle-même : bâties autour d'une cour, elles sont très fermées de l'extérieur, leur plan étant conçu pour respecter au maximum l'intimité des propriétaires. Elles sont aussi associées à la notion de pureté⁹⁰. Nous pouvons donc penser qu'elles sont une représentation, en tant que bien matériel, des valeurs, des symboles et de l'exclusivité incarnée par l'agglomération en pierre. Leur rôle dans la stratification sociale est également illustré par le fait que les patriciens de Siyu, qui en raison de leur appauvrissement durent quitter leurs habitations en pierre au début du XX^e siècle, les ont tout de même laissées debout pour preuve de leur statut⁹¹.

Par ailleurs, il est légitime de se demander si le monopole de la possession de ce type d'habitations, que ce soit par une règle sociale instituée ou par la barrière de la richesse, n'est pas aussi pour les élites un moyen de préserver un accès réservé aux marchands venus de l'océan Indien. En effet, comme il a été dit, les transactions sont dans la plupart des cas

⁸⁵ « Ceux qui vivaient et se cachaient dans la forêt ».

⁸⁶ Poème de Hamed bin Said, cité in A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 100-101.

⁸⁷ Elles sont parfois nommées par les auteurs anglo-saxons *makuti buildings*, d'après leur toiture faite de feuilles de palmier et de cocotier tressées (*makuti*). Cette expression est plus exacte que l'anglais « *wattle-and-daub houses* » ou le français « maisons en terre » car leur construction fait souvent appel à des matériaux divers, en particulier des moellons en calcaire corallien.

⁸⁸ J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979. Sur les maisons de Pate, peut-être plus traditionnelles qu'à Lamu (mais peu connues) : J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 67 ; G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, p. 52. On remarquera toutefois que l'habitat en pierre est très varié : à Takwa toutes les maisons sont de plain-pied.

⁸⁹ J. Fleisher et A. LaViolette, « Elusive wattle-and-daub : finding the hidden majority in the archaeology of the Swahili », 1999, pp. 90-94.

⁹⁰ J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 152 ; L. Donley-Reid, *The social uses of Swahili space and objects*, 1984.

⁹¹ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 125.

réalisées sur la base de partenariats privilégiés et d'intermariages. Nous ne connaissons pas de traces archéologiques ou de sources indiquant la présence de marchés ouverts au commerce maritime et, selon toute vraisemblance, les négociants étrangers résident chez leur hôte-partenaire⁹². Il ne s'agit pas d'imaginer qu'ils ne sont jamais reçus dans des habitations *makuti*, mais les *majumba* en raison de leur coût et de leur sophistication (proche de l'habitat d'autres villes de l'océan Indien) concourent à rapprocher de fait les patriciens et les commerçants venus d'Asie ou d'Arabie, et par conséquent à écarter les autres membres de la société de la compétition pour l'accès au commerce portuaire. Ce phénomène eut certainement une importance non négligeable dans la genèse de la société swahili et sa stratification ; au même titre que l'islam et le partage de codes et de goûts communs permirent d'établir et de conforter une confiance mutuelle entre marchands de la côte orientale et de l'océan Indien⁹³. Nous ignorons le rôle exact des maisons en pierre dans la détermination de la citoyenneté, et Morice reste très lacunaire sur cette question ; de même, leur non possession ne signifie sans doute pas absence de toute prérogative politique. Elles s'inscrivent cependant dans un ensemble d'attributs profondément déterminants dans l'élaboration de la stratification sociale et de l'accès à la parole politique.

Un dernier point, qui a souvent sous-tendu ces analyses, doit être considéré plus spécifiquement. La ville entre les murs est considérée comme exclusive et fermée par les *waungwana*. John Middleton le résume ainsi :

« Les villes de pierre sont des unités hautement exclusives. [...] Les villes en pierre sont traditionnellement entourées de murs pourvus de portes nommées qui séparent leurs résidents patriciens du monde extérieur »⁹⁴.

En se fondant sur des recherches ethno-historiques renvoyant aux XIX^e et aux XX^e siècles, les travaux avancent fréquemment que les étrangers, les pauvres et surtout les esclaves ont pour obligation de vivre dans des maisons en matériaux périssables à l'extérieur de l'enceinte⁹⁵. Selon El Zein, les esclaves (hommes) ne pouvaient venir en ville qu'à la demande de leur maître et ne pouvaient y passer la nuit. Les marchands étrangers n'en

⁹² Certainement dans la chambre d'ami nommée *sabule*. Les grandes maisons peuvent aussi servir, au rez-de-chaussée, à entreposer des marchandises (J. de V. Allen et T.H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, 1979, pp. 22-24).

⁹³ Même si, bien entendu, tous les commerçants étrangers n'étaient pas musulmans (on pense aux *Vania*), ou sunnites. Le partage de codes urbains et d'une consommation assez similaire, proches des habitudes présentes dans les ports de l'océan Indien (étoffes, céramique, alimentation, etc.), eut donc sans doute un rôle important dans l'établissement et l'expansion des relations commerciales.

⁹⁴ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 60.

⁹⁵ Par exemple : L. Donley-Reid, *The social uses of Swahili space and objects*, 1984, pp. 58, 188 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 54, 60.

auraient pas non plus eu l'autorisation et auraient été contraints de coucher sur leurs navires⁹⁶. Nous verrons pourtant que cette dichotomie spatiale relève davantage d'une perception symbolique que d'une réalité concrète : des indices antérieurs au XIX^e siècle montrent une situation plus contrastée.

Néanmoins, à partir du milieu du XIX^e siècle, et certainement plus tôt comme nous l'étudierons, il est avéré qu'il existe des quartiers plutôt réservés aux *waungwana* et d'autres aux étrangers (*wageni*) et aux catégories inférieures de la population, divisant l'agglomération en deux moitiés endogames. Nous connaissons le cas de Pate de nos jours : bien que tout l'habitat y soit en pierre, Kitokwe regroupe les clans les moins élevés, occupant des maisons assez simples, et Mitaayu les *waungwana*, qui possèdent de grandes maisons traditionnelles plus sophistiquées, formant des rues étroites⁹⁷. A Siyu, la plupart des *waungwana* et des *wazalia* sont également séparés⁹⁸. L'exemple le plus connu demeure toutefois celui de Lamu. L'agglomération est divisée en deux moitiés, Mkomani au nord et Langoni au sud, qui résultent d'un déplacement à partir des moitiés appelées Hidabu et Weyoni, puis Mtaamuini et Langoni. La majorité des maisons de Mkomani sont en pierre et appartiennent aux *waungwana*, qui ne souhaitent pas les vendre ou les louer à d'autres que des patriciens - à moins qu'une relation de clientèle n'existe entre le propriétaire et le locataire. Langoni est habité par les descendants des Hadrami ou des Comoriens arrivés au XIX^e siècle, les Bajun, les migrants originaires du continent (Pokomo ou Mijikenda notamment) et les descendants d'esclaves. Pour les *waungwana* de Mkomani ces catégories manqueraient de respectabilité et n'auraient pas le droit d'intervenir dans les affaires publiques de la cité. Les sharifs hadrami eux-mêmes ne purent s'établir à Mkomani et se mêler aux *waungwana* au XIX^e siècle⁹⁹. Selon Prins, les « quartiers pauvres » du sud auraient été « en dehors des limites de la ville elle-même, à l'extérieur de l'enceinte »¹⁰⁰.

Ainsi, on constate que l'espace urbain joue un rôle considérable dans la construction de la hiérarchie sociale. Pour asseoir leur légitimité et leur pouvoir, les lignages patriciens semblent non seulement s'accaparer les attributs de l'urbanité, et les accentuer en tant que capital symbolique, mais aussi organiser à leur profit la configuration spatiale de la cité. Trois

⁹⁶ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 30, 38.

⁹⁷ Observations personnelles ; M. Horton, « Swahili architecture, space and social structure », 1994, p. 167.

⁹⁸ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 128-131.

⁹⁹ P. Lienhardt, « The mosque college of Lamu and its social background », 1959, p. 231 ; A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, p. 31 ; A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 11-18, 89-93 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 76-77, 80-81, 97-98.

¹⁰⁰ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, p. 41. Cependant, pour Middleton les deux moitiés eurent probablement des statuts analogues avant l'abolition de l'esclavage (J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 81).

notions se dégagent de ces interprétations. La première est celle de citadin, le résident de la ville. Toutefois être citadin n'est pas suffisant pour obtenir un statut élevé et des droits politiques. Il est nécessaire pour cela d'être reconnu comme un urbain, c'est-à-dire à la fois de vivre en ville et d'afficher un mode de vie spécifique, l'*uungwana*. Ce qui permet d'acquérir, par l'entremise de la fortune et de la parenté, le statut politique de citoyen. Les citoyens sont les *wenyeji*, littéralement « les propriétaires de la ville », qui pour les sections *waungwana* ne peuvent être qu'elles-mêmes, par opposition aux *wageni*. A Lamu ils sont constitués des douze clans *Waamu*, au sein de la communauté plus large des *Watu wa Lamu* (« les gens de Lamu »), qui regroupe les *waungwana* et les étrangers installés au XIX^e siècle¹⁰¹.

Cependant, il est patent que cette élaboration de la citoyenneté, reproduite dans la hiérarchie des groupes de parenté, autorise une certaine flexibilité – à l'image des institutions elles-mêmes – et favorise contestations et réajustements. En effet les nouveaux venus, par le biais de leviers tels que la citadinité, la fortune, la création de réseaux de dépendants et d'alliés, et bien sûr les alliances matrimoniales, peuvent acquérir urbanité et pouvoir et par conséquent réclamer des prérogatives politiques. En réalité, la cité est loin d'être aussi hermétique et repliée sur elle-même que ne le renvoient les *waungwana*, ainsi que nous allons le voir au chapitre suivant.

Il est pourtant un espace qui est perçu, et conçu, comme particulièrement inclusif : le *bara* et ses agglomérations rurales.

B. Le *bara*, espace perméable de contact et d'assimilation

1. Collaboration au quotidien et fusion sur le continent

Cette étude a fréquemment eu l'occasion de montrer que le *bara*, arrière-pays continental des cités-Etats littorales, est essentiel à leur vie économique et, pour cette raison, souvent l'objet de prédateurs et de disputes. Nous savons également combien sont denses et multiples les réseaux d'alliance et de clientèle entre les Swahili et les populations environnantes. Il nous faut à présent appréhender ces interrelations au-delà du champ des

¹⁰¹ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 83, 91-94 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 117 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 18-19.

collaborations politiques, militaires ou commerciales. En effet le *bara* n'est pas seulement une façade continentale - comme il existe une façade maritime -, une interface mettant en contact les communautés côtières et leurs voisins. Cette zone de confins, fluide et perméable, l'est du point de vue politique mais également social, puisque les groupes continentaux s'y mêlent bien souvent aux musulmans du rivage.

Ainsi la coupure est loin d'être franche entre l'espace littoral swahili et l'intérieur non islamisé. Le *bara* apparaît comme un espace intermédiaire, occupé par des localités rurales, « unités largement inclusives »¹⁰² d'une grande variété. Elles sont habitées par une population hétérogène, qui a adopté à divers stades l'idéal culturel côtier selon un processus de « swahilisation ». Le territoire continental occupe par conséquent un rôle central dans la dynamique sociale et identitaire swahili.

En premier lieu, nous devons rappeler que les sources sont particulièrement rares et fragmentaires sur l'arrière-pays avant les années 1820 et même 1840. L'archéologie de cette zone demeure également très superficielle dans la région de l'archipel de Lamu. Les textes portugais, malgré leurs lacunes, sont relativement nombreux - toutes proportions gardées - sur la place des « vassaux du continent » dans le cadre des conflits, des déplacements de population ou des échanges économiques ; ils sont par contre extrêmement rares sur la composition des communautés qui habitent le *bara* et leurs connexions, à l'échelle individuelle ou lignagère, avec les grandes agglomérations.

Le territoire continental de chacune des cités de l'archipel inclut quelques bourgs, principalement bâtis en matériaux périssables, agrémentés de quelques structures en pierre. Il est probable que des sites, plus temporaires, sans aucune d'entre elles aient aussi existé. Leurs vestiges et les descriptions plus tardives, par exemple des villages bajun, indiquent que l'habitat y est beaucoup moins dense que dans les agglomérations plus peuplées et souvent entrecoupé de parties cultivées. Ces localités sont essentiellement vouées à diverses activités de collecte, la pêche et la culture des céréales, pratiquées par des musulmans ruraux (parfois clients de patrons *waungwana*) et souvent les citadins eux-mêmes qui viennent défricher ou moissonner à la saison. Elles servent aussi de terminus pour les réseaux commerciaux qui aboutissent de l'intérieur. A proximité de Mombasa, certains des nœuds commerciaux fréquentés par les Swahili sont sans doute aussi dès cette époque des villages nyika, à l'instar de ce que l'on observe au XIX^e siècle. Dans la zone de l'archipel de Lamu, outre les localités habitées par des Bajun et des Katwa, les marchands de la côte visitent certainement des

¹⁰² J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, p. 60.

villages pokomo le long des berges de la Tana, dont certains sont d'après les traditions clients d'Osha ou de Shaka, puis de Pate. Dans les années 1820, les Swahili de Pate ont une certaine autorité sur cette région depuis leur possession de Kau¹⁰³.

Au passage, il est important de souligner que les routes commerciales qui aboutissent sur la côte au nord de Kilwa, à première vue absentes des textes, sont très profondes. Malgré quelques travaux, les archéologues, comme les historiens, se sont encore très peu intéressés aux interactions anciennes entre le monde swahili et les communautés occupant l'outre-pays intérieur. George Abungu a montré que le fleuve Tana est une voie de communication naturelle depuis la côte, reliée à Ungwana/Osha¹⁰⁴ et plus tard, peut-on ajouter, aux petits établissements sous le contrôle de Pate. Dans la région du Tsavo, terrain de chasse à l'éléphant très important à l'ouest de Mombasa, des recherches ont été entamées par Kusimba sur cette question : des coquillages marins et des perles de verre y ont été découverts¹⁰⁵. Plus frappant, à proximité du lac Albert, en Ouganda, des perles originaires de l'océan Indien ont été retrouvées dans une tombe datée de 1400 environ, suggérant que les voies commerciales intérieures s'enfoncent beaucoup plus loin qu'il n'a été imaginé¹⁰⁶. Ces échanges restent cependant difficiles à évaluer car la céramique et les verreries sont très peu troquées avec les populations continentales : les Swahili préfèrent peut-être s'en réserver l'usage et surtout elles n'en ont guère l'utilité. A l'opposé, les étoffes, principal article des transactions, ne laissent pas de traces archéologiques. Enfin une étude statistique, fondée sur les quantités d'ivoire exportées entre le XVI^e et le XIX^e siècle, a avancé que les populations d'éléphants nécessaires auraient été rapidement épuisées dans un rayon de 300 kilomètres à l'intérieur des terres¹⁰⁷.

Or, bien que particulièrement allusive, la documentation portugaise n'est pas totalement muette sur ces flux continentaux : j'ai ainsi mis en évidence que les Kamba fréquentent Mombasa depuis au moins la seconde moitié du XVII^e siècle. Par ailleurs, la même source, que j'ai mise à jour et qui les mentionne sous cet ethnonyme, liste d'autres noms de communautés en contact avec Mombasa à l'époque de la souveraineté portugaises (avant 1698). Parmi celles-ci on trouve la plupart des groupes qui constituent de nos jours les

¹⁰³ W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 383, 395-397 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 73-74, 84.

¹⁰⁴ G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989 ; G. Abungu et H. Mutoro, « Coast-interior settlements and social relations in the Kenya coastal hinterland », 1993.

¹⁰⁵ C. Kusimba, « Hinterland and cities : archaeological investigations of economy and trade in Tsavo, south-eastern Kenya », 2000.

¹⁰⁶ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 97-98.

¹⁰⁷ Il s'agit de l'étude de P.F. Thorbahn (*The precolonial ivory trade of East Africa : reconstruction of a human-
elephant ecosystem*, Ph.D. thesis, University of Massachusetts, 1979) signalée par Sinclair et Håkansson (« The Swahili city-state culture », 2000, pp. 473-474). Bien qu'ils demeurent sceptiques sur les méthodes de calcul adoptées, cette recherche - que je n'ai pu consulter - a le mérite de soulever des questions rarement posées.

Note de l'auteur: Merci de noter que cette mention des Chagga est en réalité une interprétation erronée, fondée sur un document microfilmé (FUP, Lisbonne). Le document original (HAG, 702), plus lisible, ne livre pas cet ethnonyme. Les ethnonymes qu'il mentionne n'ont pas tous été identifiés, ils pourraient renvoyer à des populations vivant à distance de la côte.

Nyika/Mijikenda, les Segeju, et surtout les Chagga (*Muxaga*) – cette information étant tout à fait inédite¹⁰⁸. Au XIX^e siècle les Chagga occupent les flancs du Kilimandjaro : dans les années 1840, lorsqu'ils sont mentionnés pour la seconde fois, leur territoire est situé à environ six à dix jours de marche de Mombasa, à plus de 200 kilomètres de l'océan. Comme les Kamba, ils se rendent alors à Mombasa pour y vendre de l'ivoire auprès d'intermédiaires nyika¹⁰⁹. Il est très probable que ce trafic existe déjà au XVII^e siècle, à une échelle toutefois plus réduite que celui conduit par les Kamba et passant peut-être davantage par une série d'intermédiaires. Ainsi, les cas des Kamba et des Chagga prouvent l'ancienneté et l'entendue des routes commerciales menant à Mombasa : au-delà de leur *bara*, les cités littorales de la côte nord génèrent tout autant des réseaux intérieurs lointains que leurs semblables situées entre Kilwa et le Zambèze, même s'ils sont moins denses¹¹⁰. Les quelques noms de populations que je n'ai pu identifier dans la liste datée de 1727 pourraient même livrer d'autres surprises. Ce document remarquable appelle en tout cas à la poursuite des investigations sur ce point.

Pour la région de l'archipel de Lamu les écrits portugais sont beaucoup moins fournis à ce propos, probablement parce que l'essentiel des flux sont sous le contrôle des Oromo. Les « vassaux du continent » qu'ils évoquent dans les années 1630-1680 sont les groupes engagés dans des relations d'alliance et de clientélisme avec chacune des principales cités-Etats swahili : Bajun, Katwa, Oromo et vraisemblablement Pokomo et populations de chasseurs-cueilleurs. Il ne fait néanmoins guère de doute que cette expression comprend également les musulmans habitant les villages du *bara* : les « vassaux » bajun ou katwa vivant sur le continent sont par exemple associés à ceux qui occupent Faza et l'île de Pate. Les « vassaux du continent » sont donc une catégorie aux frontières très floues, qui reflète la diversité des occupants de l'arrière-pays et de ses marches.

Quelques indices dans les sources antérieures au XIX^e siècle, ainsi que des textes plus tardifs, montrent que des individus issus des populations de l'intérieur travaillent sur les *makonde* aux côtés des Swahili ou des Bajun occupant le *bara*. Au-delà des échanges économiques et des interactions politiques, ils constituent fréquemment une nécessaire main-d'œuvre agricole. Cette activité conduit souvent par des liens de clientèle à ce qu'ils intègrent

¹⁰⁸ « Estavão sугeitos a juridição de Mombaça [...] », in Conselho Ultramarino au vice-roi, Lisbonne, 26.03.1727 (?), FUP, LM 94B, 68/2 (f. 618v).

¹⁰⁹ « Map of East Africa showing the routes of D^r. Krapf between the years 1837-1855 », in J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, h.p. ; C. Pickering, *The races of man and their geographical distribution*, 1848, p. 193 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, pp. 266, 279-289, 331 et album, pl. 49.

¹¹⁰ Cela tient sans doute à la nature du principal article exporté : l'ivoire.

la société swahili rurale, à l'image du processus qui mena à l'assimilation des clans katwa parmi les groupes bajun¹¹¹. Le premier spécialiste à évoquer ce phénomène fut James Allen dans son article précurseur de 1974 : en se fondant sur l'exemple des travaux agricoles engagés sur le continent par les habitants de l'île de Pate au XIX^e siècle, il explique que des groupes de Pokomo ou de chasseurs participent aux moissons et sont progressivement absorbés par les Swahili¹¹².

Dans l'archipel de Lamu, les contacts entre des communautés de chasseurs Boni et les habitants de Faza et de Siyu à la fin du XIX^e siècle sont l'un des rares exemples connus avec quelque précision. En 1884 Haggard explique que l'un des chefs de Siyu a une forte influence sur les Boni¹¹³. Selon Sacleux, ces derniers vivent parmi les Katwa et leurs sont soumis¹¹⁴. Mais c'est surtout le britannique Fitzgerald, parcourant la région en 1891, qui s'étend le plus sur le sujet. Les Boni occupent la zone de forêt située en arrière du *bara* et établissent parfois des campements sur les territoires placés dans la sphère des deux cités. Ils échangent de l'ivoire, du caoutchouc, du bois et d'autres produits auprès des villages continentaux qui sont de leur ressort¹¹⁵. Par ailleurs, les Bajun, ainsi que les *Wasiyu*¹¹⁶, apparaissent très clairement comme patrons des Boni :

« Il apparaît que les Waboni craignent incontestablement les Watikuu, qui s'en considèrent les maîtres, les employant pour surveiller leurs champs isolés et les esclaves qui les cultivent ; ils doivent aussi chasser et ramener les esclaves qui pourraient s'enfuir. [...] Les Waboni doivent aussi conduire tous les collecteurs de caoutchouc watikuu aux meilleurs endroits, et ils vivent généralement dans les villages watikuu durant leur séjour. Les Waboni ne sont pas des agriculteurs, mais passent

¹¹¹ Curieusement, ce phénomène d'acculturation n'est jamais apparent au sujet des Oromo. Alors qu'en Ethiopie ils sont souvent islamisés ou christianisés, ils semblent n'avoir jamais connu ce phénomène à une échelle notable sur la côte swahili septentrionale. Cette absence tranche avec les cas d'autres groupes de pasteurs, comme les Segeju ou les Katwa, très largement swahilisés à la fin du XIX^e siècle et plus tôt. La *Relação dos progressos da armada* indique que, contrairement aux Bajun et aux Katwa, la majorité des Oromo habitent sur le continent. Ils sont très « sauvages » et seraient cannibales – cliché évocateur de leur férocité peut-être répandu par les Swahili eux-mêmes (*Relação dos progressos da armada que dispos e expedio o V. Rey deste Estado [...]*, Biblioteca da Ajuda, cod. 51-VII-1, p. 80). Au XIX^e siècle, en dépit de leurs contacts intenses avec les Swahili, les Oromo sont toujours très peu influencés par la culture littorale et conservent leur mode de vie pastoral et leur religion (par exemple : L. des Avanchers, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », 1859, pp. 158-165 ; C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 269-272 ; A. Le Roy, « Au Zanguebar anglais », 1890, pp. 580-582 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 23-28, 74). Cependant, la présence importante de soldats oromo sur l'île de Pate dès les années 1630 laisse penser que certains d'entre eux ont pu être absorbés par la société swahili, une origine qui fut peut-être masquée par leurs descendants en raison de la mauvaise réputation des Oromo. Il pourrait être intéressant de mener une étude comparatiste entre les Oromo d'Ethiopie et ceux qui migrèrent en direction de l'espace swahili.

¹¹² J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, pp. 128-130. Voir également R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 381-382.

¹¹³ John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884, ZNA, AA10/1.

¹¹⁴ Ils sont considérés comme leurs *hadimu* (C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, p. 1013).

¹¹⁵ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 422-423, 427.

¹¹⁶ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 151

tout leur temps à collecter du caoutchouc, ou à chasser, et à chaque fois qu'ils tuent un éléphant, une défense est réclamée et doit être donnée aux Watikuu. A l'époque des moissons, c'est leur coutume d'aller sur les champs des Watikuu et d'aider à la moisson des cultures ; ils sont payés en grain pour leur travail »¹¹⁷.

Les relations de clientèle établies entre les Bajun ou les Katwa et les Boni s'apparentent aux rapports que des groupes de chasseurs entretiennent avec les Oromo, comme l'indique l'évocation du tribut d'une défense. Ce qui importe surtout dans cette description est leur utilisation en tant que main-d'œuvre, et leur présence non seulement sur les terres de Faza ou de Siyu mais aussi au sein des villages peuplés de Bajun ou de *Wasiyu*. Selon toute vraisemblance des rapports similaires existent entre Pate ou Lamu et d'autres populations, notamment les Pokomo. Cet exemple tardif indique que les relations clientélistes entre les cités swahili et certaines des populations avoisinantes - d'une grande diversité selon les rapports de force - ne reposent pas exclusivement sur des droits et des devoirs en matière de protection militaire ou de dons matériels : la force de travail en est souvent un élément constitutif. A Mombasa dans les années 1840, des Swahili de la ville reçoivent l'aide de leurs clients nyika sur leurs parcelles agricoles. Ils peuvent aussi leur fournir des terres à proximité immédiate de l'île de Mombasa. Ces clients sont convertis à l'islam sous leur patronage et obtiennent parfois de leur part une épouse¹¹⁸. En outre, les intermariages entre les deux communautés semblent fréquents dans les zones où aires swahili et nyika se recoupent¹¹⁹. De même, selon Brown, des hommes de Siyu épousent des femmes boni et deviennent des résidents permanents sur le continent¹²⁰. Enfin, l'union entre le fondateur d'une cité et la fille d'un chef continental, « maître de la terre », est un cliché récurrent des traditions swahili¹²¹. Il a pour fonction de légitimer la position spécifique des Swahili comme intermédiaires et leur autorité sur l'espace littoral¹²². Mais il est aussi l'illustration des intermariages très fréquents entre les côtiers et leurs voisins, afin essentiellement d'édifier ou de perpétuer des relations économiques et/ou politiques : ainsi Fumo Liongo aurait, selon l'un des poèmes, épousé une femme oromo¹²³. Un excellent exemple de ce phénomène est rapporté en 1512 : le souverain

¹¹⁷ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa*, 1898, pp. 489-487.

¹¹⁸ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 73-74.

¹¹⁹ F.J. Berg, *Mombasa under the Busaidi sultanate*, 1971, p. 89.

¹²⁰ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 151.

¹²¹ Par exemple : J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-2, f. 120 ; « The ancient history of Kilwa Kisiwani », *SD*, p. 221 ; W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 144-145.

¹²² J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 32-33.

¹²³ L. Harries, *Swahili poetry*, 1962, p. 52. Il n'est pas totalement exclu que les concubines oromo soient dans certains cas liées à des relations d'alliance entre un dignitaire swahili et des chefs oromo. Dans les années 1840 le sultan Nabahani est le fils d'une femme oromo (C. Pickering, *The races of man and their geographical distribution*, 1848, p. 213).

de Sofala épouse des filles de chefs continentaux « pour se faire plus fort », à une époque où il cherche à s'attacher des troupes originaires du continent¹²⁴.

Les traces de ce type de relations sont cependant très ténues avant la seconde moitié du XIX^e siècle. Le cas des Nyika envoyés à Pemba pourrait nous éclairer. Au cours du gouvernement du *liwali* Mazrui Abdallah bin Hamed (vers 1814-1823), une grave famine touche le pays Duruma et nombre d'entre eux se rendent à Mombasa à la recherche de nourriture. Le *liwali* aurait alors placé de nombreuses familles sur l'île de Pemba¹²⁵. Ils sont certainement établis sur des terres détenues par les Mazrui, où ils forment sans doute des villages de dépendants versant une part de leur récolte à leur patron. Un tel mouvement s'accorde assez remarquablement avec ce que nous savons de l'île aux XVII^e et XVIII^e siècles. Tout d'abord, les textes relatent que des forces nyika y sont régulièrement expédiées pour conduire des guerres ou en prendre possession. C'est le cas en 1599 à l'initiative du roi de Malindi et Mombasa¹²⁶, puis à nouveau en 1631-1632 sous les ordres du rebelle Yusuf bin Hassan¹²⁷. En 1652 les Portugais emploient 1200 soldats nyika en représailles contre Zanzibar¹²⁸. En 1695 une révolte est matée à Pemba par les Portugais avec l'aide d'un dignitaire de Kilifi à la tête de troupes nyika¹²⁹. Plus tard les Mazrui font également appel aux Nyika contre les Omanais de Pemba et de Zanzibar¹³⁰. Il est fort possible que les soldats-clients nyika obtiennent en contrepartie de ces engagements des terres sur l'île. D'après Bocarro :

« Les gens de Pemba sont des Maures qui se vantent d'être nobles et ainsi ils ont de nombreux Cafres, que nous leurs avons mis et que les naturels aussi recherchent, pour cultiver leurs terres, avec les Maures cela fait de quatre à cinq mille hommes en armes »¹³¹.

¹²⁴ Pedro Sobrinho et Diogo Homem, Sofala, 15.04.1512, *DPMAC*, 3, p. 240.

¹²⁵ J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, p. 52.

¹²⁶ Roi de Malindi et Mombasa au vice-roi, Mombasa, 12.04.1599, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, p. 144.

¹²⁷ Pedro Roiz Botelho au roi, Mombasa, 1634, in M. Lopes d'Almeida, « Subsídios para a história ultramarina no século XVII », 1933, p. 203 ; A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40 ; Conde de Linhares, *Diário do 3^o Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, vol. 2, p. 137.

¹²⁸ N. Buckeridge, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, p. 72; Francisco de Seixas Cabreira aux gouverneurs de l'Inde, Mombasa, 30.08.1652, FUP, LM 22B, 27/2 (f. 387v) et 27/5 (f. 389).

¹²⁹ Peut-être des Chonyi, dont il est proche (C. et D. de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco [...] », BNRJ, ms. n° I-32 34 13 n° 6, f. 170).

¹³⁰ Shaykh al-Amin bin Ali al-Mazrui, *The history of the Mazrui dynasty of Mombasa*, 1995, pp. 49, 51 ; « Log of H.M.S. *Barracouta* - A journal of the British establishment at Mombass [...] kept by J.B. Emery » (1824), FJ Library, p. 6 ; C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 1, pp. 550-551.

¹³¹ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 40.

Les « Cafres » installés sur l'île par les propriétaires terriens portugais et swahili (résidant sur l'île ou à Mombasa) sont sans doute pour une part des esclaves issus du marché. Néanmoins l'emploi massif de Nyika lors des opérations militaires et l'importance des liens de clientèle qui les associent à la dynastie de Malindi et à d'autres chefs de Mombasa¹³² suggèrent que des Nyika de naissance libre se trouvent parmi eux. Des traditions évoquent d'ailleurs la présence de Digo et de Segeju à Pemba et certains clans en seraient les descendants¹³³. Ces clients sont peut-être partiellement islamisés avant leur installation. Le chef, très redouté, placé par Yusuf bin Hassan pour diriger l'île est un « nègre maure » appelé par les Portugais « *Safarica grande* »¹³⁴. L'exemple de Pemba montre assez clairement que la présence de clients originaires du continent aux côtés d'agriculteurs swahili est une pratique répandue avant le XIX^e siècle, de même que l'existence de villages de dépendants, plus ou moins islamisés, redistribuant une partie de leur récolte à un patron swahili.

L'un des très rares cas de cohabitation et d'assimilation évoqués explicitement par une source européenne avant les années 1820-1840 est celui des Makonde du petit port de Mongalo dans les années 1780. Islamisés au contact de ses habitants swahili, ils refusent d'accepter la suzeraineté des Busaidi :

*« Les Maures sont les premiers qui ont établi Mongalo ; ils partagent cet établissement avec des Macondés qui ont embrassé leur religion ; ce territoire & tout ce qui l'environne jusqu'au Cap d'Algada [sic] où finissent maintenant les possessions portugaises est censé reconnoître l'autorité de l'imam de Mascate, mais il n'en retire aucun tribut. Les Maures naturellement doux se le sont choisi pour chef en raison de leur attachement pour leur religion. Les Macondés originaires des montagnes voisines, quoiqu'habitant Mongalo ne reconnoissent aucune domination. [...] Les Maures Macondés établis à Mongalo paroissent désirer ardemment d'être délivrés de la tyrannie arabe »*¹³⁵.

Ce cas n'est pas sans rappeler celui des Katwa en pays bajun et sur l'île de Pate. Des relations commerciales, clientélistes et sans doute matrimoniales de longue date conduisent les Makonde à s'installer au milieu des Swahili, un mouvement que le développement du commerce des esclaves dans la région au XVIII^e siècle amplifie. A la même époque, plus au sud sur le littoral de Mozambique, l'islamisation de Makua permet également de garantir des

¹³² Et peut-être à certains Portugais de Mombasa.

¹³³ W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 124-125.

¹³⁴ Conde de Linhares, *Diário do 3^o Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, vol. 2, p. 137. Nous n'en savons malheureusement pas plus sur ce personnage.

¹³⁵ Le Chevalier Saulnier de Mondevit, « Mémoire sur la nécessité & le moyen de former un établissement françois à Mongalo sur la côte Orientale d'Afrique », s.d. (1785-1786), ANF, C4-85, ff. 130, 131v. L'auteur explique le ressentiment contre les Omanais par leur brutalité, lors des transactions commerciales, envers les villages qui vendent des esclaves et de l'ivoire et par les prix très bas qu'ils instaurent sous la menace.

liens commerciaux dans le cadre de la traite. Les mariages entre Swahili et filles de chefs makua sont également fréquents¹³⁶.

Le statut politique de l'arrière-pays continental, on le sait, est très difficile à déterminer. Dans les territoires sous leur suzeraineté les cités-Etats insulaires exercent une autorité réelle mais lâche. Elle passe notamment par la présence éventuelle d'agents du pouvoir (cheikhs ou *liwali*), de droits commerciaux réservés aux lignages dominants ou encore d'une redevance en céréales (parfois appelée *kikanda* ?) et bien sûr par les réseaux de clientèle. Morice rapporte que de nombreuses localités du continent adjacent reconnaissent l'autorité du souverain de Kilwa. Elles lui versent un impôt, très vraisemblablement en céréales, qui est habituellement modeste « du fait de leur manque de moyen ». Chacune des agglomérations dépendantes est « gouvernée » par un chef désigné par Kilwa : il tient probablement un rôle d'intermédiaire entre le village et l'autorité centrale, chargé par exemple de faire exécuter les décisions du roi et de l'assemblée des *wazee*, de collecter les impôts, ou de le représenter auprès du gouvernement¹³⁷. Toutefois les localités dans l'orbite d'une cité-Etat détiennent certainement une grande autonomie, du moins lorsqu'elles ont une certaine superficie, une mosquée et quelques *mashamba*. Elles sont appelées *miji* et possèdent leur conseil des *wazee*, comme les villages du *bara* de Siyu¹³⁸. Plus significatif, il semble que leurs *wazee* aient un droit de regard dans certaines décisions politiques de la cité-Etat toute entière. Les *Wasiyu* résidant sur le continent participent aux rites publics qui se déroulent dans l'agglomération centrale, à laquelle ils demeurent attachés¹³⁹. D'après Morice, l'accord des « Maures » et des « Africains » vivant sur le continent est « absolument nécessaire » pour déposer le souverain¹⁴⁰. Il est d'ailleurs élu par « les députés des diverses tribus de la côte »¹⁴¹. Comme nous l'avons vu, il n'est pas impossible que certains des *wazee* de Pate qui ratifient le traité de 1687, qualifiés de « vice-rois » gouvernant les « terres incluses dans la juridiction de Pate »¹⁴², soient des dirigeants de sections résidant en dehors de l'agglomération elle-même.

¹³⁶ N.J. Hafkin, *Trade, society, and politics in Northern Mozambique, c.1753-1913, Ph.D. thesis, 1973*, pp. 45-46.

¹³⁷ *FAK*, pp. 135-136, 151.

¹³⁸ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 133.

¹³⁹ W.W.A. Fitzgerald, *Travels in the coastlands of British East Africa, 1898*, pp. 421-422, 427 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 153.

¹⁴⁰ *FAK*, p. 149.

¹⁴¹ F. Albrand, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quilua », 1838, pp. 82-83.

¹⁴² « Propostas que fazem ElRey de Patte, Banna Famau Becar Vuà, Banna Famau Umary, e os Fidalgos do seu Conselho [...] », Goa, 11.10.1687, in J.F.J. Biker, *Collecção de tratados e concertos de pazas*, 1884, vol. 4, p. 222.

Néanmoins nous ignorons si les mécanismes politiques instituent des règles fixes pour la participation des dépendances continentales aux affaires qui concernent la cité dans son ensemble. Leurs *wazee* sont peut-être consultés en fonction des circonstances, comme lors du choix du souverain. Par contre, les réseaux de parentèle, d'alliance et de clientélisme forgés par les leaders patriciens avec ces communautés ont certainement un poids considérable dans les rapports de force en jeu lors des décisions importantes ou des conflits, exactement de la même manière qu'avec les continentaux non swahili. Morice rapporte qu'un sultan de Kilwa avait tenté d'imposer une nouvelle taxe, uniquement prélevée sur l'île. Ses résidents se soulevèrent alors et le roi prit la fuite sur les terres continentales, qui lui demeurèrent fidèles. Le risque qu'une guerre civile éclate entre les deux parties du territoire le poussa finalement à abandonner son projet¹⁴³.

Les sources écrites pour comprendre les relations entre centre et périphérie dans les cités-Etats swahili demeurent, on le voit, très parcellaires. Il semble cependant que l'équilibre entre l'arrière-pays et l'agglomération en pierre soit beaucoup plus flou que ne le laisse penser le discours légitimant des élites patriciennes, opposant urbanité et ruralité, centre et périphérie. Ce problème a mobilisé les recherches archéologiques de Jeff Fleisher et Adria LaViolette sur l'île de Pemba, qui pourraient éclairer les rares textes à notre disposition. Leur projet porte sur la région de Chwaka, centre urbain du nord de l'île prospère avant le XVI^e siècle. Ils montrent que la vie économique de la trentaine de villages qui l'occupent et qu'ils fouillèrent est d'une grande diversité avant cette date. En effet la production artisanale, dans un cadre domestique, y est active et s'apparente à celle qui se pratique dans l'agglomération : poterie, métallurgie, tissage. La ville ne paraît donc pas centraliser la production économique. En outre, bien que les volumes y soient nettement plus faibles, on y trouve également des articles importés : céramique, verrerie, perles et objets en cuivre – y compris dans des sites dépourvus de toute construction en pierre. Les deux archéologues en concluent qu'il est nécessaire de nuancer la dichotomie habituellement avancée entre habitants des villes et des campagnes, élites urbaines et ruraux. Les villages ne sont pas exclusivement engagés dans une économie de subsistance ou de production agricole destinée à fournir les villes. La spécialisation du travail n'est pas non plus l'apanage de ces dernières. Pour Fleisher et LaViolette, ces données sont sans doute la preuve que le pouvoir, au sens large, n'est pas exclusivement monopolisé par les grandes agglomérations¹⁴⁴.

¹⁴³ *FAK*, p. 149.

¹⁴⁴ On remarquera néanmoins que leur définition du pouvoir demeure singulièrement vague (J. Fleisher, « Archaeological survey and excavations in Northern Pemba Island, Tanzania, 1999-2000 », 2001 ; J. Fleisher et

De tels travaux démontrent que l'étude des sites secondaires et de l'habitat en matériaux périssables demeurent un champ largement sous-estimé et très prometteur de l'archéologie swahili, qui pourrait pallier les lacunes de la documentation historique. Il n'existe pas d'études du même type dans la zone de l'archipel de Lamu, mais nous savons que Dondo, satellite de Siyu et point de contact important du continent, connu une certaine prospérité. Les prospections de Horton ont notamment révélé la présence de céramique importée en quantité notable¹⁴⁵. La très grande diversité des sites modestes de la région occupés entre les XIV^e et XVIII^e siècles, qui sont parfois relativement riches, est un indice qui penche en faveur des interprétations de Fleisher et de LaViolette. Même Shela, qui selon les traditions aurait été très soumise à Lamu, possède les vestiges d'une mosquée et d'au moins une habitation très élaborées, vraisemblablement datées de la fin du XVIII^e siècle¹⁴⁶.

Ainsi les interactions sont intenses entre la cité au centre du territoire et sa périphérie rurale, qu'elle soit insulaire ou continentale, et probablement moins déséquilibrées que la seule attention portée aux élites urbaines a pu longtemps le faire croire. D'autre part, les citoyens (*waungwana* ou non) ont de multiples connexions avec l'arrière-pays. Ils y cultivent fréquemment des terres en commun, ils y entretiennent des relations de parenté et de clientélisme avec ses occupants et s'y associent avec les communautés non swahili, tant dans le cadre des échanges commerciaux que pour les besoins en main-d'œuvre ou les équilibres politiques internes à la cité (puisque dépendants et alliés sont une source de pouvoir fondamentale). Des lignages Famao de Siyu continuent d'ailleurs de revendiquer Dondo comme origine¹⁴⁷. Ces liens contribuent à estomper les frontières sociales et favorisent l'intégration de nouveaux venus dans la cité, qu'il s'agisse de musulmans ruraux ou d'individus, ou de clans, issus de populations continentales. Cette proximité et cette perméabilité sont parfaitement résumées par deux vers tirés de l'un des poèmes portant sur la bataille de Shela, évoquant les rapports entretenus par Lamu avec les communautés situées dans sa sphère d'influence :

A. LaViolette, « Qualifying village complexity in Northern Pemba, Tanzania », 2002 et « The archaeology of Sub-Saharan urbanism : cities and their countrysides », 2004, pp. 341-345). Je n'ai pu consulter le doctorat de Jeff Fleisher fondé sur ces recherches, qu'il convient de signaler (J. Fleisher, *Viewing stonetowns from the countryside : an archaeological approach to Swahili regional systems, AD 800-1500, Ph.D. thesis*, University of Virginia, 2003).

¹⁴⁵ M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, chap. 6.

¹⁴⁶ Observations personnelles ; W.H. Cary, « The preservation of southwest Shela mosque and adjacent residence, Shela, Kenya », ms. non publié, 1975, FJ Library. Bien que Shela soit de nos jours assez densément occupé, il pourrait s'avérer prometteur d'y conduire des prospections archéologiques, afin de déterminer sa date de fondation et de comparer la culture matérielle de ses habitants avec celle des grandes agglomérations de l'archipel.

¹⁴⁷ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 75-77.

« Nous détenons des terres dont nous ignorons les frontières

Nous travaillons ensemble comme des esclaves, partageant équitablement la récolte »¹⁴⁸.

Les « vassaux du continent », si prépondérants dans l'histoire de l'archipel de Lamu aux XVII^e et XVIII^e siècles, constituent une population en contact avec la cité d'une grande hétérogénéité, ayant adopté à des degrés très divers la culture littorale : depuis les Oromo, qui semblent très peu influencés par les Swahili, jusqu'aux « nègres maures » ou « cafres maures » régulièrement évoqués dans la documentation portugaise, qui finissent par vivre en ville et éventuellement par adopter une origine prestigieuse non africaine. La porosité de l'arrière-pays est sans doute l'une des premières causes de la flexibilité et de l'ambiguïté de l'identité swahili.

2. Clients et esclaves

Ainsi qu'il a été mis en évidence, le commerce des esclaves depuis la côte orientale de l'Afrique entre le XVI^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle a été très largement sous-estimé par l'historiographie swahili. Malgré la difficulté à quantifier les volumes exportés, les sources sont pourtant très loin d'être muettes à ce sujet. Il en est de même pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, sur laquelle nous sommes également bien informés. A l'opposé, la question de la dépendance et de l'esclavage en particulier, en tant que pratiques sociales, est beaucoup plus délicate à traiter pour la période antérieure au XIX^e siècle. La documentation est à ce sujet singulièrement plus silencieuse et ambiguë, tant il est vrai qu'il est aisé pour les observateurs de repérer des flux commerciaux d'esclaves mais très malaisé de distinguer les différents statuts des dépendants. L'esclavage et la dépendance ont fait l'objet de recherches approfondies pour la période du XIX^e siècle¹⁴⁹, alors qu'ils ont été totalement délaissés pour la période précédente ; si l'on excepte une publication de Randall Pouwels qui seule y consacre quelques développements¹⁵⁰. La dépendance et la servitude sont des problématiques bien trop vastes et complexes pour que la présente étude puisse prétendre les circonscrire. Elle ne peut néanmoins faire l'économie d'un exposé des problèmes qu'elles posent et des enjeux

¹⁴⁸ « Shairi la Zahidi Mngumi », in A. Biersteker et I. Noor Shariff, *Mashairi ya Vita vya Kuduhu, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhu*, 1995, p. 37. Une traduction légèrement différente, mais similaire sur le fond, est donnée par Pouwels (« The battle of Shela », 1991, pp. 374-375).

¹⁴⁹ Particulièrement : F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 24-26, 116-119 ; J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995.

¹⁵⁰ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991.

qu'elles soulèvent pour la période des XVI^e – XVIII^e siècles. Je voudrais en particulier montrer que l'usage d'esclaves, étrangers issus de populations razzées dénués de toute parenté, est ancien dans le monde swahili et n'est pas contradictoire avec la présence d'autres dépendants. Cependant leur emploi sur de vastes domaines agricoles ne paraît se développer qu'à partir du début du XVII^e siècle, et surtout au XVIII^e siècle. Ce processus ne remet pas en cause l'existence de ce que Pouwels nomme un « mode de production pré-esclavagiste »¹⁵¹, mais il ouvre peut-être la voie à l'économie de plantation qui connaît un essor remarquable à partir des années 1820.

Comme nous l'avions signalé, la plupart des spécialistes pensent que des esclaves sont présents dans la société littorale avant le XIX^e siècle. Toutefois la documentation historique nous confronte à un problème très difficile à surmonter : différencier les clients proprement dits, natifs du continent adjacent (par exemple d'origine nyika, pokomo ou katwa) engagés dans une relation de dépendance plus ou moins personnelle avec un patron citadin, des individus d'origine servile, achetés sur le marché et, dans leur très grande majorité, capturés à Madagascar ou dans l'intérieur continental au sud de Kilwa. Ce problème tient à la fluidité et à l'ambiguïté du statut des dépendants dans la société swahili - comme dans d'autres cultures africaines.

D'une part, les clients sont très nombreux en raison des interrelations constantes et de l'interdépendance entre les Swahili et les populations continentales, ainsi que nous n'avons cessé de le mettre en lumière. Aux clients qui travaillent sur les terres agricoles d'une cité-Etat, s'ajoutent par exemple des soldats et des gardes rémunérés contre des tissus et des produits alimentaires, des associés pour le commerce ou des individus mis en gage pour divers motifs. Justin Willis explique notamment que la mise en gage, en particulier en période de famine, est au XIX^e siècle une pratique très répandue de la part des Nyika à l'égard des Swahili de Mombasa¹⁵². C'est probablement ainsi qu'il faut interpréter une source de 1728, car elle est la seule à évoquer la vente de captifs nyika par leurs propres congénères¹⁵³ :

*« La terre ferme qui entoure toute ladite île [de Mombasa] est habitée par des nègres corpulents, et très forts, que l'on appelle Mozongulos, ils sont belliqueux, ils se battent entre eux, et ils font des captifs les uns aux autres, et ils viennent les vendre sur l'île »*¹⁵⁴.

¹⁵¹ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 371.

¹⁵² J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 8, 51-54.

¹⁵³ Et même des guerres entre les différents groupes nyika.

¹⁵⁴ « A terra firme que serca toda (?) a d.^a ilha he abittada de negros corpolentes, de m.^{ta} forças, chamão lhe Mozongulos, são guerreyros, pellejão entre sy, e fazem captivos huns a outros, e os vem vender a ilha » (A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 24). Nul doute que ce trafic aurait été mentionné plus tôt s'il s'était agi d'un véritable commerce de captifs de guerre.

La mise en gage est évoquée plus explicitement par Santos : lors des famines, les « Cafres » de la région de Mozambique « vendent » leurs enfants en échange de rations de céréales¹⁵⁵. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres indications sur ce type de pratiques dans les textes européens ou les récits swahili.

D'autre part, les statuts des dépendants sont certainement à la fois très divers et évolutifs au cours de l'existence, variant en fonction des relations engagées avec les patrons (notamment l'éventuelle incorporation au sein de leur parenté) et de l'assimilation par les dépendants de la culture littorale (elle-même conditionnée par le patronage). Surtout, cette fluidité de la dépendance se traduit par le fait que les esclaves sont généralement considérés comme des clients inscrits dans un rapport personnel avec leur maître, et nettement moins comme des biens de propriété, des « esclaves-marchandises » (*chattel slavery*). Au XIX^e siècle, la ligne de partage entre les esclaves et les autres subordonnés demeure ainsi particulièrement vague¹⁵⁶. Significativement l'expression *mtumwa* (pl. *watumwa*), terme général qui désigne l'esclave, a pour sens « personne envoyée en commission, qui n'agit pas en son nom », « délégué »¹⁵⁷. Même après l'essor de l'économie de plantation, elle est encore fréquemment employée pour nommer tout domestique ou travailleur¹⁵⁸. La condition des esclaves est très variable au XIX^e siècle mais ils ont une autonomie importante et parfois des responsabilités. Pour ne prendre qu'une seule source en exemple, Charles New rapporte, d'après le cas de la zone de Mombasa en 1871, que les esclaves nés sur le littoral (*wazalia*) sont traités avec soin, et que plus généralement l'islamisation participe largement de l'amélioration de la condition des esclaves. Dans certains cas ils peuvent porter des vêtements de qualité égale à ceux de leurs maîtres et jouir d'une réelle « considération »¹⁵⁹.

Il ne s'agit pas ici de s'attarder sur l'esclavage au XIX^e siècle, mais d'expliquer pourquoi il est si difficile de discerner les dépendants d'origine servile dans les textes des siècles antérieurs. En effet, pour les témoins européens de cette époque, esclaves, captifs, gagés, clients de tous types, forment une masse indistincte d'individus liés par des relations de subordination envers des habitants des agglomérations littorales. Un détour par l'analyse du vocabulaire portugais apparaît dans un premier temps nécessaire. L'expression « vassaux du continent », bien qu'elle désigne une catégorie aux contours très flous, est sans doute la plus

¹⁵⁵ J. dos Santos, *Etiópia Oriental*, pp. 278, 300.

¹⁵⁶ J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 24-25 ; J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, pp. 56-58 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 80-81, 85-89, 94-95.

¹⁵⁷ C. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, 1939, q.v. ; J.L. Krapf, *A dictionary of the Suahili language*, 1882, q.v.

¹⁵⁸ J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, p. 85.

¹⁵⁹ C. New, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, 1873, pp. 56-59.

explicite : ses usages indiquent qu'elle renvoie indéniablement à des individus de condition libre. Les autres éléments du lexique portugais sont beaucoup plus ambigus et fluctuants selon les sources, y compris parfois chez un même observateur ou compilateur. Quelques traits généraux se dégagent néanmoins. Comme on le sait, les musulmans du littoral qui affichent des traits urbains, c'est-à-dire essentiellement par leur vêtement, sont appelés « maures », sans autre épithète, par les Portugais. Les autres groupes sont nommés « cafres » (*cafres*) ou « nègres » (*negros*). Une lecture exhaustive des sources portugaises révèle que « cafres » désigne plus fréquemment les individus qui ne sont pas musulmans. Les Portugais s'approprièrent le vocabulaire employé par les Swahili et les Arabes eux-mêmes : l'un des termes privilégiés pour nommer les populations continentales non islamisées est l'arabe *kāfir*, dont le sens est « infidèle ». L'expression « nègre » paraît davantage déconnectée de la religion, associée à la couleur de peau et surtout à des attributs extérieurs immédiatement perceptibles : les Bajun, musulmans, sont le plus souvent qualifiés de « nègres », ou de « nègres maures ». Il en est de même des catégories inférieures de la population vivant dans les villes ou dans des villages peuplés de musulmans.

Les qualificatifs « nègres » (pour les musulmans) et « maures » recourent par conséquent plutôt une distinction fondée sur la position sociale : les premiers sont plutôt les musulmans pauvres, vêtus simplement en raison de leurs faibles moyens, voire volontairement selon des goûts distincts - à la manière des Katwa qui conservent un habit de type somali -, les seconds se rapportent en général aux citadins qui se conforment aux codes vestimentaires des élites littorales. Notons cependant que les textes, y compris au XVIII^e siècle, parlent parfois de « cafres maures ». De même, « nègres » et « cafres » désignent souvent les esclaves vendus et exportés. L'expression « esclaves » (*escravos*) est aussi ambiguë : elle s'attache plus généralement aux personnes qui sont l'objet de transactions commerciales, mais une analyse du contexte montre qu'elle peut aussi désigner des clients du continent manifestement libres et rémunérés¹⁶⁰, par exemple employés en tant que forces militaires. Enfin une dernière formule est utilisée : « captif » (*cativo*). Les descriptions portugaises font ainsi fréquemment mention des « nègres », « cafres », « esclaves », ou « captifs » de tel ou tel personnage ou de tels ou tels groupes (swahili, omanais ou portugais), sans que l'on puisse déterminer si ce sont des individus libres entrés dans une relation clientéliste à l'égard d'un patron ou des personnes qui furent originellement capturées puis

¹⁶⁰ Ainsi un texte relate que des « esclaves » auraient été offerts par le souverain de Sofala aux Portugais pour les aider à y bâtir un fort (J. Augur, *Conquista de las Indias de Persia & Arabia*, in *DPMAC*, 3, p. 612) ; alors que Barros indique qu'il s'agit de « Cafres » qui sont libres et reçoivent une rémunération (J. de Barros, *Da Ásia*, 1-10-2, f. 120v).

vendues sur le marché, ou pour une raison ou pour une autre privés de parenté et/ou de liberté. Le récit d'António de Albuquerque Coelho fait ainsi constamment référence aux « cafres » ou aux « captifs » attachés au roi de Pate, ou à d'autres dignitaires et habitants : ce sont par exemple « quelques cafres du roi » qui viennent frapper aux portes pour avertir les citoyens de fuir la ville¹⁶¹.

Une telle approximation du vocabulaire est évidemment le reflet de la fluidité de la dépendance, à l'image de la situation du XIX^e siècle. Il semble pourtant, d'après quelques indices, que « captifs » et « nègres » désigne plus volontiers les clients que « esclaves » et « cafres », car ces différentes catégories sont parfois distinguées dans les textes. Par exemple, lors du pillage des habitations de Bwana Dau en 1698, les Omanais auraient emporté « soixante-dix cafres et vingt-quatre nègres »¹⁶² : les premiers sont sans doute des esclaves, païens ou peu islamisés, les seconds des clients (d'origine bajun ou katwa ?). De même, en 1730 Mwinyi Saveja fait le reproche suivant aux Omanais :

*« Les Arabes ne nous traitent pas avec la courtoisie requise, mais au contraire ils prennent nos esclaves et nos captifs et les font asseoir avec nous, à table, chose qui nous paraît très mal »*¹⁶³.

Il faut probablement y voir une critique de l'idéologie égalitariste ibadite et de la place politique qu'accordent, à Mombasa et ailleurs, les Omanais à des catégories sociales inférieures, peut-être afin de faire contrepoids aux élites swahili. Plus tôt, nous apprenons également que Yusuf bin Hassan a ses « nègres » (c'est-à-dire ses alliés nyika) et ses « esclaves »¹⁶⁴. A propos de ses troupes nyika, un autre manuscrit évoque « ses cafres captifs » (« *cafres captivos seus* »), distincts semble-t-il des groupes nyika qui lui sont alliés¹⁶⁵. Malgré le caractère très approximatif du lexique portugais, nous voyons par conséquent qu'il existe divers types de subordonnés, un fait dont les témoins portugais ont selon les cas plus ou moins conscience. Comme le suggèrent les textes, il ne fait aucun doute que parmi eux se trouvent des esclaves issus des réseaux de traite conduits par les Swahili

¹⁶¹ De même, il est fait mention des « cafres des gens de Pate », qui pourraient s'en prendre aux Portugais (« Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 183, 215).

¹⁶² Ce passage fut sans doute rajouté par Bwana Dau lors de sa traduction de la lettre de Mwinyi Juma, il serait utile de procéder à une traduction de l'original en swahili (Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, FUP, LM 77, 21/3 (f. 88v) [annexe 2.2.6]).

¹⁶³ « *Os Arabios não nos trata com aquella cortezia devida, mas antes toma os nossos escravos e Cap.^{os} e fazem asintar com nosco, a meza couza q nos parece muito mal* » (Mwinyi Saveja wa Bwana Bakari wa Mwinyi Mupate à António Cardim Frois, Kilwa, s.d. (1730), FUP, LM 97B, 80/5 (f. 592)). Une fois encore, la traduction de l'original permettrait de connaître les termes employés en swahili par l'auteur de la lettre.

¹⁶⁴ « Anonymous : the rebellion of Mombasa in 1631 », *SD*, p. 171.

¹⁶⁵ « *Relação da perda e restauração de Mombaça do q lá aconteceu* », BNL, cod. 7640, f. 18v.

eux-mêmes, ce qui ne signifie pas que leur statut ait été radicalement différent de celui des clients venus des terres avoisinantes.

Au XVII^e siècle, une partie des 3000 à 6000 esclaves exportés chaque année par les routes de la traite animées par les Arabes, les Swahili ou les Comoriens sont selon toute vraisemblance absorbés par les cités swahili. Leur proportion doit cependant rester faible par rapport au volume destiné au monde arabe, car les besoins ne sont pas très élevés sur la côte : les clients continentaux fournissent une main-d'œuvre abondante. En outre, du moins si l'on excepte Pemba et sans doute les Comores, les communautés swahili et les colonies portugaises de la *costa de Melinde* ne nécessitent guère une force de travail très importante pour l'agriculture : les produits agricoles sont peu destinés à l'exportation, contrairement au XIX^e siècle lorsque se développe une économie de plantation alimentant de lointains marchés. Il est donc plus que probable que les esclaves de production soient relativement peu nombreux. La structure économique de la côte swahili repose à cette époque bien davantage sur l'exportation de produits collectés dans l'intérieur ou sur le littoral, une activité qui réclame l'établissement de réseaux de clientèle mais non une main-d'œuvre notable. Bien qu'il soit une source de revenu non négligeable pour certaines cités, en particulier sur l'île de Pate, l'artisanat swahili ne demande pas non plus une main-d'œuvre nombreuse. En outre, nous savons qu'il est parfois pratiqué par des clients continentaux, par exemple par des Pokomo à Siyu, et que, contrairement à l'image renvoyée par certaines traditions, certains travaux d'artisanat sont parfois considérés comme une activité noble : à Siyu tissage et broderie sont pratiqués par des clans *waungwana* et sharifiens¹⁶⁶.

Outre les concubines, les dépendants d'origine servile remplissent certainement les fonctions les plus variées, à l'instar des autres dépendants, comme c'est le cas dans la péninsule arabique ou au XIX^e siècle sur la côte swahili. Ils peuvent être domestiques, comme l'indique le poème *al-Inkishafi*¹⁶⁷ ou comme les emploient les Portugais de Mombasa ou de Mozambique. Cet usage est souvent évoqué par les voyageurs qui visitent les Comores : en 1673 John Fryer rapporte que les chefs de famille d'Anjouan ont plusieurs esclaves au service de leur maison¹⁶⁸. Un siècle plus tard, un texte de la *VOC* explique que dans la même île tout le labour est effectué par des esclaves, dans les maisons comme dans les champs¹⁶⁹. Des

¹⁶⁶ Cf *supra* (chapitre 3) et H. Brown, « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », 1988, p. 106.

¹⁶⁷ Sayyid Abdalla bin Ali bin Nassir, *Al-Inkishafi, Catechism of a soul*, éd. J. de V. Allen, 1977, p. 64.

¹⁶⁸ J. Fryer, *A new account of East India and Persia, being nine year's travels, 1672-1681*, vol. 1, p. 61.

¹⁶⁹ Cité in R. Ross, « The Dutch on the Swahili Coast, 1776-1778 : two slaving journals, part I », 1986, p. 311. Malgré l'absence de vastes plantations, au milieu des années 1860 une estimation avance que près de 40 % de la population des Comores est constituée d'esclaves (G. Shepherd, « The Comorians and the East African slave

gardes du corps sont aussi des esclaves : selon Fryer le souverain d'Anjouan est entouré d'une troupe constituée d'une douzaine d'esclaves¹⁷⁰ et, d'après Morice, les gardes du roi de Kilwa sont soit des hommes libres soit des esclaves¹⁷¹. A Zanzibar en 1811, les marchands d'esclaves sont accompagnés de deux ou trois esclaves armés, une pratique très répandue au XIX^e siècle¹⁷². On peut penser que des dépendants achetés sur le marché s'adjoignent aux soldats nyika qui dans les années 1720 composent la garnison omanaise de Fort Jésus, puisque les hommes de troupe d'origine servile sont fréquents en Oman. Certains des matelots ou des pêcheurs sont peut-être aussi des esclaves : en 1709 des « Cafres captifs » d'un Swahili de Kilwa accompagnent un navire au cap Delgado¹⁷³ et, toujours selon Morice, les marins de la côte sont des « Africains » libres ou esclaves¹⁷⁴. Il n'est pas non plus exclu que les nombreux « Cafres vendeurs » qui viennent approvisionner la garnison portugaise de Pate lors du siège de 1729 soient pour partie des esclaves¹⁷⁵. D'autre part l'étendue des sites urbains swahili, et la rapidité avec laquelle ils sont parfois rebâti après des destructions, pourraient suggérer que des esclaves sont mobilisés par la construction de l'habitat et des fortifications. Pate et, dans une certaine mesure, Lamu ou Siyu en font peut-être un usage important dans ce domaine, à une époque où la région connaît une forte croissance urbaine et dans le même temps tire des revenus confortables de la traite.

Enfin un dernier phénomène encourage l'importation d'esclaves dans les cités-Etats swahili. Ils constituent à la fois une source notable de capital symbolique, puisque les esclaves sont un élément important de la consommation ostentatoire¹⁷⁶, et bien évidemment de capital social puisqu'ils permettent d'accroître le nombre de dépendants et donc l'autorité d'un membre de l'élite¹⁷⁷. Cette conception contribue d'autant plus à brouiller la ligne de partage entre dépendants originaires du continent adjacent et esclaves « étrangers absolus ».

trade », 1980, p. 80). Nul doute que le rôle de plaque tournante de la traite malgache joué pendant longtemps par l'archipel y favorisa le recours au travail servile, de même que l'inexistence de contacts avec des groupes continentaux qui auraient pu former un réservoir de main-d'œuvre, à l'image du littoral swahili.

¹⁷⁰ J. Fryer, *A new account of East India and Persia, being nine year's travels, 1672-1681*, vol. 1, p. 62.

¹⁷¹ *FAK*, p. 177.

¹⁷² T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 495.

¹⁷³ Rien n'exclut cependant qu'il s'agisse de clients originaires du continent (Manuel de Santo Alberto, Amiza, 18.05.1709, FUP, LM 74A, 75/2 (f. 271)).

¹⁷⁴ *FAK*, pp. 146, 164.

¹⁷⁵ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 197. Au XIX^e siècle des esclaves ont parfois des tâches commerciales.

¹⁷⁶ On pense en particulier aux concubines, mais les autres catégories d'esclaves domestiques s'inscrivent aussi dans cette optique.

¹⁷⁷ Cf *supra* chap. 8. Pour le XIX^e siècle cette question est longuement étudiée par Frederick Cooper (*Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, pp. 26, 182, 190-198). Au sujet des Comores : G. Shepherd, « The Comorians and the East African slave trade », 1980, pp. 84-89. Au XIX^e siècle, les esclaves de confiance sont

Ainsi que le mentionne l'auteur d'*al-Inkishafi*, il y a fort à croire que les *waungwana* de Pate, dont les Nabahani, usent aussi de leurs esclaves, partisans fidèles souvent armés, pour imposer leur ascendant social et politique ; d'autant plus qu'ils sont souvent eux-mêmes très investis dans la traite. La place centrale de l'archipel dans le commerce des esclaves entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, et la prospérité des îles de Pate et de Lamu, conduisent naturellement à penser que la région est à cette époque l'une des zones littorales où l'importation d'esclaves est la plus importante.

3. Une mutation de la dépendance : les prémisses de l'économie de plantation ?

Bien que la production agricole des cités swahili ne requiert pas une main-d'œuvre servile abondante, il fait peu de doute que des esclaves sont utilisés dans l'agriculture, soit pour les *mashamba*, soit pour les *makonde*. Cette force de travail ne se distingue probablement que peu des clients originaires du continent et demeure limitée à une production à petite échelle. Pourtant une évolution paraît se profiler sur les îles de Pemba et de Zanzibar, où apparaissent semble-t-il des domaines plus étendus cultivés par une main-d'œuvre servile importée, un mouvement auquel les Nabahani et d'autres clans *waungwana* de Pate prennent peut-être part. Il nous faudra conclure sur ce phénomène, car il constitue l'amorce d'une mutation de la dépendance engagée à partir des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les lettres envoyées en 1598 au vice-roi Francisco da Gama par le sultan de Pate Mohammed bin Omar et le « prince » Bwana Mtiti sont l'un des meilleurs témoignages sur l'usage d'esclaves agricoles à l'époque qui nous préoccupe. D'après leurs auteurs, l'un des principaux motifs du refus par les *wazee* de l'établissement d'un missionnaire augustin est la peur que les esclaves agricoles soient christianisés. Selon Bwana Mtiti :

« Ces gens sont rustres et travaillent la terre, ils disent que si les portugais s'approprient cette terre, alors leurs esclaves deviendront bientôt chrétiens et on leur en achètera douze pour le prix de deux, et qu'ils se retrouveront eux sans esclaves pour travailler sur leurs terres et cultures. Ils disent que maintenant déjà, alors qu'il n'y a pas d'église, on leur fait subir bien des torts et des injustices,

très souvent armés et suivent parfois leurs maîtres en public, « habillés dans de glorieux vêtements de style patricien (mais avec le turban noué différemment), en signe de richesse et de réputation de leur maître » (J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, note 41 p. 216).

qu'ils devront en subir doublement si l'église est construite, et qu'ils ne pourront le supporter, ils seront contraints de laisser leur terre et de s'en aller »¹⁷⁸.

La lettre du souverain emploie des termes très semblables, ajoutant simplement que ces « esclaves les aident à cultiver »¹⁷⁹. Il y a lieu de penser que cette main-d'œuvre est constituée d'esclaves importés, peut-être de fraîche date, puisque des clients continentaux seraient probablement partiellement islamisés et n'intéresseraient pas les prêtres augustins. Si les missionnaires rachètent parfois des esclaves¹⁸⁰, aucune source n'indique en revanche qu'ils cherchent à convertir les clients des Swahili. Nous ignorons quelles tâches effectuent ces esclaves, mais il est probable qu'ils exploitent plutôt les terres agricoles situées sur l'île de Pate elle-même, puisque les prêtres qui se rendent à Pate entre 1593 et 1597 et expriment des velléités de les racheter, provoquant cette réaction des habitants, ne visitent vraisemblablement pas les terres continentales. L'île est à cette époque couverte de champs de céréales et de *mashamba* et il est probable qu'ils participent aux deux types d'agriculture.

Bien que les indices soient très maigres dans la documentation, il semble que les esclaves soient plutôt présents sur les terres insulaires. Le récit du voyage de Francisco de Almeida en 1505 mentionne à propos de l'île de Kilwa :

« Sur cette terre, il y a plus d'esclaves nègres que de maures blancs, dans ces jardins faisant le labour des grains, etc. »¹⁸¹.

L'auteur ajoute que les « palmeraies », les plantations d'arbres fruitiers et de bétel sont nombreuses sur l'île. Evidemment, il est impossible d'être certain que ce labeur est bien le fait d'esclaves importés, et non de clients, mais la distinction faite par l'auteur avec les archers « nègres » « esclaves » au service de Mombasa le suggère¹⁸². A Anjouan, et ailleurs aux Comores au XVII^e siècle, les esclaves sont nombreux sur les plantations arboricoles¹⁸³. A

¹⁷⁸ « Esta gente he barbara e lavradores e disem que se os portugueses aposentarem nesta terra, que os seus escravos se an de tornar sedo cristaos e lhos an de comprar o que val doze por dous, e que ficarão eles sem escravos pera lhe trabalharem nas suas terras e grangerias. E dizem com não aver agora igreja lhes fazem muitas forzas e semrezoins, que despois que a ouver lhes farão en dobro, e que não han de poder sofrelas, e que lhes sera necessario largarem a terra e hirse della » (Mohammed « Birnemil [?] », prince de Pate, à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, in C. Alonso, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, 1988, pp. 141-142).

¹⁷⁹ Sultan Mohammed bin Omar à Francisco da Gama - trad. Goa, 22.10.1598, AN/TT, *Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa*, caixa 2, t. 3, f. 213.

¹⁸⁰ En réalité cette pratique est rare et se limite apparemment aux captifs destinés à l'exportation par la mer.

¹⁸¹ Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, p. 524.

¹⁸² « Il y avait bien 500 archers, tous nègres et esclaves des blancs, leur captivité étant plus une obéissance qu'une subjection à la manière de ceux de Kilwa » (Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, p. 532).

¹⁸³ Voir notamment : A. Sauvaget, « La relation de Melet du voyage de la Haye aux Indes Orientales » (1671), *Etudes Océan Indien*, 25-26, 1998, p. 143 ; J. Fryer, *A new account of East India and Persia, being nine year's travels, 1672-1681*, vol. 1, p. 66 ; M.N. Newitt, « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », 1983, p. 155.

nouveau, les observations de Morice peuvent nous être utiles. D'après lui, les îles de l'archipel de Kilwa sont cultivées par des « Maures » et leurs « esclaves », et le continent adjacent par des « Maures » et des « Africains libres ». En outre, la répartition de la population de l'île de Kilwa serait la suivante : un dixième à un douzième de « Maures », un tiers d'« Africains libres » et le reste, c'est-à-dire environ 40 %, des « esclaves »¹⁸⁴. Ces chiffres doivent bien sûr être considérés comme très approximatifs, d'autant que le cas de Kilwa, qui est alors le principal port de traite, n'est pas du tout représentatif. De plus, la typologie qu'il effectue n'a rien de très fiable. Quoi qu'il en soit, la description du Français paraît indiquer, à l'instar de quelques autres sources, que les dépendants d'origine servile sont plus majoritairement employés sur le domaine insulaire. Ce qui s'accorde tout à fait avec ce que nous savons de l'agriculture sur le *bara* à cette époque.

Les propos du sultan Mohammed bin Omar et de Bwana Miti semblent sous-entendre un autre phénomène : les esclaves et leurs maîtres travailleraient ensemble sur les terres, aux côtés sans doute, peut-on ajouter, des autres dépendants. L'existence de clients originaires du continent et travaillant pour un patron swahili n'est pas contradictoire avec la présence d'esclaves agricoles issus de la traite. Le cas de l'agriculture sur les terres continentales de Siyu, Faza et Pate dans la seconde moitié du XIX^e siècle en est une bonne illustration : à cette époque le recours à la main-d'œuvre servile est beaucoup plus fréquent, mais il n'a pas pour autant mis fin aux relations clientélistes qui unissent de longue date ces cités avec leurs voisins Boni ou Pokomo, qui continuent d'être une force de travail recherchée. Il en est probablement de même à Mombasa dans les années 1820¹⁸⁵.

Ainsi, avant l'expansion de l'économie de plantation, l'agriculture est conduite sur la base de petites unités : elle est familiale dans le cas des *mashamba* et un peu plus large dans le cas des *makonde* – sur la base de lignages élargis ou de sections de la cité. Les dépendants de toutes origines, y compris des esclaves ou des clients musulmans, des Swahili ruraux et une partie des urbains cultivent en commun. Dans les villages du *bara*, ou à la périphérie des cités insulaires, les dépendants nés dans des communautés non-swahili sont progressivement acculturés sous le patronage des citadins auxquels ils sont associés. Puis ils finissent par

¹⁸⁴ FAK, p. 170. Comme je l'ai démontré, les « Maures » désignent chez Morice les individus venus depuis relativement peu de temps de la péninsule arabe et de la côte nord swahili, par opposition aux clans swahili locaux. Les « Africains » sont ces derniers et les membres libres des communautés du continent.

¹⁸⁵ F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, pp. 97-98.

intégrer la société swahili et par s'y fondre eux-mêmes ou leurs descendants¹⁸⁶. En ce sens, l'exploitation du *bara* est un moteur essentiel de la dynamique sociale du littoral.

Revenons à présent aux propos de Bocarro sur l'île de Pemba : l'établissement probable de clients d'origine nyika ou segeju n'est pas incompatible avec l'importation d'esclaves. Pour Pouwels, ces indications du chroniqueur de l'*Estado* mènent à penser que « les bases d'une production de plantation débutèrent avec les Portugais à Pemba au plus tard à partir du XVII^e siècle »¹⁸⁷. Selon la définition qu'en livre Paul Lovejoy, un mode de production esclavagiste est identifiable lorsqu'il existe tout un système d'asservissement, de commerce et d'usage des esclaves. Ceux-ci constituent les fondements de la production économique et sont au service d'une petite classe de propriétaires¹⁸⁸. L'économie de plantation qui connaît une rapide croissance sur la côte orientale de l'Afrique à partir de l'introduction du giroflier dans les années 1810-1820 se conforme tout à fait à cette logique. Avant cette date les sources écrites ne nous permettent pas de discerner un tel système. Néanmoins les îles de Pemba et de Zanzibar semblent bien, ainsi que le pense Pouwels, être le siège d'une métamorphose certaine de la production agricole : les textes suggèrent un recours aux esclaves sur les terres à la fois plus systématique et plus large, dans le but d'assurer une production destinée à l'exportation. Ce processus paraît s'accompagner d'un développement de la propriété privée, au détriment des cultures détenues et exploitées en commun par les ingénus, les esclaves et les autres dépendants. A la lumière des rares sources à notre disposition, quelques pistes de réflexion s'imposent sur cette question, incontournable pour envisager l'évolution sur le temps long de la société swahili.

En premier lieu, on note que les Portugais ont des « palmeraies » (c'est-à-dire des *mashamba*) à Pemba et à Zanzibar, comme le rapporte Bocarro¹⁸⁹. En 1728, le facteur de Zanzibar, Joaquim da Costa Ribeiro, apprend qu'il y a sur l'île sept domaines couverts de cocotiers qui appartenaient aux colons portugais avant la chute de Fort Jésus. Il les qualifie de « petites palmeraies », mais l'une d'entre elles comprend 800 à 900 cocotiers et d'autres 300 à 400¹⁹⁰. Au XVII^e siècle Fort Jésus tire également de Pemba un tribut élevé en « *makanda* » de riz. De nombreux documents montrent aussi à quel point Mombasa est dépendante de

¹⁸⁶ Cependant les individus originaires des populations continentales ont certainement un statut plus élevé que les esclaves en raison de leur inscription plus grande dans des réseaux de parenté (J. Willis, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, 1993, p. 58).

¹⁸⁷ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 379.

¹⁸⁸ P. Lovejoy, *Transformations in slavery, a history of slavery in Africa*, 1983, pp. 10-11.

¹⁸⁹ A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, pp. 40-41.

¹⁹⁰ Joaquim da Costa Ribeiro, facteur de Zanzibar, au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 17/1-2 (ff. 387v-388).

l'agriculture de l'île entre la première moitié du XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle¹⁹¹. A partir des années 1590, comme nous le savons, les principales puissances en place sur le littoral n'ont de cesse de se disputer Pemba : la dynastie de Malindi¹⁹², l'*Estado da Índia*, les Mazrui, les Nabahani et les Omanais de Zanzibar. Nul doute qu'elles veulent non seulement y imposer des tributs, mais également en exploiter des terres et vraisemblablement y placer des dépendants, afin d'assurer la subsistance de leurs bases et de prendre le contrôle de l'exportation du riz et d'autres ressources naturelles.

Une chronique de Pemba rédigée en arabe et découverte au début du XX^e siècle met nettement l'accent sur le rôle de ces puissances extérieures, notamment dans l'implantation de l'esclavage et de l'aliénation des terres. Elle relate, dans un récit assez confus, qu'au début du XVII^e siècle - l'année 1014 de l'Hégire (1606) est donnée - des Portugais, des Shirazi et des Nabahani seraient venus peupler l'île, tous accompagnés d'un grand nombre d'esclaves. Ceux-ci sont établis sur des terres agricoles, au service de leurs maîtres, et il est à noter qu'ils sont hérités avec les propriétés¹⁹³. Ce document doit toutefois être manié avec précaution : sa rédaction, dont la date nous est inconnue, est peut-être liée à des revendications plus tardives et pourrait renvoyer à une période postérieure, lorsque l'économie de plantation connaît son plein essor. En attendant une étude plus approfondie de cette source remarquable, en parallèle avec d'autres traditions de Pemba, il faut aussi remarquer que les récits oraux en circulation sur l'île insistent beaucoup sur la cruauté de ses souverains, qu'ils soient Wadebuli, Shirazi ou Mazrui¹⁹⁴. Ce qui peut s'interpréter comme l'écho d'un recours au travail forcé, à l'exploitation d'une main-d'œuvre servile et plus généralement à l'existence de rapports fortement inégalitaires entre des élites, souvent étrangères, et le reste de la population. A nouveau, nous prenons la mesure du chemin restant à parcourir pour mieux comprendre l'histoire de Pemba, clef d'un certain nombre de problématiques essentielles.

Dans son ouvrage sur Madagascar, Kent émet l'hypothèse que la demande en esclaves malgaches de la part des Swahili pourrait être liée à leur désir de développer la riziculture sur

¹⁹¹ Dans les années 1770, à une époque pour laquelle les textes sur Mombasa sont rares, le Français Solminihac note : « l'Isle n'est nullement cultivée, et pour les vivres, ils les tirent de l'Isle de Pemba, distante de 25 lieues » (La Mothe de Solminihac, « Mémoire sur le port de Monbaze et le commerce relatif à cette partie de l'Afrique », 1786, ANF, Marine, 2JJ96, doc. 7). Dans les années 1820 Mombasa importe toujours de grandes quantités de céréales, bien qu'une partie en soit réexportée (« Log of H.M.S. *Barracouta* - A journal of the British establishment at Mombass [...] kept by J.B. Emery » (1824), FJ Library).

¹⁹² Yusuf bin Hassan lui-même cherche à en prendre le contrôle tout de suite après sa rébellion.

¹⁹³ « Jambangome ms., an Arabic chronicle of Pemba », in J.M. Gray, « Zanzibar local histories (Part II) », 1960, pp. 121-122. Gray accorde un crédit historique démesuré aux événements relatés dans la chronique : les correspondances qu'il effectue avec les faits évoqués dans les sources portugaises sont très hasardeuses.

¹⁹⁴ W.H. Ingrams, *Zanzibar, its history and its people*, 1931, pp. 140-144, 155.

le littoral, afin de ne plus dépendre de l'importation de riz malgache¹⁹⁵. Les sources font défaut pour appuyer avec certitude cette supposition ; elle s'avère néanmoins assez crédible au regard des informations sur l'exportation de riz depuis Pemba – seule zone du littoral engagée dans ce commerce. D'ailleurs, au XVIII^e siècle, les textes n'évoquent plus particulièrement de trafic de céréales entre Madagascar, les Comores et le rivage swahili.

Malgré une influence probable, discernable dans quelques écrits, le rôle des Portugais dans la production agricole de Pemba demeure certainement limité. Bien qu'ils placent sans doute des clients nyika et des esclaves sur certaines terres et lèvent un impôt en riz important - qui contraint peut-être en retour les communautés locales à importer des esclaves - le nombre de colons est très faible sur l'île et au début des années 1630, au moment de la révolte de Dom Jerónimo Chingulia, il n'y a plus de Portugais y vivant de façon permanente¹⁹⁶. Il serait donc excessif d'imaginer l'existence durant le XVII^e siècle de grands domaines agricoles aux mains de *casados* qui y résideraient. Tout au plus peut-on être relativement certain qu'il existe à Pemba quelques communautés de dépendants au service de Portugais de Mombasa ou de Zanzibar, soumis à une rente en céréales. Les archives de l'*Estado* n'auraient pas manqué de mentionner une exploitation plus intensive de l'île. A l'inverse, l'investissement des Omanais dans l'agriculture de Pemba et de Zanzibar apparaît nettement plus déterminant. Ils sont beaucoup plus nombreux que les Portugais sur la côte et possèdent un fort à Chake Chake entre 1700 et 1728 environ. Comme leurs prédécesseurs, ils tirent dans les années 1700-1720 des redevances de l'île et sont apparemment confrontés à des révoltes sporadiques. Surtout, à partir des années 1700, et même avant, les Omanais se consacrent bien davantage au commerce des esclaves que les Portugais de la *costa de Melinde* ne le faisaient ; ils ont donc un accès direct et permanent à une main-d'œuvre servile. Rappelons également qu'il existe en Oman un système très développé de plantations de palmiers-dattiers. Bien qu'elles n'exigent pas une force de travail servile très importante¹⁹⁷, certains propriétaires, dont l'imam Saif bin Sultan (1692/1693-1711), ont des contingents d'esclaves considérables. De plus, à l'époque de son règne, cette agriculture connaît un essor réel¹⁹⁸. Il est par conséquent très tentant de penser que vers le début du XVIII^e siècle les Omanais transplantèrent sur la côte swahili le principe des grandes plantations entretenues par une main-d'œuvre servile importée. Ce

¹⁹⁵ R.K. Kent, *Early kingdoms in Madagascar, 1500 – 1700*, 1970, pp. 70, 186.

¹⁹⁶ Selon Bocarro, les *casados* auraient reçu l'ordre de s'installer à Mombasa à cause de leur comportements délictueux envers la population de Pemba (A. Bocarro, *O livro das plantas de todas as fortalezas*, vol. 2, p. 41). On peut supposer que, pour cette raison, les risques de révolte étaient trop élevés. D'autre part, peu avant 1631, Chingulia reçoit officiellement la suzeraineté sur l'île et il fut peut-être alors décidé d'évacuer les Portugais.

¹⁹⁷ F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, pp. 35-36.

¹⁹⁸ L'histoire de l'esclavage en Oman avant le XIX^e siècle demeure cependant largement méconnue et sa meilleure compréhension serait sans doute très utile à l'étude de la traite et de l'esclavage en Afrique orientale.

mouvement partit peut-être des quelques exploitations détenues par les Portugais : les *mashamba* de Zanzibar mentionnés par Costa Ribeiro avaient été repris par les colons omanais¹⁹⁹.

En dépit de mes investigations approfondies dans les archives portugaises et françaises, on constate que la documentation européenne du XVIII^e siècle s'intéresse beaucoup au commerce des esclaves, mais reste – à l'exception de Morice – particulièrement allusive sur l'emploi et la proportion des esclaves eux-mêmes. Nous savons ainsi qu'en 1728 les résidents omanais de Mombasa ont des esclaves nombreux²⁰⁰. Un texte avance le chiffre de 1000 « Cafres » (hommes et femmes) au service des 500 Omanais de la ville²⁰¹ : ce ratio de deux esclaves pour un Omanais n'est pourtant pas si considérable et suggère que cette population servile se limite au cadre domestique. A Zanzibar en 1777, les Omanais ont « généralement beaucoup d'esclaves »²⁰². Il faut cependant attendre la description de l'île par Thomas Smee en 1811 pour obtenir davantage de détails. A cette date, les Omanais et des patriciens swahili ont de grandes propriétés mises en valeur par des esclaves :

« La plupart des habitants à l'extérieur de la ville sont des esclaves de propriétaires terriens, qui sont dispersés sur les domaines de leurs propriétaires respectifs »²⁰³.

Smee explique également que de « grands propriétaires terriens arabes et swahili » peuvent posséder à titre personnel 200 à 400 esclaves originaires du continent²⁰⁴. Son portrait des plantations s'accorde avec le paysage social ultérieur : les esclaves ont une habitation sur les champs, ils ne sont pas surchargés de travail, mais le marché aux esclaves traite un volume important²⁰⁵. En 1819 Albrand tient des propos similaires et estime à 15 000 le nombre d'esclaves dans l'île²⁰⁶. Comme l'explique Abdul Sheriff, il est évident que la traite française

¹⁹⁹ Par la suite, personne parmi les Swahili n'avait osé en reprendre la charge après le départ vers 1724 de leurs propriétaires omanais (Joaquim da Costa Ribeiro au vice-roi, Zanzibar, 06.08.1728, FUP, LM 95B, 17/1-2 (ff. 387v-388) et 17/5).

²⁰⁰ Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 131v ; J. Gonçalves da Silveira, « Relação da restauração de Mombaça, da nova conquista de Patte [...] », Goa, 20.12.1728, éd. A. Brásio, p. 48.

²⁰¹ A. de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », BNL, cod. 485, f. 5.

²⁰² C. van Nuld Onkruijdt, « Journal as a report [...] regarding [...] the journey made in the ship *Jagtrust* to the coast of Zanguebar in the years 1777-1778 », in R. Ross, « The Dutch on the Swahili coast, 1776-1778 : two slaving journals, part II », 1986, p. 486.

²⁰³ T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 491.

²⁰⁴ A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, p. 51. Dans son rapport publié par Burton, il donne le chiffre de 800 à 900 esclaves (T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, p. 494).

²⁰⁵ T. Smee, « Observations during a voyage of research on the East Coast of Africa », in R.F. Burton, *Zanzibar; city, island, and coast*, 1872, vol. 2, pp. 494-495.

²⁰⁶ F. Albrand, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quiloa », 1838, pp. 73-75. Sur les débuts de l'économie de plantation à Zanzibar, voir : F. Cooper, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, 1977, pp. 47-75 ; A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, pp. 48-60.

à Zanzibar et à Kilwa favorisa l'apparition d'une catégorie de riches marchands omanais. Toutefois d'après les sources que j'ai citées, portant en particulier sur Pemba, le développement d'une agriculture consommatrice d'esclaves est antérieur à la chute de la traite en direction des Mascareignes et de l'Arabie vers les années 1800-1820 qui, selon Sheriff, aurait poussé les Omanais à se tourner vers un esclavage de production²⁰⁷.

A Pemba, l'impulsion est certainement surtout le fait des Mazrui : dès les années 1740, et peut-être quelques années plus tôt, ils contrôlent une partie de l'île. C'est aussi le cas des Nabahani mais leur présence est plus réduite et prend sans doute fin vers les années 1770. Les hypothèses de Randall Pouwels sur les transformations de la dépendance accordent une place de premier plan aux Mazrui et, dans une moindre mesure, aux Nabahani. A partir de l'examen des poèmes portant sur la bataille de Shela, il pense que l'une des causes de la résistance de Lamu est sa volonté de défendre, aux côtés de ses clients continentaux, un système d'exploitation des terres fondé sur le clientélisme et la parenté, face aux Nabahani et aux Mazrui coalisés, adeptes de l'aliénation des terres et d'un mode de production à caractère esclavagiste. Certaines strophes expriment en effet clairement un antagonisme entre un système traditionnel de cultures en commun sur un territoire continental mouvant, pratiqué par les citadins de Lamu et leurs clients, et les pratiques des Mazrui, « dévoreurs de travail forcé à Pemba »²⁰⁸. En outre, il apporte la démonstration que le clan dirigeant de Mombasa contribue, à travers l'introduction d'une nouvelle fiscalité à Pemba, à faire évoluer les règles de la propriété des terres, allant de pair avec le travail servile²⁰⁹. Pour Pouwels, « le mode de production esclavagiste fut peut-être extérieur à l'Afrique orientale, et introduit par des Arabes et des Européens » à une date inconnue²¹⁰. Ces thèses paraissent largement étayées par la documentation que nous venons d'évoquer ; même s'il faudrait nuancer le poids des Portugais dans cette évolution et peut-être celui des Nabahani, qui n'ont plus rien d'étrangers lorsqu'ils prennent pied à Pemba. Il est très probable que c'est dans cette île très fertile, de plus en plus exportatrice de céréales, que débute ce changement, vraisemblablement au cours de la première moitié du XVIII^e siècle - peut-être dans la continuité d'initiatives limitées initialement prises par les Portugais de Mombasa et certains clans swahili. Ce mouvement ne prend toutefois réellement de l'ampleur que dans le dernier tiers du siècle et surtout dans les années 1810-1820. Les investigations dans ce domaine sont loin d'être closes, mais il apparaît

²⁰⁷ A. Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, 1987, pp. 46-48.

²⁰⁸ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 374-375. L'historien cite le poème attribué à Zahidi Ngumi dont il a déjà été fait mention.

²⁰⁹ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 372-380.

²¹⁰ R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, p. 381.

dorénavant évident que l'esclavage et l'économie de plantation sur la côte swahili doivent être appréhendés dans une perspective de longue durée – et en conjonction avec l'étude de la traite depuis le XVI^e siècle.

Pour conclure, et bien que cet indice soit assurément mince, Morice pourrait nous apporter la preuve d'un certain durcissement des rapports de dépendance au cours du XVIII^e siècle :

*« Le roy, quoiqu'il soit tout puissant, ne peut punir de mort un maure quelque crime qu'il ait fait sans le consentement du vizir qui porte le nom de Malindame. Ce vizir à son tour ne peut punir de mort un affriquain sans le consentement du roy, mais chacun peut punir son serf malgré l'opposition que feroit l'un des deux »*²¹¹.

C'est la seule occasion dans les écrits de Morice que j'ai pu consulter où le négrier emploie l'expression « serf » - que Freeman-Grenville a traduite à tort par « esclave »²¹². Ce choix de vocabulaire par Morice n'est sans doute pas anodin : par « serf », il entend vraisemblablement tous les types de dépendants, que ce soient des esclaves issus des réseaux de traite intérieurs ou des individus d'autres origines liés par des relations de clientèle plus traditionnelles. Alors que Kilwa est depuis les années 1700 le principal point d'exportation d'esclaves de l'Afrique orientale, leur proportion dans la population totale y a certainement augmenté considérablement. Surtout, les rapports de dépendance y ont sans doute eu tendance à prendre une forme plus oppressive.

La subsistance des cités-Etats swahili, tout particulièrement dans l'archipel de Lamu, repose principalement sur l'exploitation de leur arrière-pays continental. Sur cet espace perméable les terres sont mises en valeur en commun, selon un mode d'exploitation qui s'appuie en grande partie sur la collaboration de groupes continentaux et constitue probablement le premier facteur de leur acculturation. Sur le *bara*, mais également au sein même des grandes agglomérations, ces clients forment une main-d'œuvre plus ou moins dépendante d'une grande diversité. Sous le patronage des Swahili, ses membres adoptent bien souvent le mode de vie swahili et sont incorporés à la société côtière, selon un processus continu qui fut à la source de sa formation et de son expansion.

Cette dynamique n'exclut pas pour autant l'importation d'esclaves, issus des routes de la traite animées par les habitants du rivage. Bien que les sources soient très lacunaires et que cet axe de recherche demeurât à explorer, il ne fait aucun doute que l'esclavage soit ancien

²¹¹ « Etablissement de Quiloa par M. Morice », Kilwa, 04.11.1776, ANF, C4-42, f. 140.

²¹² FAK, p. 81.

dans le monde swahili ; notamment dans l'archipel de Lamu où il croît peut-être à partir du début du XVII^e siècle avec l'enrichissement de certains clans et la place prépondérante qu'il prend dans ce trafic. Les textes portent toutefois à croire que les esclaves n'ont pas un rôle productif très majeur, que leur proportion est réduite et que leur statut ne diffère pas nécessairement beaucoup de celui des autres dépendants. Des évolutions se font jour vers le XVIII^e siècle à Pemba et à Zanzibar, mais ce n'est qu'après la bataille de Shela et surtout à partir du milieu du XIX^e siècle que la côte septentrionale voit se développer une véritable économie de plantation, qui dans certaines zones se substitue à un mode de production agricole plus ancien.

Conclusion

Les cités-Etats swahili se construisent sur l'articulation entre trois espaces à la fois complémentaires et en opposition : un centre urbain, porteur de statut et de citoyenneté, un arrière-pays très perméable et un « outre-pays » continental et maritime. Pour préserver la position d'intermédiaires des occupants de la côte, l'identité swahili se bâtit sur un clivage entre civilisation et barbarie, vie urbaine et islamique et intérieur continental sauvage et païen. Dans une certaine mesure, cette perception est reproduite au sein de la société littorale elle-même, car les élites tendent à opposer qualités et attributs matériels de l'urbain et rusticité des ruraux et des étrangers nouveaux venus.

Cette distinction légitimante fondée sur l'urbanité s'accroît vers le XVII^e siècle dans l'archipel de Lamu, notamment par l'exacerbation du rôle que peut y jouer la fortune et donc la consommation ostentatoire. Cette mutation est le fait de l'élite nouvelle et enrichie qui apparaît à Pate grâce à la croissance de ses échanges. Elle intensifie en effet l'*uungwana*, ou urbanité, à la fois en tant qu'horizon de l'idéal culturel swahili et puissant outil de domination.

Cependant, pour combler notamment les besoins du commerce et de la production agricole, passerelles et réseaux sont permanents et innombrables entre la cité, son arrière-pays et, souvent à travers le filtre de ce dernier, le monde continental. La coupure entre centre et périphérie, ville et campagne, littoral et continent n'est pas aussi franche que cet idéal pourrait le faire croire. Les frontières spatiales et sociales sont poreuses et les frontières identitaires ambiguës. En outre les unes et les autres sont indissociables de la compétition pour

l'ascendant social et politique. Les circonstances historiques des XVII^e et XVIII^e siècles dans la région de l'archipel de Lamu sont à ce titre particulièrement troublées, contribuant sans nul doute, au-delà des profits économiques et de l'influence des migrants arabes, à ces transformations.

Chapitre XI

Dynamiques sociales et repli des élites :

l'uungwana, stratégie de sauvegarde d'une domination

En guise de bilan sur les mutations de la société swahili, l'objectif de cet ultime chapitre est de se pencher à nouveau sur deux phénomènes historiques qui apparaissent prépondérants dans l'archipel de Lamu entre le XVI^e et le XVIII^e siècle : d'un côté le renouvellement et la croissance de la population des principales cités insulaires et, de l'autre, la transformation des sources de légitimité revendiquées par les élites urbaines. Je souhaiterais ainsi développer l'hypothèse selon laquelle ces deux phénomènes ont un lien de causalité : l'émergence, ou l'exacerbation, de l'*uungwana* comme outil de domination est aussi le produit d'une crispation des élites face à l'afflux de nouveaux citadins.

Une catégorie sociale dominante se détache dans la ville de Pate, née de son enrichissement et de ses connexions avec la péninsule arabe à cette époque. Elle tend dans le même temps, à travers l'*uungwana*, à préserver sa position dans un contexte socio-économique où non seulement la composition des communautés urbaines évolue, mais où la mobilité sociale est vraisemblablement accrue.

La structure des grandes agglomérations en pierre n'est pas si schématique que le « modèle *waungwana* » le laisse paraître et elles intègrent en permanence des nouveaux venus. Or c'est précisément en raison de cette ouverture sur l'extérieur, singulièrement forte dans l'archipel entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle, que les élites patriciennes semblent se refermer ou, tout du moins, rigidifier les critères de l'ascension sociale et de la citoyenneté. Cela contribue en corollaire à l'évolution de l'identité swahili, profondément attachée à la compétition sociale, politique, voire économique, à laquelle se livrent les groupes de parenté et les individus au sein de la société littorale. Ces réflexions seront étayées par des traces perceptibles dans les traditions, l'apport prometteur de l'archéologie portant sur les habitations modestes ainsi que les perspectives offertes, dans une optique comparatiste, par les transformations du XIX^e siècle, à Lamu et ailleurs.

A. La cité patricienne, symboliquement close, socialement ouverte

1. Entre les murs d'enceinte : les *waungwana* et les autres

Comme le proposent Horton et Middleton, selon leur propre nomenclature, les « villes de patriciens » (*patricians' towns*) et les « villes de gens du commun » (*commoners' towns*) doivent être comprises comme des idéaux-types situés dans un continuum plutôt que comme deux types totalement distincts¹. En effet, si la dichotomie est franche entre la cité *intra muros* et sa périphérie d'un point de vue symbolique, elle l'est beaucoup moins en terme social et même urbanistique. Les agglomérations de la côte nord, y compris les plus prospères, ne peuvent être réduites à un modèle unique, qui s'accorderait strictement avec la structuration spatiale et sociale qui transparaît dans certains rites, certaines traditions et les attributs mis en avant par les *waungwana*. Autrement dit, la ville entre les murs n'est pas si exclusive et fermée que le cas de Lamu à partir du milieu du XIX^e siècle, tel que l'exposent Prins, El Zein ou Middleton, semble le démontrer.

Il est vrai que des prospections archéologiques et certaines sources mentionnent l'existence de faubourgs bâtis en matériaux périssables à l'extérieur immédiat de l'enceinte. Ils sont sans doute, dans certains cas, assez étendus et représentent vraisemblablement une part substantielle de la population. A Shanga Horton a localisé deux zones principales d'habitations *makuti*, qui entourent les bâtiments en pierre². Sur le site d'Ungwana/Osha, George Abungu note la présence de cet habitat sur environ 300 mètres au-delà des murailles³. D'après lui, le pourtour de l'enceinte de Pate serait également couvert de restes de maisons et de matériel archéologique sur près de 20 hectares – qu'il faut comparer aux 27 hectares *intra muros*⁴. Signalés par Francisco de Seixas Cabreira en 1637, les « deux villages katwa » situés « tout le long de la ville » de Pate⁵ illustrent cette périphérie urbaine, occupée par des catégories inférieures de la population et des étrangers : cette population katwa est sans nul doute établie depuis peu sur l'île. Cette ceinture d'habitations modestes au pied des fortifications pourrait accrédi-ter l'idée, développée par El Zein, d'un très fort cloisonnement spatial entre les élites urbaines et les autres habitants, rejetés hors les murs, dans la zone

¹ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 123-125.

² M. Horton, *Shanga*, 1996, pp. 33-34.

³ G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 50, 79-80. Curieusement, d'après Horton, cela n'aurait été démontré qu'à Shanga (M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 120).

⁴ Selon ses estimations, cela pourrait représenter de 3000 à 4000 habitants supplémentaires pour la ville, dont il estime la population *intra muros* à environ 7000 résidents - ce qui s'accorde avec les textes (G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, pp. 51-52).

⁵ Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, f. 258v [annexe 2.1.1].

considérée comme dénuée de civilisation et de protection divine. Pourtant nous savons qu'il existe des maisons en matériaux périssables au sein même des vastes agglomérations ceintes d'une muraille. On ne saurait donc considérer qu'elles sont exclusivement réservées aux *waungwana*, aux seuls citoyens suffisamment fortunés et prééminents pour pouvoir disposer d'une habitation en pierre.

A Gedi la première enceinte englobait une surface édifiée en matériaux périssables et certainement des terres cultivées⁶. La présence d'activités agricoles dans l'espace *intra muros* n'y est pas unique. Des jardins peuvent exister derrière les maisons, comme c'est le cas de nos jours. Beaucoup plus rarement évoqués, il semble qu'il existe parfois des secteurs urbains non-bâti, manifestement intégrés à la zone fortifiée, où poussent des arbres fruitiers et, plus surprenant, des champs de céréales. C'est un phénomène fréquent dans les villes qui ont beaucoup décliné, comme Pate aujourd'hui ou Kilwa au début du XIX^e siècle⁷, mais ce n'est pas le cas de Mombasa en 1528, alors en pleine prospérité : selon Barros des plantations se trouvent à la fois dans et en dehors de l'agglomération⁸. Bien que le récit de Coelho ne soit pas très limpide sur ce point, des broussailles et des champs occupent apparemment Pate en 1729, alors qu'elle est au faite de sa puissance⁹. De même, les enclos à bétail sont sans doute courants dans les villes : à Mombasa en 1505, à Siyu, ou encore à Pate¹⁰. Cela n'a rien d'étonnant compte tenu des prédatons dont peut faire l'objet le bétail, comme sur le territoire insulaire de Pate en 1643, et du fait que les patriciens tirent vraisemblablement revenus - et statut - de la possession de bétail, ainsi que l'atteste le titre de *Mwinyi Ng'ombe* répandu parmi les grands de Pate. Un conte swahili, intitulé « une femme pour cent vaches », ayant la cité pour cadre, l'illustre parfaitement¹¹. La superficie consacrée à ces activités agricoles est certainement assez faible, elles brouillent pourtant l'opposition entre ruralité et urbanité, centre et périphérie. A l'autre bout du spectre, la grande diversité des petits sites urbains et leur production économique diversifiée l'estompent également.

⁶ S. Pradines, *Fortification et urbanisation swahili : l'exemple de la cité de Gedi (Kenya)*, 2001, p. 438.

⁷ « James Prior : voyage in the *Nisus* frigate » (1812), *SD*, p. 207 ; F. Albrand, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quiloa », 1838, p. 82.

⁸ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-6, p. 150.

⁹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 185, 188.

¹⁰ « Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, p. 530 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 163-164 ; *CP* (Stigand), note 52 p. 80 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 134.

¹¹ « A woman for a hundred cows », in J. Knappert (éd.), *Myths and legends of the Swahili*, 1979, pp. 122-125. Dans la chronique de Pate un sultan s'enorgueillit de posséder beaucoup de bétail (*CP* (Werner), p. 179).

D'après Abungu, l'essentiel de la surface urbaine délimitée par l'enceinte d'Ungwana est occupée par des maisons *makuti*¹². Les descriptions portugaises suggèrent aussi que l'habitat des cités de la côte nord est mixte. L'un des récits de l'attaque de Mombasa en 1505 livre les détails suivants :

« Cette ville possède plus de 600 maisons en bois couvertes de palmes. Ces palmes sont cueillies quand les branches sont encore vertes, et entre les maisons de pierre et de chaux il y a ces maisons, comme des appentis et des étables pour garder le bétail. Et il y a peu de maisons qui ne soient pas accompagnées de celles en palmes »¹³.

En 1528 la grande cité se compose selon Barros de 900 maisons « nobles » - un chiffre certainement excessif – et de « maisons de paille et de bois » pour les « gens pauvres »¹⁴. Beaucoup plus tard, dans les années 1840, la plupart des maisons de Mombasa sont en matériaux périssables d'après Krapf¹⁵. Selon Guillain elles recouvrent la moitié de sa superficie et les maisons en pierre l'autre moitié¹⁶. A Ungwana, à l'intérieur de l'enceinte les maisons en pierre sont plutôt au sud-est et les autres au nord-ouest¹⁷. L'incendie volontaire de Pate en juin 1729 est déclenché dans sa partie sud-ouest, où se concentrent une majorité des habitations « de glaise couvertes de palmes »¹⁸. D'après les textes, cette zone représente environ la moitié de l'agglomération tandis que son centre est construit de hautes demeures formant des rues étroites, peut-être à l'image du quartier de Mitaayu de nos jours – dont beaucoup de maisons datent du XVIII^e siècle¹⁹. Si l'on se fie au plan actuel de Pate, il est très possible qu'en 1729 la zone d'habitat modeste corresponde déjà avec son équivalent contemporain (Kitokwe), qui se trouve également au sud-ouest. D'autre part, d'après les vestiges visibles, la partie nord-est, proche de Mitaayu, semble avoir inclus les habitations les plus grandes²⁰. Lors du passage d'Owen en 1823, les constructions en matériaux périssables

¹² G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, pp. 50, 79-80.

¹³ « Esta cidade tem mais de 600 casas de madeyra cubertas de palma. Esta palma he colheita em ramos verdes e assy amtre as casas de pedra e cal estam destas assy como alpendres e assy as estrebarias e casas de ter suas criações de gado. E poucas casas se acharam que nom fossem acompanhadas destas de palma » (« Descrição da viagem de D. Francisco de Almeida, vice-rei da Índia » (1506), *DPMAC*, 1, p. 530). Castanheda rapporte les mêmes informations (F. Lopes de Castanheda, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, vol. 1, pp. 220-221).

¹⁴ J. de Barros, *Da Ásia*, 4-3-8, pp. 155, 158.

¹⁵ J.L. Krapf, *Travels, researches, and missionary labours*, 1860, p. 118.

¹⁶ C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 3, p. 255.

¹⁷ G. Abungu, *Communities on the River Tana*, 1989, p. 78.

¹⁸ La documentation portugaise, décrivant l'incendie, ne laisse guère de doute sur sa présence à l'intérieur de l'espace fortifié.

¹⁹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, pp. 182, 187-188 ; Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar [...] », BNL, cod. 465, f. 137v.

²⁰ G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, pp. 50, 52.

sont toujours nombreuses à Pate²¹. En raison de son déclin à partir de la fin du XVIII^e siècle, il est probable que le plan de la ville ait en réalité assez peu évolué depuis les années 1720-1730. Ces informations révèlent que Pate n'était pas entièrement édifiée en pierre autrefois, à l'inverse d'aujourd'hui, et surtout qu'une part conséquente de l'habitat *intra muros* était en matériaux périssables.

Les études archéologiques sont encore très lacunaires à ce sujet et les descriptions européennes très peu fournies avant les années 1820, mais il semble avéré qu'il existe dès l'époque des XVI^e – XVIII^e siècles une certaine division spatiale - qui n'exclut pas des chevauchements - entre les *majumba* et les maisons *makuti* dans les grandes agglomérations comme Osha, Pate ou Siyu, ainsi qu'on l'observe plus tard dans ces deux dernières et à Lamu. Cependant les résidents pauvres, de statut moins élevé, ou les étrangers, ne sont pas nécessairement rejetés hors de l'enceinte comme les généralisations tirées de l'ethnographie de Lamu ont tendance à l'envisager.

L'exemple de l'organisation spatiale de Zanzibar au XIX^e siècle, étudiée par Abdul Sheriff, pourrait nous être utile même si la ville ne possède pas de murailles. Sa partition en deux espaces socialement très distincts, physiquement séparés par un étroit bras de mer (à l'image d'une enceinte), est parfois présentée comme caractéristique de la dichotomie des agglomérations swahili : la ville en pierre (Stone Town) habitée par les citadins aisés est sur la péninsule et Ng'ambo, le « quartier indigène » (*native quarter*), de l'autre côté. En réalité, au XIX^e siècle il existe sur la péninsule de très nombreuses maisons en périssable, mêlées aux autres ou placées à leur périphérie²². Ce n'est qu'à la période coloniale que les deux habitats et leurs occupants prétendument très différents sont beaucoup plus nettement séparés, à l'instigation des administrateurs britanniques²³. Pourtant, même à cette époque la ségrégation sociale demeure limitée et Sheriff reprend les conclusions de W.G. Bissell sur ce point²⁴ :

« Le modèle dualiste était un idéal dans l'esprit des élites dirigeantes plutôt qu'un reflet de la réalité. La prétendue dichotomie de la ville était un 'stéréotype classique' qui 'masquait et déformait une réalité plus complexe et plus nuancée' »²⁵.

²¹ C'est également le cas à Lamu (W.F.W. Owen, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, 1833, vol. 1, pp. 382-383, 385).

²² Ce fait est notamment rapporté par Guillain et visible sur le plan de la ville qu'il publie (*Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 2, pp. 136-137 et album, pl. 9).

²³ A. Sheriff, « The spatial dichotomy of Swahili towns : the case of Zanzibar in the nineteenth century », 2001, pp. 63-81.

²⁴ W.G. Bissell, « Conservation and the colonial past : urban planning, space and power in Zanzibar », in D.M. Anderson et R. Rathborne (éd.), *Africa's urban past*, Londres, Heinemann, 2000, p. 249.

²⁵ A. Sheriff, « The spatial dichotomy of Swahili towns : the case of Zanzibar in the nineteenth century », 2001, p. 81.

La division entre quartiers construits en pierre occupés par les *waungwana* et quartiers à l'habitat modeste est vraisemblablement une réalité dans les principales agglomérations de l'archipel de Lamu, bien que nous ne sachions pas avec une totale certitude si elle recoupe des subdivisions sociales et politiques du type moitiés ou dèmes. Mais il est évident que la cité en tant qu'espace urbain n'est pas close : les murailles sont loin de circonscrire et de définir une élite qui se réserverait pour son seul usage cet espace porteur d'ascendant.

Par ailleurs, ainsi que l'ont montré les études de Fleisher et LaViolette, les pratiques de consommation et de production des ruraux occupant des maisons en matériaux périssables se rapprochent de celles des urbains. Sur le plan architectural, James Allen a également fait remarquer que ces habitations ont d'importantes similitudes avec les *majumba* : par exemple elles disposent très souvent de toilettes construites en pierre et certaines, comme l'une d'entre elles à Shela, ont des décorations en plâtre tout à fait semblables aux demeures en pierre du XVIII^e siècle²⁶. De même, à partir de l'étude de quelques maisons *makuti* de Lamu, Matthew Censer note que l'on y retrouve des matériaux souvent identiques (mortier et moellons en calcaire corallien) et une organisation spatiale interne proche. Il y a donc une continuité entre les deux types d'habitat et des recoupements certains²⁷. Ces quelques travaux paraissent apporter la preuve que non seulement les propriétaires des maisons modestes cherchent à se conformer à une esthétique et à des codes identiques aux modèles exhibés par les élites enracinées dans la cité, mais également que leurs moyens économiques sont divers et pas nécessairement très réduits. Bien que cette question réclame davantage d'investigations dans le champ archéologique, on ne peut douter qu'il existe avant le XIX^e siècle une très large population littorale, citadine ou rurale, située dans une position intermédiaire en terme de ressources et de statut, une « classe moyenne » swahili en quelques sorte, largement sous-estimée par les recherches historiques et archéologiques le plus souvent focalisées sur les *waungwana*.

La ville fortifiée apparaît comme un sanctuaire, pourtant cette perception procède davantage du registre symbolique autour duquel se construit en partie l'identité swahili, et au-delà la domination des *waungwana*, c'est-à-dire en opposition avec ce qui l'entoure (ruralité, « brousse », absence de civilisation, paganisme.). En terme social, l'agglomération urbaine n'est pas un sanctuaire impénétrable. C'est ce que suggèrent très explicitement les traditions

²⁶ J. de V. Allen, « Town and country in Swahili culture », 1974, pp. 303-304.

²⁷ M. Censer, « Economic change and cultural transformation : an historical archaeological investigation of Lamu domestic architecture in the 19th century », 2001, pp. 348-358. Voir également J. Fleisher et A. LaViolette, « Elusive wattle-and-daub : finding the hidden majority in the archaeology of the Swahili », 1999.

de l'archipel de Lamu mentionnant l'agrandissement des enceintes. La cité en tant que politique n'est donc pas close.

2. Un mouvement continu : l'intégration de nouveaux citoyens

Les traditions portant sur les *Wang'andu*, les anciens habitants de Manda qui auraient été déportés à Pate, sont encore vivaces dans l'archipel de Lamu. Elles suivent généralement la trame qu'en donne la chronique de Pate. Dans la version de Stigand, après la défaite de Manda à la suite de la ruse de Bakiumbi, ses résidents hommes et femmes sont conduits comme prisonniers à Pate et dépossédés de leurs richesses. Ils reçoivent un quartier où s'établir :

« Les captifs de Manda furent emmenés à Pate et mis dans la partie est de la ville, et un mur fut construit autour afin qu'il ne fasse qu'un avec la cité de Pate. Ce quartier était appelé 'Weng'andu' parce que ces gens, les 'porteurs d'or', y vivaient. Lors de la construction du mur de ce quartier, les captifs, hommes et femmes, durent porter les pierres »²⁸.

Ce quartier se trouve au sud-est de la ville ainsi que le signale Stigand²⁹. Ses vestiges, toujours désignés sous ce nom par les habitants, abritent une mosquée nommée *Msikiti wa Ng'andu* et une porte dans l'enceinte leur est associée³⁰. Toutes les versions de la tradition insistent sur le fait que les *Wang'andu* durent ériger une extension de la muraille afin d'occuper leur propre quartier, aux côtés des autres *mitaa* situés *intra muros*. Un récit très semblable est d'ailleurs mentionné par Talbot-Smith à propos des habitants de Shanga déplacés à Pate³¹. Bien qu'ils soient durement traités lors de la construction, les *Wang'andu* ne sont pas considérés comme des esclaves (*watumwa*) mais comme des prisonniers de guerre (*mateka*). Ils demeurent libres³² tout en travaillant comme des esclaves³³. D'après la version de Stigand de la chronique, ils sont expulsés à Shela par l'un des sultans de Pate, un fait qui n'est pas présent dans d'autres récits. Selon la version de Werner, certains d'entre eux s'échappent et se dispersent à Shela, Malindi et ailleurs. Les *Wang'andu* de Shela obtiennent

²⁸ CP (Stigand), p. 55.

²⁹ CP (Stigand), p. 55 et C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, p. 161.

³⁰ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 56-57 ; G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, pp. 50, 52 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001.

³¹ L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, p. 52.

³² Les informateurs emploient le terme *waungwana*, dans le sens d'individus de condition libre, par opposition à *watumwa*.

³³ CP (Stigand), p. 55 ; L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, p. 53 ; E. Wangari Rugoiyo, « Some traditional histories of Pate, Siu and Shanga », in M. Horton, *Shanga 1980, an interim report*, 1981, annexe 5 ; Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Lamu, 20.06.2001 et Mombasa, 20.08.2001.

la protection de Lamu alors que le souverain de Pate les réclament aux *wazee* de celle-ci. Ce refus conduit son fils et successeur à entreprendre une guerre contre Lamu³⁴.

Evidemment ces récits sont un écho de la dispersion progressive des habitants de l'île de Manda durant le déclin de ses agglomérations. La suzeraineté de Pate sur l'île et sa prospérité poussent sans nul doute des gens de Manda à venir résider dans la riche cité, comme d'autres vont fonder Shela. La déportation est un cliché qui interprète dans le champ politique des mouvements démographiques avant tout liés à des problèmes économiques et écologiques ; il exalte par la même occasion la puissance de Pate. Il montre surtout que les *Wang'andu*, clans autrefois puissants attachés à la cité de Manda, ont été « conquis » par Pate : ces anciennes élites « shirazi » sont déclassées puis surpassées par les clans dominants de cette dernière. Les *Wang'andu* sont brimés et doivent effectuer un travail pénible, à l'image des esclaves ou des vaincus de Weyoni dans les traditions de Lamu³⁵. Ce sont des « prisonniers de guerre », ce qui signifie qu'ils ont perdu leur pleine autonomie politique et subissent la suprématie des *waungwana* de Pate. Si l'on va plus loin, ces clichés donnent à penser que les *Wang'andu* sont devenus leurs clients à la suite du déclin de Manda : ils sont « emmenés » à Pate et reçoivent des instructions de leur part. De plus, si dans la version de Werner le souverain les réclame à Lamu c'est qu'ils sont nécessaires aux patriciens de Pate, comme main-d'œuvre et comme partisans.

Néanmoins, par le biais de l'extension de l'enceinte, les *Wang'andu* sont très clairement intégrés au *mji* de Pate, en tant qu'agglomération et en tant que communauté. A l'origine du moins, ils deviennent des citoyens de Pate, sans être des citoyens de plein droit puisque leur statut demeure inférieur. Même si les traditions à ce sujet sont beaucoup plus parcellaires, Pate a également absorbé des Pokomo : il existe une *Msikiti wa Wapokomo* et ils sont fréquemment cités parmi les *makabila* qui la composent. D'après les informateurs, les Pokomo étaient des *wageni* (étrangers) mais non des esclaves, établis dans la ville pour travailler, cultiver ou faire du commerce³⁶. Il est plus que probable que ce mouvement s'effectua par l'intermédiaire des relations contractées de longue date par les *Wapate* avec les Pokomo dans la région de l'Ozi.

³⁴ CP (Werner), p. 171.

³⁵ Ahmed Sheikh Nabhany fait d'ailleurs la comparaison entre les deux cas. Selon lui les *Wang'andu* auraient eu un statut subalterne à Pate (Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001).

³⁶ H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 56-57 ; Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Twaha Ahmed Omar, Pate, 26.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001. D'après certaines traditions, les premiers habitants de Pate et de Siyu, avant l'arrivée des Nabahani, auraient été pour une part des Pokomo (F.W. Isaac, « Summarised history », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 116, 118 ; Sheikh Said Mohammed, Pate, 28.06.2001), ce qui rappelle les récits de Lamu au sujet de Hidabu.

Vers 1921 Talbot-Smith, *Provincial Commissioner* de la province du Tanaland, recueille également à Lamu des traditions évoquant l'enceinte urbaine et les *mitaa*. A la suite du conflit entre Hidabu et Weyoni, puis de l'instauration des dèmes Suudi et Zena, il est décidé que chaque *mtaa* (quartier) de l'agglomération serait responsable de sa propre défense, et que chacun élirait des « chefs » et des « conseillers ». Ils ont la charge de leur portion de la muraille, disposent de leur propre porte et les fortifications sont élargies par deux fois pour faire face à l'accroissement de la population³⁷. L'irrégularité du tracé des remparts, à Pate comme à Siyu, est peut-être révélateur du processus d'assimilation des étrangers, qui occupent leur propre quartier³⁸.

Les mécanismes qui permettent l'intégration des étrangers et l'articulation des groupes aux origines hétérogènes constituant les cités septentrionales ont souvent été exposés par l'ethnographie et l'historiographie. Ils passent principalement par deux institutions : les quartiers et les divisions duelles. Toutefois leurs fonctionnements respectifs sont en réalité très mal connus pour la période antérieure à la fin du XVIII^e siècle, malgré leur évocation assez fréquente dans les traditions de l'archipel de Lamu³⁹. La documentation portugaise suggère assez nettement l'existence de moitiés divisant le corps politique mais elle n'est pas plus explicite. Ainsi que nous l'avons souvent rencontré, toutes les villes, mêmes les plus petites, sont divisées en diverses entités spatiales et sociales, chacune ayant une fonction propre : les plus larges sont les moitiés (*mikao* ou parfois *mitaa*) qui recoupent parfois, mais pas toujours, les dèmes.

La subdivision de base est le quartier, unité territoriale occupée par les membres d'un groupe partageant une parenté, une origine géographique souvent commune (ou prétendument commune) et d'autres affinités. C'était autrefois le cas par exemple du quartier des *Wang'andu* à Pate. Comme l'indiquent les propos de Talbot-Smith, les *mitaa* ont une autonomie certaine. A Siyu notamment, les différents quartiers semblent avoir regroupé les diverses *makabila* et posséder un chef élu pour les représenter au sein de l'assemblée de la cité⁴⁰. Cette autonomie est aussi reflétée par le fait que les *mitaa* disposent généralement de leur propre mosquée : selon les informateurs, il y aurait eu par le passé dix-sept mosquées en

³⁷ L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », KNA, DC/LAM/3/1, pp. 50-51.

³⁸ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 111.

³⁹ En outre, dans la région, seul le cas de Lamu est connu avec quelque précision.

⁴⁰ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 48.

activité à Pate⁴¹. Il est cependant peu probable que tous aient une porte d'accès dans l'enceinte⁴². Ainsi qu'il apparaît clairement dans les récits consacrés aux *Wang'andu*, de nouveaux *mitaa* peuvent être créés *intra muros* lorsque des groupes de migrants viennent habiter dans une agglomération. De la sorte, les quartiers regroupent des lignages qui ont un statut proche au sein de la communauté et sont liés par une solidarité fondée, outre les autres affinités, sur un lieu de résidence commun. Elle joue un rôle unificateur pour les membres du *mtaa* et sert à défendre leurs intérêts vis-à-vis du reste du *mji*. Malgré la difficulté à en saisir les contours, les *mitaa* semblent par conséquent des rouages essentiels dans le processus d'incorporation de nouveaux venus à la cité⁴³.

A une échelle plus large, les moitiés ont pour fonction d'assurer l'unité de la communauté, puisque l'une des problématiques centrales des cités swahili est « de maintenir l'ordre et la continuité dans leur développement en créant l'unité à partir de la diversité »⁴⁴. Par leur rôle de régulation des tensions sociales, les *mikao* ont une fonction assimilatrice indispensable. Il existe des rivalités entre *mitaa* mais elles s'expriment surtout entre moitiés, sous la forme de compétitions le plus souvent ritualisées : des démonstrations d'adresse et de savoir-faire destinées à faire valoir le prestige d'un *mkaao* en surpassant l'autre. Il s'agit principalement de concours de danse ou de poésie parrainés par les *waungwana* auxquels participent les autres citoyens et parfois les esclaves ayant des aptitudes particulières – les *waungwana* s'affrontant souvent par l'intermédiaire de leurs dépendants. Ces rites publics sont nommés *gungu* sur la côte nord ou plus généralement *ngoma* – et parfois *mashindano* c'est-à-dire « conquête » et par extension « compétition ». L'évergétisme est également l'une des dimensions essentielles des *ngoma* : les moitiés rivalisent sur les dons offerts à la communauté, souvent en nombre de bœufs sacrifiés. La rivalité dégénère parfois en violence physique. L'un des plus anciens témoignages nous est donné par un Américain qui séjourne à Zanzibar en 1843. A certaines dates, les dépendants et les « classes inférieures des citoyens », « habitant les différentes sections de la ville », se rassemblent sur des lieux publics sous le

⁴¹ Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001. Chittick a relevé la présence de treize mosquées en ruines ou en usage (H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 56-57). Il faut comparer ces chiffres avec les 23 *mitaa* notés par Stigand (C.H. Stigand, *The Land of Zinj*, 1913, pp. 161-162). A Lamu, le nombre de *mitaa* s'élève probablement à 28 (A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, p. 38).

⁴² Ainsi il n'y a que neuf *milango* dans la muraille de Pate (H.N. Chittick, « Discoveries in the Lamu archipelago », 1967, pp. 56-57 ; G. Abungu, « Pate : a Swahili town revisited », 1996, p. 50 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001).

⁴³ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, pp. 29-45 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 47-50 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 56, 79, 105 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 129-131 ; R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, p. 248 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, p. 411.

⁴⁴ R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, p. 248.

nom de leur quartier et engageant des simulacres de combats à l'aide de diverses armes, dans le but de « faire exhibition de leur talent ». Ces démonstrations se terminent souvent en batailles rangées, faisant couler le sang, et les meurtres ne sont pas rares, reflétant et creusant une grande animosité entre les différentes subdivisions de l'agglomération. Elles sont aussi l'occasion d'actes de vengeance à la suite de querelles diverses⁴⁵. La documentation européenne antérieure au XIX^e siècle n'évoque jamais de tels rites mais les fréquentes tensions, voire les « guerres civiles », entre factions antagonistes relatées par les Portugais y ont peut-être parfois à voir.

L'antagonisme institutionnalisé entre moitiés permet d'inscrire des individus aux origines et aux statuts très hétérogènes dans des réseaux de solidarité plus étendus que les *mitaa*. Chaque sous-section de la cité prend part à un groupe plus large, dont l'unité est assurée par l'opposition à l'autre moitié. Ainsi, au lieu de connaître une fragmentation en de multiples sections autonomes et adverses, dangereuse pour sa stabilité⁴⁶, la cité se construit sur une unique ligne de partage binaire⁴⁷ :

« Quelles que soit les origines revendiquées localement et les processus de formation, le système des moitiés présent à la fois dans les 'villes de patriciens' et les 'villes de gens du commun' est une caractéristique déterminante de base de toutes les agglomérations swahili, elle est un mécanisme structurant créant de l'unité à partir de l'opposition, qui empêche la jouissance et l'abus de pouvoir aux mains d'une seule partie et de ce fait souligne l'égalité formelle de tous les membres de la ville et des groupes locaux »⁴⁸.

Pour Pouwels, les moitiés et les *ngoma* sont des « instruments sociopolitiques de contrôle du changement » :

« C'était cette structuration et institutionnalisation des tensions sociales qui en définitive rendait l'unité possible »⁴⁹.

⁴⁵ Ce récit est sans doute l'une des meilleures sources du XIX^e siècle sur le sujet (J. Ross Browne, *Etchings of a whaling cruise, with notes of a sojourn on the island of Zanzibar*, New York, 1846, pp. 425-428). A la même époque, Guillain rapporte que Mogadiscio est divisée en deux parties très séparées sur le plan spatial ; leurs occupants vivent dans une forte défiance mutuelle, prenant parfois les armes les uns contre les autres (C. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, 1856, vol. 2, pp. 504, 508, 512, 520, 525, 527). Révoil constate des faits identiques en 1882, un mur est même dressé entre les deux moitiés (G. Révoil, « Voyage chez les Bénadirs, les Çomalis et les Bayouns », *Le Tour du Monde*, 49(1), 1885, pp. 28, 34-38, 49-50, 199-200).

⁴⁶ Rappelons au passage que la crainte de la discorde civile et de la dislocation subséquente de la communauté transparait souvent dans les traditions swahili.

⁴⁷ R. Skene, « Arab and Swahili dances and ceremonies », 1917, pp. 415-416 ; P. Lienhardt, « The mosque college of Lamu and its social background », 1959, pp. 232, 240 ; T.O. Ranger, *Dance and society in Eastern Africa, the Beni Ngoma*, 1975, pp. 18-29, 35, 80 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 80-81, 98-99 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 53-54 et « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 », 2002, pp. 411-412 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 161-163.

⁴⁸ M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, p. 130.

⁴⁹ R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, p. 250.

Il n'est donc pas étonnant qu'en raison du caractère dual des cités, les oppositions entre clans anciens et clans nouveaux, principes locaux et étrangers, patriciens et non-patriciens se retrouvent fréquemment dans les traditions⁵⁰.

A l'exception de Lamu, les travaux ethnographiques sur les moitiés font défaut pour la côte septentrionale. Il semble cependant que le processus d'incorporation des étrangers, par leur biais, ait reposé sur l'existence d'une certaine dichotomie sociale entre les *mikao* : l'un est probablement plus ouvert que l'autre sur l'extérieur et concentre peut-être davantage des clans non-*waungwana*. Selon Prins, le système stratificatoire de Lamu n'est pas fermé : les dèmes Zena et Suudi ont une composition relativement analogue en terme de statut, mais les Suudi accueillent davantage les étrangers et les influences extérieures, peut-être parce qu'ils sont plus engagés dans les activités commerciales. Ainsi « le système équilibré demeure clairement ouvert du côté Suudi de l'échelle »⁵¹. Cette observation de l'anthropologue s'accorde assez bien avec les traditions qui mentionnent les connexions des Suudi avec les populations continentales⁵². Comme je l'ai dit, le cas de Pate reste particulièrement mal connu ; il est toutefois légitime de se demander si autrefois Kitokwe, ou son équivalent archaïque, n'avait pas une fonction similaire au dème Suudi⁵³. Des investigations sur ce point pourraient s'avérer enrichissantes.

Bien sûr, l'intégration de ces nouveaux venus fut certainement plus progressive que ne l'insinuent les récits mentionnant les *Wang'andu* ou l'enceinte de Lamu. Ils n'en demeurent pas moins révélateurs d'une conception qui fait de la cité swahili non pas un espace ouvert, mais un espace intégrateur.

Outre les moitiés, il faut également rappeler le rôle dans ce processus des relations de clientèle, à l'image des nombreux exemples que nous avons croisés. Ce mouvement se produit semble-t-il à deux échelles : soit à celle des individus, voire des lignages, soit à un niveau plus large, peut-être à l'échelle du clan ou d'autres importantes sub-divisions d'une population. Dans les deux cas, le phénomène est d'une ampleur considérable à Lamu et davantage encore dans les cités de l'île de Pate au cours des XVII^e et XVIII^e siècles : à cause de la densité des liens clientélistes avec le continent et - souvent en parallèle - de l'afflux de réfugiés venus de régions dépeuplées en raison de problèmes écologiques et/ou du harcèlement oromo. Ce mouvement est accentué par la nécessité pour les citadins de faire usage de ces clients et alliés

⁵⁰ R.L. Pouwels, « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », 1984, p. 251.

⁵¹ A.H.J. Prins, *Didemic Lamu*, 1971, pp. 51-54.

⁵² R.L. Pouwels, « The battle of Shela », 1991, pp. 366-369.

⁵³ Les Pokomo de Pate sont par exemple associés à Kitokwe (Twaha Ahmed Omar, Pate, 26.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001).

non seulement comme force de travail mais aussi comme partisans et soutiens militaires. Le cas des Katwa établis à Siyu durant le XVII^e siècle est à ce titre tout à fait exemplaire et il nous faut y revenir.

Avant l'irruption des Oromo, Siyu, à l'image de Faza et de Pate, a certainement des relations avec les groupes katwa vivant sur le continent entre Dondo et Shungwaya. Dans les années 1630 les Katwa sont déjà présents dans des proportions non négligeables sur l'île de Pate, même si les archives de l'*Estado* ne les associent alors qu'à Pate. Deux motifs sont donnés par les traditions de Siyu pour y expliquer leur installation à une période indéterminée du XVII^e siècle. Le premier est le renfort déterminant qu'ils auraient fourni aux *Wasiyu* pour se défaire des attaques de Pate, et plus particulièrement des Nabahani, une collaboration qui aurait été un succès. Récolté vers 1897, ce récit est toujours en circulation⁵⁴. Au regard du rôle militaire joué par les Katwa d'après la documentation portugaise, cette alliance est particulièrement crédible bien que la victoire de Siyu doive certainement être relativisée. La seconde explication est le mythe du serpent tué dans la mosquée grâce à l'intervention des Katwa⁵⁵. Dans les deux cas, appelés à l'aide par les *Wasiyu*, ils obtiennent en contrepartie et à leur demande un terrain où s'établir dans la cité et fondent une nouvelle moitié. Dans le second jeu de traditions, le bœuf est sacrifié pour célébrer la mort du serpent et son cuir est découpé en une longue bande afin de marquer la séparation entre les deux moitiés de la cité⁵⁶. Ce cliché rappelle évidemment les récits qui mentionnent l'usage d'étoffes pour détacher l'île de Kilwa du continent. Il pourrait aussi faire écho aux traditions sur l'agrandissement des enceintes et la création de nouveaux *mitaa* : un espace urbain destiné à des étrangers est délimité, il leur est spécifique mais il n'est pas disjoint du reste de la cité. Loin d'être relégués à un statut subalterne, contrairement aux *Wang'andu* de Pate ou aux réfugiés de l'île de Manda sur celle de Lamu, les Katwa obtiennent une grande autonomie politique, dirigeant *de facto* la moitié de la communauté de Siyu et participant à la décision politique relative à son ensemble :

⁵⁴ « Report by Sir Arthur Hardinge on the conditions and progress of the E.A. Protectorate from its establishment to 20th July, 1897 », Londres, Parliamentary Papers, LX, 1898 (cité in J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 26) ; C. Eliot, *The East Africa Protectorate*, 1905, p. 40 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85, 207.

⁵⁵ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85, 208-209 ; Jumila Yunus, Siyu, 29.06.2001 ; Ismu Slaha, Siyu, 30.06.2001.

⁵⁶ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 85.

« Une curieuse administration duale [fut mise en place], composée d'un cheikh Famao et d'un cheikh somali qui dirigeaient conjointement la population, chacun administrant la justice dans sa propre tribu par le biais d'un *cadi* appointé par lui-même »⁵⁷.

Deux *mikao* sont ainsi créés : Maziwani sous la direction des Katwa et Shindauwa sous celle des Famao, le gouvernement de la cité demeurant sous le contrôle de l'assemblée des principaux chefs de clans. Selon Brown, les Famao conservent l'office de cheikh de la cité (sans doute comparable au *Mwenye Mui* de Lamu), tandis que les Katwa obtiennent celui de *waziri*⁵⁸. Un tel fonctionnement rappelle l'organisation politique de Lamu et la mention du *waziri* renvoie naturellement à l'exemple de Kilwa dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : son *waziri* « maure » permet aux lignages récemment établis d'équilibrer les attributions du souverain shirazi. A Kilwa et à Siyu, à la suite de migrations, le pouvoir semble partagé entre d'un côté les « maîtres de la ville », les *wenyeji*, dont l'autorité naît de leur enracinement dans la cité et qui ont vocation à détenir un office probablement ancré dans une légitimité ancienne (monarque ou cheikh élu), et de l'autre côté les nouveaux venus, qui reçoivent un office peut-être créé ou redéfini pour l'occasion, celui de *waziri*. D'après les détails que les sources portugaises livrent sur les Katwa de l'île de Pate, ce système est probablement mis en place entre la seconde moitié du XVII^e siècle et les premières années du XVIII^e siècle. Les textes de 1728-1729 ne laissent planer aucun doute sur leur poids politique, et c'est vraisemblablement en grande partie leur soutien que Bwana Tamu Mkuu recherche à Siyu en juin-juillet 1729. Ce fonctionnement aurait ensuite été en place jusqu'aux années 1820, lorsque l'ambitieux chef Famao Bwana Mataka parvient à renverser les droits des Katwa et à concentrer le pouvoir entre ses mains⁵⁹.

On notera également que l'élimination du serpent, c'est-à-dire l'expulsion d'esprits malveillants, se déroule dans la mosquée : nous pouvons y voir le droit que les Katwa obtiennent d'intégrer pleinement la communauté des croyants centrée sur Siyu et sans doute d'y exercer des fonctions religieuses importantes ; leurs rangs fournissent d'ailleurs des *cadis* et des religieux renommés. La place centrale du bœuf dans ces mythes de fondation rappelle quant à elle que, malgré leur incorporation au sein des *Wasiyu*, ils conservent une spécificité très forte, issue de la culture pastorale.

⁵⁷ « Report by Sir Arthur Hardinge on the conditions and progress of the E.A. Protectorate from its establishment to 20th July, 1897 », Londres, Parliamentary Papers, LX, 1898 (cité in J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, p. 26). Voir également H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 85-86.

⁵⁸ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 137, 211.

⁵⁹ Dans les années 1840 les Katwa s'associent aux Busaidi, contre Bwana Mataka, afin de recouvrer leurs droits (J. de V. Allen, « Siyu in the 18th and 19th centuries », 1979, pp. 26-29 ; M. Ylvisaker, *Lamu in the nineteenth century*, 1979, pp. 76-78 ; H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 211-213).

SIYU 1902

A.C. Hollis, "Autobiography of Alfred Claud Hollis", vol. 3,
Bodleian Library, Oxford, ms. Brit. Emp. s.295, p. 11



*"Siu men. The Somali element wear no caps
or head-dress, whilst the Famao element do."*

Membres de clans Katwa (au premier plan) et Famao



*"Siu women. Those behind are sitting on Siu chairs.
The women of Siu go unveiled and wear no head-dress."*

Femmes de Siyu

Il est remarquable que les traditions sur les Katwa de Siyu relatent qu'ils reçoivent des attributions politiques tout à fait considérables après avoir rendu service aux *Wasiyu*. Une aide qu'ils conditionnèrent à l'obtention de ces prérogatives. La migration en nombre de groupes katwa sur l'île de Pate s'explique essentiellement par la pression oromo et peut-être des conditions écologiques dégradées. On constate toutefois que leur engagement militaire majeur en faveur de Siyu, contre sa voisine hégémonique, contribue largement à l'obtention de leurs droits politiques. Ainsi cet exemple, comme bien d'autres, montre que la compétition entre cités-Etats swahili, et au sein des cités elles-mêmes entre groupes dirigeants, contribue à la fois à la multiplication et à l'assimilation de dépendants et d'alliés continentaux⁶⁰ et, en contrepartie, à ce qu'ils tiennent une place notable dans les mécanismes politiques et en fin de compte dans la hiérarchie sociale – rapidement ou en quelques générations. Nous ne savons pas ce que les *Wang'andu* devinrent à Pate mais les traditions ne suggèrent pas qu'ils gardèrent une position subalterne.

Entre les années 1600 et 1720 des étrangers s'installent en grand nombre sur les îles de Pate et de Lamu : Swahili du continent adjacent ou de l'île de Manda, Katwa, Bajun, Pokomo et peut-être d'autres groupes. D'après les traditions et les textes portugais, du moins dans le cas des Bajun et des Katwa, il est indubitable qu'ils sont souvent numériquement, militairement et en définitive politiquement très puissants. Or cette population insulaire et citadine nouvelle est une menace pour la suprématie des élites locales anciennes. Par conséquent, ce phénomène contribue très vraisemblablement à leur crispation sur des critères d'autorité, et donc de citoyenneté, renouvelés, participant de la sorte à l'émergence du « mode de domination *waungwana* ».

⁶⁰ Ceci vaut également dans une moindre mesure pour les étrangers venus de la péninsule arabique.

B. Compétition pour le pouvoir et évolution de l'identité

1. Des revendications politiques déniées ?

Les bouleversements démographiques considérables que connaît l'île de Pate à partir du début du XVII^e siècle modifient en profondeur la composition de ses occupants et redéfinit sans doute notablement les contours des structures sociales des cités insulaires, comme c'est particulièrement évident dans le cas de Siyu. Ce phénomène est largement soutenu, et canalisé, par les mécanismes des *miji* destinés à régir le changement et par leur capacité à assimiler de nouveaux éléments. Néanmoins ce processus ne va pas sans heurts car ces recompositions se mêlent à des rapports de force dans le champ politique et social et elles les alimentent. Cela mène certaines sections des élites, principalement à Pate, à tenter de restreindre l'accès des nouveaux venus à l'espace insulaire et au-delà à la cité en tant que communauté de citoyens.

L'un des axes majeurs de l'évolution de l'archipel de Lamu à cette époque est le conflit, ouvert ou larvé, qui oppose les groupes à la tête de Pate aux Bajun et aux Katwa, qu'ils vivent à Faza, Siyu ou dans la région de Shungwaya. Les tensions, omniprésentes dans les textes portugais, sont particulièrement vivaces entre les années 1630 et 1730. Ces antagonismes, comme nous le savons, découlent en grande partie des ambitions hégémoniques de Pate dans la région. Il semble cependant que l'on décèle également une rivalité féroce entre deux parties - aux marges assez floues - pour détenir la suprématie politique sur la cité-Etat et ses conquêtes : d'un côté une faction qui regroupe plutôt des clans prestigieux de Pate et bénéficie du soutien des Oromo et plus tard des Omanais, et de l'autre un parti également emmené par des clans de la ville qui s'appuie pour sa part sur les Bajun et les Katwa et au besoin sur l'*Estado da Índia*. Cette ligne de fracture traverse l'histoire de l'archipel à partir des années 1630. Elle est nettement mise en lumière dans les années 1720 lorsque Bwana Tamu est contesté par son cousin Bwana Mkuu Katiti puis, après son élimination du jeu politique, lorsque le sultan redoute l'ascension de ses propres alliés : son demi-frère Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar Fumovai et son « parti de Katwa et de Bajun » ainsi que l'appelle António de Albuquerque Coelho⁶¹. Par ailleurs, même si la documentation est très allusive sur ce point, il n'est pas exclu que ces deux parties recourent à une certaine

⁶¹ « Papel que Antonio de Albuquerque Coelho [...] entregou ao [...] Vice Rey [...] em 14 de Novembro de 1729 », in P.M. Martins, « Dois manuscritos inéditos », 2000, p. 203.

ligne de partage entre des groupes patriciens de Pate parmi les plus élevés - et leurs connexions au sein d'autres agglomérations - et d'autres sections probablement plus modestes et plus récentes parmi les *Wapate*. Cette opposition se renforce de la nécessité pour les deux factions d'avoir recours à des dépendants et à des alliés extérieurs.

Cette hypothèse pourrait expliquer pourquoi dans les années 1630-1690 les gouvernants de Pate cherchent à freiner l'établissement sur l'île des Bajun et des Katwa, « vassaux de la terre ferme de Faza » ou originaires de la zone de Shungwaya. Manifestement, les clans⁶² au pouvoir à Pate craignent la montée en puissance du « parti des Katwa et des Bajun », des groupes effectivement très menaçants du fait de leur nombre et de leurs aptitudes militaires. Katwa et Bajun contestent leur suzeraineté récemment acquise au-delà des terres traditionnelles de Pate, ils pourraient aussi favoriser l'accession au pouvoir de leurs adversaires politiques et, parallèlement, exiger des droits dans les affaires de la cité-Etat, comme les Katwa le firent - et l'obtinrent - dans la ville voisine de Siyu ou dans les communautés bajun.

Les manœuvres des chefs de Pate n'ont finalement pas évité l'arrivée en masse de Bajun et de Katwa sur l'île. En revanche, on constate qu'aux XIX^e et XX^e siècles les Katwa sont très minoritaires parmi les clans de Pate alors qu'ils sont présents dans toutes les communautés de l'île, y compris à Siyu où les Bajun sont presque absents⁶³. Il est vrai qu'il y a deux « villages katwa » à la périphérie de la ville en 1637 et qu'un *mzee* katwa se trouve parmi les dignitaires emmenés à Goa en 1687, mais après cette date les Katwa ne sont jamais associés à Pate dans les sources de l'*Estado* ou dans les traditions⁶⁴. Ces faits pourraient indiquer que leur implantation est volontairement réduite après le milieu du XVII^e siècle. A la même époque pourtant Pate accueille des habitants de l'île de Manda et sans doute des Pokomo et n'est donc pas fermée aux étrangers.

⁶² Ou les lignages, voire les individus, puisque les Nabahani peuvent être très divisés à ce sujet : dans les années 1720 les deux prétendants au trône se font les champions de l'une ou l'autre partie.

⁶³ Les informateurs mentionnent leur présence à Pate, parfois en tant que l'une des *makabila* de la cité. Ils précisent cependant qu'ils sont peu nombreux. En dehors des sharifs, les *makabila* généralement signalées sont les suivantes : Nabahani, Bauri, Famao et Hatimi/Wabarawa – dont certains lignages sont vraisemblablement sharifiens. Les Pokomo y sont souvent adjoints mais comme un groupe récent (Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Fatma Nabahani, Pate, 27.06.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 29.07.2001 et 20.08.2001). Selon Prins, les clans traditionnels de Pate sont au nombre de sept, il cite les Nabahani, les Masharifu (sharifs), les « Ozi » (Bauri ?), les Hatimi, les Abdi Salami, les Mafazii et les Wapate ou Swahili – qui seraient pour lui les « Batawi » (A.H.J. Prins, *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast*, 1961, p. 82). Ce point nécessiterait davantage d'investigations.

⁶⁴ En outre, après les années 1640 les Katwa ne sont plus cités parmi les alliés de Pate et apparaissent au contraire toujours comme des ennemis de ses dirigeants – si l'on excepte le cas de Bwana Tamu dans les années 1720 qui leur est allié par l'intermédiaire de Bwana Mkuu bin Sultan Abubakar.

Ainsi les relations entre le pouvoir de Pate, les Katwa, et les Bajun entre les années 1630 et 1730 suggèrent que les clans *waungwana* anciens qui la contrôlent ne sont pas prêts, pour ne pas perdre leur prééminence, à incorporer ces étrangers qui seraient en mesure de bouleverser les équilibres de la stratification sociale. Ce qui rappelle quelque peu les traditions portant sur Shela : les patriciens de Lamu refusèrent d'accorder aux exilés de l'île de Manda une citoyenneté pleine et entière. Même à Siyu la place des Katwa, dont le statut n'est pourtant pas inférieur⁶⁵, est contestée : d'après Howard Brown pour les plus « purs » des *waungwana* ils demeurèrent des *wageni*. Leur cimetière resta également à l'extérieur de l'enceinte, dans un espace réservé aux étrangers⁶⁶.

Les sources sur cette question sont très rares, mais l'histoire de Bakiumbi semble mettre en lumière des tensions autour de l'accès à la citoyenneté à l'époque qui nous préoccupe : des clans moins élevés dans la stratification sociale réclament un droit à la parole politique qui leur est nié par les *waungwana*. Le récit a pour cadre Manda mais nous pouvons penser qu'il peut s'appliquer à d'autres agglomérations, et tout particulièrement à Pate où il est le plus célèbre. Bien qu'il soit toujours répandu, c'est une nouvelle fois la version de Stigand de la chronique de Pate qui s'avère la plus fournie :

« Un jour les anciens de Manda étaient réunis en conseil, tous les grands hommes de la ville, chaque clan avec son représentant. Cependant, l'un de leurs chefs, Bakiombe, n'était pas présent, car il était allé en mer pour pêcher et ils ne lui avaient pas dit qu'une réunion était prévue. Donc tous les anciens s'assemblèrent, à l'exception de Bakiombe, et quelqu'un dit : 'attendons', mais les autres dirent : 'il n'est pas nécessaire de l'attendre, ces propos ne sont pas pour les pêcheurs mais pour les anciens'.

Donc ils délibérèrent de leurs affaires, et quand Bakiombe revint de la mer, il fut averti de cela par les siens, car il était le chef du clan des pêcheurs. Alors il parla et dit à son clan : 'ces hommes nous ont traités, nous les pêcheurs, comme des gens de peu à l'image des esclaves, et nous sommes tous aussi bien élevés qu'ils ne le sont, [...]. Untel cultive, un autre est un forgeron et un troisième récolte le vin de palme. Ceci est notre ville et chacun a sa maison, ses terres et ses dépendants. Je ferai un plan afin de venger cet affront qui nous a été fait [...].

Encore de nos jours, s'il y a une assemblée, les gens parlent ensemble et si quelqu'un est laissé à l'écart on dit : 'n'excluez pas un seul des hommes de notre peuple car il est notre frère même s'il est d'origine modeste' »⁶⁷.

⁶⁵ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, pp. 87-91 ; Sheikh Yahya Ali Omar, Mombasa, 28.12.1974, in R.L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », KNA.

⁶⁶ H. Brown, *History of Siyu*, 1985, p. 138.

⁶⁷ CP (Stigand), pp. 49-50.

Les autres versions sont similaires et insistent sur le mépris dont fait l'objet le personnage, qui n'est pas convié à une réunion à caractère politique (*baraza, mkutano*) ou à une fête de mariage donnée par le roi⁶⁸. Dans l'une des versions, contée par Ahmed Sheikh Nabhany, Bakiumbi, plein de rancœur, s'exclame :

« Ah ! Parce que je suis un pêcheur, on m'a méprisé, alors que je suis un citoyen »⁶⁹.

Dans un autre passage de la chronique de Pate, un artisan qui veut s'adresser aux « grands hommes » de la cité, réunis en « conseil des hommes libres [*waungwana* ?] » (*counsel of the free born*), est dédaigné par ces personnages⁷⁰.

Bakiumbi et ce personnage symbolisent les clans libres mais non patriciens des grandes agglomérations insulaires, situés au bas de la hiérarchie des clans du *mji*. Ils détiennent des attributs essentiels de la citoyenneté qui marquent leur enracinement dans la cité : maisons et *mashamba*. De même ils ont des dépendants, preuve de leur autonomie sociale. Les *waungwana* les excluent pourtant de la décision politique, c'est-à-dire de l'assemblée des chefs de clans (*yumbe* ou *diwani*) et des rites publics où s'exprime la citoyenneté. Cette mise à l'écart repose sur le degré de prestige de l'activité exercée et évidemment sur la parenté - les groupes de parenté ayant tendance à la spécialisation des métiers et des offices - et en définitive sur la fortune, principal facteur déterminant la position sociale des individus ou des clans⁷¹. En outre, dans le récit rapporté par Stigand, Bakiumbi n'est pas convié à l'assemblée alors qu'il en est un membre de droit. Au bout du compte, c'est ce rejet des clans inférieurs de la ville qui mène le sultan et les arrogants patriciens de Manda à leur perte et à la dislocation de la communauté, puisque Bakiumbi se vengera en introduisant les forces armées de Pate.

Il faut voir dans ce récit l'illustration d'un très plausible phénomène de restriction de l'accès à la citoyenneté - ou de velléités en ce sens - de la part des élites patriciennes des grandes cités-Etats au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Il est probable que les critères définissant la parole politique et la stratification sociale soient souvent l'objet de disputes et de réajustements dans les cités swahili ; mais le mépris dont fait l'objet le personnage, présent dans toutes les versions, pourrait être le signe d'une accentuation de la différenciation sociale à cette époque, ou de sa redéfinition autour de caractéristiques nouvelles, au premier des rangs desquelles se trouve la fortune. Bien que sa trame en soit différente, l'histoire de Bakiumbi

⁶⁸ Ahmed Mohammed Fumoloti, Pate, 27.06.2001 ; Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan, Shela, 22.07.2001 ; Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001.

⁶⁹ « A ! Kwa sababu mimi ni mvuvi, nimedharauliwa, na mimi ni mwananchi » (Ahmed Sheikh Nabhany, Mombasa, 20.08.2001).

⁷⁰ CP (Stigand), pp. 78-79.

⁷¹ R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 77-79, 81.

rejoint ainsi les traditions portant sur la victoire des « Arabes-*waungwana* » et les conditions qu'ils imposent aux vaincus. Le poème *al-Inkishafi* se situe peut-être aussi dans cette perspective. Une étude de l'œuvre, très ambiguë comme l'est souvent la poésie swahili, a montré qu'elle est loin d'être un monologue sur la vacuité de la vie terrestre : elle peut se lire comme une critique des élites de Pate. Par des figures détournées, le poète leur reproche leur existence licencieuse et somptuaire et leur suffisance, contraires aux enseignements du Coran. Elle est en outre menée au détriment des autres catégories de la population, appelées les *wadhilimuwa* (« ceux qui ont été trompés » ou « exploités ») et qui ont été victimes de leur iniquité⁷². Ce sont donc clairement les élites enrichies à l'époque de l'apogée de Pate qui sont visées par ces critiques, comme elles le sont dans l'histoire de Bakiumbi.

2. *L'uungwana* comme réaction des élites aux recompositions sociales

A partir de la fin du XVI^e siècle, et culminant entre le premier tiers du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, les communautés urbaines insulaires des îles de Pate et de Lamu connaissent une double mutation très nettement perceptible dans la documentation historique. Il s'agit d'une part de l'apparition d'une élite nouvelle née du développement commercial de Pate et de ses liens avec le sud de la péninsule arabique et d'autre part, dans le même temps, d'un afflux massif d'étrangers au sein de ces agglomérations, qu'ils soient d'origine swahili ou continentale. Les indices à notre disposition suggèrent que ce sont ces deux phénomènes combinés, et non uniquement le premier, qui sont à l'origine de l'apparition, ou de l'accentuation, de ce qu'Allen a appelé le « mode de domination arabe-*waungwana* » ; c'est-à-dire de mécanismes nouveaux de distinction légitimant la position des catégories supérieures de la population. Menacés de perdre leur ascendant face aux nouveaux venus, parfois puissants et vindicatifs⁷³, les patriciens de Pate, Lamu ou Siyu se replièrent sans doute davantage qu'auparavant sur les attributs de l'urbanité. C'est pourquoi dans les traditions, dans les formes de la culture matérielle, et dans l'expression de la hiérarchie sociale au XIX^e siècle, le type d'habitation, la zone de l'espace urbain occupée, le vêtement, le métier ou encore la maîtrise d'une culture lettrée locale semblent si prépondérants.

A Lamu, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de telles barrières vont également être érigées par les clans patriciens à l'encontre des migrants d'origine hadrami ou comorienne qui

⁷² H.M. Njozi, « The uses of ambiguity in *Al-Inkishafi* », 1998, pp. 227-238.

⁷³ D'autant plus qu'ils sont incorporés au jeu politique complexe des cités-Etats.

y arrivent en grand nombre. Beaucoup d'entre eux sont pourtant très investis dans les études religieuses ou sont issus de clans sharifiens. De même, ainsi que nous l'avons vu, les migrants hadrami ou yéménites sont aux siècles précédents recherchés pour établir des réseaux commerciaux et lignagers et accroître le prestige d'un groupe de parenté patricien : ils sont de la sorte incorporés à la compétition à laquelle se livrent les *waungwana*. Au XIX^e siècle il n'en est rien à Lamu et dans quelques autres villes. Ils sont considérés avec mépris par les *waungwana* de Mkomani et le terme pour les désigner, *Washihiri* (d'après le port de Shihr), prend une connotation dépréciative. Ils ne peuvent résider que dans la moitié de Langoni et vivent dans des maisons en matériaux périssables, aux côtés du reste de la population considérée comme étrangère ou inférieure, tels les Bajun ou les descendants d'esclaves. Les *waungwana* n'approuvent guère les intermariages avec ces lignages et ils sont souvent exclus des rites publics élaborés par les patriciens ainsi que de la vie politique. Il est vrai cependant que les Hadrami eux-mêmes ne tiennent pas nécessairement à intégrer la stratification sociale locale et qu'ils exercent souvent des métiers pénibles ou peu valorisants. Mais ils sont très entreprenants et, grâce à leurs connexions avec le monde arabe et à des activités de petit commerce, ils accumulent rapidement de la richesse, surpassant assez rapidement la fortune des *waungwana*. Plus tard, favorisés par le déclin de l'économie de plantation, leur poids religieux et politique devient considérable à Lamu⁷⁴. Il y a tout lieu de penser que cette mise à l'écart des Hadrami par les *waungwana*, en rupture avec les siècles antérieurs, a pour objectif de préserver une domination à laquelle le nombre, le prestige religieux, et la fortune grandissante des migrants auraient pu faire de l'ombre.

Ces tensions autour de la citoyenneté, et la crispation des élites locales sur certains critères de légitimation afin de réduire la mobilité au sein de la hiérarchie sociale, s'apparentent beaucoup aux phénomènes analysés par Jonathon Glassman à Pangani dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Depuis les années 1860 cette ville de la côte Mrima jouit d'une forte croissance économique, comme point d'arrivée des caravanes de l'intérieur et grâce au développement des plantations de cannes à sucre. Cette prospérité et l'ouverture accélérée de l'agglomération sur l'extérieur attirent toute une population nouvelle dans cette cité traditionnellement dominée par des patriciens shirazi : des porteurs, des esclaves et des dépendants divers, originaires de l'intérieur du continent. Cette population plébéienne, comme

⁷⁴ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 88-93 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 112-113 ; J. Middleton, *The world of the Swahili*, 1992, pp. 92, 97 ; J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 137-138 ; M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, pp. 185-186.

la définit Glassman, adopte en ville les éléments constitutifs de l'idéologie shirazi : l'islam, le prestige de la culture urbaine et des titres ou origines renommés. Les liens clientélistes, établis notamment dans le cadre du commerce de l'ivoire, sont également l'occasion pour ces individus de s'enrichir et surtout d'acquérir un statut au sein de la société shirazi, principalement par le biais des groupes de danse et plus généralement par la participation aux rites publics. L'historien démontre ainsi que ces étrangers luttèrent pour intégrer la communauté shirazi de Pangani, pour accéder à ce qu'il nomme la « citoyenneté swahili » (*Swahili citizenship*), c'est-à-dire les diverses manifestations (fêtes religieuses, mariages, *ngoma*, groupes de danse) dans lesquelles s'expriment l'appartenance à la communauté et les relations de pouvoir. Ainsi les patriciens *wenyeji* de Pangani voient leur unicité et leur autorité de plus en plus contestées. Leur position est attaquée des deux côtés : par les étrangers issus du continent qui peuvent se réclamer de la culture urbaine et réussissent à gravir les échelons de la hiérarchie sociale, et par les Omanais du sultanat de Zanzibar qui détiennent la réalité du pouvoir politique. Progressivement, les élites vont donc chercher à réduire l'accès des *wageni* aux différents moyens d'acquérir du statut au sein de la communauté islamique shirazi – un phénomène qui a également été mis en évidence à Bagamoyo et à Dar es Salaam. Pour y parvenir, les patriciens vont notamment tenter de creuser l'écart entre la culture littorale et celle de l'intérieur du continent (qualifiée d'*ushenzi*) en opposant davantage les urbains aux continentaux et en « arabisant » l'identité swahili. Par exemple, à la fin du siècle, ils mettent en question l'orthodoxie des nouveaux convertis et revendiquent leur légitimité islamique en tant que prétendus descendants d'Arabes ou de Persans. Ils cherchent aussi à marginaliser des pratiques religieuses swahili, tels les cultes de possession, s'apparentant à celles des sociétés païennes. L'endogamie est également prononcée⁷⁵.

Comme le font remarquer Allen et Pouwels, l'expression *ustaarabu*⁷⁶ ne remplace la notion d'*uungwana* pour désigner la « civilisation » littorale qu'au cours du XIX^e siècle, probablement à partir des années 1860 ; auparavant elle n'est pas spécifiquement associée à une quelconque « arabité »⁷⁷. Cette arabisation, qui affecte notamment les habitudes de consommation, est particulièrement évidente dans le cas des généalogies : à Mombasa ou Lamu des clans modifient leurs noms et leur donnent une consonance arabe, ils adoptent souvent des origines arabes prestigieuses. Ce processus résulte du prestige considérable dont

⁷⁵ J. Glassman, *Feasts and riot*, 1995, pp. 2-4, 21-25, 55-135.

⁷⁶ Littéralement « agir comme un Arabe », « adopter les coutumes des Arabes ». Johnson définit ainsi le terme : « la connaissance des choses nécessaires à une vie civilisée » (F. Johnson, *A standard Swahili-English dictionary*, 1939, p. 436). Voir également M. Horton et J. Middleton, *The Swahili*, 2000, note 2 p. 228.

⁷⁷ J. de V. Allen, « Swahili culture reconsidered », 1974, p. 134 ; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 72-73, 128.

jouit le sultanat Busaidi de Zanzibar et de l'influence sociale et politique qu'exercent les Omanais sur la côte⁷⁸. Il est très probable également qu'il s'agit par ce biais pour les patriciens swahili d'essayer de sauvegarder leur position face aux puissants Omanais et aux autres Arabes qui s'établissent sur la côte. Les transformations qui affectent l'identité swahili au XIX^e siècle résultent par conséquent beaucoup de la volonté des élites traditionnelles de conserver leur rang tant vis-à-vis d'eux que vis-à-vis des nouveaux venus continentaux, qui par l'ampleur de leur migration et de leur assimilation bouleversent la composition sociale des anciens centres urbains. L'identité swahili, particulièrement flexible et mouvante, est indissociable de la compétition pour l'ascendant social, singulièrement forte dans une société très ouverte sur l'extérieur et par essence assimilatrice.

Bien sûr, en raison des lacunes de la documentation, il est difficile de percevoir avec autant de certitude sur les îles de Pate et de Lamu aux XVII^e et XVIII^e siècles des phénomènes semblables à ceux que décèle Glassman à Pangani. Il est également certain que les sociétés urbaines des deux îles font face à un afflux moins considérable de migrants continentaux et surtout que les opportunités d'enrichissement et d'ascension sociale y sont plus faibles. Néanmoins, je crois que l'une des sources du modèle de l'*uungwana* est la réaction des élites à l'établissement à cette époque de groupes nouveaux dans l'archipel, originaires du continent ou d'autres communautés swahili, tels les Katwa à Siyu, et à leur désir d'obtenir des prérogatives sociales et politiques. Les opportunités d'enrichissement pour ces étrangers n'y sont pas non plus inexistantes, bien au contraire, en raison de la vitalité des échanges⁷⁹.

Plus généralement, nous pouvons avancer que les attributs de l'*uungwana* (orthodoxie islamique, urbanité, enracinement dans la cité) sont instrumentalisés dans le cadre de la compétition politique, sociale et économique⁸⁰ que se livrent à la fois les clans dominants entre eux (les « Arabes-*waungwana* » contre les Shirazi dans les traditions) et les élites locales contre les nouveaux venus (les *Wapate* contre les Bajun et les Katwa, les *Waamu* contre les habitants de Shela), les deux jeux d'oppositions se croisant et s'alimentant fréquemment. En outre, lorsque les *waungwana* durent « lâcher du lest » dans le champ politique, ils renforcèrent probablement d'autant le poids de certaines sources de prestige afin de continuer à se distinguer : maisons en pierre, consommation ostentatoire ou origines

⁷⁸ A.H. El Zein, *The Sacred Meadows*, 1974, pp. 51-54; R.L. Pouwels, *Horn and Crescent*, 1987, pp. 128-130.

⁷⁹ Nous n'avons pas connaissance de cas particuliers, mais il est par exemple plus que probable que des Bajun profitèrent de leurs relations avec les Portugais pour développer leurs affaires.

⁸⁰ Rappelons que la stratification sociale est un moyen pour les élites de préserver leur accès aux échanges économiques et par conséquent à la richesse.

prestigieuses. Les Katwa obtinrent leur part du pouvoir à Siyu, et même globalement sur l'île de Pate, mais pour certains *waungwana* ils demeurèrent attachés au continent et entachés de sa barbarie. Rien n'exclut par ailleurs que l'*uungwana*, qui prône une orthodoxie sunnite shafite, soit aussi dans ce champ une réaction à la présence des ibadites Omanais, contestée dès la fin du XVII^e siècle.

On pourrait également s'interroger sur les origines fictives plus inhabituelles qui sont revendiquées dans la région : ancêtres portugais, chinois ou *Wadiba*. Bien que présentes dans d'autres parties de l'aire swahili, elles n'ont nulle part une telle prégnance que dans l'archipel de Lamu et en pays bajun (à l'exception peut-être de Pemba). J'ai émis l'hypothèse que ces traditions apparurent au XIX^e siècle sur l'île de Pate pour se démarquer des Omanais et des Hadrami. Peut-être eurent-elles également pour but de distinguer et de mettre en valeur leurs tenants par rapport aux clans locaux qui se prévalaient d'origines arabes (réelles ou fictives) : en jouant sur le même registre généalogique tout en masquant une origine continentale liée à « Shungwaya » ou ailleurs⁸¹.

L'une des principales caractéristiques de la société swahili, depuis ses origines, est l'intégration continue d'étrangers en son sein, qu'ils proviennent de l'océan Indien ou du continent adjacent ; un mouvement qui connaît parfois de brusques poussées comme dans l'archipel de Lamu au cours du XVII^e siècle. Cependant, en contrepartie, les groupes ancrés dans la cité - singulièrement les clans les plus élevés - peuvent craindre de subir une forte concurrence et doivent s'attacher à maintenir leur légitimité et leur domination, en plus de la nécessité de préserver leur position d'intermédiaires commerciaux. Ce qui passe bien souvent par l'éloge d'une culture locale, l'élaboration d'origines prestigieuses, et en parallèle l'expression d'une coupure avec l'étranger. La cité apparaît ainsi plus fermée et exclusive qu'elle ne l'est en réalité.

⁸¹ On remarquera que ces traditions se retrouvent beaucoup à Siyu ou chez les Bajun, où les origines continentales sont plus évidentes qu'ailleurs et où les intermariages avec des migrants arabes furent moins fréquents chez les élites. Il est de même des Famao, à Lamu ou à Siyu, dont certains lignages se rattachent toujours à la région de Dondo tandis que d'autres se disent d'ascendance portugaise ou chinoise.

Conclusion

Un petit nombre d'indices dans les sources écrites et les apports de l'archéologie démontrent que l'espace *intra muros* des grandes agglomérations de la côte septentrionale est loin de n'être occupé que par les élites patriciennes. La société swahili est beaucoup plus hétérogène et inclusive, y compris dans ses centres les plus prestigieux, que ne le laisse croire à première vue la dichotomie mise en avant par les *waungwana* entre urbanité et ruralité, civilisation et barbarie. L'agglomération au centre de la cité-Etat, malgré ses murailles, demeure profondément ouverte sur l'extérieur et, à son rythme, assimile en permanence des nouveaux venus.

Cependant, s'il est aisé de devenir un citoyen et un Swahili, à travers l'adoption de l'islam et d'une culture perçue comme urbaine, il est beaucoup plus difficile de devenir un *mwungwana*. Ce processus demande bien davantage de capital économique, symbolique, et social, et peut s'échelonner sur plusieurs générations. En effet les élites urbaines tiennent à garantir leur domination et instrumentalisent dans ce but les critères de l'identité swahili, éminemment porteurs de citoyenneté. Il semble que ce phénomène ait été particulièrement prégnant sur les îles de Pate et de Lamu au cours des XVII^e et XVIII^e siècles tant sous la pression d'une nouvelle population citadine que d'une forte compétition politique et sociale au sein des cités-Etats de la région.

Conclusion de la quatrième partie

A partir de l'analyse des traditions de l'archipel de Lamu et de l'ethnographie, James Allen et Randall Pouwels ont décelé l'émergence dans la région vers les XV^e – XVIII^e siècles d'une élite nouvelle. Pour s'imposer et évincer des clans dominants peut-être plus anciens, dits « shirazi », elle s'est appuyée sur un dispositif renouvelé de légitimation : le « mode de domination arabe-*waungwana* », concept forgé par Allen, ou plus simplement sur un « système *waungwana* ». Il semble ainsi que les sources de l'autorité reposent davantage qu'auparavant sur l'islam orthodoxe, les liens réels ou fictifs avec la péninsule arabique, la fortune, et plus généralement sur l'*uungwana*, *urbanitas* swahili fondée sur les qualités morales et les attributs matériels attachés à la vie urbaine. Ces sources de légitimité sont anciennes dans le monde swahili, certainement depuis ses origines, mais elles sont à cette époque accentuées.

Ce « système *waungwana* » est particulièrement crédible tant à la lumière de nombreux récits swahili que des évolutions économiques, sociales, et politiques, que révèlent les textes portugais. Cependant, par l'omniprésence de ses manifestations dans les champs d'étude privilégiés par la recherche (les traditions, l'ethnographie, ou encore l'architecture et l'organisation urbaine), il a eu tendance à masquer la perméabilité des structures sociales et les luttes autour de la définition du statut et de la citoyenneté. Ainsi les *waungwana* ne s'imposèrent pas seulement sur d'autres élites. Leur crispation est aussi le contrepoids des revendications exprimées par les nouveaux groupes alors absorbés par les sociétés urbaines de la côte nord, et parfois de leur succès dans ce domaine - à l'image des Katwa à Siyu.

La relecture des textes portugais, et des quelques éléments à ce sujet présents dans les traditions, a donc appelé à une réévaluation du rôle des autres catégories sociales dans les dynamiques sociales et identitaires qui se produisent entre le XVI^e et le XIX^e siècle : catégories inférieures de la population citadine, dépendants en cours de swahilisation, communautés continentales en contact avec les Swahili, et étrangers d'origines diverses. En un mot, pour saisir l'*uungwana*, l'historien doit dépasser l'étude des *waungwana*.

CONCLUSION

Sur la portion du rivage de l'Afrique orientale comprise entre le cap Delgado et le fleuve Juba, les années 1580-1760 sont marquées par la puissance politique et économique, et l'influence sociale et intellectuelle, des principales cités-Etats insulaires de l'archipel de Lamu, et surtout de Pate, la première d'entre elles.

Assurément, bien qu'il convienne de réévaluer leur intervention, l'intrusion des Portugais au XVI^e siècle a des conséquences déterminantes. L'une d'elles, loin d'être négative, est de favoriser indirectement la montée en puissance de Pate. Parallèlement, son expansion s'appuie sur des réseaux tissés avec le sud de la péninsule arabique, essentiellement avec le Hadramaout. Ce cas est une excellente preuve que la présence portugaise n'enraya pas systématiquement les échanges économiques et culturels sur la côte. Plus tard, dans les années 1650-1660, Pate établit des connexions avec l'ambitieux imamat d'Oman, qui soutient son émancipation vis-à-vis de l'*Estado da Índia*. La cité-Etat est donc la grande gagnante des transformations qui depuis la mer affectent le monde swahili à cette époque, elles-mêmes contrecoups des évolutions successives de l'empire portugais et des rives de la péninsule arabique.

Mais les changements viennent aussi des terres. A partir du premier tiers du XVII^e siècle, la côte swahili septentrionale et son arrière-pays sont ébranlés par la pénétration des Oromo, qui en quelques décennies se font maîtres des terres continentales depuis la Juba jusqu'aux environs de Malindi. Il faut néanmoins souligner, comme dans le cas des Portugais, que l'historiographie, influencée par le mythe de Shungwaya, a beaucoup exagéré leur impact, du moins sur les populations occupant le sud du fleuve Tana. Grâce à la richesse accumulée dans son port et sur l'océan, Pate parvient à nouer une relation d'alliance privilégiée avec les Oromo, caractéristique des rapports d'interdépendance équivoques noués entre les cités-Etats swahili et les populations les plus puissantes. Pate s'attache ainsi leur force pour dominer politiquement une large bande côtière depuis le nord du pays bajun jusqu'à la Tana.

Cette domination dans le champ politique, dans et en dehors de la cité, est le fait d'une fraction des clans dominants de Pate, également présents dans d'autres agglomérations : une catégorie sociale qui s'est enrichie par le négoce et a acquis pouvoir et prestige grâce aux liens bâtis avec les acteurs étrangers. Ce sont ces groupes, parmi lesquels on trouve la

dynastie Nabahani, qui donnent naissance aux fameux « Arabes-*waungwana* » mentionnés par les traditions et l'ethnographie. Ils semblent avoir pris l'ascendant sur d'autres clans, soit issus des élites anciennes « shirazi », soit d'origine plus modeste, souvent proches ou issus de communautés venues du continent et d'implantation plutôt récente dans l'archipel.

Cependant la prise de pouvoir politique et sociale des *waungwana* de Pate et d'ailleurs, de même que son maintien, ne fut pas chose aisée, en raison de la flexibilité des mécanismes politiques et, en liaison, de la fluidité des sources de la légitimité dans la société swahili. Ces dernières reposent en effet beaucoup sur la fortune et les réseaux de parenté et d'alliance, par essence éminemment fluctuants dans une société à la fois très investie dans le commerce - dans les grandes agglomérations du moins - et, en tant qu'interface, très dépendante de ses relations avec l'étranger. De telles caractéristiques concourent à une certaine fragilité des cités-Etats littorales, instables du fait de la compétition virulente pour l'accès à la suprématie et de l'immixtion des étrangers dans leurs affaires internes. Deux phénomènes souvent liés qui ouvrent parfois la porte à l'hégémonie de ces derniers. Ces processus sont particulièrement évidents dans le cas des régions de l'archipel de Lamu et de Mombasa entre le XVI^e siècle et le début du XIX^e siècle. Ils participent largement du déclin de Pate à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Pour assurer leur « victoire », thématique récurrente des traditions de l'archipel, ou préserver leur distinction lorsqu'elles durent céder du terrain politique, les élites instrumentalisèrent certaines sources de prestige et renforcent le rôle de la fortune. De la sorte, elles amplifièrent la fonction sociale des qualités morales et des manifestations extérieures attachées à l'urbanité et à l'islam, c'est-à-dire de l'*uungwana*, ainsi que des origines arabes réelles ou putatives. Symboliquement, l'écart fut par conséquent creusé entre l'espace *intra muros* et l'extérieur, la ville et la campagne, la côte et le continent ; faisant *in fine* apparaître la société urbaine littorale comme plus exclusive et plus « arabe » qu'elle ne l'est en réalité. Une réaction qui justement s'opéra en grande partie sous la pression de groupes nombreux nouvellement assimilés à cette époque.

En définitive, ces recompositions sont à la fois la marque de la dynamique identitaire du monde swahili, en redéfinition permanente, et des enjeux dont elle fait l'objet dans le cadre de la stratification sociale. Au XIX^e siècle, la société côtière, produit de ces évolutions, poursuivra dans cette voie, plus intensément encore, sous l'influence de l'expansion du sultanat omanais de Zanzibar et d'une ouverture bien plus grande sur le continent africain. Ce

mouvement a donc, comme j'ai souhaité le démontrer, des racines anciennes, à l'image de l'esclavage et des mutations de la dépendance.

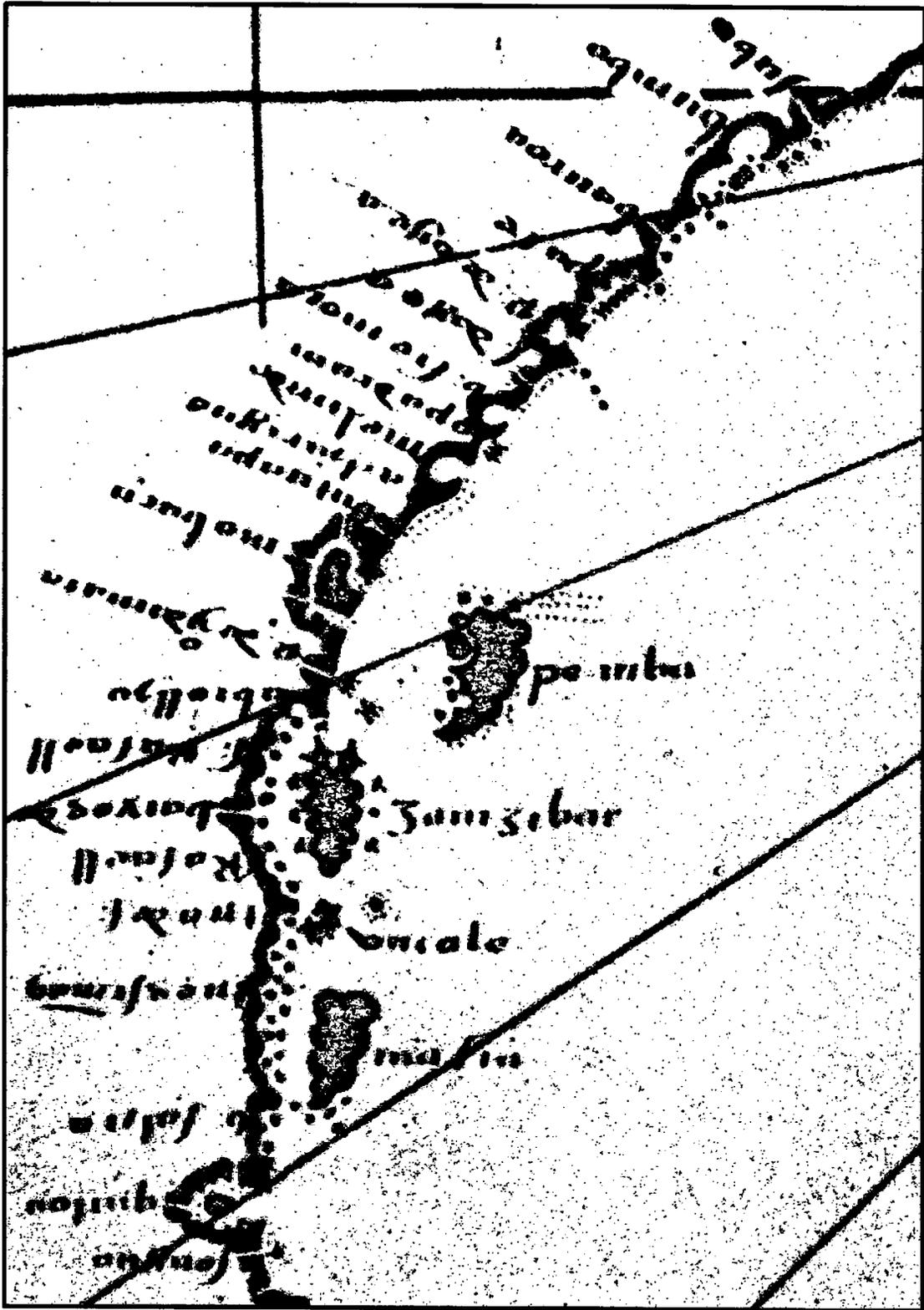
Prendre en considération ces dynamiques est vraisemblablement le meilleur moyen de saisir le monde swahili, si fréquemment qualifié d'« insaisissable » (*elusive*). Jean-Claude Penrad a trouvé une belle formule pour définir les sociétés swahili : il parle de « sociétés du ressac »¹, pour rendre compte de leur va-et-vient permanent entre l'Afrique et l'océan Indien. Sans doute s'agit-il d'une définition plus appropriée que la « société d'intermédiaires » (*middleman society*) évoquée par John Middleton et par d'autres, qui a tendance à cantonner les Swahili à un rôle de passerelle entre deux mondes pour les besoins du commerce². Il faudrait peut-être plutôt considérer le monde swahili comme une société d'interface très poreuse, donc nécessairement très ambiguë.

Au-delà de ces considérations, j'espère à travers ces réflexions avoir réhabilité une période délaissée, et souvent mal comprise, de l'histoire swahili. La présente étude est pourtant loin d'en avoir achevé la réinterprétation. Que l'on songe par exemple à l'aire méridionale du rivage, au sud de Mombasa, dont l'évolution ne suivit pas des voies tout à fait similaires. Il faut par conséquent espérer que la recherche historique s'appropriera davantage à l'avenir cette époque, qui est loin de se réduire à un déclin généralisé et inéluctable.

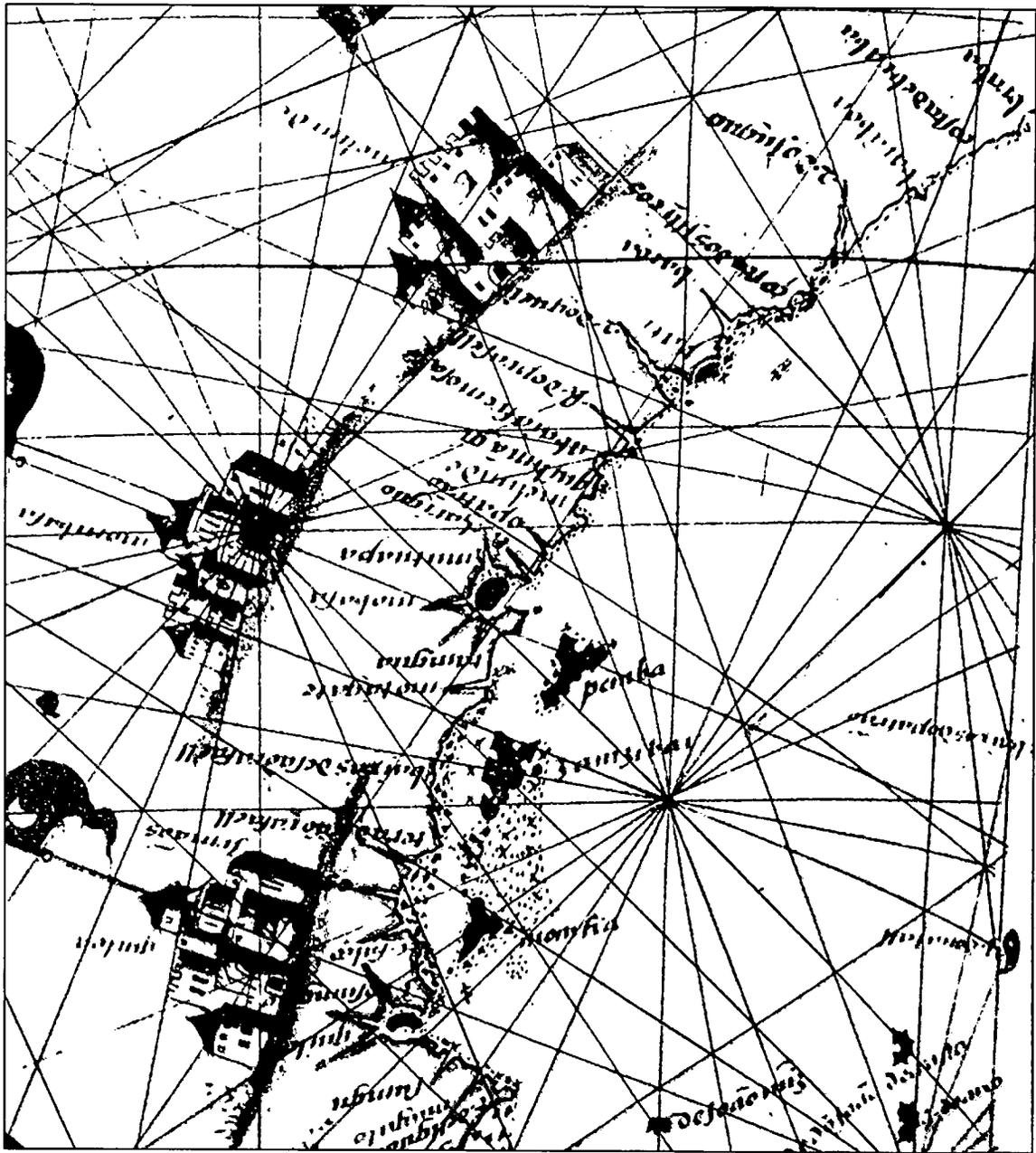
De même, par ses questionnements et ses zones d'ombre, cette étude appelle à poursuivre, en veillant à la replacer dans un large horizon spatial et humain, l'histoire urbaine de l'Afrique avant le XIX^e siècle, champ de recherche encore très prometteur.

¹ J.-C. Penrad, « Societies of the *ressac* : the mainland meets the ocean », 1994.

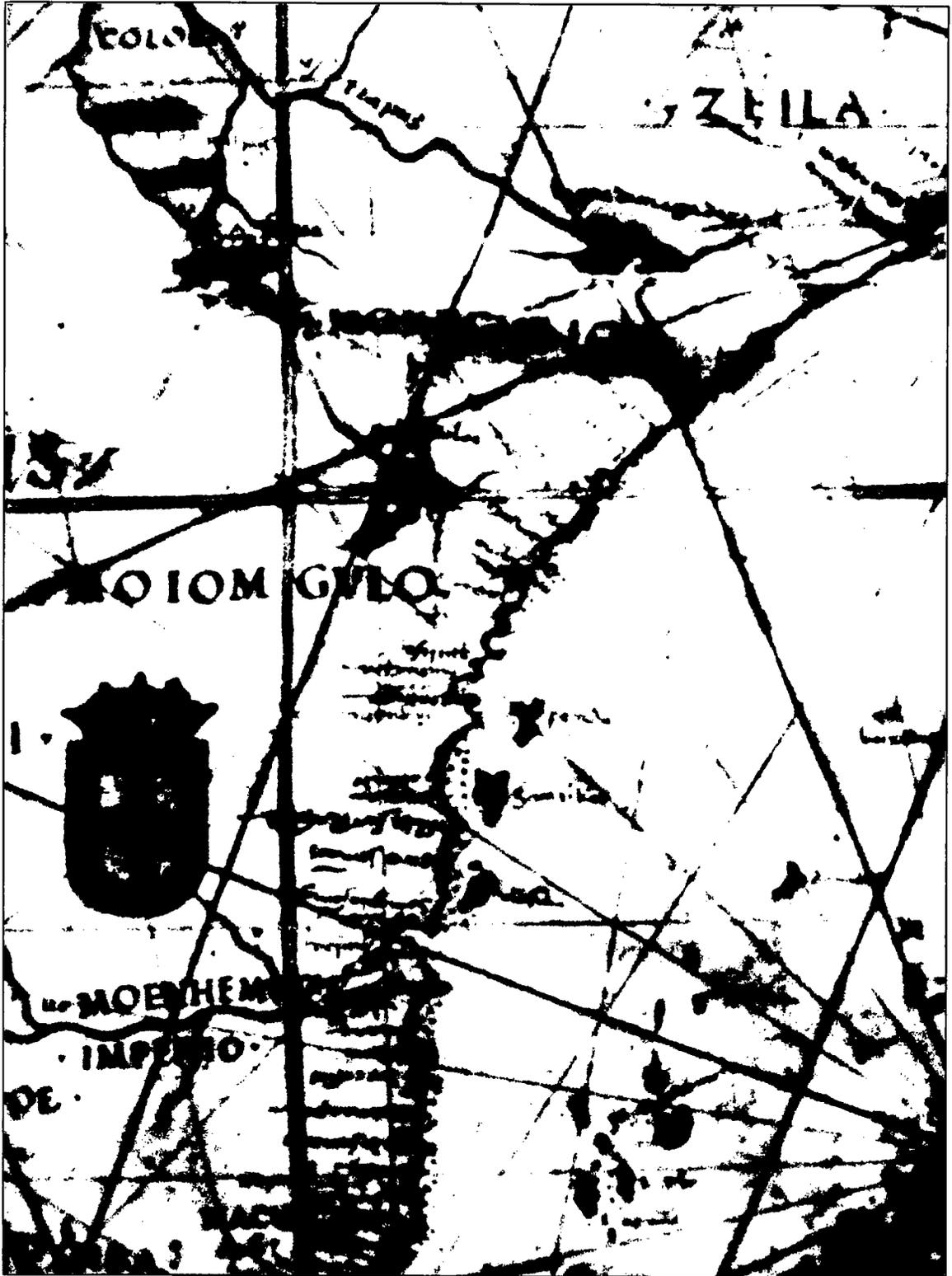
² Rappelons également que dans le domaine économique aussi les Swahili ne sont pas que des intermédiaires. Ils prennent également la mer et la production des agglomérations littorales est relativement diversifiée.



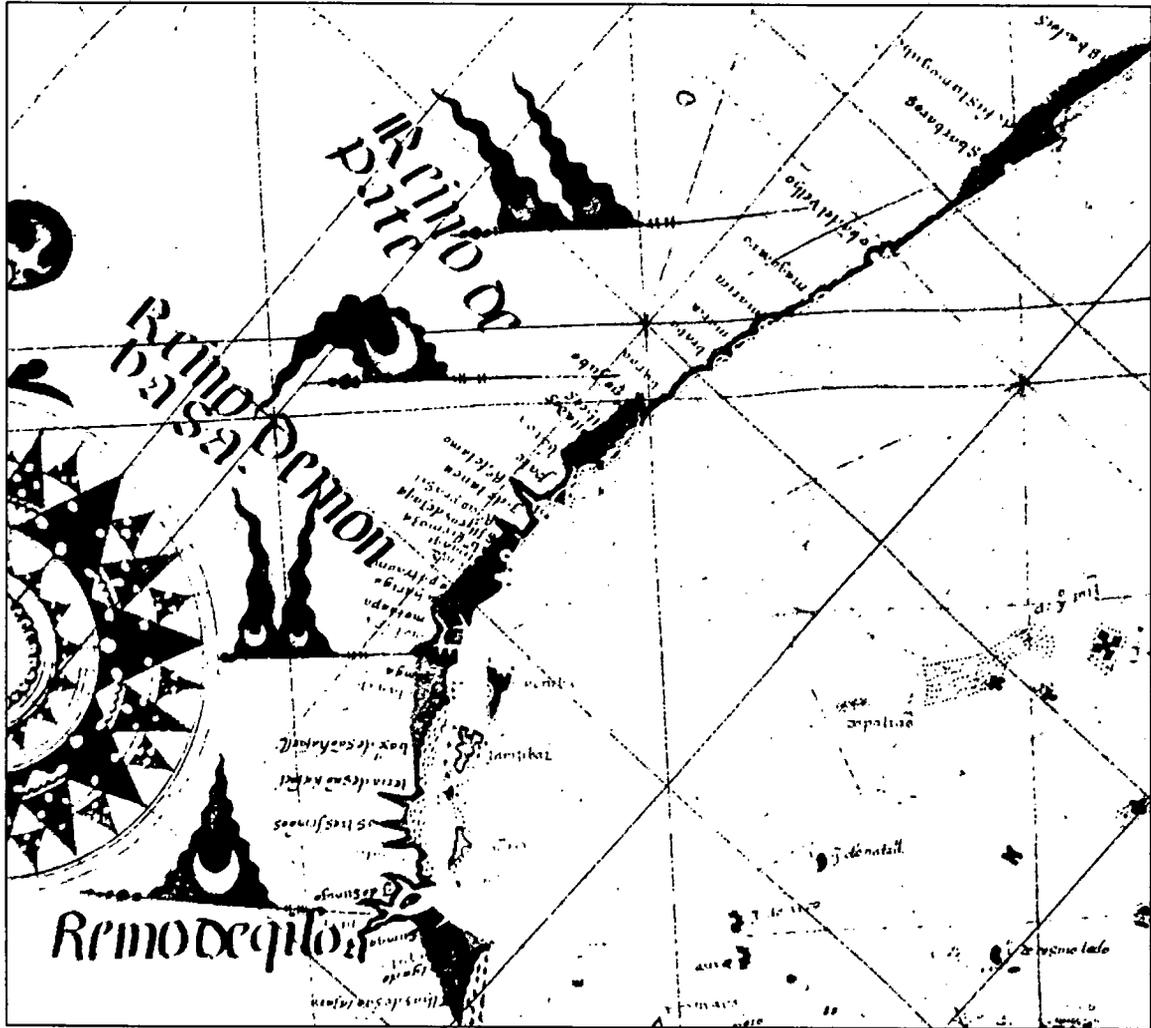
1.1. Gaspar Viegas, vers 1537 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 1, pl. 50B



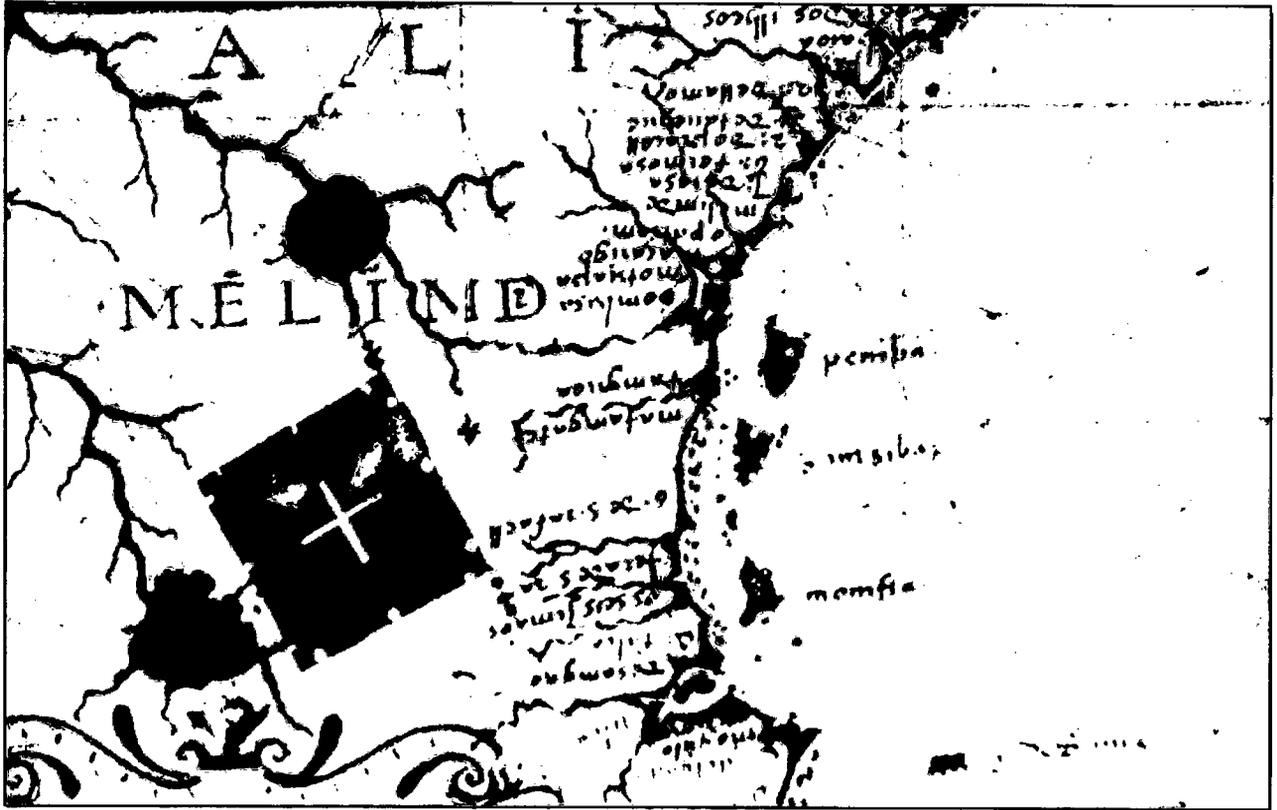
1.2. Anonyme, "Livro de Marinharia de João de Lisboa", vers 1560 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 1, pl. 94B



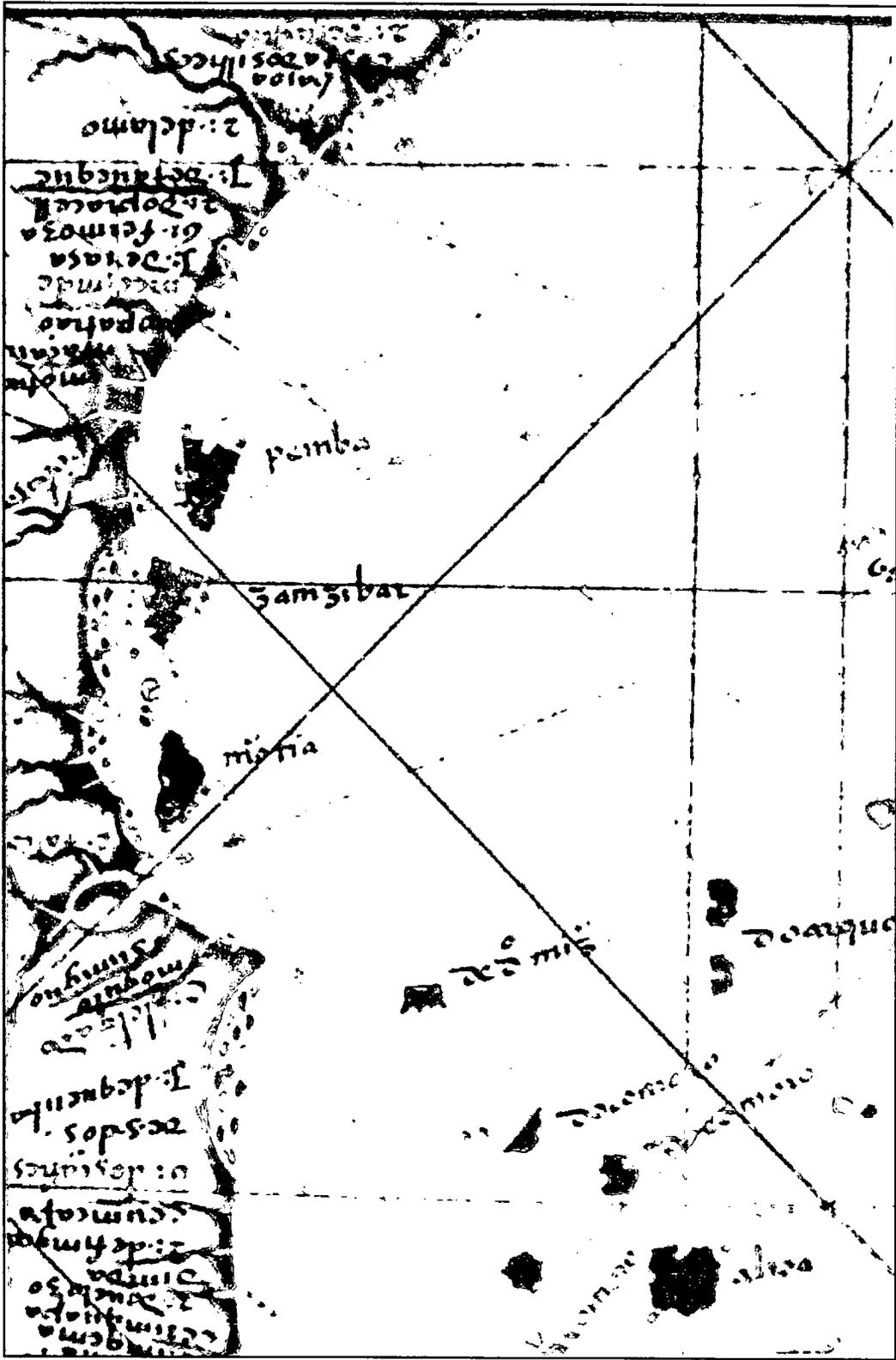
1.3. *Bartolomeu Velho, 1561 (détail)*
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 2, pl. 203



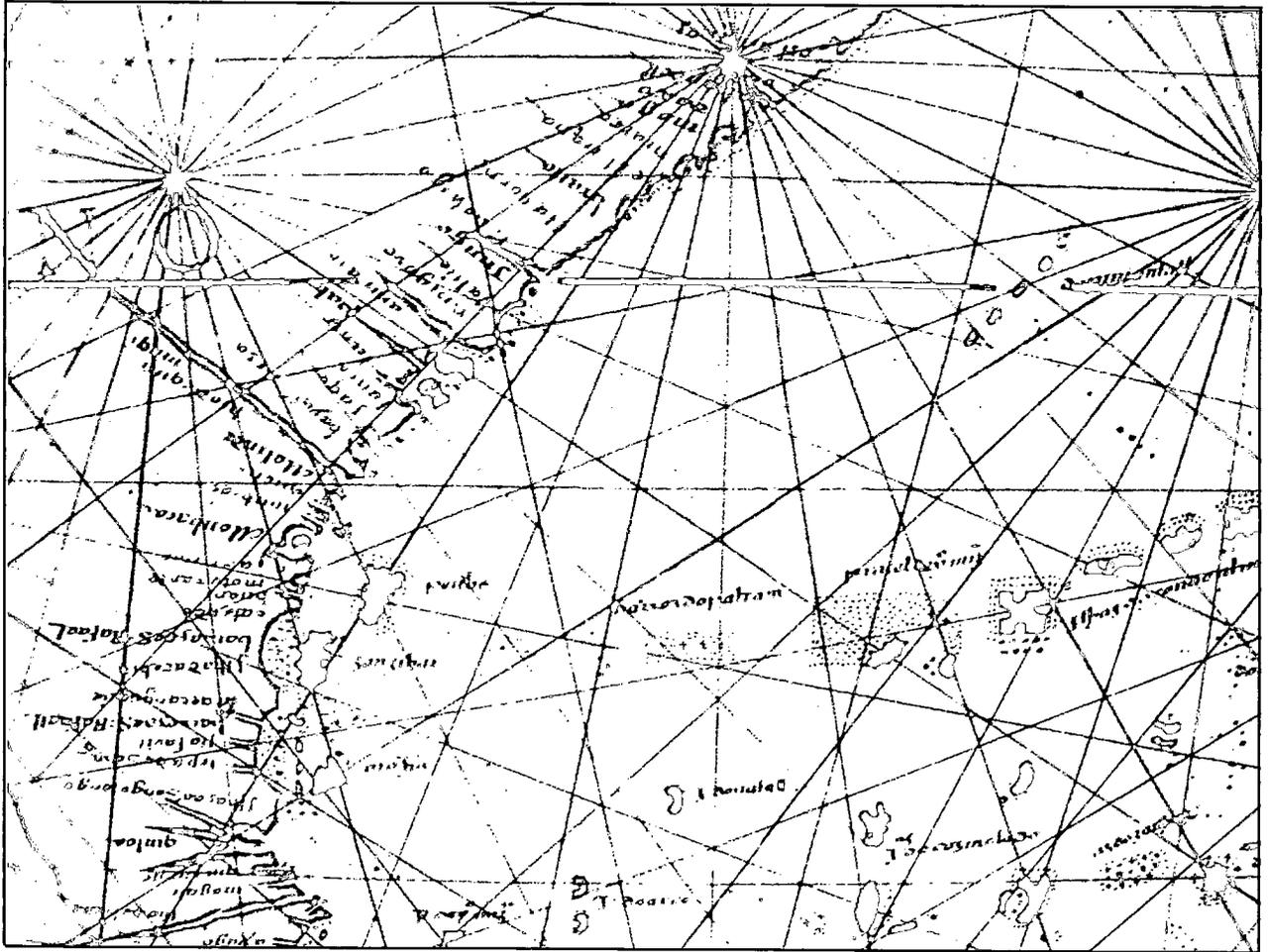
1.4. Lázaro Luís, 1563 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 2, pl. 215



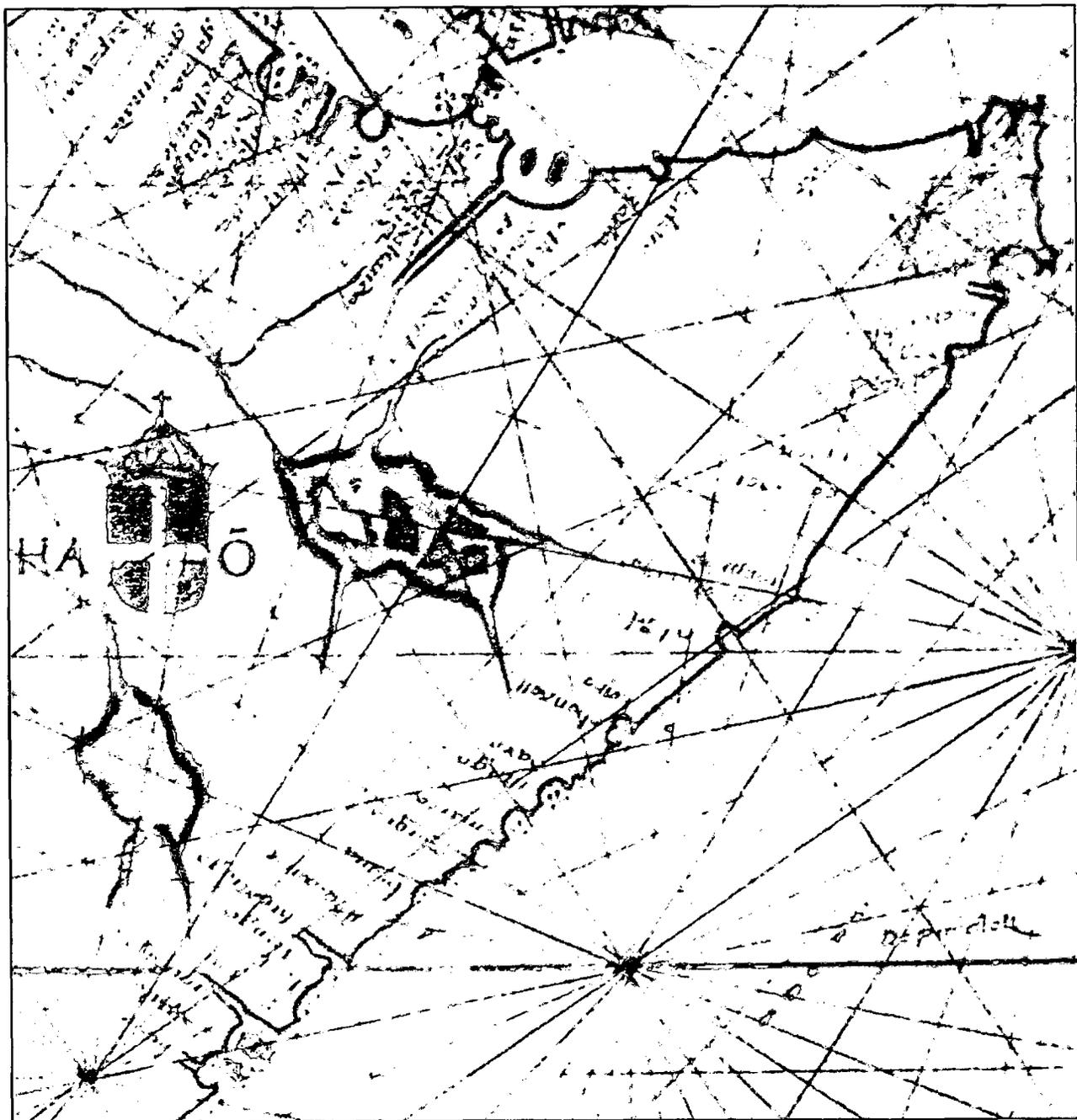
1.5. Fernão Vaz Dourado, 1570 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 267



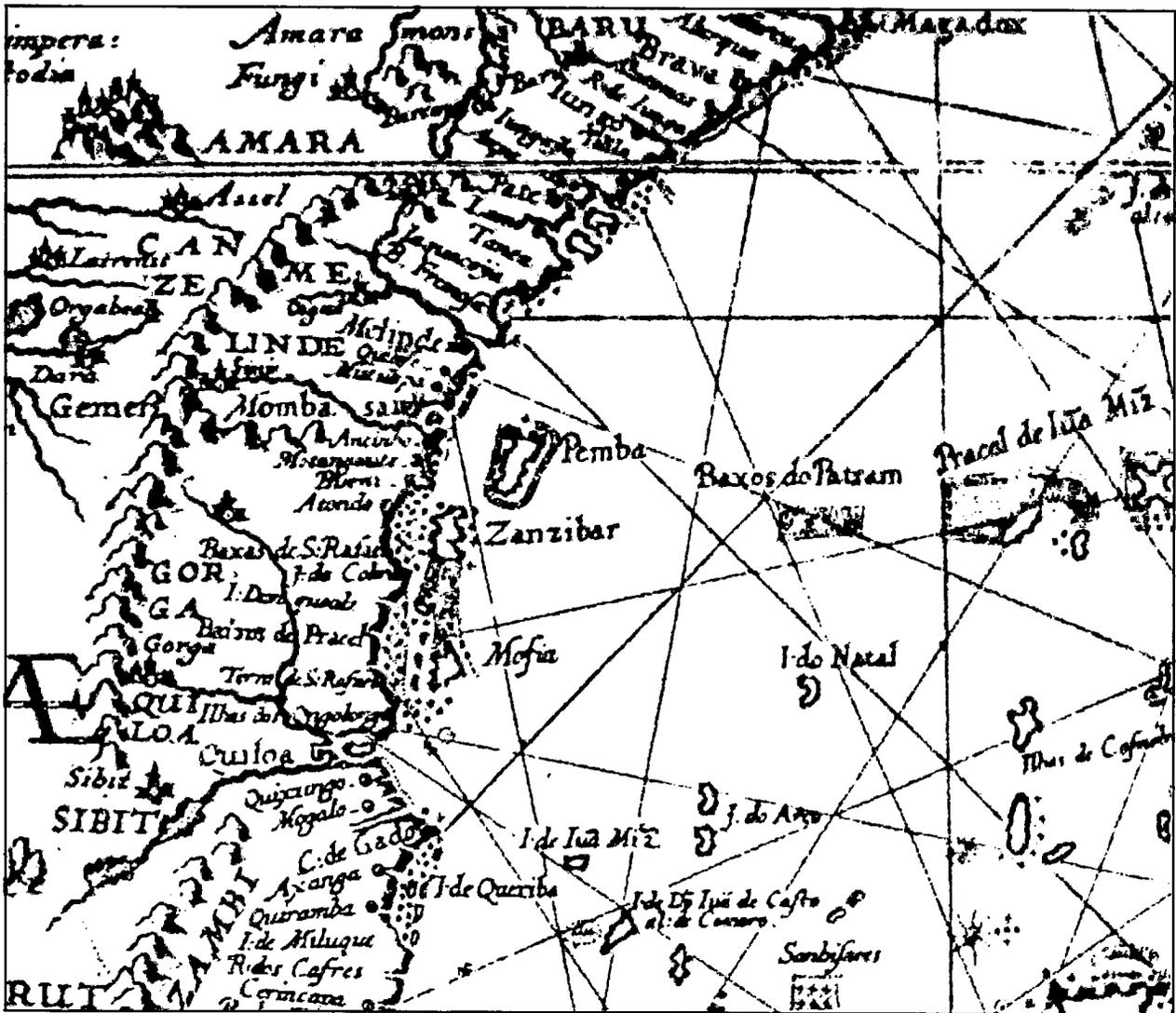
1.6. Fernão Vaz Dourado, 1570 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 268



1.7. *Bartolomeu Lasso, 1590 (détail)*
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 373



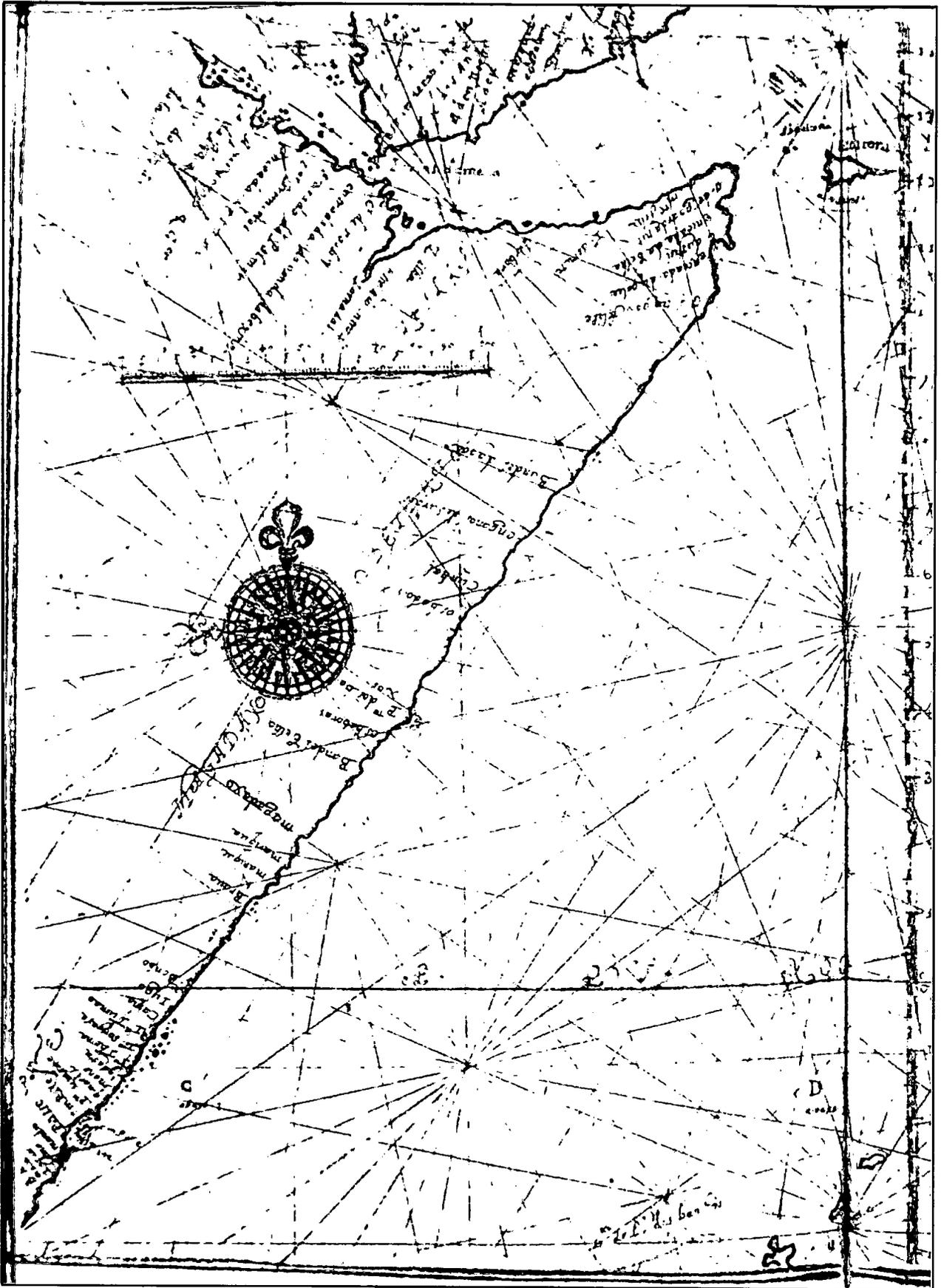
1.8. Bartolomeu Lasso, 1590 (détail)
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 374



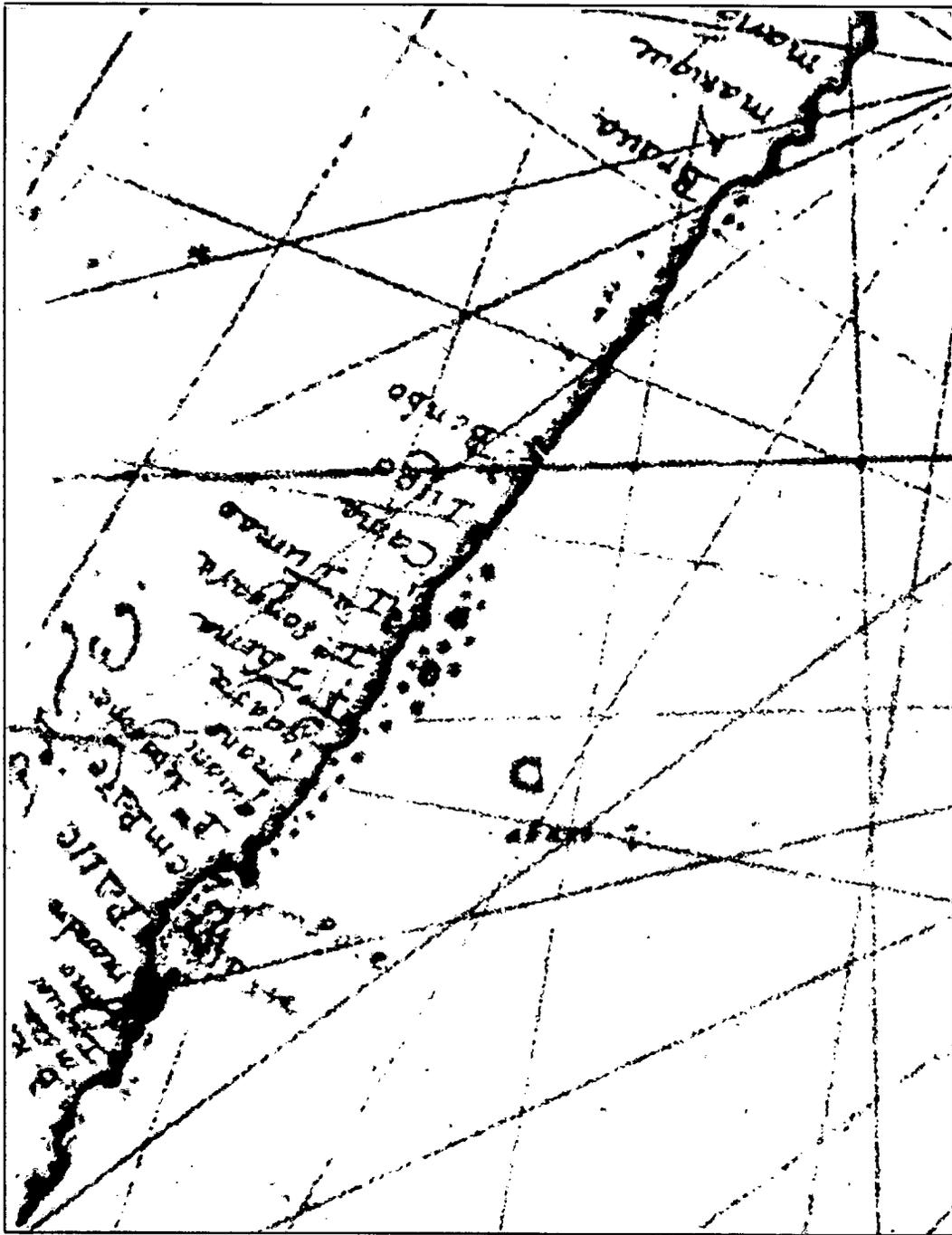
1.9. Petrus Plancius, 1592-1594 (détail)
 Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 382B



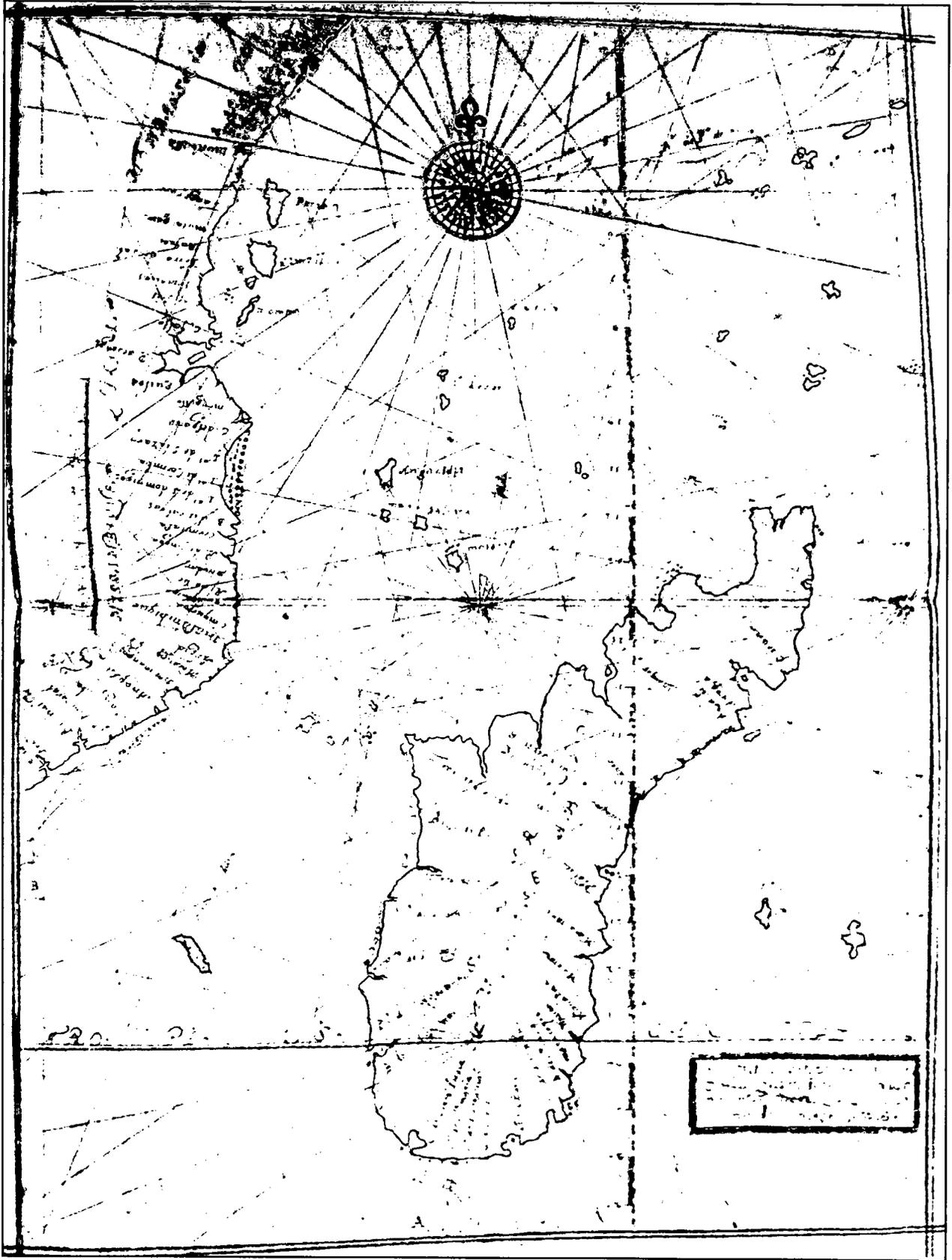
1.10. Arnoldus Florentius van Langren (détail)
 publié dans la première édition de Jan Huygen van Linschoten, Itinerario [...], 1596
 Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 3, pl. 384B



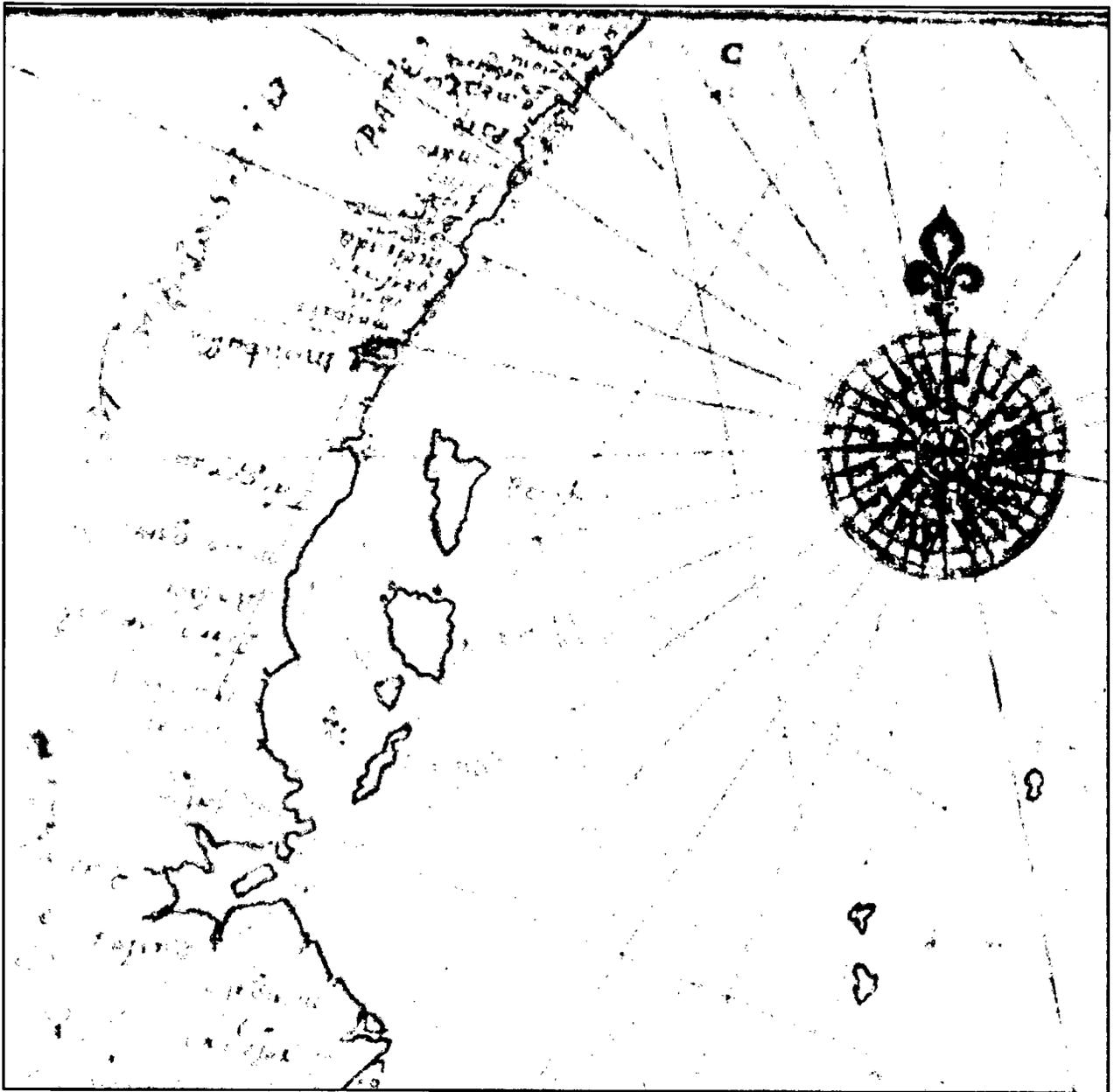
1.11. Pedro (Pierre) Berthelot, 1635
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 5, pl. 575B



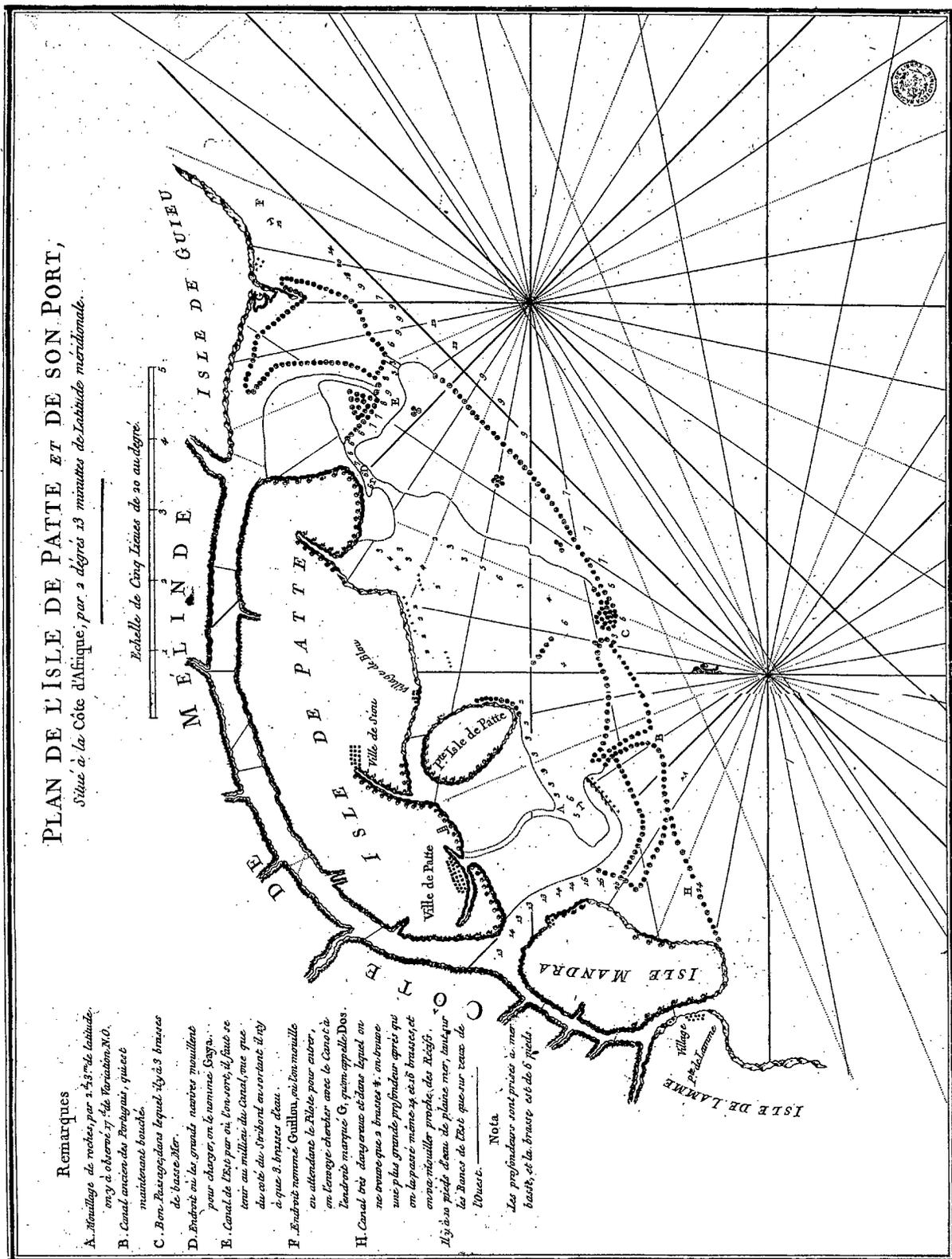
1.12. Pedro (Pierre) Berthelot, 1635
détail : l'archipel de Lamu et la région de Shungwaya
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 5, pl. 575B



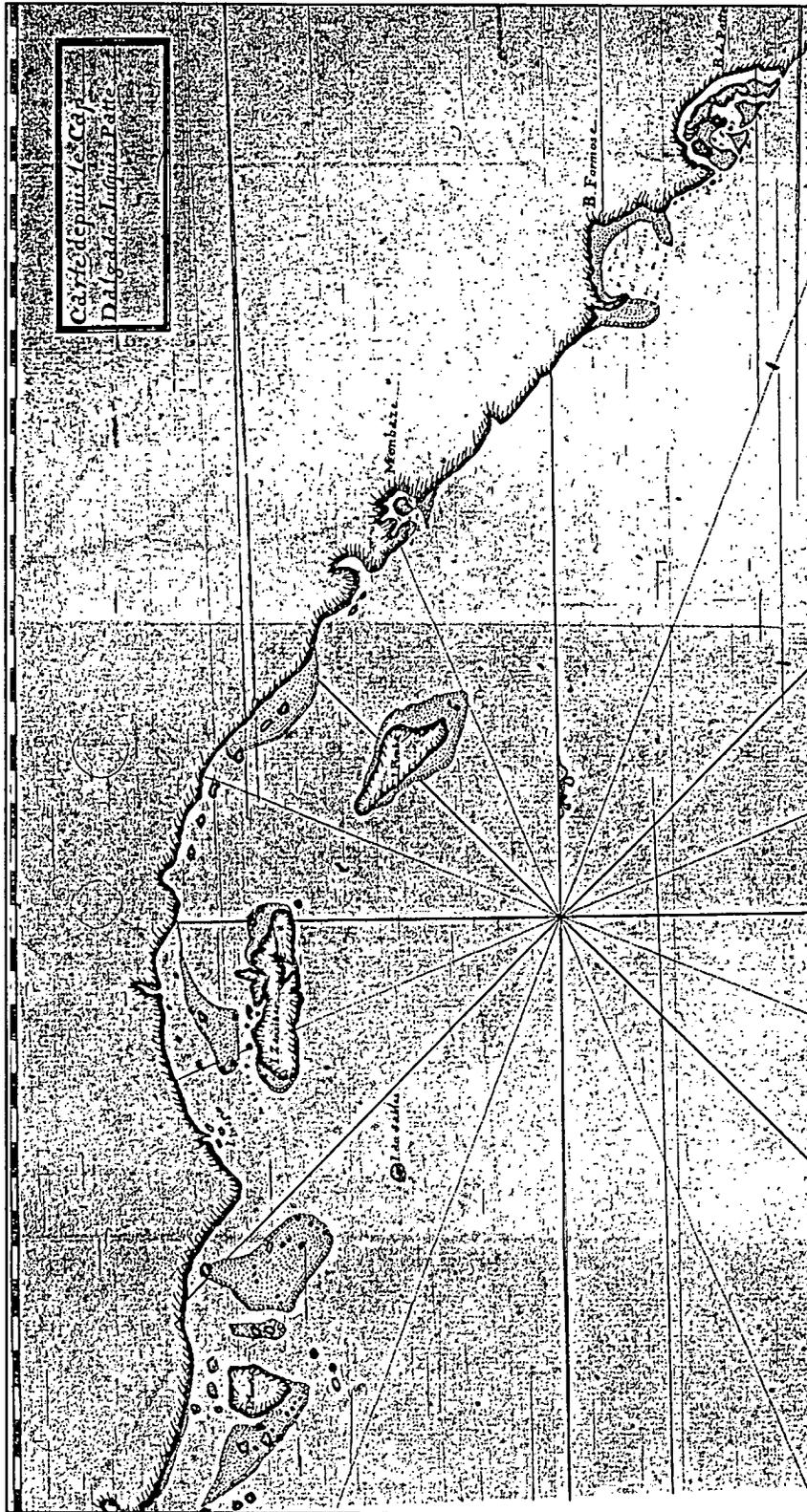
1.13. Pedro (Pierre) Berthelot, 1635
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 5, pl. 575E



*1.14. Pedro (Pierre) Berthelot, 1635
détail : la côte swahili depuis le cap Delgado
Portugaliae Monumenta Cartographica, vol. 5, pl. 575E*



1.15. Guillaume Nicolas Delahaye,
"Plan de l'Isle de Patte et de son port", s.d. (vers 1760-1780)
(d'après "Plan of Patta on the East Coast of Africa by Capt. D. Crichton 1751")
BNF Cartes et Plans et BNL Cartografia



1.16. Anonyme, "Carte depuis le Cap Dalgade jusqu'a Patte",
vers 1776-1777

Archives Nationales de France, C4-42, f. 152

Annexe 2

Pièces d'archives retranscrites

Règles adoptées pour la retranscription :

- les points de suspension (sans crochets) indiquent les passages illisibles ou coupés dans l'original
 - XX : désigne les lettres illisibles
 - [...] : indique les passages volontairement coupés afin d'abrèger
- Les textes sont retranscrits sans modifications ni corrections (hormis dans certains cas l'ajout d'alinéas).

2.1. Arquivos Nacionais / Torre do Tombo, Lisbonne,

Documentos Remetidos da Índia (DRI) 40

2.1.1. Francisco de Seixas Cabreira au vice-roi, Mombasa, 14.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 257-262 [extraits]

Le début (f. 257) a été édité dans :

NOGUEIRA, João, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem*, Lourenço Marques, Cadernos Moçambicana, éd. M. Barreto, 1971, annexes, pp. 49-50.

« [f. 257v] [...] Nesta mesma occazião chegou Pero Vaz de Faria da Vigia em q estava com novas surtas de q ficava o Tirano na ilha de Anjuane com nemhum poder e os naos q vinhão pacadas q erão de Patte, e vindas do Comoro, e as novas alevantadas p elles só a fim de eu não passar as ilhas, e ficar-lhe melhor comodo para se recolherem e fazeremse snõres de Ampaza cõ o q ficava sendo de todos os mais Reis ; segurado destas novas, e das treyções com q o dito Rey me esperava em tr.^a e disimulando com tudo lhe mandey dizer q S.A. como vaçalo de SMg. devia mostralo p obrar, e o XXX meter na minha galiota, e nella estar ao castigo q se avia de dar aos debriquentes, e culpados de sua tr.^a e aos q tinhão brigado cõ o sanguiçel como era cust.^e antigo, respondeu-me (p.^a me hir entretendo) com frivolas rezõis ha q dezemganado dellas soube q hia metendo Galas, e gente da tr.^a firme na sua ilha para se defenderem, e ofederemnos em q.^o pudeçe pello q cõ a mesma [f. 258] brevidade, por não perder tempo, e dalo ao inimigo, convoquei todos os mais Reis q como vaçalos de SMg. se mostrarão liberaes p.^a este inimigo os q.^s só forão por então, o Rey de Ampaza, e o povo de Lamo cõ o seu principe, e Rey legitimo que o Rey como parente chegado de Pate se fez absente, e p. ter çido Rey p. elle que lhe buscou test.^{as} p.^a isso q.^{do} Baltz.^{ar} Marinho lhe deu o Reinado sendo elle do principe q ainda digo ; o Rey de Sio, e o de Mandra como mais afeiçoados a Pate se puzerão neutrais, ainda que mais dependentes daq.^{la} parte, porem vendo q o jogo hia sendo de sizo. me vierão pôr nas mãos e se me offeriçerão para todo o castigo que

quizeçe dar a Pate e p.^a este effeito logo prom.^o que tudo dos mais principais fidalgos de cada Reino, e seus principes com boas palavras, e obras os adqueri, p.^a a sertiredem minha companhia, e tendo os aly grangeados, e seguros, em prezença de todos depois de ter mostrado todas as culpas del Rey de Pate mandey dizer ao mesmo Rey e a seu povo q diçe o q fazia, e q quizeçe estar p. tudo aquillo q fosse do serviço de SMg como seu Rey q era, e q melhor viera q se castiguaçe os culpados q mereção pelos [?] do q mostralo ser elle com tão grande mostras [?] do alevantado, pello q tomaçe seu cons.^o tem vinte e quatro oras respondeçe, e qde não q o haver ia p alevantado de todo ; em prezenca de todos os mais Reis q aly asistião comigo, e como esse o castigaria reguirosam.^{te} ao q respondeo q ninguem lhe podra fazer malas, e q estava seguro delles pq me não avia de obedecer, nem estas pello q oufizeçe, porq não trazia mais pençamentos q de matar ; e isto em razão de lhe ter emgeitado quatro mil pardaos q se me ofereção p.^a lhe emcobrir seu preçados [...] o Rey de Pate, e sua cidade no mais miseravel estado q se podia, pq p mar e tr.^a os apartey de man.^a que só de naos lhe queisme sete, todas das q paçarão este anno p fora sem se resgistaçe na fortz.^a de Mombaça, das q.^s sinco tinhão varadas ao longo dos muros , de cujo inçendio abrazou toda a çidade do qual perderão quantidade de fato e se abrazarão de homens e mulheres, e minimos huã boa copia, e de embarçaõis peq.^{nas} lhe mandey queimar, e se lhe tomarão setente e oito, a fora outros de menor porte ; e de palmeiras se cortarão paçante de dez mil ; e nos asaltos cotidianos, se tomarão duzentas, e tantas cabeças afora setenta mouros fidalgos dos da parçelidade do renegado q só tinhão achados cõ elles no Comoro que se tomarão no mar, p. João Soares de Souza Cap.^m dos fortes de Macupa q p^l ser peçoa de valor, e mereçimentos o obriguey a que me acompanhasse nesta ocazião deixando o seu lugar provido como convinha, e vendosse o inimigo tão apertado, e cõ alguas pretenções frustradas, porq para a guerra da tr.^a paguei da tr.^a firme so paçante de duzentos e sincoenta negros de armas, q forão os q fizerão os asaltos que por serem tão continuos não ouzação [?] a sairem dos muros p.^a fora p que tambem lhes tinha ja [f. 258v] que o madasse asoladas duas povoações, que tinhão de Maracatos ao longo de sua çidade que obrigados de huã couza e outra, tratarão logo de se mostrarem humildes, e de se quererem sugeitar as ordens de SMg. e ao castigo que mereção porem p não perder a ocazião da q tinha azidas [?] só por ver a taes inimigos destrozidos de todo com maior força comecey a pertallos p mar, e terra e p.^a este effeito com o batelhão lhe coniciaga [?] derribar alguãs cazas q dando ao mar, me dava lugar pera isso e permitir tambem chegado huã galiota da companhia de Antonio Carn^{to} da de as del Rey que se apartou delle na Arabia sem ter [?] que o mar, nem com que peleiar, a qual provia logo de mantimentos, e monições com q fiquei segurando melhor o partido porlo [?] á em companhia de João Soares de Souza q assistia da banda de fora das ilhas de Pate, assy que tendo as couzas neste estado, e cõ as esperanças no socorro que esperava de VS ou da cheg.^{da} de Antonio Carn.^o cõ ordens de VS a q logo me sogeitey largando lhe todo o governo, e offerendome p sair soldados para desembarcar em terra, o que elle não quiz aseitar, e só se contentou com huã nao que João Soares de Souza tem la tomado naq.^{le} mesmo dia q elle chegou, e depois de estar a minha vista se fez senhor destas e pera esta ouzalia que eu a soube sofrer [...].

[f. 259] ...Anjuane em busca do renegado [...] cõ seis soldados que lhe dey pera huã das galeotas del Rey, a qual deixava elle depois na aguada da ilha de Lamo sem nenhum soldado, e desprovida de tudo sem hum mosquete, nom polovro, nem cargua de poluvra e com poucos mantimentos, a qual mandey a logo buscar e como cousa del Rey aprovido neçess.^o porque nem aparelhos, lhes ficou como comsta da certidão do escrivão Pero Carvalho Cap. de hum sanguiçel que naquella ocazião estava em Lamo, em sua companhia, e do sardara da dita galiota ; e nas duas lhe ficarão q são suas, p.^a onde gastou os provimentos todos da galiota del Rey ; he paçado a ilha de Anjuane segundo a determinação q leva, queira Deos q se encontre com o Renegado pera que assy fique SMg. bem servido desta comição, p.^a

poder obrar o dito capitão-mor alguã cousa de sentançia na prizão, ou morte do renegado lhe fiz todas as advertençias necess.^{as} pello que procurei saber de seus desenhos, e juntamente lhe entreguey dos captivos que tinha de Pate o irmão da Rainha q esta aparentado com todo o Pate, e outro mouro fidalgo genro de hum Madevolay mouro m.^{to} conhecido, e aparentado dos Muxuntos, e dous pilotos tambem mouros fidalgos, e tres mais de menos qualidade p.^a lhe servirem de espias, e todos os nomeados vindos este anno da mesma comp.^a do renegado, e do lugar em q o deixarão, mas ainda ally o reço q senão coreiga [?] este serviço ; porque a prizão deste alevantado, senão ha de oje obrar p forças, senão perfeito, ou por dinhr.^o me quereradeõ q nos enganemos na oprizerão, e q tudo se faça melhor do q imaginamos.

[...]

[f. 259v] A prim.^{ra} obrigação q fiz ao Rey de Pate nas ditas capitulações foi de trazer prezo, ou morto, o renegado a esta fortz.^a e p.^a isso me deu dous rasões, hum delles irmão legitimo do prinsipe, outro hum mouro fidalgo parente dos Muxuntos q são os q governão o Reino, os quaes ficão nesta fortz.^a e p.^a este effeito he partido Asane Mataca q o anno paçado veo da sua companhia cõ huã embarcação bem conçertada de gente e fazenda, e espero em Deos q a de fazer muito na sua prizão, porq só com elle os ouve p perdoados em nome de SMg. como consta das ditas capitulações quando não q se tratarião dos culpados, do Comoro, como fosse mais serviço do dito snõr [...].

Tambem obriguei ao Rey de Pate polas ditas capitulações a que pagaçe oito mil pardaos de larins para as despesas das duas galiotas q VS. tem ordenadao q asentão nesta fortz.^a depois de estarem castigados todos os culpados, dos q.^s ficão ja quatro mil caregados na receita do feitor Antonio João da Veiga como consta da certidão do escrivão, e os mais q faltão arecadandosse p.^{lo} feitor capitão, e escrivão das ilhas, pellos não querer asseitar na moeda q estimavão sempre a pagar semelhantes penas ; e asy mais obriguei ao dito Rey que arazeçe todos os muros de sua çidade, o qual logo fez de feição, q athe os muros que estavão feitos muitos annos antes da vinda dos Portugueses a Costa de Melinde se quebrarão como q ficarão de todo atemorizados pque esta oje sem nhuã defençã, e asy tudo o mais que declara o proço das ditas capitulações.

Sem embargo da que em conformidades dos ditos capitulações (sendo VS servido) lhe fica lugar de mandar castigar os culpados q restão de Pate quando de todo não entregem o renegado morto ou vivo nesta fortz.^a, tive eu bastante rezões p.^a não cortar mais alguãs cabeças dos q ficavão em tr.^a e a p.^{ra} de todos q avião de ser daquelle q só podião hir ao Comoro em busca do tirano como o dito Asani Mataca, e hum Banapongo, q foi a p.^{ra} couza das guerras de Ampaza p ser o q trouxe os Gallas p.^a ella de modo q se trataçe de querer matar a estes (alem de que [f. 260] havia de ser com muito mayor trabalho pello estado em q ja estavão) não podia então conceguir a viagem do Comoro em busca do dito Rey tirano que era o que mais convinha ao serviço de SMg. e a quietação de toda esta costa porq he serto q em quanto elle foi vivo o a de trazer sobre saltada de mais que com dessimular cõ a morte destes, me pareceo q acolheçe ageito [?] o principe herdr.^o de Pate ; e este pello contr.^o p ser o mayor alevantado q oje temos depois do Rey tirano sendo tambem o mayor inimigo dos Portugueses, e o q sustenta suas cousas escondidam.^{te} o qual como este se soube esconder de my fazendosse doente q ja mais me pude encontrar cõ elle p muitas dilig.^{as} e dissimulações p q porem ainda assy não perdy de todo as esperanças de o acolher as mãos p.^a o incitar a VS. pq em quanto este principe foi vivo ha de embrulhar o Reino, e a seu pay, e pera quem ha de vir a ser Rey he muito.....officio mas sendo em prejuizo do estado como athe gora foi e seus proprios vaçalos me afirmão o mesmo, como Bacar Muxuntu, e o Assani Mataca q foi pera Comoro, e VS sendo servido deve p esta penção aos Cap.^{es} de Mombaça, e em quanto durar o

meu tpo sem elle me não ha de acqueçer p nhú respeito a prizão, ou morte delle, pois vejo q convem tanto ao serviço de SMg. [...].

E outro assento q com este tambem envio a VS. das pazes, e amizades q fiz entre todos os Reis depois de estarem castigados (cada hum conforme mereção) q he de tanta utilidade para a quietação daquellas ilhas como o mesmo castigo q dey a Pate porq assy se fica atalhando os dessenhos de cada hum principalmente do Rey de Pate q p força a de estar sentido do brio, e do menio que perdeo quando mais poderoso, e florecente estava ficando oje em estado que daqui ha muitos annos, não ha de ser o que foi salvose os cap.^{es} de Mombaça, o deixare p lhe outra vez na estima em q estava p seus particulares respeitos.

Ao Rey de Sio, e seu povo sem embargo de q avião bem servido no castigo de Pate, os condeney em mil e quinhentos pardaos de l.^{es} tambem p.^a as desp.^{as} da armada, e lhe mandey arazar parte de seus muros principalm.^{te} pella p.^{te} q mais convinha cõ o q ficarão bem castigados, cõ a morte de hum mouro fidalgo seu parente q só tinha favoreçido ao renegado, e secorrido-o cõ roupas na tomada desta fortz.^a o qual acheyo na nao q levou Antonio Carn.^o e p.^a melhor dizer q ausargou [?] p.^a sy. /

Ao Rey de Mandra em pena de ter favoreçido ao Rey de Pate nas suas guerras, contra as notificações q lhe forão feitas, e por tambem ter favoreçido em parte as cousas do renegado, o fez tributario a SMg. com obrigação de pagar de pareas p.^a todo sempre, e em cada hum anno sincoenta pardaos de l.^{es} [...]. »

2.1.2. « Cópia dos apontamentos, e capitulos que Francisco de Seixas de Cabreira [...] obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo », Pate, 10.01.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 267-269

« [f. 267] Cópia dos apontamentos, e capitulos que Fran.^{co} de Sexas de Cabreira capitão-mor da fortz.^a e Costa de Melinde obriga a cumprir e guardar ao Rey de Patte, seus Principes e Regedores e mais povo na presente guerra em que está contra elles tendo-os por alevantados por todas as rezões abaixo declaradas, e outras presentes que obrigarão ao sobredito capitão-mor a havellos por esses, e atellos de cerco com tão grande perda de vassallos e fazendas do dito Rey de Pate para q cumprindo-os inteiramente serem perdoados, e admetidos a obedienssia de Sua Mag.^{de} como antigamente forão e por assy importar ao Real servico do dito sôr , e ordenar o sôr viso-Rey da India Pero da Sylva que sejam elles castigados pellos desaforos e pouca obedienssia que mostrarão no Comoro em comp.^a do alevantado Dom Jeronimo Chingulia, e por outras culpas do mesmo teor cometidos na Costa de Melinde.

1º Primeiramente pella desobedienssia com q o Rey de Patte, e seus vassallos derão favor ao renegado Dom Jeronimo Chingulia para vir a Costa e o ajudarão e favorecerão contra os Portugueses no Comoro como se tem averiguado se obrigarã o dito Rey e seus vassallos a irem em busca do dito levantado, ou manda-lo buscar ao Comoro, ou a ilha de Anjuane, ou aonde estiver e traze-lo prezo ou morto a fortz.^a de Mombaça. /

2º E pera o effeito deste dito serviço depositara o dito Rey e seus vassallos refens de peças graves por quanto fazendo elles este serviço a Sua Mag.^{de} em nome do dito sôr se lhe perdoarão as sobreditas culpas cometidas pois forão todas contra Sua Mag.^{de}. /

3º Que sendo cazo que o dito Rey e seus vassallos não quizerem estar por esta obrigação e concerto se tratara dos culpados do Comoro, e do mais como mais for serv.^o de Sua Mag.^{de}.

4º [f. 267v] Que pellas culpas que tem cometidas Asane Mateca de alevantado e traidor se achar com o levantado no Comoro, e em Arabia ter-lhe dado fatexas, e amaras para vir a esta costa, e por outras muitais, e pello consseguinte Chande Mataca, que tambem esta culpado por passar a fortz.^a de Mombaça neste anno prez.^{te} com duas embarcações suas, afora outras culpas mais graves, e actualm.^{te} terme e sento huã carta de alevantado de sua. letra e sinal, a qual fica em meu poder, pello q obrigandosse os sobreditos Asane Mataca, e Chande Mataca por serem peças aptas e suficientes para irem em busca do dito alevantado lhes darey perdão geral de suas culpas dando elles os refens que assima digo para com effeito fazerem este serviço a Sua Mag.^{de}, ou indo hum delles ficando outro em seu lugar, e se for neçessario que dee eu algús Portugueses para os acompanharem o farey com tudo o mais que lhe for neçessario. /

5º Que obrigandosse o dito Rey e seus vassallos obrigações assima ditas, e declaradas lhes perdoarey tambem em nome de Sua Mag.^o alevantam.^{do} presente, e as mais culpas cometidas, com tão somentes contribuirem os cap.^{os} abaixo por serem importantes ao serviço de Sua Mag, bem e quieteção dos mais Reis vizinhos que são tambem vaçalos e querer o dito sôr que assy se cumprão e guardem, por ser este seu principal intento. /

6º Pagara o dito Rey de Pate pellas notificações feitas por Martim Lourenço presto e por pena de suas culpas oito mil cruzados pera os gastos das Armadas da Costa que toda se fizerão em rezão das sobreditas culpas e das guerras q fez o dito Rey de Patte aos Reis vizinhos como he

notario e para o sustento das duas galiotas q o sôr V.Rey tem ordenado a estão nestas ilhas como actualmente estão agora nellas pera as aquietarem das guerras que o dito Rey tambem há dous annos traz com o de Ampaza pella qual razão se lhe fizerão notificações, as quaes o dito Rey de Patte quebrou, e os mais Reis a seu respeito em que todos encorrerão na mesma pena afora outras muitas em q estão encomidos q com a paga destes oito mil pardãos se averão por alventados em nome de Sua Mag. de mais q o dito Rey não devera esta pena como deve tão somentes pellas notificações estava obrigado aos gastos das Armadas que a seu respeito só mandou a esta costa o sôr viso-Rey, e a com q vim de Mombaça. /

7º Se obrigara o dito Rey de Pate a não dezenquietar a terra firme do Rey de Ampaza com Gallas nem tratara delles para aver de fazer guerra a nenhú outro Rey vizinho e largara logo tudo quanto tem usurpado na terra firme do [f. 268] Rey de Ampaza, e aos mais Reis de maneira que só ficara sendo Rey do q foi seu de abenição, e pella mesma forma, o Rey de Ampaza, Lamo, Mandra, Sio, pois assy ordena Sua Mag. /

8º Que o dito Rey de Patte não terá comercio na sua ilha com os ditos Galas nem Maracatos por não serem vassallos de Sua Mag.^{de} por quanto depois que tiverão a sua amizade e comonicação se moverão todas as guerras, e entre elles, e os Reis vizinhos de quem tem resultado notavel dano ao serviço de Sua Mag. e contra o bem, e quietação de seus vassallos, e a mesma obrigação an de fazer os mais no tocante aos mesmos Galas, e Maracatos, e sobre os Bagunhes sera o mesmo q era antigam.^{te}: e constandosse a Sua Mag. por testemunhas dignas de fee que o dito Rey de Pate com os ditos Galas faz ou mandou fazer ou consseto em alguã guerra na ter.^a firme contra os vassallos dos outros Reis ficara incontinente por donde todo o derecho que estiver nas suas terras firmes, e metendo os ditos Galas para o mesmo effeito na sua ilha pella mesma man.^{ra} ficara perdendo tambem todo o derecho que tem no seu Reino para Sua Mag. pór, e dispór nelle como mais importar a seu Real serviço. /

9º Se obrigara o Rey de Patte a quebrar os muros de sua cidade pella maneira que Sua Mag. for servindo. /

10º Que pagara tambem o dito Rey todas as pareas que esta devendo a Sua Mag. depois da quita que fez o capitão geral Dom Fran.º de Moura a qual não ouve Sua Mag. por bem antes ordena que se cobré como antigamente, porq o mesmo se ha de executar nos mais Reis vassallos. /

11º E porq a principal couza destes apontamentos consiste na prizão ou morte do alevantado Dom Jeronimo Chingulia Rey que foi de Mombaça e pendorse ella em effeito como assima digo por obrigação se perdoão as culpas assima declaradas e todas as mais particulares que tem cometidos outros principais vassallos do Rey de Patte dos quais não trato delles nem dellas aqui porque quando não venhão neste serviço de Sua Mag. que hé a prizão ou morte do alevantado Dom Jeronimo fica ao dito sôr lugar de castigar a todos geralmente como melhor conveir a seu [f. 268v] Real serviço, pello q o escrivão da fazenda e feitoria Antonio de Moraes que em auzencia do proprietario serve, va as pouzadas do dito Rey de Patte e lhe notefique estes apontamentos, e juntamente a seus príncipes e regedores para q em vinte e quatro oras respondão a elles porq.^o se vay faz.^{do} tempo, de dar fim ao serviço que vim fazer a Sua Mag. nestas ilhas de Patte, Ampaza, Mandra, Lamo, e Sio sob pena de proçeder contra elles depois deste prezo acabado na forma q o fazia, e melhor q estiver ao serviço de Sua Mag.; e eu Antonio de Moraes escrivão q ora sineo por impedim.^o do proprietario o fiz escrever e lo escrevey na capitania aos des dias do mez de Janeiro da era de mil seis çentos trinta e sete annos Franº de Sexas Cabreira, Antonio de Moraes; certifico eu Antonio de

Moraes escrivão q ora sineo por impedimento do propretr.º em como fui as pouzadas del Rey de Pate e presente elle seu Principe e Regedores lhe notefiquei o contendo nestes apontamentos, os quaes lhe ley e declarey assy como nelles se contem, e pello dito Rey de Pate seu Principe, e Regedores me foi respondido que elles estavam prestes como vassallos que erão de Sua Mag. a dar comprimento a tudo contendo nestes ditos apontam.^{os} e que para mais justificação sua queria elle dito Rey vir em pessoa a galiota á versse com o capitão-mor para pessoalmente se obrigar a tudo e de como passou assy posto minha fee, e o dito Rey se assinou aqui comigo dito escrivão, em Pate a doze dias do mes do Janeiro de mil seis centos trinta e sete annos, Antonio de Moraes, sinal del Rey de Pate sinal de Bacar Muxunte regedor del Rey de Pate ; Aos quinze dias do mez de Janeiro da era de mil seis çentos trinta e sete annos nesta galiota e capitania presente o capitão-mor da fortz.^a de Mombaça, Francisco de Seixas de Cabreira, e ouvidor Domingos da Costa, e o feitor das ilhas de Pate, e el Rey de Pate Bacar Muxunte seu regedor, e outros fidalgos mouros abaixo assinados em prezença de todos se obrigou o dito Rey e seu regedor a cumprir inteiramente os capitulos atras declarados e estar por por tudo o quanto nelles se contem para o qual effeito jurou o dito Rey em seu Mossafo para aver de dar comprimento como assima declara, e se assinarão aqui todos comigo escrivão no mesmo dia, mez e era assima nomeado, Fran.º de Seixas de Cabreira, Antonio de Morais, sinal [f. 269] del Rey de Pate, Domingos da Costa, Bernardo de Castro, sinal do regedor Bacar Muxunte, sinal de Munhizago filho do governador que foi de Mombaça, sinal de Banaca Catupa lingua da fortz.^a, sinal de Banacanga Regedor q foi de Pate, sinal de Atomane Xaame, sinal de Banale Atibo de c.^{oo}, os quaes digo os quais apontamentos, e o mais neste contendo vão aqui tresladado bem e fielmente sem acrescentos, nem diminuir, nem couza q duvida a faça do proprio original q se entregue ao capitão-mor e vay concertado com official assinado no concerto Mombaça aos treze dias do mes de abril de mil seisçentos trinta e sete [...]. »

2.1.3. « Termo do assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de Sio, e o de Lamo e o de Mandra [...] », Pate, 29.01.1637, ANTT, DRI 40, ff.271-272

« [f. 271] Termo do assento q Fran^{co} de Seixas Cabreira cap^m mor da fortz.^a de Mombaça e Costa de Melinde mandou fazer em sua prezença entre o Rey de Pate e o de Ampaza e o de SSio [sic], e o de Lamo e o de Mandra sobre as guerras q ha annos entre sy trazem huns com outros. /

Aos 29 dias do mez de Janr.^o da era de 1637 annos e nesta galeota cap.^{na} N. Snrã da Esperança nesta barra de Sirançaçe aonde o dito capitão-mor Fran^{co} de Seixas Cabreira depois de ter castigado ao Rey de Pate mandou a juntar todos os Reis e Regedores destas Ilhas abaixo nomeados para effeito de lher fazer pazes das guerras q o dito Rey de Pate trazia com o de Ampaza sobre as quaes andarão os outros Reis tambem alterados huns contra os outros por favorecerem a parte de seus apaniguados e juntos prometerão de guardar as ditas pazes e capitulações dellas como vassallos q são de SMg. pella maneira seg^{te}. / :

Se obrigou o Rey de Pate a não desenquietar mais a tr.^a firme do Rey de Ampaza com Gualas, e q nem tratara delles para aver de fazer guerra a outro nenhum Rey com ao de SSio, Lamo, e Madra [sic], e tudos os maes q forem vassallos de SMg., e se obrigou tambem a largar tudo quanto tiver usurpado do dito Rey de Ampaza e dos mais acima declarados, de maneira q só ficaria sendo Rey do q foi saude a beneficio, e pella mesma forma se obrigarão o Rey de Ampaza, Lamo, Mandra e SSio, e assy mais se obrigou a não ter nenhum commercio da sua ilha cõ os ditos Guallas, nem Maracatos por não serem vassallos de SMg., por quanto depois q tive sua amizade e comonicação se moverão todas as guerras entre elle e os mais Reys vezinhos, e a mesma obrigação fizerão os sobreditos Reis de Ampaza, o Lamo, Mandra e SSio tocante aos seus vassallos, Maracatos e Bagunes, e constando a Sua Mag. por test.^{as} dignas de fee q o dito Rey de Pate com os ditos Gallas fez [f. 271v] ou mandou fazer, ou consentio em alguã guerra na terra firme contra os vassallos dos Reis de Ampaza, Lamo, Mandra e SSio encotinentemente ficara perdendo todo o dr.^o q tiver nas suas t.^{as} firmes e estara por todo o castigo q SMg lhe dar, e metendo os ditos Gallas, ou Maracatos p.^a o mesmo effeito na sua ilha de Pate, ou com seus vassallos fazer gr.^a a outro Rey pella mesma maneira ficara perdendo todo o direito q tem no seu Reino p a SMg. por e dispor delle como mais importar a seu Real serviço, e pella mesma forma se obrigarão o Rey de Ampaza, Lamo, Mandra e SSio sobre as mesmas penas declaradas, sobre os seus vassallos assy das suas ilhas como da terra firme, e Bagunes e Maracatos, e assy mais se obrigarão os ditos Reis nestas amizades sobre a pena abaixo declarada, a não resgatarem prezas nenhuãs dos Gallas dos Bagunes p.^a assy atalharão seus furtos e disenções e de não consentirem em suas tr.^{as} nenhum vassallo de outro Rey nem comunicarem com elles p.^a effeito nenhum ; E em caso q tenham algûs os botarão logo fora em prezença do dito capitão-mor p.^a mais os não recolherem, e só q tratarião cada hum do q foi seu de abenição, e assy se obrigarão tambem os sobreditos Reis a não darem favor nenhum, nem ajudar a nenhum outro Rey para aver de fazer guerra a outro, nem movela sempr.^o avizarem ao capitão-mor de Mombaça.....do q en taes casos tiver suceçedido, e fazendo o contr.^o se obrigarão os sobreditos Reis de Pate, Ampaza, Lamo, Mandra e SSio a pagarem dez mil crusados de pena para a Camara de SMg. e estarem pellos mais castigos q o dito Sõr ordenar e for servido, e assy se obrigarão novamente os sobreditos Reis sobre as mesmas penas postas de guardarem e estarem por todos os costumes e ordés antigas q lhe forão postas pellos capitães de Mombaça. [...] jurarão elles e seus regedores em seu Mocafo com he uso e

costume de as guardarem inteiramente como vassallos de SMg. e se assinerão de sua letra mouresca acostumbrada [...].

[f. 272] sinal del Rey de Pate, sinal del Rey de Ampaza, sinal del Rey de Ssio, sinal del Rey de Mandra, sinal do Principe de Ssio, sinal do principe de Lamo, sinal del Rey de Lamo, sinal do principe de Ampaza, sinal do Regedor de [sic] Bacar Muxunte de Bany Regedor de Lamo, sinal do Regedor de Mandra, sinal do Regedor de Ssio, sinal de Banayamba, e Muinhe Manze regedores de Mandra. / »

2.1.4. « Assento q Fran.^{co} de Sexas de Cabr.^a [...] mandou fz^{er} [...] por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva », Lamu, 18.02.1637, AN/TT, DRI 40, f. 272

« [f. 272] Assento q Fran.^{co} de Sexas [sic] de Cabr.^a cap.^m mor da fortaleza de Mombaça e Costa de Melinde por SMg^e mandou fz^{er} em presença dos Reis e pessoas abaixo assinados por effeito de dar castigo ao Rey de Luziva por haver cometido m.^{tas} desordres contra o estado, e fez o seu Reino tributario e pagar todos os annos de pareas a SMg^e sincoenta p.^{dos} de sinco laris o perdão.

Aos 18 dias de fevr.^o da era de 1637 annos neste porto de Lamo em prezença do capitão-mor F.^{co} de Sexas de Cabreira e mais reis e peçoas abaixo assinados depois de ter posto as cousas destas ilhas no melhor estado q se esperava e castigados os culpados dellas como mais foi serviço de SMg. e para mayor quietação de todas ellas e principalm^{te} do respeito q se deve ao estado obrigou o dito capitão-mor ao Rey de Luziva Bana Zahide, e a seu Reino q esta na terra firme a ser tribut.^o, em pena das desordres q tinha cometido contra o estado favorecendo ao Renegado quando se fez alevantado tirano, pela mesma forma aver favorecido ao Rey de Pate nas pertenções q trazia em se fazer snõr destas ilhas dando-lhe sua gente e passagem aos Gallas para ajuda das guerras q fez, pello q conçiderando tudo pello dito capitão-mor, e o muito q convinha ser este Rey vassalo de SMg. como são todos os mais, e por serviço do dito snõr obrigou o dito capitão-mor ao dito Rey de Luziva Bana Zahide e a seu Reino a ser tributario a SMg. cõ obrigação de pagarem para todo sempre em cada hú ano 50 pardaos de laris de pareas comitado desse oje q são 18 de fev.^o de 1637. E [f. 272v] assy obrigou a q logo pagasse este prim.^o anno as ditas pareas, e de como estavão por ellas, e satisfeitos de serem vassalos de SMg e seus tribut.^{os}. Jurou o dito Rey no seu Moçafó de assy o cumprir e guardar elle e seus descendentes, e da mesma maneira jurarão o Principe herdr.^o e seus regedores em prezença do dito capitão-mor e ouvidor nestas ilhas D.^{os} da Costa e do feitor dellas, e dos Reis de Ampaza, Lamo e Mandra e mais principes e regedores abaixo assinados e de my Ant.^o de Moraes [...] sinal del Rey de Luziva, sinal do principe de Luziva, sinal del Rey de Ampaza, sinal do principe de Ampaza, sinal del Rey de Lamo, sinal del Rey de Mandra, sinal do principe de Lamo, sinal do regedor da Luziva. /

E assy se obrigarão o dito Rey da Luziva, seu príncipe, regedores e o jurarão em seu Massafo de estarem pellas mesmas obrigações q os Reis de Pate, Ampaza, Mandra, Lamo e Sio se fizerão amigos, ficando elle sendo mesma maneira de todos elles sobre as mesmas penas, a qual obrigação lhe foi lida de verbé [?] adverbu [?] cujo treslado se acostou aqui e se deu ao dito Rey de Luziva na mesma era dia mez e era acima declarado feito por my Antonio de Moraes [...], sinal del Rey da Luziva, sinal do principe da Luziva, sinal do regedor da Luziva, sinal del Rey de Lamo, sinal do Principe de Lamo, sinal del Rey de Mandra, sinal del Rey de Ampaza, sinal do Principe de Ampaza. »

2.1.5. « Assento que Francisco de Seixas Cabreira [...] mandou fazer [...] sobre o povo de Jaca », Mombasa, 06.04.1637, AN/TT, DRI 40, ff. 272v-273

« [f. 272v] Assento q Fran^{co} de Seixas de Cabreira cap^m de Mombaça mandou fazer em prezença dos ministros e deputados [f. 273] daquela fortz.^a sobre o povo de Jaca, e ser elle tributr.^o ao estado, e pagar todos os annos de pareas a SMg^e 60 pardaos de laris. /

Aos 6 dias de Abril da era de 1637 annos nesta fortz.^a de Mombaça do nome de Jesus e costa de Melinde em prezença do capitão-mor Fran^{co} de Seixas de Cabr.^a e dos ministros deputados do conselho e mais pessoas abaixo assinadas depois de ter recolhido das Ilhas e castigado os Reis dellas e a todos os culpados como mais foi serviço de SMag. para mayor quietação, e principalmente do respeito q se deve ao estado, obrigou o dito cap.^m mor, ao povo de Jaca a que viessem e seus governadores e regedores a esta fortz.^a por ate o prezente depois de sua perdição o não terem feito, e nella em pena das desordens q tinham cometido contra o estado favorecendo ao Renegado quando se fez o levantado tirano, e pella mesma forma haver favorecido ao Rey de Pate com dr.^o e gente nas pretensões q trazia em se fazer sôr de Ampaza e das mais ilhas, pello q conçiderado tudo plo dito capitão-mor, e o muito q convinha ser este povo sogeito como são todos os Reis daquellas ilhas ao estado, por assy tambem ficar o estado cõ mayor dominio e jurdição obrigou o dito capitão-mor ao dito povo de Jaca a ser tributario a SMg. com obrigação de pagarem de pareas por todo sempre e en cada hú anno 60 pardaos de laris, começado desde oje q são 6 de Abril de 637 annos, assy obrigou a q logo pagasse este primeiro anno as ditas pareas, e de como estava por elles, e satisfeitos de serem vassalos de SMg. e seu tributario jurarão no seu Musafo, os seus gov.^{tes} e regedores, e mais pessoas abaixo assinadas q para o mesmo effeito vierão de sua terra de cumprirem e guardarem elles e seus descendentes tudo o comtundo, e em prezença do dito cap.^m mor e mais peçoas declaradas, e de my P.^o Carvalho escrivão desta fortz.^a q o escrevy, e me assiney cõ todos no mesmo dia mez e era acima dito, Francisco de Sexas de Cabreira, Pero Carvalho, frey Pedro de Nazaret vigario, sinal de Bana Saugo g.^{or} [f. 273v] e regedor de Jaqa, Antonio João da Veiga, sinal de Gutoga [?] fidalgo, Manoel Dias Clemente, Domingos da Costa, sinal do gov.^{or} Faquevale, sinal do lingua da fortz.^a Banacatupa, sinal de Bacar Macambe, sinal de Bana Mazira. »

2.2. Historical Archives of Goa (HAG) et Filmoteca Ultramarina Portuguesa (FUP), Lisbonne

Livros das Monções (LM)

2.2.1. João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 26.08.1685, HAG et FUP, LM 51A, ff. 215-216 (42/3-5)

« [f. 215, 42/3] No propio dia em q dey sendo neste porto chegarão a elle tres embarcações de Maracatos, e Bagunhos vassallos do Principe de Ampasa e consequentemente de SMag.^{de} que D.^o Gde os quaes me trouxerão cartas dos mayores da sua terra, e de todo o povo em as quaes me fasião presenté amista fidelidade com que sempre servirão ao estado viviendo em continua guerra com os mouros de Pate só por conservarem a fee de vassallos de SMag.^{de} o que tudo mostrarão na occasião em que o S.^{or} VRey Dom P.^o de Almeyda foi sobre Patte e que agora seirão mais apertados, que nunca por que os de Patte os molestavão por via dos Gallas, e assim me pedião que eu socoresse com gente, ou com roupas que são as armas que mais obrão nesta costa, e que quando nada disso lhes desse ao menos lhe desse embarcações pera virem viver a esta fortz.^a, propuz isto em cons.^o e se assentou se desse parte a VEx.^a, visto não se poder remediar a esta gente com a limitação do que SMag.^{de} tem nesta fortaleza ; o que sabido pellos ditos Maracatos e o Principe de Ampasa ajustarão comigo que elles escrivirão a VEx.^a pera que com pedindo delles os socoresse com duas fragatas pera assistirem nas duas barras de Pate, e alguã roupa com o que se obrigavão a tomar Patte estar tão falto de gente por ser morta a principal assy na occasião do S.^{or} VRey Dom P.^o de Almeyda, como tambem na em que foi sobre Patte o Principe de Ampasa so com os Maracatos e Bagunhos os quais puserão a ferro e fogo toda a Ilha de Pate e o mesmo fasião da cidade se o Principe levado de seu descuido dera occasião a sua desgraça entrando os Gallas na Ilha em socorro de Patte sem serem sentidos senão depois que matarão ao d.^o [f. 215v, 42/4].....Informiente sobre esta.....e o que olhy.....esta gente promete se pode conseguir porque allem de estar Pate no estado ja referido tambem esta muito pobre por falta de contrato e por esta mesma couza veo este anno hua galiota de Arabios so a buscar cincoenta Arabios que aly assitião, e dizem tambem que entre os m.^{tes} do mesmo Patte ha parcialidades huã das quaes he de parecer que em avistando as bandeiras de SMag.^{de} se entregue o certo he S.^{or} que em quanto predistir aquella pouca gente que oje vive em Patte não pode esta costa viver segura, porque he tal o medo que toda a gente della tem concebido dos Mouros de Patte que basta so o ouvilos nomear pera fugirem todos pera o mato, e so estes Maracatos e Bagunhos parecem tem hum dominio natural sobre..... de Patte. VEx.^a dispora o que foi muito servido e sempre sem o mais acertado. O Principe de Ampasa me pedio licença pera mandar a essa corte hum mouro grave, e dous malemos en Chaneguiã, porem depois de algũs dias me veo quasy achar apertandome com alguãs resões entre as q.^{es} a que me moveo a conçederlhe a dita licença foi diserme q estes Maracatos e Bagunhos que aqui estão he gente de pouco serviço, e que os não pode fz.^{er} [?] capases disendolhe que bastavão hir as cartas que escrivião a VEx.^a, e que por essa cousa lhe eu não concedia a licença pera hirem os Mouros que querião, e que se mostravão ao sentiXXX disserão ao dito Principe que pois lhe negavão [?].....pera hirem pedir socorro a VEx.^a não tinhão ja que esperar e se foiXXXão vassallos dos Mouros de Patte e assy se livravão dos Gallas que estavam padeçendo so por conservar a fidelidade q sempre mostrarão a coroa de Portugal attendendo en a esta resão dey licença ao Principe pera que mandasse hum mouro grave a quem o acompanhão tres

malemos pera que quando VEx.^a seja servido dar lhe o socorro que pedem [f. 216, 42/5].....socorro para.....esta gente se.....a Patte.....a esta costa e a esta fortaleza porque sãobons soldados e unidos com os de Patte.....fz.^{er} o que quiser. G.^{de} D.^c a p.^a de VEx.^a p feliceses XXXX como este seu honrado XX de seja. Mombaça 26 de Agosto de 1685. »

2.2.2. Prince de Faza au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, HAG et FUP, LM 51A, ff. 216-217 (43/1-3)

« [f. 216, 43/1] Receby a carta de VEx.^a com a deXXida esta mação, porque não pode haver mayor aluvio para hum desterrado de sua patria, q ter esperanças de ver nella restetuido, como me asegura a boa vontade de VEx.^a.

Restame dizer agora que nesta monção vierão a esta fortaleza tres barquinhos, e nelles o Princepe dos bagunhos Banauty e Bisharo fidalgo maracato que se achou na guerra p capitão-mor de toda a sua gente em Patte, e com elle sincoenta homes de Singaya, a requerer, e pedirme para que eu o fizesse tambem por elles a VEx.^a procurando remedio a tantos, e tão continuos assaltos que padecem pella gente de Patte depois da guerra do V.Rey Dom P.^o de Almeyda pello acompanharem naquella conquista ; e ao Princepe na segunda occasião em q o matarão por mal aconselhado, sendo quasy a terra tomada cuja restauração initião elles agora por conhecerem o tempo oportuno, sendo por VEx.^a ajudados com o que hão mister duas fragatas bem petrechadas, pera sem risco da terra tomarem as barras de Patte.....impedir aos Arabios quando venhão a entrada e com alguns barquinhos fz.^{er} o mesmo aos Gallas de que sempre se ajudam os de Patte pera se defenderem, e quando nelles seja VEx.^a servido mandar ao general Dom R.^o da Costa não teremos que desejar mais, porque he cavaleiro muito empenhado na nossa redempção, e de muita experiencia pera....., e ser tambem necess.^{ras} alguãs roupas,.....[f. 217v, 43/2].....Gallas com..... VEx.^a.....a tomar Patte.....de pessoa alguã das duas fragatas.....esta empresa pella....., e deffença com que se acha a terra como o notariamente.....todos; e eu posso afirmar a VEx.^a pella fee que se deve a estes homes por serem de muito credito, como tudo com mais miudesa dirão os p.^{res} que são Nacoda bacar e Banaungue de banavay fidalgos de Ampasa, q so a este fim mando a essa corte, ja que não posso ser ps.^a como quisera.

Tambem vão tres malemos das barras de Patte, pera q.^{do} VEx.^a seja servindo (como espero) mandar as ditas fragatas possão surgir adonde quiserem, e dado caso que a minha desgraça seja tal, que para algum me....., não possa VEx.^a mandar as ditas fragatas, ordene ao capitão mor desta fortz.^a, que em barquinhos mande vir o Povo Maracato e bagunho a esta fortz.^a, ou a terra mais vizinha, porque me suplicavão elles que era ja miseravel a continua guerra, e asaltos que padeção dos Gallas a instancia dos de Patte; e eu preço a VEx.^a de compadecer delles com hum ou outro desp.^o pera com algum despanço [?] de tão vasado [?] trabalho que tem hido [?] viverem livres de tantos sobresaltos, e maleXXX que recebem, que.....pellos não poder remediar do quecomo remedio, pois o pode dar, e de tanta mais.....Banauty e Bicharo fidalgo maracato podesse.....a VEx.^a inteira informação o capitão mor desta fortz.^a de cujo zello com que sera no servico de S.Mag.^{de} muito fica seguro. [salutations] [f. 218, 43/3] Mombaça Agosto 24 de 1685. Sinal do Princepe de Ampasa. »

2.2.3. Bwana Uti Wali wa Bisharo au vice-roi, Mombasa, 24.08.1685, HAG et FUP, LM 51A, ff. 219-220 (43/4-5)

« [f. 219, 43/4] A oprenção e insolência com que ha sete annos nos maltratão os Arabios e m.^{des} de Pate, nos obrigou vir a esta fortaleza em tres barquinhos muito limitados, pera della occoremos a VEx.^a como leaes vassallos do Serenis.^o S.^{or} Rey de Portugal, pedindo ponha os olhos no nosso padecimento, pois estamos em tempo proprio de sogeitar a sua R.¹ Coroa Pate e toda aquella costa por se achar com pouca força, e antes de apontar os meyoys certos para isso, nos pareço dar conta a VEx.^a das nossas penelidades.

Sogeita aquella Ilha pellos Arabios a p.^{ra} ves andamos desanove annos oprimidos de seus rigores tolerando porem todos com g.^{de} acordo, por não faltamos a leald.^e que devemos a SMag.^{de}, como tambem pella esperança q sempre tivemos de a recuperar como com effeito fizemos no anno do VRey Dom P.^o dalmeyda em cuya companhia fomos os primeiros que appareçemos com a nossa gente, de nossos proçedimentos dara a VEx.^a informação o general Dom R.^o da Costa que nos conhece de vista, e os mais que naquella occasião se acharão, mas como para nossa desgraça se malogrou a vitoria, tornamos ha sete annos a mayor guerra, e desinquietação, porque somos asaltos e roubados a momentos pellos Gallas a instanciade Pate, e soposto seja o poder delles tão gran[de]manifesto o não fasem sem algum dam..... [f. 219v, 43/5]e agora que conhecemos o tempo proprio para fazerde Pate guerra pera temos o effeito desejado, damos conta a VEx.^a que se.....sua restauração, pella pouca gente e fz.^{as} com que se achão.

Se VEx.^a fora servido mandar em Dez.^o duas fragatas em dereitura para tomarem as barras de Patte empidir q.^lquer barco Arabio que por ellas quiser entrar e cõ algũs barquinhos fz.^{er} o mesmo aos Gallas, e juntamente alguãs roupas e armarias pellas não temos e serem estas as melhores armas desta costa pera com ellas atrair os mesmos Gallas os q.^{es} tanto que souberem da vinda das fragatas de SMag.^e com pequeno intereçe obrigados do resp.^{to} das armas de fogo han de ficar de nossa pr.^e infalivelmente aquella ilha e com isso sem perda de mienos soldado das duas fragatas. Cõ o favor de Deo obrigamos a VEx.^a a tomar breve, e facilmente aquella Ilha e sogeitar toda a sua costa a coroa de SMg.^{de} sem duvida, e ficamos confiados que nos não desseara VEx.^a perder tão boa occasião em que com tão pouco custo, e risco se pode lograr de tantas felicidades infaliveis.

E quando por nossos pre.^s não pode..... ter effeito [?] das duas fragatas, pedimos muito a VEx.^a se compadeca de nossos trabalhos, mandando ao capitão-mor desta fortaleza que nos de barcos pera nellos com nossa familia poderimos vir a esta Ilha ou a q.^lquer terra vizinha a ella, pera com algum descanso de tão trabalho podermos viver, por.....que cada.....recebemos, como melhor temos referido ao capitão-mor desta fortaleza [f. 220]¹ [salutations] Mombasa 24 de Agosto de 1685. Banauty Valy Bicharo fidalago Maracato .»

¹ Le f. 220 est absent dans le microfilm de la FUP.

2.2.4. João Antunes Portugal au vice-roi, Mombasa, 30.08.1686, HAG et FUP, LM 51B, ff. 173-174 (30/1-3)

« [f. 173, 30/1] Com a chegada da minha fragata me foi entregue a carta de V.Ex. em a que por capitulos foi servido difinir as minhas petiçõins com tanta bemvolencia como eu sempre esperei da grandeza de V.Ex.

Em hum dos capitulos fui sabedor das fragatas que VEx. mandava para a empreza de Patte e querendo eu estar prevenido sabendo o estado em que estava a ditta ilha avia despido hum portador por terra com cartas para hum Mouro nosso confidente que vive em hua povoação que chamão Oxa pouco distante de Patte, não me custou pouco trabalho achar o ditto portador porque como Oxa he subditta a Patte foi necessario vencer com o interesse o receio que o portador tinha de ser conhesido a perder a vida. Depois de largos dias me trouxe repostas assinadas nella todos os Mouros principais da ditta povoação em aqual me darão noticia do estado de Patte e do mais que VEx. vera pella ditta repostas q com esta remetto²; quando o portador chegou a esta fortaleza ja as fragatas avião escorido este porto na noite de tres de Março por cauza do piloto françes o qual sem embargo de aver feito tantas viagens para esta fortaleza a não conhesco não me aproveitando o trazer embarçaõins no mar com os pilotos da barra e averlhe feito sinal com alguas pessa; conhesendo o cabo das fregatas o erro do piloto a tempo que o não porte remediar lhe foi forçado hir tomar a Ilha de Zanzibar donde me escreveo pedindo me pilotos para que enviando os ventos o trouxesem a huma das barras desta fortaleza que chamão Quilindini, a sua carta me foi dada pellas tres oras da tarde e no mesmo dia despachei huma embarcação com os pedidos pilotos em o dia seguinte vierão a este porto dous barcos de Maracatos e Bigunhos [sic] e nas cartas que me entregavão me pidião fossem as dittas fragatas a Patte com brevidade e inquirindo delles as novas que avia vim a alcansar serem as mesmas que me avião escrito de Oxa, e passados poucos dias apparesevão as fragatas em demanda deste Porto do qual despedi logo o unico malemo que avia ficado nelle para que me trouxesse as dittas fragatas a barra de Quilindini; e por ser o vento escaso o não pode fazer e as trouxe a barra desta fortaleza que chamão de Sto Anto. com bem pezas meu por que erão ja estados os ponentes e com elles impossivel o poderem conseguir a viagem de Patte se não em Março ou Abril do anno que vem e se ficava malogrando o.....para que [f. 173v, 30/2] forão mandadas e posto que meus achaques me tinhão de cama avia oito mezes me foi forçado o levantarme della para solisitar algum remedio; foi deos servindo dar hua manham vento da terra e como eu tinha pervenido todos os reboques desta terra forão estes bastantes levar as fragatas a barra de Quilindini da qual se pode sahir com ponentes; aqui estivarão athe vinte e tres de Abril e por averem perdido duas ancoras e me requerer o cabo necessitava de outras; chamei o conselho e pospondo a petição se assentou que visto a empreza para que erão mandadas se lhe dessem tirando-as dos barcos de Damão e Chaul; como em efeito se derão tirandoas dos dittos barcos por serem o mais capazes e eu mandei dar hua da minha fragata ao navio de Chaul visto as minhas por pequenas não servirem para as fragatas e tudo o mais que avia nesta terra de que nessesitavão se lhe deo; e depois de aparelhadas se hirão a vinte e tres de Abril deste porto levando em sua companhia o Principe de Ampaza com a sua gente em barcos de remo suprindo eu e os moradores desta terra a falta que delles avia com darmos os nossos.

Sinco dias depois da sua partida duas legoas a baixo deste fortaleza chegou huma embarcação e emcontrando no mar que vinha de huma povoação subidita a esta praça e

² Ce document n'est pas joint.

muistio com ella, e porlhe [?] deitar a gente ao mar escapou ficando só hum rapaz prisioneiro, do qual se quis servir a embarcação inimiga para que os guiasse a Patte ; o rapaz obrou com tanto acordo que deo com a embarcação em seco a tempo que vinha acudindo muita gente nossa a qual chegando a fala com a gente da embarcação que estava em seco, conheseo ser gente de Patte e elles o confesavão dizendo se avião perdido vindo da Ilha de S. Lourenço ; e pedindo que lhe não fizessem mal visto todos serem Mouros os da nossa povoação mistravão branduza na reposta por ver se assim os podião apanhar em terra porem não querendo os de Patte fiarse das palavras remetendo o negocios as armas dando fogo a algumas que trazião das quais cahio morto hum Mouro dos nossos de que estimulados os mais ficavão frechando o inimigo ajudados do favor da gente de outra povoação que acudio prizionavão dezaoitto que forão os que escapavão de mais de quarenta que vinhão na embarcação ficando os mais mortos no campo ; trouxerãome logo os prisioneiros e entre elles foi conhesido [f. 174, 30/3] hum que le dis maiores e mais aparentados de Patte ; e assim mais tres, que inda que inferiores no respeito por serem mossos são iguais na calidade ; com demaziado medo vierão para ante mim prezumindo os mandasse matar ; porem eu o não fiz por que alem de ser ja a sangue frio tenho alcanrado que a sua contumasia nasse de prezumirem lhe não daremos quartel ; e os mandei vestir e dar bom trato. Depois de alguns dias fazendolhe algumas perguntas entre as quais foi huma como se avião posto em defença se não tão poucos, sabendo não podião escapar ; respondeome que o aver morto o VRey Dom Pedro de Almeida tanta gente em Patte a sangue frio lhe avia feito crer ja entre nos não tinhamo quartel, e avendo de morrer querião morrer peleixando, e que se soubessem lhe avião de dar a vida dandolhe bom trato que elles mesmos voluntariamente averião trazido as chaves da sua terra a esta fortaleza por que o que padeção assim da fome como do mão trato dos Arabios não era para se sofrer, as mesmas rezoins me derão em particular os mais a quem fui fazendo pergunta ; e no tocante ao estado de Patte disserão o mesmo de que de Oxa me avião escrito.

Com estas noticias e com se aver entendido se podia abrir porta por meio destes prisioneiros a algum bom susseço busquei quem por terra levase as dittas noticias a Francisco Pereira da Silva, cabo das fragatas que prezumião estarem em Patte ; e depois de algum espendio e bastantê trabalho mandei por terra hum portador com cartas a Oxa, e outras para o cabo e para o Principe de Amapaza ; depois de largos dias me trouxe o portador a reposta da carta que escrevi aos Mouros de Oxa em a qual nem noticias dão das fragatas, e só dizem que o Principe de Ampaza esta em Chungaia povoação dos Maracatos como melhor VEx.^a vera pella mesma carta que com esta remeto. [salutations] Mombaça, 30 de Agosto 1686. »

2.2.5. *Francisco Pereira da Silva au vice-roi, s.d.n.l. (1686), HAG et FUP, LM 51B, f. 177 (31/2-3)*

« [f. 177, 31/2] Tomando o porto de Xuguaia conforme a ordem do Snor. Conde VRei aos 17 de Fevereiro e no dia seginte vindo a bordo da minha fragata os Marcates e Bagunhos daquela povoação lhe por pus a eses q o dito Snor. me mandavia com estas duas fragatas para se conseguir a empreza de Patte conforme eses lhe avião escrito ; os dittos Marcates e Bagunhos me pedirão esperase neste porto oito dias por ser tempo a inda em q poderião vir navios arabios sem em bargo de q ja no porto de Pate estavão dois navios dos dittos arabios por noticia certa dada por eses mesmos ; e consegida a espera do ditto tempo se rezolveu a irem os Marcates e Bagunhos a Patte como eu tão bem com as fragatas para a ditta barra p.^a com efeito lhe empedir todo o sacero [?] por esa lhe podese emtrar, he esperando o avizo dos ditos Marcates e Bagunhos do q tinhão obrado na cidade de Patte estive da hi a dois dias ja retirados da ilha por não conseguirem o q em tentavão e de mais q tendolhe eu ordenado q o falto [?] q o asalto q fizesem fose a ditta cidade e cem grande instancia por conheser neses a pouca vontade q tinhão de o fazer pois nela estavão os dois navios como tão bem se conta arabios q ali assistem de guarnição ; e ajustado comigo os Marcates e Bagunhos segirem a minha ordem o fizerão pelo contrario pois forão a povoação de Cio na mesma ilha q logo desa se retiravão dandome por rezão q sendo sentidos do enemigo se fechavão e com armas de fogo q os obrigou a relevaresem por na dita povoação acharem mais poder e q o para efeito de fazerem alguma ceraza lhe pudese eu emfantaria em terra para vem em sua comp.^a a dita povoação e q aubsolutam^{te} sem esa o não podião fazer e dizendolhe eu q lha [f. 177v, 31/3] não podia dar por eses a não pedirem ao sn.^{or} conde vrei e ter esta a sua ordem me responderão q se acaXX q eses escreverão ao dito Snor. não falava nisto q fora erro do escrivão q a fez porq a sua tenção era certonisto tão bem de q entem o sinal m.^c q se lhe não dese a emfantaria q tornavião p.^a a sua terra [?] per pus todas estas rezoins perante os nomeades no regim.^{to} do snor. Conde VRei como tão bem não podermos emtrar pella Barra de ampaza por nela aver pouca augoa p.^a emtrarem as fragatas e na de Patte tão bem por cauza dos ventos levantes q são os q nesta monção reinão aqui e comtrario ao emtrar della e de mais achar nos Marcates e Bagunhos pouca esperança de fazerem couza alguma por q se eses em Cio o não puderão fazer por acharem mais poder claro [?] esta q em Patte o avião de achar m.^o mas com o adjutorio dos arabios com q se atentou foremos a Monbaça levando os Marcates e Bagunhos em nosa comp.^a e chegando a ditta praça em 26 de março asentou o cap.^{am} dela com os mais achandos [?] foremos outra ves a Patte levando o principe em minha comp.^a a q. dei logo esse ocação por levar ordem do Snor. Conde VRei q seguise aquilo q por todos fose atentado e sabindo aos 26 de abril da dita praça nos caregou hum grande tempo q na seginte noite esXXimos o porto de Patte e sem remedio de tornar a tomar por ser ha monção dos ponentes com q consegui a viagem p.^a Goa a segurar as fragatas de Smg.^{dc}. [s.d.n.l.] »

2.2.6. Mwinyi Juma bin Mwinyi Kaya à Bwana Dau bin Bwana Shaka, Mozambique, 15.08.1711, HAG et FUP, LM 77, ff. 87-88 (20/5-21/3)

Contrairement à d'autres lettres de la même série, l'original en swahili est absent.

« [f. 87, 20/5] Traducção da carta de Minhi Juma de Muynhi Quaja escrita a mim Banadao de Banaxeque principe de Ampaze

Este anno tive reposta da Rainha de Quiloa, de sua filha Mananaquiça, do Principe Mufalume Mahamed, e de seu Irmão Ibrahimo ; e outra carta da Rainha de Quiloa em que dis que o Arabio lhe obrigou para escrever a todos seus vassallos que estão em todas as Ilhas sogeitas aos Portuguezes se recolhem. A reposta da carta de Rainha em que pedy as novas de Mombaça diz que os Arabios lhes dam muitos trabalhos, em todas aquellas Costas de Mombaça ; Rainha de Zanzibar, Ilha de Pemba, Tanga, todos os Muzungulos, Uttonddo, Pampuje, todos estes dizem que elles forão vassallos dos Portuguezes, e inda são ; que só do Rey de Pate não sabião, se elle tambem esta por nos, ou não ; porque esta elle desconfiado do sucesso do Snor VRey Dom Pedro de Almeida e do tempo do Snor Gouv.^{or} Dom Rodrigo da Costa, que tendo tomado João Antunes Portugal entrega de Pate, com a vinda de Arabio se retirou, esta hera a rezão de não poderem elles saber com certeza ; mas com tudo se os Snores Portuguezes quizerem ao dito Rey, que elle tãobem havia de obederçer ; e certificoume a Rainha de Quiloa que todas aquellas Costas querião muito aos Portuguezes. O anno passado o barco q hia para Moss. chegando a Cabo Delgado deu vento contr.^o, e foi cahir na Ilha de Pemba a donde surgio, e ficou nella hum mes e sinco dias, e os de Pemba mandarão a bordo do dito barco embarcações para tomar noticias ; enganarão os de barcos dizendo ser aquelle da Armada ; os Arabios todos com estas novas ficarão com tanto medo, que se estivesse o dito Barco alguns dous mezes ja os Arabios de medo havião de largar as terras ; e tudo isto avizarão os ditos Arabios a Mascate ; e o Imamo delle mandara cem homes em Pate, trezentos em Mombaça, setenta para Ilha de Pemba, cento e quarenta em Zanzibar, e em Quiloa cem, destes tirara o Capitão quatorze ; sete para a Ilha de Anchole e outros sete para a Ilha de Anquale ; estes dizem q são as terras q estão os Arabios, e nas outras não tem nenhum. Na fortz.^a de Mombaça de Mombaça [sic] assistem sincoenta homes, e a estes cada vinte e quatro horas hião render outros tantos dos trezentos q vierão de Mascate, e todos elles erão sarnentos, e rapazes, e q dizião que em Mascate não hava gente como antigamente. A roupa q veyo [f. 87v, 21/1] este anno de Mascate são Xuca³ que são teadas, na Ilha de Pemba cada anno havia levantamento contra Arabios por amor dos Portuguezes, mas os Arabios sempre são os que pedião a paz. Na Ilha de Tangas ha hum Rey dos Cafres muito poderoso, se os Snores Portuguezes quizerem pode fazer que elle esta ja por nos contra o Arabio. Tambem se os Snores Portuguezes mandarem ficar alguns barcos entre Pemba e Mombaça para impedir os mantimentos que vem para Mombaça será bom para os Snores Portuguezes. A Rainha de Quiloa me pedio escrevesse ao Ex.^{mo} Snor VRey para que lhe mande algua roupa, contas brancas, ballos finos de Santome, e algua louça de toda sorte para contratar com muito segredo, que ella pagaria em marfim, ou naquillo que o Ex.^{mo} Snor VRey lhe ordena.

Achey outras novas que a dita Rainha de Quiloa me mandou, hua pessoa de Mullale tinha hido a Pate, e dali passara a Zamzibar a qual dizia que o Rey de Pate por nome Banatamo tivera historia grande, com Arabio, e o dito Rey dizia que culpa tinha seu Avo, e Pay, para os Arabios poderem fazer guerra aos Portugueses e por isso hoje elle dito Rey vinha pagar, e elle era mal afortunado, que se elle fosse bem afortunado podia encontrar com o

³ Swahili *shuka* : pièce de toile.

Principe Banadao, e fazer entrega das terras aos Portuguezes mas q esperava em Deos algum tempo fazer.

Querendo eu hir a Quiloa no caminho me impedio o Rey de Cafres de Murima por nome Mugumanha para que eu não passaXX diante, e me disse que houvisse seu concelho, por que podia ser conhecido por ser branco, e os Cafres poderião hir dizer ao Arabio, q nesta terra andava Portugues que veyo de Moss. ; mas que eu desse hua pessoa minha, e com a outra sua escreveria as cartas para Rainha de Quiloa, a qual, me disse elle, estava na terra firme, por cauza de Arabio XX tratar mal, e lhe ter feito hua ferida no rosto sobre a fugida de seus escravos ; e os Arabios vendo que elle se tinha retirada para a terra firme, estão rogando e mandão falar por varias pessoas XX viesse a Quiloa, e que elle dito Rey tãobem queria mandar VXXou por sua pessoa, e avizar a ella que tivesse paciencia XX quanto vendão Portuguezes, e para este effeito fes o Rey XX embarcação e mandou nella hua pessoa minha que se chama Mahamed Ralhabo Criolo do Rainha de Quiloa, e outra sua XX hum Cafre que se chama Chude ; os quaes forão athe Rio de QuXXeire, e lá deixarão a embarcação na praya, e o dito Mahamed escondeo no mato, e o Chude foy a terra dentro athe chegar a povoação [f. 88, 21/2] de Songo Munara ao.....hua pessoa por nome Minhy Uuaziri, e encontrou com elle.....disse que trazia consigo hua pessoa com cartas de Portugues para Rainha, o qual dissia q trouxesse, e com esta rezolução levou o dito Cafre a minha pessoa juntamente com cartas, e chegando a caza do dito Minhya Uuaziri logo a fes esconder nella ; elle disse que elle não podia levar onde estava Rainha, mas que estava para vir hum pião da dita Rainha que falaria com elle, e veria o que elle o concelhava sobre esta materia, e vindo o dito Pião, e falando o dito Minhy Uuaziri com elle, disse o dito Pião que não podia elle levar sem pr.^o dar parte a Rainha ; e com effeito foy e falou, a Rainha a qual disse que somente trouxeu aquella pessoa do Rey de Cafre com cartas ; e outra de Minhy Juma ficasse escond.^o no mato, e assim se fez e entregoze as cartas a dita Rainha, e ella me mandou outras em reposta por seu Pião entregar a Mahamed Ralhabo [?] com muito segredo, de mão propria, e mandou dizer pello mesmo Pião, de boca, tudo q passava naquellas terras por ella não poder escrever como dezejava, e assim q dissera o dito Pião a minha pessoa, que ella dita Rainha dizia por q não havia de ter amor aos Portuguezes, e o sinal disso mostrava, quando os Portuguezes perderão a praça de Mombaça vierão nas suas terras João Nunes, Snora Filicia, Nicoleo Duarte, Lourenço Nunes ; e assim como o Arabio chegou na sua terra fizera logo hua embarcação, e mandou a todos a Cabo Delgado, e os Arabios logo vierão, e sercarão sua caza e lhe pedião que fizesse entrega dos Portuguezes, e ella respondera q não tinha Portugues em sua caza escondidos, ao q o Arabio dizia que o filho de Sacaveja de Muinhe Muynhy Mupate, e sua may lhes tinha certificado em como ella tinha escondido Portuguezes, e por esta rezão fizerão execução das cazas, e prenderão a sua filha Mananaquiça na caza escura com ordem de não deixar hir pessoa nenhuma a vizitar nem assistir ; e ella dita Rainha andava beijando pes de hum e outro para soltura della, finalmente com grandes empenhos a largarão com demandu em cem Cafres, e que concideraçe q se ella não tivesse amor ao Portuguezes nada disso lhe havia de suceder.

Tambem mandou fallar que escrevesse a Principe Banadao de Banaxeque que depois de tomar, o Arabio, a fortz.^a de Mombaça, e partida da Armada de Francisco Pereira que estava [f. 88v, 21/3] em Zanzibar passante tres dias de sua partida forão os Arabios sem.....a caza do Principe Banadao prenderão dentro a molher, Irma, e conhecidos, e executarão as cazas, e só em ouro e prata levarião trinta mil P.^{os} pouco mas ou menos, sessenta Cafres, vinte e quatro negros, afora alfaya dalXX e os ditos ficarão no tronco hum anno e oito mezes, sem poder falar pessoa nenhuma da caza, e dizião os Arabios que fXXvão com grande seXX muito por não poder apanhar ao Principe Banadao, por que estando elle na fortz.^a e sendo Mouro cXXnos outros, não quis fazer nossa cazo, nos fazendo com elle todo partido ; mas antes defendia pellos Portuguezes, qXX semelhante homem não

hera mouro, se não christão, e ainda mais que os Portuguezes ; e os Arabios não querem que nXXteme Nomem de Principe em sua presença, e aquella que toma he prejudicado, e outros Mouros nossos dizem que.....do Principe por ser amigo dos Portuguezes.

A Rainha de Quiloa me mandou dizer que ella tinha escrito para recolherem todos seus vassallos que sogeição aos Portuguezes ; porque assim lhe obrigarão o V.^{or}, e Capitão de Arabio que tinha vindo de Mascate, e mas que eu não mostrasse aquella carta a nenhua pessoa ; e só fizesse presente ao SnoXX do que os Arabios pretenda, e dizem que o Imamo he falecido, e no governo esta hoje outro Irmão a quem se chama Mussilimatu bunu Abubacary, e estos novos são de gente meuda, e não dos grandes, e os Arabios que vierão este anno estão mimando para gente da terra. Ao sabXX q o anno passado deu noticias de Mombaça, querião os Arabios matar, mas pello petitorio de Rainha, e das mais pessoas perdoarão, mas hoje não deixão vir a Quiloa. Moçambique, 15 de Agosto de 1711. Minhy Juma de Miyñhi Quazi.

A dita carta de Minhy Juma de Miyñhy Quazi traduzida por mim Banadao de Banaxeque Principe de Ampaza em lingoa Portugueza offereço a V.Ex.^a para ver. Goa, 26 de Setembro de 1711. »

[signature en caractères arabes : Bwana Dau bin Sayyid Bwana Shaka]

2.2.7. Sultan Abubakar bin Sultan Omar, roi de Pate, au vice-roi, s.d.n.l. (Pate, 1728) - traduction, Goa, 10.10.1728, HAG et FUP, LM 95B, ff. 582-585 (66/5-67/5)

« [f. 582, 66/5] Traducção da carta do Rey de Patte escripta ao Excell.^{mo} Snór VRey

Ao Excell.^{mo} Snór VRey de Goa de Sua Mag.^{de} de Portugal

Esta carta, q offerecemos, não serve mais q de manifestar a VEx.^a os bons serviços q obramos nestas partes : no mez de Janeiro da era presente câ chegou a armada de VEx.^a; e depois de estar surta na barra deste porto se desembarcou Bana Made Malimo Bacar nosso embaixador, e nos encontrou aq.^m preguntado q barcos erão, respondeo era a Armada Portuguesa, q nos mandamos buscar viera elle em sua comp.^a; e que na ditta armada vinhou o General Luis de Mello de Sampayo, estavam tbem em sua companhia o Principe Banadao, e Moinho Hamad ; e depois de se desembarcar o General com seus acompanhados fizemos a entrega das terras de Patte muy promptamente sem menima demonstração de guerra. O meu irmão Bana Mucû, e eu ambos juntos fizemos ligã com o General, e o dito meu irmão fallou com o General e lhe disse q eu tinha mandado embaixador p.^a Goa p.^a trazer a armada ; e que o Bana Mucû pequeno tãobem tinha mandado o seu embaix.^{or} com os Arabios p.^a trazer socorro contra os Portuguezes.

O meu embaixador chegou com a armada anteçipadamente e passados vinte dias chegou o socorro dos Arabios, e tanto q o chegou o Bana Mucû pequeno grande dilligencia p.^a introduzir o dito socorro na terra, fazendo notavel oppozição aos Portuguezes, de sorte q a dita gente dos Arabios ficasse armada na praya ; nestes termos, avizey eu ao General q lhe batalhasse no mar, prometendo eu defender por terra ; para cujo effeito mandey o meu filho o Principe Banagogo por capitão mor do exercito, p.^a pelejar com os ditos Arabios, na qual peleja forão destruidos e mortos todos Arabios, e mandey logo prender a Bana Mucû pequeno.

Cessada a dita guerra, o General com sua gente se desembarcou na Ilha de Siva aonde deteecei dous dias p.^a descansar e no terceiro dia veyo o dito General com seus acompanhados p.^a Patte, conduzido por hum Principe nosso e muitas pessoas prinçipaes desta Corte : neste tempo entreguey ao General o dito Principe trahedor como inimigo de ambas as Coroas, com recomendação de levar p.^a Goa ; e o dito General me prometeo de baixo de juramento q assim o executara.

..... [f. 582v, 67/1] [Ba]na Mucû se embarcou na não em comp.^a do General p.^a lhe entregar a dita fort.^a de Mombaça : nesse tempo se ajuntarão na cidade de Mombaça oito centos Arabios, excepto gente da tr.^a; e surta a armada na barra intentou o General mandar saltar gente na tr.^a, p.^a o seguim.^o dos ditos Arabios, mas antes de conseguir isto o nosso Prinçipe mandou saltar primr.^o nossa gente em Quillindiny, p.^a queimar aquella aldea : nesse primr.^o dia matando somente dous Arabios voltou a dita gente p.^a se embarcarem, e como no segundo dia se tinha ajuntado muita gente armada na praya, assim de Banaxoque, como a dos Arabios, avizou o nosso Principe ao General com resolução de mandar nossa gente p.^a pelejar com os ditos inimigos, o General não resoluco m^{dar} sua gente : o meu Principe mandou sua gente q pelejou com os Arabios matando dezoito pessoas principais, seu cabo mayor e outros muito sipais inferiores : nesta peleja veyo morrer hum cabo nosso com ferida de frecha ; e o dito cabo Arabio se chamava Halyfan Bunrax irmão de Zama Hamad Binsay General de Mombaça.

Depois de tres dias cessada a guerra, a dita gente vendo se bem destruida mandou huã carta a nosso Principe pidendo seguro, p.^a com ella fallar com o General : no dito terceiro dia da tarde o General se desembarcou da não, e naquella noite ficou em Quilindiny com toda a

gente assy Portugueza, como Patteana, ficando som.^{te} no bordo o nosso Principe e o Principe Banadao. A Palla entrou p.^{lo} rio por baixo da fort.^a p.^a surgir fronte a Igreja de Santo Antonio, tempo em q ouve saluar na fort.^a com quinze peças : no quarto dia pella manhã mandou o General com seu exercito p.^a armar companhia junto a caza, q foi de Miguel de Faria ; na qual, e na Igr.^a de Santo Antonio havião Arabios : na mesma tarde o General mandou o nosso embaixador, e Moinho Hamad, Malimo Selliman, e fidalgo Dom Alvaro p.^a fallarem com os Arabios a q sahissem fora deixando armas ; e pella manhã do dia seguinte, estando o General com seu exercito posto no campo, e o nosso exercito, apareceo gente dos Arabios com armas arastas a ordem do General p.^a lhas entregarem, no quinto dia despois q entregavão suas armas o General concedeo licenca p.^a poderem hir livres ; e lhes deo tres embarçaõens p.^a nella se embarcar.

.....Mombaça [f. 584, f. 67/4]⁴.....do General na porta da dita fort.^a, e tomando a chave della entregamos ao General, p.^{la} qual abrimdo elle a porta entrou dentro ; e despois de entregar a dita fort.^a ficamos na Cidade de Mombaça quinze dias, e partimos com nossa gente e embarçaõens.

Como era chegada monção de conseguir viagem p.^a Estreito o General não quis levar prizo Bana Mucû pequeno em sua comp.^a, e deixou em Mombaça a q.^m o Governador tratava com duvida politica ; e sempre ficava na cid.^e ; nestes termos andou confederando com Banaxeque de Mombaça p.^a tomar aq.^{la} fort.^a com atraheção ; matando ao Principe Banadao, e Bana Made embx.^{or}, e tanto q o Gov.^{or} teve esta noticia mandou chamar, e como varias persuasões o insinou q não intentasse cometer aq.^{lle} malfeito ; mas nunca molestou ; e como ao despois de hum mez tomou intentar o mesmo ; e pella suspeita da morte de hum artilheiro logo o gov.^{or} prende o p.^a remeter a Goa ; esperamos q este trahedor não torne p.^a estas tr.^{as} ; pois este não quis estas quieto, outra vez fazia espia dos Arabios mandado cartas p.^a Mascate : nas tr.^{as} de Brava assistião sincoenta Arabios, esperando pello socorro : VEx.^a hé mais prudente q nos p.^a tomar resolução necessr.^a sobre esta mat.^{ra} ; segundo a noticia q os Portuguezes q cá vierão derem a VEx.^a.

Bana Moinho Hamad esta em Mombassa, e busca alguã trapaça p.^a por qualquer emburlhada meter lhe desconfiança entre os de Pate e Portuguezes ; e como esta serve de perturbação do sucego, e ser elle vassallo nosso justam.^{te} deve ser castigado p. nos : VEx.^a o não deve patrocinar ; mas q.^{do} VEx.^a assim o não queira fazer m.^{de} ficar em Pate ou em Goa, não consintindo fique elle em Mombassa. O meu embx.^{or} vay p.^a Goa p.^a representar a VEx.^a a necessid.^c q se offerece do socorro p.^a Patte, antes q vinhão os Arabois, pois ainda andão nesta trr.^a alguns trahedores, e não vindo a armada de VEx.^a não ser será melhor, por esta rezão hé conveniente q VEx.^a mande sua armada com brevid.^a p.^a Patte.

He necessario hum feitor capas, e de bom zello, com soldados infantes e seu cap.^{mor} [?] tão bem seja de bom entendim.^o q não com consinta seus sold.^{os} tenham caria com gente da tr.^a ; E paracendo a VEx.^a conveniente tenha cá sua fort.^a a pode mandar edificar, q pode servir da defenca de todo Patte.

Tão bem em Patte tem marfim mas pouco, porq o marfim q p.^a Patte vinha das trr.^{as} de Galla passa p.^a as de Brava, aonde vale a fracila q he mão a quarenta dottins, por esta rezão passa todo o marfim p.^a Brava aonde vem os merc.^{ores} de Surrate cada ano com tres barcos e carregão m.^{tas} fazendas ; os quais merc.^{ores} e seus barcos.....[f. 585, 67/5] p.^a Brava, e quando queira m.^{dar} VEx.^a p.^a Patte o pode conseguir com a d.^{ta} prohibição de q não passe p.^a Brava : esta palavra q damos a VEx.^a hé mas certa : melhor noticia de tudo isto darão ally o meu embx.^{or}, com o fidalgo Dom Alvaro quando VEx.^a lhes preguntar.

Os serviços q fizemos a Mag.^e de Portugal, virão todos os Portuguezes q cá verão : Eu Rey de Patte fis obrigado a estar debaixo da ordem e obediencia desta Coroa ; e VEx.^a tão bem

⁴ f. 583 (67/2-3) : original en dialecte de Pate.

fique obrigado a dar honra q nos mereçemos. Eu sou Rey Gr.^{de} de toda esta Costa de Patte the Quilua todos q estão nestes portos são meus vassallos, e nenhum destes me ha de desobedecer, e eu sou q hei de fazer sua justica ; E o S.^r ElRey de Portugal he o q som.^{te} me ha de castigar, e outro ninguem : VEx.^a não deve admitir alguma informação menos verdadr.^a, quando eu castigar aqual^{er} vassallo meu, isto por ser conforme ao q se praticava em antiquissimo tempo : VEx.^a puseirá tudo a Bana Made Malimo Bacar, e seu companheiro Umar, pessoas pessoas [sic] q mando p.^a retificar a nossa liga ; tudo o q elles fizer deve [?] por meu effeito.

Carta sahio da mão de ElRey Sultano Babucar Bun Sultano Umar Bun Dhau ; e seu irmão Bana Mucú Bun Sultano Babucar Fumovay, q quer dizer rey de Jagaya.

A carta asima da letra Patteana traduzy em Portugues eu Bogana Camosy lingoa do Estado conferindoa com Bana Made Malimo Bacar, Bunamade e Umar por ser da letra e lingoa que elles sabem e precebem ; por assim o odernar o Ex.^{mo} Snor VRey secret.^o 10 de outubro de 1728.

Bogana Camosy. »

Remarques :

L'original (f. 583) est rédigé en kipate (dialecte de Pate) d'après la traduction portugaise. Je l'ai fait parvenir à Sheikh Yahya Ali Omar (SOAS, Londres), qui m'a proposé de retranscrire et de traduire sa première page. Malgré son expérience, ce fut pour lui une tâche particulièrement ardue en raison des archaïsmes et surtout de la difficulté à interpréter une retranscription en caractères arabes peu adaptée à la langue swahili. Il s'avère aussi que nombre de mots sont coupés. Il est également possible que l'ensemble du manuscrit ne soit pas fourni. Néanmoins, ce travail a démontré qu'il s'agit bien du dialecte de Pate et que la traduction portugaise est globalement fidèle à l'original.

Je remercie Angelica Baschiera qui nous a mis en contact. La copie fournie par mes soins a été déposée à la bibliothèque de la SOAS, dans la collection Yahya Ali Omar (Swahili File Record ms. 380740).

Handwritten signature or name at the top of the page.

Handwritten date: 28 de Mayo 1728

Handwritten text block 1, starting with 'En la villa de...' and mentioning 'Comandante de Armas'.

Main body of handwritten text, containing several paragraphs of a letter or report, mentioning names like 'Don Juan de...' and 'Don...'.

2.3. Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro (BNRJ)

2.3. Cristóvão et Diogo de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco até o fim delle pera ver o S.^{or} Conde de Avinte eu meu irmão o S.^{or} Conde das Galuas q mando por curiozid.^e, pera saver o como se perdeo essa praça », s.d.n.l. (1699), BNRJ, ms. n.º I-32 34 13 n.º 6, ff. 160-174 [extraits ff. 161-163]

Le plan de Mombasa n'est pas inclus.

« [f. 161] Depois de alguãs noticias q em Agosto de 1696 vierão de Surrate a Goa, q o inimigo Arabio tinha hido a Mombaça no verão : de q dava indicios o não terè vindo á Costa da India, como os annos antecedentes, o q se certificou cõ a vinda do barco de Mosambiq, q chegou a Goa em Setembro do dito anno em comp.^a de duas naos do Reyno q là portarão, e por cabo dellas Henrique de Figuerẽ [?] de Alarcana, q chegando a barra foy prezo p.^a a fortaleza de Agoada, por ordem do VRey Conde de Villa Verde, por não socorrer da vinda a dita fortaleza de Mombaça, sendo lhe manifesto em Mossambiq o aperto em q ella se achava ; e quis com efeyto socorrela, para o que preparou huã armada, q partio da barra de Goa aos 25 de Novembro da mesma hera : q constava de duas fragatas, e duas galeotas, com os cabos seguintes ; por general Luis de Mello de Sampayo, q hia embarcado na fragata Sancto Antonio de Tanna, de q era capitão de Mar e guerra Domingos Pr.^a de Guimam. Fazia a retegoarda a fragata N. Sr.^a do Valle de q era capitão de mar e guerra Diogo Tavares de Gama ; em q hia embarcado Henrique de Figaredo de Harcam p cabo da retegoarda, p.^a tomar entrega da armada quando a largasse o general, despois de socorrida Mombaça, p.^a hir a Mossambiq a governo dos Rios : a q hia ; e com entrega da dita armada partir o dito cabo para Congo, p cabo apertado a encorporarse com à armada do general Francisco Pr.^a da Sylva q là estava e ficar á suas ordes. [...] e em companhia della sahio hum barco Frances, q hia para Europa, e tinha invernoado em Goa [...] aos 12 de Dezembro de tarde avistou a costa de Africa de 6 gr. Ao norte, e costeando, no dia seguinte despedisse a nao Franceza da armada, p.^a hir a Ilha de Mascarenhas, e della p.^a Europa, e levou muitas cartas de varios [f. 161v] da armada p.^a Portugal, e do general p.^a S. Mg.^e.

Aos 18 de Dezembro estando pella costa a armada, meyo gr. ao Sul pouco adiante de Tulla, deytou o gn.^{al} hua lancha a terra, e nella hum soldado por nome Ant.^o de Guerra, a tomar falla e noticias de Mombassa, por se ter passado dez mezes, sem ter della ; mais q a de estar citiada pello dito inimigo, e ser ordenado ao dito general (p seu regim.^{to} assy o ficasse) ; e p.^a esse efeyto levava hum negro natural daquella costa q estava prezo em Goa havia annos, o qual foy apanhado em hum barquete sem cartâz em companhia de outros ; e para dar guarda a dita lancha, deytou hua manchua guarnecida de soldados, e nella por cabo hum por nome Fancisco da Sylva, e chegando a lancha a praya, se perdeo em capellada de ondas, e veyo a bordo da capitania, a manchua q tinha hido, e nella o dito Antonio de Guerra, e o negro q levava p lingua (sem trazer noticia alguã) q escaparão p não ter hido na lancha a terra ; e foy o dito Antonio de Guerra reprehendido do general p se dexar ficar na manchua : os marin.^{os} da lancha q se perdeo chegarão a Goa no anno seguinte, q forão resgatados por hum barco de Surrate q tinha hido a mercancear (como costumava) a hum porto vizinho donde se perdeo a lancha, e somentes deixarão os da terra hum China q hia ao lemo da lancha, por saber fazer esquifes toscos, ou quitandas.

Com a chegada da dita manchua ao bordo, se poz armada ao caminho, q estava a capa esperando pela noticia da terra. Aos 21 de Dezembro chegou a armada a Bahia Ferosa

.2.gr.50.mi. ao Sul, e surgiu toda em hum parcel q lanca 8. ou 9. legoas ao mar, em fundo de lodo, de 24 braças, para se resolver no introducir do socorro, e reconhecer a praça ; e ser dificultoso outro surgidouzo mais proximo a Mombaça p.^a esse efeyto ; e asentodese no q havia de fazer, com pareceres dos cabos da armada, deytou o general hua manchua, p.^a hir duas legoas adiante da armada p.^a buscar outro surgidouzo mais proximo a praça, para mais commodam.^{te} executar o q tinha asentado ; e deytou nella a Christovão de Mello de Castro seu sobrinho, q hia p Alferes de seu irmão Diogo de Mello de Castro (hum dos tres capitains da infantr.^a da goarnição de capitania) p cabo da dita manchua, e no mesmo dia q a deytou : q era 23 de Dezr.^o se fez a armada a vella, atras della, q aos 25 de Dezembro por não achar surgidouzo voltou a bordo da capitania ; e estava ja a armada fronte de Melinde 3.gr.8.min. ao sul adonde se poz a capa ; e na mesma noyte, despedio ao d.^o Alferez Christovão de Mello de Castro, p cabo da galeota de mantimentos de q era capitão e mestre Jeronimo Francisco ; e de hua manchua, para introduzir na praça o socorro, q nella e na galeota levava ; e antes q se metesse a dita galeota, ordenou o gnr.^{al} ao dito Christovão de Mello de Castro, a fosse reconhecer (para o q se tinha offerecido) e levava para esse efeyto hua lancha de doze remos com quatro soldados ; hum delles Graçia Calds.^a Leytão, q se ofereceo ao gnr.^l p.^a hir na dita lancha p ser occasião de importancia, e ser ordenado ao general q hum cap.^o do seu regimento, fizesse memoria dos q se asinalassem.

Aos 26 de Dezembro avistou a armada os tres irmãos : q são tres cabeças de outeyro de hua lombada q corre [f. 162] pello sertão, hua legoa ao norte de Mombaça. No dito dia de tarde aproximou Christovão de Mello de Castro a barra, com a galeota q lhe estava encarregada, e meteose na lancha com os quatro soldados, e entrou no rio a reconhecer a praça ; tendo visto de fora muytas bandeyras vermelhas : assy dos barcos do inimigo q estavam no rio de Quilindini (por outro nome Tuaca) como na Ilha de Mombassa, e terra firme fronteyra a fortaleza ; e somentes nella a das armas reais ; e entrando lhe a Irmida da Senhora das Mercês da ponta da ilha da parte da barra ; sahio detras de hum pedrão q fica ao pê da Irmida, com hua ilhareta, hum batellão do inimigo a estorvar a entrada da lancha, q pondo em peleja com o dito batelão por espaço de hua hora, se desavencelhou p.^a poder retirar : q o pode fazer p.^{la} defender a fortz.^a com muytos tiros de artilheria ; e pondose fora do rio se foy p.^a a galeota.

No mesmo dia 26 de Dezembro as 10 horas da noyte, sahio da fortaleza hum cocho, ou canoa, com hum portuguez por nome Joseph Barroso da Lmd.^a [?] ; q tinha hido na monção antecedente, por capitão, e piloto do barco de Damao da companhia geral ; e sahindo o dito, encontrou a manchua q hia a ordem de Christovão de Mello de Castro, e protestou ao cabo della, Francisco da Sylva sobredito, o levasse para donde estava á armada, q o levou ; e chegou na madrugada de 27 de Dezembro, a bordo de capitania ; e deo por novas : q depois, de algumas noticias e fundamentais receyos da vinda dos Arabios, q estavam para vir a Mombaça animados de hum Mouro principal morador na dita praça, por nome Banagogo, mercador rico interessado no contrato q os Mozungulos vizinhos a Mombassa, vassalos do rey Manazombo Catame da mesma nação, fazião com os Ramagãos (que são negros do sertão que vem a contratar em Mombassa) os q.^{es} vendião o marfim q do sertam trazio de todo o genero ; a saber : grosso, meyão, meudo, e seyra ; por hum preço o pezo delle ; e por ser o grosso, o de mais estimo, e valor, compravão os Muzungulos em sociedad com o dito Banagogo, aos Ramagãos, antes q passassem a ilha, adonde vinha vender por pezo, e ganhavão quatrepido [?], por valer hum pezo do groço, por dous, e quatro de outro genero ; e como os ditos tivessem esta ganancia, e os capitains q hião para a praça, fossem encarregados das rendas dos Ramagãos, por conta da fazenda Real ; reservarão na p.^a sy, 12 annos antes, da vinda do inimigo, para poderem mais commodamente, satisfazer ao pagam.^o das rendas, a q hião encarregados ; e compravão o marfim p pezo com os ditos Ramagãos ; os quaes por acharem alguma ganancia mais do que quando vendião aos Muzungulos, dexarão de vender a elles, para

venderem ao capitão da praça ; e como o dito Banagogo fosse menos ganancioso no contrato, o qual tinha sido governador da metade da ilha Pemba nos annos atraz, quando a metade do povo della, estava contra os portuguezes, e por esse conhecimento se foy p.^a la, a induzir p instancias, para que se levantasse, os da ilha ; dizendo aos moradores della : q havião de ter melhor passagem trazendo Arabios ; os q.^{es} escreverão, de ahy huns annos a Mascate chamadoos, q não quizerão vir, por não ter segurança nos Muzungulos á sua parcialidade, q se conformarem os ditos com vender p mais subido preço (o marfim q podião haver) aos particulares q hião da India [f. 162v] p [?] o seu contrato, e não haver prohibição dos capitains da praça, para o poder fazer ; the que em Fevreyro de 695, chegou a Mombassa Antonio Mogo de Mello p superentendente da companhia geral, com ordem dos deputados della, para se tomar o marfim por conta da dita companhia, quasi por a metade do preço q corria na terra ; e com prohibição para não vender a outra pessoa, nem levar fora de Mombaça, mais q p conta da dita companhia ; e q seria p pezo, a vista do escrivão da superentendencia, para conforme o genero levar em conta, e evitar perdas a dita companhia ; o que vendo os Muzungulos se estimularão notavelm.^{te}, por não terem recurso, para o resgate das ropas, e os Ramagãos por terem consideravel perda no seu contrato, pella excessiva demenução do preço ; com q escreverão a Mascate os ditos Muzungulos, confederados com o dito Banagogo, para que com efeyto viessem os Arabios a Mombassa ; e para esse negocio foy o dito Banagogo a Pate com cartas, p.^a enviar a Mascate ; nas quaes dizera : q visto os portuguezes, não uzarião elles ditos Muzungulos, com o contrato da antiga paz ; e fazerem oppressão nas suas mercancias, pella qual couza nao tinhão ropas p.^a vestirem, por não terem com q resgatasse ; e q erão contentes, q elles os Arabios, viessem a tomar Mombassa ; e q elles darião toda a passagem, e ajudarião com socorro de Pemba ; pois estava contra os portuguezes.

E p esta cauza vierão os ditos Arabios com sete fragatas de guerra, aos 11 de Março da hera presente de 696, em dia de Domingo da Cruz, e avistando Mombassa sem mais setença, pella segurança do avizo q tinhão da pouca gente q havia na praça, forão na mesma tarde entrando, pella barra de Quilindini, ou Tuaca : hua das duas q abraça a ilha de Mombaça q fica della ao sul ; e os portuguezes tiverão noticia o dia antecedente da vinda do dito inimigo ; por via de Chone (porto vezinho quatro legoas ao norte de Mombassa) terras de Muzungulos, feis aos portuguezes, q não serem prejudicados, no contrato, p terem drogas para os resgates de roupas ; como ambar, tartaruga, ceyra, vaca, carneyros, eo mais, sem dependencia do marfim de Ramagãos ; e suposto tivessem os portuguezes avizo, e fizessem hua fachina, e plataforma p.^a porem quatro peças, p.^a defesa do surgidouzo do Rio de Quilindini, com tudo não puserão artilheria, p falta de gente, e entenderem haver dificuldades para esse efeyto ; mas defenderãose de hum forty, q se diz de S. Joseph, q fica na entrada da barra de Quilindini : q fizerão os portuguezes naquella paragem, por haver entrado p ella o dito inimigo 32 annos antes deste proximo successo, e haverem saqueado as pouvoaçoins : No qual fortim havião quatro pessas, e esteve p cabo delle hum Manoel Francisco Perfeyto ; q tinha sido capitão de Infantaria na fortz.^a ; e defendendo a entrada do dito inimigo a força da artilheria, fez encalhar hua fragata ; porem perseguido da das outras, se retirou, com os mais p.^a a fortz.^a no mesmo dia ; e o inimigo desencalhou a fragata q havia tocado, e entrarão todas sete no rio, e surtas, lançarão lanchas em terra, com quanta gente podia caber nellas, e desembarcando mais de a metade, forão invadir a Raposeyra : q he a pouvoação dos Christãos frontr.^a a fortz.^a tiro de arcabuz, as primr.^{as} cazas ; e logo a cidade dos Mouros q fica mais desviada [f. 163] que principia na ultima ponta da Raposr.^a, p serem as principiaes pouvoacoins da gente e riqueza ; q suposto tinha o dia antecedente com a noticia, os Mouros principais, e portuguezes, recolhido o preciozo na fortaleza, com tudo, teve o inimigo boa escalla ; o q feyto, e retirada a gente das pouvoaçoins, p.^a a fortaleza e cava della, desembarcarão os Arabios, com toda das fragatas : q serião tres mil homes ; e preparadando [?] ardilosamente escadas, para escalerem

a fortaleza ; e ocupados os portuguezes a perteniseremse p.^a a defesa ; occuparãose os Arabios com m.^{tas} lanchas a tirarem do surgidouro, hua galeota q tinha hido de Goa na proximo monção, p conta da Comp.^a geral, de q era capitão Antonio Soares de Mota, e levarãoa, p.^a o intronseo no rio ; e nos principios de Abril com monção de ponentes sahirão com as ditas fragatas, e a galeota q apanharão, e partirão p.^a Mascate ; dexando mil e quinhentos homes p.^a citiarem a fortaleza, e alguas batellois p.^a o serviço delles ; os quais preperão [?] hua bateria da parte da Raposeyria, de duas peças de 16, q tirarão do forte de S. Joseph, em q se fortificarão, e na Irmida da Snoria das Mercês da ponta da ilha da parte da barra ; e em varios lugares nas pouvoaçoins e fortes de Macupa, q ficão frontr.^{os} a tr.^a firme, p.^a a defesa do paço seco na vazante, na contra costa da ilha ; e p divisa de suas fortificaçois, puserao bandr.^{as} vermelhas : q he sua verdadr.^a

Aos 15 de Abril da mesma hera, depois da partida do inimigo p.^a Mascate ; enviou o cap.^{am} Mor de Mombaça, João Rodrigues de Leão, p via de Zanzibar (q he hua ilha q corre norte sul de 15 leg. de cumprido feudataria, e comerciana a Mombaça q fica della ao sul em altura de 6 gr. 13 min. a ponta do Norte della) hua naveta a India com novas do citio : a qual nao chegou p se dar a costa nas ilhas de Mamale, junto as de Maldivas ; e a Joseph Barroso de Almd.^a (q deo estas novas) enviou a Mossambique, em hum luzio de remos a pedir socorro de gente ; o qual foy ; e chegou de volta a Mombaça aos 13 de Junho da dita hera ; e trouxe consigo 24 homes : e em quanto chegasse o dito Joseph Barroso dalmd.^a [sic], vierão de Zanzibar a Mombaça, varias embarçaõins de remos, com mantimento, e alguns portuguezes q la estavam, com a sua mercancia, antes da vinda do inimigo a Mombaça ; dos quais escaparão alguas, e outras forão apanhadas pello inimigo, que sahio em suas de remos a contender fonte da barra ; e os portuguezes q dellas se escaparão, com os q estavam na fortz.^a : q serião p todos cem, entre sao.^s [?], e enfermos, sostentarão o citio (sendo elles cada vez menos, pello rigor da peste) de Março the Dezembro da dita hera conduzindo algun mantimento e refresco p via de Chone : terras de Muzungulos q socorrião aos portuguezes, pella muyta ganancia q com elles tinhão, pello excessivo preço q vendião as couzas, e esperarem ser remunerados, pella sua fidelid.^e em ter entrada na mercancia, q tinhão os Muzungulos vassalos do Rey Manazombo Catame q se rebelarão. Aos 16 de Dez.^o da hera em q se falla, chegarão os Arabios, com socorro de Mascate, q constava de duas fragatas, e duas galeotas, q trazião 1500 homes ; e antes deste socorro erão socorridos [f. 163v] de Pate terra sua, em embarçaões de remos ; e da ilha Pemba q tinha alevantado contra os portuguezes : pellas couzas antecedentes ja ditas [...]. »

2.4. Arquivo Histórico Ultramarino (AHU), Lisbonne

2.4. Sultan Hassan bin Sultan Ibrahim bin Sultan Yusuf, roi de Kilwa, à Pedro de Saldanha de Albuquerque, gouverneur de Mozambique, s.d.n.l. (Kilwa, vers mars-avril 1759), AHU, cx. Moç. 16, doc. 20 [extrait]

L'original n'est pas préservé. La traduction n'est ni signée ni datée.

« Sultan Assane Bonusultan Ibraimo, Bonusultan Isofu vay p esta a procurar a boa saude de V.Ex.^a q estimará muito seja inteiram.^{te} como dezeja.

O anno passado o Imamo de Mascatte mandou sinco barcos, e duas pallas p.^a pellejarem com a gente de Mombaça, e com o Rey de Patte ; sendo gov.^{or} de Mombaça Abdal Bunusadi casta Arabio p ter o d.^o entregue aquella praça ao Rey de Patte, e com este visse de parte do Imamo grande poder, avizou ao gov.^{or} de Mombaça, q fizesse pazes com os Arabios, porem q lhes não entregasse a fortalleza, e sem embargo disto querendo com effeito entrar a armada dos d.^{os} Arabios p.^a escallar aquella fortz.^a lhe impedio o passo da entrada huma gr.^{de} tromenta q sobreveyo, hindo parar todas as embarçaçoens a altura de Patte.

O gov.^{or} de Mombaça depois deste successo mandou embaixador p.^a Mascatte dizendo q queria entregar a fortaleza sem dar de saber ao Rey de Patte, e tendo o d.^o gov.^{or} expedido alguãs embarçaçoens p.^a Mascatte, q p contra tempo q experimentarão não puderão conseguir a viagem a q hião destinadas, entrarão no porto de Patte arribadas, cujo Rey as tomou todas p.^a a sua fazenda matando toda a gente q nas mesmas embarçaçoens hião, e mandando o gov.^{or} de Mombaça dinhr.^o p.^a as resgatar, não as quiz entregar o Rey de Patte com o pretexto de q naquella fortalleza se achavão Banamusumi, Usufiro Vamary, e Bana Amad q tinham hido p.^a governarem aquella praça, e q sem estes se recolherem a Patte, não havia mandar entregar as embarçaçoens tomadas. Tbm corre a noticia de q os Arabios juntos com o gov.^{or} de Mombaça estavam contra o Rey de Patte, e q este mandará huã armada contra aquella praça.

[...]

O Rey de Pate fica peleijando com m.^{ta} força com o gov.^{or} de Mombaça, o qual tem expedido dez embarçaçoens contra aquelle Rey ».

Annexe 3

Les gouverneurs portugais de Mombasa

1593-1698, 1728-1729

Cette liste reprend et révisé le recensement des *capitães da fortaleza de Mombaça e costa de Melinde* publié par C.R. Boxer¹. En principe, la charge est pour une durée de trois ans, mais en pratique elle demeure assez variable, quand les gouverneurs ne décèdent pas.

Mateus Mendes de Vasconcelos	1593 - 1596
António Godinho de Andrade	1596 - 1598
Rui Soares de Melo	1598 - ?
Ambrosio Leitão d'Aguiar ? ²	1599 - ?
Costantino Castanho	vers 1602
<i>décède en mer, la vacance est assurée par :</i>	
Jorge Barreto	
D. Fernando Mascarenhas	1603 - 1606 ?
Gaspar Pereira	1606 - ?
Pedro Alvares de Abreu ³	? - 1610
Manuel de Melo Pereira	1610 - 1614
Simão de Melo Pereira	1614 - 1620
Francisco de Sousa Pereira	1620 - 1625
Marçal de Macedo	1626 - 1629
Pedro Leitão de Gamboa	1629 - 1631
Pedro Roiz Bothelo	1632 - 1635
Francisco de Seixas Cabreira	1635 - 1639
D. Martim Afonso Manuel	vers 1642 - 1643
Manuel de Sousa Coutinho	1643 - 1646
Diogo de Barros da Silva	1646 - 1648
António da Silva de Menezes	1648 - 1650
Francisco de Seixas Cabreira (2 nd mandat)	1650 - 1653
Duarte de Figueredo de Melo	1655 - ?
Joseph Botelho da Silva	vers 1658 - 1663
João Soares de Sousa ?	1662 - 1663
Manuel de Campos	1663 - 1667
João Cota ou João « Santa Coba » ?	1666 ? - 1670
Joseph Homem da Costa	1671 - 1673

¹ C.R. Boxer et C. de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, 1960, annexe A, p. 118.

² Il n'est pas sûr qu'il ait été gouverneur.

³ Boxer note Pedro Gomes de Abreu, Bocarro indique Pedro Alvares de Abreu (A. Bocarro, *Década 13 da história da Índia*, vol. 1, p. 112).

Manuel de Campos Mergulhão	1673 - 1676
Francisco Morais de Farias	1676 - 1679
Manuel Teixeira Franco	1679 - 1681 ?
Pedro Taveira Henriques	vers 1682 ?
Leonardo da Costa	1682 ? - 1685 ?
João Antunes Portugal	1685 - 1688
Duarte Figueredo de Melo ⁴	1688 - ?
Pascoal de Abreu Sarmento	1693 - 1694
João Rodrigues Leão	1694 - octobre 1696

mars 1696 – décembre 1698 :
siège de Fort Jésus :

António Mogo de Melo	octobre 1696 - août 1697
Bwana Dau bin Sayyid Bwana Shaka	août 1697 - janvier 1698
Leandro Barbosa Soutomaior	janvier 1698 - décembre (?) 1698

Álvaro Caetano de Melo e Castro	mars 1728 - novembre 1729
---------------------------------	---------------------------

⁴ Ce nom est livré par Boxer. Il s'agit peut-être du second mandat de Duarte de Figueredo de Melo, qui débute sa charge en 1655 et que Boxer ne mentionne pas (« Regimento que se deo a Duarte de Figueredo de Melo quando foy entrar a capitania de Mombaça », Goa, 13.02.1655, HAG, Regimento e Instruções 1422, ff. 93v-95).

Annexe 4

Les souverains Nabahani de Pate vers 1688–1815

Nom	Date probable de règne	Sources
1. Bwana Mwinyi Ng'ombe Sultan Mohammed bin Omar	vers 1688-1690	textes portugais (1728)
2. Bwana Mwinyi Mui Bakar bin Omar	vers 1690-1710	textes portugais (1728)
3. Bwana Tamu Abubakar bin Mohammed bin Omar (Bwana Tamu Mkuu Abubakar)	vers 1710-1739	- CP (type Werner) - textes portugais (1711, 1728-1731)
4. Bwana Mkuu Ahmed bin Abubakar	vers 1739-1745/1747	- CP (type Werner) - troubles dynastiques attestés vers 1745-1747
5. Bwana Tamu Mtoto (Sultan Abubakar)	vers 1747-1764	- CP - textes portugais (1754, 1759)
6. Sultani Mwana Khadija <i>Guerre civile et élection d'un rival par certains clans :</i> Sultan Omari	vers 1764-1773/1775 vers 1765-1770	- CP - texte français : existence d'une reine (1770 ou 1771)
7. Fumoloti bin Sheikh (Bwana Mkuu bin Sheikh)	vers 1773/1775-1776	- CP
8. Sultan Fumo Madi <i>d'après son épitaphe :</i> Sultan Mohammed bin Sultan Abu Bakr bin Sultan Bwana Mkuu al-Nabahani	vers 1776 - 4 août 1809	- CP - épitaphe réinterprétée : T.H. Wilson et A.L. Omar, « Archaeological investigations at Pate », 1997, p. 67
9. Fumoloti Kipunga bin Sultan Fumo Madi <i>Rival (guerre civile) :</i> Ahmed bin Sheikh	vers 1809-1817 1812 : date probable de la bataille de Shela vers 1809-1815	- CP - autres récits swahili sur la bataille de Shela - W.F.W. Owen, <i>Narrative of voyages [...]</i> , 1833

Cette liste est principalement révisée grâce aux sources portugaises. Elle ajoute aux travaux de Randall Pouwels sur la question, essentiellement fondés sur la comparaison entre les différentes versions de la chronique de Pate et d'autres traditions. Il a ainsi démontré que la chronique est assez fiable à partir du règne de Mwana Khadija¹.

La relecture des textes de l'*Estado da Índia*, et la mise à jour de nouveaux documents, n'ont pas permis d'élucider la question de la date à laquelle le clan Nabahani s'impose comme la dynastie régnante de Pate. Il est certain cependant qu'il figure depuis le milieu du XVII^e siècle (au plus tard) parmi les clans patriciens les plus prépondérants de la cité-Etat.

Le premier souverain Nabahani attesté par des sources extérieures est Bwana Mwinyi Ng'ombe (au pouvoir vers 1688-1690). Il peut s'agir de la véritable date de fondation de la dynastie, à la faveur des troubles de cette époque, mais cette hypothèse n'est aucunement avérée.

Avant les Nabahani, il n'est pas exclu que les souverains de Pate aient été apparentés aux Famao, et/ou liés aux Ba Alawi, une supposition qui toutefois manque de preuves.

Seuls trois sultans de Pate sont mentionnés dans les textes portugais avant Bwana Mwinyi Ng'ombe. Aucun d'entre eux n'est clairement identifiable dans la chronique de Pate :

Sultan Mohammed bin Omar	avant 1598 - 1603
Bwana Gogo	vers 1606
Bwana Famao Bakar wa Bwana Famao Omari	avant 1687 - meurt en exil à Goa en 1688

¹ R.L. Pouwels, « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », 1993 et « The Pate chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », 1996, pp. 301-308. Voir également les différentes listes généalogiques, issues de la chronique de Pate et de sources proches, publiées dans M. Tolmacheva (éd.), *The Pate Chronicle [...]*, 1993.

GLOSSAIRE PORTUGAIS

alevantado : (ou *levantado*) Etat ou souverain rebelle.

almadia : pirogue et pirogue à balancier.

alvará : décret.

Arabios : les « Arabes ». Dans le contexte de l'Afrique orientale, s'applique aux individus originaires de la péninsule arabique et surtout aux Omanais à partir des années 1650.

arrenegado : renégat, Portugais passé au service d'une puissance étrangère.

Baneane : *Vania*. Caste de commerçants hindous ou jains, généralement originaires du Gujarat, constituant une grande partie des marchands indiens qui fréquentent l'océan Indien.

cabilda : (ou *cabile*) synonyme du swahili *kabila* et de l'arabe *ḵabila*. Dans les textes portugais, désigne parfois les chefs de clans.

caciz : (ou *cassiz*) de l'arabe *qasis* (prêtre), tout musulman ayant des fonctions religieuses ou dépositaire d'une autorité morale reposant sur la religion. S'applique le plus souvent aux sharifs.

Cafres : de l'arabe *kāfir* (infidèle). Sur la côte swahili, désigne plus spécifiquement les Africains non-musulmans, mais peut également s'appliquer, comme synonyme de *negros*, aux Africains en général, ainsi qu'aux esclaves et dépendants.

candil : unité de poids, variable, d'environ 230 kg (synonyme de *bara*, ou *bahar*).

capitão da vigia dos Turcos / do Estreito : officier, basé sur l'île de Pate, chargé de patrouiller les eaux depuis l'archipel de Lamu jusqu'au cap Guardafui afin de surveiller les intrusions ottomanes ou arabes. Créée en 1593, la fonction est supprimée en 1633.

capitão-mor : capitaine majeur.

carreira da Índia : la « route des Indes », depuis Lisbonne jusqu'en Asie.

cartaz : sauf-conduit, passeport, délivré par les autorités de l'*Estado* aux navires originaires des Etats dans sa juridiction, généralement en échange d'une somme d'argent. Les *cartazes* interdisent parfois certains produits et certains ports et surtout la fréquentation des ennemis du Portugal.

casado : littéralement les colons « mariés », terme juridique s'appliquant aux individus sous l'autorité de l'*Estado da Índia* et résidant en permanence dans une même colonie. Les *casados* incluent Portugais de souche et métis, ils se livrent presque exclusivement au commerce.

Conselho do Estado : le conseil d'Etat à Goa, présidé par le gouverneur de l'*Estado* (qui porte le plus souvent le titre de vice-roi).

consulta : rapport ou avis écrit.

corja : unité de compte pour les tissus, valant 20 pièces de toile, d'après un terme indien.

Costa de Melinde : la « côte de Malindi », portion du littoral est-africain sous l'autorité de l'*Estado* depuis le cap Delgado jusqu'au nord de l'archipel de Lamu.

cruzado : monnaie portugaise, valant 400 *reis* au XVII^e siècle.

devassa : enquête judiciaire et procès-verbal des auditions.

Estado da Índia : les possessions administrées par Goa et les zones de contact fréquentées par les Portugais, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au Japon.

Fazenda (Real) : le Trésor royal.

feitor : facteur, officier en charge des opérations commerciales.

fidalgo : membre de la noblesse.

metical : de l'arabe *mithkāl*. Unité de poids, variable, d'environ 4,25 g.

malemo : pilote pour les embarcations, du swahili *mwalimu*.

Mouros : les « Maures », les musulmans, depuis le Maroc jusqu'en Asie orientale. En Afrique orientale désigne plus particulièrement les Swahili, par opposition aux individus originaires de la péninsule arabique.

nau : (nef) grand navire.

Negros : « nègres ». Terme habituellement davantage déconnecté de la religion que *Cafres*. Il est avant tout fondé sur la couleur de peau et d'autres attributs extérieurs immédiatement perceptibles.

Negros désigne souvent les catégories inférieures de la population littorale islamisée, et/ou les groupes musulmans n'habitant pas les grandes villes ou n'ayant pas adopté un vêtement du type porté par leurs élites (comme les Bajun et les Katwa).

ouvidor : auditeur royal, juge.

pangaio : (ou *zambuco*) dans l'océan Indien, navire de taille moyenne, construit selon les techniques locales, généralement selon la technique de la coque « cousue ».

pardao : monnaie d'argent, valant entre 300 et 400 *reis*. Souvent équivalent au *xerafin*.

páreas : (ou *tributo*) tribut annuel versé par un vassal du roi du Portugal. Souvent versé à intervalles irréguliers sur la côte swahili.

provedor : superintendant.

regedor : (parfois *governador*) régent, personnage investi d'une autorité politique. Sur la côte swahili, désigne de façon floue les dignitaires, généralement les membres des conseils politiques (*wazee*) et/ou les ministres (*waziri*).

regimento : règlement, instruction, établissant les ordres à exécuter par un officier ou définissant le fonctionnement d'un établissement militaire et commercial.

soldado : soldat.

terrada : navire de guerre arabe.

GLOSSAIRE SWAHILI

bara : le « continent », la « terre ferme », par opposition à la côte. Une région inhabitée ou destinée aux cultures non-permanentes. C'est également la terre sur laquelle une communauté détient des droits à cultiver.

diwani : sur la côte septentrionale, synonyme de *jumbe*.

ezi : pouvoir, souveraineté, puissance.

jumba (ma) : grande maison en pierre.

jumbe (ou *yumbe*) : assemblée des porte-parole de chaque clan de la cité disposant d'une représentation politique. Désigne aussi le bâtiment où ils se réunissent.

kabila (ma) : de l'arabe *ḵabīla*. Peuple, groupe de parenté le plus étendu.

kanda (ma) : littéralement sac contenant des céréales. Il semble que *makanda* désigne aux XVII^e et XVIII^e siècles une rente en céréales versée par un groupe dans le cadre des relations de clientélisme ou de subordination politique. A rapprocher de la *kikanda* (« petit sac »), attestée à la fin du XVIII^e siècle : une rente en céréales calculée au prorata du nombre d'esclaves ou de la superficie des surfaces cultivées.

kiti cha ezi : trône.

konde (ma) : (ou *mahonde*) terrain sans arbres, planté de cultures saisonnières selon la rotation des cultures et cultivé en commun.

liwali : gouverneur, de l'arabe *wālī*.

makuti : les feuilles de palme utilisées pour couvrir les toits, généralement des maisons en matériaux périssables.

mfalme / mfalume (wa) : roi, souverain.

mgeni (wa) : un étranger, un non-citoyen.

mji (mi) : (ou *mui*) agglomération urbaine, cité, cité-Etat. Unité sociale de base, c'est à la fois la communauté d'appartenance la plus large des individus et l'agglomération en elle-même. Les *miji* sont des unités autonomes, disposant de leurs propres instances de gouvernement, territoire, et classe de propriétaires terriens. Mais ils ne sont pas nécessairement indépendants sur le plan politique. Le concept correspond à l'idéal-type de la cité-Etat.

mkaao (mi) : moitié divisant l'espace urbain et social d'une cité, selon un principe de division duelle. Toutefois il n'est pas certain que moitié spatiale et moitié sociale se recoupent systématiquement. Souvent traduit par la notion de deme, les *mikao* permettent l'unité de la communauté et l'intégration des étrangers en soudant les individus par l'entretien ritualisé d'antagonismes. Parfois appelé *mtaa* ou *chama*.

mlango (mi) : porte, porte dans une enceinte urbaine.

mshenzi (wa) : les *washenzi* sont les habitants de l'*ushenzi*, les « barbares », les païens. Désigne sur un mode dépréciatif les populations occupant le territoire continental non-islamisé.

mtaa (mi) : quartier, base de la division spatiale de la cité. Les *mitaa* regroupent vraisemblablement des individus d'origine identique.

mtepe (mi) : navire swahili ancien à coque cousue. Les derniers exemplaires furent construits par les Bajun au début du XX^e siècle. Ils font alors environ 18 mètres de long. Avant la fin du XIX^e siècle, il est possible que des modèles plus grands aient été en circulation.

mtu (mi) : fleuve, cours d'eau, bras de mer.

mtumwa (wa) : un délégué, une personne agissant au nom d'une autre, un esclave.

Mwenye, Mwinyi : (titre) maître, seigneur (littéralement « qui détient »).

mwenyeji (pl. wenyaji) : « propriétaire de la ville », citoyen.

mwungwana (wa) : personne libre et civilisée. Les *waungwana* sont les patriciens, l'élite urbaine. Elle est formée des clans anciens de la cité, se revendiquant comme tels et pratiquant une forte endogamie.

mzee (wa) : personne respectable en raison de son âge, de sa situation, ou de son charisme. Sur le plan politique, les *wazee* sont les anciens, les chefs des principaux groupes de parenté.

nasab : (arabe) généalogie, ascendance d'un individu.

ngoma : danse conduite au son des tambours, donnant souvent lieu à des compétitions entre groupes de la cité. Ce rite public est une institution centrale de la sociabilité et de la prise de décision politique.

shamba (ma) : plantation arboricole (principalement cocotiers, manguiers, tamariniers). Généralement située à la périphérie de l'agglomération et héritée selon la loi islamique.

shuka : pièce de tissu et mesure de longueur pour les toiles.

siwa : instrument à vent, en forme de trompe. Symbole de pouvoir et de l'autonomie d'une cité, c'est le principal élément des regalia sur la côte swahili.

sultani : sultan.

umma : (arabe) la communauté des croyants. Elle est associée à la cité dans le monde swahili.

ushenzi : la « barbarie » de l'espace au-delà des murs de la cité, de la brousse, considérés comme dénués de civilisation.

ustaarabu : la « civilisation », littéralement « agir comme un Arabe » ; « la connaissance des choses nécessaires à une vie civilisée » selon le dictionnaire de Johnson. Le terme remplace celui d'*uungwana* dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

utamaduni : l'urbanité.

uungwana : la « civilisation », ou « civilité », la courtoisie. Elle est fondée sur l'islam, la maîtrise d'une certaine culture locale et la sophistication urbaine. Elle s'oppose à l'*ushenzi*.

waziri : vizir, principal ministre auprès du souverain (de l'arabe *wazīr*).

DOCUMENTATION

Sources

Archives et manuscrits

Lorsqu'ils existent, les inventaires publiés ont été indiqués.

1. Arquivos Nacionais / Torre do Tombo, Lisbonne (AN/TT)

Documentos Remetidos da Índia ou Livros das Monções (DRI) :

vol. 9, 17, 20, 22, 26, 29, 32, 33, 36, 37, 40, 47, 61.

Les *Livros das Monções* constituent le fond le plus riche sur l'empire portugais d'Orient, donc sur la côte swahili (entre les années 1590 et 1730). Ils incluent la correspondance entre Goa et Lisbonne, mais également une partie de celle entre Goa et les zones sous sa juridiction, ainsi qu'une multitude d'autres actes. Les volumes détenus par les AN/TT complètent ceux des Historical Archives of Goa, qui sont beaucoup plus nombreux.

Autres manuscrits :

Miscelânea Manuscrita da N.S. da Graça de Lisboa, caixa 2, t. 3 (inclut quelques lettres des souverains de Pate et de Malindi datées des années 1598-1599).

Manuscrito da Livraria n° 731 (documents divers provenant de l'ordre des Augustins).

2. Filmoteca Ultramarina Portuguesa (FUP), Instituto de Investigação Científica Tropical - Centro de Estudos de História e Cartografia Antiga, Lisbonne

La Filmoteca Ultramarina Portuguesa détient les microfilms de fonds très divers sur l'empire portugais. Le fond le plus important est issu de l'Arquivo Histórico do Estado da Índia, devenu à la libération de Goa les Historical Archives of Goa. Ces microfilms, de qualité médiocre, furent réalisés en 1951 et incluent les principales séries des HAG.

Livros das Monções (LM) :

L'inventaire des volumes 1 à 63 (1583-1699) a été publié à intervalles réguliers dans la revue *Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa* (1955-1993). Il n'existe pas d'inventaires au-delà du volume 64 (1700). J'ai donc procédé, à la FUP et aux HAG, au dépouillement des volumes 64 à 127 (1700-1755), c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la colonie de Mozambique est séparée de l'administration de Goa.

Les *Livros das Monções* sont à la base de nos connaissances sur le littoral swahili entre les années 1600 et 1731. Après cette date, comme je l'ai constaté, ils ne possèdent que très peu de matériel sur la côte au nord du cap Delgado. Un nombre important de pièces ont été publiées dans diverses collections éditées à Lisbonne ou à Goa.

A titre d'exemples, nous pouvons citer les volumes suivants, qui incluent des documents particulièrement utiles :

Livros das Monções, n° 22B, 46B, 47, 48, 51A/B, 52, 61, 65, 66, 71, 73, 74A, 75, 77, 84B, 86B, 88, 89B, 92, 93A, 94A/B, 95B, 96, 97B, 99, 100A, 105, 115.

Certains volumes préservent les plus anciens documents connus rédigés en swahili : n°77 (6 lettres), 92 (une lettre), 97B (8 documents). Outre la lettre du roi de Pate rédigée en kipate, le volume 95B contient une quantité considérable de documents, issus du retour des Portugais à Pate et à Mombasa en 1728.

Archivo General de Simancas (Valladolid), Secretarias Provinciales (AGS) :

Libro 1551 : on y trouve la correspondance de Goa qui évoque largement les événements de 1587-1589.

Inventaire :

Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa, vol. 1-50 (1954-1993), édition CD-ROM : Lisbonne, CNCDP - Instituto de Investigação Científica Tropical, s.d.

3. Historical Archives of Goa, Panaji, Goa (HAG)

Mon séjour aux Historical Archives of Goa, effectué dans le cadre d'un autre projet, eut lieu à la fin de la rédaction de cette étude. Je n'ai donc pas employé l'ensemble du matériel nouvellement découvert, qui est néanmoins très réduit en comparaison des *Livros das Monções*. Il n'existe pas d'inventaires détaillés, même si quelques séries furent inventoriées dans le *Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa* (elles ne révèlent rien de notable sur la côte de Mombasa).

Outre les *Livros das Monções*, signalons toutefois les séries suivantes :

Regimento e Instruções

Principalement : ms. 1421 à 1426, 1428-1429.

Cartas e Ordens

Notamment n° 783 et 2596.

Moçambicas

Surtout : n° 2323 (1724-1740).

Guide :

PISSURLENCAR, Panduronga S.S., *Roteiro dos Arquivos da Índia Portuguesa*, Bastorá (Goa), Tipografia Rangel, 1955, 282 p.

4. Arquivo Histórico Ultramarino, Lisbonne (AHU)

Caixas Moçambique :

n° 1 à n° 90 (1631-1801)

Cette série remarquable inclut surtout la correspondance de Mozambique à partir des années 1730. Elle est indispensable pour la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elle préserve également des écrits divers de l'*Estado da Índia* et du *Conselho Ultramarino* antérieurs à cette époque. On peut noter parmi ceux-ci :

« Informação do dezembargador Pero Álvares Pereira », Goa, 20.12.1631, cx. Moç. 1, doc.

66.

« Treslado do auto que o Doutor Manuel Coresma de Lacerda [...] mandou fazer das queixas e insultas que os Portuguezes fazião ao Rey de Ampaza », Pate, 25.08.1643, cx. Moç. 2, doc. 34.

Códices :

n° 208, 211, 212, 445, 1310, 1313, 1317, 1329, 1332, 1478, 1500.

Les *Códices* préservent des copies de tous les types de documents produits par la colonie de Mozambique au XVIII^e siècle, mais également issus de l'*Estado* et surtout du *Conselho Ultramarino*. En particulier :

Conselho Ultramarino, Lisbonne, 09.10.1654, cod. 211, ff. 305-306.

Conselho Ultramarino, Lisbonne, 18.07.1680, cod. 212, ff. 89v-92v.

Pero Carvalho, Goa, 02.09.1648, cod. 445, ff. 43v-44v.

Inventaires :

ENNES, Ernesto, *A secção ultramarina da Biblioteca Nacional, inventários*, Lisbonne, Biblioteca Nacional, 1928, 333 p.

FERRAZ, Maria de Lourdes E.S. de Freitas, *Documentação Histórica Moçambicana, volume 1*, Lisbonne, Junta de Investigações do Ultramar, 1973, 365 p.

5. Biblioteca Nacional, Secção dos Reservados, Fundo Geral, Lisbonne (BNL)

Conde da Ericeira, « Noticias da Índia desde o fim do governo do Vice Rey Vasco Fernandes Cezar (de Menezes) athe o fim do anno 1738 em que governa o Vice Rey Conde de Sandomil », cod. 465, ff. 98-161.

António de Brito Freire, « Jornaes de viagem na Índia e regresso a Lisboa, 1727 a 1732 », cod. 485.

Anonyme, *História de Mombaça*, s.d.n.l. (Goa, 1699 ?), cod. 584.

« Regimento que levou Rui Soares de Mello, capitão da fortaleza de Mombaça », Goa, 16.01.1598, cod. 1987, ff. 69-72.

Anonyme, « Relação da perda e restauração de Mombaça do q là aconteço », s.d. (1632 ?), cod. 7640, ff. 18v-20.

« Devaça que tirou o D.^{or} Manoel Vicente Moza, ouvidor geral do crime [...] e interrogatorios juntos sobre a perda da Cidade de Patte », Goa, 03-23.08.1688, cod. 8538, pp. 147-195.

6. Biblioteca da Ajuda, Lisbonne

Anonyme, « *Relação dos progressos da armada que dispôs e expedio o V.Rey deste Estado e prodigioso D. João Saldanha da Gama para a restauração de Mombaça, Pate, Zanzibar e mais ilhas adjacentes* », s.d.n.l. (Goa, 1728), cod. 51-VII-1.

Anonyme, « Relação do cerco de Mombaça », Zanzibar, 10.02.1698, cod. 51-IX-33, ff. 505-553.

« Auto do conselho que o castelão da fortaleza de Mombaça convocou por cousa da defesa da dita praça », Mombasa, 26.08.1694, Ms. Av. 54-X-19, doc. n° 6.

Roi au vice-roi, Lisbonne, 13.03.1700, cod. 51-VII-24, f. 142

Inventaire :

LEÃO, Francisco G. Cunha (dir.), *O Índico na Biblioteca da Ajuda, catálogo da documentação manuscrita referente a Moçambique, Pérsia, Índia, Molucas e Timor*, Lisbonne, CNCDP, 1998, 484 p.

7. Biblioteca Nacional, Rio de Janeiro (BNRJ)

Cristóvão et Diogo de Melo de Castro, « Planta da Ilha de Mombaça, e descrição do principio do seu serco até o fim delle [...] », s.d. (1699), ms. n° I-32 34 13 n° 6, ff. 160-174.

8. Archives Nationales de France, Paris (ANF)

Série C4, Colonies, Ile de France :

Il s'agit de la série française la plus riche sur la côte est-africaine au XVIII^e siècle. Elle comprend 153 volumes de la correspondance générale de l'Ile de France (1714-1810). Il n'en

existe pas d'inventaire complet. Cependant G.S.P. Freeman-Grenville a réalisé un inventaire (non-publié) des documents portant sur la côte orientale de l'Afrique. Il n'est pas totalement exhaustif mais mérite d'être signalé :

FREEMAN-GRENVILLE, G.S.P., « Some eighteenth century documents concerning Eastern Africa in the Archives de France », s.d., ms. non-publié, Balme Library, University of Ghana, Legon, Ghana.

Signalons également un inventaire d'une partie des séries C2, C3, C4 et de quelques autres jusqu'en 1767, d'une utilité limitée :

LOUGNON, Albert, *Documents concernant les Iles de Bourbon et de France pendant la régie de la compagnie des Indes [...]*, Nérac, Archives Départementales de la Réunion, 1953, 239 p.

Pour compléter ces travaux, j'ai intégralement dépouillé une quarantaine de volumes : vol. 2, 4, 9-11, 20-35, 38-43, 46, 49, 63, 72-73, 78, 80, 84-87, 90-91, 95-96, 109, 117-118 (1733-1803). Ainsi que C4-145 (Colonies, Seychelles, 1770-1811).

Les volumes qui contiennent le matériel le plus intéressant sont les suivants : 7, 9, 10, 29, 33, 42, 49, 72, 73, 78, 80, 85, 91, 145.

Autres fonds :

* C2 (Colonies, Inde) :

vol. 25 et 75.

* Marine Série B :

B 203, B 205 (Ministère de la Marine, correspondance extérieure, Ile de France et Bourbon, 1774-1779).

Filliot a dépouillé les 20 volumes de la série C3 (Ile Bourbon, 1614-1789) et réalisé des sondages dans les séries C2 et F2C (Colonies en général) : il ne signale pas de documents portant sur la côte swahili (J.M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, 1974, pp. 233-234).

* Fond Marine, Service Hydrographique :

Le fond Marine dispose de bons inventaires. Dans les séries 2JJ, 3JJ, 4JJ, et 5JJ, on peut signaler les documents suivants :

De la Mothe de Solminihac, « Mémoire sur le port de Monbaze et le commerce relatif à cette partie de l’Affrique », 1786, 2JJ96, doc. 7.

« Mémoire sur les côtes orientales et occidentales d’Afrique contenant des instructions bonnes pour les navigateurs », s.d. (vers 1696), 3JJ342, doc. 1.

« Kerdudal, voyage à Kilwa et Zanzibar, 1842-1843 », 3JJ342, doc. 25.

« Journal du voyage de la frégate *la Gloire* de l’isle de France à Pate [...] en l’année 1757 », 4JJ87, doc. 39.

9. Mauritius National Archives, Coromandel, Ile Maurice (MNA)

Sur l’Afrique orientale, les archives nationales de Maurice ne détiennent que les déclarations d’arrivée et des journaux de bord de navires de traite. Ce matériel est incontournable pour l’étude de la traite française. Il existe de bons inventaires.

Signalons particulièrement les séries suivantes :

OB28, OB29, OC24B, OC40, OC71, F10, GA77, GB40.

Et les manuscrits suivants :

« Journal de navigation du vaisseau *l’Espérance*, capitaine Desmolière, faisant la traite à la côte d’Afrique », 1774-1775, OC24B, pp. 129-192.

« Pièces relatives aux opérations de traite de la flûte du roi *Les Bons Amis*, capitaine Barbarou, sur la côte orientale d’Afrique », 1779-1780, OC71/17-68.

Déclaration d’arrivée de *La Surprise*, 22.10.1788, OB28/71.

« Mémoire de M. Dallons sur le commerce avec les établissements arabes de la côte d’Afrique », Port Nord Ouest, Ile de France, 5 fructidor an 12 (23.08.1804), GA 77/2.

10. Kenya National Archives, Nairobi (KNA)

District Commissioner (DC) :

* *Lamu, DC/LAM :*

DC/LAM/3/1, Lamu Political Records, vol. 1

Notamment :

L. Talbot-Smith, « Short history of Tanaland », 1921, pp. 40-112.

F.W. Isaac, « Summarised history » (vers 1918), pp. 113-127, 164.

J.H. Clive, « Short History of Lamu », 1933, pp. 2-39.

DC/LAM/3/2, Lamu Political Records, vol. 2

Notamment :

F.W. Isaac et C.S. Reddie, « History of the ivory horn of Patte », s.d., pp. 16-17.

C.S. Reddie, « History of "Liongo Fumo" » (vers 1910), pp. 30-31.

DC/LAM/1, Annual Reports (1910-1925)

* *Mombasa, DC/MSA* :

Notamment :

DC/MSA/3/1 et DC/MSA/3/2 (Mombasa Political Records)

A.C. Hollis, « Mombasa and Kilindini », 19.07.1899, DC/MSA/8/2, pp. 123-126.

* *On trouve aussi des éléments dans :*

Kismayu, DC/KIS

Tana River, DC/TRD

Malindi, DC/MAL

Kilifi, DC/KFI

Provincial Commissioner (PC), Coast (Mombasa) :

PC/Coast/1

Notamment :

C.B. Thompson, « Wasin and Vanga », 11.07.1917, PC/Coast/1/3/153, pp. 1-9.

Manuscrits et microfilms divers :

« Papers of Sir John Kirk », 1867-1884, 8 microfilms, cabinet 7, drawer A, reels 1-8.

Plus particulièrement, à propos de séjours à Lamu et Mombasa en 1867 et 1873 :

« Transcriptions of Kirk's Zanzibar diaries (1866-1875) by the Rev. Foskett », microfilm 4/25. (La localisation de l'original n'est pas précisée)

« Kenya Land Commission », vol. 14, 1932, microfilm.

(En partie publié : *Kenya Land Commission evidence*, Nairobi, 1934)

Randall L. Pouwels, « Copies of interviews carried out in Kenya, 1974-1975, in Mombasa and Lamu », KNA Central Government Library.

11. Zanzibar National Archives, Zanzibar (ZNA)

Série AA, Consular Records (1840-1890) :

Les dossiers AA10 et AA11 contiennent la correspondance des vice-consuls britanniques en poste à Mombasa et à Lamu (1883-1891). On notera surtout deux lettres portant sur des visites à Siyu, Faza, et Witu, en 1884 :

John J. Haggard à Sir John Kirk, Lamu, 05.05.1884 et 25.08.1884, AA10/1.

12. Fort Jesus Museum Library, Mombasa (FJ Library)

Baltasar Marinho, « Rellação do que obrey na missão de Mombaça pera onde party desta cidade em oito de Jan.^{ro} do anno passado de 1633 », Goa, 04.02.1634.

(Transcription d'un document de l'Arquivo Histórico Ultramarino (série « Documentos da Índia, 1634 ») - je n'ai pu le localiser)

« Log of H.M.S. *Barracouta* - A journal of the British establishment at Mombass from the 28th Day of August 1824 to the 10th Day of July, 1825 kept by J.B. Emery ». [extraits]

« Log of H.M.S. *Barracouta* - Journal kept by Lieut. James B. Emery at Mombasa, Part II, July 11th 1825 to July 26th 1826 ». [extraits]

(Transcription de documents du Public Record Office, Londres (Admiralty 52/3940 : Addendum))

13. British Institute in Eastern Africa, Nairobi (BIEA Library)

« Document n° 291 of the East African Swahili Commitee : *Sehemu ya baadhi ya tarekh ya mwambao* / Section of part of the history of the coast », s.d.n.l., ms. dactyl.

14. Bodleian Library, Oxford University

Alfred Claud Hollis, « Autobiography of Alfred Claud Hollis », vol. 3 (1902), ms. Brit. Emp. s.295.

15. Collection privée, Lamu

Ahmad Mohamad Ahmad al-Jahadhmy, *Tarekh ya Amu*, Lamu, 1968/1985.

16. Bibliothèque Nationale de France (BNF)

Manuscrits (division occidentale) :

Les recherches menées dans cette section n'ont pas révélé de documents inédits ou véritablement intéressants. La grande majorité des manuscrits évoquant le littoral swahili sont en réalité des copies, des traductions, ou des compilations, de sources portugaises. Soulignons cependant la présence de l'un des neuf manuscrits connus de l'ouvrage de António Bocarro, splendidement illustré :

Pedro Barreto de Resende, « *Livro do Estado da Índia Oriental* », vers 1636, ms. portugais n° 1.

Cartes et Plans :

Comme les manuscrits, les cartes de la côte est-africaine préservées au dépôt des cartes et plans n'offrent guère d'informations inédites. La plupart sont issues de cartes du XVI^e siècle ou identiques à celles du *Neptune oriental* de d'Après de Manneville (voir ci-dessous), qui lui-même apporte peu à notre connaissance de la région.

Sources cartographiques

« Plan of Patta on the East Coast of Africa by Capt. D. Crichton 1751 », ANF, Marine, 5JJ377.

(Publié par Alexander Dalrymple, 25.07.1774, et en français par Guillaume Nicolas Delahaye sous le titre « Plan de l'Isle de Patte et de son port », s.d. (vers 1760-1780), BNF, Cartes et Plans, et BNL, Cartografia)

CORTESÃO, Armando et Avelino Teixeira da Mota (éd.), *Portugaliae Monumenta Cartographica*, Lisbonne, Comissão Executiva do V Centenário da Morte do Infante D. Henrique, 5 vol., 1960.

APRES DE MANNEVILLETTE, Jean-Baptiste d', *Le Neptune oriental, ou routier général des côtes des Indes - Orientales et de la Chine*, Paris, 1775.

Sources publiées

Correspondance et actes administratifs de l'Estado da Índia

As Gavetas da Torre do Tombo, vol. X: gav. XIX-XX, maços 1-7, Lisbonne, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, 1974.

BIKER, Julio Firmino Judice (éd.), *Collecção de tratados e concertos de pazes que o Estado da India Portuguesa fez [...]*, Lisbonne, Imprensa Nacional, vol. 2, 4, 6, 1882, 1884, 1885.

Boletim da Fimoteca Ultramarina Portuguesa, 35-36-37, 1968.

CUNHA-RIVARA, Joaquim Heliodoro da (éd.), *Arquivo Portuguez Oriental*, Nova-Goa, Imprensa Nacional, vol. 3, 5, 6, 1861-1875, rééd. New Delhi, Asian Educational Services, 1992.

Documentos sobre os Portugueses em Moçambique e na África Central, 1497-1840
- Lisbonne, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, vol. 1-8, 1962-1975.

- Lisbonne, Centro de Estudos de História e Cartografia Antiga do IICT, vol. 9, 1989.
- LOPES, M. d'Almeida (éd.), « Subsídios para a história ultramarina no século XVII », *Biblos* (Coimbra), 9, 1933, pp. 184-203.
- PATO, Raymundo António de Bulhão (éd.), *Documentos remetidos da Índia ou Livros das Monções*, Lisbonne, Academia Real das Sciencias, vol. 1-4, 1880-1893.
- PEREIRA, A.B. de Bragança (éd.), *Arquivo Português Oriental (nova edição)*, Bastorá (Goa), Tipografia Rangel, vol. 1-4, 1936-1938 et vol. 5, 1957.
- PISSURLENCAR, Panduronga S.S. (éd.), *Assentos do Conselho do Estado*, Goa, Arquivo Histórico do Estado da Índia - Tipografia Rangel, vol. 1, 1953 et vol. 4, 1956.
- *Regimentos das fortalezas da Índia*, Bastorá (Goa), Tipografia Rangel, 1951.

Autres sources antérieures à 1800

Pour les ouvrages et longs manuscrits, la date de la première édition, ou de la rédaction, a été indiquée entre crochets.

- ALLIBERT, Claude (éd.), *Textes anciens sur la côte est de l'Afrique et l'océan Indien occidental*, Paris, CEROI-INALCO, 1990.
- « Une description turque de l'océan Indien au XVI^e siècle, l'océan Indien occidental dans le *kitāb-i Bahrije* de Piri Re'is (1521) », *Etudes Océan Indien*, 10, 1988, pp. 9-51.
- ALONSO, Carlos (éd.), « Agustinos en la India, relaciones y listas de religiosos inéditas (1624-1642) », *Analecta Augustiniana*, 37, 1974, pp. 241-296.
- « Nuevos documentos sobre los Agustinos en la costa suahili y sobre los martires de Mombasa del 1631 », *Analecta Augustiniana*, 48, 1985, pp. 171-217.
- ANDRADE, António Alberto de (éd.), *Relações de Moçambique setecentista*, Lisbonne, Agência Geral do Ultramar, 1955.
- AXELSON, Eric (éd.), « Viagem que fez o Padre Ant.^o Gomez, da Comp.^a de Jesus, ao Imperio de de [sic] Manomotapa [...] », *Stvdia*, 3, 1959 [1648], pp. 155-242.
- BARBOSA, Duarte, *O livro de Duarte Barbosa (edição crítica e anotada)*, Lisbonne, Instituto de Investigação Científica Tropical - Centro de Estudos de História e Cartografia Antiga, éd. Maria Augusta da Veiga e Sousa, 1996 [1516].

- BARRETO, Manuel, « Informação do estado e conquista dos Rios de Cuama [...] 11 de dezembro de 1667 », *Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa*, 4^ª série, nº1, 1883, pp. 33-59.
- BARROS, João de, *Da Ásia, dos feitos que os Portuguezes fizeram no descobrimento, e conquista dos mares, e terras do Oriente*, Lisbonne, 1552.
(édition CD-ROM : *Décadas da Ásia de João de Barros*, Lisbonne, CNCDP, 1998)
- BEAULIEU, Augustin de, *Mémoires d'un voyage aux Indes Orientales, 1619-1622, un marchand normand à Sumatra*, Paris, Maisonneuve et Larose, éd. Denis Lombard, 1996 [vers 1622].
- BECCARI, C. (éd.), *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo XVI ad XIX*, Rome, C. de Luigi, vol. 12, 1912.
- BOCARRO, António, *O livro das plantas de todas as fortalezas, cidades, e povoações do estado da Índia Oriental*, Lisbonne, Imprensa Nacional - Casa de Moeda, éd. Isabel Cid, 1992 [vers 1635].
- *Década 13 da história da Índia, parte 1*, Lisbonne, Academia Real das Sciencias, 1876 [vers 1635].
- BRÉARD, Charles, *Histoire de Pierre Berthelot, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes Orientales, carme déchaussé [...], publié d'après l'Itinerarium orientale*, Paris, 1889.
- BUCKERIDGE, Nicholas, *Journal and letter book of Nicholas Buckeridge 1651-1654*, Minneapolis, University of Minnesota Press, éd. John R. Jenson, 1973.
- CASTANHEDA, Fernão Lopes de, *História do descobrimento e conquista da Índia pelos Portugueses*, Porto, Lello e Irmão, éd. M. Lopes de Almeida, 1979 [1553-1554].
- CHUMOVSKY, T.A. (éd.), *Três roteiros desconhecidos de Ahmad ibn-Madjid, o piloto árabe de Vasco da Gama*, Lisbonne, Comissão Executiva das Comemorações do V Centenário da Morte do Infante D. Henrique, 1960.
- CORREIA, Gaspar, *Lendas da Índia*, Lisbonne, Academia Real das Sciencias, éd. Rodrigo José de Lima Felner, 1858-1866 [vers 1550].
- COTRIM, Manuel Felix Valente de Azevedo, *Restauração de Mombaça, ou relação historica [...]*, éd. Joaquim Heliodoro da Cunha Rivara, *O Chronista de Tisuary* (Goa), vol. 2-3, 1867-1868 [1728].
- COUTO, Diogo do, *Da Ásia de Diogo de Couto, dos feitos que os Portuguezes fizeram no descobrimento, e conquista dos mares, e terras do Oriente*, Lisbonne, 1778 [1602-1616], rééd. Livraria Sam Carlos, 1974.

- DAPPER, Olfert, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 1686.
- DEVIC, L.-Marcel (éd.), *Le pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Age [...] d'après les écrivains arabes*, Paris, 1883, rééd. Amsterdam, Oriental Press, 1975.
- ELLIS, Stephen (éd.), « Un texte du XVII^{ème} siècle sur Madagascar », *Omalý sy Anio*, 9, 1979, pp. 151-166.
- FARIA Y SOUSA, Manuel de, *Asia Portuguesa*, Lisbonne, 1666-1675.
- FLOOR, Willem M. (éd.), « A description of the Persian Gulf and its inhabitants in 1756 », *Persica*, 8, 1979, pp. 136-186.
- FOSTER, William (éd.), *The journal of John Jourdain, 1608-1617, describing his experiences in Arabia, India, and the Malay Archipelago*, Londres, The Hakluyt Society, 1905.
- *The voyages of Sir James Lancaster to Brazil and the East Indies, 1591-1603*, Londres, The Hakluyt Society, 1940.
- FREEMAN-GRENVILLE, G.S.P. (éd.), *The East African Coast, select documents from the first to the earlier nineteenth century*, Oxford, Clarendon Press, 1962.
- *The French at Kilwa Island*, Oxford, Oxford University Press, 1965.
- *The Mombasa rising against the Portuguese, 1631, from sworn evidence*, Oxford, Oxford University Press, 1981.
- FRYER, John, *A new account of East India and Persia, being nine year's travels, 1672-1681*, Londres, The Hakluyt Society, éd. William Crooke, 1909 [1698].
- GRANDIDIER, Alfred et Guillaume (éd.), *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, Paris, Comité de Madagascar, vol. 2, 5, 6, 1902, 1907, 1913.
- HAMILTON, Alexander, *A new account of the East Indies, being the observations and remarks of capt. Alexander Hamilton [...]*, Edimbourg, 1727.
- HARTMANN, Arnulf (éd.), « The Augustinians in Golden Goa, according to a manuscript by Felix of Jesus, O.S.A. », *Analecta Augustiniana*, 30, 1967 [1606], pp. 5-147.
- Ibn BATTÛTA, *Voyages*, Paris, La Découverte, éd. C. Defremery et B.R. Sanguinetti, 1982 [vers 1354-1356].
- LEITÃO, Humberto (éd.), *Os dois descobrimentos da Ilha de São Lourenço mandados fazer pelo Vice-Rei D. Jerónimo de Azevedo nos anos de 1613 a 1616*, Lisbonne, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, 1970.
- LINSCHOTEN, Jan Huygen van, *Itinerário, viagem ou navegação para as Índias Orientais ou Portuguesas*, Lisbonne, CNCDP, éd. Arie Pos et Rui Manuel Loureiro, 1997 [1596].

- LINHARES, Miguel de Noronha, Conde de, *Diário do 3º Conde de Linhares, Vice-Rei da Índia*, Lisbonne, Biblioteca Nacional, vol. 2, 1943 [1634-1635].
- LOBO, António de S.S. Costa (éd.), *Memórias de um soldado da Índia compiladas de um manuscrito portuguez do Museu Britannico*, Lisbonne, 1877 [vers 1598], rééd. Imprensa Nacional - Casa de Moeda, 1987.
- LOBO, Jerónimo, *The itinerario of Jerónimo Lobo*, Londres, The Hakluyt Society, éd. Donald M. Lockhart, 1984 [vers 1639].
- LOMBARD-JOURDAN, Anne (éd.), « Une description inédite des îles Comores (1743) », *Omalý sy Anio*, 11, 1980, pp. 177-199.
- MARTINS, Paulo Miguel (éd.), « Dois manuscritos inéditos sobre os últimos meses da presença portuguesa em Pate e Mombaça », *Mare Liberum*, 20, 2000, pp. 157-247.
- MOTA, António Teixeira da (éd.), *Um manuscrito náutico seiscentista reencontrado*, Lisbonne, Centro de Estudos de Cartografia Antiga - Junta de Investigações do Ultramar, 1975.
- NIEBUHR, Carsten, *Travels through Arabia, and other countries in the East*, Edimbourg, 1792 [1772].
- NOGUEIRA, João, *Socorro que de Moçambique foi a S. Lourenço contra o Rei arrenegado de Mombaça fortificado na ilha Massalagem [...]*, Lourenço Marques, Cadernos Moçambicana, éd. Manuel Barreto, 1971 [1635].
- « Observations sur la côte de Zanguebar, par M. le chevalier Saulnier de Mondevit, faites en 1787, et publiées pour la première fois en France », *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 6, 1820, pp. 332-359.
- PEREIRA, G. (éd.), *Roteiros portugueses da viagem de Lisboa á Índia nos seculos XVI e XVII*, Lisbonne, Imprensa Nacional, 1898.
- POUMAILLOUX, Pascal (éd.), « Du Jarric's account of Thomas de Sousa Countinho's expedition against Ali Bey in 1589 », *Azania*, 35, 2000, pp. 125-145.
- PURCHAS, Samuel, *Hakluytus Posthumus or Purchas his pilgrimes, contayning a history of the world in sea voyages and lande travells by Englishmen and others*, Londres, vol. 2, 3, 4, 9, 1625-1626, rééd. New York, AMS Press, 1965.
- REGO, António da Silva (éd.), *Documentação para a história das missões do padroado português do Oriente*, Lisbonne, vol. 11-12, 1955-1956, rééd. CNCDP - Fundação Oriente, 1996.

- REBELO, Nicolau de Orta, *Un voyageur portugais en Perse au début du XVII^e siècle*, Lisbonne, Fundação Calouste Gulbenkian, éd. Joaquim Veríssimo Serrão, 1972 [1606-1607].
- ROQUE, Jean de la, *Voyage de l'Arabie Heureuse, par l'Océan Oriental, et le détroit de la Mer Rouge, fait par les François pour la première fois, dans les années 1708, 1709 et 1710 [...]*, Amsterdam, 1716.
- ROSS, Robert (éd.), « The Dutch on the Swahili coast, 1776-1778 : two slaving journals », *IJAHS*, 19(2) et 19(3), 1986, pp. 305-360, 479-506.
- SANTOS, João dos, *Etiópia Oriental e vária história de cousas notáveis do Oriente*, Lisbonne, CNCDP, éd. Manuel Lobato et Eduardo Medeiros, 1999 [1609].
- SÃO BERNARDINO, Gaspar de, *Itinerário da Índia por terra até à ilha de Chipre*, Lisbonne, Agência Geral do Ultramar, éd. Augusto Reis Machado, 1953 [1611].
- SÃO DOMINGOS, Thomas de, *Breve relação das christandades*, Lisbonne, 1630.
- SAUVAGET, Anne (éd.), « La relation de Melet du voyage de la Haye aux Indes Orientales », *Etudes Océan Indien*, 25-26, 1998, pp. 95-289.
- SERJEANT, R.B. (éd.), *The Portuguese off the South Arabian Coast, Hadrami chronicles, with Yemeni and European accounts of Dutch pirates off Mocha in the seventeenth century*, Oxford, Clarendon Press, 1963.
- SILVEIRA, Joseph Gonçalvez da, « Relação da restauração de Mombaça », Goa, 20.12.1728, éd. António Brásio, *Stvdia*, 30-31, 1970, pp. 33-55.
- SOUSA, João de, *Documentos arabicos para a historia portugueza copiados dos originaes da Torre do Tombo*, Lisbonne, 1790.
- TEYSSIER, Paul et Paul Valentin (éd.), *Voyages de Vasco de Gama. Relations des expéditions de 1497-1499 & 1502-1503*, Paris, Chandeigne, 1998.
- Vasco de Gama, la relation du premier voyage aux Indes (1497-1499)*, Paris, Chandeigne, éd. Paul Teyssier, 1998 [1499].

Sources du XIX^e siècle et récits swahili

- ALBRAND Fortuné, « Extrait d'un mémoire sur Zanzibar et sur Quiloa », *Bulletin de la Société de Géographie*, 2^e série, t. 10, 1838, pp. 65-84.
- BIERSTEKER, Ann et Ibrahim Noor Shariff (éd.), *Mashairi ya Vita vya Kuduhi, war poetry in kiswahili exchanged at the time of the battle of Kuduhi*, East Lansing, Michigan State University Press, 1995.
- BOTELER, Thomas, *Narrative of a voyage of discovery to Africa and Arabia [...] under the command of Capt. W.F.W. Owen*, Londres, 1835.
- BRENNER, Richard, « Renseignements obtenus relativement au sort du Baron de Decken et informations géographiques sur le pays de Brava [...] », *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, t. 2, 1868, pp. 129-178.
- BROWNE, J. Ross, *Etchings of a whaling cruise, with notes of a sojourn on the island of Zanzibar*, New York, 1846.
- BURTON, Richard F., *Zanzibar ; city, island, and coast*, Londres, 1872, rééd. New York, Johnson Reprint, 1967.
- COLIN, Epidariste, « Notice sur Mozambique », *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 9, 1809, pp. 304-328.
- DES AVANCHERS, Léon, « Esquisse géographique du pays Oromo ou Galla, du pays Somali et de la côte orientale d'Afrique », *Bulletin de la société de Géographie*, 4^e série, 17, 1859, pp. 153-170.
- EMERY, R.N., « Short account of Mombas and the neighbouring coast of Africa », *Journal of the Royal Geographical Society of London*, 3, 1833, pp. 280-283.
- FITZGERALD, William Walter Augustine, *Travels in the coastlands of British East Africa and the islands of Zanzibar and Pemba*, Londres, 1898.
- FREEMAN-GRENVILLE, G.S.P (éd.), « Habari za Pate : the history of Pate of Muhammad bin Bwana Mkuu al-Nabhani revised and enlarged by Muhammad bin Fumo Omari al-Nabhani (Bwana Kitini) », in NETTON, Ian Richard (dir.), *Studies in honour of Clifford Edmund Bosworth, volume 1*, Leyde, Brill, 2000, pp. 188-208.
- GRAY, J.M. (éd.), « Zanzibar local histories (Part II) », *Swahili*, 31, 1960, pp. 111-139.
- GREFFULHE, Henri, « Voyage de Lamoo à Zanzibar », *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, 2, 1878, pp. 209-217, 327-360.
- GUILLAIN, Charles, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, Paris, 1845.

- *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale*, Paris, 1856.
- HARRIES, Lyndon (éd.), *Swahili poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1962.
- Kenya Land Commission evidence*, Nairobi, Government Printer, 1934.
- KIRKMAN, James (éd.), « The Zanzibar diary of John Studdy Leigh », *IJAHS*, 13(2) et 13(3), 1980, pp. 281-312, 492-507.
- KNAPPERT, Jan (éd.), *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, Londres, Heinemann, 1979.
- *Myths and legends of the Swahili*, Nairobi, Heinemann, 1979.
- KRAPF, Johann Ludwig, *Travels, researches, and missionary labours during an eighteen years' residence in Eastern Africa*, Londres, Frank Cass, 1968 [1860].
- LEROY, Alexandre, « De Zanzibar à Lamo », *Les Missions Catholiques*, 21, 1889.
- « Au Zanguebar Anglais », *Les Missions Catholiques*, 22, 1890.
- MILBURN, William, *Oriental commerce, containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan [...]*, Londres, 1813.
- NEW, Charles, *Life, wanderings, and labours in Eastern Africa*, Londres, 1873, rééd. Frank Cass, 1971.
- NURSE, Derek (éd.), « Historical texts from the Swahili coast », *Swahili Forum 1, Afrikanistische Arbeitspapiere* (Universität zu Köln), 37, 1994, pp. 47 - 85.
- NURSE, Derek et Gérard Philippon (éd.), « Poème guerrier du Bajuni », *Etudes Océan Indien*, 3, 1984, pp. 61-63.
- OWEN, William Fitz William, *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*, Londres, 1833.
- PICKERING, Charles, *The races of man and their geographical distribution*, Philadelphie, 1848.
- REVOIL, Georges, « Voyage chez les Bénadirs, les Çomalis et les Bayouns », *Le Tour du Monde*, 49, 1885, pp. 1-80 et 56, 1888, pp. 385-416.
- RUSCHENBERGER, W.S.W., *Narrative of a voyage round the world, during the years 1835, 36, and 37*, Londres, 1838.
- SALÎL IBN RAZÎK, *History of the Imâms and Seyyids of 'Omân, from A.D. 661 - 1856*, Londres, éd. George P. Badger, 1871.
- SALT, Henry, *A voyage to Abyssinia and travels into the interior of that country [...]*, Londres, 1814.

- SAYYID ABDALLA BIN ALI BIN NASSIR, *Al-Inkishafi, Catechism of a Soul*, Nairobi, East African Litterature Bureau, éd. James de Vere Allen, 1977 [vers 1820].
- SHAIBU FARAJI BIN HAMED AL-BAKARIYI AL-LAMUY, « A Chronicle of Lamu », éd. William Hichens, *Bantu Studies*, 12(1), 1938, pp. 1-33.
- SHAYKH AL-AMIN BIN 'ALI AL-MAZRU'I, *The history of the Mazru'i dynasty of Mombasa*, Oxford, Oxford University Press, éd. J. McL. Ritchie, 1995 [vers 1940].
- STEERE, Edward (éd.), *Swahili tales, as told by natives of Zanzibar, with an English translation*, Londres, 1870, rééd. Nendeln, Klaus Reprint, 1970.
- TOLMACHEVA, Marina (éd.), *The Pate Chronicle, edited and translated from MSS 177, 321, 344 and 358 of the Library of the University of Dar es Salaam by Marina Tolmacheva and reproducing the versions published by C.H. Stigand, Alice Werner, M. Heepe and Alfred Voeltzkow [...]*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993.
- WAKEFIELD, Thomas, « A recent journey from Lamu to Golbanti, in the Galla country », *The Journal of the Manchester Geographical Society*, 4(1-6), 1888, pp. 1-13.
- WERNER, Alice (éd.), « The Swahili saga of Liongo Fumo », *Bulletin of the School of Oriental Studies*, 4, 1926-1928, pp. 247-255.
- YAHYA ALI OMAR et P.J.L. Frankl (éd.), « The Mombasa Chronicle (being a description of MS 373394 in the Library of the School of Oriental and African Studies, London) », *Afrika und Übersee*, 73(1), 1990, pp. 101-128.
- « A 12th/18th century Swahili letter from Kilwa Kisiwani (being a study of one folio from the Goa Archives) », *Afrika und Übersee*, 77(2), 1994, pp. 263-272

Entretiens

Kenya, juin - août 2001

Pate :

Ahmed Mohammed Fumoloti

Sheikh Said Mohammed

Twaha Ahmed Omar

Fatma Nabahani

Siyu :

Abubakar Omar Mohammed Mzee

Ahmed Mohammed Jumila

Ismu Slaha

Jumila Yunus

Faza :

Ali Kidadi bunu Rashid

Lamu et Shela :

Ahmed Sheikh Nabhany

Sheikh Ali Bakari Ibrahim Hassan

Ali Omari « Kiru »

Sayyid Hassan Ahmed Badawy

Abdallah Ali Skandar

Etudes

Dictionnaires et encyclopédies

JOHNSON, Frederick, *A standard Swahili-English dictionary*, Oxford, Oxford University Press, 1939.

KRAPF, Johann Ludwig, *A dictionary of the Suahili language*, Londres, 1882.

SACLEUX, Charles, *Dictionnaire Swahili-Français*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1939.

Encyclopédie de l'Islam, Leyde, Brill, 11 vol., 1960-2003.

Bibliographies sur le monde swahili

POUWELS, Randall L., « Bibliography of primary sources of the pre-nineteenth century East African coast », *HA*, 29, 2002, pp. 393-411.

SPEAR, Thomas, « Swahili history and society to 1900 : a classified bibliography », *HA*, 27, 2000, pp. 339-373.

WILDING, Richard, *Swahili bibliography of the East African coast*, Lamu, The Lamu Society, 1990.

Travaux publiés et non-publiés

ABIR, M., « Ethiopia and the Horn of Africa », in GRAY, Richard (éd.), *The Cambridge history of Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 4, 1975, pp. 537-577.

ABUNGU, George H.O., *Communities on the River Tana, Kenya : an archaeological study of relations between the delta and the river basin, 700-1890*, University of Cambridge, *Ph.D. thesis*, 1989, 239 p.

- « New finds along the Kenya coast », *Kenya Past and Present*, 26, 1994, pp. 41-48.

- « Pate : a Swahili town revisited », *Kenya Past and Present*, 28, 1996, pp. 50-60.

- ABUNGU, George H.O. et Henry W. Mutoro, « Coast-interior settlements and social relations in the Kenya coastal hinterland », in SHAW Thurstan, Paul Sinclair, Bassey Andah et Alex Okpoko (dir.), *The archaeology of Africa, food, metals and towns*, Londres, Routledge, 1993, pp. 694-704.
- AINSWORTH DICKSON, T., « The regalia of the Wa-Vumba », *Man*, 21, 1921, pp. 33-35.
- AKINOLA, G.A., « The French on the Lindi Coast, 1785-1789 », *TNR*, 70, 1969, pp. 13-20.
- ALI, Mohamed Nuuh, *History in the Horn of Africa, 1000 B.C. - 1500 A.D. : aspects of social and economic change between the Rift Valley and the Indian Ocean*, Los Angeles, University of California, *Ph.D. thesis*, 1985, 382 p.
- ALLEN, James de Vere, « Town and country in Swahili culture », in *Symposium Leo Frobenius*, Cologne, Deutsche UNESCO Kommission, 1974, pp. 298-316.
- « Swahili culture reconsidered : some historical implications of the material culture of the Northern Kenya Coast in the eighteenth and nineteenth centuries », *Azania*, 9, 1974, pp. 105-138.
 - « The *Siwas* of Pate and Lamu : two antique side blown horns from the Swahili Coast », *Art and Archaeology Research Papers*, 9, 1976, pp. 38-47.
 - « Siyu in the 18th and 19th centuries », *Transafrican Journal of History*, 8, 1979, pp. 11-35.
 - « Swahili culture and the nature of East coast settlement », *IJAHS*, 14(2), 1981, pp. 306-334.
 - « Swahili book production », *Kenya Past and Present*, 13, 1981, pp.17-22.
 - « The 'Shirazi' problem in East African coastal history », *Paideuma*, 28, 1982, pp. 9-27.
 - « The names of the Tana delta sites », *Azania*, 17, 1982, pp. 165-172.
 - « Witu, Swahili history and the historians », in SALIM, Ahmed Idha (dir.), *State formation in Eastern Africa*, Nairobi, Heinemann, 1984, pp. 216-249.
 - « The peopling of the Lamu-southern Benaadir hinterland in the 14th-17th centuries », in ADAM, Hussein M. et Charles L. Gesheker (dir.), *Proceedings of the first international congress of Somali studies*, Atlanta, Scholars Press, 1992, pp. 3-24.
 - *Swahili origins, Swahili culture and the Shungwaya phenomenon*, Londres, James Currey, 1993, 284 p.
- ALLEN, James de Vere et Thomas H. Wilson, *Swahili houses and tombs of the coast of Kenya*, Londres, Art and Archaeology Research Papers, 1979, 46 p.

- ALLIBERT, Claude, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, Paris, Anthropos, 1984, 352 p.
- ALONSO, Carlos, *Los Agustinos en la costa Suahili (1598-1698)*, Valladolid, Estudio Agustiniiano, 1988, 160 p.
- ALPERS, Edward A., « A revised chronology of the Sultans of Kilwa in the eighteenth and nineteenth centuries », *Azania*, 2, 1967, pp. 145-163.
- *The East African slave trade*, Nairobi, Historical Association of Tanzania, 1967, 29 p.
- « The French slave trade in East Africa (1721-1810) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 37, X (1), 1970, pp. 80-124.
- *Ivory and slaves in East Central Africa*, Londres, Heinemann, 1975, 314 p.
- « Gujarat and the trade of East Africa, c.1500-1800 », *IJAHS*, 9(1), 1976, pp. 22-44.
- AMES, Glenn J., « An African Eldorado ? The Portuguese quest for wealth and power in Mozambique and the Rios de Cuama, c.1661-1683 », *IJAHS*, 31(1), 1998, pp. 91-110.
- ARMSTRONG, James C., « Madagascar and the slave trade in the seventeenth century », *Omalysy Anio*, 17-20, 1984, pp. 211-233.
- AUJAS, L., « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », *Bulletin de l'Académie Malgache*, 9, 1911, pp. 125-141.
- AUSTEN, Ralph A., *African economic history, internal development and external dependency*, Londres, James Currey, 1987, 304 p.
- AXELSON, Eric, *Portuguese in South-East Africa 1600 - 1700*, Johannesburg, Witwatersrand University Press, 1960, 236 p.
- *Portuguese in South-East Africa 1488-1600*, Johannesburg, C. Struik, 1973, 288 p.
- BARENDSE, Rene Jan, *The Arabian Seas : the Indian Ocean world of the seventeenth century*, Londres, M.E. Sharpe, 2002, 604 p.
- BATHURST, R.D., « Maritime trade and imamate government : two principal themes in the history of Oman to 1728 », in HOPWOOD, Derek (dir.), *The Arabian Peninsula, society and politics*, Londres, George Allen and Unwin, 1972, pp. 89-106.
- BEACH, D.N., « Africana in the Goa Archives », *HA*, 3, 1976, pp. 171-173.
- BEACHEY, R.W., *The slave trade of Eastern Africa*, Londres, Rex Collings, 1976, 324 p.
- BERG, Fred James, « The Swahili community of Mombasa, 1500-1900 », *JAH*, 9(1), 1968, pp. 35-56.
- *Mombasa under the Busaidi sultanate : the city and its hinterlands in the nineteenth century*, Madison, University of Wisconsin, *Ph.D. thesis*, 1971, 366 p.

- BOXER, Charles Ralph, *António de Albuquerque Coelho, esboço biográfico*, Macao, Tipografia da Imaculada Conceição, 1939, 59 p.
- BOXER, Charles Ralph et Carlos de Azevedo, *Fort Jesus and the Portuguese in Mombasa, 1593-1729*, Londres, Hollis and Carter, 1960, 144 p.
- BROWN, Howard, *History of Siyu : the development and decline of a Swahili town in the northern Kenya coast*, Bloomington, University of Indiana, *Ph.D. thesis*, 1985, 290 p.
- « Siyu : town of the craftsmen, a Swahili cultural centre in the eighteenth and nineteenth centuries », *Azania*, 23, 1988, pp. 101-113.
- BROWN, Walter Thaddeus, *A pre-colonial history of Bagamoyo : aspects of the growth of an East African coastal town*, Boston University, *Ph.D. thesis*, 1971, 340 p.
- BUJRA, Janet M., *An anthropological study of political action in a Bajuni village in Kenya*, University of London, *Ph.D. thesis*, 1968, 297 p.
- BUNGER, Robert Louis, *Islamization among the Upper Pokomo*, Syracuse, Eastern African Studies - Syracuse University, 1973, 166 p.
- CASSANELLI, Lee V., *The shaping of Somali society, reconstructing the history of a pastoral people, 1600-1900*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1982, 327 p.
- CENZER, Matthew, « Economic change and cultural transformation : an historical archaeological investigation of Lamu domestic architecture in the 19th century », in AMORETTI, Biancamaria Scarcia (dir.), *Islam in East Africa : new sources (Archives. Manuscripts and written historical sources. Oral history. Archaeology)*, Rome, Herder, 2001, pp. 333-359.
- CERULLI, Enrico, *Somalia. Scritti vari, editi ed inediti*, Rome, A Cura dell'Amministrazione Fiduciaria Italiana della Somalia, vol. 1, 1957, 360 p.
- CHAMI, Felix, *The Tanzanian coast in the first millennium AD*, Uppsala, Societas Archaeologica Upsaliensis, 1994, 107 p.
- CHAMI, Felix et Gilbert Pwiti (dir.), *Southern Africa and the Swahili world*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 2002, 138 p.
- CHANDEIGNE, Michel (dir.), *Goa 1510-1685, l'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, Paris, Autrement, 1996, 225 p.
- CHAUDHURY, K.N., *Trade and civilisation in the Indian Ocean, an economic history from the rise of Islam to 1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, 283 p.
- CHITTICK, Hubert Neville, « Discoveries in the Lamu archipelago », *Azania*, 2, 1967, pp. 37-68.

- « A note on Siu », *Swahili*, 38(2), 1968, pp. 169-170.
 - « A new look at the history of Pate », *JAH*, 10(3), 1969, pp. 375-391.
 - « An archaeological reconnaissance of the Southern Somali Coast », *Azania*, 4, 1969, pp. 115-130.
 - *Kilwa, an Islamic trading city on the East African coast*, Nairobi, The British Institute in Eastern Africa, 1974, 770 p.
 - « The *Book of the Zenj* and the Mijikenda », *IJAHS*, 9(1), 1976, pp. 68-73.
 - « The East Coast, Madagascar and the Indian Ocean », in OLIVER, Roland (dir.), *The Cambridge History of Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 3, 1977, pp. 183-231.
 - *Manda, excavations at an island port on the Kenya coast*, Nairobi, The British Institute in Eastern Africa, 1984, 274 p.
- CHITTICK, Hubert Neville et Robert I. Rotberg (dir.), *East Africa and the Orient, cultural syntheses in pre-colonial times*, New York, Africana Publishing Company, 1975, 351 p.
- CHRETIEN, Jean-Pierre, *L'Afrique des Grands Lacs, deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000, 411 p.
- COOPER, Frederick, *Plantation slavery on the East Coast of Africa*, New Haven, Yale University Press, 1977, 332 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Histoire des villes d'Afrique noire, des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993, 412 p.
- COUPLAND, Sir Reginald, *East Africa and its invaders, from the earliest times to the death of Seyyid Said in 1856*, Oxford, Clarendon Press, 1938, 592 p.
- DALE, Godfrey, *The peoples of Zanzibar, their customs and religious beliefs*, Westminster, The Universities' Mission to Central Africa, 1920, 124 p.
- DAS GUPTA, Ashin, « Indian merchants and the trade in the Indian Ocean », in RAYCHAUDHURY, Tapan et Irfan Habib (dir.), *The Cambridge economic history of India*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 1, 1982, pp. 407-433.
- DAS GUPTA, Ashin et Michael N. Pearson (dir.), *India and the Indian Ocean, 1500-1800*, Calcutta, Oxford University Press, 1987, 372 p.
- DONLEY-REID, Linda W., *The social uses of Swahili space and objects*, Cambridge, King's College, *Ph.D. thesis*, 1984, 388 p.
- « Life in the Swahili town house reveals the symbolic meaning of spaces and artefact assemblages », *The African Archaeological Review*, 5, 1987, pp. 181-192.

- « A structuring structure : the Swahili house », in KENT, Susan (dir.), *Domestic architecture and the use of space, an interdisciplinary cross-cultural study*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 114-126.
- EASTMAN, Carol M., « Who are the Waswahili ? », *Africa*, 41(3), 1971, pp. 228-236.
- « Women, slaves and foreigners : African cultural influences and group processes in the formation of Northern Swahili coastal society », *IJAH*, 21(1), 1988, pp. 1-20.
- EASTMAN, Carol M. et F.M. Topan, « Notes on the people of Siyu and their language », *Swahili*, 36(2), 1966, pp. 22-48.
- ELIOT, Charles, *The East Africa protectorate*, Londres, Frank Cass, 1905, 330 p.
- ELLIOT, J.A.G., « A visit to the Bajun Islands », *Journal of the African Society*, 25, 1925, pp. 10-22, 147-163, 245-263, 338-358.
- ELLIOTT, F., « Jubaland and its inhabitants », *The Geographical Journal* (Londres), 41(6), 1913, pp. 554-561.
- EL ZEIN, Abdul H.M., *The Sacred Meadows, a structural analysis of religious symbolism in an East African town*, Evanston, Northwestern University Press, 1974, 388 p.
- FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier et Bertrand Hirsch, « Voyage aux frontières du monde : topologie, narration et jeux de miroir dans la *Rihla* de Ibn Battûta », *Afrique & Histoire*, 1, 2003, pp. 75-122.
- FILLIOT, Jean-Michel, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*, Paris, ORSTOM, 1974, 273 p.
- FIQUET, Eloi, « La fabrique des origines Oromo », *Annales d’Ethiopie*, 18, 2002, pp. 55-71.
- « Dynamiques générationnelles et expansion des Oromo au XVI^e siècle », *L’Homme*, 167-168, 2003, pp. 235-252.
- FLEISHER, Jeff, « Archaeological survey and excavations in Northern Pemba Island, Tanzania, 1999-2000 », *Nyame Akuma*, 56, 2001, pp. 36-43.
- *Viewing stonetowns from the countryside : an archaeological approach to Swahili regional systems, AD 800-1500*, University of Virginia, *Ph.D. thesis*, 2003.
- « Behind the Sultan of Kilwa’s ‘rebellious conduct’ : local perspectives on an international East African town », in REID, Andrew M. et Paul J. Lane (dir.), *African Historical Archaeologies*, New York, Plenum - Kluwer Academic, 2004, pp. 91-123.
- FLEISHER, Jeff et Adria LaViollette, « The recovery of Swahili settlements in the absence of stone architecture : two preliminary surveys from Pemba Island, Tanzania », *Nyame Akuma*, 52, 1999, pp. 64-73.

- « Elusive wattle-and-daub : finding the hidden majority in the archaeology of the Swahili », *Azania*, 34, 1999, pp. 87-108.
 - « Qualifying village complexity in Northern Pemba, Tanzania », communication non-publiée, University of Virginia, 07.05.2002.
- FRANK, Andre Gunder, *ReORIENT : global economy in the Asian Age*, Berkeley, University of California Press, 1998, 446 p.
- FREEMAN-GRENVILLE, G.S.P., « The coast 1498-1840 », in MATHEW, Gervase et Roland Oliver (dir.), *History of East Africa*, Oxford, Clarendon Press, vol. 1, 1963, pp. 128-170.
- *The Swahili coast, 2nd to 19th centuries : Islam, Christianity and commerce in Eastern Africa*, Londres, Variorum Reprints, 1988, 284 p.
- GHAIDAN, Usam, *Lamu, a study in conservation*, Nairobi, East African Literature Bureau, 1976, 182 p.
- GLASSMAN, Jonathan, *Feasts and riot, revelry, rebellion, and popular consciousness on the Swahili Coast, 1856-1888*, Portsmouth, Heinemann, 1995, 310 p.
- GLASSNER, Jean-Jacques, « Du bon usage du concept de cité-Etat ? », *Journal des Africanistes*, 74 (1-2), 2004, pp. 35-45.
- GRAY, Sir John M., « The Wadebuli and the Wadiba », *TNR*, 36, 1954, pp. 22-42.
- *The British in Mombasa 1824-1826 : being the history of Captain Owen's protectorate*, Londres, Macmillan, 1957, 224 p.
 - *History of Zanzibar from the Middle Ages to 1856*, Londres, Oxford University Press, 1962, 314 p.
 - « The recovery of Kilwa by the Arabs in 1785 », *TNR*, 62, 1964, pp. 20-26.
- GRIFFETH, Robert, « The Hausa city-states from 1450 to 1804 », in HANSEN, Mogens Herman (dir.), *A comparative study of thirty city-state cultures*, Copenhagen, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, 2000, pp. 483-507.
- GROTTANELLI, Vinigi L., *Pescatori dell'Oceano Indiano. Saggio etnologico preliminare sui Bagiuni, Bantu costieri dell'Oltregiuba*, Rome, Cremonese, 1955, 430 p.
- GRUZINSKI, Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999, 345 p.
- HABERLAND, Eike, « La corne de l'Afrique », in OGOT, Bethwell A. (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, vol. 5 : *L'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, UNESCO, 1998, pp. 815-865.
- HAFKIN, Nancy Jane, *Trade, society, and politics in Northern Mozambique, c.1753-1913*, Boston University, *Ph.D. thesis*, 1973, 451 p.

- HANSEN, Mogens Herman (dir.), *A comparative study of thirty city-state cultures*, Copenhagen, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, 2000, 636 p.
- *Polis et cité-État, un concept antique et son équivalent moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, 367 p.
- HARRIES, Lyndon, *Swahili poetry*, Oxford, Clarendon Press, 1962, 335 p.
- HARRIS, Joseph E., *The African presence in Asia, consequences of the East African slave trade*, Evanston, Northwestern University Press, 1971, 171 p.
- HASSEN, Mohammed, *The Oromo of Ethiopia: a history 1570-1860*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 271 p.
- HELM, Richard, « Re-evaluating traditional histories on the coast of Kenya: an archaeological perspective », in REID, Andrew M. et Paul J. Lane (dir.), *African Historical Archaeologies*, New York, Plenum - Kluwer Academic, 2004 [à paraître].
- HITZEL, Frédéric, *L'empire ottoman, XV^e – XVIII^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, 319 p.
- HOLDER, Gilles, « De la "cité-Etat" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 166, 2002, pp. 257-283.
- HOLDER, Gilles et Anne-Marie Peatrik (dir.), *Cité-Etat et statut politique de la ville en Afrique et ailleurs*, numéro thématique *Journal des Africanistes*, 74(1-2), 2004, 479 p.
- HOLLIS, Alfred Claud, « Notes on the history of Vumba, East Africa », *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 30, 1900, pp. 275-297.
- HORNELL, James, « The sea-going mtepe and dáu of the Lamu archipelago », *The Mariner's Mirror*, 27(1), 1941, pp. 54-68.
- HORTON, Mark C., *Shanga 1980, an interim report*, Nairobi, National Museums of Kenya, 1981 (non-publié, non-paginé).
- *The early settlement of the northern Swahili coast*, University of Cambridge, *Ph.D. thesis*, 1984, 503 p.
- « Asiatic colonization of the East African coast: the Manda evidence », *Journal of the Royal Asiatic Society*, 2, 1986, pp. 201-213.
- « Early Muslim trading settlements on the East African coast: new evidence from Shanga », *The Antiquaries Journal*, 67, 1987, pp. 290-323.
- « Swahili architecture, space and social structure », in PEARSON, Michael Parker et Colin Richards (dir.), *Architecture and order, approaches to social space*, Londres, Routledge, 1994, pp. 147-169.

- *Shanga. The archaeology of a Muslim trading community on the coast of East Africa*, Londres, The British Institute in Eastern Africa, 1996, 474 p.
- HORTON, Mark C. et John Middleton, *The Swahili : the social landscape of a mercantile society*, Oxford, Blackwell, 2000, 282 p.
- INGRAMS, W.H., *Zanzibar, its history and its people*, Londres, Frank Cass, 1931, 527 p.
- JUXON BARTON, J.T., « Report on the Bajun Islands », *The Journal of the East Africa and Uganda Natural History Society*, 17, 1922, pp. 24-39.
- KELLY, Hilarie, « The Orma / Wardey migrations into Tana River district, Kenya », in ADAM, Hussein M. et Charles L. Gesheker (dir.), *Proceedings of the first international congress of Somali studies*, Atlanta, Scholars Press, 1992, pp. 43-54.
- KENT, Raymond K., *Early kingdoms in Madagascar, 1500-1700*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970, 352 p.
- KIRKMAN, James S., *Men and monuments on the East African coast*, Londres, Lutterworth Press, 1964, 224 p.
- *Ungwana on the Tana*, La Haye, Mouton, 1966, 129 p.
- *Fort Jesus : a Portuguese fortress on the East African coast*, Oxford, Clarendon Press, 1974, 320 p.
- « The early history of Oman in East Africa », *Journal of Oman Studies*, 6(1), 1983, pp. 41-58.
- « The Muzungulos of Mombasa », *IJAHS*, 16(1), 1983, pp. 73-82.
- KNAPPERT, Jan, *Four centuries of Swahili verse, a literary history and anthology*, Londres, Heinemann, 1979, 323 p.
- KUSIMBA, Chapurukha M., *The rise and fall of Swahili states*, Walnut Creek, AltaMira, 1999, 236 p.
- « Hinterland and cities : archaeological investigations of economy and trade in Tsavo, south-eastern Kenya », *Nyame Akuma*, 54, 2000, pp. 13-24.
- LAMBERT, H.E., *Ki-Vumba, a dialect of the Southern Kenya Coast*, Kampala, East African Swahili Committee, 1957, 101 p.
- LAVIOLETTE, Adria, « Report on excavations at the Swahili site of Pujini, Pemba Island, Tanzania », *Nyame Akuma*, 46, 1996, pp. 72-83.
- LAVIOLETTE, Adria et Jeff Fleisher, « The archaeology of Sub-Saharan urbanism : cities and their countrysides », in BROWER STAHL, Ann (dir.), *African archaeology, a critical introduction*, Oxford, Blackwell, 2004, pp. 327-352.

- LE-GUENNEC-COPPENS, Françoise, « Changing patterns of Hadrami migration and social interaction in East Africa », in FREITAG, Ulrike et William G. Clarence-Smith (dir.), *Hadrami traders, scholars and statesmen in the Indian Ocean, 1750s-1960*, Leyde, Brill, 1997, pp. 157-174.
- LE GUENNEC-COPPENS, Françoise et Patricia Caplan (dir.), *Les Swahili entre Afrique et Arabie*, Paris, Karthala - CREDU, 1991, 215 p.
- LIENHARDT, Peter, « The mosque college of Lamu and its social background », *TNR*, 53, 1959, pp. 228-242.
- LEWIS, Herbert S., « The origins of the Galla and the Somali », *JAH*, 7(1), 1966, pp. 27-46.
- LEWIS, I.M., *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*, Londres, International African Institute, 1955, 200 p.
- LOVEJOY, Paul E., *Transformations in slavery, a history of slavery in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, 365 p.
- LYDEKKER, C.J.W., « The 'mtepe' dhau of the Bajun Islands », *Man*, 19, 1919, pp. 88-92.
- McKAY, William Francis, *A precolonial history of the Southern Kenya Coast*, Boston University, *Ph.D. thesis*, 1975, 318 p.
- MANTRAN, Robert (dir.), *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, 810 p.
- MARTIN, Bradford G., « Arab migrations to East Africa in medieval times », *IJAHS*, 7(3), 1974, pp. 367-390.
- MARTIN, Esmond Bradley et T.C.I. Ryan, « A quantitative assessment of the Arab slave trade of East Africa, 1770-1896 », *Kenya Historical Review*, 5(1), 1977, pp. 71-91.
- « The slave trade of the Bajun and Benadir coasts », *Transafrican Journal of History*, 9(1), 1980, pp. 103-132.
- MARTIN, Jean, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 1 : Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIII^e - 1875)*, Paris, L'Harmattan, 1983, 612 p.
- MATHEW, Gervase, « The East African coast until the coming of the Portuguese », in MATHEW, Gervase et Roland Oliver (dir.), *History of East Africa*, Oxford, Clarendon Press, vol. 1, 1963, pp. 94-127.
- MEILLASSOUX, Claude, *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF, 1986, rééd. coll. Quadrige, 1998, 375 p.
- MIDDLETON, John, *The world of the Swahili, an African mercantile civilization*, New Haven, Yale University Press, 1992, 266 p.
- MILLER, Joseph C., « Requiem for the 'Jaga' », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XIII (1), 49, 1973, pp. 122-149.

- Ministry of Economic Planning and Development, Republic of Kenya, *Lamu District planning study, volume 1 : natural resources inventory*, Environment and Resources Consultancy, Clyde Surveys L.^{td}, Maidenhead, étude non-publ., s.d., Mombasa, FJ Library, 97 p.
- MOHAMMED, M.U. et R. Bonnefille, « Late Holocene climatic fluctuations and historical records of famine in Ethiopia », in HASSAN, Fekri A. (dir.), *Droughts, food and culture : ecological change and food security in Africa's later prehistory*, New York, Plenum, 2002, pp. 83-94.
- MORTON, R.F., « New evidence regarding the Shungwaya myth of Miji Kenda origins », *IJAHS*, 10(4), 1977, pp. 628-643.
- NEWITT, Malyn D.D., « The early history of the Maravi », *JAH*, 23, 1982, pp. 145-162.
- « The Comoro Islands in Indian Ocean trade before the 19th century », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 89-90, XXIII (1-2), 1983, pp. 139-165.
 - *A history of Mozambique*, Bloomington, Indiana University Press, 1995, 701 p.
- NICHOLLS, C.S., *The Swahili coast, politics, diplomacy and trade on the East African littoral 1798-1856*, Londres, George Allen and Unwin, 1971, 418 p.
- NJOZI, Hamza Mustafa, « The uses of ambiguity in *Al-Inkishafi* », *Afrika und Übersee*, 81(2), 1998, pp. 227-238.
- NURSE, Derek, « Bajun historical linguistics », *Kenya Past and Present*, 12, 1980, pp. 34-43.
- « History from linguistics : the case of the Tana River », *HA*, 10, 1983, pp. 207-238.
 - « Reconstruction of Dahalo history from evidence from loanwords », *Sprache und Geschichte in Afrika*, 7(2), 1986, pp. 267-305.
- NURSE, Derek et Thomas J. Hinnebusch, *Swahili and Sabaki, a linguistic history*, Berkeley, University of California Press, 1993, 802 p.
- NURSE, Derek et Thomas Spear, *The Swahili, reconstructing the history and language of an African society, 800-1500*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1985, 142 p.
- OGOT, Bethwell A., « Les mouvements de population entre l'Afrique de l'Est, la corne de l'Afrique et les pays voisins », in *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle, documents de travail et compte rendu de la Réunion d'experts organisée par l'UNESCO à Port-au-Prince*, Paris, UNESCO, 1979, pp. 183-191.
- PEARSON, Michael N., *The Portuguese in India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 198 p.

- *Port cities and intruders, the Swahili Coast, India, and Portugal in the early modern era*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1998, 202 p.

- « Indians in East Africa : the early modern period », in MUKHERJEE, Rudrangshu et Lakshmi Subramanian (dir.), *Politics and trade in the Indian Ocean world : essays in honour of Ashin Das Gupta*, Delhi, Oxford University Press, 1998, pp. 227-249.

- « The Indian Ocean and the Red Sea », in LEVTZION, Nehemia et Randall L. Pouwels (dir.), *The History of Islam in Africa*, Athens, Ohio University Press, 2000, pp. 37-59.

PEATRIK, Anne-Marie, « New wine in old bottles. The relevance of the concept of city-state in urban Africa », ms. non-publié, 2002.

PEEL, J.D.Y, « Yoruba as a city-state culture », in HANSEN, Mogens Herman (dir.), *A comparative study of thirty city-state cultures*, Copenhagen, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, 2000, pp. 507-517.

PENRAD, Jean-Claude, « Societies of the *ressac* : the mainland meets the ocean », in PARKIN, David (dir.), *Continuity and autonomy in Swahili communities. Inland influences and strategies of self-determination*, Londres, School of Oriental and African Studies, 1994, pp. 41-48.

POUWELS, Randall L., « The medieval foundations of East African Islam », *IJAHS*, 11(2) et 11(3), 1978, pp. 201-226, 393-409.

- « Oral historiography and the Shirazi of the East African coast », *HA*, 11, 1984, pp. 237-267.

- *Horn and Crescent, cultural change and traditional Islam on the East African coast, 800-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 287 p.

- « The battle of Shela : the climax of an era and a point of departure in the modern history of the Kenya coast », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXI (3), 123, 1991, pp. 363-389.

- « Swahili literature and history in the post-structuralist era : a revisit and ripost to Allen *et al.* », *IJAHS*, 25(2), 1992, pp. 261-283.

- « Reflections on historiography and pre-nineteenth-century history from the Pate "Chronicles" », *HA*, 20, 1993, pp. 263-296.

- « The Pate Chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography », *HA*, 23, 1996, pp. 301-318.

- « Review article : East African coastal history », *JAH*, 40(2), 1999, pp. 285-296.

- « The East African Coast, c. 780 to 1900 C.E. », in LEVTZION, Nehemia et Randall L. Pouwels (dir.), *The History of Islam in Africa*, Athens, Ohio University Press, 2000, pp. 251-271.
 - « A reply to Spear on early Swahili history », *IJAHS*, 34(3), 2001, pp. 639-646.
 - « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 : reviewing relations in historical perspective », *IJAHS*, 35(2-3), 2002, pp. 385-425.
- PRADINES, Stéphane, « Rituels funéraires swahilis : les sépultures islamiques de Gedi (Kenya) », in QUITOUT, Michel (dir.), *Les recherches sur le monde arabe en France (actes du Premier Colloque des Jeunes Arabisants)*, Toulouse, Université de Toulouse Le-Mirail / CEMAA-AMAM, 2000, pp. 167-193.
- *Fortification et urbanisation swahili : l'exemple de la cité de Gedi (Kenya)*, Université de la Sorbonne - Paris IV, thèse de doctorat de 3^e cycle, 2001, 537 p.
- PRESTHOLDT, Jeremy, « *As artistry permits and custom may ordain. The social fabric of material consumption in the Swahili world, circa 1450 to 1600* », *Program of African Studies Working Papers*, 3, Evanston, Northwestern University, 1998, 56 p.
- « Portuguese conceptual categories and the "Other" encounter on the Swahili Coast », *Journal of Asian and African Studies*, 36(4), 2001, pp. 383-406.
- PRINS, A.H.J., *The coastal tribes of the North-Eastern Bantu (Pokomo, Nyika, Teita)*, Londres, International African Institute, 1952, 140 p.
- *The Swahili-speaking peoples of Zanzibar and the East African Coast (Arabs, Shirazi and Swahili)*, Londres, International African Institute, 1961, 143 p.
 - *Didemic Lamu. Social stratification and spatial structure in a Muslim maritime town*, Groningue, Rijksuniversiteit, Instituut voor Culturele Anthropologie, 1971, 68 p.
 - « The Mtepe of Lamu, Mombasa and the Zanzibar sea », *Paideuma*, 28, 1982, pp. 85-100.
- RANGER, T.O., *Dance and society in Eastern Africa, the Beni Ngoma*, Londres, Heinemann, 1975, 189 p.
- RANTOANDRO, Gabriel, « Une communauté mercantile du nord-ouest : les Antalaotra », *Omalysy Anio*, 17-20, 1984, pp. 195-210.
- RENAULT, François et Serge Daget, *Les traites négrières en Afrique*, Paris, Karthala, 1985, 237 p.
- RICHMOND, Matthew D. (dir.), *A guide to the seashores of Eastern Africa and the Western Indian Ocean islands*, Stockholm, Sida/SAREC, 1997, 448 p.

- RISSO, Patricia, *Oman and Muscat : an early modern history*, Londres, Croom Helm, 1986, 254 p.
- ROBERTSHAW, Peter et David Taylor, « Climate change and the rise of political complexity in Western Uganda », *JAH*, 41, 2000, pp. 1-28.
- ROBINSON, Arthur E., « The Shirazi colonization of East Africa : Vumba », *TNR*, 7, 1939, pp. 92-112.
- SALIM, Ahmed Idha, « The elusive *Mswahili* - some reflections on his identity and culture », in MAW, Joan et David Parkin (dir.), *Swahili language and society - papers from the workshop held at the School of Oriental and African Studies in April 1982*, Vienne, Veröffentlichungen der Institute für Afrikanistik und Ägyptologie der Universität Wien, 1985, pp. 215-227.
- SAMSON, Mikael et R.G. Darroch, « Some notes on the early history of the tribes living on the Lower Tana, collected by Mikael Samson and others », *Journal of the East Africa Natural History Society*, 17(3-4) [77-78], 1943, pp. 244-254.
- « A history of the Pokomo by Mikael Samson », *Journal of the East Africa Natural History Society*, 17(5-6) [79-80], 1944, pp. 370-394.
- SANSEVERINO, Hilary Costa, « Archaeological remains on the Southern Somali Coast », *Azania*, 18, 1983, pp. 151-164.
- SASSOON, Hamo, « The sinking of the *Santo António de Tanná* in Mombasa harbour », *Paideuma*, 28, 1982, pp. 101-108.
- SCHOFFELEERS, Matthew, « The Zimba and the Lundu state in the late sixteenth and early seventeenth centuries », *JAH*, 28, 1987, pp. 337-355.
- SHEPHERD, Gill, « The Comorian and the East African slave trade », in WATSON, James L. (dir.), *Asian and African systems of slavery*, Londres, Basil Blackwell, 1980, pp. 73-99.
- SHERIFF, Abdul M.H., *Slaves, spices and ivory in Zanzibar, integration of an East African commercial empire into the world economy, 1770-1873*, Londres, James Currey, 1987, 307 p.
- « The spatial dichotomy of Swahili towns : the case of Zanzibar in the nineteenth century », *Azania*, 36-37, 2001-2002, pp. 63-81.
- SINCLAIR, Paul J.J. et Thomas Håkansson, « The Swahili city-state culture », in HANSEN, Mogens Herman (dir.), *A comparative study of thirty city-state cultures*, Copenhagen, Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab, 2000, pp. 463-482.

- SKENE, R., « Arab and Swahili dances and ceremonies », *Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 47, 1917, pp. 413-434.
- SPEAR, Thomas T., « Traditional myths and historian's myths : variations on the Singwaya theme of Mijikenda origins », *HA*, 1, 1974, pp. 67-84.
- « Traditional myths and linguistic analysis : Singwaya revisited », *HA*, 4, 1977, pp. 229-246.
 - *The Kaya complex, a history of the Mijikenda peoples of the Kenya coast to 1900*, Nairobi, Kenya Literature Bureau, 1978, 172 p.
 - *Kenya's past : an introduction to historical method in Africa*, Londres, Longman, 1981, 179 p.
 - « Shungwaya, the Mijikenda, and the traditions », *IJAHS*, 16(3), 1983, pp. 455-485.
 - « The Shirazi in Swahili traditions, culture and history », *HA*, 11, 1984, pp. 291-305.
 - « Early Swahili history reconsidered », *IJAHS*, 33(2), 2000, pp. 257-290.
- STIGAND, C.H., *The Land of Zinj, being an account of British East Africa, its ancient history and present inhabitants*, Londres, Constable, 1913, 363 p.
- STILES, Daniel, « A history of the hunting peoples of the northern East Africa coast », *Paideuma*, 28, 1982, pp.165-174.
- STRANDES, Justus, *The Portuguese period in East Africa*, Nairobi, East African Literature Bureau, 1961, 387 p. (1^{ère} éd. 1899).
- SUBRAHMANYAM, Sanjay, *L'empire portugais d'Asie 1500-1700, histoire politique et économique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, 385 p.
- SUTTON, John, « Kilwa, a history of the ancient Swahili town, with a guide to the monuments of Kilwa Kisiwani and adjacent islands », *Azania*, 33, 1998, pp. 113-169.
- TALHAMI, Ghada Hashem, « The Zanj rebellion reconsidered », *IJAHS*, 10(3), 1977, pp. 443-461.
- TOLMACHEVA, Marina, « "They came from Damascus in Syria" : a note on traditional Lamu historiography », *IJAHS*, 12(2), 1979, pp. 259-269.
- *The Pate Chronicle, edited and translated from MSS 177, 321, 344 and 358 [...]*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993, 621 p.
- TOUSSAINT, Auguste, *La route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, 540 p.
- TRIMINGHAM, J. Spencer, *Islam in East Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1964, 210 p.
- TURTON, E.R., « Bantu, Galla and Somali migrations in the Horn of Africa : a reassessment of the Juba/Tana area », *JAH*, 16(4), 1975, pp. 519-537.

- VAN DEN BERG, L.W.C., *Le Hadramaout et les colonies arabes dans l'archipel indien*, Batavia, Imprimerie du Gouvernement, 1886, 292 p.
- VERIN, Pierre, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar*, Lille, Université de Lille III : service de reproduction des thèses, 1975, 1032 p.
- VERNET, Thomas, *Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, XVI^e - XVIII^e siècles : politique, économie, territoire*, Centre de Recherches Africaines, Université Paris I, mémoire de DEA, 1999, 190 p.
- « Les cités-Etats swahili et la puissance omanaise (1650-1720) », *Journal des Africanistes*, 72(2), 2002, pp. 89-110.
 - « Le commerce des esclaves sur la côte swahili, 1500-1750 », *Azania*, 38, 2003, pp. 69-97.
 - « Le territoire hors les murs des cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, 1600-1800 », *Journal des Africanistes*, 74(1-2), 2004, pp. 381-411.
 - « La splendeur des cités swahili », *L'Histoire*, 284, 2004, pp. 62-67.
 - « Slave trade and slavery on the Swahili coast (1500-1750) », in LOVEJOY, Paul, Behnaz A. Mirzai et Ismael M. Montana (dir.), *Slavery, Islam and Diaspora*, Trenton, Africa World Press, [à paraître].
- VERSCHUREN, Dirk, Kathleen R. Laird et Brian F. Cumming, « Rainfall and drought in equatorial East Africa during the past 1,100 years », *Nature*, 403, n° 6768, 2000, pp. 410-414.
- WALSH, Martin, « Mijikenda origins : a review of the evidence », ms. non-publ., Mombasa, FJ Library, 1987, 29 p.
- WERNER, Alice, « Some notes on the Wapokomo of the Tana Valley », *Journal of the African Society*, 12, 1912-1913, pp. 359-384.
- « The Bantu coast tribes of the East Africa Protectorate », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 45, 1915, pp. 326-354.
- WILDING, Richard, « A report of the archeological fieldwork on the North Kenyan Coast, 1971-1973 », ms. non-publ., Mombasa, FJ Library, s.d.
- « Some notes on issues raised by the history of pastoralism and the emergence of the Borana Oromo », ms. non-publ., Mombasa, FJ Library, 1983.
 - *The shorefolk, aspects of early development of Swahili communities*, Mombasa, Fort Jesus Occasional Papers n° 2, 1987, 147 p.
 - *Panels, pillars and posterity : ancients tombs on the North Kenya coast, a preliminary study*, Mombasa, Fort Jesus Occasional Papers n° 6, 1988.

- WILKINSON, John C., *The Imamate tradition of Oman*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 427 p.
- WILLIS, Justin, *Mombasa, the Swahili, and the making of the Mijikenda*, Oxford, Clarendon Press, 1993, 246 p.
- WILSON, Thomas H., *The monumental architecture and archaeology north of the Tana River*, Nairobi, National Museums of Kenya, 1978, 114 p. (non-publ.).
- « Takwa, an ancient Swahili settlement of the Lamu Archipelago », *Kenya Past and Present*, 10, 1979, pp. 6-16.
 - *The monumental architecture and archaeology of the central and southern Kenya coast*, Nairobi, National Museums of Kenya, 1980, 176 p. (non-publ.).
 - « Spatial analysis and settlement patterns on the East African coast », *Paideuma*, 28, 1982, pp. 201-219.
 - « Sites and settlement patterns of coastal Jubaland, southern Somalia », in LABAHN, Thomas (dir.), *Proceedings of the second international congress of Somali studies*, Hambourg, Helmut Buske Verlag, vol. 2, 1984, pp. 73-106.
- WILSON, Thomas H. et Athman Lali Omar, « Archaeological investigations at Pate », *Azania*, 37, 1997, pp. 31-76.
- WRIGHT, Henry T., Pierre Vérin, Ramilisonina, David Burney *et al.*, « The evolution of settlement systems in the Bay of Boeny and the Mahavavy River Valley, north-western Madagascar », *Azania*, 31, 1996, pp. 37-73.
- YAJIMA, Hikoichi, « Some problems on the formation of the Swahili world and the Indian Ocean maritime world », *Essays in Northeast African Studies - Senri Ethnological Studies*, 43, 1996, pp. 319-354.
- YLVISAKER, Marguerite, *Lamu in the nineteenth century : land, trade and politics*, Boston, African Studies Center - Boston University, 1979, 231 p.
- YULE, Henry et A.C. Burnell, *Hobson-Jobson : a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases*, Londres, J. Murray, éd. William Crooke, 1903.

TABLE DES ANNEXES

1. Cartes anciennes de l'Afrique orientale.....	582
2. Pièces d'archives retranscrites.....	599
2.1. AN/TT, DRI 40.....	599
2.2. HAG et FUP, LM 51A, 51B, 77, 95B.....	617
2.3. BNRJ, « Planta da Ilha de Mombasa ».....	636
2.4. AHU, cx. Moç. 16, doc. 20.....	640
3. Les gouverneurs portugais de Mombasa, 1593-1698, 1728-1729.....	641
4. Les souverains Nabahani de Pate vers 1688-1815.....	643

TABLE DES CARTES

1. La côte orientale de l'Afrique et l'océan Indien, 1500-1800.....	29
2. La côte swahili au nord du cap Delgado, 1500-1800.....	30
3. L'archipel de Lamu : principaux sites urbains vers 1550-1700.....	31
4. Les ports antalaotra du nord-ouest de Madagascar et l'archipel des Comores.....	174
5. Localisation présumée des Bajun et des principales populations continentales entre Mombasa et le fleuve Juba, vers 1600.....	220
6. Les migrations oromo : directions probables, vers 1600-1635.....	243

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET DES FIGURES

1. Tableau généalogique : les sultans Nabahani vers 1688-1739 et les prétendants au trône vers 1720-1731.....	361
2. Plan du fort portugais de Pate.....	444
3. Plan de Pate : les vestiges et les deux quartiers habités de Kitokwe et Mitaayu.....	504
4. Siyu 1902, photos d'A.C. Hollis.....	565

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	1
Note sur l'orthographe.....	2
Liste des abréviations.....	3
INTRODUCTION.....	4
Historiographie et état de la question.....	4
Problématique.....	17
Sources.....	22
PREMIERE PARTIE. L'archipel de Lamu : périphérie de l'océan Indien occidental, pôle d'attraction de la côte swahili	
Chapitre I. Les cités insulaires de l'archipel de Lamu à la fin du XVI^e siècle : des puissances en devenir.....	33
A. Un milieu naturel favorable.....	34
1. <i>Le régime des moussons</i>	34
2. <i>Morphologie topographique de l'archipel de Lamu et de ses environs</i>	36
3. <i>Agriculture et ressources naturelles</i>	40
B. Le berceau de la civilisation swahili, très tôt concurrencé par d'autres régions (VIII ^e – XV ^e siècles).....	42
1. <i>Les premières agglomérations swahili</i>	42
2. <i>XII^e - XV^e siècles : les villes de l'archipel dans l'ombre d'autres cités littorales</i>	44
3. <i>Manda, Ozi et les Shirazi</i>	48
C. 1498-1585 : une période troublée propice à l'émergence de l'archipel de Lamu.....	57
1. <i>L'exploration et la soumission du littoral est-africain par le Portugal (1500-1512)</i>	57
2. <i>Des flux commerciaux toujours aussi actifs mais connaissant de nouvelles orientations (1500-1585)</i>	70

3. <i>La côte swahili septentrionale vers 1512-1560 : une périphérie très secondaire et très stable de l'empire portugais</i>	81
4. <i>La présence accrue des Portugais dans les années 1570-1585, source de profits comme de tensions</i>	87
Chapitre II. L'impact de l'établissement des Portugais (1585-1630)	96
A. L'échec de la tentation ottomane et l'emprise croissante de Goa (vers 1585-1600).....	97
1. <i>La mission exploratoire d'Ali Bey et les représailles portugaises (1585-1587)</i>	97
2. <i>Le retour et la déroute d'Ali Bey, la suprématie brisée de Mombasa (1588-1592)</i>	106
3. <i>La côte nord swahili sous l'autorité de Fort Jésus de Mombasa</i>	121
B. Une modeste colonie portugaise.....	128
1. <i>Pate, métropole régionale, attire les Portugais</i>	128
2. <i>« Pendant longtemps ils vécurent ensemble en paix et commercèrent des marchandises et toutes sortes de choses » (1603-1633)</i>	136
C. La captation du trafic indien, une concurrence redoutable pour Mombasa.....	144
1. <i>Un commerce portuaire plus libre</i>	144
2. <i>Réseaux indiens et voyages en mer d'Oman</i>	148
Chapitre III. Des nouveaux venus entrepreneurs : les réseaux hadrami et yéménites	157
A. Pate, point de mire des migrations arabes aux XVI ^e et XVII ^e siècles.....	158
1. <i>L'implantation et la swahilisation de lignages prestigieux (vers 1550-1650)</i>	158
2. <i>Des réseaux qui se tissent sur l'ensemble du littoral</i>	165
B. La traite des esclaves dans l'aire swahili (vers 1580-1700).....	170
1. <i>La traite et l'esclavage : des questions éludées par l'historiographie</i>	170
2. <i>La route des esclaves malgaches</i>	173
3. <i>Des réseaux complémentaires mais mineurs</i>	184
C. L'intervention portugaise contestée.....	192
1. <i>La religion, facteur prépondérant d'antagonisme ?</i>	192
2. <i>Le tournant des années 1633-1637</i>	198
Conclusion de la première partie.....	207

DEUXIEME PARTIE. Mutations continentales et ambitions hégémoniques de Pate

Chapitre IV. L'aire continentale ébranlée.....210

A. Avant les Oromo, les populations entre Tana et Juba.....	211
1. <i>Les Bajun</i>	211
2. <i>Les Katwa</i>	216
3. <i>Boni, Dahalo et Pokomo</i>	219
B. Shungwaya, reflet tant des bouleversements du XVII ^e siècle que de revendications ultérieures...224	
1. <i>Shungwaya comme mythe d'origine</i>	224
2. <i>Shungwaya comme localité : le centre de l'espace bajun et katwa</i>	232
C. L'expansion oromo et ses conséquences premières (vers 1600-1640).....	236
1. <i>Les migrations oromo en direction de l'espace littoral, tentative de reconstruction</i>	236
2. <i>Pasteurs katwa et côtiers bajun fusionnent</i>	247

Chapitre V. Pate contrainte d'acheter la force oromo (vers 1630-1660).....251

A. Cités swahili et espace continental : des interactions en balance.....	252
1. <i>Le bara, arrière-pays essentiel et mouvant</i>	252
2. <i>Les « vassaux du continent » : des alliés exigeants</i>	258
3. <i>Pate et les Oromo, l'alliance ambiguë</i>	268
B. « Les guerres de Faza » : dans le sillage des Oromo, Pate contre Faza et les Bajun.....	271
1. <i>Les années 1630-1634 : Pate reprend l'offensive sur Faza</i>	272
2. <i>L'expédition de Francisco de Seixas Cabreira (1636-1637), témoignage inestimable</i>	277
3. <i>Les années 1638-1650 : l'étreinte conjointe des Oromo et de Pate se ressert</i>	285
C. La chute des cités shirazi.....	290
1. <i>L'île de Manda tombe dans le giron de Pate et de Lamu</i>	291
2. <i>L'Ozi, nouveau domaine de Pate</i>	293

Chapitre VI. Pate, Oman, et les Oromo (vers 1650-1690).....297

A. Oman et Pate, des intérêts convergents.....	298
1. <i>L'ascension fulgurante d'Oman au rang de puissance maritime et sa première intrusion sur la côte swahili (1650-1660)</i>	298
2. <i>La conquête de Faza, les Portugais de Mombasa harcelés (vers 1660-1675)</i>	303
B. L'affermissement de l'autorité de Pate, indissociable de l'intervention omanaise.....	309
1. <i>L'échec cuisant de l'expédition de Dom Pedro de Almeida (1678-1679)</i>	309
2. <i>« Il semble que Dieu refuse que cette terre ne tombe en notre pouvoir » (1685-1688)</i>	313
3. <i>Les formes de la domination de Pate</i>	327

C. Des équilibres démographiques bouleversés.....	340
1. <i>L'île de Manda désertée</i>	340
2. <i>Les îles de Pate et de Lamu, refuges pour de nombreux groupes</i>	342
Conclusion de la seconde partie.....	346

TROISIEME PARTIE. L'apogée fragile de Pate

Chapitre VII. Oman, un partenaire envahissant (1690-1725).....349

A. La question Nabahani.....	350
1. <i>Les imams Yarubi d'Oman, nouveaux suzerains de Pate (vers 1688-1693)</i>	351
2. <i>De nouvelles pièces au dossier Nabahani</i>	354
B. Une nouvelle puissance expansionniste.....	363
1. <i>Le prix de l'ivoire, aux sources de l'offensive omanaise sur Mombasa</i>	363
2. <i>La chute de Fort Jésus (1696-1699)</i>	370
C. Repli économique et ressentiment contre l'occupant omanais (vers 1699-1725).....	374
1. <i>Garnisons, factoreries et colonies marchandes : Oman s'impose sur le littoral</i>	374
2. <i>Exactions et surtout profits décevants soulèvent le mécontentement</i>	381

Chapitre VIII. Le retour manqué des Portugais, symptomatique

de problématiques politiques swahili (1725-1730).....392

A. Compétition pour le pouvoir et soutien exogène.....	393
1. <i>Un cadre institutionnel flexible encourageant la compétition</i>	393
2. <i>Le capital symbolique</i>	405
3. <i>Dépendants, partisans et alliés</i>	411
B. L'Estado appelé au secours dans les querelles dynastiques de Pate (1724-1728).....	419
1. <i>Des contacts équivoques entre Pate et Goa (1724-1727)</i>	420
2. <i>« Les uns et les autres encouragent les factions », Pate janvier-février 1728</i>	428
3. <i>Mombasa à nouveau sous le contrôle de Goa : une victoire facile</i>	434
C. Un allié beaucoup trop menaçant : l'Estado à nouveau expulsé (1729-1730).....	440
1. <i>Des relations cordiales aux soulèvements (janvier-juin 1729)</i>	440
2. <i>Malgré le soutien katwa et bajun, la parenthèse portugaise se referme (juin 1729-janvier 1730)</i>	448

Chapitre IX. La suprématie déclinante du sultanat Nabahani (1730-1810).....457

A. L'ascendant politique de Pate à son apogée (vers 1730-1765).....	458
1. <i>Indépendance à l'égard d'Oman et dynamique commerciale</i>	458
2. <i>Des visées sur Pemba et Mombasa</i>	467

B. L'archipel de Lamu distancé par la croissance de Zanzibar.....	474
1. Zanzibar, nouveau centre de gravité de la côte swahili.....	474
2. Les réseaux commerciaux de Pate, diminués mais persistants.....	482
C. Pate déchirée et supplantée par Lamu (vers 1764-1812).....	484
1. Le lent déclin de Pate (vers 1764-1809).....	485
2. La bataille de Shela, point de rupture historique (vers 1809-1812).....	489
Conclusion de la troisième partie.....	495

QUATRIEME PARTIE. Pouvoir, territoire et identité

Chapitre X. Centre urbain et périphérie continentale, des frontières

poreuses et ambiguës.....	498
A. L'agglomération urbaine, cœur de la culture et de la cité swahili.....	500
1. La cité comme centre de ralliement de la communauté.....	500
2. Les waungwana, une élite renouvelée et enrichie apparue à Pate.....	511
B. Le bara, espace perméable de contact et d'assimilation.....	522
1. Collaboration au quotidien et fusion sur le continent.....	522
2. Clients et esclaves.....	533
3. Une mutation de la dépendance : les prémisses de l'économie de plantation ?.....	540

Chapitre XI. Dynamiques sociales et repli des élites : l'uungwana,

stratégie de sauvegarde d'une domination.....551

A. La cité patricienne, symboliquement close, socialement ouverte	
1. Entre les murs d'enceinte : les waungwana et les autres.....	552
2. Un mouvement continu : l'intégration de nouveaux citadins.....	557
B. Compétition pour le pouvoir et évolution de l'identité.....	567
1. Des revendications politiques déniées ?.....	567
2. L'uungwana comme réaction des élites aux recompositions sociales.....	571
Conclusion de la quatrième partie.....	577

CONCLUSION.....578

ANNEXES.....581

Glossaire portugais.....	645
Glossaire swahili.....	647

DOCUMENTATION.....	649
Sources.....	650
Etudes.....	670
Table des annexes.....	687
Table des cartes.....	687
Table des illustrations et des figures.....	687

UFR D'HISTOIRE
CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES
UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON - SORBONNE
9, rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04

**Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, 1585-1810
dynamiques endogènes, dynamiques exogènes**

Les années 1585-1810 sont une période d'apogée pour les principales cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, surtout pour Pate, qui devient l'un des centres de gravité du littoral est-africain. Par l'analyse de l'articulation entre dynamiques internes et dynamiques externes, cette étude examine, dans une optique synoptique, leur trajectoire à l'interface entre Afrique et océan Indien. A partir de la fin du XVI^e siècle, Pate est le principal bénéficiaire des évolutions qui affectent le rivage depuis la mer. Elle s'insère dans de multiples réseaux et prospère. Les migrations oromo bouleversent l'équilibre de l'espace continental, mais Pate parvient à nouer une alliance profitable avec ces groupes. Au milieu du XVII^e siècle, elle s'impose ainsi sur la sous-région et se défait de l'empire portugais. Pate est alors à la source des mutations que connaît la société swahili, avant de décliner à la fin du XVIII^e siècle.

L'expansion de Pate est menée par une fraction de ses clans dominants : les *waungwana*, qui s'enrichissent par le commerce et acquièrent pouvoir et prestige grâce aux liens avec l'extérieur. En raison de la perméabilité sociale et de la fluidité des sources de la légitimité, leur autorité est cependant contestée. Pour assurer leur domination, les élites urbaines instrumentalisent et amplifient la fonction sociale des qualités morales et des manifestations extérieures attachées à l'urbanité et à l'islam. Les frontières identitaires du monde swahili, éminemment ambiguës et poreuses, à l'image des frontières sociales, s'en trouvent transformées.

Mots-clefs : Swahili, Afrique orientale, océan Indien, Pate, Lamu, cité-Etat, identité, urbanité, pouvoir, territoire, empire portugais.

**The Swahili city-states of the Lamu Archipelago, 1585-1810
internal dynamics, external dynamics**

The years 1585-1810 were a climax for the main Swahili city-states of the Lamu Archipelago, chiefly for Pate, which became a prominent centre of the East African coast. Through the study of the relationships between internal dynamics and external dynamics, this work surveys in a synoptic view their evolution at the edge of the African continent and the Indian Ocean. From the end of the sixteenth century onwards Pate was the first settlement to benefit from the evolutions brought by the sea. The city got linked to numerous networks and expanded. The Oromo migrations disrupted the mainland area but Pate succeeded in entering into a profitable alliance with the newcomers. Around the mid-seventeenth century she came to dominate the region and freed herself from the Portuguese empire. Pate was then the main channel of the evolutions which Swahili society experimented, before her decline at the end of the eighteenth century.

The expansion of Pate was lead by some of its leading clans: the *waungwana*, who grew richer thanks to trade and gained power and prestige through their links with abroad. Nevertheless, because of the social permeability and the fluidity of the sources of legitimacy, their power was disputed. To secure their domination, the urban elites used and accentuated the social function of the moral qualities and symbols tied to urbanity and Islam. The borders of Swahili identity, highly ambiguous and porous, as were the social borders, were thus altered.

Keywords : Swahili, Eastern Africa, Indian Ocean, Pate, Lamu, city-state, identity, urbanity, power territory, Portuguese empire.